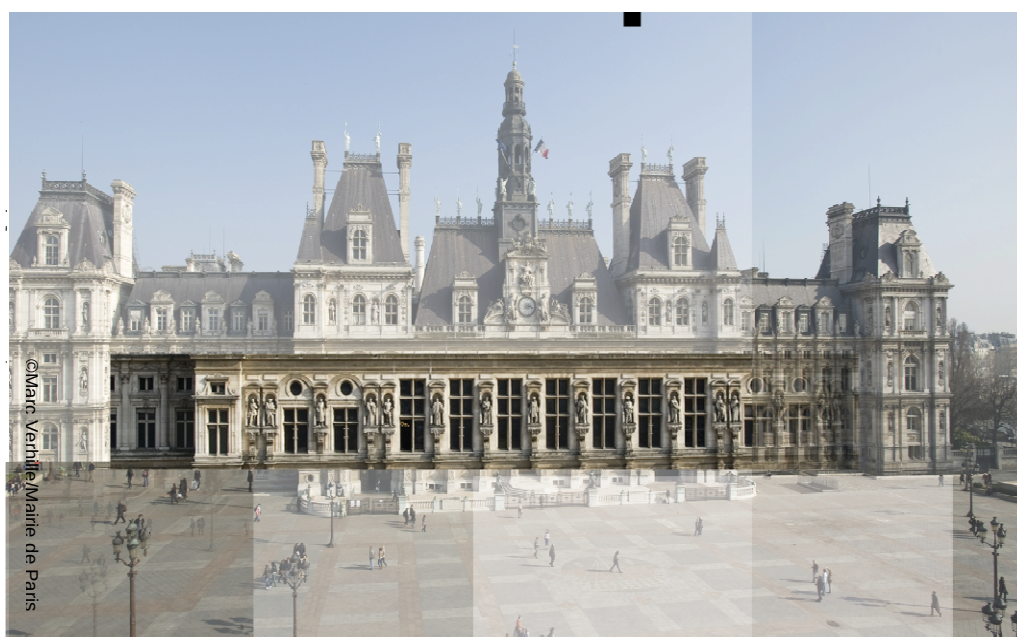


Conseil municipal et départemental



**Séance des lundi 14, mardi 15 et
mercredi 16 décembre 2015**

<http://www.paris.fr>

Mercredi 3 février 2016

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Condoléances.....	3
Félicitations aux nouveaux élus régionaux.....	4
Adoption de comptes rendus.....	5
Félicitations.....	5
Discussions budgétaires - Ville et Département - Etat spécial territorial.....	5
Discussion budgétaire - Audition des orateurs.....	8
Suspension et reprise de la séance.....	51
Information sur le déroulement de la séance.....	52
Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).....	52
Souhaits de bienvenue.....	53
Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).....	53
Discussion budgétaire - Réponses de l'Exécutif.....	61
Compte rendu de la 2e Commission.....	71
2015 DAC 602 Subventions de fonctionnement et d'équipement (15.658.233 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e).....	72
2015 DAC 609 - Convention avec l'association "La gare expérimentale" et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal 18, boulevard Serrurier (19e) et d'un espace de stockage.....	74
2015 DAC 649 - Plaque commémorative en hommage à Rafael Padilla dit "le clown Chocolat" 251, rue Saint-Honoré (1er).....	76
2015 DAC 664 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Le Théâtre Paris-Villette pour le Grand Parquet (18e).....	78
Discussion budgétaire - Explications de vote.....	83
2015 DFA 133 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016. Communication de la Maire de Paris relative au budget primitif de 2016. Communication sur l'effort des collectivités parisiennes en matière de logement. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés, pour les droits humains, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes. Communication sur l'engagement de la collectivité parisienne en matière de	

politique de la ville en 2015. Communication sur la
politique de la collectivité parisienne en direction de la
jeunesse. Communication sur le plan climat énergie.
Rapport et document budgétaire - sections
d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette,
des instruments de couverture du risque financier et des
garanties d'emprunts - Investissements localisés -
Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance.....89

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif
à la formation citoyenne au secourisme.....89

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif
aux cérémonies de vœux.....89

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif
à l'évolution du budget participatif en 2016.....89

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif
à une monnaie complémentaire parisienne.....89

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif
au Fonds d'aides aux jeunes parisiens.....89

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif
aux autorisations d'occupation temporaire par les
entreprises et les associations.....89

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif
aux subventions aux associations de l'éducation
populaire, de la culture et de la cohésion sociale dans
les quartiers populaires.....90

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de
Gauche relatif à l'écotaxe.....90

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de
Gauche relatif aux relations avec les partenaires financiers
et bancaires.....90

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de
Gauche relatif aux mesures alternatives aux peines de
prison.....90

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de
Gauche relatif à la taxe additionnelle sur les surfaces de
stationnement.....90

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche,
Centre et Indépendants relatif aux zones touristiques
internationales.....90

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche,
Centre et Indépendants relatif aux tarifs d'entrée des
monuments parisiens.....90

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au
logement intermédiaire et PLS.....90

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la
création d'un nouvel ensemble scolaire dans le 8e.....90

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux visiophones pour les établissements scolaires du 5e.....	90
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la politique de ressources humaines.	90
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une votation citoyenne et vote du budget en déséquilibre.....	90
2015 DFA 133-1° - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2016.	99
2016 DFA 133-2° - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016.	104
2015 DFA 133-3° - Evolutions des tarifs.	106
2015 DFA 134 - Individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget primitif pour 2016.	106
2015 DFA 58 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2016. Communication de la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, relative au budget primitif de 2016. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financiers et des garanties d'emprunts. Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance.	107
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'un "Espace tête à tête".....	107
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la politique de ressources humaines.	107
2015 DFA 58-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2016.	109
DFA 58-2-G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2016.	112
2015 DFA 59 G - Individualisation des autorisations de programme départementales votées au budget primitif pour 2016.	114
2015 DFA 146 - Etats spéciaux d'arrondissement - Budget primitif pour 2016.	114
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'abondement de l'état spécial du 5e arrondissement.	114
2015 DFA 129 - DRH - Budget primitif emplois 2016 pour les services municipaux.	115
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au budget participatif.	115
2015 DFA 54 - DRH G - Budget primitif emplois 2016 pour les services départementaux.	115
2015 DILT 29 - Budget primitif 2016 du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour l'exercice 2016.	116
2015 DPE 46 - DFA - Budget annexe de l'assainissement - Budget primitif 2016.	116
2015 DPE 49 - DFA - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement "part collective" à compter du 1er janvier 2016.	116
2015 DPE 50 - DFA - Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2016.	116
2015 DPE 47 - DFA - Budget annexe de l'eau - Budget primitif pour 2016.	117
2015 DPE 48 - DFA - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2016.	117
2015 DEVE 164 - DFA - Budget annexe du fossage - Budget primitif pour 2016.	117
2015 DASES 381 G - Budget primitif 2016 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.	118
2015 DASES 536 G - Fixation pour l'année 2016 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.	118
2015 DFA 100 - Sortie de l'inventaire comptable des biens de faible valeur totalement amortis en M14.	118
2015 DFA 51 G - Sortie de l'inventaire comptable des biens de faible valeur totalement amortis en M52.	118
2015 DRH 77 - Fixation des ratios promus- promouvables pour les années 2016, 2017 et 2018.	119
2015 DRH 17 G - Fixation des ratios promus- promouvables pour les années 2016, 2017 et 2018.	119
2015 DRH 86 - Approbation des modifications du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.	119
2015 CAS 7 - Évolutions du Règlement Municipal des Prestations d'Aide Sociale Facultative.	119
Suspension et reprise de la séance.	120
2015 PP 68 - Budget spécial primitif pour 2016.	120
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au dispositif de citoyens vigilants.	120
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la présence policière.	120
2015 PP 57 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2016.	120
Suspension et reprise de la séance.	148
2015 DDEES 177 - Les Frigos (13e) - Tarification pour occupation des locaux.	148
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif aux conditions d'occupation et de réalisation de travaux.	148
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'occupation des espaces.	148

Souhaits de bienvenue.....	151	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la nouvelle dénomination de la station de métro "Belleville - Commune de Paris 1871".....	173
2015 DDEES 177 - Les Frigos (13e) - Tarification pour occupation des locaux.....	151	Vœu déposé par l'Exécutif.....	173
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif aux conditions d'occupation et de réalisation de travaux.....	152	2015 SG 94 - Communication relative au rapport de la CRC concernant la gestion de l'opération Paris Plages..	175
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'occupation des espaces. (Suite).....	152	2015 DAC 640 - Signature de conventions relatives à des partenariats mis en place par des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris.....	182
2015 DDEES 242 - Cité artisanale des Taillandiers (11e) - Bail emphytéotique avec la RIVP.....	154	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à un label "Equivalent conservatoire".....	182
2015 DICOM 11 - Convention de parrainage pour l'animation des Berges de Seine et de Paris Plages.....	154	2015 DFA 66 G - Opérations nécessaires à l'apport des terrains au capital de la SOGARIS.....	187
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux événements annulés dans le cadre de l'état d'urgence.....	159	Compte rendu de la 3e Commission.....	187
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien au cirque.....	160	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au contrôle et à la traçabilité de l'abattage d'animaux.....	188
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au cirque tzigane Romanès.....	162	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une Conférence régionale sur le climat.....	189
Vœu déposé par l'Exécutif.....	162	2015 DDCT 148 - Subventions (310.000 euros) à 49 associations pour le financement de 52 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Appel à projet citoyenneté, laïcité et valeurs de la République 2015.....	191
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux subventions aux associations du 12e.....	164	2015 DDCT 152 - Approbation des projets de territoire des quartiers populaires des 10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements et autorisation de les annexer au Contrat de ville parisien 2015-2020.....	197
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la rémunération des agents de bureau de vote.....	165	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux engagements financiers de l'Etat.....	197
Vœu déposé par l'Exécutif.....	165	Vœu déposé par l'Exécutif.....	197
Remerciements.....	166	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux différents corps des agents verbalisateurs de Paris.....	203
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la rémunération des agents de bureau de vote.....	166	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une police municipale parisienne.....	205
Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).....	166	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'état d'urgence.....	206
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au vote par machine à enregistrement électronique.....	167	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la modification de la Constitution.....	206
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Vingtième Théâtre.....	168	Vœu déposé par l'Exécutif.....	206
Vœu déposé par l'Exécutif.....	168	2015 DEVE 137 - Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation du programme "100 hectares : végétalisation du bâti et développement de l'agriculture urbaine".....	209
2015 DAC 656 - Subvention (10.000 euros) à l'Association des réservistes citoyens de l'Armée de Terre en Île-de-France "ARCAT Île-de-France".....	170	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une co-élaboration des cahiers des charges au terme d'une large concertation.....	209
2015 DU 159 - Dénomination allée Charles Brennus (16e).....	171	Suspension et reprise de la séance.....	213
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la nouvelle dénomination de la station de métro "Belleville - Commune de Paris 1871".....	173		
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la dénomination d'une station de métro "Commune de Paris 1871".....	173		

Election des 62 conseillers métropolitains appelés à siéger au sein de la Métropole du Grand Paris.....	213
Suspension et reprise de la séance.....	214
Election des 62 conseillers métropolitains appelés à siéger au sein de la Métropole du Grand Paris. (Suite)....	214
Suspension et reprise de la séance.....	215
Election des 62 conseillers métropolitains appelés à siéger au sein de la Métropole du Grand Paris. (Suite)....	215
Désignation, au scrutin secret, des conseillers métropolitains.....	215
2015 DEVE 175 - Cimetières parisiens - Octroi à titre gracieux des conversions en concessions perpétuelles des concessions acquises à l'occasion des inhumations des victimes des attentats du 13 novembre 2015.	218
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la végétalisation éphémère de la place de la République.....	219
Vœu déposé par l'Exécutif.....	219
2015 DVD 129 - Nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris - Approbation.	220
2015 DVD 216 - Communication du bilan annuel du projet Tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières.....	227
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'indemnisation des entreprises et commerçants.	227
2015 DVD 224 - Signature d'une convention de financement des études et travaux pour la création d'abris vélos sécurisés Véligo dans les Gares de Paris Montparnasse et Paris Saint Lazare.	230
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'ateliers de réparation de vélos.	230
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture d'une station Véligo.	230
Vœu déposé par l'Exécutif.....	230
2015 DVD 238 - Mise en place de la Commission extra-municipale des déplacements et du partage de l'espace public (CEMD-PEP).	236
Vœu déposé par le GEP relatif à la place des piétons dans l'espace public.	236
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'élaboration d'un plan piéton.....	236
2015 DVD 244 - SG - Création d'un syndicat mixte ouvert dénommé "Syndicat d'études Vélib' Métropole" : adhésion de la Ville de Paris, approbation du projet de statuts et désignation de deux représentants.....	240
Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Ecologiste de Paris relatif au réaménagement de la place des Fêtes.	243

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Ecologiste de Paris relatif à l'extension des zones 30 dans le 19e.	245
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à un réaménagement du quartier Opéra Garnier.....	246
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au stationnement de cars de tourisme rue Lagrange et ses abords.	247
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité des piétons aux abords des établissements scolaires à proximité de la Porte d'Asnières.	248
Vœu déposé par l'Exécutif.	248
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la traverse Batignolles - Bichat.	250
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la circulation des usagers du métro Château-Rouge.....	252
2015 DDCT 171 - Modification du Règlement intérieur du Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil municipal et de conseil départemental.	254
2015 DDCT 10 G - Modification du Règlement intérieur du Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil municipal et de conseil départemental.	254
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au suivi des vœux adoptés.	261
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la pollution de la Seine.	262
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la propreté Faubourg Saint-Denis/Château d'Eau.	263
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'interdiction de dépôt de prospectus sur les pare-brises.....	265
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la déconcentration des missions de propreté.	267
2015 DEVE 171 - DFA - Modifications apportées aux tarifs des droits d'entrée et des prestations de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement.	268
2015 DVD 17 G - T3 extension vers l'Ouest. Approbation des modalités de la concertation préalable.	270
2015 SG 42 - Aménagement des berges de Seine - Liaison Bastille/Tour Eiffel (1er, 4e, 7e, 12e) - Approbation du bilan de la concertation préalable et approbation du projet.	274
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la politique tarifaire des commerces.	274
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une étude sur une promenade de Bercy au port de l'Arsenal.	274
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un débat sur l'enjeu de la logistique urbaine de marchandises.....	274

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un report de calendrier.	274
Suspension et reprise de la séance.....	286
2015 SG 42 - Aménagement des berges de Seine - Liaison Bastille/Tour Eiffel (1er, 4e, 7e, 12e) - Approbation du bilan de la concertation préalable et approbation du projet.	286
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la politique tarifaire des commerces.	286
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une étude sur une promenade de Bercy au port de l'Arsenal.	286
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un débat sur l'enjeu de la logistique urbaine de marchandises.	286
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un report de calendrier. (suite).....	287
2015 DPA 102- Communication relative au projet de performance énergétique dans les écoles. Présentation du rapport annuel 2014 de suivi d'exécution du premier contrat relatif à 100 écoles.....	288
2015 DVD 223 - DFA - Traité de concession avec la société Climespace - Avenant n° 6.....	289
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la desserte du 17e par un réseau d'énergie frigorifique.	290
Vœu déposé par l'Exécutif.	290
2015 DASES 501 G - Conventions avec 12 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2016-2018.	292
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au conventionnement des associations de prévention spécialisée.	292
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au renforcement des moyens alloués à la protection de l'enfance.	292
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'évaluation de l'action des associations chargées de la prévention spécialisée.	292
Suspension et reprise de la séance.....	300
2015 DASES 68 G - Subvention (250.000 euros) et avenant à convention avec l'association "AIDES" (93).	301
2015 DASES 436 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Gaïa" Paris" (11e).	302
2015 DASES 491 G - Subvention (150.000 euros) et convention avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale (GCSMS) - Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré (19e).....	305
2015 DASES 396 G - Participation (4.916.858 euros) et subvention (72.243.euros) aux activités 2015 du GIP	

Samu social de Paris (12e) et adoption d'un protocole concernant le suivi social des familles sans suivi social. .	305
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'accessibilité des commerces et des locaux professionnels.	307
2015 DFPE 431 - Groupement de commandes - Mobiliers spécifiques et divers accessoires pour les établissements de la petite enfance en 7 lots séparés - Marchés de fournitures - Modalités de passation.....	308
2015 DFPE 432 - Mise à disposition de places d'accueil pour les Parisiens au sein des crèches hospitalières de l'A.P./H.P. situées dans Paris - Marchés de service - Modalités de lancement, d'attribution et de signature.	308
2015 DFPE 434 - Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé au 27/35 rue Bréguet-Villa Marcès (11e) - Marché de services (article 30).....	310
2015 DFPE 436 - Groupement de commandes pour la mise en place d'ateliers d'analyse des pratiques des professionnels de la DFPE en 3 lots séparés. Marchés de services. Modalités de passation.	311
2015 DFPE 19 G - Groupement de commandes - Mobiliers spécifiques et divers accessoires pour les établissements de la petite enfance en 7 lots séparés - Marchés de fournitures - Modalités de passation.....	312
2015 DFPE 20 G - Ateliers d'analyse des pratiques professionnelles de la DFPE en 3 lots séparés.	312
2015 DASES 44 - Fixation d'une redevance annuelle de 100 euros due par l'association "Emmaüs Solidarité" (1er) pour l'occupation temporaire d'un bâtiment situé 4/12, rue Jean-Quarré (19e) à usage d'un CHU.	312
Vœu déposé par les groupes SOCA, GEP et PCF-FG relatif à la transformation de l'ancien lycée Jean Quarré.....	313
2015 DASES 529 G - Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2015-2020.	315
2015 DASES 560 G - Programme Départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi - Convention avec la CAF de Paris pour la gestion de l'Allocation Logement Complémentaire Ville de Paris et règlement intérieur de l'aide.	322
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la situation de la place Raoul Follereau.	323
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la création de nouveaux carrés des biffins.....	326
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux campements dans le 18e.....	327
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux solutions d'accueil des réfugiés.	329
2015 SG 93 - Subvention (37.000 euros) et convention avec l'association "Médecins du Monde" (18e).	329

2015 DASES 37 - Adoption du Plan parisien de santé
environnementale.....332

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au Bureau
de la santé environnementale et de l'hygiène. 332

2015 DVD 234 - Allée des Fortifications (16e).
Convention d'occupation du domaine public avec
l'association "Aurore".....340

Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-
MODEM relatif à la suspension de l'opération. 340

Compte rendu de la 5e Commission. 346

2015 DLH 118 - Conclusion d'un avenant n° 7 au
traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet
2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers
îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat
dégradé. 346

2015 DLH 294 - Réalisation 15-17, rue Bertillon (15e)
d'un programme de construction comportant 20
logements P.L.A.-I., 28 logements PLUS et 20 logements
P.L.S. par ICF Habitat "La Sablière".....349

2015 DLH 338 - Réalisation 8, rue Auguste-
Chabrières (15e) d'un programme d'acquisition
réhabilitation de 28 logements sociaux par Paris Habitat
OPH. 351

2015 DLH 345 - Réalisation 16, rue Nélaton (15e)
d'un programme de 28 logements sociaux (14 P.L.A.-I., 8
PLUS et 6 P.L.S.) par la R.I.V.P. 351

2015 DLH 308 - Réalisation 16, rue Clairaut (17e) d'un
programme de logements sociaux (14 P.L.A.-I., 8 PLUS, 6
P.L.S.) par la R.I.V.P. 352

2015 DLH 312 - Réalisation 149, avenue de Clichy
(17e) d'un programme de 9 logements sociaux (5 P.L.A.-I.
et 4 PLUS) par la R.I.V.P. 352

2015 DLH 339 - Réalisation 72, rue de La Jonquière
et 46, rue Pouchet (17e) d'un programme de 7 logements
sociaux PLUS par la R.I.V.P. 352

2015 DLH 348 - Location de l'immeuble 92, rue
Laugier (17e) à Paris Habitat OPH - Bail
emphytéotique. 353

2015 DLH 353 - Réalisation 3, rue Collette (17e) d'un
programme de 19 logements sociaux (10 P.L.A.-I. et 9
PLUS) par la R.I.V.P. 353

2015 DLH 355 - Réalisation 14, rue Sauffroy (17e)
d'un programme de 9 logements sociaux (5 P.L.A.-I. et 4
PLUS) par la R.I.V.P. 353

2015 DLH 360 - Réalisation 101, rue de La Jonquière
(17e) d'un programme de 12 logements sociaux (7 P.L.A.-
I. et 5 PLUS) par la R.I.V.P. 353

2015 DLH 363 - Réalisation 19, rue de la Condamine
(17e) d'un programme de 9 logements sociaux (5 P.L.A.-I.
et 4 PLUS) par la R.I.V.P. 353

2015 DLH 366 - Création de 12 logements sociaux (7
P.L.A.-I. et 5 PLUS) et réhabilitation de 7 logements

P.L.A.-I. (ex "lois de 1948") dans les 12e, 13e, 15e, 16e,
17e et 20e arrondissements par Elogie..... 353

2015 DLH 369 - Réalisation 7 rue d'Héliopolis
(17e) d'un programme d'acquisition-
conventionnement comportant 14 logements sociaux
par Paris Habitat OPH..... 353

2015 DLH 373 - Location de l'immeuble 230-234,
rue de Courcelles (17e) à la R.I.V.P. - Avenant à bail
à construction - Réalisation d'un programme de 7
logements P.L.A.-I. et 5 logements PLUS par la
R.I.V.P. 353

2015 DLH 384 - Réalisation 9-9 bis, rue Labie (17e)
d'un programme comportant 19 logements sociaux par
Paris Habitat OPH. 353

2015 DU 171 - Cession à Aximo de 5 lots de
copropriété préemptés par la Ville (15e et 17e)..... 353

2015 DLH 372 - Réalisation 11-13, rue de Domrémy
(13e) d'un programme de surélévation permettant la
création de 74 logements P.L.S. par la société d'HLM
"l'Habitat Social Français" (hsf)..... 358

2015 DLH 409 - Réalisation sur les lots A, B1, C et F,
71, boulevard Diderot et 20 bis, rue de Reuilly (12e) d'un
programme comportant 211 logements sociaux par Paris
Habitat OPH. 359

2015 DLH 423 - Participation de la Ville au coût
d'aménagement d'un site de relogement provisoire
pour les résidents des foyers Clisson (13e) et
Lorraine (19e), crée par COALLIA Habitat à Saint-
Vincent-de-Paul (14e)..... 361

Vœu déposé par le GEP relatif à l'information des
résidents des Foyers de travailleurs migrants. 361

2015 DLH 5 G - Avenant n° 11 à la convention
conclue le 23 mai 2011 avec l'Etat relative à la délégation
de compétence au Département de Paris en matière
d'aides au logement. 362

Suspension et reprise de la séance. 366

Souhaits de bienvenue. 366

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif
aux expulsions locatives. 366

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de
Gauche relatif aux expulsions locatives. 366

Vœu déposé par l'Exécutif. 366

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au
fonctionnement du Comité Inter-bailleurs..... 368

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à
un état des lieux dans les résidences de logements
sociaux (18e)..... 369

Vœu déposé par l'Exécutif..... 369

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à
l'information des maires d'arrondissement concernant
l'attribution des logements sociaux. 371

Vœu déposé par Mme SIMONNET, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux salariés de l'entreprise de nettoyage sous-traitante de Paris Habitat.	372
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'arrêt du recours aux entreprises de sous-traitance dans les bailleurs sociaux de la Ville.	372
Vœu déposé par l'Exécutif.	372
2015 DDEES 245 - Arc de l'Innovation - Protocole avec la Caisse des dépôts.	374
2015 DU 133 - Vente à "Séquano Aménagement", après déclassement, de volumes dans la Z.A.C. des Docks à Saint-Ouen (93).	378
Vœu déposé par le GEP relatif à la ligne C.D.G. Express.	379
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la ligne CDG Express.	381
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la communication des avis de la DEVE.	382
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au devenir de "La Main Jaune".	382
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au 48, rue Ramponeau/37, rue Bisson.	384
Vœu déposé par l'Exécutif.	384
2015 DLH 370 - Réalisation Secteur Chapelle International Lot B (18e) d'un programme de logements-étudiants et chercheurs (128 PLUS et 112 P.L.S.) par la R.I.V.P.	386
2015 DLH 383 - Réalisation 88, rue Ménilmontant (20e) d'un programme de construction de 45 logements étudiants par "l'Habitation Confortable".	386
2015 DPA 71 - Construction d'une école élémentaire et d'un multi-accueil 73-75, boulevard Davout (20e) - Autorisation de prendre toute décision sur tous les marchés de l'opération et autorisations administratives.	390
2015 DASCO 10 - Activités extra-scolaires et périscolaires - Principe et modalités liés à l'inscription préalable obligatoire aux centres de loisirs - Fixation des tarifs.	391
Vœu déposé par les groupes SOCA, PCF-FG et GEP relatif au renforcement des écoles maternelles du secteur Tanger/Aubervilliers.	398
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réforme de la restauration scolaire.	399
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.	401
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux dotations de fonctionnement des cités scolaires pour 2016.	401
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la carte scolaire.	402

Vœu déposé par l'Exécutif.	402
2015 DDEES 218 - Subvention (15.000 euros) et convention avec la Fondation nationale des sciences politiques.	403
Compte rendu de la 7e Commission.	404
2015 DGRI 88 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Défense sans frontière - Avocats solidaires" (14e).	405
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au soutien à Atena FARGHADANI, artiste iranienne.	406
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au devoir de mémoire lié à l'assassinat de trois militantes kurdes.	408
2015 DJS 285 - Euro 2016 - Avenant au contrat de stade avec l'U.E.F.A.	409
2015 DJS 392 - Subvention d'équipement (4.100.000 euros) et protocole d'accord avec la Société anonyme d'économie mixte du Palais Omnisports de Paris Bercy (SAEPOPB) pour les travaux de désamiantage.	409
Vœu déposé par les groupes SOCA et PCF-FG relatif à la dénomination Laurent Schwob à un équipement sportif du 19e.	410
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la tarification de la piscine Joséphine Baker (13e).	411
2015 DGRI 81 - Label Paris Europe 2016.	412
2015 DDCT 155 - Subventions (13.500 euros) à huit associations au titre de la vie associative et de la démocratie locale œuvrant dans les 2e, 10e, 14e, 17e et 20e arrondissements de Paris.	412
2015 DDCT 168 - Convention et subvention (25.000 euros) à l'association "Patronage laïque du 15e arrondissement - maison pour tous".	413
2015 DJS 282 - Espaces Jeunes - Marché de services (article 30) - Principe et modalités de passation.	413
2015 DJS 307 - Signature du contrat jeunesse du 11e arrondissement.	415
2015 DJS 308 - Signature du contrat jeunesse du 13e arrondissement.	415
2015 DJS 360 - Subvention (6.000 euros) à l'association "Du Rififi aux Batignolles" (17e).	417
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la marche des dignités.	418
2015 DGRI 73 - DU - Nouvelle dénomination de la place de Fontenoy (7e) qui devient place de Fontenoy - UNESCO.	419
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la concertation et aux visites de l'UNESCO.	419

Compte rendu de la 1ère Commission.....	420
2015 DVD 5 - Bâtiment "La Rotonde" place de Stalingrad (19e). Convention de sous occupation du domaine public entre la société "Foncière de Paris" et la SAS "la Belle Rotonde". Contrat d'occupation du domaine public.....	421
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'implantation d'une antenne-relais sur le toit du 23, rue d'Amsterdam.....	426
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux installations de panneaux publicitaires de grande taille....	427
2015 DRH 87 - Convention pluriannuelle avec l'A.S.P.P. et versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 - Autorisation de signature et approbation.....	428
2015 DRH 21 G - Convention pluriannuelle avec l'A.S.P.P. et versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 - Autorisation de signature et approbation.....	428
2015 IG 1 - Communication sur le rapport annuel de l'Inspection générale 2014-2015.....	431
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à des Assises de la laïcité.....	435
Vœu déposé par l'Exécutif.....	435
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la titularisation des agents de catégorie C.....	436
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions de travail dans le nettoyage.....	438
2015 DDEEES 154 G - Approbation du Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Ville de Paris.....	439
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un soutien à l'économie collaborative et de partage.....	442
2015 DDEEES 230 - Réalisation de 8 kiosques aux abords de la Tour Eiffel (7e). - Principe de passation d'un marché de fournitures et pose.....	443
2015 DDEEES 276 - Kiosques de presse : prolongation de la délégation de service public et de la convention de concession pour la gestion respective des kiosquiers d'une part et des kiosques parisiens d'autre part.....	444
2015 DDEEES 268 - Vital Quartier 1 - Concession publique d'aménagement et de développement économique - Avenant n° 6.....	447
2015 DDEEES 271 - Subvention (8.000 euros) au comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fin d'année 2015 (7e).....	448
2015 DDEEES 288 - Aide exceptionnelle au profit des commerçants et restaurateurs visés par les attentats terroristes du 13 novembre 2015.....	449
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à un marché découvert dans le secteur Paris Nord-Est.....	451
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux autorisations de voirie données aux fleuristes pour les fêtes.....	452
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au quartier Goutte d'Or/Château Rouge.....	453
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au réaménagement de la Halle du marché d'Aligre.....	454
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au travail du dimanche à la Poste.....	456
2015 DPE 81 - Convention avec le SYCTOM pour l'aide au développement du compostage de proximité. ...	457
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au développement du compostage de proximité.....	457
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).....	459
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	464
Clôture de la séance.....	464
Votes spécifiques.....	464
Votes spécifiés.....	467
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	467
Comptes rendus des Commissions.....	487
Listes des membres présents.....	495
Annexe n° 1 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2016.....	500
Annexe n° 2 - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016.....	504
Annexe n° 3 - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2016.....	507
Annexe n° 4 - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2016.....	512
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	518
Tableau des votes des groupes politiques.....	523

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition de Mme Jacqueline Nebout, ancienne conseillère de Paris. Son décès est survenu le 2 novembre 2015. Mme Nebout, productrice à Radio Lorraine, est entrée en politique en 1954 au sein du parti radical-socialiste. Elue conseillère de Paris en mars 1977, sur la liste "Union pour Paris" du 9^e arrondissement puis, à la suite, adjointe au Maire de Paris, elle a été chargée de toutes les questions relatives à l'environnement, la qualité et le cadre de vie, la prévention et la lutte contre les pollutions et les nuisances. Réélue en 1983 et en 1989, cette fois-ci dans le 15^e arrondissement, elle a impulsé la réalisation du parc André-Citroën, du parc de Bercy et de la coulée verte partant de la Bastille.

Mme Jacqueline Nebout a intégré le Conseil régional d'Ile-de-France en 1983 où elle a été élue et réélue jusqu'en 1992. Parallèlement à ses mandats électifs, elle a participé activement à la vie politique en tant que vice-présidente du groupe RPR à l'Hôtel de Ville, puis vice-présidente du parti radical de 1999 à 2001. Avant de se retirer de la vie publique, elle a assuré la présidence de la Société nouvelle d'exploitation de la Tour Eiffel de 1995 à 2001.

Mme Jacqueline Nebout laisse le souvenir d'une élue passionnée, à la fois exigeante et généreuse. Ses obsèques ont été célébrées le 6 novembre 2015 à Paris en l'église Notre-dame-de-la-Gare à Paris dans le 13^e arrondissement. En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Le Conseil de Paris a appris aussi avec tristesse la disparition, survenue le 18 novembre 2015, de M. Pierre Bas. Membre honoraire du Parlement et de la Cour des comptes, Pierre Bas a consacré sa vie à la chose publique. Jeune diplômé de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, il a débuté sa vie administrative à la Direction des services économiques de l'Afrique équatoriale française à Brazzaville en 1949. Après avoir été promu administrateur de la France d'outre-mer, il est devenu collaborateur du Général de Gaulle au Secrétariat général de la présidence de la République de 1959 à 1962, puis a intégré la Cour des Comptes. M. Pierre Bas a été élu député de la 4^e circonscription de Paris de 1962 à 1986.

En 1965, il a fait son entrée au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine où il a siégé sans discontinuer jusqu'en 1989. Il est devenu adjoint au Maire de Paris chargé de la culture de 1977 à 1983, puis maire du 6^e arrondissement jusqu'en 1989. De 1967 à 1982, il a été successivement président de la commission des finances de la région parisienne, président de la région parisienne, président de la commission des transports et enfin, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France. Il s'est notamment investi pour la création de la ligne B du RER et la prolongation des lignes de métro en banlieue.

Il était, en outre, un grand spécialiste de l'Afrique et a été élu membre de l'Académie des sciences d'outre-mer en 1983. Il s'est également distingué par son combat en faveur de l'abolition de la peine de mort, en devenant président du comité parlementaire pour l'abolition de la peine de mort en 1978.

Pierre Bas était aussi connu pour son très fort attachement à Paris et, en particulier, au 6^e arrondissement. Il était Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur, Chevalier des Palmes académiques, des Arts et des Lettres, du Mérite agricole et du Mérite saharien, ainsi qu'Officier de l'Etoile noire.

Ses obsèques ont été célébrées le 26 novembre 2015 en l'église Saint-Germain-des-Prés dans le 6^e arrondissement. En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Mes chers collègues, M. LECOQ a demandé la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues, c'est avec beaucoup d'émotion que les habitants du 6e arrondissement ont appris la disparition de Pierre Bas qui fut, pendant plus de 25 ans, de 1962 à 1989, le premier personnage politique du 6e arrondissement. Gaulliste dès le plus jeune âge, il participa à la résistance lorsque, élève au lycée Louis-le-Grand, il porta des plis avec son camarade Pierre Alviset qui, arrêté par la Gestapo, fut fusillé et donna son nom à un collège du 5e arrondissement.

Originaire du Doubs, d'une famille modeste, Pierre Bas était passionné par les grands espaces et par l'Afrique. C'est ainsi que, tout naturellement, il a suivi les cours de l'Ecole de la France d'outre-mer. A sa sortie, il fut nommé administrateur au nord du Cameroun sous l'autorité de Pierre Messmer, gouverneur général de l'Afrique occidentale. Il resta toute sa vie marqué par ce passage en Afrique où il administra des populations animistes et déjà soumises à la progression de l'islam. Ces terres sont aujourd'hui sous l'influence de Boko Haram. Au début des années 1960, il revient en France et l'amitié que lui porte Pierre Messmer l'amène à entrer au cabinet du Général de Gaulle où il était en charge des affaires africaines.

En 1962, Pierre Bas fit partie de ces gaullistes que l'UNR présente dans les 31 circonscriptions de la capitale où, de Chaillot à Belleville, ils furent tous élus députés. Tour à tour député du 6e arrondissement, président du district de la région parisienne, président de la commission des comptes de l'Assemblée nationale, adjoint au maire de Paris chargé de la culture, président du groupe gaulliste, Pierre Bas va jouer un rôle décisif en 1977 lors de l'élection du premier maire de la capitale. En refusant de se soumettre à Michel d'Ornano, en dépit des pressions élyséennes, Pierre Bas fera gagner plusieurs jours à la majorité gaulliste et permettra à Jacques CHIRAC de se présenter. Il fut ensuite son premier adjoint à la culture pendant six ans et mis en place avec Marcel Landowski les bases de la politique culturelle parisienne qui connaîtra les développements futurs que chacun apprécie aujourd'hui.

Courageux et ombrageux, Pierre Bas avait les qualités et les défauts de son terroir d'origine, les hauts plateaux du Doubs. Ses relations avec Jacques CHIRAC se dégradant, il prend position dès 1983 pour Raymond Barre et se coupe de ses amis gaullistes et du RPR dont il était issu. En 1988, il ne fut pas réinvesti comme député et fut battu aux élections municipales en 1989. Il se consacra alors à ses passions, à sa famille, à l'Afrique, et siégea pendant de nombreuses années à l'Académie des sciences d'outre-mer.

Comme parlementaire, Pierre Bas mena deux grands combats. Humaniste convaincu, catholique fervent, il fut l'un des premiers parlementaires, à la fin des années 1970, à prôner l'abolition de la peine de mort. Son second combat, tout aussi passionné, fut celui qu'il mena pour la défense et la promotion de la langue française, qui trouva sa traduction parlementaire à travers l'adoption de la loi Bas-Lauriol du 31 décembre 1975, reprise 20 ans après par la Loi Toubon. Les habitants du 6e arrondissement, mes chers collègues, et les Parisiens, ont gardé en mémoire cet homme politique exigeant qui préféra perdre plutôt que d'abdiquer ses idées et se prosterner devant les instances dirigeantes de son parti.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, pour cette intervention concernant notre collègue.

Félicitations aux nouveaux élus régionaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi, avant d'aborder l'ordre du jour de notre Assemblée, d'abord de féliciter l'ensemble des conseillers régionaux élus hier soir, de toutes nos listes, j'ai hier félicité Valérie PÉCRESE, la nouvelle présidente du Conseil régional, et je travaillerai avec elle, comme je l'ai dit hier et comme nous nous le sommes dit hier soir, dans un esprit républicain portant les intérêts de Paris.

Les Parisiens ont été 59 % à se rendre aux urnes hier, il y a eu un sursaut de participation et je pense que nous ne pouvons que nous en réjouir et, deuxième point très important de réjouissance, c'est aussi le très faible score du front national, puisqu'il a reculé entre le premier et le second tour, pour atteindre le plus bas niveau de France dans une grande ville à savoir 6 %.

Maintenant il y a des légitimités qui se sont exprimées par les urnes, en tant qu'élue de la République et donc républicaine, j'invite chacune et chacun, dans cet exercice républicain à faire le travail tenant compte des résultats, notamment les résultats parisiens, me semble-t-il, qui sont aussi au rendez-vous d'une certaine idée de la solidarité, du progrès et de l'écologie. Je ne doute pas que nous travaillerons en bonne intelligence avec la nouvelle présidente

du Conseil régional d'Ile-de-France et son équipe, et donc, je salue chacune et chacun sur nos rangs et au-delà de nos rangs, pour cette élection qui s'est faite dans un cadre républicain et cela est tout à l'honneur de nos institutions.

Merci à vous et félicitations.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance du lundi 23 novembre 2015 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Félicitations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je veux aussi adresser, en votre nom à toutes et tous, nos très chaleureuses félicitations à notre collègue Marie-Christine LEMARDELEY qui a été promue au grade d'Officier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur, ainsi qu'à M. le Préfet de police qui vient d'être promu au grade de Commandeur dans l'Ordre national du Mérite.

Félicitations à nos collègues.

Discussions budgétaires - Ville et Département - Etat spécial territorial.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous abordons le sujet principal de ce Conseil, qui est la discussion budgétaire de la Ville, du Département et de l'Etat spécial territorial. Conformément à la conférence d'organisation, je vous rappelle que, dans une première partie, un orateur par groupe s'exprimera cinq minutes, le débat général se poursuivra avec les orateurs inscrits, puis avec la réponse de l'Exécutif.

Je vous rappelle que lors du vote il n'y aura ni débat ni intervention, mais une explication de vote préalable de cinq minutes par groupe. Les amendements et les vœux doivent être présentés pendant la discussion générale.

Avant de procéder au tour de parole, je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, l'adoption du deuxième budget de la mandature intervient dans un contexte douloureux que nous n'avons pas oublié. Notre ville a été frappée par deux fois cette année 2015 en janvier, puis une seconde fois, en plein cœur, le 13 novembre dernier par des actes terroristes barbares.

Je remercie à nouveau l'ensemble de la société parisienne qui, en traversant cette épreuve dans la dignité, la fraternité et la solidarité, permet à notre ville de se relever.

C'est aussi notre rôle et c'est pourquoi nous devons adopter aujourd'hui un budget de responsabilité et de combat. Ce budget doit nous permettre de construire une ville libre, généreuse et attractive qui incarne ce que les terroristes ont voulu abattre.

Deux priorités doivent ainsi être portées haut. D'une part le renforcement de notre cohésion sociale et républicaine par notre capacité à assurer la sécurité, mais aussi à réduire les inégalités et à aider les plus fragiles.

D'autre part, le soutien au dynamisme de Paris qu'il soit économique, écologique, ou culturel. C'est pourquoi il est si vital d'investir et d'innover, non pas au nom d'un culte gratuit de l'innovation, mais au service de notre qualité de vie et pour relever les grands défis de notre temps.

Pour faire face à l'après 13 novembre, ce projet de budget traduira plusieurs mesures destinées à répondre au besoin de sécurisation de nos équipements publics et à renforcer les moyens d'action de la municipalité, notamment moyens humains dans les domaines de la prévention et de la sécurité.

Il conforte également les moyens de la Préfecture de police, et je voudrais saluer le travail exemplaire accompli par les agents de la Préfecture de police sous votre commandement, Monsieur le Préfet.

Conformément aux engagements de la mandature ce budget allie sérieux budgétaire, exigence, d'un haut niveau de service public et véritable ambition en matière d'investissement. Les fondamentaux de notre collectivité, en matière de finances, y seront conservés.

Pourtant, le contexte dans lequel nous nous trouvons n'a jamais été aussi contraignant, subissant l'effet conjoint d'une baisse continue et brutale des dotations de l'Etat, et d'une hausse tout aussi continue des dépenses de péréquation. Nous devons trouver les marges de manœuvre indispensables à la réalisation du programme souhaité par les Parisiens.

Comme je m'y suis toujours engagée, aucune hausse d'impôt ne viendra compenser cette situation, et ce tout au long de ma mandature. Cette situation nous oblige à une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, que j'assume pleinement, à hauteur de 110 millions d'euros, soit une augmentation de seulement 0,6 % par rapport à l'an dernier.

Nos efforts porteront notamment sur la modernisation des dispositifs existants, des contributions à nos grands partenaires, calibrées au plus juste, et une évolution maîtrisée de la masse salariale avec toutefois des recrutements dans les secteurs prioritaires, que nous avons déterminés dès la campagne de 2014 et que nous avons confirmés dès notre élection : les secteurs prioritaires de la petite enfance, de la propreté, et de la sécurité.

Le recentrage de l'administration sur une logique d'optimisation et de proximité s'accompagnera par ailleurs du soutien renforcé aux emplois d'avenir et au service civique volontaire ainsi que d'une priorité portée sur la formation et la possibilité d'évolution professionnelle des agents à laquelle je suis très attachée.

A cela s'ajouteront notamment des recettes exceptionnelles tirées de notre politique volontariste en matière de logement social, le dynamisme renouvelé de nos recettes de fiscalité immobilière et les effets positifs d'une stabilisation de la CVAE qui nous permettent de présenter un niveau d'autofinancement satisfaisant avec 503,33 millions d'euros d'épargne brute ce qui, dans ce contexte, est particulièrement important et a été difficile, mais je veux saluer le travail de toutes nos équipes, parce qu'ainsi deux tiers de nos investissements seront couverts sans recourir à l'emprunt. Nous continuons donc à nous inscrire dans la bonne gestion qui nous confère une assise financière.

Mes chers collègues, les efforts que nous déployons ont un sens et cette stratégie financière, rigoureuse et responsable, nous permettra de lancer en 2016 le deuxième volet de notre ambitieux programme d'investissement de la mandature, capable de relever les défis créés ou aggravés par les attentats du 13 novembre.

Les mesures d'urgence que nous avons mises en œuvre immédiatement ont vocation à se poursuivre ou à être complétées par d'autres. C'est pourquoi ce budget prévoit la constitution d'une réserve financière de 5 millions d'euros en fonctionnement. Cette réserve viendra financer les actions qui auront été proposées et discutées par les différents groupes de notre Assemblée dans un esprit de collégialité et de responsabilité.

En outre, nous sommes à la hauteur de la situation quand, malgré notre engagement de sérieux budgétaire, nous décidons d'un effort additionnel de 11 millions d'euros, réellement 11 millions d'euros, pour assurer la sécurité des Parisiens par de nouveaux équipements, dans les bâtiments municipaux notamment. A ces moyens matériels viennent s'ajouter des moyens humains avec le recrutement de 39 agents supplémentaires à la DPP.

Si tout doit être fait pour la sécurité des citoyens, notre réponse ne peut se situer sur ce seul terrain. Plus que jamais l'engagement pour une ville fondée sur l'égalité de ses territoires, sur l'égalité des chances, l'égalité des individus doit se traduire concrètement.

Ces attentats interrogent aussi en profondeur un modèle social aujourd'hui fragilisé. C'est pourquoi plus de 25 % du plan d'investissement de la mandature territorialisé bénéficieront aux quartiers populaires de Paris qui représentent 16 % de la population parisienne.

En outre, notre Ville maintiendra en 2016 son budget dédié aux quartiers "politique de la ville" et y intensifiera sa mobilisation, en particulier en faveur de l'emploi des jeunes.

Ce n'est qu'en investissant massivement dans ces quartiers que nous ferons reculer les inégalités sociales ou territoriales, et que nous ferons progresser la tranquillité publique, la cohésion sociale et aussi la sécurité.

Ainsi le soutien aux familles, aux enfants et à la jeunesse reste essentiel. C'est le sens des 232,83 millions d'euros consacrés à l'enseignement et à la formation, par la création de 620 places de crèche aussi cette année, le recrutement de 940 animateurs supplémentaires, ou encore le nouveau maillage territorial dédié aux jeunes.

Dans ce même esprit d'égalité et de cohésion, nous rapprocherons les loisirs des citoyens. Ce souci d'investir dans la proximité se traduira, notamment dans le domaine de la culture, par le lancement de la réforme des

conservatoires ou la rénovation des théâtres de la Ville et du Châtelet ou, dans le domaine du sport, par les premières réalisations du Plan Nager à Paris, auquel il est alloué 103 millions d'euros.

Nous accueillerons cette année de nombreux grands événements sportifs, que nous devons appréhender comme autant de jalons positifs dans notre candidature aux Jeux Olympiques et aux Jeux Paralympiques, auxquels les Parisiens seront pleinement associés.

Avec un effort social de 2,3 milliards d'euros, Paris ne désarme pas face à la crise. C'est un bouclier social toujours plus solide que composent, pour les plus fragiles, les différentes aides sociales, les mises en œuvre cette année des "100 mesures du pacte de lutte contre la grande exclusion" ou encore la lutte contre les inégalités dans l'accès aux soins et à la prévention.

C'est aussi le sens des efforts poursuivis pour accueillir dignement les réfugiés et favoriser leur intégration, à hauteur de 13,7 millions d'euros.

Dans le même temps, nous traduirons dans les faits la priorité absolue des Parisiens : les 317 millions d'euros dédiés à la construction de plus de 7.000 logements sociaux, la mobilisation du parc privé par le dispositif Multiloc ou encore le Plan "1.000 immeubles énergivores" répondront mieux que tout discours à la crise du logement.

Cette politique de logement ambitieuse vise à favoriser le rééquilibrage territorial de notre capitale, la mixité sociale mais aussi le progrès environnemental dont il est indissociable.

Alors que nous venons d'accueillir la COP 21, notre ambition en matière d'écologie se déploiera de manière forte en 2016, avec l'amplification des actions définies dans le Plan Climat Energie, la rénovation thermique des logements ou des investissements massifs dans les modes de déplacements doux et les transports collectifs à hauteur de 103 millions d'euros.

Dans le cadre du Plan de lutte contre la pollution, nous continuerons de créer les conditions d'une sortie du diesel et d'une limitation de la circulation automobile dans notre ville à Paris. D'ailleurs, je crois que les Parisiens l'ont réaffirmé hier d'une certaine façon. Exigence écologique, exigence d'une ville propre iront de pair. Comptez sur moi pour ne rien lâcher sur cet aspect-là des choses.

Le développement de la collecte aussi des biodéchets, la mise en place d'un Plan de relance du tri ou encore le déploiement de l'économie circulaire sont le fer de lance d'une nouvelle économie tournée vers le réemploi et le partage. Là aussi, nous ne lâcherons rien.

Cette conversion écologique s'inscrira dans un mouvement plus vaste de transformation urbaine. En effet, les 23 projets concrétisés dans le cadre de l'appel à projets "Réinventer Paris", la mise en place d'un "Arc de l'innovation" avec nos voisins de la Métropole, ou encore le lancement d'opérations d'ampleur aux portes de Paris concourront à l'attractivité de notre ville, plus que jamais tournée vers le développement d'un tissu entrepreneurial unique au monde, et un tissu entrepreneurial dont je veux saluer la responsabilité sociale et environnementale qui l'anime ici à Paris, parce que ce tissu entrepreneurial est un tissu de partenaires. Je veux vraiment les remercier de nous accompagner dans tous ces grands défis.

Pour renforcer cette spécificité, nous allons encore intensifier notre politique d'innovation, mais aussi lancer le contrat de revitalisation commerciale au profit de nos commerces de proximité qui sont un tissu de convivialité, d'activité économique, d'attractivité, d'emploi et de solidarité inégalé et que beaucoup de villes au monde nous envient.

J'en ai eu des témoignages nombreux lorsque j'ai reçu les maires d'environ mille villes, lorsque j'ai reçu les maires des grandes métropoles, notamment regroupées au sein du C40. Je peux vous dire que la vitalité commerciale de notre tissu de proximité a été non seulement remarquée mais saluée par l'ensemble de mes collègues.

Mes chers collègues, en portant l'action et l'accent sur le vivre ensemble, nous voulons que Paris reste l'incarnation concrète des valeurs humanistes qui ont été attaquées le 13 novembre : la liberté, la fraternité, l'égalité, mais aussi la diversité, la laïcité. Contre la tentation du repli, contre toutes les formes d'intolérance, nous bâtissons une ville inclusive, solidaire, bienveillante, à l'image des Parisiens eux-mêmes et de leur choix également démocratique.

En insistant sur l'investissement et la préparation de l'avenir, en particulier face au défi écologique, nous assumons notre rôle de ville monde. Une ville monde capable d'ouvrir de nouveaux possibles en son sein et à l'international, et consciente de ses responsabilités, à la fois dans la vie quotidienne de ses habitants et dans celle des générations futures, de tous ces Parisiens à naître.

Pour relever ces défis, je sais pouvoir compter sur l'investissement de chacun de vous, ainsi que sur la compétence et l'engagement de mon équipe. Permettez-moi de saluer vraiment très chaleureusement le travail accompli par Julien BARGETON et par Emmanuel GRÉGOIRE, mais je veux dire aussi la pleine confiance que je fais à l'ensemble des membres de l'Exécutif, à l'administration parisienne, à la Direction des finances, dont je salue l'arrivée du nouveau directeur des Finances qui nous a rejoints, Guillaume ROGER, pendant la préparation de ce budget. Ce qui n'était pas simple mais il faut dire qu'il était bien préparé par Jean-Baptiste NICOLAS qui occupait cette responsabilité avant de rejoindre la DRH.

Je veux vraiment remercier chacune et chacun. Mon premier adjoint également pour le travail remarquable qu'il a fait dans la régulation de l'ensemble des groupes politiques de la majorité, pour le concours, l'apport qui a été le leur dans cette équipe, dont vraiment je suis fière d'assurer l'animation ici à la Mairie de Paris et à la tête du Département.

Paris, c'est une alliance d'universalité et de singularité, ne l'oublions jamais. Par tous les instruments dont nous disposons et, en particulier, par l'adoption d'un budget que je qualifie de combat, nous ferons tout pour préserver cette singularité qui est notre bien le plus précieux.

Je vous remercie.

Discussion budgétaire - Audition des orateurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vais donner maintenant la parole au premier orateur, Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, le budget que vous nous proposez de voter intervient dans une période qui est encore très fortement marquée par les terribles attentats de janvier et de novembre derniers. Ce budget porte la marque de notre réaction rapide et exigeante pour garantir la sécurité des Parisiens et la cohésion de notre ville. Il porte aussi, bien sûr, la marque de nos priorités, de nos engagements de campagne et celle du sérieux budgétaire qui permet de dégager des moyens d'action.

Tout d'abord, 5 millions d'euros ont été provisionnés pour le financement de mesures post-attentat. Depuis les mois de janvier, l'accent a été mis sur le renforcement du lien social dans nos quartiers, sur la ville inclusive que vous avez décrite. C'est pour nous tout le sens de notre action et une politique absolument indispensable.

Le budget prévoit également 11 millions d'euros pour améliorer la sécurisation des bâtiments municipaux en les équipant notamment de visiophones ou en aménageant leurs abords. Nous devons aller au bout de cette démarche et le faire rapidement.

De plus, 39 postes seront créés à la DPP et de nouvelles brigades seront mises en œuvre dès l'année prochaine pour lutter contre les incivilités et concentrer l'action de la Ville sur cet enjeu. Nous débattons cet après-midi du budget de la Préfecture de police, mais je voudrais une nouvelle fois ici remercier très sincèrement les forces de l'ordre. Les Parisiens savent ce qu'ils leur doivent.

Mon groupe propose également un amendement de 321.000 euros permettant d'acheter du matériel de secours supplémentaire pour la Brigade des sapeurs-pompiers. Nous y reviendrons cet après-midi dans le débat sur le budget de la Préfecture de police.

De même, dans un registre plus symbolique mais important, nous proposons un amendement pour financer l'éclairage de la statue de la place de la République devenue une sorte de mémorial de recueillement, de résistance et d'attachement aux valeurs républicaines pour les Parisiens, les Français et même des citoyens du monde entier.

Même si nous devons faire évoluer les réflexions que nous avons menées pour perpétuer le souvenir des victimes de janvier, la place de la République gardera la marque indélébile de cette année 2015.

Ce budget, je le disais, est aussi la preuve tangible du respect de nos engagements de campagne car nous n'en abandonnons et nous n'en abandonnerons aucun. C'est d'abord la mise en œuvre de la deuxième phase du programme d'investissement de la mandature, avec l'inscription de 1,9 milliard d'euros en autorisations de programme.

Cela traduit bien nos priorités : le logement d'abord, avec 460 millions d'euros pour rénover et construire l'habitat des familles modestes comme de la classe moyenne, l'école et l'éducation avec 280 millions d'euros et enfin la végétalisation et la transition énergétique dont la COP 21 a marqué toute l'importance.

Ce sont les quartiers populaires qui en bénéficieront les premiers car, comme depuis 15 ans, notre conviction est qu'il faut améliorer l'égalité et la solidarité entre les territoires. C'est aussi une exigence renforcée parce qu'un Paris plus solidaire, bienveillant est indispensable pour construire une ville inclusive.

Je voudrais aussi souligner parmi beaucoup de mesures l'effort important consacré à l'amélioration de la propreté. 80 postes seront créés à la DPE et le renouvellement du parc de bennes va permettre de sortir progressivement du diesel ; tout comme le renforcement en personnel de la petite enfance et de la sécurité.

En tout, 110 postes seront créés, mais la hausse de la masse salariale sera maîtrisée et ce sont, comme annoncé, les trois priorités en matière de recrutement petite enfance, propreté, sécurité et prévention, celles où nous avons besoin de plus de personnels que nous mettons en avant.

Enfin, et comme symbole fort de notre énergie, Paris s'engage résolument pour les Jeux Olympiques ainsi que pour d'autres grands événements sportifs. Tous les investissements permettront d'améliorer l'offre sportive à destination des jeunes et des pratiques amateurs.

Le budget prévisionnel 2016 comprend également une nouveauté. C'est l'état spécial de territoire consacré à la Métropole et dont la loi NOTRe impose que l'on débattenne dans le cadre de la discussion budgétaire. Il s'agit de retracer les dépenses et recettes de fonctionnement relevant des établissements publics territoriaux afin d'identifier les actions de la Ville en tant que territoire de la Métropole.

Notre épargne brute - et vous l'avez dit, Madame la Maire - augmente par rapport au budget 2015 grâce à une très bonne maîtrise des charges de fonctionnement et de la masse salariale. L'investissement est autofinancé à hauteur des deux tiers et nous gardons l'emprunt stable par rapport à cette année. C'est aussi grâce à la recherche de nouvelles recettes qui ne pèsent pas sur les impôts des Parisiens que cela est possible.

J'ai bien entendu que certains à droite voudraient faire croire que les impôts des Parisiens augmenteraient, en amalgamant sciemment taxe d'habitation, frais de notaire et amende pour non-paiement des droits de stationnement. Ce mensonge d'ailleurs ou plus exactement cette confusion, en dit long sur le sens du civisme de ceux qui le disent.

Quand j'entends la présidente du groupe les Républicains déclarer que ce sont entre 260 et 275 millions d'euros qui vont être piochés l'année prochaine dans le portefeuille des Parisiens, je ne peux que m'étonner devant des calculs aussi fantaisistes et je poserais une question : regretteriez-vous que les automobilistes payent leur stationnement ? En tout cas, pas nous.

Faciliter ce paiement pour le rendre plus effectif - c'est une des mesures qui sont mises en œuvre - ainsi que mieux contrôler le respect des règles devraient permettre à la Ville de percevoir 30 millions d'euros supplémentaires et ce, alors que les tarifs du stationnement résidentiel resteront inchangés l'an prochain.

Et alors que plus d'un tiers des grandes villes ont augmenté leur taxe d'habitation ou taxe foncière depuis les dernières municipales, Paris n'a pas touché à son taux de fiscalité et n'y touchera pas d'ici à 2020.

Que dire de villes administrées par la droite comme Toulouse, ville qui a le plus augmenté ses impôts ? Quelles villes trouve-t-on dans le palmarès des plus fortes hausses en 2015 ? Bordeaux, Marseille ou bien Nice. Je crois que cela montre que nous n'avons pas de leçons à recevoir.

Toutefois, en effet, devant l'importance des hausses de la péréquation et la baisse des dotations de l'État, nous devons trouver des sources d'économie qui n'affectent pas le service public aux usagers de Paris et des recettes nouvelles qui ne pèsent pas sur les impôts des Parisiens. Nous ne l'avons jamais caché, c'est ce que nous avons fait en cette année 2015 et c'est ce que nous propose le budget pour 2016.

Ce budget traduit donc un équilibre essentiel pour que Paris reste une ville monde attractive, ouverte et solidaire, qui investit pour l'avenir. Notre groupe le votera donc avec beaucoup de conviction.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur FÉRAUD.

C'est vrai qu'on préfère que les gens payent le stationnement. C'est beaucoup mieux. C'est logique.

Monsieur BELLARD, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est dans un contexte budgétaire difficile que nos discussions interviennent. Les attentats qui ont frappé notre ville il y a à peine un mois sont encore dans tous les esprits, tandis que les résultats électoraux, national et régional, avec une poussée historique de l'extrême-droite, montrent l'installation durable et massive d'une dangereuse pensée réactionnaire.

Même si Paris reste relativement épargnée par cette fièvre avec un maintien du score électoral des forces progressistes, sociales et écologistes, ce contexte ne peut pas et ne doit pas nous laisser indifférents.

Plus que jamais, face aux discours de repli et de défiance, nous devons emprunter les chemins d'une ville apaisée et ré-humanisée, une ville garante de la cohésion sociale entre ses quartiers, une ville qui donne des perspectives aux plus jeunes et notamment aux plus modestes, une ville qui donne corps - et qui continue à le faire - à ses valeurs d'accueil aux migrants.

En un mot, c'est à une cité résiliente à laquelle nous aspirons et pour laquelle nous travaillons en privilégiant l'innovation sociale, les circuits courts, la végétalisation, la lutte contre la précarité énergétique ou encore, par exemple, le développement de l'agriculture urbaine. Tout cela constitue des orientations majeures pour notre majorité, et le budget est aussi l'occasion ici de le rappeler.

Nous avons besoin d'une politique qui ne peut pas se réduire au tout sécuritaire. Certes, la crise économique, sociale et écologique perdure, fragilisant les finances de notre Ville, tout comme d'ailleurs perdure et s'amplifie le désengagement de l'État vis-à-vis des collectivités locales. Marqueur d'une poussiéreuse vision centralisatrice, ce choc budgétaire freine les collectivités pour déployer des politiques structurantes pour leurs populations et leurs territoires alors même qu'elles en sont des acteurs économiques majeurs.

Malgré ces éléments négatifs, le budget que vous soumettez au vote de notre Conseil, Madame la Maire, présente des marges de manœuvre importantes qui se traduisent par une épargne brute de 533 millions d'euros, ce qui n'est pas rien.

Bien sûr, nous savons que cette heureuse situation, sur le plan budgétaire tout du moins, ne se reproduira sans doute pas dans les prochaines années. Toutefois, elle nous permet de poursuivre la réalisation des priorités de notre majorité tout en conservant des ratios d'endettement et d'autofinancement stables par rapport aux années précédentes.

Grâce à l'augmentation des droits de mutation ou à l'encaissement des loyers capitalisés fléchés sur le financement de notre programme de production de logements sociaux, nous continuons un effort d'investissement sans précédent...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez, Monsieur le Président, je demande qu'il y ait un peu de respect de la parole des présidents et des orateurs, que ce soit également réparti. Si vous avez besoin de discuter, vous pouvez tout à fait le faire à l'extérieur.

Poursuivez, Monsieur le Président !

M. David BELLARD. - Je reprends. Grâce à l'augmentation des droits de mutation ou à l'encaissement des loyers capitalisés fléchés sur le financement de programme de production de logements sociaux, nous continuons un effort d'investissement sans précédent pour notre Ville, notamment dans le domaine de la transition écologique, du développement des transports doux ou encore de la végétalisation.

Et ceci, sans augmentation de la fiscalité directe pour nos concitoyennes et concitoyens, en droite ligne d'ailleurs avec nos engagements de campagne et bien loin du matraquage fiscal que peuvent connaître certaines municipalités, dont de nombreuses sont d'ailleurs gérées par la droite.

L'augmentation des droits de mutation tout comme celle relative aux résidences secondaires qui touche au final peu de foyers mais constitue avant tout un rééquilibrage des contributions vers ceux qui en ont vraiment les moyens, les propriétaires très aisés et les sociétés immobilières.

Il nous faudra continuer ce rééquilibrage tout comme il nous faudra continuer le travail d'amélioration de l'efficacité de notre Ville. Nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises, nous soutenons le travail vers une plus grande efficacité qui est menée depuis le début de notre mandat tant que celui-ci ne dégrade ni l'accessibilité, ni la qualité des services rendus aux usagers.

Par ailleurs, il est bon de noter que nos dépenses sociales et de solidarité ne faiblissent pas. Elles sont de notre point de vue un volet essentiel d'une politique de cohésion sociale et d'inclusion de celles et ceux qui se retrouvent ou qui peuvent avoir le sentiment d'être à la marge ou déclassés.

Nous l'avions développé dans nos propos de l'année précédente, ces deux points que sont justice sociale et transformation écologique de notre Ville constituent les piliers d'un budget écologiste et progressiste tout particulièrement crucial dans le contexte qui est le nôtre et alors même qu'a été conclu samedi dernier un accord que nous espérons historique et marquant lors de la COP 21 et pour laquelle notre Municipalité a été extrêmement active.

Toutefois, des points...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, ce n'est pas respectueux. Soyons respectueux. On peut parler ailleurs et cela ne gênera personne, je vous l'assure. Cela ne nous gênera absolument pas si vous avez besoin d'aller parler ailleurs. Soyez respectueux. Allez-y, Monsieur le Président.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Toutefois, des points restent encore à discuter et marquent une nécessité, de notre point de vue, d'aller plus loin. Notre groupe a d'ailleurs déposé un certain nombre de vœux et d'amendements budgétaires que mes collègues, Jérôme GLEIZES, Aurélie SOLANS et Marie ATALLAH développeront dans leur intervention respective.

Des efforts supplémentaires peuvent ainsi être envisagés pour que les fonctionnaires de notre Ville qui utilisent le vélo pour venir à leur travail puissent bénéficier du remboursement d'une indemnité kilométrique ou pour que nous nous engagions vers encore plus de sobriété, notamment dans l'organisation de nos cérémonies de vœux ou encore pour l'Agence pour le Climat, acteur essentiel dans le travail important que nous menons pour la rénovation énergétique des bâtiments de la Ville.

Je suis certain que l'Exécutif répondra favorablement et ces demandes dont il partage, je le sais, les priorités et que nous nous retrouverons sur ce budget.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

A présent, la parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, nous ne pouvons pas débattre de ce budget 2016 sans tenir compte du nouveau contexte politique et économique national.

Le premier message que j'entends est celui de la colère et de la souffrance de millions de Français qui, pour une partie, ne s'est pas déplacée et, pour une autre, a placé l'extrême-droite à un niveau jamais atteint dans notre pays.

Heureusement, un grand nombre d'électeurs et d'électrices se sont mobilisés pour repousser ces monstres au second tour. Mais espérons que ce réflexe républicain sera entendu et se traduira par un changement de cap.

Rappelons que 6 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté et que 3,5 millions sont mal logés.

La responsabilité du Gouvernement est très lourde. Plutôt que de faire des cadeaux aux patrons, plutôt que de casser les fonctionnaires et d'étrangler les collectivités territoriales, plutôt que de s'adresser aux riches touristes qui veulent faire leurs emplettes le dimanche, le Gouvernement aurait dû s'occuper du quotidien de 99 % des citoyens, c'est-à-dire de l'emploi, du logement, des transports et du pouvoir d'achat.

Je n'irai pas plus loin et je m'attacherai aux messages que nous ont adressés les Parisiens. Mener une politique à gauche, c'est respecter la pluralité des idées qui la composent, c'est être à l'écoute de la parole des citoyens, c'est tenir ses engagements.

C'est ce modèle parisien qui a été validé hier soir. C'est celui qui a fait du logement sa priorité, qui a consacré 25 % de ses investissements dans les quartiers populaires, qui a fait de la solidarité avec les plus démunis la grande cause de sa mandature, qui accueille les réfugiés des guerres dans le monde, qui relève le défi climatique, qui continue à embaucher des fonctionnaires pour améliorer le service public aux Parisiens.

Voilà la politique que nous menons et que les Parisiens ont validée. Cette politique n'est possible que si l'on mène le combat pour la financer. Au lendemain des attentats, le Président de la République a déclaré que le pacte de sécurité devait prévaloir sur le pacte de stabilité. Nous y ajoutons le pacte de solidarité. C'est d'abord en renforçant le service public que nous serons à même de mieux réagir. La leçon doit être tirée par celles et ceux qui prônent son affaiblissement et qui mettent en œuvre des politiques d'austérité.

La compensation financière des transferts de compétences de l'Etat aux collectivités et l'arrêt des baisses de dotations sont encore plus d'actualité. Une nouvelle fois, ce budget 2016 est placé sous le sceau du désengagement de l'Etat. La Ville a perdu 400 millions de recettes en deux ans. Le financement des compétences sociales des départements est de moins en moins assuré alors que les besoins augmentent.

Nous pouvons nous féliciter d'avoir été entendus sur le déplafonnement des frais de notaire, qui seront l'une des principales recettes de ce budget, avec les loyers capitalisés qui sont la conséquence de la politique de conventionnement de logements. Nous continuons à porter des propositions fiscales sur les logements vacants et les résidences secondaires, des recettes supplémentaires pour que les services aux Parisiens soient encore améliorés.

Après le choc des attentats, les Parisiens demandent légitimement à être protégés. Mais soyons lucides et ne laissons pas s'installer la stratégie du choc. La réponse s'incarne par les services publics, par la présence humaine, par l'engagement associatif, par la solidarité.

Le soir et le lendemain des attentats, les Parisiens ont fait preuve d'une grande solidarité. Soutenons cet élan fraternel. Plutôt que de suivre les sirènes de la droite et de l'extrême-droite que les Parisiens ont renvoyées massivement dans les urnes, la gauche doit retrouver ses repères idéologiques. C'est pour cette raison que nous nous opposons à ce que l'état d'urgence soit élevé au rang de norme constitutionnelle. Et nous ferons tout pour que la déchéance de nationalité pour les binationaux soit abandonnée.

L'urgence est à la résilience. Aider la population à être en situation de réagir et d'agir. Nous vous proposons un plan de soutien à la mobilisation citoyenne et à l'engagement solidaire, qui passe par le soutien aux associations qui interviennent dans l'apprentissage des gestes de premiers secours et de la prévention des risques ainsi qu'aux associations de solidarité et d'éducation populaire.

Ceux qui ont perpétué ces ignobles attentats ont un projet politique à l'opposé du nôtre, la barbarie et les dominations les plus abjectes allant jusqu'à l'esclavage. Pour vaincre cette nouvelle peste, chacun doit comprendre comment nous en sommes arrivés là. Tournons-nous en priorité vers les jeunes. Nous devons les aider à ne pas tomber dans l'obscurantisme en renforçant toutes les politiques qui favorisent le lien social et la compréhension du monde : renforcer la prévention spécialisée, mieux comprendre le processus d'endoctrinement mais aussi d'isolement, mieux prévenir les conduites à risques, soutenir les actions éducatives au sein des collèges, multiplier les mesures alternatives aux peines de prison.

Madame la Maire, restons dans les pas de Victor Hugo : "Ouvrir une école, c'est fermer une prison". Au fond, la question qui nous est posée est celle du projet de société : mieux nous y répondrons, mieux nous vivrons en paix.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, lors du débat relatif aux orientations budgétaires d'octobre dernier, le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants avait souligné le sérieux de l'Exécutif dans ses engagements financiers.

Notre collectivité est face à des enjeux budgétaires importants et les défis à relever sont nombreux. Dans un contexte général de baisse des dotations de l'Etat, nous avons toujours la responsabilité de rendre un service de qualité aux Parisiennes et Parisiens, quelles que soient les circonstances. Le budget primitif pour l'année 2016 relève ces défis et permettra de mettre en place les grands axes d'actions annoncés.

D'une manière générale, nous avons là un budget sincère et témoin de la bonne gestion de la Ville. Les économies engagées, les nouvelles recettes, qui sont les leviers mis en place dès 2015, nous permettent d'avoir un équilibre financier. C'est grâce à cette vigilance budgétaire que la Ville peut faire face à une nouvelle année de baisse des financements de l'Etat.

Si notre collectivité doit prendre part à l'effort national d'économies, nous devons être attentifs à ce que notre participation ne soit pas non plus disproportionnée. C'est le dialogue que nous privilégions avec l'Etat, plutôt que la défiance systématique prônée par certains. Cette bonne gestion de la Ville va nous permettre de mener une politique d'investissement sans précédent. Ainsi, les dépenses d'investissement sont en augmentation de 13 %, ce qui porte l'investissement du B.P. 2016 à 1,68 milliard d'euros.

Cet effort conséquent est une chance pour notre Ville, pour les quartiers populaires, pour le service rendu aux Parisiens. Cet investissement, c'est aussi une prime donnée à l'innovation et à l'emploi, à travers de grands projets qui porteront au-delà de nos frontières. Je pense par exemple à l'Arc de l'innovation.

Concernant les charges de fonctionnement, nous constatons une maîtrise des dépenses. En effet, tout en maintenant un haut niveau du service public, elles n'augmentent que de 0,6 %.

La masse salariale notamment est stabilisée à 1 %, évolution permise par un effort de modernisation de l'administration. Cela va permettre à la Ville de créer des postes dans les domaines prioritaires de la petite enfance et la propreté.

Cette très bonne gestion permet aussi de réagir face aux circonstances exceptionnelles que nous rencontrons. Je pense ici à la sécurité, qui va bénéficier d'un effort budgétaire important avec, là aussi, des postes complémentaires.

Une enveloppe supplémentaire de 5 millions d'euros, qui sera consacrée à des actions de cohésion sociale, marque aussi la capacité de la Ville à agir, même si nous attendons plus de détails sur le fléchage de cet argent.

Mon collègue Buon Huang TAN reviendra plus en détail sur les différents aspects de ce budget, et notamment sur le budget social, qui est, j'en remercie ma collègue Dominique VERSINI, la preuve de l'engagement de notre collectivité auprès de ceux qui en ont besoin. Il est la marque d'une ambition forte. Nous y reviendrons donc.

Nous pensons aussi que d'autres efforts sont possibles : une politique tarifaire plus adaptée, la valorisation toujours plus importante de notre patrimoine, le redéploiement d'effectifs, une meilleure objectivation des subventions aux associations. Nous devons poursuivre le mouvement engagé.

Nous devons aussi faire attention aux tentations de nouvelles dépenses et avoir une vision globale de notre effort. Dans cette cohérence, le groupe R.G.C.I. ne fera pas de demandes de dépenses supplémentaires.

Mes chers collègues, nous avons aujourd'hui une obligation de résultats, et pas seulement de moyens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, présidente du groupe les Républicains.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, mes chers collègues, le budget 2016 est particulier, puisqu'il intervient un mois tout juste après les attentats du 13 novembre. Il doit nous permettre de traduire dans les actes notre volonté commune que Paris soit un rempart contre le terrorisme. Nous souhaitons tous, je crois, prolonger l'unité et la dignité de notre Assemblée, et c'est dans cet esprit que nous voulons contribuer aux débats.

Mes chers collègues, les événements du mois dernier ont placé la sécurité au premier rang de nos priorités. Celle-ci a un coût. Nous comprenons bien que le trou de 400 millions d'euros auquel fait face la Municipalité pour la seconde fois consécutive complique l'équation. Néanmoins, l'honnêteté nous oblige à dire que nous ne sommes pas satisfaits de la réponse de l'Exécutif en la matière. La contribution au budget spécial de la Préfecture de police est sanctuarisée, mais c'est après une baisse de 8,7 millions en 2015, et cela n'est évidemment pas satisfaisant.

Hors contribution à la Préfecture de police, les dépenses de sécurité ne représentent que 19,2 millions sur le budget de la Ville, soit 0,25 % du budget total de fonctionnement. Certes, le budget comprend une réserve de 5 millions d'euros pour financer ultérieurement les mesures post-attentats, mais 5 millions d'euros, mes chers collègues, pour un budget de 9 milliards, cela fait 0,06 %. L'enveloppe de 11 millions d'euros pour la sécurisation des bâtiments municipaux annoncée par la Mairie était en réalité déjà actée avant les attentats du 13 novembre.

39 postes supplémentaires sont créés au sein de la DPP, dont 27 I.S.V.P. C'est un premier pas, mais cela ne suffit pas, et de loin, à rattraper la baisse constante du nombre d'I.S.V.P. depuis 2001, puisqu'il est passé de 750 à 625. L'extension du P.V.P.P. sera entièrement réalisée en 2016, avec un an d'avance, tant mieux, mais cela reste bien en deçà de notre demande de doubler le nombre de caméras de vidéo-protection afin de mettre Paris tout simplement au même niveau, seulement au même niveau, que d'autres villes françaises comme Lyon ou Strasbourg.

Pour toutes ces raisons, nous demandons, nous proposons, par la voie d'amendements, plusieurs avancées que mes collègues détailleront dans la discussion.

D'abord, augmenter davantage le nombre de caméras de vidéo-protection afin de le mettre au même niveau justement que Lyon ou Strasbourg, en déployant 500 caméras par an en 2016, puis en 2017, avec une attention particulière à la proximité des équipements culturels, des salles de spectacle, des établissements de la petite enfance, des établissements scolaires et des lieux de culte.

Améliorer l'équipement des agents de la DPP dès cette année. Certains agents, comme les A.A.S., ne disposent pas encore de gilets pare-balles. Qui plus est, dans le cadre de la préfiguration de notre future police municipale armée, nous pensons qu'il convient d'envisager dès 2016 le financement de l'armement des I.S.V.P. et des formations aux manèges de l'arme.

Nous présentons également un amendement relatif à la sécurité dans et aux abords des établissements scolaires. Nous pensons en effet que chacune des 663 écoles et chacun des 115 collèges doit pouvoir être équipé de visiophones, de caméras, de sas d'entrée sécurisés et de systèmes d'alarme anti-intrusion. Là aussi, nous proposons d'y parvenir en étalant sur deux ans les efforts de la Ville.

De même, nous demandons que l'ensemble des établissements d'accueil de la petite enfance, y compris ceux gérés par des associations, soit 740 structures au total, puissent être dotés de dispositifs de sécurisation d'accès.

La nature des attaques doit également nous amener à reconsidérer notre soutien aux équipes de secours et de soins. Nous proposons une réévaluation du soutien de la collectivité à l'A.P.-H.P., qui pourrait s'articuler autour de deux principaux leviers : l'acquisition de matériel médical pour faire face à la variété des menaces terroristes d'une part, et une subvention d'équipement particulière pour le fonctionnement du Samu 75 d'autre part.

Nous demandons également un plan de sécurisation des lieux et événements du spectacle vivant pour enrayer la déstabilisation à l'œuvre des acteurs publics et privés.

Quand ils ont frappé "Charlie Hebdo", les tueurs voulaient la disparition du journal, mais le reste de la presse française n'était pas menacé dans son existence économique. En frappant "le Bataclan", l'inverse peut se produire. La salle rouvrira, mais dans quelques mois, des dizaines de producteurs de spectacles, de salles ou de festivals peuvent, eux, avoir fermé.

Nous proposons enfin que la Ville fasse un geste à destination des cafés et des restaurants en abaissant à hauteur de 25 % en 2016 les droits de terrasse qu'elle percevait. Nous nous félicitons que la Maire de Paris ait annoncé son soutien à ce secteur, qui paye tous les jours, depuis le 13 novembre, le prix de la peur. Mais à ce titre, nous sommes particulièrement surpris et opposés à la taxe sur les surfaces commerciales que la Ville s'apprête à infliger subitement aux grands magasins. Notre collègue Jean-Baptiste de FROMENT le détaillera tout à l'heure.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons conscience de la difficulté de la situation sur un plan financier. C'est pourquoi l'ensemble des mesures que nous proposons sont chiffrées et assorties d'une proposition précise de financement. Au total, le coût des mesures que nous proposons s'élève à 75 millions d'euros. Ils pourraient provenir à 65 millions d'euros d'une suspension temporaire du budget participatif pour 2016 et, pour 10 millions d'euros, d'une légère réduction de l'enveloppe des 230 millions d'euros alloués aux associations.

La suspension provisoire du budget participatif nous paraît plus que légitime. Avant de redécorer la ville, il nous semble que les Parisiens veulent que tout soit fait pour leur sécurité.

Quant aux subventions aux associations, nous ne proposons qu'une réduction de moins de 5 %, qui fait suite à une augmentation de plus de 50 % au cours des 10 dernières années, cela doit donc pouvoir être organisé.

Nous avons eu des caricatures émanant de la majorité municipale quant à cette proposition de financement. Je dois dire qu'elles me consternent. On nous reprocherait de favoriser le vote FN en osant demander que, pendant un an, les sommes du budget participatif soient consacrées à la sécurité des Parisiens plutôt qu'à des opérations largement moins prioritaires, des opérations moins prioritaires puisque vous ne les avez justement pas inscrites en tant que telles dans votre budget.

Il est temps, je crois, de sortir des postures. Nous espérons vivement que l'esprit de responsabilité qui s'est illustré dans les mots unanimes de notre Assemblée pourra également vivre dans des actes concrets au-delà des postures partisans.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Yves POZZO di BORGO, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame la Maire, mes chers collègues, un débat sur le budget est toujours ennuyeux et souvent incompréhensible pour nos concitoyens. Nous avons à la Ville de Paris un bon document, que j'ai là d'ailleurs, qui est le document sur le projet du budget primitif 2016. Pour ceux qui voudraient s'intéresser aux finances de la Ville, il suffit de regarder la page 8 de ce document. Que constate-t-on ? Que les recettes, c'est-à-dire les rentrées financières, sont de 8,921 milliards d'euros. En revanche, les dépenses sont de 9,671 milliards d'euros. Il y a un gap, un trou. Il y a 750 millions d'euros à trouver. Cela vous fait rire, mais comment les trouver avec une promesse que vous avez faite de ne plus augmenter les impôts ?

Il y a deux raisons. On peut augmenter les taxes, ce que vous faites. Pour vous, les taxes ne sont pas des impôts. Les Parisiens jugeront. Vous avez une deuxième solution : c'est de diminuer les dépenses. Quant à augmenter les recettes, vous allez introduire le 1er mars 2016 la toute nouvelle taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour. Cela s'ajoute à de nombreuses taxes et aux différentes taxes que vous avez déjà augmentées.

C'est aussi le cas de la hausse des taux de droit de mutation de 0,7 point, soit une augmentation de 18 % pour gonfler encore davantage les recettes de fonctionnement, avec une inscription record de 1.230 millions d'euros pour 2016.

La deuxième solution : il faut maîtriser les dépenses. Or, chez vous, chez vos amis et chez votre adjoint, maîtriser les dépenses, c'est davantage une diminution de l'augmentation tendancielle prévue, qu'un véritable plan d'économies. Vous réfrénez ainsi la croissance des dépenses de la collectivité en modérant leur évolution, quand il faudrait trancher dans le vif et les restreindre considérablement. Vous apportez une réponse conjoncturelle sans cesse vouée à se renouveler, budget primitif après budget primitif, quand il faudrait adopter une trajectoire au long terme, un véritable plan d'économies structurelles, imposant de prendre en considération la masse salariale, qui représente un peu moins du tiers des dépenses de fonctionnement de la collectivité parisienne.

Je m'adresse à vous, Madame la Maire.

La Cour des comptes recommandait ainsi aux collectivités territoriales, dans son rapport du 13 octobre 2015 sur les finances publiques locales, de s'engager dans une recherche plus systématique d'économies de fonctionnement, notamment en stabilisant l'évolution de leur masse salariale par le biais d'une gestion plus rigoureuse des effectifs, d'un respect de la durée légale du travail et d'une lutte contre l'absentéisme.

Ce sont également les conclusions de l'IFRAP, selon lesquelles en luttant contre l'absentéisme dans nos collectivités, en harmonisant le temps de travail, en supprimant des jours de R.T.T., on pourrait générer des millions d'heures de travail au service public. Alors que la durée annuelle du travail effectif pour un agent de la collectivité parisienne était en 2014 de 1.533 heures contre 1.607 heures selon le dispositif légal, il est temps de remettre à plat l'organisation du temps de travail, mais aussi la composition des effectifs. Le non remplacement de certains postes sur les fonctions support à l'occasion des départs à la retraite participerait à cette nécessaire redéfinition.

Alors qu'en 2011, le nombre de jours ouvrés perdus s'élevait à plus de 1,15 millions de postes, soit environ 20 jours par an et par agent de la commune et du département, il est temps de s'attaquer à l'absentéisme et de remédier au mal-être sous-jacent, voire à la démotivation.

Vos agents, nos agents, ne sont pas heureux à Paris. C'est un exemple. Mais ces propositions doivent être considérées avec d'autant plus d'attention que le niveau des dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement... Nous sommes sur une pente dangereuse et, Monsieur FÉRAUD, ce n'est pas sérieux de parler de gestion sérieuse. La dette est en voie d'atteindre plus de 8,7 Md€ pour 2020, à la fin de votre mandature, soit un taux d'endettement de 86 % qui ne fera plus pâlir d'envie les collectivités françaises ou étrangères.

Quant à l'autofinancement, il plafonne à 67 %, quand il atteignait 80 % en 2014. Qu'en sera-t-il en 2020 ?

Madame la Maire, vous vous enfermez dans une douce quiétude, dans un satisfecit sans solution profonde. Vous n'avez pas le courage de faire les réformes. Il faut avoir le courage de les faire. Vous ne les faites pas aujourd'hui. Si vous ne les faites pas, dans quel état sera la Ville à la fin de votre mandature ?

Le pays vient de subir un choc électoral dimanche dernier et hier. Nous savons que cette montée du Front National est en grande partie causée par le chômage. On voit bien, quand on regarde la carte du Front National et la carte du chômage, que là où le Front National est le plus haut, c'est là où le chômage est le plus haut.

Et la solution de vos amis de gauche, c'est : qu'est-ce que cela veut dire ? Ils demandent beaucoup plus de politique à gauche. Cela veut dire quoi ? Qu'au lieu d'avoir 1.000 chômeurs par jour comme actuellement, nous passerons à 2.000 chômeurs par jour ? Le pays s'enfonce !

J'espère, Madame la Maire, que vous serez différente de vos amis politiques et que vous aurez le courage, à Paris, de prendre en compte les réformes structurelles pour faire en sorte que cette ville échappe à une sorte de décadence qui est en train de s'installer. Nous verrons bien, à la fin de votre mandature, dans quel état nos comptes seront.

Je vous demande, Madame la Maire, d'être assez courageuse et de prendre en compte ces réformes parce que les Parisiens - nous tous, de droite comme de gauche - nous avons besoin que Paris continue à rester une belle ville.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les Parisiens vont être contents d'apprendre qu'ils sont décadents.

Bref, je continue.

La parole est à M. Eric HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, malgré un budget sécurité conséquent, de près de 350 millions d'euros en fonctionnement, les Parisiens de tous les arrondissements subissent une insécurité réelle qui ne saurait perdurer.

Il n'est plus acceptable de figurer, effectivement, au bas du top 50 des villes les plus sûres du monde. Longue, trop longue serait la liste attestant de la progression de la délinquance à Paris, de l'inefficacité des zones de sécurité prioritaires pour lutter contre la toxicomanie et la consommation de drogues dures, sans parler de la banalisation des incivilités, de la mendicité agressive, des arnaques aux pétitions, des vols à la tire des touristes.

Chaque jour, eh oui, chaque jour à Paris, en 2015, il y a une centaine d'agressions, 500 atteintes aux biens, 80 vols à la tire, 25 cambriolages. Le classement, depuis 2012, en zone de sécurité prioritaire, par exemple du quartier Château-Rouge, n'a pas permis d'endiguer la criminalité et la ghettoïsation de ce quartier à deux pas du Sacré-Cœur.

C'est une véritable lame de fond qui touche de nombreux quartiers, à l'instar de Pernety qui voyait depuis quinze ans une nette amélioration du cadre de vie pour ses habitants mais qui s'est tristement illustré, dans l'actualité récente, pour des faits sérieux de délinquance. Ce ne sont pas les 7 caméras de vidéosurveillance supplémentaires pour tout le 14^e arrondissement qui suffiront, hélas, à modifier la donne.

Alors, bien sûr, il nous faut souligner aujourd'hui le fait que ce nouveau budget tire les conséquences des tragiques attentats de novembre et prévoit le financement de mesures de renforcement de la sécurité des Parisiens.

Citons la création de 43 emplois, dont 27 inspecteurs de sécurité de la Ville, la provision de 5 millions d'euros pour financer les mesures d'équipement post-attentats et le déploiement enfin anticipé des 165 caméras de vidéo-protection.

Pour autant, il y a des manques sérieux.

Dans le budget 2016, qui nous est soumis, seuls 500.000 euros sont affectés à la prévention de la délinquance. Il s'agit, pour le groupe UDI-MODEM, d'une lacune immense, difficile à assumer quand on sait comment la petite délinquance conduit parfois au chemin du grand banditisme.

Il est donc à craindre que ce budget ne permette pas à la Ville de Paris d'exercer les missions qui sont les siennes en matière de prévention et de sécurité.

Par ailleurs, je ne peux m'empêcher de mettre en exergue la verbalisation des atteintes à la salubrité car, avec une moyenne de 30 PV dressés par an et par agent de la DPP, on comprend mieux pourquoi Paris est une ville devenue sale et pourquoi les rues de la capitale, comme les lieux touristiques, font souvent peine à voir.

La Mairie doit être intraitable en matière d'atteinte à la salubrité publique. Nous en avons déjà parlé ici, les brigades vertes sont enfin annoncées et notre projet d'expérimentation de vidéo-verbalisation autour du canal Saint-Martin a été validé.

Mais il est vraiment urgent d'agir. Or, la seule chose qui le permettrait, c'est bien l'objet du vœu que nous avons déposé, dont je regrette qu'il ne soit pas rattaché à la discussion budgétaire, c'est une évolution structurelle de l'organisation de la politique de sécurité à Paris.

Nous avons, en effet, atteint les limites de cette fameuse coproduction de la sécurité, où chacun est responsable d'une partie du tout et où personne n'est responsable de rien !

C'est en clarifiant l'organisation et la complémentarité des missions de la police judiciaire et de la police du maintien de la tranquillité publique, en fixant une stratégie et des priorités claires, et en menant une politique de fermeté dans la verbalisation, avec des agents réunis appartenant à une même police municipale, que Paris pourra, dans le périmètre déterminé de ses compétences, améliorer le cadre de vie et la sécurité des Parisiens, mais aussi l'hygiène et la sécurité des rues et des logements.

La Ville a les moyens financiers et humains de disposer d'une police municipale, dont les missions seraient complémentaires aux missions exercées par la police nationale relevant de la Préfecture de Police.

La proposition de loi déposée au Sénat, à l'initiative de notre collègue Yves POZZO di BORGIO, a été adoptée le 21 mai dernier. Le mouvement est inexorable. Sachez l'accompagner, Madame la Maire, par une réforme forte du statut de la Ville, afin de dégager Paris de la tutelle préfectorale dans l'exercice de ses compétences de police. Nous serons à vos côtés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai failli dire au revoir à M. le Préfet, mais on va continuer, Monsieur le Préfet, vous êtes le bienvenu.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, notre débat sur le budget 2016, beaucoup d'orateurs l'ont dit et vous-même, intervient à quelques semaines des terribles attentats qui ont frappé pour la deuxième fois Paris.

Je tiens à saluer, Madame la Maire, ce budget de responsabilité et de combat pour défendre la cohésion, renforcer les politiques inclusives, bienveillantes, tout en préparant notre avenir.

A ce contexte dramatique s'ajoutent la poursuite de la montée en charge de la péréquation et la diminution des dotations de l'Etat, et nous n'avons fait le choix ni de l'austérité budgétaire ni d'une politique dispendieuse.

Au contraire, le budget de notre collectivité se caractérise par la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui n'augmentent que de 0,6 %, hors dépenses de péréquation, et par la mobilisation de recettes nouvelles permettant une progression de l'épargne brute de 347 millions d'euros au BP 2015 à 533 millions d'euros à ce BP.

A noter également le haut niveau d'autofinancement à 67 %, c'est bien au-delà de la moyenne des grandes villes.

Les fondamentaux financiers de Paris sont maintenus et ce, afin de financer durablement l'important programme d'investissements de la mandature et de dégager de nouvelles marges financières pour répondre aux événements tragiques du 13 novembre.

Je le disais, le programme d'investissements de la mandature, pour cette deuxième année de déploiement, prévoit 1,9 milliard d'euros de nouvelles autorisations de programme, dont le premier poste est le logement pour 459 millions d'euros, comme nous nous étions engagés à faire du logement la première priorité de cette mandature.

Je profite de ce débat pour saluer nos excellents résultats de 2015, où nous dépassons nos engagements de campagne, de construction de 10.000 logements, dont plus de 7.000 sociaux, avec 10.596 logements créés en 2015, dont 7.396 sociaux. Les objectifs sont donc atteints et dépassés.

En matière de logement, au débat 2016, la Municipalité tient encore ses engagements, avec une gestion exigeante et des objectifs ambitieux.

Les recettes de fonctionnement relatives au logement sont en très forte progression. Elles s'élèvent à 446,2 millions d'euros au BP de cette année, soit 299,7 millions d'euros de plus qu'en 2015. Cette augmentation résulte essentiellement de l'accroissement important des recettes locatives tirées par le recouvrement des loyers capitalisés issus du conventionnement.

Ces loyers capitalisés, issus du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux, sont ainsi en très forte hausse et renforcent l'épargne brute de la collectivité parisienne.

Par ces conventionnements, les logements encore gérés dans le parc privé des bailleurs sociaux basculent dans le parc social. Cela permet de concentrer leur activité sur leur mission première de soutien au logement social et ils participent à la transparence du parc immobilier.

En augmentant le nombre de logements du parc social, nous contribuons ainsi à atteindre les objectifs de 25 % de logements sociaux fixés par la loi Solidarité renouvellement urbain.

Le Conseil de Paris a ainsi décidé le conventionnement de plus de 5.000 logements en 2014 et 2015. Ces opérations renforcent, je tiens à le signaler, la protection des locataires car ces logements sont durablement ancrés dans la réglementation applicable aux logements sociaux, avec abaissement des loyers et éligibilité à l'aide personnalisée au logement.

La Ville confie ainsi aux bailleurs des droits réels sur ces logements via des baux emphytéotiques en contrepartie du versement du loyer capitalisé.

Mais cette bonne nouvelle pour nos recettes, Madame la Maire, ne doit pas occulter que la première motivation du conventionnement est bel et bien la transparence des parcs de nos bailleurs, la justice et l'égalité entre leurs occupants et la protection des plus fragiles et des familles.

Je voudrais par ailleurs attirer votre attention sur les droits de mutation. Ils sont en hausse de 110 millions d'euros car notre collectivité a fait le choix de relever le taux de ces droits à compter du 1er janvier 2016, et mon groupe avait soutenu cette piste de recettes supplémentaires lors du débat budgétaire en octobre dernier.

La loi de finances pour 2015 a ainsi donné au Département la possibilité de relever, de manière pérenne, ce taux, afin de les aider à financer les allocations sociales obligatoires.

La quasi-totalité des départements français a déjà mis en place cette mesure. Cette politique dynamique nous permet ainsi en toute responsabilité de tenir nos engagements et de rejoindre le droit commun.

Concernant l'investissement pour le logement, il représente près d'un cinquième du budget prévisionnel primitif 2016 en investissement. Le financement des logements sociaux constitue l'essentiel de cet effort, avec 313 millions d'euros dévolus, dont 213,9 millions d'euros de subventions aux bailleurs sociaux et 99,2 millions d'euros de crédits délégués par l'Etat au titre des aides à la pierre.

Pour mémoire, afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement social, je voudrais également valoriser les acquisitions foncières dédiées à ce secteur, à hauteur de 142 millions d'euros contre 140 millions d'euros au budget primitif 2015.

Ce maintien à un niveau élevé de l'enveloppe foncière nous permet de poursuivre les préemptions dans le secteur diffus, de lutter contre les ventes à la découpe et d'accroître l'offre de logements sociaux dans les zones déficitaires.

Cette politique du logement se traduit par l'agrément, je rappelle les chiffres de 2015, de 7.396 logements, ce qui est toujours mieux que l'année précédente. On peut notamment citer dans ces opérations les 211 logements sur l'ancienne caserne de Reuilly dans le 12e ou encore le programme des 140 logements, au 28 rue du Colonel Avia dans le 15e.

Je voudrais également signaler que la politique de l'habitat ne concerne pas simplement la production de logements, mais aussi la lutte contre l'insalubrité, avec 25 millions d'euros dont 13 millions d'euros dédiés à l'action menée par la SOREQA.

Permettre à chacun de se loger dignement fait aussi partie de notre combat et de notre projet pour Paris.

Entre 2002 et 2010, ce sont 1.030 immeubles que nous avons identifiés comme insalubres et qui ont été traitées.

Près de 1,3 milliards d'euros de travaux ont été réalisés.

20.000 logements ont ainsi été réhabilités permettant la production de près de 3.200 logements sociaux.

Vous le savez, et vous le voyez, notre Municipalité n'a pas démérité, d'autant plus qu'il y avait un retard à combler, seulement 136 immeubles avaient été traités dans la mandature de 1995 à 2001.

L'intégration complète de la lutte contre l'insalubrité de la politique locale du logement et de l'habitat permet à Paris d'être une ville modèle dans ses outils de lutte contre l'insalubrité et lui permettra maintenant, par le biais de la SOREQA, outil métropolitain, de mettre son expérience au service de la Métropole.

Le volontarisme de notre Municipalité se décline également dans l'attention qui est portée à la rénovation énergétique des immeubles. Après le 13e arrondissement, l'opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments du 19e arrondissement a démarré en février 2014.

L'opération encourage les propriétaires à réaliser des travaux d'économie d'énergie, afin de réduire les gaz à effet de serre, d'améliorer le confort thermique et de lutter contre la précarité énergétique.

Ce sont 2.400 immeubles d'habitat privé qui sont concernés par cette opération.

Au total, 5,3 millions d'euros sont affectés aux aides à l'amélioration de l'habitat privé. Concernant l'habitat privé, je voudrais également souligner deux chiffres : 5,4 millions d'euros consacrés au dispositif d'aide à l'accession à la propriété et 1,3 million d'euros au dispositif Multiloc.

Le logement, c'est aussi l'aide aux plus modestes, 1,2 million d'euros sont ainsi consacrés à l'hébergement d'urgence.

Par ailleurs, en 2014, près de 114 millions d'euros de prestations ont été versés à des familles ou à des personnes démunies afin de les aider à payer leurs dépenses de logement. Cet effort passe notamment par le fonds de solidarité pour le logement financé principalement par le département de Paris.

Mes chers collègues, l'habitat a des vocations multiples, il protège les occupants, il fournit une adresse physique, il permet le développement personnel et social, mais il contribue aussi à l'hygiène et à la santé de ses occupants, il participe au vivre ensemble par ces pieds d'immeuble, ces opérations mixtes. Il participe enfin à notre lutte contre le réchauffement climatique et à la diminution des émissions de CO2.

En faisant du logement la première priorité de notre mandature, en le développant sur tous ces aspects, nous construisons une ville inclusive, solidaire et nous préparons l'avenir, en particulier en développant des secteurs pourvoyeurs d'emploi et nous répondons au défi climatique.

Je vous invite donc à voter ce budget qui protège notre quotidien, développe une ville bienveillante et inclusive, et porte les investissements futurs, pour les générations futures.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Sandrine CHARNOZ.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire, chers collègues, cher Julien.

Le budget qui nous est présenté nous convient, mais il est assez paradoxal.

Il a le défaut de ses qualités.

En effet, dans un contexte très difficile, que j'ai déjà abordé lors du débat d'orientation budgétaire, du choc budgétaire imposé par la politique gouvernementale de baisse de la dotation générale de fonctionnement et de la hausse des péréquations pour Paris, auquel se rajoute la conséquence financière des attentats, l'épargne brute augmente de pratiquement 200 millions d'euros, soit exactement 186 millions d'euros, soit une hausse de 53,7 %, ce qui est très important.

C'est un signe de bonne gestion, alors que les baisses de dotations de l'Etat sont de 201 millions d'euros, moins 20,7 %. La hausse des péréquations est de 52 millions d'euros, 11,5 %.

Cette hausse de l'épargne brute permet à la Ville d'augmenter son investissement de 13,5 %, ce qui est aussi beaucoup, à 1,687 milliard d'euros. Le taux d'autofinancement est logiquement en hausse, il réduit relativement la hausse de la dette à 12,3 %, et je pense que c'est important de souligner que l'investissement progresse plus rapidement que la dette.

L'aspect paradoxal est que, malgré un choc budgétaire de 253 millions d'euros, la Ville de Paris améliore sa capacité de financement et son investissement.

Au-delà de la bonne gestion, c'est le résultat d'une politique régulière de relance par l'investissement depuis 2001 - soit 14 ans - de plus de 1 milliard d'euros par an.

Chaque année, la Ville de Paris fait vivre un tissu économique en construisant des crèches, des logements, des gymnases, en aménageant nos voies, en améliorant notre cadre de vie et en améliorant la cohésion sociale de nos quartiers.

Alors que le taux de chômage est resté stable à Paris depuis 2012, à 8,1 %, il est passé en France de 8,3 % à 10 %. Mais surtout, Paris représente plus de 10 % de la richesse produite en France pour 3,4 % de la population, et cela est très important à souligner.

Monsieur POZZO di BORGO qui est là, je voulais vous répondre.

Les efforts structurels ont été faits à Paris et tout justement cela se voit dans les statistiques, contrairement au niveau français.

Quand le taux de chômage est aussi faible à Paris, par rapport à ce qu'il était il y a quelques années, alors que c'est le contraire au niveau français, il faudrait revoir votre analyse sur la situation parisienne, parce que depuis 2001, les investissements qui ont été faits, ont modifié structurellement la ville, et cela se voit aujourd'hui, et vous devriez le regarder de plus près.

Ainsi, ce haut niveau d'investissement à Paris, a permis de contenir le chômage à un niveau plus bas. Il a permis également de créer des richesses, il serait intéressant de mener un travail plus fin en lien avec des chercheurs pour mieux mesurer ce phénomène ainsi que celui de l'impact de l'action des collectivités locales sur l'économie. Nous en avons déjà parlé avec Julien BARGETON et nous ferons des propositions à l'adjoint aux Finances sur cette question très prochainement.

L'attractivité est sa force et sa faiblesse pour Paris.

Sa force, nous la voyons dans son budget.

Sa faiblesse est que l'attractivité se fait au détriment de ses voisins directs, mais surtout plus lointains.

Les inégalités territoriales augmentent et nous pourrions peut-être aussi nous interroger sur les écarts du vote Front National entre Paris et le reste de la France, au prisme de ces inégalités.

Paris, fort de son dynamisme doit aujourd'hui défendre une politique de coopération territoriale, comme le défendent les écologistes, et non une politique de compétitivité entre métropoles.

Quand nous voyons le changement de l'intitulé de la DDEEES, Direction du développement économique de l'emploi et de l'enseignement supérieur, en DAE, Direction à l'attractivité économique, nous ne pouvons que nous inquiéter sur la volonté politique de compétition plutôt que de coopération.

L'attractivité se fait toujours au détriment d'autrui, et en l'occurrence de nos voisins territoriaux.

Je parlais l'année dernière de politique de rupture.

Pour les écologistes, la coopération est à privilégier.

Paris doit assumer ce rôle en défendant toutes les autres collectivités territoriales impactées par la baisse de 11 milliards de dotation de l'Etat.

Il n'y a pas que Paris qui investit.

70 % de l'investissement public vient des collectivités territoriales. Ce dynamisme a permis d'éviter que la récession perdure en France.

Il faut aller plus loin encore, face à l'irrationalité de la politique de l'Etat, il faut imposer la rationalité des politiques territoriales.

La politique du Gouvernement crée des inégalités territoriales et cela est criant.

Paris résiste budgétairement.

Mais cela n'est pas le cas des autres collectivités, en particulier en Ile-de-France.

C'est pourquoi la question de la péréquation, qui pèse lourdement sur les finances de Paris, doit être posée, au vu notamment des évolutions métropolitaines, mais pas, comme certains commencent à le suggérer, pour réduire l'effort de solidarité nécessaire entre les territoires.

Maintenant, je vais intervenir essentiellement sur le volet recettes du budget, Aurélie SOLANS interviendra sur le volet écologique et Marie ATALLAH sur le volet social.

L'année dernière, nous critiquions la cession de 200 millions d'actifs immobiliers par la Ville. Nous disons qu'il fallait maîtriser le foncier en gardant la propriété. L'Exécutif nous a écoutés cette année, car la mise en œuvre des loyers capitalisés est l'une des principales sources de recettes de la Ville.

Nous avons toujours défendu cette politique de baux emphytéotiques sur la vente et les actifs. Certes cela entraîne le transfert des recettes d'investissement vers les recettes de fonctionnement, mais une fois que l'actif est

vendu, il est perdu. Si cette politique avait été menée dès 2001, comme le demandaient les écologistes, la situation parisienne aurait encore été meilleure, notamment en termes de logements sociaux.

Une bonne partie du parc privé de la Ville a ainsi été cédé, alors qu'il aurait pu être transformé en bail emphytéotique, surtout depuis que nous avons décidé d'investir dans le diffus, comme nous le demandions déjà depuis 2001.

Enfin, en période de difficulté budgétaire, nous devons veiller à une gestion saine, car l'année prochaine nous aurons encore un choc budgétaire, comme cela est dit dans la loi budgétaire.

Nous devons être innovants, pour inventer d'autres modèles économiques et financiers, notamment au niveau des échanges monétaires, d'autres le font, et cela fonctionne.

Ainsi, le groupe Ecologiste a déposé à ce Conseil les vœux suivants :

Un premier vœu relatif aux cérémonies des vœux organisées par la Mairie de Paris.

Nous demandons que la Mairie de Paris entame une réflexion pour des cérémonies de vœux, pour la nouvelle année 2017, qui soient plus sobres et plus ouvertes à la population, comme de nombreuses villes l'ont déjà fait de Grenoble à Bordeaux.

Nous déposons un deuxième vœu, relatif aux autorisations d'occupation temporaire accordées par la Ville de Paris.

Suite notamment à une autorisation, particulièrement malvenue, accordée à Saint-Gobain, demandant que la ville de Paris accorde des autorisations d'occupation temporaire, à titre gracieux, uniquement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général et/ou à des structures de l'économie sociale et solidaire. Mais en aucun cas, à des entreprises privées, sauf exonération spécifiquement décidée par le Conseil de Paris.

Nous devons veiller à assurer que ce type de recettes, légitimes pour la Ville, soit mieux contrôlé.

Ce vœu fait suite à celui voté l'année dernière concernant la commission sur les concessions qui a été mis en œuvre avec succès.

Cette commission pourra ainsi étudier ce type d'AOT.

Pour terminer, nous vous proposons un troisième vœu très ambitieux relatif à la création d'une monnaie complémentaire parisienne. Nous demandons que la Ville de Paris, dans le cadre de sa politique d'économie sociale et solidaire, lance au premier semestre 2016 une mission de préfiguration sur la question de la création d'une monnaie complémentaire et de compte au niveau parisien, destinée aux partenaires avec lesquels la Ville contracte : associations, entreprises, collectivités et tous les autres partenaires.

A la manière de ce que les Suisses ont fait dans les années 30 avec la création de la monnaie complémentaire WIR, notre volonté est d'innover pour répondre à la solvabilisation du tissu économique parisien à travers une monnaie complémentaire. Cela impliquera l'engagement de la Ville dans l'acceptation même de cette monnaie dans les équipements de la Ville, par exemple.

Une première cible de ce tissu est issue de l'économie sociale et solidaire qui est la première victime de la baisse des subventions des collectivités territoriales et de l'Etat. Ce tissu non-marchand fait pourtant partie de la richesse produite en France. Pour rappel, en 2014, cela représentait 23,2 % du P.I.B. français. Il est très dynamique à Paris.

Son circuit économique étant essentiellement intra-muros, une monnaie complémentaire permettrait, en "solvabilisant" cette activité, de la pérenniser, de stabiliser l'emploi de ce secteur.

Paris, c'est aussi une vie associative dynamique qui permet de nouer des liens et que les terroristes ont voulu terroriser, détruire, ce 13 novembre dernier. C'est aussi notre manière de répondre aux questions de sécurité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mon intervention portera sur la question du personnel de la Ville au premier plan de nos débats budgétaires.

Je sais que pour beaucoup de conseillers de Paris, majoritairement de droite, la situation des agents de la Ville n'est envisagée que sous le seul angle budgétaire. À leurs yeux, puéricultrices, éboueurs, secrétaires, médecins ou architectes sont tout au mieux des chiffres dans un tableau, au pire un fardeau pour notre collectivité.

Remettons les choses dans le bon ordre. Ce sont les agents de la Ville qui donnent corps à nos orientations politiques et qui ont à mettre en œuvre nos décisions auprès des usagers. Ce sont eux qui incarnent la Ville de Paris aux yeux du plus grand nombre.

Je tenais à nouveau à rendre hommage aux agents qui sont intervenus à la suite des attentats du 13 novembre, sur place et en accompagnant les populations dans les mairies des 10^e et 11^e arrondissements et en tenant, coûte que coûte, à remplir leurs missions. Ils ont su répondre à la situation avec beaucoup de professionnalisme.

Depuis le début de la mandature, les mouvements de grève se succèdent. Ce matin encore, les agents de la DJS et de la DDCT étaient devant notre Conseil pour faire connaître leurs revendications. Certains diront : "comme d'habitude", sauf que non.

Pour la première fois, des cadres côtoient des ouvriers dans les assemblées générales et les organisations syndicales aux orientations nationales parfois très différentes se rejoignent pour gagner une meilleure condition de travail et une plus grande considération.

Nous regrettons que l'activité des instances paritaires soit toujours aussi erratique. Nous devrions y instaurer une vraie écoute, un vrai dialogue. Des syndicalistes nous rapportent qu'ils reçoivent des documents épais de plusieurs centaines de pages quelques heures seulement avant les réunions. Leur sentiment est qu'ils n'ont aucune marge de négociation auprès des directions. Les décisions sont prises bien en amont et les instances paritaires conçues comme de simples chambres d'enregistrement.

Voilà pourquoi nous voterons contre les deux projets de délibération qui fixent les ratios promus/promouvables. C'est un dossier sur lesquels agents et organisations syndicales n'ont pas été assez écoutés alors même qu'ils s'étaient mobilisés. Cette absence de discussion et ces blocages les exaspèrent.

Nous savons le poids des restrictions budgétaires imposées par l'Etat et qui pèsent lourdement sur les épaules du personnel sur lequel nous économisons le plus. C'est très grave, à la fois pour le service public et pour les agents eux-mêmes. Nous parlons de vie humaine, de carrières qui peinent à évoluer, de vacations que l'on refuse de renouveler pour des personnels déjà touchés durement par la crise.

Les économies, ce sont aussi ces postes que l'on supprime après les départs à la retraite et surtout ces questions des postes vacants pour lesquels les recrutements, pour économiser quelques mois de salaires à la Ville, peinent à arriver. Poste créé ne rime pas toujours avec poste pourvu.

Nous savons la difficulté à gérer plus de 55.000 agents dans ce contexte. Néanmoins, nous devons tenir bon sur les valeurs de gauche : préserver le statut comme fondement de l'intégralité des fonctionnaires, garantir l'égalité de traitement dans l'évolution des carrières, privilégier l'augmentation du salaire de base pour augmenter le pouvoir d'achat des agents qui vivent dans leur grande majorité avec des salaires moyens d'à peine plus de 1.100 euros.

Pouvez-vous l'imaginer ?

Quand on pense qu'il a fallu attendre six ans pour que le Gouvernement annonce l'augmentation du point d'indice.

Ne nous laissons pas entraîner par la droite dans la suspicion vis-à-vis de ces agents, en les accusant d'absentéisme. Le dernier rapport annuel sur l'état de la Fonction publique le montre bien : c'est dans les secteurs les plus exposés aux risques professionnels que l'on décompte le plus d'arrêts maladie.

Pour lutter contre l'absentéisme, luttons pour le bien-être au travail. Je suis sûre que nous aurons de meilleurs résultats.

Nous saluons la décision de créer de nouveaux postes dans les secteurs du nettoyage et de la petite enfance. Ces deux secteurs sont parmi les plus durs et sont sûrement les plus connus des Parisiens et des Parisiennes à qui ils rendent des services quotidiens.

Nous pensons cependant qu'il faut aller plus loin et amplifier notre effort sur ces deux secteurs. Voilà pourquoi nous proposons deux amendements :

- l'un pour créer 20 postes d'éboueurs supplémentaires et donc, arriver à 100 créations nettes de postes pour 2016,
- l'autre pour créer 20 postes à la DFPE afin de renforcer les équipes permanentes des crèches.

Dans un cas comme dans l'autre, les besoins sont très importants. Nous pensons que ces propositions modestes pourront contribuer à soutenir les agents déjà en poste.

L'actualité nous a montré l'importance de la présence humaine. La masse salariale augmente de moins en moins vite. Contrairement à ce qu'a dit M. POZZO di BORGIO, je pense que les Français veulent plus de gauche. Les personnels comprendront que vous faites semblant de parler de leur souffrance, tout en parlant de supprimer des postes et de contenir la masse salariale. Je ne crois pas que ce soit ce qu'ils demandent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame PRIMET.

La parole est à M. Buon Huang TAN, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Buon Huang TAN. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, si nous avons exprimé une satisfaction globale quant au budget primitif 2016, je souhaitais poursuivre en soulignant un certain nombre de points qui nous paraissent essentiels.

Concernant les dépenses, l'investissement dans le domaine social de l'ambition de la Ville est à la hauteur des enjeux. Nous nous réjouissons de la maîtrise annoncée des dépenses de fonctionnement de 110 millions d'euros par rapport à la trajectoire initiale.

L'optimisation de nos dépenses constitue l'objectif incontournable d'une collectivité qui vit sainement, qui sait s'adapter au contexte économique sans nuire ni à la qualité du service rendu à ses administrés ni aux conditions de travail de ses salariés.

Cela permet aussi de développer des actions dans des domaines prioritaires. Je pense notamment aux quartiers populaires, à la transformation urbaine de notre ville et à la solidarité envers les plus vulnérables.

En ce qui concerne la petite enfance, notre majorité soutient le développement de l'offre municipale concernant la garde collective. C'est une mesure essentielle pour que Paris reste une ville accueillante pour les plus petits et pour que les parents, et notamment les femmes à qui incombe encore trop souvent la responsabilité de la garde des enfants, des tout-petits, ne se retrouvent pas en difficulté professionnelle.

Nous saluons donc la création de 110 postes d'auxiliaires de puériculture et la prévision de 620 nouvelles places de crèche pour 2016.

En ce qui concerne le budget des affaires sociales, l'engagement financier est considérable avec 2,3 milliards d'euros de dépenses. Nous saluons la réforme "Paris Solidaire" qui permettra enfin de mieux organiser les services sociaux et de faciliter l'accès au public. L'accessibilité est un enjeu crucial. Nous devons aussi travailler à l'élargissement des horaires de service dans les années à venir.

Dans de nombreux autres domaines, le budget primitif 2016 est l'aboutissement d'un engagement important. Nous pensons, bien sûr, à la propreté ou à la sécurité et à la prévention. Cet engagement est possible grâce à une bonne gestion de la collectivité.

Comme l'a précisé tout à l'heure mon collègue Jean-Bernard BROS, nous devons continuer à être vigilants dans tous les domaines. C'est pourquoi notre groupe a déposé des vœux pour poursuivre le travail de la Ville.

Tout d'abord, il nous semble primordial de valoriser notre patrimoine municipal. Ce patrimoine, au-delà de l'espace public, ce sont les monuments pour lesquels le monde entier se retrouve à Paris.

Une étude de l'Office du tourisme et des congrès de Paris a montré que les tarifs appliqués sont clairement très bas par rapport à ce qui se fait dans les autres grandes villes du monde.

Il nous faut donc mener une réflexion d'adaptation des tarifs et pour autant pouvoir garantir l'accès aux Parisiens les plus modestes. Nous pensons que la Commission des élus sur les concessions pourra se saisir du sujet.

Ensuite, nous réitérons notre vœu sur l'étude d'une compensation financière de l'ouverture des commerces dans les Z.T.I. par une réévaluation des leviers financiers à la disposition de la Ville. Là aussi, l'Observatoire des zones touristiques internationales qui sera lancé ce jeudi serait un cadre pertinent de proposition.

Un mot aussi sur le nouveau budget consacré à la Métropole du Grand Paris. Il esquisse les contours de la future participation de la Ville et ce, plus qu'il ne l'engage. Nous resterons donc vigilants une fois le Conseil métropolitain formé à la place de notre ville dans les futures répartitions budgétaires.

Enfin, concernant la stabilité fiscale, la taxe foncière, la taxe d'habitation, la C.V.A.E. et la C.F.E. n'augmenteront pas.

C'est un point qu'il faut rappeler, c'est la preuve que nous tenons et que nous tiendrons nos engagements.

Voilà, nous espérons que cette même volonté d'une gestion sérieuse sera suivie par notre Assemblée.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Buon Huang TAN.

Nous passons au groupe les Républicains. La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bien que vous vous en défendiez, les contraintes qui pèsent sur le budget de fonctionnement sont bien connues depuis longtemps, et contrairement à ce que vous exprimez, à renouveler votre promesse de ne pas augmenter les impôts des Parisiens, la fiscalité continue de croître en valeur et est marquée par une embellie des prévisions de fiscalité immobilière ainsi que par une hausse importante des droits de stationnement.

Si l'Exécutif parisien était réellement attaché à une véritable stabilité fiscale, il pourrait tout à fait ajuster ses taux à la baisse, pour annuler la hausse entraînée par la revalorisation des bases, une démarche que vous vous gardez bien d'engager.

Si le rapport d'orientations budgétaires soulignait la volatilité de la C.V.A.E., les dernières données économiques pour 2016 communiquées par les services de l'Etat semblent indiquer que cette volatilité a cessé, Paris percevant en 2016 un montant de C.V.A.E. identique à celui de 2015, autour de 1,4 million d'euros.

En ce qui concerne la fiscalité immobilière, l'inscription des recettes est portée à 1,23 milliard avec une hausse des droits de mutation de 110 millions, l'Exécutif ayant en effet fait le choix, comme je l'ai déploré dans le débat d'orientations budgétaires, de relever à compter du 1er janvier 2016 le taux départemental, décidé par le Conseil de Paris de novembre 2015, de 3,8 à 4,5 %, décision pénalisant les primo-accédants, les jeunes actifs, les moins de 30 ans, les classes moyennes et particulièrement les familles.

A cet effet, en tant que président de la 1ère Commission, j'ai auditionné la présidente de la Chambre des notaires de Paris, accompagnée de son secrétaire général, afin d'entendre son analyse sur le marché immobilier en 2015 et sa vision pour les perspectives 2016.

Si la présidente nous a indiqué que les perspectives du Grand Paris doivent être favorables pour l'avenir, elle nous a également indiqué que l'évolution du maintien des loyers inquiétait fortement les investisseurs.

Concernant le stationnement, l'inscription sur les droits est particulièrement élevée, à 130 millions d'euros - le montant habituel, comme vous le savez, étant de 80 millions d'euros - en raison notamment de la réforme des tarifs de stationnement, de l'extension du paiement du stationnement au samedi et au mois d'août, et enfin, la volonté d'insister davantage sur la verbalisation du stationnement.

Déjà mentionné lors du D.O.B., cet objectif pourrait toutefois être fortement remis en question, puisque sa réalisation repose sur une mobilisation importante des services de la Préfecture de police et que la récente période des actes d'attentats terribles que nous avons vécus à Paris devrait avoir une répercussion immédiate sur le redéploiement des personnels.

A citer, également, la "modernisation" de la taxe de séjour à Paris, avec un plein effet en 2016, et le député-maire Claude GOASGUEN développera ce sujet particulier dans la suite de notre débat.

A rappeler, enfin, la taxation spéciale sur les résidences secondaires avec un durcissement des règles d'abattement nécessitant toutefois une évolution législative à venir.

Avant de clore ces propos, je veux rappeler qu'il est souvent reproché à notre groupe les Républicains de proposer toujours de nouvelles dépenses sans en proposer le financement, ce qui est totalement erroné car nos amendements sont toujours gagés et ce, de manière sérieuse.

En cette période de disette budgétaire - vous me répondrez après -, et alors que nous faisons face à un nouveau trou de 400 millions d'euros pour la deuxième année consécutive, je m'étonne fortement des nouvelles dépenses proposées par la gauche, Socialiste, Ecologiste, Communiste et Front de Gauche et qui sont gagées d'une manière assez légère.

Citons particulièrement les recettes supplémentaires issues, je cite, du "produit des concessions et des redevances", issu, je cite toujours, du "montant supplémentaire des droits de mutation à titre onéreux en 2016, grâce à un rehaussement du taux départemental", ou encore issu, je cite, de la "remunicipalisation de la gestion des parkings municipaux délégués au privé", et enfin, encore plus incroyable, financé par la "réduction des dépenses imprévues". Ces gages ne sont vraiment pas sérieux.

Non, Monsieur le Président FÉRAUD, il n'y a aucune confusion, comme vous venez de l'exprimer, dans l'analyse du groupe des Républicains et en particulier de sa présidente, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, sur ces sujets d'imposition.

Tels sont, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les éléments d'analyse que je souhaitais porter à votre connaissance au nom de mon groupe les Républicains et qui démontrent, même s'ils ne sont pas directs, que les impôts et taxes diverses des Parisiens seront bien augmentés en 2016.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, vous voulez nous faire croire que, dans ce budget, vous ne faites pas d'austérité.

Pourtant, vous acceptez de fait les baisses des dotations de l'Etat de 200 millions d'euros, 20 % de baisse, avec en plus une hausse des péréquations de 50 millions. L'austérité continue de faire ses ravages et, comme chaque année, vous vous efforcez de gratter ici ou là pour compenser ces baisses et boucler votre budget.

Alors certes, vous récupérez de nouvelles recettes, notamment par la hausse des droits de mutation que je n'ai cessé de demander et dont je me félicite, mais c'est loin de suffire. Vous choisissez de couper et de renforcer les recours au mécénat privé, aux sponsors, couper d'abord dans la prise en charge des jeunes mineurs isolés et étrangers. Pourtant, la crise a été terrible l'hiver dernier et nombre de jeunes sont toujours à la rue. La circulaire qui souhaite les répartir est un mauvais prétexte. Si certaines dépenses devaient baisser, profitons-en pour améliorer les conditions d'accueil et de suivi, notamment des jeunes majeurs et ne laissons plus non plus des familles avec enfants à la rue.

Le budget de l'Aide sociale à l'enfance doit à tout prix être au moins rétabli au niveau de l'an dernier et non baissé de 20 millions, comme vous le prévoyez.

Vous décidez de continuer la baisse des dépenses d'aide aux personnes âgées par l'augmentation du tarif du Navigo Emeraude. C'est une source de perte forte du pouvoir d'achat et de colère légitime pour nombre de ces personnes âgées. Rétablissons au contraire les tarifs antérieurs, envisageons de rétablir la gratuité pour celles et ceux qui sont en dessous du Smic.

Pour la droite de cet hémicycle, évidemment on ne coupe jamais assez. Pour moi, je trouve que l'on coupe bien trop. Il faut mettre fin à ces logiques de coupe qui s'attaquent si souvent aux plus faibles, aux services publics dans la Capitale qui, tous, craquent, mes chers collègues, par les sous-effectifs et par la précarité, pour le bonheur des intérêts privés qui accroissent leur emprise sur la Capitale.

Et pour cela, mes chers collègues, plus que jamais, vous devriez mobiliser les Parisiennes et les Parisiens contre les baisses des dotations de l'Etat. Ne vous résignez pas à faire avec. Organisez une grande votation

citoyenne contre les baisses des dotations pour se battre non seulement dans l'intérêt des Parisiens mais également pour l'ensemble des collectivités.

Claude BARTOLONE, en 2010, quand le Gouvernement de Nicolas SARKOZY imposait aux collectivités des mesures d'austérité, via des transferts de compétence non compensés de moyens - politique poursuivie hélas par le Gouvernement actuel -, le président du Conseil général de Seine-Saint-Denis, avait décidé de voter un budget en déséquilibre, qu'il appelait "budget de révolte", inscrivant dans le volet recettes les sommes dues par l'Etat du fait de ces transferts en vue de le forcer à rembourser ces sommes.

Alors faisons de même. Si le Président de la République a changé, les mêmes politiques continuent et nous devons donc nous y opposer de la même manière.

Nous avons besoin de plus de solidarité, de plus d'éducation, de plus de culture, d'un budget au service de l'émancipation, d'une bien plus grande prise en compte des enjeux écologiques, quand on voit l'enfumage de la COP 21 de ce week-end, et de l'extension de nos services publics.

Nous avons plus que jamais besoin, après le 13 novembre, de politiques publiques. Pour cela, refusons radicalement ces logiques de l'austérité. C'est pour cela que je voterai contre ce budget.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je ne doute pas que M. BARGETON aura l'occasion de vous répondre, notamment en évoquant la situation de Grenoble par exemple, une majorité à laquelle, je crois, vos amis appartiennent et qui fait des choix budgétaires différents des nôtres.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais d'abord aborder un domaine pour lequel des femmes et des hommes sont morts à Paris, le 13 novembre dernier.

Parce qu'ils se trouvaient dans une salle de spectacle, "le Bataclan", parce qu'ils aimaient la vie, ils aimaient la culture et ils aimaient la musique.

Vous le savez tous ici, pour certains fous de Dieu, terroristes totalitaires, la culture représente ce qu'ils honnissent le plus : l'imagination, la création et surtout, l'émotion. Nous, Français et Parisiens, nous pensons tout le contraire. Pour nous, la culture, c'est justement ce qui élève l'homme, ce qui le grandit, le sort de sa condition de mortel pour atteindre parfois, et souvent par la culture, l'universel.

Ce matin, nous abordons un débat plus technique, qui est un débat budgétaire, et mes collègues Yves POZZO di BORGO et Eric AZIÈRE en parleront sur le fond, mais je voudrais, dans cette période troublée, marquer de façon très nette que nous soutenons la sanctuarisation pour le mandat du budget culturel. J'ai eu l'occasion de vous le dire, Monsieur le Maire, lors de notre Commission.

Alors, ma question est : beaucoup de collectivités aujourd'hui se désengagent, compte tenu des contraintes budgétaires, considérant que la culture, c'est une plus-value d'âme, que la culture, c'est peut-être aussi une façon un peu cosmétique d'habiller la vie, mais pour nous, MODEM, UDI, nous pensons que la culture, c'est le ciment du "vivre ensemble". C'est ce qui cimente aujourd'hui notre capacité à dire, mais aussi à faire ensemble. Et c'est vrai que je vous parle en tant que représentante de ce groupe humaniste, mais aussi en tant que présidente de la Commission culture. Alors, oui, à la culture, notre réponse est résolument oui.

Mais, comme vous l'avez dit tout à l'heure, chacun le sait, les attentats ont porté un coup terrible à la culture à Paris, notamment aux structures privées. Lors de la semaine qui a suivi les attentats, les chiffres de la billetterie spectacle ont chuté de 80 %. Les producteurs de spectacles ont chiffré le coût en termes de sécurité à hauteur de 50 millions d'euros. Et c'est vrai que le fonds d'aide du Ministère de la Culture risque d'être très vite saturé à très court terme. De nombreuses salles ont dû faire face à des problèmes de trésorerie avec des établissements bancaires ayant parfois peu de compréhension pour recouvrer leurs créances ou les alerter sur les découverts.

Alors, je le dis de façon ferme aussi : nous voterons en faveur de l'amendement budgétaire du groupe les Républicains visant à aider les structures culturelles à hauteur de 7 millions d'euros gagés sur le budget participatif.

Monsieur le Maire, cette question, cette situation est extrêmement difficile. Nous devons voter un budget de résistance, vous avez même évoqué le mot de combat, et il convient de tout mettre en œuvre pour aider les différents acteurs culturels impactés par ces attentats. Et c'est vrai qu'actuellement, de ce que nous en voyons, il ne

semble pas prévu de choses très spécifiques dans cette direction. A-t-on déjà un ordre d'idée de ce qu'il faudra peut-être rajouter au budget rectificatif ? Est-ce que toutes les solutions ont été envisagées ? Je pense notamment à l'exonération temporaire de diverses taxes, comme cela a été partiellement fait pour certains établissements de restauration impactés. Pourrez-vous demander au Gouvernement de faire en sorte, par exemple, que l'U.R.S.S.A.F. fasse preuve cette année de plus de souplesse à l'égard des établissements clairement identifiés ?

Autre source d'inquiétude : aucune précision concrète concernant les plans d'aide au commerce culturel. Je pense notamment aux librairies, je pense aux disquaires. Cela, c'est vrai, avait été annoncé de façon très succincte dans votre communication avec Mme la Maire, mais aucun chiffrage concret n'est clairement avancé, ni dans le budget culturel, ni dans le budget "attractivité économique", et il n'y a pas de modalité.

Alors, Monsieur le Maire, c'est vrai, soyons lucides, ne nous leurrions pas, nous savons que certes, les attentats ont aggravé une situation qui était déjà fragile, mais la culture est déjà en but à de grandes difficultés, notamment, d'ailleurs, à cause de la concurrence du numérique, des droits d'auteurs, du fait d'Internet, du "streaming" et j'en passe. De toute façon, une réforme était nécessaire, elle devient désormais urgente et je pense que nous devrions y travailler.

J'en reviens au budget proprement dit, que nous avons, dans le groupe, examiné avec beaucoup d'attention. Et c'est vrai, nous l'avons dit, il s'intègre à un budget global très contraint. Et c'est vrai que si ce budget est relativement important, c'est près de 311 millions d'euros, près de 3,9 % du budget global, mais c'est vrai que nous ne pourrions pas tout faire, et vous avez aussi évoqué les réformes importantes qu'ont faites les services de la DAC pour réduire les charges. Alors, plutôt que de se poser la question de l'augmentation de ce budget, puisque nous savons que cela ne pourra se faire, il est urgent de poser celle de la meilleure utilisation et répartition à travers des priorités extrêmement importantes.

Et donc, je ne vais pas les énumérer, puisque le temps imparti... Déjà six minutes. Mais vous dire que je ne parlerai ni du cinéma, ni du patrimoine, ni des spectacles vivants. Je voudrais sérier mon attention sur trois choses, parce que, vous le savez et vous l'avez dit, il n'y aura pas de grands équipements après la Philharmonie, après la Canopée. Nous sommes plutôt dans une période de restauration, importante d'ailleurs. Je l'ai vu avec le plan culturel. Nous l'avons vu avec le plan musée. Il faudra regarder ce qui nous semble le plus important actuellement.

Pour notre groupe, il me semble que le renforcement des pratiques culturelles artistiques amateurs est très important, avec ce que vous avez annoncé, Monsieur JULLIARD - la réforme des conservatoires de musique et de danse - que nous avons appelé de nos vœux avec les Républicains grâce au groupe de travail que vous avez mis en place. C'est très bien, mais il me semble qu'il faut aller plus loin. C'est une réforme de l'ensemble des pratiques culturelles artistiques amateurs qu'il convient de mener en lien avec l'inspection générale de la Ville. Pourquoi je dis cela ?

Vous connaissez comme moi la multiplicité de ces structures. Je vais les citer : conservatoires, ateliers beaux-arts, maisons des pratiques artistiques amateurs, l'association Paris-Ateliers, ARE. Puis il y a aussi les offres privées. Les pratiques sont multiples et constituent parfois un acquis, sans compter les grandes structures subventionnées, comme les bibliothèques et les médiathèques pouvant faire bénéficier d'actions d'enseignement.

Il faut une clarification qui permettrait, tout d'abord, de réaliser aussi des économies dans les services administratifs, mais surtout qui pourrait procéder à une simplification de la communication pour permettre à ces actions d'être les plus accessibles. Je ne vais pas développer, mais il me semble que cette question est primordiale.

Deuxième question qui me paraît importante puisqu'elle a été sous le feu de l'actualité : c'est la question des bibliothèques, que vous avez évoquée dans votre budget. C'est vrai que l'on enregistre une baisse de 1,3 millions d'euros dans ce secteur, consacrée au personnel. C'est vrai aussi que deux bibliothèques médiathèques vont s'ouvrir. Je pense à la Canopée et à Françoise-Sagan. Mais - me direz-vous - ce n'est pas une offre supplémentaire. Pourquoi ? Parce qu'en même temps vous fermez deux bibliothèques - peut-être me rectifierez-vous - mais le Château d'eau, la bibliothèque du Louvre.

Ma question est toute simple, elle n'est pas du tout polémique. Y a-t-il un risque, Monsieur le Maire, que la création de grands ensembles de médiathèques se fasse au détriment de petites bibliothèques de quartier ? Voilà.

Enfin, je vais terminer puisque je vois que j'ai pris beaucoup de temps. Mais je crois que c'était important que nous puissions parler aussi de culture. Je vous réitère notre soutien pour faire que le budget culturel soit dorénavant sanctuarisé, mais en même temps réorienté. Si nous sommes attachés à la création dans le monde entier, que des créateurs puissent venir exprimer leur génie, leur savoir-faire à Paris, pour nous - je reprends la phrase si belle d'Albert Camus : "créer, c'est vivre deux fois". Je pense que cette création doit venir aussi des Parisiens. Nous croyons à la culture populaire. Pour nous, ce n'est pas un gros mot. Nous pensons que le peuple de Paris, par ses

actions, par la pratique qu'il fera de cette culture, c'est l'affirmation que cette culture et cette mémoire séculaire soit transmise et respectée. Le respect passe aussi par le budget.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la présidente, pour cette citation de Camus dans cet hémicycle et pour vos mots d'encouragement constructifs et de nous rappeler qu'il faut parfois dépasser nos différences pour nous retrouver sur l'essentiel, à savoir la culture, surtout en ces temps troublés.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cela tombe bien que j'intervienne après Mme Fadila MÉHAL. Je vais essayer aussi de vous expliquer pourquoi nous pouvons nous retrouver sur l'essentiel.

D'abord, un candidat à une présidence de région a déclaré dans cette campagne vouloir fermer des formations fantaisistes, comme celles des métiers du cirque ou des marionnettistes, un autre candidat, cesser les subventions pour les musiques exploratoires et les créations théâtrales singulières. Des municipalités ont choisi depuis mars 2014 de diminuer drastiquement des subventions à des lieux, des festivals, mettant ainsi en danger la création, sa diffusion, la rencontre avec les publics.

Dans le contexte où un lieu de culture a été l'une des cibles des attentats du 13 novembre, où la tentation du repli sur soi et de la négation de l'autre n'a jamais été aussi forte, merci à Mme la Maire de Paris, à Bruno JULLIARD, pour avoir décidé de maintenir et d'amplifier l'effort budgétaire déjà conséquent pour soutenir la création, la diffusion et la pratique artistique. Parce que oui, les pratiques artistiques amateurs sont une priorité de cette mandature et elles sont essentielles.

D'ailleurs, le guide de la réflexion sur les pratiques amateurs n'est pas une recherche d'économies, mais une recherche d'un meilleur accès, notamment pour ceux et celles qui en sont le plus empêché parce que ce sont aussi ceux qui subissent de plein fouet la reproduction sociale.

Encore une fois, merci pour avoir surmonté les contraintes et bâti un budget qui préserve la culture, les subventions aux associations, les emplois dans ce secteur qui est une priorité pour notre majorité. Dans le moment grave que nous vivons, poursuivre le financement de la culture revient à investir dans ce que nous avons et pouvons obtenir de plus précieux. Permettez-moi alors de mettre en lumière quelques choix qui nous sont présentés dans ce budget primitif.

D'abord, dans le budget de fonctionnement total prévu, qui est de 311 millions d'euros, soit un peu plus que celui de 2015, les créations des nouveaux emplois, les 17 postes pour les nouvelles médiathèques, la Canopée, Françoise-Sagan, pour accompagner le développement des nouveaux conservatoires d'arrondissement, celui aussi du centre, des 12e, 13e et 17e arrondissements ; 10 postes pour permettre l'ouverture dominicale dans un grand nombre de bibliothèques, un engagement de cette mandature facilitant l'accès à ces équipements de proximité si fondamentaux pour les Parisiens. Les bibliothèques ont su répondre à l'enjeu de leur fréquentation en hausse, notamment des publics jeunes qui s'en servent comme un lieu de travail, un lieu de rencontre, grâce à un programme d'actions culturelles variées. On est loin de l'image des bibliothèques réservées à des grands lecteurs et vouées au silence et à la naphthaline.

La priorité budgétaire marque la volonté d'apporter toujours plus de service public aux habitants et de réfléchir à la qualité de ce service public.

Je souhaite aussi attirer l'attention de notre Assemblée sur certains aspects qui contribuent à l'éducation artistique, aux pratiques culturelles, à la création et à la diffusion sur notre territoire. En effet, les actions culturelles financées par notre Ville représentent 99 millions d'euros dans le budget primitif et sont en hausse de 1,6 % par rapport à 2015. Elles sont composées essentiellement des subventions aux établissements culturels pour permettre une irrigation dense de nos quartiers et favoriser la démocratie culturelle qui est, rappelons-le, notre objectif.

Parmi les dépenses nouvelles, 700.000 euros consacrés à l'ouverture du centre hip-hop aux Halles, le premier lieu parisien dédié entièrement à la création hip-hop au cœur de Paris, qui montre la richesse de ce courant esthétique transdisciplinaire. On est loin d'une institutionnalisation, car qui penserait aujourd'hui la folie d'institutionnaliser le hip-hop ? Il est le symbole d'une juste reconnaissance d'un mouvement né dans les rues, dans les structures socioculturelles des quartiers populaires. Il trouvera, j'en suis sûre, sa juste place dans la politique culturelle - j'insiste sur ce point - de la Ville de Paris.

2016 sera donc l'année de l'ouverture de la Canopée aux Halles, comprenant un conservatoire, une nouvelle médiathèque, le centre hip-hop et une antenne de la maison des pratiques artistiques amateurs, soit près de 6.000 mètres carrés de nouveaux espaces entièrement dédiés aux pratiques artistiques et culturelles des Parisiens et des Franciliens, complétant l'offre existante déjà sur place : le Forum des images, la Bibliothèque du cinéma.

Le centre de Paris aura ainsi un atout fabuleux. Le soutien à la création artistique, dans le contexte budgétaire que nous connaissons, est un choix politique fort qui représente 16 millions d'euros. D'abord une enveloppe de 8 millions d'euros pour permettre, entre autres, de soutenir fortement notre politique d'éducation à l'image, à l'intérieur de l'école et en dehors du temps scolaire. C'est essentiel de pouvoir être en contact le plus tôt possible avec l'exigence artistique. Que celle-ci ne soit pas réservée à un même milieu social, d'autant plus dans un monde qui déborde d'images et dans lequel il faut apprendre à faire le tri.

Ce budget n'oublie pas non plus de préparer l'avenir : 65 millions d'euros sont consacrés à l'investissement contre 58 millions l'année dernière.

Que vont permettre ces investissements ?

D'abord d'allouer, au réseau des bibliothèques et médiathèques, 8 millions d'euros, dont 4 millions pour l'acquisition de collections. Cette enveloppe finance notamment la construction de la bibliothèque Davout-Lagny dans le 20^e arrondissement, une bibliothèque qui sera située entre les portes de Vincennes et de Montreuil, au cœur d'un quartier "politique de la ville".

6 millions d'euros sont prévus pour les pratiques amateurs, notamment les conservatoires et les ateliers de beaux-arts. Les pratiques amateurs préparent l'avenir, en permettant à de futurs artistes de se former. Mais ce n'est pas là l'essentiel, notre volonté politique est que chaque Parisien puisse développer sa pratique sans freins, quel que soit son âge, son habitus, les moyens financiers dont il dispose.

La pratique d'un art permet la rencontre avec l'autre, la valorisation de soi, la confiance en soi. Ce sont d'ailleurs les valeurs fondamentales d'un citoyen qui ne peut réussir à progresser sans l'aide des autres dans cet art qui nécessite créativité et qualité physique.

Paris Musées contribue également très fortement à la politique d'éducation artistique. L'effort de la collectivité en 2016 sera de 8,9 millions d'euros.

Enfin, parce que les débats en 2^e Commission en Conseil de Paris y ont souvent fait référence, deux autorisations de programme, à hauteur de 26 millions d'euros pour la rénovation du Châtelet et 25 millions d'euros pour le Théâtre de la Ville, marquent le lancement du plan de rénovation de ces deux théâtres essentiels dans la création et la diffusion artistique.

Pour conclure, en affectant des ressources considérables pour développer l'éducation artistique, les pratiques culturelles sur l'ensemble du territoire, en poursuivant le soutien à la création et à la diffusion culturelle à Paris, dans les secteurs de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels pour accompagner les évolutions de la création et de la rencontre avec le public, nous choisissons donc par ce budget de renforcer le maillage des équipements culturels de proximité, de favoriser les pratiques artistiques en amateur, d'augmenter l'accès aux structures dans tous les quartiers de Paris, et principalement ceux où la population en a le plus besoin.

Ainsi, nous respectons nos engagements, l'engagement de notre Municipalité en termes de démocratisation culturelle.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MAQUOI.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce budget pour 2016 a-t-il pris en compte l'enjeu écologique ?

A cette question, nous répondons oui.

Oui, car la dimension écologique continue et continuera à progresser pour devenir l'un des piliers du budget. Nous en appelons à la responsabilité de chacun dans cette Assemblée.

Oui, car désormais la part du budget consacrée à la transition écologique, dans l'enveloppe de 10 milliards d'euros prévus pour le plan d'investissement de la mandature, est présentée en tant que telle, assumée pleinement par toute notre majorité.

Oui, car 2,1 milliards d'euros seront consacrés sur les six prochaines années à la transition écologique avec des efforts sensibles dans des domaines comme les transports publics, le vélo, les circulations douces, la rénovation thermique des bâtiments ou encore l'économie circulaire.

Alors, au lendemain de la COP 21, qui a eu lieu chez nous, à Paris, renforçons, amplifions notre engagement dans ces directions, allons de l'avant pour construire ensemble les solutions d'une ville monde qui rayonne par son audace et sa force face aux chocs de tout ordre.

Et nous sommes bien d'accord aujourd'hui, ces solutions ne seront pas à long terme des charges supplémentaires mais, bien au contraire, construiront les bases du mieux vivre pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, les bases de la résilience de notre ville face aux crises.

Pas de surenchère de la part du groupe Ecologiste, n'en doutez pas, mais une priorité absolue qui a guidé notre participation à ce budget.

Aussi, sur certains volets, le groupe Ecologiste de Paris a présenté à ce budget ces 5 propositions d'amendement.

Premièrement, un amendement budgétaire relatif à l'instauration d'une indemnité kilométrique vélo pour les salariés municipaux, demandant que la Ville permette la mise en place de ce dispositif, désormais prévu par la loi, au plus vite.

Notre Plan Vélo est un élément fondamental de notre volonté de transformer les modes de déplacement et de lutter contre la pollution de l'air. Appliquons au plus vite cette mesure simple et encourageante pour nos agents qui s'engagent.

Deuxièmement, un amendement budgétaire relatif aux Traverses, demandant des marges budgétaires supplémentaires pour assurer la pérennité de ce service public de transports et de proximité dans des quartiers populaires. Ces Traverses offrent un potentiel pour certaines Parisiennes et certains Parisiens de transports proches et accessibles.

Gardons en tête, chers collègues, que cet enjeu d'une ville accessible et universelle fait pleinement partie de nos objectifs de mandature. Dans notre Plan de lutte contre la pollution de l'air, là encore, ces petites lignes de quartiers peuvent représenter des outils pertinents pour convaincre qu'il existe des alternatives au déplacement automobile individuel, que nos politiques publiques sont au service de chacun. Si aujourd'hui elles n'ont pas l'entière satisfaction de tous, préservons et améliorons-en leur efficacité.

Troisièmement, un amendement au budget dédié à la politique parisienne de développement de l'économie circulaire, demandant un supplément de budget pour ce volet de notre politique municipale particulièrement innovant et où de nombreux projets émergent et doivent émerger.

Cette économie circulaire porte en germe les solutions certainement les plus encourageantes pour notre avenir et la résilience de notre ville.

Elle propose un regard neuf, systémique, qui met en avant notre potentiel en matière de ressources, d'emplois, en matière d'écoconstruction, d'écoproduction, de valorisation de pans entiers de la vie de notre ville, de son espace, de sa vitalité laissée en friche aujourd'hui. Elle est une réponse concrète dans notre trajectoire zéro déchet.

Cette économie circulaire, son développement, représente une véritable réponse aux défis environnementaux, sanitaires, sociaux auxquels nous devons faire face. Elle esquisse des pistes vers une société du partage. Plus que jamais, après ce que nous avons traversé en cette année 2015, nous devons en renforcer les moyens pour qu'elle se déploie.

Quatrièmement, un amendement budgétaire relatif aux moyens de l'Agence parisienne du climat, demandant, comme nous l'avons mis en avant dans notre débat d'orientations budgétaires, que des moyens supplémentaires soient dégagés, afin de permettre à cette agence, centrale dans l'action de notre Municipalité pour le climat, d'assurer les nouvelles missions qui lui sont confiées.

Je veux ici en rappeler l'enjeu pour l'opérationnalité du plan "1.000 immeubles" confié à cette agence parisienne.

L'A.P.C. doit assurer la mise en œuvre de sa plateforme territoriale de rénovation énergétique. Ce programme de rénovation énergétique, thermique et environnementale des bâtiments du parc privé est d'une ampleur inédite en France. Il doit se déployer au plus vite face à l'urgence du réchauffement climatique tout autant que face à l'enjeu de la lutte contre la précarité énergétique.

Enfin, dernièrement, un amendement relatif au financement de l'entretien des nouveaux espaces de végétalisation parisiens. Afin d'accompagner l'ambition portée par la Ville dans son programme de mandature en termes d'espaces végétalisés supplémentaires, mais aussi la volonté exprimée par les Parisiens, lors des deux votes au budget participatif, nous demandons que le budget 2016 de la Ville de Paris tienne compte de ces nouveaux projets de végétalisation.

Il nous faut clairement augmenter le budget de fonctionnement de la DEVE. Des avancées sur ce point, en particulier en matière de créations de postes, sont à noter et nous les saluons. Allons plus loin.

Nous proposons que, dès 2016, une subvention supplémentaire à des associations, mettant des projets d'insertion professionnelle pour l'entretien horticole d'espaces verts, soit dégagée.

Et d'autre part que soient créés une vingtaine de postes de coordinateurs pour des missions "jardinage" avec un objectif d'animation locale sur la végétalisation de proximité, permettant d'accompagner les habitants dans leur projet de végétalisation.

Végétaliser Paris est une nécessité pour lutter contre la pollution, les îlots de chaleur et les phénomènes climatiques extrêmes.

Végétaliser Paris est un défi pour construire des stratégies de reconquête de la nature, en faveur de la biodiversité ou encore du cycle de l'eau.

Végétaliser Paris est une ambition pour rendre la ville plus douce, plus conviviale, plus solidaire.

J'en terminerai en insistant sur notre vigilance à ce que l'année 2016 prenne sa part dans la mise en œuvre des projets sur lesquels nous nous sommes engagés sur cette mandature sur le plan écologique. Nous devons développer des solutions innovantes et porter la nécessaire révolution en matière d'aménagement urbain et de circulation qui fasse une place à chacun et améliore le quotidien de toutes et tous.

Ma collègue Marie ATALLAH développera, pour les élus écologistes, sur cet impératif d'égalité entre tous les quartiers et les habitants de Paris qui doit être pour nous au cœur de ce que notre Ville met en œuvre.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SOLANS.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les tragiques attentats de la nuit du 13 novembre font partie de ces sombres événements qui resteront à jamais gravés dans la mémoire de toutes et tous. Ils font partie de ces images qui figent un bref moment un pays tout entier. Dans 10, 15, 20 ou 30 ans, une immense majorité de Françaises et de Français se souviendra ou elle était et de ce qu'elle faisait à ce moment où l'horreur a frappé notre ville.

A la suite de ces événements marquants, le monde entier attendait la réaction du peuple de Paris à ces actes effroyables. Il a surtout vu une ville qui reste debout et des femmes et des hommes capables d'un formidable élan de solidarité, et cette Assemblée qui a l'honneur de les représenter se doit d'être à la hauteur de cette réaction.

C'est pourquoi le vote de ce budget 2016, qui déclinera l'ensemble de la politique de la Ville pour l'année prochaine, revêt un aspect particulier. Nous ne devons pas laisser les organisations terroristes décider de notre agenda politique. Ce serait leur faire trop d'honneur et leur donner la satisfaction d'avoir rempli un de leurs objectifs.

Mais nous devons prendre des mesures à la lumière de ces tragiques événements, et nous pensons que notre action doit se décliner en trois axes : le premier est bien entendu d'assurer la sécurité physique des Parisiennes et des Parisiens. Mon camarade et ami Didier LE RESTE en parlera lors de son intervention sur le budget de la Préfecture de police.

Le deuxième, c'est de prendre acte de cet élan de solidarité d'un grand nombre de citoyennes et de citoyens, que des circonstances exceptionnelles et tragiques ont mis en lumière. Des femmes et des hommes ont eu des comportements héroïques lors de cette nuit noire, et ont permis de sauver des vies. Nous pensons que le plus grand nombre doit être en capacité de le faire, et notamment par la connaissance du plus grand nombre des gestes qui sauvent. C'est l'esprit de notre proposition de plan "toutes et tous secouristes", qui passe par l'augmentation de l'apprentissage des premiers gestes de secours, pour les enfants comme pour les adultes. Un travail combiné avec l'Education nationale, la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et les associations concernées pour généraliser

d'une part cette formation à tous les enfants, et de satisfaire d'autre part à la forte demande de cette formation chez les adultes.

Monsieur le Maire, chers collègues, je terminerai par le troisième axe : celui de la citoyenneté et du lien social. Il faut faire face à cette barbarie en renforçant ces liens, la démocratie et l'entraide. Une des clés majeures de cette réponse, c'est bien entendu la citoyenneté. La citoyenneté ne se résume pas à mettre un bulletin dans une urne, c'est tout d'abord le sentiment d'appartenance à une communauté de valeurs et l'engagement à construire collectivement des réponses communes dans l'intérêt général.

Pour solidifier ce lien, ce sentiment d'appartenance qui, il faut le dire, a été malmené par des surenchères électoralistes dangereuses, nous avons deux propositions : tout d'abord, la pérennisation et l'augmentation de l'appel à projets "citoyenneté, laïcité et valeurs de la République", qui avait été créé après les attentats de janvier, et le renforcement des dispositifs de lutte contre les discriminations. Ensuite, renforcer les dispositifs de lutte contre la marginalisation, la création d'un espace "tête-à-tête", à l'image de ce que font nos voisins de Seine-Saint-Denis, un espace anonyme et pluridisciplinaire allant de la sensibilisation aux comportements à risques à l'endoctrinement, avec la présence quotidienne de divers professionnels issus de différents secteurs pour délivrer une palette large de réponses à des jeunes en questionnement.

Nos engagements budgétaires sont le corollaire de nos engagements politiques. C'est pourquoi il est important de mettre les moyens pour que Paris soit, envers et contre tout, cette ville qui fait face et qui répond avec force et intelligence à toutes les formes d'obscurantisme.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BÉGUÉ.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vous apprendrai pas combien les commerces parisiens ont souffert et continuent de souffrir des conséquences des terribles attentats du 13 novembre dernier. La perte de chiffre d'affaires enregistrée en novembre est de l'ordre de 30 %.

Et c'est ce moment-là que deux députés de Paris, Mme MAZETIER et M. CHERKI, ont choisi pour faire voter à l'Assemblée nationale un amendement qui va frapper de plein fouet les grands commerces parisiens en alourdissant considérablement la charge fiscale qui pèse sur eux.

Alors, je ne veux pas faire de procès d'intention, mais j'ai du mal à imaginer, compte tenu de la proximité de ces deux parlementaires, dont l'un, d'ailleurs, siège au Conseil de Paris avec l'Exécutif municipal... Compte tenu de cette proximité, j'ai du mal à imaginer que cette initiative ait pu avoir lieu sans concertation avec l'Exécutif municipal parisien, voire encouragement de sa part. C'est d'autant plus vraisemblable que l'amendement déposé, qui consiste, je vais y revenir, à mettre fin à une exonération sur la Tascom, la taxe sur les surfaces commerciales, cet amendement permettrait à la Ville de gagner au moins 15 millions d'euros, ou 20 millions d'euros. Je n'ai pas les moyens de faire exactement le calcul, mais c'est de cet ordre-là.

De quoi s'agit-il ? Il s'agirait, et il s'agit, puisque cela a été voté par l'Assemblée nationale, retoqué par le Sénat, mais cela va revenir en deuxième lecture, dans le cadre du P.L.F.R., de mettre fin à l'exonération de Tascom, dont bénéficiaient les commerces de centre-ville de plus de 400 mètres carrés de surface et qui ont été ouverts avant 1960. Et donc, ce qui est visé là, ce sont toutes les locomotives du commerce et du tourisme parisien.

Non seulement les grands magasins - il y a certains grands magasins parisiens qui ont une surface de plus 70.000 mètres carrés, donc si vous multipliez par 30 euros du mètre carré, vous voyez le surplus de charges que cela fait pour eux -, mais il y a aussi un certain nombre d'enseignes culturelles qui vont être touchées par cette mesure, et à l'heure où... En fait, cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'à l'heure où il y a l'explosion du commerce en ligne, du commerce numérique, le choix est fait de taxer le commerce physique, et parmi le commerce physique, les commerces qui dépendent de la surface et donc, qui créent le plus d'emplois.

Alors, on peut évidemment lutter contre les niches fiscales, mais dans ce cas-là, il faut aller jusqu'au bout de la démarche : il faut tout remettre à plat et imaginer un système où les commerces physiques qui sont attractifs et qui attirent les touristes, dans une période très difficile, eh bien, ne sont pas sur-pénalisés par rapport aux commerces en ligne. Or, ce n'est pas du tout la démarche qui a été privilégiée par Mme MAZETIER et M. CHERKI.

On nous annonce d'un côté 5 millions d'euros de réserve pour faire face aux attentats et puis, de l'autre côté, on est en train de préparer un matraquage fiscal à hauteur de 15 ou 20 millions d'euros qui va viser les commerces qui sont les premières victimes sur le plan économique des événements passés

Ce que j'attends de l'Exécutif parisien est tout simple : c'est un engagement de ne pas utiliser ce nouveau levier fiscal, qui dépend d'un projet de délibération qui doit être pris, si j'ai bien compris, avant le mois d'octobre prochain pour que cela devienne une recette de la Ville. Donc, je demande à la Maire de Paris de s'engager solennellement à ce que cette exonération de Tascom soit maintenue. Il en va de l'attractivité de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur de FROMENT.

La parole est au Président Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce budget illustre bien, en particulier dans le domaine du logement, dont vous avez annoncé qu'il était une priorité pour vous, dans cette mandature, et sur ce budget aussi, les critiques que nous en faisons. Puisque cette discussion est celle du budget, permettez-moi de dire que dans ce domaine, en particulier, votre politique m'apparaît justement comme une politique du chiffre.

En effet, alors que la loi SRU fixe à 25 % la proportion du parc social à atteindre sur notre parc immobilier, vous surenchérissez à 30 % en 2030, sans chercher à prendre en compte, d'une part, ni la réalité de la demande de logement à Paris, qui n'est pas seulement exprimée par les 150.000 ou 180.000 demandeurs de logement, mais aussi par l'exode des familles et des classes intermédiaires qui, véritable spirale d'exclusion, quittent Paris pour la première couronne sans rien espérer, ni sans rien demander.

Sans prendre en compte non plus l'évolution socio-économique de notre population qui recherche d'autres voies d'accession à un logement à Paris, soit par la propriété, soit comme locataire sur un marché intermédiaire.

Sans prendre en compte non plus ni les conséquences de votre politique, qui amènera Paris à évoluer en sens contraire d'un impératif national - qui est de renforcer le nombre de propriétaires chez les Français - alors que Paris dépasse les 65 % de locataires, qui se saignent financièrement d'un quart ou d'un tiers de leurs revenus pour n'avoir jamais aucun retour patrimonial sur ce sacrifice financier.

Cela ne peut pas être un objectif d'une vie. Et ceci vaut aussi pour les locataires du parc social toutes catégories confondues.

Je crois que les réponses à offrir aux Parisiens, pour résoudre ce problème de logement, doivent être diversifiées, et non pas enfermées dans une réponse exclusivement sociale, comme vous le faites, alors que cette demande devrait être prise en compte dans sa diversité, à l'échelle métropolitaine, sur d'autres périmètres, d'autres moyens, d'autres perspectives d'accession à la propriété, d'autres horizons politiques.

Politique du chiffre aussi dans le nombre de conventionnement, moyen coûteux, derrière lequel vous vous réfugiez pour justifier vos objectifs de 7.000 à 7.500 logements sociaux produits par an aux dépens du parc intermédiaire parisien.

Politique du chiffre permanente sur le marché immobilier privé qui, lui, est devenu la manne providentielle d'une gestion dépensière, à grands coups de prélèvements, taxes - taxe sur les logements vacants, sur les résidences secondaires -, impôts, interventionnisme juridique, avec la préemption, interventionnisme financier avec la hausse maximum des droits de mutation, qui pénalise d'abord les jeunes ménages et les primo accédants.

Politique du chiffre aussi qui se vérifie sur l'augmentation de 200 % en 15 ans des prix de vente à Paris sur un marché dont vous contribuez à faire que l'offre se raréfie alors que la demande ne fait qu'augmenter.

Politique du chiffre enfin, cette fois à vos dépens, qui se traduit par une détérioration structurelle des soldes budgétaires de la Ville d'ici 2017.

Seul petit rayon de soleil sous cette averse de surenchères : le dispositif "Multiloc" dont nous vérifierons, à terme, la rentabilité économique et la véritable efficacité en termes de produits nouveaux sur le marché locatif et qu'il faudra amplifier s'il s'avère positif.

Pour conclure en 2015, pour produire 7.500 logements sociaux, ce sont 5.113 qui ont été conventionnés et à peine 2.000 programmés en constructions neuves.

Cela vous permet d'inscrire 361 millions d'euros de recettes de loyers capitalisés, toujours le chiffre.

La Cour des comptes d'ailleurs pourrait peut-être s'interroger sur la régularité, en termes de finances publiques, d'inscription des loyers capitalisés en recettes de fonctionnement.

Enfin, avec l'assèchement complet dans votre budget des dispositifs d'aide aux primo-accédants, le matraquage fiscal direct, ou indirect, des propriétaires actuels ou futurs à Paris, une absence stupéfiante de vision métropolitaine, un effort budgétaire insuffisant, qui seraient néanmoins nécessaires pour améliorer la qualité thermique et la sobriété énergétique du parc de la Ville et, plus largement, favoriser la rénovation, alors que la Cour régionale des comptes elle-même s'inquiète de la dépendance de votre budget vis-à-vis des fluctuations du marché immobilier et des conséquences que cela peut avoir sur la capacité d'autofinancement de la Ville, vous comprendrez que nous ne serons pas disposés à soutenir globalement cette politique budgétaire en matière de logements qui relèvent d'une erreur d'analyse et d'une gestion dangereuse.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Eric AZIÈRE.

La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais souligner le sérieux budgétaire de ce projet de budget 2016, et rappeler, à un certain nombre de mes collègues des bancs de droite, le contexte national.

On est toujours dans un contexte de redressement des comptes publics et vous savez mieux que moi d'où vient le problème des comptes publics, à la fois la crise internationale, mais aussi la politique fiscale qui a été menée entre 2007 et 2010. On paye tous au niveau national et au niveau des municipalités.

C'est une force collective, mais il ne faut pas oublier d'où l'on vient et ce que l'on fait pour essayer de redresser les comptes publics : moins 200 millions de dotation, plus 52 millions de hausse de péréquation, plus l'augmentation automatique des dépenses, cela fait environ 4 % du budget. 4 % du budget ne se trouvent pas derrière un meuble.

Donc il faut évidemment réduire les dépenses de fonctionnement, les maîtriser, et augmenter les recettes, 4 % ne peut pas se faire exclusivement sur une réduction des dépenses.

Sur les recettes, la facilité aurait été de faire comme un certain nombre de villes de province. D'augmenter la fiscalité. Cela n'a pas été le choix parce qu'il a fallu décider de mener une politique qui soit conforme aussi à notre politique, notamment sur les logements. Quand des recettes sont augmentées sur les taxes de séjour et les résidences secondaires, cela sert notre politique, cela permet de favoriser les logements pour les Parisiens, et de rappeler que la priorité ce sont les résidences principales à Paris.

Vous connaissez beaucoup de villes, de grandes capitales internationales qui, dans certains quartiers dépeuplent, et j'en sais un peu quelque chose dans le 16^e arrondissement où vous avez 7 % de logements vacants et des quartiers très animés et d'autres qui sont un petit peu morts.

Sur les économies sur les dépenses, il fallait réaliser ces économies tout en soutenant l'investissement. L'investissement est soutenu, il est autofinancé à hauteur des deux tiers, 68 %. Ne pas emprunter le solde, le reste suivant, aurait été, compte tenu des taux d'intérêt actuels, une erreur de gestion. Quand on peut emprunter à 1,7 %, on n'attend pas la remontée des taux pour faire appel à ce financement à un taux réduit.

En ce qui concerne les dépenses, les économies de fonctionnement de 110 millions d'euros c'est considérable ! 110 millions d'euros c'est 1,7 % du budget de fonctionnement, et plutôt que d'accuser les personnels de la Ville de Paris d'absentéisme, où de désintérêt de la chose publique, remercions l'ensemble des agents de la collectivité qui s'adaptent quotidiennement au développement et aux modifications organisationnelles, ainsi qu'à la modernisation des équipements et qui font, au quotidien, attention aux deniers publics et aux économies à réaliser.

La proposition qu'a faite Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET de suspendre le budget participatif est parfaitement révélatrice de l'incapacité de la droite à faire vivre la démocratie directe, qui est plébiscitée par les Parisiens. Il faut surtout préserver ce budget qui permet de concrétiser des décisions des citoyens : 9 projets parisiens, 180 projets dans les arrondissements, c'est ce qui fait exactement l'attractivité de Paris par cette capacité à décider en proximité et à aménager des espaces en conformité avec ce que nous souhaitons.

Enfin, j'ai entendu M. POZZO di BORGIO vouloir trancher dans le vif. C'est une rhétorique violente, j'allais dire une rhétorique de boucher, mais Monsieur POZZO di BORGIO, quand on est aux responsabilités, on évite de faire saigner, on apporte de la confiance et de la sécurité. On évite de créer des doublons sur la sécurité. On évite de

créer des organisations bureaucratiques en doublon, la police gérée par la Préfecture par une police gérée par la Ville. On essaie de gagner en efficacité et en cohérence.

La maîtrise des dépenses de personnel, sur laquelle vous insistez, est réelle. Quand nous avons 1 % d'augmentation du budget avec la création de 436 postes sur la propreté, sur la petite enfance et sur la sécurité et que ces 436 postes représentent seulement 110 créations nettes, cela signifie que des efforts de redéploiement ont été effectués en fonction des priorités de la Ville.

Au total, ces dépenses de fonctionnement sont maîtrisées à un niveau inférieur à l'inflation puisque nous avons 0,6 % d'augmentation pour une inflation environ de 1 %.

Mes chers collègues, en conclusion, ce budget est sérieux car il concilie le sérieux budgétaire et le financement des priorités de la mandature : le logement et la mixité sociale, notamment à l'Ouest qui doit être renforcé, les équipements sportifs, les transports propres, la propreté et la sécurité, pour faire de Paris, mes chers collègues, une ville verte, ouverte et apaisée.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Thomas LAURET.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette année encore, notre budget d'investissement est la traduction en actes de nos engagements pris devant les Parisiens. Ce respect de notre parole en matière d'investissement public contribue à la relance économique par la demande. Les chiffres sont là : 10 milliards d'euros jusqu'en 2020 avec, pour la seule année 2016, des dépenses d'investissement de 2,4 milliards d'euros répartis entre autorisations de programme et crédits de paiement.

Cette politique volontariste a permis de créer plus de 7.000 logements sociaux en 2015 et nous continuerons à en créer en 2016 avec 342 millions d'euros que la Ville va consacrer au logement. Ce choix de l'investissement public, c'est une politique économique de gauche, à l'inverse de celle du Gouvernement actuel qui baisse les dotations aux collectivités de 11 milliards d'euros en trois ans.

Dans la période de crise et d'augmentation continue du chômage, la politique de l'offre, menée aujourd'hui comme hier par la droite, est tout simplement inefficace, sauf pour les actionnaires et les fonds de pension. Au contraire, le budget qui nous est soumis est un budget d'avenir et de développement, porteur d'équité et de solidarité.

Notre collectivité est un territoire riche et attractif. Cet atout nous ne devons ni le nier ni le refuser. En quelque sorte, nous avons une obligation morale et politique de le mobiliser en consacrant des moyens importants pour soutenir l'emploi à Paris.

Cette détermination se concrétise essentiellement sur deux axes :

- celui d'un engagement de sommes importantes d'investissement dans le but de déclencher un cercle vertueux de création d'emplois,

- celui d'aide aux chômeurs pour retrouver du travail.

Je profite de cette dernière priorité concernant l'aide aux chômeurs pour rappeler que le groupe Communiste - Front de Gauche dépose un amendement au budget primitif 2016 pour que nous renforçons les moyens alloués au programme départemental d'aide à l'emploi. L'emploi doit rester pour nous tous une priorité qui nous mobilise en permanence.

Je souhaiterais maintenant souligner l'orientation particulière que nous donnons au plan d'investissement de la Ville de Paris pour les quartiers populaires. Il se traduit par un effort sans précédent : 25 % du P.I.M. territorialisé seront dépensés dans ces quartiers qui accueillent 16,5 % de la population.

Ce choix, nous l'assumons pleinement, d'abord parce que ces quartiers ont pris beaucoup de retard, négligés par la droite du temps où elle était aux affaires à Paris.

Pour répondre aux besoins de la population de ces quartiers, nous soutenons la création d'équipements publics, comme la construction d'une piscine à la porte de Bagnolet, d'une école à la porte de Montreuil, d'une halle

alimentaire dans le 14^e arrondissement ou la rénovation du centre d'animation Hébert dans le 18^e arrondissement, qui témoignent de cette volonté et de ce choix.

Je souhaite aborder la question du budget participatif. L'expérience accumulée sur les deux premières éditions nous permet de tirer un premier bilan de notre action. Il nous semble important d'insister aujourd'hui sur certaines valeurs auxquelles nous sommes attachés et qui demandent à être défendues au vu des propositions du groupe les Républicains qui visent à faire annuler le budget participatif en 2016 pour financer les mesures post-attentats.

Mettre en opposition sécurité et démocratie est très discutable. Aussi, je ne peux m'empêcher de penser au maire d'Oslo qui déclarait, au lendemain du terrible attentat commis par un membre de l'extrême-droite : "Nous allons répondre à la terreur par plus de démocratie". Apparemment, ce message ne nous a pas tous touchés et je trouve cela très dommageable.

Je terminerai enfin en parlant de la mobilisation des habitants dans les quartiers populaires. Je n'apprendrai rien à personne en disant que tous les groupes sociaux ne sont pas tous à égalité et que cela s'observe à l'examen des origines des projets retenus. Nous pensons qu'il ne faut pas que les personnes les plus modestes se sentent écartées de la démarche du budget participatif.

Voilà pourquoi nous soutenons par un amendement la proposition d'allouer un financement supplémentaire aux centres sociaux majoritairement implantés dans les quartiers "politique de la ville" pour qu'ils puissent accompagner les habitants, encourager l'émergence de projets et susciter l'implication du plus grand nombre de citoyens à formaliser, défendre et communiquer sur leurs projets.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

M. Jean-Didier BERTHAULT a la parole.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le dites vous-même dans vos documents : Paris n'est pas une ville sale, mais salie.

Voici en résumé le désengagement complet de l'Exécutif municipal en matière de propreté. Pour preuve, la question de la propreté n'est abordée qu'à la toute fin de votre communication budgétaire. Pourtant, les Parisiens aimeraient que vous en fassiez enfin une priorité.

Leur patience est mise à rude épreuve dans la mesure où depuis 15 ans, cette mission essentielle de toutes communes n'est tout simplement pas assurée efficacement à Paris. L'ancien Maire de Paris l'a d'ailleurs reconnu quelques semaines seulement après la fin de son mandat.

Le moins que l'on puisse dire est que les Parisiens n'en ont pas pour leur argent. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères et les redevances sont largement plus élevées - 488 millions d'euros - que le coût de collecte et de traitement des déchets - 410 millions d'euros -.

Malgré la baisse de 18 % du coût de la collecte entre 2011 et 2013, les taxes sont toujours aussi élevées. Au passage, la baisse des tarifs du SYCTOM vous permettra en 2016 de réaliser une plus-value encore plus forte. Rappelons également que la taxe de balayage a connu ces dernières années une hausse vertigineuse pour de nombreux Parisiens.

A ce budget, vous faites appel à une logique typiquement socialiste pour répondre à tout problème : recruter toujours plus de fonctionnaires, création de 80 postes budgétaires supplémentaires ne correspondant aucunement à l'urgence.

Le défi de la DPE aujourd'hui est de combattre un taux d'absentéisme record. Au sein de la DPE, le taux d'absence compressible était de 10,3 % en 2014 et celui des seuls éboueurs était de 12,8 %.

Ces chiffres interpellent tant ils attestent d'un mal être profond des agents de la DPE. C'est le premier levier qu'il convient d'activer. Le fait que ce soient des métiers pénibles par nature ne suffit pas à expliquer ce malaise. Il est grand temps de prendre les mesures organisationnelles et managériales qui s'imposent pour améliorer les conditions de travail.

Cette problématique de l'absence se conjugue à un autre problème important : le nombre de postes vacants est parfois important dans les ateliers de propreté. Il ne sert à rien d'annoncer la création de postes budgétaires supplémentaires si les postes déjà ouverts ne sont pas pourvus.

Nous vous avons déjà demandé de faire en sorte que les commissions de recrutement ne soient plus repoussées, en vain. Ces difficultés en matière de ressources humaines désorganisent l'ensemble de la chaîne de propreté. Au sein de nos arrondissements, cela oblige de revoir en permanence les opérations de propreté, bien souvent pour en réduire la portée. Il est très difficile dans ces conditions de maintenir la propreté des rues.

Les arrondissements sont très volontaires pour suppléer le manque d'entrain de la Mairie centrale. Malheureusement, si nous sommes en première ligne auprès des habitants, nous n'avons que peu de moyens.

Vous nous avez annoncé une réforme du statut de Paris. Profitez-en pour confier de réels pouvoirs aux maires d'arrondissement en termes de moyens humains et logistiques. Malheureusement, cette réforme du statut de Paris vous intéresse davantage pour 2020 que pour améliorer le service rendu aux Parisiens.

Nous avons déposé un amendement budgétaire gagé pour renforcer les moyens techniques de la DPE. Il s'agit, d'une part, de renforcer les outils permettant de mécaniser davantage le balayage. C'est l'une des voies à privilégier pour diminuer la pénibilité des tâches et lutter contre l'absentéisme.

D'autre part, nous voulons aller plus vite sur la sortie du diesel. Actuellement, la Ville de Paris interdit aux prestataires de la D.S.P., le recours aux motorisations diesel alors que la régie compte encore 36 % de bennes diesel. Faites donc ce que je dis, mais pas ce que je fais.

Nous souhaitons notamment accélérer le développement de bennes à ordures électriques. L'heure n'est plus à l'expérimentation, mais bien à leur généralisation. Cela permettra de lutter contre les nuisances subies par des riverains dans les collectes de début et de fin de nuit.

Face à un budget qui ne donne toujours pas les moyens adéquats pour améliorer la propreté des rues de Paris en 2016, nous formulons donc des propositions très concrètes et financées. Il ne tient qu'à vous de vous en saisir pour enfin rompre avec l'immobilisme.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris vient pour la seconde fois en un an d'être la cible d'attentats terroristes. Au-delà de notre ville, c'est notre liberté de vivre, de s'aimer, de danser, de chanter, de penser qui a été visée. Face à des actes de guerre, il faut faire Nation, il faut faire Cité.

Au-delà des mesures de sécurité légitime, que notre Municipalité a prises et s'apprête à renforcer, de l'aide et du suivi des personnes touchées par les attentats, c'est en effet notre politique du vivre ensemble qu'il nous faut porter, qu'il nous faut renforcer. C'est donc d'elle que j'aimerais parler et resaluer. Vivre ensemble, c'est faire qu'aucun quartier ne soit laissé de côté, que notre investissement soit prioritairement axé vers nos quartiers populaires. Je note avec plaisir que le quart de notre programme d'investissement de la mandature y est consacré. C'est un complément nécessaire au dynamisme du tissu associatif que nous soutenons, à la politique d'accès de tous à la culture, aux savoirs, aux arts, que nous menons. C'est la meilleure façon de répondre au 13 novembre.

Ne laisser aucun de nos citoyens de côté, c'est les impliquer tous dans la vie de leur cité, leur permette d'exercer leurs responsabilités en les associant aux décisions. Le budget participatif s'impose progressivement dans cet objectif comme un outil fondamental et innovant. Au contraire de la présidente du groupe les Républicains, je me félicite de la progression du montant qui lui a été alloué. Les 67,70 millions d'euros inscrits permettront de réaliser les 9 projets à l'échelle de notre Capitale et les 180 à l'échelle des arrondissements, que nos citoyens ont créés, portés, sélectionnés.

Etre citoyen à part entière de notre République, c'est avoir des droits. C'est également avoir des devoirs qui garantissent les droits de l'autre en le faisant son égal. Nous saluons alors les 459 millions d'euros déployés pour le logement, la mixité sociale, le soutien aux centres sociaux, associations de quartier, espaces dynamiques d'insertion, et le financement des nouvelles brigades chargées de lutter contre l'incivilité. Car la sécurité est un droit pour tous. Elle n'est pas le privilège des quartiers chics et des commerces de luxe.

Ce budget l'exprime par la volonté de développer plus généralement une politique de prévention et de sécurité ambitieuse et d'y consacrer 23 millions d'euros. Le savoir, l'éducation, la raison doivent être notre réponse pour protéger nos jeunes de l'emprise des fanatiques. Ainsi, ce sont près de 278 millions d'euros qui seront investis dans la qualité de l'enseignement. 940 animateurs ont été recrutés dans le cadre du contrat enfance jeunesse. 99 millions d'euros pour rendre la culture accessible à tous. 101 millions d'euros pour mieux organiser une ville solidaire.

Notre vivre ensemble se fonde aussi sur notre histoire porteuse de valeurs communes. 90 millions d'euros seront dévolus à sa promotion. Je veux tout particulièrement resaluer ici le changement de lieu, pour le rendre plus visible, du double musée Général Leclerc - Jean Moulin, ainsi que les célébrations prévues en 2016 du Front populaire et des brigades internationales. Deux commémorations qui résonnent pour moi, et comme beaucoup d'élus sans doute sur ces bancs, comme d'une actualité brûlante. Je n'oublie pas, bien sûr, le beau projet du monument sur Internet pour les Parisiens tombés en 1914-1918. Voilà pour le passé.

Pour le présent, quoi de mieux pour raviver notre mémoire commune que de valoriser cette belle place de la République comme nous l'avons fait ? Quoi de mieux que de mettre en valeur cette statue, symbole de notre République debout, cette statue qui voit s'adosser sur son piédestal les trois allégories de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, celle sur laquelle le lion de bronze, symbolisant le suffrage universel, veille ? Quoi de plus naturel qu'elle serve spontanément de lieu de recueillement et de ralliement au peuple parisien ?

Cette statue dont la main droite tient un rameau d'olivier pour la paix et dont la gauche repose sur les droits de l'homme, c'est la raison du vœu que dépose le groupe SOCA afin qu'un éclairage puisse désormais la mettre davantage en valeur.

Le vivre ensemble, c'est la laïcité. Comme le disait si bien Charb : "J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïcs qui se taisent". Je remercie donc la Maire de Paris de se faire le porte-parole de cette valeur ciment de la République. Sans elle, point d'égalité, ni entre femmes et hommes, ni entre athées et croyants, ni entre personnes de cultes différents, et donc, pas d'égalité tout court. Merci à elle de promouvoir le prix de la laïcité du Comité laïcité République, les campagnes de laïcité menées par la Ligue de l'enseignement, d'avoir planté l'arbre de la laïcité sur la place du même nom dans son arrondissement et aussi d'agir concrètement pour elle.

Je tiens à saluer l'annonce faite par l'adjoint en charge du personnel, Emmanuel GRÉGOIRE, d'un plan de prévention de la radicalisation et des dérives sectaires ainsi que d'un livret qui sera distribué aux 5.500 cadres des services municipaux pour les aider à gérer les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour faire respecter la laïcité.

Pour finir, je me permettrai de dire que, pendant que certaines pensent que l'I.V.G. est le fruit de la négligence de nos filles et ne devrait donc pas relever de la Sécurité sociale, de la solidarité des travailleurs, d'autres, comme elle et comme son adjointe Hélène BIDARD, se battent pour permettre l'égalité hommes/femmes, bien sûr, en défendant nos maternités et nos centres d'I.V.G., mais aussi en soutenant des associations agissant dans ce domaine. 90.400 euros permettent à 9 associations, comme la DAJ, Femme égalité ou le Marché solidaire, de s'occuper de l'accès à l'emploi pour les femmes et de leur insertion socioprofessionnelle. Car sans emploi, sans comprendre le français, pas d'égalité et même parfois, pas de liberté. Ce sont aussi 300.400 euros qui financeront 29 associations de lutte contre les violences faites aux femmes, comme le C.I.D.F.F., Halte aux femmes battues, le Collectif féministe contre le viol, Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles, Femmes pour le dire, Femme pour agir.

Sans ces associations, l'émancipation féminine ne serait qu'un mirage.

Merci à elle et merci à vous tous qui vous battez pour cela.

La lutte contre le travail le dimanche entre également dans ce cadre, tout comme la création de 620 nouvelles places et 148 emplois en crèche et pour la protection maternelle et infantile.

Pour toutes ces raisons, je trouve que la droite est encore bien mesquine de négotier sur l'endettement plus que raisonnable de notre Ville, tout en stigmatisant l'augmentation des droits de mutation de 0,7 %.

Financer tout cela par la dépense publique, c'est consolider la fondation de notre vivre ensemble, c'est financer notre avenir.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame BACHE.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, j'interviendrai pour ma part sur le volet social de ce budget pour l'année 2016.

Premièrement, concernant les services sociaux. Avec cette réforme du nouveau Paris solidaire, vous promettez de nouvelles améliorations pour les usagers, une simplification des démarches. Nous espérons que cela permettra

de donner plus de fluidité dans l'action sociale de la Ville. Mais je souhaitais tout de même rappeler que cette réforme risque de ne pas améliorer la qualité de l'accompagnement si les critiques adressées par les travailleurs sociaux de la Ville ne sont pas prises en compte. Il y a quelques jours, ce sont les travailleurs sociaux du 20^e arrondissement qui faisaient savoir qu'ils ne pouvaient plus continuer à assurer correctement leur mission dans les conditions actuelles.

Entre les postes qui restent vacants bien trop longtemps et les absences qui sont rarement remplacées, les services sociaux départementaux polyvalents sont en surchauffe permanente. D'autant que la crise économique perdure, le chômage augmente à Paris, comme ailleurs, et le nombre de bénéficiaires du R.S.A. aussi. Cette aggravation des difficultés sociales de la population se répercute inévitablement sur les agents qui ont de plus en plus de mal à répondre aux besoins des personnes qu'ils sont censés aider.

Nous ne voyons pas du tout comment la réforme du nouveau Paris solidaire répond à cette situation à ce stade. La question du personnel, des conditions dans lesquelles les travailleurs sociaux exercent leur métier, sont pour nous déterminantes et pourtant trop peu prises en compte à ce jour. Nous faisons aussi ce constat sur les services sociaux scolaires. La réforme de ce service risque de laisser des traces importantes. Il y a maintenant une assistante sociale scolaire pour le suivi de plus de 1.000 élèves. Comment voulez-vous que les travailleurs sociaux puissent détecter des enfants qui ont besoin d'être aidés dans ces conditions-là ?

Nous pourrions toujours dire, par ailleurs, que le nombre de signalements baisse, mais nous serions loin de la réalité. Cela m'amène à parler des mineurs isolés étrangers pour lesquels la communication sur le budget se vante de réduire les prévisions pour l'année 2016 de 20 millions d'euros. Pour le dire franchement, nous trouvons scandaleux d'afficher une telle mesure de la sorte et je m'en explique. Il y a plus d'un an, le défenseur des droits rappelait à la Ville de Paris qu'il était de son devoir de prendre en charge tous les mineurs isolés présents sur son territoire.

Dans cette décision, basée sur des observations qui dataient de l'année 2013, donc avant le début de cette mandature, le défenseur des droits nous rappelait qu'à Paris, des mineurs isolés étrangers étaient laissés à la rue par le Département et que d'autres pâtissaient de conditions d'accueil plus que discutables. Dès le début de la mandature, au lendemain de notre élection, cette question nous a énormément préoccupés. Nous l'avons fait savoir à de nombreuses reprises, que ce soit dans cet hémicycle ou en dehors, ou lors des nombreuses mobilisations de soutien aux mineurs étrangers isolés auxquelles nous avons participé. La réaction des adjointes en charge du dossier, Mme VERSINI et Mme OUMER, a d'ailleurs été positive.

Elles se sont saisies du dossier avec beaucoup de volontarisme et ont mené un travail de qualité pour améliorer de manière considérable le dispositif du Département.

Cette démarche, qui a été soutenue par l'ensemble des groupes de la majorité, a abouti à l'adoption d'un plan en avril 2015. Ce plan a acté des avancées majeures pour l'accueil des mineurs isolés étrangers, mais force est de reconnaître que le travail mené jusqu'à présent n'est pas reconnu à sa juste valeur par cet arbitrage budgétaire.

Autant nous pouvons comprendre que la circulaire Taubira, que nous soutenons sur le principe, ait permis de réduire le nombre de mineurs isolés étrangers pris en charge à Paris, et donc le budget que nous y consacrons. Autant nous ne comprenons pas que l'ensemble de la somme ainsi économisée ne soit pas réinjecté dans le dispositif pour continuer à l'améliorer. C'est ce qui est fait pour l'accompagnement des jeunes majeurs avec le déblocage de 2 millions d'euros supplémentaires.

Pourquoi ne pas aller plus loin ? C'est l'objectif de l'amendement que le groupe Communiste - Front de Gauche a déposé sur les mineurs étrangers isolés.

Nous demandons à développer les capacités du Département à mettre à l'abri les jeunes dans de bonnes conditions, dès qu'ils se présentent aux portes de l'A.S.E. et avant même que leur âge soit évalué.

Aujourd'hui, l'A.S.E. héberge quand même des mineurs dans des hôtels en les accompagnant très peu, ce n'est pas normal. Comme il n'est pas normal que notre dispositif prévoie seulement de pouvoir accueillir 50 jeunes au maximum alors que, depuis cet été, ce sont plus de 80 jeunes qui sont hébergés chaque nuit dans l'attente de leur évaluation.

Au regard de leur situation actuelle, nous pouvons déjà prédire que la réduction qui est affichée dans le budget est purement fictive et qu'il faudra augmenter la dépense en cours d'année.

Nous en serons obligés car il y aura malheureusement de plus en plus de jeunes orphelins qui fuiront la guerre au Proche-Orient, de plus en plus de jeunes qui fuiront la misère partout ailleurs dans le monde.

Alors pourquoi ne pas nous donner les moyens financiers dès maintenant de prendre en charge ces mineurs isolés dans les meilleures conditions possibles ? Nous craignons qu'avec un cadrage budgétaire qui revendique de dépenser moins que prévu pour les mineurs isolés étrangers, la Ville de Paris continue à être pointée du doigt, à juste titre, par les défenseurs des droits de l'Homme.

Les élus Communiste - Front de Gauche seront dans tous les cas extrêmement vigilants et mobilisés aux côtés des associations de terrain pour signaler tout manquement dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame GAILLANNE.

La parole est à Mme Sylvie CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - Monsieur le Maire, je souhaiterais aborder, pour ma part, trois points saillants du budget du centre d'action sociale de la Ville que vous nous présentez pour 2016.

Tout d'abord, le C.A.S. va connaître cette année un essor structurel considérable, puisque 2016 signe la mise en œuvre de la réforme territoriale de l'action sociale avec le rattachement des services sociaux polyvalents.

Nous ne sommes pas opposés à cette rationalisation, qui peut effectivement améliorer le service rendu aux usagers, en espérant que vous mettrez tout en œuvre, notamment en termes de moyens pour le C.A.S.V.P., pour que cette absorption se passe dans les meilleures conditions.

J'en viens et reviens même maintenant à la réforme du Navigo Émeraude Améthyste.

Voilà un an que votre majorité a voté cette réforme, neuf mois qu'elle est entrée en vigueur, et nous avons déjà eu l'occasion d'en aborder les dégâts au travers de différents vœux ou en 4e Commission avec Mme VERSINI.

Je souligne, à ce titre, que mon groupe n'a pas été le seul à s'en émouvoir puisque plusieurs groupes de votre majorité ont déposé successivement, depuis avril, des vœux pour une évaluation de la réforme et même pour un retour à la précédente grille tarifaire.

Amnésiques sans doute de leurs interventions dans cet hémicycle, l'année dernière, ceux-là même, qui nous sifflaient parce que nous refusions de réformer cette aide aux transports pour les personnes âgées, nous expliquent depuis quelques mois que finalement il faut peut-être revoir votre copie.

Aujourd'hui encore, d'ailleurs, dans cette session, le Groupe communiste demande à ce que chaque tranche tarifaire soit réduite de 10 euros sans attendre le bilan de la réforme.

Nous voudrions, pour notre groupe, aller plus loin encore et revenir à la grille de 2012 et passer en zonage unique pour le Navigo Émeraude aussi.

Vous annonciez en fanfare, l'année dernière, que cette réforme permettrait de réduire les dépenses de 14 millions d'euros en année pleine. Ce sont 14 millions d'euros d'économie sur le compte, je dirais sur le dos, de nos aînés. Or, la communication sur le budget du Centre d'action sociale est moins claire à ce propos, puisqu'elle indique que la variation liée aux aides aux transports représente une diminution des dépenses de 1,7 million d'euros et une augmentation de recettes de 2,9 millions d'euros. Le compte n'est pas tout à fait bon.

Mais au-delà de la réalité de cette économie, cela valait-il le coup ? Nous n'en sommes toujours pas convaincus. Les très nombreux courriers, les rencontres nombreuses, très nombreuses, surtout en cette saison, d'usagers concernés indignés et révoltés, nous prouvent, vous prouvent directement aussi, que vous devez revenir sur cette réforme plus que dommageable à la mobilité et donc à la liberté des personnes âgées et handicapées de Paris.

A cet égard, et j'en terminerai par là, vous comprendrez toute mon inquiétude quand vous annoncez la réforme d'une autre aide sociale facultative : le complément Santé Paris.

Vous comprendrez que je serai très vigilante et je veillerai à ce que cette réforme garantisse un meilleur accès à une complémentaire santé pour les bénéficiaires, comme nous l'a assuré votre adjointe en 4e Commission, et non que ce soit une nouvelle économie de bout de chandelle, en basculant certains bénéficiaires sur le dispositif national avant de se tourner vers l'aide sociale facultative municipale, ce qui, à ce jour, me laisse sceptique. Mais nous en reparlerons.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame CEYRAC.

La parole est à Mme Anne-Christine LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est devenu un exercice presque banal que de mettre en valeur le budget de la petite enfance et de se féliciter de l'investissement tout à fait exceptionnel consenti par la Ville de Paris pour l'accueil des 0 à 3 ans, tant l'effort budgétaire est massif, constant et ininterrompu depuis quinze ans : 10.000 places livrées entre 2001 et 2014, 5.000 prévues pour cette mandature, la petite enfance serait une priorité de la Ville et nous en sommes fiers.

Les chiffres sont éloquentes.

Fin 2005, la petite enfance à Paris, c'étaient 740 établissements d'accueil, 33.929 places, 60 centres de P.M.I., 23 centres de planification familiale.

Au budget primitif 2016, 58,5 millions d'euros en investissement permettront de créer 569 places nouvelles, notamment rue Bichat dans le 10e, dans le 15e, dans le 16e aussi, dans le 20e, et enfin une nouvelle crèche de 66 places, rue de la Colonie dans le 13e. Dans le 13e où notre détermination, pour accroître et diversifier l'offre, n'a jamais failli. Après 1.000 places livrées entre 2001 et 2014, nous livrerons d'ici 2020 plusieurs centaines de places, aussi bien dans le secteur municipal que dans le secteur associatif.

Au-delà des chiffres du nombre de crèches, du nombre de places communiqués chaque année, je voudrais redire avec force combien cet investissement exceptionnel dans les structures de la petite enfance transforme la vie des familles, notamment la vie des femmes, et combien son rôle est essentiel, tant en matière d'intégration que de cohésion sociale.

Parce que nous le savons et que toutes les études le montrent, la fréquentation régulière d'une crèche ou d'une halte-garderie est un élément important pour l'éveil, les capacités cognitives des enfants qui vivent dans des familles en difficulté, parce que l'accueil précoce en collectivité est un facteur déterminant de stimulation pour éviter d'arriver à l'école maternelle avec des capacités langagières faibles ou un manque de stimulation qui inévitablement se répercute sur les apprentissages, notamment sur l'apprentissage de la lecture, nous avons fait le choix de mener une politique volontariste d'accueil, des familles pauvres.

Dans le 13e arrondissement, par exemple, nous essayons de mettre en place un parcours d'intégration à destination des enfants, mais aussi des mères éloignées des structures et de la vie municipale grâce à l'attribution de places en halte-garderie notamment.

C'est tout le sens de la politique menée avec les services sociaux et la P.M.I. pour lutter contre les inégalités et l'échec scolaire dès la racine. Notre objectif est de mettre tous les enfants de 3 ans sur la même ligne de départ à l'entrée de l'école maternelle.

Tel est le vrai sens d'une vraie politique d'égalité des chances.

Nous sommes convaincus que la crèche joue un rôle déterminant en matière de cohésion sociale. Nous veillons scrupuleusement, notamment lors des commissions d'attribution, à ce que chaque établissement de la petite enfance accueille des familles de tous milieux, avec un large panel d'origines et de situations professionnelles et de revenus.

La question de la mixité dès la crèche est en effet fondamentale, car les enfants et les parents y nouent des relations et des amitiés qui souvent se prolongent à l'école et au collège, dans le même quartier et qui sont un facteur de cohésion et d'inclusion.

C'est en permettant aux enfants et à leurs parents de rencontrer des gens qui ne sont pas du même milieu que nous irons vers plus de mobilité et de cohésion, et la crèche y joue un rôle essentiel.

C'est aussi un outil pour la croissance et pour l'activité, en ce qu'il permet aux femmes de continuer à travailler et de maintenir ainsi le pouvoir d'achat des familles, ce qui a d'ailleurs été objectivé notamment par Eric MAURIN dans l'étude qu'il a menée à Grenoble sur la corrélation entre la création de places d'accueil petite enfance et le travail des femmes.

Là encore, la mise en place d'un parcours auprès des femmes en recherche d'emploi dans les haltes-garderies pour se rendre à des entretiens et à des formations puis via la crèche est essentielle, tout comme le sont la diversification des modes de garde et la souplesse de l'accueil.

Je voudrais dire que mener une politique de la petite enfance, c'est aussi être au côté des femmes, de toutes les femmes, y compris celles qui exercent des responsabilités importantes, qui occupent des postes de direction, sur

lesquelles continue de reposer toute l'organisation familiale, et qui seront parfois tentées de renoncer à leur carrière ; tant la charge est lourde.

Si nous voulons réellement briser le plafond de verre, permettre aux femmes de mener leur carrière comme les hommes, d'accéder aux postes et aux rémunérations équivalentes à celles des hommes, nous devons nous adresser à elles et leur proposer des modes de garde adaptés.

La petite enfance, ce n'est pas seulement s'occuper des bébés, c'est aussi un engagement politique, militant et résolument féministe.

Etre à côté des femmes, c'est aussi être à côté des personnels de la petite enfance qui, comme vous le savez, sont largement féminins et qui exercent un métier difficile et exigeant.

Je voudrais donc me féliciter de la mise en œuvre du plan, qui a été articulé avec la DFPE et les organisations syndicales, autour du renforcement des effectifs, de l'attractivité, de l'amplitude de la brigade de remplacement, de l'accompagnement des agents, de l'amélioration des conditions de travail et de la prévention des absences, qui est une vraie préoccupation pour les parents confrontés à un très fort absentéisme dans les établissements de petite enfance.

Je me félicite donc de la création de 120 postes supplémentaires d'auxiliaires de puériculture au budget 2016 à équipements constants et de l'expérimentation d'un pré-recrutement de 50 agents en 2016.

Permettez-moi de féliciter les adjoints pour ce travail, Dominique VERSINI, Nawel OUMER, Emmanuel GRÉGOIRE avec un remerciement tout particulier adressé également au directeur de la DFPE, Olivier FRAISSEIX, dont les réunions de travail, dans mon arrondissement, avec les directrices de crèche ont été particulièrement appréciées. Je voudrais ici saluer sa très grande capacité d'écoute, son respect des personnels et du travail qu'ils accomplissent ainsi que la qualité du dialogue social qu'il a su instaurer avec les personnels de la petite enfance.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, alors que les politiques gouvernementales ont augmenté les inégalités, alors que la fameuse priorité jeunesse du candidat François HOLLANDE ne s'est pas concrétisée en actes, Paris se distingue et maintient ses moyens et ses projets pour des sujets aussi cruciaux que l'enfance et la jeunesse.

Notre collectivité joue un rôle majeur pour accompagner ces jeunes générations de Parisiennes et de Parisiens et veiller autant que possible à leur garantir des conditions de vie meilleures. C'est une lourde responsabilité pour laquelle nous devons faire preuve d'ambition.

L'enjeu des politiques en faveur des jeunes générations est double. Nous préparons l'avenir de notre ville et d'une partie de notre pays, et nous réduisons à notre échelle une partie des inégalités pour contribuer à l'avènement d'une société plus juste. C'est pourquoi en ce qui concerne les volets enfance et jeunesse du budget 2016, nous sommes dans l'ensemble satisfaits qu'une forte ambition soit maintenue.

Tout d'abord, nous nous réjouissons que notre demande sur la création de postes supplémentaires pour la petite enfance ait été entendue. Ces recrutements - cela a été dit précédemment - vont aider à améliorer la qualité d'un service public très important à Paris, positif pour les enfants, pour les parents et évidemment pour les agents, qui y verront une amélioration de leurs conditions de travail.

Enfin, le budget des Affaires scolaires est en légère augmentation.

Du côté des investissements en faveur de la construction et de la rénovation des bâtiments, la Ville continue sur sa lancée.

Nous saluons, à ce titre, le travail de rééquilibrage en faveur des quartiers populaires du plan d'investissement de la mandature, qui comprend bien entendu un volet sur les nouvelles écoles et collèges.

Si aucun territoire de notre ville ne doit être oublié, il est important que ces quartiers, qui furent le second choix de la politique parisienne pendant de nombreuses années, bénéficient d'un effort d'investissement supplémentaire pour arriver au niveau de ceux qui ont été mieux servis lorsque la Ville était gérée par la droite.

Cela relève de la justice sociale et nous soutenons ce plan ambitieux.

En ce qui concerne le fonctionnement, notre message est le même. Si, au niveau national, les moyens ne sont pas au rendez-vous, notre Ville prend ses responsabilités. Elle ne comblera pas l'ensemble des manques occasionnés par l'Etat mais manifeste une volonté forte de donner des moyens au périscolaire.

Elle fait donc beaucoup, elle doit faire encore plus. La politique de déprécarisation des animateurs de la Ville se poursuit et nous le saluons, la professionnalisation des animateurs est également une bonne chose mais nous pensons que cette responsabilité doit à terme revenir à l'Etat.

Si la Mission d'information et d'évaluation sur le périscolaire est encore en cours et que ses conclusions ne sont pas encore rendues, nous pouvons tout de même admettre que le métier d'animateur est un vrai métier, une profession à responsabilité qui ne s'apprend pas en deux jours. Paris a essuyé les plâtres d'une réforme mal conçue et a connu en premier les difficultés de sa mise en place.

Paris peut avoir, non sans difficulté, les moyens d'atténuer ces mauvais aspects mais toutes les communes n'ont pas les mêmes moyens que notre ville.

Une réponse nationale au problème de cette réforme, qui se cumule un peu partout en France, serait indispensable.

Pour terminer sur l'école, nous souhaitons également renforcer deux aspects.

Le premier est le renforcement d'"Action collégiens", dans la foulée de ce que nous avons demandé lors du budget supplémentaire. Les temps sombres que nous traversons montrent que nous devons redoubler d'efforts contre les phénomènes d'isolement et de repli, quels qu'ils soient. La lutte contre le décrochage scolaire est un élément majeur pour y faire face.

Le deuxième est la demande de revenir sur les économies faites dans les transports scolaires et sur les nombreux dysfonctionnements qu'ils ont causés.

Chers collègues, j'en terminerai par la politique jeunesse. Elle s'arme d'un nouvel outil, le plan pour l'autonomie des jeunes qui regroupe un ensemble de mesures pour améliorer les conditions des 15-30 ans. Les inquiétudes des agents et des élus d'arrondissement sur les questions de jeunesse, sur les moyens mis à la disposition pour cette mise en œuvre de ce plan restent légitimes.

Ceux-ci doivent être pérennes tant au niveau humain que financier si l'on veut que cette politique jeunesse, politique de terrain par essence, puisse s'exercer dans de bonnes conditions.

Cela vaut également pour les équipements. La réforme en cours - je ne vais pas la développer là - qui vise à répondre davantage aux enjeux du territoire est une bonne chose.

Cependant, cette réforme, si on veut la mener à bien, doit s'accompagner de moyens conséquents, notamment en augmentant le nombre de professionnels jeunesse sur les territoires.

Parce que nous soutenons la Ville dans son combat contre les inégalités et que nous voulons donner aux générations futures les moyens de jouer un rôle choisi et non subi dans notre société, nous soutiendrons avec vigilance la partie enfance et jeunesse de ce budget 2016.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BECKER.

La parole, pour le groupe les Républicains, est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Monsieur le Maire, Mes chers collègues.

Une nouvelle fois votre budget manque d'ambition, et prouve que les objectifs en matière de développement économique ne sont pas prioritaires pour votre équipe.

Son déséquilibre général contribue malheureusement au creusement de la dette, faisant peser sur les générations futures le prix de votre gestion fantaisiste. Fin 2016, comme le rappelle régulièrement mon collègue Jean-Baptiste de FROMENT, la dette obligataire et bancaire sera de 5 milliards d'euros : les Parisiennes et les Parisiens doivent le savoir !

Le problème n'est pas que ce soit lié à des facteurs exogènes comme la baisse des dotations de l'État, c'est qu'à aucun moment vous ne l'avez anticipée !

Mais avez-vous pensé aux commerçants, artisans, chefs d'entreprises, dont on augmente les impôts et auxquels on diminue le soutien : la sanction est double. 53 millions d'euros d'investissement dans ce secteur d'ici 2020 : c'est bien insuffisant !

Vos décisions sont électoralistes : vous flattez votre majorité composite alors que le vrai problème n'est pas traité : le développement économique : pourquoi est-il toujours la cinquième roue du carrosse ?

Je prends deux exemples. Vous allez dépenser 13,9 millions d'euros pour le soutien à l'emploi, pas un centime de plus par rapport à 2015 alors que le nombre de chômeurs ne cesse de croître à Paris.

Et je ne parle pas de votre hémiplegie politique qui consiste à privilégier l'est à l'ouest : l'incubateur des Batignolles, Madame la Maire, attend toujours ? Comme souvent, tout ce qui émane de l'opposition est bloqué !

La politique, c'est donner des perspectives aux gens, on ne peut pas dire que ce soit votre projet pour Paris. Le manque d'ambition est flagrant, notamment en matière touristique : est-il normal que les touristes internationaux préfèrent aller dépenser à Londres ou à New York ? Paris est 8e en termes de dépenses par jour et par touriste loin derrière ces villes.

Paris va par ailleurs accueillir des événements en 2016, comme l'Euro de football ou peut-être les Jeux Olympiques en 2024 : 400.000 euros pour l'amélioration de la signalétique touristique, c'est indigent eu égard au statut de notre ville !

L'investissement dans l'économie parisienne est en réalité bien faible.

Comment se fait-il que Paris Initiative Entreprises, structure exemplaire en matière de création d'entreprises, 18.000 emplois créés ou soutenus en 15 ans, voie son budget diminuer de 100.000 euros ?

Comment se fait-il que la modernisation des marchés parisiens soit galvaudée : 3,2 millions d'euros annoncés, bien maigre par rapport à leur situation que nous dénonçons ?

Prenons un peu de hauteur.

La politique efficace, Madame la Maire, serait de stimuler l'activité économique et la croissance par une diminution des charges, par la suppression de la progressivité de l'impôt, celle-ci pénalise ceux qui veulent innover, entreprendre, épargner, bref créer de la richesse, donc in fine des emplois.

Les Français comme les Parisiens - submergés de charges sociales qui atteignent des sommets - le demandent : donnez leur de l'air, et ils ne seront pas contre aider les plus faibles et les chômeurs, à condition que cela soit proportionné, et qu'une vraie politique de formation soit enclenchée.

La victoire de Valérie PÉCRESSE, nous donne sur ce point de l'ambition pour collaborer efficacement avec la région en faveur de l'emploi à Paris et en Ile-de-France !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

La parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de budget primitif qui nous est soumis aujourd'hui montre clairement que la question des déplacements, à laquelle je vais consacrer mon intervention, est une priorité de la politique municipale.

Il y a deux fondements à cela : le premier est traditionnel. L'organisation des déplacements est un enjeu majeur de toute politique territoriale, et notamment de toute politique urbaine.

Le second est plus récent, puisqu'il renvoie à une prise de conscience sur la façon dont ceux qui vivent à Paris, ceux qui y travaillent et ceux qui visitent notre ville se déplacent. Eh bien, cette façon a des effets majeurs sur la pollution et la production de gaz à effet de serre, et donc sur la santé publique.

La conjugaison de ces deux objectifs justifie largement que le budget transports, voirie, déplacements et espaces publics pour l'année 2016 soit, d'une part, substantiel et, d'autre part, dynamique. Outre l'amélioration de notre cadre urbain, il confirme nos ambitions en matière de diminution de l'empreinte carbone de la Ville et d'amélioration de la qualité de l'air que nous respirons, d'ici à la fin de la mandature.

L'année 2016 verra donc la poursuite de la diversification des modes de déplacement dans notre ville, dans la ligne de la politique d'éloignement du "tout automobile" qui prévaut depuis 2001, depuis donc que la droite ne gouverne plus Paris. Cette diversification suppose d'abord que soit poursuivie la politique d'augmentation de l'offre de transports publics. Nous le savons tous ici. Plus de 24 millions de crédits de paiement sont prévus pour le prolongement de la ligne 14 du métro, et presque 41 pour celui du tramway T3 à la porte d'Asnières.

Côté autorisations de programme, 61 millions sont inscrits pour l'adaptation des stations de la ligne 11, 12 millions pour la réalisation du projet tramway, cette fois-ci T9, depuis la porte de Choisy, 6 millions pour le bi-pôle Gare du Nord, Gare de l'Est, et autant pour les projets de la charte logistique urbaine. On a là un enjeu majeur du futur. Nous le savons ici.

En matière d'aménagement urbain, 58 millions de crédits de paiement nous sont proposés pour permettre la poursuite de projets déjà lancés. En autorisations de programme, on relève l'aménagement du carrefour à la Chapelle et plusieurs millions pour diverses opérations comme l'opération Clichy-Batignolles, la Z.A.C. "Pouchet", la porte Montreuil plus d'autres opérations.

9 millions sont également réservés pour les projets des maires d'arrondissement concernant les aménagements locaux. 1,5 million d'euros enfin permettront la poursuite des études consacrées à la modernisation des grandes places parisiennes, un des grands enjeux de cette mandature.

En troisième lieu, les circulations douces sont une composante essentielle de la politique conduite par la Ville. En matière de crédits de paiement consacrés à ces circulations et à la mobilité alternative à la voiture, le montant est doublé, ce qui représente un effort considérable pour passer à 26 millions d'euros.

En particulier, chacun s'en souvient ici, nous avons cette année, chers collègues, voté le Plan Vélo, qui se fixe comme objectif de tripler la part des déplacements d'ici 2020, pour parvenir à 15 % des déplacements à bicyclette. Pour concrétiser cet objectif, 10 millions sont consacrées cette année aux pistes cyclables, contre moins de 4 millions l'année dernière. Cela représente 120 kilomètres supplémentaires.

Par ailleurs, le budget participatif a permis de renforcer ce plan à hauteur de 8 millions d'euros : deux millions sont prévus pour les aménagements piétons et 5,5 millions pour les modérateurs de vitesse qui rendent nos rues un peu plus accueillantes aux piétons et autres usagers fragiles.

En autorisations de programme, 5 millions sont consacrés à l'extension des zones 30 et des zones de rencontre. Actuellement, un peu plus d'un tiers de la voirie parisienne est en zone 30. L'objectif fin 2016, c'est la moitié de la voirie parisienne. 3 millions sont par ailleurs budgétés pour l'aide au développement de véhicules propres et pour encourager le développement en véhicules non polluants, 1,5 million de crédits de paiement destinés à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, un des enjeux majeurs de l'avenir, et 0,4 million au titre des aides à l'acquisition de taxis hybrides électriques. Enfin, l'installation des enrobés phoniques sur le boulevard périphérique, c'est important pour les riverains, se poursuivra cette année à hauteur d'un peu plus d'1 million de crédits de paiement.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, il faut rappeler évidemment la contribution tout à fait considérable de la Ville au budget du S.T.I.F. : 378 millions d'euros prévus en stabilité, mais avec une possibilité de révision à la hausse, une fois que le vote aura eu lieu au S.T.I.F. De leur côté, je voudrais souligner que les dépenses d'éclairage et d'entretien sont clairement maîtrisées dans le budget.

Enfin, côté recettes, deux évolutions majeures : la réforme de la procédure pour compte de tiers, qui est un peu technique et que je laisserai donc de côté ici, mais d'autre part, l'évolution attendue des droits de stationnement : 9 millions, avec la hausse prévue de 4 points du respect de la réglementation, pour atteindre un score encore très modeste de 12 % de respect de la réglementation. Les horodateurs seront d'ailleurs modernisés pour 8,5 millions dans cette perspective.

Chers collègues, ce budget très volontaire, et même volontariste, dans le domaine des déplacements, est à la hauteur des enjeux, dans ce registre de l'action publique situé au croisement des modes de vie et de l'environnement. Il satisfait pleinement le groupe Socialiste et Apparentés. Nous le voterons donc, et cela sans aucune réserve, car nous avons conscience qu'il prépare au mieux dans ce domaine le Paris de demain.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur DARGENT.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, répondre aux besoins humains et trouver les moyens pour le faire, telle est la marque d'une politique de gauche. La droite, elle, cherche continûment à limiter l'action des collectivités locales et de l'Etat, ne jurant que par le privé et l'austérité. Nous disons à l'inverse qu'une société ne trouve du sens que dans une politique en faveur de l'humain, en cherchant les moyens qui existent, pour peu que l'on ait le courage d'aller les chercher, et nous savons que c'est ce sens de l'humain qui manque cruellement en cette période si pleine de vide pour beaucoup.

Les questions environnementales illustrent parfaitement cette logique. Ce week-end, 195 Etats ont trouvé un accord lors de la COP 21, un accord certes insuffisant, plein de renoncements et de contradictions, plus diplomatique que climatique. Si tout y est inscrit, tout reste à faire tant les promesses sont loin de l'ambition. La tâche est donc devant nous.

Afin de relever le défi d'un réchauffement limité à 2, voire 1,5 degrés, c'est bien un investissement massif et de long terme des Etats, des collectivités et des services publics dont nous avons besoin. Nous le répétons : l'action pour le climat est incompatible avec l'austérité pour la dépense publique imposée par les Gouvernements Hollande et Sarkozy. Même un Bill GATES le rappelle aux libéraux de tous poils, je cite : "le secteur privé est trop égoïste et inefficace pour offrir de réelles alternatives aux énergies fossiles".

Nous apprécions donc l'action de la Maire de Paris pour que le sommet des 1.000 maires traduise concrètement la volonté d'agir pour le climat. Cet engagement se traduit aussi dans notre budget. Alors que les Parisiens sont touchés par différentes pollutions, le budget 2016 est fortement marqué par les enjeux environnementaux.

Nous saluons la prise en compte de plusieurs de nos propositions et nous continuons d'en porter de nouvelles. Nous saluons ainsi l'investissement dans les transports en commun, notamment par l'intermédiaire du S.T.I.F., l'investissement pour le vélo ou la rénovation et l'isolation des bâtiments. Nous saluons aussi la prise en compte de plusieurs sources nouvelles de financement, que nous avons portées : droits de mutation, taxe sur les résidences secondaires, etc. A l'avenir, nous veillerons à trouver les moyens de nos ambitions.

C'est le cas pour le Plan parisien de l'économie circulaire, promouvant le recyclage des déchets et les circuits courts. C'est le cas pour la réindustrialisation préconisée par la Mission d'information et d'évaluation "Fabriquer à Paris", initiée par notre groupe.

Au-delà de l'emploi et de l'activité industrielle, nous soulignons l'occasion, ainsi offerte, d'articuler le développement économique aux enjeux sociaux et environnementaux.

C'est le cas enfin pour les transports, nous voulons promouvoir l'alternative au transport carboné, grâce au développement des transports en commun, grâce à leur électrification, comme dans le plan 2025 de la R.A.T.P. visant 80 % de bus électriques, ou grâce à la promotion de la voiture électrique. Nous pensons aussi au transport de marchandises, si nous sommes assez entêtés pour promouvoir le fret et la logistique urbaine, c'est bien parce qu'ils sont indispensables à un Paris durable.

Des millions de marchandises circulent chaque jour sur Paris par camion, interdire les camions les plus polluants, c'est bien, offrir une alternative en transport propre l'est tout autant.

Pour toutes ces ambitions, nous voulons trouver de nouvelles recettes. Notre premier vœu concerne la taxe sur les surfaces de stationnement. Comme nous l'avions proposé pour le Plan vélo, des moyens supplémentaires pourraient être obtenus par une augmentation des taxes sur les parkings d'entreprises et des centres commerciaux. Une augmentation, même modeste, de cette taxe permettrait de dégager des moyens appréciables.

La deuxième recette concerne l'écotaxe. Nous ne visons pas à appliquer simplement un principe pollueur/payeur, nous cherchons à financer la réorientation des modes de transport carboné vers les modes de transport non polluant, tant pour les personnes que pour les marchandises.

Nous demandons donc la possibilité de remettre en place cette taxe.

Enfin, permettez-moi de revenir sur des points de différence avec un certain nombre d'arbitrages. Nous contestons un certain nombre de points, notamment dans nos vœux.

Tout d'abord, la réforme des forfaits Navigo Emeraude nous semble socialement injuste, toujours.

Nous proposons, sans attendre les conclusions de son bilan, d'abaisser les tarifs de 10 euros pour toutes les tranches.

Reste les tarifs du stationnement résidentiel, alors même que la Mairie déclare ce stationnement gratuit en cas de pic de pollution, il nous semble incohérent, du point de vue environnemental, autant qu'injuste socialement de l'avoir autant augmenté l'année dernière. Nous demandons donc la baisse des tarifs résidents.

Pour conclure, le groupe Communiste - Front de Gauche apprécie les nombreux investissements en faveur d'un environnement de qualité pour tous, mais aussi notre volontarisme pour trouver de nouveaux financements permettant de joindre l'acte à la parole.

Nous savons y voir là la marque d'une politique de gauche qui, même imparfaite, vise à satisfaire les besoins humains, une touche d'espoir concrète dans une période qui en manque parfois singulièrement.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur AQUA.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord, quelques observations de forme.

Nous avons préparé le budget et les orientations budgétaires, sans directeur des Finances. Nous avons appris incidemment, mardi dernier, pendant la 1ère Commission, que la Ville avait désormais recruté un nouveau directeur des Finances qui ne nous a pas été présenté. L'annonce de sa nomination n'a pas été faite au Conseil de Paris, contrairement à toutes les traditions et on ne lui a pas proposé de s'exprimer devant la Commission des Finances.

C'est nouveau, mais maintenant cela se passe comme cela. J'ai cru comprendre que le nouveau directeur des Finances avait une expérience au Ministère des Finances, et je compte bien sur cette expérience précieuse pour avoir des réponses sérieuses quant à la réalité du désengagement financier de l'Etat que nous évoquons régulièrement en Conseil.

Je voulais aussi signaler que, mardi dernier, toujours en 1ère Commission, le président de la Commission Pierre GABORIAU, avait conformément à une tradition maintenant établie, proposé d'auditionner la présidente de la Chambre des notaires de Paris, ce qui a été fait.

Mais ce qui a été fait en l'absence de tout représentant de l'Exécutif et en l'absence de tout représentant des services. Ce qui est quand même assez curieux et ce qui présente également une assez sérieuse anomalie, puisque ce qui est utile, dans le cadre de la préparation et du vote du budget, c'est d'échanger - à partir des éléments objectifs qui nous sont fournis par la Chambre des notaires - sur les perspectives en termes de stratégie immobilière, et de plus discourtois.

Ce qui nous a été confirmé ce jour-là, par la présidente de la Chambre des notaires, c'est que les droits de mutation, je la cite : "constituent une ressource essentielle mais variable".

Il y a une reprise, qui a été constatée au printemps, mais il n'y a pas de prévisions notables d'amélioration du marché immobilier en 2016.

Ce que l'on constate donc, c'est que la prévision, qui a été faite, c'est-à-dire plus 110 millions d'euros, par rapport à la prévision du budget 2015, est plus que largement compensée par les 140 millions de perspectives de recettes supplémentaires dues à l'augmentation des taux des droits de mutation d'origine départementale.

On constate aussi, et c'est sur les indications qui nous ont été fournies, que sur le marché parisien, il y a une offre significative d'immeubles entiers. Ce qui permet de poser à nouveau des questions d'opportunité, sur les choix faits par la Ville, d'acheter dans le diffus - comme on dit - et de préempter dans le diffus, ce qui n'est pas sans conséquence sur la dynamique du marché immobilier, et la raréfaction de l'offre.

Je rappelle que quand on achète dans le diffus, la Ville se trouve assez rapidement confrontée à des problèmes de copropriété complexes, alors qu'il y a des immeubles disponibles sur le marché libre et entier.

C'est une question qui mérite, en tout cas, d'être posée à nouveau.

Comme le précédent budget, le budget 2016 fait la course aux recettes et on constate, là encore, une politique de conventionnement à marche forcée, ce qui permet d'intégrer 361 millions de recettes nouvelles, grâce aux loyers capitalisés issus d'opérations.

C'est donc, à nouveau, un pillage des fonds propres des bailleurs sociaux, alors que ces reconventionnements ne créent pas de logements supplémentaires, ils permettent simplement le transfert de la Ville dans la catégorie "logement social" de logements qui étaient antérieurement considérés comme des logements intermédiaires.

Il s'agit donc de pratiquer une politique du chiffre, sans créer de logement, mais en inscrivant artificiellement ces recettes dans le budget de la Ville.

Bien entendu, tout cela se faisant sur le dos des classes moyennes qui sont progressivement chassées de la Capitale et sans construction de nouveaux logements.

Je voudrais rappeler d'ailleurs à ce titre les travaux de la M.I.E., que j'avais eu l'honneur de présider sur la politique immobilière de la Ville, en rappelant que, sur le bilan de la décennie 2001-2011, il y a deux chiffres particulièrement intéressants : les dépenses foncières d'investissement en logement et en équipement public se montent à 1,7 milliard, mais le chiffre des recettes foncières se monte à 1,3 milliard.

Le solde montre donc que la quasi-totalité des dépenses est compensée par les recettes des cessions, alors que, sur la même période, les recettes de la fiscalité immobilière ont rapporté 10 milliards d'euros.

Je constate que, contrairement à toutes les affirmations, la politique de logement de la Ville coûte finalement peu cher à la collectivité, puisqu'en réalité, elle est largement compensée par les cessions, alors que les recettes de la fiscalité, qui devraient normalement être consacrée essentiellement à l'investissement sont purement et simplement "claquées", d'année en année, dans des dépenses de fonctionnement qui ne cessent de dérapier.

Je terminerai en rappelant que les notes des agences de notation sont tout de même assez préoccupantes, avec une perspective négative qui a été réitérée.

Les révisions des agences de "rating" tiennent essentiellement sur, effectivement, les perspectives de diminution des dotations de l'Etat, et les dépenses qui sont liées à la péréquation.

J'ajoute, en un mot, que Mme LECUYER avait déposé un vœu - qui a été classé parmi les vœux budgétaires - au sujet de l'école qui a été prévue dans les anciens locaux de l'INPI, rue de Saint-Pétersbourg. Comme ce vœu a été artificiellement classé comme vœu budgétaire, elle n'aura pas l'occasion de le défendre.

Je me permets de le défendre à sa place, en disant que, bien entendu, ce vœu est défendu, et j'espère que vous l'adopterez, puisque cela correspond à une promesse de la Maire de Paris de réaliser une école dans ce secteur.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Bonjour.

Dans ces temps troublés, nos concitoyens attendent de leurs élus de la clarté, du courage et de l'efficacité. Ils souhaitent tout simplement que les engagements pris soient tenus et que les politiques publiques leur soient utiles dans leur vie quotidienne.

Le budget que nous portons pour 2016 en est la traduction. C'est un budget sérieux, qui concrétise nos priorités de façon à répondre aux besoins des Parisiens d'aujourd'hui, mais aussi de préparer notre avenir et de mettre en œuvre la transition écologique. Après cet accord historique de Paris pour la COP 21, nous avons une responsabilité toute particulière sur ce point.

Oui, c'est un budget sérieux, nous l'affirmons. Ce budget pour 2016 finance nos priorités en fonctionnement en même temps qu'il dégage des marges d'autofinancement importantes permettant de porter à un niveau historique le montant des investissements et ce, en maîtrisant notre endettement.

Un premier indicateur de bonne gestion, c'est l'épargne brute qui reste importante et en augmentation. Ainsi, la capacité d'autofinancement est de 114 euros par habitant à Paris, contre seulement 41 en moyenne nationale. Les investissements sont donc autofinancés aux deux tiers et l'autorisation d'emprunt reste stable.

Un deuxième indicateur de bonne gestion, c'est la stabilité fiscale. Nous avons pris l'engagement de préserver le pouvoir d'achat des Parisiens en fixant les taux de la fiscalité locale et nous nous y tenons.

C'est important pour les familles parisiennes qui font face dans la vie quotidienne à des charges plus lourdes qu'ailleurs, mais qui s'acquittent de taxes d'habitation et foncière plus modérées, parmi les moins élevées de France, deux fois inférieures à Paris qu'en moyenne nationale.

C'est un vrai bénéfice pour les ménages que nous sommes attachés à préserver. Et n'en déplaisent à certains, augmenter les DMTO, ce n'est pas augmenter les impôts de tous les Parisiens, soyons sincères.

En effet, le déplaçonnement des droits de mutation est un autre sujet. Nous avons pris la décision en novembre de porter le taux de ces droits au nouveau plafond autorisé par la loi. Ce taux est appliqué dans tous les autres départements. Il nous apporte une recette supplémentaire de 140 millions d'euros que nous investissons dans des politiques utiles aux Parisiens.

Les droits de mutation s'appliquent aux 40.000 transactions immobilières annuelles une seule fois, au moment de l'acquisition du bien. En revanche, 1,3 million de contribuables sont concernés chaque année par la taxe d'habitation et un million par la taxe foncière. On voit bien ici que l'impact n'est pas comparable et c'est mentir aux Parisiens que de dire le contraire.

Le sérieux dans la gestion, c'est enfin la sobriété et les économies réalisées, la maîtrise des charges courantes. Nous avons engagé un mouvement profond de modernisation de l'administration parisienne qui produit ses effets. Ce n'est pas moins de service public, mais mieux de service public. Nous économisons sur les charges courantes et renforçons la qualité du service.

Oui, notre gestion des finances parisiennes est très sérieuse et rigoureuse. Cela nous permet de proposer un budget que l'on peut qualifier de combat, mis au service de nos priorités.

Quelques mots d'abord sur la masse salariale et les emplois car nous sommes fiers d'annoncer la création nette en 2016 de 110 emplois, avec 440 créations de postes et plus de 320 redéploiements. Nous sommes loin du plan social souhaité par certains.

Ces 440 créations de postes sont proposées dans les secteurs que nous jugeons prioritaires et où nous souhaitons renforcer le service public. Le renfort du pool de remplacements dans les crèches par l'arrivée de 110 auxiliaires de puériculture supplémentaires, c'est très attendu et nous parvenons à le faire.

Dans les arrondissements, nous sommes de la même façon très satisfaits d'accueillir 90 postes au titre du Plan propreté et 37 autres à la Direction de la Prévention et de la Protection suite aux attentats.

Notre majorité fait des choix en matière d'emplois publics qui sont de vrais choix politiques et qui sont conformes à ce que nous avons annoncé aux Parisiens dès 2014.

Un budget de combat, c'est aussi un niveau historique que nous proposons d'atteindre en matière d'investissement. Le plan d'investissement de la mandature entre en phase opérationnelle. Nous inscrivons pour 2016 un budget d'investissement à hauteur de 1,7 milliard d'euros, en augmentation de 13 %. Cela signifie de nouveaux services publics de proximité et la relance de la croissance et de l'emploi par l'investissement public.

Dans mon arrondissement, à titre d'exemple, ce sont des autorisations de programme pour deux nouvelles crèches, la restructuration d'une école ou encore la création d'un gymnase porte de Vincennes, quartier périphérique et populaire dans lequel il nous faut continuer à investir pour envoyer un message fort d'inclusion, tout particulièrement à ces Parisiens qui se sentent oubliés parfois, entre les boulevards des Maréchaux et le boulevard périphérique.

Je ne veux surtout pas oublier la priorité donnée par notre majorité au logement, première préoccupation des Parisiens qui souhaitent pouvoir rester vivre à Paris. Là encore, il s'agit clairement d'un choix politique que notre majorité progressiste porte, mais qui n'est pas une conviction partagée par tous.

Hélas, en Ile-de-France, 20.000 projets de logements sociaux ont été abandonnés par les municipalités de droite accédant aux responsabilités en mars 2014. De telles décisions ne peuvent qu'entretenir les inégalités territoriales qui sont fortes et qui vont voir s'accroître encore des égoïsmes locaux.

Nous l'avons vu encore hier soir, avec ces résultats en Ile-de-France, par la répartition et l'ampleur du vote Front National dans notre région. Je doute, permettez-moi, que l'arrivée en responsabilité de la droite au niveau régional nous aide à construire tous les logements dont les Franciliens ont pourtant tant besoin.

Le vivre ensemble, c'est un autre enjeu de ce budget de combat que nous portons à Paris. Les attaques terroristes de janvier et de novembre nous placent dans une situation de responsabilité historique à bien des égards.

Comment être à la hauteur de la gravité des événements ? Quelle réponse politique, publique pouvons-nous apporter les uns et les autres, élus de Paris ?

Les mesures post-attentats contenues dans le projet de budget de notre majorité ont déjà été soulignées : une enveloppe de 5 millions d'euros de fonctionnement notamment, pour soutenir des projets tournés vers le renforcement du lien social en grande proximité, projet souvent porté par des associations que la droite propose, encore aujourd'hui, de priver de 5 % de subventions dans ce débat budgétaire.

Enfin, une réserve importante de 11 millions d'euros nous permettra de sécuriser les bâtiments publics, notamment les crèches, les écoles ; 6,3 millions d'euros pour accélérer le plan de vidéo-protection et 39 postes d'inspecteurs de sécurité et d'ingénieurs spécialistes de prévention situationnelle.

En complément, notre groupe souhaite renforcer l'investissement de notre Ville dans les salles de sciences de nos collèges publics et propose donc un amendement budgétaire en ce sens. C'était une proposition des Parisiens, qui nous semble nécessaire pour permettre aux enseignants de nos collèges de travailler dans de meilleures conditions matérielles dans nos établissements.

On le voit : le choix très clair de notre majorité est celui de la protection, comme du vivre ensemble, de la sécurité comme de la solidarité, à un même degré d'importance et d'enjeu. Nous marchons sur nos deux jambes. Nous sommes absolument convaincus que les deux dimensions, loin de s'opposer, se complètent et même se renforcent l'une l'autre.

Visiblement, telle n'est pas la conception de nos collègues de l'opposition et je le regrette profondément. En effet, que penser du choix du groupe les Républicains de gager la quasi-totalité de leurs amendements budgétaires sur une baisse des crédits consacrés au budget participatif des arrondissements en 2016 ? Est-ce faire preuve de manque de responsabilité que de respecter la parole donnée ? Est-ce être partisan d'associer toujours plus les Parisiens aux décisions publiques et de les laisser décider eux-mêmes de leurs priorités ?

J'entends certains ici qualifier de "décoration de la ville" le choix des Parisiens. Mais quel mépris envers ces milliers de Parisiens qui ont imaginé ces projets et voté pour ceux-ci ! Quel manque de confiance dans ces citoyens qui se sont pleinement approprié ce pouvoir de décision que nous leur avons confié ! J'y vois aussi, à nouveau, de la part de ces élus, un peu de mal à accepter les choix, clairs pourtant, énoncés par les Parisiens.

Pour ma part, comme pour les élus de notre groupe, nous nous refusons de revenir sur la parole donnée. Nous refusons de supprimer les projets conçus et choisis par les Parisiens en 2016 dans le cadre du budget participatif. Nous n'avons pas peur de plus de démocratie, au contraire. Nous sommes convaincus que respecter la parole publique, rapprocher tous nos concitoyens de l'action publique est l'un des meilleurs moyens de lutter contre l'abstention et le vote extrême.

Nous ne pouvons que constater nos divergences, à nouveau profondes, sur ce sujet. Ces discussions budgétaires, à ce titre, ont été très éclairantes.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Pour le groupe Communiste - Front de Gauche, il s'agit de la dernière intervention pour 5, 15 minutes.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Au vu de l'importance de plus en plus grande des pratiques sportives pour les Parisiennes et les Parisiens, du sport scolaire au sport loisir, en passant par le sport santé, analyser le budget du sport aujourd'hui revient à prendre la température du niveau de bien être des Parisiennes et des Parisiens.

Nous n'avons eu de cesse de dénoncer les restrictions budgétaires dues au désengagement de l'Etat à l'égard de notre Ville. Le sport à Paris en 2016 ne fera pas exception de ces restrictions.

Toutefois, nous ne pouvons qu'évaluer plutôt positivement la baisse globale relativement faible de moins 4 % qui nous est aujourd'hui proposée.

En effet, malgré les restrictions, nous observons avec satisfaction le quasi-maintien du soutien aux sports de proximité et l'augmentation de 350.000 euros de budget consacrés aux équipements municipaux.

En effet, nous estimons que l'action des clubs et des associations bénéficiant de ce soutien est indispensable et complémentaire à l'action menée par l'école dans la formation de nos futures générations. Nous pensons donc qu'à ce titre, elle doit être sauvegardée.

Nous nous réjouissons également des 80.000 euros dédiés à la mise à disposition des clubs de crêneaux sportifs dans les collèges parisiens, le soir et le week-end. Nous nous félicitons que cette proposition, que nous portons depuis longtemps déjà et qui figurait dans nos engagements de campagne, se concrétise enfin.

Si les restrictions du "budget prévisionnel sport 2016" épargnent le sport de proximité, les économies de la Ville porteront principalement sur le sport de haut niveau. Cet infléchissement nous semble judicieux. Malgré la baisse des subventions, ces clubs de haut niveau ne devraient pas être pénalisés dans leur essor.

Nous continuons de penser qu'il faut maintenir un lien fort entre le sport de haut niveau et la Ville, entre le sport de haut niveau et les Parisiens et les Parisiennes. Paris doit en effet rester un interlocuteur privilégié de ce secteur d'excellence. Nous considérons aussi qu'il est du rôle de la Ville de se poser en garant contre les possibles dérives du sport professionnel.

Plus de 1 million d'euros seront consacrés à la promotion des grandes manifestations sportives que notre Ville accueillera prochainement, dans l'optique de notre candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Pour l'U.E.F.A. Euro 2016, c'est près de 10 millions d'euros qui ont été alloués à l'installation d'une "fan zone" en plein cœur de Paris. Il a été par ailleurs estimé que ces 10 millions d'euros devraient générer 8 millions d'euros de recettes.

Nous nous intéresserons bien évidemment aux mesures de sécurité que ce projet va entraîner.

Je terminerai mon intervention en revenant sur la question des investissements.

Nous nous réjouissons de la dynamique enclenchée par la mise en place à la fois du très attendu Plan "Nager à Paris" et du plan d'investissement de la mandature. Ces deux programmes, en effet, s'accompagnent de modernisations et de nouveaux projets d'équipements sportifs.

Bien évidemment, nous saluons le reversement par l'U.E.F.A. de 2 millions d'euros au titre de l'héritage de l'Euro 2016. Bien qu'en-deçà de ce que nous aurions espéré, cet investissement permettra de rénover le stade Jules Ladoumègue dans le 19e. Il a déjà permis la rénovation du stade Marie Hilsz que l'on a inauguré vendredi avec Jean-François et la maire du 20e arrondissement.

Vos efforts, en matière d'investissement, Monsieur le Maire, sont incontestables et accueillis favorablement par notre groupe, notamment parce qu'ils s'accompagnent de la création de nouveaux postes au sein de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

La relation entre la création d'installations sportives et la création d'emplois reste pour nous, vous le savez, le prérequis indispensable au maintien d'un service public des sports de qualité.

Ainsi nous espérons que la nouvelle organisation territoriale de la Direction de la Jeunesse et des Sports, à partir du 1er janvier prochain, en sera un élément moteur.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur TINTI.

Nous allons suspendre nos travaux pour la pause du déjeuner.

Les membres de la 1ère Commission sont invités à se réunir à 14 heures 30 en salle de 5e Commission et nous reprendrons nos travaux à 14 heures 45.

A tout à l'heure, bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOÛ, adjoint).

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Information sur le déroulement de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons donc la séance à partir du plan d'organisation de l'ordre du jour.

En fonction de l'avancée des débats ce matin, nous devrions avoir fini le débat budgétaire aux alentours de 16 heures.

Je vous propose de ne pas changer l'heure des explications de vote, du vote lui-même et du budget Préfecture de police.

Nous devrions finir le débat budgétaire vers 16 heures.

A 17 heures, nous aurons les explications de vote.

A 17 heures 30, le vote du budget.

A 18 heures 30, nous entamerons le budget Préfecture, ce qui devrait nous amener vers 20 heures 30, où nous aurons le dîner de fin d'année.

Nous avons donc un espace entre 16 heures et 17 heures, que nous utiliserons intelligemment par le début des travaux de la 2e Commission. Cela devrait nous amener à étudier les premiers sujets de la 2e Commission jusqu'au dossier des "frigos", probablement pas le dossier des "frigos" lui-même, en fonction de la vitesse de l'avancée de nos travaux.

Je résume. Débat budgétaire qui dure jusqu'à 16 heures. De 16 heures à 17 heures : début d'examen de la 2e Commission. 17 heures : explication de vote sur le budget. 17 heures 30 : vote. 18 heures 30 : budget Préfecture.

Je vous remercie de votre attention.

Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, après les attentats barbares du 13 novembre dernier, à l'initiative de mon groupe, nous avons eu, lors du dernier Conseil de Paris, un débat sur la sécurité à Paris. A cette occasion, j'avais rappelé au sein de l'hémicycle notre devoir moral et politique de protéger les Parisiennes et les Parisiens, notamment les plus vulnérables, en particulier les plus jeunes.

L'adoption de mon vœu proposant d'étendre la mise en œuvre du plan particulier de mise en sûreté - le fameux P.P.M.S. aux crèches et haltes-garderies - me laissait penser que l'Exécutif parisien allait déployer un "panel" de mesures concrètes, réalistes et rapides pour garantir la sécurité de la jeunesse parisienne si durement frappée par les attentats. Hélas, après la lecture du projet de budget pour 2016, je déplore que vos actes ne soient pas tout à fait, loin s'en faut, à la hauteur du discours qui a été tenu lors de notre dernier Conseil de Paris.

Alors que mon groupe, par la voix de notre présidente, avait proposé en novembre dernier de dédier l'ensemble du budget participatif 2016, soit 75 millions d'euros à la sécurité, votre projet de budget pour 2016 prévoit de consacrer seulement 1 % des dépenses d'investissement, c'est-à-dire 21,40 millions d'euros des 2,140 milliards d'euros du budget d'investissement à la sécurité et à la création d'une maigre réserve financière de 5 millions d'euros pour financer des mesures de sécurité post attentat qui, d'ailleurs, ne sont pas encore identifiées.

S'agissant de la sécurisation des équipements municipaux, notamment des haltes-garderies, crèches, écoles et installations sportives, dans votre communication sur le projet de budget, vous annoncez 39 recrutements supplémentaires à la direction de la prévention et de la protection. Une peccadille, au regard des 1.700 établissements recevant du public, dont les chiffres sont importants : 623 écoles parisiennes fréquentées par 171.000 écoliers, auxquels il convient d'ajouter 740 établissements de la petite enfance accueillant plus de 33.000 tout-petits.

Les 11 millions d'euros d'investissement prévus pour la mise en place d'équipements de sécurité dans les établissements municipaux, tels que des visiophones ou des caméras ainsi que des aménagements de voirie et de sécurité aux abords de ces bâtiments, avaient été actés avant les attentats du mois de novembre. Nous les attendons toujours. Cette enveloppe paraît aujourd'hui bien insuffisante compte tenu du niveau inégalé de la menace terroriste à Paris et du faible nombre d'établissements déjà sécurisés. A titre d'exemple, un tiers seulement des

établissements de la petite enfance sont aujourd'hui équipés de visiophones ou de sas d'entrée, au grand dam des professionnels, je dois dire, et des parents qui sont très inquiets.

La Ville continue à faire un distinguo entre les établissements scolaires et la petite enfance en zones jugées sensibles, et les autres. Mais ce n'est pas sérieux ! En accueillant chaque jour les petits Parisiens, ces lieux sont par essence tous des lieux sensibles devant être protégés. L'utilité de tels équipements de sécurisation ne fait débat pour aucun des établissements scolaires dont Paris a la responsabilité. La distinction, "partout où leur utilité sera avérée" - je vous cite - "mise en avant par l'Exécutif municipal par voie de presse", est intenable voire, j'ose le dire, irresponsable aujourd'hui.

Chaque crèche, halte-garderie, école doit pouvoir être équipée de dispositifs de sécurisation, tel que visiophones, caméras, sas d'entrée sécurisés, systèmes d'alarme anti-intrusion. C'est ce que l'on demande aux maires que nous sommes.

Si, après les attentats de janvier dernier, à l'instar d'autres mairies d'arrondissement, j'avais financé des équipements de sécurité sur l'état spécial de mon arrondissement, les crédits sont insuffisants pour permettre un équipement d'urgence, pourtant nécessaire, notamment dans les écoles maternelles. J'en ai au 29, rue Mouffetard, 242 rue Saint-Jacques, etc.

Nous avons besoin aujourd'hui de l'appui de la Ville. Mme la Maire est absente de ce débat, pourtant important pour généraliser ces équipements. L'heure est à l'action pour répondre à l'inquiétude légitime des Parisiennes et des Parisiens. Le groupe les Républicains renouvelle sa proposition d'affecter les crédits du budget participatif 2016 à des mesures de sécurité.

Nous vous proposons ainsi de donner un réel élan au renforcement de la sécurité dans les écoles et les établissements de la petite enfance, en allouant très concrètement 5 millions d'euros pour la sécurisation des établissements de la petite enfance et 10 millions d'euros pour les écoles. C'est du concret. Le plan de vidéo-protection pour Paris - P.V.P.P. - dont la réalisation a été anticipée à 2016, doit en parallèle être renforcé avec 165 caméras supplémentaires. Nous atteindrons péniblement les 1.200 caméras dans la capitale, là où la capitale britannique en compte plus de 500.000.

Madame la Maire, il faut savoir choisir vos priorités. Si les circonstances nous imposent le sérieux budgétaire, il est de notre responsabilité d'élus de ne pas transiger avec la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Souhaits de bienvenue.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Marie ATALLAH pour le groupe Ecologiste de Paris, je vous signale que nous avons dans les tribunes, à gauche et à droite, un certain nombre d'élèves de 3e qui effectuent leur stage auprès des services de la Ville, notamment à l'Hôtel de Ville. Ils seront là pour une semaine. Ils viennent suivre nos débats cet après-midi. Evidemment, je compte sur vous pour leur montrer le bon exemple.

Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame Marie ATALLAH ?

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à la suite de l'intervention de ma collègue Aurélie SOLANS, ce matin, sur le volet environnemental et la transition écologique de notre budget, je vais poursuivre sur la politique sociale de notre Ville en faisant le choix de placer l'égalité et le vivre ensemble comme une priorité absolue dans le combat que nous devons mener pour renforcer et protéger la cohésion sociale dans notre ville. Car, comme cela a été dit précédemment par mes collègues, la justice sociale est un pilier absolument essentiel d'une majorité progressiste et écologiste. Le contexte actuel dans notre ville et notre pays nous le rappelle de façon accrue.

Car à l'heure de la crise que connaît notre pays et notre ville, depuis plusieurs années, crise écologique, mais aussi sociale et économique, et à l'aune des événements tragiques qui ont frappé notre ville récemment, la lutte contre les inégalités et toutes les actions pour créer davantage de cohésion sociale et pour le mieux vivre ensemble doivent être notre boussole.

C'est déjà le cas dans le budget qui nous a été présenté ce matin. En effet, la Ville de Paris consacrera dans son budget 2016 près de 2,3 milliards d'euros aux dépenses sociales et de la solidarité. La plupart des postes de ce volet absolument crucial et marqueur de notre majorité municipale sont tous à la hausse : que ce soit pour le RSA, l'aide aux personnes en situation de handicap, les personnes âgées ou encore le plan de la grande exclusion, ainsi que l'aide à l'accueil des réfugiés et leur insertion dans la vie sociale et professionnelle dans notre ville.

Nous sommes au rendez-vous pour soutenir les plus fragiles. Les élus écologistes approuvent ces choix politiques forts sans réserve. Cependant, nous ne devons jamais relâcher nos efforts. Cette préoccupation doit absolument irriguer toute la politique et tous les choix de notre municipalité à court et moyen terme.

Cela est bien entendu renforcé en raison des tragiques événements qui ont frappé notre ville et nos quartiers il y a tout juste un mois. Nous avons eu l'occasion de souligner, à l'occasion des débats que nous avons eus en novembre à la suite des attentats, que combattre le terrorisme, c'est aussi admettre que certaines de ses causes résident dans des dysfonctionnements de notre société.

Ceux qui ont commis ces actes sont des jeunes Français ou Européens. Ils ont adhéré à une idéologie meurtrière et ont commis l'irréparable. Il nous faut comprendre et agir. Pour le combat de l'égalité, nous le redisons ici : l'école publique doit redevenir la pierre angulaire de cette reconquête du vivre ensemble. Des moyens supplémentaires doivent y être affectés et, en particulier, dans les lieux et territoires en difficulté, où les élèves disposent de moins de ressources que leurs camarades plus favorisés. Nous y serons, sans relâche, attentifs.

Et au-delà et pour toutes et tous, c'est bien le droit à la ville et au "vivre ensemble" dans tous les quartiers de Paris qu'il faut pouvoir revaloriser par nos politiques publiques, et notamment par l'éducation, la formation, l'accès aux loisirs et à la culture pour les jeunes, selon leurs besoins et leurs désirs.

Ainsi, la cohésion sociale passe par une politique culturelle de proximité dans nos quartiers, l'accent mis sur la prévention spécialisée, le soutien au tissu associatif, à la politique scolaire, à l'égalité de toutes et tous, à la présence humaine dans les transports publics, mais également à la présence des gardiens d'immeubles dans les quartiers : toutes ces actions sont nécessaires. La Ville fait beaucoup dans ces domaines, mais doit encore amplifier ses efforts.

La réponse et les mesures décidées par Mme la Maire et l'Exécutif suite aux attentats illustrent bien que notre politique est d'ores et déjà solide et efficace, même si quelques ajustements marginaux seraient bien utiles.

Nous apprécions par ailleurs la démarche qui prévoit un dialogue et des échanges entre nous, élus, afin de continuer la réflexion et de décider de mesures nouvelles pour renforcer nos politiques sociales. Soulignons ici, à l'inverse de la démagogie totale de l'opposition municipale sur cette question, qui, pensant surfer sur une actualité dramatique, a cru bon de déposer des amendements et des propositions à ce budget 2016, qui nous semblent hors de propos et bien éloignés des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens.

Comment peut-on souhaiter rayer d'un trait de plume les sommes consacrées au budget participatif, auquel les Parisiennes et les Parisiens sont désormais de plus en plus attachés, pour juste demander davantage de caméras de vidéosurveillance pour répondre aux menaces d'attentat ? C'est inapproprié et totalement démagogique. Les circonstances exigent davantage de cohérence et de sérieux, car de notre côté, nous pensons qu'il nous faut plutôt réfléchir, amplifier les actions dans certains domaines, et en particulier en direction des jeunes. C'est en grande partie le sens de nos vœux et de nos amendements, que nous présentons à ce budget.

Ainsi, nous vous présentons un premier vœu portant sur l'autonomie et l'insertion des jeunes vivant en situation de précarité dans nos quartiers parisiens. Notre collectivité fait déjà beaucoup, et nous saluons ici la démarche menée par Pauline VÉRON, l'adjointe en charge de la jeunesse, pour réformer et mieux adapter nos dispositifs en fonction des besoins des jeunes vivant à Paris, et notamment ceux qui résident dans les quartiers dits prioritaires.

Cela dit, et malgré tous les efforts déployés par notre collectivité, la précarité des jeunes reste une problématique très présente dans certains de nos quartiers. Elle comporte de multiples facettes en termes de conditions de logement, de situations par rapport aux études, à la culture, aux loisirs, à l'emploi ou encore à la santé.

Selon une étude de l'A.P.U.R. sur la situation des jeunes à Paris, près de 30.000 jeunes non étudiants et qui ne travaillent pas résident principalement dans les quartiers dits prioritaires. Pour essayer de mieux agir en 2016 en faveur de ces jeunes qui vivent dans l'exclusion, nous avons pensé au fonds d'aide aux jeunes Parisiens, qui nous semble être un bon instrument, qui doit devenir un levier d'une politique intégrée, transversale et cohérente, visant à sortir ces jeunes de l'exclusion.

Actuellement, le fonds d'aide aux jeunes Parisiens financé par le Département soutient les projets d'insertion d'environ 1.500 jeunes. Les aides se sont élevées à 784.000 euros en 2014, dont 80 % au titre d'aides d'urgence liées à la vie quotidienne, et 20 % seulement au titre de la formation et de l'insertion professionnelle. Etant donné

l'évaluation approfondie de ce dispositif conduit en 2014 et 2015, et la réforme qui doit avoir lieu en 2016, nous proposons d'abonder le budget du fonds d'aide aux jeunes par une bonne part des 5 millions d'euros de réserve en fonctionnement pour des mesures suite aux attentats, et qu'une commission d'élus soit formée pour travailler à la réforme de ce fonds d'aide aux jeunes, afin de faire de cet outil un dispositif d'aide davantage pérenne, un dispositif intégré dans une politique transversale, innovante, visant à sortir durablement les jeunes de l'exclusion.

S'agissant de notre combat pour la cohésion sociale et le "vivre ensemble" dans notre ville, et notamment les quartiers dits prioritaires, nous vous présentons un vœu relatif au soutien de la Ville aux associations qui agissent en faveur de ces objectifs. Nous sommes particulièrement heureux de vous proposer ce vœu, qui rappelle l'importance du rôle que jouent les associations en faveur du lien social, de l'accompagnement et de la solidarité dans les quartiers.

C'est l'occasion pour nous de saluer l'action de l'ensemble de ces associations qui agissent en faveur des Parisiens les plus en difficulté, et dans tous les domaines de la vie quotidienne. C'est bien grâce à leur mobilisation et à leur engagement que notre collectivité développe des actions de proximité dans les quartiers, de l'animation globale à l'accompagnement personnalisé, la générosité et le dévouement des associations sont essentiels pour faire société ensemble dans nos quartiers à Paris.

Après le drame des deux attentats qui ont frappé Paris, notre société a plus que jamais besoin de ces associations qui œuvrent dans les quartiers, dans la prévention, l'éducation populaire et l'accès à la culture. Pour maintenir les moyens affectés à ces associations qui se battent au quotidien pour contribuer à la construction de la ville solidaire et faire vivre les valeurs de la République que nous voulons voir se traduire dans la vie réelle, nous proposons que la Mairie de Paris maintienne pour l'année 2016 le même niveau global de subventions en faveur des associations, en lien direct avec les habitants qui travaillent dans les secteurs de l'éducation populaire, de la culture, de la cohésion sociale, et tout particulièrement dans les quartiers en difficulté.

Un autre vœu encore, relatif à l'évolution du budget participatif cette fois-ci, un vœu qui vise à encourager et faciliter la participation des citoyens. A l'exact opposé de l'opposition municipale, qui visiblement juge cela de moindre importance, nous pensons au contraire qu'il faut amplifier la démarche du budget participatif. Aussi, nous proposons par un vœu d'améliorer la participation citoyenne, pour faciliter la réalisation des projets, augmenter les moyens budgétaires et humains supplémentaires dans les directions concernées.

La démarche du budget participatif revêt pour nous une importance particulière en termes de démocratie. Le budget participatif permet à tous les Parisiennes et les Parisiens de participer réellement à la construction de projets d'investissements innovants qu'ils souhaitent voir se réaliser dans leur quartier ou dans leur ville, une démarche participative qui permet à chaque Parisien et Parisienne d'être acteur de son quartier et de sa ville.

L'évolution des chiffres des deux années 2014 et 2015, 66.000 votes en 2015 contre 40.000 en 2014, démontre bien l'intérêt que portent les Parisiens à cette démarche participative.

Pour poursuivre dans l'amélioration de cette démarche, des améliorations sont nécessaires par rapport à plusieurs questions : la disparité financière des projets retenus, les projets relevant d'enveloppes budgétaires d'investissements de la Ville, le manque de moyens pour élargir la participation des habitants dans les quartiers. Et pour l'évaluation des idées et des projets, nous proposons quelques idées :

- que la Ville de Paris communique davantage en amont sur le calendrier de la démarche et la recevabilité des projets,
- que le vote papier, indispensable pour assurer une véritable participation citoyenne dans tous les quartiers, puisse avoir une durée équivalente au vote électronique,
- que les déposants qui le souhaitent donnent l'autorisation que leurs coordonnées soient communiquées aux élus...

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il y a beaucoup de brouhaha. S'il vous plaît, il y a beaucoup de brouhaha. Certains font salon, alors qu'ils pourraient écouter nos collègues. S'ils veulent faire salon, ils peuvent aller à l'extérieur. Cela ne nous gênera pas du tout, et cela nous gênera sans doute moins que le salon qu'ils organisent dans cette séance.

Vous pouvez aller parler dehors. Il n'y a pas de problème.

Madame ATALLAH, poursuivez.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

- qu'une information soit diffusée sur l'avancement des projets retenus, notamment aux conseils de quartiers et par l'intermédiaire des sites Internet d'arrondissements ;

- que des référents au budget participatif soient recrutés afin de former des citoyens à construire un projet et favoriser les échanges entre les porteurs de projets et les services des mairies d'arrondissement et de l'Hôtel de Ville ;

- que des moyens budgétaires et humains supplémentaires dans les directions concernées soient prévus pour les projets issus du vote du budget participatif afin de ne pas obérer leur réalisation, une adéquation entre investissement et fonctionnement étant indispensable.

Et pour terminer, un amendement sociétal cette fois-ci, relatif à la création d'une mission de préfiguration pour un centre d'archives L.G.B.T.

Enfin, en cette période d'intolérance qui a pris un visage particulièrement regrettable au moment de la "Manif pour tous", nous souhaitons proposer un type de structure qui n'existe pas à Paris. Par sa création, nous agissons en faveur de l'égalité des droits pour toutes les composantes de notre société parisienne. Il nous a semblé important de proposer un amendement pour le lancement d'une mission de préfiguration en vue de créer un centre d'archives LGBT à Paris.

Tous ces vœux, Madame la Maire, ne sont que nos premières propositions pour 2016 et nous nous engageons, ici devant vous, à poursuivre la réflexion et le travail pour plus de progrès humain et pour plus d'inclusion sociale à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame ATALLAH.

Mme KUSTER que l'on va écouter aussi religieusement et laïquement que l'on a écouté Mme ATALLAH.

Allez-y, Madame KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Alors que Paris sort de la COP 21, il nous appartient à chacun d'être en phase avec l'objectif majeur de diminution du CO2.

Toutefois, il ne suffit pas de dire moins de voitures ou moins de camions, car les déplacements sont indispensables, tant pour une économie moderne et ouverte que pour l'accès à l'emploi et les liens sociaux de nos concitoyens.

Sachant que les conditions de transports en Ile-de-France sont déjà loin d'être satisfaisantes, réduire autoritairement le volume des déplacements serait mortifère économiquement et délétère socialement.

C'est donc à un double défi que nous devons nous atteler : faire à la fois mieux et davantage. Or, depuis 2001, vous avez multiplié les contraintes à l'égard des usagers de la route, mais sans créer d'alternative crédible. Et c'est là que le bât blesse !

En effet, les quelques transports alternatifs, que vous avez développés avec un certain succès, je le reconnais, comme les bus de nuit, Vélib' ou Autolib', restent des transports de niche. L'essentiel de vos choix d'investissements, en matière de transports collectifs a porté sur les bus et le tramway, qui sont des modes subsidiaires empruntés malheureusement, vous le savez, que par un cinquième des usagers.

Or, nous savons tous que la meilleure alternative à la voiture, ce sont les transports en communs rapides et capacitaires, métro et RER. Ceux que vous n'avez malheureusement cessé de reléguer à la portion congrue depuis 2001.

J'en veux pour preuve l'aménagement au rabais des stations de la ligne 11, tout comme la station Château Rouge de la ligne 4, qui ne seront même pas rendues accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette même ligne 11, dont vous avez refusé l'automatisation pour réaliser des économies dérisoires, alors que vous gaspillez par ailleurs allègrement l'argent des Parisiens par des achats pour le moins parfois étonnants d'immeubles entiers de logements à des prix prohibitifs.

C'est pour cette même raison que nous avons déposé un amendement budgétaire qui vise à marquer l'engagement de Paris en faveur du prolongement d'Eole à la porte Maillot et à l'Ouest parisien.

Voici un véritable projet pour le Grand Paris et pour l'attractivité de notre territoire. Avec une ligne A du RER que vous savez saturée, l'extension du RER E à La Défense rendra notre réseau des transports lourds beaucoup plus résilient et améliorera considérablement le quotidien des personnes qui empruntent les lignes A, B et D du RER.

Lors de ma précédente intervention sur ce sujet en septembre, vous ne trouviez, comme seul argument pour refuser de payer votre écot, que Paris n'est pas la seule collectivité à se faire tirer l'oreille pour financer Eole. Qu'à cela ne tienne, Paris doit montrer l'exemple.

C'est pourquoi je vous invite tous, mes chers collègues, à voter notre amendement qui propose de consacrer 100 millions d'euros à ce projet, qui sera très rentable puisqu'il contribuera à l'émergence de tout un nouveau quartier d'affaires, de commerces et de loisirs à la porte Maillot, agrémenté, vous le savez, de deux projets innovants dont je veux ici saluer l'initiative.

Peut-être la réduction de 1 million d'euros des crédits alloués aux bus de quartier y contribuera également. Nous souhaiterions savoir d'ailleurs sur quelle base vous allez réaliser ces économies. Comptez-vous accéder à notre demande de revoir l'itinéraire et le fonctionnement de la Traverse Batignolles-Bichat, qui fait d'ailleurs l'objet d'un vœu de notre part ?

Nous avons formulé plusieurs propositions, restées malheureusement pour l'instant sans réponse, afin d'améliorer sa fréquentation squelettique et de la rendre plus utile aux habitants de tous les quartiers de notre arrondissement.

Votre budget 2016 reste d'ailleurs dans l'affichage et la facilité, avec l'impératif que les projets se voient et comportent plus une dimension symbolique.

Où est la préoccupation sociale quand vous faites payer la carte Navigo aux personnes âgées à faibles ressources ? Est-ce pour les obliger à rester chez elles et à rompre tout lien avec la vie urbaine ?

Comment diminuer le nombre de camions quand vous n'avez prévu de consacrer que 6 millions d'euros pour la logistique urbaine ?

Comment réduire la pollution atmosphérique, sonore et visuelle en refusant toute création de nouveaux parkings publics, avec pour conséquence bien connue la saturation de la voirie par des véhicules en stationnement ou à la recherche d'une place ?

Enfin, comment développer l'attractivité économique de Paris quand vous multipliez les contraintes à l'encontre du projet de liaison express avec Roissy sur lequel vous vous engagez à reculons ?

Paris restera ainsi pour longtemps donc très en retard sur les autres villes monde et ne tiendra pas son rang sur l'échiquier mondial.

Certes, les retards ne semblent pas vous poser de problèmes, comme celui de la ligne 14 contre lequel vous ne vous êtes jamais manifestée.

Aussi, Madame la Maire, le changement de majorité à la Région est une bonne nouvelle pour les Parisiens, puisque celle-ci pourra enfin exercer sa mission de chef de file en matière de transports. Et peut-être cette nouvelle majorité jouera-t-elle aussi pour vous un rôle d'aiguillon salutaire.

C'est en tout cas notre souhait, afin que vous donniez la priorité aux priorités, sans idéologie et dans le seul but de s'attaquer aux défis qui se présentent à nous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je compte beaucoup sur le nouveau Conseil régional pour venir financer tous ces projets, parce que je ne sais pas où est la machine à fabriquer les billets de banque à l'Hôtel de Ville. Si vous avez trouvé une trace de cette machine pour sortir 100 millions d'euros comme cela, je suis preneuse. On ne sait jamais, si cela existait et que cela m'avait échappé !

Mais vous allez beaucoup nous aider, je m'en réjouis. Votre propos était très constructif.

La parole est à Mme BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame le Maire.

Dans votre communication, vous vous félicitez de la solidité des fondamentaux budgétaires de la Ville de Paris. Malheureusement, cette prétendue solidité des fondamentaux budgétaires se fait au détriment des fondamentaux d'une politique municipale. Vous l'assumez d'ailleurs parfaitement puisque vous nous annoncez des économies significatives sur l'entretien de l'espace public, comme s'il s'agissait d'une preuve de bonne gestion.

Permettez-moi d'avoir une toute autre vision d'une politique budgétaire responsable, car la propreté, la voirie, l'entretien des espaces verts, si ce ne sont pas des sujets suffisamment "glamour" pour vous, Madame le Maire, ils sont essentiels car il s'agit de fondamentaux d'une politique municipale de la gestion de proximité de la vie quotidienne des habitants.

Et c'est malheureusement sur ces fondamentaux que vous faites le choix de réaliser des économies. Vous choisissez de rogner sur des dépenses qui touchent directement à la qualité de vie des habitants, à leur vie de tous les jours, à leurs loisirs pour ce qui est des espaces verts, pour assurer une parfaite sécurité en ce qui concerne la voirie.

Au-delà de ce renoncement sur les fondamentaux, vos choix ne sont guidés que par une vision de court terme car la diminution de l'enveloppe consacrée à l'entretien de l'espace public suppose des dépenses plus importantes dans les années suivantes.

Venons-en aux chiffres et au chapitre 61-523 consacré à l'entretien et aux réparations des voies et réseaux.

En 2014, cette enveloppe était de 71 millions d'euros, en 2015, elle était de 50,3 millions d'euros et, pour 2016, vous nous proposez de la diminuer encore à 48 millions d'euros. A ce rythme-là, nous serons à zéro euro avant la fin de la mandature.

Si on regarde plus précisément l'enveloppe consacrée à l'entretien des chaussées et des trottoirs, elle n'est que de 1,7 million d'euros dans ce projet de budget primitif 2016. En 2015, les coupes budgétaires avaient déjà été particulièrement sanglantes puisque seulement 1,8 million d'euros avait été budgété.

Même situation désastreuse pour les espaces verts, à nouveau pénalisés par une baisse du budget consacré à l'entretien des parcs et jardins, des fournitures horticoles et des prestations externes comme le nettoyage.

Ce budget, Madame la Maire, est un budget de désengagement de la Ville de ses missions essentielles dans nos arrondissements. Nous le constatons tous les jours : la propreté, la voirie, l'entretien des espaces verts sont sacrifiés sur l'hôtel d'opérations de communication ou de mesures symboliques, à très court terme.

En définitive, ce Budget primitif pour 2016 consacre cette regrettable évolution de la politique municipale éloignée des préoccupations des habitants, et c'est ce que je démontrerai aussi demain quand nous aborderons le projet de délibération relatif au nouveau règlement de voirie. C'est un projet de délibération d'apparence technique qui amorce pourtant une privatisation de l'espace public au profit des concessionnaires et au détriment de la qualité de la voirie parisienne.

A l'inverse des priorités que vous affichez avec ce budget, les Parisiens réclament au contraire plus d'entretien de leur espace public, une voirie en bien meilleur état et des espaces verts mieux entretenus et plus propres.

Une voirie en meilleur état, sans trous, sans nervures si possible. C'est d'ailleurs la véritable limite à vos convictions en matière de végétalisation de l'espace public, vous lancez des projets séduisants, des rues végétales, du vert près de chez soi, le permis de végétaliser sans vous préoccuper de leur pérennité.

Dans tous les cas, cela me paraît être de très mauvais augure par rapport aux 262 millions d'euros du P.I.M. pour la végétalisation de Paris.

Alors, Madame la Maire, vous utilisez le mot "effort" pour parler de la diminution du budget d'entretien de l'espace public, je parlerai plutôt d'un nouveau laisser-aller.

Enfin, je voudrais terminer mon propos en regrettant que la place de l'Opéra ne fasse pas partie des places retenues dans le projet de réaménagement des places parisiennes.

Demain, nous serons amenés à voter sur un vœu adopté par le Conseil du 9e sur le réaménagement de la place de l'Opéra, qui avait été déposé par l'élu d'opposition Ecologiste.

Ce vœu demande une étude ; j'y suis pour ma part tout à fait favorable comme j'ai été favorable à une étude de cet aménagement que je souhaite beaucoup plus ambitieux et élargi à la future Zone touristique internationale qui

englobe les grands magasins jusqu'à la gare Saint-Lazare. Et je souhaite qu'au-delà de l'étude, ce projet puisse aussi être financé sur la mandature.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais évoquer devant vous, une fois de plus, un sujet qui, en terme quantitatif, n'est pas important mais qui me paraît en terme juridique extrêmement préoccupant.

Il s'agit de la taxe de séjour. Vous savez qu'après la réforme de 2008, les taxes de séjour - le droit c'est important, vous savez, c'est intéressant de l'écouter, cher ami, au lieu de faire des réflexions dans votre barbe naissante.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, vous aimez qu'on vous écoute, c'est bien. Ecoutez-tous, Monsieur GOASGUEN...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - J'écoute le camarade Joseph. J'adore le camarade Joseph...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOASGUEN, qu'on entende les mouches voler et sa voix mélodieuse en ce début d'après-midi. M. GOASGUEN et rien que M. GOASGUEN, qui maintenant veut qu'on l'écoute, après avoir bien écouté ses collègues.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - J'entends le camarade Joseph qui m'interpelle, je n'y suis pour rien, que voulez-vous que j'y fasse ? Allons. Je sais bien que vous avez eu des décès troublants, je les partage mais, mon Dieu, camarade Joseph.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est très élégant, cela !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Oui, ce n'est peut-être pas élégant, camarade Joseph, mais votre activité ne l'est pas non plus. Comme cela, on est quitte. Et si vous voulez... Si vous voulez porter plainte en diffamation, je vous attends avec plaisir.

Stalinien on est, stalinien on reste.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOASGUEN, il paraît qu'avec l'expérience, on devient...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Parce que vous êtes élégant, vous ? Vous considérez les staliniens comme des héros.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il paraît qu'avec l'expérience, on prend un peu de sagesse...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - C'est vous qui êtes élégant, et vous donnez des leçons ? Vous donnez des leçons d'humanisme ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai l'impression que ce n'est pas votre cas...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Allons, allons ! Eh bien, demandez au camarade Joseph de se taire quand je parle !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sans compter que Joseph est un très joli prénom.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Oui, et camarade Joseph, c'est encore mieux. C'est "camarade" qui lui plaît, surtout. Pas Joseph. Bien.

Alors je voulais parler de la taxe de séjour. Cette taxe de séjour, vous l'avez fait passer par une réforme de février 2015, vous l'avez doublée.

Le problème n'est pas là, parce que je ne me fais aucune illusion sur votre volonté de faire une économie touristique qui soit rentable pour les Parisiens ; vous préférez augmenter les impôts.

Mais là, en l'occurrence, ce qui est embêtant, c'est qu'après un contrôle de légalité insatisfaisant - comme souvent les contrôles de légalité - il s'avère que vous avez récidivé l'illégalité potentielle de votre budget en ne

respectant pas, cette fois, le développement touristique du Département prévu par l'article L. 33-33 alinéa 1er du Code général des collectivités locales.

Par conséquent, pour être très simple, je n'entends pas avoir une réponse à la question que je pose.

Simplement, je voudrais ouvrir de nouveau le contentieux car ce contentieux qui n'a pas été poursuivi après le contrôle de légalité, nous entendons bien le poursuivre devant le Tribunal administratif. Effectivement, la taxe de séjour, la loi - oui, avocat, que voulez-vous que j'y fasse ? On n'échappe pas à son métier. Non, ne vous inquiétez pas, il vaut mieux être avocat des riches que des pauvres, Monsieur CHERKI, semble-t-il. C'est ce que la plupart de nos collègues disent. Et vous notamment, d'ailleurs, semble-t-il !

Nous irons donc devant le Tribunal administratif.

Je voulais simplement faire cette remarque pour ouvrir un contentieux probable qui sera certainement fructueux pour la meilleure légalité du système budgétaire parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Camarade Pascal, tu nous laisses la parole ? Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, en matière de politique du logement à Paris, j'ai une très mauvaise nouvelle à vous annoncer. C'est qu'elle va se poursuivre et même s'amplifier en 2016.

Ainsi, une politique qui a abouti à passer de 90.000 demandeurs de logement en 2001 à 220.000 à la fin de cette année, une politique qui a abouti à éradiquer les forces vives de la Capitale, les jeunes actifs avec enfants et les classes moyennes, qui a abouti à consommer 20 % des crédits nationaux de l'Etat au détriment d'autres villes, qui a abouti à ne pas éradiquer l'habitat insalubre alors que la promesse avait été faite pour 2008 par Bertrand DELANOË, qui a enfin abouti au blocage du parcours résidentiel des Parisiens, à un nombre de logements sociaux attribués jamais aussi faible et à un taux de rotation dans les logements sociaux habités de moins de 4 %, cette politique va donc, au mépris de tous ces résultats très négatifs, continuer.

Comment expliquer un tel aveuglement si ce n'est par l'idéologie ? En effet, les acteurs auxquels nous avons affaire n'agissent pas par bêtise, en tout cas, je l'espère.

Les Parisiens sont de moins en moins dupes de vos résultats puisque le logement reste, année après année, la principale insatisfaction de nos concitoyens.

Dans ces conditions, il reste aussi à ouvrir les yeux de cette majorité. Ceux de Mme HIDALGO et surtout ceux de M. BROSSAT qui donne la ligne idéologique de cette politique.

Qu'apprend-on à la lecture du bleu budgétaire logement adressé, je dois le dire et je le regrette, très tardivement. Premier enseignement, l'Etat se désengage fortement depuis 4 ans. 100 millions d'euros de crédits en 2011, 60 millions en 2015, soit une chute de 40 %.

Vous inscrivez 70 millions d'aides de l'Etat en 2016 mais personne n'y croit, tant ces niveaux déjà bouleversés en 2015 seront à coup sûr revus à la baisse courant 2016.

J'ai encore en mémoire les hurlements de M. BROSSAT et de son groupe, dans cette enceinte avant 2012, sur, je le cite, "le déclin du budget national pour le logement". Aujourd'hui, ce n'est plus un déclin, c'est un effondrement, et on n'entend plus personne, ni M. CHERKI, ni M. BROSSAT.

Ensuite, deuxième enseignement, on apprend que si les crédits de la Ville consacrés au logement sont également en baisse - 223 millions d'euros en 2010, 160 millions d'euros en 2015 -, les crédits consacrés aux préemptions explosent littéralement : 99 millions d'euros en 2010, 142 millions prévus en 2016. Vous abusez du droit de préemption en vous situant de plus en plus souvent à la limite du respect du droit de propriété.

Troisième et dernier enseignement, je voudrais insister sur ce point, la multiplication des conventionnements, dont on connaît les effets néfastes sur la mixité sociale, vont venir abonder l'épargne brute du budget municipal en 2016.

260 millions d'euros vont être prélevés sur les bailleurs sociaux de la Ville en 2016, dont 185 millions d'euros sur Paris Habitat, 40 millions d'euros sur Elogie, 16 millions sur la S.I.E.M.P.

Il s'agit d'un véritable hold-up sur la trésorerie des bailleurs sociaux, déjà ponctionnée par l'Etat dans le cadre de la création du Fonds national d'aide à la pierre. On comprend mieux l'accélération de ces conventionnements au fur et à mesure que le trou du budget municipal, dit "trou BARGETON", s'accélère.

Dans ces conditions, nous avons déposé un vœu récapitulant la politique du logement qu'attendent les Parisiens.

Tout d'abord, le rétablissement du parcours résidentiel par la réalisation de logements sociaux P.L.S. pour une plus grande part et de logements intermédiaires de type P.L.I. ainsi que le programme d'accession à l'aide sociale à la propriété.

Deuxième point, un plan ambitieux de transformation de bureaux en logements, domaine dans lequel, malgré les promesses, nous ne voyons rien venir.

Troisième proposition, l'éradication réelle et définitive de l'insalubrité après tant d'années de promesses non tenues.

Quatrième proposition, l'arrêt des conventionnements avec la réalisation d'un audit sur le rapport coût/efficacité de cette politique.

C'est d'ailleurs la politique que mènera désormais la Région grâce au très beau succès, hier soir, de Valérie PÉCRESSE.

C'est celle que mènera également la Métropole du Grand Paris avec l'élaboration, dans l'année qui vient, du plan relatif au logement et à l'hébergement, Plan métropolitain.

Alors, mes chers collègues, indépendamment du "trou BARGETON", je vous incite à voter ce vœu pour la réorientation de la politique du logement à Paris, c'est une exigence, c'est une ardente obligation.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - De mieux en mieux !

Discussion budgétaire - Réponses de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On arrête là, puisque M. SAINT-ETIENNE n'est pas là, et donc, nous arrêtons le débat, ce qui va faire du bien, et nous allons entrer à présent dans les réponses de l'Exécutif.

Et attention, parce que Mme BROSSEL qui en est restée au "trou BARGETON", va avoir du mal à reprendre son sérieux, mais c'est pourtant elle qui commence, Madame BROSSEL, pour les réponses de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Extrêmement sérieusement et très rapidement avant de passer la parole à Julien BARGETON, et avant de donner l'avis de l'Exécutif sur un certain nombre de vœux ou amendements qui ont été proposés par nos collègues.

D'abord, remercier l'ensemble des groupes de la majorité qui, au travers de vœux ou d'amendements, nous ont fait des propositions qui vont nous permettre de travailler ensemble à ce que nous faisons différemment, à ce que nous faisons de plus, à ce que nous faisons ensemble, dans les quartiers populaires, pour accompagner les Parisiens et les Parisiennes qui ont besoin de la collectivité pour les soutenir, les accompagner et, en ce qui concerne les jeunes, les accompagner sur le chemin de l'autonomie.

C'est important que nous ayons cette réflexion et ce travail ensemble, c'est évidemment une traduction supplémentaire de notre engagement au service des quartiers populaires, engagement qui trouve sa concrétisation dans le budget que nous vous proposons aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle nous apporterons un avis favorable au vœu n° 29 du groupe Ecologiste de Paris.

C'est la raison pour laquelle nous apporterons un avis favorable au vœu Ecologiste de Paris n° 31.

Et c'est la raison pour laquelle nous apporterons un avis favorable au vœu porté par le groupe Communiste - Front de Gauche, le vœu n° 34.

Je vous remercie de cette contribution à nos travaux, à notre réflexion, la 3e Commission sera également le lieu d'en débattre.

Permettez-moi un mot, Madame la Maire, pour terminer, afin de répondre à deux vœux qui ont été déposés par nos collègues les Républicains : le vœu n° 22 et le vœu n° 23.

Je répète, chers collègues, qu'affirmer, dans une séance du Conseil de Paris, une contrevérité ou un mensonge ne suffit pas à le rendre réalité. Et que, vous pouvez répéter partout que les effectifs de la DPP, par exemple, ont baissé, cela n'en fera pas une réalité. Il y avait un peu plus de 500 agents à la DPP en 2000, ils sont maintenant un peu plus de 1.000.

Vous pouvez tordre les chiffres dans tous les sens que vous voulez, cela n'aboutit pas à une réduction du personnel de la DPP.

Vous pouvez déformer les propos de M. le Préfet de police autant que vous le voulez, le Préfet de police l'a dit, y compris publiquement : la demande qu'il porte n'est pas une demande d'accroître le nombre de caméras présentes dans notre ville au titre de la vidéo-protection. La demande de M. le Préfet de police est que nous travaillions, et la Maire de Paris a dit que nous allions nous engager sur ce sujet, sur la question des interconnexions entre Paris et les communes riveraines, notamment sur les axes d'entrée et de sortie de Paris.

Vous pouvez avoir un certain nombre de propositions fort iconoclastes pour demander de l'argent pour équiper les agents de la DPP de gilets pare-balles, mais ils le sont depuis le mois de janvier. Et vous pourrez répéter à l'envie tous ces mensonges, cela ne les transformera pas en réalité.

C'est la raison pour laquelle nous apporterons un avis défavorable à ces deux vœux.

Je me permets de terminer en disant que ne pas connaître Paris quand on arrive sur un territoire, ce sont des choses qui peuvent arriver. Mais ne pas connaître Paris, les Parisiens, et les agents du service public au bout de 18 mois, c'est souvent du mépris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, un certain nombre de vœux et d'amendements ont été déposés, concernant le budget participatif, en réponse aux vœux des élus écologistes et à celui de Mme PREMEL et des élus du groupe Communiste, ainsi qu'à l'amendement déposé par Eric AZIÈRE et les élus du groupe UDI-MODEM, ainsi qu'à l'ensemble des amendements déposés par Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et les élus du groupe les Républicains, visant à supprimer tout simplement le budget participatif. Un vœu de l'Exécutif a été déposé qui reprend un certain nombre de propositions, je pense notamment à celle du groupe Communiste et à celles du groupe Ecologiste de Paris.

Bien évidemment, cette proposition, assez démagogique de la part du groupe les Républicains, de supprimer purement et simplement l'enveloppe du budget participatif qui va permettre de réaliser les projets qui ont été proposés par les Parisiens au mois de septembre, et sur lesquels ils ont voté, et alors même que les 20 maires d'arrondissement se sont engagés sur la réalisation de ces projets, me paraît bien sûr totalement démagogique, l'un n'empêche pas l'autre.

Nous faisons des propositions dans le domaine de la sécurité et nous proposons aussi, parce que c'est une des réponses à la crise que nous traversons, un budget participatif ambitieux.

Je voulais dire un mot sur la proposition et la demande du groupe Communiste sur le plan de formation des demandeurs d'emploi, pour dire que dans la lettre rectificative, il y a des éléments de réponse ainsi que sur l'aide à porter, notamment aux centres sociaux, pour que le budget participatif soit véritablement un budget inclusif, et que les quartiers populaires et les quartiers "politique de la ville" - nous y travaillons avec Colombe BROSSEL - puissent voir véritablement des projets du budget participatif se réaliser dans ces quartiers.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Comme souvent, à l'occasion du débat budgétaire, la droite a tenté à nouveau, de faire le procès de notre politique du logement. C'est d'autant plus paradoxal que l'année passée, maintenant, l'année 2015, a été une

excellente année du point de vue de nos résultats en matière du logement, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, dans votre introduction à nos débats.

Je voudrais juste donner deux chiffres.

En 2015, nous avons financé 7.396 logements sociaux, dont 85 % sont situés en dehors des 13e, 19e et 20e arrondissements, c'est-à-dire les arrondissements qui sont déjà les plus dotés en logement social.

C'est dire qu'en matière de logement social, c'est un véritable record, puisque jamais Paris n'avait atteint un tel développement de logements sociaux.

Deuxièmement, en matière de logements privés - puisqu'il a beaucoup été question, du côté des orateurs de droite du logement privé - la réalité est que si nous nous basons sur les permis de construire accordés cette année, nous avons réalisé à Paris 3.200 logements privés, c'est davantage qu'en 2014 où nous étions à 2.500, c'est davantage en 2013 où nous étions à 800.

Nous avons quasiment multiplié par quatre le nombre de logements produits, si on se base sur les permis de construire délivrés. C'est dire si votre discours est à côté de la plaque et si notre politique du logement, qui consiste précisément à travailler avec l'ensemble des acteurs concernés, les acteurs publics, les acteurs bailleurs sociaux, mais aussi les acteurs du secteur privé que nous avons regroupés au sein du Comité priorité logement, c'est dire si la méthode que nous avons mise en œuvre porte aujourd'hui ses fruits et c'est dire s'il s'agit pour nous d'un motif d'encouragement pour poursuivre cette politique qui, j'en suis convaincu, continuera à porter ses fruits.

Par conséquent, vous comprendrez bien que sur les deux vœux qui sont déposés, celui de l'UDI comme celui des Républicains, nous ne pouvons qu'émettre un avis défavorable.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Ian BROSSAT.

Et nous allons continuer sur cette politique.

Monsieur Bernard JOMIER, vous avez la parole.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce budget comporte beaucoup d'éléments importants, mais je voulais dire un mot sur le post attentat, où notre ville a pris des mesures de protection des Parisiens qui sont fondamentales, et ceux-ci ont exprimé à cette occasion une volonté de solidarité, une volonté de participer, on l'a vu, à la fois au don du sang dans des proportions importantes et aussi de porter aide aux victimes, en se transformant, en secouristes.

Et plusieurs groupes ont déposé des vœux à cet égard, je pense notamment au vœu du groupe Communiste, au vœu du groupe Ecologiste, au vœu du groupe UDI-MODEM et à la démarche du groupe socialiste.

Et donc, effectivement, nous allons apporter une réponse importante par un plan "Tous et toutes secouristes". Ce plan sera doté effectivement d'une ligne budgétaire pour permettre à tous les Parisiens de se former au secourisme, et puis, nous allons le lancer symboliquement, lors d'un samedi, que nous appellerons pour le moment "Un samedi qui sauve", où nous proposerons aux Parisiens dans nos mairies d'arrondissement, et dans d'autres lieux publics, à la fois de se former aux gestes du secourisme et aussi de venir donner leur sang.

Et ce sera notre réponse, et l'engagement des habitants de notre ville, qui se concrétisera.

A l'occasion de ce budget, l'A.P.-H.P. voit aussi l'engagement en faveur du Samu maintenu et réaffirmé. Je crois que, là encore, on montre notre engagement sans faille au-delà des postures. On montre un engagement réel en faveur des préoccupations quotidiennes et concrètes des Parisiens autour de ces questions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Ce sera pour moi une réponse assez rapide puisque je dois répondre simplement au vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris qui concerne l'Agence parisienne du climat et défendu ce matin par notre collègue Aurélie SOLANS.

C'est l'occasion pour moi de saluer aussi le travail de l'Agence parisienne du climat, APC, et de ses équipes sous l'égide de leur directrice générale, Anne GED. Depuis plusieurs années, l'APC est vraiment un outil essentiel de la politique publique de la Ville en matière de climat et le sera évidemment d'autant plus en 2016 en ce lendemain de COP 21, en étant notamment la première porte d'entrée du plan "1.000 immeubles".

Pour répondre au vœu Ecologiste, je confirme une augmentation de la dotation de l'Agence parisienne du climat de 100.000 euros sur ce budget.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Célia BLAUDEL.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je serai relativement bref pour répondre tout d'abord sur la question de l'écotaxe qui est évoquée à nouveau par les élus du groupe Communiste - Front de Gauche, pour signaler que le vote d'un vœu de l'Exécutif en février 2015, à l'occasion du débat sur le Plan antipollution, affirmait déjà la volonté de la Ville de Paris de la mise en place d'une écotaxe poids lourds régionale qui permettrait la perception de recettes destinées à accompagner le financement des mesures du Plan de lutte contre la pollution, mais aussi de permettre le renfort qualitatif et quantitatif des transports en commun en Ile-de-France.

Notre position à cet égard n'a pas évolué et nous émettrons donc un avis favorable au vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche qui propose d'interpeller une nouvelle fois le Gouvernement, mais également d'interpeller le nouvel Exécutif régional sur cette question.

Par ailleurs, je veux saluer l'engagement d'une ligne budgétaire sur la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo qui a beaucoup fait parler d'elle ces dernières semaines. C'était un signe fort pour promouvoir la pratique quotidienne du vélo, notamment auprès des agents de la Ville de Paris. Cela montre, par ailleurs, que l'engagement en faveur du climat et des mobilités actives au lendemain de la COP 21 se poursuit.

Avec mon collègue Jean-Louis MISSIKA, nous donnerons également un avis favorable au vœu sur la place de l'Opéra en élargissant ce périmètre à celui des Grands Magasins, de manière à avoir une étude urbaine approfondie qui nous permettra de dégager un certain nombre de pistes d'aménagement pour ce quartier emblématique de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues.

Suite à l'accord qui a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies samedi dernier, nous savons aujourd'hui que la limite de 1,5 degré supplémentaire fait partie aujourd'hui de l'accord international. Cet objectif est nécessaire à la survie de l'humanité et nous pouvons ici nous en réjouir.

Si cet accord donne bien la possibilité de limiter à 1,5 degré le réchauffement climatique, nous savons que les villes, les collectivités locales en général, les Gouvernements locaux détiennent, eux, la possibilité de mettre en place concrètement les solutions pour répondre à ce réchauffement climatique.

Dans l'arsenal de ces solutions, l'économie circulaire en est une. Je suis ravie de pouvoir apporter une réponse favorable à la demande des écologistes concernant l'économie circulaire.

L'ensemble du budget économie circulaire de Paris va nous permettre de voir naître dans les arrondissements des kiosques du partage. Elle va nous permettre de financer le Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire qui sera présenté lors de ce Conseil. Elle permettra aussi de faire émerger des projets métropolitains d'économie circulaire et notamment d'écologie industrielle, avec encore l'impulsion d'incubateurs dédiés spécifiquement à ce nouveau type d'économie ; et enfin, de renforcer encore notre engagement sur le réemploi et la réparation sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Madame la Maire, pour ce qui concerne les amendements budgétaires sur l'éducation, l'amendement n° 2 du groupe PS reçoit un avis très favorable de l'Exécutif et permettra de porter à quatre le nombre d'établissements qui bénéficieront de la rénovation de leurs salles de sciences en 2016.

Il en va de même de l'amendement n° 13 du groupe Communiste - Front de Gauche en faveur du développement d'"Actions collégiens" qui reçoit également un avis favorable sur sa partie budgétaire. Il permettra à de nombreux collégiens de bénéficier des sorties et actions menées par nos animateurs - et dans de meilleures conditions encore - et d'améliorer le climat scolaire, ce qui est nécessairement une bonne chose.

J'en viens à l'amendement n° 15 toujours du groupe Communiste - Front de Gauche qui par contre reçoit un avis défavorable. Je veux rassurer mes collègues, la situation des transports scolaires pour cette année est tout à fait tenable. Les budgets seront d'ailleurs reconduits au même niveau qu'en 2015.

J'en termine avec le vœu n° 39 de Mme LECUYER en donnant un avis défavorable de l'Exécutif. Il revient pour la troisième ou quatrième fois sur la décision de la Ville de créer des logements sociaux dans le 8e arrondissement.

On a compris que vous ne vouliez pas ces logements sociaux dans le 8e arrondissement, Madame LECUYER, mais que tout le monde se rassure, la Ville a bien en tête les besoins scolaires du 8e arrondissement. Nous travaillons en étroite collaboration avec la maire du 8e arrondissement qui suit, elle-même, la délégation scolaire dans son arrondissement pour répondre à ces besoins scolaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame KOMITÈS, vous avez la parole.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vais répondre à l'amendement de Mme MOREL, Mme SOLANS et Mme SOUYRIS.

Vous demandez qu'une Mission jardinage vienne apporter une aide à la mise en place des comités de végétalisation dans les arrondissements et que soient créés des postes de coordinateurs pour ces missions. Je voudrais vous rappeler d'abord que nous avons un volet ambitieux de ressources humaines à la DEVE en 2016.

Nous avons, en effet, 17 postes nouveaux qui sont programmés, aussi bien pour poursuivre l'ouverture d'espaces verts au public que pour le pilotage important du budget participatif, ou la végétalisation du bâti ou des jardins sur les murs, etc. Je vous proposerais que ce soient plutôt 10 volontaires en service civique sous la responsabilité de la DEVE en central, avec un interlocuteur dans les mairies d'arrondissement.

Vous demandez également que l'entretien des espaces verts par des chantiers d'insertion soit maintenu et développé sur d'autres parcelles. Je voudrais d'abord vous rappeler le travail que nous faisons avec les associations pour la réalisation de projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts. En 2015, ce sont près de 600.000 euros qui ont été consacrés à des prestations d'insertion pour l'entretien horticole et le nettoyage des espaces verts municipaux.

Je suis, comme vous, très attachée - et je le sais, comme Mme GUHL - à la poursuite du financement de ces prestations qui correspondent à un véritable besoin, tant du point de vue de la gestion de nos jardins que de la politique parisienne de l'emploi.

Je voudrais simplement préciser que ces prestations doivent être considérées comme un supplément parce que l'entretien des jardins parisiens est d'abord une mission confiée à la DEVE. Je vous propose donc d'ajouter une somme, comme vous l'avez demandé, de 120.000 euros au budget de fonctionnement de la DEVE pour une subvention supplémentaire de fonctionnement à ces associations pour l'entretien horticole d'espaces verts, ce qui passe le montant global de la ligne à 712.000 euros.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

L'effort social de la collectivité est particulièrement important et conséquent à Paris pour 2016. C'est 2,3 milliards d'euros, soit 33,5 % des dépenses de notre collectivité.

Malgré un contexte très contraint, des moyens supplémentaires ont pu être dégagés pour nos cinq priorités : la lutte contre la grande exclusion, avec une enveloppe de 5 millions d'euros pour les mesures nouvelles du pacte comme la création d'un espace solidarité insertion pour les familles, un nouveau restaurant solidaire, le développement du dispositif "Louez solidaire" ; deuxièmement, la mobilisation pour l'accueil des réfugiés, avec 3,7 millions de dépenses nouvelles pour financer le plan ambitieux qui mobilise de nombreux adjoints ; enfin, le schéma de protection de l'enfance dont nous parlerons demain, avec une enveloppe de 2 millions d'euros de dépenses nouvelles pour favoriser l'autonomisation des jeunes.

Pour mémoire, le nombre de jeunes pris en charge sur décision de justice a baissé au cours des trois dernières années. Il est donc proposé de traduire cette baisse dans l'inscription budgétaire, mais la dépense consacrée à chaque jeune reste bien identique.

J'émet donc un avis défavorable aux amendements n^{os} 44 G et 51 G de Mme SIMONNET, d'une part, et du groupe Communiste - Front de Gauche, d'autre part. En revanche, 50.000 euros supplémentaires seront inscrits par lettre rectificative pour financer des projets innovants dans le cadre de l'autonomisation des jeunes.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre progressive des 5.000 places de crèches, ce sont 620 places qui seront ouvertes en 2016, avec le renforcement des équipes avec 120 postes pour améliorer les conditions de travail et faciliter l'organisation quotidienne des équipements. C'est un effort particulièrement significatif, fruit d'une année de dialogue social. J'invite donc au retrait de l'amendement n° 55 du groupe Communiste - Front de gauche.

Enfin, concernant les amendements relatifs au Pass Navigo Emeraude, il n'est pas prévu dans ce budget de revenir sur la réforme que nous avons votée il y a quelques mois, qui maintient le dispositif pour tous, tout en tenant compte des ressources de chaque ménage. Nous sommes convenus de faire ensemble un bilan au mois d'avril prochain, soit un an après sa mise en œuvre. J'émet donc un avis défavorable aux amendements n^{os} 46 G et 50 G de Mme SIMONNET, d'une part, et du groupe Communiste - Front de gauche, d'autre part.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame VERSINI.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, beaucoup, Madame la Maire.

Quelques indications supplémentaires, notamment sur deux vœux présentés. De nombreux amendements concernant des volets emplois ont été mentionnés, mais ont fait l'objet de réponses spécifiques par les adjoints sectoriels.

Un premier vœu, le n° 26, relatif à l'organisation des cérémonies de vœux à la Mairie pour 2017, un vœu formulé par le groupe Ecologiste de Paris, nous invite à plus de sobriété. Nous avons déjà engagé depuis plusieurs années un travail de sobriété sur l'organisation des vœux. C'est donc bien volontiers que nous donnons un avis favorable sur ce vœu pour la rentrée de janvier 2017.

Un vœu également du groupe UDI, le vœu n° 41, relatif à la politique de ressources humaines nous invite à être encore plus rigoureux en matière de trajectoire de recrutement. Je dois dire qu'avec 1 % de croissance de la masse salariale de B.P. à B.P., évidemment que nous sommes rigoureux et que les créations d'emplois répondent strictement à des besoins identifiés pour les Parisiens, notamment en dotations de nouveaux équipements. Et donc, j'émets un avis défavorable.

Et enfin, je voudrais dire un mot sur les deux projets de délibération DRH 77 et 17 G concernant les ratios promus-promouvables : il s'agit du projet de délibération de promotion de grade. Je veux à la fois insister sur l'importance de ce projet de délibération, qui permettra 12.340 promotions de grade pour les fonctionnaires de la Ville. C'est 1.500 de plus sur trois ans par rapport à la campagne précédente. Cela peut sembler trop peu à certains fonctionnaires, qui voient dans les R.P.P. depuis le blocage du point d'indice, le seul levier d'amélioration du pouvoir d'achat, mais les promotions de grade ne peuvent pas être considérées comme uniquement un levier de pouvoir d'achat. C'est d'abord la réponse fonctionnelle à des besoins de la Ville. Et encore une fois, c'est, d'un point de vue qualitatif, une excellente campagne qui s'annonce pour nos agents, donc je voulais ici en faire une présentation plus positive, en espérant que notre Conseil y apportera un soutien unanime.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Emmanuel GRÉGOIRE.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le deuxième projet de budget primitif de la mandature que je présente s'inscrit dans le contexte des terribles attaques terroristes du vendredi 13 novembre, qui ont marqué notre ville et ses habitants. Dans la continuité de notre action, ce budget pour 2016 se veut porteur d'un projet politique pour changer le quotidien des Parisiens. Notre budget 2016 est celui d'un Paris qui sait pouvoir s'appuyer sur ses citoyens et compter sur l'engagement de ses agents pour avancer, inventer, innover et préparer l'avenir, d'un Paris qui est fier de ce qu'il est et qui s'attache à faire prospérer ce qui fait sa force, en premier lieu la solidarité. C'est un acte de confiance en l'avenir.

Ce budget mettra donc un accent particulier sur les mesures permettant d'amplifier nos efforts en matière de sécurisation de nos équipements publics et de renforcer les moyens d'actions de la Municipalité, notamment humains, dans les domaines aussi bien de la prévention que de la sécurité.

En investissement, une enveloppe de 11 millions d'euros a été dégagée pour la sécurisation des bâtiments. En outre, le déploiement des 165 nouvelles caméras dans le cadre du renforcement du plan de vidéo-protection pour Paris sera accéléré, afin notamment de renforcer la sécurisation de Paris, de sa population et des visiteurs. Cela représente 6,3 millions d'euros en investissement.

En fonctionnement, une provision de 5 millions d'euros est prévue pour le financement des mesures post-attentats, dont les contours seront progressivement dessinés afin d'assurer la plus grande pertinence aux actions que nous déciderons de mener. Ces mesures seront également complétées par la création nette de 39 emplois à la Direction de la prévention et de la protection.

En outre, je tiens à souligner que notre contribution au budget spécial de la Préfecture de police sera maintenue. Colombe BROSSEL vous a très bien répondu sur ces éléments. Il s'agit d'éléments supplémentaires par rapport à ce qui était prévu, et ne faites pas semblant, sur les bancs de l'opposition, de croire que cela résumerait l'ensemble de la politique de sécurité.

De manière plus symbolique, mais parce que nous avons aussi un devoir de défense des valeurs de la République, je vous propose d'apporter une suite favorable à l'amendement proposé par le groupe P.S., visant à installer un dispositif d'éclairage pour mettre en valeur la statue de la République, à hauteur de 30.000 euros, chère Marinette BACHE.

Je note par ailleurs que les propositions formulées par l'opposition, notamment au travers des amendements déposés, traitent quasi-exclusivement du contexte post-attentats et sont centrées sur les mesures sécuritaires. Cela dénote une vision particulièrement restrictive des réponses à apporter. Vos amendements totalisent un peu moins de 1 % du total du budget 2016, et se concentrent sur la déconstruction du budget participatif. D'un contre-budget 2015, qui a disparu corps et biens, nous sommes passés à un simple contre-budget participatif en 2016. Hélas, vous recyclez de l'investissement en fonctionnement, caramba encore raté, j'aurais envie de dire. Je pense qu'en 2017, il ne restera plus grand-chose de tous ces contre-budgets.

Ce budget prépare aussi les évolutions de notre Ville, et c'est pourquoi, même si cela est inhabituel, je vais commencer la présentation par l'investissement. La droite en parle d'ailleurs très, très peu. Jérôme GLEIZES a bien développé le rôle de l'investissement parisien, et je suis d'accord pour y associer des chercheurs quant à ses effets économiques. Le contexte national reste extrêmement contraint pour l'investissement, notamment public.

Ainsi, 2015 a été une deuxième année de baisse sensible des dépenses d'investissement des collectivités locales. Moins 6,2 %, après moins 8,8 % en 2014, soit une perte cumulée de 8 milliards d'euros. La collectivité parisienne ne s'inscrit pas dans cette tendance, bien au contraire. Notre volonté a été de poursuivre en 2015 et d'amplifier en 2016 nos dépenses d'investissement. Cela témoigne également de notre engagement en faveur de l'emploi. L'investissement reste en effet la clé pour pérenniser l'emploi et l'attractivité de notre ville, notre niveau d'investissement, créer plus de 30.000 emplois par an, tout en construisant un cadre de vie meilleur pour les Parisiens.

Notre programme est équilibré entre d'une part le soutien-innovation, l'attractivité, l'activité économique, et d'autre part le développement des services publics de proximité, notamment dans les quartiers populaires. A ce titre, je ne peux souscrire à l'amendement du groupe Communiste - Front de Gauche, qui conduit à supprimer les subventions d'investissement aux pôles de compétitivité.

Ce budget 2016 constitue la deuxième année de traduction du programme d'investissement pour la mandature de notre budget. Cela se traduit par l'inscription de nouvelles autorisations de programmes de 1,843 milliard, en hausse de presque 6 % par rapport à 2015, et par la montée en puissance de l'impact des crédits de paiement des nouveaux projets lancés. Ce sont 1,687 milliard d'euros qui seront inscrits en 2016, en progression de 13,5 % par rapport à 2015. Ces hausses se poursuivront dans le futur, parallèlement à l'avancement des projets. Ces autorisations de programme ont été bien décrites par certains des intervenants, notamment Sandrine CHARNOZ, ou

d'autres, mais je rappellerai les 459 millions d'autorisations de programmes pour la politique du logement. Oui, Monsieur LEGARET, nous achetons également des immeubles pour pouvoir faire du logement.

241 millions d'autorisations de programme pour la politique de déplacements, incluant 103 millions pour les réseaux de transports collectifs. Claude DARGENT a extrêmement bien présenté ces points.

Concernant l'amendement relatif au financement du projet Eole déposé par les élus du groupe les Républicains, je vous signale que la Mairie de Paris a fait savoir au Préfet de Région, dès l'approbation du contrat de plan Etat-Région en début d'année 2015, qu'elle accepterait de participer aux discussions que ce dernier organiserait pour arrêter le financement du projet. Depuis cette date, le Préfet de Région n'a pas sollicité la Ville. On ne peut pas dire, de ce fait, que c'est la Ville qui bloque les négociations. J'émet donc un avis défavorable à cet amendement.

172 millions viendront financer les politiques scolaires. Je pense à la construction de l'école élémentaire rue du Clos pour 9 millions d'euros ; 170 millions pour l'enseignement supérieur et la recherche ; 150 millions pour le sport, dont 102 millions pour "Nager à Paris" ; 104 millions pour la culture, dont 51 millions pour la rénovation des théâtres de la Ville et du Châtelet ; 54 millions pour la famille et la petite enfance, très bien détaillés par Anne-Christine LANG ; 36 millions pour les espaces verts et l'environnement, dont 10 millions pour la petite ceinture ; 23 millions pour la prévention et la sécurité ; 22 millions pour la propreté, dont 17 millions pour accélérer le renouvellement des véhicules et la sortie de la motorisation diesel.

Monsieur BERTHAULT, à ce titre, je vous rappelle que l'état spécial de la T.E.O.M. est déficitaire, contrairement à ce que vous avez dit. 22 millions pour le commerce et l'artisanat, dont 17 millions pour le contrat de revitalisation et 19 millions pour l'accessibilité. Tous ces chiffres nous montrent l'importance de l'investissement, qui est évidemment un cas, je pense, unique en France.

Je veux souligner notre volonté affirmée d'encore mieux inclure les quartiers populaires dans la dynamique de notre ville et d'y faire vivre et progresser, par la présence accrue de services publics municipaux, la cohésion sociale. Ces quartiers, qui représentent 13,6 % de la superficie de Paris et 16,5 % de la population parisienne, se verront ainsi consacrer 25 % du plan d'investissement de la mandature territorialisée. Danièle PREMEL en a pris plusieurs exemples.

Par ailleurs, les opérations identifiées comme relevant de la transition écologique et du développement durable représentent plus de 2 milliards d'euros, 2,1 milliards pour la mandature, soit 21 % du plan. Aurélie SOLANS l'a souligné.

Enfin, l'année 2016 sera marquée par la montée en puissance des projets issus du budget participatif, innovation démocratique majeure pour lesquels près de 68 millions de crédits de paiement sont alloués, permettant le financement de 8 projets parisiens et de 180 projets d'arrondissements. Il ne faut pas reculer sur cette innovation démocratique, moins que jamais, au regard de ce que nous avons vécu à Paris.

Concrètement, avec ce budget d'investissement, nous améliorons le quotidien des Parisiens par le logement, les crèches, l'extension des réseaux de transports, etc. Cette volonté de maintenir un niveau d'investissement très élevé est extrêmement corrélée à notre affirmation d'une gestion maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement. Nos priorités sont financées, nos engagements sont tenus et cet effort est mené en cohérence avec l'ensemble de nos engagements cardinaux : stabilité des impôts des Parisiens et maintien d'un haut niveau de service public indispensable au niveau du lien social.

Et donc oui, nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, grâce à des mesures de bonne gestion et de rationalisation. Ainsi, les dépenses de fonctionnement hors péréquation progressent de seulement 0,6 %, soit un rythme inférieur à celui de l'inflation prévisionnelle pour 2015, qui est de 1%. Monsieur POZZO di BORGIO, c'est un effort réel que vous voulez sans cesse sous-estimer, et même en incluant le financement de la péréquation sur laquelle nous n'avons pas la main, les dépenses de fonctionnement ne progressent que de 1,2 %. Je remercie M. Buon TAN de l'avoir là aussi souligné.

J'appelle à une certaine retenue et j'entends encore des demandes de sanctuarisation, voire des demandes supplémentaires, Madame MÉHAL. J'ai entendu Mme BÜRKLI qui a demandé beaucoup de dépenses supplémentaires. J'ai entendu Mme CEYRAC qui remettait en cause un certain nombre de dépenses.

Je crois qu'il faut être là aussi réaliste et objectif. Sans jamais proposer d'économies. Je ne sais pas s'il s'agit d'un trou, en tout cas c'est le vide sidéral des propositions de l'opposition que je constate, une fois de plus, d'autant que vous recyclez sans cesse de l'investissement en fonctionnement.

Notre premier budget, c'est la solidarité et Dominique VERSINI l'a présenté. Les dépenses sociales continuent de progresser : 3,3 % de plus sur les dépenses sociales. Nous calons les dépenses sociales aux besoins réels. On

ne peut évoquer un manquement à nos obligations. Mme ATALLAH a extrêmement bien détaillé les différents points de la politique sociale de la Ville de Paris.

Mais oui, nous assumons aussi de réformer et le nouveau Paris solidaire en fait partie, c'est important de continuer à réformer dans un contexte où nous maîtrisons les dépenses.

La lutte contre les discriminations est d'ailleurs bien prise en compte, et c'est pourquoi je ne donne pas un avis favorable à l'amendement du groupe PC- FG sur ce sujet. Je suis en revanche favorable à l'amendement du groupe Ecologiste visant à mettre en place la préfiguration du centre d'archives LGBT.

Comme je vous l'avais précédemment indiqué, nous avons mobilisé des leviers en dépenses grâce au travail de fond engagé par l'ensemble de l'Exécutif. Ces leviers nous permettent de présenter un budget équilibré, sincère, qui ne dégrade pas le niveau de service public, mais qui permet d'obtenir 110 millions d'euros d'économie, identifiés par rapport au tendanciel.

Ainsi à périmètre courant, par rapport au BP 2015, nos charges à caractère général sont en recul de 2,1 % et s'élèvent à 787 millions d'euros contre 803 millions d'euros en 2015 et 816 millions d'euros en 2014. Cette diminution mérite d'être soulignée.

Je peux citer certains postes de dépenses en baisse : le poste des télécommunications, l'énergie, les locations ; c'est moins 2 millions d'euros sur les locations, par exemple, moins 2,7 millions d'euros sur l'énergie. Les dépenses d'entretien de la collectivité ont fait l'objet d'une revue générale, tant pour les bâtiments que pour l'espace public.

Nos contributions s'élèvent à 773 millions d'euros au total, contre 778 millions au BP 2015. Les principales sont stabilisées. On attend bien sûr le vote du budget du S.T.I.F. L'effet de la baisse des volumes de déchets permet de réduire la contribution au SYCTOM.

Nous menons un dialogue ouvert mais exigeant avec nos partenaires et, à ce titre, je ne souscris pas à l'amendement budgétaire relatif aux Traverses. Je considère que le partenariat que nous avons avec la R.A.T.P. pour cette offre de service doit être remis en perspective au regard des exigences du Plan antipollution dont s'est dotée la Ville de Paris.

Nous avons poursuivi la revue de nos subventions et nous avons dégagé 3 millions d'euros d'économie, mais nous avons tenu compte de la situation financière des tiers subventionnés, de façon à ne pas les mettre en difficulté, en analysant les marges de manœuvre et Sergio TINTI a bien pris l'exemple du sport de haut niveau.

Je réponds à cette occasion au vœu relatif à la moralisation des relations avec les partenaires financiers bancaires de la Ville de Paris, déposé par le groupe PC-FG. Sous réserve de la suppression du premier alinéa, dont le caractère opérant se pose, je souscris à ce vœu qui propose que nous ne subventionnons pas des structures condamnées ou mises en examen pour évasion fiscale.

Je sais que le groupe des Ecologistes accorde également une importance toute particulière à ces sujets de transparence financière, et c'est pourquoi je souscris à leur vœu concernant la préfiguration d'une monnaie complémentaire.

A ces économies s'ajoutent enfin des efforts engagés en vue de maîtriser notre masse salariale qui ne progresse que de 1 % à périmètre constant, soit 23 millions d'euros. Emmanuel GRÉGOIRE vous a présenté les éléments sur les amendements.

Grâce à cette gestion saine, en 2016 et jusqu'à 2020, la feuille d'impôt des Parisiens restera ainsi inchangée. Si nos recettes de fiscalité directe locale progresseront en 2016, c'est uniquement sous l'effet de la revalorisation des bases.

Les enjeux en termes de logement et de transition écologique sont majeurs et nécessitent des investissements publics considérables, adossés à des financements assurés.

Notre dialogue avec l'Etat est et restera sur ce point exigeant. Ainsi, j'invite le groupe PC-FG à retirer le vœu relatif à la taxe additionnelle sur les droits de stationnement et je propose un vœu de l'Exécutif relatif à la recherche de nouvelles recettes en faveur du logement et de la transition écologique.

Dans la même préoccupation d'une mobilisation de nouvelles recettes fiscales pour la collectivité, j'émet un avis favorable sur le vœu du groupe Communiste-Front de Gauche relatif à l'écotaxe et sur le vœu des élus du groupe Radical de gauche, Centre et Indépendant sur les zones touristiques internationales.

La diminution des dotations de l'Etat continue, en 2016 comme en 2015, de constituer un choc d'une ampleur inédite sur nos ressources, qui contraint très fortement nos marges de manœuvre et notre capacité de financement.

La dotation globale de fonctionnement, même si sa réforme a été repoussée, est réduite de 200 millions d'euros. Nicolas BONNET-OULALDJ a insisté sur ces différents éléments. C'est 3 % de nos recettes qui sont amputées. Cette diminution de ressources est amenée à se poursuivre et, au total, c'est une division par deux des dotations de l'Etat.

Dans ce contexte, nous avons mobilisé des recettes sur lesquelles la collectivité dispose de leviers d'action cohérents avec ses politiques, comme Thomas LAURET l'a indiqué.

Je ne vais pas détailler notamment l'histoire du plafonnement des droits de mutation. Je ne partage pas, Monsieur GABORIAU, votre point de vue sur ces éléments. Les recettes de fiscalité immobilière, nous les attendons stables. Bien sûr, nous sommes toujours prudents et vigilants sur ces sujets.

En cohérence avec le logement social, nous avons inscrit 361 millions d'euros de loyers capitalisés. Oui, je précise aux orateurs de droite qu'il s'agit bien de logements qui deviennent des logements sociaux de façon définitive et d'une politique du logement qui est assumée.

La recherche d'un meilleur respect des règles en matière de stationnement payant est aussi logique. Rémi FÉRAUD a rappelé que défendre les fraudeurs est une impasse politique. Je sais l'attachement du groupe PC-FG à la modernisation des tarifs de stationnement, dans le sens d'une prise en compte des inégalités des automobilistes, mais je propose que nous revoyions ce sujet lors de la réforme, hélas repoussée, de la dépenalisation du stationnement.

Enfin, les produits d'exploitation progressent, Jean-Bernard BROS l'a mentionné, en lien avec le travail sur la commission des élus. Je souscris d'ailleurs au vœu relatif aux autorisations d'occupation temporaire déposées par le groupe E.E.L.V.

Enfin, de même pour le groupe radical de gauche sur l'amélioration des recettes dans le cadre de la commission des élus.

L'épargne brute progresse, en augmentation de 186 millions d'euros par rapport au BP 2015. David BELLIARD l'a rappelé. Malgré les contraintes sur nos ressources, nous avons su, par une gestion rigoureuse et la mobilisation de recettes nouvelles, faire progresser le montant de l'épargne brute d'un montant équivalent à celui de l'investissement supplémentaire.

C'est de bonne politique, parce que nous stabilisons l'autorisation d'emprunt. Notre budget est équilibré, les prochains le seront tout autant. Nous n'avons pas été élus pour donner les clés de la Ville au Préfet, mais pour assumer nos responsabilités. J'émet donc un avis défavorable au vœu de Danielle SIMONNET en faveur d'un vote du budget en déséquilibre. Nous ne baissons pas les bras, nous ne démissionnons pas.

Notre objectif de cession foncière est fixé à 200 millions d'euros, ce qui témoigne de notre volonté de dynamiser la gestion de notre patrimoine au service de nos priorités en investissement.

Ainsi en agrégeant tout cela, nous finançons à plus de deux tiers nos investissements. Le tiers restant est financé par un recours à l'emprunt. Je le répète, nous préservons nos capacités d'autofinancement, nous avons la meilleure note délivrée par les agences pour une collectivité locale française. L'autorisation d'emprunt est maintenue à 750 millions d'euros et la dette s'élèvera fin 2016, en cas de saturation de cette autorisation, à 5 milliards d'euros. Le ratio sera encore très inférieur à celui de la moyenne des grandes villes : 56 %, pour 82 % en moyenne. Catherine BARATTI-ELBAZ a insisté sur les signes de cette bonne gestion.

Pour finir, j'aimerais faire un point sur la création de la Métropole du Grand Paris. La présentation a été faite, il y a un état spécial. La métropole perçoit, à compter du 1er janvier 2016, une partie de la fiscalité économique en lieu et place des communes membres. Dans un premier temps, elle en reversera la quasi-totalité via des attributions de compensation.

Monsieur de FROMENT, d'ailleurs la taxe dont vous parliez, revient à la M.G.P. et il appartient à la M.G.P. de décider de ces éventuelles évolutions.

Pour Paris, les ressources, ainsi transférées et prises en compte, sont établies sur la base des données 2015. La mise en œuvre, comme vous le savez, est progressive. Les compétences sont dans un premier temps du domaine de la stratégie et de la planification, et elles seront transférées très progressivement.

C'est pourquoi d'ailleurs tout cela évoluera dans la mandature.

Par ailleurs, la Ville de Paris va devoir retracer les dépenses et recettes de fonctionnement, relevant des établissements publics territoriaux dans un état spécial territorial spécifique. L'objectif du législateur est de pouvoir identifier les actions de la Ville en tant que territoire de la Métropole. Cette annexe vous est présentée pour la première fois dans ce budget 2016.

Pour terminer, c'est un budget à la fois offensif, ambitieux et responsable que nous vous présentons, qui témoigne de notre volonté de concrétiser les engagements que nous avons pris : ne jamais sacrifier l'investissement, maîtriser les dépenses de fonctionnement, emprunter de façon responsable et ne pas toucher à la feuille d'impôt des Parisiens, telle est notre boussole budgétaire. Nous ne voulons pas en dévier, tout au long de cette mandature.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vraiment merci à vous Julien BARGETON, merci à Emmanuel GRÉGOIRE et à l'ensemble de l'Exécutif qui a apporté des réponses sérieuses, factuelles, argumentées au débat qui s'est déroulé dans des conditions extrêmement démocratiques et sereines. Donc je veux remercier chacune et chacun des orateurs des différents groupes de cette Assemblée.

Nous reprendrons la partie budgétaire, notamment avec le budget spécial de la Préfecture de police à 18 heures 30. Nous allons poursuivre le Conseil en passant à la 2e Commission qui va prendre le relais. Je vais donner la parole à Mme Fadila MÉHAL. L'heure précise, c'est 17 heures. On arrête là. 17 heures.

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On reviendra sur le budget et donc Mme Fadila MÉHAL, présidente de la 2e Commission, vous avez la parole.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

Je vais être assez rapide, il s'agit de vous faire un compte rendu de la Commission qui s'est tenue le 7 décembre, avec une présence toujours assidue, puisqu'il y avait plus de 14 présents. Comme à chaque instance, il fut procédé à la distribution du programme des spectacles, c'est d'ailleurs l'occasion de remercier les services de la DDEES qui font un travail important pour le recensement de cet agenda. Selon l'article 19 du règlement intérieur, chaque adjoint a procédé à la présentation de son budget et du budget relevant de sa délégation. C'était la première séquence de la Commission.

Sur la question de la mémoire, des anciens combattants et des correspondants de guerre, c'est Mme VIEU-CHARIER qui a précisé le budget, la tonalité ainsi que le fait que le Comité d'histoire lui est désormais rattaché avec un budget de 134.042 euros.

Sur la question de la culture du patrimoine, c'est M. JULLIARD qui a souligné - il y a eu un grand débat ce matin sur ce budget - l'augmentation notamment de la ligne création et animation culturelle, il a même indiqué qu'il ferait, début 2016, une présentation détaillée de la répartition des subventions et, du reste, cette intervention a suscité beaucoup, beaucoup d'interventions.

Il y a eu, d'autre part, 51 projets de délibération qui ont fait l'objet de discussions. Je vais vous donner quand même le montant des projets de délibération à la fois sur la culture - puisqu'ils représentent 694.000 euros - sur le patrimoine peu, mais 8.000 euros et enfin sur la mémoire 126.000 euros.

Je vais revenir rapidement aux différents projets de délibération sur notamment la mémoire où il fut beaucoup mention de l'association Gêneris.

Sur la question culturelle, beaucoup de discussions autour de la convention d'occupation du domaine public avec l'association le théâtre Paris La Villette. D'ailleurs il y a aussi des interventions lors de ce Conseil.

Enfin, je voulais simplement signaler qu'il y a eu trois amendements, dont un très technique, deux vœux rattachés et neuf vœux non rattachés qui ont été déposés.

Je voulais rappeler aussi que M. HODENT a présenté l'amendement et le vœu du groupe les Républicains relatif à un meilleur contrôle des versements de subventions aux associations du 12e arrondissement, alors que, dans une question diverse, M. DUCLOUX est intervenu, assez longuement, pour remercier M. JULLIARD et les services de la DDEES pour le travail accompli dans le 11e arrondissement touché par les attentats de novembre.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2015 DAC 602 Subventions de fonctionnement et d'équipement (15.658.233 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 602 concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'équipement et convention avec l'établissement public : Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Je vais donner la parole successivement à M. CRAVENNE et à Mme SOLANS, M. Bruno JULLIARD vous répondra.

La parole est à M. François-David CRAVENNE, pour cinq minutes maximum.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues cette subvention comporte deux parties. La partie fonctionnement n'appelle pas ici de commentaires spécifiques de notre part, mais malheureusement la seconde partie de cette subvention est consacrée au remboursement des intérêts de la dette, contractée à l'époque, afin de construire l'établissement.

Les taux d'intérêt ont été - c'est peu de le dire - très, très mal négociés d'où l'importance du poids de leur remboursement dans cette subvention. J'y reviendrai.

Je profite de ce projet de délibération pour féliciter l'équipe dirigeante de la Philharmonie pour leur remarquable travail concrétisé par une réussite reconnue par tous.

Je remarque au passage que notre groupe, les Républicains, a toujours cru en l'aspect grand public de ce projet, contrairement à vous, Monsieur JULLIARD, qui jugez son orientation trop élitiste et éloignée du plus grand nombre. Nous sommes ainsi très heureux de constater que vous avez enfin abandonné vos œillères et compris désormais que la stratégie de l'offre haut de gamme était la bonne.

Je souhaitais également vous remercier, Monsieur le premier adjoint, de nous avoir enfin entendus, en acceptant de transformer le statut de la Philharmonie en établissements public depuis l'automne dernier.

Notre bonheur serait complet, Monsieur l'adjoint à la culture, si vous annonciez, comme nous vous le demandions, là encore depuis longtemps, que vous vous atteliez à la renégociation des taux d'intérêt du prêt.

La Ville, en effet, perd bien trop d'argent à rembourser cette mécanique financière infernale que vous avez mise en place et qui empêche des centaines de milliers d'euros de servir directement l'intérêt des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, désormais, comme cela était attendu et souhaité, l'établissement public, Cité de la musique Philharmonie de Paris, créé le 1er octobre 2015 se substitue à l'association Philharmonie de Paris, qui était, jusqu'alors, chargée de la maîtrise d'ouvrage et de la préfiguration de la Philharmonie de Paris.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire ici, la Philharmonie s'est installée dans le 19e arrondissement avec réussite.

Aujourd'hui, nous pouvons l'affirmer, un établissement de prestige peut exister dans nos quartiers populaires du Nord-Est parisien, et même s'y développer. Avec un taux de remplissage de 98 % en moyenne, et près d'un million de visiteurs à la fin de l'année 2015, toutes activités confondues, la Philharmonie a su trouver, avec un projet artistique innovant indéniablement, son public.

Elle va devoir, pour la suite, poursuivre son inscription territoriale, continuer de diversifier ses publics, développer son rôle pédagogique, dans et hors les murs.

Comme nous l'avions espéré à son ouverture, ce sont toutes les origines sociales et géographiques qui doivent être encore et bien plus représentées parmi ces visiteurs dans la diversité de la société. Les habitants du 19e représentent déjà près de 10 % des abonnés. L'ouverture vers les communes limitrophes doit permettre de faire une part plus large aux habitants de Seine-Saint-Denis, ses voisins limitrophes.

Ce renouvellement générationnel et social du public est nécessaire pour l'avenir de la musique classique, tout autant que pour l'avenir de tels établissements de prestige. Rappelons que l'âge médian des publics du classique est aujourd'hui de 60 ans, contre 36 ans en 1973. C'est aussi très important pour les quartiers populaires, où elle est ancrée, pour leur cohésion. Elle doit être obligatoirement plus ouverte, accueillante, plus active en faveur de l'égalité dans l'accès à la culture.

De ce point de vue, je souhaite relever un élément très positif dans ce sens : l'emblématique projet Démos - porté maintenant par la Philharmonie - entre dans sa troisième phase, avec une extension, en particulier en Ile-de-France, pour aller jusqu'à 30 orchestres d'ici 2018.

Objectif : permettre à des enfants, issus de quartiers "politique de la ville" ou de territoires ruraux, de pratiquer la musique en orchestre, favoriser leur accès à un répertoire classique.

Ce type de dispositif d'éducation musicale doit se développer et nos efforts en la matière à Paris doivent pouvoir prendre appui sur l'expérience de DEMOS, du point de vue pédagogique notamment.

Toutes ces considérations faites, ce projet de délibération porte aussi, en grande part, sur le remboursement de l'emprunt des travaux du bâtiment. La charge financière des intérêts sur le budget de la Ville pèse cette année encore : près de 8 millions d'euros. Avec un taux d'intérêt négocié trop élevé, lors de la conclusion du prêt, et qui reste bien au-dessus des taux pratiqués en 2015. Et, quoi qu'il en soit, c'est bien au-dessus de ce que la cotation bancaire de la Ville de Paris permettrait d'exiger.

Nous l'avons voté ensemble, nous l'avons répété à de nombreuses reprises devant cette Assemblée, la renégociation de ce prêt qui pèse sur les finances de la Ville doit être bien plus qu'un simple geste commercial.

Notre ville doit bien être en capacité de peser avec un organisme bancaire comme la Société générale.

Dans le contexte budgétaire largement décrit lors de ce Conseil nous avons l'obligation de tout tenter pour ne pas laisser filer l'argent public au profit d'une banque. Nous en avons bien trop besoin, par exemple pour des projets culturels dans nos quartiers populaires.

Encore une fois, nous vous demandons, Monsieur le Maire adjoint, Madame la Maire, de mettre tout en œuvre avec les services juridiques de la Ville et, à présent, dans l'urgence, pour renégocier cet emprunt.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux deux précédents intervenants.

Je saisis l'occasion de ce projet de délibération pour saluer à mon tour l'excellence du travail réalisé par les équipes de la Philharmonie, le grand succès que constitue cette première année de fonctionnement, puisque le bilan est très positif d'un point de vue qualitatif et d'estime. La programmation de la Philharmonie de Paris est probablement l'une des plus belles programmations symphoniques au monde.

Et surtout, le bilan de fréquentation est tout à fait exceptionnel puisque dès la première année, nous espérons atteindre au total un million de visiteurs à la Philharmonie de Paris, avec un public diversifié, notamment d'un point de vue social ou générationnel, nettement plus en tout cas que le public de la salle Pleyel jusqu'à aujourd'hui.

En effet, des actions, notamment sur demande insistante de la Ville de Paris, des actions très conséquentes à l'égard des jeunes publics.

Nous souhaitons amplifier encore cette politique d'éducation musicale grâce à la Philharmonie. L'équipe de direction de la Philharmonie a notre totale confiance. D'ailleurs, la Maire de Paris a demandé et obtenu que le directeur actuel, Laurent BAYLE, puisse se voir proposer un nouveau mandat à la fin de celui-ci. C'est une excellente nouvelle.

Concernant le projet de délibération, et notamment les subventions de fonctionnement, il s'agit d'une reconduction de la subvention 2015. Concernant les subventions d'équipement, notamment de remboursement du prêt contracté par la Philharmonie, c'est en effet le montage initial qui a été choisi, à savoir un endettement - à l'époque - de l'association de préfiguration de la Philharmonie qui était elle-même endettée, la Ville étant garante de cet emprunt et versant une subvention chaque année à l'association de la Philharmonie, aujourd'hui à l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris. Le taux a été négocié en 2011, un peu plus de 5 %. C'était l'année où les taux étaient les plus importants et trop importants aujourd'hui pour un montant total de 152 millions d'euros. On était à l'époque en pleine crise financière.

Une négociation avec la Société générale est en cours. Elle est effectivement très compliquée, car la banque n'a, d'un point de vue commercial et financier, absolument aucun intérêt, surtout aucune obligation, d'accepter une renégociation, d'autant plus que les niveaux de rémunération demandés par les investisseurs pour des émissions obligataires - comme c'est le cas pour cet emprunt - demeurent aujourd'hui à des niveaux quasi similaires à ceux de 2011.

Il existe par ailleurs dans les contrats d'émissions obligataires des conditions d'indemnités de résiliation qui sont elles-mêmes très importantes.

Bref, nous travaillons depuis de nombreux mois à cette renégociation avec la Société générale. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu, dont une avec la Maire de Paris elle-même et les principaux dirigeants de la Société générale. Ce n'était pas conclusif, mais cela nous a permis nettement d'avancer. C'était à l'été dernier. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu entre moi-même, Julien BARGETON, le cabinet de la Maire, la Direction des Finances, les services de la DAC et des équipes de la Société générale.

Aujourd'hui, je ne suis pas encore en capacité de vous présenter un état définitif de nos négociations avec la Société générale, mais je vous propose que, peut-être lors du mois de mars dans la 2e Commission - je l'espère en tout cas - nous puissions vous proposer un accord avec la Société générale. En tout cas, cela reste, de notre point de vue, un objectif total. Nous ne cédon pas à la volonté de renégocier l'emprunt. Nous y mettons - croyez-le - beaucoup de temps et beaucoup de conviction. J'espère que le résultat sera à la hauteur de cet investissement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 602.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 602).

2015 DAC 609 - Convention avec l'association "La gare expérimentale" et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal 18, boulevard Serrurier (19e) et d'un espace de stockage.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 609 porte convention avec l'association "La gare expérimentale" et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal situé 18, boulevard Serrurier, et d'un espace de stockage.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'association "La gare expérimentale" occupe et anime des lieux artistiques depuis plus de 10 ans en Région parisienne. Elle a transformé des lieux désaffectés en espaces dédiés à la culture et aux rencontres dans les 10e, 14e, 15e arrondissements et dans une ancienne gendarmerie à Montrouge. Depuis mars 2014, Paris Habitat leur a mis à disposition un espace de 1.000 mètres carrés dans le 12e arrondissement sur le site de la caserne de Reuilly.

En 2014, "La gare expérimentale" a organisé plus de 40 événements publics et a rassemblé plus de 12.000 personnes : habitants de quartier, Parisiens, Franciliens et voyageurs de tous horizons.

Les travaux de réhabilitation du site du 12^e arrondissement démarrent et "La gare expérimentale" doit maintenant quitter les lieux, comme toutes les autres activités qui se sont déployées temporairement dans cette ancienne caserne.

Aujourd'hui, notre Ville poursuit son soutien à ce collectif. Elle leur confie un ensemble immobilier au 18, boulevard Serrurier, près de la porte des Lilas, à Paris, dans le 19^e arrondissement, qui abritait des logements de fonction pour des personnels de la Direction de la Protection et de l'Eau. Cette adresse, vacante depuis déjà plusieurs années, va devenir à terme une annexe des archives départementales de Paris avec un loyer au niveau symbolique de 3.466,80 euros hors charges par an. L'aide en nature dont bénéficiera l'association "La gare expérimentale" s'élèvera ainsi à 86.971 euros par an.

Suite à cette convention, nous souhaitons tout d'abord faire deux remarques. D'abord, saluer ce soutien à de tels collectifs, producteurs de projets innovants et créatifs, tant du point de vue culturel que sur le plan social et environnemental. Voilà ce qu'ils annoncent pour leur implantation porte des Lilas et nous y sommes sensibles : "Café associatif, atelier de production artistique, jardin aménagé avec balade botanique, verger et potager sauvages. Ruche, poulailler, parc à sculptures, murs végétaux, danse, théâtres, ateliers collectifs, musique, bricolage, expérimentations en tout genre, de l'image, du volume, de la pâte à tartiner maison". Tout cela en continuant d'accueillir des publics et des résidences de création.

L'occupation temporaire du domaine intercalaire semble devenir un réflexe avec des projets de délibération qui nous sont présentés à chaque Conseil. Les élus écologistes ont porté depuis toujours ce principe. Nous voulons souligner ici sa mise en œuvre effective qui permet à tant d'associations de développer des projets créatifs, mais aussi d'animer le quartier dans lequel elles sont installées.

Ces remarques faites, nous voulons, par ailleurs, revenir sur trois points de vigilance pour le groupe Ecologiste. Point qui peut sembler un détail, mais qui est de première importance pour "La gare expérimentale" : actuellement, l'association ne peut occuper qu'un cinquième de la surface, car des travaux de désamiantage vont être réalisés. Cela a pour conséquence une nullité des entrées pour l'association. Il est donc très important pour son équilibre financier que le calendrier des travaux soient tenus et que, dès avril/mai, "La gare expérimentale" puisse occuper l'ensemble de la surface tel que le prévoit la convention.

Nous voulons attirer l'attention sur la méthode avec laquelle sont décidés les bénéficiaires de ces conventions d'occupation temporaire.

Globalement, l'absence d'appel à projets ou autres modalités qui permettent une transparence vis-à-vis des Parisiens, vis-à-vis des porteurs de projets associatifs, fait clairement défaut. Nous souhaitons savoir comment ces points seront améliorés dans le futur afin que les habitants, les associations dans les quartiers de Paris où s'implantent des collectifs, aient connaissance des critères qui ont prévalu au choix de la Ville.

D'une façon générale, les projets associatifs dans ces quartiers ne doivent pas être mis dos à dos avec les collectifs que nous décidons d'implanter de cette façon. Il nous faut bien formaliser nos attentes dans le cadre de ces conventions afin que, systématiquement, l'ancrage local soit effectif, qu'une place pour le tissu associatif local, les conseils de quartier, les acteurs locaux du vivre ensemble en général soit associée aux projets. Quand cela est possible, concertons et consultons les quartiers. Favorisons des ponts, des liens en amont qui permettront de vraies avancées pour le tissu associatif et éviteraient bien des frustrations, bien des incompréhensions.

Pour conclure, j'en terminerai bien sûr sur une note positive sur l'arrivée du collectif de "La gare expérimentale". Je pense qu'il trouvera sa place et apportera sa dynamique dans un quartier limitrophe du périphérique qui a connu beaucoup de mutations ces 50 dernières années et où il manque très clairement de l'espace pour le vivre ensemble, les projets collectifs, les activités associatives.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Aurélie SOLANS.

Je ne vais pas répéter tout ce qu'elle a parfaitement dit, si ce n'est dire que cette convention avec "La gare expérimentale" est à l'image de ce que nous souhaitons faire avec mon collègue Ian BROSSAT, à savoir la transformation de lieux de notre patrimoine la plupart du temps, souvent désaffectés ou inutilisés, en espaces temporaires dédiés à la culture ou à d'autres activités associatives et de loisirs de proximité.

Je suis très heureux que "La gare expérimentale", devant quitter la caserne de Reuilly, nous ayons pu trouver un lieu d'accueil pour "La gare expérimentale" dans le 19^e arrondissement, boulevard Serrurier.

Deux éléments pour répondre à vos questions. Concernant la durée des travaux, on va tout faire pour que nous puissions tenir le calendrier. Si tel n'était pas le cas, ce que je ne souhaite pas, pour des raisons de désamiantage, il est possible qu'il y ait un léger retard. De toute façon, nous décalerions la date anniversaire de la convention et nous pourrions évidemment moduler la redevance en prenant en compte cette difficulté que, une nouvelle fois, je n'appelle pas de mes vœux.

Deuxième petite réflexion concernant l'appel à projets, Madame SOLANS, que vous souhaiteriez généraliser. Sur le principe, j'y suis très favorable. Tout de même, à une réserve près, notamment pour la raison que vous évoquez, à savoir la nécessité d'avoir un ancrage local dans les projets qui nous sont présentés dans le cadre d'appels à projets.

En revanche, lorsque nous mettons certains collectifs, notamment les plus inscrits dans le paysage parisien et qui ont des activités tout à fait exceptionnelles, nous prenons systématiquement un engagement, qui est de les reloger quand les bâtiments ne sont plus disponibles.

Or, on ne peut pas soumettre tous les collectifs à un appel à projets parce qu'il y aurait un risque que nous ne soyons pas en capacité de les reloger. Non pas parce que nous ne souhaiterions pas les reloger, mais parce qu'ils ne remporteraient pas certains appels à projets. Par exemple, on aurait un problème avec "la Générale", dans le 11^e. On a déjà eu un problème avec "De rue et de Cirque". On a voté en Conseil de Paris plusieurs vœux depuis de nombreuses années pour loger "De rue et de Cirque".

On a toujours fait appel à des appels à projets. Il se trouve que pour X ou Y raison, ils n'ont pas remporté ces appels à projets alors qu'ils méritent un lieu définitif.

Je pense donc qu'il faut probablement des solutions individualisées, lieu par lieu ; pourquoi ne pas mettre parfois, quand les élus locaux sont d'accord, un appel à projets, et parfois flécher sur certains collectifs des lieux pour garantir, honorer notre présence de reloger certains collectifs. Nous pourrions poursuivre cette discussion en 2^e Commission qui est tout à fait intéressante. A mon avis, il faut être très pragmatique et en tout cas être efficace.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 609.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 609).

2015 DAC 649 - Plaque commémorative en hommage à Rafael Padilla dit "le clown Chocolat" 251, rue Saint-Honoré (1^{er}).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 649 et l'amendement n° 60 qui y est rattaché portent sur la plaque commémorative en hommage à Rafael Padilla, dit "le clown Chocolat", au 251, rue Saint-Honoré.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, puis à M. Jean-François LEGARET.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, je suis heureuse que nous puissions avoir l'occasion aujourd'hui de rendre hommage à Rafael Padilla, plus connu sous le pseudonyme du "clown Chocolat".

Je ne reviendrai pas longuement sur les éléments biographiques de sa vie très riche mais je souhaiterais surtout vous expliquer en quoi cet hommage me tient à cœur, et devrait tous nous tenir à cœur.

Rafael Padilla est né en 1868 à Cuba et il est mort en 1917 à Bordeaux. Rafael Padilla a été à l'origine, me semble-t-il, de plusieurs révolutions.

Une révolution d'abord artistique puisque, avec le clown Footit, il a créé le célèbre duo du clown blanc et du clown Auguste.

Révolution également du point de vue sociétal. Sans le savoir, Rafael Padilla a impulsé ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui l'art-thérapie et les clowns d'hôpitaux, puisqu'à partir de 1910 il décide d'aller jouer pour les enfants hospitalisés avec un succès révélé par le personnel médical de l'époque en termes d'aide et de guérison.

Il faut le dire, Rafael Padilla a une histoire assez complexe puisqu'il est né pour ainsi dire esclave dans une région du monde, Cuba, à la fin du XIXe siècle, qui pratiquait encore ce genre d'inhumanité.

Abandonné par ses parents à l'âge de 10 ans, il est vendu à 8 ans par la femme qui l'avait recueilli à un riche marchand portugais qui l'amènera en Europe et une succession d'événements et de rencontres en feront d'ailleurs, dans le siècle passé, une véritable star, notamment auprès du tout Paris de l'époque.

Rafael Padilla a inspiré de nombreux artistes, des frères Lumière en passant par Samuel Beckett, de Toulouse-Lautrec en passant aussi par Colette et Cocteau.

Aujourd'hui, certes, après être d'une certaine façon retourné dans l'oubli, il redevient une source d'inspiration et même un modèle, à tel point qu'Omar SY l'a encore dernièrement incarné sur le petit écran.

Oui, décidément, la vie de Padilla, son œuvre, méritent de ne pas être oubliées et méritent même, je dirais, de nous inspirer. C'est vrai que ces étoiles qui étaient dans les yeux de beaucoup d'enfants quand ils le regardaient, ne doivent pas masquer les problématiques plus profondes auxquelles l'artiste avait été confronté et qui font malheureusement cruellement écho à des situations similaires de nos jours.

Le numéro de duettistes entre le clown Chocolat et le clown Footit reposait généralement sur une idée principale : le clown noir brimé par le clown blanc.

A l'époque, il s'agissait d'une révolution. C'était une forme de dénonciation du racisme par le rire, la caricature par le clown, le rire dans l'exagération, l'épuration des vices par le comique où, comme le disait Henri Bergson, le rire châtie certains défauts à peu près comme la maladie châtie certains excès.

Puis vint l'affaire Dreyfus. Certains historiens qui se sont penchés sur l'histoire de Rafael Padilla ont tiré la conclusion que l'une des causes du déclin de ce duo clownesque, au-delà bien sûr d'un essoufflement classique est peut-être une des conséquences de l'affaire Dreyfus.

En effet, le développement bienheureux d'un courant antiraciste post affaire Dreyfus et le développement d'une certaine gêne, même, à rire d'un clown noir se faisant brimer par un clown blanc.

On pourra donc peut-être parler aussi un peu d'actualité puisque c'est la même gêne similaire dès lors qu'il s'agit de rire de ce genre d'inégalité. Il me semble que cette histoire fait écho à la polémique qui a suivi la tenue de l'exposition Exhibit, au Centquatre, et continue de poser la question suivante : montrer l'horreur renforce-t-il l'horreur ou l'affaiblit-elle ?

Mes chers collègues, je ne peux évidemment et je n'ose prétendre répondre à cette question qui doit tous nous interroger. Mais en ces temps où les questionnements identitaires se renforcent, il est plus que jamais urgent de repenser à cet homme, ancien esclave, véritable star du tout-Paris et à la leçon de vie qu'il nous a imposée. Celui d'un temps où la France, malgré des pensées et une sociologie bien plus conservatrices qu'aujourd'hui, savait faire une place d'honneur aux talents d'où qu'ils viennent, y compris en dehors de nos frontières et où la couleur de la peau, fut-elle noire, n'était pas un motif d'indignité ni non plus une exaltation exacerbée.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Jean-François LEGARET ? Amendement technique, d'accord.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Oui, c'était un amendement technique de la correction d'une légère erreur d'orthographe sur le prénom de George Footit pour lequel il ne faut pas de "s" à la fin du prénom.

Merci beaucoup, Fadila MÉHAL, pour cette intervention ainsi que pour cette correction, et merci au maire LEGARET. C'est en effet une très belle initiative que cette plaque commémorative en hommage au clown Chocolat, rue Saint-Honoré dans le 1er arrondissement, au 251, rue Saint-Honoré, à l'emplacement du nouveau cirque, là où il débuta sa carrière qui est actuellement le Mandarin Oriental.

L'année 2016 va être riche en hommages au clown Chocolat, avec d'abord un livre qui sortira début 2016, "Chocolat, la véritable histoire d'un homme sans nom", un film également, que vous avez cité, Madame MÉHAL, ainsi qu'une exposition qui lui sera consacrée. Il est très heureux que la Ville participe à cet hommage avec l'apposition de cette plaque.

Cela nous permet d'abord de rendre peut-être un double hommage, d'abord un devoir de mémoire. L'apport du clown Chocolat à la culture populaire française a très longtemps été ignoré. Rafael Padilla n'apparaît que rarement, voire pas du tout dans les ouvrages sur le cirque, contrairement à d'autres artistes, y compris d'ailleurs George Footit. Il est oublié des livres, il a été enterré dans le carré des indigents.

Il était plus que temps que Paris rende hommage à ce très grand artiste qui a fait ses jours de gloire. A travers lui, c'est aussi l'occasion de saluer tous les artistes oubliés qui participent au rayonnement culturel français.

Le deuxième hommage est celui rendu à la lutte contre les préjugés, contre tous les préjugés.

Vous l'avez magnifiquement dit, Madame la Présidente, cet hommage est aussi le moment de rappeler les préjugés que cet artiste a dû affronter à son époque. Son parcours s'inscrit dans notre histoire commune, l'histoire de notre pays : l'esclavage, la colonisation, mais aussi la lutte contre les discriminations. Cet hommage met en évidence les ressources, notamment le soutien des institutions, indispensable, que peuvent mobiliser les personnes stigmatisées afin de devenir acteurs de leurs propres vies.

C'est donc évidemment un avis favorable à l'amendement et plus encore à ce beau projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 60, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 60 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 649 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DAC 649).

2015 DAC 664 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Le Théâtre Paris-Villette pour le Grand Parquet (18e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 664 relatif à une convention d'occupation du domaine public, avec l'association "Le Théâtre Paris-Villette" pour le Grand Parquet, dans le 18e arrondissement.

Je vais donner la parole successivement à Fatoumata KONÉ, Pascal JULIEN, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET et François-David CRAVENNE.

Madame Fatoumata KONÉ ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Non.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Non, d'accord.

La parole est donc à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Avec ce projet de délibération, il s'agit d'établir une convention par laquelle la Ville, dès le 1er janvier prochain, mettra le théâtre du Grand Parquet à la disposition de l'association "Théâtre Paris-Villette", cela pour deux ans et gratuitement. Cette aide en nature équivaut à la valeur locative, soit 101.500 euros par an.

Le Grand Parquet est un équipement de la Ville, imaginé d'ailleurs par l'écologiste Danielle FOURNIER quand elle était adjointe au Maire du 18e arrondissement en charge de la culture et qui, sous la direction de François GROSJEAN, a connu un immense succès populaire en assurant une programmation de spectacles et de créations de très haute qualité.

Il en est résulté une relation affective forte entre l'équipe d'animation du Grand Parquet et son public. L'équipe, les artistes, les riverains, les associations locales, les établissements scolaires, le public du Nord-Est parisien ou plus lointain, tous s'enrichissent par un dialogue permanent qui contribua à orienter la programmation.

Dans ce contexte, le départ il y a quelques mois de François GROSJEAN et la cessation d'activité de l'association gestionnaire "Métamorphoses Singulières" laissèrent un vide. Pour le combler, la DAC a proposé au Théâtre Paris-Villette de reprendre le flambeau, pensant judicieux de réunir deux équipements relativement voisins, d'où une première question : pourquoi la Ville n'a-t-elle pas déposé un appel à projets, méthode meilleure en termes de transparence et de critères, que celle du gré à gré, et finalement méthode plus pertinente ?

Quelle sera l'activité de Théâtre Paris-Villette au Grand Parquet en 2016 ? Avec quelles subventions ? A 15 jours de la reprise, je veux avoir une pensée pour les trois salariés de "Métamorphoses Singulières" que le Théâtre Paris-Villette a l'obligation de reprendre, mais qui s'inquiètent de leur avenir à moyen terme. En effet, il ne s'agit pas simplement de pérenniser les emplois, mais également des qualifications, de telle sorte que, par exemple, une personne ayant compétence pour faire la programmation ne se retrouve pas à gérer un planning de salles.

L'association repreneuse aurait ainsi mérité de bénéficier d'un accompagnement préalable à sa reprise du Grand Parquet. Nous serons particulièrement vigilants au respect de l'emploi. Cette arrivée mal préparée par la Ville soulève, en effet, un grand nombre de crispations, un symptôme de l'inquiétude suscitée par l'arrivée d'une nouvelle équipe et la constitution récente d'une association "Les Amis du Grand Parquet" dont le but est à la fois de défendre le principe d'une programmation ambitieuse, comme l'était celle des années passées, et de maintenir le dialogue entre l'équipement, ses voisins, son public.

De nombreuses questions se posent sur le projet du Théâtre Paris-Villette malgré les démarches en cours des deux co-directeurs du Théâtre Paris-Villette. Qu'en sait-on au juste, mis à part ce qu'en dit le projet de délibération et un texte d'une page écrit avant l'été ? Pas assez sûrement pour rassurer les habitants inquiets du devenir de cet établissement culturel.

Maison d'artistes en résidence, lieu de vie, tout cela est flou aux yeux du public dont nous sommes et qui, répétons-le, ne rejette ni Théâtre Paris-Villette ni toute évolution, mais souhaite que son attente soit prise en compte.

A toutes ces questions, s'en greffe une autre de nature différente mais connexe et qui vient brouiller les cartes : l'aménagement de l'esplanade du Maroc pour améliorer la sécurité du Grand Parquet, le "barriérage" à la va-vite de l'ensemble de l'esplanade, ce que ne nécessitait nullement la protection du Grand Parquet.

Ce "barriérage" est une offense au projet des Jardins d'Eole, une frontière détestable pour les habitants. C'est peut-être ici que la Ville a exaspéré les habitants des 18e et 19e arrondissements et provoqué beaucoup d'interrogations, voire d'hostilités envers le Grand Parquet dans sa nouvelle version.

Nous ne voulons rien lâcher de ces deux impératifs : un accès plein et entier à l'un des plus beaux jardins de Paris et la présence d'un équipement culturel de haute qualité, dans une ZSP. Il est temps de ne plus opposer ces deux objectifs et de réunir les habitants plutôt que de les diviser.

Trouvez-vous normal que Théâtre Paris-Villette ait été absent lors de la réunion publique qui s'est tenue jeudi dernier, présidée par la première adjointe au maire du 18e arrondissement ?

Preuve que notre intervention n'est pas hostile en soi au principe d'un nouveau projet, nous ne voterons pas contre le projet de délibération. Nous allons nous abstenir, avec l'espoir d'être entendus, que le Théâtre Paris-Villette soit mieux accompagné qu'il ne l'est aujourd'hui par les services de la Ville et que l'histoire du Grand Parquet, profondément ancrée dans cette partie de territoire des 18e et 19e arrondissements, ne soit ignorée ni par le reprenneur ni par la Ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

La question du Grand Parquet et du Théâtre de Paris-Villette revient devant notre Conseil. En juin 2015, nous avons approuvé un projet de délibération qui confiait dès le 1er janvier 2016 la gestion du Grand Parquet à l'association du Théâtre Paris-Villette.

Je tiens à rappeler aujourd'hui le travail remarquable du Grand Parquet lors des trois premières saisons rue d'Aubervilliers, 2012-2015. Le Grand Parquet a proposé une offre artistique exigeante et diversifiée, tout en impulsant des actions participant à la vie de ce quartier dont il a assumé sa part de la requalification.

La fréquentation de la saison en cours a augmenté de près de 30 %, notamment grâce au dynamisme de l'action culturelle entreprise. Ces relations avec les établissements scolaires, de la maternelle au lycée, ces interventions dans le cadre de l'ARE, sa collaboration avec l'OCCE, les associations de locataires, les conseils de quartiers, les commerçants, les riverains, ont été exemplaires et cela, avec une équipe très réduite.

Aujourd'hui, compte tenu de notre vote de juin, dès le premier semestre 2016, une convention pluriannuelle d'objectifs bilatérale entre l'association "Théâtre Paris-Villette" et la Ville sera définie pour la période 2016-2018 - je vous prie de m'excuser, mais il y a tellement de bruits que je ne m'entends même pas - autour d'un projet de territoire global, en lien avec les associations et les acteurs locaux.

Par ailleurs, il est à souligner que déjà, la Région Ile-de-France soutient l'association "Théâtre Paris-Villette" pour la mise en œuvre de son projet du Grand Parquet et - j'espère - le poursuivra.

Mais pour permettre la mise en œuvre de ce projet, il apparaît nécessaire d'établir une convention d'occupation du domaine public avec l'association "Théâtre Paris-Villette", prenant effet le 1er janvier 2016. Cette mise à disposition se fera à titre gratuit, ce qu'a déjà dit M. Pascal JULIEN, pour la durée de deux ans. Toutefois, ce projet de délibération ne peut faire oublier ou occulter que les engagements de la reprise de tous les salariés de "Métamorphoses Singulières" doivent se réaliser ; que le projet d'ouverture sur le quartier et les populations environnantes n'a pas encore pu prendre forme et rassurer ainsi les acteurs et partenaires de proximité ; que suite aux multiples incidents et graves agressions dont ont fait l'objet les salariés du Grand Parquet, il a été prévu un périmétrage de protection de l'espace concédé au Grand Parquet constitué, seule solution trouvée, d'un grillage de 3 mètres de hauteur.

Cette occupation de l'espace public fermé représente les deux tiers de l'esplanade et pose un problème de partage d'usage entre le Grand Parquet, les associations qui utilisaient une partie de l'espace pour des activités ouvertes, les populations qui jouissaient de cet espace. Ce qui est ressenti par certains comme une confiscation est très mal vécu par une partie des habitants.

Pour que la greffe prenne entre le T.P.V. et les populations, il est nécessaire de soulever les craintes exprimées et qu'elles soient dépassées. Il semble nécessaire que soit constitué un comité de suivi, que j'avais déjà souhaité en juillet, composé de représentants du Théâtre Paris-Villette, d'associations locales du 18e et du 19e, de la nouvelle association "Les amis du Grand Parquet" et d'élus des deux arrondissements.

Ce comité de suivi interviendra sur l'évolution du projet culturel envers le quartier, les relations partenariales à construire et les populations, ainsi que la question des usages respectifs de l'espace. Je souhaite que cette proposition soit prise en compte pour que réussisse ce projet auquel nous tenons.

Aussi, devant les problèmes non encore résolus, le manque de concertation et certaines solutions mal engagées, le groupe Communiste - Front de Gauche s'abstiendra tout en restant attentif au suivi et à l'évolution du projet territorial de cet équipement culturel, en espérant que les engagements pris seront tenus et que vous nous donnerez les moyens de suivre et d'accompagner la mutation engagée.

Merci.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame PREMEL.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, cela va mal pour la culture à Paris, plutôt mal, surtout pour les lieux de culture libre, de création et de diffusion. Dans le 18e, on a hélas connu la fin du Lavoisier Moderne, les difficultés des Jardins d'Alice, du Théâtre de Verre. Aujourd'hui, c'est au tour du Grand Parquet, dans son histoire, jusqu'à cet été, de disparaître sous cette forme-là, et nous le regrettons. Comme ces trois derniers lieux de culture

cités, le Grand Parquet était plus qu'un lieu de diffusion, c'était un lieu de création, d'éducation artistique et culturelle, un lieu où l'on savait ce que l'éducation populaire veut dire et où on la pratiquait.

L'équipe du Grand Parquet développait une programmation des plus originales, tant en direction du jeune public, notamment du public scolaire, qu'en direction d'un public adulte. Les liens et partenariats étaient riches avec les associations et acteurs du quartier. La direction du Grand Parquet, Karinne SAMKA et François GROSJEAN, qui géraient cet équipement culturel, de l'avis de toutes et tous - et mes collègues du 18e, d'ailleurs, viennent de le confirmer dans leurs interventions -, faisaient un excellent travail et étaient porteurs de projets innovants, que vous n'avez hélas pas voulu considérer.

La structure associative a décidé d'arrêter l'aventure, et c'est le Théâtre Paris-Villette qui va reprendre avec le projet de l'association "Les Métamorphoses". Trois sujets se posent : d'abord, au niveau du devenir du personnel, la loi oblige la reprise de toutes et tous, mais des inquiétudes vives subsistent. Qu'en sera-t-il dans six mois ? L'Exécutif peut-il nous en dire plus ?

Même si ce n'est pas directement l'objet du projet de délibération, je souhaiterais revenir sur la question de la sécurisation du lieu. Il ne s'agit pas de nier, bien évidemment, les difficultés en termes de sécurité, ni au contraire la gravité des événements, qu'une des salariées, en premier chef, d'ailleurs, a dû subir. Tout le monde a en mémoire cette terrible agression d'une salariée par un toxicomane. Mais franchement, cette installation de grilles qui bloquent l'accès des espaces publics avant le Grand Parquet, quel échec ! Des grilles avant l'accès à un établissement culturel : tout un symbole ! Que la colère des associations est compréhensible ! Cela revient à privatiser un espace public, à enfermer un îlot culturel. Quel non-sens !

Dernier sujet, néanmoins central : la Ville, sans même procéder à un appel à projets, sous prétexte de regroupement, a décrété que Paris-Villette allait reprendre la suite du Grand Parquet. Dont acte. Le minimum eut été de prévenir les élus et les associations. Vous aviez sans doute de bonnes raisons, mais alors là, il faut qu'elles soient transparentes, publiques et quasi-instantanées. Mais surtout, vous qui savez que la richesse de ce lieu fut les partenariats et l'ouverture avec l'ensemble des acteurs du quartier, comment se fait-il que vous n'ayez pas organisé de vrais cadres collectifs d'échange avec les habitants et les associations du quartier ?

Le lieu est censé re-fonctionner dès janvier et on ne connaît même pas sa programmation. A part un club de prévention, aucune autre association n'a été contactée par Paris-Villette. Et cela, mes chers collègues, oui, c'est le bilan désastreux, de vous, cher collègue, Monsieur Bruno JULLIARD, car c'est la Ville qui, en dernière instance, est responsable si Paris-Villette peut se permettre de reprendre le Grand Parquet sans se sentir obligé d'organiser cette dynamique de co-élaboration. Vous vous êtes engagé en faveur d'un comité de suivi. Il devient plus qu'urgent enfin de le constituer et de le convoquer.

Mes chers collègues, les grilles sont d'abord dans nos têtes, celles qui cloisonnent entre les acteurs, entre les domaines, entre les publics, mais quand elles se matérialisent en grilles en dur, en grilles de métal ou de fer délimitant l'espace public, c'est bien plus qu'un échec à l'encontre de l'accès à la culture. C'est en soi un terrible échec culturel ! Pour pouvoir, je l'espère, au plus tôt abattre ces grilles honteuses, brisons les grilles dans les têtes, permettons à toutes les associations de pouvoir être associées sur le nouveau projet de ce lieu. Et quand nous aurons réussi à construire une démarche d'appropriation sociale de la culture incluant tous les acteurs, je ne doute pas qu'on trouvera alors les solutions permettant d'abattre ces grilles physiques honteuses.

En attendant, je m'abstiendrai aussi sur ce projet de délibération, comme mes collègues du groupe Ecologiste et du groupe Communiste.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur CRAVENNE, vous avez la parole.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Madame.

Je profite de ce projet de délibération pour vous demander, Monsieur JULLIARD, un bilan de la nouvelle direction du théâtre. En effet, cela fait deux ans que la nouvelle équipe est en place et nous ne savons rien des résultats de son action. Quelle est la fréquentation ? Quel est le nombre de représentations proposées ? Combien de compagnies occupent-elles les planches ? Quelle ampleur des spectacles ? Quels coûts des représentations ? Quelles stratégies en matière de sécurité ?

Bref, vous l'aurez compris, éclairez-nous enfin sur les activités de ce théâtre important de notre ville.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Alors, d'abord pour répondre à la toute dernière intervention de M. CRAVENNE, comme je l'ai dit en 2e Commission, c'est avec un très, très grand plaisir que je vous fournirai le bilan de l'activité de la nouvelle direction du Théâtre Paris-Villette, tout simplement parce que ce bilan est tout à fait exceptionnel, et je pèse mes mots. J'ai reçu cette nouvelle direction il y a quelques jours, qui m'a présenté ce bilan, et j'ai proposé que lors de la prochaine 2e Commission, il puisse vous être présenté par un document tout à fait détaillé.

Je me permets tout de même de rappeler que - et d'ailleurs, je voulais commencer mon intervention aussi en parlant de l'ancien Paris-Villette -, lorsque nous avons eu un débat dans cette même enceinte, avant les dernières élections, il y avait eu beaucoup, beaucoup de craintes sur l'attitude de la Ville quant à la nécessité d'apporter un projet nouveau pour le Théâtre Paris-Villette. Je me souviens d'ailleurs que, y compris dans cette majorité, il y avait eu des abstentions, de manière à peu près identique, pour souvent des raisons assez analogues. Je crois savoir qu'aujourd'hui, en tout cas, pour ceux qui y vont, nous serions très nombreux à défendre avec beaucoup de conviction le travail réalisé par l'excellente équipe de direction du Théâtre Paris-Villette, et je n'ai pas l'ombre d'un doute, mais vraiment pas l'ombre d'un doute sur le fait que dans quelques mois, nous tirerons le même bilan pour la gestion du Grand Parquet par l'équipe du Paris-Villette.

Je souhaite aussi souligner l'excellent travail de François GROSJEAN et ses équipes, tant dans l'accompagnement des compagnies artistiques que dans les relations avec les publics, ou encore l'élaboration d'un modèle économique tout à fait vertueux pour un lieu très difficile à exploiter, et cela a été remarquablement bien fait. Mais je précise tout de suite que si cela n'avait dépendu que de la Ville, bien évidemment, François GROSJEAN serait encore à la direction et à la responsabilité du Grand Parquet. Ce n'est pas du tout la Ville, bien au contraire. J'ai même eu l'occasion de tenter de le convaincre de rester à la direction de cet établissement culturel.

En revanche, en effet, pour la suite, après réflexion... Et d'ailleurs, vous dites la DAC, non : j'assume la totale responsabilité de ce choix, parce que je suis absolument convaincu que la proximité à la fois géographique des deux établissements culturels, mais également et surtout le contenu même et les attentes des habitants alentours du Théâtre Paris-Villette, ainsi que des habitants alentours du Grand Parquet sont très proches. J'ai la totale conviction que les compétences des équipes du théâtre Paris Villette seront tout à fait à la hauteur pour répondre à l'ensemble des enjeux.

Quand vous dites qu'il faut un lieu de diffusion, je suis d'accord, un lieu de création, Madame SIMONNET, mais nous allons amplifier cette capacité de création par les moyens conjugués du théâtre Paris Villette et du Grand Parquet - je vais revenir sur la subvention dans un instant -, nous avons l'ambition d'amplifier encore cette capacité de création.

De la même manière, en faire un lieu d'éducation populaire, comme c'était le cas auparavant, évidemment et c'est même dans l'ADN de ce que nous demandons à l'équipe du théâtre Paris Villette. Il ne s'agit pas d'une extension du théâtre Paris Villette, mais si vous avez bien lu le projet de la direction du théâtre Paris Villette pour le Grand Parquet, vous verrez qu'il s'agit d'un projet culturel éducatif en propre pour le théâtre Paris Villette.

Concernant la reprise des salariés, il y a d'abord une obligation légale, et c'est heureux, de reprise de l'ensemble des personnels. Mais je rappelle également l'engagement de l'équipe du théâtre Paris Villette de maintenir le volume total d'emplois aujourd'hui présents au Grand Parquet.

Vous avez raison, Pascal JULIEN, de souligner que tant qu'à faire, lorsque des personnels professionnels sont présents pour certaines compétences, ce sont évidemment ces compétences qu'il faut mettre en avant. Je transmettrai, le cas échéant, à la direction du théâtre Paris Villette, mais je crois savoir qu'ils sont suffisamment éclairés pour y avoir pensé d'eux-mêmes.

Concernant la subvention, et c'est ma conclusion, à aucun moment, il ne s'est agi pour nous d'engager une mutualisation dans une ambition d'abord économique. Je peux même d'ores et déjà vous dire que la subvention au théâtre Paris Villette, qui gèrera dorénavant les deux lieux à partir du 1er janvier 2016, sera au moins égale à l'addition des deux subventions du Grand Parquet et du théâtre Paris Villette. Il n'y aura donc pas d'économies. Et même, en 2016, il faudra quelques moyens supplémentaires pour des travaux d'aménagement intérieur au Grand Parquet qui nous amèneront à vous proposer une subvention plus importante en 2016 qu'en 2015, pour l'addition des deux subventions au théâtre Paris Villette et au Grand Parquet.

C'est avec grande confiance que je vous demande d'adopter cette convention d'occupation avec le théâtre Paris-Villette.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Bruno JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 664.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 664).

Discussion budgétaire - Explications de vote.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous revenons sur le budget et nous allons entamer maintenant les explications de vote, conformément à la conférence d'organisation, de chacun des groupes, à la suite de quoi nous procéderons au vote des différents chapitres et sections du budget.

Le premier orateur est Jean-Bernard BROS.

Bon !

La deuxième oratrice est Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, pour le groupe les Républicains.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, mes chers collègues, je serai courte, car il y a hélas peu à dire face à l'absence d'écoute de la majorité. Vous répondez à nos propositions, celles que nous avons pu faire ce matin, par la provocation.

La proposition qui est celle d'intensifier notre politique de sécurité en doublant le nombre de caméras de vidéo-protection, en équipant en dispositifs de sécurité les établissements scolaires et les établissements de la petite enfance, en intensifiant le soutien de la Ville à l'A.P.-H.P., ou encore en améliorant l'équipement des agents de sécurité. Des propositions intégralement financées et étalées dans le temps, pour permettre à la Ville de les appliquer de manière progressive.

Votre enveloppe sécurité ne représentant que 0,06 % du budget de la Ville, je le rappelle, vous auriez pu vous grandir à reprendre certaines de nos propositions guidées par le seul souci de protéger les Parisiens à la suite des attentats qu'a connus notre capitale.

Au lieu de cela, vous choisissez la provocation. Est-il vraiment indispensable et urgent de subventionner une mission de préfiguration pour la création du centre d'archives LGBT ou de prévoir une nouvelle subvention de 200.000 euros en faveur de l'économie sociale et solidaire ? Est-il vraiment indispensable et urgent de redécorer la place de la République ? Certaines de ces dépenses pourraient éventuellement se justifier dans un contexte ordinaire, mais nous ne sommes pas dans un contexte ordinaire.

Sans même reprendre une seule de ces propositions, votre seule réponse, par adjoint interposé, est de nous faire un procès en démocratie parce que nous osons dire tout haut ce que bien des Parisiens pensent tout bas, à savoir que ces mesures sont plus prioritaires que le budget participatif.

Non, Madame BARATTI-ELBAZ, le budget participatif n'est pas la quintessence de la démocratie. Il serait paradoxal que les choix faits par environ 60.000 Parisiens s'imposent à une priorité revendiquée par la grande majorité de la population.

Il est navrant, Madame la Maire, de constater le fossé entre vos déclarations sur la sécurité et vos actes concrets. Car vous allez de déclaration en déclaration sur votre action exemplaire pour prévenir le terrorisme et promouvoir le vivre ensemble. Notre Assemblée toute entière pourtant sortirait grandie, si vous preniez la mesure de ces responsabilités.

Dans ces conditions, notre groupe ne peut que voter contre le projet de budget 2016, dont les priorités sont à ce point éloignées de nos convictions et de notre sens des responsabilités.

Nous voterons ponctuellement pour certaines mesures, comme le renforcement des moyens de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris - rappelons que vous les aviez considérablement rabotés l'année précédente -, l'indemnité kilométrique vélo ou encore le dispositif "Tous collégiens", et la formation des Parisiens au secourisme.

Mais dans l'ensemble, votre budget est à l'opposé des attentes des Parisiens, tellement en décalage avec le besoin de sécurité renforcée que nous ne pouvons que regretter que le mot sécurité ne reste qu'un vague élément de langage au sein de votre communication.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le budget primitif 2016 fixe le cap de l'action municipale, en faisant des compromis au service de l'intérêt général, mais ces compromis n'empêchent pas des ambitions fortes pour l'avenir de Paris.

Notre groupe a souligné ce que signifiera pour les Parisiennes et les Parisiens un tel engagement. C'est tout d'abord des services publics efficaces. Il nous faut ainsi s'adapter au mieux aux évolutions des pratiques des Parisiennes et des Parisiens. Je pense particulièrement aux horaires d'ouverture de l'administration municipale. C'est un enjeu crucial pour notre collectivité.

La responsabilité de la Ville était aussi de répondre aux conséquences des attentats, de savoir travailler pour répondre aux attentes et aux inquiétudes des habitants. Je crois que l'engagement en ce sens est fort.

Notre bonne santé financière signifie également que nous pouvons mener une politique d'investissement sans précédent, notamment pour les quartiers populaires de Paris. Investir à un tel niveau, c'est porter une ambition sur le long terme, c'est un gage, je le crois, de sérénité et de confiance.

Nous devons collectivement marquer la mandature d'empreinte durable, ce que nous faisons avec le logement et la transition énergétique par exemple. Mais il nous faut le faire aussi avec des projets directement visibles des Parisiennes et des Parisiens.

Au nom des élus de mon groupe, je souhaitais aussi exprimer une vigilance sur la dette, car elle pèsera inmanquablement sur les générations futures. Nous devons être vigilants. Nous avons voulu aussi porter des propositions dans une perspective de bonne gestion pour que notre collectivité s'adapte au mieux aux évolutions.

En tant que groupe membre de la majorité municipale, soucieux d'une ville qui se modernise et avance tout en restant solidaire, nous saluons le budget primitif 2016. Nous respectons nos engagements et nos ambitions.

Pierre Mendès France disait "Gouverner, c'est choisir", et les choix faits par l'Exécutif sont la preuve de ses capacités à maintenir notre Ville vers le bon cap, celui d'un service de qualité, de proximité et de sécurité rendu aux Parisiennes et des Parisiens.

Les membres du groupe RGCI voteront unanimement le budget primitif qui nous est présenté aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur Jean-Bernard BROS.

La parole est à M. Éric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est évidemment dans un contexte particulièrement pesant et encore douloureux que vous nous présentez ce budget 2016, dit budget de combat pour partie, véritable riposte à la menace obscurantiste et aux assassinats fanatiques dont le peuple parisien a été la cible.

C'est la raison pour laquelle je commencerai par deux intentions que nous soutiendrons dans les objectifs fixés par votre budget : la sécurité et la culture.

La sécurité parce que les enjeux n'ont jamais été aussi essentiels, en termes de sécurité publique, et qu'il n'est pas de liberté fondamentale garantie sans garantir la sécurité. Ce budget de la sécurité, abondé de 16 millions d'euros, 5 en fonctionnement et 11 en investissement, et particulièrement les 6,3 millions prévus pour accélérer le déploiement du nouveau plan de vidéo-protection pour Paris, nous paraît un minimum bienvenu.

Éric HÉLARD a développé ce matin les propositions du groupe UDI-MODEM en matière de prévention et de sécurité, tout en soutenant les initiatives destinées à sécuriser les équipements publics et à renforcer les moyens d'action de la Municipalité. D'ailleurs, sur ce chemin, vous nous trouverez toujours volontaires, toujours à contribution pour vous amener, en vous tenant le bras s'il le faut, à l'installation à Paris d'une force de sécurité, de proximité, de tranquillité publique, qui peut, à partir des nouveaux pouvoirs récupérés sur la PP ou sur l'Etat, par une réforme du statut de Paris, à laquelle nous travaillons ensemble, permettre de répondre à une partie des inquiétudes des Parisiens en matière d'insécurité.

A ce rythme-là, Madame la Maire, faites-nous confiance. Vous allez faire, grâce à nous sans doute, comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, une police municipale sans le dire. Si c'est le mot qui fâche, nous nous contenterons du résultat.

La deuxième approche commune que nous avons avec vous, c'est la sanctuarisation du budget de la culture. Comme Fadila MÉHAL l'a rappelé ce matin, la culture et les moyens prévus dans ce budget sont, dans cette période tragique où le malheur et la violence se sont à deux reprises abattus sur notre Ville, en janvier et en novembre, autant de façons de résister aux barbares.

La culture pour Paris, c'est ce qui nous relève, c'est ce qui nous grandit, c'est ce qui nous unit, c'est ce qui nous permet de ne pas oublier les souffrances, mais de dépasser la douleur, l'absence, la révolte et la colère. Dans ce budget, la culture n'est ni une question, ni un débat. C'est une priorité que nous soutenons à hauteur de 3,97 % de notre budget global.

J'ai commencé par le meilleur. Pour le reste, Madame la Maire, il faut l'avouer : ce budget est un bateau ivre sur des fleuves plus tumultueux qu'impassibles qui, emportés par une dérive déficitaire chronique depuis le début de votre gestion, va nous amener à nous fracasser sur les récifs d'une dette abyssale.

Le contexte est connu de tous : la baisse de la dotation globale de fonctionnement, l'augmentation des dépenses du personnel, l'augmentation de la péréquation, l'augmentation de la solidarité. C'est le même trou, un gouffre, que nous avons déjà connu l'année dernière. On se spécialise à Paris dans la spéléologie budgétaire. On manque d'air et de clarté.

Face à ce constat, ce qui inspire votre budget, au fond c'est une certaine forme de laxisme, car il n'y a pas véritablement de plan d'économies, il n'y a pas véritablement de maîtrise des dépenses de fonctionnement, il n'y a pas vraiment de réformes structurelles. Ce laxisme est caractérisé par ce que vous appelez "une diminution de l'augmentation tendancielle prévue". La formule est éloquente pour illustrer l'absence de volontarisme.

Ce budget n'est ni soutenable, ni responsable, car il est basé sur l'emprunt qui alimente la dette, le court terme, après le court terme, toujours le court terme. On comble un trou de 400 millions d'euros par des recettes complémentaires : taxe additionnelle de séjour, recettes de loyers capitalisées pour 361 millions d'euros. 50 ans de loyers en une seule fois, la manne du conventionnement. Ce budget est d'ailleurs - c'est une constante - dangereusement accoudé au comptoir de l'immobilier parisien. C'est toujours ce dernier qui paye la tournée : logements vacants, résidences secondaires, hausses au taquet des droits de mutation, conventionnements, préemptions. Remettez-nous cela ! Ce sont les Parisiens qui trinquent. J'ai parlé d'un bateau ivre.

Quant à la dette bancaire et obligataire, elle s'établit au 27 novembre 2015 à un montant de 4,3 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent les autres dettes contractées dans le cadre d'opérations d'aménagement, et de l'échéancier d'emprunt de la Philharmonie à hauteur de 162 millions d'euros, soit un total de plus de 4,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, la dette devrait atteindre plus de 5 milliards d'euros : 5 fois plus qu'en 2001. Et ce n'est pas fini. A ce rythme "rock and roll", la dette devrait dépasser les 8,7 milliards d'euros en décembre 2020, soit un taux d'endettement pour Paris de 86 %.

Vous comprendrez dans ces conditions, Madame la Maire, qu'attachés comme nous le sommes au groupe UDI-MODEM à une gestion qui préserve les équilibres, qui épargne aux générations futures la facture douloureuse de nos dépenses inconséquentes, nous ne votons pas ce budget 2016.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - la parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Socialiste et Apparentés votera le budget 2016, car il est d'abord le budget des promesses et des engagements tenus. Il inscrit en actes et en chiffres les priorités que nous avons proposées aux Parisiens il y a

bientôt deux ans. Sécurité, nous connaissons ce mot, mais nous en connaissons d'autres également : logement, environnement, petite enfance, éducation, solidarité, transport, culture, innovation.

C'est un vrai budget de gauche, car il assume des politiques différenciées bénéficiant avant tout aux Parisiens les plus fragiles. 2,3 milliards d'euros sont ainsi consacrés à la solidarité et 25 % du budget d'investissement de la Ville sont localisés dans les quartiers populaires classés en "politique de la ville". De même, dès 2016, les 100 mesures du pacte parisien de la lutte contre l'exclusion seront mises en œuvre.

L'éducation occupe également une place très importante dans ce budget, que ce soit pour la construction ou la rénovation d'établissements, pour l'embauche d'animateurs nécessaires aux activités périscolaires. Mon groupe a d'ailleurs déposé un amendement pour financer la rénovation de salles de sciences dans quelques collèges.

La priorité au logement s'est traduite par le financement de plus de 10.500 logements en 2015, dépassant notre objectif. Un plan 1.000 immeubles est également lancé pour soutenir la rénovation thermique des bâtiments privés afin d'améliorer la performance énergétique, de réduire la facture de chauffage et d'économiser 4.500 tonnes de CO2 par an. Il nous faut poursuivre dans cette direction.

C'est un budget de combat qui trouve des sources d'économies dans la Ville elle-même, mais assume aussi d'aller chercher des financements nouveaux qui ne pèsent pas sur la fiscalité des Parisiens. Rappelons-le encore une fois : les dépenses n'augmentent que de 0,6 %. 1,7 milliard d'euros sont consacrés à l'investissement, notamment pour que Paris reste la première ville universitaire du monde. Nous ne renonçons à aucune ambition pour Paris.

Je veux remercier la Maire de Paris, mais également Julien BARGETON, Bruno JULLIARD, Emmanuel GRÉGOIRE, Colombe BROSSEL, pour le sérieux de leur travail et leur capacité à associer les groupes de la majorité à cette élaboration collective.

Heureusement que nous ne devons pas compter sur les suggestions de l'opposition municipale pour boucler le budget, car nous n'avons entendu pour l'essentiel que des demandes de dépenses supplémentaires - l'intervention de Mme KUSTER tout à l'heure en était presque caricaturale - ou bien alors la proposition de renier nos engagements. Je pense bien sûr au budget participatif auquel nous ne renoncerons pas. Je n'ai d'ailleurs entendu aucun maire d'arrondissement issu de l'opposition municipale proposer de renoncer au budget participatif concernant son arrondissement. Ce n'est pas un gadget pour nous. La participation citoyenne, qui fait partie du vivre ensemble, du modèle de société que nous construisons, ne s'oppose pas à la demande de sécurité, elle la renforce. Nous la maintiendrons, car c'est absolument indispensable à cette cohésion parisienne que nous devons construire ensemble pour la sécurité de tous, sécurité au sens large.

Bref, ce débat, et parfois même une forme d'absence de débat entre nous, a montré une fois de plus, comme l'an dernier, qu'il y a d'un côté des paroles, pas toujours cohérentes - c'est le moins que l'on puisse dire - et de l'autre des actes qui seuls importent. Les actes, ce sont les nôtres. Nous voterons sans hésitation le budget proposé.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, Monsieur l'adjoint en charge des finances, cher Julien, mes chers collègues, je souhaite d'abord remercier, pendant cette phase de préparation du budget, pour le travail important qui a été mené par les différents cabinets de nos adjoints concernés par nos vœux, notamment Mme VERSINI, M. GRÉGOIRE, Mme KOMITÈS et le cabinet de notre Maire, ainsi que tous ceux que nous n'avons eu de cesse de solliciter.

Je tiens enfin à remercier Julien BARGETON et ses collaborateurs pour tout le travail effectué, pour la qualité de son écoute et, en particulier, sur les sujets innovants que nous avons portés, comme les monnaies complémentaires.

Ce débat a donné lieu à de nombreuses discussions et échanges qui ont été - je le crois - de qualité, même si malheureusement nous ne sommes pas parvenus à un point d'accord concernant notre amendement sur les traverses, mode de transport collectif de proximité à destination des populations fragiles pour lesquelles le déplacement est difficile, voire impossible, sans ce type de micro-ligne adaptée.

Domage, car le maintien de ces traverses aurait été un signe positif en termes de lutte contre les inégalités de vivre ensemble intergénérationnelles, mais vous pouvez compter sur nous, nous y reviendrons. Nous saluons, en revanche, votre décision d'accorder une première enveloppe d'amorçage pour financer le remboursement d'une

indemnité kilométrique pour les salariés de notre Municipalité qui prennent leur vélo pour se rendre sur leur lieu de travail. Alors que cette question a fait tant de débats au Sénat et à l'Assemblée, nous sommes heureux de constater que notre Ville s'engage dans cette direction.

Une action simple, concrète, bonne pour la santé et l'environnement, qui coûte peu, mais peut apporter beaucoup. Dans le même esprit, votre décision d'accorder 100.000 euros supplémentaires pour l'Agence parisienne du climat, qui est un acteur essentiel pour la rénovation énergétique des bâtiments, permettra à l'agence d'accompagner, comme elle le fait jusqu'ici au mieux, le processus de transition écologique de notre ville.

Même si on peut regretter la faiblesse de ce montant, c'est un coup de pouce profitable et utile pour l'avenir.

Notre énergie consacrée à la fabrication d'une ville résiliente trouve enfin une concrétisation dans les fonds attribués pour renforcer la direction des espaces verts impliquée dans la réalisation du budget participatif.

Car, contrairement à ce que disent nos collègues de droite, non il ne faut pas moins de vert dans la ville, non il ne faut pas moins de démocratie.

Non, la vidéo-surveillance n'est pas une mesure de protection des inégalités, oui, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, dans une période post-attentat il faut apaiser et inclure les Parisiennes et Parisiens dans la construction des projets qui les concernent. Et le maintien du budget social que nous avons appelé de nos vœux, ainsi qu'une légère augmentation du budget culturel, parce que ce sont des garants majeurs du lien social, vont dans le bon sens et, Madame la Maire, nous nous en félicitons.

Enfin, deux éléments nous semblent constituer un véritable progrès, ainsi l'effort supplémentaire de 200.000 euros pour l'économie circulaire qui permettra de renforcer la structuration des filières dans ce champ émergent.

Ensuite, les 12.000 euros pour préfigurer un centre des archives LGBT.

Ce projet de centre, discuté depuis des années, pourrait prendre un nouveau départ. L'absence d'un tel centre dans la Capitale, alors que Paris porte en elle nombre de combats sur l'émancipation et l'égalité des droits, constitue en effet un vrai manque auquel nous allons pallier aujourd'hui, en tout cas, le signal est là.

Dans ces conditions, au regard des engagements budgétaires que l'Exécutif a su nous donner, nous voterons le budget et nous retirons l'ensemble de nos amendements au profit de la lettre rectificative.

Madame la Maire, chers collègues, je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame SOUYRIS.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche, dernier orateur.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je ne redirai pas ici le contexte qui a marqué notre discussion budgétaire, beaucoup y sont revenus.

Nous avons pu constater qu'il y a un gouffre entre les propositions de la majorité, et celles de l'opposition de droite.

Nous avons eu trois objectifs clairs dans la préparation de ce budget.

Premièrement, continuer de dénoncer la politique nationale du Gouvernement qui continue à pressurer les finances locales et qui maintient, contre vents et marées électorales, le cap de l'austérité.

J'en veux pour exemple le chiffre de l'augmentation du SMIC au 1er janvier, qui n'est qu'une aumône alors que le pouvoir d'achat de nos concitoyens est en berne. Que ce soit sur les DMTO, ou les taxes sur les logements et bureaux vacants, nous avons continué de porter ici, comme au Parlement, notre requête pour trouver de nouvelles recettes. De l'argent il y en a à Paris, encore faut-il vouloir aller le chercher.

Le deuxième objectif est de répondre aux préoccupations des Parisiennes et des Parisiens, réaliser notre programme, tout notre programme.

Notre collègue Ian BROSSAT a cette année créé avec vous, Madame la Maire, la majorité, plus de 10.000 logements à Paris, dont une très grande part de logements sociaux. Il a mis en place des projets innovants qui ont

tous pour but de lutter contre la spéculation immobilière et favoriser la plus grande mixité sociale dans notre ville, et même dans le 16e arrondissement.

Je comprends que cela vous dérange, Monsieur GOASGUEN, cela ne vous autorise pas à transgresser les règles, la courtoisie et la décence dans cet hémicycle.

Il semblerait aujourd'hui que les méthodes staliniennes soient chez vous, comme l'a rappelé votre présidente ce matin dans la presse.

Je voudrais saluer le travail qu'ont mené nos collègues Colombe BROSSEL et Jacques BAUDRIER qui ont travaillé à ce que 25 % de notre investissement concernent en priorité les quartiers populaires et en particulier ceux qui sont en "politique de la ville", rattrapant l'abandon des années de gestion de la droite qui a méprisé ces quartiers.

Nous nous félicitons par exemple de l'autorisation de programme pour une halle alimentaire dans le 14e arrondissement.

Je salue aussi nos deux adjointes, Catherine VIEU-CHARIER et Hélène BIDARD, qui vont pouvoir porter les dossiers qui nous mettent en lien avec le tissu associatif indispensable à la vie démocratique de notre cité. Leurs domaines d'intervention sont essentiels en cette période où il est nécessaire d'affirmer les valeurs de la République et de son histoire.

Nous souhaitons aussi que ce budget participatif soit renforcé en direction des populations et des quartiers populaires, que l'on soit attentif à accroître leur participation à la délibération collective.

Ce sera chose plus aisée en aidant les associations qui interviennent dans ces territoires.

Troisième objectif, nous avons souhaité que l'on travaille à un plan qui réponde à l'envie des Parisiens de s'engager et de maîtriser les gestes de premier secours et aussi aider les plus jeunes à mieux comprendre les enjeux du monde qui les entoure.

C'est le sens de notre amendement, "Toutes et tous secouristes à Paris" dont nous sommes heureux que notre contribution ait servi d'ossature à un vœu de l'Exécutif en la matière.

Ce plan comprend aussi évidemment des mesures pour la protection des bâtiments ouverts aux publics, en particulier ceux qui concernent l'enfance, et une meilleure protection des agents au contact avec la population. Nous souhaitons que le volet prévention et éducation, ne soit pas absent de notre budget. C'est aussi le souhait que nous portions de pérenniser le dispositif d'appel à projets citoyenneté, laïcité et valeur de la République et qu'il soit abondé car nous pensons que nos concitoyennes et concitoyens doivent être plus et mieux formés pour décrypter les enjeux de société et qui, mieux que l'éducation populaire, peut y répondre ?

Comme nous avons agi pour que, dans les meilleurs délais soit ouvert un lieu anonyme et gratuit où les jeunes pourraient aborder, avec une équipe de professionnels pluridisciplinaires, l'ensemble des comportements à risques. Notre vœu a désormais un soutien de la majorité de notre Assemblée.

Nous avons aussi obtenu satisfaction sur ce point comme sur le renforcement des politiques d'aide à l'emploi pour les populations les plus éloignées du retour au travail.

Sur le personnel, nous demandons la création de 40 postes supplémentaires à ceux déjà créés dans le budget, à la DPE et à la DFPE, et nous avons été suivis par l'Exécutif. Notre demande est un premier pas pour continuer cet effort pour les prochaines années.

Nous continuons de penser que c'est en renforçant l'emploi public et la présence humaine que l'on peut le mieux répondre aux attentes des Parisiens, y compris en matière de sécurité.

Mais nous devons, comme élus de gauche, regarder comment nos décisions sont appréciées et comment nous pouvons corriger les aspects les plus négatifs lorsque ces décisions entraînent, qu'on veuille ou non, une réduction du pouvoir d'achat pour les Parisiens.

Nous serons attentifs aux évolutions sur ces sujets dans les prochains mois. Bien entendu, nous aurions préféré que l'on aille plus loin sur la politique en direction des mineurs isolés étrangers. Le droit de revoyure existe et nous verrons si les prévisions budgétaires correspondent à la réalité.

Si le Gouvernement ne change pas de cap, il y a fort à parier que cela deviendra de plus en plus difficile pour continuer à investir, continuer à créer de l'emploi et avoir une politique volontariste en matière de logement.

Nous faisons pourtant le pari que c'est ainsi que doit se construire un pacte à gauche pour notre ville, contrairement à la droite qui additionne les dépenses et ne fait jamais de propositions de recettes, si ce n'est en coupant dans les dépenses de personnel.

Nous avons tenté de tenir les deux bouts, trouver des nouvelles recettes et orienter certaines dépenses. Nous y sommes parvenus. C'est pour cette raison, Madame la Maire, que nous voterons ce budget et nous serons attentifs à sa bonne exécution.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je vais remercier les présidents de groupe d'avoir présenté leur orientation pour ce vote. Nous allons maintenant procéder au vote des amendements, des vœux, des dossiers inclus dans la discussion budgétaire et des différents budgets.

Nous allons mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville et du Département, puis les budgets spécifiques.

Les votes des budgets de la Ville et du Département s'effectueront par chapitre, puis globalement.

Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de nouvelles prises de parole et je demanderai à M. Julien BARGETON son avis sur les différents amendements et vœux puis nous voterons.

Nous allons commencer par le budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016. Je demande bien sûr que l'on soit silencieux et attentifs pendant les opérations de vote.

2015 DFA 133 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016. Communication de la Maire de Paris relative au budget primitif de 2016. Communication sur l'effort des collectivités parisiennes en matière de logement. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés, pour les droits humains, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes. Communication sur l'engagement de la collectivité parisienne en matière de politique de la ville en 2015. Communication sur la politique de la collectivité parisienne en direction de la jeunesse. Communication sur le plan climat énergie. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés - Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la formation citoyenne au secourisme.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux cérémonies de vœux.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'évolution du budget participatif en 2016.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à une monnaie complémentaire parisienne.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au Fonds d'aides aux jeunes parisiens.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux autorisations d'occupation temporaire par les entreprises et les associations.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux subventions aux associations de l'éducation populaire, de la culture et de la cohésion sociale dans les quartiers populaires.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'écotaxe.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux relations avec les partenaires financiers et bancaires.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux mesures alternatives aux peines de prison.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux zones touristiques internationales.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux tarifs d'entrée des monuments parisiens.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au logement intermédiaire et PLS.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'un nouvel ensemble scolaire dans le 8e.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux visiophones pour les établissements scolaires du 5e.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la politique de ressources humaines.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une votation citoyenne et vote du budget en déséquilibre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous commençons par le vote des amendements et vœux rattachés au projet de délibération DFA 133 relatif au budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 1 du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Retrait au profit de la lettre rectificative.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. Est-il retiré ? Je vous remercie, Monsieur le Président.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 2 du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président ? Retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 3 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Retrait au profit de la lettre rectificative.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 4 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président ? Il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 5 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est retiré. Je vous remercie.

Avis de l'Exécutif sur amendement n° 6 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président ? Il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 7 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 8 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Retrait, sinon défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président ? Retrait. Je vous remercie.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 9 du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Retrait, sinon défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président ? Retrait.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 10 du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Retrait, sinon défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président, retrait. Merci.

En réponse à l'amendement n° 11 et au vœu n° 35 du groupe Communiste - Front de Gauche, l'Exécutif a déposé un vœu n° 35 bis. Est-ce que l'amendement n° 11 est maintenu ?

Il n'est pas maintenu.

Le vœu n° 35 est-il maintenu ? Il ne l'est pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 35 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 358).

En réponse à l'amendement n° 12 du groupe Communiste - Front de Gauche et au vœu n° 25 du groupe Ecologiste de Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 25 bis.

Est-ce que l'amendement n° 12 du groupe Communiste - Front de Gauche est maintenu ?

Il ne l'est pas.

Est-ce que le vœu n° 25 du groupe Ecologiste de Paris est maintenu ?

Il ne l'est pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 25 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 349).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 13 du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Retrait au profit de la lettre rectificative.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avis du groupe, il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 14 du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Retrait, sinon défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 15 du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 16 du groupe les Républicains.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 16 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 16 est repoussée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 17 du groupe les Républicains.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 17 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 17 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 18 du groupe les Républicains.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 18 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 18 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 19 du groupe les Républicains.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 19 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 19 est repoussée.

Je vous demande de respecter les opérations de vote et ne pas intervenir dans cette procédure autrement que par le vote.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 20 du groupe les Républicains.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 20 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 20 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 21 du groupe les Républicains.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 21 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 21 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 22 du groupe les Républicains.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 22 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 22 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 23 du groupe les Républicains.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 23 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 23 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 24 du groupe UDI-MODEM.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 24 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 24 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 26 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 350).

En réponse au vœu n° 27 du groupe Ecologiste de Paris, à l'amendement n° 43 G du groupe Communiste - Front de Gauche et au vœu n° 56 du groupe UDI-MODEM, l'Exécutif a déposé un vœu n° 56 bis.

Le groupe Ecologiste de Paris de Paris maintient-il le vœu n° 27 ? Il est retiré.

L'amendement n° 43 G du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Il ne l'est pas.

Le vœu n° 56 du groupe UDI-MODEM est-il maintenu ? Avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 56, déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 56 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 361).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 28 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 351).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 29 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 352).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 30 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable si amendé comme dans ma réponse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est un accord du groupe Ecologiste de Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 353).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 31 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 354).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 32 du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 355).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 33 du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable si amendé comme dans ma réponse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est accepté dans ces conditions.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 356).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 34 du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 357).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 36 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 359).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 37 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 360).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 38 du groupe les Républicains.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 39 des Républicains.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 40 du groupe les Républicains.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 41 du groupe UDI-MODEM.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 42 déposé par Mme Danielle SIMONNET.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix la lettre rectificative n° 1a...

Qu'est-ce qui vous arrive ? On n'interrompt pas les opérations de vote. C'est le règlement. Allez-y. C'est quoi ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Madame la Maire, de bien vouloir me donner la parole.

Nous avons soulevé une objection sur la rédaction de cette lettre rectificative - cela ne vous a pas échappé - qui comporte une inscription qui concerne le budget spécial de la Préfecture de police. Cela tient au fait que les deux votes sont concomitants.

Ce que nous souhaitons, dans cette lettre rectificative, c'est que vous proposiez un vote par division, ligne par ligne, chapitre par chapitre, ou alors que vous la présentiez en articles. Nous souhaitons en tout cas nous prononcer pour certaines lignes et contre d'autres.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous allez nous donner les lignes sur lesquelles vous souhaitez voter différemment.

Je vais mettre aux voix cette lettre. Dites-moi les lignes sur lesquelles vous ne voteriez pas.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - La première ligne : les dépenses relatives au plan de renforcement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous votez pour ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui.

Deuxième ligne : Agence parisienne du climat, nous votons contre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, vous allez me dire celles sur lesquelles vous votez pour. On en déduira que sur les autres, vous vous opposez.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On peut vous le dire si vous voulez. Nous votons pour la première ligne, contre la deuxième, contre la troisième, contre la quatrième, pour la suivante, "Action collégiens", pour l'indemnité kilométrique vélo et contre les dépenses relatives aux subventions.

Voilà, Madame la Maire. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ces votes un peu complexes du groupe les Républicains sont enregistrés.

Le groupe UDI-MODEM fait pareil.

Je mets donc aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1a, sous réserve de ce qui vient d'être voté par les groupes les Républicains et UDI-MODEM.

Qui est pour la lettre rectificative n° 1a ?

Qui est contre avec les réserves apportées ?

Qui s'abstient avec les réserves apportées ?

La lettre rectificative n° 1a est adoptée.

2015 DFA 133-1° - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous invite maintenant, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, successivement, sur la section des autorisations de programme, mission par mission, et sur la section de règlement, chapitre par chapitre, puis globalement sur le projet de délibération DFA 133-1° relatif au budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2016, tenant compte de la lettre rectificative n° 1a, des vœux et amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016 est arrêté comme suit :

- à la somme de 8.712.417.780,11 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 2.314.999.131,00 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

(Voir annexe n° 1).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2016, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2016, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à un montant maximum de 748.759.312,00 euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;

- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

- durée maximale de l'emprunt : 40 ans ;

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat.

L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Mme la Maire est autorisée à effectuer les mises à jour du programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de la section des autorisations de programme.

Missions organiques :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 01000 : "Cabinet du Maire".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 02000 : "Secrétariat général".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 03000 : "Inspection générale".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 06000 : "Information et communication".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 08000 : "Prévention et protection".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 09000 : "Affaires juridiques".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 12000 : "Achats et finances".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Immobilier, logistique et transports".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 14000 : "Démocratie, citoyens et territoires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 23000 : "Espaces verts et environnement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique, emploi et enseignement supérieur".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 61000 : "Voirie et déplacements".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 64000 : "Propreté et eau".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "Jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

Missions transversales :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de renouvellement urbain".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90007 : "Avances de trésorerie".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marchés".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90012 : "Budget participatif parisien".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90013 : "Budget participatif d'arrondissement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix globalement la section des autorisations de programme.

La section est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à la section des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2016, puis aux recettes de l'exercice 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2016.

Dépenses d'équipement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programmes et 204)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipement versées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "Participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 020 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice 2016 :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipement versées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "immobilisations en cours".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 024 : "Produits des cessions d'immobilisations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix globalement la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

Mme La MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2016 est adopté. (2015, DFA 133-1°).

2016 DFA 133-2° - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons maintenant au vote du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015, projet de délibération DFA 133-2°. Je vous rappelle que le vote se fait par nature et suivant les chapitres, puis par vote global.

Je mets aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016, tenant compte de la lettre rectificatives n° 1a, des vœux et amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose le projet de budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 5.494.416.920,00 euros

- Recettes : 5.494.416.920,00 euros

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

(Voir annexe n° 2).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande de vous prononcer sur les dépenses de l'exercice 2016.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 656 : "Frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 66 : "Charges financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 68 : "Dotations aux amortissements et provisions".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice 2016 :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "Produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Impôts et taxes".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 013 : "Atténuations de charges".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 76 : "Produits financiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 78 : "Reprises sur amortissements et provisions".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016 est adopté. (2015, DFA 133-2°).

2015 DFA 133-3° - Evolutions des tarifs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 133-3° relatif aux évolutions des tarifs.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 133-3°).

2015 DFA 134 - Individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget primitif pour 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 134, tenant compte de la lettre rectificative n° 1a, relatif à l'Individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget primitif pour 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 134).

2015 DFA 58 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2016. Communication de la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, relative au budget primitif de 2016. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financiers et des garanties d'emprunts. Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'un "Espace tête à tête".

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la politique de ressources humaines.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement du Département, les budgets spécifiques, le budget spécial de la Préfecture de police. Les votes des budgets du Département s'effectueront par chapitre, puis globalement.

Je vous rappelle qu'il n'y a plus, à ce stade, de prise de parole. Je demanderai simplement à Julien BARGETON de donner son avis sur les différents dossiers.

Nous commençons par le budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016, le projet de délibération DFA 58 G.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 44 G du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Demande de retrait.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-il retiré ? Oui, il l'est.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 45 G du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Retrait au profit de la lettre rectificative.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est retiré. Je vous remercie.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 46 G du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Demande de retrait.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est retiré. Je vous remercie.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 47 G du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Demande de retrait.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est retiré. Je vous remercie.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 48 G du groupe les Républicains.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 48 G déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 48 G est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 49 G du groupe UDI- MODEM.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Demande de retrait ou défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-il maintenu, Monsieur le Président ?

Il est maintenu avec un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 49 G déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 49 G est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 50 G déposé par Mme Danielle SIMONNET.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Demande de retrait. Sinon, défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 50 G déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 50 G est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 51 G déposé par Mme Danielle SIMONNET.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 51 G déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 51 G est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 52 G du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable si amendé comme dans les réponses.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est accepté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 35 G).

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 45a G avec, bien sûr, un avis favorable puisque c'est une lettre rectificative.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 45a G est adoptée.

2015 DFA 58-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous invite maintenant, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DFA 58-1° G relatif au budget d'investissement du Département de Paris pour 2016, tenant compte de la lettre rectificative n° 45a G, des amendements et vœu, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, soumet à son approbation le projet de budget d'investissement du Département de Paris pour 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2016 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.567.070.962,76 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 307.049.294,00 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

(Voir annexe n° 3).

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous commençons par le vote, mission par mission, de la section d'autorisations de programme, et en premier lieu les missions organiques.

Nous commençons par le vote, mission par mission, de la section d'autorisations de programme, et en premier lieu les missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 12000 : "Achats et finances".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Immobilier, logistique et transports".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique, emploi et enseignement supérieur".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Nous passons aux missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marchés".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90012 : "Budget participatif parisien".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, globalement la section d'autorisations de programme.

La section est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant aux crédits de paiement, les dépenses, puis les recettes de l'exercice 2016.

Dépenses de l'exercice :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programme et 204)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipements versées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 018 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "Participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 020 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix globalement la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le budget d'investissement du Département de Paris pour 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2016 est adopté. (2015, DFA 58-1° G).

DFA 58-2-G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous invite à présent, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DFA 58-2° G, relatif au budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2016, tenant compte de la lettre rectificative n° 45a G, des amendements et vœu, dont je vous donne lecture :

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, soumet à son approbation le projet de budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2016 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 3.310.972.538,00 euros

- Recettes : 3.310.972.538,00 euros

Ces dépenses et ces recettes sont réparties conformément aux états annexés (vues d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation fonctionnelle).

(Voir annexe n° 4).

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous demande de vous prononcer tout d'abord sur les dépenses de l'exercice 2016, chapitre par chapitre.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "Revenu minimum d'insertion".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "Allocation personnalisée d'autonomie".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "Revenu de solidarité active".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 6586 : "Frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 66 : "Charges financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 68 : "Dotations aux amortissements et provisions".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre et de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Nous passons aux recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "Produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Impôts et taxes (sauf 731)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 731 : "Impositions directes".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations, subventions et participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 013 : "Atténuations de charges".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "Revenu minimum d'insertion".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "Allocation personnalisée d'autonomie".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "Revenu de solidarité active".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 76 : "Produits financiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 78 : "Reprises sur amortissements et provisions".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2016 est adopté. (2015, DFA 58-2° G).

2015 DFA 59 G - Individualisation des autorisations de programme départementales votées au budget primitif pour 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 59 G, tenant compte de la lettre rectificative n° 45a G, relatif à l'individualisation des autorisations de programme départementales votées au budget primitif pour 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFA 59 G).

2015 DFA 146 - Etats spéciaux d'arrondissement - Budget primitif pour 2016.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'abondement de l'état spécial du 5e arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFA 146 relatif au budget primitif des Etats spéciaux des arrondissements pour 2016.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 53 du groupe les Républicains. Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 146.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 146).

2015 DFA 129 - DRH - Budget primitif emplois 2016 pour les services municipaux.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au budget participatif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFA 129 - DRH, tenant compte de la lettre rectificative n° 54a, relatif au budget primitif emplois 2016 pour les services municipaux.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 54 du groupe Communiste - Front de Gauche ?

Retrait au profit de la lettre rectificative.

Monsieur le Président ?

Il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 55 du groupe Communiste - Front de Gauche.

Idem.

Il est retiré. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 54a.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 54a est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 129 - DRH.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 129 - DRH).

2015 DFA 54 - DRH G - Budget primitif emplois 2016 pour les services départementaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous invite maintenant à vous prononcer sur le projet de délibération DFA 54 - DRH G relatif au budget primitif emplois 2016 pour les services départementaux.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 54 - DRH G).

2015 DILT 29 - Budget primitif 2016 du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour l'exercice 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DILT 29 relatif au budget primitif 2016 du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DILT 29).

2015 DPE 46 - DFA - Budget annexe de l'assainissement - Budget primitif 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de trois projets de délibération concernant le budget annexe de l'assainissement.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 46 - DFA relatif au budget annexe de l'assainissement, budget primitif pour 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 46 - DFA).

2015 DPE 49 - DFA - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement "part collective" à compter du 1er janvier 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 49 - DFA relatif à la fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement, la "part collective", à compter du 1er janvier 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 49 - DFA).

2015 DPE 50 - DFA - Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 50 - DFA concernant la fixation du mode de calcul des tarifs des recettes du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 50 - DFA).

Le budget annexe de l'assainissement de la Ville est adopté.

2015 DPE 47 - DFA - Budget annexe de l'eau - Budget primitif pour 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de deux projets de délibération concernant le budget annexe de l'eau.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 47 - DFA relatif au budget annexe de l'eau, budget primitif pour 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 47 - DFA).

2015 DPE 48 - DFA - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 48 - DFA relatif à la fixation du taux de la part communale à partir du 1er janvier 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 48 - DFA).

Vous êtes pour les Républicains ? Non, vous êtes contre ? Et vous, vous êtes pour ? Non, contre aussi. D'accord. Je ne voyais pas vos mains. Donc vous êtes contre.

Mais il est quand même adopté puisqu'il y a plus de pour que de contre et pas d'abstention.

Le budget annexe de l'eau est adopté.

Merci.

2015 DEVE 164 - DFA - Budget annexe du fossoyage - Budget primitif pour 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget primitif du fossoyage pour 2016.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 164 - DFA.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 164 - DFA).

Je vous demande de ne pas vous manifester autrement qu'en levant le doigt ou en ne le levant pas.

2015 DASES 381 G - Budget primitif 2016 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 381 G concernant le budget primitif 2016 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 381 G).

2015 DASES 536 G - Fixation pour l'année 2016 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 536 G relatif à la fixation pour 2016 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 586 G).

Les budgets de la Ville et du Département de Paris pour 2016 sont donc adoptés.

Je vous en remercie.

Mais nous allons procéder au vote - cela va aller vite - d'autres dossiers budgétaires.

2015 DFA 100 - Sortie de l'inventaire comptable des biens de faible valeur totalement amortis en M14.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 100 concernant la sortie de l'inventaire comptable des biens de faible valeur totalement amortis en M14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 100).

2015 DFA 51 G - Sortie de l'inventaire comptable des biens de faible valeur totalement amortis en M52.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 51 G - c'est très important -, il s'agit de la sortie de l'inventaire comptable des biens de faible valeur totalement amortis en M52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 51 G).

2015 DRH 77 - Fixation des ratios promus-promouvables pour les années 2016, 2017 et 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 77 relatif à la fixation des ratios promus-promouvables pour les années 2016, 2017 et 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 77).

2015 DRH 17 G - Fixation des ratios promus-promouvables pour les années 2016, 2017 et 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 17 G relatif à la fixation des ratios promus-promouvables pour les années 2016, 2017 et 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention du groupe Communiste.

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 17 G).

2015 DRH 86 - Approbation des modifications du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 86 relatif à l'approbation des modifications du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 86).

2015 CAS 7 - Évolutions du Règlement Municipal des Prestations d'Aide Sociale Facultative.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAS 7 concernant les évolutions du règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, CAS 7).

Mes chers collègues, nous avons adopté les budgets.

Je vous remercie.

Je vous propose une petite suspension jusqu'à l'arrivée de M. le Préfet de police, c'est-à-dire 18 heures 25.

Merci à vous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures dix minutes, est reprise à dix-huit heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

2015 PP 68 - Budget spécial primitif pour 2016.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au dispositif de citoyens vigilants.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la présence policière.

2015 PP 57 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien, mes chers collègues, je vous propose de reprendre la discussion sur le budget spécial de la Préfecture de police. Je vais rapidement introduire, avec bien sûr ensuite la parole donnée à M. le Préfet de police, puis le débat.

Mes chers collègues, Monsieur le Préfet de police, comme j'ai eu l'occasion de le dire ce matin, notre budget donne à la sécurité et à la prévention toute sa place, toute la place qu'elle mérite dans un contexte marqué par la menace terroriste. Parce que notre ville a été ciblée et frappée pour ce qu'elle était et pour ce qu'elle incarnait, nous nous devons de tout entreprendre pour la protéger. C'est ce que nous faisons en sanctuarisant le budget spécial de la Préfecture de police, dont les crédits sont intégralement reconduits l'année prochaine, alors que nous sommes confrontés par ailleurs à la nécessité de conduire de nombreuses économies, en raison notamment de la baisse drastique des dotations de l'Etat. Il s'agit donc d'un geste politique fort et assumé. Parce que la sécurité des Parisiens n'a pas de prix, nous assumons son coût. C'est dans cet esprit de responsabilité que Paris contribuera à hauteur de 285,1 millions au fonctionnement des services de la Préfecture de police.

Je vous demande vraiment de vous asseoir, s'il vous plaît. C'est très pénible. Ce sont des sujets très importants.

Dans le même temps, nous consacrerons 15 millions au financement des investissements d'infrastructures de sécurité et de secours, et cette somme, bien sûr, vient s'ajouter aux 11 millions que nous dédions à la sécurisation des bâtiments municipaux les plus sensibles, comme les écoles et les crèches. Elle représente un sixième de notre programme d'investissement de la mandature et permettra à la Préfecture de police de poursuivre les ambitieux travaux de construction, de réhabilitation et de rénovation qu'elle a elle-même initiés.

Les casernes de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris seront en particulier destinataires d'une grande partie de ces financements, par lesquels notre collectivité manifeste très concrètement son attachement aux forces de sécurité et aux services de secours, car c'est bien en effet aux hommes et aux femmes qui sont quotidiennement sur le terrain pour protéger les Parisiens que ces mesures s'adressent. Je tiens à nouveau à leur dire ici notre gratitude pour ce qu'ils accomplissent depuis le début de cette année, mais également notre confiance au seuil de l'année à venir.

Monsieur le Préfet de police, je me fais l'interprète des Parisiens pour vous dire ici à quel point l'engagement des policiers, des pompiers, des militaires est apprécié dans la période de crise que nous traversons. Je sais à quel point ils sont éprouvés, et en même temps déterminés à ne rien lâcher pour accompagner leurs concitoyens. Ils peuvent compter sur le soutien de notre Ville, qui n'a jamais eu autant conscience qu'aujourd'hui de ce qu'elle leur doit. Je soutiens donc l'amendement déposé par le groupe Socialiste pour abonder de 321.000 euros le budget de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, en donnant notamment aux pompiers les moyens de s'équiper de davantage de brancards, de garrots tactiques et de masques à gaz. Nous nous mettons en situation de faire face efficacement en cas de crise. Nous renforçons ainsi à la fois la sécurité et la solidarité dans une ville déterminée à rester unie face à ceux qui la menacent.

Mes chers collègues, nous ne tomberons pas dans le piège qui consiste à opposer la liberté et la sécurité. Je sais, Monsieur le Préfet, que vous-même, vous êtes quelqu'un d'extrêmement attaché au fait que ces deux éléments vont ensemble. Vous êtes un grand commis de l'Etat et je tiens à le redire ici. Avec la Préfecture de police, c'est donc

la liberté et la sécurité que nous garantissons aux Parisiens en 2016, en restant nous-mêmes et en restant debout, et en restant unis. Je vous remercie.

Monsieur le Préfet, je vous donne la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les maires adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, avant de vous présenter assez rapidement ce soir, à l'heure où nous sommes, le projet de budget spécial 2016 de la Préfecture de police, de vous commenter ses priorités pour 2016, je souhaite rappeler brièvement les principales caractéristiques de l'année écoulée en matière de sécurité.

2015 a été évidemment une année marquée par la prégnance permanente, constante du terrorisme dans notre politique de sécurité. Dès le début de l'année, les 7, 8 et 9 janvier, Paris et Montrouge ont été frappées par les terroristes, occasionnant la mort de 17 victimes.

Le 19 avril, une nouvelle attaque avait lieu, partiellement déjouée, le terroriste, vous le savez, ne parvenant pas à mettre à exécution son intention de viser une église à Villejuif, assassinant néanmoins une innocente victime rencontrée sur son chemin.

Le 26 juin, une nouvelle attaque, revendiquée par Daesh, était perpétrée contre une usine de produits industriels à Saint-Quentin-Fallavier dans l'Isère, avec l'assassinat d'un patron d'entreprise par son employé radicalisé.

Puis, le 21 août, une nouvelle attaque terroriste était déjouée dans le Thalys par l'action héroïque de quatre passagers.

Nous avons enfin tous en mémoire les attaques du 13 novembre dernier au Stade de France et à Paris, qui ont causé la mort de 130 innocents et ont fait plus de 300 blessés. Cet acte a également été revendiqué par Daesh. Vous le savez, la menace terroriste actuelle est toujours très élevée, et les modalités dans la violence des actes perpétrés sont allées crescendo sur toute cette année 2015. Pour y faire face, les forces de l'ordre sont pleinement mobilisées. La Maire le rappelait tout à l'heure, et je la remercie de cet hommage qu'elle a rendu aux forces de police et aux pompiers de notre ville.

En anticipant, dès le 14 novembre, le dispositif que nous avons prévu pour la conférence sur le climat, pour la 21e conférence sur le climat, la COP 21, la présence policière a été significativement renforcée, garantissant la présence d'au moins 80 % des effectifs sur la voie publique, dès le lendemain du 13 novembre. Un effort très significatif - je l'ai commenté ici même il y a quelques semaines - a également été fait avec la mobilisation des forces armées, permettant l'arrivée en quelques jours seulement de 2.500 militaires dans le cadre de l'opération Sentinelle. Aujourd'hui, ce sont plus de 6.400 militaires, dont 2.900 sur Paris, et plus de 10.200 agents des forces de l'ordre, dont 3.500 sur Paris, qui assurent la sécurité des 33 sites par le biais de gardes statiques ou réalisent 434 rondes et patrouilles quotidiennes sur des zones de surveillance dans la Capitale.

Des missions prioritaires de sécurisation ont été définies. Elles sont consacrées, nous en avons parlé, aux transports collectifs, dans les gares, dans les couloirs du métro, du R.E.R., dans les aéroports, dans les zones de forte fréquentation également, ou à forte visibilité ou sensibilité touristique, comme les grands magasins et tous les grands centres commerciaux. Ces missions de sécurisation incluent également la protection des médias, la protection des bâtiments officiels, des crèches, des écoles, des collèges, lycées, universités, hôpitaux et enfin, des lieux culturels, éléments essentiels dans notre ville-capitale, notamment aux heures d'arrivée ou de sortie des spectateurs.

Les circuits de sécurisation et les territoires de sécurisation qui ont été retenus ont fait l'objet d'une concertation entre les forces militaires et la Préfecture de police. Ils sont adaptés en tant que de besoin localement par un échange avec les commissaires d'arrondissement et en relation étroite avec la Mairie de Paris. Et comme je l'avais évoqué lors de la réunion que nous avons eue avec l'ensemble des maires d'arrondissement et les parlementaires de Paris, en votre coprésidence, Madame la Maire, la Préfecture de police demeure à l'écoute de toute remarque, de toute suggestion, de toute demande d'adaptation de ces périmètres de sécurité et de façon à en tenir compte dans toute la mesure des disponibilités et des possibilités. Evidemment, il faut que ces propositions soient remontées par le centre de veille opérationnelle de la Ville de Paris, de façon à ne pas disperser les priorisations ou les adaptations que nous apporterons à ce dispositif.

Deuxième caractéristique de l'année 2015 : elle a été marquée par la très forte pression migratoire qui s'est exercée sur toute l'Europe, en provenance de la corne de l'Afrique et du Moyen Orient. Notre pays a pris et prend sa part dans le nécessaire effort d'accueil par la demande d'asile qui est ouverte à tous ceux qui souhaiteraient

s'engager dans cette démarche. Des efforts conséquents ont été mobilisés pour renforcer les capacités d'accueil, avec la mise en place par le Gouvernement, dès mi-juin dernier, d'un plan d'action intitulé "Répondre à la crise des migrants : respecter les droits, faire respecter le droit". Au total, 11.000 places sont en cours de création, notamment dans les C.A.D.A. ou dans les centres d'hébergement.

Les moyens ont été renforcés, par ailleurs, pour réduire les délais d'instruction des dossiers de la demande d'asile, qui étaient excessifs. Et de ce point de vue, la réforme qui a été adoptée par le Parlement le 29 juillet dernier commence à produire ses résultats, pour notre Ville et pour notre Région parisienne. Enfin la France s'est engagée, vous le savez, à accueillir 30.000 migrants qui seront relocalisés au cours des deux années à venir à partir de deux "hotspot" mis en place par l'Union européenne en Italie et en Grèce.

Cet effort s'est doublé, au cours des derniers mois, d'une indispensable lutte contre l'immigration irrégulière, notamment contre les filières et les passeurs qui exploitent la misère humaine. La Préfecture de police s'est engagée fortement dans ce plan d'action et a multiplié par deux les résultats en matière de filières d'immigration clandestine qui ont été démantelées.

La Préfecture de police a également pris part, de manière très active, dans l'effort réalisé en étroite partenariat avec la Ville de Paris, la Préfecture de Région et les associations partenaires, comme "Emmaüs" et "France Terre d'Asile", pour mettre à l'abri des migrants regroupés dans divers campements insalubres sur la voie publique ou dans des locaux qu'ils occupaient dans Paris.

Cette politique équilibrée a permis, en quelques mois, la mise à l'abri sur 14 opérations distinctes de plus de 4.000 personnes qui se sont vues offrir un hébergement et un accompagnement administratif et social pour engager leur démarche de demande d'asile.

C'est la deuxième caractéristique, me semble-t-il, très forte de l'année 2015. Enfin, et dernier point, l'année 2015 évidemment a été marquée par l'accueil sur le dernier mois, à Paris, de la conférence sur le climat. Vous le savez, la France n'avait jamais jusqu'ici organisé une conférence diplomatique internationale de cette ampleur. Elle a vu plus de 150 chefs d'Etat et de Gouvernement se réunir au Bourget, le 30 novembre dernier, dans des conditions très satisfaisantes. Elle a vu plus de 40.000 délégués, observateurs, journalistes, être accueillis pendant près de deux semaines, malgré le contexte très difficile, évidemment, qui résultait de la menace terroriste dans laquelle nous nous trouvons.

L'engagement exceptionnel des forces de l'ordre, particulièrement lourd, a permis d'assurer la parfaite sécurisation de l'événement tout en minimisant, autant que possible, les difficultés de circulation pour nos concitoyens.

Le nombre de plaintes enregistrées sur Paris, ou sur la Région parisienne, sur ces 15 jours, pour l'ensemble des participants à la conférence sur le climat, il y en a moins de 200 sur 15 journées avec ses 40.000 visiteurs par jour. C'est vous dire ! Que ce soit sur la Seine-Saint-Denis, sur le site même de la conférence ou dans Paris.

C'est montrer l'extrême mobilisation des forces et la réussite de cette opération en termes de sécurisation des visiteurs.

Je vais sortir la belle phrase que l'on m'a préparée à ce moment-là, qui voulait dire que le cœur de l'événement battait aussi à Paris où les maires des grandes capitales mondiales se sont réunis, où les entreprises ont pu exposer leurs innovations au public, ce qui n'était pas acquis, parce que le contexte était un peu compliqué pour se faire. Tout cela s'est fait dans une réelle sérénité.

Au final, je pense que l'on peut considérer que l'expression citoyenne, qui était nécessaire sur ces sujets du climat et qui justifiait une appropriation citoyenne, a pu se tenir grâce à une action proportionnée et efficace des policiers.

Dernier point que je voudrais souligner sur cette année 2015, pour conclure sur ce panorama un peu général : le fait que cette mission de maintien de l'ordre s'est exercée dans un contexte inédit qui est celui des interdictions de manifestations de voie publique, dont vous savez que cette règle a été prolongée jusqu'au 30 novembre, à la demande du Ministre de l'Intérieur, puis très rapidement adaptée afin d'être réduite aux seules zones très limitées de l'agglomération autour des Champs-Élysées et du Grand Palais et sur le site du Bourget. Il n'est pas nécessaire de rappeler que ces dispositions d'interdiction de manifester ont totalement été suspendues depuis dimanche soir.

Les forces de l'ordre ont su, dans ce contexte particulier, faire respecter avec discernement ces interdictions de manifester. Nous pouvons dire qu'en étroite concertation avec la Maire, nous avons développé pendant cette période un dialogue avec les organisateurs de manifestations, leur permettant à la fois de se réunir en rassemblement statique sur des lieux définis ou en tolérant des chaînes humaines de plusieurs milliers de personnes lorsque celles-

ci se déroulaient dans le calme mais, en même temps, en essayant d'éviter des interventions de minorités violentes, comme cela s'était produit le 29 novembre dernier place de la République.

D'une manière générale, je rappelle simplement que ces interdictions récentes de manifestations n'auront pas changé le caractère de l'année 2015, qui a été une année pendant laquelle la sollicitation des unités de forces mobiles dédiées à l'ordre public a été beaucoup plus forte qu'en 2014. Elle a augmenté de plus de 24 %, encadrant plus de 6.600 événements dans la Capitale, soit 700 de plus qu'en 2014, dont certains ont été totalement inédits comme la marche républicaine du 11 janvier.

Ces quelques chiffres pour vous souligner que l'année 2015 a été une année où toutes les sensibilités de la société parisienne ont pu s'exprimer sur la voie publique très largement et en forte progression par rapport à l'année précédente.

Je vais maintenant brièvement, comme c'est l'usage, vous donner quelques éléments sur l'évolution de la délinquance en 2015, avant de présenter le budget 2016.

L'évolution de la délinquance résulte désormais de nouveaux indicateurs, comme vous le savez, élaborés par l'Office national de l'O.N.D.R.P., l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, avec finalement deux orientations claires.

D'une part, une stabilité des atteintes volontaires à l'intégrité physique, ce qui concerne finalement les atteintes aux personnes : stabilité sur les 11 premiers mois de l'année 2015. Ce chiffre est très positif parce qu'il était en progression l'année dernière. Il est contrasté parce que ces atteintes volontaires à l'intégrité physique recouvrent des violences physiques crapuleuses qui, elles, sont en forte diminution, c'est-à-dire des atteintes aux personnes pour les dépouiller ou pour enlever leurs biens. Sur les 11 derniers mois, les violences crapuleuses ont reculé de 12,9 %. Cette diminution est, par exemple, le cas pour les vols violents contre les femmes sur la voie publique et les lieux publics. C'était un sujet de préoccupation ces dernières années. Cette rubrique a baissé de 16,9 %.

En revanche - c'est l'autre aspect de cette stabilisation - les violences physiques non crapuleuses, qui traduisent des violences entre personnes mais ne sont pas liées à une appropriation de bien qui est la cause de la violence, ont augmenté de 11 %. Elles traduisent la violence croissante qui prévaut dans certains secteurs de notre société. Cette hausse de 11 % tient en particulier à l'augmentation sensible des faits de violence intrafamiliale, qui ne concernent donc pas la voie publique ni même, dans un premier temps, les forces de l'ordre, et qui progressent assez fortement. Par exemple, dans la rubrique "faits de violence, mauvais traitements et abandons d'enfants", il y a eu une augmentation de 568 sur l'année 2014. On est passé à 815 faits, ce qui traduit la précarité, la difficulté sociale qui, dans certains cas, nécessite une action partenariale et pas uniquement une action policière.

Je voudrais enfin souligner que les autres coups et blessures volontaires, qui représentent plus de deux tiers des violences, ont augmenté de 12,2 % de la même façon, traduisant là aussi la violence entre les personnes d'une manière générale. Concernant les harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles, ils ont augmenté de 141 % chez les mineurs et de 53,8 % chez les majeurs. Cela traduit à la fois la capacité plus grande de dénoncer ces faits, mais aussi une société qui est traversée par un assez grand nombre de maux expliquant ces violences sexuelles.

Dans de nombreuses affaires, on peut également remarquer que les femmes sont souvent rendues vulnérables par une alcoolisation excessive. Je me permets de mentionner ce point devant les maires d'arrondissement qui sont présents et nombreux dans cette enceinte. Nous avons sur ce point un vrai travail de prévention, d'explication, une campagne de précaution même à prendre, car il y a des prédateurs qui guettent ce type de situation qui s'est fortement développée et qui explique certainement la progression de ces chiffres que je viens de donner.

Je terminerai en mentionnant également une nouvelle forme de délinquance qui se développe et que nous constatons en progression forte. Ce sont les faits de harcèlement, notamment via les réseaux sociaux, qui n'épargnent pas les jeunes, y compris en milieu scolaire et à un âge très jeune, d'où la forte hausse des faits enregistrés s'agissant des mineurs. C'est une nouvelle forme de délinquance. Il faut que la Préfecture de police s'adapte à la lutte, à la surveillance puis à l'attaque des faits qui seraient relevés sur ces réseaux sociaux.

La deuxième rubrique dans ce bilan, vous le savez, est celle des atteintes aux biens qui, elle, continue à enregistrer une diminution. Cela a tendance à la diminution. Elles enregistrent une baisse de 9,6 %, ce qui traduit une excellente mobilisation des services de police. Sur ce point, la quasi-totalité des rubriques vont dans le bon sens. Les plans de lutte ont porté leur fruit. A titre d'exemple, les vols liés à l'automobile et aux deux-roues ont diminué de 7,1 % depuis janvier, notamment les vols à la roulotte qui ont diminué de plus de 10 %. Les vols à la tire sur la voie publique ou dans les espaces collectifs baissent de façon sensible : plus de 24 % de baisse sur les 11 derniers mois par rapport aux 11 premiers mois de l'année 2014.

En résumé, pour les atteintes aux biens, dans cette diminution globale de 9,6 %, une seule rubrique marque une progression : ce sont les vols à main armée avec arme à feu - plus 26 % - qui constituent incontestablement un sujet de préoccupation. On peut penser que cette progression est due à la fois à la diffusion des armes - de ce point de vue, le plan gouvernemental mis en place est essentiel - mais aussi au fait que des particuliers, des zones pavillonnaires sont davantage prises pour cibles. Aussi, nous devons, dans le domaine des vols à main armée, renforcer notre action de façon à prendre en compte non seulement ceux qui aujourd'hui sont davantage protégés dans le cadre de ces plans - les bijoutiers, les transports de fonds, les banques - mais adresser des mesures de protection plus directement ciblées sur les particuliers ou dans des quartiers moins sensibilisés contre ce type d'agression.

Enfin, je termine en rappelant que les cambriolages, qui étaient un sujet de préoccupation l'année dernière, enregistrent une baisse de 4,3 % des faits constatés à Paris. Et d'une manière plus générale, les comportements portant atteinte à la tranquillité publique de tout ce qui constitue des plaintes pour trouble de voisinage, pour trouble sur la voie publique ont également diminué de 10 % en novembre, du fait évidemment du contexte, mais de 5,4 % sur les 11 premiers mois de l'année.

Permettez-moi, peut-être pour terminer ce bilan ou en tout cas ce point sécuritaire de l'année 2015, de dire un mot sur les zones de sécurité prioritaires pour lesquelles la mobilisation de la Préfecture de police a été très forte.

Vous le savez, il y a 9 zones de sécurité prioritaires dans l'agglomération parisienne, nous en avons 3 qui sont situées dans les 18e, 19e et 20e arrondissements.

Ce matin, dans les interventions, j'entendais que certains commentaires étaient apportés sur les résultats dans ces 3 Z.S.P. Je peux les objectiver sur ces 3 zones, les vols avec violence ont diminué de près de 10 % sur la zone de sécurité prioritaire de Barbès, de 20 % sur la zone de sécurité prioritaire de Stalingrad et de près de 30 % sur celle de Saint-Blaise, depuis leur création.

On a donc des chiffres sur cette rubrique, notamment des vols avec violence, qui est précisément celle que j'évoquais comme une des plus difficiles, qui sont particulièrement positifs sur nos 3 Z.S.P.

De la même façon, l'augmentation sensible qui a été effectuée sur les contrôles de halls d'immeubles, pour répondre aux doléances des riverains, a permis d'améliorer significativement la physionomie de certains quartiers, et il reste, je pense, à conforter cette démarche sur le trafic de stupéfiants, pour lequel des actions de répression ciblée et répétée afin de déstabiliser les trafics sera poursuivie en 2016.

Bien évidemment, l'action dans les Z.S.P. relève de la prévention, je ne le développerai pas puisque nous avons de nombreuses actions dans ce domaine. Je veux simplement saluer l'excellent partenariat qui existe dans le cadre du Contrat parisien de prévention et de sécurité 2015-2020 qui a été adopté au printemps dernier, qui est en cours de déclinaison dans les arrondissements et pour lequel, avec les commissaires centraux, avec le cabinet du Préfet de police, nous développons maintenant la mise en œuvre des actions, notamment en liaison avec le Parquet, le Rectorat et la Préfecture de Région.

A l'issue de ce bilan, je vais maintenant vous présenter nos priorités 2016 et, très brièvement également, vous donner les commentaires sur le budget de la Préfecture de police pour 2016.

Les priorités pour 2016, c'est d'abord la modernisation de la Préfecture de police. Le territoire francilien est en pleine mutation, les réseaux de transport se reconfigurent avec la création à venir de la Métropole, la construction du réseau du Grand Paris Express est entrée dans sa phase concrète, les zones aéroportuaires connaissent un développement considérable, elles interagissent de façon évidente avec la Capitale en termes de circulation de biens et de personnes, en termes d'évolution de la délinquance également.

On est donc dans une situation d'interpénétration croissante à Paris, avec la grande couronne, qui affecte par son développement et ces modes de développement notre ville.

En complément de la police d'agglomération qui a été mise en œuvre sur Paris et sur les trois départements de la petite couronne, la Préfecture de police veille à renforcer son rôle de coordination zonale sur l'ensemble de la Région parisienne dans les domaines où cette échelle régionale est pertinente dans la lutte contre l'insécurité ou contre la délinquance.

Je pense évidemment au renseignement, je pense à la lutte contre le terrorisme, je pense évidemment à la lutte contre les stupéfiants.

Un de ces sujets à dimension régionale concerne la vidéo-protection, qui est devenue un outil opérationnel indispensable pour l'ensemble des services de police et pas uniquement pour ceux chargés de la sécurité publique.

Qu'il s'agisse des services en charge du maintien de l'ordre, de la sécurisation des lieux, des transports publics également, pour la recherche de preuves judiciaires ou pour gérer des interventions, dans tous ces domaines, la vidéo-protection joue un rôle essentiel.

Notre capitale, notre ville est couverte par le plan de vidéo-protection de la Préfecture de police, le P.V.P.P. Celui-ci sera complété et accéléré en 2016, et j'en remercie la Mairie de Paris.

Mais cette vidéo-protection doit aussi se développer en Ile-de-France dans le cadre d'un plan de relance qui permette de capitaliser sur l'effet de réseau qui est offert par le P.V.P.P.

Une démarche plus large, démarche de modernisation sur ces nouveaux outils mais aussi démarche de modernisation dans nos discussions, Madame la Maire, s'agissant du statut de Paris et d'un éventuel réexamen du partage des compétences entre nos deux institutions.

Pour ce qui concerne la Préfecture de police, le processus de discussion est engagé et nos équipes entretiennent un dialogue constructif qui nous permettra, je pense, d'avancer sereinement sur ces questions difficiles.

Des propositions concrètes ont été faites par le Préfet de police au Gouvernement et un mandat de négociation a récemment été donné par le Ministre de l'Intérieur, en accord avec le Premier Ministre d'ailleurs, au Préfet de police et au Préfet de Région en vue d'un arbitrage et d'un prochain projet de loi.

Par ailleurs, nous avons mis en place, Madame la Maire, un groupe de travail commun afin de préparer la réflexion et les modalités de transfert des agents de surveillance de Paris, d'une partie des agents de surveillance de Paris en lien avec la décentralisation de la verbalisation du stationnement payant. Je pense que, sur ces points, nous pourrions avancer rapidement.

Je souhaite enfin intensifier les efforts de mutualisation, de rationalisation et d'allégement des structures de la Préfecture de police pour répondre aux contraintes résultant du contexte budgétaire de l'Etat, contraintes qui pèsent évidemment sur le budget municipal.

Je pense qu'il y a des gains potentiels sur les fonctions support, sur peut-être un certain nombre de fonctions d'état-major, qui peuvent permettre de remettre sur la voie publique davantage de policiers. Je pense aussi que le regroupement des commissariats, par exemple ceux du 5e et du 6e qui ont été réalisés dès novembre 2014, peuvent permettre d'envisager d'autres hypothèses.

Nous avons actuellement deux hypothèses prévues en termes de regroupement de commissariats pour 2018 et pour 2020 sur les 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements.

Le second chantier, après celui de la modernisation, est évidemment celui de la préparation et de l'adaptation de la Préfecture de police à la lutte contre le terrorisme, un défi auquel notre pays va être durablement confronté. Au-delà des importants renforts militaires, du schéma de sécurisation dynamique de la Capitale que je viens d'évoquer, des mesures plus structurelles ont été prises par le Gouvernement.

Ces mesures visent d'abord à renforcer le cadre réglementaire ou législatif au plan européen et, vous le savez, que ce soit sur le contrôle des armes, que ce soit sur la révision des directives de contrôle aux frontières, sur ces différents points, le Ministre de l'Intérieur a obtenu un accord des Etats européens, pour resserrer finalement la capacité de l'Europe à renforcer ces outils de contrôle, à la fois sur les frontières et dans ces modes mêmes de coopération.

Au plan national, la loi sur le renseignement qui a été récemment adoptée, les réflexions en cours sur de nouvelles mesures législatives, voire peut-être constitutionnelles, vont permettre également, dans le respect du droit, de donner de nouveaux moyens dans la mesure où ils seront nécessaires à la police nationale.

Il en est de même pour adapter les matériels, les armements et les doctrines d'emploi. C'est un des points que nous évoquerons tout à l'heure avec les agents de surveillance de Paris. L'équipement approprié des policiers primo-intervenants est en effet primordial au regard de l'évolution des méthodes des terroristes et, notamment, du fait maintenant de l'existence avérée d'un nombre significatif de terroristes qui n'hésitent pas à se faire exploser au milieu d'une foule importante et à sacrifier leur vie dans ces conditions.

Dans le cadre du plan d'équipement qui avait été décidé au début du mois d'octobre, le Ministre examine actuellement le moyen de financer des besoins matériels en plus grand nombre, que j'ai exprimés en ce qui concerne la Préfecture de police, sur des demandes supplémentaires d'équipement de protection, des casques, des gilets haute protection, des boucliers pour les services, ainsi que des moyens d'armement adaptés au contexte dans lequel nous sommes rentrés et des moyens mobiles permettant d'aller plus vite et d'envoyer au plus vite les services qui agissent en deuxième intervention en cas d'attentat ou en cas de menace.

Nous avons également mis en œuvre - je ne pense pas qu'il soit utile de le développer plus longuement puisque je m'en suis expliqué il y a quelques jours ici -, nous avons mis en œuvre avec détermination mais aussi avec équilibre les mesures liées à l'état d'urgence, qu'il s'agisse des assignations à résidence ou des perquisitions administratives.

Vous connaissez les chiffres au plan national, 2.500 perquisitions administratives, 350 personnes assignées à résidence depuis l'instauration de l'état d'urgence le 13 novembre. Ces perquisitions administratives ont conduit à l'interpellation de plus de 300 personnes et au placement en garde à vue de plus de 267 d'entre elles. Sur Paris, nous avons enregistré une cinquantaine de perquisitions administratives et environ 500 sur la région parisienne.

Au-delà des moyens répressifs, les événements tragiques de janvier ou de novembre ont également confirmé la nécessité pour les services de police et de renseignement de mieux appréhender le phénomène de la radicalisation, en se dotant d'outils pour la détecter et pour la prévenir.

Le contrat parisien de sécurité propose un cadre à cet égard, mais l'accompagnement doit être développé et la Préfecture de police et les services de la Ville travaillent actuellement à des actions de prévention plus nombreuses et à un suivi plus fin et plus qualitatif des jeunes tentés par la radicalisation.

De ce point de vue, je veux simplement souligner l'excellente initiative que constituent la mobilisation d'outils plus proches des jeunes, tels les réseaux sociaux, et le projet conduit par la Ville, auquel nous sommes associés et nous y tenons, de mobiliser la communauté des développeurs, des utilisateurs de réseaux sociaux et des "start-up" pour essayer d'être plus réactifs et plus résilients face à la menace.

Et de ce point de vue, je veux également souligner l'excellente initiative de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris qui ouvrira plusieurs de ses casernes en 2016 pour enseigner les premiers gestes de secours. Cette formation de 2 heures, vous le savez, sera gratuite, et je suis certain que de nombreux élus parmi vous sont très sensibles à cette action.

Le troisième axe enfin de l'année 2016 est celui de la poursuite des actions contre les foyers de délinquance. Il faut donc poursuivre, amplifier les plans de lutte ciblés sur certains phénomènes de délinquance, notamment pour ce qui est du trafic d'armes, de stupéfiants, la question des cambriolages même si les statistiques vont dans le bon sens, les vols de voitures. Une délinquance qui tend à s'ancrer dans certains quartiers et qui vise des personnes vulnérables.

A titre d'exemple, le 1er décembre, c'est donc tout récent, la sûreté territoriale de Paris a interpellé trois individus qui étaient impliqués dans plus de 50 vols en réunion et qui ciblaient systématiquement les personnes de plus de 60 ans. On a donc à faire à des petits groupes ou à des bandes très organisés qui ciblent en particulier les personnes âgées qui sont souvent victimes de ces vols, notamment des vols à la fausse qualité, et nous allons poursuivre le plan qui a été lancé en 2015 sur ce sujet.

Nous mènerons également une priorité sur les sites touristiques, avec les efforts de sécurisation, ce qui a permis en 2015 d'obtenir de bons résultats, même d'excellents résultats.

Je rappelle que Paris accueille chaque année plus de 30 millions de visiteurs et, que ce soit sur le plan du déploiement sur les différents quartiers, avec en particulier les brigades spécialisées de terrain qui ont été créées aux Champs Élysées, aux Halles, à la gare du Nord, nous développons bien sûr toute une série d'actions, notamment pour faciliter, par des traductions, le contact avec les touristes, voire l'enregistrement de leur lettre de plainte au cas où elles sont victimes d'un vol.

En dernier point, j'attache une importance particulière, et ce sera une des priorités de 2016, à la régulation de l'espace public pour réduire les campements illicites, les ventes à la sauvette et la régulation des débits de boissons.

Tout cela représente beaucoup de chantiers, y compris pour certains regroupements. Il y a encore celui de Raoul Follereau, dont j'espère qu'il pourra être rapidement traité, une réunion ayant eu lieu récemment à ce sujet, auquel je n'ignore pas que le maire du 10e arrondissement est très attaché.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame la Maire, je considère que l'ensemble de ces enjeux nécessite une capacité opérationnelle pour pouvoir y répondre avec efficacité. De ce point de vue, le budget spécial pour l'année 2016, qui va être soumis au vote, concilie à la fois la nécessaire maîtrise des dépenses publiques et le souci de préserver la capacité opérationnelle des services de police et de la B.S.P.P. plus directement.

Je tiens à vous remercier, Madame la Maire, d'avoir sanctuarisé à hauteur de 285 millions d'euros votre participation à la section de fonctionnement en 2016, alors que vous avez évidemment à faire face à des contraintes budgétaires importantes.

De mon côté, j'ai bien conscience que la Préfecture de police ne peut s'exonérer des nécessaires efforts sur les dépenses de fonctionnement et qui doivent engager toutes les structures publiques, même si la B.S.P.P. en sera épargnée cette année.

Le budget spécial pour l'année 2016 est un budget qui est globalement en augmentation de 0,95 %, dont 0,47 % en fonctionnement et plus 5,92 % en investissement.

La Brigade des sapeurs-pompiers en sera la principale bénéficiaire, avec une augmentation de ses moyens de 1,80 %, dont 1,16 % en fonctionnement et 13,92 % en investissements immobiliers par rapport au Budget primitif 2015.

S'agissant de la section de fonctionnement du Budget primitif 2016 de la Préfecture de police, elle s'élèvera à 657,9 millions d'euros, soit une augmentation, je le redis, de 0,47 % au regard du BP 2015. Cela représente en volume 3 millions d'euros.

La participation de la Ville, qui est identique à celle de 2015 conformément aux arbitrages de l'Exécutif municipal, représentera 43,32 % - c'était 43,58 % en 2015 - de cette section de fonctionnement.

La B.S.P.P. voit donc sa dotation pour l'an prochain augmenter de 4 millions d'euros en masse, tous contributeurs confondus par rapport au budget primitif 2015.

Les principales évolutions de ce budget primitif concernent les points suivants.

Pour les administrations parisiennes, au global, les charges de personnel sont en baisse par rapport à celles inscrites au budget 2015. Ces dotations ont été calculées au plus juste, au regard du schéma d'emplois et elles doivent permettre d'assurer la prise en compte sous plafond des évolutions salariales obligatoires. Ces évolutions, vous le savez, sont contraintes, elles sont liées au G.V.T. et au régime indemnitaire des agents qui a été gelé en 2015.

Néanmoins, le niveau des effectifs pour les activités de guichet a été maintenu, ainsi que les actions de police administrative en lien direct avec la qualité des services rendus aux Parisiens.

S'agissant ensuite de la Brigade des sapeurs-pompiers, aucune suppression d'effectifs ne sera faite par rapport à nos prévisions, ce qui permettra de mettre en œuvre le repyramidage des emplois de la Brigade avec la cible de 7.906 militaires en 2016.

Le financement de la revalorisation de la catégorie C est bien prévu dès le Budget primitif 2016 et je remercie la Maire de l'avoir accepté. Nous avons pris en compte cette mesure salariale qui a été publiée d'ailleurs dès vendredi dernier dans le texte d'application. Je rajoute que cette mesure sera rétroactive avec effet au 1er septembre 2015 et que la Brigade n'a été pénalisée d'aucune façon par cette discussion.

Au-delà de cette mesure très attendue par les sapeurs-pompiers, le fonctionnement courant pour la Brigade est globalement soutenable, grâce au soclage de la mesure de loyer votée en budget supplémentaire 2015 et grâce à une augmentation de crédits pour compenser la hausse de charges incompressibles.

S'agissant de l'investissement, pour terminer, la section d'investissement augmente fortement de plus 5,92 % en crédits de paiement, ce qui représente une masse de 68,08 millions d'euros, contre 64,28 millions d'euros en 2015. La participation de la Ville de Paris s'établit, vous le savez, à 15 millions d'euros, identique à celle de 2015.

Donc, le budget que nous avons négocié était un budget qui prévoyait le maintien de cette participation financière, permettant pour la B.S.P.P. d'effectuer les grosses réparations sur casernement, au titre desquelles la Brigade bénéficie de 2 millions d'euros supplémentaires par rapport à la dotation de 2015, puisqu'on passe de 4 millions à 6 millions d'euros en 2016.

Le projet, que nous avons élaboré en octobre 2016 sur cette base, nous donnait satisfaction. Je tiens à le redire ici, Madame la Maire, en vous remerciant des efforts qui ont été faits pour nous donner satisfaction à ce moment-là.

Depuis, les attentats du 13 novembre, le premier retour d'expérience que nous avons effectué et auquel vous avez été associés, m'ont conduit à solliciter une réévaluation des moyens nécessaires à la Brigade, dans un contexte nouveau et pour y faire face dans ce contexte nouveau. Ce n'était donc pas dans le dialogue budgétaire que nous avons fort bien conduit, mais dans un cadre différent.

J'ai entendu tout à l'heure, et je vous en remercie, que votre Conseil a voté l'amendement parlementaire qui permet de financer le plan d'urgence que nous avons proposé à l'issue de ces attentats du 13 novembre. Ce plan

d'urgence, vous le savez, je l'ai estimé à 1,280 million d'euros, dont 321.000 par la Ville, qui était destiné à permettre de faire face aux besoins les plus urgents, vous les avez rappelés tout à l'heure, notamment tous les moyens d'intervention adaptés aux types de blessures rencontrées chez les victimes d'attentat lorsque l'on se trouve dans une situation d'attentats multiples, coordonnés et quasi concomitants, nécessitant une très grande rapidité de premiers soins.

Et donc, pour des garrots, des compresses hémostatiques ou des matériels d'interventions spécifiques, je pense aux brancards souples qui ne sont pas répartis de manière immédiate et pour lesquels, on a pu le voir au Bataclan, ce besoin est particulièrement avéré.

Enfin, des matériels de protection adaptés pour les militaires, tels des masques NRBC, je rappelle qu'il y en a plus de 3.000 actuellement, dont sont dotés la brigade des sapeurs-pompiers, mais il peut y avoir nécessité d'en doter davantage ou de remplacer certains de ces matériels.

C'est l'ensemble de ces besoins qui ont été chiffrés et que je vous remercie, une nouvelle fois, d'avoir pris en compte et d'avoir voté tout à l'heure dans votre amendement budgétaire.

Cette demande avait d'ailleurs été présentée, lors de la Commission consultative de gestion, comme c'est la règle depuis le 1er décembre dernier, et le Conseil consultatif avait donné un avis favorable sur ce point.

Voilà très brièvement, Madame la Maire, mesdames et messieurs les élus, les principaux points du budget spécial qui va être soumis à votre vote.

La Préfecture de police, évidemment, veille à s'adapter au caractère évolutif des menaces qui pèsent sur l'agglomération parisienne. Dans le combat que nous menons, le financement est le nerf de la guerre, c'est pour cela que je suis sensible à l'attention que chacun porte à ce long résumé de notre cadre budgétaire et je suis prêt maintenant évidemment à répondre à toutes les questions s'il y en avait.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je crois que ces précisions étaient véritablement utiles, et vous nous avez permis de faire le point à la fois sur la situation et aussi sur ce que le budget va permettre et porte en soutien à la Préfecture de police.

Je vais donner, à présent, la parole aux différents orateurs, et nous démarrons par Philippe GOUJON pour le groupe les Républicains.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, notre pays est en guerre contre le terrorisme.

Il nous appartient donc de prendre les mesures que la situation exige et, notamment, d'adopter un budget de nature à protéger les Parisiens, ce qui implique de revenir d'abord sur la baisse sans précédent, de 2 %, du budget 2015, mais encore plus, de l'adapter à la situation de guerre décrite par le Premier ministre.

Votre prédécesseur regrettait l'an passé, Monsieur le Préfet, que la part de Paris à ce budget ne représente même pas 4 % du budget de fonctionnement de la Ville et 1 % de son budget d'investissement : soit l'épaisseur du trait.

Complémentairement, les mesures que vous nous avez annoncées, Madame la Maire, lors du débat que vous appelé "d'actualité", sont très loin d'être à la hauteur des enjeux sécuritaires.

Vous ne nous proposez qu'une réserve de 5 millions pour financer les mesures destinées à favoriser le vivre ensemble post-attentat, mesures que nous ne connaissons pas, puisque vous en différez l'annonce, et une enveloppe de 11 millions d'euros pour les investissements, alors qu'il en faudrait au moins 50, comme nous le proposons dans nos amendements.

Compte tenu de la persistance de la menace, selon le Préfet de police lui-même, et de la mobilisation massive des forces de l'ordre, la protection des Parisiens doit aussi passer par une nouvelle répartition des missions de sécurité.

Alors, au lieu d'une réforme du statut de Paris, visant principalement à charcuter les arrondissements, exigez plutôt, Madame, de réels pouvoirs de police qui vous confèrent une compétence pleine et entière en matière de tranquillité publique afin que la police nationale se recentre sur ses missions d'investigation, de renseignement, d'ordre et de sécurité publique.

Foin d'arguties, la création d'une nouvelle direction de la DPP, le transfert programmé d'ASP, préfigure de façon dissimulée cette réforme indispensable.

C'est donc seulement l'esprit partisan, je pense, qui a conduit le Gouvernement à repousser les amendements que j'avais déposé dans ce sens à la Loi NOTRe, et que vous reprenez d'ailleurs en partie. Il ne faut pas avoir raison trop tôt, même si je crains, Monsieur le Préfet, que la réforme en préparation manque nettement d'ambition, et du coup rate son but.

Il vous revient, Madame, de commander à cette police municipale de 3.000 hommes pour commencer, de les armer, comme vient de le décider le maire de Lyon, par exemple, et comme je vous exhorte à le faire déjà pour les ISVP, confrontés aux dangers de la voie publique.

Vous en recrutez royalement, pour la première fois depuis 15 ans, 27, après en avoir supprimé 123 depuis 2003.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous interviendrez après, Madame BROSSEL, mais je reconnais là votre enthousiasme et votre conviction. C'est tout à votre honneur, mais nous allons écouter sagement M. GOUJON à cette heure tardive.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Si l'adjointe chargée de la sécurité peut garder son calme, c'est quand même le moins que l'on puisse lui demander.

Et d'ailleurs, je précise aussi, pour faire bonne mesure, que la Préfecture de police - il n'y a pas de raison que je m'en prive - n'a toujours pas recruté les 120 ASP lauréats du concours 2012, voilà trois ans et ne prévoit aucun recrutement pour 2016.

Avec la police municipale, aujourd'hui de première nécessité pour décharger la police de charges subalternes, la vidéo-protection est l'autre outil absolument indispensable pour protéger les Parisiens.

Vous vous y êtes cependant longtemps opposée et vous ne l'avez financée qu'à 4 % alors qu'elle a permis d'interpeller plus de 10.000 individus depuis sa mise en œuvre par l'ancienne majorité, bien sûr, fin 2011.

Les 165 caméras supplémentaires votées en septembre ne satisfont même pas la très modeste demande des 240 caméras exigées, au minimum, par la Préfecture de police.

En cas d'attaques coordonnées, la Préfecture de police ne sera pas en mesure de suivre le parcours d'éventuels terroristes par impossibilité d'effectuer de la vidéo-patrouille en continu, comme par exemple à Nice.

Bien que le réseau R.A.T.P.- S.N.C.F. compte 10.000 caméras, avec un taux d'élucidation double qu'en surface, il reste encore 800 rames à équiper.

La S.N.C.F. va financer des portiques pour le Thalys, il en faudra aussi ailleurs, mais il faudra aussi généraliser caméras thermiques et logiciels de détection comportementale dans les réseaux de transport, aller plus loin encore que la loi Savary pour protéger au mieux les voyageurs, et sortir de la pagaille dans laquelle sont plongées police et RATP pour traiter les paquets suspects, génératrice de la grève monstre du RER A.

Paris, avec une caméra pour 2.017 habitants est très en retard, et bien moins dotée que Nice, Lyon ou Strasbourg, si vous voulez d'autres villes, qui comptent respectivement une caméra pour 340, 961 et 1.077 habitants.

Comme vous avez finalement consenti au premier plan de 1.000 caméras, vous ne pourrez longtemps différer, malgré les divisions de votre majorité, Madame, une seconde tranche équivalente - nous avons un amendement de 1.000 caméras sur deux ans - tout comme 5.000 caméras devront surveiller la zone de police du Grand Paris.

Alors, Monsieur le Préfet, vous avez eu raison d'appeler, lors de notre dernier Conseil, et encore ce soir, au déploiement d'un plan zonal de vidéo-protection à l'échelle de la Région, pour interconnecter les caméras existantes et renforcer la vidéo-protection des portes de Paris.

Je le demande d'ailleurs au Ministre de l'Intérieur depuis trois ans.

Les deux vagues d'attentats ont démontré, en effet, l'urgence de mieux surveiller les portes de la capitale, et vous avez tort, Madame, de vous y opposer.

Encore faut-il aussi que la Ville mette à l'étude le déploiement des caméras dans les équipements municipaux sensibles, les 200 à 250 ensembles locatifs sociaux où prospère la délinquance sur fond de trafic d'armes et de drogue, sans omettre une aide à l'équipement des commerçants.

Il va de soi que le contrat parisien de sécurité, présenté en septembre, doit être révisé en urgence par l'ajout d'un volet terrorisme, et décliné dans chaque arrondissement.

C'est une demande que j'avais faite après les attentats de janvier et que vous aviez rejetée.

Je prétends en effet que la protection des lieux de culte, crèches, écoles et malgré des efforts certains, je ne le nie pas, est encore bien insuffisante et nous proposons des amendements.

Et avec l'esprit visionnaire qui vous caractérise, vous avez diminué, en 2015, d'un million la protection des bâtiments municipaux, supprimé carrément la subvention pour la surveillance des parkings et baissé de 11 % le budget municipal consacré à la sécurité.

La pose de 80 visiophones est loin de couvrir l'ensemble des 1.400 crèches et écoles, dont un tiers seulement est sécurisé.

Nous réitérons donc notre demande d'un audit de sécurité de la totalité des équipements municipaux.

Le volet du contrat parisien de sécurité consacré à la lutte contre la radicalisation doit spécialement être renforcé.

Monsieur le Préfet, des fermetures de mosquées intégristes ont été décidées, combien à Paris ? Avec combien d'imams radicalisés expulsés ?

Combien de djihadistes et d'individus fichés S, actuellement présents à Paris et de Parisiens sur le sol syrien ? Combien assignés à résidence ?

Les perquisitions permises par un état d'urgence - au passage la suppléante d'un ministre socialiste parisien, aujourd'hui conseillère régionale d'Ile-de-France n'a pas voté - ont permis de trouver des armes et des éléments préparatoires d'actes terroristes dans des logements de la Ville de Paris.

Alors quelles mesures la Ville et les bailleurs sociaux prennent-ils pour ne pas reloger de terroristes ? Combien d'expulsions ont-elles été engagées par les bailleurs sur ce fondement ?

Si au niveau national les prestations sociales des djihadistes sont gelées, qu'en est-il des prestations municipales ?

Enfin la Ville, comme la R.A.T.P., mais aussi l'A.P.-H.P., la S.N.C.F., etc. criblent-elles systématiquement leur personnel, quelles dispositions nouvelles ont été prises à cet égard ?

Le Gouvernement a annoncé des centres de radicalisation, mais la seule cellule de la Région parisienne, la MPF ferme ses portes faute de subventions promises par la Préfecture de police, l'inverserez-vous ?

De nombreux dysfonctionnements apparaissent aussi dans les dispositifs militaires, sous l'autorité de la Préfecture de police, découvrant des failles dans la surveillance des sites sensibles comme des hôpitaux, des églises, des établissements tels que, pour ne citer que le 15e, par exemple : l'Institut Pasteur, le Parc des Expositions, le Centre commercial Beaugrenelle, jusqu'au nouveau Ministère de la Défense menacé, comme chacun sait, par l'héliport, mais pas seulement.

Chacun sait que l'armée ne pourra pas dans le long terme affecter 10.000 hommes à cette mission pour laquelle elle n'est ni préparée, ni adaptée. Alors que la question d'ailleurs de l'hébergement des soldats est critique, des mairies - la mienne ou celle du 5e arrondissement -, se trouvant contraintes de les loger dans l'improvisation la plus totale, maintenez des casernements dans Paris car leur disparition du paysage parisien est tout à fait inappropriée dans les circonstances actuelles.

Malgré les annonces récentes de recrutement dans la police et la gendarmerie, il faudra au moins deux ans, Monsieur le Préfet, pour que les nouvelles recrues arrivent sur le terrain. Recourez-vous aux heures supplémentaires pour étendre la présence policière dans l'immédiat alors que le nombre des patrouilles a été divisé par 2 depuis trois ans ? Déployez-vous la Garde républicaine ? Dans le métro, par exemple, ferez-vous appel à la réserve de la police nationale ? Et où en est celle de la Ville ?

Avec la gestion que je pourrais qualifier de chaotique depuis quelques années de l'ordre public ces derniers temps par la Préfecture de Police jusqu'à la polémique récente sur une instrumentalisation de la manifestation COP 21 du 29 novembre sur laquelle je n'insisterai pas, je m'inquiète pour l'Euro 2016 avec sa "Fan Zone" de 150.000 supporters au Champ-de-Mars, davantage encore, bien sûr, pour les J.O.

Je ne suis pas convaincu non plus, Monsieur le Préfet, de la pertinence de la césure administrative entre la D.G.S.I. et les R.G.P.P., qui n'a guère facilité, vous le savez, le suivi des frères Kouachi. "Multiplier les écoutes et les fiches S ne sert à rien si l'exploitation judiciaire ne suit pas", rappelle le juge TRÉVIDIC.

A contretemps, vous avez même repoussé un vœu que j'avais présenté avec Frédéric PECHENARD, autorisant les policiers à être armés hors service dans les transports en commun, que le Gouvernement vient pourtant d'adopter.

Enfin, les 300 hommes de la police régionale des transports, soit un quart de l'effectif, qui ont été redéployés ailleurs l'an dernier, doivent être réaffectés en urgence à la sécurité des transports.

La lutte contre le terrorisme ne doit pas nous faire perdre de vue la sécurité du quotidien. Passé l'effet de sidération, comme après les attentats de janvier, les délinquants reprennent leurs activités, même à moins de 50 mètres de l'Élysée et du Ministère de l'Intérieur d'ailleurs ! Dans un contexte de hausse de la délinquance à Paris.

Monsieur le Préfet, comment comptez-vous mener de front - il est vrai que vous avez exposé vos plans - la lutte antiterroriste et pour inverser la courbe de la délinquance puisqu'elle continue à monter ? Le dernier bilan que dresse l'O.N.D.R.P. est sans appel, ainsi que les chiffres que vous avez cités ; en matière d'atteintes aux biens, oui, la récente baisse ne suffit pas à inverser l'augmentation massive de 12 % depuis trois ans.

Des indicateurs sont en hausse : vol d'automobiles, vols simples, vols à main armée, vous l'avez dit, à rebours de la baisse nationale d'ailleurs. Quant aux vols à la tire, ils n'ont baissé que de 2 % alors qu'ils ont doublé depuis 2012. Les atteintes aux personnes continuent à augmenter, près de 100 agressions par jour à Paris ! La violence gratuite - vous l'avez dit - monte de 12,5 % dont 10 % de coups et blessures involontaires et Paris figure parmi les zones où il y a le plus de viols.

"Comment continuer avec des politiques pénales et sécuritaires à ce point en désaccord ?", résume Alain BAUER.

Alors, oui, la loi Taubira a acté assurément un vaste désarmement pénal, avec la contrainte pénale qui fait de la prison l'exception et la transaction pénale qui, elle, dépénalise les délits de masse.

Dans ce contexte, je trouve que la volonté de légaliser le cannabis de plusieurs ministres et élus socialistes sur ces bancs même d'ailleurs, associée à l'autorisation d'ouvrir des salles de shoot - oui, vous le reconnaissez, c'est très bien, j'en prends acte -, que dénoncera d'ailleurs Déborah PAWLICK, entretient un climat permissif, alors que la lutte contre ce fléau devrait être implacable dès le plus jeune âge avec, par exemple, un dépistage systématique au lycée comme l'a proposé Valérie PÉCRESE.

Ce débat sur la sécurité va-t-il se dérouler dans l'anarchie et le désordre ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Laissez parler M. GOUJON. Il a les 20 minutes de temps de parole de son groupe.

Laissons-le parler. Après, ce sera un autre orateur.

Allez-y, Monsieur GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Et j'aimerais bien que l'on ne me décompte pas ce temps de parole.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce sera 21 minutes. Allez-y.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci beaucoup pour votre générosité.

Les défis de la sécurité sont de plus en plus lourds et nombreux à relever. Des outils existent, encore faut-il les mettre en œuvre.

Alors que plusieurs villes se sont dotées de logiciels de prédiction du crime, où en est la Préfecture de Police, Monsieur le Préfet ?

Alors qu'un rapport de l'O.N.D.R.P. a révélé qu'à Paris, le quart des cambriolages, le tiers des vols à la tire sont le fait d'Européens de l'Est réitérants, renouvellerez-vous les arrêtés anti-mendicité que votre prédécesseur a supprimés à tort, dans l'attente de l'entrée en vigueur d'ailleurs des interdictions de circulation et de séjour sur notre territoire qui sont contenues dans le projet de loi droit au séjour des étrangers ?

Alors que la délinquance des mineurs le justifierait pleinement, quand Paris se dotera-t-elle enfin d'un centre éducatif fermé ?

Pour aider la police, appliquerez-vous enfin, Monsieur le Préfet, à Paris le dispositif des "citoyens vigilants" déjà déployé en départements sous le contrôle de la gendarmerie ?

Comment résorber les désordres de voie publique qui continuent à pulluler ? Vous venez d'en décrire un certain nombre : ventes à la sauvette, marchés de la misère comme sur le boulevard de la Chapelle, petits trafics de stupéfiants, vols, mendicité agressive, racolage, dégradations, nuisances nocturnes, alcoolisation sur la voie publique, occupation intempestive de l'espace public et des halls d'immeubles.

Dotez aussi les gardiens de ces grands ensembles d'un pouvoir de verbalisation des infractions au règlement intérieur et raccordez à la police les caméras qui commencent à en équiper les parties communes.

Vous avez, Madame la Maire, au contraire, diminué de 100.000 euros en 2015, après l'avoir baissée d'un million d'euros en 2014, la subvention du G.P.I.S., compromettant ainsi sa capacité d'intervention.

L'identification des auteurs de troubles doit être suivie de procédures d'expulsion également par les bailleurs sociaux ; combien cette année ?

La question des migrants, vous l'avez abordée, Monsieur le Préfet, est tout aussi problématique. Le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur ont dévoilé que des terroristes, oui, se glissaient parmi les réfugiés, jusqu'à 10 peut-être sur un seul bateau accostant en Grèce le 3 octobre, accueillis d'ailleurs par le chef du commando du Bataclan, Abaaoud.

Tout en diminuant sa contribution à la sécurité, la Ville de Paris a consacré cette année 10 millions d'euros à l'accueil indifférencié de tous les migrants et y consacrera 14 millions d'euros en 2016, au moment même où les gouvernements français et allemands exigent la réduction des flux, s'apprêtant à remettre en cause d'ailleurs les quotas décidés en septembre dernier que vous avez évoqués, Monsieur le Préfet.

Il est particulièrement malvenu, je crois, de vous vanter de la hausse dérisoire de 0,47 % de la section de fonctionnement du budget spécial, soit 3 millions d'euros, d'autant plus qu'une comparaison avec 2014 change un peu les choses et laisse au contraire apparaître une diminution de 749.000 euros. Vous n'avez même pas rattrapé la chute vertigineuse des crédits de 2015 et vous osez prétendre faire face à la menace terroriste ?

Circonstances aggravantes, la contribution de la Ville, mes chers collègues, n'est pas reconduite à l'identique, comme vous le prétendez dans l'exposé des motifs, page 3. En effet, dans la page 111 du budget, on lit une baisse de 65.000 euros. C'est peu, certes, mais comparé à 2014, la bonne référence car précédant la baisse historique de 2015, on voit la participation de la Ville non pas en hausse ou au même niveau, mais en baisse de 5,740 millions d'euros, ce qui est un peu différent.

D'où sortez-vous donc que vous donnez à nouveau les moyens de fonctionner à la Préfecture de police ?

Une preuve supplémentaire nous est apportée par la constatation que vous faites vous-même, que les services administratifs dont la charge incombe pourtant essentiellement à la Ville seront financés pour ce qui concerne les mesures obligatoires - écrivez-vous - par des redéploiements de crédits. A la Préfecture de Police donc de gérer la pénurie face au désengagement de la Municipalité !

Ainsi, les dépenses de personnel baissent de 1,257 million d'euros. Les crédits de paiement de la section d'investissement, destinés à l'achat de matériel amortissable, baissent de 1,350 million d'euros et de plus de 2 millions d'euros même si on compare à 2014.

Je conteste aussi absolument, formellement, l'assertion selon laquelle : "Le budget de la Brigade des sapeurs-pompiers a été privilégié afin de maintenir sa nécessaire capacité opérationnelle". Certes, les dépenses de fonctionnement courant augmentent, de 1,5 million d'euros environ, comme celles des personnels destinées d'ailleurs exclusivement, à 99,9 %, à revaloriser les bas salaires : catégorie C, 1,6 million d'euros.

Toutefois, après la baisse de 0,16 % du budget de la Brigade en 2015, cette augmentation de 0,9 % ne couvre même pas, Monsieur le Préfet, l'inflation sur deux années.

Ce résultat est dramatique, mes chers collègues, parce que c'est une baisse de 262 pompiers à la Brigade et même 344 comparé à 2014. On va recruter à la place 700 volontaires du service civique. De qui se moque-t-on ?

Il faut ajouter d'ailleurs, pour faire bonne mesure, l'abandon de la deuxième tranche du plan de modernisation, la suppression de huit engins-pompe, de deux casernements, la stagnation des moyens N.R.B.C., quand le Premier Ministre lui-même dit craindre une attaque chimique ou bactériologique sur Paris.

Beaucoup moins de moyens donc pour affronter le terrorisme, même si - oui, vous vous en glorifiez, vous vous en gargarisez - même si un minuscule amendement de 321.000 euros du parti Socialiste - on se demande bien pourquoi - qui se substitue ainsi bizarrement à l'Exécutif, va permettre de payer les quelques garrots et brancards manquants : quelle misère !

Il y a un problème, Madame ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, je disais que je n'imprimais plus tout à fait, mais bon, cela doit être moi. Continuez, cela doit sûrement être moi.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je pense que c'est vous, absolument. Comme vous ne vous êtes jamais intéressée à la sécurité, je comprends que vous n'imprimiez pas. Vous n'avez jamais imprimé sur ces sujets...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Continuez, Monsieur GOUJON. Nous sommes passionnés par vos propos. Allez-y, allez-y !

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Vous n'avez jamais imprimé sur ces sujets et vous continuez à ne pas imprimer, ça, c'est clair ! Vous venez de le prouver. Je sais que cela ne vous intéresse pas, que cela vous passionne encore moins...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais passionnée, totalement passionnée.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Vous n'avez jamais imprimé sur la sécurité et cela continue. Ce n'est pas une surprise pour moi. Voilà. Je peux continuer, quand vous aurez fini de m'interrompre, Madame la Maire ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais oui ! Je ne vous interromps pas, Monsieur GOUJON. Allez-y, on vous écoute tous !

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Si, si, vous ne faites que ça ! Quand ce n'est pas votre groupe, c'est vous. C'est un peu compliqué !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y ! Nous sommes suspendus à vos propos. Continuez !

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je n'en demande pas tant. Je demande simplement un peu de silence et un peu de respect. C'est trop, je sais !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On laisse terminer M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - C'est comme ça qu'on élève le débat, oui. Bien. On va essayer de continuer dans la sérénité.

Malgré le vieillissement du parc immobilier de la Brigade, les investissements baissent de 15 % et je rappelle qu'aucune construction nouvelle n'est prévue dans les cinq ans. Si on considère la section d'investissement de la Préfecture de police dans son ensemble, les autorisations de programme chutent de 27 millions. Si les crédits de paiement augmentent de près de 4 millions, c'est vrai, il manquera 7 millions pour revenir simplement au niveau de 2014.

La Ville refuse donc d'exercer ses responsabilités budgétaires à l'égard des services dont, juridiquement, elle est pourtant tenue d'assumer intégralement la charge, obligeant la Préfecture de police à des redéploiements importants depuis des années, ce qui fait qu'aujourd'hui, je crois qu'on peut le dire, on est à l'os et que la Brigade, pour ce qui la concerne, est loin, très loin de retrouver le niveau de 2014 et se voit effectivement affaiblie dans ses capacités opérationnelles. Les hausses budgétaires, la prise en considération du risque terroriste, oui, c'est dans les discours à cette tribune uniquement, mais pas dans les chiffres !

En conclusion, puisqu'il faut que je termine - je sais que vous le regrettez, mes chers collègues, mais les meilleures choses ont une fin ! -, le budget que vous nous proposez constitue une sanctuarisation en trompe-l'œil, car vous ne compensez pas la baisse historique de la contribution de la Ville de Paris de 5,7 millions opérée l'année dernière. La situation exige une politique radicalement nouvelle, dont vous n'avez pas pris la mesure.

Pour notre part, cependant, soucieux de témoigner, et uniquement pour ce souci, soucieux de témoigner notre confiance aux forces de l'ordre, Monsieur le Préfet de police, avec esprit de responsabilité, dans un état de guerre, qui doit nous amener à dépasser les débats subalternes, nous voterons.

On peut aussi voter contre ! Je ne sais pas. Cela a l'air de faire rire Mme la Maire. J'aimerais bien terminer. J'ai encore une phrase. Si on peut éviter de faire dans l'hilarité et le grotesque...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Terminez. Allez-y. Une phrase encore. Allez, allez, Monsieur GOUJON. Allez. Il est tard. Tout le monde est fatigué.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je reprends, pour terminer, surtout qu'il me semblait que j'évoquais l'esprit de responsabilité, la dignité, l'élévation du débat, mais je crois que c'est très difficile ici. Donc je vais tout simplement terminer en disant que nous voterons ce budget, qui a au moins le mérite de renoncer aux coupes claires, à défaut de porter une vision ambitieuse de la sécurité à Paris et d'assurer une protection optimale aux Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Je pense qu'on peut tous applaudir M. GOUJON qui vote le budget de la Préfecture de police, après des propos largement... Voilà. Bref, je ne les commenterai pas.

La parole est à M. Eric HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric HÉLARD. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, tout d'abord, permettez-moi, au nom du groupe UDI-MODEM, de saluer l'action de la Préfecture de police dans la gestion de la crise des attentats de novembre et le renforcement des moyens humains déployés sur le territoire parisien et francilien pour sécuriser les espaces à risques de la Capitale.

Sous votre autorité, l'effort de mobilisation demandé à vos hommes pour assurer la sûreté de l'espace public parisien, déjà important avec le plan "Vigipirate", et plus encore avec le niveau "alerte attentats", puis l'état d'urgence, mérite toute notre considération.

Alors, on le voit, quand les forces de l'ordre sont présentes et visibles, la petite et la grande délinquance diminuent. A ce titre, l'ouverture du nouveau commissariat, au printemps dernier, dans la gare du Nord, l'une des principales portes d'entrée sur la Capitale, le prouve efficacement. C'est une réussite qu'il convient de saluer. C'est pourquoi, à nos yeux, la Préfecture de police doit vraiment recentrer ses forces pour le maintien de la sécurité.

Or, si la subvention de 285 millions d'euros, égale au montant voté l'année dernière, mais en baisse de 6 millions d'euros par rapport à 2014, peut apparaître comme une bonne nouvelle pour la maîtrise de nos finances publiques, elle appelle néanmoins deux remarques : premièrement, les moyens alloués à la sécurité sont insuffisants par rapport aux besoins à venir. En effet, l'année 2016 sera marquée par de grands rassemblements à Paris, notamment à l'occasion de l'Euro 2016, et le maintien, pour les premiers mois au moins, de l'état d'urgence, avec un risque d'attentats élevé. Nous sommes en guerre contre le terrorisme, pour longtemps. Il faut en prendre conscience dans les choix et les arbitrages budgétaires.

Le maintien de la subvention de la P.P. à son niveau de 2015 semble donc insuffisant au regard des besoins de sécurité accrus de la Ville pour les temps qui viennent. On aurait pu attendre le déploiement de mesures de sécurité supplémentaires, notamment, par exemple, sur l'ampleur de l'extension du nombre de caméras de vidéo-surveillance. Nous l'avions proposé ici même, en septembre. C'est d'autant plus justifié aujourd'hui. Ce ne sont pas 165 caméras supplémentaires qui suffiront à répondre aux nouveaux besoins. Le doublement du nombre de caméras sur la mandature, sur les six ans de la mandature, n'aurait pas été superflu.

De même, et je l'ai mentionné ce matin, la délinquance touche l'ensemble du territoire parisien, et pas seulement les zones de sécurité prioritaires. Elle gagne des quartiers, jusqu'alors tranquilles, comme par exemple Pernety, ou la porte de Saint-Cloud. Quant aux mesures de police renforcées dans les zones de sécurité prioritaires, j'entends, Monsieur le Préfet, que des premiers effets se fassent sentir. Peut-être faut-il alors en créer de nouvelles ?

Deuxième élément : nous souhaitons que la subvention qui finance l'exercice des missions de police municipale par la Préfecture de police soit la dernière que nous votions dans ces proportions, grâce au transfert des pouvoirs de police municipale du Préfet de police au Maire de Paris, que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années déjà.

En effet, à ce jour, la Ville finance l'exécution des pouvoirs de police municipale par la Préfecture, mais sans pouvoir en contrôler l'efficacité de l'exécution.

Ainsi, comme l'année dernière, 75 millions d'euros sont consacrés à la verbalisation sur les parcs de stationnement payants de la Ville. La Maire a en effet la compétence de police en matière de stationnement, mais alors qu'elle édicte la réglementation sur le stationnement - rappelons la fonte du parc de stationnement de surface comme peau de chagrin et la multiplication par trois du prix du stationnement résidentiel - et qu'elle finance donc le contrôle du stationnement, la Maire de Paris n'a aucun contrôle sur l'action des A.S.P. et leur mission de verbalisation. Je mentionne d'ailleurs au passage que le nombre de verbalisations du stationnement est passé de 4,1 à 3,7 millions de P.V. dressés entre 2012 et 2013, mais que les données pour 2015 et les objectifs de 2016 sont pour le moment indisponibles. La Ville fait donc, cette année encore, un chèque de 75 millions d'euros pour des objectifs et des priorités inconnues.

Du point de vue de l'organisation de l'autorité de police municipale, il nous semble urgent de retrouver une cohérence entre l'autorité qui réglemente, l'autorité qui exécute, l'autorité qui finance et l'autorité qui contrôle, entre autres, la politique du stationnement, dans une logique de décentralisation voulue par la loi Maptam, avec la perspective pour les villes de percevoir le produit des amendes de stationnement.

Par ailleurs, près de 120 millions d'euros sont consacrés à la prise en charge des personnels affectés aux services parisiens de police administrative, péril d'immeuble, le service vétérinaire, lutte contre les nuisances. Ces financements permettent à la Préfecture de police d'assurer sa compétence en matière de police de l'habitat insalubre, partagée avec la Municipalité et le Préfet de Région, dans le cadre d'une co-production qui mériterait d'évoluer.

Si la Ville de Paris prend en charge le signalement des immeubles insalubres, près de 5.500 signalements chaque année, et contrôle les règles d'hygiène, c'est le Préfet de police qui édicte chaque année les 250 arrêtés d'insalubrité, et lui qui détermine les travaux à réaliser, mais si le propriétaire ne s'exécute pas, la Ville peut faire exécuter les travaux d'office. Il faut donc bien le constater, la multiplicité des acteurs nuit à l'efficacité optimale d'une politique pourtant essentielle à nos yeux qu'est la lutte contre le logement insalubre. Nous appelons là encore à retrouver une cohérence entre l'autorité qui finance, celle qui réglemente, celle qui exécute, dans une logique de décentralisation, dans la logique du transfert des compétences, relevant, en droit commun, de la police du Maire, ou de la police municipale, du Préfet vers le Maire.

Nous espérons donc que la participation de la Ville de Paris au budget spécial soit la dernière de cette ampleur et finance à l'avenir une Préfecture de police recentrée pour plus d'efficacité sur des missions de police judiciaire, d'une part, et de protection civile assurée par la Brigade des sapeurs-pompiers, d'autre part.

Mais sur ce point, je laisserai le soin à ma collègue, Anne TACHÈNE, d'évoquer la position de notre groupe. En tout état de cause, nous voterons le budget spécial de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur HÉLARD.

Monsieur FÉRAUD, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je serai bref, car nous sommes déjà à un temps avancé de nos débats. Je voudrais moi aussi réitérer nos remerciements et notre gratitude aux policiers, gendarmes, pompiers, militaires, mais aussi à la protection civile et à la Croix-Rouge pour le courage et le professionnalisme dont ils ont fait preuve et qui ont sauvé tant de vies cette année.

Nous savons combien les Parisiens leur sont reconnaissants d'assurer leur sécurité et combien aussi leurs attentes sont grandes.

Notre partenariat avec la Préfecture de police est très construit. Le budget spécial en témoigne. Je voudrais remercier Colombe BROSSEL, votre adjointe en charge de la sécurité et de la prévention, pour le travail qu'elle mène avec la Préfecture de police, ainsi que Catherine VIEU-CHARIER qui, comme adjointe, est également correspondante défense.

Je voudrais remercier aussi M. le Préfet de police et ses services pour les relations de travail avec les élus, notamment les élus d'arrondissement. Ce budget partenarial prévoit 300 millions d'euros, dont 15 millions d'euros d'investissements. C'est une contribution majeure - on entend parfois le contraire en prenant certains chiffres en pourcentage - pour financer de très importants services rendus aux Parisiens. Je me réjouis que ce budget présente une hausse de 0,47 % qui bénéficiera notamment aux évolutions salariales de la B.S.P.P. Je voudrais insister sur le

budget de la B.S.P.P. qui augmente de 0,9 %, soit 3,9 millions d'euros supplémentaires, prenant en compte les drames que nous avons connus en 2015.

Le groupe que je préside propose également un amendement afin de financer du matériel supplémentaire pour un montant de 321.000 euros. Cela n'a rien de dérisoire. Qu'il puisse y avoir des initiatives de groupes politiques, des initiatives constructives, j'en remercie l'Exécutif ici.

C'est un budget qui se concentre sur le bénéfice aux usagers, comme celui de la Ville de Paris. Aux côtés de la Préfecture, en partenariat avec elle, la Ville de Paris consacre elle-même depuis 2001 des moyens toujours plus importants pour assurer la sécurité et la tranquillité au quotidien de nos administrés. J'en ai parfois assez d'entendre que la Ville, depuis 2001, n'aurait rien fait. Elle est partie de peu pour augmenter, développer de nouveaux moyens, parallèlement à ceux de la Préfecture de police. Je pense aux correspondants de nuit, à la montée en puissance de la DPP qui, encore cette année, reçoit 40 postes supplémentaires au budget, au plan de vidéo-protection qui, cette année encore, est amendé, à la création du G.P.I.S. qui est un maillon important qui comprend plus de 200 intervenants. Ce sont des outils importants que nous avons mis en œuvre pour assurer la sécurité des Parisiens, complémentaires de ceux des services de police.

Le budget prévoit cette année aussi la création d'un mécanisme d'intéressement des A.S.P. pour améliorer la verbalisation. Je salue l'engagement de M. le Préfet de police dans ce domaine, car il est indispensable que les incivilités reculent en cette matière également.

La lutte contre l'incivisme, c'est notre conception du vivre ensemble et c'est aussi pour cela qu'en lien avec l'évolution du statut de Paris, nous souhaitons que les brigades mises en place par la Ville permettent de lutter plus efficacement et sans surcharger le travail de la Préfecture de police contre les incivilités sur l'espace public. C'est un progrès important sur lequel nous travaillons et dont je sais que la mise en œuvre est attendue par les Parisiens et se verra dans l'espace public.

Madame la Maire, je voudrais conclure en vous disant que mon groupe votera ce budget, que la sécurité des Parisiennes et des Parisiens passe par une coopération efficace entre la Ville et l'Etat. Nous serons nombreux à voter ce budget. Je veux aussi rappeler que la sécurité des Parisiens passe par des personnels en nombre suffisant et bien formés. Pendant 20 minutes, avec mon collègue de gauche, j'ai écouté M. GOUJON et je me suis dit : avec un tel élu, si un gouvernement avait voulu supprimer 13.500 postes de policiers en France, dont 1.500 à Paris, il aurait lutté pied à pied ; il n'aurait rien lâché. Une détermination sans faille !

Au lieu de cela, Monsieur GOUJON, vous avez tout voté, tout accepté, tout fait subir aux Parisiens, tout justifié. Je pense que vous devez aux Parisiens la vérité et à nous, dans cet hémicycle, un peu de modestie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Rémi FÉRAUD.

A présent, la parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Après une baisse de 2 % l'an dernier, cette année, le budget de la Préfecture est en hausse avec un 0,9 % dont bénéficie, notamment, la B.S.P.P. Cet heureux changement de cap n'est pas étranger à l'action des écologistes l'an dernier. En effet, dans le cadre de la commission consultative de gestion de la B.S.P.P. en décembre 2014, en ne votant pas le budget, nous avons clairement annoncé l'éventualité d'un vote contre au Conseil de Paris, si de plus amples moyens financiers n'étaient pas accordés aux pompiers afin de leur permettre de préserver leurs capacités opérationnelles.

L'adoption de nos vœux et amendements budgétaires, liés notamment à la catégorie C ou au recrutement des réservistes, montrèrent que le message des écologistes avait été compris. Nous avons donc approuvé le budget 2015 et sans regrets, puisque la tendance baissière est aujourd'hui inversée. Oui, les écologistes avaient voté pour le budget de la Préfecture de police, contrairement à la droite qui avait refusé de l'approuver, se complaisant déjà dans une vision idéologique et catastrophiste de la réalité, dont on a eu tout à l'heure à nouveau un spectacle extraordinaire. Je dirai un spectacle FN, comme Fox News évidemment. Vous savez, ce journaliste américain qui s'est ridiculisé en noircissant à l'excès certains quartiers du 18^e arrondissement.

J'ai trouvé M. GOUJON un peu mou du genou.

Si, mon cher. Je peux dire "Philippe" parce que c'est presque un ancien copain de régiment. Vous avez oublié quand même, mon cher Philippe, que l'on peut aussi dépister le cannabis dès les crèches. Pensez aux nourrissons ! Ils inhalent l'odeur du cannabis de leurs parents et vous n'avez rien proposé à ce sujet. Je suis très déçu !

Vous auriez pu reprendre la proposition de votre collègue, Patrice CALMÉJANE, lors de la commission concernant la B.S.P.P. l'autre jour, qui a proposé d'armer les pompiers : le flingue dans une main et le pansement dans l'autre. Je ne vous raconte pas la manière dont il s'est fait envoyer balader par le général des pompiers après qu'il eût fait cette proposition. Mais, cela dit, ce que vous avez dit ne m'inquiète pas, parce que quand je vois ce que vous avez fait quand vous étiez au Gouvernement - cela a été dit - franchement, vous ne ferez pas tout cela.

Vous allez recommencer sans doute à réduire les effectifs, etc., à investir une fortune dans des caméras de vidéo-surveillance, dont il n'est toujours pas prouvé qu'elles servent à quoi que ce soit, sinon peut-être à élucider certains faits. Franchement, à 72.000 euros la caméra ! Puis vous êtes tous obsédés par les caméras. La caméra, cela dépend comment on s'en sert, qui la regarde. C'est tout le contexte de la caméra qui peut la rendre éventuellement efficace.

Je me tourne encore vers vous. Avez-vous entendu l'an dernier des Parisiens se plaindre du service de la police ou des pompiers ? Avez-vous eu à vous plaindre, le 13 novembre, d'un manque de moyens matériels, logistiques ou humains pour permettre aux services de l'Etat de faire leur devoir. Ils ont fait leur devoir. Or, c'est un budget que vous n'aviez pas voulu approuver. Pourtant, il était bon, ce budget, puisqu'il a fait face à des événements exceptionnels.

Je trouve un peu étrange qu'aujourd'hui vous approuviez ce budget. Il vous a fallu 130 morts et des centaines de blessés par balles pour accepter de voter un budget que vous n'approuviez pas précédemment.

Cela dit, Madame la Maire, je n'explose pas de joie non plus pour une hausse de 0,9 % qui compense juste l'inflation, permet de préserver l'existant - je parle de la B.S.P.P. - sans pour autant offrir davantage ni en fonctionnement, ni en investissement. Si 0,9 % est acceptable pour 2016, je doute qu'il en soit de même dans les années à venir.

En effet, les besoins de la B.S.P.P. sont condamnés à croître, pour au moins trois raisons. Sous l'effet du vieillissement et de la précarisation, le nombre de situations de détresse et d'urgence augmente et donc le nombre d'appels aux pompiers aussi. Deuxièmement, au plan démographique, les 4 départements couverts par la B.S.P.P. vont gagner au moins 600.000 habitants supplémentaires d'ici à 2030. Enfin, de grands chantiers en cours de toute nature se traduiront par un fort accroissement du nombre d'équipements à protéger. Pensons, par exemple, au Grand Paris Express et à ses dizaines de nouvelles stations.

Dans le cadre d'un budget contraint à cause, hélas, de la politique gouvernementale, des efforts de productivité ont été demandés à la B.S.P.P. Celle-ci a déjà beaucoup répondu. Le nouveau système de traitement des appels, la modulation de la capacité opérationnelle ou bien encore les économies réalisées sur le chauffage, l'habillement, la pharmacie, le stock stratégique de gasoil, passé de 3 à 1 mois, une certaine mutualisation des matériels avec les S.D.I.S., et j'en passe.

Par ailleurs, le temps de travail des sapeurs-pompiers s'accroît démesurément et atteint, me semble-t-il, sa limite. N'abuse-t-on pas déjà de ces hommes que le statut militaire rend corvéables à merci ? Ils travaillent 944 heures de plus que les pompiers professionnels de la grande couronne qui, eux, et tant mieux, disposent du droit syndical et de grève. Par année, 94 gardes de 24 heures pour les uns, 125 pour les autres.

Paris dispose des meilleurs pompiers du monde pour le coût le plus faible du monde et j'affirme que le courage de la B.S.P.P. ne réside pas seulement dans l'action mais qu'il se révèle aussi dans sa gestion.

Alors disons-le tout net, la hausse de la productivité ne suffira pas ou ne suffira plus à financer les besoins de la B.S.P.P. Il faudra très vite consentir à une augmentation des crédits à un niveau supérieur à l'inflation, tôt ou tard.

Le 1er juillet dernier, en réponse à l'amendement de mon groupe, un vœu de l'Exécutif, adopté à l'unanimité de notre Conseil, demandait que la Préfecture présente avant la fin de l'année 2015 un plan d'action pour que la B.S.P.P. prenne sa part dans la lutte contre la pollution et le réchauffement climatique en améliorant son parc automobile et de bâtiments.

Qu'en est-il ? Pourquoi l'échéance n'a-t-elle pas été respectée ? Pourquoi la volonté politique d'aboutir sur ce point a-t-elle fait défaut ?

Une partie des questions soulevées par la B.S.P.P. valent aussi pour l'autre versant du budget de la Préfecture, celui qui finance une diversité de services et de missions comme la circulation, le stationnement, l'hygiène, la sécurité préventive, la sécurité des bâtiments, les autopsies, la délivrance des titres de séjour et d'identité.

C'est ce budget-là que nous votons, c'est celui de la vie quotidienne des Français et vous ne parlez que d'attentats, que de sécurité. Dieu merci, les attentats sont rares. La vie quotidienne, c'est tous les jours. Or ces

services publics se dégraderont si, dans un contexte d'accroissement des besoins, on se contente de leur chanter la petite musique libérale : sois inventif, sois innovant, adapte-toi, sans jamais songer à réévaluer les crédits qui leur sont alloués.

Enfin, mon groupe a déposé un vœu pour qu'une aide financière à la personne soit accordée par la Ville aux Parisiennes et aux Parisiens désireux de suivre une formation au secourisme. Les attentats de novembre ont rappelé de manière extraordinairement spectaculaire l'utilité des gestes de premiers secours prodigués par des citoyens. Cela, en des circonstances bien plus fréquentes que celles d'un attentat, qu'elles soient d'ordre domestique, sportif ou liées aux accidents de la route.

Nous voyons là un signe tangible de la solidarité humaine. Solidarité humaine et pas seulement nationale, et cela mériterait les encouragements de notre Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Pascal JULIEN.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, je ne débiterai pas mon propos - cela ne surprendra personne - comme l'a fait de façon dangereuse, me semble-t-il, M. GOUJON, qui, en insistant sur le fait que l'on serait en guerre et en reprenant les menaces d'attaques bactériologiques et chimiques brandies par Manuel VALLS, ajoute à l'anxiété ambiante et de ce fait vise à instrumentaliser les peurs qu'expriment certains de nos concitoyens.

Je tiens pour ma part, au nom de mon groupe, à remercier de nouveau les forces de police pour le travail difficile qu'elles ont dû effectuer en cette année 2015, qui a commencé par les attentats ciblés contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes et, il y a un mois, durant cette nuit d'horreur dont tous les Parisiens et les Français garderont la mémoire.

Les forces de police ont été très sollicitées. Elles le sont encore et nous savons combien les personnels sont épuisés par cette mobilisation permanente due à l'état d'urgence et à ses conséquences en matière d'enquêtes, de perquisitions mais aussi de rondes, de présence auprès des Parisiennes et des Parisiens.

La police a perdu cette année des agents qui ne faisaient que leur devoir et nous nous inclinons devant leur famille et leurs collègues. La police nationale a-t-elle su retrouver l'image proche et protectrice auprès de nos concitoyens qui n'aurait jamais dû la quitter ? Je l'espère et je souhaite aussi que le Gouvernement s'interroge sur l'après-période d'urgence liée aux attentats.

Si les Parisiens conçoivent qu'il s'agit d'une période exceptionnelle, ils ne comprendraient pas qu'à terme on réduise à nouveau les moyens affectés à leur sécurité.

Je dis cela à l'encontre de ceux qui aiment le service public et en particulier la police dans les moments de nécessité extrême mais qui, dès l'orage passé, n'ont comme obsession que de réduire la présence policière dans notre Capitale.

Je pense en particulier à l'opposition municipale de droite qui ne peut cacher, comme l'a rappelé à juste titre Rémi FÉRAUD, qu'elle a soutenu les mesures de réduction massive d'effectifs de police avec la mise en œuvre de la R.G.P.P., et qui est aujourd'hui obligée de reconnaître qu'elle a eu tort.

Oui, la police est indispensable dans un état de droit. Elle doit être mobilisée mais aussi exemplaire, et les prérogatives qui lui sont attribuées au titre de l'état d'urgence doivent être contrebalancées par une grande vigilance citoyenne.

Voilà pourquoi nous vous demandons par un vœu, Monsieur le Préfet, de nous tenir au courant du nombre d'arrestations, de perquisitions administratives, de contrôles judiciaires ou d'assignations à résidence qui ont eu lieu sur le territoire parisien depuis le début de l'état d'urgence.

Le Gouvernement s'y est engagé devant la représentation nationale et nous souhaitons qu'il en soit de même pour les élus parisiens, même si dans votre propos liminaire vous nous avez donné les premiers chiffres.

De même, nous souhaitons que dès que possible, soient assouplies les règles d'autorisation de manifester et que Paris résonne à nouveau des pas et des slogans de manifestants pacifiques qui souhaitent faire entendre leurs revendications.

Certains syndicalistes que je connais bien vous ont fait part de leur incompréhension, de l'interprétation restrictive du droit de manifester alors que, dans le même temps, de grands rassemblements à caractère commercial étaient maintenus dans notre Capitale.

Vous comprendrez qu'à titre personnel et au nom de mon groupe qui est attaché à la sécurité des Parisiens mais aussi à l'exercice plein et entier des libertés publiques, cette question vous soit directement adressée, Monsieur le Préfet. Car, voyez-vous, il y a sur nos bancs un réel attachement au service public et à ses agents, pas simplement au moment des crises aiguës, où nous avons noté que nos services publics ont été salués pour leur réactivité, disponibilité, efficacité faisant taire sur le coup ceux qui n'ont cessé de les démanteler ou comme le Ministre MACRON qui veut précariser le statut des fonctionnaires.

Nous voulons une police nationale en nombre suffisant et formée. Nous voulons une présence policière de dissuasion dans nos quartiers qui réinstalle de la confiance entre les citoyens et ceux qui sont chargés de les protéger.

Voilà pourquoi nous ne nous résoudrons jamais à l'abandon par la droite des expériences menées en matière de police de proximité. La police, ce sont les enquêtes et la scientifique, le renseignement et la "crim". Mais ce sont pour les Parisiens ces centaines d'agents qu'ils souhaiteraient encore plus proches et plus visibles.

Contrairement à ce que pense la droite locale, nous n'avons pas besoin d'une police municipale armée, nous avons besoin d'une police nationale présente sur le territoire auprès des populations.

Nous nous réjouissons que ce budget marque une pause dans la baisse structurelle qui était annoncée. Bien entendu, nous avons suivi les avancées du groupe de travail sur l'évolution du statut de Paris et nous savons que nombre des missions que vous exercez en lieu et place de l'administration locale nous vient de l'histoire. Du fait que Paris est notre capitale et que donc des missions particulières existent au sein de la Préfecture de police parisienne.

Nous sommes en accord avec Anne HIDALGO quand elle demande à avoir les prérogatives d'une maire de plein exercice, consciente qu'elle aura toujours à mettre en application des directives propres à une capitale siège du Gouvernement.

Mais tant au sujet de la voirie que des règlements de police du Maire sur l'insalubrité, les professions réglementées, les horaires d'ouverture des débits de boisson et la gestion des dimanches ouverts pour les commerces et j'en passe, il est archaïque et anormal que nous dépendions des autorités préfectorales, alors que nous sommes une Assemblée majeure et souveraine.

Nous souhaitons donc que ce statut évolue et que la Préfecture se concentre sur ses missions régaliennes qui, pour nous, ne doivent pas être dévolues aux services municipaux.

Voilà pourquoi nous soutenons aussi la nécessaire clarté qui doit être faite sur l'utilisation des personnels A.S.P. Je sais que vous avez ouvert ce chantier avec les organisations syndicales, Monsieur le Préfet. Peut-être pourriez-vous profiter de ce moment pour nous en dire un peu plus.

Ces personnels sont parfois désarçonnés par leur double tutelle et peut-être aussi par des injonctions contradictoires. Nous avons nous-mêmes en tant qu'élus à travailler à cette modification et à l'amélioration des profils de postes et des missions de ces agents qui ont un rôle difficile, mais qui contribuent aussi par leur présence dans l'espace public parisien à un meilleur sentiment de sécurité.

Nous voulons que cette discussion soit tripartite et que la Ville, la Préfecture et les agents s'attellent à un travail commun autour d'une nécessaire évolution.

En revanche, je sais que vous avez été interpellé, Monsieur le Préfet, sur la reprise de la verbalisation dès le 14 novembre au matin. Les agents auraient souhaité pouvoir être associés à cette décision. Ils pensaient à leur sécurité, bien sûr, mais aussi à la peine des Parisiennes et des Parisiens. Je pense qu'il s'agissait pour le moins d'une maladresse.

Oserais-je aussi vous demander un point sur les "reçus-recalés" du concours des A.S.P. de 2012 ? J'avoue ne pas avoir eu d'échos sur ce dossier depuis l'année dernière. Où sont ces 120 lauréats de ce concours ?

Enfin, Monsieur le Préfet, je sais que vous vous félicitez de la décision de la Ville d'accélérer le Plan de caméras pour Paris. Vous connaissez notre position. Ces caméras ne sont en rien protectrices ou dissuasives. La preuve en a d'ailleurs, malheureusement, été faite la nuit du 13 novembre dernier. Face à des fanatiques qui ne prennent même pas la précaution de se masquer, ces caméras ne sont pas d'une grande utilité, vous en conviendrez, même si elles peuvent contribuer dans certains cas à élucider des affaires.

Nous continuerons de défendre la présence humaine car elle est porteuse d'une protection beaucoup mieux perçue par la population. Ce n'est pas par ringardise que nous ne soutenons pas la "machine", mais parce que la présence d'agents publics rassure dans les trains, dans les stations de métro, comme dans l'espace public. Mieux, à chaque fois que nous avons remis du personnel qualifié, en nombre suffisant, doté de moyens appropriés dans les transports publics, nous avons fait reculer les actes d'incivilités, les fraudes et les agressions.

Nous apportons donc notre pierre à l'édifice, en approuvant ce budget de la Préfecture de police, aussi parce que nous sommes attentifs à l'amélioration des conditions de vie et de travail des sapeurs-pompiers qui, comme d'habitude, ont été exemplaires au cours des événements de novembre.

Provision pour gager l'éventuelle augmentation de leur salaire en cours d'année, mais aussi de l'investissement pour que le matériel de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, très sollicité, soit remplacé et modernisé.

Voilà deux chapitres visibles dans ce budget.

C'est aussi parce que nous sommes conscients que la place de la B.S.P.P. et des pompiers est particulière dans le cœur des Parisiens que nous avons posé un amendement budgétaire pour renforcer l'action de l'association des anciens cadres de la Brigade qui intervient auprès des plus jeunes Parisiens mais aussi banlieusards dans les écoles et les collèges. Nous avons bon espoir que cet amendement, modeste mais si sincère, soit adopté à l'unanimité de notre Conseil.

Le budget de l'année prochaine dépendra, nous le savons tous, du sort réservé aux propositions que nous ferons au Gouvernement pour modifier le statut de Paris. Plus de clarté, de simplicité, c'est mieux pour les Parisiens. Est-ce à dire que nous souhaitons dépecer la Préfecture de police ? Bien sûr que non. Mais nous voulons qu'elle se concentre sur ses missions, qu'elle le fasse encore mieux et qu'elle démine ainsi toutes tentatives de créer une police municipale armée dans notre capitale qui n'est pas, pour nous, la réponse adaptée aux enjeux.

Notre groupe votera donc les crédits budgétaires de la Préfecture de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur LE RESTE. Pile dans temps de votre groupe. Si on peut faire un peu moins pour les groupes suivants, ce ne serait pas mal.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, avant d'en venir à la question stricte du budget, je souhaitais encore une fois rendre hommage aux agents de la Préfecture de police et de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Au service des citoyens, dans des moments dramatiques, ils ont agi avec courage et dignité. Leur mobilisation continue aujourd'hui dans le cadre de la sécurisation renforcée de nos rues, elle est particulièrement intense.

Nous savons aussi qu'ils ont été fortement engagés pour assurer, dans de bonnes conditions, la tenue de la COP 21 et cet effort doit être souligné.

La sécurité est en effet un élément essentiel pour garantir la cohésion au sein de notre territoire. C'est un droit que les autorités publiques doivent garantir aux habitants et aux visiteurs. Cette exigence, à Paris plus qu'ailleurs, est particulièrement forte.

Le déploiement important des forces de sécurité vitales pour la collectivité, nécessite bien sûr des moyens conséquents, même si cela ne nous empêche pas de mener une réflexion sur l'allocation des moyens destinés à la Préfecture de police afin de garantir un service public efficace et utile au plus grand nombre.

Le budget spécial de la Préfecture de police pour 2016 applique un sérieux budgétaire que nous pouvons saluer. Globalement, c'est un budget en stabilité, avec des dépenses de fonctionnement qui augmentent seulement de 0,47 % par rapport à 2015.

Derrière cette apparente stabilité, nous connaissons les efforts importants de redéploiement des crédits et d'optimisation des ressources. Dans un contexte budgétaire compliqué, la priorité est l'exigence du service aux Parisiens. Ainsi, grâce aux économies, le budget de la B.S.P.P. a pu, par exemple, être privilégié pour maintenir sa capacité opérationnelle.

Mais notre réflexion ne doit pas s'arrêter là. En effet, l'action de la Préfecture de police pourrait être mieux réorientée. Sa mission première est de lutter contre les faits d'une certaine importance, que ce soit au niveau criminel ou délictuel.

Pour cela, il nous faut mieux agir en complémentarité et dans le respect des compétences de chacun. Notre collectivité doit prendre plus largement sa part pour lutter contre les petits délits du quotidien.

La création d'une brigade municipale de lutte contre les incivilités a été annoncée et nous la soutenons. Dans cette optique, la place des agents de surveillance de Paris doit être soulevée. Sous l'autorité de la Préfecture de police, la masse salariale que représentent ces agents, est prise en charge par la Ville à hauteur de 66 millions d'euros environ. C'est une somme non négligeable qui nous pose encore cette année question.

Les A.S.P. travaillent majoritairement à la surveillance des règles de stationnement, mais pourraient voir leurs missions s'élargir. Les petits faits de délinquance, les manquements au vivre ensemble et le refus de s'acquitter de ses obligations de citoyen dégradent le cadre de vie dans nos rues.

C'est la Ville, plus que la Préfecture de police, qui a toute légitimité à agir contre les incivilités.

Nous savons aussi, comme l'avait fait remarquer la Chambre régionale des comptes, que la gestion des 1.800 A.S.P. à la Préfecture de police pose problème depuis de nombreuses années. Ainsi, nous réitérons notre soutien à l'intégration de ces agents. Si ce n'est pas la totalité, au moins d'une partie, à une police parisienne du quotidien, tel que vous l'aviez annoncée, Madame la Maire, dès septembre.

La réflexion sur le statut de Paris permettra, je l'espère, de confirmer cette nécessaire réforme.

Si la Ville parvient à mettre en place un service public efficace en ce domaine, les actions de la Préfecture de police pourront être véritablement tournées vers la sécurisation de nos rues et de nos concitoyens. En ce domaine, nous le savons, les enjeux sont importants, ils sont avant tout de la compétence de l'institution policière.

Nous croyons en l'efficacité de la coproduction de sécurité et nous espérons que les acteurs concernés sauront mieux mettre en commun leurs efforts.

Ainsi, tout en espérant des avancées, nous saluons les efforts et la volonté partagée entre nos deux institutions pour arriver à ce budget spécial de la Préfecture de police. Les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants voteront bien sûr ce budget.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est dur.

Les terribles événements du 13 novembre ont fait prendre conscience à toutes et à tous que nous avons besoin de plus d'Etat, de plus de service public, de plus de moyens pour la santé, la justice, le renseignement, pour mettre en œuvre notre droit à la sûreté, mais les budgets ne sont pas à la hauteur.

C'est bien sous le Gouvernement de Nicolas SARKOZY, n'en déplaise à M. GOUJON, que les suppressions de poste ont été les plus dures.

Oui, je parle du droit à la sûreté, ce qui est différent de la sécurité. La sûreté est un concept révolutionnaire, mes chers collègues, qui inclut à la fois la protection des individus dans leurs relations les uns avec les autres, ce qu'on appelle aujourd'hui la sécurité, mais également la protection des citoyennes et des citoyens contre l'arbitraire du pouvoir et de l'Etat.

C'est donc un faux débat d'opposer la liberté individuelle à la sécurité, car le véritable enjeu est d'accroître la sûreté de toutes et tous et donc de permettre la sécurité individuelle, sans porter atteinte aux libertés ni accroître l'arbitraire du pouvoir. Des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence, qui risque bien de devenir permanent hélas, ont clairement augmenté cet arbitraire et restreint les libertés, comme l'absence du contrôle du juge judiciaire, des décisions de perquisitions ou d'assignation à résidence ou encore les cas concrets d'abus par lesquels des individus, que personne ne peut soupçonner d'être des terroristes, comme des militants écologistes, mobilisés dans "Action climat", à l'approche de la COP 21, ou contre l'aéroport de Notre-Dame des Landes, se sont retrouvés assignés à résidence ou perquisitionnés.

C'est clairement un contournement de l'état de droit, une atteinte au droit à la sûreté qui n'est d'aucun effet dans la lutte contre le terrorisme. La vraie solution pour améliorer la sûreté de toutes et tous, ce n'est pas l'état d'urgence permanent, mais au contraire plus de moyens matériels et humains pour la police, la présence sur le terrain, le renseignement, la justice, les pompiers. La solution ce n'est pas, bien sûr, la surenchère à la vidéosurveillance généralisée ou le flicage par internet, la course à l'armement des agents municipaux, ou la création d'une police municipale qui ravit la droite.

D'ailleurs, sur la question de l'armement des agents municipaux, Madame la Maire a paru dans la presse vouloir se rallier, j'espère que nous aurons des précisions qui iront dans le bon sens, car je crains ce genre de solution que nous devons au contraire rejeter.

D'ailleurs, Madame la Maire, je préfère quand vous fustigez les dogmes libéraux de Bercy, quand vous exigez un pacte social supérieur au pacte de stabilité et que vous vous dites prête même à "envoyer bouler" Bruxelles.

Oui, Madame la Maire, je termine une phrase, la République a été attaquée, si nous voulons renforcer notre droite à la sûreté et à la sécurité, il faut sortir de l'austérité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut respecter ses temps de parole, parce que le temps de parole correspond à ce que l'on pèse, Madame SIMONNET.

Madame TACHÈNE, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - C'est par une pensée particulière pour les quelques 8.000 femmes et hommes de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris que je souhaite commencer mon intervention.

Bien sûr, le secours à personnes, la lutte contre le feu et la gestion des risques technologiques font pleinement partie des missions des pompiers de Paris. Mais il est nécessaire de rappeler ici, au préalable, qu'au cours de la nuit atroce du 13 novembre dernier que nous avons tous ici en mémoire, la B.S.P.P. a su faire face à une situation d'une exceptionnelle gravité, tout en continuant à assurer, par ailleurs, ses missions dans l'ensemble de son périmètre d'intervention.

Après une année 2015 particulièrement lourde pour la brigade, c'est donc avec une reconnaissance non feinte que nous pouvons saluer l'ensemble des actions de cette unité d'exception.

Ce soir, et dans le cadre de la discussion budgétaire, nous examinons donc le budget de la Brigade des sapeurs-pompiers. Tendre vers un objectif de maîtrise des dépenses publiques tout en assurant une capacité opérationnelle de la B.S.P.P., mais en répondant à un niveau d'exigence élevée, voici l'enjeu de ce budget pour 2016.

Au sein du budget de la Préfecture de police, dont le budget de fonctionnement pour 2016 s'élève à 658 millions d'euros, le budget de la B.S.P.P. s'élève à 332,6 millions d'euros, soit 54 % du budget de l'ensemble de la Préfecture de police. La Ville de Paris en assume 25 %, soit 84 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement, et 15 millions d'euros pour la participation à la rénovation des casernes.

Si la section de fonctionnement est en hausse de 3 millions par rapport à 2015, ce que nous saluons bien évidemment, cette hausse est destinée à financer la revalorisation des rémunérations, mais également les augmentations de charges de fluides, de carburant et de loyers.

Aussi, et alors que le nombre d'interventions est toujours en augmentation, la suppression des postes engendrés par la baisse du budget l'an dernier est un poids supplémentaire sur les épaules des hommes et des femmes de la brigade et impacte de façon sensible la charge opérationnelle.

Pour la section d'investissement, nous notons 19,3 millions d'euros d'autorisations de programme et 23,37 millions d'euros de crédits de paiement, en hausse de 3 millions, pour des constructions et améliorations de caserne, des réparations et des études.

Ainsi, à l'horizon 2020 du Grand Paris, six grands chantiers immobiliers doivent être réalisés. Nous pouvons le constater avec les documents fournis. La maîtrise des dépenses et la recherche de l'efficacité est toujours à l'esprit de la B.S.P.P., aussi bien pour l'opérationnel que pour le fonctionnel.

Soulignons à nouveau toutes les actions menées pour le "débruitage", c'est-à-dire l'effort sur la gestion de la qualité de l'engagement opérationnel, ou encore la mise en place d'une plate-forme commune de réception des appels des numéros d'urgence pour la Préfecture de police et la B.S.P.P.

Mais à toutes ces actions et ces éléments, vient de s'ajouter un contexte spécifique : une menace d'attentat élevé, un risque de crue centennale attendue, l'augmentation de la population et son vieillissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va bientôt falloir conclure. Votre collègue a pris le temps, vous aviez 3,45 minutes, donc vous avez encore quelques secondes.

Mme Anne TACHÈNE. - La perspective de grand rassemblement - cela a été rappelé tout à l'heure - et le démarrage des grands travaux pour la réalisation du Grand Paris express.

Si l'opérationnalité de l'état-major, l'efficacité des exercices, la zonalité de l'organisation sur trois départements et la disposition d'équipes médicalisées ont pu être appréciées, certaines carences se sont fait ressentir, notamment en matière d'équipement, tels que des brancards, des équipements pour des blessures à l'arme de guerre, des protections d'urgence de type masque.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure !

Mme Anne TACHÈNE. - Je voulais simplement, de façon très brève, regretter que, dans le cadre du droit de tirage, ce soit le groupe Socialiste qui ait repris à son compte la demande de la Préfecture.

Pour notre part, le groupe UDI-MODEM soutiendra la demande de la B.S.P.P. et votera le budget ainsi amendé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ne regrettez pas que le groupe Socialiste aille dans un sens qui vous va aussi. C'est très bien quand des élus de la République arrivent à s'entendre sur l'intérêt général. Ce ne sont pas des regrets, vous auriez pu saluer cela. Je vous remercie en tous les cas de voter le budget de la B.S.P.P.

Madame Véronique LEVIEUX, vous êtes la dernière oratrice. Je vous demande vraiment de faire court, parce que je crois que tout a été dit ou presque.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Maire. Tout à fait.

Tout a été dit, sauf un sujet sur lequel je me permets d'intervenir très directement, il s'agit du sujet de la sécurité routière à Paris. En effet, en 2014, ont été dénombrés près de 6.500 accidents, plus de 7.000 victimes, dont 647 blessés graves et 39 tués. Parmi ces éléments, quelques-uns que je voudrais mettre en évidence. 23 % des accidents sont liés à une vitesse excessive, les trois quarts des victimes tuées sont des personnes âgées de plus de 65 ans, majoritairement piétonnes.

Par ailleurs l'implication des deux-roues, qui sont également en situation de vulnérabilité, plus de 4.000 accidents en 2014. On peut souligner également que ces véhicules sont source d'insécurité dans certaines zones, comme les zones 30, voire les zones semi-piétonnes, souvent du fait d'un manque de respect de leur part du Code de la route.

Dans ce cadre la ville travaille déjà à l'heure actuelle, et je tiens à souligner, Colombe BROSSEL et Christophe NAJDOVSKI, sur la nécessité de lancer une campagne d'information et de sensibilisation très large, compte tenu de la multiplication des dispositifs zones 30, zones de partage, ou sas vélo à installer. Cela nécessite effectivement, une campagne assez importante.

Dans ce cadre je voulais simplement solliciter l'avis de la Préfecture de police sur la question de la sécurité routière, dont les chiffres pour 2014, ne semblent pas aller en s'améliorant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vraiment merci, vous avez raison ce sujet n'avait pas été évoqué. Je vous remercie de l'avoir porté, il est très important.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL, puis à Monsieur le Préfet pour vous répondre avant de procéder au vote du budget.

Je nous propose d'essayer de faire vite, n'est-ce pas Madame BROSSEL ? Je vous donne la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - D'abord, évidemment, merci à l'ensemble des collègues pour leurs interventions dans le cadre de ce budget spécial. Merci, à chacun d'entre vous, ou presque chacun d'entre vous, d'avoir salué dans vos interventions ce qui est derrière l'adoption de ce budget. Ce sont des femmes et des hommes qui se mettent au service des autres, qui se mettent au service des Parisiens et qui, parfois au péril de leur vie, transcendent leurs inquiétudes, leurs craintes pour être au service des Parisiennes et des Parisiens.

C'est bien cela qu'il faut saluer, c'est bien cela aussi qui est derrière ce budget, et merci aux uns et aux autres de l'avoir de facto souligné.

Nous avons eu l'occasion avec la Maire de Paris, avec François VAUGLIN, avec Rémi FÉRAUD, d'aller à la rencontre des personnels des commissariats du 3e, du 10e, du 11e, d'aller à la rencontre des agents des casernes de sapeurs-pompiers qui ont été impliqués dans les attentats du 13 novembre pour leur exprimer notre reconnaissance, c'est le mot qui a été employé par Rémi FÉRAUD. Cette reconnaissance est infinie, et merci à la grande majorité d'entre vous de l'avoir souligné.

Oui, cette subvention à la Préfecture de police est cette année stable, une légère hausse, mais je rappelle pour les collègues qui auraient oublié de le souligner que, dans le budget de la Ville, il y a évidemment des impacts, et en fonctionnement et en investissement, sur un certain nombre de mesures de sécurisation, ainsi que sur le déploiement sur une seule année du plan de vidéo-protection dans son avenant, que nous avons adopté au mois de septembre. Ne l'oublions pas, même si je sais que cela fait débat. Mais n'oublions pas évidemment de comptabiliser l'ensemble des mesures qui sont mises en œuvre.

Je vous ai déjà dit beaucoup de choses dans cette Assemblée sur le chantier en matière de lutte contre les incivilités. Nous aurons l'occasion de réunir l'ensemble des 20 maires d'arrondissement et les représentants de chaque groupe politique au mois de janvier pour faire le point sur cette réforme. Je serai évidemment totalement à votre disposition à d'autres moments, et je ne vais donc pas vous redire ce que je vous ai déjà dit dans cette Assemblée.

Depuis que nous l'avons évoqué en Conseil de Paris, les différentes directions se sont mises au travail et nous présenterons aux 20 maires d'arrondissement ainsi qu'aux représentants des groupes au mois de janvier les premières étapes de ce chantier. Chantier important parce qu'en effet, il permettra d'abord une meilleure façon de fonctionner pour la Ville de Paris en matière de lutte contre les incivilités. Mais aussi grâce à la présence des groupes - enfin de presque l'ensemble des groupes car certains d'entre vous ont choisi de ne pas participer à ce travail d'élaboration collective -, car évidemment, ce travail sur la lutte contre les incivilités est enrichi par ce dont nous discutons lorsque nous travaillons ensemble, ou presque, au statut de Paris et à un certain nombre de transferts de compétences.

Merci en tout cas à ceux qui se donnent la peine de contribuer à ce travail, pas uniquement de donner des leçons, mais aussi de contribuer à ce travail, car c'est un travail qui a vocation à être enrichi par chacun et chacune d'entre vous.

Bien sûr, remercier et saluer Rémi FÉRAUD, qui a pris l'initiative, avec l'assentiment de chacun d'entre nous, de porter devant notre Assemblée les besoins légitimes de la Brigade des sapeurs-pompiers après les attentats. Je crois que c'est important que notre Ville ait pu se mobiliser aussi rapidement sur ce sujet. C'est important pour nous, mais c'est surtout important pour les Parisiens et pour la Brigade, et qu'ils soient évidemment confortés dans leur mission et dans notre volonté collective d'avancer avec eux.

Permettez-moi de terminer par deux petits points : d'abord, vous dire que Jean-Louis MISSIKA chapeautera un travail extrêmement intéressant et en partenariat très fort avec la Préfecture de police sur l'organisation d'un "hackathon" au mois de janvier, qui va nous permettre... Jean-Louis n'est pas là...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est toujours surprenant. Il n'est jamais là où on l'attend.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Toujours avec des bonnes propositions ! Donc un travail très intéressant, en partenariat avec la Préfecture de police et la Brigade des sapeurs-pompiers, pour voir de quelle façon la nouvelle économie collaborative, les Parisiens eux-mêmes peuvent contribuer à tirer leçon et expérience de la mobilisation citoyenne qui s'est exercée le 13 novembre au soir et dans les jours qui ont suivi. C'est important, parce que c'est aussi cela, notre rôle d'élus : c'est de permettre à ce que tous ceux qui ont envie de contribuer et de participer puissent le faire. Évidemment, nous vous tiendrons informés avec Jean-Louis de tout ceci.

Permettez-moi, pour conclure mon propos rapide, d'abord de vous remercier, mes chers collègues, puisque nous aurons un vote unanime sur le budget de la Préfecture de police. Permettez-moi donc de vous remercier. J'ai bien entendu les propos des uns et des autres sur le chemin qu'il nous reste à construire pour les années à venir. Nous aurons, je le crois, la même capacité à dialoguer l'année prochaine et les années suivantes, que nous avons eue cette année, pour que ce budget soit un budget qui conforte les hommes et les femmes qui se trouvent derrière les missions, et pas uniquement les chiffres.

Permettez-moi néanmoins, avant de donner l'avis de l'Exécutif sur les vœux qui sont présentés, deux remarques. Suite à l'intervention de l'orateur du groupe les Républicains - et je ne reviens pas sur tout ce qu'a dit Rémi FÉRAUD en matière de casse du service public et de disparition de postes -, permettez-moi d'abord juste de

faire remarquer que si la ville qui a été décrite pendant 20 longues minutes était la ville dans laquelle nous vivons, j'ai la faiblesse de penser, mes chers collègues, que les Parisiens qui se sont beaucoup déplacés hier pour venir voter ne se seraient pas déplacés de la façon dont ils l'ont fait. Ils n'auraient pas placé notre majorité dans toute sa diversité en tête et à quasiment 50 % des suffrages. Peut-être auraient-ils eux aussi eu une vision différente, mais il se trouve que la ville qui nous a été décrite pendant 20 minutes n'est pas la ville de Paris que nous connaissons, et elle n'est pas avec les Parisiens que nous connaissons. Nous les connaissons, parce que nous vivons à Paris, parce que nous travaillons à Paris, parce que nous militons à Paris, parce que c'est là où nous avons l'ensemble de notre vie quotidienne, et la ville qui a été décrite n'est fort heureusement pas la ville dans laquelle nous vivons, n'est pas la ville de cette créativité, cette générosité, parfois cette intransigeance des Parisiens, et fort heureusement !

Permettez-moi aussi de redire, Monsieur GOUJON, et là aussi, tout aussi sereinement : ce n'est pas parce que l'on affirme des mensonges plusieurs fois que ces mensonges deviennent réalité. Ce n'est pas parce que vous affirmez que c'est aujourd'hui la première fois que des postes sont créés pour les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris dans le budget que c'est une réalité. Il y en avait 30 l'année dernière. Il suffit de savoir lire un budget.

Ce n'est pas parce que vous dites qu'il y a une baisse du budget alloué à la sécurité des Parisiens dans ce budget que cela en fait une réalité. Ce n'est pas parce que votre président de groupe a affirmé ce matin qu'il y avait eu des destructions de postes d'I.S.V.P. que cela remet en cause le fait qu'ils étaient un peu plus de 530 en 2000 et qu'ils sont un peu plus de 1.000 aujourd'hui. Ce n'est pas répéter des mensonges qui les fait devenir réalité.

Ce n'est pas vrai de dire que des armes de guerre ont été trouvées dans des logements sociaux au cours de perquisitions administratives. Tout ceci est faux, et permettez-moi juste de vous redire que ce n'est pas l'allitération de propos faux qui en fait des vérités. Mais surtout, et ceci est à lier avec les propos de Rémi FÉRAUD tout à l'heure, surtout, ce serait prendre les Parisiens pour ce qu'ils ne sont pas que de croire qu'ils ne connaissent pas leur ville et de croire qu'ils n'ont pas de mémoire. Cher Monsieur GOUJON, les Parisiens ont de la mémoire, et d'ailleurs, il me semble qu'ils ont su le rappeler hier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Tout à l'heure, je vous demanderai la position de l'Exécutif sur les vœux, les uns après les autres, mais je vous remercie beaucoup, Colombe BROSEL, pour ce travail remarquable qui est fait aux côtés de la Préfecture de police.

Monsieur le Préfet, peut-être souhaitez-vous apporter quelques précisions ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Très rapidement, Madame la Maire.

Tout d'abord vous remercier collectivement de ce vote favorable, auquel le Préfet de police est sensible. Votre vote intervient à un moment où le budget de l'Etat en matière de sécurité a été augmenté sur Paris et la Région parisienne, et dans le contexte d'excellentes relations et de dialogue qui est le nôtre pour gérer cette crise exceptionnelle.

Je réponds sur quelques points. S'agissant des 120 policiers A.S.P. 2012 qui n'ont pas été recrutés - c'est une question qui a été posée par plusieurs d'entre vous -, je mentionne simplement que, sur ces 120, 15 emplois ont été pourvus dans le cadre du schéma d'emploi. C'est-à-dire que si nous avons des diminutions, des départs, ce concours permettra de pourvoir les postes qui seraient vacants suite à des départs d'A.S.P. Mais il ne s'agissait pas d'augmenter le schéma d'emploi car ils étaient à l'intérieur du schéma d'emploi. C'est le premier point.

Sur la question des assignations à résidence et des perquisitions administratives, dont j'ai vu qu'elles préoccupaient beaucoup de monde, je redonne les chiffres que j'ai indiqués brièvement dans mon intervention liminaire.

Sur Paris, il y a eu 48 perquisitions administratives à ce jour. Sur les 570 qui ont été notifiées sur les 8 départements de la région parisienne, ces perquisitions administratives ont donné des résultats significatifs, contrairement à ce qui peut se dire dans tel ou tel organe de presse. Elles ont été effectuées dans le respect du droit, en fonction d'éléments dont nous avons connaissance, qui justifiaient des mesures de vérification, en accord systématique avec le Parquet compétent, en ce qui nous concerne, M. le procureur de la République de Paris.

Ces opérations ont produit des résultats appréciables : nombreuses saisies dans lesquelles on trouve des canons 9 millimètres, des cartouches, des pièces pour fusil d'assaut, du matériel de visée laser, des outils de montage pour pistolet, etc., 55.000 euros non justifiés, d'assez importantes quantités de cannabis ou de cocaïne.

Ces perquisitions administratives, validées en relation avec le Parquet, feront l'objet d'un bilan régulier à la Maire de Paris, comme j'ai commencé à le faire et comme je le ferai désormais au moins une fois par mois et si nous avons un nombre de dossiers plus significatifs, plus souvent.

Quant aux assignations à résidence, je rappelle qu'il n'y en a eu que 16 notifiées pour ce qui concerne des personnes résidant à Paris. Vous le savez, tous les recours introduits ont été rejetés par les tribunaux administratifs, voire le Conseil d'État.

Voilà pour ce qui est de ces mesures exceptionnelles qui me conduisent à rappeler que l'interdiction générale de manifester - c'est une précision que je donne également à M. LE RESTE - est une mesure prise à la demande du Gouvernement, tout de suite après le 13 novembre, qui a été interrompue depuis le 30 novembre.

Ce qui s'est passé à Bruxelles quelques jours après, en Suisse dernièrement, l'état de sidération dans lequel a été placée la population pendant quelques jours après les attentats, ne justifiait-il pas une mesure de très courte durée et de précaution pour éviter des rassemblements risquant de constituer des cibles potentielles et de provoquer des mouvements de panique ? Nous avons d'ailleurs vu ce qui s'est produit sur la République dès le week-end suivant.

Deuxièmement, il n'y a plus aujourd'hui application d'arrêtés d'interdiction de manifester sur Paris. Je le rappelle, je le redis. La liberté de se rassembler, d'aller et venir, de manifester ses convictions sur la voie publique, que les Parisiens savent pleinement utiliser, est tout à fait rétablie aujourd'hui sauf circonstances particulières.

Le dernier point concerne les A.S.P., les agents de surveillance de Paris. J'indique simplement que la verbalisation du stationnement payant - puisqu'on demandait les chiffres - a été fortement augmentée sur le dernier semestre, à partir du mois d'août. Sur chaque mois, j'ai des chiffres, 82 % d'augmentation en août 2015 par rapport à août 2014, 24 % en septembre 2015 sur septembre 2014, 32 % en octobre 2015 sur octobre 2014, 28 % en novembre 2015 sur novembre 2014.

Si nous poursuivons cette progression en décembre, ce que je souhaite évidemment et ce que j'essaye d'accompagner avec les services de la Mairie, nous pourrions atteindre environ 3,4 millions à 3,5 millions de procès-verbaux. Cela ne représentera qu'une diminution de 7 % à 8 % sur le chiffre de l'année 2014. Le premier semestre avait été fortement perturbé, vous le savez, par les suites de l'attentat de janvier et la nécessité de doter les agents de surveillance de Paris de matériels de protection et de gilets pare-balles.

Je redis que sur cette question des A.S.P., nous sommes aujourd'hui dans un dispositif co-piloté avec la Ville, dans la transparence, dans une stratégie co-construite arrondissement par arrondissement sur la base d'un logiciel qui a été établi par la Mairie et sur lequel travaillent les agents de la Ville de Paris, en résumé un pilotage partagé dont je suis personnellement les résultats.

Dernier point - puisque c'est l'occasion de le dire, cela fera l'objet de débats ultérieurs : le Préfet de police ne voit aucun inconvénient à ce que l'on s'oriente vers la création d'une brigade d'incivilités s'appuyant sur une importante partie des effectifs des A.S.P.

Un dernier point concernait la sécurité routière. Je veux simplement indiquer sur ce sujet qu'effectivement, les chiffres en matière de sécurité routière, Madame LEVIEUX, sont mauvais en ce qui concerne les tués puisqu'on a une progression du nombre des tués, notamment chez les personnes âgées. En revanche, le nombre des accidents a diminué : 5,8 % de moins qu'en 2014. Le nombre des blessés a également baissé de 7,6 %.

On est donc dans un bilan mitigé, avec des accidents plus graves, qui ont touché des personnes âgées notamment, puisqu'on est passé à 43 accidents en 2015, représentant une augmentation de 43 % de plus qu'en 2014. Il y a donc une situation qui appelle des mesures particulières. Nous avons mis en place un plan de renforcement des opérations de sensibilisation, et je signale ici une opération qui s'appelle "Faire son chemin en ville" que nous mènerons avec la Mairie et qui vise à accompagner les seniors dans la gestion de ces risques.

Je terminerai mon propos en remerciant M. FÉRAUD en tant que rapporteur et porte-parole de l'amendement qui a conduit à ce financement complémentaire que vous avez voté à l'unanimité et que je salue tout particulièrement pour conclure mon propos.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police. Merci à nouveau à Colombe BROSSEL et à tous les orateurs de ce débat très important pour l'ensemble.

Nous allons maintenant passer au vote. Je demanderai à chacune et chacun d'être attentif. Je demanderai bien sûr à Colombe BROSSEL l'avis de l'Exécutif sur les différents amendements.

Nous allons donc passer au budget spécial de la Préfecture de police pour 2016, PP 68.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 57 déposé par le groupe Socialiste et Apparentés. C'est un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 57 déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 57 est adoptée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 58 déposé par le groupe les Républicains.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Comme à chaque fois qu'il est déposé, avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est donc soumis au vote avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 59 déposé par le groupe les Républicains.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Ce qui est dedans ne relevant absolument pas des compétences du Préfet de police, l'avis est défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 68 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2015, PP 68).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 57 relatif à la modification des emplois budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, PP 57).

Le budget et le projet de délibération sur les emplois budgétaires de la Préfecture de police sont adoptés. Je vous remercie.

Je vous remercie, mes chers collègues. Merci, Monsieur le Préfet.

Nous nous retrouvons, pour ceux qui le souhaitent, au dîner de Noël. Merci et bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 14 décembre 2015 à vingt heures quarante-cinq minutes, est reprise le mardi 15 décembre 2015 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose que nous reprenions la séance.

2015 DDEES 177 - Les Frigos (13e) - Tarification pour occupation des locaux.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif aux conditions d'occupation et de réalisation de travaux.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'occupation des espaces.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous attaquons la matinée avec les Frigos dans le 13e arrondissement et la question des tarifs pour occupation des locaux.

Je vais donner tout de suite la parole au maire du 13e arrondissement, M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis de cette nouvelle étape dans la pérennisation des Frigos, ce lieu vraiment atypique dont l'existence même fut menacée il y a quelques années. Cette page est maintenant tournée. Après le rachat par la Ville de Paris, nous adoptons les cadres qui permettent de s'inscrire dans le temps. Cette grille tarifaire en fait partie.

Je prends acte de l'amendement déposé. J'en dirai quand même quelques mots.

Je regrette la suppression du tarif qui concernait les entreprises, qui vient modifier une grille tarifaire dont l'élaboration a été compliquée et longue, et s'est faite en coordination totale avec les associations des locataires, dont chacune a une approche différente du sujet, ce qui ne simplifie pas les choses. Tout cela a été le fruit d'un consensus - j'insiste sur ce mot ; en tout cas, c'est le mot qui est ressorti après la présentation auprès des différentes associations - élaboré avec les différents occupants. C'est dommage que cela soit remis en cause.

La suppression du tarif entreprise aura pour conséquence pour ces dernières, pour les entreprises présentes sur le site, de les priver des dispositions très protectrices en cas de fin d'occupation à l'initiative de la Ville. Elles étaient calquées d'ailleurs sur celles d'un bail commercial. Sans doute le changement de domanialité, qui interviendra prochainement, sera l'occasion d'y revenir avec les explications qui s'imposent.

Mais voyons le positif avec cette étape supplémentaire. Il nous en reste d'autres à franchir, d'ailleurs : le passage à la domanialité privée comme le demandent les occupants, la poursuite de la rénovation - et il y a encore beaucoup de rénovations lourdes à engager - et encore peut-être la nomination d'un gestionnaire. Ce sera sans doute la dernière étape.

Dorénavant, les Frigos s'inscrivent de manière définitive dans le paysage parisien de la création, avec son originalité première, l'originalité de regrouper des artistes et des activités, des créateurs individuels et des entreprises. Tout cela baigne dans une atmosphère de création très importante. Je voulais donc remercier Bruno JULLIARD d'accompagner cette pérennisation.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, bien entendu, en tant qu'élue du 13e arrondissement, je dis oui à la pérennisation des ateliers des Frigos comme pôle artistique et artisanal de la Z.A.C. "Paris Rive gauche". Je dis oui aux travaux de

rénovation tant attendus permettant de sécuriser ce lieu. Je dis oui, enfin, à une clarification tarifaire pour éviter les mauvais payeurs. Nous voterons donc oui à ce projet de délibération.

Cependant, nous considérons qu'il faut aller plus loin dans la fixation de ce lieu unique. Cela a déjà été dit à différentes reprises ces derniers mois et dernières années lorsqu'il s'agissait de se prononcer sur la situation de ce lieu qui est unique, parce qu'il est spécifique et iconoclaste. Il convient donc de le laisser être un lieu unique spécifique et iconoclaste.

Mais comment cette volonté d'exception doit-elle se manifester ? Par des considérations tarifaires et budgétaires, un statut financier spécifique, comme le préconise l'amendement des groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche ?

Pardon de le dire, mais il s'agirait d'une exception à petit bras, purement administrative, loin de l'esprit de ce que doivent être les Frigos. Nous aussi, nous souhaitons éviter qu'à terme, les artistes laissent place à ce lieu 100 % occupé par des entreprises. Voilà pourquoi nous préférons que s'applique au sein des ateliers des Frigos le droit commun de la Capitale, en fixant un nombre irréductible d'ateliers d'artistes dans le même schéma de tarif réglementaire que ceux déjà financés par la Ville de Paris.

Pour quelle raison rationnelle devrions-nous appliquer des conditions différentes, voire plus avantageuses, aux occupants actuels des ateliers des Frigos par rapport aux autres artistes et artisans aidés par la Ville de Paris ? Parce qu'il s'agit d'un lieu spécifique ? A la spécificité tarifaire, nous préférons une spécificité d'usage. C'était d'ailleurs le sens et l'esprit de mon vœu déposé ici au mois de mars dernier et qui a été voté par notre Assemblée avec l'accord et l'assentiment de Bruno JULLIARD.

Nous souhaitons en effet profiter des travaux de rénovation à venir pour que soient incluses des modifications qui consacraient la mixité d'usage, principe validé - je le rappelle - par notre Conseil par l'adoption de notre vœu. Cette mixité d'usage doit, selon nous, comporter a minima, outre des ateliers d'artistes et des locaux d'artisanat et d'entrepreneuriat, un espace ouvert au public. Il est essentiel que ce bâtiment ne soit pas uniquement dédié à un usage privatif. Il est situé dans un quartier en pleine mutation, avec des nouvelles populations, des nouveaux usages des espaces publics, comme l'occupation en période estivale des voies sur berges rive gauche le montre bien.

Il serait incompréhensible qu'un tel lieu de production artistique ne puisse bénéficier d'un espace permettant d'exposer des œuvres, d'accueillir des conférences, des débats artistiques, voire un simple espace de rencontre, le public et les artistes présents au sein des ateliers. Il serait même opportun, afin de contribuer au développement des ateliers, des pratiques artistiques amateurs, comme Fadila MÉHAL a pu le dire au nom de notre groupe hier pendant la discussion budgétaire, d'y créer un espace de formation artistique, antenne ateliers beaux-arts, Paris ateliers, peu importe, mais un endroit dans lequel même les artistes des Frigos qui le souhaitent pourraient intervenir afin de transmettre et de partager.

Certains occupants actuels arguent que le lieu est déjà très ouvert au public. C'est assez largement inexact. De trop rares expositions temporaires et une ouverture des ateliers uniquement sur rendez-vous au bon vouloir des artistes qui se réservent le droit de filtrer les visites : ce n'est pas ce que nous appelons à proprement parler "un lieu ouvert au public". Bien entendu, nous devons nous concerter avec eux pour tout projet de modification de cette ampleur et, également, leur réserver la primeur de l'occupation de ces locaux avec un statut harmonisé.

Nous estimons que la culture à Paris doit être encore plus décloisonnée entre professionnels et amateurs. Pour parler dans des termes qui peuvent - je vous l'accorde - manquer un peu de poésie, nous considérons que l'aide apportée par la Ville de Paris aux artistes professionnels doit pouvoir faire l'objet d'un retour sur investissement en termes de diffusion, de partage et d'enseignement auprès des Parisiens.

Les Frigos peuvent montrer l'exemple et peuvent devenir le fer de lance de cette nouvelle politique culturelle, ambitieuse et si précieuse dans ces temps où nous avons plus que jamais besoin d'un accès pour tous à la culture.

En conclusion, je dirai que, pour les Frigos, ne nous contentons pas d'une innovation tarifaire frileuse. Nous voulons une innovation ambitieuse.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 35 ans - vous avez bien entendu - le 91, quai de la Gare, rebaptisé "les Frigos", est occupé par des artistes et des artisans suite à l'abandon pendant 15 ans, de cet ancien entrepôt frigorifique.

En 1980, la S.N.C.F. autorisa la location d'un premier lot de 15 surfaces puis, en 1985, en confia la gestion à une agence, ce qui se traduisit en quelques jours par l'occupation complète du lieu. Les occupants étaient des entrepreneurs et des créateurs. Ils entreprirent des travaux importants pour rendre le lieu vivable - percement de fenêtres, pose de cloisons, installation de l'eau, de l'électricité, etc. - travaux conséquents qui permirent l'émergence de ce nouveau lieu de la création et de la fabrication culturelle et artistique à Paris.

En 2003, la Ville acheta alors le bâtiment et les occupants espérèrent une plus grande attention à leur situation, une prise en charge par la Municipalité des travaux incombant au propriétaire. Hélas, cela ne se passa pas tout à fait comme cela. En effet, les Frigos constituent une sorte de lieu exceptionnel, dû à la pluralité des professions, des parcours, des créations, bref, une sorte de "Fab'lab" bien avant l'heure, une ruche en perpétuelle activité.

Mal outillée pour gérer un tel lieu, la Ville ne parvint pas à assumer ses responsabilités, jusqu'à ce que la DDEES en reprenne la gestion récemment.

Aussi, les occupants ont accueilli avec satisfaction le projet d'harmonisation des conditions d'occupation dès lors que cela devait se traduire par une régularisation juridique de leur statut, évolution demandée en vain pendant toutes ces années.

Lors des différentes réunions tenues par la DDEES, le projet qui nous est soumis a ainsi reçu un accueil plutôt positif tant qu'il s'est agi des principes généraux. Cependant, la lecture des documents qui nous sont soumis et qui n'avaient pas été communiqués auparavant aux occupants, a soulevé un grand émoi.

En effet, on voit poindre une évolution susceptible de changer assez sensiblement la nature et l'esprit des Frigos.

La division en plusieurs catégories des occupants, la tarification différenciée, l'inégalité de traitement devant le droit à l'indemnisation sont source de conflits potentiels et surtout une évolution possible à moyen terme qui se traduirait par un changement complet ou presque des occupants.

Vous avez souhaité introduire une situation privilégiée pour les occupants qui choisiraient le statut d'entreprise, sans d'ailleurs préciser ce que ce mot recouvre, laissant là encore poindre des difficultés d'interprétation. Privilégiée, car cela revient à accorder des droits supplémentaires à ces occupants en contrepartie d'une prime d'assurance payée à la Ville au travers d'une majoration de loyer.

Outre qu'il s'agit d'une rupture du principe de solidarité entre tous les occupants, cela permettra aux plus fortunés et plus particulièrement à l'un d'eux, il faut bien le dire, de se trouver dans une situation tout à fait favorable.

Comment justifier une telle décision ?

On comprend que l'intéressé ait beaucoup œuvré en ce sens, mais était-il nécessaire de lui céder ?

Pourquoi vouloir diviser ainsi les artistes, artisans, créateurs, qui depuis 30 ans cogèrent collectivement ce lieu ?

Pourquoi vouloir introduire dans ce lieu si particulier le mode de gestion des baux commerciaux ?

Nous avons compris que le mot innovation devait irriguer les politiques de cette mandature, si tel est le cas, reprenez les propositions faites par des universitaires qui ont analysé les possibles innovations, en créant une gestion "sui generis", qui ferait véritablement preuve de courage et d'innovation.

Etre moderne, ce n'est pas revenir à l'ancien modèle de relations entre propriétaires et artistes. Etre moderne, ce n'est pas s'aligner sur les "macronades" visant à favoriser les plus forts. Etre moderne, c'est inventer un nouveau mode de relations fondé sur la solidarité, l'efficacité, la durabilité.

Nous avons déposé un amendement en commun avec le groupe Communiste - Front de Gauche visant à gommer ce qui est inacceptable dans ce projet de délibération, à savoir : le découpage en plusieurs statuts des occupants.

Nous avons également déposé un vœu, pour que la concertation soit approfondie avant tout travaux pour éviter que certaines erreurs commises à l'occasion des quelques aménagements réalisés se reproduisent.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'entendre la voix de l'innovation et de la raison en acceptant notre amendement et notre vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les élus du groupe Communiste - Front de Gauche et plus particulièrement ceux du 13e arrondissement se félicitent de la présentation de ce projet de délibération grâce auquel nous allons franchir une étape importante.

C'est en effet un projet de délibération qui intervient à la suite d'une longue mobilisation pour l'avenir des Frigos, par de nombreux artistes et créatifs avec le soutien de la population et de la mairie du 13e.

Ce sont nos prédécesseurs au sein de la majorité municipale qui ont pris la décision, en 2003, de maintenir les occupants dans ce lieu artistique atypique et de conserver le bâtiment au cœur d'un quartier en pleine mutation.

C'était une très bonne décision et nous souhaitons poursuivre sur cette voie. La Ville prévoit d'ailleurs d'y réaliser les travaux nécessaires de rénovation pour un montant de plus de 4 millions d'euros, et cela est une très bonne chose.

Ce projet de délibération s'attache à harmoniser les conditions d'occupation du bâtiment. Depuis les années 1980, des conventions d'occupation ont été signées avec les occupants de sorte qu'il y a aujourd'hui des situations qui peuvent être très différentes d'un occupant à l'autre avec des niveaux de redevance annuelle d'occupation qui varient de 1 à 4 sans que cela ne paraisse aujourd'hui justifié.

Notre objectif est clair, je le crois, partagé par tous : pérenniser et sécuriser l'occupation pour permettre aux 90 occupants de continuer à mener leur activité dans un cadre plus serein.

Toutefois, le projet initial du projet de délibération maintient une différenciation des occupants en fonction de leur statut juridique, ce qui se retrouve sur les niveaux de redevance et d'indemnité d'éviction éventuelle.

Nous pensons que cette différence de traitement n'a pas lieu d'être, car elle maintient une certaine division entre les occupants et ne répond pas au principe d'équité auquel nous sommes très attachés.

Voilà pourquoi nous avons déposé avec le groupe Ecologiste un amendement qui vise à supprimer cette différence. La diversité de ce lieu, des activités qui y sont accueillies, du statut de ses occupants est un atout, un appui, pour permettre à cet espace hybride de prospérer au sein de ce nouveau quartier de Paris Rive gauche. Ce lieu présente un grand intérêt, notamment parce qu'il accueille des activités de production culturelle que l'on pourrait pleinement inscrire dans le cadre de la M.I.E. sur le "Fabriquer à Paris".

Mais nous savons aussi que cette diversité des statuts et des activités est source de complexité. La pérennité des activités appelle celle des conditions locatives dans la durée, notamment vis-à-vis des activités mobilisant des salariés. Nous pensons qu'il est important de prendre en compte cette donnée.

Enfin, au vu de l'expérience de premiers travaux urgents réalisés ces dernières années, il faut bien se concerter avec les occupants avant d'arrêter le programme des travaux qui seront réalisés durant la mandature, en particulier au sein des réunions du Comité de pilotage des Frigos présidé par le maire du 13e. C'est le double objet du vœu rattaché que nous vous proposons d'adopter.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Souhais de bienvenue.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Bruno JULLIARD pour vous répondre, j'en profite pour saluer les étudiants du master 2 de la Sorbonne qui sont dans les tribunes et qui nous écoutent.

2015 DDEES 177 - Les Frigos (13e) - Tarification pour occupation des locaux.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif aux conditions d'occupation et de réalisation de travaux.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'occupation des espaces. (Suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bruno ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à l'ensemble des intervenants, élus du 13e arrondissement.

C'est un plaisir que de vous présenter ce projet de délibération qui, au-delà de cette harmonisation de tarification, permet en effet, une fois de plus, de pérenniser l'ensemble des activités de production, de fabrication, de création, pour les artistes et artisans d'art sur le lieu-dit "des Frigos".

Ce projet de délibération prévoit en effet d'harmoniser le tarif de la redevance à hauteur de 70 euros par mètre carré par an. Ce montant correspond à la moyenne actuelle des redevances et tient compte de l'état actuel du site.

Afin de limiter les effets d'une hausse trop brutale, il est proposé que ce montant soit atteint par paliers pour ceux qui s'acquittent aujourd'hui d'une redevance inférieure.

En revanche, pour ceux qui paient une redevance plus élevée, le nouveau tarif s'appliquera dès le 1er janvier 2016.

Par la suite, le tarif augmentera progressivement pour atteindre 90 euros par mètre carré par année, afin de prendre en compte l'avancée d'un important programme de rénovation du bâtiment.

Toutefois, cette nouvelle tarification, et je rejoins en cela le maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET, ne constitue qu'une première étape puisque les locataires ont également fait part de leur inquiétude de ne disposer que de conventions d'occupation précaire du domaine public.

Afin de sécuriser leur présence dans les lieux, nous souhaitons en effet demander à nos services, notamment à la DAJ, Direction des Affaires juridiques, d'engager le transfert du site du domaine public au domaine privé de la Ville, ce qui nous permettrait de mettre en place des baux commerciaux.

Je parlais des travaux à l'instant, ce qui me permet de répondre au vœu n° 62 des groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste avec un avis favorable.

Les travaux prévus sont en effet importants, mais il est bien entendu prévu que les associations de locataires et plus largement tous les locataires soient associés à la définition du programme et du calendrier des travaux, avis tout à fait favorable pour réaffirmer ce principe.

Quant à l'amendement n° 61 de ces mêmes groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste, ce sera un avis favorable.

Néanmoins, je voudrais émettre quelques réserves, puisque nous proposons en effet que tous les occupants qui le souhaitent puissent bénéficier d'un tarif dit "entreprise". Celui-ci permettait en plus de l'indemnité due à tout occupant du domaine public obligé de quitter les lieux à notre demande, une protection pour perte de bénéfice, l'occupant aurait ainsi bénéficié d'une trésorerie favorisant la réimplantation de son activité ailleurs.

Vous indiquez, ce que je comprends, c'est la raison pour laquelle il y aura un avis favorable de l'Exécutif à votre vœu, que cette mesure constituerait, selon vous, une rupture d'égalité de traitement. Comme précisément notre objectif est une plus grande égalité de traitement, c'est donc une suite favorable que je donnerai à votre proposition d'amendement.

Mais je tiens tout de même à préciser que cette nouvelle grille tarifaire avait fait l'objet d'un accord avec l'ensemble des associations de locataires, nous y travaillons depuis de très nombreux mois et cet amendement va de fait pénaliser les entreprises présentes sur le site.

Finalement, il est tout de même dommage que la volonté conjointe et l'équilibre précaire que nous avons trouvé entre les deux associations de locataires soient ainsi rompus et si je peux me permettre, il est aussi un peu contradictoire de demander le retrait de ce tarif, tout en demandant que "les conditions d'occupation soient sécurisées et pérennisées pour l'ensemble des occupants, de manière à soutenir leur activité".

Bref, on pourrait poursuivre cette discussion, mais le travail a été suffisamment important et long pour que nous arrivions en Conseil de Paris, je l'espère, à un consensus.

Et donc, avis favorable à ce vœu et merci beaucoup à Jérôme COUMET d'accepter cet avis favorable, ce qui nous permet à tous d'être constructifs dans l'intérêt général.

Je comprends l'objectif du vœu n° 63 du groupe UDI-MODEM. Nous les partageons.

En revanche, je ne crois pas que le recours à l'appel à projets soit pertinent, les Frigos sont d'ores et déjà un espace innovant. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous le défendons tous ensemble, connu pour héberger des artistes et des artisans d'art mais pas uniquement, il y a notamment différentes associations culturelles qui proposent des activités artistiques amateur. De même, un espace de restauration y est présent.

Cette diversité est un gage d'émulation artistique et artisanale riche et créative. Dès lors, il apparaît inopportun de prévoir une répartition stricte de l'espace qui mettrait de fait un terme à sa spécificité et je dirais même à son âme. Les ateliers des Frigos sont occupés et le lancement d'un appel à projets ne paraît donc pas tout à fait adapté, même si, encore une fois, j'adhère à l'ensemble de vos objectifs, mais je suis sûr que nous pouvons y parvenir et y contribuer sans recours à un appel à projets.

Ce sera donc un avis défavorable sauf si Mme GALLOIS retire son vœu.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 61 déposée par les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 61 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 62, déposée par les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 362).

Madame GALLOIS, maintenez-vous le vœu n° 63 ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 177 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DDEEES 177).

Il est adopté. Pour avoir passé de nombreuses nuits parfois assez enfumées dans ce bâtiment, j'en suis ravi.

2015 DDEEES 242 - Cité artisanale des Taillandiers (11e) - Bail emphytéotique avec la RIVP.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDEEES 242 relatif à la Cité artisanale des Taillandiers, dans le 11e arrondissement et l'amendement technique n° 64 qui y est rattaché.

Monsieur JULLIARD, l'amendement technique n° 64 est ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Technique.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 64 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 64 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 242 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DDEEES 242).

2015 DICOM 11 - Convention de parrainage pour l'animation des Berges de Seine et de Paris Plages.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DICOM 11 relatif à une convention de parrainage pour l'animation des berges de Seine et de Paris Plages.

Je vais donner la parole successivement à MM. Jérôme GLEIZES, Sergio TINTI et Mme Danielle SIMONNET.

La parole est donc à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est avec beaucoup de surprise que les élus du groupe Ecologiste ont découvert ce projet de délibération dit DICOM 11, convention de parrainage pour l'animation des berges de Seine et de Paris Plages, qui est en fait un projet de partenariat entre la Ville de Paris et Coca-Cola.

Avec le versement à la Ville de Paris par Coca-Cola d'une somme de 170.000 euros sur 3 ans, Coca-Cola s'engage à soutenir, à parrainer deux grandes opérations pilotées par la Ville, l'animation des berges de Seine et Paris Plages. Pour les élus du groupe Ecologiste, ce partenariat est inacceptable et incompréhensible. Au lendemain de la COP 21, c'est du "greenwashing" à grande échelle.

D'une part, Coca-Cola, contraint en 2001 à payer 192,5 millions de dollars pour discrimination raciale envers les employés afro-américains, une nouvelle fois condamné en 2003 pour contamination de grandes superficies agricoles dans le sud-ouest de l'Inde avec des produits chimiques hautement cancérigènes est aussi poursuivi pour séquestrations, tortures, crimes par un syndicat colombien avec l'appui d'un syndicat américain.

Tout cela n'est résolument pas compatible avec les valeurs que souhaite défendre Paris.

D'autre part, comment ne pas voir une contradiction flagrante entre la lutte contre l'obésité, qui aujourd'hui est un véritable enjeu de santé publique, et l'opportunité qui est ainsi offerte au premier producteur de boissons sucrées gazéifiées de promouvoir largement ses produits, alors que la consommation de ceux-ci est clairement identifiée comme un facteur déterminant d'obésité ?

De l'avis de tous, l'augmentation dramatique en France de l'obésité, en particulier infantile, est particulièrement préoccupante, augmentation qui va de pair avec l'augmentation de la consommation de boissons sucrées. Pour rappel, la proportion d'enfants de 5 à 12 ans en surcharge pondérale est passée en 20 ans de 5 à 15 %.

Or, il est spécifié que les animations Paris Plage sur le Bassin de la Villette sont destinées au jeune public.

Le groupe des Ecologistes votera contre ce projet de délibération.

Par ailleurs, pour ceux qui auraient encore des doutes, je vais vous lire des extraits de cette convention qui est tout à fait inacceptable.

Tout d'abord, le premier point, c'est que l'on ne comprend pas pourquoi on fait un partenariat. Peut-être que cela n'intéresse pas la présidence ?

On ne comprend pas pourquoi le partenariat est signé avec une société sise en Belgique alors que je suppose que Coca-Cola a des filiales en France. Je pense que c'est encore dû à une optimisation fiscale qui fait qu'il vaut mieux signer avec une société en Belgique qu'avec une société en France.

Mais le pire n'est pas là. Le pire est sur le contrat d'exclusivité, que je vais vous lire en détail.

On entend par concurrent direct à Coca-Cola - la liste est très longue - toute marque de boisson sans alcool dans le monde entier, qui comprend notamment les sodas, les boissons aux fruits, les limonades et limes, les toniques, les thés glacés, le lait - le lait est donc interdit de vente durant 3 ans -, les boissons rafraîchissantes à base de lait, les sirops, les poudres ou préparations pour boissons, y compris les eaux plates - les eaux plates sont donc interdites à la vente -, les eaux pétillantes aromatisées ou non, les boissons énergisantes, les jus de fruits, les boissons à base de jus de fruits, les nectars de boissons diététiques, de l'effort, etc.

Les seules choses qui sont autorisées, c'est le café chaud et le thé chaud. Voilà le contrat d'exclusivité que l'on va signer avec Coca-Cola, ce qui est tout à fait inacceptable.

J'espère que nous allons voter contre ce projet de délibération et que nous allons revoir cette convention.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Si l'arrivée de Coca-Cola dans les bagages désormais justifiait que cette marque puisse être présente dans notre communication sur les événements liés à la Libération de notre capitale, le contexte dans lequel voit le jour cet accord-cadre de 3 ans, faisant de Coca-Cola un partenaire officiel de notre Ville, est bien différent.

Nous critiquons cette proposition sur trois points.

Le premier est lié à notre politique municipale, en matière d'éducation à la santé. Nous savons tous que l'abus de boissons gazeuses sucrées est nuisible à la santé et que la France est touchée par une augmentation de l'obésité chez les plus jeunes d'entre nous. L'école a d'ailleurs renoncé presque partout aux distributeurs de sucreries et de boissons sucrées.

Sommes-nous en train de faire marche arrière ? Nous aimerions que notre ami et collègue Bernard JOMIER nous fasse part de son point de vue sur cette initiative et ses conséquences en matière sanitaire.

Le deuxième point concerne l'impact que ce projet de délibération pourrait avoir sur l'accélération de la course à la privatisation de l'espace public parisien. Dans quelque temps, on ne pourra plus courir pour le seul plaisir de courir, on aura du mal à penser des initiatives ludiques qui n'auront pas besoin d'être marquées.

Cette dérive n'est pas nouvelle. En quelques années, on est passé de la publicité dans les stades à la publicité sur les athlètes, y compris sur les pratiquants amateurs. Vous connaissez bien notre position sur le "naming". Nous craignons que ce marquage par les entreprises des espaces publics de plaisir et de jeu ne s'arrête pas là.

C'est pourquoi nous devons non seulement être vigilants mais nous devons essayer de convaincre sur la nocivité de ces pratiques.

Enfin, nous aimerions pointer du doigt la somme ridicule que l'entreprise multimilliardaire consent pour ces opérations : 170.000 euros par an, plus 35.000 euros de boissons gazeuses offertes pour les réceptions municipales.

Ce projet de délibération laisse penser que la Municipalité souhaite céder à une certaine facilité dans la recherche de "sponsoring" au lieu de privilégier des marques parisiennes ou françaises et des produits un peu plus recommandables pour la santé.

En votant contre ce projet de délibération, il ne s'agit pas d'attaquer un symbole de l'idéologie américaine, ce combat est peut-être perdu d'avance.

Nous voulons en revanche prouver que dans le domaine du sport et du loisir, d'autres choix sont possibles et que la Ville de Paris peut continuer à développer et à innover à travers la promotion de parrainages qui accompagnent les différentes animations parisiennes en recourant à des partenaires qui véhiculent des valeurs de bien-être et d'éthique.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous avez osé ! Vous avez osé !

Vendre "Paris Plages", les berges de Seine à Coca-Cola. Alors franchement, pour Mme HIDALGO, c'est donc cela "un Paris qui ose".

Transformer la capitale des lumières en capitale des néons publicitaires, c'est donc cela une ville-monde collée à l'uniformisation mondiale consumériste. Paris est donc devenue un espace sans limites de captation de temps de cerveaux disponibles.

Alors voilà ! Vous éteignez votre poste de télévision, vous décidez d'aller faire un petit "footing", d'aller faire un peu de sport sur les berges de Seine ou à Paris Plages, pas de souci, Coca-Cola vous suit et sera de nouveau là.

Vous pouvez toujours nous refaire de beaux discours contre l'envahissement publicitaire. Après l'empire JC Decaux auquel vous avez tant contribué, le "naming" du P.O.P.B., les sponsors mécènes des musées de la Ville de Paris, vous poursuivez la recherche désespérée de financements pour compenser les baisses de dotations de l'Etat et financer une partie des politiques sportives et culturelles par ce recours aux entreprises privées.

Ce sera donc Coca-Cola qui financera en partie les animations populaires et gratuites à dimension culturelle, pédagogique et distractive, à la fois sur les berges de Seine et à Paris Plages.

Voici donc tout l'esprit olympique. Nous n'y sommes pas encore mais on nous l'impose déjà.

Le programme conçu avec le Conseil national olympique et sportif, "Le Sport, ça me dit", pourrait se renommer "que ça te dise ou non, de la "pub" tu seras la proie". Quelle belle aubaine que le sport pour la "pub" ! Et quelle belle aubaine l'austérité pour les intérêts privés ! Avec ces baisses de dotations de l'Etat, les élus n'opposent même plus aucune résistance, au contraire ! Quand les intérêts privés débarquent, ils les accueillent à bras ouverts, en sauveurs, et tranquillement, l'espace public et les politiques publiques sont totalement privatisés, sans même plus de stupeur que cela.

Coca Cola met 170.000 euros sur la table par an. En plus, de vous à moi, ce n'est pas si énorme que cela. Mais combien de "pubs" vont nous envahir en échange ? Avez-vous une idée des parts de marché qu'ils escomptent emporter ? Et quelle est la somme totale engagée par la Ville pour financer ces animations et qui les réalise ? Uniquement Coca Cola ? La Ville renonce à soutenir le mouvement associatif au profit d'animations réalisées par une boîte comme Coca Cola. Est-ce que c'est cela la conception du sport pour toutes et tous, et notamment l'engagement que nous devons avoir dans la lutte contre l'obésité, promouvoir ces boissons et sodas sucrés ?

Alors, mes chers collègues, vous aviez fini par reconnaître, pour le dispositif "P'tit Vélib'", que ce n'était pas une bonne idée que de le faire sponsoriser par une boisson sucrée. Je m'en souviens très bien. J'avais gagné cette bataille. Et remarquez que je n'en gagne pas si souvent, donc, celle-ci, elle devrait aussi marquer vos mémoires ! Alors pourquoi avoir accepté de rétro pédaler sur les boissons et jus de fruits sucrés concernant le "P'tit Vélib'" et là, tout d'un coup, mettre Coca Cola partout sur les berges de Seine et sur Paris Plages ?

Et comme le disaient mes collègues précédemment, le pire est dans le détail de la convention. On découvre que la société Coca Cola n'est même pas fichue d'avoir une adresse en France. Ils nous en donnent une,

optimisation fiscale oblige, en Belgique, magnifique ! Et on découvre que la Ville s'engage dans cette convention à l'exclusivité totale avec Coca Cola ! Qu'est-ce que cela signifie ? Qu'il est interdit sur Paris Plages de permettre à une structure, par exemple, de l'économie sociale et solidaire, de vendre un peu de bissap, parce que ce serait contraire à la convention signée. Eh bien, moi, j'en connais beaucoup, des associations qui auraient des projets hyper-sympathiques, hyper-intéressants, hyper-alternatifs, pour à la fois faire des pratiques sportives mais sans ces sodas et ces pubs. Voilà le "bouger malin", avec une bouteille de Coca à la main : franchement, on fait mieux dans l'engagement anti obésité d'éducation populaire !

Alors, mes chers collègues, vous ne pouvez pas, et Madame la Maire... Dommage que Mme HIDALGO ne soit pas là, parce que j'ai beaucoup apprécié lundi après-midi l'article dans "Libération" qui rapporte ses propos du déjeuner. Lundi, elle fustige les dogmes libéraux de Bercy dans "Libération", et elle se dit même prête à assumer qu'on devrait envoyer bouler Bruxelles et sa règle des 3 %, bref, qu'il faudrait absolument un pacte social pour justement développer les politiques publiques. Et puis, finalement, le mardi, tout revient dans l'ordre libéral. On oublie tout cela, aucune opposition et on laisse nos politiques publiques financées par Coca Cola. Alors, non, vraiment, non !

Je salue l'engagement du groupe Communiste - Front de Gauche et l'engagement du groupe Ecologiste à mener cette bataille. J'interpelle chaque élu socialiste : vous pouvez retirer ce projet de délibération ou bien, vous pouvez, le cas échéant, voter contre, mais ne laissez pas cela passer. On en rigole, parce que c'est tellement énorme, mais c'est gravissime ! Vous commencez par là et ça s'arrêtera où ? Jusqu'où irez-vous dans cette logique ? Il faut s'opposer à ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. Ces gens qui n'aiment pas le Cuba Libre, moi, je ne comprends pas.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à l'ensemble des intervenants.

Il m'appartient de rapporter ce projet de délibération 2015 DICOM 11, portant convention de parrainage pour l'animation des berges de Seine et de Paris Plages. Il s'agit en effet d'un partenariat avec Coca Cola. Coca Cola a déjà été partenaire de plusieurs opérations durant l'année 2014, mécène de l'exposition consacrée à la Libération de Paris, sponsor de la transmission des matchs de la Coupe du monde de football sur le parvis, sponsor des animations des berges de Seine sur le thème "Le Sport ça me dit". Cette animation a rassemblé 11.000 personnes. En 2015, Coca Cola a souhaité amplifier son engagement aux côtés de la Ville avec une convention pluriannuelle et inscrire ce partenariat dans les temps forts de la Ville.

Chers collègues, je ne crois pas que, quelle que soit l'entreprise avec laquelle nous passions un partenariat, par nature, il faille refuser ce partenariat parce qu'il s'agit d'une entreprise privée. Nous avons d'ores et déjà eu, d'ailleurs, des débats de cette nature dans cette enceinte. Et je commencerai en disant que, lors d'un vœu, je crois, au dernier Conseil, ou peut-être le Conseil précédent, nous avons convenu que pour les partenariats privés... Je pense d'ailleurs qu'il faut dire plutôt les partenariats symboliques à forte visibilité, ce qui ne sera pas le cas de ce partenariat. C'est la raison pour laquelle je rapporte d'ailleurs ce projet de délibération et j'appellerai à l'adopter.

Nous avons convenu qu'il faudrait que nous mettions en place entre nous, j'entends l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, un moyen de régulation pour savoir quelles entreprises nous acceptons ou pas, avec lesquelles nous souhaitons travailler et donc, passer un certain nombre de conventions. Je pense qu'il faut que nous mettions en place ce dispositif-là, peut-être soit par une charte, soit, pourquoi pas, par un groupe de travail qui permettrait de définir ensemble ces critères.

Je pense en revanche qu'en ce qui concerne ce partenariat-là, au-delà de l'identité de Coca Cola et d'éléments que vous avez rappelés, et pour certains d'ailleurs, éléments que je partage, je pense que ce partenariat est acceptable pour plusieurs raisons. D'abord parce que, d'un commun accord, et d'abord à la demande de la Ville, ce partenariat avec Coca Cola se fera sans visibilité de la marque sur l'espace public. C'est un élément absolument essentiel dans ce partenariat, ce qui, si je peux me permettre, fait tomber l'essentiel des arguments que vous-même avez portés dans l'ensemble de vos interventions.

Ensuite, Coca Cola, et c'est tout de même respectable, a souhaité développer des animations populaires et sportives sur les berges de Seine en renouvelant des opérations conçues avec le C.N.O.S.F.

Enfin, pendant toute la durée de Paris Plages, il y aura l'organisation au bassin de la Villette d'activités sportives en direction des plus jeunes, le projet étant de les initier à une grande variété de disciplines sportives.

Autre argument : l'ensemble des activités proposées seront bien entendu gratuites et visent à promouvoir la pratique sportive dans l'espace public, et c'est un souhait de la Municipalité. Et il ne s'agit en aucun cas d'une opération de valorisation commerciale de la marque Coca Cola.

J'ajoute que la convention de parrainage de trois ans entre la Ville de Paris et Coca apporte à la Ville d'abord un soutien en numéraire de 510.000 euros, et nous acceptons en effet, enfin, nous revendiquons que dans le contexte actuel, ce n'est tout de même pas mineur ; s'ajoutant à cela, un soutien en nature pendant la durée de la convention valorisé à 35.000 euros. Eh oui, dans le contexte actuel, il y a besoin d'un certain nombre de partenariats. Cela, nous l'assumons, mais j'admets, Madame SIMONNET, et je parle surtout au groupe Ecologiste et Front de Gauche - Communiste, j'admets qu'il faut que nous ayons en effet un cadre de régulation et des règles strictes nous permettant d'encadrer ce type de partenariat, notamment sur l'identité des entreprises. Et je réaffirme qu'il faut que l'Exécutif se dote de cet outil.

En attendant, je vous propose d'accepter et de voter cette convention de parrainage pour l'animation des berges de Seine et de "Paris Plages".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, pour une explication de vote du groupe les Républicains.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Sur le fond de la convention, il n'y aurait pas forcément de problème, mais on a vu sortir, cette dernière semaine, des éléments nouveaux et extrêmement troublants sur la gestion de Paris Plages. Vous me direz : on en parle plus tard, oui, mais on en parle plus tard dans un point qui est sans vote. Et donc, afin de manifester notre demande ferme et exigeante de transparence, nous voterons contre ce projet de délibération, je crois avec le groupe centriste.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur AZIÈRE, souhaitez-vous donner une explication de vote ? D'accord. C'est donc le groupe les Républicains qui parle pour vous. Très bien. C'est noté.

Je vous la donne.

M. Eric AZIÈRE. - Non, absolument pas.

Cela nous aurait... Non, je trouvais à la fois expressif et pratique pour le temps consacré à ces débats que Nathalie fasse l'explication de vote pour les deux groupes, mais puisque vous m'autorisez à la faire, je partage les mêmes interrogations, le souci de transparence sur la comptabilité et la présentation des comptes de "Paris Plages", et c'est l'occasion de rappeler que tout ne peut pas servir à masquer la réalité. Voilà.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je vais donc mettre la DICOM 11 aux voix...

Monsieur BONNET-OULALDJ, je vous rappelle que votre groupe a déjà parlé sur ce projet de délibération.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, bonjour, d'abord.

Je vous rappelle que l'on a le droit à un rappel au règlement, en tant que président de groupe et je demande à ce que les voix soient comptées.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Elles sont toujours comptées, Monsieur BONNET-OULALDJ. C'est le principe du vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 11.

Qui est pour ? 21 pour.

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est repoussé.

Je crois qu'il n'y a pas besoin de compter, il est repoussé, c'est assez clair !

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux événements annulés dans le cadre de l'état d'urgence.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés, le vœu référencé n° 65, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est relatif aux événements annulés dans le cadre de l'état d'urgence.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, suite aux attentats du 13 novembre qui ont endeuillé Paris, l'état d'urgence a été mis en place.

Cet état d'urgence qui a été prolongé, et qui risque d'être prolongé jusqu'à une date indéterminée, a entraîné l'annulation de nombreux événements.

Etant donné que ces annulations sont faites, dans un premier temps, de manière automatique sur tous les événements, et qu'ensuite elles sont faites au cas par cas, il est important pour la suite des événements que l'on mette en place des règles.

C'est pourquoi ce vœu, que je vais lire en entier, dans son délibéré, demande que le Conseil de Paris émette le vœu que les règles et principes permettant l'organisation dans des conditions satisfaisantes d'événements et d'animations organisés par les mairies ou en partenariat avec celles-ci pendant la période de l'état d'urgence, soient précisés, que l'ensemble des manifestations annulées depuis le 13 novembre 2015, pour des raisons de sécurité soient reprogrammées au plus tard dans le courant du premier semestre 2016. Par ailleurs, nous souhaiterions aussi avoir l'avis de la Préfecture de police sur les critères d'annulation aujourd'hui appliqués.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'accord.

Avant de donner la parole à M. JULLIARD, je vais donner la parole à Mme la représentante du Préfet de police, aujourd'hui.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, à la suite des attentats du 13 novembre, dans le cadre de la mise en œuvre de l'état d'urgence décrété par le Président de la République, le 14 novembre à minuit, et prolongé par le Parlement, comme vous le savez tous, le Préfet de police a été conduit à prendre un arrêté d'interdiction des manifestations sur la voie publique du 14 au 19 novembre à Paris et dans les départements de toute la Région Ile-de-France, mesure qui a été reconduite jusqu'au 30 novembre inclus.

Au total à Paris, ce sont environ 170 manifestations à caractère non revendicatif qui ont été couvertes par ces arrêtés d'interdiction.

Chacun des organisateurs a été appelé, afin de l'informer de l'impossibilité de la tenue de sa manifestation, aucune difficulté n'a d'ailleurs été constatée dans cette démarche, les organisateurs se montrant particulièrement compréhensifs au regard du contexte et de la menace.

Le Préfet de police a par ailleurs indiqué, dès le 15 novembre, que les marchés soumis à la police du Maire, ainsi que les brocantes et vide-greniers, n'étaient pas impactés par ces arrêtés d'interdiction. C'est ainsi que l'ouverture du marché de Noël des Champs-Élysées a été autorisée, dès le 18 novembre, puis divers marchés d'animation de Noël dans toute la capitale.

S'agissant des rassemblements dans les salles de concert de grande capacité, j'entends par là les salles de plus de 1.000 places, au cours des trois jours qui ont immédiatement suivi les attentats, le Préfet de police a été conduit à interdire, en tout et pour tout, trois événements de grande ampleur, prévus dans ces lieux clos, les mesures de sécurisation nécessaires ne pouvant être mises en place dans un si bref délai. Ont été concernés deux concerts au Zénith : "Motorhead" et "Marylin Manson" le 16 novembre et une représentation prévue au cirque Pinder qui était à destination d'enfants de la communauté juive.

Par ailleurs, les organisateurs ont décidé par eux-mêmes d'annuler un certain nombre de manifestations, je pense au concert "U2" qui a d'ores et déjà été reprogrammé, il y a 15 jours, à l'Accor Hôtel Arena. Le Grand Palais

également a reporté un concert organisé par la radio "Fréquence Gay" prévu le 19 novembre, et qui sera peut-être reprogrammé par les organisateurs.

Très rapidement, la posture a évolué, puisque depuis le 30 novembre jusqu'à la période du week-end dernier, un arrêté remplaçant les précédents arrêtés a été pris ne ciblant que, comme le Préfet de police l'a indiqué hier devant votre Assemblée, des zones extrêmement réduites autour des Champs-Élysées et du Bourget dans le cadre de la COP 21. Depuis dimanche, nous sommes revenus à des dispositifs normaux, à savoir que tous les rassemblements de voie publique, qu'ils soient à caractère festif ou revendicatif, sont de nouveau autorisés.

S'agissant des conseils que nous pouvons apporter, pour répondre à votre question, il est naturellement conseillé aux organisateurs de prendre attache, pour les manifestations d'importance dans les lieux clos, de renforcer les mesures de filtrage et de contrôle des accès et de prendre attache avec le commissariat local. Et s'agissant des manifestations à caractère revendicatif, le droit normal s'applique à savoir : la nécessité de procéder à une déclaration de la manifestation, au plus tard trois jours avant l'événement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, quelques mots de complément, pour souligner qu'en effet, les attentats du 13 novembre dernier ont amené les autorités de l'Etat à décréter l'état d'urgence et, pour assurer la sécurité maximum, en effet, cela s'est traduit par l'annulation - nous l'espérons, pour l'essentiel en réalité, le report - de nombreux événements, comme vous l'avez noté, en particulier dans le cadre de la COP 21, compte tenu du risque élevé d'attentat, de la très forte mobilisation des forces de l'ordre, et au niveau parisien, de la Ville, de la mobilisation des agents de la DPP sur la sécurisation des sites sensibles, je pense notamment aux crèches, écoles, équipements publics ou encore transports en commun.

Beaucoup d'événements prévus, y compris des événements prévus en intérieur, je pense par exemple aux mairies d'arrondissement, ont dû être annulés, et je souscris tout à fait à votre vœu, qui est, heureusement d'ailleurs, d'ores et déjà une réalité pour une partie de ces événements, à savoir qu'ils ont été déjà reprogrammés.

Il serait en effet souhaitable, dans le cadre certes de l'état d'urgence, mais où tout de même la vie doit reprendre son cours normal, que les événements dans l'espace public, a fortiori dans les mairies d'arrondissement, puissent être reprogrammés.

Nous sommes en lien, et je veux vraiment remercier la Préfecture de Police ainsi que l'ensemble des commissariats, parce qu'ils ont toujours été très réactifs. En effet, nous avons mis en lien la plupart des organisateurs de ces événements, ou nous-mêmes, lorsque nous-mêmes étions à l'initiative, avec des représentants des commissariats et de la Préfecture de Police, pour les informer des consignes de sécurité optimales et pour obtenir les autorisations nécessaires.

En tout cas, à la fois sur le principe de réaffirmer et de rendre public à l'ensemble des organisateurs les règles et principes permettant l'organisation dans des conditions de sécurité satisfaisantes des événements et animations, nous y sommes favorables, tout comme la reprogrammation de tous ces événements. Nous y sommes évidemment très favorables, c'est d'ores et déjà souvent le cas pour bon nombre d'événements, avec une petite réserve évidemment, il faut prendre en compte les contraintes d'agenda et de disponibilité des espaces, mais la plupart du temps nous arrivons à reprogrammer les événements.

Avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 363).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien au cirque.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 66, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est relatif au soutien au cirque.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour deux minutes.

Mme Aurélie SOLANS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les élus écologistes ont souhaité revenir, par ce vœu, sur une part importante, et pourtant souvent délaissée, de la vie culturelle de notre ville, sur laquelle notre groupe est intervenu à plusieurs reprises : les arts du cirque.

Cette intervention fait suite aux incidents survenus cet automne après l'installation du cirque tzigane Romanès dans le 16e arrondissement au square Parodi.

Je ne reviendrai pas ici sur ces faits intolérables qui sont l'objet de notre ordre du jour qui va suivre.

La situation et le parcours de ce cirque emblématique pour la culture tzigane et les arts du cirque nous amène aujourd'hui à revenir sur les problèmes qu'il rencontre - de façon récurrente depuis plusieurs années - et à proposer, par ce vœu, que la Ville étudie et définisse, en concertation avec les maires d'arrondissement et les représentants des professionnels concernés, une liste d'emplacements pérennes, accessibles et adaptés, en ville, qui pourraient être réservés de manière distincte à l'accueil des cirques.

Le déficit à Paris de sites dédiés adaptés pour les cirques de petite taille et familiaux mérite que nous y trouvions des solutions pérennes.

Ces manifestations festives et culturelles importantes doivent se dérouler dans les meilleures conditions possibles pour les visiteurs et pour les organisateurs des manifestations.

Et puis, rappelons l'intérêt de telles actions et interventions pour l'activité et la vie de nos quartiers.

Rappelons que le soutien à ces petits cirques est aussi une opportunité d'encourager des compagnies exemplaires sur le plan de leur fonctionnement, sur la place et le traitement des animaux, en particulier des animaux sauvages, ou encore du point de vue de la créativité des programmations, de la chance donnée à des jeunes talents ou encore dans la sobriété matérielle qui n'est pas tout à fait l'apanage des très grands opérateurs de cirques.

D'une façon générale, nous demandons par ce vœu que la Ville de Paris soutienne les cirques et les compagnies d'artistes qui se produisent sur son territoire et encourage la venue de telles structures. Donnons-leur une place dans nos quartiers pour le bonheur des petits et des grands.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Aurélie SOLANS de rappeler, en effet, l'importance dans notre paysage culturel des cirques sous chapiteaux qui font partie des sorties culturelles préférées des Parisiens, et plus globalement des Français. C'est aussi la sortie culturelle qui touche probablement les publics les plus diversifiés, en termes géographique, de classes d'âges, de revenus ou même de diplômes. C'est une forme artistique populaire qui a su se renouveler avec l'apparition d'un cirque nouveau et de cirques en salles. C'est une excellente chose.

A Paris, nous apportons d'ores et déjà une attention très particulière, depuis de nombreuses années maintenant, pour permettre un accueil de bonne qualité à différents cirques.

Je rappelle d'ailleurs qu'il existe une Commission des cirques qui se réunit chaque année pour attribuer les espaces accessibles de manière temporaire. Je pense à la pelouse de Reuilly ou à la porte de Passy.

Je rappelle également la présence de petits chapiteaux temporaires dans des parcs et jardins, comme celui par exemple installé par le théâtre Monfort en décembre de chaque année. Et c'est aussi une excellente chose.

Il y a aussi des cirques accueillis de façon pérenne.

Je pense à la Dalle aux chapiteaux, porte des Lilas dans le 20e arrondissement, qui est occupée par le cirque Electrique.

Je pense évidemment au cirque Romanès. Je crois qu'il y a un autre vœu de soutien à ce cirque, et c'est une excellente chose également.

Je pense au cirque Moreno, porte d'Aubervilliers, au cirque d'Hiver, évidemment dans le 11^e arrondissement, ou encore aux espaces "chapiteaux" dédiés à l'accueil des cirques au sein de l'établissement public de la Grande halle de la Villette.

Dans le cadre du programme de revitalisation, avec mon collègue Jean-Louis MISSIKA, et de l'animation pour l'aménagement des grandes portes de Paris, une réflexion est d'ores et déjà engagée pour l'identification et l'adéquation de nouveaux espaces aux cirques sous chapiteaux.

Dans cette perspective, ce sera donc un avis favorable à votre vœu, afin à la fois de réaffirmer notre soutien, mais pourquoi pas de faire encore plus en effet, en concertation évidemment avec les maires d'arrondissement, pour obtenir des listes d'emplacements supplémentaires.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Vous n'avez pas cité le Conseil de Paris, mais je suis sûr que vous y pensiez aussi dans votre liste !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 364).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au cirque tzigane Romanès.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Les vœux référencés n° 67 et n° 67 bis, déposés par Mme SIMONNET et l'Exécutif, sont relatifs au cirque tzigane Romanès.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je commencerai par remercier Fanny GAILLANNE qui m'a transmis à l'instant le vœu de l'Exécutif. Ce qui est quand même dommage, il aurait été préférable que je l'aie autrement ; il y a peut-être eu un petit souci de communication.

Concernant le cirque Romanès, nous sommes tous ici vraiment attachés à ce cirque. La Ville de Paris, M. Christophe GIRARD ne me démentira pas, a toujours soutenu et apporté tout son soutien à ce cirque qui est implanté à Paris depuis 22 ans. Mais il a été toujours installé de façon provisoire, place Clichy, à Faidherbe-Chaligny, place Stalingrad, porte de Champerret, caserne de Reuilly, et maintenant porte Maillot.

Comme vous le savez, et comme cela a été dit par ma collègue précédemment, depuis que le cirque Romanès est au square Parodi, ils ont été victimes d'actes d'agressions racistes et d'actes de vandalisme, avec également une manifestation d'extrême-droite d'une violence verbale qui aurait pu physiquement déraiser, extrêmement problématique.

D'ailleurs, je souhaiterais que Mme la représentante de la Préfecture de police puisse nous dire ce qu'il en est de ce groupe S.I.E.L. qui faisait des manifestations d'appel à la haine raciale autour de ce cirque.

A travers ce vœu, je souhaiterais à la fois évidemment que la Ville réaffirme tout son soutien au cirque Romanès, mais qu'elle s'engage à renforcer les partenariats entre l'ensemble des structures éducatives et le cirque, et plus largement les acteurs culturels, pour encourager la participation aux spectacles pour les élèves, les centres de loisirs, ou les familles via les centres sociaux.

Que l'on puisse surtout étudier la possibilité d'accorder un lieu pérenne pour l'implantation du cirque Romanès à Paris intra-muros. Afin aussi qu'il puisse réaliser, c'est très important pour eux, leur projet d'ouvrir un centre des cultures tziganes pour mettre en lumière toute la richesse des cultures et des arts tziganes et gitans, dont tant d'artistes se sont inspirés et s'inspirent.

Et donc aussi que la Préfecture de police de Paris prenne ses responsabilités et refuse d'autoriser des manifestations d'incitation à la haine raciste au nom justement du respect des lois de la République.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT pour une explication de vote du groupe "Verts".

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur le vœu de l'Exécutif, nous allons évidemment le voter, parce que nous considérons que ce qui s'est passé est tout à fait inacceptable, et assez révélateur d'ailleurs d'un climat délétère visant à stigmatiser des personnes, pourtant de nationalité française, contrairement à ce qui a pu être dit ici ou là, simplement parce qu'elles ont une culture qui n'est pas - je pèse là mes mots - la culture dont se revendiquent certains, la culture chrétienne, comme si c'était le fondement de la France aujourd'hui.

Je crois que c'est, hélas, par ce type de propos que l'on crée un jour où l'autre la montée des extrêmes, de la xénophobie, du racisme. Je crois qu'il est plus que temps que nous apportions effectivement, le plus grand nombre possible, notre solidarité au cirque Romanès.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Danielle SIMONNET pour l'initiative de ce vœu, qui en réalité avait été déposé pour le Conseil de Paris du mois précédent, mais de fait que nous étudions aujourd'hui. C'était d'ailleurs la raison essentielle de la présence d'un vœu de l'Exécutif qui permettait de réaffirmer, de la manière la plus solennelle, le soutien sans faille de l'Exécutif, et je l'espère de la totalité du Conseil de Paris, non seulement soutien sans faille au cirque Romanès, comme c'est le cas depuis de nombreuses années par la Ville de Paris - je dis cela évidemment en regardant mon prédécesseur Christophe GIRARD - mais également notre émotion et totale condamnation des insultes à caractère raciste, et aussi des actes de violence et de vandalisme, dont ont été victimes le cirque Romanès et la famille ROMANÈS.

Évidemment, il faut que le Conseil de Paris, non seulement réaffirme ce soutien mais également condamne avec la plus grande fermeté ces insultes à caractère raciste.

Je rappelle que la Ville de Paris a immédiatement mis en œuvre des mesures de sécurité pour protéger le cirque et la famille ROMANÈS, notamment par des rondes régulières de la DPP en total accord avec la famille ROMANÈS bien évidemment.

Je voudrais aussi souligner, parce qu'il faut condamner des actes insupportables mais il faut aussi tout de même se réjouir du soutien important de nombreux Parisiens connus dans une pétition publique mais aussi anonymes, de personnalités du monde de la culture et du spectacle, soutien important qui s'est matérialisé par cette pétition avec plus de 15.000 signatures.

Je rappelle d'ailleurs qu'au-delà de ce qui s'est passé, il y a quelques semaines, et j'en conclus, lorsque nous avons fait une réunion publique dans le 16^e arrondissement pour l'implantation temporaire du cirque Romanès dans le 16^e, déjà à l'époque il y avait eu une réunion publique avec des propos d'une rare violence et insupportables. Tout ce que nous pouvons faire effectivement pour réaffirmer notre soutien au cirque Romanès, mais aussi condamner ces insultes à caractère raciste, doit être fait.

C'est le sens de ce vœu de l'Exécutif. Si Danielle SIMONNET l'accepte, je lui demanderai de retirer son vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET, acceptez-vous ?

Mme Danielle SIMONNET. - Si je puis me permettre, comme l'aspect sur le soutien au public scolaire n'est pas dans le vœu, j'espère qu'il fera l'objet d'autres actions. Par ailleurs, j'espère aussi que le maire du 16^e arrondissement votera ce vœu et s'engagera pour lutter contre le racisme dans cet arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 67 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 365).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux subventions aux associations du 12e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 68 déposé par le groupe les Républicains, est relatif aux subventions aux associations du 12e arrondissement.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais juste préciser que sur le vote précédent, le groupe s'est abstenu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pas tout le groupe, alors.

Mme Valérie MONTANDON. - La position du groupe est l'abstention.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Depuis 2009, les élus du 12e arrondissement de l'opposition n'ont cessé de vous alerter sur le versement de subventions à l'association "Maison d'Europe et d'Orient", subventions qui nous paraissaient totalement infondées.

Malgré tous nos votes contre, que ce soit en Conseil d'arrondissement ou au Conseil de Paris, vous avez continué à verser des subventions qui n'ont d'ailleurs cessé d'augmenter pour atteindre un niveau de 50.000 euros au niveau du fonctionnement à la Ville de Paris, mais aussi à la Région pour atteindre un niveau de 80.000 euros par an, sans compter les votes de subventions exceptionnelles, chaque année pratiquement ces dernières années.

Malgré nos votes contre, vous n'avez jamais tenu compte de nos alertes. Cette année, l'Inspection générale de la Ville de Paris a audité la Maison d'Europe et d'Orient. Les résultats de ce rapport sont éloquentes et reprennent tous les arguments que nous dénonçons depuis des années.

Je me permets de vous citer quelques phrases de ce rapport de l'Inspection générale de la Ville. Le Ministère de la Culture a porté sa contribution à plus de 74.000 euros. Le taux de subventionnement de la Maison d'Europe et d'Orient est, depuis 2010, supérieur à 80 %. La réglementation relative aux associations est peu respectée par la Maison d'Europe et d'Orient. La situation financière est particulièrement délicate et la tenue de la comptabilité manque de rigueur. Il s'agit d'une association fermée comptant quatre adhérents. Les dispositions statutaires sont souvent peu claires ou lacunaires. Je pourrais continuer pendant des heures.

Par ce vœu, nous voulions surtout rappeler que l'argent public des Parisiens et des Franciliens n'a pas vocation à compenser la mauvaise gestion des associations, ni à combler une incapacité à développer des ressources propres.

C'est pour cette raison que nous émettons le vœu que la maire du 12e arrondissement présente une analyse approfondie de l'enveloppe des subventions allouées aux associations et propose en conséquence un redéploiement des aides et des subventions de la Maison d'Europe et d'Orient et des associations qui seraient dans la même situation vers des partenaires associatifs plus participatifs.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci.

Très brièvement, car ce n'est pas la première fois que nous avons ce débat sur la subvention à la Maison d'Europe et d'Orient. Je n'avais pas compris que le vœu était adressé à la maire du 12e arrondissement, auquel cas il eut été préférable que le débat ait lieu dans le 12e arrondissement. Je rappelle que la Maison d'Europe et d'Orient est une association culturelle qui intervient dans un champ unique et fait vivre la culture d'Europe de l'Est, des

Balkans et du Caucase à Paris, et que cette identité culturelle de l'association est non seulement à préserver, mais aussi à encourager et à soutenir.

C'est ce que nous faisons, avec des activités conséquentes de la Maison d'Europe et d'Orient : bibliothèque, librairie, espace d'expositions spécialisées sur la littérature théâtrale des Balkans et du Caucase, un fonds d'œuvres inédites et l'animation d'un réseau de comités de lecture et d'un réseau européen de traduction tout à fait pertinent. Autant de richesses qui participent au rayonnement culturel de Paris. Comme beaucoup d'autres associations aux structures culturelles, nous sommes heureux de les soutenir.

Vous avez tort de dire que le soutien ne cesse d'augmenter puisque, par exemple en 2013, nous avons attribué une subvention de 64.000 euros. Or, en 2015, la subvention était de 50.000 euros. Je ne sais pas encore quel sera le montant de 2016.

Il est exact, en revanche, que la Maison d'Europe et d'Orient présente un déficit structurel conséquent. L'Inspection générale a rendu un rapport l'année dernière qui pointe la dépendance de l'association aux subventions publiques.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris qui soutient la Maison d'Europe et d'Orient depuis 2002 maintenant, a engagé ces derniers mois un travail important avec la direction de l'association pour accompagner l'évolution de son modèle économique. Mais cette évolution ne peut pas se traduire immédiatement par une baisse de subventions. C'est en accompagnant et en continuant de soutenir l'association que nous ferons progresser le modèle. D'où l'avis défavorable à ce vœu un peu exagérément polémique.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la rémunération des agents de bureau de vote.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Les vœux référencés n° 69 et 69 bis, déposés par le groupe les Républicains et l'Exécutif, sont relatifs à la rémunération des agents des bureaux de vote.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour deux minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif à la revalorisation des rémunérations des agents de bureau de vote. Je pense que c'est un sujet qui concerne tout le monde ici pour tous ceux qui sont maires ou qui ont fait la tournée des bureaux de vote. En tant que maires d'arrondissement, nous connaissons tous sur ces bancs une véritable difficulté pour fidéliser les agents de bureau de vote expérimentés - je tiens à employer le mot "expérimenté" - pour recruter des agents de bureau de vote d'un niveau adapté aux tâches qui leur sont confiées, particulièrement celles de premier agent.

Nous avons constaté une amplification de ces difficultés à l'occasion du dernier scrutin des élections régionales. Peut-être ne le savez-vous pas, mais je voudrais rappeler à notre noble Assemblée que les conditions de rémunération des agents de bureau de vote ont été définies il y a plus de 20 ans par une délibération du Conseil de Paris en février 1992. Or, depuis, évidemment, les conditions de travail et les besoins ont évolué.

Pour mémoire, les premiers agents qui sont tenus d'assister d'abord à une séance de formation d'une durée d'environ 3 heures, doivent être impérativement présents dans les bureaux de vote le dimanche de 6 heures 30 jusqu'à 23 heures 30, avec seulement une pause de 2 heures. Ils sont rémunérés à un taux horaire de 8,68 euros - je parle des premiers agents - quand les agents ordinaires sont à 8 euros.

Or, vous savez que le SMIC est fixé à 9,61 euros. L'amplitude quotidienne maximale de la journée de travail dans la Fonction publique est de 12 heures. Or, ces agents font 16 heures. Il apparaît donc que la Ville de Paris se trouve ainsi doublement dans l'illégalité. Les agents de bureau, comme je vous le disais, travaillent le dimanche sans que cette sujétion ne soit prise en considération.

Je ne reviendrai pas dans le détail du vœu à la disposition de chacun, mais vous comprendrez bien que la faiblesse des rémunérations des agents de bureau de vote parisiens, comparativement à ceux d'autres communes d'Ile-de-France, dont Noisy-le-Grand qui est à 329 euros, ne peut continuer ainsi.

C'est pourquoi nous émettons le vœu que la rémunération des agents de bureau de vote soit revalorisée de façon équitable au regard des contraintes de cette activité exercée le dimanche en dérogation aux règles d'amplitude horaire de la Fonction publique territoriale et de manière à conformer Paris aux dispositions légales.

Deuxièmement, que le différentiel de rémunération bénéficiant aux premiers agents soit en accord avec le degré d'implication et de responsabilité qu'implique ladite fonction.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Remerciements.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'en profiterai, avant de donner la parole à Bruno JULLIARD, pour remercier l'ensemble des citoyens militants et élus qui ont assuré bénévolement la tenue des bureaux de vote à la fois dans les présidences et les assesseurs ces deux derniers dimanches.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la rémunération des agents de bureau de vote.

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai assez bref puisque je partage une grande partie du constat porté par Mme la Maire du 17^e arrondissement. Nous avons d'ailleurs, dans le cadre du groupe de travail avec les maires d'arrondissement, pointé cette difficulté d'organisation des scrutins électoraux et un certain nombre de propositions ont d'ores et déjà vu le jour pour améliorer et simplifier le processus électoral.

La difficulté à mobiliser les personnels municipaux pour les fonctions d'agents de bureaux de vote est en effet récurrente à chaque scrutin, cela a encore été le cas pour les élections régionales et en effet, les conditions de rémunération sont particulièrement peu attractives pour un travail qui est souvent jugé assez fatigant, parfois ingrat, de surcroît le dimanche.

De plus, la rémunération est forfaitaire, calculée sur une durée officielle d'ouverture du vote, soit de 8 heures à 20 heures comme vous l'avez souligné, et dans la pratique les agents effectuent nettement plus d'heures de travail.

Alors, je rajoute un point, ce qui suscite le vœu de l'Exécutif qui reprend tout ce que vous dites mais le complète, les gardiens d'école qui sont aussi mobilisés jusque tard dans la nuit, notamment pour les opérations de désinfection, bénéficient eux, d'une indemnité de sujétion, qui n'a pas été réévaluée depuis près de 20 ans, et la diminution du nombre de gardiens logés entraîne un recours accru à deux agents vacataires qui doivent se partager en deux l'indemnité, puisque celle-ci est rattachée au point de vote. Ce qui est un élément au moins aussi important que ceux que vous avez soulignés.

Pour chaque tour de scrutin, ces rémunérations représentent près de 350.000 euros hors charges pour les 869 bureaux de vote. 350.000 euros en fonctionnement.

Alors, comme votre vœu ne parle pas des gardiens d'école et comme je souhaite faire référence au travail réalisé par le comité des arrondissements, je vous suggère un vœu de l'Exécutif qui complète votre propre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame KUSTER, retirez-vous votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Non, car notre vœu est un peu plus précis sur nombre de raisons, particulièrement les considérants qui rappellent la situation actuelle que votre vœu survole. Je préfère maintenir le mien. Nous voterons le vôtre, et je souhaite que vous votiez également le nôtre qui est très précis et fait un point réel qui à mon avis, par rapport aux agents et à la situation réelle, mérite que nous soyons là aussi unis pour le voter.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

La proposition vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 366).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au vote par machine à enregistrement électronique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 70, déposé par le groupe UDI-MODEM, est relatif au vote par machine à enregistrement électronique.

La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

Au moment où s'achèvent la COP 21 et ses engagements solennels, nous savons tous qu'il est indispensable de changer nos habitudes et d'agir rapidement pour préserver nos ressources et notre planète.

Dans cette optique, je demande que la Ville de Paris s'équipe de machines à voter électroniques, pour mettre fin au gâchis que représente l'impression des bulletins de vote pour chaque scrutin.

Pour la seule élection régionale à Paris, il aura fallu imprimer pour 1.238.566 inscrits, 13 bulletins pour le premier tour, et 3 pour le second, soit près de 20 millions de feuilles A4 en couleur et autant d'enveloppes, sans compter les innombrables procès-verbaux, feuilles de dépouillement et autres documents nécessaires au comptage manuel des voix.

Afin de sécuriser au maximum le scrutin, il est souhaitable que les machines choisies se limitent à un enregistrement électronique des votes sans être aucunement reliées à un réseau informatique, ce qui en garantit la totale sécurité. Ces grosses calculatrices se contentant, comme au supermarché, de faire des additions, pour ensuite présenter la note.

Les bénéfices d'une telle décision seraient multiples et immédiats : simplicité pour l'électeur qui vote directement sur un écran protégé du regard de tous ; gains pour les finances de la Mairie qui n'a plus besoin de mobiliser autant d'agents pour notamment vérifier et enregistrer les opérations de dépouillement ; engagement écologique fort, puisque de ce fait les bulletins papiers n'existent plus, ce qui représente une économie de papier conséquente à chaque élection ; rapidité, puisque le dépouillement est immédiat après la clôture du scrutin, chaque machine délivrant sur un ticket le score comptabilisé.

De nombreuses villes se sont déjà engagées en faveur de ce dispositif à la plus grande satisfaction des usagers. Il est urgent que Paris montre l'exemple.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sujet est loin d'être nouveau dans le paysage politique français, mais il est aussi très loin de faire l'unanimité. Le recours aux machines comme vote alternatif au vote à l'urne pour les élections politiques a été prévu par une loi qui date de 1969. A l'époque pour lutter contre la fraude électorale, son application dès les élections législatives de 1973 fut limitée et surtout peu concluante, puisqu'elle donna lieu à de nombreux incidents et les machines de fait n'ont pas empêché la fraude. Divers incidents par ailleurs sont survenus plus récemment au cours du premier tour de l'élection présidentielle de 2007. C'est la raison pour laquelle le Ministère de l'Intérieur de l'époque a décidé d'un moratoire à compter des scrutins de 2008.

Depuis, la délivrance des autorisations du Ministre de l'Intérieur est bloquée. D'ailleurs, le nombre de communes utilisatrices a depuis régressé, on est à 64 en 2012 contre 83 en 2007, ce qui représente peu d'électeurs, à peine plus de 1 million d'électeurs.

Deux sénateurs de gauche et de droite ont remis un rapport il y a un an, qui est très critique vis-à-vis du vote électronique. Il considère quelques éléments. D'abord, le formalisme du droit électoral, destiné à protéger l'expression du suffrage, il confère à l'exercice du devoir électoral une certaine solennité et ce cérémonial de fait disparaît lors du vote par machine, qui banalise l'opération électorale.

Les gains résultant du recours aux machines pour l'organisation du vote sont aussi assez discutables tant sur l'influence, sur la participation des électeurs, que sur les coûts financiers qui sont importants en termes d'investissement pour les collectivités.

Quant à l'avantage écologique, il est discutable puisque la propagande électorale, elle, n'est pas dématérialisée, et par ailleurs il faut traiter les déchets notamment machines et cartes mémoires qui se traitent plus difficilement que le vote papier.

Bref, le rapport recommande la poursuite du moratoire décidé en 2007 et le Ministère de l'Intérieur, que nous avons contacté suite à votre vœu, nous indique qu'il souhaite maintenir le moratoire. Le vœu n'a donc pas de sens dès lors que le moratoire est maintenu. Je vous demanderai donc de le retirer.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Maintenez-vous votre vœu ?

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Bien entendu, je suis désespérée par la réponse !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il n'y a pas de quoi être désespéré !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vous êtes pour. Parfait ! Merci beaucoup.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Vingtième Théâtre.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n^{os} 71 et 71 bis, déposés par Mme SIMONNET et l'Exécutif, relatifs au Vingtième Théâtre.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, la Ville de Paris souhaitait prévoir de refusionner le Vingtième Théâtre et le centre d'animation des Amandiers autour d'un même contrat. Il était prévu d'ailleurs que ce soit au mois de décembre que le marché d'appel d'offres ou d'appel à projets soit effectif.

Fort heureusement, d'ores et déjà vous reculez le calendrier et l'échéance. Il y a des craintes très vives et fortes à la fois des habitants, d'acteurs culturels du 20e et même d'acteurs culturels bien au-delà, sur l'ensemble de la Capitale, attachés au théâtre, qui craignent que ce projet de fusion, à la fois du centre d'animation et du théâtre, ne conduise à finalement valoriser surtout un lieu dédié aux pratiques amateurs, au détriment d'un lieu de création et de diffusion de la création théâtrale.

Il faut comprendre que nous sommes face à des métiers qui sont différents et qui doivent travailler bien sûr dans la complémentarité. D'ailleurs, il y avait déjà énormément de projets de partenariat, que ce soit entre le théâtre et le centre d'animation, mais également entre le théâtre et de nombreux acteurs du quartier, du 20e et de l'ensemble de la Capitale.

Une démarche d'éducation populaire d'appropriation sociale de la culture implique forcément une volonté de coconstruire avec l'ensemble des acteurs et habitants. Or, j'ai le sentiment que pour l'instant on ne s'engage pas dans cette voie. Depuis que j'ai lancé ce débat au Conseil de Paris, je n'ai pas le sentiment qu'il y ait eu véritablement cette volonté de coconstruction. Il y a bien eu un conseil de quartier, mais c'était simplement une information, et lors de cette séance d'information dans ce conseil de quartier, on peut dire qu'il y avait une majorité de présents dans la salle massivement opposés à ce projet.

Donc, je termine et conclus, je propose à travers ce vœu, que la concertation relative au devenir du Vingtième Théâtre tienne compte vraiment de tous les avis qui s'exprimeront, sans imposer a priori cette fusion.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET, je vous rappelle que la conclusion ne débute pas au bout des deux minutes, mais finit au bout des deux minutes.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je concède qu'il est difficile de traiter de ce sujet très important en deux minutes. J'aurai du mal à le faire aussi, donc je fais vraiment très bref.

Il ne s'agit pas d'une simple fusion entre un théâtre et un centre d'animation. Nous voulons faire beaucoup plus qu'un théâtre, et je crois dans la complémentarité entre un projet culturel théâtral de diffusion et de création et un projet d'éducation populaire. J'ai même la conviction absolue que c'est par la culture que nous pouvons réinventer l'éducation populaire, qui en a besoin, y compris à Paris, parce que des règles nous sont imposées qui nous empêchent de réinventer l'éducation populaire. Je crois dans ce projet-là. Il n'est en aucun cas dans notre esprit, avec Pauline VÉRON, et notre volonté de réduire ni les moyens, ni l'ambition culturelle de création comme de diffusion de la partie "théâtre", de la même manière que nous souhaitons que par la culture, par les pratiques amateurs, nous puissions créer un nouveau lieu d'éducation populaire dans l'ensemble de ce grand bâtiment de 2.700 mètres carrés.

Concernant l'appel à projets, ce sera un appel à projets ouvert, permettant à tous de présenter son projet, y compris le directeur actuel. Quant au choix du mode de gestion, j'ai beaucoup tenu à ce qu'il s'agisse d'une C.O.D.P. pour éviter une mise en concurrence de type D.S.P., parce que nous savons que c'est cela qui aujourd'hui affaiblit radicalement l'éducation populaire.

Concernant la concertation, je suis désolé, mais je ne peux pas vous laisser dire ça. Tant en amont, avec la rencontre avec toutes les personnes ou entités, avec les professionnels eux-mêmes, avec la direction-même du théâtre comme du centre d'animation, l'appel à projets en lui-même intègre en son sein la nécessité absolue de nous présenter un projet construit avec les habitants. Nous n'avons pas tout décidé en amont d'un appel à projets dont la nature-même est de nous proposer justement un projet.

J'ajoute que concernant le Vingtième Théâtre, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, mais il y a des améliorations sensibles à apporter à ce théâtre-là, notamment en termes de conditions d'accueil des compagnies, en termes de frais de communication ou en termes de droits de suite, sans rentrer dans le détail.

Je vous demanderai donc, si vous l'acceptez, de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif pour lancer rapidement l'appel à projets, donc la suite de la concertation, pour des conditions d'accueil plus favorables pour les compagnies que celles qui sont aujourd'hui faites au Vingtième Théâtre, pour que les moyens alloués soient au moins équivalents aux moyens actuels, je pense même supérieurs, et pour que les candidats disposent d'un mois supplémentaire par rapport au calendrier. J'entends ce que vous dites de ce point de vue-là, par rapport au calendrier initial pour la rédaction de leur projet.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. Effectivement, vous n'avez pas tenu en deux minutes !

Le vœu est-il maintenu, Danielle SIMONNET ? Oui.

Je mets donc aux voix le vœu n° 71, avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Pardon, explication de vote. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste suit avec attention le devenir de ce lieu et de l'ensemble des lieux culturels de ce quartier, qui est assez maltraité. Notamment, il y en a un autre, on y reviendra, la Miroiterie, sur lequel nous aimerions bien avoir aussi l'avis de M. JULLIARD.

Ce vœu donc améliore, enfin, tient compte des débats qui ont eu lieu, notamment associe les conseils de quartier dans la réflexion sur le devenir du Vingtième Théâtre et du conseil d'animation qui va avec, et donc, avec enthousiasme, nous votons ce vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 367).

2015 DAC 656 - Subvention (10.000 euros) à l'Association des réservistes citoyens de l'Armée de Terre en Île-de-France "ARCAT Île-de-France".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 656 relatif à l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'association des réservistes citoyens de l'Armée de Terre en Ile-de-France.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tenais par ces quelques mots à remercier notre collègue Catherine VIEU-CHARIER, qui est la correspondante défense de notre Ville dans un contexte particulier que nous connaissons après les attentats qui ont marqué l'année 2015. Ce titre qui échoit à un élu dans une commune est souvent vécu comme désuet et inutile. Les derniers événements dramatiques que nous venons de connaître ont nécessité la mise en place par le Ministère de la Défense à Paris d'un dispositif inédit par son ampleur. L'accueil de plus de 6.000 militaires à Paris s'est passé dans des bonnes conditions, semble-t-il.

Je sais que Mme la Maire et votre adjointe avez été attentives aux demandes des autorités de défense, et elles n'ont eu qu'à se féliciter de votre coopération. Il nous apparaît comme tout à fait normal que notre Ville contribue, même modestement, aux actions de l'association "ARCAT Ile-de-France". Cette association des réservistes citoyens

de l'Armée de Terre intervient sur le champ de la citoyenneté en direction des jeunes pour qu'ils connaissent notre histoire, mais elle organise aussi des séjours de vacances et de loisirs.

Elle est aussi soutien des familles de soldats blessés et des soldats eux-mêmes. Elle travaille à la reconversion des invalides qui ne peuvent être au service d'actifs. Elle est aussi un lien avec les militaires éloignés de leur famille et de leur domicile pendant de longs mois.

Vous le savez, je fais partie de ceux qui regrettent l'abandon de la circonscription et le recours à l'armée de métier. Je pense qu'il fallait grandement écouter et retravailler le contenu d'un service national, mais ce lien entre l'armée et la Nation est plus fort lorsqu'il s'agit d'appelés plutôt que de contractuels. Je pense ne pas être majoritaire, que ce soit dans ma formation politique ou peut-être auprès des jeunes, mais je pense que nous avons fait une erreur en supprimant totalement le service national.

Nous soutiendrons donc ce projet de délibération et nous remercions l'adjointe de notre groupe et la Maire de Paris pour leur travail.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci pour cette ode à la conscription.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER, pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie des propos que vous venez de tenir. Je tiens à rappeler effectivement que c'est une subvention tout à fait particulière, dans un contexte particulier après les attentats de janvier et de novembre 2015 qui ont frappé Paris. "L'ARCAT", comme vous l'avez dit, œuvre depuis fort longtemps au soutien des soldats en "Opex" et en "Opint", ainsi que de leurs familles, et cela se manifeste entre autres, mais il y a beaucoup plus de choses que cela, par l'envoi d'un colis de Noël. Et cette année, nous avons souhaité élargir ce geste de solidarité justement aux soldats en "Opint" dans le cadre de l'opération Sentinelle, comme vous l'avez rappelé, 6.500 soldats mobilisés à ce jouant en Ile-de-France, dont 2.500 à Paris.

Nous avons eu une réunion avec les maires d'arrondissement et le G.M.P., le gouverneur militaire de Paris, le 8 décembre, et le gouverneur militaire nous a rappelé les conditions difficiles des soldats pour assurer la sécurité en complément des forces de sécurité intérieure. Et il nous a rappelé que 50 % de ces soldats vont rester mobilisés pendant les fêtes entre Noël et Jour de l'an. La Ville se devait bien de marquer sa reconnaissance et un certain nombre d'initiatives ont déjà été prises, notamment une mise à disposition gratuite d'équipements municipaux comme les piscines, par exemple, et puis aussi des places de spectacle, etc.

Je tiens à saluer aussi l'engagement des maires d'arrondissement qui ont facilité les conditions de vie des soldats, notamment en matière de capacités d'hébergement et de rapprochement de leur lieu de travail, en étroite collaboration avec le gouverneur militaire de Paris et le Préfet de police.

Cette subvention, que je vous propose de voter tous ensemble, nous permet de marquer notre soutien et notre reconnaissance à nos soldats, pour leur dire qu'en ces périodes de fête où beaucoup vont être mobilisés loin de leurs familles, ne seront pas oubliés et que la Ville de Paris leur marque sa reconnaissance et son affection. Une cérémonie de remise symbolique de ces colis sera faite le 16 décembre à un détachement d'une cinquantaine de soldats aux côtés du gouverneur militaire de Paris et de Madame la Maire de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 656.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 656).

2015 DU 159 - Dénomination allée Charles Brennus (16e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DU 159 est relatif à la dénomination "allée Charles Brennus", dans le 16e arrondissement.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Ainsi, la Ville de Paris rend enfin un hommage à un pionnier du rugby français né le 14 décembre 1859 à Paris. Charles Brennus-Crosnier, maître graveur du quartier du Marais, est fondateur en 1895 du Sporting Club Universitaire de France, un des premiers clubs du rugby français et actuel résident au Stade Max-Rousié Porte Pouchet dans le 17e. 120 ans plus tard, la section rugby fait du S.C.U.F., devenu omnisports, un des clubs amateurs regroupant le plus grand nombre de licenciés à Paris, avec son école de rugby dirigée par Lionel Busson.

Persuadé que le sport devait sortir de ses frontières hexagonales pour prendre sa vraie dimension, cet illustre dirigeant sportif fut le premier organisateur d'un match de rugby international entre la France et l'Angleterre. Bien peu savent que l'auteur du bouclier au fameux disque de cuivre, imaginé et réalisé en 1892 à partir d'un dessin initial du baron Pierre de Coubertin, récompense chaque année le vainqueur du championnat de France de rugby et est remis chaque année par deux rugbymen juniors du club parisien.

Le journaliste Georges Pastre résumait parfaitement l'œuvre légendaire de Charles Brennus dont le SCUF a été le donateur.

L'originalité du trophée compense sa faible valeur mais surtout la série d'efforts et d'exploits qu'il résume ; les souvenirs qu'il cristallise lui donne une émouvante résonance.

C'est ainsi que ce bouclier de Brennus que 15 garçons arrachent où conservent quand le printemps est, au prix d'efforts autrefois à peine mentionnés, maintenant agrandis à l'échelle d'une Iliade, reste la merveilleuse constance qui a traversé les générations de joueurs de rugby.

Nommé président d'honneur de la Fédération française de rugby en 1921, Charles Brennus se retire de la vie sportive dès les débuts de la Seconde Guerre mondiale. Il meurt le 23 décembre 1943 et est enterré à Franconville.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER, spécialiste ès rugby.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, Monsieur BOULARD de ce très bel hommage au fondateur du célèbre bouclier de Brennus, qui est devenu le graal des temps moderne dans le monde sportif, hommage aussi à ce grand organisateur de compétitions sportives.

Cela méritait bien en effet d'inscrire son nom dans cet espace parisien dans lequel il a vécu, et ce sera chose faite avec ce projet de délibération dans l'ensemble immobilier stade Jean Bouin, dans le 16e arrondissement.

Sur l'aspect technique, votre intervention, Monsieur BOULARD, est pour moi l'occasion de souligner que dans ce type de dossier, pour toute nouvelle plaque ou dénomination, tout se fait en concertation avec les acteurs concernés. Ainsi, pour cette dénomination Charles Brennus, la mairie du 16e a donné un avis favorable le 29 mai 2013, la famille a donné son accord le 1er octobre 2013 et la Fédération française de rugby a également été saisie et a donné un avis favorable le 3 octobre 2013.

Cette concertation, évidemment, est venue en complément de l'avis de la Commission de dénomination qui a étudié la légitimité de cette demande, et pour Charles Brennus, elle a rendu un avis favorable le 10 septembre.

Donc, merci pour votre intervention, qui me permet de rappeler ces quelques aspects de méthode montrant que nous sommes attachés aussi à faire ce travail de mémoire en concertation avec tous les acteurs politiques mais aussi de la société civile et avec l'appui de l'administration.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 159.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 159).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la nouvelle dénomination de la station de métro "Belleville - Commune de Paris 1871".

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la dénomination d'une station de métro "Commune de Paris 1871".

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la nouvelle dénomination de la station de métro "Belleville - Commune de Paris 1871".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : les vœux référencés n^{os} 72, 73, 74 et 74 bis sont relatifs à la nouvelle dénomination de la station de métro "Belleville - Commune de Paris 1871".

Je vais donner la parole successivement et pour 2 minutes à Mme Marinette BACHE, M. Jérôme GLEIZES puis à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je défendrai le vœu du groupe SOCA qui a été voté le 2 novembre dernier par le Conseil d'arrondissement à l'initiative de la mairie du 20^e mais, en même temps, je voudrais me réjouir que chacun des groupes de notre majorité ait déposé un vœu parallèle.

Notre Ville a déjà rendu un hommage à nos prédécesseurs élus de la Commune de Paris en apposant une plaque dans un couloir proche de cette salle en présence des représentants de l'ensemble de cette Assemblée, je veux le rappeler et m'en féliciter. Voir M. LEGARET chanter "Le temps des cerises" avec nous est pour moi un émouvant souvenir.

La Commune de Paris est porteuse de valeurs républicaines, sociales, d'égalité et de liberté. Ses principes et, mieux, son bilan, ses actions sont encore d'une étonnante actualité. La laïcité avec la définition d'un espace public non soumis à l'ingérence des cultes, la promotion des femmes et en particulier l'éducation des filles, la promotion de la citoyenneté, l'instauration de services publics, de solidarité mutuelle, le développement du droit du travail, le droit au travail pour tous.

Cela résonne particulièrement en ce moment, il faut se rappeler la diversité sociale et culturelle de tous les communards qui se sont ensemble levés pour refuser la capitulation de leur cité.

Plus particulièrement dans ce vœu, il s'agit de relayer la demande de nombreuses personnalités, évidemment, entre autres, les Amis de la Commune de Paris 1871, de voir ce nom donné à une station de métro et il serait évidemment particulièrement pertinent que celle de Belleville, proche du lieu où se sont tenues les dernières barricades, soit celle choisie.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Dans mes souvenirs mythologiques, c'était plutôt Ménilmontant. Mais je serais ravi à Belleville.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est avec plaisir que le groupe Ecologiste relaie une demande assez ancienne des Amis de la Commune qui a été cette année suivie par une pétition signée par beaucoup d'intellectuels et d'artistes pour demander à ce qu'enfin une station de métro porte l'intitulé de la Commune.

C'est pour cela que nous demandons que la Ville de Paris relaie cette mémoire et étudie avec la R.A.T.P. la possibilité de nommer une station de métro "Belleville - Commune".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES. C'était synthétique et clair.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un moment important pour notre collectivité car la Commune de Paris est un élément majeur d'une histoire qui est à la fois celle de Paris, celle du mouvement ouvrier et celle du combat républicain.

Et considérant la place dans la mémoire nationale qui est injustement sous-estimée jusque dans les programmes d'enseignement, il faut permettre aux enseignants, à la population parisienne de connaître les valeurs portées par la commune que Marinette BACHE a décrites. Il convient pour cela de les sensibiliser, et rien de tel qu'une station de métro.

Je peux vous dire que les communistes sont heureux, se sentent les héritiers aussi de ces communards et sont attentifs à ce que la réhabilitation de la Commune puisse avoir lieu.

Paris et toute la région parisienne doivent poursuivre le combat engagé par la Commune dans l'espace public. La Ville de Paris a beaucoup travaillé sur ce sujet dans cet esprit de réhabilitation, notamment en reprenant les vœux déposés par les groupes Communistes qui se sont succédé depuis 2008 mais aussi, grâce à son action, figurent dans toutes les mairies d'arrondissement des plaques portant les noms des maires de la Commune.

A l'Hôtel de Ville, ici même, a été inaugurée une plaque en hommage à la Commune et à ses élus par la Maire de Paris. Considérant que le 140e anniversaire, en 2011, a fait l'objet de deux expositions, une dans l'Hôtel de Ville et une aux Cordeliers, un colloque sur le 145e anniversaire est en préparation ainsi qu'une exposition sur les grilles de l'Hôtel de Ville.

Nous nous félicitons que ce vœu soit porté par la majorité et sera certainement adopté à la majorité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - D'abord, je tiens à remercier les trois groupes, groupe Communiste, groupe Socialiste et Apparentés et groupe Ecologiste pour leur vœu en faveur de cet hommage à la Commune de Paris à travers la proposition de compléter justement la dénomination d'une station de métro.

Comme cela a été précisé dans les vœux, la Commune de Paris est effectivement injustement sous-estimée dans la mémoire collective et jusque dans les programmes d'enseignement.

Dénommer une place, un lieu quotidien c'est aussi ancrer dans la mémoire collective cet événement important de notre histoire dont les élus de Paris et Parisiens, dans leur ensemble, sont les héritiers.

Cela s'inscrit évidemment dans un travail de mémoire beaucoup plus général et, comme cela a été rappelé, dans les arrondissements, et dernièrement à la mairie du 4e, ont été inaugurées des plaques qui rappellent les hommes et les femmes de la Commune de Paris.

A l'Hôtel de Ville, comme vous l'avez précisé, Monsieur le président BONNET-OULALDJ, à l'occasion du 145e anniversaire en 2016, nous aurons un colloque à l'Hôtel de Ville sur la Commune de Paris, une exposition sur les grilles de l'Hôtel de Ville. De plus, une proposition de dénomination d'un quai des berges rive droite, qui sera dénommé "promenade des Femmes de la Commune de Paris" devrait être soumise prochainement à votre approbation.

Voilà ce que je voulais vous préciser et comme tous les vœux sont similaires et proviennent des groupes de la majorité, pour plus de visibilité nous proposons un vœu de l'Exécutif qui reprend l'ensemble de ces vœux pour la dénomination métro "Belleville - Commune de Paris 1871", je tiens à le préciser puisque les Amis de la Commune ont beaucoup tenu à ce que cette date de 1871 figure dans la rédaction de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le groupe Socialiste et Apparentés retire-t-il son vœu n° 72 ? Oui. Le groupe Ecologiste de Paris retire-t-il son vœu n° 73 ? Oui. Le groupe Communiste - Front de Gauche retire-t-il son vœu n° 74 ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 74 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 368).

2015 SG 94 - Communication relative au rapport de la CRC concernant la gestion de l'opération Paris Plages.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 94 il s'agit d'une communication relative au rapport de la C.R.C. concernant la gestion de l'opération Paris Plages.

Je vais donner la parole à Edith GALLOIS, pour 5 minutes.

Remontez-vite, Madame GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Je vous prie de m'excuser.

"Paris Plages" est une affaire bien sympathique même si, finalement, peu de Parisiens en profitent. C'est maintenant comme un rituel inscrit dans les rendez-vous saisonniers de Paris. Au moment des beaux jours, "Paris Plages" anime les berges de Seine. C'est une initiative que nous avons soutenue en son temps.

Mais la question aujourd'hui est de savoir de quel Paris-Plages nous parlons. Le rapport de la chambre régionale des comptes est troublant. En réalité, on n'y retrouve ni les objectifs chiffrés qui sont soumis chaque année au Conseil de Paris, ni les bilans qui nous sont présentés et qui ne correspondent pas à la réalité. A bien lire le rapport de la C.R.C., "Paris Plages", qui est une opération pilotée par la DICOM, prend de grandes libertés avec la communication des coûts, de la gestion des partenariats privés et de son devoir de transparence vis-à-vis du Conseil de Paris.

Chaque année, le Conseil de Paris doit autoriser le maire à signer les conventions de partenariat et les marchés nécessaires au lancement de l'opération. Un budget global est présenté par les services concernés par la manifestation. Depuis la première édition en 2002, le chiffrage estimatif présenté au Conseil de Paris a toujours été situé entre 1,5 million et 2,2 millions d'euros. Or, que nous révèle la chambre régionale des comptes ? Elle dit : "Après examen de la gestion sur plusieurs années de cette opération, il apparaît qu'une évaluation véritable du coût réel de la manifestation n'a jamais été faite par les services".

Ainsi, la Ville de Paris n'a pas été en mesure de fournir une évaluation du coût des éditions de 2009 à 2011. Pire, toujours selon le rapport, je cite : "Pour 2012 et 2013, la Ville a transmis à la CRC un tableau très sommaire - 15 lignes seulement - présentant une estimation des coûts plus de deux fois supérieure aux chiffres communiqués aux membres du Conseil de Paris et à la presse. Ainsi, en 2013, "Paris Plages" n'aurait pas coûté 1,5 million, mais 4,8 millions d'euros.

Comment la Municipalité peut-elle en arriver à une telle ignorance des coûts effectifs d'une opération comme "Paris Plages" ? Comment peut-il y avoir de tels écarts entre les chiffres présentés au Conseil de Paris et à la presse, et la réalité des coûts soulevés par la C.R.C. ? Il y a tout lieu de se demander s'il n'y a pas là une insincérité budgétaire dans ces sous-évaluations massives. Des écarts manifestes aussi récurrents nous interrogent légitimement.

Concernant la gestion des partenariats, là encore, la Ville procède à des acrobaties comptables et à des tours de passe-passe qui sont plus que surprenants. Comment est-il possible que les conventions de partenariat soient très souvent soumises au Conseil de Paris après la clôture de la manifestation ? Par ailleurs, non seulement des factures sont réglées deux ou trois mois après la fin de "Paris Plages", mais elles sont même rattachées à des budgets déjà passés.

Ces petits arrangements de comptabilité ne sont pas compatibles avec une exigence de transparence et une administration comme celle de notre Capitale.

Autre point problématique soulevé par la chambre régionale des comptes : le non-respect du principe d'universalité budgétaire et, plus particulièrement, la règle de non compensation des dépenses et des recettes. En faisant prendre en charge par ses partenaires des dépenses destinées à la réalisation de Paris-Plages et en n'enregistrant pas leur contribution en recettes, la Ville procède à une compensation irrégulière entre recettes et dépenses. C'est tout le bilan financier qui est faussé, relève la C.R.C. Il en devient impossible de vérifier le coût réel de "Paris Plages".

Comment, dès lors, ne pas penser que la Ville de Paris se sert de ses partenaires pour minimiser ses dépenses en ne les faisant pas apparaître à son budget ? Au regard des nombreuses irrégularités que soulève la C.R.C., on peut se demander si la DICOM doit continuer de piloter "Paris Plages". En effet, c'est elle qui assure la préparation des marchés à passer, en vue de l'amélioration des espaces accueillant la manifestation. Or, les magistrats notent que cette direction, éprouvant des difficultés à évaluer précisément les besoins, les prestations demandées aux entreprises dépassent tous les ans les montants prévus aux actes d'engagement.

Il faut donc revoir l'ensemble des procédures liées à "Paris Plages". Nous pensons que la DICOM n'est plus dans la capacité d'en assumer la responsabilité.

Certes, "Paris Plages" est un bel outil de communication de la Ville de Paris. Mais cette communication ne peut et ne doit pas être unilatérale. Il n'est pas acceptable qu'elle serve à l'image de la Ville de Paris si, en interne, elle est falsifiée. Le prix est - on le sait - coûteux. Que ne ferait-on pas pour plaire, n'est-ce pas ? Mais la dépense n'est acceptable que si elle est connue et reconnue avec transparence, sincérité budgétaire et respect des règles comptables.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jean-Baptiste de FROMENT ?

Il n'est pas là.

La parole est donc à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mes chers collègues, la Chambre régionale a rendu un rapport sévère épinglant, je cite : "les sérieux dysfonctionnements et les dérives, années après année, de "Paris Plages". Cette opération, mise en place en 2002 par Bertrand DELANOË, séduisante sur le principe et consistant à offrir selon la citation : "A ceux qui sont privés de vacances, un moment de convivialité".

Tout cela est très bien, mais pourquoi avoir toujours voulu donner de manière aussi déterminée dans la désinformation ? Parce que, depuis l'origine, "Paris Plages" est fâchée avec les chiffres, y compris les chiffres de fréquentation puisque, chaque année, quelle que soit la météo, quel que soit le nombre, on nous a toujours dit - communiqué de victoire reproduit dans la presse - un million de visiteurs à "Paris Plages". Christophe GIRARD nous dit plus.

Il faut actualiser les chiffres. Vous savez ce que c'est qu'un million de visiteurs ? C'est quand la France gagne la Coupe du Monde de Football, que tout le monde descend dans la rue et que vous avez une foule compacte qui va de la Bastille à l'Etoile. C'est un million.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - S'il vous plaît, seul M. LEGARET a la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ces chiffres sont manifestement faux. Je voudrais dire que, bien entendu, aujourd'hui, c'est l'addition budgétaire qui est également en cause. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la chambre régionale des comptes. Le rapport parle de 4,8 millions au lieu du 1,5 million annoncé au Conseil de Paris. Cela fait quand même un assez sérieux écart.

Concernant les sponsors, qui sont normalement censés alléger la facture, le rapport précise que six partenariats ont été autorisés par une délibération du Conseil un ou deux mois après la fin de l'opération. Autrement dit, c'est la reprise exacte des critiques que nous avons déjà formulées.

Le rapport fait apparaître que des dépenses d'organisation seraient facturées directement aux sponsors afin de ne pas figurer dans le budget. Le rapport pointe qu'en 2010, la Cofitem-Cofimur, société spécialisée dans l'acquisition et la location de bureaux, s'est engagée à payer 50.000 euros pour l'opération. Curieusement, les factures ont été envoyées à la Cofitem, mais libellées à l'attention d'un agent de la Ville de Paris, lequel a ensuite validé les documents avant que la société tiers ne procède au paiement. Un procédé qui, selon l'euphémisme utilisé par la chambre régionale, "contrevient aux principes d'universalité budgétaire". C'est d'ailleurs le même procédé qui a été utilisé récemment pour le sommet des maires. Je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir.

Cela fait donc beaucoup de questions posées par la chambre régionale et auxquelles les courriers de la Maire de Paris ne répondent pas. J'aimerais qu'à l'occasion de cette communication, on puisse avoir quelques réponses précises. C'est d'autant plus important que l'on va aussi parler tout à l'heure de la fermeture des voies sur berges rive droite. Cela a une conséquence. Ce sont, finalement, des animations qui ressemblent à "Paris Plages" 365 jours par

an. S'il y a de sérieux dysfonctionnements tels que ceux relevés par la chambre régionale sur la période de Paris-Plages, peut-être faudrait-il veiller à ce que l'on y mette très clairement un terme avant d'en engager l'extension.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons des explications claires et précises sur tous les points soulevés par le rapport, comme d'ailleurs la presse n'a pas manqué de le mentionner. En fonction des réponses, nous ajusterons nos votes.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, même si, je le rappelle, cette communication ne donnera pas lieu à un vote.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "Paris Plages" contribue à faire de Paris une ville jeune, moderne, dynamique. C'est un événement phare connu du monde entier qui a fait des petits à l'étranger et au-delà du périphérique. Et le succès est au rendez-vous chaque année. C'est le résultat d'un pari fou mais ambitieux, cher Christophe, celui de fermer un axe de circulation pour redonner de l'espace de loisirs aux Parisiens durant l'été.

Cher Monsieur LEGARET, un million de visiteurs sur un mois, c'est un peu plus de 30.000 par jour. 30.000 par jour, c'est l'équivalent de ce que l'on voit à la Tour Eiffel ou au Louvre, mais ce n'est pas extraordinaire, 30.000 personnes qui se promènent sur une allée de plus d'un kilomètre. Nous souhaitons assurément la poursuite de ce projet dans les années à venir.

La Chambre régionale des comptes a étudié les conditions de réalisation de l'événement et elle formule un certain nombre de recommandations pour améliorer la gestion de cette opération.

Nous devons y être attentifs et la Ville a déjà entamé des modifications pour une meilleure gestion. Les intervenants dans la réalisation de Paris Plages sont nombreux et leur coordination doit être rigoureuse. Le pilotage peut certainement encore être amélioré.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes pose également une question plus globale qui est celle du mécénat. On a vu le problème avec Coca Cola tout à l'heure mais sur "Paris Plages", et aussi pour d'autres manifestations, les entreprises privées participent au budget.

Nous sommes favorables à ce type de financements, car ils sont nécessaires à la tenue d'un grand nombre d'événements. Cependant, il nous semble que des règles précises pourraient être établies et ce, dans un souci d'efficacité et de transparence.

C'est pourquoi nous devons réfléchir à la réalisation d'une charte du mécénat. Nous espérons avoir ainsi plus d'informations sur la réorganisation et le fonctionnement du mécénat-partenariat sur lequel un travail est en cours.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous revenons sur "Paris Plages", le groupe Ecologiste s'est souvent exprimé sur l'opération Paris Plages et ce, depuis sa première édition de 2002.

Cette expression concernait beaucoup de points qui sont désormais soulevés par le rapport de la Cour régionale des comptes. Notre dernière intervention, en septembre dernier, soulignait ainsi non seulement le fait que les conventions de partenariat devaient être approuvées par notre Conseil avant l'opération, mais aussi que cela devait faire l'objet d'une plus grande transparence en termes de choix et d'objectifs.

Sur le premier point, on peut dire que cela a été un peu corrigé puisqu'on vient de voter contre le partenariat avec Coca Cola. Peut-être que l'année prochaine on aura le partenariat après Paris Plages, pour éviter ce qui vient d'arriver avec Coca Cola. Pourquoi pas !

Il est essentiel que l'exercice démocratique soit réel et que la réflexion et la décision politique de ces partenariats soient faites avant leur mise en œuvre. Cela ne commence pas au vote mais bien avant.

En effet, il est important que des garanties suffisantes soient données quant à la compatibilité des partenaires avec la politique et l'image de la Ville.

Nous ne prendrons qu'un exemple, celui de l'année dernière. Le partenariat principal depuis le début de Paris Plages est la société "Lafarge". Or, cette même société, leader mondial de matériaux de construction, notamment de ciment, est le 65e plus gros émetteur de gaz à effet de serre au niveau de la planète, tel que classé par Greenpeace en 2013. Ils bénéficient chaque année d'un espace de publicité de choix.

D'ailleurs cela aurait été la même chose avec Coca Cola parce qu'ils exploitent beaucoup d'eau potable, notamment en Inde, et cela pose beaucoup de problèmes sur l'exploitation des nappes phréatiques dans les pays du Sud.

Nous souhaitons connaître comment la Ville va à l'avenir pouvoir concilier ce partenariat avec la déclaration du 4 décembre dernier suite au sommet des élus locaux pour le climat.

Il y a aussi deux autres points de ce rapport qu'il est important de porter à l'attention de cette Assemblée.

Le premier, on en a déjà parlé, c'est le coût réel de l'opération. En effet, depuis la première édition en 2002, aucun chiffre réel de l'opération n'a été réalisé. Le chiffrage annoncé en Conseil de Paris n'est qu'une estimation, une fourchette comprise entre 1,5 et 2,2 millions d'euros. Or, il apparaît que le calcul à la fin est plutôt le double entre 4,2 et 4,7 millions d'euros.

Il faut souligner que de nombreux coûts sont minimisés et que l'évaluation financière des partenariats inscrits dans chaque convention est calculée par le seul partenaire, la Ville, ne réalisant aucune vérification de ceux-ci. Cela pose un problème sur la sincérité des comptes, non pour la Ville de Paris mais pour les partenaires de la Ville de Paris.

Nous ne pensons pas que ce soit un problème de sincérité budgétaire concernant la Ville mais plutôt un problème du fait que la DICOM privilégie plutôt la communication que le coût réel de la communication.

Un deuxième point qui nous paraît très important est celui du public. Contrairement à ce que dit M. LEGARET, ce n'est pas 1 million de visiteurs par an mais c'est plus de 4 millions, comme le rapport l'indique, notamment le fait que sur le bassin de La Villette, c'est quatre fois plus...

Il n'écoute pas mais ce n'est pas grave... Il lira le rapport en entier à la fin du Conseil !

Sur cette question du public, le rapport très intéressant cite en annexe 1 les caractéristiques des visiteurs de Paris Plages en 2004 et 2008. On constate que les deux tiers des personnes se rendant à Paris Plages partent également en vacances, ce qui veut dire un changement par rapport à l'objectif initial de Paris Plages.

Il est donc important de rappeler que l'objectif du Maire à la création de Paris Plages était de faire un lieu d'accueil privilégié des Parisiens ne partant pas en vacances. Il nous semble judicieux de demander qu'une nouvelle étude des publics soit réalisée lors de l'opération 2016.

Voici les points et les questions que nous avons voulu porter à votre connaissance. Nous les avons déjà portés par ailleurs. Le groupe des élus écologistes continuera, comme par le passé, à maintenir une vigilance particulière à cette belle opération qu'est Paris Plages.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je rappelle sur ma gauche qu'il existe beaucoup de couloirs à l'Hôtel de Ville pour aller discuter, et pas la salle de séance, s'il vous plaît !

Merci.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Paris Plages est incontestablement un succès auprès des Parisiens et des Franciliens. Créé en 2002, cette manifestation, proposant nombre d'animations et d'activités gratuites, a réuni sur les berges de notre ville près de 4 millions de personnes en 2012 et en 2013. Elle a même inspiré la tenue d'événements similaires dans d'autres communes françaises.

Le 27 juin 2014, la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France vous a informé, ainsi que votre prédécesseur, de l'ouverture d'un examen de la gestion par la Ville de Paris de l'opération Paris Plages.

Le 22 septembre 2015, la Chambre a arrêté des observations définitives sous forme de rapport. Ce rapport, qui s'est attelé à l'examen des éditions pour l'exercice 2009 et suivants, pose nombre d'interrogations sur le pilotage et la gestion administrative et financière de l'opération rendant difficile in fine la connaissance du coût réel de Paris Plages pour la Ville.

L'organisation de l'opération Paris Plages est partagée entre différentes directions de la Ville et des prestataires, coordonnée par un régisseur extérieur pour la mise en place de l'événement, son exploitation ou encore son démontage, et pilotée par la Direction de l'Information et de la Communication.

Pour autant, cette dernière serait dans l'incapacité de fournir un quelconque compte rendu de réunion de préparation de l'opération, arguant que la rédaction d'un rapport est superflue.

De plus, si à la fin de chaque édition, le régisseur établit un bilan et des propositions pour les éditions futures, il semblerait que ces observations ne soient pas pleinement prises en compte par la DICOM, alors même qu'on nous assure qu'il est toujours tenu compte des retours d'expérience de l'année précédente.

Paris Plages ne pourrait que bénéficier d'une formalisation des échanges et des décisions que la Chambre régionale des comptes préconise. C'est une recommandation simple qui permettrait une transparence à laquelle on ne peut qu'être réceptif.

Concernant les conventions des partenariats, nous ne pouvons que regretter les observations de la C.R.C. On sait qu'elle met en évidence un décalage quasi systématique entre l'approbation nécessaire de ces conventions par notre Conseil et la tenue de l'événement.

Dans de très nombreux cas, l'approbation de notre Assemblée délibérante est intervenue après la tenue de Paris Plages. Si nous nous étions prononcés favorablement à une convention de partenariat en amont de l'opération Paris Plages, comme cela devrait être la règle, celle-ci était en réalité signée après son exécution.

La possibilité des contentieux est alors énorme et inconsidérée. Toutefois, Monsieur le Maire, vous semblez avoir d'ores et déjà pris la décision de remédier à cette situation en soumettant à notre approbation les conventions de partenariat avant leur signature et la tenue de Paris Plages, et en concluant, dans la mesure du possible, des accords pluriannuels. C'est tout le sens des recommandations de la C.R.C. sur ce point et nous ne pouvons que vous accompagner dans cette voie.

Aussi la C.R.C. recommande d'élaborer un guide à l'intention des services décrivant avec précision la forme des partenariats pouvant être mis en place, ainsi que leurs modalités de gestion. Nous sommes surpris d'apprendre que ce n'était pas le cas jusqu'ici. Nous espérons qu'un tel guide sera mis en place rapidement et nous serons attentifs à son contenu.

La DICOM, on sait qu'elle est en charge du pilotage des événements. La préparation des marchés à passer en vue de celui-ci semble avoir fait l'objet d'une attention particulière de la part des institutions financières. Nous sommes plus qu'interrogatifs quant à l'absence de sévérité dans la gestion budgétaire de Paris Plages. Le rapport met en évidence une compensation irrégulière entre recettes et dépenses, et la difficulté qu'éprouverait la DICOM à évaluer précisément ces besoins, entraînant alors un bilan financier faussé.

Sous l'effet de ces pratiques, le coût que chaque année vous nous présentez, comme se trouvant dans une fourchette entre 1,5 et 2,2 millions d'euros, serait en réalité plus proche des 5 millions d'euros.

C'est regrettable. Vous en convenez, Monsieur le Maire, d'autant plus que l'ordre du jour de notre Conseil veut que nous nous prononcions sur le budget prévisionnel 2016.

Paris Plages, comme le souligne très justement le rapport qui nous est soumis, est un atout majeur dans la communication de notre Ville et sa médiatisation participe de facto à la créativité de Paris.

C'est pourquoi il est essentiel que ces observations soient prises en compte dès la préparation de l'édition 2016 afin de retrouver la sérénité qui doit entourer cette belle manifestation populaire.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Enfin, Danielle SIMONNET !

Mme Danielle SIMONNET. - Ah ! Enfin Danielle SIMONNET !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Pour conclure le débat.

Mme Danielle SIMONNET. - On peut blaguer un peu.

Ecoutez, mes chers collègues, après le rejet par notre Conseil de Paris du parrainage avec Coca-Cola, le débat sur le rapport de la Chambre régionale des comptes devrait conduire l'Exécutif à revoir complètement le dispositif de Paris Plages.

C'est cela la cohérence, et je vois au sourire de M. Bruno JULLIARD que peut-être, sur le fond, vous ne seriez pas opposé, car vous voyez bien toutes les limites. Relisez et relisons ce rapport de la Chambre régionale des comptes : coût difficile à estimer, absence de transparence, pratiques anti-démocratiques dans lesquelles on fait voter les conventions de partenariat, après que ces partenariats ont eu lieu. Heureusement, pour Coca Cola ce n'était pas cela, sinon on nous aurait non seulement imposé Coca-Cola, mais en plus on n'aurait pas eu les 170.000 euros.

Tous ces problèmes relevés dans la gestion de Paris Plages, par la C.R.C., découle d'une même logique : celle du recours aux partenariats privés pour l'exécution de l'ensemble des missions liées à Paris Plages. Ceux-ci sont, en effet, omniprésents depuis le début dans cette opération, ce que j'ai toujours dénoncé.

On apprend dans le rapport que les coûts de l'opération sont deux à trois fois supérieurs à ce qui est prévu et annoncé. Une fois de plus, par le recours au privé plutôt que le pilotage et la mise en œuvre publique de l'ensemble de l'opération, vous faites face à des coûts supplémentaires qui sont un transfert de fonds publics vers les poches privées.

Par ailleurs, on apprend également dans le rapport, que les soutiens financiers apportés par les entreprises privées, dans le cadre de partenariats, ne donnent pas lieu au versement des sommes mentionnées dans les conventions, ni à l'émission de titres de recettes par les services de la Ville, mais sont systématiquement convertis en achats de prestations par les partenaires.

Concrètement, cela veut dire que le partenaire se charge directement des achats, reçoit les devis, engage les dépenses publiques sans aucun contrôle de votre part sur le coût réel de l'opération ni sur l'opportunité d'engager ces dépenses.

Il est même précisé dans le rapport que la Ville est tout bonnement incapable de s'assurer que les prestations ont bel et bien été exécutées !

En effet, les devis sont souvent adressés directement à l'entreprise partenaire et non au donneur d'ordre public, c'est donc l'entreprise qui règle les factures, et la préoccupation de l'entreprise n'est pas l'intérêt général, mais son intérêt particulier, et elle n'est ni le véritable bénéficiaire de la prestation ni le vrai pilote de l'opération.

Ce bilan totalement négatif dressé par la Chambre régionale des comptes est donc la conséquence directe de votre manière de concevoir Paris Plages. On laisse tout le pilotage, la mise en œuvre et la gestion aux partenaires privés. On s'en lave les mains, et on ferme les yeux sur la manière dont c'est fait.

Le privé gère. Et à la fin, on découvre : Oh ! Etrange, que très probablement les entreprises s'en sont mis plein les poches sans aucune préoccupation pour le bien commun, l'intérêt général, ni pour la qualité du service public rendu aux Parisiennes et aux Parisiens, quelle surprise ! Et, une fois de plus, vos solutions miracle du recours au privé, via le partenariat, le mécénat, n'amènent que de l'opacité, des coûts supplémentaires et de la perte du contrôle par la collectivité de l'utilisation de l'argent public. De l'argent public !

Donc vraiment, je souhaite qu'à la lecture et qu'au débat que nous avons sur ce rapport de la Chambre régionale des comptes, il y ait enfin un débat prévu pour mettre à plat la façon dont nous organisons cette opération "Paris Plages".

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je vais passer la parole à Bruno JULLIARD pour vous répondre, mais même en ces dimanches où nous sommes très occupés, il est parfois utile de lire les rapports avant de les commenter.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, précision tout à fait utile.

D'abord, permettez-moi de débiter en soulignant que le rapport salue la réussite de l'opération, tant en termes de fréquentation que d'atteinte des publics ciblés. L'objectif qui était poursuivi par la Ville de Paris d'offrir, à une

population "ne partant pas en vacances", un lieu de détente et de convivialité au cœur de la cité, est atteint. Il m'apparaît pertinent de souligner ce point, parce que j'ai vu dans certaines interventions, notamment de l'opposition, quelque mépris à l'égard de l'opération Paris Plages, alors même que nous en sommes fiers et nous la soutenons pleinement.

Et nous souhaitons, je réaffirme, la volonté de la Ville de conserver, lors des éditions futures, les valeurs autour desquelles s'est basée cette opération bâtie sur le vivre-ensemble, la solidarité, le partage.

Paris Plages dans les années à venir va forcément évoluer, notamment en raison de la fermeture des berges de Seine et, avec Christophe NAJDOVSKI, avec les maires d'arrondissement du Centre de Paris, nous devons réfléchir sur l'évolution nécessaire de ce dispositif dès lors que les berges de Seine seront fermées à la circulation.

Concernant les points dénoncés du rapport que vous avez soulignés, qui sont effectivement présents dans le rapport, j'en soulignerai quelques-uns rapidement.

Premier élément concernant l'absence d'évaluation précise et sérieuse du coût réel de l'opération.

Nous avons effectivement un désaccord avec la C.R.C., l'estimation réalisée par la C.R.C. l'amène à avancer un chiffrage quasiment au double de celui sur lequel la Ville a l'habitude de communiquer.

Pour deux raisons : d'abord, la Chambre considère qu'il faudrait comptabiliser la masse salariale des personnels de la Ville intervenant sur l'opération. Les directions concernées sont effectivement très nombreuses, et il est rare que, je citerai un autre exemple, par exemple Nuit Blanche, il y a des comités d'organisation de Nuit Blanche avec des représentants de toutes les directions de la Ville.

En effet, lorsque nous communiquons sur le coût effectif de Nuit Blanche, nous n'intégrons pas la masse salariale de l'ensemble des directions qui pourtant doivent être nombreuses - en effet vu le nombre de réunions et de personnes concernées - nous ne communiquons pas sur la valorisation de cette masse salariale.

En raison de la complexité de cette opération, je doute qu'il soit réellement pertinent d'intégrer la masse salariale de personnels qui n'ont pas été recrutés par la Ville de Paris pour Paris Plages, mais il s'agit d'une tâche parmi beaucoup d'autres pour l'ensemble de ces personnels.

En revanche, concernant le second point d'absence d'évaluations sérieuses du coût de l'opération, il s'agit là des dépenses prises en charge par les partenaires extérieurs. Concernant ce point en effet, depuis 2013, la Ville de Paris procède chaque année à une évaluation précise du coût global de l'opération en intégrant l'apport des partenaires. Ce point est donc, de fait, maintenant derrière nous.

Autre point concernant les prestations demandées aux titulaires des marchés publics, pour l'organisation de l'opération Paris Plages, nous n'avons pas attendu le rapport de la Chambre régionale des comptes, mais il est normal qu'elle le souligne, même plusieurs années après, pour remédier aux difficultés soulevées en termes d'élaboration des marchés, puisqu'il y avait effectivement eu une sous-estimation initiale du montant du marché.

Le rapport évoque surtout d'ailleurs, les marchés passés de 2009 à 2011, et non les marchés postérieurs à 2012, puisqu'après 2012, la gestion de ces marchés a été reprise par la Direction des Achats. Cette dernière a réorganisé les marchés en passant, pour l'année 2012, non plus un marché en procédure adaptée, mais un réel appel d'offres puis, pour la période actuelle, depuis 2013, avant même les dernières élections, un accord-cadre multi attributaire, soit précisément les procédures formalisées qui, selon la C.R.C., auraient dû être conduites auparavant.

Sur le point qui, de fait, vous a le plus marqué, depuis 2013 nous avons d'ores et déjà intégré les recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Je précise tout de même, notamment à M. LEGARET, que la bonne foi de la Ville et de ses prestataires n'est absolument pas remise en cause par le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes. Comme elle le note elle-même, cette pratique a été ponctuelle, je cite : "relativement modeste sur le plan financier" puisque l'on parle de 100 à 150.000 euros de dépassement pour les années 2012 et 2013, et il n'y a pas eu d'avantages injustifiés, puisque les sommes étaient bien dues aux prestataires quand bien même elles ont dépassé celles qui ont été prévues à l'origine.

Un autre point sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer, en effet, il n'est pas bien qu'un nombre trop important de partenariats soit soumis au Conseil de Paris après l'opération.

Pour l'événementiel, l'ensemble de ce types de partenariats est extrêmement complexe à prévoir de nombreux mois à l'avance, or, c'est ce qu'impose notre Assemblée et le cadre de préparation des travaux de notre Assemblée.

Il faut donc que nous fassions mieux et, en effet, comme l'a souligné le président M. BROS, la Ville de Paris a engagé une réforme de la fonction mécénat-partenariat, et comptez sur moi pour m'en occuper personnellement.

Concernant la faible recette de partenariat, qui est un point souligné par la Chambre régionale des comptes, je me permets simplement de souligner que, pour que nous augmentions ces recettes de partenariat, encore faudrait-il que les partenariats que nous soumettons au Conseil de Paris soient votés par le Conseil de Paris, confer un vote précédent.

Concernant la prise en charge directe de certaines dépenses par des partenaires extérieurs, il a été mis fin à cette pratique dès 2013, et depuis, et en 2015, l'opération n'a bénéficié d'aucun apport en numéraire, mais uniquement de partenariats en nature, et la liste est publique, elle a été soumise au Conseil de Paris pour l'opération 2015.

Concernant l'absence de prises en compte des retours d'expérience dans l'organisation des éditions suivantes, la Maire de Paris a demandé que, pour l'édition 2015, une réunion de bilan avec les équipes ait lieu. Elle a eu lieu d'ailleurs, elle a donné lieu à une synthèse transmise à toutes les directions concernées pour servir de support à une réunion de synthèse pour début 2016, afin de préparer l'édition 2016 en apportant les modifications ou ajustements nécessaires. Nous prendrons donc en compte cette recommandation de la Chambre.

Enfin, concernant la gestion risquée des droits intellectuels associés à la scénographie, la C.R.C. a reconnu que la question des droits sur la scénographie a été réglée récemment, et de manière satisfaisante pour les intérêts de la Ville. Je ne sous-estime pas les remarques de la Chambre régionale des comptes, simplement, je me permets de souligner que, sur la quasi-totalité des points, des corrections et améliorations ont été apportées depuis 2012, 2013 et 2015.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Mao PENINO au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Bruno JULLIARD.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2015 DAC 640 - Signature de conventions relatives à des partenariats mis en place par des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à un label "Equivalent conservatoire".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 640 relatif à la signature de conventions relatives à des partenariats mis en place par des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris, sur lequel le groupe RGCI a déposé le vœu référencé n° 75 qui y est rattaché.

La parole est à M. Thierry HODENT.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens, en effet, de façon complètement positive, mais en posant quelques questions sur ce projet de délibération qui concerne la signature de conventions relatives à des partenariats mis en place avec les conservatoires municipaux d'arrondissements de la Ville.

Monsieur le Premier adjoint, vous nous avez présenté lors d'une réunion il y a quelques jours, la réforme des conservatoires qui est en cours, réunion fort passionnante, assez longue, mais très intéressante sur tout ce qui est développé par la DAC au niveau des conservatoires, et nous en sommes très contents en ce qui nous concerne au niveau du groupe les Républicains.

Vous nous parlez maintenant de partenariats et de conventions avec les différents conservatoires de Paris, sachez que nous avons toujours été pour ces conventionnements, et que nous souhaitons juste avoir quelques informations complémentaires sur ces partenariats.

Seront-ils artistiques, de type examen ou ce genre de chose ?

Concerneront-ils les tarifs ? En appliquant le quotient familial ou d'autres critères que vous déciderez au niveau de la direction de votre délégation ?

Enfin, les subventions seront-elles plus hautes pour les associations qui seront conventionnées ? Ou cela ne changera rien par rapport aux différentes subventions accordées par la Ville ? Ces questions méritent une réponse de votre part s'il en est possible.

En ce qui concerne aussi la réforme des conservatoires, on en a parlé en deuxième commission, cela concerne les aides aux inscriptions, le tirage au sort est le moins mauvais des systèmes, on l'a tous reconnu avec vous, mais on laisse tout de même de côté quelques enfants qui ne sont pas inscrits par les parents, puisque le tirage au sort se fait sur inscription des parents essentiellement et il nous arrive de laisser passer des enfants qui pourraient faire une belle carrière dans nos conservatoires.

Là aussi, j'en avais d'ailleurs parlé à la réunion sur les conservatoires, il faudrait que l'on puisse réfléchir à récupérer quelques enfants en plus, à avoir un petit pourcentage non tiré au sort que nous pourrions affecter à ces enfants qui le méritent.

Enfin, je profite de ce projet de délibération pour parler un peu de mon 7^e arrondissement, vous savez que l'on a un conservatoire dans le 7^e. Ce conservatoire a un problème majeur, à savoir qu'il n'y a pas d'auditorium dans le conservatoire. Aujourd'hui, cela nous coûte de l'argent, on en a aussi parlé ensemble Bruno JULLIARD et moi.

Il faudrait que l'on puisse trouver une solution rapidement pour le conservatoire, et que ce soit dans une salle de Paris, et aussi au niveau financier, parce qu'on dépense beaucoup d'argent que l'on pourrait économiser.

Sur ce point, je souhaitais en informer le Conseil.

Pour le reste, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur HODENT, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

La parole est maintenant à Delphine BÜRKLI pour cinq minutes maximum.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette réforme que nous appelions de nos vœux est évidemment porteuse de satisfaction, mais elle pose aussi un certain nombre de questions qui ne sont malheureusement pas encore résolues.

Au titre de satisfaction, il y a évidemment la nouvelle procédure d'admission au tirage au sort que j'avais appelée moi-même de mes vœux après la catastrophe des inscriptions 2014. Depuis la mise en place de ce dispositif, le nombre de recours et de couacs a sensiblement baissé, et c'est une bonne chose. Sur 7.938 demandes d'inscription et 3.445 inscrits, ce qui est plutôt positif, tous les conservatoires le disent, celui du 9^e en particulier, les mécontentements ont été très marginaux.

C'est le jour et la nuit entre l'inscription 2015 sans heurts ni pleurs, et l'inscription 2014 où des dizaines de parents se manifestaient auprès des mairies ou des conservatoires.

Même satisfaction pour le développement de nouvelles filières, la mise en place d'un programme d'éveil musical, ainsi que le développement de partenariats locaux. Tout cela est évidemment positif et prend en compte une vérité de l'histoire de la musique et des arts, il y a de jeunes génies tardifs, on peut être précoce et avoir des parents qui ont la bonne idée de vous inscrire au conservatoire dès le CP. On peut être un peu moins précoce mais tout aussi talentueux ou motivé et intégrer parallèlement un conservatoire plus tard d'une autre manière. Nous avons eu l'occasion d'en parler dès ma prise de fonction l'an dernier, et c'est une bonne chose que l'on ait pu avancer sur ce point.

Maintenant, il y a un problème récurrent, qui n'est malheureusement pas évoqué dans cette réforme, à savoir la saturation des conservatoires. C'est le cas dans le 9^e comme dans d'autres arrondissements, avec des conservatoires plus sollicités, plus prisés et plus qualitatifs.

Grâce à ces enseignants dévoués qui font un travail absolument remarquable, et aux équipes de direction et d'administration, les conservatoires tiennent le rythme, mais la saturation des locaux devient une vraie menace pour la réalisation de nos ambitions pour les conservatoires parisiens. On peut motiver les troupes, améliorer l'offre, ouvrir davantage l'enseignement, mais on ne sait pas pousser les murs, il serait donc triste que notre ambition pour les conservatoires, que je sais partagée par beaucoup d'entre nous ici, se heurte au mur des locaux trop exigus ou inadaptés.

Nous sommes arrivés à un point de sursollicitation des locaux qui est telle que désormais toute ambition pour les conservatoires doit peser sur la résolution des problèmes de locaux pour être crédible. J'attends donc des propositions en la matière, à travers ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à présent à M. Jean-Bernard BROS, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La demande des familles parisiennes pour des activités musicales, notamment au conservatoire, est très importante.

L'inscription révèle encore des difficultés même si nous pouvons saluer la réforme de la rentrée 2015, par tirage au sort, qui nous paraît être un choix pertinent.

La forte demande résulte de la qualité des enseignements dispensés, en conservatoire, et de ce qu'ils sont de véritables lieux d'expression.

La Ville de Paris mène depuis 2001 une politique de soutien à un enseignement musical de qualité pour le grand nombre de nos enfants.

Et les constructions et élargissements des conservatoires qui permettent une augmentation conséquente du nombre de places ouvertes sont engagés.

Mais ces projets prennent du temps et se font dans un contexte budgétaire restreint.

C'est pourquoi nous devons œuvrer en développant des solutions alternatives.

Le groupe de travail lancé début novembre par la Ville est la marque d'un engagement fort de la Ville dans une réflexion globale pour offrir un enseignement musical de qualité au plus grand nombre.

Les différents partenariats amenés à se mettre en place au cours des années scolaires 2015-2016 sont des avancées que nous avons portées dans un vœu déposé par notre groupe en juillet 2014.

Toutefois, il nous apparaît intéressant d'aller plus en avant dans notre politique de soutien à l'enseignement musical et de réfléchir en ce sens à la création d'un label équivalent conservatoire.

En effet, des centres d'animation, des écoles indépendantes, des centres culturels, des associations proposent des cours de musique aux jeunes Parisiens.

Un label équivalent conservatoire permettrait de s'appuyer sur des structures existantes, afin de développer des enseignements artistiques qui se rapprocheraient de ceux des conservatoires.

Pour une totale efficacité, ce label devra reposer sur le respect d'un certain nombre de critères d'enseignement précis qui pourraient être définis dans le cadre d'un groupe de travail actuel.

Pour ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu en faveur de l'enseignement musical à Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROS.

Pour poursuivre ce débat, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de délibération DAC 640 actant la signature de conventions partenariales entre deux conservatoires d'arrondissement et des centres d'animation et sociaux nous semble une excellente initiative.

En effet, nous savons tous ici deux choses :

D'une part, que la musique est en France et même à Paris très sous-développée en termes de pratique.

D'autre part, que la musique classique, de plus en plus enfermée dans des conservatoires, n'est pas loin de prendre le chemin d'une musique morte si l'ouverture vers d'autres musiques s'ouvrant sur d'autres sphères ne permet pas d'inverser radicalement la tendance.

Ainsi, dans le cadre de la réforme des conservatoires désormais engagée, un des objectifs est de réaliser des actions pérennes ou ponctuelles qui permettront notamment de créer des liens avec des centres d'animation, qui existaient peu jusqu'à présent, et d'ouvrir les conservatoires à des publics éloignés de la musique.

Nous saluons donc ce projet de délibération concernant deux nouveaux partenariats prévus pour l'année scolaire 2015-2016.

Celui du conservatoire Nadia et Lili Boulanger du 9^e arrondissement, qui s'associera au centre d'animation Valeyre pour réaliser des projets pédagogiques communs.

Sont ainsi prévues l'organisation d'un spectacle musical, la présentation d'un club de jazz au centre d'animation et du travail de la classe rock du centre d'animation au conservatoire.

Le croisement d'expériences musicales différentes réalisées par des jeunes, dans tous les cas nous semble aller dans la bonne voie.

Celui des conservatoires Gustave Charpentier du 18^e arrondissement et Francis Poulenc du 16^e arrondissement, qui souhaitent s'associer à des maisons d'enfants à caractère social, "Clair Logis" dans le 18^e, le foyer "Avril de Sainte-Croix" et la Maison Sainte-Thérèse, afin de proposer une sensibilisation des enfants qui y résident à une pratique de la musique.

Ce type de partenariat doit avoir vocation à se multiplier afin de permettre à chacun et chacune, dès le plus jeune âge, mais pas seulement, à la pratique d'une musique de qualité. Démocratiser l'accès au conservatoire, favoriser l'accueil des adolescents, accompagner les pratiques contemporaines de la musique et favoriser l'innovation pédagogique, constituent les trois objectifs du premier axe de la réforme des conservatoires, désormais engagée.

Le groupe des élus écologistes se félicite de cette réforme, dont l'ambition est à la mesure de la déficience parisienne en la matière. En espérant que la prochaine étape majeure de cette réforme soit ce premier cycle universel musical d'excellence, que nous appelons de nos vœux au sein des écoles, premier gage tangible d'une réelle démocratisation de qualité de la pratique musicale à Paris.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Pour répondre à ce concert de louanges, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci à l'ensemble des intervenants.

C'est un vrai plaisir que de vous présenter ce projet de délibération qui porte sur les premiers partenariats mis en place par les conservatoires de la Ville, partenariats qui font partie d'une réforme d'ampleur et ambitieuse de nos conservatoires.

Je rappelle que l'éducation artistique et culturelle, plus encore l'éducation musicale, et la démocratisation de l'accès à certaines pratiques culturelles, est une priorité de la mandature. Il y a besoin, en effet, d'ouvrir nos conservatoires. Je ne voudrais pas qu'il soit perçu par ce terme le fait que nous pensons que les conservatoires sont fermés. Il y a déjà eu des innovations pédagogiques conséquentes dans nos conservatoires. Les professeurs actuels de nos conservatoires ont à cœur d'accueillir un public diversifié et de concourir à l'émancipation de l'ensemble des enfants accueillis dans nos conservatoires.

Il est vrai que la difficulté face à laquelle nous sommes, c'est que les choix d'inscription des enfants dans les conservatoires sont, en réalité, très souvent les choix des parents. Là, nous retrouvons des usages culturels d'abord des parents et nous constatons que la sociologie des enfants inscrits dans les conservatoires ne correspond pas à la sociologie des familles parisiennes, notamment dans les arrondissements plus populaires. Il y a une nettement plus forte représentation des familles favorisées dans les conservatoires.

Nous avons donc souhaité engager une réforme ambitieuse des conservatoires où nous sommes convaincus que nous pouvons conjuguer à la fois l'excellence de cette formation musicale et une démocratisation de l'accès à la formation d'éducation musicale de nos conservatoires.

Nous avons lancé les premières expérimentations dans plusieurs conservatoires en septembre 2015, un groupe de travail dans lequel l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris ont accepté de siéger, de travailler. Je veux vraiment les en remercier. La précédente réunion était effectivement d'excellente qualité.

Nous allons poursuivre trois grandes ambitions.

La première, c'est l'évolution des offres et des pédagogies, notamment avec le développement de cours collectifs, de cours de musique actuelle ou encore l'usage des technologies numériques.

Deuxième axe, c'est l'objet de ce projet de délibération : la mise en place de partenariats à la fois avec les structures de l'arrondissement œuvrant dans le champ de l'enseignement artistique, comme les centres d'animation ou encore les écoles de musique associatives - j'y reviendrai sur le label proposé par le groupe RGCI - mais aussi avec des structures sociales pour attirer un public nouveau.

Enfin, le dernier point est, pour Anne SOUYRIS comme pour moi, l'élément absolument essentiel. C'est l'émergence d'un plan d'éveil musical massif - je pense même universel - pour tous les enfants parisiens. Nous avons tous les moyens de construire un cycle d'éveil musical, puis un premier cycle d'éducation musicale de grande qualité pour un public nettement plus nombreux.

Si nous additionnons toutes nos forces et nos capacités, nos compétences, je pense aux professeurs de la Ville de Paris dans les écoles primaires. Je pense au tissu associatif très important à Paris et notamment à nos professeurs des conservatoires. Nous sommes en capacité de toucher un maximum d'enfants avec une ambition d'excellence, de grande qualité.

Certains nous disent que nous avons deux remarques, finalement, lorsque nous défendons cette proposition. Il y a une première remarque qui consiste à dire : attention, cela va faire baisser le niveau. Non, ce n'est pas parce que nous avons un public plus nombreux et démocratisé, c'est-à-dire plus d'enfants de familles défavorisées, que le niveau va baisser. Je ne le crois pas. Un deuxième argument, à mon avis absolument fondamental, est de dire : attention, les conservatoires sont d'abord là pour construire l'élite musicale de demain. C'est aussi leur rôle, en effet, de construire des musiciens professionnels de demain. Mais je suis convaincu qu'en élargissant le vivier, c'est-à-dire avoir des enfants qui sont nettement plus nombreux à découvrir la musique, même lorsque cela ne provient pas d'une initiative familiale des parents, nous aurons probablement des talents que nous ne repérons pas aujourd'hui et qui, demain, pourront s'épanouir dans ces nouveaux conservatoires.

C'est en tout cas l'objectif, certes très ambitieux, que nous poursuivons, notamment avec ces projets de délibération qui ne sont qu'une pierre de ce grand édifice.

Je conclus concernant le vœu du parti radical de gauche qui nous propose la mise en place d'un label conservatoire. Ce sera un avis favorable puisque c'est d'ores et déjà en discussion dans le cadre de nos comités de pilotage. Mais il est bon de réaffirmer cet objectif qui contribuera, en effet, à la réforme ambitieuse de nos conservatoires.

J'en ai terminé, Madame la Maire.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 369).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 640.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 640).

2015 DFA 66 G - Opérations nécessaires à l'apport des terrains au capital de la SOGARIS.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons en 1ère Commission.

En raison du conseil d'administration qui se réunit vendredi 18 décembre, nous devons examiner en priorité le projet de délibération DFA 66 G. Il s'agit d'opérations nécessaires à l'apport des terrains au capital de la SOGARIS.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je tiens à souligner l'importance de ce projet de délibération qu'il faut, en effet, que nous adoptions dès aujourd'hui. Il conduit à une recomposition du capital de la SOGARIS, confirme l'association de la Caisse des dépôts et consignations déjà présente au capital de la S.E.M., mais surtout il garantit le maintien d'un pôle logistique régional en permettant à la SOGARIS de poursuivre un programme d'investissement ambitieux. Je me réjouis donc que nous puissions l'adopter dès aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Président.

Je vous confirme tout l'intérêt de ce projet de délibération pour la Ville de Paris. Cette opération garantit notamment les intérêts financiers de la collectivité et la capacité de la SOGARIS à développer des projets ambitieux dans le domaine de la logistique.

Je vous demande donc bien vouloir l'adopter.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 66 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 66 G).

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons en 3e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole au président de la 3e Commission, M. Claude DARGENT, pour trois minutes.

M. Claude DARGENT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la 3e Commission s'est tenue lundi 7 décembre. Les cinq adjoints concernés par son périmètre ont présenté les budgets relevant de leur délégation. Je n'y reviendrai pas puisque le débat budgétaire a eu lieu hier.

La modification de l'ordre du jour du dernier Conseil de Paris a fait que certains projets de délibération avaient déjà été présentés. Nous n'y sommes donc pas revenus, sinon brièvement. Cela concerne notamment le nouveau règlement de voirie, dans le projet de délibération DVD 129, la mise en place de la commission externe municipale des déplacements et du partage de l'espace public, DVD 238, et la concertation pour l'extension du T3, DVD 17 G.

Christophe NAJDOVSKI a mis en avant la communication du bilan annuel du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières. C'est le projet de délibération DVD 216, ainsi que la signature d'une convention de financement des études et travaux pour la création d'abris vélo sécurisés, Véligo, dans les gares de Paris-Montparnasse et Paris-Saint-Lazare, une évolution dont on sait ici l'importance quand on s'intéresse aux déplacements. C'est le projet de délibération DVD 224.

Il a également mis en exergue la création d'un syndicat mixte ouvert, dénommé "Syndicat d'études Vélib' Métropole", dans la perspective que nous devinons. C'est le projet de délibération DVD 244.

A son tour, Mao PENINOÛ a donné des explications concernant différents projets de délibération, liés notamment au cadre mis en place par la loi Oudin sur la coopération internationale. Il s'agit notamment de la convention avec l'association E.N.D.A.-Europe pour une gestion inclusive et sociale des déchets ménagers à Hô-Chi-Minh-Ville pour 90.000 euros. C'est le projet de délibération DGRI 83 - DPE. Il s'agit également d'une convention avec l'association Gevalor pour un projet de développement d'une unité de tri-compostage à Lomé, au Togo. C'est le projet de délibération DGRI 84 - DPE. La subvention est de 75.000 euros.

Pénélope KOMITÈS est ensuite intervenue pour présenter le projet de délibération DVE 30 pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardins partagés dans les jardins de l'Ecole du Breuil, route de la Ferme dans le 12e, puis le projet de délibération DEVE 140 pour l'installation d'une serre dans le Square Emmanuel Fleury dans le 20e, et enfin, le projet de délibération DEVE 169 concernant la subvention à l'association "Dardard" pour son activité apicole et pédagogique dans le 18e arrondissement.

Voici, Madame la Maire, mes chers collègues, les projets de délibération qui ont été particulièrement soulignés lors de cette séance de la 3e Commission.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Claude DARGENT, pour ce rapport que vous venez de faire.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au contrôle et à la traçabilité de l'abattage d'animaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant passer à l'examen de vœux non rattachés, notamment le vœu référencé n° 76 relatif au contrôle et à la traçabilité de l'abattage d'animaux.

Et là, je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, si les abattoirs avaient des fenêtres, nous mangerions sans doute tous beaucoup moins de viande. C'est ce qu'a voulu révéler l'association "L-214", qui a filmé récemment à l'intérieur d'un abattoir, celui d'Alès, révélant des pratiques cruelles et illégales envers les animaux destinés à la consommation humaine, et ces pratiques se doublient de risques sanitaires importants pour les consommateurs. Par exemple, ces images insoutenables d'un cheval gisant dans une eau saumâtre, agonisant, se vidant de son sang par soubresauts, dans l'indifférence du personnel, trop occupé à maintenir le rythme consistant à trancher la gorge des vaches peu disposées à se laisser faire, vaches suspendues par une patte.

Ces images nous ont tous et toutes choqués, et malheureusement, elles sont beaucoup plus fréquentes que l'on ne l'imagine, puisque la Direction générale de l'alimentation, qui dépend du Ministère de l'Agriculture et qui procède au contrôle de la protection animale et de la sécurité sanitaire, est dotée d'un nombre d'agents de contrôle en nombre largement insuffisant, puisqu'ils se montent à 60 pour l'ensemble de la France.

Aussi, de manière à garantir que les viandes qui sont consommées, et notamment dans la restauration scolaire à Paris, mais aussi dans les restaurants municipaux et vendues dans toutes les boucheries parisiennes, soient aux normes en vigueur en matière d'abattage et de respect de la souffrance animale, nous souhaitons, Madame la Maire, que vous preniez contact avec les autorités compétentes, de façon à ce que des garanties supplémentaires soient données pour que la viande que nous achetons à Paris provienne d'animaux abattus dans des conditions qui ne soient pas des conditions absolument insoutenables et aussi illégales.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur BOUTAULT.

Je donne la parole à Mme Célia BLAUEL pour vous répondre.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, Monsieur le Maire, pour ce vœu qui, effectivement, met en lumière une problématique très spécifique. Nous avons tous été marqués par ces images terribles de l'abattoir d'Alès au mois d'octobre dernier et évidemment, malgré une certaine évolution en termes législatifs, puisque l'année dernière, les animaux se sont enfin vus reconnaître dans le Code civil le statut d'êtres vivants, et non plus de biens mobiliers, il y a encore beaucoup à faire sur ce sujet. Notamment, cela nous confirme la nécessité de travailler à une réelle politique exemplaire en termes d'achats pour notre collectivité.

A ce titre, je souhaitais d'abord vous rassurer puisqu'effectivement, l'intégralité des produits achetés aujourd'hui par la Caisse des écoles provient d'abattoirs agréés par l'Union européenne et contrôlés par les services vétérinaires français. Vous l'avez dit : il y a un problème d'effectifs dans ces services, et bien que ce ne soit pas directement la compétence de la Ville, nous nous sommes tournés vers la DGAL, qui nous a bien confirmé de nouveaux recrutements en 2015 et en 2016 afin de travailler à ces questions-là.

Je souhaitais aussi préciser que cette labellisation fait l'objet d'un contrôle systématique par la Caisse des écoles qui, à réception des marchandises, vérifie l'estampillage sur l'ensemble des lots. Egalement, nous avons une garantie supplémentaire avec l'action d'achats en termes bio et Label rouge que nous menons dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'alimentation durable. C'est une action d'ailleurs que nous allons prolonger avec la mise en œuvre du nouveau plan sur la période 2015-2020, avec une réflexion à la fois sur la mise en œuvre du plat végétarien, mais aussi la rédaction d'un carnet du plat protidique, que je vous inviterai vraiment à consulter, qui donnera conseils, techniques d'achats, etc., pour l'ensemble de nos gestionnaires.

Dans la mesure où votre vœu, du coup, est satisfait en partie, mais aussi s'inscrit totalement dans la dynamique que nous avons engagée, je rendrai un avis favorable, si toutefois vous acceptiez l'amendement dont nous avons eu l'occasion de nous parler. Je vous propose de retirer le troisième tiret, dont la rédaction ne permet pas qu'il soit tout à fait satisfait dans le cadre des missions strictes de la Ville. Sous réserve d'acceptation de cet amendement, je rendrai un avis favorable à votre vœu, avec plaisir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Célia BLAUDEL.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 76 avec cet amendement de formulation. Vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, je suis d'accord pour cet amendement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 370).

Je n'ai pas vu quel était le vote de l'UMP sur ce vœu. Pardon, des Républicains. Ils sont occupés. Peut-être que cela ne vous concerne absolument pas, mais je voudrais quand même savoir, pour la clarté des débats, quel est votre vote sur le sujet. J'ai l'impression que cela ne vous concerne toujours pas. Y a-t-il quelqu'un dans le groupe les Républicains ? Toujours pas !

Ça fait du bien de le savoir ! Si vous pouviez suivre les débats et nous permettre de connaître votre position au moment où on a besoin de la connaître, ce serait encore beaucoup mieux. Donc vous êtes pour. Très bien.

Donc, le vœu est adopté. Il n'y avait pas de suspens, mais enfin, je préfère savoir qui vote sur quoi.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une Conférence régionale sur le climat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 77, déposé par le groupe UDI-MODEM, est relatif à une conférence régionale sur le climat.

Je donne la parole à M. WEHLING, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yann WEHRLING. - Merci, Madame la Maire.

La COP 21 s'est conclue la semaine dernière sur l'adoption...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez, Monsieur WEHRLING, parce que visiblement, cela n'intéresse pas nos collègues là-bas.

Je vais vous demander soit de poursuivre votre conversation à l'extérieur, soit de poursuivre les débats à l'intérieur. On a toujours le choix. Bien.

Monsieur WEHRLING ?

M. Yann WEHRLING. - En plus, je suis sûr que cela les intéresse, ce que je vais dire. N'est-ce pas, Déborah, Brigitte ?

La COP 21 s'est déroulée la semaine dernière pour déboucher sur l'adoption d'un accord international. Je n'y reviendrai pas.

Vous avez organisé, dans le cadre de cette COP 21, un sommet des élus locaux. Je dois dire quand même que je regrette que dans ce Conseil, on n'ait pas vraiment eu un débat sur cette COP 21, qu'on n'ait pas eu un débat préalable à la COP 21 et qu'on n'ait pas non plus un débat suite à cette COP 21. Alors, je me dis que peut-être qu'à l'occasion de ce vœu, on pourra, pas en débattre aujourd'hui, mais enfin qu'on se donne le temps, à un moment donné, d'y revenir, sur cette COP 21. On a fait beaucoup et il n'y a rien de pire que de faire beaucoup et ensuite, plus rien, de mobiliser les esprits sur des enjeux extrêmement importants et ensuite, passer à autre chose comme si rien ne s'était passé.

L'objet de ce vœu, c'est de proposer que l'on donne une suite, un lendemain à cette COP 21, et surtout à la conférence que vous avez organisée, le sommet des élus locaux. Des choses ont été dites, des idées ont été émises et maintenant, peut-être pourrions-nous regarder ensemble quelles sont les bonnes pratiques, les bons exemples que nous pourrions mettre en œuvre.

Par ailleurs, il se trouve que nous avons deux importants rendez-vous l'année prochaine, et en tout cas, dans les années qui viennent, avec du côté de la Métropole, une nécessité d'écrire un Plan Climat et du côté de la Région, la nécessité de réécrire ou mettre à jour des documents de planification, schémas directeurs d'aménagement du territoire qui doivent intégrer le Plan Climat régional. Enfin, il y a des motifs de remise à jour de tout cela et donc, faisons de ces moments-là l'occasion d'organiser, à votre initiative ou à l'initiative des autres collectivités territoriales régionales, une conférence régionale sur le climat qui nous permettra de mettre en cohérence tout ce que nous écrirons et tout ce que nous définirons ensemble pour agir concrètement sur les enjeux de la COP 21, la lutte contre le changement climatique, enfin, les dossiers sont nombreux, mais l'idée, c'est d'arriver à construire ensemble des idées communes sur la lutte contre le changement climatique à l'échelle régionale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur WEHRLING.

Madame BLAUDEL, vous avez la parole.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur WEHRLING, pour ce vœu qui permet de revenir sur cet événement exceptionnel que fût la COP 21 qui a permis de mettre 196 parties autour d'un accord et qui, à mon sens, vu le contexte, est un très bon accord.

Il rappelle aussi que l'action de nos territoires est essentielle pour trouver la mise en œuvre de cet accord et pour pouvoir en remplir les objectifs. Je le redis, parce qu'on a été nombreuses et nombreux à le dire pendant la période, l'action de la Ville de Paris, comme de toutes les villes, ne s'arrête en rien au 12 décembre 2015 en matière de climat. Cela devient même un peu désagréable à force de se faire entendre dire que le Climat s'arrêtera après la COP 21 à Paris.

Donc, vous le comprendrez, j'accueille assez favorablement votre proposition. J'y apporterais tout de même quelques ajustements, en vous proposant d'asseoir cette conférence dans l'ensemble des dynamiques qui sont en ce moment en cours, autour des questions climatiques. Je pense notamment au cadre législatif qui est posé à la fois avec la loi de transition énergétique, les lois NOTRe et Maptam.

Cela ne vous aura pas échappé, en tout cas pas à vous, que la Métropole aura une mission importante avec la nécessité de réaliser un Plan Climat-Energie d'ici à la fin 2016.

Il y a toute une dynamique aussi déjà engagée au sein de Paris Métropole qui, suite à une résolution de son Conseil, a posé les premiers jalons, tant en termes d'objectifs mais aussi d'interactions entre les territoires et la Métropole dans le cadre de la réalisation des Plans Climat et de la nécessaire participation citoyenne.

Je rappelle que nous-mêmes, à Paris, aurons à remettre à plat notre Plan Climat au cours de l'année prochaine avec une échéance d'ici la fin 2017.

Je vous proposerai donc deux amendements oraux.

Le premier est de simplement supprimer la mention de "conférence régionale" qui pourra être sur une conférence qui réunira justement l'ensemble des parties, Ville de Paris, Métropole et Grand Paris et Région pour organiser ce temps de discussion.

Puis c'est de préciser que ce temps de discussion aura lieu au deuxième trimestre de l'année 2016, puisque votre vœu ne le mentionnait pas.

J'en terminerai avec une petite note d'excuses pour les noms de Yann WEHRLING et de Maud GATEL qui ont été passablement écorchés dans l'amendement oral de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Célia BLAUDEL.

Monsieur WEHRLING, êtes-vous d'accord avec ces deux propositions ?

M. Yann WEHRLING. - Avec le fait d'écorcher mon nom, non. Mais sur les amendements de Célia, oui !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'ailleurs, pour votre information, j'étais ce matin au Bureau de Paris Métropole qui, dans sa feuille de route, adopte bien évidemment un travail sur les suites de la COP 21 à l'échelle métropolitaine. Les maires de Paris Métropole ont été très largement présents et associés à l'initiative que nous avons prise avec Michael BLOOMBERG, avec tous les réseaux de villes à l'échelle mondiale, qu'il s'agisse du C40, de l'A.I.M.F., de C.G.L.U pour participer à ce travail sur les collectivités. Bien sûr, il y aura une suite à tout cela.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 371).

2015 DDCT 148 - Subventions (310.000 euros) à 49 associations pour le financement de 52 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Appel à projet citoyenneté, laïcité et valeurs de la République 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 148 relatif à l'attribution de subventions à 49 associations pour le financement de 52 projets sur les quartiers "politique de la ville" parisiens, un appel à projets "Citoyenneté, laïcité et valeur de la République" pour 2015 et d'un amendement technique n° 78.

Non, c'est pour 2016.

Il y a plusieurs orateurs inscrits.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, j'interviens à propos d'un projet de délibération qui a fait suite aux événements que nous avons connus, les 7 et 9 janvier derniers à Paris, et c'est donc avec une certaine émotion, toujours présente, et encore plus depuis le 13 novembre, que j'aimerais partager avec vous les suites concrètes que vous avez souhaitées, avec Colombe BROSSEL et l'Exécutif parisien, voir émerger dans les quartiers que l'on appelle prioritaires de notre ville.

Suite aux attentats de janvier dernier, des besoins de rencontres entre les habitants et les acteurs de proximité se sont très rapidement fait sentir. On l'a tous constaté dans nos arrondissements : le besoin de parler, d'échanger, d'expliquer, de partager s'est très vite entendu dans de très nombreux endroits, et pas seulement d'ailleurs dans les quartiers "politique de la ville".

A la suite de ces événements de janvier sont apparus l'existence de besoins partagés et d'une réelle volonté d'agir pour rapprocher les habitants et favoriser la connaissance de l'autre, en s'appuyant notamment sur des initiatives de proximité que nous favorisons déjà mais qui avaient besoin peut-être d'être encore renforcées.

Des premières mesures fortes ont été prises et annoncées lors de la Conférence citoyenne de partage que vous avez organisée : la création d'une carte du citoyen de Paris, le lancement de la plateforme "Je m'engage" sur Internet, le doublement des jeunes accueillis en service civique à la Ville, ou encore la réalisation de formations sur la citoyenneté pour tous les jeunes reçus en emploi d'avenir.

De même, les questions de la lutte contre les discriminations, la question du racisme ainsi que la thématique des valeurs républicaines ont été intégrées à l'appel à projets sur les rythmes éducatifs.

De ces rencontres, de nombreuses demandes ont émergé de la part des acteurs. Ils ont souhaité être outillés, accompagnés dans la mise en œuvre d'actions portant sur les valeurs de la République, sur la laïcité, sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, et sur le décryptage de l'information et le fonctionnement des réseaux sociaux.

Pour y répondre, il y a bien eu un appel à projets avec 310.000 euros. Il a été lancé en juillet dernier à destination des associations intervenant dans les quartiers populaires ou celles disposant d'une expérience, d'un savoir-faire ou d'une compétence autour de trois axes : renforcer le dialogue autour des valeurs de la République et de la laïcité ; lutter contre les préjugés, les discriminations et toutes formes de rejets ; décrypter l'information à travers une meilleure appréhension des médias et des réseaux sociaux.

L'appel à projets a rencontré un grand succès avec plus de 250 projets déposés, ce qui démontre la forte volonté des différents acteurs de s'investir sur ces questions.

Les 51 projets retenus se déroulent dans les quartiers populaires parisiens, les 10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements, et un regard particulier a été porté sur le caractère innovant, sur leur capacité à faire monter en compétences les différents acteurs sur ces sujets et le public touché. Les projets proposant des actions en direction des enfants et de leurs parents ont notamment été soutenus.

Des associations parisiennes ou nationales, comme la Ligue des droits de l'Homme, "Les amis de la télé libre", le centre LGBT proposent des actions en lien avec des structures locales. Les centres sociaux, les Antennes Jeunes, les centres d'animation ou des associations locales de la "politique de la ville" que nous connaissons déjà ont répondu, chacune apportant son expérience sur des sujets et sa connaissance sur des enjeux et des besoins parisiens.

Il y a quelques exemples sur lesquels je voudrais revenir.

Je voulais vous citer l'"Association de prévention du site la Villette", dans les 11e et 19e arrondissements, qui a proposé un cycle de sensibilisation sur les questions de laïcité, d'égalité et de citoyenneté, à la fois à destination des enfants, des adultes, des adolescentes, en se basant sur un support de presse et en mettant en débat les éléments autour de la laïcité.

Il y a l'association "Vagabond Vibes" qui a déposé un projet autour d'un café citoyen avec 220 heures d'ateliers "slam", en expression écrite et en expression orale, dans les 17e et 19e arrondissements. La restitution de ces ateliers prendra plusieurs formes avec un scénario, un recueil de poésies et un journal citoyen.

Enfin, pour terminer, je voulais aussi souligner que, par l'intermédiaire du Conseil départemental des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris, nous finançons une exposition mobile sur la laïcité qui sera mise à disposition des parents dans les écoles, dans tous les quartiers "politique de la ville", de la maternelle au lycée, les parents pouvant s'informer de façon simple, ludique, efficace sur l'histoire de la laïcité en France.

Un temps de restitution sera organisé pour permettre à toutes ces associations, qui ont participé à cet appel à projets, de valoriser leur projet, de partager leurs réflexions qui en auront découlé et les suites des actions sur le terrain. Je ne manquerai pas, je le sais aussi Colombes, de revenir vers vous à ce moment-là.

Je conclurai que, sur les attentats de janvier et novembre 2015, qui évidemment ont meurtri Paris, Saint-Denis mais aussi la France et le monde entier, la réponse qui est portée, notamment par ce projet de délibération, est d'aller dans le sens de la réaffirmation de nos valeurs républicaines, de travailler à une ville plus inclusive qui fait du vivre ensemble une priorité.

Franchement, c'est une fierté en tant qu'élue parisienne de pouvoir le dire ici et le porter avec autant de projets concrets. Savoir en plus que ces actions seront pérennisées pour la Ville, c'est aussi très important puisque c'est un travail de long terme qui nous attend.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Léa FILOCHE. Merci.

La parole est à Mme Marie ATALLAH, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération intervient un mois après les terribles attentats du 13 novembre qui ont frappé notre ville, et je rappelle que ce même projet était déjà prévu pour être présenté à la séance de novembre, ne signalant dans son texte que les attentats de janvier 2015.

Eh oui, malheureusement, les derniers attentats de novembre nous ont encore rappelé le besoin nécessaire de mobiliser les acteurs et les ressources de la société parisienne pour agir en faveur de l'appropriation des valeurs de la République, de la lutte contre la discrimination, le racisme et l'antisémitisme, et le décryptage de l'information.

Dans le projet qui nous est proposé, il s'agit d'attribuer des subventions à hauteur de 310.000 euros à 49 associations et pour le financement de 52 projets en direction des habitants des quartiers dits "politique de la ville", dans 8 arrondissements de Paris.

Nous sommes bien évidemment très favorables à ce type de projet répondant à un besoin évident et pour faire vivre les valeurs de la République.

Nous apprécions tout particulièrement les différentes approches adoptées dans la réalisation de ces projets, ils sont tous caractérisés par la proximité, l'interactivité et la méthode participative où l'habitant devient acteur principal du projet à construire ou à réaliser.

Tous les projets proposés sont de qualité et innovants et s'il faut citer un exemple, nous signalons le projet visant la mobilisation des femmes dans les quartiers du 18e pour qu'elles soient informées et formées sur la citoyenneté, afin qu'elles deviennent elles-mêmes actrices d'un projet d'information et de mobilisation autour de cette valeur de citoyenneté.

Aller au plus près des habitants pour rétablir le dialogue par différents moyens et méthodes pour favoriser l'expression libre et renforcer l'appropriation des valeurs républicaines et la lutte contre la discrimination, le racisme et l'antisémitisme, ainsi que le décryptage de la compréhension de l'information, ils représentent tous, pour nous, une démarche indispensable pour renforcer et protéger notre cohésion sociale dans notre ville.

Des points forts et satisfaisants qui vont dans le sens de la construction de projets, certes, mais permettez-nous quelques interrogations visant à amplifier la démarche de ce projet, qui répond à un enjeu sociétal d'une importance majeure et qui fait débat dans de nombreux cercles dans notre ville, dans le milieu associatif, le milieu de la recherche, dans la presse et les médias, etc.

N'ayant que 5 minutes ici, nous n'abordons que quelques points qui nous semblent importants.

Vous nous proposez que ce projet d'une importance majeure soit orienté uniquement vers les quartiers dits "politique de la ville". Nous le regrettons car, vous savez comme nous, Madame la Maire, que le besoin de renforcer l'appropriation des valeurs de la République, que je rappelle ici, l'égalité, la liberté et la fraternité et les valeurs de la laïcité, ne peut selon nous être limité aux habitants de quartiers "politique de la ville".

Le repli sur soi, le rejet de l'autre et le refus de partage et de solidarité, la montée des discriminations, des préjugés de toutes sortes sont malheureusement des réalités présentes dans notre société parisienne, sans distinction de quartiers ou de catégories sociales.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur un point qu'il nous semble très important de signaler ici.

Il est signalé dans le projet que les actions sont menées dans l'objectif de lutter contre la discrimination, le racisme et l'antisémitisme, ignorant à notre avis l'émergence d'un nouveau phénomène qui a un nom : l'islamophobie, un problème aggravé justement par les terribles attentats de janvier et de novembre.

Reconnaître ce phénomène est pour nous essentiel pour reconnaître le besoin d'informer, d'éduquer et de lutter contre les préjugés et les amalgames à ce sujet dans notre ville.

Dernière réflexion qui concerne la méthode de nous proposer ce type de projet qui aborde des sujets majeurs qui font débat dans l'opinion. Nous aurions préféré que ce type de projet soit co-construit entre nous, élus de la majorité municipale. Il aurait pu faire l'objet d'un débat préalable au sein de notre majorité, et ce, afin de lui donner une portée plus ambitieuse en termes d'engagement politique en faveur des valeurs qui fondent le modèle de notre ville inclusive que nous souhaitons construire ensemble.

Les élus écologistes voteront bien sûr ce projet, en souhaitant participer à son évolution.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous regardons aujourd'hui un beau projet de délibération, celui que nous avons toutes et tous porté après les attentats de janvier 2015.

Ces attentats contre les salariés de "Charlie Hebdo" et contre le personnel et les clients de l'Hyper Cacher, nous avons cru un instant que ce cauchemar ne se reproduirait pas, que le rassemblement du peuple de Paris, de France et la mobilisation du monde entier serait un antidote suffisant face à ce fanatisme meurtrier.

Il n'en a rien été et le 13 novembre a marqué une étape supplémentaire sur le chemin de l'horreur.

Nous avons toutes et tous ressenti la nécessité de protéger nos concitoyens et concitoyennes mais nous avons tous et toutes ressenti le besoin de se réinterroger sur nos principes et nos valeurs.

Dialoguer sur le socle qui nous est commun, les principes de notre République et la laïcité est une nécessité, nécessite qu'à chaque génération, nous vérifions, nous continuons de partager les valeurs communes. Quelles sont-elles ?

Il n'y a pas d'acceptation innée des principes républicains, mais une interrogation permanente sur ce qui fait le socle du vivre-ensemble.

Notre histoire prouve que ce que nous croyons acquis à jamais ne résiste pas aux crises et à ceux qui les utilisent à leur propre profit. Les acquis de 1936 n'ont pas résisté à la déclaration de guerre, le programme du Conseil national de la Résistance a été détricoté par ceux qui n'avaient jamais admis ce partage du pouvoir et des richesses.

Alors oui, cet appel à projets doit viser non pas à apprendre la République et la laïcité car la République ne s'apprend pas, elle se vit et se pratique. C'est tout l'intérêt de bon nombre des projets qui ont été présentés par les 52 porteurs de projets.

Le message d'un peuple qui renonce à son droit de vote est un message inquiétant car il dénote une défiance entre le peuple et ses représentants.

Inciter à la participation citoyenne, élargir le cercle de celles et de ceux qui délibèrent, donner plus de pouvoir aux citoyens, c'est le seul chemin pour que les valeurs de la République ne soient pas qu'une déclaration mais un principe d'accepter et d'enrichir nos règles communes.

Je reprendrai la phrase de Paulo Freire : "Personne n'éduque personne, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde".

Il est donc nécessaire d'inscrire cet appel à projets dans la durée et d'augmenter le budget qui lui est consacré en l'élargissant sur les territoires parisiens.

Mais si nous voulons que cet appel à projets soit encore plus profondément ancré dans notre histoire, nous devons proposer à plus d'associations voire à des collectifs de jeunes ou de moins jeunes de travailler sur ces principes et sur la question de la laïcité.

Faire de notre peuple des citoyens éclairés qui auront à cœur de débattre, de proposer et délibérer dans un cadre communément accepté, voilà l'objectif. Cultivons la pratique plutôt que l'apprentissage descendant, nous n'avons pas à répéter des dogmes mais bien à faire vivre nos principes communs.

Nous souhaitons que tous les élus de l'Exécutif qui travaillent sur ces questions soient associés pour encore enrichir le contenu de l'appel à projets.

Nous soutiendrons son enrichissement et sa pérennisation.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame PREMEL.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, mes chers collègues, évidemment que nous sommes tous, lorsque nous devons débattre de ce projet de délibération, profondément émus parce qu'on se rappelle à nouveau les terribles attentats de janvier dernier et du 13 novembre dernier.

C'est donc un moment un peu particulier où on souhaiterait avoir une unanimité entre nous sur l'enjeu justement d'accorder le plus d'importance possible à nos principes fondamentaux républicains.

Pourtant, je tiens vraiment à apprécier différentes interventions que j'ai pu entendre, qui montrent qu'il faut en assumer le débat. Il faut en assumer le débat et ne pas se cacher derrière des unanimes de façade.

Que l'on encourage la transmission des principes fondamentaux républicains, a priori on ne peut qu'y être favorable. Que les attentats, et je rajouterais la montée de l'extrême-droite actuelle dans ce pays, nous mobilisent d'autant plus sur ces objectifs, nous ne pouvons qu'y souscrire.

Néanmoins, il serait bon de rappeler que c'est d'abord et avant tout à l'Education nationale qu'il revient de contribuer à l'éducation civique. La formation du citoyen, la transmission des principes républicains fondamentaux est étroitement liée à la formation de l'esprit critique, d'un esprit libre, éclairé, en conscience, qui va devenir acteur de la République.

Contribuer à former les esprits critiques et non seulement transmettre des valeurs c'est un métier, c'est d'abord et celui des enseignants - ceux que l'on appelait les hussards de la République - et il nécessite une formation initiale et continue. Je tiens à redire ici que le Gouvernement serait bien inspiré de reconnaître toute l'importance à restaurer les moyens à allouer à la formation initiale et continue des enseignants.

Maintenant, si la tâche principale revient aux enseignants, il est essentiel de prendre conscience que l'éducation doit se poursuivre après l'école, la co-éducation de nous toutes et tous, d'un peuple.

Les résistants d'ailleurs, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale - sur ce constat que l'éducation initiale ne suffisait pas pour permettre de prévenir un peuple et qu'il ne contribue pas à écrire la pire page de l'histoire qu'ont pu être les crimes contre l'humanité et la Shoah - ont impulsé le lancement, vraiment très fort, de l'éducation populaire qui était totalement, étroitement liée à la culture. Cela faisait une seule chose l'éducation populaire et la culture.

Evidemment, dans ce cadre, la contribution des associations dans la bataille républicaine, et la poursuite de la formation des esprits critiques et libres, est évidente. Mais pourquoi limiter cela aux quartiers dits "politique de la ville" ? Madame la Maire, je vous le demande, pourquoi ?

Y a-t-il un lien entre les quartiers populaires et la radicalisation islamiste ? Non.

Y a-t-il un lien entre quartier "politique de la ville" et pratique discriminatoire ? Peut-être, mais du côté des victimes.

Mais reprenons par exemple le débat qu'on a eu sur le cirque Romanès, n'y a-t-il pas, à un moment donné, un problème dans des quartiers, plutôt ghetto de riches, qui n'est pas du tout exempt de pratiques discriminatoires, de propos racistes, de ces problèmes-là ?

Comprenez que nous devons prendre conscience de la montée du racisme anti musulmans, anti Roms, sans oublier la lutte contre l'antisémitisme, et que tout cela est bien loin de se limiter aux quartiers populaires.

Je suis assez mal à l'aise avec ce projet de délibération. De fait, en se limitant aux quartiers "politique de la ville", il procède à une certaine stigmatisation totalement déplacée. Alors bien sûr, comme dans les quartiers "politique de la ville", les associations sont très nombreuses et qu'elles "rament" pour toucher des financements, ces subventions sont les bienvenues, et je voterai pour, bien entendu. Mais je tiens à dire et à redire qu'il ne faut pas limiter à la jeunesse, la bataille de l'éducation populaire, politique, culturelle, autour des fondamentaux républicains et je souscris totalement à l'intervention qu'a faite aussi Danièle PREMEL précédemment.

Qu'est-ce que c'est que de faire vivre la République ? La République n'est pas un régime neutre, quand on a un triptyque liberté, égalité, fraternité c'est bien engagé. Ensuite, la République est un idéal inachevé. Si vous voulez vous battre et continuer à contribuer à ce que la République puisse se défendre, à ce moment-là il faut faire vivre la démocratie et la souveraineté du peuple. Il faut permettre véritablement à ce que les lieux de discussions, de débats et de décisions soient respectés.

Là, cela renvoie à tout le débat que nous avons dans l'ensemble de nos délibérations sur la façon dont on implique réellement, ou pas, l'ensemble des citoyens aux politiques publiques.

Je conclus, je voterai ce projet de délibération, mais je le trouve un peu court sur la conception de ce que doit être la bataille républicaine aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Colombe BROSSEL pour répondre à toutes ces oratrices, puisqu'il n'y avait que des oratrices.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Mesdames, merci à toutes d'avoir mis en lumière ce projet de délibération, projet de délibération dont vous avez rappelé, les unes et les autres, la genèse et, en termes de méthode, ce qui doit nous guider.

Je repense au débat que nous avons eu hier, au moment du vote de notre budget, sur ce que nous voulons continuer à faire et à construire, permettre ou laisser naître comme innovation dans notre ville en matière de vivre ensemble, pour dire les choses un peu rapidement.

Merci en tout cas d'avoir, pour certains et certaines d'entre vous, mis en lumière des projets concrets, parce qu'en effet, au-delà des objectifs de cet appel à projets, ce sont bien des projets concrets qui sont aujourd'hui soumis à votre appréciation et délibération.

En effet, nous le revendiquons, il n'est pas neutre d'avoir souhaité permettre le renforcement du dialogue autour des valeurs de la République et de la laïcité ; et de lutter de façon opérationnelle et concrète contre les préjugés, les discriminations, le racisme et l'antisémitisme ; ainsi que de comprendre et décrypter l'information.

Ces projets s'adressent aux jeunes, mais également aux familles, aux parents ou aux acteurs associatifs qui sont impliqués dans ces différents territoires. Je pense par exemple à une formation pour l'ensemble des bénévoles d'une association sur les questions de laïcité : on voit bien que le "panel" des actions proposées est large et couvre l'ensemble des champs.

Deux remarques et une réponse à une interrogation que vous avez pu parfois exprimer. D'abord merci de votre soutien, parce que je sais que lorsque ce projet a été présenté en Conseil de Paris, vous aviez été quelques-uns à nous interroger sur - de mémoire - l'extrême rapidité de ce projet, le fait qu'il fallait laisser du temps pour construire tout ceci, etc.

Le fait que ce projet de délibération soit aujourd'hui proposé, que des acteurs associatifs aient répondu nombreux, le fait que vous votiez tous ce projet de délibération est, je crois, la démonstration que nous avons suivi le bon chemin et le bon processus. Et je suis contente que les projets portés par les associations aient su vous convaincre, les uns et les autres, de l'importance de travailler sur les questions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination dans nos quartiers. Je crois que c'est important que nous puissions, en effet, nous retrouver sur ce point.

De conviction, les habitants doivent être au cœur des projets et, en effet, c'est bien sur ce point que nous avons accompagné les différents porteurs de projet. Les habitants doivent être au cœur. On ne doit surtout pas être dans une forme de passivité sur ces questions. Nous avons la conviction que l'ensemble du tissu associatif - du plus petit au plus grand, si je peux me permettre de le qualifier ainsi -, est la richesse de nos quartiers, est un atout dans nos quartiers. C'est en travaillant, en permettant à ces différents collectifs de pouvoir irriguer les territoires, que nous arriverons à être opérationnels, concrets, efficaces en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination ainsi qu'en matière de décryptage de l'information.

Ce sont les deux convictions que nous avons. Ce sont les deux convictions qui sont traduites dans ce projet de délibération et, je crois, que nous continuerons à travailler de cette manière-là.

Je prends vos interrogations sur la géographie et le périmètre de ce projet de délibération, comme une magnifique reconnaissance de ce qu'est la politique de la ville et de ce qu'elle doit être.

La politique de la ville est un lieu d'expérimentation, c'est un lieu qui permet de faire naître des projets, c'est un lieu qui permet d'imaginer, c'est un lieu qui permet aussi de s'implanter, c'est un lieu qui permet à la créativité des acteurs de pouvoir naître, de pouvoir imaginer, de pouvoir prendre des chemins de traverse, en dehors de critères que nous aurions élaborés, et c'est évidemment à partir de ces expérimentations que se construit le droit commun, la généralisation.

Ce que vous nous demandez, l'interpellation qui est la vôtre, je la prends comme la plus belle forme de reconnaissance de la part des élus sur ce que doit être la politique de la ville, parfois lanceurs d'alerte, parfois précurseurs et qui permet ensuite une généralisation dans le temps, vous l'avez exprimé hier au moment du débat budgétaire ; sur d'autres territoires, vous l'avez exprimé aujourd'hui, pour un certain nombre d'entre vous.

Je prends ceci comme une très belle forme de reconnaissance de l'efficacité et du professionnalisme des équipes de la politique de la ville, et vous en remercie très sincèrement pour eux et pour les associations qui ont été porteuses de ces projets. C'est donc un débat, bien entendu, que nous pourrions poursuivre avec grand plaisir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Colombe BROSSEL. C'est aussi une reconnaissance du travail de mon adjointe chargée de la politique de la ville.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 78 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 78 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 148 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2015, DDCT 148).

2015 DDCT 152 - Approbation des projets de territoire des quartiers populaires des 10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements et autorisation de les annexer au Contrat de ville parisien 2015-2020.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux engagements financiers de l'Etat.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 152 et les vœux référencés n°s 79 et 79 bis qui y sont rattachés. Il s'agit de l'approbation des projets de territoire des quartiers populaires des 10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements et d'une autorisation de les annexer au Contrat de ville parisien 2015-2020.

La parole est à Mme Virginie DASPET pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Virginie DASPET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, avec la présentation des projets de territoire, nous arrivons aujourd'hui à la dernière étape de la réforme engagée par la loi VECU. C'est la fin d'un processus qui a débuté il y a plus d'un an, avec l'annonce de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et de la liste des quartiers concernés. L'année écoulée s'est concentrée sur la co-élaboration avec les habitants d'un diagnostic et de propositions concrètes pour ces quartiers. A l'échelle parisienne, ceux-ci vous avaient déjà été présentés et avaient été soumis à votre approbation à travers le contrat de ville.

Aujourd'hui, ils reviennent sous la forme de déclinaisons territoriales correspondant à autant de quartiers soutenus par les dispositifs de la politique de la ville.

Concrètement, ces projets de territoire vont fixer notre feuille de route pour les cinq années à venir. Avec eux, Ville et Etat, tout comme nombre de partenaires qui ont également signé ce contrat de ville, et maintenant ces projets de territoire, comme les bailleurs sociaux, vont s'engager dans une politique concertée pour accompagner le développement des quartiers populaires.

Quand on parle de développement, celui-ci peut être aussi bien économique, social, ou encore urbain. Les projets de territoire permettent concrètement une remobilisation de l'action des services et des financements pour replacer ces quartiers et leurs habitants au cœur même de la Ville de Paris.

A travers les quatre axes définis par le contrat de ville, les projets de territoire montrent les priorités accordées à l'emploi, au désenclavement et à l'amélioration du cadre de vie, c'est-à-dire à la qualité du logement, au maillage des équipements et des accueils, à la pacification des espaces publics.

Une de leurs particularités est de s'inscrire dans une logique de parcours que doivent jaloner les dispositifs publics et associatifs. Ces parcours s'appliquent que l'on parle de jeunes ou de moins jeunes, de migrants primo arrivants ou isolés, ou encore de familles monoparentales.

L'accès au droit conduit naturellement à des parcours d'insertion à fin professionnelle qu'ils associent, selon les âges et besoins, à des dispositifs de réussite éducative, de soutien scolaire, d'aide à la parentalité, à des ateliers linguistiques ou des chantiers d'insertion.

Cette année a donc été consacrée à la mobilisation des acteurs du territoire, mais surtout à permettre aux habitants de prendre la parole pour témoigner de leur quotidien et de leurs attentes.

Depuis décembre dernier, des dizaines de temps de rencontre ont eu lieu dans les quartiers, des centaines d'habitants ont été consultés et associés à ce processus de co-construction.

Le temps est aujourd'hui venu de rendre opérationnels ces projets pour répondre aux urgences des situations, notamment sur les questions du logement et de l'emploi.

Pour ce qui est du logement, nous devons poursuivre l'action engagée sur le traitement du logement insalubre et développer les Plans climat dans le parc de logements sociaux.

Pour améliorer la qualité de vie, les opérations de rénovation urbaine d'ores et déjà engagées devront s'inspirer des réflexions portées par les projets de territoire, en particulier autour des objectifs de désenclavement et de pacification de l'espace public.

Reste la question de l'emploi et des leviers que l'action publique peut actionner. Au-delà de l'accès ou du retour à l'emploi, les préoccupations des habitants portent sur la simplification des démarches et la mise en cohérence des dispositifs.

L'e-inclusion est aussi une demande dominante. Nous y travaillons en installant des écoles du numérique qui proposent des formations qualifiantes, voire diplômantes, tout comme des ateliers de sensibilisation.

Au-delà de l'action de la politique de la ville, l'enjeu pour ces quartiers est aussi celui de la mobilisation des actions et financements de droit commun. A cet égard, je tiens à remercier Mme la Maire de Paris d'avoir engagé une politique volontaire en priorisant les budgets de la Ville sur les quartiers populaires, à commencer évidemment par nos investissements.

Je tiens aussi à remercier les équipes de développement locales qui concrètement depuis plus d'un an ont permis cette mobilisation des habitants et acteurs sur les territoires et à remercier Mme BROCAS, Préfète en charge de ces questions et ses délégués qui sont un peu l'écho de nos équipes de développement locales, et que l'on a vu s'impliquer au quotidien dans nos quartiers.

La convergence de l'ensemble de ces outils va nous permettre d'avancer rapidement au profit des habitants et de gommer le sentiment de ghettoïsation en replaçant ces quartiers dans la ville.

Je vous invite ainsi, chers collègues, par votre vote, à donner le signal de l'écoute portée à nos quartiers populaires, et surtout à encourager tous les acteurs et services présents sur ces territoires à engager les réponses qui y sont attendues.

Je vous remercie.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à présent à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, Paris a beau être une des villes les plus riches du monde en termes de P.I.B., malheureusement, 21 quartiers dits populaires, abritant d'ailleurs 150.000 Parisiens, connaissent un taux exceptionnellement élevé de familles en souffrance sociale.

Il appartient donc à l'État, mais aussi à la Ville de Paris, de mettre en place des politiques publiques dérogatoires exceptionnelles, et comme le rappelait Mme BROSSEL, à la fois imaginatives et innovantes, pour enrayer ces inégalités sociales dans ces quartiers où la plupart des clignotants sont au rouge.

S'il faut bien sûr se féliciter que les projets des nouveaux contrats de ville parisiens ratifiés par l'État aient permis de mobiliser des crédits toujours aussi importants, force est de constater qu'au sortir de ces contrats de ville, c'est-à-dire en 2020, il serait important que certains territoires n'émargent plus à la politique de la ville, à ces programmes exceptionnels, cela voudrait dire que les indicateurs seraient passés au vert, et n'est-ce pas là la priorité que nous nous donnons collectivement pour nos quartiers.

Avec la mise en place de cette politique de la ville, dont je rappelle que les centristes ont pris aussi une grande contribution, je pense à Jean-Louis BORLOO en 2003, l'État prend à cœur la mission de réconcilier l'humain et l'urbain pour favoriser dans ces quartiers populaires la cohésion sociale bien sûr, mais aussi l'intégration et le mieux vivre des populations les plus fragiles. Vous les connaissez, ce sont les familles aux faibles revenus, ce sont les jeunes, ce sont les migrants, ce sont les réfugiés, les chômeurs dont la persistance de la crise économique a accru le nombre et je ne parle pas des travailleurs pauvres.

Chacun sait que c'est en menant une action résolue de prévention des risques de rupture par des actions d'éducation, d'accompagnement et de solidarité que l'on permettra aux plus fragiles de s'intégrer. De s'intégrer, mais aussi de faire reculer la marginalisation, et parfois même la délinquance.

Alors, si l'État finance largement la politique de la ville et si les services déconcentrés des agences de l'État sont des partenaires indispensables à la réussite de ces missions, c'est bien la Ville, et même l'arrondissement, qui est en première ligne dans le déploiement et la réussite de ce programme. En termes de gouvernance, en termes de réussite, l'association des habitants à la réalisation de chaque projet est essentielle pour que les programmes d'action constituent des réponses concrètes au plus près des familles, au plus près des réalités locales.

Je salue cette démarche de terrain, cette démarche de territoire et de proximité et la place donnée aux maires d'arrondissement permettant de favoriser la cohérence des actions.

Pour autant, depuis toujours bien sûr, notre groupe soutient la philosophie de la politique de la ville, mais il a appelé toutefois à un examen de conscience pour sa gouvernance et surtout, je voudrais en dire un mot, de son évaluation.

Ainsi, sur ces projets de territoire, il y aurait beaucoup de choses à dire positives, mais je voudrais aussi pointer trois points qui ne sont pas tous négatifs et me paraissent à regarder de près.

Ma première interrogation sur la question de la gouvernance avec évidemment l'inévitable millefeuille administratif, c'est de rechercher un maximum de synergie avec l'État.

Et donc, ma première question, on a dans la circulaire mis en place des conseils de citoyens, mais les conseils de citoyens, qu'apportent-ils de plus à la politique de participation déjà menée par la Ville ? Quelle est la plus-value supplémentaire, quel crédit apporteront-ils à l'échelle de la ville alors que Paris, vous le savez, s'est beaucoup engagée sur la participation citoyenne par de multiples programmes, dont le budget participatif ?

Mon deuxième point, j'y reviens, c'est l'évaluation. Il est nécessaire. J'y reviendrai peut-être pour terminer. Je voulais aussi signaler un autre point, qui est la question de l'articulation entre les dispositifs d'Etat et les dispositifs de Ville. Un exemple : nous constatons dans nos quartiers, notamment pour ce qui me concerne, élue du 18^e arrondissement à la Goutte d'Or, que de nombreuses personnes installées depuis plus de cinq ans ont encore des difficultés à parler et à écrire français. Vous le savez, c'est la base de la formation. Finalement, l'Etat ne finance que les primo-arrivants.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Madame MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Cette articulation me paraît nécessaire. Je vais terminer - puisque je pense avoir été trop longue - en disant simplement que nous soutenons ce projet de délibération, malgré les points que nous soulevons, en termes d'évaluation et d'articulation.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

J'insiste : le 13 novembre dernier, ce sont bien nos quartiers populaires qui ont été touchés dans deux arrondissements où la mixité sociale est le quotidien, où la diversité culturelle est revendiquée et où le vivre ensemble est défendu. Travailler collectivement avec les habitants, les associations et tous les acteurs de la vie locale pour les Parisiens des quartiers populaires, est plus que jamais indispensable. Les initiatives populaires, festives et familiales sont aujourd'hui, encore plus qu'hier, utiles aux habitants.

Les habitants de nos quartiers populaires ne sont pas d'une religion ou d'une autre, ne sont pas Français ou étrangers, ils sont Parisiens. C'est ensemble, sans exclusive ou distinction, avec bienveillance et solidarité, que les habitants gèrent l'impact de ces tueries sur leur vie, celle de leurs voisins et celle de leur quartier. C'est collectivement que nous devons continuer à gérer l'après.

En tant qu'élus en charge de la politique de la ville et de l'intégration, je suis plus convaincu que jamais de l'intérêt des actions que nous menons tout au long de l'année avec les agents de la Ville, avec le tissu associatif, avec les habitants, pour que chaque Parisien trouve sa place, ait accès à la langue, à la culture, à la santé, à tout ce qui permet de vivre sereinement en société.

Je ne vais pas rentrer dans le détail des projets. Il revient aux élus sur le terrain d'apprécier les propositions en fonction des spécificités locales. C'est le sens de la politique de la ville : la finesse dans l'application pour être au plus près des besoins.

Mais il était important que ces projets de territoires puissent être votés en Conseil de Paris. C'est l'occasion de rappeler l'engagement de la Ville pour ses quartiers populaires et pour une politique de la ville ambitieuse. Ces projets ont été réalisés de manière participative et citoyenne, ainsi qu'avec de nombreux acteurs institutionnels. Je suis persuadé que si nous saisissons ces projets à la hauteur de ce qu'ils méritent, nous serons utiles pour œuvrer pour les quartiers populaires de Paris.

En tant qu'élus en charge de la politique de la ville dans le 10^e arrondissement, je tiens à saluer le travail considérable réalisé pour permettre l'élaboration de ces feuilles de route locales. Le travail des agents de la mission "politique de la ville" de Paris, tout d'abord, dont je souhaite que les revendications en matière d'amélioration des conditions de travail soient entendues. Les équipes de développement local n'ont pas ménagé leurs efforts. C'est le sentiment que j'ai dans le 10^e arrondissement. Les échanges que j'ai pu avoir ces derniers mois avec les différents élus en charge de la politique de la ville, vont dans le même sens. Les équipes de développement local se sont pleinement impliquées dans cette démarche et ont travaillé efficacement pour créer les conditions d'un dialogue positif avec les habitants et les associations. Ils ont réalisé un travail de qualité avec le souci d'être le plus près possible de la parole des habitants. Je tenais à signaler cet engagement.

Je tiens également à saluer le travail des associations. Nous leur demandons beaucoup avec la multiplicité des démarches de concertation de la Ville de Paris. Mais le tissu associatif, malgré parfois un certain essoufflement, continue à se mobiliser, notamment dans les quartiers populaires, et s'est impliqué positivement dans la démarche. Tout comme le contrat de ville, les projets des territoires ne sont plus un travail bilatéral entre l'Etat et la Ville. Les nouveaux signataires du contrat de ville ont joué le jeu. C'est, je l'espère, un bon signal pour l'avenir et l'implication de chacun. C'est aussi le sens de la politique de la ville : une coopération renforcée de l'ensemble des acteurs publics pour les quartiers qui nécessitent plus d'attention.

Aujourd'hui, maintenant que les citoyens ont rempli leur part de travail, il revient aux différents signataires du contrat de ville de mobiliser les outils à leur disposition pour permettre aux projets de se concrétiser. C'est le sens du vœu rattaché que nous avons déposé en Conseil de Paris de novembre et qu'il nous a semblé important de maintenir. Ce vœu a été adopté au Conseil du 10^e arrondissement le 2 novembre dernier, mais il n'est pas spécifique au 10^e arrondissement. Il convient de se donner les moyens de réaliser les propositions co-construites avec les habitants.

La Maire de Paris, lors du débat d'orientation budgétaire, a rappelé l'engagement de la Ville de continuer à financer les actions réalisées en matière de politique de la ville pour les quartiers populaires. Mais des inquiétudes existent, notamment pour les associations. Concernant les engagements financiers de l'Etat, la réforme de la politique de la ville n'est peut-être pas complètement digérée. Cette première année de transition continue à laisser des zones de flou et d'incertitude et ce, d'autant plus que les versements des subventions de l'Etat ont été cette année effectués particulièrement tard. C'est, nous l'espérons, exceptionnel. Mais ces retards sont la source d'un stress important pour les structures, notamment les plus fragiles.

Par ailleurs, le vœu de l'Exécutif précise ce point. Nous sommes de plus en plus inquiets concernant le financement des cours d'apprentissage de la langue. Compte tenu de ces éléments, nous sommes tout à fait favorables au vœu de l'Exécutif qui développe la question importante du financement des ateliers sociolinguistiques, tout en reprenant les autres préoccupations exprimées dans le vœu du 10e arrondissement. Il est essentiel de pouvoir conserver un accueil le plus large possible dans les cours de français. L'apprentissage de la langue est la clef de toute intégration. Nous ne pouvons laisser qui que ce soit sur le pas de la porte en la matière. Ils nous semblent essentiels à la fin de cette première année de transition des C.U.C.S. vers le contrat de ville. Lorsque nous lançons les projets de territoires, le Conseil de Paris s'exprime sur la question des moyens alloués aux quartiers populaires par les différents signataires du contrat de ville et ce, afin que les projets réalisés avec les citoyens ne soient pas lettre morte et puissent se concrétiser pour le bien de tous les Parisiennes et de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes également.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ces projets de territoires sont bien beaux en affichage, mais je crains qu'ils ne soient pas suivis de moyens financiers supplémentaires suffisants et qu'ils restent en partie lettre morte. Dire que le contrat de ville a permis de consolider le droit commun dans les quartiers, c'est un mensonge. Un énorme mensonge ! En effet, il est fréquent que des établissements comme les missions locales, du fait de la réduction de leurs moyens, déposent dans l'appel à projets de la politique de la ville des demandes de financement pour remplir ce qui est leur mission, c'est-à-dire travailler avec les jeunes des quartiers. Pourtant, il s'agit d'une mission de droit commun qui n'est pas censée relever de la politique de la ville. Ainsi, avec la réduction des moyens dans le droit commun des politiques, la politique de la ville risque de se substituer largement au droit commun.

Voilà la situation de perversion totale dans laquelle nous sommes, avec les politiques d'austérité qui sont imposées.

Ainsi, avec la réduction des moyens dans le droit commun des politiques publiques, la politique de la ville risque d'être substituée. C'est complètement contre-productif. Cela témoigne que le contrat de ville sans moyens financiers propres et augmentés, ne permet pas de davantage mobiliser les politiques publiques dans les quartiers. Or, le point de départ était celui-là. C'était de mettre en place une politique de la ville pour renforcer dans le cadre du droit commun et faire en sorte qu'il y ait un rattrapage sur un certain nombre de quartiers. Or, nous sommes dans le processus totalement inverse.

Par ailleurs, je souhaite vraiment attirer à mon tour votre attention sur une conséquence terrible, néfaste des politiques de réduction des moyens et qui touche les quartiers "politique de la ville". Ce sont les modifications prévues pour les ateliers sociolinguistiques. Mes collègues en ont déjà parlé. Quel va être le devenir de ces ateliers sociolinguistiques ? Parce que le Gouvernement a décidé de limiter aux seuls primo-arrivants, ce qui n'a aucune justification d'un point de vue linguistique et aucune justification du point de vue de la nature et de la façon dont travaillent les structures associatives qui assument d'organiser ces ateliers sociolinguistiques. C'est une forte réduction de la portée de ces ateliers.

D'abord, parce que les besoins linguistiques à Paris ne sont pas couverts actuellement. Même si vous avez dit avoir l'intention de continuer à financer ces ateliers, cela ne compensera pas la réduction des moyens de l'Etat qui a décidé de réduire les moyens en les axant sur les résidents étrangers arrivés en France dans un délai de moins de cinq ans. De plus, les orientations de la circulaire de février 2015 sur l'apprentissage du français, ainsi que le projet de loi sur l'immigration, vont participer à la baisse des moyens pour les habitants migrants ou émigrés à Paris de manière catastrophique. C'est vraiment catastrophique, parce que, vous le savez, vous les connaissez sur le terrain, le fait de pouvoir sans aucun autre critère accueillir des publics, eh bien, c'est ce qui permet de mener un travail vraiment d'accès à l'ensemble des droits, et je suis vraiment très inquiète sur ce point.

L'insuffisance, par ailleurs, des effectifs, les évolutions des missions, les injonctions politiques contradictoires, tout cela pèse fortement et aggrave une situation de mal-être parmi les agents de la politique de la Ville, avec une explosion du nombre d'arrêts maladie. Et j'aimerais bien, mes chers collègues, que vous vous préoccupiez un peu

plus de la situation des agents de la politique de la ville, de celles et ceux sur qui repose cette mission de service public, et qui sont essentiels.

Il y a une décision de recourir à un cabinet d'experts pour évaluer une situation au travail qui est considérée par beaucoup comme dangereuse pour les agents, une situation potentiellement de souffrance au travail. Je vous le demande avec insistance : la Ville ne doit pas s'interposer contre cette expertise et elle doit au contraire reconnaître enfin que les baisses de moyens humains sont néfastes pour les conditions de travail des agents et pour l'exercice du service public. Et je souhaite vraiment que cette expertise puisse avoir lieu.

Les professionnels ne cessent de faire remonter tous les besoins dans les quartiers. On constate sans cesse qu'il n'y a aucun moyen supplémentaire mobilisé concrètement dans les quartiers pour les associations, les services publics, ni des effectifs suffisants pour accompagner des projets de territoires ambitieux. Alors, mes chers collègues, la communication, ça suffit. Il faut enfin que ce soit suivi des moyens proportionnés, et ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Et pour conclure, ne pas mobiliser davantage de moyens sur les quartiers populaires va y créer de la désillusion, et à des périodes où l'abstention est si forte, en particulier dans ces quartiers, cela devrait faire réfléchir tout le monde. Donner enfin des moyens concrets matériels et humains pour que vivent les projets nombreux qui ne demandent qu'à se développer dans les quartiers populaires, c'est aussi ça, le cœur de la bataille républicaine, pour reprendre le débat que nous avons eu précédemment.

La politique de la ville doit contribuer à la reconnaissance effective du droit à la ville, mais ce droit à la ville doit être enfin compris comme le droit d'agir sur la Ville, et on ne peut contribuer à ce droit d'agir sur la Ville que si les agents qui y travaillent ont bien tous leurs droits respectés.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs inscrits sur ce projet de délibération, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci.

Merci à l'ensemble des orateurs d'avoir mis en lumière les projets de territoires. Ce que nous avons qualifié ainsi, c'est en fait la déclinaison dans les arrondissements, dans les territoires et dans les quartiers, du contrat de ville qui avait été soumis à votre approbation.

C'est une première, en effet. Merci à Didier LE RESTE de l'avoir rappelé. C'est en effet une première que nous soyons amenés et appelés à voter sur ces projets de territoires.

Nous avons pensé que c'était important que ces projets de territoires soient soumis au vote du Conseil de Paris, d'abord pour mettre en lumière le travail considérable qui a été fait par les agents de la DDCT, et je pense notamment aux agents des équipes de développement local, en lien avec les adjoints d'arrondissement, l'ensemble du tissu associatif et les partenaires institutionnels.

Il était, je crois, juste et légitime que ces travaux soient présentés à l'ensemble des Conseillers de Paris.

Mais aussi parce que ces projets de territoires ne sont pas un point d'aboutissement. Ils sont un point de départ, parce que c'est maintenant l'ensemble des projets, des actions qu'il va falloir construire dans les quartiers afin de leur donner réalité et vie.

Permettez-moi, même si ce n'est pas totalement dans le cadre de ce projet de délibération, d'avoir un clin d'œil amical à Jacques BAUDRIER, parce que là, nous sommes sur l'humain, et avec Jacques BAUDRIER, dans le cadre des programmes de renouvellement urbain, et bien, c'est évidemment le lien entre le bâti et l'humain, l'urbain et l'humain, que nous sommes en train de construire. Et l'ensemble de ces projets n'ont de sens que parce qu'ils sont justement portés dans une même dynamique. Donc permettez-moi de rappeler l'ensemble du travail qui est fait par Jacques BAUDRIER de ce point de vue-là.

Oui, les habitants sont au cœur, ils sont au cœur de l'élaboration. Ils ont été acteurs de ces projets de territoires et ils seront au cœur de la mise en œuvre ainsi que de l'évaluation, et c'est certainement cela, l'intérêt d'avoir des conseils citoyens. Je réponds à Fadila MÉHAL : les conseils citoyens peuvent être amenés à porter eux-mêmes des projets et à évaluer l'ensemble des sujets, des projets, des politiques qui sont mis en œuvre. Je crois que c'est important que nous donnions aux habitants des quartiers la possibilité, non pas uniquement d'être partie prenante, mais bien d'être acteurs tout au long de la chaîne, y compris jusqu'à l'évaluation des politiques qui sont financées et mises en œuvre.

Une toute petite phrase : il est un tout petit peu paradoxal de nous appeler à mettre des moyens supplémentaires dans les "quartiers politique de la ville" au motif que nous ne le ferions pas après avoir voté un projet de délibération qui allouait 310.000 euros dans les quartiers "politique de la ville" et en nous ayant invités à élargir ce sujet à l'ensemble de Paris. Donc merci, par cette démonstration, à Danielle SIMONNET d'avoir souligné que l'engagement de la Ville dans les quartiers populaires est en accroissement. C'est une belle reconnaissance des choix politiques qui sont effectués par notre majorité.

Un mot sur les A.S.L. : c'est bien, je le crois, la détermination commune de l'ensemble des groupes de la majorité qui nous permet d'avancer ensemble, de façon solidaire, et jusqu'à présent, de façon efficace sur cette question-là. Nous avons dit et redit à plusieurs voix et dans une dynamique collective à quel point il était important pour nous que l'apprentissage de la langue française puisse concerner l'ensemble des habitants, et ne pas avoir d'exclusif sur des critères de durée d'entrée sur le territoire. Je crois qu'il est important que nous continuions à porter ce message, à le porter ensemble, parce qu'en effet, si nous avons derrière nous une année qui n'a pas vu disparaître de financements, je crois qu'il convient que nous restions vigilants, cher Didier LE RESTE.

Et donc, je suis évidemment très favorable à ce que nous continuions à porter ce sujet ensemble. C'est la raison pour laquelle nous avons en effet proposé un vœu de l'Exécutif à partir du vœu que vous aviez déposé dans le 10e arrondissement, un vœu de l'Exécutif un tout petit peu plus précis sur ces sujets, mais je crois vraiment fondamental que nous continuions à agir ensemble et de concert.

Voilà quelques points que je souhaitais mettre en lumière. Merci d'avoir mis au cœur de ce projet de délibération et de vos propos les habitants, d'une part, les agents, d'autre part. Je crois que nous n'aurions pas pu aboutir, dans un délai aussi rapide, à un travail de cette qualité si tout le monde n'avait pas décidé de contribuer. Je le redis et je termine par cela : ces projets de territoires, ce n'est pas un aboutissement, c'est maintenant la ligne directrice pour tous, pour que nous puissions avancer dans les semaines et les années qui viennent, en se rappelant qu'il est important, impératif, urgent que nous changions, améliorions la qualité de vie dans nos quartiers populaires.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Nous allons donc passer au vote.

En réponse au vœu n° 79, l'Exécutif a déposé le vœu n° 79 bis. Est-ce que le vœu initial du groupe Communiste - Front de Gauche est maintenu ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 372).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 152.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 152).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux différents corps des agents verbalisateurs de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 80, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est relatif aux différents corps des agents verbalisateurs de Paris.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour deux minutes de présentation de ce vœu.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Au moment où nous avons entamé une réflexion sur le statut de la Ville et du Département, dont l'un des chapitres concerne nos relations avec les services de l'Etat, ce vœu se veut une contribution au débat. En effet, parmi les questions qui relèvent de ce débat, la séparation et la réorganisation des pouvoirs verbalisateurs et de police dans notre ville est au cœur des enjeux.

La Mairie, en effet, vous le savez, la Mairie de Paris, la Maire de Paris n'a pas de pouvoir de police et ne dispose donc pas d'une police municipale, mais ce n'est pas pour cela qu'elle est inactive, car elle a le pouvoir de verbaliser au titre de l'application des arrêtés de la Maire, du Code sanitaire départemental, du Code de l'urbanisme, etc. Or, ces services verbalisateurs sont éparpillés dans de nombreuses directions, ce qui ne les rend pas très lisibles, ni forcément très efficaces, donc il s'agit de clarifier ces missions et de mieux les organiser, et notamment de mieux les distinguer des missions de la police nationale.

Par ailleurs, j'ajoute que les A.S.P. sont des personnels municipaux qui travaillent sous la direction de la Préfecture de police et affectés uniquement à la répression du stationnement.

C'est la raison pour laquelle ce vœu, qui d'ailleurs prend tout son sens suite aux attentats du 13 novembre, s'attache à libérer les forces de sécurité, que ce soit la police et la gendarmerie, des missions de protection des biens et des personnes pour renforcer leur action et libérer les services municipaux de certaines actions de protection et les centrer sur leur mission de répression des incivilités et des délits mineurs.

C'est bien la raison pour laquelle nous souhaiterions que cette police qui serait une police municipale puisse conserver et clarifier ses missions pour que les services de la Ville de Paris soient en capacité de mieux effectuer leur mission sans pour autant être dotés d'un armement qui ne soit pas adapté à ces missions de répression des incivilités.

Merci de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup. Merci, Monsieur BOUTAULT et merci aux élus du groupe Ecologiste de Paris d'avoir en effet contribué au débat.

Je prends votre vœu comme tel, cher Jacques BOUTAULT.

Nous avons de facto déjà eu l'occasion d'échanger sur ce sujet-là, d'abord lors de plusieurs séances de notre Conseil et pour partie hier au moment du débat sur le budget spécial de la Préfecture de police.

En effet, la Maire de Paris l'a affirmé à plusieurs reprises : d'une part il est important qu'en lien notamment avec le débat sur le statut de Paris et sur le partage de compétences, le partage de compétences entre la Ville et la Préfecture de police gagne en cohérence, gagne en clarté et permette à chacun de se recentrer sur ses missions premières. De ce point de vue, beaucoup de choses dans les considérants de votre vœu me paraissent en effet être un socle de départ sur lequel travailler.

Comme je l'ai annoncé hier, une réunion de travail aura lieu en présence des 20 maires d'arrondissement et des groupes politiques de cette Assemblée, au mois de janvier, afin de commencer ce travail qui nous permettrait de voir émerger une formalisation de ces missions de médiation et de verbalisation.

J'insiste bien, il nous faut travailler sur l'ensemble de la chaîne de la médiation à la verbalisation, et nous aurons donc l'occasion de pouvoir échanger, notamment sur un certain nombre de sujets que vous portez dans votre vœu qui me paraissent en effet être des sujets sur lesquels il nous faudra avancer avec l'ensemble des groupes et des 20 maires d'arrondissement.

Je me permets une remarque sur le deuxième considérant de votre vœu. J'ai l'impression, pour le dire assez rapidement, qu'il apporte une réponse avant que l'ensemble des questions n'ait été posé. L'ensemble des questions doit être également posé avec les personnels.

Ce vendredi, lors d'un C.H.S.C.T. qui m'a été demandé par un certain nombre d'organisations syndicales, je rencontrerai les organisations syndicales pour échanger avec elles sur ce que les attentats ont forcément transformé dans la façon d'exercer leurs missions pour les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris.

Je souhaite pouvoir avoir ce moment d'échange avec eux avant de revenir devant le Conseil sur toutes les modifications qui peuvent être amenées par les attentats du 13 novembre.

Si vous êtes donc d'accord pour retirer ce second alinéa - c'est un sujet qui évidemment est plus large et sur lequel nous devons bien entendu avoir un débat en Conseil -, j'émets un avis favorable à votre vœu avec une toute petite modification orale : il s'agira d'une nouvelle direction et pas d'un nouveau corps, puisque comme vous le savez, il y a plusieurs métiers et plusieurs corps.

Je redis mon attachement au fait que nous soyons bien, de la médiation à la verbalisation, avec l'ensemble des sujets.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

J'imagine que Jacques BOUTAULT accepte ces amendements.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Oui, ils sont acceptés d'autant que le deuxième alinéa qui affirme un point de vue est, comme je l'ai dit, une contribution au débat. Je veux donc bien à ce stade retirer cet alinéa pour continuer la discussion sur ce sujet.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 373).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une police municipale parisienne.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 81, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à une police municipale parisienne.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons eu l'occasion de rappeler à de nombreuses reprises dans cette Assemblée, depuis plusieurs années voire plusieurs décennies, l'attachement de notre groupe à la municipalisation des missions de police du Maire, exercées aujourd'hui par la Préfecture de police à Paris.

Il nous semble qu'il y a aujourd'hui une conjonction plutôt favorable à l'avancée de la mise en place d'une telle police municipale à Paris.

La priorité affichée par la Ville à lutter contre les incivilités et contre l'insalubrité, tant sur son espace public et que dans son parc de logements, en disposant d'effectifs qu'elle contrôle et d'un pouvoir réglementaire ad hoc, la nécessité également dans cette période pour le moins troublée de permettre à la Préfecture de police de se recentrer sur ses missions de police judiciaire pour lutter efficacement contre la délinquance et combattre le terrorisme.

La discussion budgétaire que nous avons eue hier, qui nous rappelle que chaque année la Ville de Paris signe un chèque de 285 millions d'euros à la Préfecture de police, entre autres pour financer l'exécution par la Préfecture de ses missions de police municipale.

Enfin, dernière raison et non la moindre, vous en conviendrez, la volonté politique de la Maire de Paris de faire évoluer le statut dit archaïque de Paris en levant le tabou de la police municipale.

Après de nombreuses et régulières propositions des élus du groupe UDI-MODEM en la matière, et l'adoption au Sénat de la proposition de loi de notre collègue Yves POZZO di BORGO, je vous propose d'adopter les contours à la fois ambitieux et évidents des pouvoirs de police qui pourraient demain appartenir au Maire ou à la Maire et être exécutés par les agents de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame GATEL et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

Nous avons déjà eu l'occasion d'avoir à plusieurs reprises des échanges sur ce sujet et je compte bien d'ailleurs que nous puissions les continuer, les poursuivre avec le groupe que vous représentez, notamment dans le cadre de cette réunion du mois de janvier à laquelle les maires d'arrondissement et les groupes seront évidemment associés.

Je le redis, nous souhaitons travailler sur la lutte contre les incivilités. Je redis que nous souhaitons en effet clarifier les compétences entre la Préfecture de police et la Mairie de Paris. Je redis qu'il nous semble important de travailler au quotidien sur la lutte contre les incivilités, notamment pour dégager la police nationale de ces missions et de ces incivilités au quotidien, qui sont aussi importantes pour la vie dans nos quartiers. Je redis que la Maire de Paris et la majorité municipale sont opposées à la formalisation d'une police municipale.

C'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis défavorable à votre vœu tout en souhaitant que nous puissions continuer à discuter sur la Brigade de lutte contre les incivilités afin d'être plus efficaces.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'état d'urgence.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la modification de la Constitution.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 82, 83 et 83 bis relatifs à l'état d'urgence et à la modification de la Constitution.

La parole est successivement à M. Nicolas BONNET-OULALDJ et à Mme Danielle SIMONNET. Pour l'instant, c'est Nicola BONNET, pour le groupe Communiste -Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, après les attentats du 13 novembre, nous étions tous convaincus que des mesures exceptionnelles devaient être prises pour lutter contre le terrorisme et protéger les Parisiens.

Mais nous n'avons pas tous eu à gauche la même lecture et la même perception de l'état d'urgence. Nous, Communistes, aurions préféré que l'on n'aille pas jusqu'à 3 mois mais que l'on se réinterroge sur la pertinence du maintien d'un état d'exception toutes les deux semaines.

Dans tous les cas, nous sommes contre le principe d'élever la loi de 1955 dans notre corpus constitutionnel. L'état d'urgence ne doit pas se prolonger car nous en voyons d'ores et déjà certaines dérives.

Notre demande est que les élus de Paris soient informés des décisions et actions policières prises en lien avec l'état d'urgence sur le territoire de la capitale et la déclinaison locale de la décision qu'a prise le Gouvernement d'éclairer périodiquement la représentation nationale.

L'interdiction de manifester et le maintien de tous les rassemblements festifs et commerciaux interrogent légitimement les syndicalistes. Nous demandons que l'on revienne rapidement au système de déclaration plutôt que d'autorisation préalable.

Enfin, notre revendication dans ce vœu est grave et importante. Nous demandons que notre Conseil s'exprime sur le choix fait par le Gouvernement et le président de la République d'inscrire dans la Constitution la déchéance de nationalité pour les binationaux. Cette mesure est inutile, inefficace et elle divise. Je ne peux croire qu'elle soit dissuasive. Ces fanatiques n'ont peur de rien, ils agissent à visage découvert et vont jusqu'à se donner la mort pour tuer encore plus de nos concitoyens.

Et puis certains d'entre eux sont de nationalité française et seulement ceux-là sont-ils moins coupables ? Ce qu'il faut, c'est que l'on puisse en arrêter le plus grand nombre pour qu'un procès les décrédibilise aux yeux de celles et ceux qui s'apprêtent à les suivre.

Nous croyons à la pédagogie de l'exemple et la déchéance de nationalité n'aura pas d'effet. Elle rompt de plus en plus avec la tradition de notre République.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est maintenant à Danielle SIMONNET, pour deux minutes également.

Mme Danielle SIMONNET. - D'abord je tiens à dire que je soutiendrai ce vœu extrêmement important, car on ne gagne pas plus de sécurité en reniant nos libertés, et en aucun cas il ne faut accepter qu'on instaure un état d'exception permanent que serait la constitutionnalisation de l'état d'urgence.

Le vœu que je présente est complémentaire puisqu'il est contre l'instauration de la déchéance de la nationalité française, notamment aux binationaux, dans la Constitution telle que c'est prévu, hélas, par le Président de la République et le Gouvernement.

Il est extrêmement important de prendre conscience qu'il n'y a d'abord strictement aucun lien entre ces lâches terroristes assassins et nos concitoyens binationaux. Aucun lien n'a pu être fait. Donc pourquoi instaurer la déchéance de la nationalité et notamment sa disposition à l'encontre des binationaux ?

Il faut à tout prix lutter contre ces amalgames mortifères qui encouragent évidemment le développement de la haine raciste. Il faut savoir que cette mesure au point de départ est une mesure qui a été défendue à la fois par SARKOZY mais également et beaucoup par le Front national. Lorsque le Gouvernement finalement valide ce type de mesures, il valide la bataille culturelle menée par l'extrême-droite dans ce pays et c'est extrêmement grave.

Par ailleurs, c'est une mesure totalement inefficace. Je n'imagine pas une seule seconde qu'un candidat à une action kamikaze y renoncerait en se disant : Ouh ! Je peux perdre ma nationalité.

En plus, nous devons faire en sorte que ceux qui sont accusés de crimes terroristes purgent leur peine dans les prisons ici et non chercher à les expulser.

Pour toutes ces raisons, il faut absolument s'opposer à la déchéance de la nationalité qui signerait sinon notre déchéance morale, la déchéance morale de nos fondamentaux républicains.

J'espère que ce vœu sera adopté par l'écrasante majorité de cette Assemblée pour demander au Président de la République qu'on n'instaure par la déchéance de la nationalité dans la Constitution.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Quelques mots de Mme la représentante du Préfet de police qui souhaitait répondre à un certain nombre d'éléments.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à votre souhait de transparence, M. le Préfet de police s'est exprimé hier à ce sujet mais je redonnerai les chiffres.

A ce jour, depuis l'instauration de l'état d'urgence, 48 perquisitions administratives ont été conduites. Comme l'a indiqué M. le Préfet de police hier, le choix des cibles est fait avec beaucoup de soin et j'en veux pour preuve les résultats de ces perquisitions, puisque de nombreux matériels de type cartouches, armes, produits stupéfiants, pistolets, argent sans justification de provenance des ressources ont pu être saisis à l'occasion de ces 48 perquisitions administratives.

Il y a également 15 arrêtés d'assignation à résidence qui ont été pris depuis l'instauration de l'état d'urgence.

Naturellement, il n'y aura pas de difficultés à ce que le représentant du Préfet de police ou le Préfet de police lui-même puisse rendre compte devant cette Assemblée de l'évolution des mesures prises qui sont, encore une fois, marquées du sceau et du souci de la proportionnalité.

Par ailleurs, pour répondre à votre interrogation sur l'état du droit en matière de manifestations, je vous confirme que nous sommes aujourd'hui revenus à un cadre normal, à savoir que toutes les manifestations n'ont besoin que d'être déclarées, comme l'état du droit classique le prévoit. Il n'y a plus de restrictions aux manifestations, qu'elles soient revendicatives ou festives.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Je vais vous proposer de retirer votre vœu et de voter, si vous en étiez d'accord, le vœu de l'Exécutif qui, je crois, reprend un certain nombre des préoccupations que vous avez exprimées, mais au-delà de ces préoccupations, il nous engage les uns et les autres, et notamment dans la poursuite des éléments d'information qui nous ont été donnés hier par M. le Préfet de police et sur lesquels sa représentante est revenue ce matin. Ils nous engagent sur la suite et pas uniquement sur ce Conseil. Le vœu de l'Exécutif reprend un certain nombre de sujets et a trois considérants.

Le premier que M. le Préfet de police communique à chaque séance du Conseil, en période d'état d'urgence, les mesures prises en matière de perquisitions et d'assignations à résidence, qui peuvent être communiquées. Je crois, en effet, que c'est important.

Le deuxième est que soient rappelés la liberté fondamentale de manifester sur la voie publique et l'attachement des élus parisiens au respect et au maintien de cette liberté. Vous venez de le préciser, nous sommes revenus dans un régime que j'allais qualifier de droit commun, mais il me semble important de rappeler que ce droit commun est pour nous le droit qui doit prévaloir en permanence en dehors de périodes exceptionnelles.

Et enfin que soit rappelé au Gouvernement l'attachement du Conseil de Paris au refus de toutes formes de stigmatisation et de toutes remises en cause du droit du sol par la déchéance de nationalité et à la recherche de réponses adaptées et efficaces dans la lutte contre le terrorisme.

Je crois que ce vœu pourra nous rassembler.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

Il nous revient maintenant de voter et d'abord de savoir si les vœux présentés sont maintenus ou retirés.

Le vœu n° 82 est-il maintenu, Monsieur BONNET-OULALDJ ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je remercie Mme la Représentante du Préfet de police et Colombe BROSSEL. Le vœu de l'Exécutif, bien sûr, nous rassemble mais il nous manque encore un point et je pense qu'on n'arrivera pas à se mettre d'accord sur l'écriture dans la Constitution de l'état d'urgence, qui était le premier point de mon vœu.

Donc, je vous propose de garder les deux vœux au vote. Bien sûr, nous voterons pleinement le vœu de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Madame SIMONNET, votre vœu est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai le vœu maintenu des communistes. Je retire le mien, puisque sur la question de la déchéance de la nationalité, l'Exécutif y répond et je salue vraiment cet engagement.

Je pense que c'est un acte politique extrêmement fort que vous prenez en interpellant le Président de la République et le Gouvernement sur le fait qu'il ne faut pas instaurer cette déchéance de la nationalité.

J'aurais aimé que le mot "dans la Constitution" en plus y apparaisse.

Même si je ne me retrouve pas derrière vos considérants, je me retrouve sur la conclusion, donc, je le soutiens.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je mets donc aux voix le vœu n° 82 déposé...

Pardon ? Monsieur BELLIARD, pour une explication de vote ?

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe votera les deux vœux, à la fois le vœu proposé et présenté par le groupe Communiste - Front de Gauche et le vœu de l'Exécutif sur le point que nous partageons, le premier alinéa qui est de ne pas élever le principe d'état d'urgence au rang des normes constitutionnelles.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 82, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 83 a été retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 83 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 374).

2015 DEVE 137 - Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation du programme "100 hectares : végétalisation du bâti et développement de l'agriculture urbaine".

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une co-élaboration des cahiers des charges au terme d'une large concertation.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 137 auquel est rattaché le vœu n° 84 : il s'agit de l'autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation du programme "100 hectares : végétalisation du bâti et développement de l'agriculture urbaine".

La parole est à d'abord à M. Yann WEHRLING.

M. Yann WEHRLING. - Monsieur le Maire, quelques remarques sur ce projet de délibération, assez rapides d'ailleurs parce que globalement ce projet fera l'objet d'un vote favorable de notre part.

La première concerne l'idée, souvent reprise dans nos travaux sur la végétalisation, de la végétalisation des murs. J'étais déjà intervenu sur ce point parce que, en la matière, on peut faire d'excellentes choses comme des choses qui sont tout à fait mauvaises d'un point de vue environnemental.

Je parlais des murs végétalisés aujourd'hui qui sont un peu à l'image de ceux qu'on voit au quai Branly, cela parlera à tout le monde. Le bilan environnemental est objectivement mauvais : besoin d'arrosages réguliers, plantes à changer régulièrement. Au bénéfice de rafraîchissement, il faut opposer la question du gaspillage de l'eau et de l'énergie. Pour faire arroser, il faut aussi de l'énergie.

De ce point de vue-là, j'aimerais qu'on soit un peu dans l'appréciation différenciée de ce que peut être un mur végétalisé.

Deuxième remarque, dans le projet de délibération, il est fait mention du fait que la végétalisation est favorable à la qualité de l'air, je crois savoir, au regard de ce que j'ai souvent entendu du côté de mes amis d'Airparif, que cette idée selon laquelle plus de végétal améliore la qualité de l'air n'est peut-être pas tout à fait juste, peut-être pourrions-nous éviter dans nos documents de citer des choses qui ne sont pas forcément très justes, en tout cas du point de vue de certains spécialistes.

Troisième remarque, il est fait mention de l'agriculture urbaine, c'est le centre d'intérêt principal de ce projet de délibération.

Je voudrais signaler qu'il y a eu des projets, il y en a un dans le 15e arrondissement que l'on a souvent défendu, d'agriculture urbaine, rue Castagnary, on n'a jamais pu discuter avec la majorité de ce projet, on aimerait tout de même que l'on puisse finir par regarder cette idée, car c'est un grand projet d'agriculture urbaine, intéressant, qui pour le moment n'a pas pu être examiné avec vous. Je souhaiterais que l'on puisse en discuter un de ces jours avec nos collègues du 15e arrondissement.

Dernière remarque, on n'en parle pas du tout mais je l'ai déjà dit aussi, en termes de rafraîchissement de l'air, de végétalisation, il y a un élément essentiel : la préservation des grands arbres dans Paris. Cela reste toujours souvent la variable d'ajustement des aménagements urbains, j'aimerais que l'on ait enfin une politique à destination précisément des grands arbres, qui vraiment sont plus favorables au rafraîchissement de l'air que toute autre idée de végétalisation. La comparaison entre une pelouse et un grand arbre est absolument évidente. Le grand arbre rafraîchit bien plus l'air que tout artifice de végétalisation supplémentaire ou en remplacement d'un arbre que l'on aurait coupé.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les orientations prises par l'Exécutif sur le développement de l'agriculture urbaine vont dans le bon sens. Attention tout de même à ne pas tomber dans une vision gadget et accessoire pour ne pas dire décorative. Il faut véritablement saisir cette opportunité qu'offre ce mode d'agriculture. La ville peut devenir une véritable terre de développement agricole.

L'agriculture en ville doit être pensée en termes de filière à part entière, c'est-à-dire de la production à la commercialisation, en intégrant dans la démarche le monde rural. Celui-ci dispose d'une expertise, d'un savoir-faire qui peut à nous, les urbains, nous être utile.

Une synergie entre ville et campagne est nécessaire pour favoriser l'émergence d'une agriculture adaptée au contexte urbain. C'est pourquoi je milite pour la création, dans la Capitale, d'une maison des agricultures, trait d'union entre ville et campagne, qui permette de stimuler l'innovation par la création de "start-up" et qui soit un vecteur d'accélération des initiatives déjà enclenchées.

Ce secteur se trouve être aussi créateur d'emplois, c'est important dans le contexte actuel de morosité économique. Saisissons, mes chers collègues, l'opportunité de l'agriculture urbaine à Paris, pour développer ce secteur d'innovation. Là où New York pourrait faire rimer building et production agricole, Paris doit trouver le tempo.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe des élus écologistes a exprimé à de nombreuses reprises sa satisfaction concernant chacun des objectifs du programme de végétalisation de la Mairie de Paris sur la mandature de 2014 - 2020. Il me semble important de les rappeler ici, tant ils sont ambitieux et apporteront un véritable mieux vivre à nos concitoyens, 30 hectares supplémentaires de jardins ouverts au public, 20.000 nouveaux arbres plantés, 200 projets de végétalisation participative dans le cadre de l'opération "du vert près de chez moi", développement des fermes pédagogiques, vergers et potagers dans les écoles, 100 hectares de végétalisation sur les murs et les toits dont un tiers dédié à l'agriculture urbaine.

Ce projet de délibération nous propose de déléguer à la Maire, pendant l'intégralité de la mandature, la totalité de la mise en œuvre de la réalisation d'un des éléments de ce programme, celui de la réalisation de 100 hectares de végétalisation sur les murs et les toits. Cette manière de travailler ne correspond pas à l'idée du processus collaboratif que nous souhaitons développer au sein de la majorité. Cette procédure de délégation à la Maire doit être exceptionnelle.

Le sujet de la végétalisation de notre ville est d'importance pour les élus écologistes. Ils l'ont montré par de nombreux vœux déposés en arrondissement sur les sujets, mais aussi et surtout par leur implication sur le terrain dans leur arrondissement, qui leur a permis non seulement de développer une bonne connaissance du terrain, mais aussi de maintenir et étendre un réseau d'acteurs locaux. Ceux-ci étant partenaires ou souvent initiateurs de projets de végétalisation.

C'est pourquoi les élus du groupe Ecologiste de Paris souhaitent être étroitement associés à la réflexion tout au long du projet. Ils souhaitent se prononcer sur la concertation, sur les cahiers des charges, sur les lieux, sur la communication, sur les modalités de gestion, sur les marchés conclus. Une seule communication d'avancement du programme, comme le propose le projet de délibération, ne saurait répondre à cet objectif qui mérite un réel suivi pour se donner toutes les chances de succès de la végétalisation durable.

Les élus écologistes du Conseil de Paris souhaitent être totalement associés au contenu de ces politiques. L'exposé des motifs, le débat, la confrontation, le travail d'élaboration en commun : voilà la base de notre démocratie locale.

Pour les raisons évoquées ci-dessus le groupe des élus écologistes votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, je suis vraiment désolée, mais je vais y arriver.

Sur ce projet de délibération, que je vais finir par retrouver...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - C'est le vœu n° 84. Je peux le présenter à votre place, si vous le souhaitez ?

Mme Danielle SIMONNET. - Comment ? Vous voulez présenter le vœu à ma place ? Ce n'est pas forcément une bonne idée. De mémoire, puisque je vais avoir du mal à le retrouver, développer la végétalisation est une bonne chose, mais encore faudrait-il que dans nos marchés d'appels d'offres, nous soyons bien plus exigeants sur l'ensemble des critères que nous posons.

Je vais retrouver cette intervention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Si cela peut vous rassurer, il y a un avis favorable. De toute façon, il sera adopté.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est une très bonne chose, puisque vous ne me l'avez pas signalé.

J'ai droit à des cadeaux en séance et en direct.

Je voulais vous dire que cela va dans le bon sens des enjeux écologiques que de développer la végétalisation et, en même temps, l'agriculture urbaine. Mais, comme le rappelle le projet de délibération, c'est bien sûr bénéfique sur le plan de l'environnement, du bâtiment ou des liens sociaux. C'est aussi bénéfique en matière de santé publique. Bref, c'est un programme qui pose des bases pour un nouveau modèle urbain. Mais il est nécessaire de se donner les moyens d'assurer la transition vers ce nouveau modèle en prenant en compte tous les aspects du problème. La Ville de Paris doit émettre des cahiers des charges suffisamment stricts pour que ce programme respecte bien l'ensemble des enjeux qu'il a listés. Si c'est pour retomber dans les mêmes impasses que le système actuel, cela ne sert à rien.

Changer de modèle implique donc de donner un cadre clair, précis et ambitieux. Il est tout d'abord nécessaire d'assurer la sécurité des biens et des personnes. J'attirais dans mon vœu, et je souhaiterais attirer l'attention à travers cette intervention, qu'il peut y avoir des problèmes de sécurité des biens et des personnes au niveau de la végétalisation des façades, puisque cela peut provoquer des désordres au bâti dans le long terme. Il y a des

documents de référence, comme les documents techniques unifiés, qui ne répondent pas forcément à cette attente de manière assurée.

Ensuite, si ce programme se veut écologique, alors il faut qu'il s'en donne les moyens. Il faut donc empêcher l'utilisation de produits polluants et proscrire les désherbants en promouvant une culture biologique face à l'utilisation d'engrais. Des problèmes ont été soulevés concernant les façades déjà végétalisées, notamment l'utilisation d'adjuvants anti-racines qui polluent les nappes phréatiques.

La Ville de Paris doit prendre en compte ces problèmes. Il est aussi indispensable d'avoir un cahier des charges strict concernant les substrats de culture, car leur origine et leur transport ne sont pas neutres. Par exemple, la sphaigne étant produite au Chili, elle a un impact écologique négatif. Il faut prendre en compte tous ces éléments. La transition écologique doit s'appuyer sur une relocalisation des activités et une prise en compte des réalités locales. Cela commence par exiger que les plantes utilisées ou cultivées correspondent aux végétaux présents dans l'écosystème naturel ou de culture de l'Ile-de-France. Ainsi, les plantes cultivées ne doivent pas relever des semences stériles. De plus, la relocalisation écologique doit se retrouver au niveau des emplois en favorisant les circuits courts.

La Ville de Paris peut, par exemple, favoriser le retour à l'emploi de celles et ceux qui en ont été durablement exclus en réservant une partie de ses marchés aux structures de l'économie sociale et solidaire engagées dans l'insertion par l'activité économique. Donc au lieu de laisser un marché juteux aux mains sales des industriels de l'agrobusiness, le cahier des charges doit plutôt favoriser les P.M.E., les P.M.I., les T.P.I. locales par des clauses sociales volontaires, volontaristes, par exemple en privilégiant des appels sur des petits lots. Donc oui au changement du système et non au capitalisme vert. Donc il faut pour cela avoir des cahiers des charges extrêmement précis et exigeants, qui permettent véritablement, dans le domaine de l'agriculture urbaine et l'architecture végétale, de développer un projet innovant.

Et pour finir, il y a quand même aussi un point important dans l'amendement que j'avais soulevé, et qui manque dans le programme, c'est comment est-ce qu'on peut avoir une transition écologique sans associer les citoyens ? Ecologie et implication citoyenne sont totalement indissociables. Il me semble important de mettre en place des cahiers des charges citoyens. La Ville peut très bien co-élaborer, avec les syndicats de paysans, les réseaux de P.M.E.-P.M.I., les T.P.I., les entreprises de l'artisanat du bâtiment et les citoyens, les associations engagées dans la bataille écologique pour justement assurer le suivi de ces cahiers des charges.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS qui répondra à l'ensemble d'entre vous, d'ailleurs.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Le renforcement de la place de la nature à Paris, non seulement en ouvrant aux Parisiens 30 nouveaux hectares d'espaces verts, mais aussi en développant la végétalisation du bâti et de l'espace public et de l'agriculture urbaine est, comme vous l'avez tous souligné, je remercie les orateurs, en route depuis maintenant quelques mois. Pour atteindre ces objectifs qui sont ambitieux, la Ville doit mobiliser de manière exemplaire son propre patrimoine, mais également donner envie à tous les propriétaires et les copropriétaires parisiens, que ce soient des bailleurs, des S.E.M. ou des publics, parapublics ou privés, de végétaliser leur patrimoine et de développer, chaque fois que les bâtiments le permettent, des projets d'agriculture urbaine. Et nous ferons, pour nous, de notre patrimoine un démonstrateur des différentes techniques et usages de la végétalisation du bâti et de l'agriculture urbaine, avec des murs comestibles, des plantes grimpantes, des tapis de végétaux, de la culture en bacs, de l'hydrophonie, de l'aquaponie, de la permaculture.

Et je voudrais dire à M. WEHRLING que oui, nous sommes extrêmement prudents sur le bilan environnemental des murs, de même que nous préservons les grands arbres et que ceux-ci ne sont coupés que quand il y a des raisons phytosanitaires ou dans le cadre d'opérations, par exemple comme sur le tramway.

Si je vous présente ces projets de délibération, c'est effectivement pour permettre à la Maire de Paris et à la Présidente du Conseil général, puisque nous avons des bâtiments qui dépendent du Conseil général, de mener à bien l'ensemble des démarches pour ce programme. Cela va nous permettre une instruction plus rapide des dossiers pour que, une fois l'ensemble des études réalisées, nous puissions les mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Je voudrais également dire à Mme MOREL que bien évidemment, comme vous le savez, je ne travaille jamais seule. Et bien évidemment nous aurons des allers-retours permanents avec les mairies d'arrondissement où nous

vous communiquerons les adresses, de manière à ce que vous puissiez nous faire part de vos commentaires, de vos accords et nous indiquer éventuellement aussi si vous connaissez des porteurs de projet pour travailler sur ces surfaces. Je serai bien évidemment très attentive à cette bonne information envers les maires d'arrondissement et les adjoints concernés.

Madame SIMONNET, votre vœu nous appelle aussi à être attentifs au programme, avec des clauses sociales et environnementales ambitieuses. C'est déjà le cas, nous sommes déjà très vigilants sur ces questions.

Je voudrais également vous dire que nous avons déjà enlevé tous les polluants et nous avons aujourd'hui zéro produits phytosanitaires, y compris dans les cimetières, ce qui n'était pas le cas auparavant. C'est pareil pour les substrats et c'est la même chose pour les plantes, puisque nous n'avons aucune plante endémique, notamment au centre de Rungis qui produit, ou quand nous en achetons.

Je vais donc donner un avis favorable à votre vœu.

Voilà ce que je voulais vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 375).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 137.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 137).

Nous nous donnons rendez-vous à 14 heures 45 pour la reprise de la séance.

Nous commencerons par le vote des conseillers métropolitains, mais vous l'aviez évidemment en tête.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

Election des 62 conseillers métropolitains appelés à siéger au sein de la Métropole du Grand Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, par courrier en date du 30 novembre dernier, Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France a demandé que nous procédions à l'élection des 62 conseillers métropolitains appelés à siéger au sein de la Métropole du Grand Paris.

Conformément à l'article L. 5211-6-2 du C.G.C.T., je vous rappelle que cette élection se déroulera selon le scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de nom, sans modification de l'ordre de présentation. A l'issue de l'élection, les sièges seront répartis à la proportionnelle et selon la règle de la plus forte moyenne.

Si vous voulez bien vous taire, parce que c'est un peu important ce que l'on va faire.

Cinq listes ont été déposées et enregistrées par le service du Conseil de Paris : la liste 1 déposée par le groupe UDI-MODEM "Ensemble pour la métropole", la liste 2 du groupe Communiste - Front de Gauche, la liste 3 du groupe Socialiste et Apparentés.

S'il vous plaît, un peu de sérieux. Quand on procède à un vote, d'abord on est à l'heure et on n'interrompt pas la séance qui vient de démarrer.

La liste 3 du groupe Socialiste et Apparentés, Radical de Gauche, Centre et Indépendants. La liste 4 du groupe les Républicains et la liste 5 du groupe Ecologiste de Paris.

Conformément à l'article 4 de notre règlement intérieur, l'élection des conseillers métropolitains se déroulera au scrutin secret. Un scrutin secret, il est secret. Je demande aux services du Conseil de Paris de prier de sortir tous les collaborateurs qui n'ont rien à faire ici et qui font du bruit. Et que l'on ferme la porte. Nous avons connu des votes à bulletin secret qui étaient, quelque peu, peu rigoureux. Je ne voudrais pas que de mauvaises habitudes condamnées ensuite par la justice, ne soient prises.

Je demande aux services du Conseil de Paris de vérifier tout d'abord que les conditions de quorum sont atteintes.

Est-ce que les conditions de quorum sont atteintes ? Elles sont atteintes.

A présent, je vais suspendre cinq minutes afin d'organiser le scrutin. Ensuite, je demanderai à tous les collaborateurs de quitter la séance pour que le vote puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire adjoint ?

M. Mao PENINOUE, adjoint. - La conférence d'organisation a prévu de limiter en effet à deux collaborateurs par groupe la présence au sein de l'hémicycle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demanderai donc aux deux collaborateurs par groupe de se présenter devant et tous les autres sortiront.

Nous avons cinq minutes de suspension pour préparer le scrutin.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante minutes, est reprise à quatorze heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Election des 62 conseillers métropolitains appelés à siéger au sein de la Métropole du Grand Paris. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous demande de vous asseoir chacun à votre pupitre.

Je demande que les deux collaborateurs par groupe se présentent là pour que l'on voit bien qu'ils sont deux, et pas plus.

Pour le groupe LR, quels sont les deux collaborateurs présents ?

Mettez-vous là.

Pour le groupe socialiste, les deux collaborateurs présents sont là. Très bien.

Pour le groupe UDI-MODEM, les deux collaborateurs sont là. Très bien.

Pour le groupe Communiste - Front de Gauche ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Il arrive.

Il n'y en a qu'un.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour le groupe Ecologiste de Paris ? Très bien.

Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ? Très bien.

Tous les autres, à part les huissiers, les fonctionnaires de séance quittent l'hémicycle et je ne veux voir personne debout à part ceux qui seront appelés pour aller voter.

Bien. Je vais à présent...

Je le redis : je ne veux voir personne debout.

C'est valable pour tout le monde ! Même les huissiers restent assis.

Même les huissiers restent assis !

Bien. Maintenant que les choses sont dans l'ordre, je vais appeler les quatre scrutateurs qui, par usage, sont les quatre plus jeunes d'entre nous :

Alexandre VESPERINI.

Fanny GAILLANNE.

Anne-Charlotte BUFFETEAU.

Et Marie-Laure HAREL.

Profitez-en, cela ne dure pas !

Alors, à l'appel de votre nom, je vous demanderai...

Est-ce que les quatre scrutateurs sont là ? Et les autres restent assis.

A l'appel de votre nom, je vous demanderai de venir voter en descendant vers l'isoloir et en passant par l'urne...

Pardon, passez par l'isoloir puis allez à l'urne, c'est plus facile.

Et conformément à l'article 3 du règlement intérieur, le vote par procuration est possible. Les pouvoirs sont à déposer auprès de la chef du Bureau de séance, à proximité de la table de vote.

Montrez où c'est, levez la main. Là-bas, à la table de vote. Très bien.

Je vais à présent ouvrir le scrutin, Monsieur le Directeur général, je vous demande d'appeler les votants.

(Il est procédé à l'appel nominal).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On peut clore le scrutin.

Le scrutin est clos.

Nous allons procéder au dépouillement maintenant, la séance est suspendue pour 15 minutes.

(Il est procédé au dépouillement).

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente minutes, est reprise à seize heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Election des 62 conseillers métropolitains appelés à siéger au sein de la Métropole du Grand Paris. (Suite).

Désignation, au scrutin secret, des conseillers métropolitains.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous demande de rejoindre vos pupitres. Je demande à chacune et chacun de rejoindre sa place. Le scrutin étant clos, je vais proclamer les résultats :

Conseillers de Paris : 163

Conseillers de Paris présents : 133

Conseillers de Paris ayant pris part au vote : 163 (dont 30 par procuration)

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 162

La liste n° 1 du groupe UDI-MODEM "ensemble pour la Métropole", cette liste a recueilli 17 voix, donc a 6 sièges.

La liste n° 2 du groupe Communiste - Front de Gauche a recueilli 14 voix, et donc a 5 sièges.

La liste n° 3 des groupes Socialiste et Apparentés et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ont recueilli 65 voix. Et donc a 26 sièges.

La liste n° 4 du groupe les Républicains a recueilli 49 voix et donc recueille 19 sièges.

La liste n° 5 du groupe Ecologiste de Paris recueille 17 voix et a donc 6 sièges.

La liste n° 1 présentée par le groupe UDI-MODEM "Ensemble pour la métropole" a obtenu 6 sièges au Conseil de la Métropole du Grand Paris. En conséquence, ont été proclamés élus les conseillers suivants :

- Marielle de SARNEZ ;
- Eric AZIÈRE ;
- Fadila MÉHAL ;
- Eric HÉLARD ;
- Anne TACHÈNE ;
- François HAAB.

La liste n° 2 présentée par le groupe Communiste - Front de Gauche a obtenu 5 sièges au Conseil de la Métropole du Grand Paris. En conséquence, ont été proclamés élus les conseillers suivants :

- Nicolas BONNET-OULALDJ ;
- Danièle PREMEL ;
- Ian BROSSAT ;
- Raphaëlle PRIMET ;
- Jacques BAUDRIER.

La liste n° 3 présentée par les groupes SOCA et RGCI a obtenu 26 sièges au Conseil de la Métropole du Grand Paris. En conséquence, ont été proclamés élus les conseillers suivants :

- Anne HIDALGO ;
- Bruno JULLIARD ;
- Colombe BROSSEL ;
- Jean-Louis MISSIKA ;
- Marie-Pierre de LA GONTRIE ;
- Rémi FÉRAUD ;
- Catherine BARATTI-ELBAZ ;

- Jean-Bernard BROS ;
- Carine PETIT ;
- Julien BARGETON ;
- Frédérique CALANDRA ;
- Emmanuel GRÉGOIRE ;
- Dominique VERSINI ;
- Mao PENINOU ;
- Pauline VÉRON ;
- Jérôme COUMET ;
- Marinette BACHE ;
- Eric LEJOINDRE ;
- Léa FILOCHE ;
- François DAGNAUD ;
- Afaf GABELOTAUD ;
- François VAUGLIN ;
- Halima JEMNI ;
- Frédéric HOCQUARD ;
- Marie-Christine LEMARDELEY ;
- Christophe GIRARD.

La liste n° 4 présentée par le groupe les Républicains a obtenu 19 sièges au Conseil de la Métropole du Grand Paris. En conséquence, ont été proclamés élus les conseillers suivants :

- Philippe GOUJON ;
- Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET ;
- Claude GOASGUEN ;
- Claire de CLERMONT-TONNERRE ;
- Jean-François LAMOUR ;
- Julie BOILLOT ;
- Jean-Didier BERTHAULT ;
- Catherine LECUYER ;
- Daniel-Georges COURTOIS ;
- Marie-Laure HAREL ;
- Jean-Baptiste de FROMENT ;
- Nathalie FANFANT ;
- Geoffroy BOULARD ;
- Céline BOULAY-ESPERONNIER ;

- Thierry HODENT ;
- Dominique STOPPA-LYONNET ;
- Jean-Jacques GIANNESINI ;
- Anne-Constance ONGHENA ;
- Alexandre VESPERINI.

La liste n° 5 présentée par le groupe Ecologiste de Paris a obtenu 6 sièges au Conseil de la Métropole du Grand Paris. En conséquence, ont été proclamés élus les conseillers suivants :

- David BELLARD ;
- Anne SOUYRIS ;
- Yves CONTASSOT ;
- Galla BRIDIER ;
- Christophe NAJDOVSKI ;
- Joëlle MOREL.

Voilà mes chers collègues, le nombre de siège est de 62.

Je félicite l'ensemble des élus. Je vous souhaite un bon travail dans la perspective de cette nouvelle instance à laquelle Paris va prendre toute sa part.

2015 DEVE 175 - Cimetières parisiens - Octroi à titre gracieux des conversions en concessions perpétuelles des concessions acquises à l'occasion des inhumations des victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Donc, nous poursuivons, s'il vous plaît, et nous examinons le projet de délibération DEVE 175 et l'amendement technique n° 183 qui y est rattaché. Il s'agit d'un projet de délibération concernant les cimetières parisiens.

S'il vous plaît enfin ! Allez vous exprimer dehors, que l'on puisse poursuivre les travaux !

Octroi à titre gracieux des conversions en concessions perpétuelles des concessions acquises à l'occasion des inhumations des victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Je pense que le sujet est suffisamment important pour que chacune et chacun puisse s'y consacrer et consacrer toute son attention.

C'est un amendement technique. Je vous propose de voter l'amendement n° 183.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 183 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Je n'ai pas vu le vote des Républicains.

Je n'ai pas suivi le vote des Républicains sur un amendement concernant - c'est vraiment important - sur un amendement concernant l'octroi à titre gracieux des conversions en concessions perpétuelles des concessions acquises à l'occasion des inhumations des victimes du 13 novembre.

Que font les Républicains sur cet amendement technique ? Je vous demande d'être un peu attentifs.

Le projet d'amendement n° 183 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 175 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DEVE 175).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la végétalisation éphémère de la place de la République.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons. Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n^{os} 85 et 85 bis sont relatifs à la végétalisation éphémère de la place de la République.

La parole est à Mme MOREL

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu pour une République verte a été déposé par les élus écologistes des 3e, 10e et 11e arrondissements.

Qu'est-ce qu'une République verte ? C'est transformer la place de la République en un jardin. Un jardin citoyen avec toutes celles et tous ceux qui travaillent au quotidien la végétalisation : les associations, les services de la Ville, les jardins partagés, la société civile qui investit les cours, les terrasses, les pieds d'arbres. C'est une journée qui donne à voir tous les savoir-faire, toutes les expérimentations d'agriculture urbaine de végétalisation innovante. C'est un grand troc de plantes qui permettra à toutes et tous de développer du vert, du vert dans la ville, des vers de terre dans la ville.

Je vous remercie.

(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Madame MOREL, comme vous le savez, la Ville de Paris a déjà engagé de nombreuses initiatives en vue de bâtir un nouveau modèle urbain où la place de la nature en ville est considérablement renforcée, ce qui constitue une réponse, l'une des réponses, aux problématiques liées aux évolutions climatiques. Ces initiatives se traduisent notamment par la mise en place d'un programme de végétalisation, des activités d'agriculture urbaine ou encore par la mise en place d'une végétalisation de l'espace public de proximité impliquant une forte implication des citoyens et du tissu associatif.

Ces actions, nous avons à cœur de les mener avec les Parisiens, et c'est tout le sens des dispositifs que nous avons mis en place, notamment autour de la Fête des jardins, et de nouvelles journées particulières comme la Fête de l'arbre, du miel ou des abeilles, des vendanges parisiennes ou les cycles de conférence sur l'agriculture urbaine.

La Fête de la nature que vous mentionnez a été créée en 2007 et est organisée par une structure associative. Elle complète effectivement nos dispositifs municipaux, nous sommes en relation avec les organisateurs et nous avons déjà décidé d'y prendre toute notre part.

Votre vœu propose de l'articuler plus particulièrement autour d'un événement place de la République avec notamment la création d'un jardin éphémère. Mais je nous sais collectivement convaincus que c'est au plus proche des habitants que nous devons porter cette sensibilisation. C'est le sens du vœu de l'Exécutif que je vous propose, qui vise d'une part à associer toutes les mairies d'arrondissement qui le souhaiteraient autour de la création de jardins éphémères et de découverte, des lieux déjà où l'on a mis en œuvre ces nouvelles modalités de végétalisation avec effectivement des créations de jardins, mais aussi d'organisation de trocs de plantes, mais sans le cantonner à la place de la République.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Est-ce que le vœu du groupe Ecologiste de Paris est maintenu, Madame MOREL ?

Mme Joëlle MOREL. - On se rallie au vœu de l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 376).

2015 DVD 129 - Nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris - Approbation.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 129 qui porte sur le nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris avec les amendements n^{os} 86, 87, 87 bis et 184 qui y sont rattachés.

La parole est à Mme GALLOIS.

Mme GALLOIS n'est pas là, je ne la vois pas.

Mme BÜRKLİ n'est pas là non plus.

Franck LEFEVRE ? Eh bien, vous avez la parole, Monsieur LEFEVRE, pour une durée maximum de cinq minutes.

M. Franck LEFEVRE. - Merci.

Le nouveau règlement de voirie qui nous est proposé semble être une compilation, un "patchwork" des remarques et desiderata des différents concessionnaires rendant le document assez hétérogène, imprécis et éloigné des préoccupations de mise en application sur le terrain. Quelques exemples de changements qui soulèvent quelques questions quand même.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Attendez, Monsieur LEFEVRE, une seconde. S'il vous plaît, au groupe les Républicains, votre "débriefing", faites-le en dehors des travées pour respecter l'intervention de M. LEFEVRE. Merci.

S'il vous plaît, non, l'hémicycle n'est pas un lieu de "débriefing", donc faites-le en dehors de l'hémicycle et écoutez M. LEFEVRE. Merci.

Monsieur LEFEVRE...

M. Franck LEFEVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je disais donc quelques exemples de changements qui soulèvent des questions.

Jusqu'à ce jour, lorsqu'un concessionnaire devait effectuer des travaux, il ne procédait pas à la remise en état définitive du trottoir de la chaussée. Un marché spécifique de la Ville était prévu pour réaliser ces travaux. La Ville facturait au concessionnaire la prestation avec 10 % de frais de gestion et de contrôle.

Un compte spécifique dit "de tiers" était en place à la Mairie de Paris, destiné à financer ces travaux. Ainsi, chaque année, environ 40 millions d'euros transitait par ce compte.

Petit aparté, ces derniers mois, bien que les concessionnaires aient versé leur dû, le compte de tiers était vide, si bien que les travaux de finition ne sont réalisés que tardivement. C'est ainsi que de nombreux chantiers sur les trottoirs attendent aujourd'hui d'être rebouchés.

Le nouveau règlement qui nous est proposé aujourd'hui propose que les intervenants assument eux-mêmes ces prestations. Evidemment, ce n'est pas leur métier, ils devront donc passer des marchés de sous-traitance pour faire réaliser ces travaux. Ainsi, chaque concessionnaire devra faire un appel d'offres et probablement nous aurons

ainsi quasiment autant de sous-traitants que de concessionnaires. Avec cette méthode, un problème de réactivité est à craindre ainsi qu'également un problème d'inhomogénéité des travaux, des revêtements dus à la multiplicité des sous-traitants.

On peut aussi imaginer que chaque concessionnaire attendra qu'il y ait un certain volume de travaux à effectuer. Là aussi, on peut craindre l'existence, durant plusieurs mois, de chantiers non terminés. Toute malfaçon risque d'engendrer des discussions, voire même des contentieux interminables entre la Ville et les concessionnaires et leurs sous-traitants, laissant là encore des chantiers non terminés des mois durant.

Autre souci potentiel. Désormais il appartiendra aux concessionnaires de prendre en charge la signalétique afférente aux chantiers : les panneaux, les peintures au sol, les feux, bref les éléments déterminants s'il en est en matière de sécurité routière. Quid en cas d'accident et de répartition des responsabilités ? Surtout si, comme c'est souvent le cas, plusieurs concessionnaires interviennent sur le même chantier.

Autant de questions auxquelles la légèreté de rédaction du nouveau règlement ne répond pas.

Pour les services de la DVD, ce système va multiplier les interlocuteurs et par voie de conséquence générer de la charge d'activité. Il ne faut pas que la Ville compte faire grâce à ce nouveau règlement une économie sur les personnels de terrain de la DVD.

L'exemple des villes de Marseille et de Lyon, pour n'en citer que deux, qui souhaitent abandonner le système qui nous est aujourd'hui proposé, n'est pas non plus de nature à nous rassurer.

Sur le plan budgétaire, la quasi-totalité des 40 millions d'euros qui étaient auparavant du budget de fonctionnement va basculer sur le budget d'investissement. C'est en apparence vertueux mais seulement en apparence : ce n'est qu'un jeu d'écriture et d'affichage et j'espère que là n'est pas l'unique motivation.

Toutes ces questions qui, encore une fois, demeurent à ce jour sans réponse autour d'un nouveau règlement qui, d'une part, ne répond pas aux préoccupations quotidiennes et qui, d'autre part, donne l'impression que la Ville abandonne ses prérogatives en matière de voirie alors même qu'il s'agit là d'une compétence Ville qui doit absolument le rester, me conduisent à vous indiquer que notre groupe votera contre ce projet de délibération.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEFEVRE.

La parole est à Mme BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En apparence, c'est un projet de délibération très technique mais, derrière, c'est un choix politique qui est tout sauf anodin, un véritable bouleversement pour la voirie parisienne.

En effet, ce nouveau règlement de voirie, que vous nous proposez, acte la suppression des comptes de tiers pour les travaux des concessionnaires.

Concrètement, quand un concessionnaire comme E.R.D.F. ou G.R.D.F. interviendra sur la voirie parisienne, à l'avenir, la réfection définitive ne sera plus réalisée par la DVD mais par le concessionnaire.

Cette réforme du règlement de voirie manifeste un véritable désengagement de la Ville de Paris sur l'entretien de sa voirie - mes collègues du groupe les Républicains ont eu le loisir de le démontrer. Au même titre que la propreté, la voirie est devenue le parent pauvre de la politique municipale parisienne, alors qu'il s'agit pourtant d'une mission tout à fait essentielle.

Sous prétexte de mettre fin à un système comptable complexe, c'est la qualité de la voirie parisienne qui est sacrifiée. Avec les marchés de la Ville, la Direction de la Voirie garantissait la qualité des réfections. Demain, les sections territoriales de voirie n'auront pas les moyens de contrôler l'ensemble des réfections réalisées par les intervenants et leurs nombreuses entreprises qui interviendront sur l'espace public.

Avec la suppression des comptes de tiers, les commandes sur les marchés de béton et d'asphalte de la Ville vont diminuer de 70 %, ce qui va considérablement diminuer la capacité de la DVD à faire intervenir les entreprises sur notre territoire.

Nous aurions pu vous croire, croire à vos arguments sur l'efficacité de ce système mais malheureusement nous sommes échaudés depuis plusieurs mois. Après la réforme des brigades de la DVD, après une nouvelle coupe

budgétaire dans le budget entretien de la voirie actée hier par le budget primitif pour 2016 et que j'ai dénoncée ici même, ce nouveau règlement de voirie est un coup de plus porté à la qualité du service public, pour les Parisiens. Je pense à la qualité de la voirie mais aussi aux surcoûts que vous allez faire porter aux concessionnaires.

Dans ce projet de règlement, vous leur imposez des mesures de mise en conformité pour l'éclairage par exemple. Ajoutées à l'augmentation des coûts induits par le morcellement des achats de réfection de voirie, cette réforme va pénaliser leur capacité à entretenir leur réseau et tout cela se fera donc au détriment des Parisiens.

Je voudrais juste rappeler que les concessionnaires entretiennent des réseaux qui appartiennent à la Ville de Paris et qui font partie du service public.

Au Conseil de Paris de septembre dernier, je vous avais demandé une étude d'impact sur cette refonte du règlement de voirie, qui est malheureusement restée sans suite. Je maintiens cette demande car, au-delà de la suppression du compte de tiers, je reste très sceptique sur l'intérêt de faire peser autant de charges sur les riverains, très sceptiques d'autant plus que nous avons eu l'exemple récent de DECAUX et de l'installation des abribus, où les travaux de reprise de voirie leur ont été confiés, et on voit à quel point ces travaux n'ont pas été à la hauteur de ce qu'il fallait attendre tout simplement par le fait que ce n'est pas leur métier.

En l'état actuel, ce projet de règlement de voirie est incomplet, en particulier dans son chapitre qui concerne la coordination des intervenants où aucun dispositif n'est prévu pour les encourager à rénover et à développer leur réseau de manière coordonnée au même moment et sur les mêmes voies.

Pour cette raison, avec mon groupe, j'ai déposé un amendement qui vous propose de maintenir les comptes de tiers pour les multi-interventions. Cela signifie que la Direction de la Voirie continuerait à réaliser les réfections définitives si plusieurs concessionnaires se mettaient d'accord pour intervenir au même moment.

Je pense que c'est une proposition qui permettrait d'encourager les multi-interventions et de minimiser la gêne occasionnée pour les riverains et les usagers.

Car cela aussi est un sujet essentiel : l'information des habitants. Pour que les chantiers nombreux soient acceptés par les riverains, les usagers, il est absolument indispensable de veiller à leur bonne information. Cela passe par des lettres d'information diffusées au préalable, par des réunions publiques si besoin mais aussi à l'information des mairies d'arrondissement et des sections territoriales de voirie.

Cela peut paraître tout à fait normal mais ce n'est pas le cas encore aujourd'hui.

C'est l'objet de l'amendement que j'ai déposé aussi avec mon groupe sur l'information des riverains, qui devrait de toute évidence faire consensus dans notre Assemblée.

Avec ce projet de délibération, vous supprimez une méthode qui nous était pourtant enviée par de nombreuses grandes villes de France. L'état de la voirie n'est aujourd'hui pas digne d'une ville comme Paris et les Parisiens réclament au contraire plus d'efficacité du service public pour l'entretien des trottoirs et chaussées.

Pour y répondre, vous choisissez aujourd'hui d'engager une réforme qui n'est rien d'autre qu'une privatisation de l'espace public, une décision à l'opposé de la bonne gestion de l'argent public, de la qualité du service public et au détriment aussi de la sécurité des déplacements des Parisiens.

J'aurais souhaité que nous puissions avoir ce débat dans d'autres conditions avec une étude d'impact, comme je l'ai demandé il y a quelques semaines, mais aussi avec de véritables garanties en termes de sécurité pour les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Madame GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith GALLOIS. - Vous nous demandez d'approuver un nouveau règlement de voirie. Si une chose est certaine, c'est que la situation actuelle n'est pas satisfaisante et n'avait que trop duré.

L'état des chaussées et des trottoirs parisiens est déplorable. De mémoire de Parisienne, je n'avais jamais vu cela : des trous énormes, des trottoirs défoncés, des surfaces inégales. Pour les deux-roues, que pourtant vous favorisez motorisés ou non, pour les vélos, pour les piétons, la circulation n'est pas douce mais semée d'embûches.

A cela s'ajoute ces béances engagées par le réseau C.P.C.U. ou par d'autres opérateurs, qui surviennent en plein milieu de la chaussée de manière totalement anarchique et pour une durée indéterminée.

Les travaux effectués sur la voirie méritent, oui, une nouvelle organisation. Il faut une anticipation des travaux, il faut une rationalisation, une coordination, une accélération des travaux, y compris de rebouchage et aussi une meilleure communication.

Il faut substituer le rationalisme au surréalisme. La voirie n'est pas un lieu où l'improvisation artistique, où la nonchalance bohème ont leur place. Nous pensons au contraire que les élus d'arrondissement doivent être directement impliqués dans l'organisation de ces travaux, en lien avec la Mairie centrale. C'est cela que nous attendions d'un nouveau règlement de voirie. Si les maires d'arrondissement pouvaient organiser ces travaux, il est probable qu'ils le feraient mieux, avec davantage de cohérence, animés par le souci de perturber le moins possible la vie des passants, parce qu'ils auront à rendre compte à leurs administrés.

La conséquence est qu'ils ne peuvent donc pas à leur tour informer les riverains, mais pire, la vie quotidienne des quartiers peut être perturbée gravement et durablement quand le circuit d'un bus, par exemple, est détourné. Cela ne se fait pas toujours en concertation avec les élus, les commerçants ou les conseils de quartier, ce qui ne manque pas d'engendrer des situations parfois rocambolesques.

Alors, notre surprise est grande de constater que vous ne cherchez pas du tout à rendre la Mairie et ses élus plus responsables de la voirie, mais au contraire à les en éloigner encore. Comment interpréter cette direction que vous prenez vers le désengagement des maires d'arrondissement et de la Mairie de Paris ? Simplifier la gestion budgétaire : voilà votre réponse.

Les travaux de remise en état de voirie, c'est-à-dire le rebouchage après l'ouverture, sont exécutés par la même entreprise. Cela pourrait sembler logique, mais il aurait fallu pour cela que la Mairie s'implique davantage sur l'organisation de ces travaux, afin de les rendre plus efficaces, plus rapides, plus coordonnés, mieux anticipés. Il faudrait tout simplement qu'une préoccupation majeure de rationalisation et de responsabilisation anime cette réforme.

Visiblement, il n'en est rien, parce qu'en réalité, votre proposition ressemble un peu trop à un simple tour de passe-passe comptable, bien pratique, qui permettra de ne plus considérer ces travaux comme des dépenses de fonctionnement, mais comme des dépenses d'investissement. Ils ne pèseront plus sur la contrainte de présenter un budget général de fonctionnement à l'équilibre. Un autre enjeu semble poser question : c'est la qualité des travaux qui devront être réalisés dans un temps record et au moindre coût.

Enfin, l'information des riverains et la réglementation sur les nuisances sonores semblent oubliées. Les règles de coordination restent inchangées et la procédure d'information aux riverains également. Il n'y a donc pas de chance que la situation s'améliore, alors que le renforcement du contrôle de la réglementation sur les nuisances sonores apparaît nécessaire, au regard du nombre de chantiers en cours.

Pour conclure, je dirais que ce projet de délibération ne va pas dans le bon sens, alors qu'il y avait urgence à réformer le règlement de voirie. Source récurrente d'énervement, ces travaux de voirie peuvent facilement être rationalisés et mieux organisés, mais rien de tout cela. Pourtant, la modernisation du statut de Paris aurait dû impliquer de réviser ce règlement dans le sens que nous vous indiquons, puisque vous souhaitez dans ce cadre récupérer la totalité des pouvoirs du Préfet en matière de stationnement et de voirie. Ce nouveau règlement sera donc très rapidement obsolète.

Pour toutes ces raisons, nous ne le voterons pas.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

Monsieur VESPERINI, vous avez la parole.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci.

Excusez-moi, j'étais absorbé par un débat autre, mais tout aussi passionnant.

Ce que je voudrais dire, c'est que derrière ce projet de délibération qui paraît assez technique, il y a quand même, comme l'a dit le maire du 9^e arrondissement, quelque chose de très politique : c'est qu'en fait, à travers ce projet de délibération, se révèle très bien la vision de l'action municipale qui est portée par cet Exécutif, entre ce qui est accessoire et ce qui est essentiel. Et là, visiblement, avec cette réforme du compte de tiers, il y a l'expression de ce qui est accessoire, et visiblement, pour la Municipalité actuelle, l'entretien de la chaussée, du macadam sur lequel nous sommes tous très souvent interpellés dans tous les arrondissements, que nous soyons élus de droite ou de

gauche, et bien, cette question-là est suffisamment accessoire pour que la Municipalité s'en dessaisisse purement et simplement.

Et je crois qu'il est très important, et le vœu que nous présentons avec le groupe sur l'information des riverains prend toute son importance, qu'il faut vraiment que les Parisiennes et les Parisiens le sachent : si demain, nous sommes interpellés sur l'entretien de la chaussée, sur la qualité ou la qualité piètre des trottoirs, eh bien, il faudra s'adresser à Orange, à G.R.D.F., à E.R.D.F., et je souhaite bon courage aux maires d'arrondissement, aux présidents de conseils de quartier, aux membres de conseils de quartiers, aux élus municipaux, dont je suis, pour expliquer aux gens que la Municipalité ne s'occupe pas de cette mission-là, qui est une mission pourtant essentielle, et ce depuis la nuit des temps, et depuis que des municipalités se sont organisées depuis l'antiquité. Voilà ce que je voulais dire déjà en introduction.

Deuxième chose que je voulais dire, quand même, c'est que l'on a parlé de privatisation, mais ce n'est même pas une privatisation, cette affaire-là. Parce qu'une privatisation, cela revient à faire appel, pour la puissance publique, au secteur privé, mais si possible à des professionnels, à des prix qu'il faut négocier, c'est vrai. Mais normalement, on fait appel à des professionnels. Là, on ne fait pas appel à des professionnels, on fait appel à des gens dont ce n'est absolument pas le métier. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que demain, chez E.R.D.F., G.R.D.F. et dans tous les concessionnaires, il va y avoir des filiales, c'est cela ? Il va y avoir des opérateurs qui seront filiales à 100 % de la maison-mère et qui s'occuperont de refaire les trottoirs. C'est cela qu'en gros, la Municipalité demande indirectement à ces opérateurs-là.

Et ça, je crois très franchement que non seulement, en introduction, vous êtes déconnectés du terrain et de ce que vous disent les électeurs, même si naturellement, ils sont à l'opposition - je vois bien que vous allez nous le rappeler -, mais deuxièmement, vous êtes aussi déconnectés du monde économique, puisque vous demandez au monde économique de faire ce qu'il ne peut pas faire et ce qu'il ne fera évidemment pas bien, puisque l'objectif d'une entreprise est de maximiser les profits, pas d'entretenir les trottoirs et de faire des travaux pour lesquels elle n'est pas responsable.

Troisième chose, troisième observation, c'est que cette mise en œuvre de cette réforme sera d'autant plus difficile et d'autant plus absurde que les obligations qui sont contenues dans ce nouveau règlement vont très, très loin. On demande quand même aux concessionnaires, ou en tout cas aux entreprises qui travailleront pour les concessionnaires, de remplacer les terres et les matériaux qui contiennent de l'amiante naturelle non dangereuse. Or, ici, on va donc concrètement, il faut quand même le savoir, demander à des entreprises de dépasser les obligations qui sont actuellement confiées à un certain nombre de services techniques ou à la plupart des services techniques municipaux. On demande donc au privé de faire ce que le public n'est pas censé faire, déjà.

On applique ici le principe de précaution de manière excessive, et je voudrais dire aussi au passage, et cela, les gens le verront sur le terrain dans quelques mois, pour remplacer justement ces fameux sables, ces fameux matériaux, il faudra faire appel à des camions. Ces camions roulent au diesel essentiellement. Ils prennent de la place, donc je vous renvoie aussi à la problématique de logistique urbaine qui est à Paris très présente.

Donc encore une fois, non seulement, c'est une réforme qui ne me semble pas connectée à la fois avec ce que les électeurs sont en droit d'attendre, à la fois avec ce que le monde économique peut et doit faire, et troisièmement qui en plus est totalement absurde, puisqu'elle revient à appliquer des règles qui actuellement ne sont même pas appliquées et ne doivent pas être appliquées par les services techniques de la Ville.

Enfin, pour terminer, je voudrais simplement dire que - on le voit bien dans ce projet de délibération - il y a évidemment un dessaisissement d'une des missions essentielles de la Ville, pour des raisons purement comptables. Alors moi, je veux simplement dire une chose : si la Ville de Paris considère que l'entretien de la chaussée et du macadam, ce n'est plus son affaire - j'y suis opposé, mais admettons, on peut tout à fait le concevoir -, dans ce cas-là, il faudrait demander au secteur privé de le faire. Il faudrait dans ce cas-là que la Mairie de Paris fasse confiance, si vraiment elle est décidée à le faire, qu'elle sélectionne un certain nombre d'opérateurs, comme par exemple pour l'eau il y a quelque temps, et dise : "il y a un certain nombre d'entreprises de services aux collectivités qui sont capables de faire un certain nombre de choses, eh bien, travaillons avec eux". Mais là, ce système qui revient à faire confiance ou à imposer plutôt des obligations à des concessionnaires dont ce n'est pas le "job", très franchement, non seulement idéologiquement et sur le principe, cela pose problème, mais pratiquement, cela aura des résultats catastrophiques sur l'entretien de la chaussée. Très franchement.

Je veux juste terminer : j'ai cru comprendre que Paris était candidat aux Jeux Olympiques de 2024. C'est cela, si j'ai bien compris ? Je suis sûr que les gens du C.I.O. qui vont découvrir Paris et les trottoirs parisiens dans quelques mois seront ravis de voir l'état dans lequel ils se trouvent avec ce nouveau règlement de voirie.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET. Ah non ! Bon, si vous ne le souhaitez pas, vous n'avez pas la parole.

Pour vous répondre, donc, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, un nouveau règlement de voirie, pourquoi ? Tout simplement parce que, de l'avis de beaucoup d'acteurs aujourd'hui, nous avons une procédure qui est inadaptée aujourd'hui. On a une procédure notamment dite des comptes de tiers qui génère des délais importants pour la remise en état des trottoirs. On a également à gérer des contentieux entre la Ville et les concessionnaires sur les coûts de remise en état demandés par la Ville à ses concessionnaires, remontées d'ailleurs qui nous sont souvent faites par les mairies de la majorité comme de l'opposition.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris a engagé cette réforme du règlement de voirie. Elle a pour cela organisé également une concertation. C'est ainsi que la Commission de révision du règlement de voirie s'est réunie le 8 octobre dernier afin de recueillir les avis des principaux intervenants sur le domaine public parisien qui sont concernés par ce règlement, les concessionnaires de réseaux, les représentants des promoteurs immobiliers, les sociétés de H.L.M., mais aussi la Préfecture de police.

Les remarques qui ont été formulées, d'ailleurs, à cette occasion, ont permis d'améliorer le document, sans pour autant remettre en cause les orientations qui ont justifié l'évolution de ce règlement.

J'ai également réuni les maires d'arrondissement le 6 novembre dernier. Des réponses précises ont été données aux questions qui ont été posées, qu'elles viennent de mairies d'arrondissement de l'opposition comme de la majorité.

Pourquoi ce nouveau règlement de voirie ? Pour deux raisons essentielles. La première, c'est la question de l'amiante. La révision du règlement de voirie va nous permettre d'explicitier un certain nombre de conséquences techniques et opérationnelles pour faciliter le respect des procédures et de mesures de précaution que les intervenants tiers doivent respecter. C'est ainsi qu'une procédure est mise en place dans le nouveau règlement en termes de connaissance de la présence d'amiante dans les chaussées, d'encadrement des travaux réalisés par un tiers.

Cette procédure transcrit la méthodologie mise au point de façon empirique sur le chantier du T3 après échange avec les autorités étatiques compétentes. Le bénéfice escompté est une meilleure prévention des risques pour les ouvriers, les riverains, et aussi une clarification des responsabilités entre la Ville et les tiers qui réalisent les travaux.

La seconde raison, c'est la question de la réforme des comptes de tiers. La procédure qui est actuellement en vigueur pour la remise en état du domaine après des travaux réalisés par un tiers, suscite de nombreuses critiques, que j'évoquais tout à l'heure, critiques qui sont tout à fait légitimes. Paris fait d'ailleurs figure d'exception parmi les départements et communes d'Ile-de-France avec cette procédure.

Aujourd'hui, une fois les travaux de gros œuvre réalisés par un tiers, par exemple le percement et puis le remblaiement d'une tranchée pour la pose d'une canalisation, il faut attendre que l'entreprise qui travaille pour la Ville vienne prendre le relais de l'entreprise qui travaillait pour le concessionnaire et ceci, après avoir bouclé la procédure de prise en charge par le tiers des travaux faits par la Ville.

Cela prend beaucoup de temps, cela suscite beaucoup d'actes administratifs et comptables, et il y a parfois des désaccords entre les tiers et la Ville sur le coût de ces travaux de finition, ce qui retarde encore plus la remise en état définitive de l'espace public et ce qui, au passage, suscite l'exaspération des riverains et des Parisiens qui circulent dans un espace public toujours en chantier.

Avec la réforme que nous présentons aujourd'hui, lorsqu'un tiers fera des travaux sur notre domaine, ce sera désormais à lui de réaliser les travaux de remise en état des surfaces, de chaussées ou de trottoirs dès lors qu'il possède la capacité de piloter ces travaux. Lorsqu'il s'agit de travaux de remise en état des chaussées et des trottoirs suite à des modifications de réseaux, ils possèdent évidemment ses compétences. Les services de la Ville feront en tout état de cause un contrôle avant et après les travaux réalisés par le tiers.

Dans les cas où le tiers ne sera pas capable ou autorisé à faire les travaux de remise en état correspondant soit à des tiers qui sont de petites entreprises ou des particuliers, soit à des travaux portant sur des installations sur lesquelles la Ville souhaite conserver l'entière maîtrise, pour des raisons de sécurité par exemple - je pense à la

question des feux tricolores, aux arbres, aux bornes Vélib' - dans ce cas, la procédure des comptes de tiers perdurera avec les améliorations apportées par une nouvelle convention cadre que nous proposons pour accompagner la réforme et qui encadrera mieux les responsabilités de chacun et les questions financières.

Grâce à cette évolution du règlement de voirie qui s'appliquera désormais à 70 % du montant des travaux réalisés actuellement sur le compte de tiers, la remise en état du domaine public après un chantier sera beaucoup plus rapide. Les équipes de la Ville pourront donc se concentrer sur les missions de contrôle des tiers ou sur l'exécution des travaux de plus grande technicité faits par la Ville. C'est donc un procès d'intention qui est fait. Au contraire, on peut souligner l'intérêt que représente pour les services le fait d'alléger fortement les procédures administratives grâce à cette réforme.

Je rappelle qu'aujourd'hui 60 % des actes administratifs des sections territoriales de voirie, sont la conséquence des travaux pour compte de tiers. En réduisant ces travaux de 70 % pour ne continuer à réaliser que ceux que les particuliers et petites structures ne peuvent pas faire, la Ville va dégager des moyens supplémentaires pour travailler sur les projets municipaux. Cela permettra aux équipes de se concentrer sur les projets qui correspondent aux priorités de la municipalité.

Pour conclure, je dirai qu'avec ce nouveau règlement, nous aurons une plus grande rapidité d'intervention, moins de formalisme et de procédures administratives tout en gardant un contrôle sur les interventions des tiers. Ce nouveau règlement de voirie nous permet d'être plus efficaces, de mieux répondre aux attentes des Parisiens concernant les chantiers et les interventions sur le domaine de voirie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 86 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 86 est adopté.

En réponse à l'amendement n° 87 du groupe les Républicains, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 87 bis. Est-ce que l'amendement du groupe les Républicains est maintenu ? Oui, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 87 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 87 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 87 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 87 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 184 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 184 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 129 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DVD 129).

2015 DVD 216 - Communication du bilan annuel du projet Tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'indemnisation des entreprises et commerçants.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 216 et le vœu référencé n° 88 qui y est rattaché. Il s'agit d'une communication sur le bilan annuel du projet de tramway T3 de la porte de La Chapelle à la porte d'Asnières.

Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Si, bien sûr, ici dans cet hémicycle, tout le monde se réjouit du prolongement du tramway, il est en effet intéressant d'en tirer les conséquences avant que le prolongement prévu de la porte d'Asnières à la porte Maillot n'ait lieu en 2020 et la concertation publique.

J'aimerais attirer votre attention sur plusieurs points qui, à mon avis, méritent réflexion - je l'espère, votre écoute - car il y a des dysfonctionnements constatés qui ont été d'ailleurs appelés à votre attention et qui, pour l'instant, sont restés malheureusement sans réponse. Des dysfonctionnements qui sont particulièrement gênants, inquiétants, voire mettant en cause la sécurité des piétons aux abords des chantiers du fameux tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières.

D'abord, un petit problème de communication. Il y a malheureusement apparemment des vacances de postes de chargés de communication à la mission tramway, qui ont entraîné des difficultés - par définition - d'information des usagers lesquels, systématiquement, se tournent vers la mairie d'arrondissement pour obtenir des informations que nous n'avons pas en temps réel. C'est une première difficulté. Mais, au-delà de ces vacances de postes dont on a signalé l'existence, il nous paraît important systématiquement que la mairie d'arrondissement et l'adjoint en charge de ces thématiques soient informés en temps réel des retards et, surtout, quand nous faisons des demandes d'information aux riverains, que celles-ci aient lieu. Qu'elles aient lieu également parce que, apparemment, le périmètre de compétence de la mission tramway nous paraît pour nous trop étroit.

Il reste très limité au tracé du tramway, et non pas, par exemple, sur les rues adjacentes. Or, vous le savez, des plans de circulation sont modifiés, des rues mises en sens unique et ce sont parfois des quartiers entiers qui sont concernés par l'arrivée de ce tramway. Nous souhaiterions donc que la mission tramway soit beaucoup plus associée, avec la direction de la voirie, sur les conséquences qui sont prises au fur et à mesure des modifications de sens de circulation, entre autres.

Ceci implique - j'espère, Monsieur NAJDOVSKI, que vous m'écoutez - une prise en compte très importante à avoir de toute la thrombose en matière de circulation automobile, particulièrement aux abords de la porte de Clichy qui cumule, j'allais dire, c'est le centre du réacteur, les travaux de la ligne 14 et les travaux du tribunal de grande instance et du futur centre de la police judiciaire.

La porte de Clichy était déjà saturée. Elle l'est d'autant plus. Là où les choses se compliquent vraiment, c'est à la porte d'Asnières. La porte d'Asnières est devenue un endroit duquel, une fois que vous y êtes entré, il est très difficile de sortir. Cela a beaucoup de charme, mais c'est un problème pour les riverains, pour la sécurité des piétons, puisque les plots qui ont été installés au niveau des traversées piétonnes n'empêchent pas les deux-roues qui, parce que les gens sont ainsi, prennent les trottoirs, coupent et mettent en danger les piétons. Je vous signale qu'il y a une école maternelle, une crèche et le collège Boris-Vian.

Nous sommes donc là en grand risque. Il est absolument important, et j'appelle la Préfecture de police à écouter nos attentes sur une mise en sécurité aux abords de la porte d'Asnières pour les piétons, mais aussi pour la circulation. La porte d'Asnières est l'aboutissement du boulevard Malesherbes, lui-même déjà saturé, axe majeur. Nous avons une thrombose du boulevard Malesherbes par la place Wagram pour aboutir porte d'Asnières.

Je demande, premièrement, des agents de circulation au niveau de la Préfecture de police. La demande est partie depuis déjà un bon moment. Je demande qu'au niveau de la Ville de Paris la mission tramway ait les personnels conséquents, et surtout des agents qui protègent les circulations piétonnes à ces abords.

A ce stade, j'aimerais vraiment avoir des réponses précises, Monsieur NAJDOVSKI, parce que, outre les nuisances que nous avons de pollution et de bruit, je crains très sincèrement l'accident.

Donc, je vous remercie de regarder, avec la mission tramway, avec la DVD, avec la Préfecture de police, l'étude de sécurisation et l'étude d'un plan de circulation global, englobant aussi bien la porte d'Asnières jusqu'à la porte de Clichy avec, comme vous le savez, l'étude que nous avons demandée et qui, je crois, était convaincante d'une mise en sens unique de l'avenue de Clichy pour entrer dans Paris, donc en pénétrante dans ce sens-là avec une sortante sur l'avenue de Saint-Ouen.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, la prolongation de la ligne de tramway T3 s'inscrit dans le projet de schéma directeur de la région Ile-de-France adopté par le Conseil régional le 25 septembre 2008.

Ainsi, après la mise en service en 2006 d'un premier tronçon du T3 de 8 kilomètres entre le pont du Garigliano et la porte d'Ivry, et en 2012 d'un deuxième tronçon de 14 kilomètres jusqu'à la porte de La Chapelle, la Ville de Paris réalise actuellement la nouvelle extension du tramway jusqu'à la porte d'Asnières.

L'objectif est clair : développer le réseau de transports en commun d'Ile-de-France, améliorer le maillage de la desserte de la région. Cette extension desservira des quartiers en pleine mutation urbaine. Il comportera 8 nouvelles stations, il traversera les 18e et 17e arrondissements et permettra de desservir les communes limitrophes de Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy et Levallois-Perret.

Une enquête réalisée par le S.T.I.F. a d'ailleurs montré que la moitié des usagers du T3 sont des habitants des communes riveraines de Paris. Il s'agit donc d'un aménagement utile d'envergure métropolitaine.

Son tracé a été étudié de façon à permettre la correspondance avec les lignes de métro, du RER C, les lignes Mobilien, des lignes de bus parisiennes et des bus de banlieue.

Si nous avons consenti, afin d'accélérer la réalisation des travaux lors du Conseil de Paris des 19 et 20 mai 2014, à autoriser la Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'extension du tramway T3, cette autorisation était assortie d'un engagement de présenter un bilan annuel d'avancement du projet, afin de permettre le débat.

C'est l'objet de cette délibération. Engagement tenu donc.

Sur le fond, il s'agit de réaliser des travaux d'envergure sur la voirie. Cela engendre de fait des impacts temporaires négatifs, notamment sur la fluidité du trafic ou encore la commercialité de certaines voies. Mais je le dis, si nous pensons nécessaire d'accompagner au mieux les riverains, afin d'amoindrir ces impacts négatifs, nous assumons de donner la priorité aux transports collectifs.

Par ailleurs, le succès du tronçon allant jusqu'à la porte de La Chapelle, celui du tronçon allant jusqu'à la porte des Lilas ou encore celui du tramway boulevard des Maréchaux nous conforte dans ce choix.

Partout, ces aménagements se sont accompagnés de créations d'itinéraires cyclables et d'une réelle requalification urbaine d'espaces jusque-là délaissés.

Les bénéfices sur le long terme sont évidents. Et c'est pourquoi nous soutenons tout à la fois ce projet en particulier, mais plus largement l'ensemble de la politique de la Ville qui consiste à porter l'effort sur l'amélioration et le développement de l'offre en transports en commun.

Oui, nous assumons une reconquête d'une partie de certains espaces publics jusque-là uniquement dédiés à la voiture, mais nous travaillons dans le même temps à proposer des solutions alternatives aux usagers de Paris et de la banlieue.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je voudrais remercier Fatoumata KONÉ pour avoir rappelé l'importance de ce projet de prolongement du T3 depuis la porte de La Chapelle jusqu'à la porte d'Asnières, puis nous aurons l'occasion de discuter de prolongements ultérieurs à l'occasion d'un autre projet de délibération.

Je voudrais répondre aussi aux questions posées par Mme KUSTER, qui, je crois d'ailleurs dans son intervention, a semble-t-il aussi présenté le vœu qui est classé n° 98.

Non ? Si, si, puisque vous avez parlé de la sécurité des piétons aux abords des établissements scolaires à la porte d'Asnières. D'accord, mais en tout cas vous avez évoqué des éléments qui sont très liés à ce vœu par ailleurs présenté plus loin dans la liasse.

Pour ce qui concerne l'information donnée aux riverains, je voudrais rappeler que des efforts considérables ont été déployés pour donner toute l'information nécessaire avec un certain nombre de supports de communication.

Tout d'abord, une information générale sur les travaux - on a ces informations sur Internet - à l'occasion de réunions publiques qui sont organisées à la demande des maires d'arrondissement.

On a une information localisée et très détaillée, à l'occasion d'une phase de chantier particulière ou d'une modification de circulation dans une rue en particulier.

On a des informations thématiques sur des sujets sensibles comme l'amiante ou l'abattage des arbres.

On a des documentations pour aider les commerçants et les professionnels riverains à mener leurs démarches d'indemnisations ou autres aides, avec notamment la Commission amiable d'indemnisation.

Donc, tous ces éléments font que l'information donnée est la plus large possible et quand vous évoquez une vacance de poste, celle-ci a été extrêmement limitée dans le temps.

Je voudrais aussi vous dire, Madame KUSTER, que plutôt que de faire de faux procès qui sont d'ailleurs injustes à l'égard des agents de la mission qui travaillent d'arrache-pied et se rendent toujours, je dis bien toujours, disponibles pour des réunions avec les élus, ou pour des réunions publiques avec les conseils de quartier par exemple, on peut aussi travailler ensemble et je voudrais vous rappeler que je vous ai envoyé un courrier en novembre 2014, qui vous proposait de mettre en place un comité de suivi du chantier avec les conseils de quartiers, avec les associations de riverains, proposition que vous n'avez pas jugé utile d'accepter à la différence de la mairie du 18e arrondissement, par exemple.

Nous travaillons à ce que l'information donnée soit la plus complète possible.

Par ailleurs, je vous répondrai sur les aspects de sécurité dans le vœu n° 98 que vous avez présenté et que vous représenterez tout à l'heure.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix le vœu n° 88 du groupe les Républicains avec un avis défavorable...

Vous voulez une explication de vote, vous avez une minute, Madame KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Une précision, peut-être me suis-je mal exprimée, Monsieur NAJDOVSKI. Je n'ai pas remis en cause le personnel de la mission tramway, je n'aime pas que l'on me fasse ce procès-là, j'ai dit que l'on avait un problème d'information sur un chantier. Je ne mets pas en cause les personnes, je me garderais bien de faire ce genre de procès.

Je dis juste qu'il y a un problème d'information.

Monsieur NAJDOVSKI, vous me faites une réponse où vous avez l'air de dire que tout va bien. Tout le monde fait le maximum, j'entends bien, mais je vous dis qu'il faut que l'on fasse encore plus, parce qu'il y a un vrai danger.

Je vous propose donc, Monsieur NAJDOVSKI, de venir dans le 17^e et nous ferons ensemble le trajet. Nous regarderons tranquillement là où l'on peut améliorer les choses, c'est vous qui avez le pouvoir, je ne l'ai pas. Nous regarderons, comme je l'ai fait avec la mission tramway, sur les boulevards extérieurs, une première fois boulevard Bessières, je vous assure, on peut encore améliorer l'information des automobilistes, des riverains et sécuriser les trajets.

C'est tout ce que je vous demande, je ne fais pas un procès d'intention, c'est un chantier difficile, j'en ai bien conscience, je vous demande juste que l'on regarde ensemble, parce qu'on arrive non seulement à une thrombose mais aussi à des risques d'accidents très forts. Je ne polémique pas, je vous demande juste que l'on aille tous dans le même sens.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

S'agissant d'une communication, je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce projet de délibération.

2015 DVD 224 - Signature d'une convention de financement des études et travaux pour la création d'abris vélos sécurisés Véligo dans les Gares de Paris Montparnasse et Paris Saint Lazare.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'ateliers de réparation de vélos.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture d'une station Véligo.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 224 et les vœux référencés n^{os} 89, 90 et 90 bis qui y sont rattachés, relatif à une convention de financement des études et travaux pour la création d'abris vélos sécurisés Véligo dans les gares de Paris Montparnasse et Paris Saint-Lazare.

Madame BÜRKLI, vous avez la parole.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que nous partageons tous ici la volonté d'encourager les modes de transport non polluants et en particulier la pratique du vélo.

Pour l'encourager, il faut travailler sur les trajets à travers des aménagements cyclables, mais aussi développer l'offre de stationnement. Dans les immeubles parisiens, l'espace est très contraint, la pratique du vélo se heurte à la difficulté de stationner son vélo en toute sécurité. Sur l'espace public, il y a malheureusement toujours la crainte des incivilités et dégradations, d'où la demande de beaucoup de Parisiens de disposer de stationnement sécurisé, c'est un objectif que nous partageons dans le programme vélo 2015-2020, notamment dans le plan d'amélioration de la partie cyclable dans le 9^e arrondissement de Paris.

Dans ce cadre, les abris vélos Véligo permettent de développer une offre de stationnement sécurisé, mais aussi de favoriser l'intermodalité, c'est-à-dire les déplacements à vélo pour ceux qui viennent travailler à Paris.

Je me réjouis de la signature de cette convention de financement pour la création de Véligo à proximité de la gare Saint-Lazare. Je souhaiterais qu'une étude soit réalisée identique pour une implantation aux abords de la station Auber.

Elle me semble plus que justifiée avec 6,3 millions de voyageurs par an par le RER A, dans un quartier aussi de bureaux, même s'il y a quelques riverains. Au cœur du premier pôle commercial européen, favoriser l'intermodalité à partir de la station Auber me paraît particulièrement pertinent, donc je propose de donner un avis favorable à l'étude de cette création, qui pourrait être financée le cas échéant en association avec la nouvelle présidence de région à travers le STIF, la SNCF et la RATP.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BÜRKLI.

La parole est à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci Monsieur le Maire.

La proposition que j'avais faite ici même l'an dernier d'équiper la gare Montparnasse d'une consigne à vélos sécurisée a été retenue par la S.N.C.F. Le stationnement sécurisé des vélos est indispensable pour favoriser l'intermodalité.

Cependant, la consigne Véligo de la gare Montparnasse, destinée aux personnes qui ont un vélo, avec ses seulement 60 places, est manifestement sous-dimensionnée pour un pôle aussi stratégique accueillant plus de 100.000 voyageurs par jour, connecté aux métros, trains grandes lignes et régionaux qui ne disposent d'ailleurs que de 150 arceaux alentour déjà bien sûr saturés.

A titre de comparaison, les gares de Lille Flandres et Toulouse Matabiau, beaucoup moins fréquentées, comptent respectivement 600 et 678 places de stationnement vélo.

On nous a indiqué qu'un garage de 2.800 places devrait être aménagé dans le passage souterrain de l'avenue du Maine, cela signifie-t-il que vous fermerez complètement le souterrain ? Première question.

Par ailleurs nous regrettons, qu'il s'agisse de la consigne Véligo ou de votre projet de parking en souterrain du Maine, que ces infrastructures de stationnement de vélos soient très éloignées des voies.

Si je me réfère au rapport de Fabienne KELLER sur la nouvelle gare, il préconise des abords immédiats des voies, moins de 70 mètres précise-t-on, comme cela existe d'ailleurs en Angleterre où les stationnements vélos sécurisés sont situés dans le hall de la gare face aux guichets, permettant de renforcer leur sécurisation par une présence humaine à proximité de surcroît.

Il serait opportun que la Mairie étudie la faisabilité d'une implantation dans l'enceinte même de la gare et non aux seuls abords, et se hâte de les réaliser, car on voit mal comment, alors que 11 mois d'études sont prévus par la présente convention, ce qui nous mène à fin 2016 avant les travaux, on réalisera alors les 20.000 places de stationnement sécurisées d'ici 2020, votées dans le plan vélo.

Vous avez par ailleurs demandé d'implanter des stationnements vélos sécurisés aux abords des stations du RER C, les réaliserez-vous, et dans quel délai ?

Je profite que l'on évoque le 15e avec la gare Montparnasse pour demander, Monsieur NAJDOVSKI, où en est le Plan vélo dans le 15e puisque nous avons proposé un réseau cyclable structurant le long de la Seine, de Bir Hakeim à Issy-les-Moulineaux, ainsi que rue Lecourbe, rue de Sèvres et rue Balard, l'aménagement cyclable de rues secondaires, de la rue Cauchy à la rue Castagnary, et du boulevard Lefèvre au boulevard Montparnasse ; la sécurisation de certaines places comme la place Cambronne, ou de carrefours comme la traversée de la rue de la Croix-Nivert en direction de la place Henri Queuille.

Certaines de ces demandes rejoignent d'ailleurs celles des Parisiens exprimées dans le cadre du budget participatif, notamment la nécessité de colorer des bandes cyclables sur le trottoir, de créer une trame verte et d'aménager la place Cambronne et ses abords.

Pouvez-vous nous indiquer si ces travaux débiteront et quand dans le 15e ?

Si les infrastructures sont importantes, le cadre législatif, mes chers collègues, l'est tout autant. J'en profite pour dénoncer ce que je ne peux pas qualifier autrement qu'un double langage du Gouvernement, qui se vante, à la tribune de la COP 21, de proposer une indemnité kilométrique à 25 centimes permettant une incitation bienvenue à

l'usage du vélo de 385 euros par an, et qui exactement dans le même temps, fait adopter en catimini dans le cadre du projet de loi de finances rectificative à l'Assemblée nationale, un amendement que je qualifierais de "scélérat", qui rabote complètement les effets de cette indemnité kilométrique vélo, en la plafonnant au même niveau, exactement au même niveau, mes chers collègues, que les frais de carburant et en la rendant facultative de surcroît. Et ce, tout en tentant, pour faire bonne mesure, de supprimer l'incitation aux flottes vélos d'entreprises.

Voilà ce qu'il s'est passé, mes chers collègues, à l'Assemblée nationale la semaine dernière.

C'est la raison pour laquelle le vœu des "Verts" qui demandaient d'instituer de façon déplaçonnée cette indemnité kilométrique vélo doit absolument être adopté avant le vote du projet de loi de finances rectificative, et j'en fais la proposition, si vous avez une influence, les uns et les autres sur le groupe socialiste de l'Assemblée nationale et sur le Gouvernement, tant que l'indemnité kilométrique vélo incitative, que j'avais d'ailleurs introduite dans la loi, avec notre collègue Denis BAUPIN et également le député Alexis BACHELAY, produit encore ses effets, car ensuite la rétroactivité de la mesure gouvernementale la privera de son caractère incitatif, produisant le contentieux juridique qui avait été dénoncé en séance.

C'est vraiment le moyen le plus efficace d'atteindre les 15 % de part modale du vélo, soit son triplement à l'horizon 2020, comme vous en fixez vous-même l'objectif dans votre Plan vélo.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

La parole est à M. Buon Huang TAN.

M. Buon Huang TAN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre ville mène depuis un moment une politique ambitieuse pour développer la pratique du vélo, mode de transport économique non polluant, et de surcroît bon pour la santé, de plus en plus sollicité par les Parisiens.

C'est un objectif fort auquel notre groupe souscrit pleinement.

Pour y arriver, la Ville a mis en place de nombreux outils, cela a été le cas à la création de Vélib', mais également les 700 kilomètres de pistes cyclables et les Parisiens répondent présents, puisque aujourd'hui 3 % des déplacements intra-muros, et 8 % des déplacements domicile-travail se font à vélo.

Bien qu'encore modeste, ces chiffres ont quand même triplé en 10 ans.

La mise en place de parkings sécurisés publics est un outil supplémentaire permettant à chacun de sécuriser son vélo particulier, trop souvent vulnérable au vol.

Mais le développement de l'usage du vélo en ville repose également sur l'offre des réparations apportée aux usagers. Les cyclistes sont vulnérables lors de leurs déplacements, et ils le sont d'autant plus si leur matériel est en mauvais état ou mal entretenu.

Les contrôles techniques pour les vélos n'existent pas encore et pourtant, nos deux-roues sont parfois mis à rude épreuve.

Des contrôles tels que la vérification des serrages, l'état des pneus, des freins, le fonctionnement des équipements obligatoires tels que les feux avant et arrière sont essentiels.

Quelques ateliers de contrôle existent aujourd'hui, mais la qualité et la variété des services proposés sont disparates et aucune information centralisée n'existe. Aussi, il est nécessaire d'accompagner les cyclistes.

De bonnes expériences existent, je pense par exemple à l'action qui est menée depuis quelques années dans le 13e, qui permet à chacun d'apporter son vélo pour le réparer gratuitement, l'échanger, le vendre ou l'offrir.

C'est une expérience qui pourrait être généralisée à tous les arrondissements de Paris. Et pour permettre à chacun de circuler en sécurité, le groupe R.G.C.I souhaite que la Ville puisse travailler à répertorier toute l'offre existante en la matière, et ensuite, rendre facilement accessibles ces informations sur la liste des ateliers de réparation.

Ceci dans un double objectif :

Informar les Parisiens sur les lieux existants pour faire réviser et réparer leurs deux-roues, et œuvrer au développement équilibré sur le territoire des ateliers de réparation en étudiant les besoins de chaque arrondissement.

Ces ateliers pourraient par ailleurs être couplés avec des parkings pour vélo, où l'on pourrait y déposer son deux-roues en allant au travail le matin et le récupérer le soir, révisé.

Le développement de l'usage de la bicyclette pose également la question de savoir quant à l'entretien et aux réparations nécessaires.

C'est pourquoi, nous souhaitons aussi que la Ville étudie la possibilité de labelliser des ateliers d'autoréparation, tels que les deux ateliers "vélorution" qui existent déjà à Paris.

Cela permettra non seulement de rouler en toute sécurité, mais également de minimiser le prix de réparation des vélos et de recréer des espaces de partage dans notre ville.

Ces mesures contribueront également à convaincre celles et ceux que la mécanique rebutent à se mettre au vélo.

Pour ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur TAN.

La parole est à Mme KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, cette année notre ville a connu plusieurs pics de pollution.

En effet, les Parisiens sont aujourd'hui les Franciliens les plus touchés par la pollution de l'air. Pour réduire durablement la pollution, dans une ville telle que Paris, une politique cohérente en termes d'offres de transport en commun, de déplacements doux et d'aménagements de voirie est nécessaire et c'est bien le travail qui est entrepris.

Depuis le début de la mandature, nous avons adopté au Conseil de Paris plusieurs programmes ambitieux portés par Christophe NAJDOVSKI : le Plan de lutte contre la pollution de l'air de la Ville, une convention entre la Ville et le Syndicat des transports d'Ile-de-France pour les études du prolongement du T3, dont le bilan annuel a été communiqué à ce Conseil, ou encore le Plan vélo.

Ces programmes visent à réduire la circulation automobile et à promouvoir les déplacements doux pour améliorer la qualité de l'air et notre qualité de vie.

Concernant le Plan vélo, nous l'avons adopté au Conseil d'avril 2015.

Il est doté d'un budget de 150 millions d'euros, pour nous permettre de doubler les itinéraires cyclables d'ici 2020 et faire passer de 5 à 15 % la part du vélo dans les déplacements.

Les voies cyclables passeront ainsi de 700 à 1.400 kilomètres.

Le vélo est le mode de déplacement urbain qui a la meilleure efficacité énergétique.

Le développement massif des déplacements à vélo est un instrument puissant pour améliorer la qualité de l'air. Mais le vélo étant un mode de déplacement de proximité, son développement passera par la mise en place d'aménagement garantissant sécurité et accessibilité.

Clef de voûte de la mobilité durable, l'intermodalité, notamment entre le vélo et les transports en commun, doit être favorisée.

Le service "véligo", dont le développement est partie prenante du Plan vélo, répond en ce sens aux besoins des usagers.

Expérimentées dès 2012, des consignes "véligo" sont actuellement en service dans 21 gares franciliennes, la première du genre installée dans Paris, est installée au sein de la nouvelle gare Rosa-Parks dans le 19^e arrondissement, qui est en service depuis le week-end dernier.

Pour un abonnement annuel, entre 10 et 30 euros, les Franciliens détenteurs d'un "pass navigo" pourront laisser leur vélo pour la journée dans un espace de stationnement sécurisé et prendre le train, l'esprit plus serein.

Nous nous réjouissons donc de la participation de notre Ville à l'installation prochaine de deux nouvelles stations "véligo" aux abords de la gare de Paris-Montparnasse et Paris-Saint-Lazare.

Par ailleurs, pour inciter les Parisiens à utiliser leur propre bicyclette, 10.000 nouvelles places de stationnement sur l'espace public sont prévues d'ici 2020.

Nous espérons donc que la Ville continuera à installer de nouveaux parkings sécurisés "véligo", ou d'autres accessibles à tous, dans les gares, aux stations RER et tramway dans Paris.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Je suis sûr que M. NAJDOVSKI a des choses très intéressantes à vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier l'ensemble des orateurs qui sont intervenus sur ce projet de délibération et qui montrent l'attachement de notre Assemblée à la question du développement de la pratique du vélo et, en particulier, sur la question du stationnement sécurisé des vélos, et je suis très heureux aussi de présenter ce projet de délibération de convention de financement des études pour créer ces abris vélo sécurisés "véligo", dans deux gares parisiennes Paris-Montparnasse et Paris-Saint-Lazare. Notre collègue Fatoumata KONÉ a rappelé que la gare Rosa-Parks est la première gare parisienne qui est dotée de ce type de consignes à vélos sécurisées et d'autres gares vont venir. On a également des projets sur la gare de l'Est notamment et dans les autres gares S.N.C.F. parisiennes.

Ce projet de délibération s'inscrit dans le développement du stationnement sécurisé à Paris, et dans le cadre notamment du Plan vélo, pour limiter le vol de vélos qui représente aujourd'hui l'un des premiers freins à la pratique à Paris.

La consigne "véligo" est un système destiné aux utilisateurs du "pass Navigo" avec pour objectif de favoriser l'intermodalité, le rabattement à vélo vers les gares. C'est un dispositif sur lequel nous travaillons désormais avec la S.N.C.F., et notamment gares et connexions, pour développer dans chacune des gares parisiennes ce type d'infrastructure.

Pour compléter ce dispositif, la Ville de Paris travaille aussi à la réalisation de vélos stations, plus grandes, et accessibles notamment hors abonnement Navigo.

C'est la raison pour laquelle, avec mon collègue Jean-Louis MISSIKA, nous travaillons notamment sur le souterrain de l'avenue du Maine, dans le cadre de l'atelier Montparnasse, avec une vélo station d'un potentiel de 2.800 places pour ce qui est de la gare Montparnasse avec une connexion, Monsieur GOUJON, relativement facile et aisée avec la gare.

Nous avons également un autre projet, sur la gare de Lyon, avec l'un des deux souterrains Van Gogh, sur lequel nous avons un potentiel 1.800 places. Là aussi, nous avons des potentiels extrêmement intéressants et directement connectés à la gare elle aussi.

Nous étudions aussi la possibilité d'installer dans Paris, ce que l'on appelle des "vélos boxes" sur l'espace public, par exemple sur l'emprise de places de stationnement, de manière à proposer un service de consignes de proximité qui peut accueillir jusqu'à une dizaine de vélos, à l'abri, dans un boxé sécurisé.

Enfin, nous poursuivons le déploiement des arceaux vélos dans Paris, avec l'objectif réaffirmé de 10.000 arceaux sur la mandature en fonction des besoins identifiés par, notamment, les sections territoriales de voirie et un travail conjoint avec les mairies d'arrondissement.

Il faut aussi mentionner l'adaptation des copropriétés privées.

Je vous rappelle la subvention que nous avons votée à l'occasion du Plan antipollution qui permet aux copropriétés de bénéficier d'une subvention pour l'installation d'un local vélo sécurisé, qui peut aller jusqu'à 50 % du montant total des équipements.

Enfin, il faut rappeler que dans le cadre du débat actuel sur l'indemnité kilométrique vélo, nous avons voté pas plus tard qu'hier une provision de 100.000 euros dans le cadre du budget primitif 2016 afin de mettre en place cette indemnité kilométrique vélo pour les agents de la Ville de Paris. Nous travaillons sur cette question, notamment avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE et Célia BLAUDEL mais aussi avec Julien BARGETON pour éventuellement provisionner encore davantage s'il le faudra, en cours d'année, ce montant.

Cela montre bien à quel point nous utilisons tous les leviers qui sont à notre disposition pour développer de manière très volontariste la pratique du vélo à Paris.

Je dirai quelques mots rapides sur la question des vœux qui ont été déposés, pour répondre au vœu de Mme BÜRKLI, relatif à une consigne "véligo" aux abords immédiats de la station Auber, pour vous dire que l'installation de consignes "véligo" près des grands attracteurs de transport que sont les gares R.E.R., R.A.T.P. est aussi pertinente et qu'elle peut donc être étendue à d'autres gares ou stations.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons, à travers un vœu de l'Exécutif, d'élargir le périmètre à tout Paris et de mener une étude à l'échelle de l'ensemble de la Capitale sans se limiter simplement au secteur du 9^e arrondissement. Je vous remercie pour autant d'avoir proposé cette question.

Il y aura des questions à regarder pour ce qui est de la station Auber, notamment en termes d'insertion dans l'espace public puisqu'on est quand même sur un site proche de l'Opéra et sur lequel, évidemment, l'architecte des Bâtiments de France aura son mot à dire.

Je réagis également au vœu des élus du groupe Radical de Gauche et pour dire à M. TAN que nous accueillons favorablement son vœu avec un amendement qui précise que nous pouvons favoriser les ateliers de réparation mais aussi d'autoréparation associatifs. Sous réserve de l'adoption de cette mention, je vous propose donc de pouvoir adopter votre vœu.

En quelques mots, pour vous dire que ce projet de délibération est extrêmement important et que, je l'espère, il pourra être voté à l'unanimité par notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je vais donc soumettre à vos suffrages le vœu n° 89 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Je suppose que M. TAN est d'accord avec les amendements.

M. Buon Huong TAN. - Oui, tout à fait, c'était l'esprit.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur TAN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 89 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 377).

En réponse au vœu n° 90, l'Exécutif a déposé le vœu n° 90 bis.

Est-ce que le groupe les Républicains maintient le vœu n° 90 ? Madame BÜRKLI ? Non.

Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 90 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 378).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 224.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 224).

Je vous remercie.

2015 DVD 238 - Mise en place de la Commission extra-municipale des déplacements et du partage de l'espace public (CEMD-PEP).

Vœu déposé par le GEP relatif à la place des piétons dans l'espace public.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'élaboration d'un plan piéton.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 238, avec les vœux n^{os} 91 et 92 relatifs à la mise en place de la Commission extra-municipale des déplacements et du partage de l'espace public.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, en préambule, il y a une incompréhension tout à l'heure, entre mon intervention sur le tramway et la réponse de M. NAJDOVSKI qui parlait d'un vœu, pensant qu'il répondait à un vœu sur la sécurité.

Or il y a un vœu que je n'ai pas pu défendre dans mon intervention, qui était celui concernant l'indemnisation des entreprises et des commerçants dans le cadre du prolongement du tramway T3. Nous avons donc voté un vœu que je n'avais pas présenté. Enfin, l'Exécutif a voté contre.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous ne l'avons pas adopté, donc ne vous inquiétez pas.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Si, vous avez présenté un vœu et...

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Oui, le vœu n° 88, avec un avis défavorable et il a été rejeté, Madame KUSTER. Vous avez eu le temps d'intervention, vous n'avez pas parlé du vœu, j'en suis désolé.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - M. NAJDOVSKI s'est trompé dans sa réponse, pensant que je parlais d'un autre vœu sur la sécurité.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Non, M. NAJDOVSKI ne s'est pas trompé. Il vous a dit que vous parliez du vœu n° 98 et vous a fait remarquer que ce n'était pas le vœu n° 98 qui était attaché à ce projet de délibération.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Si vous me laissez parler, je vous expliquerai que ce n'était pas le même thème. Le vœu portait sur l'indemnisation des commerçants. Je le dis donc juste maintenant pour que cela soit au PV et que ce vœu, qui n'a pas pu être présenté, accordait une exonération temporaire des taxes, de droits de voirie aux commerces impactés par le projet de prolongement du tramway dès le démarrage des travaux, même en cas d'un maintien réduit de leur activité.

C'était l'objet du vœu, je tenais à le préciser car je n'ai pas pu le présenter et, malheureusement, vous n'avez pas vu M. Geoffroy BOULARD, en haut de l'hémicycle, qui était également présent.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Non, M. BOULARD n'était pas dans l'hémicycle, Madame KUSTER. J'en suis désolé.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Il était là, je lui ai montré le vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Poursuivez sur le projet de délibération.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - En tout état de cause, je voulais porter à votre connaissance qu'il y avait ce vœu et que vous avez donc refusé.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je n'ai rien refusé du tout.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Maintenant, je m'exprime sur la Commission extra-municipale des déplacements et du partage de l'espace public sur laquelle je suis en effet inscrite.

Je voudrais vous dire que cette commission, pour l'avoir bien connue en son temps, avait d'ailleurs bien fonctionné. Elle avait été animée - puisque c'est lui qui en avait été à l'origine - par Michel BULTÉ puis par Denis BAUPIN et, à l'époque, même si nous ne partagions pas les mêmes points de vue, nous avions une capacité d'échange et c'était un véritable lieu de débats, d'informations.

Malheureusement, cette commission a depuis périclité et le bilan des déplacements, pourtant outil majeur qui paraissait chaque année de plus en plus tard, est maintenant aux abonnés absents. Le dernier datant de 2013, il semblerait qu'à la DVD le thermomètre soit cassé.

Il faut que cette commission soit réactivée et soit un lieu de débat au moment où les transports sont si importants. Il faut aussi que cette commission réfléchisse sans idéologie aux grands objectifs que nous devrions partager, comme, entre autres, le désencombrement de l'espace public.

Il faudrait que cette commission puisse s'inspirer des exemples étrangers comme à Londres, où il est possible de se déplacer facilement. C'est là, en effet, une vraie leçon. Paris a un espace public encombré de partout, particulièrement par les deux-roues.

Et pourquoi ? Parce que dès que nous sommes maires et que nous sommes sollicités pour faire du parking deux-roues, nous enlevons du parking voiture et, qu'avec Vélib', Autolib', les transports de fonds, les voies pompiers, nous sommes dans un engorgement de l'espace public en surface car il n'y a plus de place de stationnement pour les voitures.

De plus, les deux-roues, qui n'en ont pas assez, se mettent sur les trottoirs.

Il y a donc une vraie réflexion à avoir et éventuellement, ce que nous souhaitons, regarder dans l'une des solutions que nous proposons, des parkings souterrains résidentiels afin de libérer l'espace public. Je pense que cela peut être un beau débat sans idéologie aucune, quartier par quartier au niveau de la Capitale.

Enfin, il faut que cette commission puisse bénéficier d'expertises indépendantes, cela nous paraît nécessaire. La Mairie de Paris n'utilise pas du tout cette facilité d'expertise indépendante et c'est bien dommage car je pense que cela ferait largement avancer le débat.

Il faut enfin étudier les effets pervers de certaines décisions comme, je le rappelle, non seulement le débat sur les parkings qui permettraient de libérer l'espace public, mais également les plans de circulation à une échelle d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

La parole est à M. BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'enjeu de cohabitation des différents modes de déplacement dans l'espace public est essentiel dans une ville aussi dense que Paris. Il est donc important de créer du lien entre les différents types d'usages et d'usagers.

La concertation proposée dans le cadre de la Commission extra-municipale est à ce titre pertinente.

Dans ce cas, il est annoncé que sa prochaine rencontre sera consacrée à l'usage piétonnier, ce qui est une bonne nouvelle. En effet, la marche est le moyen de transport le plus utilisé à Paris intra-muros.

La Ville développe déjà des espaces en faveur des piétons dans le cadre du réaménagement des berges de Seine, des places parisiennes et des espaces partagés.

Nous ne remettons pas en cause ce travail, que nous saluons régulièrement au sein de cette Assemblée, mais nous pensons que l'Exécutif doit poser un cadre plus ambitieux, au-delà des grands travaux, pour créer un véritable maillage piétonnier sur l'ensemble du territoire parisien.

La marche à pied est un transport économique, bon pour la santé et l'environnement. Elle permet aussi de faire vivre nos quartiers et nos commerces, même le dimanche.

Le défi posé est ambitieux car, pour les piétons, chaque jour est un peu un parcours du combattant. Les obstacles sont nombreux, mobiliers urbains mal positionnés, stationnement sauvage des automobilistes, terrasses de café encombrantes, traversée de voies dangereuses, micro-trottoirs et j'en passe.

Ainsi, nous proposons que la Ville soumette dans le cadre d'un Plan piéton ambitieux à la Commission extra-municipale des déplacements, un Plan piéton pensé pour l'ensemble de nos habitants et visiteurs, et particulièrement pour ceux qui ont des difficultés de mobilité.

Nous pensons aussi qu'un projet de réseau vert pourrait être expertisé afin de créer des parcours piétons sans rupture urbaine dans les quartiers très denses. D'autres villes l'ont déjà fait, Paris doit être en capacité de le proposer. Les 3.000 kilomètres de trottoirs parisiens méritent bien une telle politique intégrée et transversale.

Ainsi, mes chers collègues, nous souhaitons la mise en place de cette Commission extra-municipale des déplacements et espérons voir un Plan piéton présenté ici même en 2016.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROS.

Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues.

La Commission extramunicipale des déplacements était en sommeil depuis 2009. Il était temps qu'elle se réveille, tant est importante la question du partage de l'espace public au profit des circulations douces et non polluantes, alors que notre pays et notre ville se sont pleinement investis dans les objectifs ambitieux de la COP 21.

Le fait d'intégrer cette dimension de partage de l'espace public, dans le nom même de cette commission, et qu'en outre sa première séance soit consacrée aux piétons et aux usages de la rue est un autre signal très encourageant.

La majorité des déplacements à Paris s'effectuent à pied. On estime la part modale de la marche dans les rues de la Capitale à plus de 60 % des déplacements. Pourtant, l'espace dévolu aux piétons est encore largement inférieur à celui réservé à la voirie qui occupe quelque 70 % de l'espace public dans notre ville. Notre marge de progression est donc considérable.

Très civiques mais fragiles, les piétons sont pourtant les plus victimes d'accidents. Les Parisiens, les Parisiennes et les visiteurs de Paris ont donc besoin d'espaces sécurisés et plus confortables.

Favoriser les déplacements piétons, c'est aussi prendre soin des plus fragiles : les enfants, les personnes âgées ou porteuses de handicap.

Des espaces plus confortables, ce sont, par exemple, des trottoirs plus larges et moins encombrés par le mobilier urbain et les terrasses qui débordent souvent au-delà de l'espace qui leur est dévolu.

Des espaces sécurisés, ce sont aussi des traversées piétonnes plus visibles et la création de trottoirs traversant aux intersections, qui indiquent visuellement une priorité des piétons sur les voitures. Nous l'avons expérimenté avec satisfaction dans le 2e arrondissement, à l'intersection des rues Réaumur et des Petits-Carreaux, et des rues Montorgueil et Etienne-Marcel.

Les traversées piétonnes doivent en outre être aménagées de façon à réduire le cheminement piéton et ne pas obliger ceux-ci à faire des détours pour accéder aux passages protégés au prétexte de leur sécurité. C'est aux automobilistes de faire un effort et de faire quelques détours.

Les zones de rencontre où les automobilistes et conducteurs de deux-roues motorisés sont autorisés à ne pas rouler à plus de 20 kilomètres/heure doivent aussi être encouragées et développées.

Le vélo pâtit également d'un manque d'aménagements. Nous en sommes convaincus, le développement de la pratique de la bicyclette passe par une moindre place accordée à la voiture. Pour cela, il ne faut pas hésiter à la pénaliser en réduisant son espace de stationnement, en récupérant les espaces qu'elle a annexés pour faciliter le déplacement et le stationnement du vélo. Les marges de progression sont énormes.

Dans une récente étude conduite par la Direction générale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, les auteurs démontrent que le rapport modal des modes motorisés vers le vélo

conserve un potentiel important. La bicyclette pourrait représenter 14 % de la part modale en Ile-de-France contre 1,6 % aujourd'hui, soit 5,3 millions de déplacements quotidiens contre seulement 652.000 aujourd'hui.

Les solutions pour favoriser les circulations douces sont donc multiples. Et la Ville de Paris prévoit de nombreux aménagements, dont notamment celui de généraliser les zones 30 et d'améliorer le franchissement des coupures urbaines, en clair des autoroutes, des voies ferrées ou encore des fleuves, mais aussi des portes, ponts et places qui constituent autant d'obstacles à la pratique de la marche et du vélo.

Ces dix dernières années, les déplacements en transports collectifs ont augmenté de 20 % et les circulations douces dans des proportions encore plus importantes, alors que les enquêtes de mobilité des Franciliens depuis 1976 montraient une quasi-stagnation.

C'est donc bien une rupture de tendance majeure qui est intervenue, sachons-nous en saisir et l'accompagner au mieux.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à Mme MOREL.

Madame MOREL, vous avez la parole.

Oui ? Non ?

Eh bien, pour répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

Vous deviez présenter un vœu, Madame MOREL.

Mais la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les déplacements ont une importance vitale dans la vie des Parisiennes et des Parisiens, et dans le fonctionnement de notre Métropole. Il mobilise un temps quotidien conséquent, des ressources financières importantes. Il conditionne en bonne partie l'organisation économique de la ville et ils sont facteurs de dynamisme. Ils ont une grande incidence sur la qualité de vie et la santé publique, notamment du fait de la pollution générée en fonction du mode utilisé.

Compte tenu de ces enjeux, il nous est apparu important de relancer la Commission extra-municipale des déplacements, C.E.M.D. C'est une instance consultative des différents acteurs des déplacements, particulièrement précieuse pour enrichir nos politiques publiques en matière de déplacements et d'aménagements de l'espace public.

Nous avons, certes, aujourd'hui des échanges réguliers avec nombre d'acteurs, via divers comités : comités vélos, autocars, deux-roues motorisés, taxis, marchandises. La Commission extra-municipale des déplacements est l'occasion de réunir l'ensemble de ces acteurs concernés par ces thématiques, et ils sont nombreux, pour faire se confronter les points de vue, les approches et les attentes sur les projets de la mandature.

Nous avons souhaité enrichir la domination C.E.M.D. d'un P.E.P. - pour Partage de l'espace public - afin de souligner le fait qu'organiser les déplacements et l'espace public est indissociable et tout aussi important.

Cette instance de concertation et de démocratie locale réunira donc les adjoints à la Maire de Paris concernés, les maires d'arrondissement, les différents groupes politiques de notre Conseil, les services de la Ville de Paris, les acteurs institutionnels, les professionnels, les associations d'usagers et les personnalités qualifiées. L'expertise ainsi apportée viendra enrichir nos projets et nos propres réflexions.

Je réunirai cette commission régulièrement, au moins trois fois par an, et la première aura lieu fin janvier 2016 et portera sur deux sujets, comme cela a été évoqué : le lancement de la démarche qui aboutira à un Plan piéton au courant de l'année 2016 ; également la présentation du bilan des déplacements de l'année 2014 qui a été récemment publié.

Avec cette Commission extra-municipale des déplacements et de partage de l'espace public, nous souhaitons enclencher une dynamique partagée qui rassemble l'ensemble des acteurs. Nous proposerons que notamment cette question des déplacements de piétons soit en premier engagée.

C'est la raison pour laquelle nous donnerons des avis favorables aux deux vœux qui ont été présentés à ce Conseil, aussi bien par le groupe des Ecologistes que par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Je vous donne donc rendez-vous au début de l'année 2016, fin janvier plus précisément, pour cette commission qui sera consacrée au lancement de la démarche participative et concertée du Plan piétons, pour développer la marche, rendre aux piétons la place qu'ils méritent, c'est-à-dire la première.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 91 du groupe Ecologiste avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 379).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 92 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants avec les amendements de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 380).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 238.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 238).

Je vous remercie.

2015 DVD 244 - SG - Création d'un syndicat mixte ouvert dénommé "Syndicat d'études Vélib' Métropole" : adhésion de la Ville de Paris, approbation du projet de statuts et désignation de deux représentants.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 244 et l'amendement technique n° 93 relatifs à la création d'un syndicat mixte ouvert dénommé "Syndicat d'études Vélib' Métropole".

La parole est à Mme BOILLLOT.

Mme Julie BOILLLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Vélib' et la banlieue, tout avait mal commencé.

Vélib' est né en 2007 sans associer les communes riveraines de Paris.

Devant le tollé, Bertrand DELANOË avait dû revoir sa copie. L'improvisation avait été telle qu'il avait fallu attendre de longs mois avant de sécuriser juridiquement l'avenant. Le contrat initial entre la Ville de Paris et JC Decaux ne prévoyait tout simplement pas que la banlieue puisse être intéressée à déployer ce service.

Le contrat actuel s'achevant en 2017, vous avez pris l'attache de certaines communes juste avant l'été dernier. La tentative de concertation commençait alors assez mal.

En effet, l'APUR a seule défini le périmètre idoine de la prochaine génération Vélib' et, pis encore, le nombre de stations a été fixé arbitrairement pour chaque commune sans prendre le soin de les consulter.

L'essence même de la concertation aurait commandé qu'un appel à candidatures soit formulé auprès des communes de la première couronne leur laissant, par exemple, le temps de définir le nombre de stations qu'elles estiment idéal, surtout qu'avec la mise en œuvre du Vélib' à assistance électrique, l'attractivité du système est démultipliée.

Les comités de pilotage qui se sont tenus à l'automne n'avaient qu'un seul but : éclaircir le financement du futur service. Cela ne trompe personne : vous ne voulez plus payer pour les communes voisines. Aussi, vous imposez sans aucun débat la logique appliquée à Autolib', soit la création d'un syndicat mixte ouvert pour financer le service.

En effet, aujourd'hui, l'exploitation du Vélib' dans 30 communes riveraines coûte à la Ville 6 millions d'euros, ou plus exactement, génère un manque à gagner de 6 millions d'euros sur la redevance versée chaque année par JC Decaux. Le sujet est volontairement occulté du présent projet de délibération, alors qu'il est structurant.

Aujourd'hui, ce sont les recettes publicitaires de quelques 1.600 mobiliers urbains qui permettent à JC Decaux de financer le service, et la Ville reçoit une redevance assise principalement sur les recettes d'abonnements. A la recherche de recettes toujours plus élevées pour compenser la dérive des dépenses de fonctionnement, vous souhaitez tout simplement attribuer le marché publicitaire au pétitionnaire le plus disant en termes de redevance, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer en terme qualitatif, et aussi alors même qu'une partie de votre majorité est retorse par principe à la publicité.

La logique syndicale que vous essayez d'imposer sous couvert d'arguties juridiques vise tout simplement à diminuer les charges supportées par Paris. Au final, la prochaine génération de Vélib' sera très lucrative pour Paris : des recettes supplémentaires et des coûts en moins.

Les communes riveraines n'ont pas été dupes de la manœuvre. Alors que vous leur demandiez de délibérer sur le principe du syndicat mixte et le mode de financement avant décembre, vous avez été contraints de reculer pour envisager un simple syndicat mixte d'études. Les communes, étranglées par la baisse des dotations décidée par votre majorité, ne peuvent pas se permettre une telle charge nouvelle. Déjà, certaines communes évoquaient l'idée de construire leur propre système, d'autres celle de renoncer tout simplement à équilibrer leur territoire. Mais des Vélib' en moins en banlieue, c'est des voitures en plus à Paris.

Vous demandez aux habitants de la Métropole de renoncer à leurs véhicules, mais vous n'assumez pas le financement d'alternatives. Aujourd'hui, 20 % des titulaires d'un abonnement Vélib' n'habitent pas Paris. C'est autant de voitures et de pollution en moins.

Dernier point : les statuts du syndicat mixte ont été rédigés par les services de la Ville. Tout semble cadencé dans la mesure où Paris disposera de la moitié des droits de vote, et des décisions seront prises à la majorité. Quel manque de conscience vis-à-vis de vos partenaires !

Vélib' Métropole, selon vous, c'est avant tout la métropolisation des coûts. Il ne faudrait pas s'y prendre autrement pour mettre à mal la vocation métropolitaine de Vélib', mais peut-être est-ce cela votre dessein : réserver le Vélib' à Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BOILLLOT.

Madame BRIDIER, vous avez la parole.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crains d'avoir une position tout à fait, mais alors, totalement dissonante, voire complètement divergente. En effet, le Vélib' métropolitain est une demande portée par les écologistes durant la campagne municipale, et nous sommes vraiment ravis que cette proposition se concrétise aujourd'hui.

Vélib' est un succès incontestable, avec près de 300.000 abonnés, et depuis sa création en 2007, il a donné une véritable impulsion à l'usage du vélo à Paris. Le vélo représente environ 5 % des déplacements, et Vélib' représente plus du tiers de ces déplacements cyclistes à Paris.

Avec le Vélib' métropolitain, l'impulsion en faveur du vélo pourrait être donnée sur un vaste territoire. Vélib' fonctionne déjà très bien dans certaines communes de banlieue, mais la limite de 1,5 kilomètre au-delà de Paris limite singulièrement l'usage possible du Vélib', notamment les déplacements de banlieue à banlieue. Nous espérons que l'arrivée de Vélib' incitera certaines communes à développer leur infrastructure cyclable.

Avec la métropolisation, c'est l'intermodalité qui va être considérablement renforcée, et nous pouvons attendre non seulement une hausse de l'usage du vélo, mais une hausse de l'usage des transports collectifs.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - S'il vous plaît, il n'y a que Mme BRIDIER qui a la parole. S'il vous plaît.

Vous pouvez poursuivre.

Mme Galla BRIDIER. - Pour compléter la métropolisation de Vélib', il conviendrait d'ailleurs, dans une optique d'intermodalité, que puisse être créée une offre d'abonnement intégrant transport en commun et Vélib'. Le "pass Navigo" unique a été mis en place à la Région grâce aux écologistes. Nous souhaiterions maintenant que soit mis en place un "pass Navigo" universel panachant plusieurs modes de transport.

Nous souhaiterions également que le nouveau Vélib' permette quelques améliorations : d'une part, que le vélo soit moins lourd. Le poids du vélo est un frein à l'utilisation de Vélib' sur de longues distances et à l'utilisation de Vélib' dans les arrondissements où cela monte fortement. J'en connais quelque chose dans le 18e.

D'autre part, nous espérons que le futur système d'accroche limitera les possibilités d'arrachage de vélos qui nuisent au bon fonctionnement du système, notamment dans les arrondissements du Nord-Est parisien et dans certaines communes de banlieue.

Enfin, nous soulignons l'effort important fait par la Ville pour associer les communes de la Métropole. Nous savons que la métropolisation induira un nouveau modèle économique et nous ne comprenons pas trop les attaques de la droite qui fustigeraient l'attitude de Paris. Nous constatons au contraire que Paris qui a créé Vélib' fait preuve d'ouverture et cherche à ce que collectivement, un nouveau modèle viable pour tous puisse être inventé, Paris ayant financé seule le déploiement des Vélib' dans les premières villes de petite couronne. Nous suivrons avec attention l'avancée de ce dossier qui nous tient, ainsi que je l'ai dit, particulièrement à cœur. Le Vélib' métropolitain peut être un outil essentiel au service des mobilités actives et de la lutte contre la pollution.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BRIDIER.

Pour répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour cinq minutes maximum.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris a mis en place depuis 2007 le service de vélo en libre-service Vélib'. Ce service connaît un succès incontestable, sans cesse grandissant, comme l'a rappelé notre collègue Galla BRIDIER : plus de 300.000 abonnés, environ 110.000 locations quotidiennes en moyenne.

Vélib' constitue un vecteur incontestable de développement du vélo. A Paris, les déplacements à vélo ont presque doublé depuis 2007 : environ 35 % de ces déplacements cyclistes sont effectués à Vélib'.

A l'occasion du renouvellement du contrat qui lie la Ville de Paris au prestataire du service Vélib' et qui arrive à expiration en février 2017, nous avons l'ambition de changer de dimension et d'étendre Vélib' à la Métropole. Dans une optique de lutte contre la pollution, de promotion des mobilités actives et de développement de l'intermodalité, l'extension de l'aire d'usage de Vélib' nous semble en effet essentielle.

Juridiquement, le montage actuel du contrat Vélib', lié aux recettes publicitaires de Paris, empêche toute extension aux communes limitrophes au-delà de la distance de 1,5 kilomètre de la frontière parisienne. Le Conseil d'Etat a en effet estimé que l'extension de Vélib' devait être conçu comme un complément au réseau parisien afin d'améliorer un service rendu essentiellement aux usagers qui habitent Paris, et non de mettre en place un service distinct destiné au déplacement dans les communes limitrophes. C'est un arrêt qui date de juillet 2008. Ce contexte explique le positionnement des stations qui aujourd'hui sont situées dans un périmètre de 1,5 kilomètre au-delà de Paris, et pas au-delà de cette limite.

Prétendre donc, comme le fait le groupe les Républicains, que l'on pouvait continuer avec le format actuel adossé pour étendre Vélib' à la Métropole est faire preuve soit d'une très grande mauvaise foi, soit d'une très grande méconnaissance du dossier. Vous savez très bien que juridiquement, cela n'est pas possible, d'autant que les communes de la Métropole ont des contrats publicitaires différents de celui de la Ville.

Je rappelle également que c'est la Ville de Paris qui a payé cette extension de Vélib', qui coûte donc aux communes limitrophes de Paris, les quelques 30 communes qui touchent Paris, et cette extension coûte aujourd'hui 6 millions d'euros annuels à la Ville de Paris. Et je ne pense donc pas que dans ces conditions, on puisse accuser la

Ville de Paris d'un quelconque égoïsme vis-à-vis des communes limitrophes. Donc aujourd'hui, c'est Paris qui paye pour le Vélib' à Boulogne, à Neuilly-sur-Seine, mais aussi donc à Montreuil, à Saint-Denis ou dans d'autres communes limitrophes de Paris.

En prévision de la fin du contrat, nous avons commandé à l'APUR une étude qui permet de définir un périmètre indicatif de pertinence de Vélib'.

Pour fonctionner, le système Vélib' nécessite de remplir un certain nombre de conditions : une certaine densité des fonctions urbaines, une certaine densité de population, une densité de commerces et une densité d'emplois.

Nous avons ensuite contacté les communes qui ont déjà Vélib', puis les communes qui n'ont pas Vélib', mais qui sont incluses dans le périmètre de pertinence défini par l'APUR. Deux réunions avec les communes qui ont déjà Vélib' et une réunion avec les communes qui n'ont pas Vélib', mais qui sont dans le périmètre de pertinence APUR, ont déjà été organisées. Ces réunions nous ont permis de définir un premier cadre institutionnel de discussion au sein duquel les modalités d'organisation et de financement du contrat Vélib' 2 seront déterminées. Ce cadre sera en 2016 le syndicat d'études et afin de rassurer les communes de la Métropole, notamment sur les aspects financiers, nous avons décidé d'assumer totalement le coût de fonctionnement de ce syndicat temporaire, coût qui est de l'ordre de 1 million pour l'année 2016.

Parallèlement, nous avons lancé une assistance à maîtrise d'ouvrage extérieur afin d'assister la Ville dans la définition du fonctionnement du Vélib' deuxième génération. L'objectif est de pouvoir répondre à deux enjeux. Un premier enjeu juridique, lié au concours de l'entité qui serait en charge du suivi de Vélib', de la même manière que le syndicat mixte Autolib' aujourd'hui est en charge de la DSP Autolib'. Le deuxième enjeu est un enjeu financier. C'est un enjeu capital, nous le savons tous. Comme nous ne pouvons pas continuer sur le modèle actuel, nous devons chercher de nouveaux modèles et nous sommes ouverts à toute possibilité.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage permettra ainsi de présenter à toutes les communes adhérentes au syndicat les solutions qui permettront de réduire le coût de Vélib'.

Nous sommes heureux de lancer ce syndicat d'études aujourd'hui, qui marque une étape très importante dans l'extension des mobilités actives à l'échelle de la Métropole. Je vous invite à bien vouloir adopter ce projet de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 93.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 244 - SG ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DVD 244 - SG).

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Ecologiste de Paris relatif au réaménagement de la place des Fêtes.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 94 est relatif au réaménagement de la place des Fêtes.

La parole est à M. François DAGNAUD, pour deux minutes.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La place des Fêtes a engagé dès 2012, une démarche innovante et participative, à l'initiative du conseil de quartier, pour définir avec les habitants le réaménagement de cette place emblématique du Paris populaire. La votation citoyenne de décembre 2014 a déjà tranché plusieurs questions et a ouvert la voie à l'intégration de cette démarche dans le processus "Réinventons nos places" voulu par Anne HIDALGO et Christophe NAJDOVSKI. Mais le moment est maintenant venu de concrétiser ce travail participatif. Nous sommes prêts à avancer. Les acteurs locaux - vous le savez - sont même impatients d'engager le travail.

L'objet de ce vœu, qui rassemble la majorité municipale du 19^e arrondissement, est donc de marquer cette volonté d'avancer vite par la concrétisation des choix d'orientation déjà actés, sans perdre de vue la cohérence nécessaire entre un cœur de place rendu à sa vocation piétonne et un anneau circulaire qui doit être tranquilisé et apaisé. Ce projet est d'ailleurs une magnifique occasion de donner corps à la priorité donnée aux quartiers populaires, priorité portée à juste titre par l'Exécutif et notre majorité municipale.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La réponse de M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La place des Fêtes que nous connaissons aujourd'hui est l'héritage d'un urbanisme que l'on peut qualifier de fonctionnaliste, qui faisait la part belle à la voiture et qui était peu soucieux du cadre de vie qui était proposé aux habitants.

Le réaménagement de cette place populaire, de quartier, de proximité, est fortement attendu par ses habitants. L'enjeu est donc bien de réaliser un projet de qualité qui réponde aux attentes formulées lors d'une séquence de concertation extrêmement nourrie, riche de débats, de marches exploratoires, ponctuée - comme vous l'avez rappelé, Monsieur le maire du 19^e arrondissement, François DAGNAUD - d'un référendum local en décembre 2014.

Ce projet a également été porté par le conseil de quartier qui a participé à l'élaboration d'un questionnaire à destination des habitants qui a reçu un grand succès. Les objectifs de ce réaménagement visent notamment à réorganiser, conforter le marché, réaffirmer le caractère piéton du cœur de la place, renforcer la présence du végétal, mais aussi à sécuriser les traversées piétonnes et à en créer de nouvelles, ou encore à valoriser la fontaine.

Je suis donc tout à fait favorable à voter les engagements qui sont proposés par ce vœu, de manière que le réaménagement de la place des Fêtes ne se limite pas au cœur de place, mais englobe également une transformation des déplacements sur l'anneau qui entoure la place et qui est aujourd'hui très routier.

Nous devons ainsi travailler sur la "deuxième peau" de la place et - si j'ose dire - la "membrane" de rue qui entoure la place, pour utiliser un terme qui a été formulé lors du séminaire auquel nous avons ensemble participé il y a quelques semaines. Cette deuxième peau, où aujourd'hui se concentrent des problématiques de vitesse automobile ou d'inconfort piéton. La possibilité d'intégrer des zones de rencontre limitées à 20 km/h, des pistes cyclables, la possibilité de supprimer les îlots refuges sont des propositions programmatiques qui me semblent essentielles pour offrir un espace public convivial et apaisé.

C'est la raison pour laquelle l'Exécutif donnera un avis favorable à ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris. Aurélie SOLANS, pour une minute.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Le groupe Ecologiste se félicite de votre réponse, Monsieur le Maire, et votera, bien sûr, ce vœu sur la place des Fêtes auquel nous sommes partie prenante.

Le réaménagement de cette place familiale du Nord-Est parisien doit redonner au quartier cette ambiance conviviale, attractive, libérée des circulations, qui donne une véritable place aux piétons.

Ce réaménagement doit être global et comprendre, comme pour tous les autres projets des six autres places parisiennes inscrites dans la dynamique de réinventer nos places, des zones de rencontre limitées à 20 km/h, des pistes cyclables ainsi que la suppression des îlots refuges avec des carrefours en T pour élargir l'espace dédié aux

circulations piétonnes et sécuriser ce quartier qui comprend tant d'enfants et qui est le cœur de vie historique des hauts de Belleville.

Nous avons ici une chance historique de réparer enfin la place des Fêtes, d'en faire une place piétonnière, végétalisée et d'en faire une place du Grand Paris, au cœur du Grand Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 94 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 381).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Ecologiste de Paris relatif à l'extension des zones 30 dans le 19e.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 95 est relatif à l'extension des zones 30 dans le 19e arrondissement.

La parole est à M. François DAGNAUD, pour deux minutes.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Le Conseil du 19e arrondissement a souhaité manifester son engagement en faveur d'une réduction généralisée de la vitesse de circulation dans les rues de l'arrondissement. C'est pourquoi ce vœu demande l'ouverture et l'engagement, dès 2016, des études préparatoires nécessaires à la généralisation des zones 30 dans l'arrondissement, intégrant la création de contresens cyclables dans les voies à sens unique.

C'est donc l'objet de ce vœu qui, lui aussi, rassemble la majorité municipale.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Pour être très bref, je dirai : "avis très favorable".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - On ne peut pas faire plus clair et plus bref.

Une demande d'explication du groupe Ecologiste de Paris.

Madame KONÉ, vous avez la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Ce vœu voté à l'unanimité au Conseil du 19e arrondissement est donc issu d'un vœu initialement déposé par le groupe Ecologiste et citoyen du 19e arrondissement, demandant l'extension des zones 30 dans l'arrondissement. Il importe de rappeler que la réduction de la vitesse participe à la diminution du bruit émis par les moteurs, un des facteurs de stress important pour les Parisiens, et entraîne une réduction des émissions de polluants, cause de nombreuses maladies graves : asthme, allergies, cancer.

La limitation de vitesse 30 à 30 kilomètres/heure sur tout le territoire parisien, hors grands axes, est prévue dans le plan antipollution et le plan vélo, adoptés respectivement en 2014 et 2015 par le Conseil de Paris.

Le groupe Ecologiste de Paris se réjouit donc de cette généralisation de la limitation de vitesse à 30 kilomètres/heure, qui contribuera fortement à la sécurisation de l'ensemble des usagers de la voie publique. Elle permettra, en outre, de favoriser les modes de transport doux et de développer le réseau cyclable en permettant l'implantation de nouveaux contresens cyclables, possibles uniquement dans les voies limitées à 30 kilomètres/heure.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 95 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 382).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à un réaménagement du quartier Opéra Garnier.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 96 est relatif à un réaménagement du quartier Opéra Garnier.

La parole est à M. BOUTAULT.

Ce n'est pas M. BOUTAULT, mais M. BELLIARD, pour deux minutes.

M. David BELLIARD. - Cela commence par la même lettre.

Je vous propose de présenter rapidement le vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Avec ce raisonnement, je vous donne la parole.

M. David BELLIARD. - Ce vœu propose un réaménagement du quartier de l'Opéra Garnier. Le quartier de l'Opéra Garnier, comme vous le savez tous, est un gigantesque carrefour, des millions de personnes venant du monde entier s'y croisent chaque année. Il est traversé par plusieurs axes routiers d'importance.

Régulièrement encombrée, la place de l'Opéra est aujourd'hui l'un des carrefours les plus inhospitaliers de Paris et il est souvent saturé.

Ce quartier et cette place ne sont pas agréables, ni pour les habitants ni pour les visiteurs. En outre, ayant pour résultat que l'Opéra Garnier, qui est un bijou architectural, qui se trouve au centre de ce quartier touristique et commercial n'est pas du tout valorisé et que le quartier dans son ensemble pâti de l'absence de nature et d'espaces de respiration.

Il nous apparaît nécessaire de réaménager la place de l'Opéra et le réseau de places qui entoure l'Opéra Garnier, avec la création d'un environnement plus accueillant pour les Parisiennes et les Parisiens et les nombreux visiteurs : piétonniser les rues adjacentes, végétaliser et remettre, autant que possible, de la nature sur les façades et les toits qui entourent l'Opéra Garnier, thématiser les nouveaux espaces dégagés en lien avec la vocation culturelle de ce quartier. Bref, un très beau projet que nous vous proposons ici.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Pour répondre, la parole est à deux adjoints : Christophe NAJDOVSKI et Jean-Louis MISSIKA, à deux voix.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est une initiative très intéressante, puisque l'ambition du vœu est d'amorcer une réflexion sur la reconquête de l'espace public dans un quartier marqué aujourd'hui par la domination automobile.

En effet, la place de l'Opéra et ses alentours sont des espaces publics bruyants, pollués et, selon les études de l'APUR, sur les îlots de chaleur, c'est l'un des secteurs les plus chauds de Paris.

L'enjeu est de libérer l'Opéra Garnier de la pression automobile, de laisser les Parisiens se réapproprier ces lieux emblématiques.

Pour l'heure, la piétonisation de la partie nord de la place de l'Opéra est inscrite au programme d'investissement de la mandature pour une somme de 100.000 euros. Cette piétonisation permettra déjà, dans un premier temps, de dégager un grand parvis piétonnier devant l'Opéra Garnier et ce jusqu'à l'entrée du métro.

Toutefois, nous pensons que nous pouvons avoir une vision encore plus large et inclure le quartier des grands boulevards, également saturés, soumis à de multiples nuisances liées à la circulation automobile et à la circulation des autocars, tout en connaissant une fréquentation piétonne très forte.

L'amendement de l'Exécutif, que je présente avec mon collègue Jean-Louis MISSIKA, propose d'élargir le périmètre de cette étude au boulevard Haussmann. Moyennant cet amendement, nous émettrons un avis favorable à ce vœu puisqu'outre la reconquête de l'espace public, l'étude devra déterminer les moyens de réintégrer de la végétation, de l'eau, de lutter aussi contre les effets du réchauffement climatique en milieu urbain dense et également de penser à la problématique du commerce et des autocars dans une vision plus large que la seule place de l'Opéra, mais ce sera un avis favorable.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Jean-Louis MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Brièvement, pour compléter ce qu'a dit Christophe. Effectivement, il s'agit davantage d'un quartier que d'une place, ce qu'il faut regarder, c'est qu'il y a l'Opéra de Paris, les grands magasins, la R.A.T.P. - car les sous-sols sont extrêmement importants également - et, de la même façon que nous avons lancé un atelier, un groupe de travail, avec toutes les parties prenantes sur les Champs-Élysées, nous proposons de faire la même chose, en liaison avec l'APUR, sur ce quartier Opéra Haussmann de façon que l'ensemble des acteurs puissent participer à ce réaménagement et à cette nouvelle conception du site.

Nous avons déjà pu constater l'amélioration de certains lieux dans ce quartier, notamment la culture en terrasse, sur la terrasse d'un grand magasin de fraises, qui crée un espace d'agriculture urbaine extrêmement intéressant, en plein cœur de Paris, dans un quartier dense.

Nous savons que l'Opéra de Paris regarde également un certain nombre de transformations et nous devons essayer de faire travailler ensemble, l'ensemble des parties prenantes pour dégager un projet global.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Le groupe Ecologiste de Paris accepte l'amendement. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 96, tel qu'amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Pardon, une demande d'explications de vote du groupe Socialiste et Apparentés.

Pauline VÉRON ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Oui, Monsieur le Maire, je voulais dire que ce vœu avait émané de l'écologiste du 9e arrondissement, que mon groupe a soutenu dans le 9e arrondissement, que l'on se réjouit des propositions de l'Exécutif concernant ce quartier qui a bien besoin d'un réaménagement et d'une réflexion globale.

Dans la mandature précédente, nous avons souvent sollicité avec le maire, Jacques BRAVO, une étude globale sur le quartier des grands magasins et le fait que les habitants y soient associés et qu'il y ait une vraie réflexion en intégrant de la gare Saint-Lazare à Opéra me semble une très bonne chose pour le 9e arrondissement.

Donc, le groupe Socialiste et Apparentés votera ce vœu avec enthousiasme.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Pauline VÉRON.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 96 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 383).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au stationnement de cars de tourisme rue Lagrange et ses abords.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 97 est relatif au stationnement de cars de tourisme, rue Lagrange et à ses abords.

Qui le présente, Mme BERTHOUT n'étant pas là ?

Madame BERTHOUT ?

Je ne voudrais pas fâcher, pas un autre B. Un L, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Le vœu se suffit à lui-même.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Au moins, c'est synthétique. Cela a le mérite de la clarté et de la brièveté.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'Exécutif donnera un avis favorable en précisant qu'une commande de nouveaux panneaux a déjà été faite pour une repose au début de l'année 2016 par les services de locaux de voirie.

Ce vœu est déjà pris en compte, il sera bientôt exaucé, mais nous donnons malgré tout un avis favorable.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 97 avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 384).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité des piétons aux abords des établissements scolaires à proximité de la Porte d'Asnières.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 98 et 98 bis ont trait à la sécurité des piétons aux abords des établissements scolaires, à proximité de la Porte d'Asnières.

Madame KUSTER, voilà le vœu n° 98. Vous avez la parole, pour deux minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Voilà, cela explique bien que tout à l'heure ce n'était pas le même vœu.

Je reviendrai sur ce sujet, ô combien important ! C'est pourquoi je m'étonnais qu'il ne soit pas voté par l'Exécutif, puisqu'il concerne la sécurité des piétons aux abords des établissements scolaires à proximité de la Porte d'Asnières pendant la durée des travaux du T3.

Vous le savez, je le rappelais tout à l'heure, il y a une école, un collège et une crèche, et il y a de grandes difficultés pour traverser cette porte et nous sommes régulièrement interpellés par les parents d'élèves et les représentants associatifs sur les dangers que représente la circulation routière à ce carrefour, particulièrement sur les engins à deux-roues, ou à trois roues motorisés qui ne respectent pas le Code de la route et circulent sur les trottoirs par des itinéraires évidemment qui constituent pour eux des raccourcis.

Ces travaux d'extension du tramway, vous l'aurez compris, amplifient les dangers en raison, par ailleurs, des sens de circulation que j'évoquais préalablement qui, vous l'avez aussi constaté si vous passez dans le quartier, provoquent des embouteillages qui génèrent des comportements particulièrement dangereux.

Enfin, je le rappelais également, ces lieux sont sans surveillance policière, et sans agents de circulation de la ville et encore moins de points écoles. C'est pourquoi nous formons le vœu, avec les élus du 17e arrondissement, que le Conseil de Paris fasse en sorte que Mme la Maire de Paris et M. le Préfet de police prennent les dispositions

qui s'imposent afin qu'une surveillance humaine renforcée du respect du Code de la route et de la sécurité des piétons aux abords des établissements scolaires et de petite enfance, écoles Berthier, Marguerite Long et collège Boris Vian, soit mise en place pendant la durée des travaux d'extension du tramway.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

Christophe NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 17^e arrondissement, votre vœu porte sur la sécurité des piétons aux abords des écoles de la Porte d'Asnières et je partage votre exigence pour que cette sécurité soit optimale, en particulier s'agissant des écoliers qui fréquentent ces établissements.

Je tiens d'abord à rappeler que les services de la Ville font tout ce qui est possible dans la gestion du chantier du T3 pour que la sécurité des piétons soit optimale, sous le contrôle scrupuleux de la Préfecture de police, qui valide chaque configuration ainsi que les changements de sens de circulation, par exemple. La largeur et l'accessibilité des cheminements sur les trottoirs sont aussi vérifiées.

De plus, sur l'ensemble du périmètre des travaux, les traversées piétonnes préexistantes aux chantiers sont maintenues, sauf contraintes exceptionnelles, et sécurisées par des feux. Il en est ainsi du carrefour de la Porte d'Asnières ceinturé sur chaque branche par des traversées piétonnes protégées, ainsi que de la traversée piétonne du boulevard Berthier au niveau du square du Rhône à proximité de l'école Berthier, et ceci malgré les fortes contraintes techniques liées au comblement du souterrain routier.

Même s'il y a des difficultés de circulation inhérentes au chantier, on ne peut pas considérer comme vous le faites dans vos considérants, que le chantier du tramway aggrave l'insécurité routière. Au contraire, en réponse aux infractions au Code de la route que vous pointez, ces comportements font l'objet de signalements réguliers de la part des responsables du chantier du tramway à la Préfecture de police, et je plaide pour ma part pour la plus grande fermeté à l'égard des deux-roues motorisés qui circulent sur les trottoirs.

Pour ce qui est de la protection du cheminement des écoliers, la traversée piétonne de l'avenue de la Porte d'Asnières est bien référencée comme dangereuse. Elle est donc inscrite comme prioritaire dans la liste des points sécurité école du 17^e arrondissement, avec la mobilisation d'A.S.P. de la Préfecture de police. La présence humaine et la prévention nécessaire sont en principe déjà assurées en ce point sensible.

Je suis d'accord avec vous pour demander à la Préfecture de police de maintenir ce point de sécurité avec toute la vigilance requise, mais je ne peux malheureusement souscrire aux considérants de votre vœu, qui laissent entendre qu'il n'y a pas de surveillance dans ce périmètre.

Enfin, je propose qu'une étude soit menée par la Préfecture et les services de la Ville afin d'évaluer l'opportunité de points sécurité école supplémentaires dans le secteur de la Porte d'Asnières.

Au vu de ces éléments, je vous invite donc à retirer votre vœu dont certains considérants sont inexacts, et vous propose de voter le vœu de l'Exécutif plus précis et concret sur le diagnostic et les réponses à apporter aux problèmes que vous avez signalés, qui méritent effectivement une réponse.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

En complément de ce que M. NAJDOVSKI a indiqué, je confirme qu'il y a un point tenu par les A.S.P. à cet endroit-là, ce carrefour étant considéré comme le point le plus sensible au niveau de l'arrondissement en termes de sécurité pour les enfants. Je confirme que ce point continuera d'être tenu par un A.S.P., bien évidemment.

J'ajoute que depuis le début de l'année 2015 en termes d'accidentologie au niveau de ce secteur, un seul accident matériel, sans blessure, a été recensé au niveau du boulevard Berthier.

Par ailleurs, pour répondre à ce que vous demandiez tout à l'heure, Madame la Maire, les services des compagnies centrales de circulation sont mobilisés dès que possible pour réguler le trafic et fluidifier celui-ci sur ce point de congestion qui est bien identifié par les services de police comme un point difficile du fait des travaux en cours du tramway, et améliorer la sécurité des secteurs.

Dernier point, le commissaire central a veillé à organiser des opérations de contrôle sur la circulation des deux-roues au niveau des trottoirs. Trois opérations ont été conduites sur les mois de septembre et octobre. Depuis les attentats du 13 novembre, les effectifs sont très mobilisés par ailleurs, mais dès que possible ces opérations seront poursuivies pour réprimer les infractions qui seraient à même d'être constatées.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Madame la Maire, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je le maintiens, je m'étonne des réponses qui viennent d'être faites, c'est une méconnaissance totale de la situation locale. Je pense que les parents et associations de riverains apprécieront la réponse qui est faite. Je parlais de plusieurs carrefours, ce n'est pas avec un A.S.P. que l'on règle la traversée de plusieurs carrefours et je regrette, Madame la Représentante du Préfet de police, que sous prétexte qu'il y a eu un seul accident corporel, vous pensiez que cela ne mérite pas d'attention.

Si vous attendez l'accident, c'est ce genre de raisonnement qui n'est pas supportable. Je vous le dis, je vous demande d'aller sur place avant de répondre sur des sujets que vous ne connaissez pas. Je vous dis qu'il y a un grave danger de circulation. Non seulement je maintiens mon vœu, mais je vous appelle aussi vraiment à aller sur place et mettre les moyens nécessaires pour la traversée piétonne de cette porte d'Asnières et la mise en sécurité des piétons.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Madame KUSTER, j'attire votre attention sur le fait que Mme la Représentante du Préfet de police a mentionné qu'il s'agissait d'un accident non corporel. Je voulais vous faire bien noter qu'il n'y a pas eu d'accident corporel à ce jour. C'était une précision, car je pense que vous n'avez pas bien entendu l'intervention de Mme la Représentante du Préfet.

Le vœu n° 98 du groupe les Républicains étant maintenu, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 385).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la traverse Batignolles - Bichat.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 99 est relatif à la traverse Batignolles - Bichat.

Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Concernant la traverse Bichat - Batignolles mise en place en 2011 à notre demande, mais qui malheureusement ne donne pas satisfaction quant à sa fréquentation, nous avons eu de nombreuses reprises, les élus de la majorité du 17^e arrondissement, demandé qu'une étude porte sur l'amélioration du trajet et la fréquence de la desserte.

Afin que, en fonction de cette étude, nous puissions regarder ensemble les conclusions à avoir, car nous ne sommes pas à ce stade satisfaits, bien qu'il y ait eu concertation, je le rappelle en effet, sur son tracé, il semblerait que celui-ci ne soit pas satisfaisant et au vu de la fréquence et du coût que cela représente pour la collectivité, nous demandons, particulièrement avec les élus des conseils de quartiers concernés, Geoffroy BOULARD et Jérôme

DUBUS, que la Mairie de Paris lance une étude en lien avec les services du S.T.I.F. et l'ensemble des conseils de quartiers concernés afin d'optimiser la fréquentation de cette traverse Batignolles - Bichat.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci.

La traverse Batignolles - Bichat a été mise en service en avril 2011. C'est une ligne d'intérêt local administrée par la Ville, qui a reçu délégation du S.T.I.F. à cette fin.

Madame KUSTER, bien que vous jugiez sa fréquentation insuffisante, sachez qu'en 2014, la fréquentation de ce service s'est élevée à 276.000 voyageurs, ce qui est une progression de 14 % par rapport à l'année 2013. Cette ligne a donc une fréquentation en hausse et du même ordre que celle des traverses plus anciennes en service dans l'Est de Paris.

L'enquête de satisfaction des usagers qui a été réalisée par la société "BVA" en novembre 2014 atteste d'ailleurs d'un retour positif des usagers de la ligne, d'une bonne image confortée par l'utilisation de véhicules électriques silencieux et non polluants.

Au moment de la création de la ligne, une étude approfondie menée en concertation avec les acteurs locaux avait permis de définir l'itinéraire de cette ligne en tenant compte des équipements et sites à desservir et du réseau de bus préexistant. Cependant, on peut toujours améliorer les choses, et le développement de la Z.A.C. "Paris Batignolles" pourrait conduire à définir de nouveaux itinéraires aux sites à desservir.

Le marché dans lequel la R.A.T.P. exploite cette ligne arrivera à échéance en avril 2017, et la préparation du nouveau contrat sera un moment privilégié pour intégrer des améliorations du service. Par exemple, une évolution possible a d'ores et déjà été identifiée comme équiper les points d'arrêt de la ligne de "boards" d'information dynamique donnant le temps d'attente. De leur côté, les opérateurs qui répondront à la consultation feront une étude détaillée pour bâtir leur offre et proposeront des améliorations de service que la Ville pourra retenir.

En tout état de cause, les services de la Ville consulteront les deux mairies d'arrondissement concernées, celles des 17e et 18e arrondissements pour recueillir leurs propositions lors de cette phase de préparation du marché, qui se déroulera au printemps prochain.

Bien entendu, j'invite les signataires du vœu à faire remonter leurs suggestions concrètes sans attendre cette date et si vous avez des propositions n'hésitez pas à me les formuler, nous pouvons aussi travailler en dehors de cette enceinte du Conseil de Paris, comme je vous l'ai déjà dit, Madame KUSTER.

Cela me semblerait une méthode plus constructive que de déposer des vœux avec des considérants polémiques.

Le vœu étant sans objet, j'appelle à un retrait ou vote négatif sur ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Une demande d'explication de vote du groupe Socialiste et Apparentés.

La parole est à Annick LEPETIT pour une minute.

Mme Annick LEPETIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais juste dire que j'avais voté au Conseil du 17e arrondissement le vœu de tout à l'heure sur la protection des piétons Porte d'Asnières. Je tiens à le dire, c'est une demande des chefs d'établissement scolaire, puisqu'on a des établissements scolaires devant, mais j'ai entendu l'explication de la Préfecture de police, Madame, et je vous en remercie. J'ai donc voté avec plaisir le vœu de l'Exécutif et je pense effectivement que nous devons être tous vigilants sur la question de la Porte d'Asnières compte tenu des travaux du tramway.

Concernant la traverse, en revanche, je n'avais pas voté ce vœu présenté par Mme KUSTER, pour la bonne raison que c'est le troisième depuis 2013 concernant cette traverse. J'observe quand même que le vœu a été modifié et que le mot audit, que vous avez mis dans votre vœu présenté en Conseil d'arrondissement, vous l'avez remplacé,

je vous en remercie, par le mot études, car audit, en effet, signifiait qu'il y avait un problème et que c'était une remise en cause de cette traverse.

Il n'y a pas besoin de faire un vœu pour cela. Il suffit de demander les chiffres à la R.A.T.P, ceux que vient de nous donner Christophe NAJDOVSKI, à savoir une hausse de 14 %.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99 avec un avis défavorable...

Pardon ?

Madame KUSTER, vous êtes intervenue, vous ne réexpliquez pas, Madame KUSTER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la circulation des usagers du métro Château-Rouge.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 100 est relatif à la circulation des usagers du métro Château-Rouge.

La parole est à M. HONORÉ pour 2 minutes.

M. Christian HONORÉ. - Mes chers collègues, il s'agit des travaux qui ont eu lieu à la station de métro Château-Rouge.

Pour ce faire, il y a ce que l'on appelle une baraque de chantier. J'ai été alerté par des riverains, je suis allé sur place. Cet aménagement est très volumineux et il empiète sur le domaine public et il réduit considérablement l'accès à la station de métro.

Sachant qu'il y a de plus des vendeurs à la sauvette, les riverains se plaignent. Le transit du métro pour l'entrée et la sortie est très difficile et ils ont peur d'accidents. Je suis allé sur place pour vérifier et, en effet, il y a de sérieux problèmes.

Le vœu vise à demander à M. le Préfet et à Mme la Maire de Paris de veiller à un nouvel aménagement pour que les accès à ce métro soient facilités.

Je vous remercie, mes chers collègues.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Pour vous répondre, la parole sera à Christophe NAJDOVSKI puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La station de métro Château-Rouge est actuellement en travaux et ce, pour une longue période, puisque la R.A.T.P. mène une opération lourde de restructuration des espaces, avant d'enchaîner dans cette même station les travaux relatifs à l'automatisation de la ligne 4.

Les emprises et installations de chantier de la R.A.T.P. ont inévitablement des impacts sur le domaine public attenant qui se trouve en surface.

Plusieurs phases de travaux vont se succéder et, au printemps 2016, une montée en charge des travaux impliquera la fermeture prolongée pour plus d'un an de la station.

Ce chantier, long et complexe, compte tenu des caractéristiques du site et des flux piétons importants qui le fréquentent, conduit nécessairement à des circulations moins aisées qu'en situation habituelle et on peut le regretter.

Cependant, il s'agit des désagréments inhérents à tout chantier se déroulant dans un environnement urbain dense et la situation finale, à l'issue des travaux, sera bien meilleure pour les riverains et les usagers. Je rappelle qu'il est question de construire un deuxième accès, une deuxième sortie à cette station de métro.

En revanche, je ne pense pas que l'on puisse laisser entendre, comme vous le faites, Monsieur HONORÉ, que la situation ne respecte pas les normes de sécurité pour un chantier de cette nature. En effet, les différentes configurations de chantier mises au point par la R.A.T.P., avant le début du chantier, ont bien entendu été vérifiées avec soin par les services de la Ville de Paris et par les services de la Préfecture de police, tant sur le plan de la continuité nécessaire des cheminements que de la sécurité et de la conformité de la signalisation.

Tout ce qui pouvait être fait au niveau technique pour rendre la circulation des piétons la moins pénible sur le site a été recherché. Le choix a été fait de laisser la station ouverte, tant que c'était possible, pour ne pas trop pénaliser les usagers du métro.

De plus, les fonctionnaires de la Ville de Paris et de la Préfecture de police continuent à exercer un contrôle pendant le déroulement des travaux sur la maintenance des emprises de chantier, ainsi que sur le passage d'une configuration de chantier à une autre.

Votre vœu est sans objet et je devrai émettre un avis défavorable.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Mme la Représentante du Préfet.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Les travaux du métro de la station Château-Rouge, avec l'emprise de chantier sur le trottoir, créent en effet un rétrécissement au niveau des numéros 40 à 46 du boulevard Barbès. La situation se trouve accentuée par la présence en effet de vendeurs à la sauvette qui entravent la circulation et contre lesquels nous luttons avec détermination.

Pour remédier à ces difficultés, toutes les solutions envisageables matérielles possibles ont été étudiées, comme l'indiquait M. NAJDOVSKI. Notamment, une réunion s'est tenue le 29 septembre dernier à cette fin, à laquelle participaient des représentants de la mairie du 18^e arrondissement, de la R.A.T.P., du Commissariat central et des services de la Ville avec pour objectif de repenser autant que possible l'emprise des travaux sur le secteur pour fluidifier autant que possible les voies de circulation.

Pour lutter contre le phénomène des vendeurs à la sauvette, des patrouilles spécifiquement dédiées ont été affectées à la surveillance de ce secteur qui est inscrit, je le rappelle, dans la zone de sécurité prioritaire, Z.S.P.

Ces patrouilles conduisent à des contrôles, des évictions, des opérations de saisie des marchandises des vendeurs à la sauvette. Ainsi, depuis le 1^{er} juin 2015, les policiers de l'arrondissement ont rédigé 695 procès-verbaux simplifiés de vente à la sauvette aux abords du métro. Par ailleurs, dix opérations dites "opérations de grossistes" ont été réalisées, permettant la saisie de 6.767 pièces contrefaites.

Enfin, des opérations de sécurisation de lutte contre la délinquance sont très régulièrement menées sur réquisition du Procureur de la République. La dernière opération, conduite fin octobre, a permis d'interpeller 22 personnes pour infraction à la législation sur les étrangers, dont 16 se sont vues notifier un placement en rétention.

Tout particulièrement sensibilisés à cette problématique, les services de police locaux poursuivront leurs actions de sécurisation, autant que de besoin sur le secteur, pour permettre d'améliorer la physionomie et faciliter la difficulté de circulation que vous avez mentionnée.

Je vous remercie.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, remplace M. Bernard JOMIER au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur HONORÉ, maintenez-vous votre vœu ?

M. Christian HONORÉ. - La réponse de la Représentante du Préfet me satisfait plus que la réponse de l'adjoint au Maire, ce qui prouve que la police est allée sur place et a vu les résultats.

Je maintiens mon vœu et je demanderai toutefois à ce qu'une action supplémentaire soit faite pour éviter les vendeurs à la sauvette qui posent un réel problème.

Je maintiens mon vœu, bien évidemment.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Juste pour vous signaler, Monsieur HONORÉ, que je me suis aussi rendu sur place avec l'adjoint au Maire du 18e, M. BEPPO et je sais aussi de quoi il retourne.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 100 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Oui, c'était un vœu non rattaché.

2015 DDCT 171 - Modification du Règlement intérieur du Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil municipal et de conseil départemental.

2015 DDCT 10 G - Modification du Règlement intérieur du Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil municipal et de conseil départemental.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent les projets de délibération DDCT 171 et DDCT 10 G ainsi que les amendements n° 101, n° 102, n° 103 et n° 104.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous avons effectivement été informés assez récemment qu'une modification de notre Règlement intérieur s'imposait, parce que la loi a changé et que la loi fait désormais obligation aux conseillers départementaux de siéger, et notamment de siéger dans les commissions, sous risque de sanction pécuniaire, comme c'est d'ailleurs le cas au Conseil régional.

La loi, il faut naturellement l'appliquer, toute la loi et rien que la loi. C'est la raison pour laquelle, avec les autres membres de la Commission du règlement et avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous avons assisté à des réunions de la Commission présidée par Mao PENINOU.

Nous avons écouté un certain nombre d'arguments, essayé de contribuer au débat, en veillant à ce que l'on adopte des positions équilibrées et, à la suite de nos propositions, nous avons déposé les quatre amendements que je vais rapidement résumer dans quelques instants.

Sur le fond, nous sommes naturellement pleinement d'accord avec la proposition qui est faite d'encourager l'assiduité dans les commissions. Nous faisons remarquer qu'il est naturellement souhaitable que tous les élus soient présents en commission, mais nous rappelons, à notre grand regret, qu'il arrive assez souvent que les adjoints ne soient pas eux-mêmes présents en commission.

Donc, nous pensons que cela n'est pas très incitatif et nous aimerions que la sanction soit appliquée à condition que les adjoints soient eux-mêmes présents en commission.

L'autre point que nous n'avons pas définitivement tranché et qui concerne le fonctionnement des commissions, c'est que les commissions ont pour l'instant un fonctionnement extrêmement formel. C'est-à-dire que l'on examine les projets de délibération, nous n'avons pas l'habitude de délibérer sur les projets de délibération en commission.

Donc demander à des élus de faire acte de présence dans des commissions, alors qu'ils ne prennent part à aucune décision, cela pose un vrai problème de principe.

Que l'on exige la présence des élus, parce qu'il y a des questions de quorum, des projets de délibération à prendre, c'est assez justifié, mais dire qu'on va sanctionner ceux qui étaient absents, sans qu'ils exercent les moindres prérogatives, cela nous paraît être un point que nous n'avons pas définitivement tranché, qui concerne non seulement la rédaction, je dirais formelle du règlement, mais qui concerne aussi la manière dont les présidents des commissions et les adjoints qui rapportent les projets de délibération devant ces commissions, animent les travaux de ces commissions.

Je me permets de revenir sur un point que nous avons déjà évoqué et sur lequel nous avons débattu. Je voulais le rappeler pour vous dire que nous souhaitons que le fonctionnement des commissions évolue dans le sens du renforcement des prérogatives. Nous pensons que c'est une bonne incitation à la participation, à l'assiduité et à l'implication complète des élus dans les travaux des commissions. Nous considérons que les commissions doivent plus pleinement jouer leur rôle.

J'en viens aux amendements. Vous me permettrez d'en faire une présentation extrêmement succincte puisque vous avez le texte sous les yeux. L'amendement n° 101 concerne la rédaction de l'article 28. Cela concerne les questions d'actualité. Vous savez qu'il y a trois minutes pour exposer la question, trois minutes pour la réponse et qu'il y a ensuite un temps de réplique qui ne peut excéder deux minutes.

J'ai une pratique relativement ancienne et régulière des questions d'actualité. Je constate que la question est en général évoquée en trois minutes, que la réponse excède très largement les trois minutes et qu'ensuite, le temps de réplique n'est pas toujours respecté et qu'au surplus, le président de séance s'arroge librement un droit de réplique après la réplique. Cela ne nous paraît pas conforme au texte. La réplique veut bien dire que l'auteur de la question doit disposer du dernier mot. Nous vous le rappelons par cet amendement.

Notre amendement n° 102 porte sur la rédaction de l'article 15. Il s'agit, bien entendu, de l'âge minimum qui était de 16 ans. Pour participer à la Commission parisienne du débat public, nous considérons que la proposition qui est faite de supprimer complètement toutes conditions d'âge n'est vraiment pas opérante. Nous souhaitons que l'on mette l'âge de la majorité, soit 18 ans.

L'amendement n° 103 concerne l'article 14. Nous souhaitons, sans en faire un abus, que des vœux puissent être rectifiés sur la forme. Nous respectons les délais impartis pour le dépôt des vœux, mais il peut arriver qu'il y ait une erreur de forme à rectifier. Nous souhaitons pouvoir le faire. Cela me paraît être une modalité sur laquelle on pourrait assez facilement donner satisfaction.

Dernier point, c'est l'amendement n° 104. Nous considérons que la grille obligatoire de réduction des indemnités devrait tout de même ménager la possibilité de faire jouer ces sanctions après un premier constat d'absence et une grille des réfections opérées sur les indemnités qui soit un peu moins contraignante. C'est la proposition que nous faisons.

Nous souhaitons également que ces sanctions soient soumises à l'appréciation de la conférence d'organisation, la fameuse C.O.C.G.

J'en ai terminé, mais je me suis efforcé de rapporter ces quatre amendements en une seule intervention.

Je vous remercie de m'avoir écouté et surtout d'y donner une suite bienveillante.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - La parole est à M. AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Jean-François LEGARET a l'avantage de connaître tellement bien notre Règlement intérieur et d'avoir une approche que nous partageons pleinement au groupe UDI-MODEM, que je vais essayer de vous dire rapidement que nous ne voyons aucune objection, bien au contraire, à faire évoluer notre Règlement intérieur, à conditionner pour partie les indemnités des conseillers de Paris en fonction de leur assiduité en commission, dont ils ont d'ailleurs choisi d'être membres. Ceci est une première disposition qui devrait leur faire admettre de conditionner leurs indemnités à leur présence. En plus, c'est une disposition légale qui s'impose naturellement.

Même remarque en ce qui concerne les modifications des conditions d'examen du rapport sur les orientations budgétaires. C'est la loi, rien que la loi.

Encore une fois, nous soutiendrons les cinq amendements présentés par le groupe les Républicains.

Pour revenir à l'assiduité des conseillers de Paris en commission, nous voudrions que cette obligation soit également respectée et imposée aux adjoints concernés avec les mêmes pénalités. Concernant les motifs retenus

pour les absences excusées, nous souhaiterions qu'elles puissent être soumises aux mêmes régimes que ceux retenus pour justifier l'absence au Conseil de Paris.

J'ajoute un dernier point pratique, si vous voulez bien. Si l'on augmente l'exigence de présence des élus en commission, ce qui me semble - je le répète - bien normal, je voudrais qu'on en tire la contrepartie qui est d'exiger cette présence à des horaires civils qui autorisent une organisation professionnelle ou une vie sociale, un emploi du temps, c'est-à-dire, en d'autres termes, à des horaires pratiques, convenables au plus grand nombre. Je pense qu'il serait utile de fixer au sein de la commission, dès l'application de cette disposition nouvelle, les horaires de commission avec l'ensemble de ces membres.

J'ai terminé.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Buon Huong TAN pour cinq minutes.

M. Buon Huong TAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la modification du Règlement intérieur qui nous est soumise aujourd'hui est, nous le savons, essentiellement due à des évolutions législatives qui nous obligent à nous adapter. Ainsi, l'absence de référence à un âge minimum pour les pétitions en est une, l'obligation de présence des conseillers de Paris aux commissions également, même si nous trouvons que cette présence devrait être évidente pour chacun de nous.

Nous saluons la concertation menée dans le cadre de la Commission du règlement intérieur qui a permis de pointer un certain nombre de difficultés liées à notre fonctionnement : dynamisme des commissions, longueur des Conseils de Paris, dont un certain nombre de débats pourtant essentiels, font partie des points d'amélioration qui devraient nous mobiliser. Le groupe RGCI avait proposé un certain nombre de mesures, dont la limitation du nombre de vœux non rattachés. Je pense également que la prise en compte des contraintes de chacun pour la définition des horaires pourrait également améliorer la participation.

Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, comme d'autres groupes politiques, avait soumis un certain nombre de propositions. Nous regrettons qu'aucun consensus n'ait été possible. Je tiens à préciser que nous restons ouverts pour toute discussion sur de nouvelles mesures qui permettraient d'améliorer le fonctionnement.

Nous voterons évidemment cette résolution. Le projet de délibération qui est soumis aujourd'hui nous convient tout à fait.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. CONTASSOT pour cinq minutes maximum.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, il y a quelques évolutions, mais très marginales, dans ce Règlement intérieur. C'est l'application de la loi, donc il n'y a rien à dire. Je crois qu'on est arrivé à une échelle - si j'ose dire - de retenue qui est tout à fait raisonnable par rapport à ce qui était envisagé. Ce qui nous semble important, cela étant, c'est que ce règlement soit respecté. Parce que, nous l'avons dit lors du groupe de travail organisé sous la présidence de Mao PENINOÛ, il y a un certain nombre de règles dans ce Règlement intérieur qui ne sont pas respectées. Le dépôt des vœux dans les commissions correspondantes : c'est prévu. Les délais pour répondre aux différentes questions écrites ou aux vœux, etc., le suivi des vœux : cela n'est pas respecté. On peut toujours le faire évoluer, mais nous insistons sur la nécessité de respecter le règlement actuel.

Nous avons également fait des propositions. On ne les a pas reprises sous forme d'amendements, mais pour fluidifier le Conseil, notamment ne pas être obligé de faire des inscriptions systématiques dans tous les cas, mais simplement avoir le droit éventuellement de faire une explication de vote limitée dans le temps, comme sur les vœux, lorsqu'il y a eu une réponse de l'Exécutif sur un projet de délibération qui peut amener à faire évoluer la position d'un groupe plutôt que de faire systématiquement des interventions.

De la même manière, nous réitérons la demande que l'Exécutif, quel que soit son rang - si j'ose dire - pas simplement la Maire de Paris ou la personne qui préside, puisse répondre face aux orateurs, face à l'hémicycle.

Nous n'arrivons pas à croire qu'il n'y a pas une solution relativement simple et peu onéreuse pour arriver à cela. C'est une question de bonne volonté. Tout le reste ne nous paraît pas véritablement fondé.

Le dernier point, c'est que nous ne sommes pas d'accord avec les amendements qui ont été proposés par la droite, mais cela étant, il y a une vraie question : c'est quand même l'absence de rôle réel de nos commissions. Le fait que des adjoints se permettent de ne pas venir présenter leurs projets de délibération, ou se contentent de dire : "Vous les avez. Si vous avez une question, interrogez-moi". Ce n'est pas comme cela que l'on revalorisera le rôle des commissions. C'est effectivement en faisant en sorte qu'il y ait de vrais débats qui nous permettent de gagner du temps en séance. Pour cela, faut-il qu'il y ait des instructions très claires données pour que les adjoints jouent le jeu. Certains le font. D'autres, manifestement, y viennent comme à un pensum et se moquent absolument de ce qui s'y passe. Ce n'est pas acceptable.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BONNET-OULADJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la loi NOTRe a des aspects bien néfastes. Nous n'avons eu de cesse de la dénoncer du fait de l'obsession qui la traverse : l'idée d'économie. Du coup, elle est passée à côté de l'essentiel : comment renforcer la démocratie et la participation de nos concitoyens à la chose publique et à la délibération collective ? Et aussi, comment s'attaquer enfin à un statut de l' élu digne de ce nom ? Sur ces aspects, la loi est muette. Nous allons avoir, dans les prochaines années, des élus absorbés par des instances élues au second degré, la Métropole, et chez nos voisins les territoires, qui rajoutent des responsabilités à des élus déjà surchargés, les maires et les présidents d'agglomération.

Cette réforme illisible, incompréhensible éloigne nos concitoyens des centres de décision et rend complexe un territoire qui l'était déjà. Du coup, ces mesures coercitives sur la présence des élus en commission sont vécues par celles et ceux qui travaillent comme une double-peine. Je ne parle pas ici de celles et ceux qui peuvent, en particulier chez les employeurs publics, utiliser des moyens légaux d'une meilleure participation à l'exercice de leur mandat, mais bien à ceux qui travaillent dans le secteur privé. Nous sommes une famille politique qui tend à permettre à toutes et à tous de pouvoir exercer des mandats électifs, que l'on soit salarié, chômeur ou travailleur indépendant.

Mais la tendance actuelle va vers la professionnalisation de l' élu, qui est dommageable à l'exercice de la démocratie. Si certains Français parlent de politiciens ou sont sensibles à des mots comme "castes", c'est bien qu'il y a un problème entre le peuple et ses représentants. Nous ne pouvons nous résoudre à ce que près de la moitié de nos concitoyens déserte les isolements ce week-end, et ce de manière désormais ancrée et structurelle. La proximité des élus est essentielle. Encore faut-il qu'elles et ils aient le temps de faire vivre la démocratie de proximité.

Contrairement à certaines forces politiques, nous ne considérons pas comme un handicap qu'un Français sur 100 ait un mandat de Conseiller municipal, départemental, régional ou soit parlementaire. Ce n'est pas le nombre d'élus qui est un problème, mais bien les moyens et le temps qu'elle ou il a pour exercer son mandat.

Alors, bien entendu, nous ne nous opposons pas à ces amendements du règlement intérieur, qui tiennent compte des dernières modifications législatives et de la jurisprudence, mais vous l'aurez compris, cela fait si longtemps que l'on nous promet une réforme globale : est-elle Drogo dans "Le désert des tartares" ? Je l'attends, mais elle ne vient pas. On met des rustines, parce que nos Gouvernements ne veulent pas changer la structure de notre édifice démocratique, qui est à bout de souffle.

Alors, bien sûr, on peut discuter de l'animation de nos commissions. J'entends l'opposition parler de trouver finalement des allègements, des peines pour ceux qui seraient absents, mais j'aimerais entendre la même chose pour l'absentéisme des employés de la Ville, sur lequel vous insistez durement quand il s'agit d'étudier le nombre de personnels sur notre liste de tableau de personnels. Je pense qu'on n'a pas à être absent en commission. On doit le faire. Après, il y a un vrai débat, et le débat, c'est le statut de l' élu.

Vous l'aurez compris, et sans grand enthousiasme, nous voterons cette modification et nous nous opposerons à tous les vœux et amendements de la droite qui ont pour objectif seulement de renforcer la défiance à l'égard de l'Exécutif et de sa majorité.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - On ne peut pas dire que ce projet de délibération puisse susciter un immense grand débat. On est très loin des débats justement sur l'enjeu de renforcer le rapport des citoyens avec leurs

représentants. On est très loin des grands débats qu'on devrait avoir justement sur la critique du fonctionnement de nos institutions de la Ve République, donc je n'ai pas à vous faire hélas, une belle intervention sur ce qu'il faudrait faire pour au contraire avoir une VIe République, plus précisément sur ce projet de délibération.

J'entends ce que dit l'opposition sur le fait qu'il faudrait des horaires compatibles avec les emplois salariés. Mes chers collègues, on touche quand même une indemnité qui est costaud. Vous savez à combien il est, quand même, le revenu médian, le salaire médian en France ? A 1.700 euros ! Donc rien qu'avec notre indemnité d'élu, on est largement au-dessus de ce que touche plus de la moitié de la population.

Donc, j'espère, mes chers collègues, que chacun d'entre vous a pris ses dispositions pour au moins ne travailler qu'à mi-temps, et qu'au vu de l'indemnité des élus, vous consacrez au moins un mi-temps à votre mandat d'élu ! Et en plus, le cadre de la loi vous permet par ailleurs d'avoir une autorisation d'absence ! Je n'entends pas vos interpellations.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Non, mais de toute façon, pas d'interpellation à travers la salle. Monsieur ? Vous ferez vos petits commentaires en aparté après.

Mme Danielle SIMONNET. - Même quand on travaille dans le privé, on doit pouvoir exercer son emploi à mi-temps. Ou alors, mes chers collègues, c'est que vous êtes sacrément gourmand au niveau des pépettes ! Mais oui, parce que le problème est là ! Enfin ! En quoi est-ce impossible de pouvoir y assister ?

Par contre, moi, je vous le dis : j'ai essayé, au début du mandat. Il y a même une semaine où j'ai fait l'intégralité des commissions. Bon. Et puis après, c'est vrai que ces derniers temps, j'étais beaucoup plus absente à la première. Pourquoi ? Parce que c'était une chambre d'enregistrement. Moi, je viens à une commission si j'ai le sentiment que vraiment, on va pouvoir y travailler. C'est ça qui va me motiver, parce qu'on va avoir la possibilité vraiment d'aller plus au cœur des problématiques, et pas simplement faire le pré-Conseil, donc l'enregistrement. Et bon, on s'informe grosso modo sur quoi vont batailler les différents groupes, que va prévoir de répondre l'Exécutif et puis, la petite négociation qui permettra de faire passer tel vœu ou tel amendement. Si c'est cela, une commission, excusez-moi ! Bon, OK, on ira pour ne pas perdre nos pépettes. Voilà, donc c'est fort peu intéressant de voir la démocratie et le débat politique sous cet angle.

Pour autant, j'estime qu'au vu de la nature de nos indemnités, c'est quand même le moins du monde que d'être présent, assidu, et je partage totalement les arguments qui ont été donnés par Nicolas BONNET-OULALDJ, de la part des rangs de ceux qui fustigent l'absentéisme des salariés, notamment quand il s'agit des catégories C qui sont en souffrance au travail. Franchement de qui se moque-t-on ?

Donc oui, je voterai sans aucun enthousiasme ce projet de délibération, mais je souhaite vraiment que ces commissions ne soient pas que des chambres d'enregistrement, qu'elles puissent aussi, à un moment donné, donner l'occasion, pourquoi pas, à des auditions de personnalités extérieures par rapport à des sujets. Finalement, entre la commission qui est vraiment au cœur de l'ordre du jour du Conseil de Paris et le format de la Mission d'information et d'évaluation, on pourrait, dans le cadre des commissions, avoir quelque chose d'un petit peu plus grand angle, qui pourrait permettre à ce que dans chaque commission, chaque mois, un sujet puisse être vu sous un autre angle.

Mais voilà, évidemment, ce que je ne peux que conseiller à tous les collègues qui viennent d'être élus au Conseil régional c'est de démissionner de votre mandat de Conseil de Paris, ça vous laissera plus de temps ou de votre mandat de Conseil régional pour vous consacrer pleinement à l'un ou à l'autre. Moi, déjà, j'ai du mal avec juste le seul mandat de Conseil de Paris à pouvoir honorer tout ce que cela implique. Je n'arrive pas... Je suis très admirative de vous tous. Je n'arrive pas à savoir comment est-ce que vous vous organisez pour pouvoir le faire quand vous avez deux mandats à exercer. Je vous trouve vraiment brillantissimes là-dessus !

Non, il y a certains collègues ici présents qui ont deux mandats.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci. Pas de dialogue dans la salle. Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci évidemment à l'ensemble des orateurs.

Comme cela vous a été dit, nous avons dû modifier notre Règlement intérieur pour nous mettre en conformité avec la loi NOTRe. Ce sont des sujets que les uns et les autres, vous avez évoqués. Je n'y reviens pas. Et nous allons en profiter pour faire un certain nombre de - on va dire - dépoussiérages, car même si notre précédent règlement date d'il y a à peine 18 mois, un peu de poussière était tombée dessus. Notamment, nous avons

transformé partout le mot "Conseil général" en "Conseil départemental", parce qu'entretemps, ils ont été changés de nom.

Nous avons changé le règlement sur le budget, avec la présentation des rapports d'orientations budgétaires ce qui est aussi dans la loi NOTRe ; renforcé les contrôles d'accès à l'hémicycle, pour des raisons de sécurité que je crois nous pourrions tous comprendre ; mis en conformité notre Règlement intérieur avec la réforme portée par ma collègue Pauline VÉRON sur le droit d'interpellation des Parisiens et le fait qu'on ne limite plus aux seuls plus de 16 ans ; ou encore introduit dans le règlement intérieur ce qui était devenu de fait dans notre Assemblée, c'est-à-dire le droit de réponse des groupes qui portent un projet de délibération pour pouvoir répondre après l'Exécutif ; voilà donc un certain nombre de toilettes, qui ont été évoqués. Il a fallu pour cela réunir une conférence d'organisation.

Je souhaite remercier à cette occasion les groupes, notamment les groupes de la majorité. Je pense en particulier au groupe Radical, au groupe Ecologiste ou au groupe Socialiste, qui ont introduit dans le débat des volontés de pouvoir mieux maîtriser nos débats proposant des solutions, d'ailleurs, qui consistaient à réduire les temps de parole, à mieux maîtriser les vœux ou bien à fluidifier, comme l'a dit Yves CONTASSOT, mais aucune de ces propositions n'a pu réunir l'unanimité des groupes. Dans ce cadre, nous ne les avons donc pas introduites.

Il est important que l'on puisse se mettre d'accord quand il s'agit de maîtriser nos débats car évidemment le droit d'interpellation, le droit de parler au sein d'un Conseil ne doit pas être contesté par une majorité ni une minorité.

Je voudrais remercier tout le monde là-dessus, même si nous n'avons pas abouti.

Je rejoins l'ensemble des orateurs sur la question de la vie des Commissions. Je crois qu'il est effectivement important que nous ayons des commissions qui soient plus homogènes dans leur intérêt. Je veux dire par là que nous avons aujourd'hui un traitement très inégal des commissions qui relève à la fois des présidents de commission, des adjoints ou de l'Exécutif quand ils siègent dans ces commissions ou d'ailleurs de l'intérêt des Conseillers de Paris et des différents groupes présents dans ces commissions qui font que, d'une commission à l'autre, ou parfois même d'une séance à l'autre, l'intérêt est très variable et l'intensité du débat est très variable.

Je crois en effet qu'il est important que nous puissions avoir des débats plus forts dans les commissions. Je rappelle d'ailleurs à cet égard que ce qui va toucher les élus pour les sanctions financières en cas de non-présence dans les commissions touche exactement de la même manière l'Exécutif.

Nous serons donc de ce point de vue-là sur un pied d'égalité mais j'encourage tous les groupes, l'ensemble de l'Exécutif et l'ensemble des présidents de commission à travailler pour avoir des débats plus importants. Je ne parle pas des commissions qui se tiennent en dehors des séances du Conseil de Paris mais bien des débats précédant les séances du Conseil de Paris. Je pense d'ailleurs qu'on pourrait alléger nos séances si on avait des débats plus riches dans les commissions en tant que telles. Voilà ce que je pouvais dire.

Pour répondre aux 4 amendements qui ont été déposés par le groupe les Républicains, le premier porte sur le droit de réplique. Je vais y donner un avis défavorable simplement parce qu'il n'est pas possible et, à mon sens, pas souhaitable, mais en tout cas pas possible d'interdire à la Maire de pouvoir prendre la parole quand elle le souhaite dans notre Conseil de Paris, que ce soit avant, pendant ou après. Elle est la Maire, cela fait partie de ses droits et nous ne pouvons évidemment pas les limiter par le Règlement intérieur.

Deuxième élément sur l'âge minimum, introduire l'âge minimum sur notamment ce qui est l'e-pétition, c'est en contradiction complète avec la volonté de l'Exécutif et de la réforme portée par Pauline VÉRON dont je parlais tout à l'heure. C'est évidemment donc un avis défavorable.

Sur le troisième amendement qui porte sur la forme des vœux, je dois dire qu'il nous a laissé dubitatifs, nous n'avons pas bien compris quel en était le sens. On nous parle de changements qui seraient uniquement de forme. Comment déterminer ce qui va être uniquement de forme ou ce qui va être de fond ? Nous avons une centaine, parfois deux centaines de vœux qui sont déposés, comme à cette séance du Conseil de Paris. Il deviendrait vraiment trop compliqué si, en plus, on pouvait les changer après leur dépôt. Ce sera donc là aussi un avis défavorable.

Enfin, sur la grille de réduction, je ne reviens pas sur le détail, nous avons souhaité qu'elle soit moitié de celle qui est pour la grille de réduction qui s'applique au Conseil de Paris mais fonctionne de la même manière. Je voudrais juste - parce que mes collègues, notamment Nicolas BONNET-OULALDJ et Danielle SIMONNET que je rejoins grandement sur la question du statut de l' élu, ont dit beaucoup de choses - attirer votre attention sur le fait qu'il est parfois un peu surprenant de constater que le groupe les Républicains demande l'application pour les Conseillers de Paris d'un jour de carence qu'il refuse aux fonctionnaires.

Ce sera donc là aussi un avis défavorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Les 4 amendements sont maintenus, j'imagine ?

Très bien. J'ai une demande d'explications de vote de M. le président du groupe Socialiste, Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai retiré mon inscription du débat pour ne pas y ajouter. Je partage ce qui vient d'être dit par Mao...

Il y a des explications de vote sur les amendements, Yves CONTASSOT. Pourtant, vous connaissez bien le règlement.

M. Yves CONTASSOT. - Sur les vœux, normalement !

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Non, sur les amendements aussi.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Dois-je vous rappeler le règlement, Monsieur CONTASSOT ?

Monsieur FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Oui, bien sûr que nous voterons ce projet de délibération, qui est une simple application de la loi.

Je regrette que nous n'ayons pas pu aller plus loin ensemble, non pas pour amener toujours plus de souplesse dans un certain sens et je rejoins tout à fait ce qui a été dit sur le jour de carence par Mao PENINOÛ. Il faut que nous soyons rigoureux avec nous-mêmes.

Mais je regrette que nous n'ayons pas pu limiter le temps de parole, notamment sur les projets de délibération, afin de restreindre le temps de Conseil, et que nous ne soyons pas capables collectivement de passer de nos constats à des actes, c'est-à-dire de notre constat que le Conseil de Paris dure trop longtemps à la mise en œuvre de mesures simples et équitables entre tous les groupes pour qu'il dure un peu moins longtemps et que, notamment, il n'ait pas à dépasser 3 jours, voire qu'il puisse revenir à 2 jours, sous cette réserve qu'évidemment on ne change rien au projet de délibération.

Evidemment, nous voterons pour ce projet de délibération et contre les amendements présentés.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, tout d'abord l'amendement n° 101 du groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 102, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 103 du groupe les Républicains, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 104 du groupe les Républicains, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est repoussé.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 171.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 171).

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 10 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 10 G).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au suivi des vœux adoptés.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 105 relatif au suivi des vœux adoptés. C'est une mise en perspective.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS, pour 2 minutes.

M. David BELLIARD. - C'est David BELLIARD, mais ce n'est pas grave. C'est un vœu bien paradoxal que nous déposons ici puisque c'est un vœu qui demande qu'on respecte les vœux.

Comme vous le savez, tous et toutes, la Maire de Paris et l'Exécutif parisien sont régulièrement saisis de vœux par les différents groupes politiques représentés aux Conseil de Paris. Certains, rares, mais quand même, font l'objet de longues discussions et de négociations intéressantes, passionnantes et parfois houleuses avant leur adoption en Conseil de Paris.

Or, force est de constater qu'il n'y a, pour l'heure, aucun retour de la part de l'Exécutif parisien sur les suites données à ces vœux lorsqu'ils ont été adoptés.

Notre groupe a fait une question écrite à la Maire de Paris lui demandant deux choses : d'abord la communication prochaine d'un tableau récapitulatif des vœux adoptés et des suites qui ont été données, ensuite un calendrier prévu pour la mise en œuvre effective de ces vœux adoptés.

A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse. Notre vœu demande deux choses très simples : la première, que soit respecté le règlement sur les questions écrites, et la deuxième, c'est que la Maire de Paris s'engage à communiquer au groupe du Conseil, dans le cadre d'un bilan annuel, un tableau récapitulatif des vœux adoptés en Conseil et des suites concrètes qui y sont ou qui y seront données.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Mes chers collègues, je vais être tout à fait transparent avec vous.

Quand le groupe Ecologiste a déposé ce vœu, je suis allé les voir je leur ai dit : "Nous allons vous fournir le tableau complet avec la réponse sur l'ensemble des amendements d'ici lundi et vous pourrez donc retirer votre vœu." Ils m'ont dit : "d'accord." Et nous avons été dans l'incapacité de le faire. J'en présente mes excuses aujourd'hui.

Pour rappel quand même, nous avons eu, sur l'année 2014, 1.093 vœux, sur l'année 2015, sans compter ce Conseil, 985, ce qui fait que là aussi nous avons dépassé les 1.000 vœux. Le temps de traitement est donc un peu long.

Cela dit, n'ayant pas été en capacité de donner ce qui nous est demandé, et ce qui nous est demandé à raison, je m'engage bien évidemment à pouvoir le faire d'ici la fin de la semaine, mais je donnerai donc un avis favorable à ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix...

Monsieur LEGARET, Monsieur le Maire, je vous en prie.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - L'explication de vote, nous allons voter pour. Mais je voudrais rappeler qu'il arrive très souvent qu'en conférence d'organisation nous demandions ce suivi des vœux et systématiquement on nous promet qu'on aura un tableau récapitulatif le suivi des vœux. Voilà. Tout cela, normalement, devrait être fait et n'est pas fait.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Le vote positif de ce vœu permettra d'y remédier.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 386).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la pollution de la Seine.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 106, relatif à la pollution de la Seine et je donne la parole à M. LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce vœu qui concerne la pollution de la Seine, je voudrais dire que l'ouverture au plus grand nombre du premier patrimoine de Paris nécessite que l'on pose là de nouvelles règles et que l'on veille à ce que tout le monde les respecte.

C'est la raison pour laquelle nous déposons un vœu lié à la pollution des bateaux et installations permanentes sur le fleuve qui constitue un vrai problème et doit être plus fortement surveillé.

Chaque jour la Seine est polluée par un nombre conséquent de ces installations en totale infraction avec les lois en vigueur sur la protection du milieu aquatique. La plus grande partie des eaux noires et grises des bateaux passagers et des installations flottantes sont rejetées directement dans le fleuve et peu de compagnies empruntant la Seine utilisent des systèmes de récupération des eaux usées.

C'est un réel problème engendrant des conséquences environnementales et sanitaires. C'est la principale raison d'ailleurs, de l'interdiction de nager dans la Seine et, par extension, le principal obstacle à son utilisation pour les épreuves du Triathlon si la Ville de Paris accueillait les Jeux Olympiques en 2024.

La question d'une réglementation plus forte sur l'utilisation de notre patrimoine commun est indispensable si nous voulons développer son utilisation mixte, tant en termes de loisirs que de transports.

C'est pourquoi nous pensons important d'avancer sur ce problème avec l'ensemble des partenaires concernés et trouver rapidement un moyen de renforcer les contrôles et les sanctions.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Oui, merci, Monsieur LE RESTE, nous sommes tout à fait en accord et dans la même philosophie. Je ne vais pas revenir sur les éléments que vous avez donnés. Vous savez qu'il y a aujourd'hui 330 bateaux et péniches qui stationnent et circulent dans Paris et qui sont susceptibles de rejeter des eaux usées et 1.200 dans toute l'Ile-de-France et évidemment tout ce qui passe en amont de Paris nous concerne de la même manière.

Vous savez aussi que l'on est là dans un enchevêtrement de responsabilités partagées. Pour mémoire d'ailleurs, le maire du 6e arrondissement nous avait déjà interpellés sur une question similaire et nous essayons d'avancer pour mieux maîtriser les rejets dans la Seine, mais nous sommes loin, très loin, d'être les seuls décideurs en cette affaire.

Vous savez qu'à la fois les voies navigables de France, la D.R.I.E.E., l'AESN, travaillent sur tout cela, et travaillent avec nous.

Comme je partage l'essentiel de ce que vous avez dit, que nous avons par ailleurs élaboré, au mois d'octobre 2015, un plan pour l'amélioration de la qualité des eaux de la Seine, porté notamment par ma collègue Célia BLAUDEL, que ceci se décline en 10 actions qui vont se mettre en place dans les mois qui viennent, et qu'une de ces actions est intitulée : "éradiquer les rejets des bateaux" et vise spécifiquement à mobiliser les autorités compétentes pour mettre en place les moyens de traiter tous ces rejets. Une étude visant à cartographier les rejets d'eaux usées, y compris des bateaux et péniches vient d'ailleurs d'être lancée dans le cadre du Comité de pilotage d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine, piloté d'ailleurs par Célia BLAUDEL.

C'est pourquoi je vous propose un amendement portant sur, non pas les considérants, mais portant sur les conclusions de votre vœu qui consiste à garder la première conclusion, mais à remplacer les trois suivantes par la formule que je vais vous lire : "Que soit menée une réflexion avec tous les acteurs concernés, en vue de mettre en place un programme d'action renforcé, visant à mettre fin au rejet d'eaux noires et grises, des péniches et bateaux".

Si vous acceptez cet amendement, cela me permettra de vous donner un avis favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LE RESTE, acceptez-vous cet amendement ? Oui.

Très bien, je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je n'ai pas noté les votes du groupe LR. S'il vous plaît ?

Abstention, merci beaucoup.

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 387).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la propreté Faubourg Saint-Denis/Château d'Eau.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 107 relatif à la propreté faubourg Saint-Denis/Château d'Eau.

Je donne la parole à Mme Déborah PAWLIK, pour deux minutes.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, le vœu que je présente aujourd'hui a été adopté en Conseil d'arrondissement le 14 septembre dernier. J'avais fait le choix de le déposer lors du Conseil de Paris du mois de novembre, puisqu'il était alors question qu'au cours de cette séance, le plan d'action de votre majorité en matière de propreté nous soit présenté.

Il faisait donc sens d'intégrer ce vœu dans une discussion d'ensemble consacrée à la propreté à Paris.

Malheureusement, il semblerait qu'une fois de plus, la présentation de ce plan ait été reportée, mais nous ne pouvons plus attendre et les habitants du quartier Faubourg-Saint-Denis/château d'Eau ne veulent plus attendre non plus.

Je crois, Monsieur le Maire, que si Bertrand DELANOË passait dans ce quartier aujourd'hui, il reconnaîtrait sans mal, comme il l'a déjà fait, que la propreté n'y est pas satisfaisante. Et, c'est peu dire : corbeilles de rue qui débordent, dépôts sauvages, épanchements d'urine, y compris à proximité des écoles. La liste des points noirs est très longue.

En octobre 2014, une pétition a été lancée par des habitants du quartier et a recueilli plus de 1.000 signatures. Elle a été réactivée il y a quelques semaines, aucune mesure n'ayant permis de connaître une amélioration, même minimale.

Alors, oui, il est temps que des actions supplémentaires soient spécifiquement envisagées par la D.P.E., pour ce quartier et ce, dans un délai raisonnable, et durant le temps nécessaire afin de permettre aux riverains de retrouver quiétude et sérénité.

Il apparaît notamment incontournable aujourd'hui que des actions de verbalisations importantes puissent être entreprises.

Car non, tout ne peut pas toujours être réglé par la prévention et il est des circonstances où une campagne de répression est la seule solution pour que la situation revienne à la normale.

Par ailleurs, les dépôts sauvages demeurant un fléau majeur dans ce quartier, un enlèvement plus rapide doit être envisagé lorsque de tels dépôts sont constatés.

Je ne peux accepter aujourd'hui, Monsieur le Maire, que la saturation des habitants de ce quartier soit arrivée à un tel point qu'ils envisagent de partir, exaspérés de devoir amener leurs enfants à l'école en zigzagant entre les dépôts d'ordure et les épanchements d'urine.

Il est donc plus que temps d'agir en faveur de la propreté de ce quartier.

Et c'est tout le sens et l'objet de ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Le quartier du Faubourg Saint-Denis/Château d'Eau a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la mairie du 10^e arrondissement ces derniers mois. Dans ce cadre, et dans le cadre de la mise à jour du plan de propreté, ce secteur a été identifié comme prioritaire. J'ai d'ailleurs participé moi-même aux réunions de ce plan de propreté à la mairie du 10^e arrondissement, à l'invitation de Rémi FÉRAUD, je l'en remercie. Il bénéficie donc de prestations renforcées et d'une vigilance appuyée des inspecteurs verbalisateurs.

A la demande du maire du 10^e, une collecte supplémentaire des corbeilles de rue a été mise en place dans ce quartier dès 2014. Toujours à sa demande, depuis le 2 novembre dernier, une tournée supplémentaire quotidienne et systématique de collecte des objets encombrants est réalisée en fin de journée, en complément des tournées quotidiennes dites classiques.

Enfin, afin de sensibiliser les habitants et les usagers au respect de la propreté, ce quartier a été spécifiquement choisi pour la première édition de l'opération parisienne "Paris fais-toi belle" le 23 mai dernier.

En résumé, un plan d'action renforcé est déjà mis en œuvre sur ce quartier et tout ceci vous a déjà été indiqué, Madame PAWLIK, en conseil d'arrondissement.

Je ne considère pas que le Conseil de Paris soit le lieu pour débattre de la propreté de tel ou tel quartier, en revanche, je suis toujours très ouvert à la propreté en général à Paris et aux moyens afférents.

En fonction de l'ensemble de ces éléments, j'émet un avis défavorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame PAWLIK, maintenez-vous votre vœu ?

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je n'ai pas demandé le retrait, j'émet un avis défavorable.

Mme Déborah PAWLIK. - Non, Monsieur le Maire, je maintiens mon vœu. Je suis tout de même un peu surprise, puisque ce vœu avait été adopté en Conseil d'arrondissement, donc je m'étonne quand même de cette contradiction au sein même de la majorité sur cette question d'importance.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 107 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'interdiction de dépôt de prospectus sur les pare-brises.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 108, relatif à l'interdiction de dépôts de prospectus sur les pare-brises.

Je donne la parole à Mme la maire du 17e, Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, c'est un sujet auquel d'autres maires sont confrontés, ayant le même problème, mais dans le 17e, en ce moment, le dépôt de prospectus sur les pare-brises des voitures va crescendo. J'avais déjà été amenée à attirer l'attention de la Préfecture de police sur le sujet, je voudrais à nouveau le faire, car cette recrudescence pose de nombreux problèmes.

Je rappelle que le réglementation en vigueur limite l'interdiction de cette pratique seulement à quelques secteurs touristiques de la Capitale - ce qui peut paraître pour le moins étonnant - et vu les conséquences néfastes qu'engendre cette publicité pour la propreté de nos rues et la qualité de notre environnement, il apparaît nécessaire de sévir.

La nature, par ailleurs parfois douteuse de certaines campagnes de publicité qui font, et là encore je ne sais si c'est la même chose dans d'autres arrondissements, la promotion de certains salons de massage va crescendo.

Par ailleurs, je le rappelle aussi, la Maire de Paris est chargée de la police municipale en matière de salubrité sur la voie publique, et du bon ordre de tout ce qui peut s'y passer.

Et donc, nous sommes là, devant maintenant une situation qui a pris des proportions qui ne sont pas acceptables.

L'interdiction de distribuer des prospectus sur les pare-brises des véhicules et aux sorties des métros, dès lors qu'elle est fondée sur la préservation de la propreté des voies publiques relève, a priori, de la compétence du Maire de Paris, peut-être plus nécessairement de la Préfecture de police, néanmoins, nous souhaitons qu'il y ait une volonté commune que la Maire de Paris prenne un arrêté interdisant le dépôt de prospectus sur les pare-brises des voitures, en tout cas je le demande sur l'ensemble du 17e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Oui, comme le dit Christophe GIRARD juste derrière moi, ce n'est pas un débat nouveau, puisque lui-même avait déposé, comme maire du 4e, un vœu dans ce sens, qui avait d'ailleurs à l'époque reçu un avis favorable de l'Exécutif, pour les questions de prospectus dans le quartier du Marais.

Je tiens malheureusement à le dire, et il le sait bien, qu'à ce jour les discussions avec la Préfecture de police n'ont toujours pas abouti, et n'ont toujours pas amené d'ailleurs à ce que cette interdiction puisse se mettre en place. Ce qui montre bien la très grande difficulté de l'exercice.

Soyons clairs, la distribution de prospectus et d'objets sur la voie publique est assimilée à du colportage sur biens meubles privés et relève donc, à Paris, du pouvoir du Préfet de police.

Je vous suggère d'ailleurs, comme je le suggérerai moi-même, que vous puissiez, dans le cadre des débats que nous avons sur les pouvoirs respectifs de la Préfecture de police et de la Ville de Paris, comme maire d'arrondissement vous êtes invité à ces comités de pilotage par mon collègue Bruno JULLIARD, extrêmement régulièrement, à porter le fait que cette compétence qui est aujourd'hui celle de la Préfecture puisse demain être celle de la Ville. Ce serait utile pour tout le monde.

En tout état de cause, les risques de troubles à la salubrité et à l'esthétique en cas d'accumulation de tracs sur la voie publique, sous forme de déchets, ne sont malheureusement, parce que je partage votre point de vue, pas suffisants pour fonder une atteinte à la liberté de colportage telle que définie par la loi du 29 juillet 1981 sur la liberté de la presse.

Malheureusement, ceci ne relève pas de la Maire de Paris, mais continue bien de relever de la Préfecture de police.

Cette pratique étant assimilée à la liberté de colportage, lorsque la Préfecture l'interdit, si elle souhaite le faire, cela doit être dans des circonstances particulières et il faut qu'elles soient caractérisées, dans un périmètre particulier et sur un temps réduit, autant dire que cela ne répond évidemment pas à nos attentes.

Si je partage le fond de ce vœu, nous l'avons dit à plusieurs reprises et nous l'avons voté avec Christophe GIRARD, compte tenu de ces éléments, je ne peux pas donner un avis favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - J'avais déjà déposé ce vœu, à l'époque la Préfecture avait refusé, mais la Mairie de Paris peut avoir un rôle, et je ne comprends pas pourquoi c'est possible dans certains secteurs de la Capitale et pas dans d'autres.

La logique du secteur touristique, à ce stade, ne me paraît pas très claire.

Ce serait intéressant d'entendre la Préfecture sur ce sujet.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je vous en prie, Madame la Représentante.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Comme l'a dit très justement M. PENINOU, le principe d'interdiction générale n'est pas possible. C'est un principe général du droit, qui s'applique pour tous les arrêtés, c'est le même principe sur les arrêtés de restriction de la consommation d'alcool sur la voie publique, etc.

C'est la difficulté à laquelle on est confronté.

S'agissant de la question d'inscrire la discussion sur cette police spéciale dans le cadre du groupe de travail que nous avons ouvert avec la Mairie de Paris, il n'y a aucune difficulté pour l'inscrire et étudier cette question.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Très bien, je compte sur vous, Madame la Maire, pour la prochaine réunion sur le statut de Paris, pour que nous puissions échanger sur ce sujet important.

Vous maintenez votre vœu, je comprends ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Oui.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 108 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la déconcentration des missions de propreté.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 109 relatif à la déconcentration des missions de propreté, et je vous redonne la parole, Madame KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je me fais ici l'écho des maires d'arrondissement du groupe les Républicains sur un sujet qui est bien connu et que d'ailleurs nous avons porté dans le cadre de notre programme municipal avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. Vous l'avez vu et nous le constatons tous, l'immense majorité des Parisiens se plaignent, en tout cas c'est le cas dans nos arrondissements, de la saleté des rues. C'est pourquoi d'ailleurs le vœu précédent essayait d'y remédier, car l'incivisme fait que l'on jette un papier tout de suite dans le caniveau quand il est sur le pare-brise.

L'image de Paris par ailleurs auprès des touristes souffre également de ce manque de volontarisme, comme en témoigne son classement à la 31^e place sur 40 des destinations mondiales en matière de propreté.

La Maire de Paris d'ailleurs avait annoncé en avril 2014 la présentation d'un plan d'action, qui n'a toujours pas été fait à ce jour.

La Ville dispose par ailleurs de ressources suffisantes pour assurer un service de nettoyage des rues de qualité, en prélevant chaque année une taxe de balayage qui a augmenté de 600 % entre 2011 et 2012 pour certains ménages parisiens. C'est juste inadmissible quand on voit le résultat.

L'Exécutif municipal semble refuser toute responsabilité en arguant que Paris n'est pas une ville sale, mais une ville salie.

La récente grève d'ailleurs au sein de la Direction de la Propreté et le taux d'absence compressible élevé, 9,83 % en 2013, traduisent une organisation des services pour le moins défailante, démotivante pour les agents, et inefficace sur le terrain.

Les maires d'arrondissement sont pour nous les plus à même d'organiser finement le nettoyage des rues en fonction des manifestations locales - marchés, animations, etc. - et de la typologie des voies et des besoins de nos quartiers respectifs.

Vous le savez, c'est aux mairies d'arrondissement que remontent toutes les plaintes et tous les problèmes liés à la propreté, et ils ne supportent plus qu'on leur explique que nos moyens sont plus que limités sur le sujet.

La Maire de Paris souhaite donc revoir la répartition des compétences à Paris, ce qui passe évidemment par un renforcement des pouvoirs des maires d'arrondissement, c'est l'objet de ce vœu, concernant la politique de propreté, en confiant aux maires d'arrondissement l'autorité sur les moyens techniques et humains nécessaires aux besoins de nettoyage.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Madame KUSTER, un certain nombre de choses que vous avez dites et avec lesquelles je suis évidemment en désaccord, mais on ne va pas faire en deux minutes l'ensemble du débat sur la propreté.

Simplement, vous avez dû remarquer dans le budget que nous avons adopté hier soir, que près de 80 postes sont créés sur la question de la propreté, spécifiquement sur les éboueurs, sans parler des autres postes. Ce sont donc les premières vagues du Plan pluriannuel de renforcement de la propreté, qui vous sera présenté en détail évidemment l'année prochaine.

Vous dire aussi, et je vous y renvoie, qu'avec mes collègues, celui qui préside notre Assemblée actuellement, comme le premier adjoint, Bruno JULLIARD, nous animons depuis plusieurs mois des groupes de travail sur la

répartition des compétences entre la Ville et les arrondissements, et que nous souhaitons, et la Maire de Paris l'a elle-même dit, qu'un certain nombre de choses soient faites en matière de propreté, de déconcentration de la propreté, y compris de travailler sur la question de la déconcentration sur les crédits d'investissement.

Je crois que la responsabilité des arrondissements doit être forte comme celle de l'Hôtel de Ville l'est dans un véritable copilotage, un renforcement même de ce copilotage de la propreté.

Cependant, je vais donner un avis défavorable à votre vœu, d'abord à cause de ses considérants, mais surtout parce que vous demandez un copilotage au niveau des agents, ce qui serait une remise en cause de leur statut d'agents parisiens que je ne souhaite pas remettre en cause, qu'ils ne souhaitent pas non plus eux-mêmes voir remettre en cause.

Mais encore une fois, mes collègues et moi sommes tout à fait ouverts, voire très demandeurs de discussions avec les maires d'arrondissement de l'opposition dans le cadre du statut de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'est donc un avis défavorable sur ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 109.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2015 DEVE 171 - DFA - Modifications apportées aux tarifs des droits d'entrée et des prestations de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 171 - DFA, concernant les modifications apportées aux tarifs des droits d'entrée et prestations de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement.

Madame MOREL, vous avez la parole pour cinq minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération DEVE 171 qui nous est présenté ici comporte trois volets.

Le premier est l'intégration du jardin flottant de l'archipel des berges de Seine dans les lieux de prestige ouverts à la location.

Le deuxième est l'introduction d'une nouvelle gratuité au titre du dispositif "Appel à projets, kiosques".

Le troisième est la création d'une tarification de prix de repas pour la demi-pension de l'école du Breuil.

Si le deuxième et le troisième volet ne nous posent pas problème, nous souhaitons revenir ici sur le premier volet, c'est-à-dire l'intégration du jardin flottant de l'archipel des berges de Seine dans les lieux de prestige ouverts à la location.

La liste des lieux de prestige ouverts à la location est déjà bien étoffée.

Nous n'en citerons que quelques-uns : l'orangerie du parc de Bagatelle, ainsi que celle du parc André-Citroën et du parc de Bercy, le delta et le pavillon du parc floral.

Le jardin flottant de l'archipel des berges de Seine est un espace vert totalement accessible aux personnes à mobilité réduite. Inauguré en juin 2013, c'est un projet qui a émergé au cœur des quais de Seine pour les transformer en un lieu de vie dans un lieu de promenade et de détente.

Cet archipel flottant est composé de cinq îles représentant chacune une végétalisation distincte, mais toujours fidèle à la flore présente sur les bords de Seine.

C'est donc un endroit paisible sur les bords de Seine, qui sont classés au patrimoine mondial de l'humanité.

Or, que nous propose-t-on ? C'est de priver le grand public d'un magnifique espace vert, car il est évident que ce magnifique jardin remportera un vif succès auprès des privés, des "fashion weeks" et autres toujours à la recherche de nouveaux lieux de prestige parisiens.

Je ne révélerai rien en réaffirmant ici le besoin vital de la Capitale en espaces verts ouverts à tous les Parisiens.

Les Ecologistes demandent donc un vote différencié sur ce projet de délibération et nous voterons contre le premier volet d'intégration du jardin flottant de l'archipel des berges de Seine dans les lieux de prestige ouverts à la location, afin de conserver cet espace ouvert au public, aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est un projet de délibération avec plusieurs tarifs. Je vous rappellerai le second qui introduit une gratuité du dispositif "appel à projets, kiosques", que j'ai lancé avec mes collègues pour dynamiser la vie culturelle, sportive et associative. On est très loin de la privatisation dans les espaces verts.

Concernant le jardin flottant de l'archipel des berges de Seine, c'est effectivement un lieu qui, compte tenu de sa situation privilégiée dans le cœur de Paris et de son originalité, nous permet d'envisager une ouverture à une location temporaire. Il n'est pas question de privatiser, Madame MOREL, l'archipel toute la journée ou même toute la nuit, de manière à contribuer à mettre en valeur cet espace par l'accueil d'événements privatifs extrêmement ponctuels.

Le tarif qui a été évalué, s'est appuyé sur l'actuelle grille des tarifs des lieux de prestige qui sont loués par la DEVE. Compte tenu de sa localisation exceptionnelle, ce tarif a été fixé de manière délibérée, de manière assez élevée, puisqu'on est à 26 euros par mètre carré pour une demi-journée, avec des restrictions extrêmement fortes, c'est-à-dire une interdiction des nuisances sonores, le respect des contraintes horaires. Elle rassemble un certain nombre d'obligations légales et réglementaires liées en matière de sécurité, de salubrité publique et de contraintes extrêmement spécifiques liées à ce lieu et, notamment dans ce cadre, au respect de la végétation de ce jardin.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 171 - DFA.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vous souhaitez un vote disjoint sur les trois tarifs ?

Il faut un volet écrit du vote disjoint que vous demandez, car je ne peux pas improviser un vote disjoint.

Pour le PV, cela vous convient, Madame MOREL ?

Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet DEVE 171 - DFA avec les détails qui seront passés par écrit et intégrés au PV.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le groupe Ecologiste vote contre l'intégration du jardin flottant de l'archipel des berges de la Seine dans les lieux de prestige ouverts à la location.

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 171 - DFA).

Je vous remercie.

2015 DVD 17 G - T3 extension vers l'Ouest. Approbation des modalités de la concertation préalable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 17 G : T3 extension vers l'Ouest.

Je donne la parole, pour débiter, à Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dès le mois de mai 2014, j'ai salué l'engagement de la Maire de Paris de boucler le tramway des Maréchaux. C'était un engagement de campagne. Notre volonté, votre volonté de le réaliser en l'inscrivant politiquement, dès le début de la mandature, constitue une grande satisfaction, à la fois pour tous les progressistes, les écologistes, les socialistes, mais aussi et surtout les futurs usagers.

Rappelons-nous : cela aurait dû être fait, en tout cas jusqu'à la gare d'Auteuil, depuis 2006, si nous n'avions pas eu une opposition constante d'une partie de cette Assemblée et surtout des élus du 16e arrondissement. Mais ceux-ci ont changé d'avis. Il faut donc souligner aujourd'hui cette nouvelle clairvoyance et cette unité sur ce sujet.

J'émettais aussi le souhait que, dans cette réflexion, dans les études qui allaient être lancées, il fallait que l'on prenne en compte les séquences porte d'Asnières et porte Dauphine, bien évidemment, mais aussi la partie Sud du 16e arrondissement. C'est un espace très dense en population, avec le quartier de la porte de Saint-Cloud et le quartier de la porte d'Auteuil. C'est aussi un espace qui comporte de nombreux équipements sportifs à des niveaux nationaux et internationaux et les équipements du bois de Boulogne. Il faudra donc faire la boucle le plus vite possible, ce qui permettra notamment à tous les usagers du Sud d'accéder à la porte Maillot, à La Défense et à tout l'Ouest de Paris, dans un contexte où vous allez en parler, notamment au niveau de la Métropole.

Ce projet de délibération nous permet donc de poursuivre le développement de ce transport engagé en 2001, et dont on connaît le succès. Trois fois plus de voyageurs chaque jour que ce qui était dans les bus. On évoque donc ici la nécessité d'engager la concertation préalable avec les deux mairies d'arrondissement, le 16e et le 17e, et leurs habitants lors de réunions publiques qui seront, comme toujours, parfaitement constructives, avec information préalable, exposition d'information, documents sur le projet, espaces Internet dédiés, etc.

Il faut aussi évoquer l'intérêt, et l'université Paris-Dauphine et son président sont désormais extrêmement favorables à ce projet, d'accéder dans les différentes options à l'université Paris-Dauphine puisqu'on est aujourd'hui sur quatre variantes de tracé : deux qui s'arrêtent à la porte Maillot, deux qui vont jusqu'à l'université Dauphine avec, à chaque fois, soit un passage en surface porte Maillot, soit un passage en sous-sol. Je soutiens, comme la Maire de Paris, le passage en surface porte Maillot et le tracé qui va jusqu'à l'université Dauphine pour cette première étape. Je suis très favorable, comme je l'ai dit, à ce que l'on envisage d'emblée dans ces études la poursuite vers la gare d'Auteuil et le pont du Garigliano.

A l'heure de la fin de la COP 21, nous sommes déterminés à développer ces modes de transport respectueux de l'environnement. Ils participent à l'amélioration de la mobilité urbaine, à la restructuration et à l'embellissement du cadre de vie. Cela constitue une priorité de cette mandature. Cela permettra un accroissement de l'offre de transports de surface, une amélioration du maillage des transports collectifs, une amélioration de la desserte locale et un réaménagement de l'espace urbain, notamment sur la porte Maillot, pour une meilleure répartition de l'espace public entre les différents usages dans l'intérêt des Parisiens.

Je suis très heureux et je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la député, Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT. - Je suis très heureuse, Monsieur le Maire, que dans ce Conseil de Paris, le tramway soit à l'honneur puisqu'il y a quelques heures, nous avons une communication sur le tramway, en travaux actuellement, qui va de la porte de La Chapelle à la porte d'Asnières.

Nous le savons, c'est un mode de transport qui est extrêmement plébiscité par les Parisiens, mais aussi par les Franciliens puisque la moitié des usagers - je le rappelle - sont des habitants des communes riveraines de Paris.

Dès le mois d'avril 2014, comme l'a dit mon collègue Thomas LAURET, Anne HIDALGO, alors fraîchement élue Maire de Paris, s'est rendue porte de La Chapelle, dans le 18^e arrondissement, sur le nouveau chantier du T3, donc le troisième tronçon, pour annoncer la boucle du tramway des Maréchaux. Engagement tenu. Nous y voici avec ce nouveau projet de délibération portant sur l'extension du T3 à l'Ouest et les modalités d'organisation de la concertation. J'y reviendrai.

C'est historique, mes chers collègues, parce que qui l'eût cru, le tramway à l'Ouest ? Il y a encore quelques années, ici, les débats étaient houleux. Je me souviens que les maires du 16^e et du 17^e arrondissement estimaient que le tramway était une erreur de l'histoire. Mais ce temps-là est bien terminé et tant mieux pour tous nos concitoyens. Je pense, plus particulièrement, à ceux qui vivent entre les Maréchaux et le périphérique pour qui le tramway représente non seulement un mode de transport écologique, mais aussi des transformations urbaines considérables.

Le dossier d'objectifs et de caractéristiques principales du prolongement du T3 à l'Ouest a été voté par le conseil du S.T.I.F. en octobre dernier. Le S.T.I.F. a mis en place une commission de suivi où sont associées les communes et les collectivités locales limitrophes ainsi que les maires d'arrondissement. Quatre variantes du tracé sont retenues et présentées. Elles vont l'être d'ailleurs à la concertation du public selon que le terminus sera porte Maillot ou porte Dauphine.

Compte tenu des fortes contraintes urbaines, de la complexité aussi de la porte Maillot avec le projet de la future gare du RER E, les appels à projets innovants, le réaménagement du Palais des congrès, la Maire de Paris a souhaité avec Christophe NAJDOVSKI ouvrir une très large concertation pour recueillir l'avis du plus grand nombre, et c'est très bien ainsi. Cette concertation devrait commencer bientôt, en début d'année prochaine et vous pouvez compter sur le plus grand nombre pour y participer.

Je souhaite bien sûr que la Mairie de Paris s'y implique totalement.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur le passé et sur l'histoire, tel que vient de le faire Mme LEPETIT, parce qu'il faut peut-être aussi rappeler les vrais propos qui ont été tenus et par qui ils ont été tenus à l'époque.

En l'occurrence, depuis que je suis maire, ce projet a toujours eu l'assentiment de l'équipe municipale. Il a même été au-delà puisque nous pensions que le prolongement jusqu'à la porte d'Asnières n'était pas cohérent, puisqu'il n'y a aucun maillage sur ce réseau et nous avons proposé son prolongement jusqu'à la porte de Champerret. Nous avons même fait des vœux en ce sens.

Ce projet est donc particulièrement attendu, puisque la destination a minima de porte Maillot, voire de porte Dauphine, permettra en effet un maillage. Porte Maillot particulièrement puisque vous avez le R.E.R. C, la ligne 1 et, nous l'espérons évidemment bientôt, le R.E.R. E qui devrait arriver concomitamment en 2020, si évidemment le prolongement d'Eole voit enfin le jour lorsque le Département de Paris participera à son financement.

Concernant ce prolongement et la concertation, puisque c'est bien l'objet de ce projet de délibération, c'est la concertation. Je ne reviendrai pas dans le détail du projet de délibération, en effet, qui propose quatre variantes suivant la destination Maillot, Dauphine, en sous-sol ou en surface. Mais ce qui est sûr, c'est que, concernant cette concertation et en tant que maire d'arrondissement, il m'apparaît évident que la mairie d'arrondissement, en tout cas pour le 17^e, et j'imagine que ce sera le cas pour le 16^e, soit le lieu par excellence de cette concertation.

J'ai déjà été amenée à rencontrer les équipes et à en discuter au S.T.I.F., et je souhaite pouvoir apporter la garantie de la plus grande transparence sur le contenu du projet et la totale neutralité dans sa présentation.

C'est pourquoi, contrairement à d'autres, je ne me prononcerai pas officiellement à ce stade sur le tracé. C'est aux habitants qu'il appartient de le faire et je m'étonne que la Maire de Paris se soit déjà prononcée avant même que la concertation ait lieu.

En revanche, plusieurs remarques à formuler.

La nécessité de fournir des études sur les reports de circulation, afin d'éclairer les acteurs de la concertation sur les conséquences des différentes variantes. C'est une demande évidemment qui émane notamment des communes limitrophes de Paris.

De fournir une information détaillée sur les conséquences de ces fameuses variantes, en matière de stationnement, ainsi que sur le temps de parcours des différents usagers. Enfin, les conséquences sur la restructuration du réseau de bus. Enfin, il sera important de préciser les changements induits sur les équipements existants, notamment les parkings.

Enfin, il est important que ce projet puisse être conduit dans les temps, afin d'être en effet au rendez-vous de l'extension du Palais des congrès, du réaménagement de la porte Maillot qui, vous le savez, ne sera plus une place en rond-point mais en axial. Il faudra donc prendre cela évidemment en considération. Avec également, je le rappelais à l'instant, l'arrivée d'Eole et une gare au pied du Palais des congrès.

Sans oublier les deux projets innovants du boulevard Pershing et de la partie Ternes. Sujet d'ailleurs déjà évoqué dans la concordance de tous ces projets dans le cadre du comité de la porte Maillot, dont j'espère qu'il se réunira bientôt, mais je ne me fais pas de soucis, M. MISSIKA va y veiller.

Enfin, nous espérons que ce projet évitera les erreurs de l'extension Nord, que j'ai dénoncées tout à l'heure, à savoir : un manque de moyens pour assurer la sécurité des piétons et la fluidité des déplacements.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Mme BOILLOT a la parole.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les élus du 16^e arrondissement resteront cohérents avec leur prise de position et les votes passés. Donc nous voterons favorablement ce projet de délibération pour organiser la concertation autour de l'extension du T3 jusqu'à la porte Dauphine.

Il ne faut pas voir là un blanc-seing du 16^e, nous attendons de la Municipalité qu'elle joue loyalement le jeu de la concertation, entende et respecte les avis formulés par les riverains, les élus et les associations du quartier Dauphine.

L'université Paris Dauphine est un fleuron de l'enseignement supérieur. Nous y accueillons chaque jour des milliers d'étudiants, professeurs, intervenants de renom. Nous avons à cœur d'améliorer l'environnement immédiat de la faculté et l'arrivée du T3 à la porte Dauphine serait une bonne chose.

S'agissant du bouclage, Monsieur LAURET, je ne partage pas votre engouement et je pense que nous aurons peut-être l'occasion d'en débattre de nouveau, si d'aventure les financements sont trouvés pour le bouclage.

Revenons-en à l'actuel tracé.

Sur le tracé T3 porte Maillot - porte Dauphine dans le quartier Dauphine, il sera nécessaire de ne pas faire preuve de précipitation et de choisir un tracé au rabais. Je cite l'exposé des motifs du présent projet de délibération : "Le projet d'extension est un vecteur fort de restructuration et d'amélioration du cadre de vie des riverains, des boulevards des Maréchaux et des portes de Paris, en respectant et en valorisant les caractéristiques patrimoniales et végétales des secteurs traversés".

Or, vous l'admettrez aisément, et vos équipes techniques l'ont fait lors des réunions préparatoires, le 16^e arrondissement a la particularité de disposer du tronçon du boulevard des Maréchaux le plus qualitatif. Nous sommes en effet en bordure du bois de Boulogne, avec des immeubles haussmanniens d'excellente facture et des contre-allées boisées. Dans ces conditions, avoir l'ambition d'améliorer le cadre de vie des riverains en installant le tramway est assez inadapté.

L'éventualité de l'extension du tramway jusque dans le 16^e vous invite à adapter votre cahier des charges et à ne pas simplement reproduire les schémas qui ont fonctionné sur d'autres tronçons. Les caractéristiques patrimoniales et végétales de l'avenue de l'Amiral-Bruix, par exemple, qui est une artère boisée de 200 arbres très anciens d'une hauteur moyenne de R+4, ne sont en rien comparables avec celles des boulevards Brune, Masséna ou Berthier.

Enfin, nous ne sommes plus dans un environnement minéral très urbain mais dans un secteur végétal.

Aujourd'hui, sont sur la table quatre propositions dont deux arrivent jusqu'à la porte Dauphine. La variante qui a votre préférence, puisque vous l'avez d'ores et déjà annoncé dans la presse, est la variante C, celle en surface, car techniquement plus simple, mais elle est surtout synonyme d'abattage de centaines d'arbres.

Or, il existe une variante partiellement en souterrain qui est la variante D, qui emprunte le tunnel grand Maillot et qui minimise considérablement l'impact environnemental. Cette variante, par ailleurs, présente selon les études du S.T.I.F. un meilleur intérêt en termes d'intermodalité à la porte Maillot, puisque la station créée sera positionnée à proximité de la future station du R.E.R. E, de la ligne 1 et du R.E.R. C, ce qui permettra de rééquilibrer les flux de passagers entre le secteur Est et Ouest du site de la porte Maillot.

Ce critère d'intermodalité optimale compense, nous semble-t-il, le surcoût de la variante D, qui est certes techniquement celle qui nécessite le plus de travaux d'ingénierie, mais on parle là d'un tracé d'équipement de transports collectifs qui a vocation à circuler des décennies, voire plus d'un siècle.

Dans ces conditions, vous l'aurez compris, la mairie du 16e défendra, si d'aventure l'extension se faisait jusqu'à Dauphine, la variante D en souterrain, cohérente en termes de mobilité et respectueuse des caractéristiques patrimoniales et végétales du quartier.

Monsieur MISSIKA, Monsieur NAJDOVSKI, nous ne devons pas rater le rendez-vous de la concertation, les dés ne doivent pas être pipés, les Parisiens du 16e souhaitent intervenir, s'investir sur ce projet et être considérés et entendus.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le tramway poursuit sa route à l'Ouest puisqu'avec ce projet de délibération, nous actons une nouvelle étape du bouclage à l'Ouest du tramway des Maréchaux, avec le lancement de la concertation préalable pour le prolongement jusqu'à la porte Maillot ou la porte Dauphine.

Cette concertation va se dérouler à partir du 18 janvier 2016. Elle sera assortie de réunions publiques dans chacune des mairies d'arrondissement, le 16e et le 17e, d'informations diffusées localement et sur Internet, d'expositions en mairie d'arrondissement mais aussi à Neuilly et Levallois, et également à l'université Paris Dauphine, ainsi qu'au Palais des congrès de la porte Maillot.

Comme cela a été évoqué, un certain nombre de variantes ont été présentées à la concertation. Les études ont montré que de nombreuses variantes d'insertion du tramway étaient possibles.

Six variantes au total. Deux concernent le secteur de la porte Champerret. A ce stade, il n'y a pas de préférence exprimée puisque chacune a des avantages et des inconvénients a priori, et c'est la concertation qui permettra justement de déterminer quelle est finalement la solution préférable.

Et quatre variantes ont été étudiées au niveau des portes Maillot et Dauphine, avec deux solutions en terminus à porte Maillot et deux solutions en terminus à porte Dauphine.

Effectivement, la Ville a une solution préférentielle mais elle n'est pas toute seule car le S.T.I.F. aussi exprime cette solution préférentielle, qui est une variante jusqu'à la porte Dauphine en passant par l'Est de la porte Maillot en surface. Cette solution est considérée effectivement comme préférentielle. Il est logique aussi que l'on puisse indiquer ce que l'on préfère au moment de la concertation, notamment parce qu'il y a à la fois des contraintes techniques, mais aussi des questions de coûts. Et je suis un petit peu étonné que Mme BOILLLOT, qui évoque sa préférence pour la variante D, n'évoque jamais le coût de cette variante, qui est de loin la plus chère, puisqu'elle est estimée aujourd'hui à 245 millions d'euros H.T. pour 3 kilomètres. Donc voilà.

C'est vrai que quand vous n'êtes pas en responsabilité, vous avez tendance à ne pas regarder à la dépense, mais il faut quand même aussi que l'on regarde les différentes variantes en fonction du coût, en fonction du nombre de personnes transportées, mais aussi en fonction de ce que représente l'investissement à réaliser pour la desserte des sites que nous souhaitons desservir.

L'intérêt aussi des études est de montrer qu'il y a un intérêt à aller jusqu'à la Porte Dauphine et en ce sens, nous avons travaillé, avec mes collègues Marie-Christine LEMARDELEY et Jean-Louis MISSIKA, pour mettre en

évidence aussi l'intérêt d'aller chercher une desserte jusqu'à la Porte Dauphine, en lien aussi avec le projet de rénovation de l'Université Paris-Dauphine, qui va être mis en œuvre dans les années qui viennent.

C'est aussi un prolongement qui va passer par le site de la Porte Maillot. Cela a été évoqué. Et donc, nous travaillons là aussi, avec mon collègue Jean-Louis MISSIKA, dans le cadre de l'atelier Maillot, à l'insertion en surface du projet, aussi bien à l'est qu'à l'ouest, ou éventuellement la possibilité de pouvoir passer par le tunnel du Grand Maillot. Donc toutes ces solutions sont aujourd'hui sur la table.

Nous avons aussi la volonté de travailler avec l'ensemble des acteurs. Nous avons déjà contacté les associations d'usagers. Les acteurs économiques ont été rencontrés préalablement à la concertation pour recueillir leurs attentes. Et puis, nous n'oublions pas non plus, effectivement, comme l'a évoqué Thomas LAURET, l'intérêt d'un prolongement vers le sud, c'est-à-dire d'aller chercher le pont du Garigliano. Donc le S.T.I.F. et la Ville de Paris poursuivent leurs études sur les caractéristiques possibles de ce bouclage à réaliser sur la rocade des Maréchaux, jusqu'au pont du Garigliano.

Alors, je précise toutefois qu'à ce stade, il devrait s'agir plutôt d'un mode plus léger que le tramway conventionnel, parce que le trafic attendu est plus faible, au moins dans sa partie jusqu'à la Porte d'Auteuil. Et donc, il faut que l'on poursuive effectivement les études pour la Porte d'Auteuil, qui pourraient se prolonger, notamment aussi en lien avec la candidature de Paris aux Jeux Olympiques, puisqu'il y a un certain nombre de sites qui sont pressentis, dans le cadre de cette candidature, au niveau de la Porte d'Auteuil.

Donc, voilà, toutes les options - je dirais - sont aujourd'hui sur la table, et je vous donne donc rendez-vous en janvier pour la concertation, de manière à déterminer quel sera le meilleur tracé et la meilleure option pour ce prolongement du tramway, à l'Ouest de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 17 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DVD 17 G).

Je vous remercie.

2015 SG 42 - Aménagement des berges de Seine - Liaison Bastille/Tour Eiffel (1er, 4e, 7e, 12e) - Approbation du bilan de la concertation préalable et approbation du projet.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la politique tarifaire des commerces.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une étude sur une promenade de Bercy au port de l'Arsenal.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un débat sur l'enjeu de la logistique urbaine de marchandises.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un report de calendrier.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération SG 42, et de l'amendement technique n° 110, et ensuite des vœux n°s 111, 112, 113 et 114 sur l'aménagement des berges de Seine, la liaison Bastille-Tour Eiffel : approbation du bilan de la concertation préalable et approbation du projet.

Nous avons dix inscriptions.

Monsieur Christophe GIRARD, Monsieur le Maire, vous avez la parole, pour commencer.

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le bilan de la concertation traduit le souhait réaffirmé des Parisiens de vivre dans une ville moins polluée, où l'espace public est redistribué en faveur des circulations douces et de la nature donc d'une plus grande qualité de vie. Je me félicite des orientations retenues, centrées autour d'aménagements légers, sans intervention sur la voirie, qui se concentreront sur la végétalisation du parcours et l'installation de mobiliers urbains.

En outre, ma demande d'installation de toilettes publiques et poubelles en nombre suffisant est prise en compte, et je remercie vivement Mao PENINOÛ, Monsieur l'adjoint, d'avoir retenu les berges de la rive droite comme lieu-test pour le système "Trilib".

J'ai également porté auprès de la Maire de Paris et de son premier adjoint la création d'animations complémentaires à celles des berges rive gauche, centrées sur l'art et la culture populaire au travers d'un salon littéraire et d'un festival des jardins, auxquelles Mme Pénélope KOMITÈS est évidemment associée avec la direction des Jardins.

Si le scénario n° 2, portant une fermeture plus large, a été retenu, c'est aussi en raison de son impact moindre sur la circulation, notamment au regard des temps de parcours entre la Concorde et le quai Henri IV. Nous savons néanmoins qu'il y aura une phase de transition avant que le changement des habitudes de déplacements ne diminue sensiblement le trafic.

Ce sera une période difficile, mais nécessaire, que nous assumons compte tenu de l'urgence d'agir en faveur d'une diminution sensible de la circulation automobile dans Paris, et donc de la pollution de notre air. Rappelez-vous ce que nous entendions à l'époque où Bertrand DELANOË a mis en place les couloirs de bus avec son adjoint Denis BAUPIN. Aujourd'hui, plus personne ne conteste ces aménagements et le réseau a pu se renforcer et augmenter la fréquentation.

Cette décision de fermer les berges de Seine à la circulation s'inscrit dans un plan d'ensemble, visant à modifier profondément le rapport de notre ville à la voiture individuelle. Il s'agit de réduire la circulation automobile en ciblant prioritairement les déplacements pendulaires, la circulation de transit et la circulation que je qualifie de confort. Notre rôle est d'impulser et d'accompagner le changement des comportements. L'une des clés de notre réussite résidera dans notre capacité à offrir des alternatives aux particuliers et aux professionnels, qu'ils soient parisiens ou de la Métropole.

A Paris intra-muros, cela se traduit entre autres par l'engagement ferme d'Anne HIDALGO et de son adjoint Christophe NAJDOVSKI à travailler sur une requalification des quais hauts, grâce à la ligne à haut niveau des services.

Par ailleurs, le travail important engagé par Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI avec les acteurs économiques sur l'adaptation de la logistique urbaine et des systèmes de livraison à cette mutation de la ville permettra à Paris de conjuguer l'amélioration de son cadre de vie avec le maintien indispensable de l'attractivité économique qui est la sienne, en particulier au centre de Paris.

En parallèle, depuis de nombreuses années, la Ville de Paris a su travailler en lien très étroit avec la région Ile-de-France autour d'un partenariat aussi bien politique, au travers de priorités partagées, que financier. La Ville de Paris contribue grandement au projet francilien via sa participation à hauteur de 30 % du budget du S.T.I.F., soient 369 millions d'euros en 2014. Ainsi, ce partenariat avec la Région Ile-de-France a permis de nombreux projets, comme les prolongations de nombreuses lignes de métro vers les départements limitrophes, ou la création de nouvelles lignes de tramway.

N'oublions pas également de saluer l'engagement de l'Etat sur ces questions depuis 2012, qui a permis d'accélérer la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France et la réalisation du Grand Paris Express, qui permettra de faciliter les déplacements de banlieue à banlieue et ainsi de décongestionner Paris.

De telles avancées ne sont rendues possibles que par la mise en place d'un programme d'ensemble partagé entre les différentes institutions, qui permet d'agir résolument et efficacement au service des Franciliens. Demain, la mise en place de la Métropole du Grand Paris, à laquelle nous sommes tant attachés, nous permettra de renforcer ce lien entre Paris, son centre et tout particulièrement les villes voisines. La réappropriation des berges de Seine en est un formidable exemple, puisqu'elle s'étend jusqu'au-delà des frontières de Paris et que cela bénéficie et bénéficiera à bon nombre d'habitants des communes limitrophes, qui viennent régulièrement jouir des atouts de la Capitale.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement, vous avez la parole.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Oui, quelques mots pour me féliciter à mon tour, après mon collègue du 4e, de ce beau projet de délibération. J'avais envie de dire enfin, après une longue période de concertation et de réflexion sous la précédente mandature, puis les débats portés dans la campagne électorale, et enfin, cette concertation de plusieurs mois.

Et quand j'entends certains demander d'attendre encore deux ans, deux ans avant de supprimer cette autoroute au cœur de notre ville, cela me semble inouï ! Comment pourrions-nous être la seule Métropole de France, d'Europe à accepter cette autoroute urbaine en notre cœur. Cela me semble inimaginable.

Fière que nous ayons retenu ce scénario le plus ambitieux, pour ma part, je serai aussi attentive à la coordination avec la réflexion sur le réaménagement de la place de la Bastille et la connexion avec la promenade plantée pour poursuivre cet itinéraire de la Tour Eiffel jusqu'à la promenade plantée et au-delà, jusqu'au bois de Vincennes. Et donc, je me félicite de ce projet de délibération aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le député, Patrick BLOCHE, vous avez la parole.

M. Patrick BLOCHE. - Chers collègues, à cette heure tardive, mon propos sera inévitablement bref.

Je voudrais, après mes collègues et amis maires des 4e et 12e arrondissements, apporter, moins comme élu du 11e que comme député de ces deux arrondissements concernés par ce projet de délibération, mon soutien enthousiaste.

Il s'agit effectivement de mettre fin à cette si vilaine autoroute urbaine, qui coupe Paris en deux, et notamment en son centre, en son cœur. Il s'agit de redonner à notre ville son identité, son identité qui s'est construite au fil des siècles dans cette relation si particulière entre Paris et son fleuve, et de ne pas oublier que Paris a un statut de ville fluviale.

C'est donc tout l'enjeu de ce projet de délibération qui, d'ailleurs, est avant tout une marche en avant vers la reconquête des berges, vers un partage d'un espace essentiel à la vie des Parisiennes et des Parisiens, nous le constatons d'ailleurs d'ores et déjà chaque dimanche, quand les berges sont fermées et font l'objet d'une véritable réappropriation par nos concitoyennes et nos concitoyens au profit des circulations douces.

Et nous pouvons évidemment tirer le meilleur de ce qui se passe depuis plus de deux ans côté rive droite entre le pont Royal et le pont de l'Alma. C'est d'ailleurs les enseignements tirés de cette fermeture des berges rive droite, entre ces deux ponts, qui a permis d'arrêter ce calendrier certes exigeant mais, nous le savons, la volonté politique ne s'exprime qu'en dynamique.

Evidemment, il faudra avoir toute la vigilance nécessaire pour que l'échéance de l'été 2016 se passe dans les meilleures conditions qui soient.

Je voudrais, avant de conclure, insister - parce que j'y ai assisté avec beaucoup de bonheur - sur le succès, en termes de participation mais aussi en termes de propositions, qu'a suscité la concertation qui a été mise en place.

Nous avons eu dans l'auditorium de l'Opéra de la Bastille, un auditorium plein de citoyennes et de citoyens du 4e, du 12e et sans doute aussi un peu du 11e arrondissement, passionnés et enthousiastes à l'idée que ce projet voie jour.

Ainsi, je souhaitais, à la fois comme élu parisien et comme élu de la nation, y apporter mon plein soutien et je continuerai bien sûr à accompagner activement ce projet porté avec ô combien d'enthousiasme et de volonté par Christophe GIRARD et Catherine BARATTI-ELBAZ.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dès 2008, nous appelions de nos vœux la création d'une coulée bleue, une promenade en continu sur les berges afin de rendre la Seine aux habitants.

Reconstruire le lien entre le fleuve et les Parisiens mais aussi les Franciliens et les touristes va dans le bon sens, celui d'un apaisement de la ville, d'un meilleur partage de l'espace public au profit de toutes les mobilités. Cela répond à des préoccupations environnementales et de cadre de vie.

C'est bien parce que nous sommes favorables à l'aménagement des berges que nous souhaitons que ce projet soit une réussite, qu'il suscite l'adhésion de tous, qu'il soit un projet réellement partagé.

Lors de notre précédent débat, tout en rappelant notre soutien à la reconquête des berges, nous appelions votre attention sur 4 aspects pour mener à bien ce projet.

D'abord, la nécessité de penser l'aménagement dans sa globalité et pas simplement sur le tronçon concerné, et de mener également une réflexion sur un schéma global de circulation pour la ville centre.

Nous appelions également votre attention, au-delà des berges, à la nécessité d'élaborer un plan d'ensemble pour les circulations piétonnes à Paris, dans la mesure où les piétons sont encore les grands oubliés des plans de déplacement aujourd'hui à Paris.

Nous insistons également sur la nécessité d'une large concertation en incitant les Parisiens, les Franciliens à partager leur créativité sur un sujet qui les engage, mais également sur l'impérieuse nécessité d'associer à ce projet les habitants et les élus de la petite et de la grande couronne.

Non seulement nous n'avons pas été entendus mais nos craintes se sont réalisées.

Je partage évidemment ce qui a été dit par les orateurs précédents. Cette autoroute urbaine au cœur de Paris est le symbole d'un urbanisme totalement dépassé. Néanmoins, il s'agit d'un axe structurant qu'on ne peut pas rayer d'un trait de plume sans tenir compte des conséquences.

Susciter l'adhésion prend du temps, notamment pour répondre aux besoins des Franciliens en leur proposant de réelles alternatives, pour ne pas pénaliser les professionnels dans leurs activités et pour que la ville n'ait pas ainsi à subir une perte d'attractivité économique mais également touristique.

Certains comptent sur le dégoût des automobilistes pour qu'ils abandonnent leur voiture. Nous, nous souhaitons inciter et non contraindre.

Dès lors, prenons notre temps. Prenons d'abord le temps de la concertation. Vous écrivez qu'une large concertation s'est tenue. Pardon, mais les mots ont un sens : 4 réunions publiques, une réunion métropolitaine et une marche exploratoire ne constituent en rien une large concertation pour un projet aussi structurant.

Le faible nombre de contributions recueillies le traduit d'ailleurs assez bien. Les prises de position des acteurs institutionnels, qu'il s'agisse des départements, des agglomérations mais aussi des professionnels - je peux citer la C.C.I.P., la Chambre des métiers des artisans de Paris, les professionnels situés sur les quais hauts qui s'inquiètent sans doute à juste titre des reports de circulation -, mais aussi les acteurs de la mobilité, la RATP et la S.N.C.F., traduisent de nombreuses craintes quant au dispositif proposé.

Prenons également le temps de l'innovation. Pourquoi, pour un projet aussi structurant, n'y a-t-il pas eu d'appel à projets innovants ? Cela aurait pourtant permis une plus grande ambition. Il n'est pas trop tard, nous pouvons profiter du lancement de l'appel à projets "Réinventer la Seine" pour le faire.

Prenons le temps, également, d'être globaux. La fermeture de la voie Georges Pompidou, compte tenu de son caractère structurant, mérite de revoir l'ensemble du schéma de circulation : zones 30, accès à la Capitale notamment pour les véhicules les plus polluants, logistique urbaine.

La fermeture des berges implique en effet de repenser la circulation de marchandises, la fluidité étant un élément clé à la fois de l'attractivité économique et de la lutte contre la pollution.

La réponse au défi du dernier kilomètre doit également intégrer la place de la Seine.

Cette question de la logistique urbaine est centrale et nous regrettons d'ailleurs qu'elle n'ait pas été intégrée à la discussion sur l'aménagement des berges.

C'est l'objet de notre vœu n° 113, qui demande qu'un bilan des expériences les plus pertinentes en matière de logistique urbaine soit réalisé et qu'un débat ait lieu au sein de notre Assemblée.

Prenons le temps de l'ambition. Aujourd'hui, vous nous proposez un budget de 8 millions d'euros en investissement pour aménager les 3,3 kilomètres des berges rive droite. Cela semble bien dérisoire au regard des 45 millions d'euros consacrés à l'aménagement des 2,3 kilomètres rive gauche.

Nous avons à plusieurs reprises regretté la faiblesse des aménagements rive gauche et notamment l'absence de végétalisation. Le budget aujourd'hui consacré à la rive droite nous paraît porter intrinsèquement les mêmes risques et donc de nature à être décevant.

Prenons le temps de la technologie. Sur ce sujet, on va tellement vite que l'on est même en avance sur la technologie. Des tramways sans rail et sans caténaire, en l'état actuel, cela s'appelle des bus. C'est très bien, surtout quand ils sont électriques. Vous nous annoncez ces bus de nouvelle génération pour 2020. D'ici là, il faudra faire avec les 25 lignes de la R.A.T.P. qui continueront à transporter les voyageurs, ce qui ne constitue pas une alternative suffisante pour faire face à un quelconque report modal.

Cette réforme mérite que, tous ensemble, nous prenions le temps nécessaire à sa réussite, le temps de faire des études complémentaires, le temps de consulter, d'expliquer, de co-construire des solutions pour permettre de faciliter les déplacements, avec les professionnels, avec la R.A.T.P., la SNCF ainsi qu'avec les communes de la petite et de la grande couronne.

C'est le sens de notre vœu n° 114.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concernant l'aménagement des berges de la Seine est lourd de conséquences tant pour la qualité de vie des Parisiens que pour l'avenir économique de notre Capitale.

Vos projets pour Paris inscrits dans un calendrier extraordinairement court auront une conséquence sûre et certaine, celle d'accroître les difficultés de circulation des véhicules automobiles et de transport en commun, d'augmenter de ce fait la pollution de notre Capitale, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes après les grandes déclarations d'intention entendues la semaine dernière à l'occasion de la COP 21.

Je m'étonne que vous cherchiez tant à décourager les automobilistes de venir à Paris sans mesurer l'impact de ces décisions sur les difficultés économiques de notre Capitale, à un moment où l'emploi devrait être au cœur des préoccupations de notre Conseil.

Vous devriez, à ce titre, écouter les avis des chambres consulaires franciliennes qui s'inquiètent de l'inaccessibilité de la Capitale, tant pour les artisans que pour les livraisons et, plus largement, pour tous ceux qui viennent y travailler.

Déjà que notre Capitale n'est pas perçue par les touristes comme une ville suffisamment sûre - je ne parle pas des attentats, mais de l'insécurité au quotidien, comme celle des vols à l'arraché - il est particulièrement inquiétant qu'elle devienne également une ville où il est impossible de circuler et où les pics de pollution sont de plus en plus nombreux. Par vos choix, vous participez un peu plus à orienter le flux touristique vers d'autres capitales, comme Londres, qui ont eu le courage de prendre des mesures radicalement différentes de celles que vous proposez pour limiter la circulation.

Reconquérir les berges de la Seine est une noble ambition, mais une fois encore, si vous le permettez, vous mettez la charrue avant les bœufs.

La charrue avant les bœufs parce qu'il existe des espaces non circulants qui pourraient parfaitement être reconquis dès à présent. Je pense en particulier à l'espace situé entre France Télévisions et le pont Mirabeau, aujourd'hui défiguré par des camions et des entrepôts.

La charrue avant les bœufs parce qu'il aurait fallu anticiper sur votre projet pour trouver des aménagements de fluidification et de dérivation à la circulation avant de fermer les berges de manière autoritaire.

La charrue avant les bœufs encore parce que vous nous annoncez une nouvelle concertation et un complément d'étude d'impact, mais que vous nous demandez de délibérer quel que soit le résultat de cette concertation et de cette étude d'impact, pour que votre projet soit mis en place dès septembre prochain. Vous

prévoyez donc tranquillement de ne tenir absolument pas compte des résultats éventuellement négatifs du complément de concertation et des études que nous allons pourtant financer. A quoi servent-elles si la décision est déjà prise ?

La charrue avant les bœufs, enfin, parce que vous nous annoncez un pauvre budget de 8 millions d'euros, ce qui semble bien faible au vu des surfaces concernées. Bloquer Paris et porter une ambition durable d'aménagement de nos berges aurait dû nécessiter une mobilisation de moyens beaucoup plus conséquents, sauf à considérer que les containers à bateaux et autres accessoires "low cost" déjà vus sur l'autre rive soient le modèle pour l'aménagement des plus belles berges du monde dans une ville qui se veut être une capitale de l'esthétisme.

Nous considérons, pour notre part, au regard de l'impact pour la vie des Parisiens, que ce sujet devrait faire l'objet d'un moratoire afin que nous puissions nous prononcer en toute connaissance de cause sur un chantier qui va dégrader profondément la vie des Parisiens. Ce ne sont en effet pas les dizaines de contributions que vous évoquez dans ce projet de délibération, ni même un sondage fondé sur des questions réductrices, qui peuvent tenir lieu de concertation sérieuse.

Je trouve inquiétant de bloquer brutalement la circulation dans Paris, sans y apporter aucune solution alternative et je trouve choquant d'attendre des Parisiens qu'ils trouvent une solution tout seuls. A eux de se débrouiller pour se déplacer, pour aller travailler. C'est en réalité une manière de prôner la loi du plus fort. Vous organisez les embouteillages pour dégoûter les automobilistes. Encore une fois, ceux qui ont le moins de moyens financiers et le plus de famille, en seront les premières victimes. Aussi, nous vous demandons un moratoire sur l'application de ce projet, le temps de mesurer les impacts réels de cette décision, faute de quoi nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. le maire du 1er arrondissement, Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mes chers collègues, j'écoutais très attentivement les maires d'arrondissement et parlementaires préopinant. On pourrait se laisser séduire par leurs arguments, se dire que, finalement, on va supprimer une autoroute urbaine, qu'il n'y aura plus de bruit, plus de pollution, ce sera merveilleux. Le problème, c'est que le postulat est faux. Il est entièrement faux et ce, pour plusieurs raisons sur lesquelles je voudrais revenir.

Premièrement, autoroute urbaine, ce n'est vraiment pas cela. L'autoroute urbaine n'est précisément pas à cet endroit-là. Elle est entre le Point du jour et la place de la Concorde. Vous avez effectivement une autoroute à quatre voies. Elle est ensuite dans la partie du 12e arrondissement. Mais je fais observer que dans le 1er et le 4e arrondissement, vous avez une voie unidirectionnelle limitée à 50 kilomètres/heure sur les berges. C'est tout, sauf une autoroute et sauf une autoroute urbaine. C'est un premier constat.

Deuxième constat : nous avons proposé, dès que cette idée a été lancée, que l'on fasse au moins une étude alternative. Vaut-il mieux alléger la circulation sur les quais hauts ou sur les quais bas ? Nous avons déposé un vœu. Ce vœu a été rejeté par la majorité. On n'a pas voulu en discuter. Il était interdit d'ouvrir une discussion, interdit de faire l'étude alternative. Je rappelle d'ailleurs qu'un quotidien, qui porte un nom très parisien et qui paraît tous les matins, avait fait une enquête auprès de ses lecteurs qui démontrait que plus des deux tiers des lecteurs étaient favorables à l'option allègement de la circulation sur les quais hauts. Cela montre que la question méritait tout de même d'être posée. On n'a pas eu le droit d'en débattre.

Troisième point : que fait-on du souterrain des Tuileries ? Il y avait une option courte et longue. Finalement, on prend l'option longue. Je ne sais pas s'il vous est déjà arrivé d'emprunter à pied, à vélo, à "roller", tout ce que vous voulez, les jours "Paris Respire", ce souterrain des Tuileries. C'est absolument sinistre. C'est tout de même la partie la plus triste du parcours. Si c'est pour rendre cela toute l'année aux promeneurs, aux cyclistes et aux piétons, tout ce que vous voudrez, on ne voit vraiment pas l'intérêt que cela peut présenter.

Il y a la méthode qui a été employée et qui est totalement exécrable, puisqu'on nous a demandé de faire cette concertation pendant les mois de juillet et d'août qui sont, comme chacun le sait, les mois les mieux choisis pour que les Parisiens viennent participer à une large concertation.

"C'est faux", dit Jean-Louis MISSIKA. Il a pourtant assisté à ces réunions et il devrait le savoir. On a dit, au début du mois de septembre, qu'il y aurait la dernière réunion à la mairie du 4e arrondissement. Je m'y suis rendu. C'était, paraît-il, ce soir-là, la clôture de la concertation. Ce soir-là, il s'agissait de dire : "Voilà, c'est le bilan. On a tout dit. C'est l'apothéose. Fermez le ban". C'est précisément ce soir-là, le soir de la clôture de la concertation, qu'on nous

présente pour la première fois l'étude faite par la direction de la voirie. Elle démontre quoi ? Que les reports de circulation, comme on pouvait s'en douter, se font pour l'essentiel sur les quais hauts, c'est-à-dire là où se trouvent les habitants, les commerces, et que l'on reporte toutes les nuisances, la pollution, le bruit, précisément là où il y a de la vie, de l'activité et des résidents.

C'est la première fois que l'on aborde cette question, mais on n'a plus le droit d'en parler puisque la concertation est terminée et est close.

Voilà la manière dont les choses ont été faites.

Mme HIDALGO, qui présidait cette réunion, nous a fait un discours assez touchant, assez émouvant, nous expliquant qu'elle était Maire de Paris et que sa responsabilité vis-à-vis des générations futures était de faire en sorte qu'il y ait moins de pollution, moins de bruit, plus de bonheur, plus de qualité de vie. Evidemment, on était presque ému de l'entendre tenir ce type de propos. Je me suis permis à ce moment-là de prendre la parole et j'ai fait observer - je peux vous dire que j'ai été curieusement soutenu par une grande partie de la salle sur les propos que je tenais - en disant : "Mais, Madame la Maire de Paris, vous êtes animée par le souci d'alléger, de supprimer la pollution. C'est très bien. Mais, précisément, la pollution vous l'aggravez sur cette section des quais hauts puisque la démonstration est faite par les services de la Mairie eux-mêmes, par la direction de la voirie, que c'est là que l'on reporte la circulation, les nuisances le bruit et la pollution".

Je rappelle au surplus que, dans le secteur, vous n'avez pas moins de huit chantiers gigantesques, totalement hors norme, qui se déroulent entre le chantier du Louvre, celui des Halles, celui de La Samaritaine, celui de La Poste du Louvre, celui du Louvre des antiquaires, celui du théâtre du Châtelet, du théâtre de la Ville, plus beaucoup d'autres chantiers qui se cumulent sur le secteur. C'est vraiment incompatible avec ce projet. C'est la raison pour laquelle j'ai l'intention d'organiser - je ne vois pas qui pourrait m'empêcher de le faire - en tant que maire du 1er arrondissement, une grande réunion publique au mois de janvier. J'ai voulu d'abord laisser passer les élections régionales parce que je ne voulais pas qu'on mélange les choses. Je ferai cette réunion et je proposerai un moratoire pour qu'au moins, on attende la fin de ces chantiers pour discuter sérieusement de ce projet qui, à l'heure actuelle, n'est pas sérieux et ne tient pas debout et contre lequel nous nous battons.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. LELLOUCHE.

M. Pierre LELLOUCHE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en prenant la parole aujourd'hui pour m'élever contre votre projet, je ne me fais rigoureusement aucune illusion sur l'écoute qui sera la vôtre, ni sur l'issue de ce débat. Depuis l'élection de Bertrand DELANOË en 2001, votre majorité a systématiquement rejeté les propositions de l'opposition à chaque fois qu'il y a eu un choix structurant pour l'avenir de notre ville.

Par exemple, au lieu de faire des économies et d'investir, au lieu de construire des logements dans une ville où les classes moyennes sont poussées dehors par la hausse des loyers et de l'immobilier, vous avez préféré dépenser à grands frais pour des gestes "architecturaux".

Dans ma circonscription, dans le 1er arrondissement, on a le chantier des Halles, une espèce d'horreur qui coûtera 1,2 milliard d'euros dans une ville désargentée.

Vous avez augmenté le nombre de fonctionnaires de 10.000 en 15 ans, augmenté les frais de fonctionnement de 30 %, augmenté les impôts, et vous avez tout de même un déficit, un trou comme vous dites, de 400 millions d'euros.

De même, le goût de la fête du prédécesseur de Mme HIDALGO, avec Paris Plages, s'est traduit par une ardoise quatre à cinq fois supérieure à celle annoncée selon le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Aujourd'hui, vous vous en prenez à la circulation des bords de Seine avec des objectifs qui font rêver, je vous cite : "offrir un espace de respiration et de promenade ; renforcer la continuité écologique de la Seine et de ses abords ; soutenir et développer les activités économiques en lien avec le fleuve ; et enfin, valoriser ce site unique porteur de l'identité de Paris".

Pour cela, vous avez envisagé et vous allez le faire, de supprimer plus de 3 kilomètres de la voie Georges Pompidou, de la rendre aux vélos comme vous dites, aux promeneurs, sans vous soucier des conséquences que

cela entraînera pour tous ceux qui vivent dans ces quartiers, pour tous ceux, et ils sont nombreux, qui doivent y travailler ou passer par la Capitale car ils habitent dans notre région.

Ce beau raisonnement à destination de votre électorat "bobo" s'appuie comme d'habitude sur une vraie fausse concertation à base de, je cite : "marches exploratoires, expositions, campagne participative sur le site au joli nom de "Mme la Maire j'ai une idée", et de quatre réunions publiques".

Ayant fait mine d'avoir consulté au moins un millier de personnes sur 2.2 millions d'habitants, vous en déduisez "un soutien de 57 % d'opinions favorables", je vous cite toujours.

Vous ignorez souverainement au moins six dimensions du problème que je me permets de vous souligner.

La première est simplement humaine, ce sont les habitants et les commerçants de ces quartiers qui vont subir un véritable enfer. Jean-François LEGARET a parlé non seulement de la peine que cela va entraîner, mais aussi de la concomitance avec une demi-douzaine de chantiers gigantesques sur un tout petit territoire.

Deuxièmement, vous ignorez les retombées sur la mobilité dans Paris, il y a été fait allusion par d'autres orateurs. Sur la base d'obscurités études d'impact aux conclusions alambiquées, vous expliquez que grâce au fameux phénomène, je cite, "d'évaporation", les automobilistes vont trouver eux-mêmes d'autres solutions et que les temps de transport vont à peine augmenter de 8 minutes dites-vous sur ce trajet.

En somme, vous expliquez que tout cela n'aura aucune conséquence, sauf à amener les Parisiens à renoncer plus à leur voiture, ce qui est l'objectif sous-jacent et avoué de votre Municipalité depuis 15 ans.

Tous ceux qui comme moi doivent utiliser une voiture et qui essaient de passer le long des quais aujourd'hui, vivent déjà un véritable enfer d'embouteillages. A la différence d'un certain nombre de personnes ici, c'est sans chauffeur.

Au passage, vous ignorez aussi, et c'est mon troisième point, l'impact sur la circulation au-delà des quatre arrondissements que vous avez soi-disant concertés comme si le nuage de pollution qui sera engendré par tout cela et les encombrements allaient s'arrêter au pont de l'Arsenal ou au Palais royal et n'allaient pas taper sur l'ensemble de la Capitale. C'est le cas pour la R.A.T.P., qui est elle-même extrêmement inquiète des conséquences de tout cela.

Quatrièmement, vous ignorez l'impact sur les communes avoisinantes, vous avez tenu une réunion de concertation et ignoré 12 millions de personnes, 10 autres millions de Français, excusez du peu.

Sur le même registre, vous avez rejeté les amendements de Jean-François LEGARET, comme vous rejetterez aujourd'hui les vœux déposés par nos collègues du groupe UDI.

Enfin, sixièmement et peut-être plus inquiétant, nous sommes à un mois des attentats de Paris, avez-vous pensé au problème de sécurité ? Comment ferez-vous si demain il y a une catastrophe, un attentat au Centre de Paris, comment acheminerez-vous les secours ?

Je conclus, Monsieur le Maire, tout cela en plus devant coûter 8 millions d'euros, mais là aussi ce point a été...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Monsieur le Député, il faut conclure.

M. Pierre LELLOUCHE. - Je vous demande une seconde, il viendra sans doute le jour, comme en Région Ile-de-France, où les Parisiens seront las de tout cela, et que vous serez remerciés après avoir laissé derrière vous toute une série de chantiers contreproductifs et non financés.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

La concertation sur l'aménagement des berges a eu aussi ses limites dans le 12e arrondissement.

Dès 2011, les conseils de quartiers ont travaillé à l'élaboration des aménagements des berges de Seine et les élus de l'opposition ont développé un projet à partir des idées et des propositions qui ont émergé de ces conseils de quartiers et nous regrettons que le projet actuel de l'amélioration des berges, présenté par l'Exécutif, ne prenne pas en compte ces propositions pour l'Est parisien.

Nous avons déposé un vœu, le vœu n° 112, proposant de lancer une étude sur le projet d'aménagement des berges du port de l'Arsenal à Bercy/Charenton, afin de supprimer les discontinuités en permettant l'accès au public

de toutes les berges de Seine. Les pistes de réflexion que nous proposons consistent à créer une promenade en bordure de la Seine avec la création d'une sorte de ponton sans impact sur les axes de circulation. Justement, j'insiste réellement sur le fait que ce projet peut se faire sans impact sur les axes de circulation. Il m'arrive de penser que si vous ne reprenez pas et n'étudiez pas cette option, c'est peut-être justement parce qu'il n'y a pas d'impact sur la circulation.

Nous attendons de vous un signe afin que le projet des berges ne se limite pas simplement au Centre de Paris, mais que l'Est puisse en bénéficier avec des propositions d'aménagement issues des instances de concertation que sont censés être justement les conseils de quartiers, mais aussi à partir des propositions des élus de l'opposition.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

La concertation menée par la Ville pour l'aménagement des berges de Seine et la qualité du rapport qui en est issu montrent, d'après moi, le sérieux du travail engagé sur ce projet. Ce document restitue bien les souhaits et inquiétudes des Parisiennes et Parisiens et il s'agit maintenant de les prendre en compte pour faire de cet aménagement une réussite partagée par le plus grand nombre.

Elle souligne tout d'abord le franc succès des aménagements précédents, dont la fréquentation ne faiblit pas. Les Parisiens comme les touristes se sont appropriés ce nouveau lieu de vie et de nombreuses initiatives et activités culturelles et sportives s'y organisent régulièrement.

Ce document montre également que nos remarques étaient fondées. La question du report modal de cette limitation de la circulation automobile, par exemple, revient très souvent et nous ne pouvons que donner raison aux participants.

En termes de transports en commun comme en transport de marchandises, des propositions concrètes doivent être fournies aux Parisiennes et aux Parisiens et à celles et ceux qui travaillent à Paris pour que l'ouverture aux circulations douces ne sature pas les autres axes routiers.

Je redis qu'en matière de transport de marchandises essentiellement assuré aujourd'hui par la route, il convient de susciter, d'aider, d'accompagner la mise au point d'un système de desserte basé sur l'intermodalité en appui de plateformes de logistique urbaine.

Ainsi, il s'agit d'inscrire ce nouvel aménagement dans une perspective plus large et de l'inclure dans un plan cohérent d'alternative à la route. Le retard pris dans la modernisation des transports en commun et dans la création de nouvelles infrastructures est la cause de nombreux dysfonctionnements au quotidien.

La question des ressources supplémentaires pour répondre à ces nouveaux besoins se pose encore une fois avec acuité, car nous devons aller plus vite et plus loin dans la construction de ce Paris durable, qui repose en grande partie sur un maillage de transports propres.

La question de l'accessibilité des commerces revient également dans ce rapport. C'est une remarque récurrente de notre groupe, qui a toute sa place et son importance.

Pour un grand nombre de Parisiennes et de Parisiens, les commerces et activités des précédents aménagements des berges de Seine sont, je cite, "accessibles selon eux à un nombre trop restreint de Parisiens aisés". La volonté de la mise en œuvre d'un projet pour tous et accessible à différents publics apparaît en filigrane dans de nombreux avis sur l'acte 2 des berges de Seine.

La question : "Pour qui sont ces aménagements ?" transparaît dans la concertation. C'est pour répondre à ces attentes que nous formulons un vœu lié à l'accessibilité des commerces. Nous devons trouver une solution pour que ces nouveaux espaces publics ouverts aux piétons et cyclistes soient populaires. La Ville de Paris doit veiller, lors de la délivrance des concessions sur les aménagements des berges de Seine, à la diversité des activités et commerces proposés et notamment en fonction des grilles tarifaires.

Nous approuvons ce bilan de concertation. Si nous voulons faire de ce projet une réussite, nous devons prendre en compte l'ensemble de ses aspects directs et indirects et lui donner une réelle ambition profitable à tous.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, écoutez, je pense que nous ne sommes pas surpris du débat que nous avons.

Évidemment pour l'opposition, de droite je précise, il est urgent d'attendre et on a entendu les arguments en faveur du moratoire. Mais franchement, je trouve que c'est un moment historique que l'on vit de pouvoir reconquérir ces berges sur Seine, de pouvoir justement lutter contre ce tout voiture. C'est une nouvelle étape extrêmement importante.

Et bien que me définissant aussi dans l'opposition, mais dans l'opposition de gauche, j'applaudis au contraire à ce projet de délibération et je soutiens la poursuite de cette bataille de la conquête, de la reconquête de la Capitale, de Paris pour les citoyens, les circulations douces, à l'encontre du tout voiture.

Eh oui, il faut mettre un terme à ces autoroutes urbaines. Bien sûr qu'il s'agit d'une autoroute urbaine. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en a pas d'autres dans la Capitale, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas toujours un travail à faire sur les autres déplacements automobiles. Cela doit se poursuivre pour réduire la place de la voiture dans la Capitale, cela doit bien évidemment continuer.

Sur la question de l'ensemble des transports et des reports modaux des transports sur d'autres moyens, évidemment le travail doit se poursuivre. Sur les transports en commun, je pense qu'on est encore en deçà des réponses qu'on doit apporter et qu'il faut absolument continuer à développer, à la fois les voies de transport par bus, pas simplement sur cet axe-là mais aussi sur l'ensemble de la Capitale.

Maintenant j'entends aussi les arguments sur le fait que cette reconquête du fleuve va aussi permettre de continuer à développer toute une réflexion sur le transport de marchandises et la logistique urbaine, par le biais de la voie fluviale.

Tout à fait, il faut continuer, le travail doit se poursuivre aussi à ce niveau-là. Attention tout de même aux quantités que cela représente, parce que le tout transport marchandises fluviales peut avoir, à d'autres endroits dans la Région Ile-de-France, je pense au port de conteneurs d'Achères, il y a des projets de transports de marchandises par voie fluviale qui ne sont absolument pas écologiques. Tout dépend aussi des quantités dans lesquelles on voit les choses. Pour l'instant, j'ai le sentiment qu'on n'est pas dans ce registre-là mais bien dans un registre beaucoup plus raisonnable.

Maintenant la réappropriation citoyenne de ces berges de Seine, il faut qu'elle soit complète. Il ne faut pas simplement que ce soit la voiture qu'on exclut et finalement les citoyens qui ne sont pas propriétaires parce qu'on a une autre privatisation de cet espace public qui prend la place.

La bataille de ce que nous allons faire de ces berges sur Seine est essentielle. En cela, ce Conseil de Paris et le vote que nous avons eu concernant le partenariat avec Coca Cola sur les animations sportives, pour moi, il n'est pas simplement anecdotique, il est révélateur : on ne veut pas faire en sorte que lorsqu'on se réapproprie cet espace public, cela se traduise par un matraquage des intérêts privés, de la publicité, du "naming". Il faut que le débat se poursuive sur ce que nous allons faire de ces espaces rendus aux citoyens.

Ces espaces rendus aux citoyens, comme le dit Didier LE RESTE, cela doit être des aménagements populaires, on doit réfléchir aux structures de l'économie sociale et solidaire, on doit réfléchir aux structures associatives, on doit réfléchir à une diversité des petits commerces et absolument pas les grandes enseignes qui prennent le pas. On doit vraiment permettre aux Parisiennes et Parisiens, mais aussi à tout l'ensemble des amoureux de Paris de passage, de pouvoir vraiment se réapproprier la ville.

Là, on sera dans cette libération de ces berges de Seine à la hauteur de toutes celles et ceux qui nous ont chanté Paris la Seine, "T'en souviens-tu, la Seine ?". J'aimerais bien qu'on puisse avoir un projet qui soit à la hauteur de toutes celles et ceux qui sont ravis que nous puissions permettre cette reconquête de se faire.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI qui dispose de plus de 5 minutes compte tenu du nombre de vœux et d'amendements sur ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous arrivons. C'est une nouvelle étape de reconquête des berges de Seine que nous portons aujourd'hui, suite à la concertation qui s'est tenue du 22 juin jusqu'à la fin du mois d'octobre de l'année 2015.

Ce sont non seulement quatre réunions publiques qui se sont déroulées, c'est une réunion publique métropolitaine, une exposition à l'Hôtel de Ville, une exposition itinérante sur les berges de Rive gauche, puis à Paris Plages, des registres dans les arrondissements concernés, à Paris Rendez-vous, à Paris Plages, sur les berges de Rive gauche, c'est une marche exploratoire sur le site, c'est une concertation en ligne avec une campagne participative, c'est une concertation partenariale également à l'échelle de la Métropole, avec une réunion présidée par la Maire de Paris.

Au total, c'est 933 contributions en tout qui ont été recueillies.

Effectivement, dans ces contributions, il y a une majorité d'opinions favorables et je ne méconnaissais pas non plus que des inquiétudes se sont exprimées, notamment qui se sont traduites dans un certain nombre d'opinions défavorables concernant ce projet.

Il convient de préciser tout d'abord que, pour ce qui concerne la question du trafic, aujourd'hui nous sommes sur un volume de trafic automobile qui, sur la voie rive droite, a déjà diminué de 23 % en volume depuis les aménagements réalisés en 2012. Le trafic sur la berge rive droite aujourd'hui est proche de celui qu'on avait sur la rive gauche avant sa piétonisation. Les études de circulation ont montré qu'il n'y avait pas d'impact sur la circulation en dehors de Paris et que l'impact était localisé dans le Centre, avec une augmentation estimée du temps de parcours dans les cas de la fermeture complète entre le tunnel des Tuileries et le tunnel Henri IV de 5 à 7 minutes.

Ces résultats sont des résultats théoriques de modélisation qui ne prennent pas en compte les modifications de comportement. Ce que nous a montré l'expérience et la réalité, c'est que la réalité est plus favorable que les simulations, que les pertes de temps de parcours effectifs aujourd'hui sont bien moindres que ce qui avait été prévu par les modélisations. C'est ce qu'on a pu observer sur la rive gauche.

Cette évolution des comportements effectivement tient compte de ce que l'on appelle l'évaporation de la circulation, c'est-à-dire l'adaptation des déplacements, moins de déplacements qui sont effectués quand on a moins d'espace. C'est aussi le fait que la demande de déplacements automobiles diminue avec la diminution de l'offre de voies rapides. Toute la recherche académique a montré que, quand on diminue l'offre de voies rapides, il y a une diminution de la demande de déplacements automobiles.

Le projet que nous avons retenu à l'issue de la concertation, c'est celui du scénario le plus ambitieux : le scénario 2 qui est celui de rendre 3,3 kilomètres d'itinéraires aux piétons et cyclistes ; c'est celui de rendre 4,5 hectares d'espaces à tous.

Ce projet, comme l'a souligné notre collègue Catherine BARATTI-ELBAZ, va garantir la continuité au-delà de simplement la liaison entre Bastille et Tour Eiffel, puisque nous pourrons au-delà à l'Est aller vers la promenade plantée et vers le bois de Vincennes.

C'est un projet global qui comprend à la fois la piétonisation des berges basses, mais aussi un réaménagement des quais hauts, avec un projet de transports en commun en site propre que nous avons lancé et pour lequel les études sont en cours.

Ce sont aussi des renforts de transports collectifs sur les lignes de bus existantes dès 2016, de manière à pouvoir offrir une alternative supplémentaire en matière de transports collectifs.

C'est aussi le partage d'objectifs communs avec les partenaires que sont Port de Paris sur la qualité urbaine et paysagère de ce site exceptionnel, mais aussi sur le potentiel de développement d'une activité liée au fret et à la logistique urbaine.

Ce projet vise aussi à rendre les berges accessibles à tous et toutes, avec des dispositifs adaptés pour compléter, le cas échéant, les rampes qui ont été aménagées en 2012, conformément aux normes d'accessibilité en lien avec la Commission d'accessibilité départementale.

Il s'agit également de réaliser un aménagement sobre qui respecte à la fois les exigences de réversibilité mais aussi par rapport à la question de l'inondabilité des berges.

Il s'agit aussi à travers ce projet de végétaliser ou de décroisonner le square Federico Garcia Lorca situé aujourd'hui au pied de l'Hôtel de Ville et qui est malheureusement peu mis en valeur.

Il s'agit enfin de rendre possible tout simplement de nouveaux usages, grâce aux appels à projets pour les locaux en fond de quai, pour les tunnels et pour le fleuve.

Ces projets peuvent concerner la culture, le sport, le tourisme, l'économie sociale et solidaire, la logistique urbaine, la restauration, l'agriculture urbaine. Bref, tout un tas de projets qui visent à animer ces berges et à les rendre vivantes.

Face à ce projet, l'opposition de droite finalement est en panne d'imagination. Elle nous a proposé un contre-projet pour 60 millions d'euros. 60 millions d'euros quand même, alors que notre projet fait dans la sobriété avec seulement un investissement de 8 millions d'euros. Le contre-projet de la droite consiste simplement à créer de nouvelles rentes automobiles et à maintenir une fonction d'autoroute urbaine au cœur de Paris pour un montant de 60 millions d'euros. Les Parisiens pourront juger de l'inanité de cette proposition.

Quant au projet et à la demande de moratoire du groupe UDI-MODEM pardonnez-moi, mais il s'agit du choix de l'immobilisme. Demander un moratoire de deux ans, c'est vouloir l'immobilisme, nous sommes désolés, mais nous voulons au contraire le mouvement.

Ce mouvement, c'est un mouvement que d'autres capitales du monde entier ont déjà entamé et Paris ne peut rester à la remorque de ce mouvement.

Je voudrais préciser également que ce projet va faire l'objet d'une étude d'impact qui sera disponible au début de l'année 2016. Une nouvelle phase de consultation du public sera organisée dans le courant du premier semestre selon des modalités qui doivent encore être affinées avec les services de l'Etat.

Nous poursuivons toujours l'objectif d'un calendrier d'ouverture de ces berges rive droite aux piétons à l'issue de l'opération Paris Plages, c'est-à-dire à l'horizon de septembre 2016.

En conclusion, je voudrais vous dire trois choses.

La première, c'est soyons heureux. Soyons heureux, car la fermeture des berges aura un impact énorme pour notre Capitale et pour notre Métropole.

Imaginez simplement que nous en aurons fini, Monsieur GOUJON, avec cette autoroute urbaine qui transperce et défigure la plus belle ville du monde en son cœur. Paris s'est construite autour de son fleuve nourricier, et les berges de Seine figurent parmi les plus beaux sites urbains. Donc oui, félicitons-nous que cet espace soit enfin accessible à tous.

La deuxième chose c'est soyons modeste, mais aussi ambitieux.

Nous ne sommes pas seuls. De nombreuses villes de par le monde ont déjà engagé ce mouvement, elles ont coupé les autoroutes urbaines en leur centre. Paris est la seule ville de cette envergure à avoir encore une autoroute en son centre-ville, qui plus est sur un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Je pourrais vous citer les exemples de ville comme Séoul, New York, Portland, San Francisco, Seattle, Madrid, Barcelone, qui ont reconquis leurs centres et qui ont transformé ces autoroutes urbaines en boulevards urbains. Aucune de ces villes n'a sombré après la fermeture de ses autoroutes, il me semble.

En France on pourrait citer l'exemple de Lyon ou de Bordeaux qui ont reconquis leurs berges ou encore leurs quais avec beaucoup de bonheur.

Puisque l'on parle de Bordeaux, il y a dix jours, la Maire de Paris recevait, ici même à l'Hôtel de Ville, 1.000 maires du monde entier pour un sommet mondial sur le climat. 1.000 maires qui sont des acteurs engagés de la lutte contre le changement climatique qui innovent, qui portent des projets.

Quand le maire de Bordeaux a été interrogé par l'animatrice sur le projet dont il était le plus fier, après un court instant de réflexion, il a cité le projet des quais de la Garonne. Les quais de la Garonne qui, il y a 10 ans, était une autoroute urbaine, comparable à celle que nous avons aujourd'hui, en plein cœur de notre Capitale, et qui aujourd'hui sont l'un des lieux les plus prisés des Bordelais, mais au-delà de tous ceux qui aiment cette ville et qui visitent la ville de Bordeaux.

Donc, moi je dis à la droite de cet hémicycle, et au centre, que vous devriez peut-être davantage regarder ce que font les maires quand ils sont en responsabilité.

La troisième chose que je voudrais vous dire, c'est : soyons courageux. L'autoroute urbaine des berges de Seine est d'un autre temps. Elle est le fruit d'un urbanisme du siècle passé qui, aujourd'hui, n'est plus de mise.

Notre ville est l'une des villes les plus denses au monde. Que cherchons-nous à faire ? Quelle est notre priorité ? Déplacer les voitures qui, je le rappelle, sont remplies en règle générale à 20 % de leur capacité ? Ou bien

déplacer des personnes ? Eh bien nous sommes favorables à donner la priorité aux aménagements en faveur des personnes.

A largeur équivalente, un aménagement piéton va autoriser le déplacement de 10 fois plus de personnes qu'une voie pour voiture.

La comparaison est également favorable aux vélos, avec des aménagements capables de transporter deux fois plus de personnes.

Bien sûr, il convient d'accompagner la fermeture des voies sur berges par d'autres mesures. Nous investissons, dans le cadre de notre programme d'investissement de mandature, 1, 8 milliard d'euros dans le secteur des transports et plus de la moitié, c'est-à-dire plus de 900 millions d'euros iront dans le développement des transports collectifs.

Nous allons également investir 150 millions pour créer des aménagements vélo. Nous avons annoncé la mise en place de zones à trafic limité, d'axes à ultra-basses émissions dans le Plan anti-pollution. Nous travaillons à la mise en place de nouvelles lignes de transport en commun sur les quais hauts et entre les gares.

Tous ces projets accompagneront la fermeture des voies sur berges et feront que demain il sera possible de se déplacer autrement.

Ayons donc le courage d'offrir un futur réjouissant aux Parisiens et aux Franciliens.

Oui, nous le savons, c'est tout un symbole de fermer une voie qui porte le nom de Georges Pompidou qui déclara en son temps vouloir adapter la ville à la voiture.

Je comprends la difficulté que cela peut poser à la droite de cet hémicycle. Il est temps pour Paris de proposer autre chose. Il est temps de proposer aux Parisiens autre chose qu'un futur ressemblant aux années 1970.

Il est temps de proposer un autre futur que celui des années 1970, alors soyons heureux, soyons ambitieux, soyons courageux. Vive les berges de Seine rendues aux piétons et aux amoureux de Paris !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur LEGARET, vous avez une minute.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Paris a donné le nom de places et de rues aux anciens présidents de la République, du Général de Gaulle à François Mitterrand, ces propos sont intolérables, que l'on respecte le Président de la République et les institutions de la République.

Je demande à M. NAJDOVSKI de retirer ses propos et je demande une suspension de séance.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Une minute de suspension.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à vingt heures vingt-deux minutes, est reprise à vingt heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Le calme est revenu, je le vois dans l'hémicycle.

2015 SG 42 - Aménagement des berges de Seine - Liaison Bastille/Tour Eiffel (1er, 4e, 7e, 12e) - Approbation du bilan de la concertation préalable et approbation du projet.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la politique tarifaire des commerces.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une étude sur une promenade de Bercy au port de l'Arsenal.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un débat sur l'enjeu de la logistique urbaine de marchandises.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un report de calendrier. (suite).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. -Je l'avais annoncé, Monsieur LEGARET, il y avait quatre vœux et un amendement. Nous allons passer au vote, en vérifiant, Monsieur NAJDOVSKI, la position de l'Exécutif sur chacun d'entre eux.

Nous avons tout d'abord l'amendement technique n° 110.

J'ai lancé les opérations de vote sur l'amendement technique n° 110.

Monsieur NAJDOVSKI, sur l'amendement technique n° 110, quelle est la position de l'Exécutif ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 110 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Nous avons ensuite le vœu n° 111, du groupe Communiste - Front de Gauche, si j'ai bien compris un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 111 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 388).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 112 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 113 du groupe UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 114 du groupe UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 42 amendé.

Monsieur LEGARET, je vous en prie.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je demande la parole.

La Ville de Paris a décidé, c'est notre Conseil qui l'a décidé, d'attribuer des dénominations de rues de Paris à d'anciens présidents de la Cinquième République défunts. Il y en a trois à ma connaissance : le Général de Gaulle, Georges Pompidou et François Mitterrand.

Christophe NAJDOVSKI a remis en cause dans son intervention le fait que Paris ait donné la dénomination d'une voie parisienne à Georges Pompidou, président de la République élu au suffrage universel français ! Voilà, donc je voudrais que M. NAJDOVSKI retire son propos.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - La réaction de tout le monde montre qu'il n'était pas du tout question de cela dans les propos de M. NAJDOVSKI. Donc ne laissez pas prétendre qu'il a dit cela, puisque tout le monde ici vous confirme qu'il ne l'a pas fait.

Monsieur NAJDOVSKI, si vous souhaitez...

Très bien. Tout le monde en est très fier, Monsieur LEGARET, même si peu d'entre nous y ont contribué. Peut-être vous, à l'époque. Je l'ignore.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 42 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, SG 42).

Je vous remercie.

2015 DPA 102- Communication relative au projet de performance énergétique dans les écoles. Présentation du rapport annuel 2014 de suivi d'exécution du premier contrat relatif à 100 écoles.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous avons à présent le projet SG 42 relatif... Pardon. Le plaisir était si grand que je voulais le refaire ! Mais nous en avons encore un petit peu pour ce soir.

Très bien. Il s'agit du projet de délibération DPA 102 : c'est une communication relative au projet de performance énergétique dans les écoles.

Et je donne la parole à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, si je souhaite intervenir sur ce projet de délibération, c'est qu'il présente à cette Assemblée un rapport important : celui de la première année complète d'exploitation des 100 écoles ayant bénéficié du premier contrat de projet de performance énergétique. La mise en œuvre du Plan Climat, adopté en 2007, a été une priorité de la mandature précédente. Nous sommes confiants que la Ville définit également ce projet comme une priorité pour cette mandature, au vu de la déclaration du 4 décembre dernier lors du sommet des élus locaux pour le climat.

Pour atteindre les objectifs ambitieux que s'est fixés Paris, un grand nombre de chantiers a été engagé. Un de ceux-ci est la réhabilitation thermique des bâtiments : réduire le gaspillage d'énergie en rénovant les bâtiments est une priorité pour le climat. C'est aussi, à l'heure des débats budgétaires, un moyen de faire des économies conséquentes pour le budget de la Ville. En effet, une baisse de 1 degré de la consigne de température d'un bâtiment permet une économie de 7 % sur la facture de chauffage.

Les écoles maternelles et élémentaires constituent 20 % du parc des équipements publics parisiens, et agir sur leur consommation est donc un levier majeur pour atteindre les objectifs du Plan Climat, qui vise à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre et de consommation énergétique à l'horizon 2020 par rapport à 2015. Le contrat de performance énergétique impose aux groupements sélectionnés une obligation de résultats sur 20 ans et incluent aussi des actions de sensibilisation des personnels municipaux des écoles et des sessions au profit des publics scolaires sur cette même période. Les résultats de cette expérimentation permettent de confirmer la pertinence du recours à ce type de contrats et d'améliorer les premiers résultats que nous avons commentés l'année passée.

Aussi, sur les 100 écoles, nous avons désormais une baisse des consommations d'énergie de 35 %, et une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 37,6 % pour la période du 1er septembre 2013 au 31 août 2014, résultats donc en progression par rapport à 2014.

Concernant le volet sensibilisation, c'est 250 interventions qui ont été réalisées pendant l'année 2014 : 87 en écoles élémentaires et 63 en écoles maternelles. C'est une forte augmentation, et pratiquement quatre fois plus qu'en 2012. Ce volet est très apprécié par les professeurs, qui se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits du déroulement de l'intervention, à pratiquement 90 %.

250 sessions sont également prévues pour l'année 2015. A ces sessions de sensibilisation s'ajoutent des campagnes d'information et de formation à l'intention de l'ensemble des agents municipaux, menées par le titulaire.

Nous n'oublions pas aussi les élèves qui, grâce au contrat de projet de performance énergétique, voient leurs conditions de travail grandement s'améliorer. Hiver comme été, ils peuvent bénéficier de locaux ayant une meilleure régulation thermique. Nous espérons ainsi que bientôt, l'image des salles de classe surchauffées ou glaciales disparaîtra.

Nous nous félicitons donc de ce rapport et restons vigilants. En effet, les efforts à faire sont encore importants. Ce sont tous les bâtiments municipaux sur lesquels une attention doit être portée, afin non seulement d'améliorer nos conditions de vie, mais aussi de remplir nos objectifs du Plan Climat, et désormais également nos engagements pris lors du sommet du 4 décembre dernier.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame SOLANS, pour cette intervention, qui revient effectivement sur les éléments structurants de ce bilan dans les écoles. Un bilan qui, je dois le dire, est extrêmement satisfaisant. Il vient d'abord confirmer que le levier de la rénovation thermique est un outil incontournable et très efficace pour atteindre les objectifs de notre Plan Climat, tant en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre que de réduction de nos consommations d'énergie, avec l'amélioration du confort de vie et la réalisation d'économies que cela implique.

Cela vient aussi confirmer que Paris est un territoire innovant pour le climat. D'ailleurs ce plan dans les écoles, avec son ampleur a été beaucoup observé et questionné par mes homologues, qui sont passés nous voir au moment du sommet des 1.000 maires. Donc, j'en profite aussi pour confirmer que nous continuons dans cette dynamique, avec non seulement un nouveau programme de 100 écoles à venir, mais aussi un programme d'ampleur de rénovation thermique dans le parc de logement, tant social que privé, dès l'année prochaine avec le plan 1.000 immeubles.

Je profite, vu que je n'ai même pas encore atteint une minute, pour vraiment saluer l'ensemble des directions concernées par la mise en œuvre de ce plan dans les écoles, parce que ce n'est pas un travail facile et qu'il y a vraiment un esprit de collégialité qui nous permet aussi d'atteindre ces résultats. Et pour le redire, au lendemain de la COP 21, un plan comme celui-ci confirme aussi ce que l'on s'est dit pendant le sommet des 1.000 maires, que des paroles aux actes, ce sont bien les Villes qui agissent, et qui agissent efficacement contre le dérèglement climatique, et dans la construction de cette ville durable que nous appelons tous de nos vœux.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup. S'agissant d'une simple communication, il n'y a pas de vote. Très bien.

2015 DVD 223 - DFA - Traité de concession avec la société Climespace - Avenant n° 6.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la desserte du 17e par un réseau d'énergie frigorifique.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 223 et des vœux n^{os} 115 et 115 bis.

Et je donne la parole à M. Philippe GOUJON.

Monsieur le Maire ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Ce projet de délibération permettra à Climespace, qui équipe déjà de nombreux bâtiments publics, le Musée du Louvre, l'Hôtel de Ville, d'ailleurs, les grands magasins, les grands hôpitaux parisiens, de poursuivre le développement au Nord-Est de Paris, vers la Villette et Rive gauche, gare Montparnasse notamment, du réseau écologique de froid urbain parisien, et de proposer ses services avec une grille tarifaire adaptée aux commerces situés en pied d'immeuble, en plus des grands clients, ce qui est une bonne chose.

C'est d'ailleurs, dit au passage, grâce à un amendement que j'avais porté au projet de loi de finances pour 2010, permettant d'exonérer de taxe hydraulique les centrales d'énergie frigorifique qui recourent au refroidissement par eau de rivière, que Climespace a pu continuer à développer dans Paris ce procédé industriel particulièrement écologique ; écologique, parce qu'il réduit de moitié les émissions de CO2 et la consommation d'énergie consacrée à la climatisation, de 65 % la consommation d'eau et de 90 % les émissions de gaz à effet de serre, supprime également le risque de légionellose que représentent les tours aéroréfrigérées et s'intègre au paysage urbain, puisque les centrales sont enterrées.

Grâce à l'adoption de cet amendement, que j'avais porté, la société Climespace, délégataire de service public de la Ville depuis 1991, dans Paris, a pu poursuivre le développement du réseau qu'elle installe à ses frais, notamment - je le cite, parce que c'était important à l'époque - s'implanter dans le 15e pour le raccordement du centre commercial Beaugrenelle, tout en consentant des efforts commerciaux pour proposer une grille tarifaire plus démocratique.

Depuis 2008, Climespace a ainsi investi plus de 110 millions dans ce réseau de froid urbain, permettant de supprimer plus de 500 installations autonomes dans Paris, 1.500 machines frigorifiques, 1.500 tours aéroréfrigérantes, évitant l'émission de 20.000 tonnes équivalent CO2 par an, soit l'équivalent de plus de 160 millions de kilomètres parcourus en voiture.

Mais, Monsieur le Maire, ce modèle économie et écologique est aujourd'hui menacé. Il est menacé par des amendements de la majorité au Parlement. En effet, lors des débats à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances 2016, qui diminue la subvention publique de voies navigables de France, un amendement parlementaire de la majorité gouvernementale, plus exactement, radicaux de gauche, est déposé à l'Assemblée nationale et au Sénat et a tenté d'assujettir les centrales d'énergie frigorifique recourant au refroidissement par eau de rivière à la taxe hydraulique, taxe créée en 1990 au profit de "Voies navigables de France", et que j'avais fait supprimer à l'époque.

Alors, un tel assujettissement serait totalement illégitime, puisque cette taxe vise les prélèvements ou rejets d'eau, alors qu'il n'y a aucun prélèvement avec le procédé industriel du refroidissement par eau de rivière, l'eau étant simplement dérivée, puis rendue filtrée au fleuve, et que par ailleurs, ces centrales acquittent déjà une autre taxe sur le réchauffement des eaux du fleuve au profit de l'agence de bassin.

Je voulais simplement alerter nos collègues, ici, s'ils ont une influence quelconque sur les parlementaires de la majorité à l'Assemblée, parce que cet amendement n'a pas prospéré. Il a été retiré in extremis par mon intervention - merci - mais il serait bon que la Mairie de Paris soit extrêmement vigilante et intervienne auprès des pouvoirs publics, auprès du Gouvernement, pour qu'il soit définitivement retiré dans la mesure où on sait bien qu'il y a des projets qui sont toujours présents comme des marronniers au cours des années, des décennies, voire des siècles dans les tiroirs de Bercy, et qui sont prêts à resurgir à la moindre occasion. Il s'agit là de préserver le modèle du refroidissement par eau de rivière, qui est vraiment tout à fait adapté à Paris et aux Parisiens.

C'est un état d'esprit de vigilance que je demande dans cette Assemblée par rapport au nécessaire développement du refroidissement par eau de rivière.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. LEGARET pour la présentation du vœu n° 115.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - J'allais vous le proposer !

C'est un vœu rattaché au projet de délibération et relatif à la desserte du 17e arrondissement par un réseau d'énergie frigorifique. Il est proposé que notre Conseil émette le vœu que le 17e arrondissement fasse l'objet de l'étude d'un projet de construction et d'exploitation d'un réseau de production, de stockage, de transport et de distribution d'énergie frigorifique. Ce qui me paraît quand même éminemment souhaitable.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je regrette que M. LEGARET ne partage pas l'enthousiasme et la finesse de connaissance du dossier de M. GOUJON sur Climespace. On sent bien là une petite fébrilité.

Une première chose : j'ai rarement l'occasion de parler du réseau de froid dans cette Assemblée, qui est d'ailleurs très peu connu. C'est pourtant un élément structurant des réseaux parisiens et un outil - comme vous l'avez dit, effectivement - très efficace pour nos politiques climats. Climespace, c'est aujourd'hui le premier réseau de froid en Europe : 75 kilomètres d'eau glacée sous nos rues et qui nous donne un potentiel extrêmement important en termes de développement des énergies renouvelables et d'innovation.

Pour répondre dans un premier temps à la question posée par Philippe GOUJON, je vous remercie, d'une certaine manière, d'avoir appelé notre attention sur ce sujet. Je ne vous cache pas que c'est un sujet que je suis de près puisque nous avons un petit sujet avec la société Climespace, qui est soumise à la taxe prévue parce le comité de bassin pour soutien d'étiage, comme n'importe quel concessionnaire qui prélève de l'eau dans la Seine. Aujourd'hui, c'est un sujet en débat puisque Climespace considère qu'il n'y a pas vraiment de prélèvements dans la Seine, mais pourtant il y a un sujet température. Aujourd'hui, elle ne paye pas la redevance pour soutien d'étiage. C'est un sujet que nous suivons.

Sur la taxe que vous citez, nous regardons cela de près. Je ne manquerai pas de revenir vers l'ensemble des membres de cette Assemblée si cela le nécessitait.

Deuxième sujet : celui soulevé par Mme KUSTER par son vœu qui propose effectivement que soient étudiées de plus près les possibilités de développement de ce réseau dans le 17e arrondissement. Comme je le disais, nous misons beaucoup - notamment pour réaliser un certain nombre des objectifs du plan climat - sur le fait de voir ce réseau se développer de plus en plus au sein de notre Ville. Il se trouve, par ailleurs, que nous devons remettre à plat notre contrat de concession avec cette entreprise ou peut-être une autre et ce, d'ici à 2021.

J'ai donc proposé à la Maire du 17e arrondissement que nous mettions sa proposition dans une perspective beaucoup plus globale et que la Ville s'engage dans une étude sur l'ensemble du territoire parisien pour identifier toutes les opportunités et toutes les conditions d'exploitation de ce réseau à l'échelle parisienne. C'est l'objet du vœu de l'Exécutif que je vous ai soumis sur ce projet de délibération. Je vous proposerai donc de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif. Mme KUSTER n'est pas là, mais elle semblait d'accord avec cette proposition.

Mme KUSTER m'a dit qu'elle était d'accord de retirer pour aller sur le vœu de l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous retirons notre vœu au bénéfice du vœu bis de l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 115 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 389).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 223 - DFA.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DVD 223 - DFA).

Je vous remercie.

2015 DASES 501 G - Conventions avec 12 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2016-2018.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au conventionnement des associations de prévention spécialisée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au renforcement des moyens alloués à la protection de l'enfance.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'évaluation de l'action des associations chargées de la prévention spécialisée.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous entamons le dernier dossier pour notre longue journée. Il s'agit du projet de délibération DASES 501 G et des vœux n^{os} 116 G, 117 G et 118 G relatifs aux conventions avec 12 associations autorisées pour la gestion d'activités de prévention spécialisée à Paris.

Je donne la parole à Mme Olga JOHNSON.

Mme Olga JOHNSON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, derrière ce débat sur les conventions avec les associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2016-2018, c'est un sujet central que nous abordons puisqu'il révèle des phénomènes durables de désocialisation, un problème qui touche les jeunes et qui révèle encore une fois la grave crise de repères pour des jeunes de plus en plus nombreux, l'absence d'horizon, l'absence d'espoir tout simplement.

Compte tenu de l'importance de ce dossier, on peut d'ailleurs s'interroger sur l'habitude de déléguer à des associations, d'externaliser cette politique. Pour autant, je ne remets pas en cause le professionnalisme des travailleurs sociaux qui se dépensent sans compter dans ces associations et la générosité de leurs responsables. Si nous déléguons ce travail à des associations, cela ne nous exonère pas de notre responsabilité première. Il ne s'agit pas seulement de financement, de conventionnement. Quelle évaluation, quel suivi, quel retour d'information en permanence pour les élus d'arrondissement qui sont au plus près de cette réalité de quartier ? Quelle adaptation permanente au terrain ?

Ce projet de délibération proposant de conclure des conventions avec 12 associations est examiné en amont du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance. Le groupe UDI-MODEM a eu l'occasion de déplorer le nombre de communications et de débats organisés par le Conseil. Cependant, il eut été souhaitable de consacrer à ce sujet spécifique un véritable débat, tant il apparaît structurant.

Ce projet de délibération propose une modification du périmètre géographique d'intervention, avec un recentrage vers les quartiers où les besoins en prévention spécialisée se font plus prégnants. Si cette méthode semble à tout le moins flexible, l'appel à projets et la reprise d'activité par d'autres associations dans les 12e, 13e et 14e arrondissement, sont pourtant vécus comme une injustice par le collectif des travailleurs sociaux de la prévention spécialisée parisienne. L'absence de pédagogie, de véritable concertation et de dialogue intense et constructif, nuit profondément à cette démarche et à ses fondements.

Au groupe UDI-MODEM, nous avons reçu le collectif des travailleurs sociaux parisiens et nous les avons entendus exprimer leur mécontentement. Alors même que la constitution du Schéma départemental de prévention et

de protection de l'enfance 2015-2020 semble reposer sur une démarche de coopération partenariale entre les différents secteurs intervenant sur la question de la protection de l'enfance, comme la justice et la protection judiciaire de la jeunesse, la pédopsychiatrie, la prévention spécialisée et le travail social, il est étonnant de constater que ces conventions passées avec ces 12 associations semblent souffrir de lacunes criantes en termes de concertation et de processus de co-conception. Travailleurs sociaux, acteurs de la prévention spécialisée, associations, maires d'arrondissement, nombreux sont les voix qui s'élèvent contre un calendrier hâtif et des décisions qui paraissent pour certaines brutales et dont le bien-fondé supposé n'a pas été explicité avec toute la pédagogie nécessaire, ni suffisamment bien démontré. D'autant que les taux d'encadrement induits par la diminution des effectifs sur le terrain paraissent inquiétants.

A ce titre, le groupe UDI-MODEM souhaite que soient établies des conditions propices à un échange renouvelé entre les maires d'arrondissement et l'Exécutif parisien par le biais d'une évaluation des politiques publiques menées en termes de prévention spécialisée. La mutualisation des moyens et des compétences, la rationalisation des actions menées au plus près du terrain, l'efficacité des moyens engagés, doivent effectivement demeurer les principes directeurs de ces 12 conventions, mais la méthode n'est pas la bonne.

Nous soutenons sans hésiter le vœu de Delphine BÜRKLI demandant de ne pas diminuer les moyens alloués à la prévention spécialisée et de les adapter aux besoins du terrain, ainsi que le vœu déposé par la majorité de mon arrondissement du 17^e demandant une évaluation de l'action des associations subventionnées dans notre arrondissement au bout de 6 mois.

Enfin, les mécontentements exprimés par certains maires d'arrondissement préoccupés par la lutte active contre les incivilités dans l'espace public semblent avoir été relayés.

Cependant, s'il existe une indéniable complémentarité des interventions des inspecteurs de sécurité, des correspondants de nuit et des associations de prévention spécialisée, ces derniers ne sauraient assurer à eux seuls la tranquillité publique. C'est la raison pour laquelle nous demandons la création d'une police municipale.

Aussi, pour toutes ces raisons que je viens d'évoquer, le groupe UDI-MODEM s'abstiendra sur ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite dire quelques mots sur cette nouvelle convention de la prévention spécialisée à Paris pour la période 2016-2018. Je voudrais dire que ce secteur - comme nous l'indique ce projet de délibération et comme je connais les priorités à la fois de la Maire et de Colombe BROSSEL ainsi que le travail qui a été mené en amont -, reste une priorité majeure de l'action de la Municipalité parisienne.

Comme vous, Monsieur le Maire, Madame la Maire, Madame BROSSEL, nous tenons à ce que Paris soit une ville plus inclusive qui œuvre sans relâche en faveur du renforcement du lien social entre tous les Parisiens et de l'insertion des plus jeunes d'entre eux.

La prévention spécialisée parisienne est partie intégrante de la protection de l'enfance, nous le savons. Elle vise à développer la socialisation, la responsabilisation et l'autonomie des personnes et des groupes, et à faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes en particulier.

Au sein des quartiers, la prévention spécialisée s'adresse à des jeunes Parisiens de 12 à 21 ans, essentiellement des jeunes adolescents de 12 à 18 ans qui sont en souffrance, pris dans des processus de rupture, qui sont des ruptures souvent multiples.

En 2014, 16.000 jeunes en risque d'exclusion ont été suivis sur leur lieu de vie. Fin 2015, le dispositif parisien est porté par 12 associations et 54 équipes de rue, qui jouent un rôle important, en particulier dans les quartiers populaires.

L'actuelle convention arrive à échéance fin 2015 et c'est pour cela que nous avons ce débat.

Pour son renouvellement, le Département a établi une cartographie en lien avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, en s'appuyant notamment sur les retours des mairies d'arrondissement et des clubs de prévention.

En 2016, nous passerons de 220 postes d'éducateurs à 224, les nouvelles conventions entre la Ville de Paris et les associations pour cette période maintiendront non seulement les champs d'action déjà existants mais elles les élargiront, elles prévoiront un meilleur repérage des situations préoccupantes chez les jeunes et une diversification accrue des moyens d'accompagnement des difficultés sociales et socioéducatives.

Elles mettront aussi en place davantage de proximité et d'échange avec les mairies d'arrondissement et les autres acteurs locaux. Comme élue d'un arrondissement où les secteurs en politique de la ville sont nombreux, je peux vous dire que j'appuierai de toutes mes forces ces nouvelles conventions qui, à mon sens, vont dans la bonne direction même si, effectivement, nous avons tous entendu les représentants des associations de la prévention spécialisée.

Mais c'est ce travail au plus près du terrain qui doit nous permettre d'avancer.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dès la présentation de ce projet de délibération qui était prévu au mois de novembre sur la prévention spécialisée parisienne, les élus communistes ont souhaité avoir une expression forte sur le sujet.

Il nous semble en effet que les représentations des uns et des autres sur ce qu'est la prévention spécialisée ou plutôt sur ce qu'elle devrait être ne correspondent pas toujours à la réalité.

Je commencerai donc par rappeler que la prévention spécialisée est directement rattachée à la protection de l'enfance, c'est-à-dire qu'elle intervient auprès des jeunes et met en place avec eux des actions éducatives, les aide à construire des projets d'insertion sociale et économique.

Les acteurs de la prévention spécialisée - il suffit de discuter avec les éducateurs - se réfèrent aujourd'hui encore, même si elle a maintes fois été modifiée, contestée, à l'ordonnance de 1945, qui porte sur la délinquance juvénile et qui continue à clairement faire primer l'éducation sur le répressif.

La prévention spécialisée a tiré de cette base 6 grands principes qui constituent sa doctrine d'action : l'absence de mandat nominatif administratif ou judiciaire, la libre adhésion des publics aux projets qui les concernent, le respect de l'anonymat des jeunes et des familles, le partenariat, la non-institutionnalisation des actions et, surtout, le support associatif.

Ces principes, bien sûr, ne sont pas immuables. Les éducateurs peuvent d'ailleurs s'en éloigner par moment dans leur pratique quotidienne. Mais, ces principes, nous devons les considérer comme des points d'ancrage à partir desquels nous pouvons mesurer l'ampleur des dérives que l'on a pu observer ces dernières années.

Ces dérives, nous savons d'où elles viennent. Elles partent déjà de cette lame de fond qui traverse la société dans son ensemble, de la montée du sentiment d'insécurité couplé à une certaine baisse du seuil de tolérance au moindre écart de comportement par rapport à ce que ce qui est jugé conforme.

Le résultat est que nous sommes en tant qu'élus locaux très sollicités par nos concitoyens sur les problématiques de sécurité et surtout, bien plus encore, sur ce qu'on appelle la tranquillité publique. De ce fait, beaucoup d'élus locaux, de conseillers d'arrondissement et surtout de maires d'arrondissement cherchent à concentrer leurs efforts sur le maintien de l'ordre public, sur la sécurité au détriment d'autres versants de l'action publique que nous pouvons mener.

Nous voyons bien que ce contexte rejaillit sur la prévention spécialisée parisienne.

Je le dis donc clairement, les élus communistes, de manière générale, ne souhaitent pas accompagner la dérive du tout sécuritaire et nous ne souhaitons pas non plus que cette dérive fasse disparaître la prévention spécialisée telle que nous la connaissons.

Oui, l'action éducative demande du temps à notre époque où l'urgence règne en tout domaine. Du temps, nous n'en avons plus mais n'opposons pas inutilement l'éducation à la sécurité. Certains diront que j'enfonce des portes ouvertes mais je ne peux m'empêcher de citer Victor Hugo, qui disait : "Celui qui ouvre une porte d'école ferme une prison."

Voilà l'état d'esprit dans lequel les communistes sont et voilà pourquoi nous avons demandé dès le mois de novembre le rattachement de la prévention spécialisée à la protection de l'enfance. Car oui, l'Exécutif parisien a suivi le glissement et depuis 2009, la prévention spécialisée est rattachée à la délégation sécurité.

Dans les arrondissements, la pratique est généralisée depuis 2008, de sorte que les clubs de prévention, souvent, ne connaissent même pas l'élu à la jeunesse ou aux affaires sociales de leur arrondissement.

En conséquence, les clubs de prévention peuvent être utilisés à contre-emploi, untel leur demande d'intervenir pour calmer les jeunes dans la rue, tel autre leur demande de devenir des éclaireurs des forces de police dans les quartiers.

En définitive, c'est un travail éducatif de fond qui est jeté aux oubliettes.

Alors, les choses ont évolué durant le mois de novembre. L'Exécutif prévoyait dans un premier temps de réaliser des économies et, finalement, ce ne sera pas le cas. Je ne sais pas s'il faut s'en réjouir vu le contexte mais c'est en tout cas un signe en direction de la prévention spécialisée et qui, je l'espère, ne s'arrêtera pas là.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Avant les terribles attentats du 13 novembre dernier, l'Exécutif avait prévu un premier projet de délibération relatif aux conventions 2016-2018 de la prévention spécialisée.

Celui-ci prévoyait de supprimer 26 postes sur l'ensemble des territoires parisiens. Les travailleurs sociaux de la prévention spécialisée parisienne s'étaient constitués en collectifs, protestant contre les manquements à la concertation prévalant à ces brutales décisions.

J'avais d'ailleurs à l'époque prévu un vœu dénonçant ces baisses et demandant le report de l'ancien projet de délibération.

Depuis les terribles attentats, l'Exécutif a rétrogradé. Vous renoncez fort heureusement aux suppressions de postes que vous aviez prévues grâce notamment à la mobilisation. Il n'y aura pas un éducateur spécialisé de plus sur le terrain mais, par ailleurs, moins de chefs de service, moins de postes d'encadrement. Vous n'avez daigné rencontrer le collectif des travailleurs de l'éducation spécialisée que jeudi dernier et vous ne renoncez pas à la logique d'ensemble.

Rien dans le rapport de l'Inspection générale de juillet 2012 pourtant sur la prévention spécialisée ne faisait état d'un besoin en diminution, et aucune étude plus récente à notre connaissance n'a été effectuée et, a priori, sur le terrain, les demandes sont plutôt en augmentation.

Alors pourquoi ne pas en augmenter les moyens ? Uniquement pour des raisons comptables d'économies, d'austérité.

Pour assumer ces missions, les modes d'intervention de la prévention spécialisée nécessitent une implantation locale pérenne, un ancrage sur les territoires sur plusieurs années, à même de permettre une bonne connaissance des publics concernés déjà fragilisés, l'instauration d'un climat de confiance, réciproque, pour apporter un cadre sécurisant aux publics permettant le travail é-du-ca-tif.

La mise en concurrence entre les associations, le placage par remplacements entre structures, en les réduisant à de vulgaires prestataires de service où les redistributions de poste sur les territoires sont en totale contradiction avec la continuité qu'exigent les missions de la prévention spécialisée et le respect du cadre éthique et déontologique des associations comme des travailleurs sociaux.

Nous sommes hélas face à un glissement très inquiétant de la conception même des missions de la prévention spécialisée.

La prévention spécialisée est régie par la loi de 2007 sur la protection de l'enfance. C'est pour cela que les clubs de prévention sont rattachés administrativement à la DASES, mais ils dépendent à Paris de notre collègue adjointe, qui a notamment en charge la prévention et la sécurité, Madame BROUSSE. Je défends que la prévention spécialisée devrait être attachée à la délégation de Mme VERSINI, en charge de la protection de l'enfance.

Aussi, au niveau des arrondissements, sans remettre en cause les pouvoirs du Maire, qui sont aussi régis par une loi de 2007 mais qui n'est pas la même, il y a un danger, dans la territorialisation de la prévention, de transformer ces missions en faveur de la tranquillisation de l'espace public aux dépens de ces missions qui s'inscrivent dans un cadre éducatif et dans l'intérêt des jeunes suivis.

J'ai par ailleurs été alertée sur la situation à Paris Centre, où on demande au club "La Clairière" de travailler en lien avec Unibail, opérateur privé des Halles. Clairement, l'inquiétude, que l'on demande aux éducateurs de faire de l'interventionnisme situationnel à court terme, aux dépens des accompagnements des jeunes et de leur projet, est hélas légitime.

Cette problématique des gestionnaires privés ou parapublics qui contrôlent des espaces de fait à usage public, mais sous statut quasi privé, n'est pas nouvelle. La S.N.C.F., par exemple, n'autorise plus les éducateurs à intervenir comme ils le faisaient depuis trois ans dans la gare Saint-Lazare quand cela est toujours possible gare du Nord. Il faudrait aussi vivement que l'Exécutif prenne en charge ces problématiques.

Pour conclure, je défends la création d'un comité de suivi qui, je crois, était aussi relayé par des élus communistes dans des vœux en arrondissement, la création d'un comité de suivi de mise en place des conventions, parce qu'il faut permettre aux instances représentatives des travailleurs sociaux de terrain, de pouvoir participer aux instances de décision, d'orientation et d'évaluation du travail de la prévention spécialisée dans le cadre de ces nouvelles conventions, car eux connaissent leur métier et donc il faut s'appuyer sur les acteurs qui connaissent leur métier et les associer.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, j'interviens à la suite de Nicolas BONNET-OULALDJ pour revenir sur la mise en application de ces nouvelles conventions et sur ce que cela va entraîner pour la prévention spécialisée à Paris.

Je commencerai déjà par le Centre de Paris. Il est évident que ce quartier a énormément changé depuis vingt ans : la population qui habite aujourd'hui dans le Centre de Paris n'est plus du tout la même qu'il y a vingt ans, les classes populaires dans ces quartiers ont largement été repoussées vers la périphérie.

Mais il n'en demeure pas moins que de très nombreux jeunes, qui n'habitent pas forcément le quartier, le fréquentent pourtant quotidiennement, comme c'est le cas autour de la Fontaine des Innocents, à Châtelet par exemple. D'où la nécessité d'analyser le territoire au-delà des données qui concernent les habitants domiciliés dans ce quartier.

Le profil et les difficultés sociales que ces jeunes rencontrent justifient pleinement le maintien de la prévention spécialisée à cet endroit. Nous regrettons d'ailleurs qu'il n'ait pas été possible de maintenir l'association "La Clairière", aux abords de la gare Saint-Lazare, un espace qui attire lui aussi de nombreux jeunes en difficulté.

Le glissement des missions sur ce territoire nous questionne également. A la lecture de la convention, nous remarquons que la Ville n'attend plus de l'association qu'elle remplisse une mission de prévention spécialisée, comme elle continue pourtant de le demander à toutes les autres associations parisiennes, mais plutôt qu'elle joue un rôle de "médiation sociale et prévention jeunesse dans l'objectif de prévenir les situations de marginalisation et de contribuer à la tranquillité publique".

Cette formulation nous laisse craindre que dorénavant la protection de l'enfance ne soit plus le cœur de métier de cette équipe, ce que nous regrettons.

Pour poursuivre, je souhaiterais souligner l'ampleur des évolutions que vont entraîner ces nouvelles conventions dans le tissu associatif.

Nous voyons déjà que le Département financera moins de postes rattachés aux fonctions support et moins de postes d'encadrants. Nous connaissons les contraintes budgétaires auxquelles la Ville fait face, mais nous pensons qu'il ne faut négliger l'importance de ces postes qui, même s'ils n'interviennent pas directement auprès des jeunes, sont néanmoins nécessaires pour garantir que le travail des éducateurs soit mené dans des conditions optimales. En réduisant la dépense sur ces postes, nous pensons que cela peut faire peser des risques sur la qualité des accompagnements.

Nous notons également que ces conventions vont obliger par la force des choses à des fusions associatives, comme c'est le cas dans le 12^e arrondissement, où vont considérablement modifier les modes de fonctionnement interne, comme c'est le cas pour l'association "Jeunesse Feu Vert".

Nous touchons là à une question sensible, le respect du fait associatif. Il faudrait, selon nous, que l'Exécutif et les services prennent le temps de mieux se concerter avec les associations, quand des décisions modifient à ce point leur organisation. C'est en partie l'objet du vœu que nous avons déposé sur ce projet de délibération.

Il nous semblerait aussi pertinent de veiller à associer les salariés eux-mêmes à ces discussions, tant nous avons pu voir que le degré de partage de l'information est différent d'une association à l'autre. Récemment, les éducateurs de la prévention spécialisée parisienne se sont fortement mobilisés au sein d'un collectif pluraliste. Cela a déjà été évoqué.

Ils étaient notamment présents en nombre lors de la présentation du Schéma départemental de la protection de l'enfance pour justement montrer leur attachement à ce secteur d'intervention particulier et souvent incompris.

Les associer aux discussions futures entre les services et les dirigeants associatifs ne pourraient, selon nous, qu'enrichir les échanges, en ajoutant un point de vue particulier et une connaissance fine des problématiques de terrain.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur LEGARET, pour la présentation des vœux n° 117 G et n° 118 G.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Monsieur le Maire, je suis certain que les nombreux conseillers ne pourront que manifester leur enthousiasme unanime, quand je rappellerai que ce vœu d'abord a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 9^e arrondissement lors de sa séance du 14 septembre 2015, qu'il consiste à rappeler que, dans la nouvelle convention proposée le club de prévention "Siloe" a vu ses effectifs diminuer de 9,6 ETP à 7,06 ETP avec la perte d'un poste d'éducateur, alors qu'il y a de nouveaux besoins d'intervention qui ont été identifiées, notamment pour couvrir des secteurs comme le square Montholon et la rue Sainte-Cécile. Rappelant également qu'à la suite des attentats du 13 novembre, la Mairie de Paris est revenue sur son intention de supprimer des postes d'animateurs dans d'autres arrondissements, sauf dans le 9^e.

C'est la raison pour laquelle Delphine BÜRKL, Jean-Baptiste de FROMENT, Gypsie BLOCH et les élus du groupe les Républicains émettent le vœu que la Maire de Paris ne diminue pas les moyens alloués à la protection de l'enfance, pilier de la politique sociale du Département de Paris, et s'engage à les adapter aux besoins du terrain dans le 9^e arrondissement.

Quant au n° 118, il a été proposé par Brigitte KUSTER, Frédéric PÉCHENARD, Geoffroy BOULARD et les élus de notre groupe, il émet le vœu que l'action des associations chargées d'actions de prévention spécialisée fasse l'objet d'une évaluation dans les six mois suivant la reconduction de la nouvelle convention par les partenaires du contrat de prévention et de sécurité du 17^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Ces nouvelles conventions qui vous sont proposées sont des conventions qui ne sont pas à l'identique des conventions précédentes puisqu'en effet, depuis maintenant une année, nous avons entamé un travail de réforme sur ces conventions dans leur forme et sur un certain nombre de sujets sur lesquels je souhaite vous dire quelques mots.

Ce travail de concertation a été mené avec l'ensemble des clubs. Je reviendrai sur l'importante question des salariés.

Ce travail a été effectué par l'identification d'un certain nombre de données de nature sociale dans chacun des territoires et des arrondissements considérant que les besoins pouvaient avoir évolué. Depuis quelques années, dans Paris, les quartiers se transforment, les arrondissements bougent, la population change, évolue, est mobile. Donc il était besoin de reposer de façon objective, par le biais d'un certain nombre de critères de nature sociale, les besoins de la Ville de Paris.

Ce que j'ai dit à l'ensemble des acteurs depuis maintenant un an, c'est qu'au-delà de ce travail d'identification des besoins, il était absolument important que nous travaillions dans deux directions. D'abord, d'ancrer, de renforcer le lien entre les intervenants, clubs de prévention et l'ensemble des associations, avec leurs territoires d'intervention, ainsi que les mairies d'arrondissement ; mais également de ne pas avoir de vision figée des territoires et de pouvoir évaluer régulièrement la pertinence des territoires d'intervention, d'abord comme bassins de vie, parce que, dans un certain nombre d'endroits, le fait d'avoir des territoires qui soient figés ne nous permettait pas de pouvoir avoir une action efficace en matière de protection de l'enfance, mais aussi parce que les jeunes accompagnés et suivis par les clubs de prévention ne nous demandent généralement pas l'autorisation pour passer d'un territoire à un autre.

Donc il était nécessaire que nous retrouvions un peu de souplesse sur la question des territoires.

Voilà les points d'entrée qui nous ont permis de travailler avec les uns, avec les autres, et de pouvoir aboutir aujourd'hui à un dialogue qui a donc permis à chacun de trouver sa place, de pouvoir vous proposer ces conventions.

En effet, la Maire de Paris l'a dit il y a de cela un mois : le souhait de la Ville était de conserver le montant alloué à la prévention spécialisée dans notre ville au même niveau que l'année dernière.

Je me permets de le rappeler : c'est un montant de près de 19 millions d'euros, un montant important au moment où d'autres départements et certains pas si loin que cela de notre ville, en Région Ile-de-France, se désinvestissent totalement de la prévention spécialisée, je le dis juste pour que nous n'ayons pas de faux débats sur l'engagement de la Ville de Paris en la matière. Il y aura, si vous votez ce projet de délibération, 224 éducateurs de rue dans la rue, aux côtés et avec les jeunes pour les accompagner, dans un parcours éducatif, dans une action éducative, sur le chemin de l'autonomie, c'est donc vous dire à quel point notre engagement est fort.

Je retire de l'ensemble des discussions que nous avons pu avoir sur ce sujet, d'abord un point.

En effet, un certain nombre de salariés des clubs de prévention spécialisés se sont manifestés en se constituant en collectif, en demandant à pouvoir participer à l'ensemble de ces travaux.

Je les ai en effet rencontrés, Madame SIMONNET, la semaine dernière. L'Exécutif se permet de rappeler à Danielle SIMONNET, qui est si prompte à nous rappeler à l'ordre sur le besoin nécessaire d'être féministe et de défendre les conditions de travail des uns et des autres, que l'Exécutif a accouché le 10 septembre et que l'Exécutif n'était pas en mesure de recevoir les clubs de prévention au mois de novembre. Et que l'Exécutif a reçu l'ensemble du collectif lorsqu'elle est revenue à l'Hôtel de Ville. Mais je vous remercie, je vois que le féminisme ne s'applique pas de la même façon à tous, fin de la parenthèse.

Ce collectif a demandé à pouvoir être associé aux travaux et donc, ce sera fait, je le leur ai dit la semaine dernière lorsque je les ai vus, maintenant qu'ils se sont constitués en collectif et qu'ils sont représentatifs de ceux qui participent à la prévention spécialisée, ils seront évidemment partenaires dans nos discussions, un premier rendez-vous est déjà fixé au mois de janvier avec la DASES.

J'ai souhaité que nous puissions travailler sur l'évaluation, avec eux, avec les associations, mais également avec les mairies d'arrondissement.

C'est la raison pour laquelle - c'est M. LEGARET qui l'a présenté - je ne comprends pas le vœu qui émane de la mairie du 17e. Car peut-être n'a-t-il pas eu le temps de lire intégralement la convention qui lie le club de prévention au Département dans le territoire du 17e arrondissement, mais il y est spécifiquement inscrit, après justement discussion avec l'ensemble des partenaires, que la DASES réunira tous les trimestres un comité de suivi de l'action menée. La composition de ce comité étant la suivante : la DASES, un représentant de la mairie du 17e, de l'adjointe à la Maire de Paris, et de l'association évidemment.

Je ne comprends donc pas pourquoi ce vœu intervient alors qu'il y est répondu dans le cadre du projet de délibération et en l'occurrence de la convention.

C'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis défavorable.

J'apporterai également un avis défavorable au vœu déposé par le groupe les Républicains du 9e arrondissement, parce que je le redis, nous avons fait un travail d'objectivation des besoins et donc, nous allons évidemment faire en sorte que ce soient les territoires qui en ont le plus besoin, qui bénéficient du plus de moyens de la prévention spécialisée.

Enfin, je termine d'un mot en disant que bien entendu, j'apporterai un avis favorable au vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Il ne m'appartient pas, vous le savez chers collègues, chers amis, de déterminer les délégations de chacun des membres de l'Exécutif.

Je me permets juste de rappeler que je suis en charge, non pas uniquement de la sécurité, mais de la prévention, de la sécurité et de la politique de la ville et de l'intégration, et que ceci fait un tout. Mais le rattachement que vous souhaitez ne dépend donc pas de moi.

Par contre, nous avons souhaité, en lien avec Dominique VERSINI, que l'inscription dans une histoire, parce que l'histoire est importante, l'inscription dans des pratiques, parce que les pratiques professionnelles sont importantes, l'inscription de la prévention spécialisée dans le schéma de protection de l'enfance, mais aussi très administrativement parlant auprès de la DASES, soit affirmée et réaffirmée afin qu'aucune crainte ne puisse être exprimée par les éducateurs ou les clubs de prévention sur la façon dont ils doivent intervenir.

Je sais les traumatismes qu'a vécus ce secteur professionnel il n'y a pas si longtemps que cela, et je ne souhaite évidemment pas les inquiéter en la matière.

L'évaluation, j'en ai dit quelques mots, bien entendu, j'y suis tout à fait favorable y compris dans la façon dont vous le proposez dans votre vœu.

C'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis favorable à ce vœu, en vous remerciant les uns et les autres d'avoir rappelé la grande qualité d'intervention des éducateurs auprès des jeunes de nos arrondissements.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci. Nous nous associons pleinement aux attentes du vœu du groupe Communiste qui renforce tout à fait le projet de délibération qui nous est soumis au vote avec, en particulier, la création d'un comité de suivi que nous attendions.

Le groupe Ecologiste de Paris votera donc ce vœu et ce projet de délibération, malgré un certain nombre de points de vigilance sur l'évolution de la prévention spécialisée à Paris.

D'abord, nous nous réjouissons, car ce travail de conventionnement permettra le redéploiement des clubs de prévention en ciblant les quartiers où les besoins sont les plus importants.

Ensuite, nous sommes satisfaits que les attentes du vœu que nous avons déposé en septembre dernier ne soient plus d'actualité, nous avons bien un solde positif d'éducateurs spécialisés sur le terrain.

Enfin, il nous reste une grande vigilance sur la suite.

Premièrement, les restructurations, fusions d'associations avec des suppressions de postes d'encadrement, attirent toute notre attention pour la suite.

Deuxièmement, la tentation de glisser dans les missions des éducateurs des clubs de prévention vers la prévention de la délinquance, nous inquiète. Les rencontres avec le collectif d'éducateurs, qui s'est constitué pour peser sur ces reconventionnements, nous l'avons rencontré de nombreuses fois, et dont nous saluons l'engagement, nous ont de ce point de vue apporté des observations sur leur expérience de terrains qui vont dans ce sens.

Attention, les éducateurs spécialisés sont des diplômés d'Etat, leur travail repose sur une relation avec les jeunes, une relation de confiance. La prévention de délinquance n'est pas la prévention spécialisée.

Ce qui m'amène à notre troisième point de vigilance et qui reste une revendication du terrain que nous partageons.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je vous ai laissé, par excès d'indulgence, 39 secondes, il faut conclure.

Mme Aurélie SOLANS. - On m'avait dit deux minutes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Il s'est trompé, c'est une minute pour les explications de vote.

Allez-y.

Mme Aurélie SOLANS. - On m'avait dit deux minutes parce que c'est un vœu rattaché.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Alors, ce n'est pas de votre faute, finissez.

Mme Aurélie SOLANS. - Je termine sur mon troisième point de vigilance qui est une revendication du terrain que nous partageons.

La prévention spécialisée doit relever de notre politique de protection de l'enfance pour qu'elle retourne du côté du champ socioéducatif.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais donc commencer par mettre aux voix le vœu n° 116 G.

Pour les explications de vote sur un vœu, c'est une minute.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 116 G du groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 36 G).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le vœu n° 117 G du groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Le vœu n° 118 G concernant le 17e est-il maintenu ? Oui.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 501 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, non, pas à l'unanimité, abstention du groupe les Républicains. (2015, DASES 501 G).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Très bien. Je vous remercie beaucoup, et je vous souhaite une bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 15 décembre 2015 à vingt-et-une heures quinze minutes, est reprise le mercredi 16 décembre 2015 à neuf heures, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Bonjour à tous. Nous allons reprendre nos travaux, cela fera arriver les autres.

2015 DASES 68 G - Subvention (250.000 euros) et avenant à convention avec l'association "AIDES" (93).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je vous propose que nous examinions le projet de délibération DASES 68 G.

La parole est à David BELLIARD, pour cinq minutes.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concernant une convention et une subvention de 250.000 euros à l'association "AIDES" nous semble absolument primordial, vous le savez, pour enrayer l'épidémie du Sida par la prévention et promouvoir la solidarité envers les personnes touchées.

Cette demande de subvention vise d'ailleurs à poursuivre cette action importante en impliquant davantage les personnes séropositives dans la conception et la réalisation des actions, mais aussi d'ouvrir le plus possible la réflexion et le débat sur la prévention et la réduction des risques.

Concernant la prévention et la réduction des risques, nous nous félicitons des avancées du Ministère de la Santé concernant la PrEP. La PrEP est la prise de médicaments anti-VIH par des personnes séronégatives dans un but préventif. Ce procédé est autorisé aux Etats-Unis depuis juillet 2012 et il a fait ces preuves dans des villes importantes, notamment à San Francisco.

La prise en charge financière à 100 % du Truvada, le médicament préventif, a été annoncée par la Ministre de la Santé après de longues tergiversations et nous nous en félicitons, même si une réflexion doit encore être menée, notamment sur le prix prohibitif de ce médicament marquant la prédominance de l'industrie pharmaceutique.

Pour nous, cette avancée doit toujours aller de pair avec les actions menées par des associations comme "AIDES", plus d'informations, plus de prévention et une volonté de faire tomber les préjugés entourant les personnes concernées.

D'autres combats restent encore à mener, combats dans lesquels la société civile a toute sa place et ils trouveront les écologistes à leurs côtés. Par exemple, le 27 novembre dernier, lors d'une nouvelle lecture du projet de loi Santé, les députés sont revenus, via un amendement, sur la levée des soins funéraires pour les personnes décédées séropositives pour le VIH et les hépatites virales.

L'action de l'association "AIDES" est donc primordiale pour lutter efficacement contre cette épidémie, mais aussi pour faire tomber toutes les barrières discriminantes dont les personnes atteintes sont victimes.

C'est pourquoi nous voterons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur BELLIARD.

Pour vous répondre, Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, comme l'a dit David BELLIARD, "AIDES" est une grande association de lutte contre le VIH qui joue un rôle important dans notre ville et dans notre pays d'ailleurs.

Les enjeux de la lutte contre les VIH, vous les connaissez, c'est l'engagement que nous avons pris avec la Maire et avec un certain nombre d'autres villes du monde de nous engager dans une politique d'éradication du VIH de nos villes à l'horizon 2030. Et dans cet engagement du Paris sans Sida, qui sera d'ailleurs l'objet d'un rapport qui sera remis dans quelques semaines par "H.E.L.P. France" à la Maire de Paris. Dans cet engagement "AIDES" fait partie des nombreuses associations qui ont joué et qui jouent un rôle particulièrement actif.

Je voudrais juste rapidement revenir sur deux thématiques : la première est que l'évolution de l'épidémie de VIH nécessite de mieux aller vers les populations concernées. Donc par des actions dites de rues, d'"outreach" : aller vers ces populations en leur proposant des tests de dépistage rapide, permet de mieux les aborder et de mieux éliminer le réservoir du virus.

J'ai pu constater sur le terrain qu'effectivement l'action d'"AIDES" c'est aller notamment dans des quartiers, dans la rue, au contact des populations migrantes, au contact des usagers de drogue, au contact de la communauté "gay" et cela permet de multiplier l'efficacité des actions de dépistage.

Deuxièmement, sur la PrEP, que la Ministre de la Santé a, fort judicieusement, décidé d'autoriser. J'ai pu constater, à l'hôpital Saint-Louis, où s'est ouverte la première consultation dans le service du professeur MOLINA, qu'il y avait des volontaires d'"AIDES" qui participaient à ces consultations. Cela montre aussi la nécessité de ne pas enfermer l'hôpital d'un côté, la ville de l'autre, les associations dans un troisième bocal, mais de travailler ensemble lors d'actions communes. Et "AIDES" fait partie de ces associations qui ont su, qui savent s'adapter et qui savent travailler en transversalité.

Effectivement, moi aussi je suis fier que notre collectivité locale soutienne "AIDES" et je peux vous garantir, Monsieur BELLARD, que nous ne sommes pas prêts de les abandonner, loin de là.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur JOMIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 68 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 68 G).

2015 DASES 436 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Gaïa Paris" (11e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 436 G : subvention de 30.000 euros et convention avec l'association "Gaïa".

La parole est à Mme PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, nous votons aujourd'hui l'attribution d'une subvention à l'association "Gaïa", association qui a pour objet de prendre en charge les toxicomanes.

Comme le rappelle le projet de délibération, l'association "Gaïa" a effectué la mission de préfiguration relative à l'ouverture d'une salle de "shoot", dans le 10e arrondissement, son travail a été conçu comme tel.

C'est sur ce point que je souhaiterais revenir. L'ouverture de cette salle a été annoncée avec force et fracas pendant des mois, d'abord au 39, boulevard de la Chapelle, puis c'est à la pression des riverains qui ne veulent pas de cette salle de shoot, et encore moins à proximité d'immeubles d'habitation, que Bernard JOMIER a déclaré que, finalement, elle serait installée au sein de l'hôpital Lariboisière. C'était le 25 mai. Depuis plus rien, aucune réunion de concertation avec les riverains, aucune communication, aucun élément d'information officiel de la part de l'Hôtel de Ville.

Pourtant certains éléments commencent à fuiter, à tel point qu'une nouvelle pétition est en cours de constitution et a déjà recueilli plus de 500 signatures. Il semblerait que les choses se précisent et les rumeurs vont bon train.

Il serait question d'installer désormais la salle de "shoot", côté Ambroise Paré, à proximité de l'entrée principale de l'hôpital, à quelques mètres des immeubles d'habitation, des commerces, d'un parking souterrain et de la maternité, et ce, au début de l'année 2016.

La direction de l'hôpital elle-même craindrait de se retrouver placée devant le fait accompli. La question du contrôle des entrées est en effet évidente, sans parler des risques pour les personnes entrant dans l'hôpital, de se retrouver face à une population souvent en détresse.

Les craintes que j'avais déjà exprimées ici, avec mon collègue Philippe GOUJON, à l'occasion d'une question d'actualité, sont donc aujourd'hui amplifiées.

Vous préparez de nouveau ce projet en catimini, dans le dos des riverains de la rue Ambroise-Paré et des alentours.

Madame la Maire, je ne me résigne certes pas à l'ouverture de cette salle et je continuerai à combattre ce projet funeste. Mais aujourd'hui, je vous demande, pour les habitants de ce quartier, de vous expliquer et de faire état de l'avancement du projet.

Est-ce que oui ou non le lieu exact de l'implantation de la salle de "shoot" a été décidé ?

Est-ce que oui ou non la date d'ouverture de cette salle est déjà arrêtée ? Est-ce que oui ou non une réunion d'information sera organisée prochainement et avec courage à destination des habitants du quartier ? Et enfin est-ce que oui ou non les conditions de sécurité entourant cette salle sont enfin réunies ?

Votre adjoint indiquait en 4e Commission la semaine dernière que vous n'attendiez plus que la promulgation de la loi qui devrait intervenir en janvier.

Au-delà de l'information exhaustive et normale de l'ensemble des élus, notamment sur le montant exact des crédits que vous comptez inscrire pour ce projet en 2016, il est plus qu'urgent de venir le présenter à la population.

La démocratie participative, ce n'est pas seulement de savoir si on plante des choux ou des carottes sur les toits de Paris, c'est aussi d'informer les citoyens en toute transparence sur un sujet aussi sensible.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Madame SOUYRIS, pour vous répondre, qui aura peut-être une position plus équilibrée sur le sujet.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, je voudrais commencer par dire que de nombreuses réunions ont eu lieu dans le 10e arrondissement et auprès des riverains du côté de la gare du Nord, et cela depuis des années, et les séances d'information n'ont pas manqué et - je pense pouvoir m'avancer également pour M. le maire du 10e arrondissement - continueront de se tenir avec toujours la vigilance des écologistes qui ont toujours milité pour cette question depuis le départ.

La question de l'accompagnement et du suivi des usagers de drogues est une question fondamentale de notre politique de santé publique. Ce projet de délibération concernant l'association "Gaïa" nous rappelle le rôle primordial de cette association dans l'accompagnement de ces usagers en termes médicaux, sociaux et psychologiques.

L'intervention des unités mobiles de cette association s'est particulièrement accrue dans les environs de la gare du Nord et le projet de délibération rappelle que les automates situés rue de Maubeuge et boulevard de La Chapelle totalisent 61 % du nombre de kits de prévention distribués à Paris. 113.586 seringues ont été distribuées en 2014.

L'action des unités itinérantes de "Gaïa" est donc déterminante. Notamment dans l'attente de l'implantation de la salle de consommation à moindre risque dans ce secteur, l'instauration de maraudes supplémentaires est souhaitable et totalement légitime.

En effet, la loi, qui vient d'être adoptée, prévoit une expérimentation de six ans à compter de la date d'ouverture de la première salle. L'expérimentation de salle de consommation à moindre risque a ainsi été rendue possible et aura bientôt lieu à Paris, Strasbourg et Bordeaux. C'est avec un vrai soulagement que les élus écologistes ont accueilli cette décision pour laquelle nous militons sans relâche depuis de nombreuses années.

Loin de l'angélisme dont certains souhaitent nous affubler, l'installation d'une salle de consommation à moindre risque dans ce secteur de gare du Nord est une décision pragmatique qui nous permettra de franchir une étape déterminante dans l'accompagnement des usagers de drogue.

En effet, ceux-ci sont bien souvent hors système de soins, hors système social et particulièrement fragilisés. L'accès à de telles salles a fait ses preuves dans de nombreuses villes du monde en termes de soins et de réinsertion, mais également de sécurité pour tous les usagers et riverains, n'en déplaise à Mme PAWLIK.

C'est pour ces raisons que nous voterons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SOUYRIS.

La parole est à M. JOMIER pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je suppose d'abord que Mme PAWLIK n'a pas de problème avec le projet de délibération qui est proposé et qui ne concerne pas, je le lui rappelle, la salle de consommation mais des actions de médiation, de sensibilisation des riverains, des associations et des institutions qui sont présentes sur le territoire, ainsi qu'un encadrement des usagers relais. Mais manifestement l'objet du projet de délibération ne vous passionne pas et vous souhaitez avoir plus d'information sur la salle de consommation à moindre risque.

La première information que je souhaite vous apporter, Madame PAWLIK, c'est que l'Assemblée nationale, mais le Sénat aussi où vos amis sont majoritaires, a adopté le projet de création de salle de consommation à moindre risque. Donc heureusement que, dans notre vie politique, il existe, sur tous les bancs, des élus qui sont capables de regarder les problèmes qui se posent avec un minimum d'objectivité et de sang-froid et d'y apporter les réponses qui sont adaptées, et non pas des élus qui restent dans la même posture, indéfiniment, et qui répètent en boucle les mêmes arguments éculés.

La salle de consommation à moindre risque, la question de sa localisation a été posée. Effectivement, après d'ailleurs avoir échangé avec nos collègues de Strasbourg et de Bordeaux, nous avons constaté que nous avions la même analyse et qu'il était souhaitable que ces salles soient adossées à un établissement hospitalier. C'est donc ce qui va se passer dans chacune de ces trois villes où l'ouverture va être autorisée par la Ministre de la Santé dès promulgation de la loi.

Donc, à Paris, nous adosserons cette salle à l'hôpital Lariboisière. Et dans quelques semaines, avec le M. le Préfet et avec ma collègue Colombe BROSSEL, nous réunirons de nouveau le comité de pilotage, c'est-à-dire dès que la loi aura été promulguée, pour préparer l'ouverture de cette salle. Cette ouverture, dès que la loi nous y aura autorisés, se fera bien sûr avec un temps d'explication et d'information auprès des riverains, car ils ont tout à gagner à l'ouverture de cette salle.

Vous ne pouvez pas à la fois dire que la situation actuelle n'est pas satisfaisante dans le quartier et refuser l'ouverture de cette salle. On dirait que tout va bien, on dirait qu'il n'y a pas d'usagers de drogue en déshérence dans le quartier de la gare du Nord, on dirait qu'il n'y a pas des occupations de l'espace public qui posent problème aux riverains. Eh bien, ouvrir cette salle, c'est apporter une réponse non seulement aux usagers de drogue qui y trouveront un encadrement social et sanitaire, mais c'est aussi apporter une réponse adaptée aux riverains, en réduisant les risques et les nuisances qui sont actuellement présents dans le quartier.

Cette salle de consommation, Madame PAWLIK, est bénéfique pour toutes les personnes qui sont de bonne foi, elle est bénéfique pour l'ensemble de la population et, j'en conviens, elle ne convient pas à ceux qui se figent dans des postures complètement politiciennes.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur JOMIER, pour cette réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 436 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Je ne vois pas votre vote, Messieurs, Mesdames des Républicains.

Vous avez dit pour ou contre ? Abstention. Merci beaucoup.

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 436 G).

2015 DASES 491 G - Subvention (150.000 euros) et convention avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale (GCSMS) - Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré (19e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant un amendement technique au projet de délibération DASES 491 G. C'est l'amendement n° 182 G pour le défendre, Monsieur JOMIER.

Il est donc technique, Monsieur JOMIER, et vous le défendez ardemment.

Je vais donc le mettre aux voix...

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Totalement, je le défends comme M. LEGARET défendait hier un vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 182 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 491 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DASES 491 G).

Je vous remercie.

2015 DASES 396 G - Participation (4.916.858 euros) et subvention (72.243.euros) aux activités 2015 du GIP Samu social de Paris (12e) et adoption d'un protocole concernant le suivi social des familles sans suivi social.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 396 G : il s'agit de la participation et subvention aux activités 2015 du Samu social de Paris.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bonjour.

Chers collègues, dans ce projet de délibération, la Ville poursuit sa participation financière au Samu social, à hauteur de 5 millions d'euros, mais je trouve que dans ce projet de délibération il faut que nous prenions conscience qu'il nous explique que les demandes non satisfaites de prise en charge des familles ont augmenté de 54 %. 54 % ! Du fait de la croissance de la demande d'hébergement d'urgence, de l'insuffisance de solutions de sortie de l'hôtel, de toute cette crise qui précarise bon nombre de familles. Et pourtant, alors qu'il y a cette augmentation de 54 % des besoins, le budget, lui, n'augmente que de 3,8 %. Il y a donc un fossé que j'aimerais que l'ensemble des élus regarde bien franchement.

L'hôtel coûte cher, l'hôtel coûte beaucoup plus cher que les autres solutions de prise en charge d'hébergement. On sait que l'écrasante majorité du budget est dépensée justement par ces prises en charge hôtelières, et le reste des dépenses, hors nuitées, correspond à la masse salariale. Il y a aussi énormément de souffrance au niveau des personnels qui sont en charge de ces tâches, du fait de sous-effectif.

L'Etat a soi-disant un plan triennal pour réduire le recours aux nuitées hôtelières, car tout le monde est conscient, tout le monde est d'accord sur le constat que ça n'est pas la solution, non seulement d'un point de vue

économique, mais aussi parce que se retrouver pour une famille avec enfants à l'hôtel, eh bien, généralement, on ne vit pas de la même manière. C'est tout un tas de difficultés terribles pour pouvoir avoir une vie normale, se nourrir normalement, que les enfants puissent avoir un espace pour faire leurs travaux scolaires. C'est tout sauf une solution.

A titre d'exemple, une nuitée hôtelière coûte environ 17,08 euros par jour, quand une intermédiation locative, elle, coûte environ 6,55 euros par jour - par exemple, c'est les dispositifs "Louez solidaire" - et quand le logement adapté, lui, en pension de famille, coûte, certes, 15 euros par jour, mais toujours moins cher que la nuitée hôtelière. L'hébergement d'urgence est ce qui coûte le plus cher : 24 euros par jour. On voit donc que ce logement adapté, par exemple, "Louez solidaire", doit être absolument développé.

Il y a, dans cette séance du Conseil de Paris, d'autres projets de délibération très intéressants : celui concernant "Louez solidaire" et qui montre un engagement de la Ville pour 1.000 places de plus. Il y a donc bien une prise de conscience de ce problème-là. Il y a aussi deux autres projets de délibération qui portent sur la création de pensions de famille. Mais on est quand même en deçà de ce qu'il faudrait faire. On est en deçà de ce qu'il faudrait faire, car quand il y a une augmentation de 54 % des familles, eh bien, on devrait augmenter de manière bien plus conséquente ces prises en charge alternatives à l'hôtel.

Voilà l'intervention que je souhaitais faire. Je voudrais aussi en profiter pour dire, même si ce n'est pas l'objet directement de ce projet de délibération, que vous ne savez peut-être pas, mais hier, dans le budget, pour ceux qui ont approuvé le budget lundi, vous avez, dans le cadre du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance, sans aucun débat, sans aucun échange, sans aucune discussion, voté la fermeture du centre Pontourny. Alors, vous ne savez peut-être pas exactement ce dont il s'agit.

J'avais présenté un vœu l'an passé sur cet établissement Pontourny, cet établissement qui fonctionnait très bien, qui permettait d'accueillir des mineurs isolés étrangers, mais qui aurait, par exemple, pu aussi être réorienté pour accueillir des familles. En tous les cas, c'était un établissement hors Paris, dans un autre département, dans le 37, en Indre et Loire. Il a été fermé alors qu'il n'y avait aucun problème en termes d'équipes, en termes de professionnalisme. Cet établissement est fermé alors qu'on en avait besoin et qu'on a une telle augmentation des familles qui se retrouvent sans solution à la rue. Je trouve cela déplorable. Si le vœu n'avait pas été présenté l'an dernier, il n'y aurait même pas eu un seul échange dans ce Conseil sur cet établissement.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je demande aux élus de bien vouloir être un tout petit peu plus discrets. J'entends le contenu de vos échanges depuis la tribune.

Je donne maintenant la parole à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, la convention qui nous est proposée aujourd'hui est une convention importante qui porte sur le financement du Samu social, et comme vous l'avez noté, Madame SIMONNET, ce financement est en hausse. Il est en hausse de 3,8 %, ce qui marque l'engagement permanent de notre collectivité en faveur des populations les plus précarisées.

Dans le même temps, certains indicateurs, et vous en avez relevé un qui est particulièrement parlant, traduisent une forte demande : la hausse de 54 % des demandes d'appel, des appels parvenus au Samu social. Et c'est bien pour cette raison d'ailleurs qu'au-delà de cette participation qui est soumise à votre approbation aujourd'hui de budget en faveur du Samu social, un certain nombre d'autres dispositifs sont mis en place pour répondre à cette demande.

Dans quelques instants, vous allez étudier le projet de délibération DVD 234, je crois, rapporté par Dominique VERSINI, qui prévoit la création d'hébergements, allée des Fortifications dans le 16^e arrondissement. Je peux aussi vous citer à l'A.P.-H.P. l'ouverture de places à Necker destinées à des femmes avec enfants. Donc il y a un ensemble de places qui sont créées, qui n'apparaissent pas là dans ce projet de délibération particulièrement, mais qui ont pour objectif de répondre à la hausse importante de la demande.

Par ailleurs, les populations appelantes sont extrêmement diverses, et parmi elles, il y a un certain nombre de personnes migrantes qui sont arrivées récemment à Paris, et je vous rappelle le "plan migrants", qui a été présenté également par Dominique VERSINI au Conseil précédent, et qui apporte un certain nombre de réponses. Donc voilà,

c'est un ensemble de mesures au-delà de la hausse, malgré tout, de subventions apportées au Samu social qui vont permettre de répondre à la situation que tout à fait justement vous soulevez.

Par ailleurs, et ce sera le dernier point, le dernier exemple que je prendrai, un partenariat est actuellement travaillé avec le Samu social afin de mettre en place un dispositif de mise en relation avec des logements vacants et des réfugiés, similaire à ce que fait l'association "Singa", mais on y ajoutera, Dominique VERSINI y travaille, l'expertise et l'accompagnement social du Samu social, justement, et des passerelles avec différents acteurs institutionnels.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur JOMIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 396 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 396 G).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'accessibilité des commerces et des locaux professionnels.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 119 relatif à l'accessibilité des commerces et des locaux professionnels.

Et la parole est à M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

L'accessibilité est évidemment un enjeu majeur. Nous en sommes tous convaincus ici et la Ville de Paris s'inscrit évidemment dans l'agenda Ad'AP, et bien évidemment, nous nous devons également d'accompagner, d'encourager et de sensibiliser à l'amélioration de l'accessibilité aux lieux privés, et notamment dans les commerces. C'est un des grands enjeux.

C'est la raison pour laquelle nous devons aussi simplifier les procédures, les transformer, les adapter et assurer plus de souplesse aussi dans nos modes opératoires. Les adaptations de trottoirs en font partie. On aura l'occasion d'y revenir sans doute, mais plus encore, nous devons mettre un terme aux décisions parfois tatillonnes de notre administration, qui est souvent trop stricte. Il y a plusieurs enjeux, et notamment la question des rampes rétractables et leur interdiction, et plus encore, les verbalisations qui ne sont pas toujours extrêmement intelligentes quand des commerces font des efforts et qu'ils sont verbalisés par nos propres services parce qu'ils n'ont pas enlevé la rampe permettant l'accès à leur établissement.

Et donc, c'est la raison pour laquelle nous avons proposé un vœu, pour que nous nous engagions dans cette voie, vœu qui a été adopté de manière unanime par le Conseil du 13e arrondissement et que nous proposons maintenant au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur COUMET.

Pour vous répondre, la parole est à M. JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le maire du 13e arrondissement, moi, j'accueille très favorablement votre vœu, qui pose bien la problématique. Nous avons, dans notre Ville, un arbitrage, entre les impératifs de voirie et les impératifs d'accessibilité, qui est ancien et qui ne donne pas ses droits à la nécessité d'assurer une accessibilité satisfaisante, notamment des commerces et de l'ensemble des établissements recevant du public. Donc effectivement, nous travaillons depuis plusieurs mois et dans le cadre de nos agendas d'accessibilité avec les différentes directions de la Ville, à un abord prenant mieux en compte la question de l'accessibilité.

J'ajouterais juste en quelques mots qu'avec ma collègue Olivia POLSKI, nous avons par ailleurs adressé un courrier et une brochure que nous avons réalisée à destination des commerçants, pour leur expliquer quelles pouvaient être les démarches de mise en accessibilité, et pour leur expliquer comment la Ville et la Préfecture pouvaient les assister concrètement dans ces démarches.

Je souscris donc tout à fait à votre vœu, que je vous remercie d'avoir porté devant notre Conseil.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je comprends que ce vœu reçoit un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 119 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le groupe les Républicains s'abstient.

Le vœu est donc adopté. (2015, V. 390).

2015 DFPE 431 - Groupement de commandes - Mobiliers spécifiques et divers accessoires pour les établissements de la petite enfance en 7 lots séparés - Marchés de fournitures - Modalités de passation.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 431 et l'amendement technique n° 120.

Mme Nawel OUMER a la parole.

Mme Nawel OUMER. - Je confirme que c'est un amendement purement technique.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 120.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 431 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DFPE 431).

2015 DFPE 432 - Mise à disposition de places d'accueil pour les Parisiens au sein des crèches hospitalières de l'A.P./H.P. situées dans Paris - Marchés de service - Modalités de lancement, d'attribution et de signature.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 432 : mise à disposition de places d'accueil au sein des crèches à l'intérieur de l'A.P.-H.P.

Mme Emmanuelle BECKER a la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous nous abstiendrons sur le vote de ce projet de délibération. Sur le principe, nous ne sommes pas opposés à ce que la Ville achète des places en crèche à l'A.P.-H.P. Cela permet de développer l'offre en direction des familles parisiennes dans des crèches qui fonctionnent, pour la plupart, en horaires décalés et qui sont gérées dans un cadre de service public.

Cependant, nous restons interrogatifs sur les répercussions pour les agents de l'A.P.-H.P. D'une part, nous pensons que les demandes des agents de l'A.P.-H.P. doivent rester prioritaires dans le processus de désignation. Les agents exercent des missions vitales et ont des besoins très particuliers en termes d'horaires. Il nous paraît donc normal de s'assurer qu'aucune demande d'hospitalier ne soit rejetée, faute de place disponible. D'autre part, l'entrée des crèches de l'A.P.-H.P. dans le droit commun va s'accompagner d'une hausse des tarifs très importante pour les personnels : plus de 400 % d'augmentation dans les pires situations.

La direction de l'A.P.-H.P. propose aux salariés un mécanisme de compensation qui permettra d'atténuer quelque peu cette hausse, mais cela ne nous satisfait qu'à moitié. D'abord, parce que la compensation ne sera que partielle. Ensuite, parce que le mécanisme retenu va créer des inégalités entre agents de l'A.P.-H.P. Sans trop rentrer dans les détails, cette aide compensatoire sera financée grâce à la hausse des tarifs des places en crèche, mais elle s'adressera à l'ensemble des agents de l'A.P.-H.P. sollicitant un mode de garde.

Résultat : les 5.000 agents qui inscrivent leurs enfants dans les crèches de l'A.P.-H.P. et qui sont aussi ceux qui, en général, sont le moins bien payés, financeront le mode de garde de plus de 14.000 agents, y compris les assistantes maternelles à domicile auxquelles seuls les médecins et les cadres aux plus hauts revenus peuvent faire appel. C'est une inégalité dont la Ville n'est pas responsable mais qui, à nos yeux, justifie pleinement cette abstention.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame BECKER.

La parole est à Mme Nawel OUMER pour vous répondre.

Mme Nawel OUMER. - Je pensais qu'il y avait une seconde inscription.

Excusez-moi, Madame la Maire.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Non, il n'y en a plus. Elle a disparu.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concernant la mise à disposition de places d'accueil au sein des crèches hospitalières de l'A.P.-H.P. est une déclinaison de la convention cadre signée au mois de mars avec l'A.P.-H.P. et qui avait été négociée, portée, en tout cas menée à son terme par Bernard JOMIER et qui, précisément, dans l'un de ses volets, prévoyait que 394 places seraient mises à disposition des Parisiens dans l'ensemble de celles de l'A.P.-H.P.

Je tiens à rappeler, pour répondre aux interrogations, en tout cas aux inquiétudes, voire juste aux questions de notre collègue Emmanuelle BECKER, que nous sommes dans un système qui s'inscrit dans un développement progressif puisque c'est un déploiement et une mise à disposition qui se fera sur trois années. Cette progressivité permettra justement d'adapter au fur et à mesure en fonction des besoins des agents hospitaliers. Parce qu'il est bien convenu entre la Ville et l'A.P.-H.P. que c'est l'A.P.-H.P. qui maîtrise le choix des places, et justement l'orientation et le fléchage des places qu'elle souhaitera mettre à disposition dans le cadre de cette reconvention et de ce marché, pour faire en sorte que ces agents restent prioritaires. Bien évidemment, les places en question seront celles qui seront a priori les moins recherchées, ou les moins utilisées, ou les moins occupées par ces agents.

C'est un point qui est convenu dans le cadre de cet accord.

Ce point d'accord avec l'A.P.-H.P. a été mis en place. C'était une garantie pour la Ville de donner un espace pour l'A.P.-H.P. d'installer ce dialogue avec ces agents pour parvenir à cet objectif pour que leurs demandes ne soient pas - je ne sais plus quel est le terme que vous avez employé - non prioritaires par rapport à l'ensemble des places concernées. Il y a tout un travail qui a été fait pour identifier les places qui conviendront le mieux et qui permettront d'apporter ces garanties.

Pour vous rassurer sur les autres éléments, concernant la hausse des tarifs, vous l'avez évoqué, il y aura un système de compensation car il y aura un passage à la P.S.U. Le but de l'opération n'est pas d'aboutir aux craintes que vous évoquez par le système de la tarification, puisque le souhait de préserver la priorité des agents hospitaliers sera regardé tant dans les places choisies que dans le problème de la tarification.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame OUMER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 432.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFPE 432).

Je vous remercie.

2015 DFPE 434 - Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé au 27/35 rue Bréguet-Villa Marcès (11e) - Marché de services (article 30).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous étudions maintenant le projet de délibération DFPE 434 : gestion et exploitation d'un établissement collectif de petite enfance dans le 11e arrondissement.

Madame BECKER, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Communiste - Front de Gauche votera contre ce projet de délibération qui prévoit le lancement d'une mise en concurrence visant à désigner un gestionnaire d'un établissement d'accueil de la petite enfance situé dans le 11e arrondissement. Nous sommes opposés par principe à la gestion déléguée des crèches municipales.

Premièrement, car le moindre coût de la prestation observé chez les gestionnaires privés traduit une moindre qualité de l'accueil, que ce soit en termes de taux d'encadrement ou de niveau de formation des agents. La Ville se fixe des exigences très hautes en matière d'accueil des jeunes enfants, des exigences qui vont au-delà des exigences de la CAF. Nous trouvons cela tout à fait normal, car c'est ainsi que les Parisiennes et les Parisiens, notamment ceux dont les revenus sont les plus bas, bénéficient d'un service public d'excellence.

Deuxièmement, l'écho affiché par les acteurs privés de la petite enfance - je parle surtout pour les sociétés qui poursuivent toutes un but lucratif - est trompeur. En effet, toute société cherche à réaliser du profit tout en proposant des prix défiant toute concurrence. La variable d'ajustement toute trouvée devient alors le personnel. Faut-il encourager ce type de société à faire des économies sur les agents qui interviennent auprès des jeunes enfants ? Nous pensons, bien entendu, que non.

En définitive, nous pensons que certains secteurs de l'action publique ne peuvent être laissés à la merci d'acteurs privés, dont le but est de réaliser une plus-value. En faisant cela, nous prenons un risque pour les générations futures que nous ne voulons pas cautionner.

Voilà pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame BECKER.

La parole est à Mme Nawel OUMER pour vous répondre.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Madame la Maire.

Nous continuons ce dialogue. Si je fais quand même un rappel en matière de gestion déléguée concernant les établissements de la petite enfance, vous avez votre propos sur des entités privées à but lucratif. Je vous rappelle qu'on est dans le cadre d'un marché article 30, que dans ce cadre-là, c'est bien la Ville qui détient des prérogatives de service public. Cela veut dire que la Ville est particulièrement attentive aux conditions de réalisation de ce marché et à la gestion, en tout cas à la gestion qui est faite par l'établissement qui remporte ce marché.

Ces établissements sont agréés, contrôlés régulièrement par les services de la Ville et notamment les services de la P.M.I. Ils doivent répondre aux mêmes normes, exigence qualitative fixée par la réglementation nationale. Nous appliquons la même rigueur dans ces établissements que celle que nous pourrions appliquer dans nos établissements en régie. C'est le premier point que je tenais à rappeler.

Cette rigueur est appliquée également aux conditions de travail et aux qualifications des personnels auprès des enfants dans le choix des candidats. Sauf à faire un procès d'intention systématique vous rappelant que, lorsque nous sommes dans une procédure de marché article 30, il n'y a pas de discrimination ou en tout cas d'orientation possible entre un candidat qui a un but lucratif et un candidat qui n'en a pas.

Or, vous savez parfaitement que les associations à but non lucratif sont très nombreuses dans le domaine de la petite enfance, donc on ne peut pas a priori préjuger les orientations que vous alléguiez sur des choix qui relèvent plus de la rentabilité, que de la qualité et du projet éducatif.

Sur ces rappels, je pense que l'on peut continuer à échanger et à travailler et je suis à votre disposition pour à nouveau vous donner toute l'attention, tous les éléments, tous les critères que nous nous employons à appliquer pour préserver et viser la qualité de l'accueil.

Bien évidemment, ce n'est pas juste de l'accueil, mais de l'intervention éducative, de l'éveil des jeunes Parisiens qui sont dans nos établissements.

Voilà, je tenais juste à rappeler tout de même que s'agissant de ces choix, ils ne se font pas évidemment au détriment d'un choix qui privilégie l'emploi public, comme vous l'appellez souvent de vos vœux, puisqu'il ne vous aura pas échappé, on en a débattu et échangé lundi sur le sujet, que nous avons augmenté de façon considérable, compte tenu de nos contraintes budgétaires, le nombre d'agents de la petite enfance dans nos établissements municipaux.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame OUMER, pour ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 434.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFPE 434).

2015 DFPE 436 - Groupement de commandes pour la mise en place d'ateliers d'analyse des pratiques des professionnels de la DFPE en 3 lots séparés. Marchés de services. Modalités de passation.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons à la suite trois amendements techniques.

Le premier concerne le projet de délibération DFPE 436.

Pas de commentaires particuliers ?

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 121.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 436 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DFPE 436).

2015 DFPE 19 G - Groupement de commandes - Mobiliers spécifiques et divers accessoires pour les établissements de la petite enfance en 7 lots séparés - Marchés de fournitures - Modalités de passation.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - L'amendement technique n° 122 G relatif au groupement de commandes pour des mobiliers petite enfance.

Pas de commentaires de Mme OUMER ? Non.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 122 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Absentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 19 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Absentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DFPE 19 G).

2015 DFPE 20 G - Ateliers d'analyse des pratiques professionnelles de la DFPE en 3 lots séparés.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - A suivre, l'amendement technique n° 123 G au sujet d'ateliers d'analyse de pratiques professionnelles à la DFPE.

Mme OUMER n'a pas davantage de commentaires.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 123 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Absentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 20 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DFPE 20 G).

Je vous remercie.

2015 DASES 44 - Fixation d'une redevance annuelle de 100 euros due par l'association "Emmaüs Solidarité" (1er) pour l'occupation temporaire d'un bâtiment situé 4/12, rue Jean-Quarré (19e) à usage d'un CHU.

Vœu déposé par les groupes SOCA, GEP et PCF-FG relatif à la transformation de l'ancien lycée Jean Quarré.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 44 et le vœu n° 124 pour la fixation d'une redevance annuelle de 100 euros pour l'association "Emmaüs Solidarité" pour l'occupation temporaire d'un bâtiment situé rue Jean-Quarré.

Mme SOLANS a la parole.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Nous avons à nous prononcer pour la fixation de cette redevance annuelle de 100 euros due par l'association "Emmaüs Solidarité", pour l'occupation temporaire d'un bâtiment situé 4-12, rue Jean-Quarré, à l'usage d'un centre d'hébergement d'urgence. La valeur locative du bâtiment est fixée annuellement à 250.000 euros, le versement par "Emmaüs Solidarité" d'une redevance de 100 euros par an est donc symbolique. Ceci amène une contribution non financière de 240.900 euros pour ce projet attendu depuis plusieurs mois.

Ce projet de délibération appelle trois remarques importantes que nous voulons relever. Tout d'abord, face à l'urgence d'agir pour un accueil digne des réfugiés, face au besoin évident de faire face au manque d'hébergement d'urgence, c'est une bonne nouvelle que ce projet de délibération, qui pose le premier pas de l'ouverture du centre d'hébergement d'urgence temporaire sur le site Jean Quarré.

Mais, nous souhaitons tout de même rappeler que des engagements ont été pris pour que le lieu ouvre au plus vite. Nous espérons que maintenant plus rien ne retardera l'ouverture. L'approche de l'hiver nous impose particulièrement que nous soyons capables d'ouvrir rapidement.

Ensuite, dans le projet confié à "Emmaüs Solidarité", nous souhaitons rappeler l'importance d'y intégrer, en faisant preuve d'innovation et d'exemplarité, les dynamiques solidaires portées par des habitants du quartier, des associations locales, des bénévoles. Sur ce point, je tiens à rappeler la position associative de la place des Fêtes de s'intégrer à cette dynamique sur les espaces extérieurs, par des projets autour du jardinage par exemple, qui permettraient de construire autant d'espaces et d'opportunités de rencontre et de partage autour de projets.

La dimension culturelle du projet souhaité sur ce lieu, qui deviendra à terme une médiathèque, est à saluer. C'est l'objet du vœu qui réunit aujourd'hui notre majorité municipale du 19e arrondissement.

Le centre d'hébergement provisoire s'inscrit résolument dans une démarche d'ouverture aux acteurs locaux du quartier et que les espaces extérieurs puissent éventuellement faire l'objet d'une convention temporaire pour accueillir des projets associatifs locaux. Cette dimension est à prendre en compte par son importance du point de vue tant des habitants du quartier que des réfugiés, qui ont tous besoin d'espaces de rencontre pour apprendre à se connaître, donner du sens à ces expériences, consolider côté migrants leur arrivée ici.

Enfin, nous ne disposons que du projet de convention et pas de la convention avec "Emmaüs". Projet de convention d'occupation du domaine public qui s'inspire du modèle type de convention d'occupation certes, mais ne précise pas l'échéance. Aucun document ne donne plus de précisions sur la durée envisagée. Nous sommes sur ce point des plus attentifs au sein du groupe Ecologiste de Paris, attention qui est d'ailleurs largement partagée par l'ensemble de notre majorité du 19e arrondissement. Car, comme nous le rappelons à chaque fois que nous le pouvons, la parole donnée aux habitants doit être tenue.

Le caractère temporaire du centre d'hébergement d'urgence doit être respecté afin de permettre l'inauguration du projet de médiathèque à échéance de la fin de la mandature.

La convention pourra s'aligner sur le terme de la convention passée avec le théâtre de Verre par exemple, et être fixée au plus tard avant la fin du premier semestre 2018, afin de permettre l'engagement des travaux et l'ouverture de la médiathèque avant la fin de la mandature.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Pendant des mois, le lycée Jean Quarré a été occupé par des centaines de migrants ne trouvant autre refuge.

Immédiatement, les habitants de la place des Fêtes, comme beaucoup de Parisiens confrontés à la même situation, ont fait preuve de solidarité, d'initiative citoyenne pour accompagner et tenter de solutionner, avec le concours d'élus de cette majorité, cette situation qui devenait insupportable et dangereuse pour ses occupants.

Voilà donc ce projet de délibération qui peut sembler anodin, la fixation d'une redevance de 100 euros pour "Emmaüs Solidarité". Il est pourtant loin de l'être, car il est l'accomplissement de mois de lutte d'habitants, d'acteurs associatifs et syndicaux, d'élus, pour que ces migrants qui fuient la guerre, la misère, la famine soient accueillis dignement dans notre ville, notre pays.

La transformation de ce lieu en centre d'hébergement temporaire, le temps que les travaux de la médiathèque commencent, est une réponse solidaire et responsable envers ces populations.

De plus, l'association gestionnaire, en lien avec les élus du 19e arrondissement, a souhaité associer les habitants du quartier qui ont été mobilisés pendant des mois à la gestion de ce futur centre d'hébergement.

Ainsi, par exemple, une bibliothèque sans frontières en libre accès verra le jour faisant le lien entre le CHU et ce à quoi le bâtiment est destiné, une médiathèque. Également, de nombreuses activités culturelles seront organisées en lien avec le musée de l'immigration entre autres, à destination des habitants de la place des Fêtes comme des futurs résidents de ce CHU.

Les habitants du quartier le souhaitant seront associés à l'organisation de toutes ces activités. C'est un acte fort conciliant le professionnalisme de l'association qui aura en charge le centre, et l'engagement, la solidarité qui se sont créés durant ces longs mois d'occupation entre les migrants et les habitants de la place des Fêtes.

Comme nous le montre malheureusement l'actualité, les guerres ne sont pas près de s'arrêter, et par conséquent, les migrations non plus. Nous allons devoir continuer à faire face à des crises humanitaires comme celle que nous avons rencontrée. Le plan adopté par le Conseil de Paris en octobre dernier est là pour anticiper et améliorer l'accueil des migrants dans notre ville, sachant que de plus en plus de responsables politiques imaginent profiter du choc des attentats pour mettre un coup d'arrêt à cet accueil pourtant incontournable.

Nous devons continuer nos efforts pour garantir un accueil décent à tous les migrants et plus largement à toutes les personnes sans domicile fixe et mal logées.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Fanny GAILLANNE.

Je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Je vous prie d'excuser François DAGNAUD qui a été retenu. Du coup, je me permets d'intervenir évidemment pour rejoindre absolument les interventions précédentes de mes collègues du 19e arrondissement. Le 19e arrondissement est très mobilisé et très solidaire sur cette question, je n'ai donc pas grand-chose à ajouter.

On insiste et on souhaite vraiment insister sur la question évidemment du partenariat qui doit voir ce centre d'hébergement ouvrir dans les meilleures conditions possibles pour les habitants du quartier et pour les migrants qui seront concernés, mais aussi pour les personnels qui vont travailler à l'accueil des migrants.

On est vraiment très mobilisé sur cette question. Puis on souhaite évidemment rappeler que la question du calendrier est une question pour nous assez essentielle. Aurélie SOLANS en a largement parlé. Les échéances que nous avons sur cet espace-là pour le quartier autour de la médiathèque sont aussi des échéances qui nous permettent de pouvoir mobiliser le quartier et faire en sorte de pouvoir rendre cohérent le projet, à la fois d'accueil des migrants et à la fois de tout ce qui va autour, mais aussi la perspective d'avoir un lieu culturel ouvert à tous, auquel nous tenons énormément.

La question du calendrier autour d'un démarrage de travaux fixé au premier semestre 2018 est évidemment essentielle aussi pour nous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Dominique VERSINI va vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Aurélie SOLANS, Fanny GAILLANNE et Léa FILOCHE, effectivement nous aboutissons à tout un processus qui a fait suite à l'occupation de l'ancien lycée professionnel Jean Quarré au début du mois d'août par plusieurs centaines de réfugiés.

Comme vous le savez, grâce aux efforts conjugués des services de la Ville, de la mairie du 19^e arrondissement, des associations mais aussi des riverains, de nombreuses personnes vulnérables, plus d'une centaine, ont été mises à l'abri - femmes enceintes, personnes malades - durant tous ces mois jusqu'à la date de l'évacuation, qui elle-même s'est déroulée le 23 octobre dans les meilleures conditions, en grande partie grâce à l'intervention de nos services de la DPP que je remercie, encore une fois, pour leur professionnalisme.

Cette évacuation a permis la prise en charge, l'orientation et l'hébergement de plus de 1.300 personnes migrantes réfugiées, dont les situations sont actuellement prises en charge et examinées par les services de l'Etat.

Par ailleurs, conformément au vœu que nous avons adopté le 23 octobre, nous avons mis en place, comme vous le savez, ce plan de mobilisation de la communauté parisienne pour les réfugiés. C'est ce que nous sommes en train de faire, en mettant à disposition effectivement de l'Etat le centre Jean Quarré pour y accueillir des migrants réfugiés et, dans un second temps, comme cela a toujours été convenu, pour mettre en place cette belle médiathèque qui est inscrite au plan d'investissement de la mandature.

Ce qui est important, nous sommes en train d'avancer, c'est qu'aujourd'hui l'association "Emmaüs" a été mandatée par l'Etat pour installer le centre d'hébergement sur le site de Jean Quarré. Les travaux ont démarré et l'ouverture du site devrait se faire le 22 janvier, pour accueillir dans un premier temps 105 réfugiés et ensuite, après des travaux complémentaires, une quarantaine de personnes, trois mois plus tard, soit un total de 145 personnes accueillies.

Comme vous le savez, bien sûr, la mairie du 19^e arrondissement a organisé avec "Emmaüs" depuis plusieurs semaines diverses réunions de présentation du projet en direction des riverains, des associations, des parents d'élèves du collège Guillaume Budé qui est situé à proximité. Cela a permis la mise en place d'un centre culturel d'accueil, qui aura lieu au rez-de-chaussée du bâtiment. C'est un projet d'animation et d'intégration très intéressant.

"Emmaüs" propose également de développer un projet spécifique de bibliothèque mobile, permettant de créer un espace culturel ouvert sur toutes les cultures, et notamment les cultures d'origine de ces réfugiés.

Ce projet avance bien, il va permettre une animation, un travail très proche avec les associations, les riverains, les militants. On s'en réjouit et on se réjouira ensuite de l'inauguration de la médiathèque lorsqu'elle aura avancé.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 124 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 391).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 44).

2015 DASES 529 G - Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2015-2020.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DASES 529 G : il s'agit du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2015-2020.

Je donne la parole à Leïla DIRI pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Leïla DIRI. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance dresse un diagnostic éclairant à bien des égards. Sa pertinence doit s'être encore amplifiée grâce à la refondation de l'Observatoire départemental de protection de l'enfance qui devrait permettre de développer les regards croisés entre les partenaires pour améliorer l'efficacité des dispositifs déployés.

A ce titre, la concertation, associant environ 500 acteurs de la protection de l'enfance et des partenaires institutionnels concernés, est remarquable tant par la méthode que par l'ampleur du travail fourni.

L'engagement de notre Département sur ce sujet est conséquent avec un budget de 370 millions d'euros par an.

Parmi ces 10.000 enfants à Paris concernés par une mesure de prévention et de protection individualisée à domicile ou de placement, 5.106 d'entre eux sont accueillis à l'A.S.E., dont 1.581 mineurs étrangers isolés qui vivent un vrai parcours du combattant. Notre groupe est intervenu sur ce sujet en avril dernier.

Parmi les enjeux revendiqués par ce Schéma départemental figure par exemple la territorialisation. En effet, cette ambition n'a jamais été aussi légitime, alors même que la cartographie des jeunes placés coïncide en partie avec les quartiers "politique de la ville", et notamment les poches de pauvreté dans le Nord-Est parisien où plus de 30 % des enfants vivent dans une famille dont le revenu est inférieur au seuil minimum de pauvreté, contre 22 % des enfants sur l'ensemble du territoire parisien.

C'est la raison pour laquelle il est primordial de coordonner les différents acteurs, tant de la prévention spécialisée que de la politique de la ville, aussi bien les associations que les centres sociaux ou l'ensemble des acteurs institutionnels.

Le deuxième enjeu important est l'insertion professionnelle, car de ce dialogue découle également la réussite d'un autre objectif majeur, celui de l'amélioration de leur insertion professionnelle.

Il faut préparer le plus tôt possible la sortie du dispositif de ces jeunes, une fois l'âge limite révolu, prévenir les situations de rupture et de sortie brutale du dispositif et favoriser ainsi l'accès à l'autonomie et à l'intégration sociale. Le projet personnel d'accès à l'autonomie et l'idée d'un parrainage professionnel participent de cette dynamique.

L'étendue du périmètre et les champs d'action de ce Schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance empêchent d'en évoquer tous les aspects. Cependant, nous vous proposons d'aller plus loin en dressant un état des lieux de l'offre de formation des centres éducatifs et de formation professionnelle, et de créer des partenariats et surtout des feuilles de route communes, en engageant une démarche plus volontariste, en mettant autour de la table tous les acteurs locaux de la formation professionnelle. Je pense notamment aux C.F.A. qui affichent un taux d'insertion de près de 70 % des jeunes à l'issue de leur formation, alors qu'ils souffrent d'une perte sensible chaque année d'apprentis.

Troisièmement, concernant les plus de 5.000 enfants placés à l'A.S.E., il faut :

- favoriser l'intégration en famille d'accueil et ne pas nuire à la fluidité des mesures éducatives et des décisions prises en faveur des enfants placés ;
- donner aux dirigeants de structures de placements familiaux des délégations de signature dans le cas où les responsables légaux ne répondraient pas aux courriers ;
- travailler au maintien du lien parents-enfants, celui-ci étant sacré en droit ;
- replacer de façon incessante l'intérêt de l'enfant au cœur des dispositifs et des mécanismes visant à pallier les défaillances du parent pour lui garantir un parcours de vie sans fracture.

A ce sujet, la proposition de loi relative à la protection de l'enfant, soumise en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, déposée par Muguette DINI, sénatrice UDI-UC, conjointement avec Michelle MEUNIER, sénatrice socialiste, constituera un projet notable en ce qu'elle prévoit, en son article 20, le retrait automatique de l'autorité parentale pour le parent condamné pour des crimes ou délits commis contre son enfant et à l'encontre du parent qui s'est rendu coupable d'un crime sur la personne de l'autre parent.

Enfin, alors même que le Code de la sécurité sociale prévoit que la part des allocations familiales dues à la famille pour un enfant placé est versée à l'A.S.E., le juge garde la possibilité de décider au cas par cas de maintenir

le versement des allocations à la famille, lorsque celle-ci participe à la prise en charge morale ou matérielle de l'enfant ou en vue de faciliter le retour de l'enfant dans son foyer.

Dans les faits, 55 % de ces familles continuent de percevoir ces allocations qui devraient pourtant légalement revenir au Département qui prend en charge ces enfants.

On peut regretter que la compétence sociale du Département ne soit pas davantage reconnue au travers d'aides financières que l'Etat pourrait lui verser à l'instar des allocations familiales. Loin de céder à une seule logique financière, c'est à une responsabilisation des familles et à une pleine reconnaissance de la mission de protection de l'enfance du Département qu'appellerait une telle réforme.

Enfin, nous devons renforcer et améliorer les conditions d'accueil, de prise en charge et de scolarisation des mineurs isolés, y compris évidemment les mineurs étrangers qui sont confrontés à des freins insupportables, notamment dans un contexte d'accueil de réfugiés, parmi lesquels figurent des enfants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame DIRI.

Léa FILOCHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Léa FILOCHE. - Oui, merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, en temps de crise, le premier devoir d'une collectivité est de protéger les plus vulnérables que sont en particulier les enfants.

De ce fait, depuis de nombreuses années, la protection de l'enfance est une priorité majeure pour Paris. La nouvelle mandature confirme cet engagement, parce que l'enfance, la jeunesse et l'éducation sont vraiment la richesse de notre vivre ensemble.

C'est pourquoi je tiens à vous parler aujourd'hui du nouveau Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance. C'est l'un des piliers de la stratégie parisienne en faveur des enfants et des familles. Il vient remplacer et actualiser le précédent qui a été mis en œuvre de 2010 à 2014. Le budget consacré à cette politique se monte à 370 millions d'euros.

Le Schéma départemental a fait l'objet d'un travail, cela vient d'être dit, de concertation inédit à Paris, mobilisant entre octobre 2014 et septembre 2015 plus de 400 acteurs institutionnels et associatifs de la protection de l'enfance, à l'occasion d'ateliers organisés autour de thématiques et par type de dispositifs.

Cette réflexion, nous l'avons voulue partenariale, participative et à l'écoute des usagers. Du coup, le nouveau schéma concerne aujourd'hui plus de 9.000 enfants à Paris bénéficiant d'une mesure, au titre de la protection de l'enfance, dont 4.000 bénéficient d'une mesure en milieu ouvert et 5.000 sont confiés au service de l'A.S.E. Construit autour de 30 fiches actions, décliné en six grands axes, il permettra la mise en œuvre de plusieurs engagements allant de la prévention des difficultés sociales et éducatives, susceptibles d'être rencontrées par les familles, jusqu'à l'amélioration de la qualité des prises en charge elle-même.

Il s'agit non seulement d'assurer la cohérence et la continuité d'un parcours de l'enfant, mais aussi de mieux respecter les droits des familles et enfin de renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie.

Une attention particulière a été portée d'ailleurs sur ce dernier point. L'A.S.E. doit non seulement veiller à une prise en charge de qualité pendant que l'enfant lui est confié, mais également s'assurer qu'il aura les capacités à s'intégrer une fois la prise en charge terminée.

Cela révèle une inflexion forte de ce nouveau schéma avec une volonté d'améliorer le pendant mais aussi de préparer l'après. Ceci constitue la mission du nouveau service jeunes majeurs, doté de nouveaux moyens, d'une nouvelle convention avec mission locale. L'accent est mis sur le parrainage social, mais aussi sur l'engagement professionnel des jeunes.

Je vous donne quelques exemples de ce que nous allons créer. Il y aura cinq nouveaux lieux d'accueil par enfant pour le développement de la prévention. Nous avons élaboré pour tous les enfants placés un projet pour l'enfant, formalisé, faisant l'objet d'une coconstruction, dès qu'il est en âge de discernement, avec mise en place d'un dispositif de parrainage.

Nous allons garantir le maintien des fratries, en cas de placement, rapprocher les lieux de placements de Paris pour faciliter les liens familiaux quand cela est pertinent.

Nous allons créer une nouvelle équipe dédiée à l'accompagnement et à l'autonomie des jeunes pour que chaque jeune pris en charge sorte avec une formation, un diplôme.

Nous allons créer quatre nouveaux services d'accueil éducatifs de jour et créer un poste de pédopsychiatre pour améliorer la prise en charge des jeunes en souffrance psychique.

La volonté de ce schéma est de décloisonner nos politiques et d'inscrire la protection de l'enfance au cœur d'une stratégie globale et coordonnée en direction des enfants et des familles à Paris.

A travers ce schéma, Paris se mobilise pour se centrer davantage sur l'enfant et mieux prendre en compte ses besoins dans toute leur pluralité.

Mettre l'enfant au centre de notre projet politique, c'est aussi œuvrer pour une société plus harmonieuse et pacifiée, nous en avons tous besoin.

Pour conclure, je tiens à remercier profondément et sincèrement tous les agents du Département, tous les principaux partenaires institutionnels, les usagers, les enfants et les familles qui ont permis d'enrichir, par de nombreux témoignages, toute la réflexion qui nous a menés à ce nouveau schéma départemental.

Le groupe Socialiste et Apparentés, dont je suis, votera avec enthousiasme et en faveur de ce projet plein d'espoir pour leurs enfants et leurs familles.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, beaucoup Léa FILOCHE.

M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, le Département de Paris est en première ligne pour faire face à des situations sociales compliquées et préoccupantes et qui concernent de nombreux mineurs. Paris n'a pas ménagé ses efforts pour répondre à la nécessité de prendre en charge les plus jeunes, victimes de situations familiales ou sociales dangereuses.

Le schéma présenté aujourd'hui marque un tournant, une volonté de faire évoluer les pratiques, l'organisation est d'affiner les réponses pour une prise en charge toujours plus efficace.

Je souhaitais tout d'abord saluer le travail mené par Dominique VERSINI pour arriver à ce document qui marque toute l'ambition de notre collectivité. Cher Dominique, le pilotage politique a permis d'associer l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, rassemblant ainsi plus de 500 acteurs de la protection de l'enfance.

La concertation menée a permis de dégager un bilan satisfaisant des politiques menées depuis 2010, elle a surtout été l'occasion de proposer des solutions pour ajuster l'offre.

La demande de prise en charge se stabilise, certes, mais il persiste encore un nombre élevé de situations d'enfants en danger qui nécessite un engagement fort de notre collectivité.

Cet engagement passe par un budget conséquent, de près de 370 millions d'euros par an. C'est un investissement essentiel pour l'avenir de 10.000 enfants qui sont concernés par une mesure de prévention et de protection individualisée.

Il nous semblait particulièrement important de souligner les mesures d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie.

Le constat est en effet que beaucoup de jeunes sortant de l'A.S.E. sont encore plus fragiles et vulnérables, ils peinent souvent à entrer dans un parcours d'insertion durable.

Malheureusement, le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion a montré leur plus forte propension à se trouver dans des situations de grande exclusion.

Il n'est pas possible de sortir des jeunes du dispositif d'aide sans s'assurer de leur devenir.

Et nous saluons l'objectif que se fixe la collectivité parisienne pour garantir la construction d'un projet d'insertion sociale et professionnelle pour chacun des mineurs et jeunes majeurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

La mobilisation des ressources et des réseaux de professionnels est ainsi un levier essentiel de prévention et d'aide à l'autonomisation.

Il faut assurer la continuité des parcours et l'insertion des adolescents qui nous sont confiés.

C'est ce que facilitera le nouveau plan d'action.

Je manque bien sûr de temps pour évoquer l'ensemble des mesures, mais avant d'en terminer, un mot sur la volonté de travailler avec les familles sur l'aide à la parentalité et à la volonté de ne pas édicter des mesures de placement trop rapidement. La maltraitance n'est pas forcément volontaire et la situation sociale des familles est parfois si difficile qu'il nous faut faire attention à ne pas fragiliser les structures familiales.

Une meilleure individualisation des prises en charge permettra de faire ce suivi plus adapté à la réalité de chaque mineur concerné.

Nous sommes ainsi convaincus que le nouveau Schéma départemental permettra d'améliorer l'efficacité de l'Aide sociale à l'enfance sur notre territoire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Mme Fanny GAILLANNE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, la protection de l'enfance est l'un des sujets majeurs dont le Département de Paris a la charge de traiter.

C'est un sujet extrêmement complexe, d'abord, de par les situations auxquelles nous devons répondre, et qui obligent à s'immiscer dans les situations individuelles, dans le quotidien des personnes et dans l'histoire intime des familles.

Ensuite, parce que la protection de l'enfance est tout aussi complexe quand on l'aborde du point de vue des institutions, car un grand nombre d'acteurs interviennent dans ce domaine, services sociaux, écoles, justice, milieu médical, etc.

Aussi, je tiens à remercier le travail réalisé par Dominique VERSINI, Nawel OUMER et par la DASES. Je tiens également à saluer le travail des travailleurs sociaux qui interviennent au quotidien aux côtés des familles, des enfants dans ce contexte très difficile.

Nous voterons ce schéma départemental, même si je me permettrai plusieurs remarques sur son contenu et sur les conditions de sa mise en œuvre.

Le premier point que je souhaite souligner est étroitement lié à la conception même que nous avons et que nous nous faisons du service public.

Il est primordial, aujourd'hui, de rappeler le principe d'universalité du service public, une notion qui a tendance à se perdre d'autant plus dans un contexte d'austérité que nous connaissons actuellement.

Pourtant, nous le voyons bien en lisant la première partie de ce schéma, même s'il y a des difficultés plus vives dans certains quartiers, il y a des enfants en détresse sur l'ensemble du territoire parisien.

Il est donc primordial d'être présents partout, dès le premier maillon de la chaîne. Cela passe notamment par la présence d'assistantes sociales scolaires, dans toutes les écoles, quel que soit leur quartier d'implantation. Prioriser notre action sur certains quartiers reviendrait à passer sous silence la souffrance qui peut exister dans des milieux plus aisés, par exemple, nous ne pouvons pas prendre ce risque.

Cela m'amène à faire une deuxième remarque sur les différents dispositifs de détection et de prévention des situations préoccupantes.

Les agents de la Ville qui travaillent au service social scolaire, au service social polyvalent, ou encore en P.M.I., nous font régulièrement part de leur difficulté à remplir correctement et sereinement leur mission en l'état actuel des choses.

Les situations sociales auxquelles ils sont confrontés sont difficiles et s'aggravent, année après année, sous l'effet de la crise.

La crise les oblige à démultiplier leurs efforts, à travailler sur de nouveaux dispositifs, à se familiariser à de nouvelles problématiques qui leur étaient jusqu'à présent inconnues.

Par ailleurs, les contraintes financières de la Ville de Paris ont un impact important sur les personnels de l'action sociale. Les suppressions de postes vacants et les redéploiements pèsent lourdement sur ces agents qui, pour un certain nombre d'entre eux, sont en souffrance au travail.

D'autant que ces agents se sentent parfois mis de côté, comme cela a pu être le cas lors de l'élaboration de ce Schéma départemental qui n'a peut-être pas assez donné la parole aux travailleurs sociaux de la Ville de Paris.

Cet ensemble d'éléments de contexte nous font douter de la capacité des services à détecter des situations préoccupantes et les réorganisations en cours, réforme du service social scolaire, réforme du nouveau Paris solidaire, nous inquiètent par certains côtés car elles déstabilisent ces agents.

Au-delà des services de la Ville, la question des moyens se pose avec force vis-à-vis des partenaires. Le schéma s'ouvre sur la participation des centres sociaux, associations qui ne cessent de nous alerter localement sur leur difficulté à boucler leur budget.

Le groupe Communiste - Front de Gauche a d'ailleurs déposé un amendement budgétaire, pour renforcer les budgets de ces centres sociaux, qui n'a pas été retenu.

Ce Schéma de la protection de l'enfance se poursuit sur la thématique des familles hébergées à l'hôtel. Un dispositif en surchauffe permanente depuis sa création.

Il continue avec l'implication des services de la P.J.J., dont les agents nous alertent tout aussi régulièrement sur la dégradation de leurs conditions de travail.

Toutes ces alertes sur les difficultés matérielles et budgétaires nous inspirent de la crainte, car nous sommes en accord avec la plupart des objectifs énoncés dans ce schéma, mais nous restons plus qu'interrogatifs sur la capacité de tous à le mettre en œuvre dans de bonnes conditions.

Je souhaite enfin conclure en revenant sur les efforts réalisés en direction des jeunes majeurs.

Le schéma prend des orientations qui nous conviennent pour réduire le choc auquel sont confrontés tous les sortants de l'A.S.E. à leur majorité ou à la fin de leur contrat jeune majeur.

La mise en place d'un secteur éducatif, dédié aux jeunes majeurs, permettre une meilleure articulation, avec les dispositifs de droit commun, comme la Garantie jeunes, et mieux communiquer sur les possibilités de soutien au-delà des 21 ans, voilà autant d'orientations que nous soutenons.

Car ces jeunes doivent pouvoir choisir leur propre avenir, définir leur parcours scolaire, universitaire ou professionnel, doivent pouvoir construire leur projet de vie sans être obligés d'opter pour des voies d'autonomisation, ce vers quoi ils sont bien trop orientés jusqu'à présent à la sortie du dispositif A.S.E.

Je note à ce titre que les choix budgétaires viennent conforter l'accompagnement des jeunes majeurs, 2 millions d'euros pour l'année 2016, c'est un premier pas, qui je l'espère sera amplifié dans les années à venir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Fanny GAILLANNE.

Je donne la parole pour vous répondre à Dominique VERSINI.

Je le redirai, mais qui a fait un travail remarquable sur tous ces sujets-là, avec ses collègues, bien sûr, adjoints, avec beaucoup, beaucoup d'équipes autour d'elle, avec une grande consultation, je le sais, des présidents de groupe et aussi avec le soutien de la C.A.F., avec laquelle nous avons signé hier. Mais je veux vraiment saluer et remercier Dominique pour ce travail essentiel. Les familles et les enfants à Paris, c'est le sel de Paris.

Allez-y, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je tiens à dire que c'est vraiment un travail collectif, entre nous-mêmes, nos services, mes collègues adjoints, élus, que je remercie, Nawel OUMER, qui travaille avec moi, et tous les partenaires, associations qui assurent la prise en charge des enfants qui nous sont confiés. Donc c'est vraiment un beau travail collectif.

Cette démarche d'ailleurs partenariale a été saluée par tous les intervenants qui ont pris la parole. Et je dois dire que le président du Tribunal pour enfants aussi s'est déclaré publiquement extrêmement satisfait de ce schéma, sur lequel il porte beaucoup d'espoir. Et il viendra d'ailleurs en 4e Commission échanger avec nous sur ce schéma.

En fait, c'est quand même un schéma important, puisque cela concerne près de 10.000 enfants parisiens qui nous sont confiés, soit au titre d'une mesure en milieu ouvert, soit confiés en permanence, et qui sont soit dans des familles d'accueil, soit dans des établissements de l'aide sociale à l'enfance, parisiens ou de nos partenaires associatifs.

Ce que je veux dire et qui m'a beaucoup marquée pendant la préparation de ce schéma, c'est que quasiment tous les enfants qui nous sont confiés sont issus de familles qui sont domiciliées dans des arrondissements dans lesquels les taux de précarité sont les plus importants et dans les arrondissements dans les quartiers "politique de la ville". Donc nous avons vraiment un effort à faire, et c'est là toute la politique de la Ville qui est concentrée, avec Colombe BROSSEL, Pauline VÉRON et toutes mes collègues, Bernard JOMIER, enfin, tous ceux qui interviennent, pour intervenir le plus en amont possible du placement de l'enfant. C'est extrêmement important. C'est pourquoi ce schéma a pour but de renforcer la prévention primaire, avant toutes les mesures, donc aider toutes les familles le plus en amont possible.

Ensuite, évidemment, lorsque les enfants nous sont confiés, nous avons un certain nombre de choses sur lesquelles nous devons encore progresser. Historiquement, les lieux d'accueil... Paris disposait de beaucoup de lieux d'accueil en province, or, c'est quand même un certain obstacle au lien parent-enfant dont a parlé l'une de nos collègues, et donc, nous sommes dans une perspective, dans ce plan, de continuer - cela a été commencé lors du précédent schéma - à rapprocher les lieux de Paris pour que les enfants puissent avoir l'espoir de retourner un jour avec leurs parents, quand c'est possible.

Evidemment, de nombreux lieux d'accueil, mais cela a été dit et je ne vais pas y revenir. Egalement, ce qui est vraiment une grande... Il y a deux grandes priorités : c'est la santé des enfants confiés à l'A.S.E., avec un parcours santé pour chaque enfant, et aussi leur accompagnement, car beaucoup d'entre eux sont dans un état de souffrance psychique qui est lié à leur parcours et à ce qu'ils ont vécu. Et avec Bernard JOMIER, nous avons réuni l'ensemble des secteurs de pédopsychiatrie, et nous embaucherons à la DASES un pédopsychiatre référent. J'y tiens beaucoup, parce que nous avons beaucoup à accompagner ces enfants, d'autant que notre principal objectif, c'est que tous les enfants qui sortent de l'Aide sociale à l'enfance sortent avec un projet d'insertion sociale ou professionnelle, et non pas se retrouvent à la rue à appeler le 115, ce qui n'est pas du tout un projet.

Nous aurons une attention particulière sur les mineurs isolés étrangers - cela a été dit, notre plan se met bien en place - et sur les enfants de familles vivant à la rue ou en chambre d'hôtel, familles roms et familles en chambres d'hôtel. Voilà, c'est très difficile de décrire un dispositif aussi complet et aussi vaste.

Beaucoup de travail nous attend, et j'espère vraiment, à la fin de la mandature, que beaucoup d'enfants auront un projet. C'est pourquoi l'accent sera mis sur le parrainage professionnel, sur l'accompagnement des enfants, et je forme beaucoup d'espoir sur le nouveau service éducatif jeunes majeurs, qui, justement, va aider chaque jeune à élaborer un projet de vie et un projet professionnel, et sur tous les partenariats que nous aurons en complément de l'accompagnement qui est fait par nos éducateurs, avec de nombreuses associations qui vont les aider à comprendre ce qu'est le monde du travail, à y rentrer, à les parrainer. Nous avons vraiment une grande responsabilité morale.

Et en plus, c'est un budget qui est... Paris a les moyens de son schéma. C'est un budget tout à fait conséquent, qui est renforcé sur la partie "autonomie des jeunes, insertion dans la vie professionnelle".

Voilà, je me réjouis vraiment, tout en mesurant l'étendue de la tâche qui nous attend, et en remerciant tous les agents, évidemment, de l'Aide sociale à l'enfance parisienne, avec nos partenaires associatifs qui accompagnent ces jeunes avec, pour certains, beaucoup de réussites, et pour d'autres, des difficultés liées à leur histoire, mais nous devons les aider à surmonter cette histoire. C'est vraiment notre devoir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Dominique VERSINI. Et donc, merci pour ce travail extraordinaire engagé.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DASES 529 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 529 G).

2015 DASES 560 G - Programme Départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi - Convention avec la CAF de Paris pour la gestion de l'Allocation Logement Complémentaire Ville de Paris et règlement intérieur de l'aide.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DASES 560 G. Il s'agit du programme départemental pour l'insertion et pour l'emploi, la convention avec la C.A.F. de Paris pour la gestion de l'allocation logement complémentaire Ville de Paris et le règlement intérieur de cette aide qui est attribuée.

Je donne la parole à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, au moment où l'on nous parle de simplification administrative, de référent unique pour la personne en difficulté, d'une synergie et d'une coordination des dispositifs d'aide, la C.A.F. mettra fin à la convention par laquelle elle versait l'allocation logement complémentaire de la Ville de Paris, non pas pour des raisons financières, puisque la Ville paye à la C.A.F. le montant de l'allocation et les frais de gestion, non pas pour un nombre exponentiel de bénéficiaires - ils sont toujours 4.000 -, mais je cite "en raison des difficultés rencontrées dans le domaine informatique".

Nous savons tous que ces populations fragilisées par la vie, dont de nombreux foyers monoparentaux, sont là, et la multiplication des interlocuteurs et des services est une source de difficulté pour elles, et qu'il est à craindre qu'un certain nombre de bénéficiaires risquent d'être laissés sur le bas-côté de la route, malgré la période de transition prévue, le souci de la Ville d'un accompagnement mis en place et de la mobilisation du C.A.S.-V.P. et de son personnel, pour faire face à cette nouvelle configuration.

Durant ces deux ans de délai avant que le dispositif C.A.F. s'arrête, il est nécessaire que la Ville lance une réflexion sur les multiples aides au logement que Paris a mises en place au fil de l'histoire pour définir la synergie et la complémentarité des différents dispositifs communaux et départementaux, pour améliorer ces aides qui sont essentielles pour beaucoup de Parisiens, dans leur maintien ou accès à un logement.

Parallèlement à ce travail, il faudrait étudier la dimension financière du retour à la Ville de ces aides, de les fléchir pour en assurer le maintien et d'examiner si l'économie d'échelle qu'il y aurait puisse permettre de valoriser ces aides. Il serait intéressant de prévoir, d'assurer un suivi de cette période de transition, d'être vigilant sur les conséquences auprès des bénéficiaires et d'examiner l'évolution du nouveau dispositif d'aide aux personnes et aux impacts sur le C.A.S.-V.P. pour assurer ses nouvelles missions auprès des Parisiens.

En espérant que vous tiendrez compte de ces remarques, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous intervenez sur l'allocation logement complémentaire de la Ville de Paris, qui est une aide en fait complémentaire aux allocations logement versées par la C.A.F. En fait, elle s'adresse aux titulaires parisiens du R.S.A. socle et socle majoré, qui bénéficient d'une aide au logement de la C.A.F.

Pour des raisons historiques, elle est financée par le Département de Paris, mais son paiement est assuré par la Caisse d'allocations familiales. 4.300 allocataires en ont bénéficié en 2014, pour une dépense de 5,2 millions d'euros à la charge du Département.

En fait, la Caisse d'allocations familiales, qui assurait la gestion et le versement de cette aide pour le compte du Département, nous a fait savoir il y a plus d'un an qu'elle n'était plus en mesure d'assurer cette activité pour des raisons techniques. C'est pourquoi une première délibération vous a été présentée en fin d'année dernière, afin de permettre aux nouveaux bénéficiaires potentiels de cette aide, de pouvoir bénéficier des aides au logement du C.A.S.-V.P. à partir du 1er janvier 2015. C'est le Paris logement. La montée en charge se passe dans de bonnes conditions.

Le présent projet de délibération concerne les personnes dont le paiement de l'allocation était assuré par la C.A.F. Il a pour but d'orienter progressivement ces personnes, ces bénéficiaires, vers les aides Paris logement du C.A.S.-V.P. Nous avons pu négocier avec la C.A.F. une montée en charge progressive sur deux ans. Toutefois, à l'heure où nous souhaitons rendre nos dispositifs plus lisibles pour faciliter l'accès au droit, il paraissait naturel de recourir au C.A.S.-V.P. et à son dispositif d'aide au logement extra-légal pour assurer cette tâche.

Pour répondre à vos inquiétudes, de toute façon, il avait été proposé de lancer avec Ian BROSSAT un groupe de travail au premier semestre afin d'évaluer si l'ensemble de nos aides et dispositifs d'accompagnement en matière de logement peuvent encore être améliorés. C'est dans ce cadre que seront étudiés justement les effets possibles. Globalement, on sait que ce sera plutôt mieux, mais s'il y a des effets qui ne sont pas positifs, nous les examinerons dans le cadre de ces travaux qui associeront donc ma délégation et celle d'Ian BROSSAT.

Dans le cadre de ce groupe, vous pourrez avoir toutes les réponses à vos questions.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 560 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 560 G).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la situation de la place Raoul Follereau.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux non rattachés. Le vœu n° 125 est relatif à la situation de la place Raoul Follereau.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La Chapelle, Pajol, Austerlitz, Jean Quarré, porte de Saint-Ouen, République : l'action de l'Etat et de la Ville de Paris pour mettre à l'abri les migrants, les réfugiés depuis le mois de juin dernier, est tout à fait exceptionnelle et a permis d'héberger plusieurs milliers de réfugiés présents dans des campements bien souvent au cœur de notre ville.

Ce vœu adopté à l'unanimité par le Conseil du 10e arrondissement a pour objet la demande que la place Raoul Follereau bénéficie de cette action indispensable des pouvoirs publics. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un campement, mais d'une installation, chaque nuit, de 50 à 300 personnes suivant les semaines, plutôt 100 à 200 aujourd'hui, qui sont installées sur et autour de cette place piétonne qui domine le canal Saint-Martin.

Je sais que la Ville de Paris, le Préfet de police, sa représentante ici, connaissent la situation. Ce vœu adopté à l'avant-dernier Conseil du 10e arrondissement a pour but de demander solennellement à l'Etat et à la Ville de mettre en œuvre l'action de mise à l'abri des migrants, pour la plupart des Afghans présents sur la place Raoul Follereau pour trois raisons.

Des raisons humanitaires pour eux-mêmes : ils le souhaitent, alors que nous rentrons dans une période de grand froid, d'hiver. Deuxièmement, pour les habitants du quartier qui subissent forcément les difficultés liées à la présence de ces réfugiés dans la rue sans hébergement et sans sanitaire. Troisièmement, pour une question de durée. Autant, ce genre de situation peut être accepté quelques semaines avant une action des pouvoirs publics,

autant lorsque cela dure depuis plus de six mois, les difficultés ont tendance à s'incruster et à s'accroître. Je sais que la Préfecture de police et la Ville connaissent bien cette situation. Elles m'ont dit leur volonté d'agir.

Ce vœu a pour but de le demander solennellement pour qu'avant la fin de cette année 2015, cette situation puisse trouver un règlement comme sur les autres sites où elle a pu être réglée précédemment, avec un véritable engagement de la part de moi-même, de la mairie du 10^e arrondissement, de la Ville de Paris, pour faire en sorte qu'elle ne se reproduise pas quelques semaines après, en aménageant l'espace public en conséquence, mais qu'en attendant, les migrants présents puissent être mis à l'abri en ce mois de décembre.

Pour conclure, je dirai que notre patience a été grande et c'est normal. Il faut comprendre la complexité des situations. Mais comme cette situation dure depuis le mois d'avril ou mai dernier, il est vraiment temps d'agir.

Je vous remercie.

(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

La parole est à Mme VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire du 10^e arrondissement, effectivement, sous les arcades de la place Raoul Follereau située dans votre arrondissement, s'installent de façon récurrente des hommes, plutôt des hommes isolés, pour la plupart en provenance d'Afghanistan.

Depuis plusieurs mois, vous avez demandé une intervention. Nous l'avons faite de façon régulière, mais sans aboutir jusque-là à une solution totalement satisfaisante. Les services de l'unité d'assistance aux sans-abris de la Ville de Paris, les associations "Emmaüs", "France Terre d'asile" ont effectué la semaine dernière un diagnostic social des personnes présentes. Il a montré que la majorité d'entre elles s'inscrit dans une démarche de demande d'asile, comme en attestent les récépissés ou autorisations provisoires de séjour, les rendez-vous pris auprès de "France Terre d'asile" pour une domiciliation, les rendez-vous pris avec la Préfecture de police. Sachant que ces rendez-vous, tant à la Préfecture qu'à "France Terre d'asile", sont très longs à être honorés. Il n'est pas possible de maintenir de façon aussi longue des personnes à la rue. La nécessité de proposer un hébergement s'impose d'autant plus.

Effectivement, nous avons mis à l'abri - et vous l'avez rappelé - plus de 4.000 personnes qui étaient installées dans des campements sur Paris depuis le début du mois de juin. Nous devons régler la question de la place Raoul Follereau, comme vous le demandez depuis des mois, d'abord pour ces personnes, car il n'est pas normal que des personnes dorment au long cours à la rue, d'autant qu'elles ont des droits et qu'elles sont demandeurs d'asile, et qu'elles doivent pouvoir accéder à l'ensemble de leurs droits.

Néanmoins, les derniers échanges que nous avons eus avec la Préfecture de région et de police laissent augurer une prise en charge dans les meilleurs délais, à laquelle, bien évidemment, la Ville de Paris participera pour mettre à l'abri les personnes les plus vulnérables. Parallèlement, nos services étudient avec vous la meilleure façon de faire en sorte que cet espace, qui n'est pas très facile à sanctuariser, puisse être organisé de façon à éviter de nombreux regroupements massifs sur ce site. De toute façon, comme nous le verrons dans les projets de délibération suivants, différents centres vont s'ouvrir encore à Paris cet hiver.

Evidemment, j'émet un avis plus que favorable à votre vœu, Monsieur le Maire.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame VERSINI.

La parole est à Mme CHARBONNEAU, représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

J'abonde dans le sens de ce qui a été dit jusqu'à présent. Il y a eu en effet un important effort des pouvoirs publics dans un souci de partenariat très étroit, en s'appuyant sur des associations comme "Emmaüs Solidarité" et "France Terre d'asile", pour mener une action de lutte contre les campements illicites qui se sont multipliés cette année dans la Capitale à la faveur des flux migratoires très importants auxquels l'Europe est confrontée depuis le début de l'année. Plus de 4.036 places ont été offertes par les pouvoirs publics au cours de 14 opérations successives qui se sont déroulées, et que M. le Maire du 10^e arrondissement a rappelées dans son intervention, avec beaucoup de précision.

Je confirme que nous travaillons étroitement sur la situation de la place Raoul Follereau qui n'est pas satisfaisante à de nombreux points de vue. Je partage le diagnostic qui est fait. Il y a une centaine de personnes regroupées. Cela monte un peu plus par moment, cela descend, c'est évolutif, mais une bonne moitié de ces personnes sont engagées dans un processus de demande d'asile. Il faut le prendre en compte. Nous travaillons étroitement en ce moment, en lien avec la Préfecture de région, pour pouvoir dégager des places d'hébergement pour faire une opération de mise à l'abri. Dans le même temps et sans attendre, il y a une action déterminée des services de police, mais également de la Brigade d'action pour les personnes sans-abris, qui passent très régulièrement sur le site pour pouvoir maintenir une situation d'ordre, de calme et prendre en considération les situations les plus délicates.

Une réunion s'est tenue vendredi dernier en votre présence, Monsieur le Maire, pour élaborer les solutions à court terme pour résoudre la situation. Nous nous mettons en ordre de bataille pour pouvoir agir rapidement et traiter cette situation, sachant que cela passera également par un nécessaire réaménagement du site qui a une configuration qui favorise les regroupements de personnes et qu'il faut donc traiter sur le long terme.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 125 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Vous n'êtes pas inscrite et vous n'êtes pas présidente de groupe.

Explication de vote ?

Allez-y, Madame PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, depuis plus de sept ans maintenant, chaque soir des réfugiés viennent s'installer sous les arcades de la place Raoul Follereau. Cette situation n'est acceptable ni pour les demandeurs d'asile, qui vivent sur cette place dans des conditions d'hygiène et de sécurité alarmantes évidemment, ni pour les riverains, car les habitants de la place subissent eux aussi cette situation, puisque chaque soir, des cris, des bagarres émergent des arcades.

J'ai moi-même alerté à plusieurs reprises tant le maire du 10e arrondissement que le Préfet de police sur le sujet, et j'ai déposé un vœu sur la situation en Conseil d'arrondissement le 14 septembre dernier, dont les termes ont été largement repris dans le vœu qui nous est présenté aujourd'hui.

Alors oui, nous voterons ce vœu, parce que cela dure depuis sept ans et que je suis une élue responsable.

J'ai toutefois trois points d'alerte.

Premièrement, je souhaiterais simplement rappeler, notamment à M. le Maire du 10e arrondissement, que les mots ont un sens et que l'on parle bien ici de réfugiés et non de migrants, il ne faut pas mélanger ici les deux types de situation.

Deuxièmement, il est indispensable que des éléments de calendrier puissent être avancés.

J'ai bien entendu les propos de Mme la représentante du Préfet de police, mais il semblerait indispensable que l'évacuation, la mise à l'abri puissent intervenir avant la fin de l'année...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Trois minutes d'explication de vote !

Mme Déborah PAWLIK. - Madame la Maire, M. Rémi FÉRAUD a eu la possibilité d'intervenir trois minutes, alors que la présentation d'un vœu c'est normalement deux minutes. J'aimerais aussi qu'il puisse y avoir une impartialité dans cet hémicycle.

Je terminerai donc mon propos.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Ne vous en déplaise, Rémi FÉRAUD est maire d'arrondissement.

Mme Déborah PAWLIK. - Et alors ?

Troisièmement, il faut envisager dès maintenant les mesures à prendre pour éviter que la situation ne se reproduise et je souhaiterais vraiment que l'on puisse avoir des précisions sur les dispositifs, les moyens qui seront mis en place pour que la place ne redevienne pas dans quelques semaines un campement à ciel ouvert.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Une explication de vote à suivre de Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Les Ecologistes voteront bien sûr ce vœu, mais nous aimerions rappeler tout de même que la situation sur cette place dure depuis plus de 10 ans.

Les réfugiés qui se trouvent sur cette place font partie de la première vague de réfugiés qui sont venus en France, notamment suite au conflit en Afghanistan avec les Talibans. Et donc, il faut penser aussi qu'il y a le problème général du droit d'asile et si le fait que la France ne donne pas assez de droits d'asile, notamment aux gens issus de l'Afghanistan, ce problème risque de perdurer longtemps encore.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 125 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 392).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la création de nouveaux carrés des biffins.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 126 à suivre est relatif à la création de nouveaux carrés de biffins.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Les biffines et les biffins sont des habitants de l'Île-de-France comme les autres. Ils exercent leur activité entre autres lieux sous le métro aérien entre Barbès et Stalingrad. La collecte et la revente d'objets usagés leur apportent des relations sociales, un complément de revenu et procurent des objets bon marché à leur clientèle.

Leur compétence en matière de recyclage n'est pas intégrée officiellement au fonctionnement de notre Ville, sauf dans un quartier du 18e.

Que la Ville s'appuie sur les compétences des biffines et des biffins et leur permette de participer à ses objectifs de recyclage au lieu de les maintenir dans l'illégalité, bref, aider ces habitantes et habitants à trouver un cadre légal à ce travail précieux pour la collectivité, c'est ce que propose une fois encore et sans jamais se lasser, le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Ma chère collègue, Sandrine MÉES, bien évidemment la question autour de l'activité des biffins et des revendeurs de marchandises à bas prix qui entourent l'espace dit "carré des biffins" est un sujet de préoccupation. Il revêt une importance du point de vue des vendeurs eux-mêmes, premiers concernés par une situation économique et sociale précaire, mais également pour les habitants et commerçants du quartier. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons accepté d'augmenter la subvention accordée à l'association "Aurore", qui passe de 300.000 à 360.000 euros dans le cadre du projet de délibération DDEES 85-G au titre de l'accompagnement social et professionnel que réalise cette association auprès de ces personnes.

Nous avons toutefois conscience que cela ne suffira pas à résoudre l'ensemble des problèmes provoqués par la situation. Nous vous proposons donc de réunir, dès le premier trimestre 2016, des états généraux qui rassembleront tous les adjoints compétents, Antoinette GUHL au titre de l'économie circulaire ; Olivia POLSKI au titre

du commerce, Pauline VÉRON au titre de l'emploi ; Colombe BROSSEL au titre de la sécurité et de la prévention d'intégration ; ainsi que Mao PENINO, Bruno JULLIARD et moi-même. Les maires d'arrondissement concernés seront bien sûr étroitement associés à ces travaux.

Ces états généraux aboutiront au printemps 2016 à de nouvelles orientations et à des propositions d'actions concrètes.

En conséquence, eu égard à ces éléments et à ce calendrier, je vous demande de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame VERSINI.

Retirez-vous votre vœu ?

Mme Sandrine MÉES. - Oui, nous retirons notre vœu parce que ces propositions nous semblent très constructives.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 126 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux campements dans le 18e.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 127 relatif aux campements dans le 18e.

La parole est à M. HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, nous vous demandons de prendre les mesures énergiques nécessaires pour l'évacuation des campements dans le 18e arrondissement, de mener des actions d'accompagnement pour les personnes les plus fragiles et d'assurer la sécurité des habitants.

Malgré de nombreuses déclarations apaisantes des pouvoirs publics, ces campements réapparaissent après leurs évaluations successives.

Les actions des pouvoirs publics n'ont donc que des résultats éphémères.

Les habitants ont le sentiment de ne pas être entendus. Ils réclament très légitimement de vivre dans le calme et la tranquillité, et attendent des pouvoirs publics des solutions pérennes à la présence de ces campements.

Il se trouve qu'aujourd'hui, dans "Le Parisien", un article reflète bien mes propos, une riveraine dit : " nous vivons un véritable calvaire ".

Et malgré les lettres successives aux pouvoirs publics, une autre déclare : " nous ne recevons que des réponses évasives des autorités ".

Cela devient inacceptable ! Les habitants du 18e arrondissement qui habitent auprès de ces campements vivent un véritable calvaire tel que je vous l'ai dit.

Je vous demande donc, Madame la Maire et Monsieur le Préfet, de prendre des mesures nécessaires pour que des solutions pérennes soient trouvées afin qu'il n'y ait plus de campements de Roms dans le 18e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La parole est successivement à Mme VERSINI pour vous répondre, et à la représentante du Préfet de police.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, Christian HONORÉ, lorsque vous parlez de réponses évasives, je suis un peu surprise, car depuis le mois de juin de cette année, ce sont plus de 4.000 personnes présentes sur des campements à Paris qui ont pu bénéficier de propositions d'hébergement ainsi que d'un suivi social et administratif de la part des services de l'État dans le 18e arrondissement, dans le 13e arrondissement, dans le 19e arrondissement, et plus récemment place de la République.

Nous avons également mis à l'abri de nombreuses personnes vulnérables - femmes enceintes, mineurs isolés étrangers - que nous avons nous-mêmes hébergées dans les centres d'hébergement de la Ville conformément à nos missions.

Parmi ces personnes mises à l'abri, bon nombre sont issues de campements présents dans le 18e arrondissement, boulevard de la Chapelle, rue Pajol, esplanade d'Eole, jardin partagé le bois Dormoy, square Jessaint, ou même des campements habités par des personnes d'origine dite "Roms" de la porte de Saint-Ouen ou plus récemment porte de la Chapelle.

S'agissant du seul campement encore présent dans le 18e arrondissement, porte des Poissonniers, les échanges avancent beaucoup avec les services de l'État, la mairie du 18e arrondissement, les associations partenaires, la S.N.C.F. qui est propriétaire du terrain, afin qu'une mise à l'abri puisse être organisée dans les meilleurs délais.

Quand vous dites qu'il s'agit de prendre des mesures énergiques, je ne comprends pas ce que cela signifie exactement.

Les chiffres cités parlent d'eux-mêmes, plus de 4.000 personnes prises en charge dans des conditions de respect et de dignité et orientées vers un hébergement qui leur permet de voir examiner leur situation, cela me paraît une mesure énergique constructive.

Et nous continuons à travailler avec nos services et l'État, ainsi que les associations à l'élaboration de solutions d'hébergement et de suivi adaptées.

C'est pourquoi je donnerai un avis vraiment défavorable à votre vœu, qui ne me paraît pas correspondre à la réalité de la situation.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Madame CHARBONNEAU, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - La situation des campements fait l'objet à Paris d'un suivi extrêmement fin et régulier des pouvoirs publics, que ce soient ceux de la Préfecture de police ou de la Ville de Paris, dans un souci d'étroite coopération avec les maires d'arrondissement et avec l'aide d'associations.

Cette action déterminée est conduite afin de prendre en considération les légitimes doléances des riverains que nous ne méconnaissons pas - ils n'hésitent pas à solliciter les commissariats d'arrondissement pour faire état de leur ire -, tout en respectant également les droits des personnes, souvent en situation de grande précarité, donc installées sur la voie publique et qui nécessitent un accompagnement social.

Toute évacuation doit d'ailleurs faire l'objet, conformément à la circulaire du 26 août 2012, d'un diagnostic social et nous nous attachons à la respecter scrupuleusement.

En 2015, pour ce qui concerne le 18e arrondissement, qui vous intéresse, Monsieur le Conseiller, 8 opérations d'évacuation ont été réalisées, dont 3 sur arrêté préfectoral, les 5 autres ayant été faites en exécution d'une décision de justice d'ordonnance d'évacuation.

Pour chacune d'entre elles, comme je le disais, nous avons veillé à appliquer la circulaire du 26 août, en réalisant un diagnostic social. Sur l'ensemble de ces opérations réalisées en 2015, ce sont 731 personnes qui ont fait l'objet d'une proposition de mise à l'abri.

Ce bilan ne tient naturellement pas compte de toutes les opérations qui sont réalisées dans le délai de la flagrance, à savoir moins de 48 heures après la constatation de l'installation du campement pour lequel nous réagissons avec énergie.

La dernière opération qui s'est réalisée a eu lieu le 19 novembre dernier - elle se situait au niveau de la porte de la Chapelle, Mme VERSINI l'a rappelé - et, à ce jour, il reste un campement significatif, qui, je ne l'ignore pas, pose un énorme problème. Il est situé sur l'ancienne emprise de la Petite Ceinture porte des Poissonniers.

Nous avons réalisé un diagnostic social qui a conduit à la constatation de problèmes sanitaires. On a notamment eu des suspicions de cas de tuberculose chez certains des occupants qui nécessitent une action de l'A.R.S. qui est réalisée cette semaine même.

L'opération, à l'heure où je vous parle, est en cours. Elle devrait s'achever à la fin de la semaine, ce qui permettra de déterminer les modalités de prise en charge de ces personnes particulièrement vulnérables. Dès lors,

nous avons engagé un travail avec la Préfecture de région pour dégager quelques places d'hébergement pour pouvoir mettre à l'abri les personnes vulnérables, avec pour objectif de réaliser l'opération d'évacuation au tout début de l'année 2016.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 127 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le maire du 18e, Monsieur LEJOINDRE ?

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Un mot rapide au titre de maire d'arrondissement sur un sujet qui concerne le 18e, pour remercier Mme la Représentante du Préfet de police de tous ces éléments très précis qui permettent d'objectiver les choses et rappeler que c'est un sujet sur lequel il faut toujours parler avec beaucoup de retenue.

Ce sont des sujets compliqués et, c'est pour saluer la bonne coopération et le travail en bonne intelligence que nous faisons, la mairie d'arrondissement, la Ville de Paris et la Préfecture pour gérer au cas par cas ces situations extrêmement compliquées.

Puis un dernier mot pour saluer la résilience et la compréhension des habitants du 18e qui, y compris autour du campement de la Petite Ceinture, font preuve de beaucoup de retenue, de beaucoup de compréhension, qui ont des positions, avec bien sûr le souhait que le campement puisse être évacué dans de bonnes conditions, mais ils sont aussi très compréhensifs malgré ces difficultés.

Je veux aussi saluer les habitants du 18e qui, depuis le début de l'année, ont fait face à de nombreux campements avec beaucoup de calme, beaucoup de retenue, beaucoup de solidarité aussi, mais bien sûr la volonté, et c'est bien normal et nous la partageons, que ces campements ne demeurent pas trop longtemps sur l'espace public.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour ces éclaircissements, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 127 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux solutions d'accueil des réfugiés.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Le vœu suivant n° 128 était présenté par Mme SIMONNET qui n'est pas dans l'hémicycle. Le vœu tombe.

2015 SG 93 - Subvention (37.000 euros) et convention avec l'association "Médecins du Monde" (18e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 93 : subvention et convention avec "Médecins du Monde".

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ pour 5 minutes.

M. Hervé BÉGUÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération a mis notre groupe dans un grand embarras et je vais tenter de vous dire ce qui nous gêne.

A la lecture de l'exposé des motifs, nous ne pouvons qu'être d'accord avec les objectifs et les motivations qui conduisent à aider cette association.

Qui pourrait remettre en cause le rôle de "Médecins du Monde" sur tous les fronts depuis des années, dans les lieux les plus difficiles ou d'autres ont renoncé à aller ? A Calais, avec les migrants, dans les camps de réfugiés à la frontière syrienne, etc.

Cette association attire le respect et l'admiration de tous, mais il est un sujet pour nous essentiel qui doit sous-tendre l'action d'une association qui s'occupe des personnes prostituées.

A-t-elle comme objectif de tout faire, de tout proposer pour que la personne sorte de sa situation de prostituée, qu'elle aide ces personnes à dénoncer ceux qui profitent de leur situation de faiblesse, leur indique les parcours qui permettent à ces femmes de sortir de la clandestinité et de la violence, ou bien renonce-t-elle de prime abord à ce choix ?

Nous avons plus que des doutes sur le "Lotus Bus", non pas dans le travail accompli en matière sanitaire mais en matière d'information et d'aiguillage de ces personnes vers une sortie de leur condition.

Je sais bien que la chose n'est pas simple et que, peut-être plus que d'autres, le phénomène de la prostitution chinoise est encore largement méconnu. Mais quand ces femmes parlent, que disent-elles ? Qu'elles se prostituent pour rembourser les passeurs ou les faussaires qui les ont "aidées" à venir ici. Elles disent que leur famille et parfois leurs enfants restés en Chine sont victimes de chantages ou de menaces.

Que devons-nous faire ? Renoncer à les aider ? Certainement pas. Elles ne sont en rien responsables et elles disent, toutes ou presque, qu'elles n'ont pas le choix et, si elles l'avaient, elles ne se prostitueraient pas.

La France s'enorgueillirait de voter définitivement le texte issu du Parlement sur la pénalisation du client, car il remet les choses dans le bon sens : ce n'est pas la prostituée qu'il faut dénoncer mais bien celui qui considère que s'acheter un corps est une action comme une autre. Nous ne pouvons nous y résoudre.

Bien entendu, il faut être d'une grande sévérité à l'égard de ceux qui organisent ces réseaux de trafic d'êtres humains, car le marché prostitutionnel a explosé dans le monde, il est désormais aussi important que le trafic d'armes ou de stupéfiants.

Nous souhaiterions vivement que nous réorientions notre aide vers des associations qui ont clairement pris ce parti, celui de l'être humain et celui de la sortie de la prostitution, plutôt que vers celles qui sont pour le moins ambiguës sur le sujet.

Il existe plusieurs associations qui répondent à cette philosophie, c'est donc pour ces raisons que notre groupe votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BÉGUÉ.

M. Bernard JOMIER, pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur BÉGUÉ, j'ai entendu votre embarras. Je vous ai entendu parler de "Médecins du Monde" comme d'une association qui allait dans les lieux les plus difficiles du monde et je crois que, au cœur de notre ville, travailler avec les prostituées, et particulièrement les femmes prostituées chinoises, fait partie des lieux les plus difficiles de notre ville.

Cette association, le "Lotus Bus" est une association qui travaille auprès de personnes. Ce n'est pas une association qui a prétention, et "Médecins du Monde" ne l'a pas, à régler un débat sur la question globale de la prostitution, des réseaux et de cet affrontement que je connais bien, qui existe, entre une vision dite abolitionniste et une vision dite de réduction des risques.

La réalité, c'est celle des femmes qui sont prises en charge par le "Lotus Bus". La réalité, c'est qu'elles sont prises en charge par des médecins, des infirmières, des travailleurs sociaux, des programmes sociaux. La réalité, c'est qu'elles sont accompagnées et orientées, plus de 200 d'entre elles, vers notre système de prise en charge sociale et d'accompagnement.

La réalité, c'est qu'elles trouvent au "Lotus Bus" une entrée dans le système de santé et dans le système social, qui est le premier pas à l'échelon individuel pour sortir de la prostitution. Car c'est le maintien dans l'isolement, c'est le maintien coupé de notre société qui entretient la dépendance au système prostitutionnel mafieux. Et le travail

de lien que fait le "Lotus Bus", le travail de prévention est au fond un travail de lutte contre le système prostitutionnel comme il est un travail d'appui à ces femmes.

Monsieur BÉGUÉ, 85 % des femmes prostituées chinoises sont victimes de violences. Devons-nous les laisser face à ces violences ? Ces femmes sont accueillies au "Lotus Bus" et elles y trouvent des réponses. Plus de 60 d'entre elles, en 2014, ont pu, victimes de violences, être accompagnées jusqu'au dépôt de plainte contre ceux qui les maintiennent dans ce système violent.

Vous voyez donc que ce travail difficile, quotidien est un travail qui vient en appui à des femmes particulièrement fragiles et ce travail, il faut le soutenir.

Enfin, j'en terminerai par là, à l'heure où avec la Maire nous avons lancé le programme de notre ville sans Sida, les femmes prostituées font partie de celles qui sont victimes de l'épidémie de VIH. Le fait de pouvoir maintenir le contact avec ces femmes, de pouvoir leur proposer le dépistage est essentiel.

En 2014, ce sont 23.000 passages qui ont eu lieu au "Lotus Bus", concernant plus d'un millier de femmes. En 2015, ce sera moins, suite à des opérations de police dont je ne discute pas ici la légitimité.

Mais attention, moins le "Lotus Bus" sera en contact avec ces femmes, plus elles seront isolées, plus elles seront victimes de violence et plus elles seront exposées à des risques sanitaires et sociaux.

Je vous appelle vraiment, en responsabilité, à approuver cette subvention.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JOMIER.

La parole est à Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement, puis à François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - J'interviens comme maire d'un des 4 arrondissements concernés par la présence des prostituées à Belleville.

Je connais très bien la question de la présence de ces prostituées pour la plupart d'origine chinoise. Je tiens à dire ceci : je me suis toujours élevée contre la pénalisation des prostituées, je me suis toujours battue comme féministe pour sortir les femmes de la prostitution, sans pour autant les stigmatiser ni les condamner.

Je m'associe à la position courageuse d'Hervé BÉGUÉ car je dis ceci : j'ai le plus grand respect, la plus grande admiration pour le travail de "Médecins du Monde", pour le "Lotus Bus", mais là, il y a trop d'ambiguïté, et notamment dans le travail avec une association qui s'appelle "Les Roses d'acier" et qui, de fait, finit par entretenir le travail prostitutionnel et par défendre les souteneurs.

A un moment donné, je dis qu'il faut sortir les femmes de la prostitution, les aider et quand on se rend compte que certaines actions visent à entretenir, excusez-moi, à "maintenir le bétail en bon état", cela finit par poser un problème. Autant la lutte contre le VIH est une priorité et nous devons nous y associer, autant il y a trop d'ambiguïté dans ce que finit par obtenir l'action du "Lotus Bus", ce qu'elle finit par produire. Je ne stigmatise pas les travailleurs du "Lotus Bus", je veux être très claire.

Je dis que le travail finit par entretenir le système prostitutionnel à Belleville, "à l'insu de leur plein gré". Et ce n'est pas une mauvaise blague que je fais.

Donc, je vous dis que M. BÉGUÉ a raison de soulever ce problème car il n'y a pas de réponses simples. Je veux travailler à sortir les femmes de la prostitution car elles sont les premières victimes et nous ne sommes pas là pour seulement les maintenir en bonne santé mais pour en finir avec l'esclavage et la traite des êtres humains.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame CALANDRA.

M. DAGNAUD a la parole.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Rapidement, dans le droit fil, dans le même état d'esprit en tout cas que celui que vient d'exprimer Frédérique CALANDRA, pour dire que Bernard JOMIER a répondu de façon très convaincante, très argumentée à une question qui n'est pas posée.

La question n'est évidemment pas de savoir si nous devons ou pas, soutenir l'accompagnement des victimes de la prostitution, oui, nous devons accompagner, proposer un accompagnement en termes de prévention des

risques sanitaires, d'accès aux droits en termes de protection face aux violences. Nous devons accompagner les femmes prostituées et, sur ce point, il y a unanimité sur les bancs de ce Conseil.

Mais le problème n'est pas là et Frédérique l'a très bien dit. Nous sommes confrontés sur le terrain, nous qui sommes les maires et les élus des quartiers directement concernés par cette situation, à, pour le dire aimablement, l'extrême ambiguïté d'un certain nombre d'associations, financées en cascade par un jeu de soutien mutuel, qui, c'est vrai, nous le ressentons comme cela, en arrivent à légitimer et à justifier le business prostitutionnel.

C'est une situation qui n'est pas tolérable, et le Conseil du 19^e arrondissement avait, à ma demande et sur ma proposition, adopté un vœu à l'unanimité qui demandait là aussi à sortir de l'ambiguïté. Nous ne pouvons pas nous résigner à l'installation d'une scène de prostitution à Belleville ! Oui, cent fois oui à la prévention, à l'accompagnement de ces femmes qui sont les premières victimes de la situation qui leur est faite. Non, cent fois non et résolument non à la légitimation du business prostitutionnel.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Bien. Nous avons donc recueilli l'avis de chacun.

Je vous rappelle que l'Exécutif et la Maire de Paris sont très largement favorables à ce projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 93.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2015, SG 93).

Je vous remercie.

2015 DASES 37 - Adoption du Plan parisien de santé environnementale.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au Bureau de la santé environnementale et de l'hygiène.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 37, l'amendement n° 129 et le vœu n° 130 associé : adoption du Plan parisien de santé environnementale.

La parole est à M. Thomas LAURET, pour démarrer.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire.

Avec le plan de renforcement de l'offre de soins secteur 1 à Paris, avec les états généraux de la P.M.I. et de la Naissance, ainsi qu'avec les Assises de la Santé, ce Plan parisien de santé environnementale est l'un des chantiers majeurs de la feuille de route pour la santé 2014-2020.

Il s'agit d'une démarche transversale de promotion de la santé par l'environnement et le cadre de vie. Son axe structurant est la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé à Paris.

Qui dit démarche transversale de la protection de la santé dit travail indirect, donc difficulté à mesurer et à réussir à avoir des résultats immédiats. C'était la difficulté de ce travail mené par Bernard JOMIER, du fait de la grande diversité des thématiques qu'englobent les liens entre la santé et l'environnement, et ce plan a réussi à y répondre parce qu'il pose justement un cadre politique rationnel.

Il lance une série d'actions, de fiches action opérationnelles pour agir concrètement à court, moyen et long terme.

En effet, vous savez tous que les cancers, les maladies cardiovasculaires et les maladies respiratoires ainsi que les allergies agissent sur notre développement et génèrent des troubles de ce développement. Un certain nombre de pathologies graves, parfois mortelles à long terme, fréquentes et pour lesquelles l'environnement joue un rôle particulièrement important.

En agissant ainsi, nous obtiendrons un impact sur la morbidité et la mortalité grâce à la réduction des expositions. On a toute une série de mesures qui sont mises en place.

Je voudrais insister sur les mesures qui relèvent du transport public et qui s'inscrivent dans la politique de mobilité de la ville, à la fois le développement et la poursuite du développement du Vélib' et des Vélib' électriques. Une étude - ce sont les Danois qui sont le plus avancés dans ce domaine - montre que la pratique du vélo réduit de 28 % les risques de mortalités cardiovasculaires. Il est bon de faire du vélo à allure modérée, cela permet de faire travailler le cœur.

Le deuxième sujet est l'Autolib' et le développement des prises électriques, et des modalités électriques, y compris avec l'incitation des particuliers, qui disposent de parkings privés, à installer des bornes de recharge électrique dans les parkings des copropriétés et le tramway, on en a parlé hier soir, avec la nécessité de boucler la boucle des Maréchaux le plus vite possible, l'université Dauphine n'étant qu'une étape.

Le tramway est le mode de transport en surface le plus propre qui soit et qui favorise donc la propreté de l'air et notre environnement.

Enfin, pour Jean-François MARTINS, les modules de sport urbain. Le sport, c'est 40 % de risques de récurrence en moins pour un patient atteint d'un cancer du sein ou du colon par exemple.

En définitive, on sait que la principale source de pollution est le trafic automobile. C'est sur ce point-là que l'on agit, et ce plan s'inscrit dans cette démarche.

On n'agit pas seul, de nombreuses villes d'Europe sont dans la même logique. C'est à la fois la réduction de la vitesse autorisée, les zones 30 dans un certain nombre d'endroits, c'est aussi l'interdiction des véhicules les plus polluants d'ici 2020, comme 200 villes européennes - de droite comme de gauche - qui ont adopté des dispositifs contraignants instaurant des zones d'accès limitées.

Je vous remercie d'avoir inscrit cette thématique et d'avoir mené ce travail, Monsieur JOMIER, avec efficacité pour qu'indirectement nous puissions respirer d'ici 2020 encore mieux qu'aujourd'hui.

Merci.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Alexandra CORDEBARD, au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET a la parole.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Monsieur le Maire, chers collègues, les liens entre santé et environnement sont établis depuis longtemps, mais la prise en compte de l'environnement, et surtout l'objectif de l'améliorer, sont une préoccupation récente des collectivités territoriales.

On ne peut que se réjouir que le troisième plan national de santé environnementale soit décliné au niveau de Paris. Il faut soutenir a priori le Plan parisien de santé environnementale.

Néanmoins, il faut examiner avec attention la copie proposée. Il s'agit d'un document de 22 pages et 15 fiches actions. Deux principes forts sont affirmés, ils me paraissent devoir être soulignés et soutenus, c'est la multiplicité des intervenants et la transversalité des actions d'une part, et c'est l'articulation santé environnementale et santé publique, d'autre part.

Alors que le P.P.S.E. est présenté par Bernard JOMIER, et piloté par la DASES, c'est bien un projet transversal qui a été établi et qui met à contribution un très grand nombre de directions de la Ville. Le P.P.S.E. veut aussi relier santé environnementale et santé publique. Il est effectivement essentiel de préserver la santé de nos concitoyens, à la fois en les encourageant à avoir un mode de vie qui les protège, grâce à une politique de santé publique, et en leur donnant un environnement, le plus sain possible, grâce en particulier à ce plan de santé environnementale.

Enfin un troisième principe occupe une place centrale dans le P.P.S.E : la réduction des inégalités sociales. Je dirai que c'est une préoccupation, une valeur républicaine, faut-il en faire un principe et un objectif central dans un plan qui concerne tous les Parisiens ?

Il y a d'ailleurs une discordance dans le texte entre la large place faite à la réduction des inégalités sociales et le fait que tous les Parisiens sont concernés. Je cite le texte page 11 : "Les travaux d'Airparif, de Bruit Paris, les études de l'APUR ainsi que l'étude récente sur plusieurs villes, dont Paris, par des équipes Inserm et de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique font ressortir en premier lieu que l'ensemble du territoire parisien connaît un niveau élevé de pollution et d'exposition au bruit. Ces expositions ne se limitent pas aux quartiers les moins aisés, comme cela est observable dans d'autres villes". Il est ainsi dommage de faire des réductions des inégalités sociales un point majeur du P.P.S.E. alors que l'ensemble des Parisiens est concerné par cette problématique.

Le P.P.S.E. est accompagné de 15 fiches actions, elles sont cependant très inégales. Beaucoup sont des déclarations d'intention plutôt que des actions. Beaucoup sont des fiches de communication et de sensibilisation des acteurs. Certaines fiches ont des objectifs identiques. Les fiches 1 et 2 sont éloquentes et je me demande si M. Jourdain n'a pas ressuscité en 2015.

Fiche 1, objectif 1, je cite : "Rendre systématique les prises de décisions en faveur de la santé par les opérations d'aménagement urbain."

Fiche 2, objectif 1 : "Systématiser les prises de décisions en faveur de la santé dans les opérations d'aménagement urbain".

Soyons cependant positifs, constructifs, il y a quelques fiches actions très utiles. Je citerai les fiches 5, 12, 13, 14, qui portent essentiellement sur la prévention des affections respiratoires de l'enfant, sur les mesures des perturbateurs endocriniens dans les écoles et les crèches.

Mais deux fiches apparaissent au cœur du P.P.S.E., car elles constituent finalement son effecteur principal, la fiche 10 : faciliter l'émergence d'un écosystème de santé environnementale, en s'appuyant sur le Pôle Paris Santé Environnement. Et fiche 11 : développer l'expertise du Bureau de la Santé Environnementale et de l'Hygiène de la Ville de Paris.

Le Pôle Paris Santé Environnement serait une création issue de ce plan qui serait centré autour du B.S.E.H., il réunirait, je cite : "scientifiques, entrepreneurs et acteurs associatifs", mais je suis très étonnée que dans ce pôle n'apparaissent pas, d'une façon ou d'une autre, des institutionnels comme l'A.R.S. Ile-de-France, le CoDERST - dont le nom est incroyablement évocateur - Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, mais aussi la Conférence santé territoire de Paris qui a été mise en œuvre dans le cadre de la démocratie sanitaire voulue par la loi HPST en 2010. La démocratie sanitaire étant un concept pourtant largement repris dans le P.P.S.E. si ce pôle n'inclut pas les acteurs majeurs cités, je crains que ce soit un dispositif supplémentaire, illisible et inefficace.

Enfin, ce pôle devrait intégrer son action dans la Métropole du Grand Paris, et dans la Région, cette intégration apparaît à peine dans le projet, on n'en trouve que quelques lignes que grâce à une lecture attentive, alors qu'elle devrait apparaître en rouge. L'intégration du P.P.S.E. aux actions de la Métropole et de la Région aurait pourtant été utile au projet de fermeture des voies sur berges de la Rive droite.

Ce projet a été décidé sans concertation avec la Métropole et la Région, sans modification de la carte des transports, sans modification des circuits routiers. Il va être source d'une pollution supplémentaire et sera donc totalement à contre-courant des objectifs du P.P.S.E.

Enfin, et je vais en finir là, j'ai cherché tant dans le texte que dans les fiches actions, les mots "euros", "financement", "budget", je n'ai rien trouvé.

L'absence d'un budget prévisionnel, à défaut d'avoir déjà un financement, indique que le P.P.S.E. est une lettre d'intention plus qu'un plan. L'absence de ce budget, je dirais même le discrédite, le tue dans l'œuf, je le crains. C'est très dommage, car un Plan parisien de santé environnemental est nécessaire, indispensable à l'ensemble des Parisiens et c'est pourquoi il faut le soutenir, malgré les insuffisances qu'il présente dans ce qui, je l'espère, n'est qu'une première copie.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

M. François HAAB a la parole.

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce Plan de santé environnemental est quelque chose de très important, et on le voit bien notamment de par son caractère absolument transversal.

Santé et environnement sont des interactions complexes. J'entendais à l'instant Thomas LAURET dire et vanter, à juste titre, les bienfaits du vélo, mais faire du vélo quand on est en pic de pollution, c'est dangereux pour la santé. On voit bien que c'est parfois compliqué de mélanger l'interaction entre santé et environnement.

Ce plan, globalement, je trouve que c'est un bon plan. La méthode qui a conduit à l'élaboration du plan, les objectifs qui y sont déclinés, sont des objectifs qui sont justes et qui nous engagent.

Maintenant, je voudrais insister sur trois points de vigilance que je vais reprendre.

Le premier est l'évaluation, le deuxième est l'innovation, le troisième est l'éducation.

Tout d'abord en ce qui concerne l'évaluation. Ce qui ressort, et d'ailleurs c'est mentionné dans le projet de délibération, nous manquons cruellement de données sur les conséquences environnementales, sur la santé. Bien sûr nous avons des informations - Dominique STOPPA-LYONNET y faisait allusion - sur les conséquences en termes de maladie respiratoire, de la pollution, sur les maladies cardiovasculaires et les micros particules, mais globalement nous manquons de données, encore, sur la relation entre environnement et santé.

Nous devons disposer, le plus rapidement possible, d'indicateurs qui vont permettre ensuite d'alimenter des actions. C'est un point absolument fondamental. La loi de santé nous permet aujourd'hui d'avoir accès plus facilement aux données médicales de l'assurance maladie, à la gestion de ce que l'on appelle les "big data", je pense qu'il va falloir que le traitement de ces informations sanitaires à l'échelon de la Ville de Paris soit utilisé pour construire ce Plan de santé environnementale, ou en tout état de cause, le faire vivre.

Le deuxième point, c'est l'innovation. Je crois qu'il y a, dans ce domaine, un champ majeur pour l'innovation et l'apparition de nouvelles technologies. Nous avons présenté cette proposition de délibération, qui a été adoptée par le Conseil, sur la e-santé. Eh bien, il y a des liens très forts entre les outils connectés et justement, là encore une fois, le recueil d'informations en matière de conséquences environnementales sur la santé.

Innovation : nous avons des universités absolument remarquables à Paris en matière de santé. Nous devons absolument créer des liens, et j'ai vu d'ailleurs que l'élaboration de ce plan avait fait appel aux milieux universitaires et aux milieux de la recherche, mais là aussi, ce plan doit être l'occasion de développer l'innovation et d'exporter un savoir-faire parisien ensuite en matière de lutte contre les conséquences sur la santé de l'environnement.

Et puis, le troisième volet, c'est l'éducation. Cette pollution est terrible, parce qu'elle n'est pas visible dans la plupart des cas. Dans les hôpitaux, vous savez, quand on utilise les rayons X ou les rayonnements laser, on met des panneaux partout pour prévenir "attention, danger". L'essentiel des pollutions qui sont dans notre air intérieur ou dans notre environnement ne sont pas visibles. On ne les voit pas, on ne les sent pas, donc il faut éduquer, il faut informer. Il faut donc éduquer la population, éduquer les enfants, se servir de la médecine scolaire, mais aussi éduquer les médecins. J'ai le souvenir d'études médicales où ces questions de conséquences sur la santé des pollutions ne sont que très insuffisamment traitées, et là aussi, l'éducation des patients, des citoyens, mais aussi du corps médical, m'apparaît comme très important.

Dominique STOPPA-LYONNET l'a dit : c'est vrai que c'est beaucoup d'intentions dans ce plan, auquel encore une fois nous souscrivons. Maintenant, il va falloir des résultats, et donc, c'est vrai que les fiches actions sont aussi là pour cela, mais si l'on veut que ce plan soit un succès, il faut qu'il y ait une déclinaison d'objectifs à court, moyen et long terme, pour qu'on ait des actions et des résultats rapidement visibles. On ne pourra pas tout faire en même temps, mais il doit y avoir un phasage, en quelque sorte, qui doit être mis en place, avec des résultats que nous pourrions observer, et c'est peut-être d'ailleurs - et moi, je le souhaite ardemment, cela rejoint une des discussions que nous avons eues hier - le rôle des commissions et de la 4e Commission que d'avoir un suivi de ce plan environnemental.

Ce n'est peut-être pas le lieu dans l'hémicycle d'avoir régulièrement des retours sur ce qui se passe, mais en revanche, puisqu'on doit donner plus de place aux commissions, eh bien, très bien : ayons des rapports d'étape réguliers sur les actions et les objectifs qui auront été définis.

Voilà donc un plan que nous soutenons, avec quelques points de vigilance, mais sur lequel, je crois, nous nous rejoignons.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce Plan parisien de santé environnementale est une grande première en Europe à ce niveau d'expérimentation. Il démontre l'engagement de la majorité parisienne à améliorer concrètement la qualité de vie et la santé des Parisiennes et des Parisiens, un engagement sur l'avenir et une action qui commence immédiatement.

80 % de notre état de santé dépend de notre environnement de vie. Voilà, mes chers collègues, le chiffre cinglant donné par l'O.M.S. Ce chiffre nous permet de comprendre pourquoi la santé environnementale doit aujourd'hui jouer un rôle central dans la politique de santé parisienne.

Second constat : les inégalités sociales sont un facteur majeur de l'amplification des pathologies environnementales. Ainsi, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales tient une place centrale dans ce plan, car à nuisances égales, les Parisiennes et Parisiens ne subiront pas les mêmes effets selon le niveau de revenus ou d'instruction, car les capacités des ménages à compenser ou éviter les impacts défavorables à la santé sont inégales.

L'accès aux aménités naturelles et urbaines : espaces verts, zones calmes et à sonorité positive, services de proximité, qui détermine de manière significative la santé et le bien-être des individus, est ainsi posé dans le plan comme un axe de travail majeur. Ce plan a été construit avec un ensemble élargi de parties prenantes : plus d'une centaine d'acteurs, experts, partenaires institutionnels, associations, qui ont été réunis en groupes de travail pendant plusieurs mois et qui ont présenté leurs travaux au fur et à mesure à un comité de pilotage. Ce plan est tourné vers la mobilisation, la participation et l'action de toute la société civile pour faire du cadre de vie un levier de promotion de la santé.

Plutôt que de faire dans le catalogue, ce plan porté par notre adjoint Bernard JOMIER est particulièrement concret : huit sujets prioritaires, quinze fiches actions. Huit sujets prioritaires ont été retenus par un groupe d'experts : la qualité de l'air extérieur et de l'environnement intérieur, l'exposition aux substances chimiques, aux effets cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques et perturbateurs endocriniens, le bruit, les impacts du changement climatique sur la santé, l'amiante, le plomb et la pollution des sols. Ils s'organisent autour de quinze fiches actions qui ont un impact réel sur la santé des Parisiens et des Parisiennes.

Ce plan pose un cadre d'action autour d'un déterminant majeur de la santé : l'aménagement des villes. Il propose des outils pour faciliter la mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé, et aussi de réaliser des évaluations d'impact santé sur les grands projets urbains de la mandature. Ce plan renforce également le service aux Parisiens et Parisiennes, puisque nous allons augmenter le nombre de diagnostics d'environnement intérieur au domicile.

La conférence annuelle de santé environnementale constituera un temps fort de la politique parisienne, permettant le lancement d'actions et des points d'étape sur celles en cours, selon une approche adaptative.

Je souhaite enfin aborder un sujet spécifique, qui est cher aux écologistes : celui des ondes et des antennes relais. Les élus écologistes se font les porte-paroles des personnes dans les quartiers parisiens qui s'interrogent sur l'implantation des antennes. Comme le propose le P.P.S.E., il faut renforcer les connaissances de la Ville sur les impacts sur la santé, que tous les partenaires concernés se mettent autour de la table et que l'indépendance des données soit assurée. Notamment, il faut que la Ville crée les conditions pour que les associations reviennent sur leur décision de ne plus participer aux réunions organisées par la Ville, qui leur apparaissent comme une simple chambre d'enregistrement des demandes des opérateurs.

En raison des préoccupations sociétales fortes, la Ville doit travailler sur la transparence des données et placer les populations comme parties prenantes des décisions en la matière. Pour réduire l'exposition aux ondes, il faudra d'ailleurs privilégier les connexions filaires dans les écoles, et informer les citoyens qu'ils peuvent gratuitement demander un diagnostic d'exposition aux ondes à leur domicile.

Tout cela est un premier pas nécessaire pour nous permettre d'aller plus loin à l'avenir sur le sujet. La nocivité des ondes a été maintenant établie. Des personnes sont diagnostiquées comme électro-sensibles. Il est de notre responsabilité de continuer à avancer sur ce sujet.

Ce plan s'intègre donc parfaitement dans la suite logique des politiques vertueuses de la Ville de Paris en matière de santé publique, comme le Plan antipollution, le Plan d'alimentation durable ou encore, le Plan Vélo, pour ne citer que ceux-là comme exemples. Sur cet enjeu majeur, Paris porte une politique différente et innovante par rapport au Gouvernement. Nous avons pu le voir au moment de la loi santé, qui ne fait à peu près rien dans le domaine de la santé environnementale.

Nous voterons donc favorablement ce projet de délibération. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET, si vous voulez bien courir à votre place, ne pas vous faire mal et parler sans être essoufflée. Il s'agit du Plan de santé environnementale.

Mme Danielle SIMONNET. - Je sais, je sais !

Mes chers collègues, le Plan parisien de santé environnementale se donne des objectifs très louables. Il met particulièrement l'accent sur la dimension sociale de cette question et le besoin d'assurer un égal accès à la santé

pour toutes et tous, en s'intéressant aux inégalités sociales et territoriales face à l'environnement de la vie. Mais si l'Exécutif est vraiment soucieux de ces questions, pourquoi alors avoir pris tant de décisions dans le sens contraire ?

Oui, l'austérité nuit gravement à la santé. On ne le dira jamais assez. Pas de politique de santé sans moyens suffisants pour la mettre en œuvre. Cela commence par assurer un service public de qualité dans le domaine aussi de la santé environnementale, mais vous ne le faites pas.

Vous préférez privatiser un à un les laboratoires parisiens, qui assurent pourtant des missions quotidiennes importantes au service de nos concitoyens et concitoyennes. Ils agissent en matière de prévention de maladies comme la légionellose, de détection de l'amiante dans les locaux publics et administratifs, de dépistage du Sida ou de contrôle de la qualité de l'eau ou de l'alimentation cuisinée dans les crèches et les restaurations collectives. Ces laboratoires sont dotés de grands savoir-faire et de personnels qualifiés, hautement qualifiés.

Leur privatisation est une grande perte pour les Parisiennes et les Parisiens face à des laboratoires privés qui n'ont ni les mêmes impératifs, ni les mêmes objectifs que le service public. Pas de politique de santé et de santé environnementale efficace sans développement du service public.

Par ailleurs, ce plan prône le développement de services de proximité, mais vous fermez des centres municipaux et de santé ou vous laissez des centres de santé en situation extrêmement difficile, c'est-à-dire de véritables lieux de santé pour toutes et tous.

Vous dites que vous vous appuyez sur des plans complémentaires comme le plan alimentation durable ou le plan de prévention du bruit, mais ces plans manquent cruellement d'ambition. Ils se refusent à prendre les phénomènes dans leur globalité et à s'attaquer aux causes profondes des impasses du système actuel. En matière d'alimentation, au-delà des vœux pieux, pourquoi ne pas agir pour préserver également les terres agricoles et se préoccuper aussi au-delà du périmètre parisien, refuser les pesticides et les OGM pour développer les circuits courts ou pour assurer l'éducation à une alimentation saine ?

En matière de prévention du bruit, pourquoi ne pas entamer une refonte globale de notre aménagement du territoire ? L'environnement de vie est directement impacté par la manière dont nous organisons l'espace urbain. Le stress est alimenté par un territoire qui n'est pas organisé pour garantir aux gens une vie saine et apaisée. Les distances travail domicile, la spécialisation des territoires, tout cela va contre le besoin de ralentir la vie en ville. Il va falloir véritablement que vous assumiez de vous pencher sur ces questions.

Bref, que d'incohérences et de manque d'ambition face à un problème majeur, que d'impensés et de refus de sortir de logiques dépassées pour proposer un projet qui tienne la route et qui ose s'attaquer au phénomène globalement ! De grands discours ne valent rien sans acte concret et cohérent. A quand de tels actes ? Pour commencer ces actes-là, j'aurais aimé qu'en ce début de mandature, on revienne sur les renoncements de la mandature précédente. J'aurais aimé que vous entendiez les différents cris d'alerte de l'ensemble des syndicalistes qui travaillent dans les laboratoires totalement étroitement liés à notre politique de santé environnementale.

Parce que vous savez très bien que l'externalisation, dans un premier temps apparaît coûter moins cher, mais vous savez très bien que l'accompagnement et le suivi au niveau de l'ensemble d'un dispositif de maintenance n'est pas le même quand on passe une petite commande que quand on a un service interne qui pense globalement le problème.

Je suis vraiment déçue par le manque d'ambition et, hélas, pas non plus surprise.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez, ma famille politique se retrouve depuis quelques années sous le slogan "l'humain d'abord". Je trouve que l'on retrouve un peu de cette idée au travers de certaines parties de ce plan de santé environnemental. Mieux prendre en compte les enjeux de santé publique dans les projets d'aménagement ou dans la gestion des équipements existants, c'est une manière de remettre l'humain au cœur des politiques publiques, ce qui est très positif. Voilà pourquoi nous voterons ce projet de délibération.

Une question en particulier, par contre, nous préoccupe beaucoup : c'est celle de la prise en compte de la santé environnementale dans les équipements publics déjà existants.

Nous le savons, un certain nombre d'équipements publics parisiens sont situés à proximité directe de très importantes voies de circulation et autour du périphérique notamment. Il nous paraît important de veiller à protéger ces équipements en les aménageant différemment lorsque cela est nécessaire. Nous avons initialement déposé un amendement sur le sujet mais, faute de temps, nous n'avons pas pu l'affiner comme nous l'aurions souhaité. Finalement, nous l'avons retiré. Mais nous interrogerons Bernard JOMIER sur ce sujet dans les jours qui suivront le Conseil de Paris.

Je souhaitais enfin revenir sur un autre sujet pour lequel nous avons déposé un vœu. Il s'agit de l'avenir du bureau de santé environnementale et d'hygiène, le service de la Ville qui garantit notre expertise en interne. Ce plan de santé environnementale n'aborde pas le sujet de manière frontale, mais il nous a quand même paru important de poser une nouvelle fois le sujet sur la table.

Ce service est, en effet, en pleine réorganisation et cela va notamment se traduire par l'abandon d'un certain nombre d'activités qui dépendent directement de ce plan. Nous sommes particulièrement opposés à l'arrêt des analyses de routine de la qualité de l'air. La Ville va confier cette activité à l'association Airparif, ce qui nous questionne fortement. Déjà, au regard des conditions d'emploi dans lesquelles les agents d'Airparif exerceront leur mission. Au sein de la Ville, c'était bien entendu des fonctionnaires qui réalisaient ces analyses, avec tout ce que le statut de la fonction publique comprend de positif. Je pense notamment à la sécurité de l'emploi qui permet aux fonctionnaires de s'exprimer en toute indépendance sans avoir peur de perdre leur travail. A Airparif, association de loi 1901, les contrats de travail seront de droit privé et les agents seront donc moins protégés.

Pensons aux lanceurs d'alerte que l'on a vu se multiplier ces dernières années et qui, souvent, étaient confrontés à leur hiérarchie directe qui les empêchait de parler de sujets extrêmement graves qui nous concernent tous.

Notre deuxième réserve sur Airparif est liée à l'indépendance de l'association elle-même. Je rappelle que le comité des constructeurs français automobiles, qui réunit Renault, Peugeot et Citroën, siège au conseil d'administration d'Airparif. Récemment, avec l'affaire Volkswagen, nous avons vu à quel point il fallait se méfier de l'expertise privée en matière de pollution, d'autant plus si elle est contrôlée par les grands groupes.

Voilà pourquoi nous regrettons que la Ville transfère le projet des H.A.P., pour "hydrocarbures aromatiques polycycliques", à Airparif.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous, la parole est à M. Bernard JOMIER, pour cinq minutes.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Chers collègues, je vous remercie les uns, les unes et les autres de vos interventions sur le plan de santé environnementale. Ce à quoi je vous invite aujourd'hui, c'est vraiment à ouvrir une nouvelle page pour la santé des Parisiens.

Il s'agit d'ouvrir une nouvelle page parce que l'on affirme avec ce plan une ligne politique forte. Qu'est-ce que cette ligne politique ? C'est une politique où l'on porte notre attention et nos efforts sur la prévention plutôt que sur la réparation. C'est une politique qui non seulement prend en compte, comme le disait Anne SOUYRIS, le fait que 80 % de notre état de santé dépend de facteurs environnementaux au sens large, mais une politique qui agit de façon coordonnée, transversale et partagée sur ces facteurs.

C'est aussi une politique qui va s'approprier pleinement des enjeux qui ont été portés tout récemment lors de la COP21 dans laquelle notre Ville a été si impliquée. Cet enjeu, c'est que la santé de notre planète, la santé de notre environnement, c'est la santé des hommes et des femmes qui l'habitent.

Agir pour la santé environnementale, oui, c'est agir sur l'urbanisme, sur les transports, sur le logement, sur l'éducation et, en ce sens d'ailleurs, je dirai que cela n'est peut-être pas l'adjoint chargé de la santé qui va faire le plus pour la santé des Parisiens en la matière. Ce sont mes collègues chargés de ces différentes thématiques et qui ont été d'ailleurs particulièrement actifs dans la préparation de ce plan aux côtés du monde scientifique, aux côtés du monde médical, aux côtés du monde des associations.

Agir pour la santé environnementale, c'est réduire - cela a été dit - les inégalités sociales et territoriales de santé. Cela n'est pas vraiment, rassurez-vous Madame STOPPA-LYONNET, dans une vision excluante ou stigmatisante, tout au contraire c'est dans une vision inclusive. Ce sont les dernières données, notamment l'étude Equit'Area qui nous dit que deux populations exposées à la même pollution n'en ont pas les mêmes conséquences pour leur santé selon qu'elles sont d'un milieu social plus ou moins favorisé. Pourquoi ? Parce que les moins

favorisés sont moins en capacité de mettre en œuvre des mesures de compensation, des mesures d'évitement, des mesures de réparation. C'est bien cela qu'il s'agit d'affronter, et pas autre chose.

Agir pour la santé environnementale, c'est réduire évidemment l'exposition aux pollutions de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, et notamment des nouveaux polluants que sont les perturbateurs endocriniens, les composés organiques volatils qui font l'objet d'une stratégie extrêmement déterminée.

Agir pour la santé environnementale, c'est travailler avec l'ensemble de la société, car sans appropriation du monde associatif, encore une fois, du monde scientifique, il n'y aura pas de réels progrès.

Agir pour la santé environnementale, c'est innover : la création du pôle de santé environnementale au sein duquel nous regrouperons nos laboratoires qui vont se développer, le secteur associatif qui a tant apporté, et des "start-up", des entreprises qui fabriquent des objets, des applications connectées qui sont en train d'émerger et qui vont être utiles à chacun d'entre nous pour connaître ces expositions. C'est cela l'avenir.

Enfin, agir pour la santé environnementale, c'est diffuser une nouvelle culture et cela passe par des actions importantes en direction des enfants et des plus jeunes. C'est pour cela que c'est un axe important de ce plan.

Alors, pour répondre en quelques mots, je dirai d'abord merci à Thomas LAURET d'avoir si bien expliqué la transversalité et d'avoir pris l'exemple des actions en termes sportifs que portent Jean-François MARTINS, qui sont des actions bénéfiques à la santé.

Je répondrai à François HAAB que la question de l'évaluation, qui est bien au cœur de ce plan, vient nous dire que nous partons effectivement de très loin et que nous devons avancer.

Je veux dire à Anne SOUYRIS que la question des ondes est bien dans le Plan de santé environnementale. C'est pointé comme un risque et nous devons travailler au mieux ensemble pour travailler à mieux résoudre ce risque-là.

Enfin, à Hervé BÉGUÉ, je voudrais, je ne sais pas si c'est le rassurer mais lui dire que le travail avec Airparif est un travail qui est important car Airparif est reconnu pour la qualité de son travail. Mon inquiétude porte plus sur les décisions récentes de Conseils départementaux qui coupent les subventions à Airparif parce qu'ils ont bien compris qu'en cassant le thermomètre, ils éviteraient qu'on veuille résoudre le problème,

Pour terminer et pour conclure, je regrette de ne pas pouvoir apporter un avis favorable au vœu que vous avez une nouvelle fois déposé sur l'évolution du B.S.E.H. Le B.S.E.H. doit évoluer. Il évoluera en concertation dans le cadre du Plan de santé environnemental, et c'est ainsi, ensemble, que nous porterons des enjeux qui seront bénéfiques, soyez-en sûrs, pour la santé de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

L'amendement n° 129 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche a été retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 130 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 37.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Félicitations ! (2015, DASES 37).

2015 DVD 234 - Allée des Fortifications (16e). Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Aurore".

Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la suspension de l'opération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 234 et le vœu n° 131 rattaché : il s'agit de l'allée des Fortifications dans le 16e arrondissement, avec une convention d'occupation du domaine public avec l'association "Aurore".

Je vais donner la parole successivement à Thomas LAURET, Marie ATALLAH, Hervé BÉGUÉ, Claude GOASGUEN et Ann-Katrin JÉGO.

Monsieur LAURET, vous avez la parole.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Commission des sites du 27 novembre dernier a émis un avis favorable au projet de convention d'occupation du domaine public avec l'association "Aurore" sur l'allée des Fortifications. Elle a donc estimé que le projet respectait le site en lisière du bois et les principes de sa protection.

Je suis heureux et même fier que le 16e arrondissement participe aussi à cet effort d'accueil des sans-abri.

Je soutiens ce projet avec détermination, car il s'agit de créer 200 places d'hébergement d'urgence grâce à la très sérieuse association "Aurore", pour des familles et des personnes isolées, pour des SDF ou des réfugiés allée des Fortifications.

En effet, le 16e arrondissement doit participer à l'effort de solidarité parisien, alors qu'il est très peu pourvu en places d'urgence. Les associations ne peuvent pas agir seules dans le 16e arrondissement, la collectivité doit leur permettre de déployer leur action.

Des bâtiments modulaires en bois seront posés sur la voirie de l'allée des Fortifications, sans fondations. Cette allée sera fermée à la circulation automobile entre la porte de Passy et la porte de la Muette. Nous ne sommes pas au milieu du bois de Boulogne, comme l'annonce de façon mensongère le maire du 16e arrondissement, mais à sa lisière, à la place des anciennes fortifications, à l'est de l'énorme saignée du périphérique.

Aucun arbre ne sera abattu. Aucun arbre ne sera abattu, le centre permettra en plus de réduire le nombre d'hébergements en hôtel, qui est plus coûteux pour la collectivité. Cette zone est constructible sous conditions : un permis de construire précaire de 5 ans sera délivré, dans lequel sera inscrit la date à laquelle les modulaires devront être retirés ; les constructions seront posées sur le bitume sans fondations ; elles ne doivent pas dépasser 20 % de la surface totale de la zone.

Rappelons-le, puisque le débat va être juridique, la loi du 19 avril 1919 a autorisé le déclassement de l'enceinte fortifiée, mais une zone a été conservée sur une largeur d'environ 250 mètres qui correspond à la zone de servitude militaire qui jouxtait l'ancienne enceinte fortifiée de Paris. C'est dans cette zone que se situe le projet.

Alors, à l'issue, cette allée sera supprimée et cet espace sera végétalisé, retissant ainsi le lien entre l'allée des Fortifications et le bois. Le maire du 16e arrondissement voudrait bien qu'on le fasse tout de suite, mais c'est surtout le projet qu'il faut faire tout de suite.

Alors au Conseil du 16e arrondissement, le maire du 16e arrondissement a fait une proposition dilatoire, qui consiste à utiliser l'ancien musée des Arts et traditions populaires qui borde le jardin d'acclimatation. Ce projet ne tient pas la route, ce bâtiment est bourré d'amiante et il doit être désamianté et cela poserait un grave problème de santé publique. Le coût et les délais de sa réhabilitation sont bien supérieurs aux 5 millions d'euros qui ont été annoncés et sont particulièrement incompatibles avec le projet.

Je nous appelle, je vous appelle, j'appelle la mairie du 16e arrondissement à chercher d'autres lieux, mais des lieux sérieux, réalistes, dans le 16e arrondissement pour la suite.

Cette implantation, allée des Fortifications, entre la porte de Passy et la porte de la Muette, c'est une emprise déjà viabilisée où le trafic automobile est très réduit. C'est l'endroit où les riverains sont les plus éloignés de cette portion de l'allée. Un massif végétal protège d'ailleurs les nouvelles implantations de la nuisance du périphérique et cette allée est en contrebas elle-même des habitations.

L'association "Aurore" est une association extrêmement sérieuse qui travaille depuis longtemps avec la Ville. Elle héberge, elle soigne, elle accompagne plus de 200.000 personnes en situation de précarité et d'exclusion vers une inclusion sociale et professionnelle. Je me réjouis donc que la Ville rende possible cette implantation, avec le soutien de l'Etat.

Alors, la mairie du 16e arrondissement s'oppose et s'acharne à grands coups de tribunes de presse et de pétitions. Pétitions jusque dans le hall de la mairie, en pleine opération électorale.

Nous, nous souhaitons que l'effort de solidarité qui nous incombe soit réparti équitablement sur le territoire parisien. Quand le maire du 16e veut se faire le défenseur du bois de Boulogne, il se fait surtout le défenseur du goudron de l'allée des Fortifications occupée surtout par des voitures ventouses.

Au lieu d'exciter et d'éviter des problèmes, recherchons aujourd'hui les solutions pour assurer la pérennité de ce site, pour assurer d'autres solutions dans le 16e arrondissement, et faisons participer le 16e arrondissement à cet effort de solidarité parisien.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes ravis de voir ce projet de délibération enfin arrivé dans notre Assemblée, conformément à notre Plan d'accueil des migrants, auquel les élus écologistes ont été associés et à l'idée qui a germé dès la rentrée de septembre d'installer un centre d'hébergement provisoire sur l'allée des Fortifications, au bord du bois de Boulogne dans le 16e arrondissement.

Il est donc plus que satisfaisant de constater que ce projet va finalement voir le jour et nous l'espérons, rapidement.

Il participera du rééquilibrage territorial de notre offre d'hébergement que nous avons cantonnée pendant trop longtemps aux arrondissements de l'Est parisien, alors qu'il est indispensable que tout Paris prenne sa part dans cette politique de solidarité.

Comme vous le savez, les écologistes sont mobilisés depuis près d'un an maintenant aux côtés de Mme la Maire et aux côtés de ses adjoints, Mme VERSINI, M. BROSSAT et d'autres adjoints, pour répondre à l'urgence que constitue l'enjeu de l'accueil des réfugiés dans notre pays, et surtout dans notre ville.

C'est une nouvelle fois l'occasion pour nous, écologistes, de rappeler ici notre attachement à la tradition parisienne d'être une ville monde, une ville refuge. Nous rappelons également que ceux qui aujourd'hui fuient leurs pays ne le font pas de gaieté de cœur.

En lisant le vœu rattaché à ce projet de délibération déposé par nos collègues de la droite parisienne, nous avons été scandalisés, même si nous commençons à avoir l'habitude.

Non, mes chers collègues, il n'y a pas de bons et de mauvais réfugiés. Il n'y a que des femmes, des hommes et des enfants qui ont été contraints de quitter leurs pays, bien malgré eux, pour échapper à la guerre et à la mort. Nous avons le droit de les accueillir dans les meilleures conditions possibles et heureusement avec l'appui de très nombreux Parisiens qui se sont fortement mobilisés en faveur de l'accueil des migrants dans notre ville.

Pour relever le défi, nous devons mobiliser toutes nos énergies et tous nos moyens possibles. Les centres d'accueil en dur sont saturés et nombreuses sont les familles avec enfants en bas âge qui sont hébergées dans des hôtels, mode d'hébergement que nous souhaitons voir diminuer autant que possible. Toutes les places sont occupées pour accueillir tous ceux qui en ont besoin, réfugiés comme sans-abri, surtout que l'hiver a commencé et que nous ne devons laisser personne à la rue.

Ainsi, il est nécessaire d'expérimenter de nouveaux modes d'hébergement. Les logements modulaires préfabriqués que vous proposez, Monsieur le Maire, en lien avec l'Etat, d'installer au bord du bois de Boulogne, sont pour nous un très beau projet, innovant, de qualité et adapté pour augmenter l'offre disponible sur notre territoire parisien.

L'association "Aurore", bien connue par son expérience, ses compétences et son sérieux dans ce domaine, aura la charge de s'occuper de ce lieu innovant et nous sommes certains qu'elle est à la hauteur de la responsabilité qui lui sera confiée.

Comme elle le fait dans tous ses centres d'hébergement qu'elle gère depuis plusieurs années, nous savons que l'association "Aurore" fera de ce centre un projet exemplaire en termes d'accueil, d'accompagnement personnalisé, de convivialité et de diversité de publics dont la mixité permettra sans aucun doute de faciliter l'insertion ou la réinsertion dans notre ville. Elle a également l'habitude d'assurer le bon voisinage entre personnes hébergées et riverains, comme il se doit dans le respect des droits de tous à la tranquillité et à la sécurité.

Avant de terminer, je souhaite m'arrêter sur un point. Pour essayer d'empêcher la réalisation de ce beau projet de solidarité dans leur arrondissement, il se trouve que nos collègues de droite du 16e arrondissement, au premier rang desquels le maire de cet arrondissement, se mobilisent activement pour faire croire aux habitants du quartier et aux Parisiens que, par ce projet, le bois de Boulogne comme lieu de promenade sera réellement menacé.

Comme vous le savez, mes chers collègues, les écologistes sont très attachés aux espaces verts de notre ville. Cependant, opposer ainsi protection des espaces verts et devoir de solidarité est pour nous au mieux maladroit, au pire honteux. D'autant plus que l'espace où sera installé ce centre d'hébergement est actuellement une route qui fait office de simple parking.

Avec la réalisation de ce projet, les riverains ou promeneurs du dimanche ne seront en rien privés de l'immense bois de Boulogne. Ce projet répond à une urgence sociale et aujourd'hui c'est bien cela qui doit guider notre décision.

Nous tenons donc à remercier ici Mme la Maire de ce beau projet et attendons avec impatience sa réalisation en souhaitant qu'il lui sera réservé un bon accueil dans le 16e arrondissement et ce, dans le respect de notre plus belle valeur de solidarité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Hervé BÉGUÉ a la parole.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris a dû faire face, ces derniers mois, à une arrivée importante de réfugiés fuyant les zones de guerre, tant venus du Proche-Orient ou du Moyen-Orient que de la corne de l'Afrique.

Cette arrivée massive, après quelques semaines difficiles pour les services de l'Etat et de la Ville, a été réglée au mieux par notre collectivité dans le respect de la personne humaine et nous nous en félicitons.

Mais, ces réfugiés ne sont pas les seuls à connaître des difficultés et nous étions conscients qu'une misère ne doit pas en pousser une autre. Nous devons toujours rester mobilisés pour que les plus fragiles et les plus démunis puissent trouver un hébergement décent et particulièrement en période hivernale.

L'Etat a ouvert des bâtiments inoccupés, la Ville a su transformer et ouvrir des lieux pour prendre en compte cette grande précarité. Le projet de l'allée des Fortifications dans le 16e arrondissement correspond à cette manière de chercher des solutions rapides et modulables qui nous permet de faire face à ces urgences.

Mais, l'allée des Fortifications est dans le 16e arrondissement, et la réaction des élus de droite de l'arrondissement ne s'est pas fait attendre. Après la stigmatisation des prostituées, la méfiance à l'égard du cirque Romanès, la réaction parisienne a trouvé un nouveau cheval de bataille : pas de SDF chez moi.

Cette réaction égoïste n'est que le premier avatar de la volonté des élus de cet arrondissement de rester entre soi, de ne pas faire un geste de solidarité, de demander que la Ville trouve des terrains ailleurs, forcément à l'Est de la Capitale.

Non, Mesdames et Messieurs les élus du Paris huppé, la solidarité parisienne n'a pas de frontières et s'il y a de l'espace pour construire ces équipements dans votre arrondissement, c'est parce que tout Paris doit faire cet effort et pas toujours les mêmes.

Nous voterons bien entendu ce projet de délibération, qui est l'illustration que nous voulons de la mixité partout alors que d'autres la veulent parfois mais surtout pas chez eux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Claude GOASGUEN a la parole.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Monsieur le Maire, on va aller directement à l'essentiel.

A part les mots qui se sont échangés sur cette question et qui n'ont pas beaucoup d'importance, je voudrais rappeler quand même que des phrases presque identiques à celles qui viennent d'être entendues ont été prononcées par un président de l'Assemblée nationale et que les électeurs ont tranché.

Faire de la stigmatisation du riche de Versailles ou de Passy, c'est quelque chose d'intéressant mais les citoyens ne l'ont pas du tout apprécié en Ile-de-France. Essayez de comprendre, de temps en temps, ce genre de message !

Maintenant, parlons des choses essentielles. Tout le problème qui se pose - et j'ai entendu diverses interventions -, c'est que nous sommes dans une situation juridique qui est impossible. Je rappelle la loi et je rappelle notamment à mon collègue LAURET, qui dirige un hôpital, qu'il a raison de s'occuper des malades mais qu'il faut aussi laisser les juristes de temps en temps savoir ce qu'est la loi.

La loi, elle est formelle. Il s'agit d'un arrêté de 1957, qui renforce l'allée des Fortifications en disant que cette allée est non aedificandi, ce qui veut dire qu'on ne peut pas construire, ni du précaire, ni du définitif. Cela a été confirmé par la Commission supérieure des sites en 2009 à la demande de Jean-Louis BORLOO, rapport BRODOVITCH, je cite : "Considérant que le bois de Boulogne ne saurait être considéré comme une réserve foncière pouvant accueillir des logements provisoires nécessaires à la Ville ou à l'Etat".

Nous sommes dans un non-droit. Et, bien entendu, puisque vous ne voulez pas entendre les problèmes de droit, on ira devant les tribunaux car c'est aussi la logique d'un système que de faire respecter le droit.

Cela étant posé, je voudrais dire aussi que toutes les chansons que j'ai entendues sur l'égoïsme du 16^e arrondissement, soit sont mal informées, soit correspondent aux caricatures que les Franciliens ont sanctionnées dimanche.

C'est quoi ? Des centres d'hébergement, il y en a déjà eu dans le 16^e arrondissement. Et moi-même, j'entretiens de très bons rapports avec l'association "Aurore", qui n'est pas une ennemie de classe mais une association compétente.

Est-ce que nous avons refusé un centre d'hébergement dans le 16^e arrondissement ? On ne m'a jamais demandé mon avis. J'attends toujours le coup de téléphone de Mme HIDALGO, qui devait être, d'ailleurs, probablement en campagne électorale mais qui n'a pas eu le temps de m'informer qu'on devait faire un centre d'hébergement là et pas ailleurs.

A-t-on examiné d'autres possibilités dans le 16^e ? Pas seulement le musée d'Art moderne, qui ne sert à rien. Je vous rappelle aussi que l'Hôtel de Ville est au moins autant amianté que le musée en question, au moins autant, et que la plupart des immeubles parisiens sont autant amiantés que le musée, qui ne sert à rien.

Mais d'autres possibilités, par exemple porte Saint-Cloud, par exemple avenue de Versailles, où il y avait des propositions. Je suis, moi, tout à fait prêt à discuter de notre solidarité à l'égard des centres d'hébergement. Et j'en ai un peu assez, je dois dire - mais, ma foi, les électeurs, au moins, nous ont suivi -, d'entendre dire par les uns et les autres - ils ont eu 5 minutes, les autres.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui, mais vous ne vous étiez pas inscrit, Monsieur le Maire.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Mais si, j'étais inscrit.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous n'étiez pas inscrit, vous avez donc vos 3 minutes.

Je vous laisse un peu de temps si vous le voulez, mais il faut aussi penser à s'inscrire sur les projets de délibération.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - On s'est inscrit dans le projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous êtes très à cheval sur la loi, donc je vous le rappelle.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Non. En réalité, vous ne voulez pas que je m'explique. Je suis maire du 16e arrondissement mais je n'ai pas le droit de m'expliquer. Je n'ai pas le droit de dire la vérité sur les centres d'hébergement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous perdez du temps, Monsieur GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Mais vous vous prenez pour qui ? Vous croyez que c'est cela, la démocratie ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous perdez du temps, Monsieur...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Défenseurs des pays totalitaires, vous allez me donner des leçons. Laissez parler les démocrates !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous ne savez qu'invectiver, parlez plutôt.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - M'empêcher de parler parce que c'est la mairie du 16e arrondissement qui est concernée...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On n'est pas dans les projets de délibération sur le cirque, donc on se calme, continuez de parler, mais ne faites pas une minute d'interpellation comme cela. Continuez.

Je vous ai dit que vous aviez trois minutes. Je vous l'ai rappelé comme à l'ensemble des intervenants quand ils arrivent au temps imparti de parole.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Les autres ont parlé cinq minutes...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui, mais vous ne vous êtes pas inscrit.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Nous avons un vœu, vous êtes tellement mal à l'aise dans vos positions...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On a l'air !

S'il vous plaît.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Souvenez-vous, la loi doit être respectée. Puisque le Conseil de Paris ne veut pas la respecter, j'espère que les référés administratifs donneront raison. Tout le reste est de la littérature. Mais arrêtez de considérer la moitié des Parisiens comme des pestiférés qui ne sont jamais solidaires. Arrêtez ! Arrêtez cette division permanente que vous entretenez sur Paris. Arrêtez, vous n'avez pas de leçon à donner, à personne.

Vous notamment et un certain nombre d'entre vous, notamment ceux qui ont soutenu les pays les plus totalitaires. Jamais je n'accepterai de leçon ! Jamais ! Vous m'entendez, jamais ! Quand on a soutenu des régimes où les gens crevaient dans le goulag, on se tait !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Effectivement, c'était utile comme fin d'intervention. Je vous remercie.

La parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 16e arrondissement, Mesdames, Messieurs les Conseillers de Paris, Marie ATALLAH, Thomas LAURET et Hervé BÉGUÉ, je vois que c'est un projet de délibération et un vœu qui provoquent beaucoup d'émotions.

Néanmoins, je voudrais rappeler le cadre de ce sujet. Paris a passé avec ses partenaires dont l'État, un Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, qui a été voté à l'unanimité du Conseil de Paris en février 2015. C'est dans ce cadre que nous nous sommes engagés depuis longtemps à développer l'hébergement d'urgence pour les personnes sans domicile fixe aux côtés de l'État. Sachant que Paris a déjà 8.000 places d'hébergement d'urgence et d'insertion permanente, 7.000 places en chambre d'hôtel et 1.400 places supplémentaires pour l'hiver.

Néanmoins, malgré ce dispositif important, des familles avec enfants, des hommes, des femmes isolées restent à la rue. C'est pourquoi il est d'usage à Paris de rechercher dans notre domaine intercalaire des locaux à mettre à disposition de l'État. Nous avons déjà mis à disposition cette année 480 places nouvelles.

Néanmoins, comme vous le savez, le domaine intercalaire a ses limites et c'est pourquoi, en lien avec l'État, nous avons décidé de travailler sur des solutions innovantes qui permettent, dans le cadre du respect de la réglementation, sans déroger au principe du respect du confort minimum de l'hébergement d'urgence, de mettre en place de l'hébergement d'urgence pour des personnes sans domicile fixe orientées par le 115. Je le précise, il s'agira de personnes sans domicile fixe orientées par le 115, numéro d'urgence pour les sans-abri.

C'est pourquoi nous vous présentons aujourd'hui ce projet de délibération, qui fait l'objet du vœu, qui est une convention d'autorisation d'occupation domaniale au profit de l'association "Aurore" dont tout le monde a dit la qualité, c'est au moins un de sujet sur lequel tout le monde est d'accord.

"Aurore" installerait, à l'allée des Fortifications, des structures modulaires de qualité qui, dans un espace suffisamment éloigné des habitations, semble-t-il, permettrait à 200 personnes composées de 100 personnes en famille avec enfants et 100 personnes isolées, de pouvoir trouver un hébergement d'urgence bien nécessaire, car nous sommes tous d'accord sur ces bancs qu'on ne peut pas laisser les gens à la rue.

En fait, il s'agit aussi de permettre à chacun des arrondissements de participer, je vous ai dit le nombre de places qu'il y a à Paris. Dans le 16e arrondissement, Monsieur le Maire, à ma connaissance le centre Corot, qui est aussi une association de très grande qualité, dispose de 18 places en chambres d'hôtel, ce qui est fort peu, tandis que le 13e arrondissement, par exemple, accueille 1.372 places d'hébergement d'urgence et que l'ensemble des places d'hébergement se trouve dans différents arrondissements autres que le vôtre.

Cela dit, évidemment, la question n'est pas celle-là, la question est que concernant les règles d'urbanisme, un permis précaire a été soumis à l'avis de la Commission départementale des sites, qui a donné un avis favorable. Et désormais, selon le processus réglementaire, la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie doit donner son aval puisque le site se trouve en bordure du bois de Boulogne et non pas dans le bois de Boulogne.

Vous nous avez proposé effectivement cet ancien musée des arts et traditions populaires qui borde le Jardin d'acclimatation, mais dont vous savez comme moi qu'il est saturé d'amiante et poserait de graves problèmes de santé publique. S'il y a de l'amiante dans différents locaux, on n'y dort pas, or là-bas il s'agit de faire un centre d'hébergement, et si vous avez d'autres sites à proposer, nous sommes tout à fait demandeurs.

Néanmoins, quoi qu'il en soit, le projet va suivre son cours et ne sera pas suspendu.

Evidemment, pour toutes ces raisons je donnerai un avis défavorable au vœu déposé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Il y a une explication de vote sur le vœu n° 131.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous voterons contre le vœu déposé par les Républicains, mais je voudrais dire tranquillement à M. GOASGUEN que s'il n'a que l'invective vis-à-vis de mon groupe comme argument, cela montre la faiblesse de ses arguments.

Je voudrais vous dire, Monsieur GOASGUEN, que nous n'avons pas à rougir de notre passé, notamment de militants, tranquillement, qui ont libéré Paris et ont permis que la démocratie s'installe en France, contrairement à ceux qui ont soutenu la haine, le racisme, dont Occident par exemple.

Monsieur GOASGUEN, vous n'arrêtez pas d'invectiver mon collègue Ian BROSSAT en le traitant de "Joseph", je n'ai pas besoin de vous insulter, de dire par exemple "Benito", pour mener une politique qui est une politique que l'on continuera à mener et avec l'appui du vote des Parisiens qui se sont exprimés clairement à Paris dimanche dernier.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je ne suis pas sûr que revenir au siècle dernier en permanence nous aide beaucoup à avancer. Bravo, félicitations, Monsieur GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je suis ravi qu'on me donne un surnom italien, je n'ai rien à voir avec l'Italie, mais c'est un pays que j'aime beaucoup.

Très franchement, que vous ne rougissiez pas des positions de votre parti politique, je trouve cela incroyable.

Quant aux Franciliens, ils vous ont punis...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On va en rester là, on va éviter de se projeter dans les siècles précédents et rester dans l'actualité. Monsieur BARGETON, il n'est pas nécessaire d'en rajouter.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 131 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Absentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 234.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Absentions ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous en remercie. (2015, DVD 234).

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 5e Commission. Je vais donner la parole à son vice-président, M. TAN, pour trois minutes.

M. Buon Huong TAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai eu l'honneur de présider la dernière réunion de la 5e Commission, qui est habituellement présidée par Galla BRIDIER, que je salue. De nombreux sujets ont été évoqués, notamment celui du logement. Ian BROSSAT nous a présenté le budget logement et hébergement d'urgence et a souligné l'atteinte des objectifs de l'année tant pour les logements sociaux que ceux dits privés.

Jean-Louis MISSIKA a ensuite détaillé les grandes lignes du budget urbanisme, projet du Grand Paris, et le volet développement économique, volet important dans la politique de la Ville. Il a été également présenté les chiffres du financement de l'innovation et des structures soutenues par la Ville dans ce domaine.

Plus de 150 projets de délibération ont été à l'ordre du jour, essentiellement relatifs à la réalisation ou à la réhabilitation des logements et à l'attribution des subventions. Parmi les projets de délibération importants, il faut souligner le protocole avec la Caisse des dépôts sur l'Arc de l'innovation et l'approbation du projet de liaison Bastille-Tour Eiffel. Sont également à l'ordre du jour six amendements, un vœu rattaché et huit vœux non rattachés.

Voilà donc en quelques mots le contenu de la dernière séance de la 5e Commission.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2015 DLH 118 - Conclusion d'un avenant n° 7 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons donc maintenant au projet de délibération DLH 118. Il s'agit de la conclusion d'un avenant au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA, en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

Et je vais donner la parole à Véronique LEVIEUX, puis Galla BRIDIER.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens tout d'abord à préciser que ma collègue Sandrine CHARNOZ est totalement impliquée dans cette intervention. La lutte contre l'habitat indigne est, en matière de politique du logement, une des priorités d'action de notre Municipalité depuis 2001.

Entre 2002 et 2010, 1.030 immeubles que nous avons identifiés comme insalubres ont été traités, dont 655 en réhabilitation privée et 375 en appropriation publique. Près de 1,3 milliard d'euros de travaux ont été réalisés, dont

630 millions de financements publics. 20.000 logements ont été ainsi réhabilités, permettant la production de près de 3.200 logements sociaux.

Vous le voyez, notre Municipalité n'a pas démérité, d'autant plus qu'il y avait un retard à combler : seulement 136 immeubles avaient été traités lors de la mandature 95-2001. L'intégration complète de la lutte contre l'insalubrité à la politique locale du logement et de l'habitat permet à Paris d'être une ville modèle dans ses outils de lutte contre l'insalubrité.

Pour autant, notre Municipalité doit continuer à être pugnace, car l'insalubrité n'est pas derrière nous. Aujourd'hui, des logements disséminés dans des copropriétés basculent dans l'insalubrité : 250 à 300 nouveaux arrêtés sont encore pris chaque année. Un nouveau plan d'action est donc présenté aujourd'hui, avec 85 millions d'euros inscrits au P.I.M.

Parmi les moyens utilisés par la Ville, la concession d'aménagement est un outil très privilégié, car elle permet d'utiliser certaines prérogatives de la puissance publique, telles que l'acquisition foncière. C'est dans cette perspective qu'avait été créée la SOREQA en 2010. Je rappelle que la SOREQA à vocation métropolitaine a été fondée conjointement avec la Communauté d'agglomération de Plaine Commune. Des opérations ont été menées à Saint-Denis, à Saint-Ouen, ainsi qu'à Aubervilliers, puis un rapprochement a été opéré avec Est Ensemble en 2012 pour pouvoir agir sur les communes de Montreuil, Bagnolet ou encore Bobigny.

Lorsque le travail d'incitation des propriétaires échoue, la SOREQA peut mettre en œuvre des moyens coercitifs, allant jusqu'à l'expropriation. L'appropriation publique de ces immeubles permet alors la production de logements sociaux en réhabilitation ou en démolition-reconstruction.

Il est aujourd'hui proposé d'amplifier cette politique grâce à l'ajout de trois nouveaux immeubles situés dans les 13e et 18e arrondissements, pour porter à 65 le total des adresses confiées à la SOREQA et prolonger dans le temps la concession de trois ans pour traiter ces trois nouvelles adresses.

Au nom de la présidente de la SOREQA, nous tenons à remercier les équipes qui démontrent une expertise certaine en matière d'ingénierie sociale, foncière, juridique et technique.

On souhaite également profiter de ce projet de délibération pour saluer le volontarisme de la Ville pour prévenir l'insalubrité. Par son observatoire de la prévention de la dégradation du bâti, la Ville suit 300 à 350 immeubles chaque année. Par ailleurs, le Service technique de l'habitat suit les signalements et permet ainsi de prendre en charge les situations d'insalubrité, comme les 293 situations en 2014. Il est important de reconnaître l'efficacité des personnels du S.T.H. et leur rôle pour supprimer les dangers pour la santé dans les immeubles d'habitation.

Pour autant, les situations de dégradation de l'habitat et d'insalubrité évoluent. C'est l'objet du mandat d'étude que la Ville entend confier à la SOREQA à la fin de l'année sur les nombreuses petites surfaces qu'abritent les toits de Paris, les chambres de bonnes. Cela permettra par ailleurs de gagner en habitabilité.

Je souhaite enfin attirer votre attention sur l'évolution législative qu'a sollicitée la Ville à l'encontre des marchés en sommeil. Actuellement, un propriétaire qui ne réalise pas les travaux prescrits par l'autorité municipale se voit verbalisé d'une amende de seulement 450 euros. Cela n'est pas assez dissuasif. Pour aller encore plus loin, la Ville a donc sollicité une revalorisation de cette amende et va désormais se constituer partie civile dans les procès impliquant les propriétaires indécis.

Mes chers collègues, l'habitat a des vocations multiples : il protège les occupants, il fournit une adresse physique, il permet le développement personnel et social et il contribue aussi à l'hygiène et à la santé de ses occupants. C'est bien cette question de santé publique et de lutte contre l'exploitation des marchands de sommeil des Parisiens les plus fragiles qui soutient notre détermination à poursuivre le combat contre l'habitat indigne et insalubre aujourd'hui illustré dans ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Mme Galla BRIDIER a la parole.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaitais également intervenir pour souligner l'importance capitale de la lutte contre l'habitat indigne dans le panel des actions de notre politique en faveur du logement pour tous.

Depuis 2001 et l'arrivée de la gauche à la tête de la Municipalité, un plan d'une ampleur sans précédent a permis la réhabilitation de 1.030 immeubles, représentant 30.000 logements. Ce travail a été rendu possible par l'action de la S.I.E.M.P. et de la SOREQA depuis 2009.

J'en profite d'ailleurs pour saluer l'action de l'écologiste René DUTREY, dont l'action a été décisive en tant que président de la S.I.E.M.P. afin de mener à bien ce travail titanesque. Et si j'en crois les débats que nous avons eus en 5e Commission, je m'étonne que nos collègues situés de l'autre côté de l'hémicycle ne reconnaissent même pas les résultats atteints en matière de lutte contre l'habitat insalubre, encore très présent à Paris lorsque la droite était à la tête de notre Municipalité. Il suffit pour cela de se balader à la Goutte d'Or pour voir que l'habitat a extraordinairement changé depuis 10 ans et plus, et que les conditions de vie des habitants se sont nettement améliorées. Que des bâtiments continuent de se dégrader ne fait que justifier de poursuivre les efforts en la matière, même s'il faut reconnaître qu'ils sont bien moindres qu'avant, ce qui témoigne bien que l'habitat insalubre est contenu aujourd'hui à Paris.

La volonté affichée d'aller traquer l'insalubrité partout où elle se cache, en permettant à la SOREQA de réaliser un travail de dentelle, au logement et non plus à l'immeuble, constitue une véritable innovation. Cette intervention très fine, accompagnée, lorsque cela est nécessaire, d'une appropriation publique, au logement et non à l'immeuble permettra de continuer la résorption de ces logements insalubres.

Que cette concession concerne particulièrement le 18e arrondissement, et plus précisément la rue Jean-Robert ou le boulevard de la Chapelle ne fait que me réjouir plus encore. L'appropriation publique permettra ainsi de lutter contre l'insalubrité tout en créant des logements sociaux et en permettant aux locataires en place de se maintenir dans les lieux, en conservant un loyer acceptable. N'en déplaise à certains, aucun propriétaire ne sera spolié par la mise en place de cette politique publique, qui existe déjà depuis longtemps et a pu faire ses preuves.

Malgré notre satisfaction de voir ce travail essentiel pour la qualité de vie des Parisiens et des Parisiennes se poursuivre, et même s'amplifier, je tenais à vous faire part d'un regret : alors que nous avons adopté le plan de rénovation énergétique de 1.000 immeubles au dernier Conseil, et même si les opérations d'amélioration de l'habitat dégradé comme ici ne se recoupent pas forcément, je m'étonne sérieusement que ce projet de délibération ne mentionne quasiment pas la question de la rénovation énergétique et rénovation thermique des logements, tant le défi qui s'offre à nous est immense.

Pour nous, écologistes, la politique de lutte contre l'habitat insalubre et la politique de rénovation énergétique des immeubles d'habitation vont de pair. J'espère que la création annoncée d'un observatoire de l'habitat 2.0, qui pourra collecter de nouvelles données et faciliter le ciblage de l'intervention publique, permettra également le recoupement de données relatives à la précarité énergétique.

Enfin, bien que la SOREQA intervienne non seulement à Paris, mais également sur le territoire de Plaine Commune et d'Est Ensemble, comme cela a été dit, en Seine-Saint-Denis, j'appelle de mes vœux que le volet métropolitain de l'action de la SOREQA soit étendu, alors que la Métropole du Grand Paris sera mise en place dans seulement quelques semaines maintenant.

Ces remarques ont vocation à améliorer encore notre action en matière de lutte contre l'habitat dégradé, dont encore une fois je me félicite.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Pour vous répondre, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais d'abord remercier Véronique LEVIEUX et Galla BRIDIER d'intervenir sur cet avenant n° 7 au traité de concession d'aménagement avec la SOREQA et d'intervenir ainsi sur un sujet qui est un sujet majeur, à savoir la lutte contre l'insalubrité. Il ne faut jamais oublier que lorsqu'on parle de lutte contre l'insalubrité, on parle de bâtiments, d'immeubles, mais derrière ces façades dégradées, derrière ces immeubles en mauvais état, il y a souvent des hommes et des femmes, des enfants parfois, qui vivent dans des conditions absolument indignes.

C'est d'ailleurs pour cette raison, parce que c'est un enjeu majeur, que depuis 2001 énormément a été fait pour lutter contre l'insalubrité et pour traquer l'insalubrité. Vous l'avez l'une et l'autre rappelé. Entre 2001 et aujourd'hui, ce sont 1.030 immeubles qui ont été sortis de l'insalubrité, ce qui, au passage, signifie qu'en 2000, il y avait 1.030 immeubles qui étaient totalement insalubres. C'est grâce à notre intervention, grâce à la Ville de Paris, que ces immeubles ont pu être traités.

Cela dit, une fois que l'on a dit cela, une fois que l'on a fait cela, on n'a pas réglé le problème, parce que l'insalubrité a un stock qui se renouvelle régulièrement. Il est par conséquent nécessaire de mettre en œuvre une

politique qui permet de prévenir l'insalubrité et d'éviter que de nouveaux immeubles tombent dans l'insalubrité. Cela suppose d'abord d'accompagner des copropriétés. C'est d'ailleurs l'objectif de la nouvelle opération d'amélioration de l'habitat dégradé que nous avons lancée. C'est aussi l'objectif de cette concession avec la SOREQA, SOREQA qui a été créée en 2010 et qui vise à obtenir l'appropriation publique d'un certain nombre d'immeubles qui sont en très mauvais état. Il y a d'ores et déjà 65 parcelles qui sont dans la concession avec la SOREQA. Il y en aura trois nouvelles grâce au vote de ce projet de délibération, une dans le 13e arrondissement et deux dans le 18e arrondissement.

Dernier mot : lutter contre l'insalubrité, c'est aussi avoir le courage de sanctionner sévèrement les marchands de sommeil et ceux qui font subir des conditions de vie indignes à un certain nombre de personnes. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes adressés avec la Maire de Paris au Gouvernement, afin d'obtenir des sanctions plus lourdes contre les marchands de sommeil. Nous avons bon espoir d'être entendus.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je voudrais tout de même en profiter pour saluer les agents du service technique de l'habitat qui sont à l'œuvre en matière de lutte contre l'insalubrité et qui travaillent beaucoup pour cela.

Merci à tous.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 118.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient.

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 118).

2015 DLH 294 - Réalisation 15-17, rue Bertillon (15e) d'un programme de construction comportant 20 logements P.L.A.-I., 28 logements PLUS et 20 logements P.L.S. par ICF Habitat "La Sablière".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 294 relatif à la réalisation d'un programme de construction de logements sociaux dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Pardon, Monsieur le Maire, mais je fais deux interventions séparées. L'une porte sur le DLH 294 et la deuxième porte sur le couplage des DLH 338 et 345.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Allez-y.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, faire du chiffre, encore du chiffre, toujours plus de chiffre, l'Exécutif parisien fait feu de tout bois pour tenter de tenir ses annonces électorales, quelles qu'en soient les conséquences sur l'équilibre sociologique et la qualité de vie au sein de quartiers saturés en logements sociaux.

C'est dans le cadre de cette politique du chiffre, que la Maire de Paris, et M. BROSSAT, ont demandé aux bailleurs parisiens de valoriser leur patrimoine. C'est ainsi que nous avons découvert, à travers ce projet de délibération, un énième projet de logements sociaux sur le secteur Bertillon Castagnary qui n'a, une fois de plus, fait l'objet d'aucune concertation ni même d'information en amont avec la mairie du 15e arrondissement, que ce soit de la part de M. BROSSAT ou du bailleur I.C.F. Habitat "La Sablière".

Une fois de plus, Monsieur le Maire, non seulement vous surajoutez des logements sociaux dans un secteur fragile, mais en plus vous faites l'impasse sur les habitants et leur cadre de vie.

Pour situer le contexte, la rue Alphonse Bertillon, tout comme la rue Castagnary, bordent les voies ferrées. Côté impair, ces deux rues sont plantées de programmes de logements sur des centaines de mètres. Ils ont pour dénominateur commun leur destination sociale et se succèdent les uns après les autres en lieu et place du

réaménagement urbain ambitieux de ce quartier, que le maire du 15^e arrondissement, Philippe GOUJON, avait demandé à plusieurs reprises à la Maire de Paris.

Dans le projet du 15, rue Bertillon que nous examinons, le bailleur est bien au diapason avec la Ville : les aménagements ne sont pensés que sous le seul prisme de la politique de densification sociale. Ainsi, alors que nous avons déjà côte à côte et adossés au plateau ferré Montparnasse un foyer de 197 studios livrés en 2011 et deux grands immeubles de 164 logements sociaux, vous nous proposez aujourd'hui de rajouter au milieu de ce linéaire une nouvelle construction de 68 logements S.R.U. Cet immeuble sera construit en lieu et place d'un parking souterrain dont la surface avait été aménagée, avec des bancs, des petits jeux pour enfants et quelques espaces engazonnés, tous ces espaces étant voués à la disparition et remplacés par un énième immeuble social.

Vous comprendrez que, dans ces conditions, nous votons contre ce projet qui va supprimer 151 places de stationnement, contre ce projet de densification qui va impacter les habitants des immeubles sociaux existants de part et d'autre et obstruer leur vue, contre ce projet qui, au lieu d'améliorer le cadre de vie en renforçant la végétalisation et les espaces de convivialité, supprime un lieu de rencontre.

Enfin, alors que nous venons d'adopter un plan de prévention du bruit dans l'environnement, nous voterons contre ce projet de construction adossé aux voies ferrées Montparnasse dont le trafic va augmenter de façon considérable avec la mise en service des nouvelles lignes à grande vitesse.

Pour conclure, si nous nous opposons à l'urbanisme d'une autre époque que vous envisagez pour la rue Alphonse Bertillon, nous vous proposons en revanche, Monsieur le Maire, qu'en ce lendemain de COP 21, vous réalisiez en ce lieu un site dédié à la culture maraîchère ou un espace vert qui offre aux habitants un meilleur environnement que celui des voies ferrées, d'une centrale de C.P.C.U. et des blocs d'immeubles sans âme qui existent.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

C'est un débat que nous avons régulièrement, la place du logement social à Paris, la place du logement social dans le 15^e arrondissement qui reste, je le rappelle, un arrondissement déficitaire dans ce domaine puisqu'il compte environ 16 % de logements sociaux.

De quoi s'agit-il avec ce projet de délibération ? Il s'agit effectivement de produire 68 logements sociaux rue Alphonse Bertillon dans le 15^e arrondissement, des logements sociaux d'ailleurs équilibrés puisqu'il y aurait 20 P.L.A.-I., 28 PLUS et 20 P.L.S, bref, des logements sociaux pour l'ensemble des catégories éligibles au logement social, des plus précaires jusqu'aux classes moyennes, logements sociaux qui seraient produits dans le cadre d'une optimisation foncière par I.C.F. Habitat "La Sablière" à la place d'une dalle de parking, ces derniers étant d'ailleurs pour la plupart vacants.

Je vous rappelle, puisque vous parliez de COP 21, que cet immeuble sera évidemment en tout point conforme au Plan Climat Energie et qu'I.C.F. Habitat "La Sablière", le bailleur qui produira ces logements, accordera une attention toute particulière aux espaces verts et aux aménagements extérieurs. Je le dis en ayant sous les yeux ma collègue Pénélope KOMITÈS qui y est évidemment très sensible aussi. La toiture sera d'ailleurs entièrement végétalisée et, si nous le souhaitons, nous pourrions même réaliser une toiture végétalisée aménagée de type culture maraîchère. Bref, il me semble que nos points de vue peuvent tout à fait converger.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 294.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 294).

2015 DLH 338 - Réalisation 8, rue Auguste-Chabrières (15e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 28 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 345 - Réalisation 16, rue Nélaton (15e) d'un programme de 28 logements sociaux (14 P.L.A.-I., 8 PLUS et 6 P.L.S.) par la R.I.V.P.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant, si j'ai bien compris Mme de CLERMONT-TONNERRE, les projets de délibération DLH 338 et 345.

Je vous donne la parole, Madame.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec 10 projets de délibération inscrits à l'ordre du jour de notre séance relatifs à la production de logements S.R.U. dans le 15e arrondissement, la densification sociale de notre arrondissement s'intensifie. Si nous voterons la plupart de ces projets de délibération, nous sommes défavorables à deux d'entre eux, sur lesquels j'interviendrai conjointement : le DLH 338 et le DLH 345 qui portent sur deux immeubles que vous venez de préempter au 8, rue Auguste-Chabrières et au 16, rue Nélaton.

A l'intention de M. BROSSAT qui a une vision comptable du logement social et qui stigmatise souvent les arrondissements de l'Ouest, je tiens au préalable à souligner qu'à ce jour le 15e arrondissement compte plus de 40 structures sociales : maisons relais, C.H.U., etc., et plus de 23.000 logements S.R.U. financés.

En revanche, je vous rappelle, Monsieur le Maire, que notre arrondissement accuse un déficit très préoccupant en équipements publics. Pour prendre l'exemple des places en crèche, non seulement nous ne pouvons répondre qu'à une demande sur cinq, mais je crains que les choses n'aillent pas en s'améliorant puisque nous venez de réquisitionner un bâtiment destiné à accueillir une crèche pour y installer un nouveau centre d'hébergement d'urgence.

Dans les deux projets de délibération que nous examinons, le 8, rue Auguste-Chabrières, comme le 16, rue Nélaton, je déplore que dans les deux cas vous privilégiez une programmation déséquilibrée avec un grand nombre de P.L.A.-I. au détriment des classes moyennes. Comme d'habitude, nous ne savons jamais sur quels critères vous avez fondé cette répartition, comme d'habitude ces conventionnements n'ont donné lieu à aucune concertation avec le maire de l'arrondissement et comme d'habitude nous ne disposons d'aucune information sur le sort réservé aux résidents de ces immeubles, pas plus que nous n'avons eu accès aux études conduites pour justifier ces préemptions.

Qui plus est, ces deux immeubles préemptés ne seront même pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour ce qui est du 8, rue Auguste-Chabrières, cette acquisition est d'autant moins justifiée que l'immeuble se situe dans un secteur qui est confronté à de multiples problèmes et où se concentrent nombre d'ensembles sociaux récemment conventionnés, réalisés ou à venir, notamment au 22, rue Hameau, au 218, rue de la Croix-Nivert, au 43, rue Desnouettes ou sur l'emprise R.A.T.P. où 200 logements sociaux verront bientôt le jour.

S'agissant du 16 rue Nélaton, cette acquisition est extrêmement coûteuse pour les finances publiques dans la mesure où, aux 8 millions d'euros de préemption, il faut rajouter 2 millions d'euros de travaux et d'honoraires, soit 10,5 millions d'euros pour seulement 4 logements libres.

Compte tenu des difficultés que connaît la Ville depuis plusieurs années pour boucler son budget, il est inacceptable que l'Exécutif parisien continue à préempter tous les vendredis et à huis clos à l'Hôtel de Ville des immeubles entiers avec l'argent des contribuables.

Une fois de plus, nous vous rappelons, Monsieur le Maire, notre opposition à votre politique qu'illustre tristement l'opération du 37, avenue George V où, dans l'idée de réaliser quelques dizaines de logements sociaux supplémentaires, vous avez préempté en 2008 un luxueux immeuble situé dans le Triangle d'Or, avec des balcons dorés à la feuille pour plusieurs dizaines de millions d'euros.

Or, sept ans plus tard, combien de Parisiens avez-vous logés dans ce somptueux bâtiment ? Zéro. Car non seulement aucun logement social n'y a été réalisé mais, en prime, cet immeuble est désormais muré. Quant à la Mairie, elle est engluée dans un amoncellement de procédures. Un vrai scandale, tant sur le plan budgétaire que sur le plan de la production de logements.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Débat classique aussi concernant le 15^e arrondissement et concernant notre politique de préemption, qui est effectivement une politique assumée par l'Exécutif municipal, puisqu'au budget 2015 ce sont 140 millions d'euros qui ont été consacrés aux préemptions. Particulièrement dans les arrondissements du Centre et de l'Ouest parisien, arrondissements déficitaires en logement social, qui, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, concerne absolument le 15^e puisque, je le répète une fois encore, ils font 16 % de logements sociaux, alors même que la loi prévoit 25 % de logements sociaux à l'échelle des communes.

Je voulais simplement souligner, et ces deux exemples me permettent de le rappeler, que faire du logement social par de la préemption, ce n'est pas d'abord une politique comptable, c'est d'abord une politique qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants. Car à chaque fois, et vous l'avez d'ailleurs dit d'une certaine manière, lorsque nous préemptons un immeuble et lorsqu'un bailleur en prend possession, systématiquement des travaux sont réalisés qui sont souvent des travaux très conséquents qui permettent d'améliorer les qualités de l'immeuble.

Par exemple, concernant le 8 rue Auguste-Chabrières, qui permettra de produire 28 nouveaux logements sociaux, réalisés par Paris Habitat, des travaux très importants vont être réalisés : la révision de la charpente, la mise en place d'interphones, la création d'un local à vélos, le changement des menuiseries extérieures, la révision des persiennes sur rue, etc. Bref, des travaux très conséquents et il s'agira exactement de la même chose rue Nélaton où, là aussi, il y aura un programme de travaux très conséquents.

Je pense que la préemption demeure un outil extrêmement efficace pour produire du logement social qui améliore la qualité de vie des habitants qui vivent à l'intérieur de ces immeubles puisque, comme vous le savez, il ne s'agit évidemment pas de les expulser de ces immeubles mais au contraire de leur permettre de rester et dans de meilleures conditions avec, sous réserve qu'ils soient en dessous des plafonds de ressources, des loyers qui bien souvent sont en baisse.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 338.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 338).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 345.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 345).

2015 DLH 308 - Réalisation 16, rue Clairaut (17^e) d'un programme de logements sociaux (14 P.L.A.-I., 8 PLUS, 6 P.L.S.) par la R.I.V.P.

2015 DLH 312 - Réalisation 149, avenue de Clichy (17^e) d'un programme de 9 logements sociaux (5 P.L.A.-I. et 4 PLUS) par la R.I.V.P.

2015 DLH 339 - Réalisation 72, rue de La Jonquière et 46, rue Pouchet (17^e) d'un programme de 7 logements sociaux PLUS par la R.I.V.P.

2015 DLH 348 - Location de l'immeuble 92, rue Laugier (17e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2015 DLH 353 - Réalisation 3, rue Collette (17e) d'un programme de 19 logements sociaux (10 P.L.A.-I. et 9 PLUS) par la R.I.V.P.

2015 DLH 355 - Réalisation 14, rue Sauffroy (17e) d'un programme de 9 logements sociaux (5 P.L.A.-I. et 4 PLUS) par la R.I.V.P.

2015 DLH 360 - Réalisation 101, rue de La Jonquière (17e) d'un programme de 12 logements sociaux (7 P.L.A.-I. et 5 PLUS) par la R.I.V.P.

2015 DLH 363 - Réalisation 19, rue de la Condamine (17e) d'un programme de 9 logements sociaux (5 P.L.A.-I. et 4 PLUS) par la R.I.V.P.

2015 DLH 366 - Création de 12 logements sociaux (7 P.L.A.-I. et 5 PLUS) et réhabilitation de 7 logements P.L.A.-I. (ex "lois de 1948") dans les 12e, 13e, 15e, 16e, 17e et 20e arrondissements par Elogie.

2015 DLH 369 - Réalisation 7 rue d'Héliopolis (17e) d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 14 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 373 - Location de l'immeuble 230-234, rue de Courcelles (17e) à la R.I.V.P. - Avenant à bail à construction - Réalisation d'un programme de 7 logements P.L.A.-I. et 5 logements PLUS par la R.I.V.P.

2015 DLH 384 - Réalisation 9-9 bis, rue Labie (17e) d'un programme comportant 19 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DU 171 - Cession à Aximo de 5 lots de copropriété préemptés par la Ville (15e et 17e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant que nous examinions conjointement les projets de délibération DLH 308, 312, 339, 348, 353, 355, 360, 363, 366, et l'amendement n° 132 qui est rattaché, 369, 373, 384 ainsi que le DU 171.

Pour tout cela, je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, j'espère que vous apprécierez l'effort de concision que nous faisons concernant ces différents projets de délibération, qui sont au nombre de 13. Treize projets de délibération, pas moins, qui concernent des programmes de logements situés dans le 17e arrondissement et qui représentent un montant total proche de 30 millions d'euros.

30 millions d'euros ! Dont plus de 6,5 millions d'euros de subventions de la Ville de Paris, soit pour mémoire, et au moment où nous sommes dans une situation nationale et parisienne de grande inquiétude et de vigilance rouge concernant la situation par rapport aux actes terroristes, ce montant est à mettre en comparaison sur le fait que cela représenterait 94 caméras ou accessoirement une crèche dans ce 17e qui en manque tant.

C'est donc une somme sans précédent, si l'on exclut la grande opération de conventionnement des immeubles de logements intermédiaires des boulevards extérieurs que vous avez menée dans le quartier Champerret-Berthier.

Nous contestons donc la plupart de ces projets de logements au motif qu'ils ne respectent pas les critères d'intérêt général, à savoir qu'ils ne contribuent pas à résoudre la crise du logement lorsqu'il s'agit de logements déjà existant et occupés, et qu'ils ne renforcent pas la mixité sociale lorsque situés en dehors de la zone de déficit en logement social.

Ce sont, en définitive, ce que certains appellent des logements clientélistes, dont le coût exorbitant, au regard de l'absence d'utilité pour la collectivité, ne se justifie que par des considérations de nature politicienne, avec l'éviction d'une population de classe moyenne ou un effet d'aubaine pour les foyers pouvant être maintenus dans les lieux.

Ces opérations se situent dans la droite lignée d'une politique du logement aveugle, qui cherche avant tout à faire du chiffre, quelles qu'en soient les conséquences pour les Parisiens qui y habitent et les finances de la Ville. Nous avons déjà dénoncé les effets délétères de cette politique aussi dogmatique qu'inepte.

Premièrement, ces conventionnements de logements et d'immeubles renforcent dans tout Paris les phénomènes de ségrégation spatiale, et s'opposent à l'objectif de créer de la mixité sociale puisqu'ils visent à concentrer les logements sociaux là où ils surabondent.

Le plus grave est que ce choix est délibéré. Il est en effet mentionné explicitement dans les documents de programmation qui indiquent que les nouveaux logements sociaux seront aux deux tiers réalisés dans les secteurs déjà pourvus.

Deuxièmement, ces opérations captent l'essentiel des crédits du compte foncier de la Ville de Paris, mais également les crédits des autres organismes publics que sont l'Etat et la Caisse des dépôts, quand il ne s'agit pas de la Région, des collecteurs du 1 % patronal ou des fonds propres des bailleurs sociaux.

Alors que l'on déplore la décollecte du livret A qui sert à financer le logement social, l'accaparement des crédits destinés à ce logement par la Mairie de Paris pour préempter sans discernement constitue une forme de scandale que nous dénonçons.

Enfin, la préemption de masse contribue à la hausse des prix de l'immobilier, puisqu'elle tarit le marché libre. De ce fait, ce sont les classes moyennes qui sont les premières victimes de cette hausse des prix historique enregistrée depuis l'accession de Bertrand DELANOË à la tête de la Municipalité, qui n'a eu de cesse de s'aggraver depuis.

En effet, les études montrent qu'une famille de classe moyenne a la plus faible probabilité de pouvoir se loger à Paris, alors que les familles les plus modestes bénéficient du logement social et que les plus aisés trouveront toujours les ressources pour se loger.

Cette politique est finalement antisociale, car elle accroît les inégalités et obère notre capacité collective à résoudre la crise du logement.

J'aimerais savoir, Monsieur BROSSAT, si vous avez déjà reçu les Parisiennes et les Parisiens que vous expulsez par vos préemptions anarchiques à des coûts prohibitifs. Cette désespérance-là, il serait bon aussi que vous l'écoutez et que vous nous expliquiez ce choix.

Pour le dossier concernant le 230-234, rue de Courcelles, nous ne contestons pas le principe de réalisation de logements sociaux, mais la manière dont le projet est conduit. Il s'agit d'un programme de construction de nouveaux bâtiments dans le jardin d'un ensemble existant de logements sociaux.

Mais quelle idée d'aller construire des logements dans un jardin qui était le seul espace vert au milieu des logements sociaux ! Nous déplorons à ce stade que la mairie du 17^e n'ait évidemment jamais été associée, une fois de plus, ni même consultée, pas plus que les habitants des immeubles existants qui verront pousser de nouveaux bâtiments sous leurs fenêtres.

De même, nous n'avons aucune information de la part de la R.I.V.P. sur le projet architectural de surélévation au 72, rue de La Jonquière, ce qui est bien dommage puisque nous n'avons aucune opposition de principe à ce type de densification.

Quant au projet de la rue Labie, nos réserves portent uniquement encore une fois sur le projet architectural qui, lui, ne nous a pas non plus été soumis, donc par définition nous serons réservés.

Enfin, se pose la question de la typologie des logements sociaux créés qui justifie l'amendement n° 132 que nous avons déposé et qui demande que les logements créés par regroupements de chambres de service dans des quartiers déjà dotés en logements sociaux soient de catégorie intermédiaire.

Concernant la convention de délégation de compétence du Département de Paris en matière d'aide au logement, nous voterons contre également, car elle constitue le volet financier de la politique du logement que nous dénonçons.

Le Gouvernement ferait d'ailleurs bien de revoir les libéralités qu'il accorde sans regarder à la Mairie de Paris en la matière. Le seul chiffre de bientôt 200.000 foyers inscrits sur le fichier des demandeurs de logements sociaux à Paris, preuve accablante de votre échec, devrait l'inciter à se pencher sur la question.

Enfin, nous espérons que la compétence logement, dont sera dotée la Métropole du Grand Paris, permettra enfin de redresser la barre et de répondre à cette urgence dont souffrent des centaines de milliers de Parisiens.

Aussi le groupe les Républicains votera contre les projets de délibération DLH 308, 312, 339, 348, 353, 355, 360, 363, 366 - sauf si vous acceptez notre amendement - 369, 373 et 384, ainsi que sur le projet de délibération DU 171.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame KUSTER, effectivement, de l'effort de concision que vous avez fait. Comme vous l'avez dit, une intervention en remplace 13, merci beaucoup.

Je crois que tous les conseillers pourront vous en remercier.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour y répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci Madame la Maire, du 17^e arrondissement. Là aussi c'est un débat - que nous avons d'ores et déjà eu à de très nombreuses reprises - qui concerne la place du logement social dans le 17^e arrondissement. Là aussi, sur notre politique de préemption d'immeuble, on peut s'échanger à l'infini les mêmes arguments, je vais essayer de me concentrer sur l'essentiel, mais je ne vais pas vous mentir, les arguments que je vais utiliser sont des arguments que j'ai d'ores et déjà utilisés, comme vous d'ailleurs, et qui ne vous ont pas convaincus. Je ne suis pas persuadé que nous ne sortions pas l'un et l'autre convaincus par l'autre.

Mais enfin, je vais essayer quand même. D'abord vous avez évoqué, concernant les préemptions, la question du coût. Je voudrais quand même que l'on n'oublie pas que lorsque la Ville de Paris préempte un immeuble, ensuite elle le confie à un bail social, par bail emphytéotique, et du même coup, le bailleur social verse un loyer capitalisé. Par conséquent, lorsqu'on calcule le coût que cela représente pour la Ville, il est bien inférieur au coût que vous voyez apparaître initialement dans la préemption. En général, le loyer capitalisé représente environ 30 % du prix d'achat, et donc, il faut évidemment en tenir compte lorsque l'on fait ce calcul économique.

Deuxièmement, permettez-moi quand même de relever dans votre argumentaire une forme de contradiction lorsque vous évoquez le sort des familles qui vivent dans les immeubles que nous préemptons. Vous avez d'un côté évoqué un effet d'aubaine et de l'autre, vous nous avez parlé de familles qui auraient été expulsées du fait de préemption. C'est un peu contradictoire.

La réalité est que, lorsque nous préemptons un immeuble occupé, systématiquement - mais je suis tout à fait prêt à ce que vous me soumettiez des cas inverses, parce qu'ils ne correspondent pas à la politique que nous avons choisi de mettre - lorsque nous préemptons un immeuble, l'ensemble des habitants qui vivent dans l'immeuble ont la possibilité de rester dans l'immeuble. Et sous réserve qu'ils soient en dessous des plafonds de ressources, ce qui est le cas de 70 % des Parisiens, ils bénéficient d'une baisse de loyer particulièrement conséquente.

Je souhaite d'ailleurs, et je suis prêt à ce que nous puissions en discuter, que nous puissions systématiquement, lorsqu'un immeuble a été préempté, recevoir ensemble les habitants de cet immeuble, avec le bailleur social, afin de les informer et du contenu des travaux et du calendrier et de la situation qui sera la leur à l'issue de cette préemption.

Vous avez enfin évoqué une forme de contradiction qu'il y aurait dans notre politique entre cette logique de préemption - trop abondante à vos yeux - et le manque de constructions neuves de logements à Paris.

La réalité et j'insiste, c'est que l'année 2015 est une excellente année du point de vue de la production du logement social, mais aussi du point de vue de la construction neuve depuis quatre ans. Jamais à Paris nous n'avions fait autant de constructions neuves privées. Je vous rappelle quand même qu'en 2015, nous avons eu 3.200 permis de construire sur des logements privés accordés, donc 3.200 logements neufs privés. Nous étions à 2.500 en 2014, nous étions à 800 en 2013, c'est dire que les chiffres sont bons, et sur le logement social et sur le logement privé, et il me semble que nous ne devrions pas, en permanence, opposer les deux, alors même que nous avons réussi à atteindre des records dans ces deux domaines.

J'ai essayé de faire encore plus court que vous, mais je suis persuadé que cette discussion continuera. Sur les préemptions, j'y insiste, je souhaite que nous puissions organiser ces réunions avec les locataires en place, parce

que je crois que cela pourra être extrêmement utile et permettra de lever un certain nombre de malentendus qui n'ont pas vocation à demeurer.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je vais demander un peu d'attention.

Nous allons enchaîner quelques votes.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 308.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 308).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 312.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 312).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 339.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 339).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 348.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 438).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 353.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 353).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 355.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 355).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 360.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 360).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 363.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 363).

L'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 132, Monsieur BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Négatif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 132 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 366.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 366).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 369.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 369).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 373.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 373).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 384.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 384).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 171.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 171).

Je vous remercie.

2015 DLH 372 - Réalisation 11-13, rue de Domrémy (13e) d'un programme de surélévation permettant la création de 74 logements P.L.S. par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 372 : réalisation 11-13, rue Domrémy dans le 13e arrondissement, d'un programme de surélévation permettant la création de 74 logements par la société "l'Habitat social français".

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

J'avais envie, presque, de refaire la même intervention que le mois dernier, puisque même société, même bailleur social, même proposition, une surélévation, sans respect du Plan Climat, toujours dans les mêmes conditions.

Je m'interroge quand même un peu sur les relations qu'a la Ville avec les bailleurs sociaux en ce domaine, car, en matière de rénovation thermique, lorsque nous avons adopté le Plan Climat en 2007, il y a eu un certain nombre de documents qui ont été élaborés par la Ville de Paris, notamment à la Direction de l'Urbanisme, un référentiel développement durable qui est proposé à l'ensemble des pétitionnaires, qui déposent des permis de construire avec des objectifs de rénovation thermique.

Et on a parfois le sentiment que, pour les propriétaires privés, on leur demande de respecter ce référentiel, mais lorsqu'il s'agit de certains bailleurs sociaux, ils l'oublient totalement.

Alors, soit ils ne le connaissent pas, ce qui serait gênant, cela voudrait dire qu'on ne le leur aurait pas donné, soit cela veut dire qu'ils s'en moquent totalement, et qu'ils font ce qu'ils veulent, comme ils veulent.

Je pourrais prendre d'autres exemples, j'aurais pu faire ce type de réflexions sur de nombreuses rénovations. On voit, par exemple encore récemment, dans le 13e arrondissement, une isolation par l'extérieur à base de polystyrène, matériau dont on connaît la dangerosité, notamment en cas d'incendie, ou d'autres matériaux absolument proscrits, le recours très fréquent aux fenêtres en PVC, etc., donc très loin de ce que la Direction de l'Urbanisme préconise.

Donc j'aimerais que Ian BROSSAT puisse nous garantir qu'il va être plus exigeant vis-à-vis des bailleurs sociaux sur les conditions dans lesquelles ces programmes de rénovation sont effectués. Que, comme cela a été dit, le Plan Climat doit être respecté et évidemment, pour ce projet de délibération, qui est particulièrement en dehors de cette épure, nous nous abstiendrons.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire, merci Yves CONTASSOT, d'attirer notre attention sur la réalisation au 11-13, rue Domrémy, dans le 13e arrondissement, d'un programme de surélévation d'immeubles permettant la création de 74 logements sociaux par la société d'HLM "l'Habitat social français".

Ce projet de délibération présente effectivement un projet de surélévation, le bailleur social H.S.F. est actuellement propriétaire de cette parcelle et il souhaite y réaliser une opération de surélévation et d'extension.

Cette opération d'optimisation foncière de la parcelle s'inscrira en complément de la réhabilitation énergétique de l'immeuble existant, l'opération s'inscrit tant vers les objectifs du Plan Climat Energie de la Ville de Paris, une bonne performance énergétique du bâtiment sera obtenue par l'isolation de l'enveloppe du bâti par l'extérieur, le remplacement des menuiseries extérieures et de la VMC, ainsi que le remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à condensation.

La mise en place d'un système de récupération de chaleur sur eaux grises est également prévue dans le cadre de cette réhabilitation. Les toitures-terrasses seront végétalisées et le jardin existant bénéficiera d'un traitement paysager. En outre - cela concerne la qualité de vie des habitants -, le hall et les locaux communs, notamment les locaux vélos et les locaux de tri sélectif, seront réaménagés.

Cela dit, j'entends évidemment vos remarques sur la mise en œuvre du Plan climat et je suis persuadé que nous saurons continuer ce dialogue, y compris en 5e Commission, et si vous souhaitez que nous puissions faire un point sur cette question en 5e Commission, ce sera bien volontiers.

Je m'engage par ailleurs à relayer les demandes que vous avez adressées aux bailleurs concernés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 372.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 372).

2015 DLH 409 - Réalisation sur les lots A, B1, C et F, 71, boulevard Diderot et 20 bis, rue de Reuilly (12e) d'un programme comportant 211 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 409 et des amendements n^{os} 133 et 134 qui sont rattachés. Il s'agit de la réalisation, au 71, boulevard Diderot et au 20 bis, rue de Reuilly, d'un programme comportant 211 logements sociaux par Paris Habitat.

Je donne la parole à Jean-François LEGARET. Non, Valérie MONTANDON, peut-être ?

Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Bonjour. Merci, Monsieur le Maire.

L'accession sociale à la propriété répond à un besoin légitime des Parisiens et, contrairement à la pensée unique, certains Parisiens aspirent aussi à devenir propriétaires.

L'accession à la propriété permettrait notamment de développer le parcours résidentiel et permettrait aux classes moyennes d'investir utilement dans un patrimoine qui les inciterait à s'installer durablement dans la Capitale.

En dépit des attentes exprimées par les habitants, aucun programme d'accession à la propriété n'est prévu dans le projet de la caserne de Reuilly ni dans d'autres opérations de logement du 12e arrondissement.

Lors de la réunion publique de présentation du projet de la caserne de Reuilly, les habitants ont souligné et pris acte que les institutionnels avaient le droit d'acheter, sur ce site mais pas les Parisiens.

Le site de la caserne de Reuilly devrait pourtant ainsi comporter un projet plus ambitieux et équilibré, qui refléterait davantage la diversité économique, sociale et culturelle de l'arrondissement, en cohérence avec les logements étudiants, la crèche et les locaux d'activité associative.

C'est pour cela que nous vous proposons un amendement qui permette de remplacer les 30 % de logements libres par 30 % de logements en accession à la propriété.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

Chers collègues, chère Valérie MONTANDON, merci d'attirer notre attention sur ce projet de délibération qui porte sur le réaménagement en logement de la caserne de Reuilly.

La moitié d'entre eux seront des logements sociaux. Cette ancienne caserne militaire accueillera également du logement intermédiaire à hauteur de 20 % et du logement libre à hauteur de 30 %. Comme vous le savez, les 211 logements sociaux qui seront développés se distribuent de manière très équilibrée, en matière de catégories de population auxquelles ils s'adressent puisqu'il y aura 60 logements de type PLUS, 102 logements de type P.L.A.-I. et 49 logements P.L.S.

L'amendement déposé par les Républicains, en l'occurrence par vous, Valérie MONTANDON, propose de remplacer le logement dit libre, qui participe à équilibrer le financement de l'opération, par de l'accession sociale à la propriété.

Nous ne sommes pas favorables à cet amendement. Cela ne signifie pas pour autant, et j'insiste, que nous soyons par principe ou par idéologie, hostiles à l'accession.

D'ailleurs, ce qui nous a motivés tout récemment lorsque nous avons mis en place la charte anti-spéculative que nous avons signée avec l'ensemble des grands promoteurs présents à Paris, vise à diminuer les prix de sortie du logement privé dans la Capitale.

Nous avons été d'ailleurs frappés par le fait que cette démarche a reçu un très bon accueil du côté des acteurs de la promotion immobilière et dans l'ensemble des Z.A.C. qui sera ouvert au cours de cette mandature - je pense à Saint-Vincent-de-Paul mais aussi aux autres.

Nous allons mettre en œuvre cette charte anti-spéculative avec l'objectif de produire du logement moins cher et de faire en sorte que les Parisiens puissent plus facilement accéder à la propriété.

Avis défavorable donc, sur cet amendement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, d'abord l'amendement technique n° 133.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 134, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 409 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DLH 409).

2015 DLH 423 - Participation de la Ville au coût d'aménagement d'un site de relogement provisoire pour les résidents des foyers Clisson (13e) et Lorraine (19e), crée par COALLIA Habitat à Saint-Vincent-de-Paul (14e).

Vœu déposé par le GEP relatif à l'information des résidents des Foyers de travailleurs migrants.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen du projet de délibération DLH 423 et du vœu n° 135 qui est rattaché.

Je donne la parole à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

La réhabilitation des foyers de travailleurs migrants est un sujet que nous avons déjà abordé à plusieurs reprises à ce Conseil et beaucoup de choses ont déjà été dites.

Je souhaite d'abord rappeler que le plan de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants a pour objectif l'amélioration des conditions d'habitat et de vie des travailleurs migrants. Il a été lancé en France en 2005.

La Ville de Paris compte 49 foyers de travailleurs migrants, dont au moins la moitié a été réhabilitée ou est en cours de réhabilitation.

Concernant le site de Saint-Vincent-de-Paul, qui nous intéresse aujourd'hui, il est occupé par les résidents des foyers Clisson et Lorraine, dans le 13e et le 19e arrondissement, pour environ 2 ans.

Depuis leur installation, des problèmes d'ordre sanitaire ont été signalés par les habitants et entendus par le gestionnaire COALLIA, et en cours de résolution. Nous espérons donc que la totalité des problèmes signalés seront rapidement résolus.

Plus largement, sur le plan de réhabilitation des foyers, chacun d'entre eux passe par plusieurs phases. L'une d'elles concerne les négociations parfois difficiles entre les délégués des foyers et les gestionnaires, en particulier, au niveau des conditions d'emménagement dans les logements provisoires.

Ainsi, je tiens à préciser qu'il semblerait que certains engagements pris par les gestionnaires lors de ces réunions de préparation de déménagement, au sujet par exemple du montant des redevances dans les logements provisoires, les transferts de contrats ou encore la rédaction des comptes rendus, ne sont toujours pas respectés.

A ce titre, le groupe Ecologiste de Paris a déposé un vœu relatif à l'information des résidents des foyers de travailleurs migrants, demandant :

- que des comités de pilotage soient créés au plus vite, conformément au vœu adopté par le Conseil de Paris de juin dernier, afin d'intégrer une démarche participative dans le suivi des réhabilitations et de l'accompagnement des résidents dans le cadre de l'hébergement provisoire ;

- que les réunions avec les bailleurs et les résidents fassent l'objet de relevés de décisions réalisés par les gestionnaires et qui devront être validés par l'ensemble des parties du comité de pilotage ;

- qu'une notification individuelle détaillée des conditions de déménagement/installation et de retour dans le foyer soit validée par le comité de pilotage et adressée par le gestionnaire à chaque résident.

Je souhaite également rappeler que, depuis le début de cette mandature, nous avons déposé pas moins de quatre vœux et amendements sur le sujet.

Le dernier vœu, comme je le précisais précédemment, demandait entre autres la création d'un comité de pilotage d'arrondissement des projets de réhabilitation intégrant les gestionnaires, des représentants de la mairie d'arrondissement et de la mairie centrale, des représentants des groupes politiques, des acteurs associatifs et bien sûr des délégués des foyers.

Ce vœu a été déposé et adopté lors du Conseil de Paris de juillet 2015.

Et depuis, il semble que la situation n'ait pas beaucoup évolué.

Je réitère donc notre demande de prise en compte des vœux adoptés au Conseil de Paris et que ces comités de pilotage soient créés au plus vite au sein des mairies d'arrondissement concernées.

Cela permettra d'accompagner les gestionnaires et les résidents dans ce grand projet de réhabilitation de nos foyers de travailleurs migrants, et de faire en sorte que tous les engagements puissent être tenus.

Bien évidemment, nous continuerons à suivre avec attention le processus de réhabilitation de chaque foyer de travailleurs migrants à Paris.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Fatoumata KONÉ, ce vœu que vous avez déposé est rattaché au projet de délibération DLH 423 concernant le relogement de travailleurs migrants à Saint-Vincent-de-Paul, le temps de la réhabilitation de deux foyers gérés par COALLIA : le foyer Clisson, dans le 13e arrondissement et le foyer de Lorraine situé dans le 19e.

C'est pour moi l'occasion de réaffirmer que nous sommes, bien sûr, tout à fait favorables à davantage de dialogue et de transparence concernant les rénovations de foyers de travailleurs migrants. Beaucoup est déjà fait.

J'ai demandé, avec ma collègue Colombe BROSSEL, à ce que des comptes rendus soient rédigés lors des comités de pilotage des réhabilitations, qui se tiennent régulièrement à la Direction du Logement et de l'Habitat avec les résidents, les gestionnaires et la mairie d'arrondissement concernée.

Par ailleurs, sont en train de se constituer les comités de pilotage par arrondissement, afin de mieux faire le lien entre les résidents, les gestionnaires, les élus et les services de l'arrondissement, concernant par exemple l'accompagnement social ou la sécurité des foyers du secteur.

Le premier comité de pilotage va d'ailleurs être réuni en début d'année 2016, dans le 13e arrondissement.

Vous l'avez compris, je suis tout à fait favorable à l'esprit de votre vœu, et c'est pourquoi j'y émets en toute cohérence un avis favorable.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 135, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 393).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 423.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 423).

2015 DLH 5 G - Avenant n° 11 à la convention conclue le 23 mai 2011 avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 5 G est un avenant à la convention conclue le 23 mai 2011 avec l'État relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement.

La parole est à Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce projet de délibération, il y a beaucoup à dire.

D'abord, vous avez fait des promesses, cette majorité, l'année dernière, lors de l'élection municipale, de réaliser, je dis bien de réaliser et non pas de financer ou d'agréer, 10.000 logements par an.

Eh bien, dans ce 11e avenant à la convention de délégation signée entre la Ville et l'État, il y a évidemment beaucoup à dire sur la réalisation de ces 10.000 logements.

D'abord, du côté de l'État, puisque du côté de l'État on nous avait promis, en tout cas pas le président mais le candidat HOLLANDE, la réalisation de 150.000 logements sociaux par an et de 500.000 toutes catégories confondues.

Or depuis trois ans, il a créé, en tant que président, un marasme immobilier tout à fait inédit.

Je rappelle que ce sont seulement 106.000 logements sociaux qui ont été financés en 2014, et l'estimation de 2015 n'est guère meilleure, nous sommes à 108.000.

Nous sommes donc à 40.000 logements en moins par rapport à la promesse de 2012.

De l'autre, la majorité municipale s'engage à marche forcée en faveur du parc social en hypothéquant un soutien renforcé du Gouvernement, alors que ce dernier réduit ses aides.

Au final, ces crédits délégués qui sont en très nette diminution, il faut bien le dire, obligent la Municipalité à financer son programme par d'autres moyens, notamment par la générosité forcée des contribuables et sans se demander d'ailleurs si au-delà des dépenses, l'efficacité est au rendez-vous.

Quand en 2011, le Gouvernement précédent allouait un peu plus de 100 millions d'euros à Paris, que n'avions-nous entendu dans cette enceinte sur le prétendu déclin du budget national pour le logement.

C'était d'ailleurs M. BROSSAT qui évoquait ces termes.

Avec 60 millions d'euros en 2015, c'est l'agonie, et la majorité municipale s'y résout sans trop de pleurs, je n'ai jamais entendu aucun membre de la majorité municipale critiquer ce niveau.

Il est d'ailleurs très surprenant que contre toute attente, la Ville inscrive une prévision de 70 millions d'euros de crédits délégués pour 2016 et un engagement la concernant de près de 436 millions d'euros.

Gageons que ces niveaux, déjà bouleversés en 2015, seront revus respectivement à la baisse et à la hausse ; à la baisse pour l'État, à la hausse pour la Ville.

Car, qui peut croire à une participation accrue du Gouvernement, alors que la question de son maintien dans le financement du logement social est posée ?

L'annonce unilatérale, sans concertation du milieu HLM, de la création d'un fonds national d'aide à la pierre en fait douter, et ce n'est pas le propos flottant du Président de la République au congrès de l'Union des HLM qui peut rassurer.

Quelle sera la hauteur de la contribution de l'État ? 100 millions d'euros, 250 millions d'euros à parité sur 500 millions d'euros ? Personne ne le sait.

La seule certitude, c'est que cet outil censé sécuriser les bailleurs sociaux dans leur effort de construction risque surtout de siphonner leurs caisses, portant ainsi atteinte à l'autofinancement, à l'entretien des bâtiments et à la qualité des services attendus par les locataires.

Cette nouvelle ponction s'ajoute d'ailleurs à des charges et obligations financières qui pèsent sur l'équilibre économique des organismes bailleurs, à l'instar du coup des réalisations des conventions immobilières les liant à la Ville.

Je l'ai dénoncé hier, les bailleurs sont ponctionnés par le Gouvernement, ils sont aussi ponctionnés par votre Exécutif, car les reconventionnements apportent de l'argent à la Ville qui permet évidemment de combler le trou dont nous avons tant parlé.

Il s'agit d'un véritable hold-up sur les bailleurs sociaux qui dépendent de la Ville, Paris Habitat, Elogie, la S.I.E.M.P.

Bref, dans un temps où pour le Gouvernement, les annonces sans lendemain tiennent lieu d'actions politiques, on finirait presque par passer sur les subterfuges de la Municipalité.

Ce qui compte pour vous, ce ne sont pas les dépenses, c'est le chiffre, peu importe les modalités, peu importe l'offre réelle créée, peu importe la demande, pourvu qu'il y ait l'ivresse du nombre.

Et si l'on croit le bleu budgétaire, 7.396 logements seront financés en 2015.

Pas mal !

Sauf que cela est grandement artificiel.

Je n'aurai pas l'outrecuidance de rappeler à Ian BROSSAT ce qu'il disait en 2012 quand il était président du groupe Communiste, sur la "comptabilisation de 1.600 logements provenant de l'ex-parc privé de la R.I.V.P. qualifiée de pur affichage".

Nous en jugions comme lui et depuis longtemps, mais la constance est de notre côté car l'affichage se poursuit à travers des opérations de conventionnement.

En revanche, et parce qu'il est inscrit dans le marc de la convention de délégation mais aussi du P.L.H., on aimerait savoir ce que devient l'engagement de flécher 60 % des financements vers la construction neuve, où sont passés les 4.500 logements neufs annuels préconisés par le SDRIF ?

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, nous nous abstiendrons sur cet avenant à la convention.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

La parole est à Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, ce Conseil de décembre est l'occasion de disposer d'une vision globale de la production de logements sociaux dans notre ville qui en a tant besoin.

Le plan budgétaire logement, à disposition de l'ensemble des conseillers de Paris, est ainsi très instructif et montre que notre majorité tient les engagements pris durant la campagne municipale de 2014 en matière de logement. 7.396 logements sociaux ont ainsi été financés en 2015, dont 89 % de logements familiaux qui manquent encore plus cruellement à Paris.

Même si, comme nous l'avons exprimé à plusieurs reprises, mon groupe et moi-même nous aurions souhaité un véritable rééquilibrage vers la construction de logements très sociaux, leur production atteint 31 % de la production totale, soit un peu plus que l'objectif fixé dans le programme local de l'habitat. Nous pouvons donc globalement nous féliciter de l'effort, y compris budgétaire de notre Ville, pour aider chacune et chacun à se loger à Paris en fonction de ses besoins et de ses moyens, bien que beaucoup reste à faire et que nous devons rester mobilisés.

C'est donc d'autant plus étonnant que les crédits délégués de l'Etat vers notre collectivité soient chaque année réduits de manière drastique. En 2010, le Département de Paris bénéficiait de 127 millions d'euros de la part de l'Etat pour soutenir la politique ambitieuse menée pour la production de logements sociaux. En 2015, l'Etat ne devrait nous verser plus que 60 millions d'euros, soit une baisse de 15 % par rapport à ce qui était prévu en début d'exercice et plus de 50 % par rapport à 2010, alors même que nos objectifs sont plus importants et que nous devons atteindre 25 % de logements sociaux en 2025. C'est totalement incompréhensible.

Le Président de la République s'était engagé à produire 500.000 logements par an jusqu'en 2017. Pour se faire, il réduit les engagements propres de l'Etat et laisse les communes seules, conduisant à des déséquilibres géographiques encore plus importants entre les communes volontaristes et les villes récalcitrantes.

Si nous comprenons bien qu'il faille néanmoins voter cet avenant, nous vous appelons à la plus grande vigilance pour que les engagements pris par l'Etat, qui promet d'abonder à hauteur de 250 millions d'euros un fonds national des aides à la pierre qui - je le dis en passant - est également financé par les locataires eux-mêmes avec les bailleurs, soient respectés et que nous soyons accompagnés à la hauteur de nos ambitions dans notre politique du logement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, **Ian BROSSAT**.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère Galla BRIDIER, cher Jérôme DUBUS.

Je me réjouis qu'un relatif consensus émerge sur le sujet des aides à la pierre. En effet, deux groupes, l'un de la majorité, l'autre de l'opposition, par leurs interventions, s'inquiètent de cette baisse des aides à la pierre indispensables pour produire du logement social dans notre ville.

Je vous rappelle qu'Anne HIDALGO, Maire de Paris, avait, dès cet été, pris la tête des maires alertant sur la baisse de cette enveloppe. En 2014, 80 millions d'euros avaient été débloqués. En 2015, le montant prévisionnel des droits à engagement était de 70 millions d'euros inscrits dans l'avenant n° 9 que nous avons approuvé lors du Conseil de Paris d'avril.

Finalement, et c'est l'objet de ce projet de délibération, l'Etat n'apporte comme contribution que 60 millions d'euros pour 2015, ce qui est, certes plus que les 50 millions d'euros qui avaient été indiqués à l'été à nos services, mais reste largement insuffisant et ne correspond pas par ailleurs aux engagements que l'Etat avait pris vis-à-vis de nous.

Je veux vous le dire très clairement : nous sommes déterminés à nous faire entendre par l'Etat sur cette question des aides à la pierre. D'abord parce que, et cela a été dit, il s'agit d'un engagement pris par le Président de la République lorsqu'il était candidat en 2012. A l'époque, il avait demandé, enfin, il s'était engagé à un doublement des aides à la pierre. Ensuite parce que cela s'inscrit malheureusement dans un contexte global de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités et parce qu'enfin, si nous voulons soutenir le secteur du B.T.P., qui est un secteur économique stratégique, il faut permettre aux collectivités locales de faire du logement social.

Et pour leur permettre de faire du logement social, il faut qu'à côté des fonds qu'elle mobilise elle-même, à côté des fonds mobilisés par les bailleurs, il y ait le soutien, l'accompagnement de l'Etat dans cette politique, et c'est la raison pour laquelle nous ne cesserons pas de dire à l'Etat que nous avons besoin qu'il nous accompagne dans notre politique de développement du logement social. Et la Maire de Paris a déjà rappelé ses obligations à l'Etat et fait la demande que les crédits soient au minimum stabilisés dans la loi de Finances 2016.

Voilà les éléments que je voulais vous apporter.

Par ailleurs, sur la question plus globale évoquée par Jérôme DUBUS, qui concerne notre politique du logement social, je veux vous redire ici que nous sommes très fiers d'avoir réalisé cette année 7.396 logements sociaux. C'est une année record pour nous à Paris : c'est davantage qu'en 2014, c'est davantage qu'en 2013, c'est davantage que ce qu'il n'y a jamais eu à Paris, puisque je vous rappelle quand même qu'avant 2001, le rythme de production de logements sociaux était en moyenne de 1.500, et nous sommes actuellement à 7.396.

Enfin, concernant la question de la construction neuve, vous redire ici que l'immobilier se porte bien à Paris, à la fois en matière de logement social, mais aussi en matière de logement privé. Cela fait trois fois que je le répète depuis deux jours, mais comme manifestement, le message n'est pas passé, je le répète : 3.200 logements privés nouveaux en 2015 sur la base des permis de construire accordés, c'est un record absolu, davantage qu'en 2014, trois fois plus, voire quatre fois plus qu'en 2013.

Bref, nous sommes bien décidés à continuer sur cette dynamique et je veux redire que nous le devons très largement à l'ensemble des acteurs : évidemment, les bailleurs publics, évidemment, les bailleurs sociaux, mais aussi les acteurs privés qui participent de cette dynamique et sur lesquels nous comptons beaucoup pour poursuivre sur la dynamique que nous avons engagée.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, **Ian BROSSAT**.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 5 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 5 G).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et c'est donc sur ce très beau record de constructions de logements que nous achevons la séance de cette matinée.

Nous reprendrons à 14 heures 30, avec l'examen des vœux non rattachés.

Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je propose que nous reprenions la séance.

Souhaits de bienvenue.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à saluer les enfants du conseil des enfants du 4e arrondissement qui sont deux par école du 4e arrondissement. D'abord, nous les saluons amicalement. Ils ne peuvent pas totalement constater que notre hémicycle est rempli, mais, promis, les élus vont arriver.

On est content de vous voir et de vous accueillir au Conseil de Paris.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux expulsions locatives.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux expulsions locatives.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Comme convenu, nous allons commencer par les vœux non rattachés avant de donner la parole sur les vœux n^{os} 136, 137 et 137 bis relatifs aux expulsions.

La parole est à Galla BRIDIER pour deux minutes maximum.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Si la question des expulsions locatives n'intéresse peut-être pas beaucoup de mes collègues, cela intéressera donc peut-être nos jeunes citoyens.

Je vous propose au nom de mon groupe un énième vœu, si je puis dire, relatif aux expulsions locatives, car, malheureusement, ce vœu est encore d'actualité. Il l'était encore plus chaudement avant le début de la trêve hivernale. Il y a encore eu des dérives, il y a encore eu des expulsions de ménages Dalo non relogés sans même une proposition de logement. Ce vœu vient une nouvelle fois demander à l'Etat de respecter ses engagements et le contenu des différentes circulaires, notamment celles du 26 octobre 2012 et du 6 février 2015, visant à améliorer l'effectivité du droit au logement opposable.

Nous demandons aussi au Préfet de police qu'aucune expulsion n'intervienne avant épuisement de l'ensemble des recours devant les différents tribunaux compétents. Nous demandons qu'il sursoie aux expulsions de ménages endettés vivant dans un logement déclaré insalubre ou non décent et pour lequel le juge n'aurait pas encore requalifié préalablement la dette locative en conséquence. Enfin, nous rappelons que seule la commission de médiation est en capacité de juger de la caducité du droit au logement opposable.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BRIDIER.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour deux minutes maximum.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Ce n'est pas la première fois que nous abordons dans cet hémicycle la question des expulsions locatives. Si nous avons souhaité saisir aujourd'hui les membres de cette Assemblée, la Préfecture mais également le Gouvernement, c'est parce que la situation évolue dangereusement. Nous avons pu constater dans différents arrondissements, dont le 10^e arrondissement, une multiplication des expulsions locatives les semaines précédant la trêve hivernale. Parmi les familles expulsées, plusieurs d'entre elles sont reconnues prioritaires au relogement dans le cadre du droit au logement opposable : la loi Dalo.

Cette volonté de la Préfecture d'accorder le concours de la force publique à l'expulsion de ménages pourtant reconnus Dalo, nous a été confirmée par un courrier de M. le Préfet à la Maire de Paris en date du 29 septembre dernier. Cela mérite une réponse ferme et claire de la part du Conseil de Paris et c'est le sens de notre vœu.

M. le Préfet, Michel CADOT, justifie les expulsions en invoquant de nombreuses difficultés et des problèmes d'application des circulaires. Parce que la Préfecture n'arrive pas à mettre en œuvre les décisions de l'Etat, alors que c'est précisément son rôle, elle s'en exonère. C'est pour nous inacceptable. Nous n'acceptons pas que des familles reconnues prioritaires Dalo soient mises à la rue sans proposition de relogement, au mépris des protections que leur apportent les circulaires du 26 octobre 2012 et du 6 février 2015.

L'Etat, dans le même temps, comme évoqué ce matin, diminue les aides à la pierre, tout en estimant qu'il est trop difficile de reloger les familles. Ces expulsions doivent cesser immédiatement, de même que devraient cesser les expulsions spéculatives et toute expulsion sans proposition de relogement. Le Préfet de police indique qu'il souhaite interpellier le Gouvernement sur la situation des expulsions locatives. Nous aussi, nous souhaitons interpellier le Gouvernement sur la nécessité de faire appliquer le droit au logement opposable. C'est pourquoi nous vous proposons de voter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LE RESTE.

En réponse aux vœux n^{os} 136 et 137, l'Exécutif a déposé le vœu n° 137 bis.

Je vous propose donc, Monsieur BROSSAT, de répondre aux interventions.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Galla BRIDIER, merci, Didier LE RESTE, d'attirer notre attention sur la question des expulsions locatives qui est une préoccupation majeure pour notre majorité municipale. En effet, cette année, avant l'entrée en vigueur de la trêve hivernale, nous avons constaté avec les associations militant pour le droit au logement - certaines d'entre elles sont d'ailleurs représentées dans nos tribunes - une multiplication des expulsions, notamment de ménages prioritaires au titre du droit au logement opposable.

Nous sommes évidemment conscients de toutes les difficultés liées au relogement de ces ménages en Ile-de-France, mais celles-ci ne peuvent en aucun cas justifier ou expliquer une non-application des textes. La loi et les circulaires relatives au droit au logement opposable précisent en effet que les ménages Dalo ne doivent pas être expulsés sans proposition de logements adaptés, quelles que soient les circonstances locales, y compris à Paris où le marché est particulièrement tendu.

Ainsi, la Ville de Paris travaille activement au relogement de ces ménages. Je tiens à souligner que plus d'un quart de notre contingent permet de reloger des ménages Dalo, ce qui est loin d'être le cas dans d'autres départements de l'Ile-de-France. Afin que des ménages n'aient pas à subir le traumatisme de l'expulsion, alors qu'ils sont protégés par la loi, je propose au groupe Communiste - Front de Gauche et au groupe Ecologiste de Paris de retirer leur vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif qui reprend et complète l'ensemble de leurs demandes, à savoir le respect des textes, en l'occurrence la non-expulsion des ménages Dalo, une non-intervention des forces de police en cas d'attente de décision de justice ou de conclusion du service technique de l'habitat, ainsi que le relogement des ménages Dalo, qui est évidemment un enjeu majeur pour tout le monde.

Sur ce dernier point, nous appelons vivement à ce que soient mobilisés le parc privé ainsi que les réservations du 1 % logement et de l'Etat dans le parc social. On ne peut que déplorer le fait que seulement 50 % du contingent mal logé dans les Hauts-de-Seine soient dédiés au relogement des ménages prioritaires, alors que celui-ci est mobilisé à hauteur de 90 % à Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Le partenariat actif mis en place depuis plusieurs années entre la Préfecture de police, la Préfecture d'Ile-de-France et la Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé du Département de Paris, a permis de renforcer la prévention des expulsions locatives à Paris conformément aux instructions gouvernementales. De gros efforts ont été faits en la matière pour ne pas venir à la phase de l'accord du concours de la force publique. Il vaut mieux prévenir de ce point de vue et ne pas en arriver à l'expulsion.

S'agissant plus spécifiquement des ménages éligibles dont le droit au logement a été reconnu urgent et prioritaire, la Préfecture de police s'attache à appliquer naturellement les circulaires interministérielles du 26 octobre 2012. Cependant, quatre ans après l'entrée en vigueur de cette circulaire, le nombre de demandes de concours de la force publique pour la mise en exécution d'une ordonnance d'expulsion concernant des ménages Dalo s'est accrue de manière considérable.

Malgré la mobilisation très importante par le Préfet de région - vous l'avez dit, Monsieur BROSSAT, en effet, le Préfet de Paris mobilise 90 % du contingent préfectoral à destination des Dalo - le nombre de relogements de Dalo s'avère insuffisant par rapport aux flux de dossiers entrants, ce qui a pour conséquence d'immobiliser de manière durable des biens immobiliers de petits propriétaires privés qui se retrouvent, par là-même, en grande difficulté et pour certains, dans des situations dramatiques.

Comme le Préfet de police a eu l'occasion de le préciser à plusieurs reprises devant votre Conseil, seules quelques circonstances exceptionnelles conduisent à ce jour à procéder, encore une fois très ponctuellement, à l'expulsion d'un ménage reconnu prioritaire Dalo. Ces circonstances sont les suivantes : le refus d'une ou plusieurs propositions de relogement par les intéressés, les difficultés sociales graves du propriétaire, l'entrée dans les lieux par voie de fait, la sous-location ou encore les troubles de jouissance.

Afin de lever toutes les difficultés d'application que posent désormais cette circulaire, il est indispensable que la Ville poursuive pleinement la mobilisation - que je salue - de son contingent propre et joigne ses efforts à ceux de l'Etat, afin de permettre un relogement rapide de ces ménages. Ce n'est qu'ensemble que l'on pourra résoudre cette situation particulièrement difficile.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 136 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu, Madame BRIDIER ?

Il est retiré.

Le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ?

M. Didier LE RESTE. - Je vais le retirer, même si je ne suis pas trop satisfait de la réponse de la Préfecture.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 137 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 394).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au fonctionnement du Comité Inter-bailleurs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 138 relatif au fonctionnement du Comité Inter-bailleurs.

La parole est à M. HONORÉ, pour deux minutes maximum.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, la situation du logement social à Paris est caractérisée par une augmentation très forte de la demande, soit plus de 215.000 demandeurs en novembre 2015. Le délai d'attente pour obtenir un logement social est en moyenne de sept ans et la mobilité au sein du parc social est de moins de 4 %.

Lors de sa communication, la Maire de Paris, pour le budget primitif 2016, a indiqué que le logement des Parisiens demeure la priorité de la mandature, sans pour autant que cela se traduise par une gestion transparente.

Il a été mis en place depuis 2014 un comité inter-bailleurs présidé par l'adjoint à la Maire de Paris chargé du logement, regroupant les quatre bailleurs parisiens, dont les réunions sont régulières et font l'objet de comptes rendus.

Nous vous demandons qu'il soit communiqué aux conseillers de Paris membres de la commission de désignation de logements sociaux ainsi qu'aux élus siégeant au sein des conseils d'administration des bailleurs sociaux concernés, les décisions prises lors de chaque réunion de ce comité inter-bailleurs, et qu'à cet égard ces élus soient destinataires des comptes rendus des travaux du comité. Enfin, que les réunions du comité inter-bailleurs soient ouvertes aux représentants de l'opposition.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Beaucoup de choses se mêlent dans ce vœu comme souvent dans les vœux présentés par l'écu en question. Vous commencez par évoquer la situation du logement à Paris, ce que vous appelez une explosion du nombre de demandeurs de logement social. Vous parlez de 215.000 Parisiens demandeurs de logement social, ces chiffres sont faux puisqu'un tiers de ces demandeurs sont des habitants de banlieue qui demandent un logement social à Paris, mais cela ne reflète en aucun cas la crise du logement à Paris, mais la crise du logement en banlieue et l'attractivité de Paris, puisqu'en l'occurrence ces hommes et femmes qui vivent en banlieue demandent à vivre à Paris ce qui est leur droit d'autant que certains d'entre eux y travaillent.

Vous évoquez d'autres sujets, vous parlez d'un manque de transparence, je crois que s'il y a bien une marque de fabrique dans ce que nous avons fait depuis de nombreuses années à Paris et singulièrement depuis la nouvelle mandature, c'est la transparence, notamment en matière d'attribution de logements sociaux.

Vous aboutissez à cette demande qui consiste à nous proposer que l'opposition soit intégrée au comité inter-bailleurs. Le comité inter-bailleurs n'est pas un lieu de débat, c'est un comité de pilotage. Par définition, un comité de pilotage, les élus qui y sont représentés sont ceux de la majorité municipale. Une équipe municipale a été élue par les Parisiens, et d'ailleurs confirmée dimanche dernier au vu des résultats, par conséquent rien ne justifie dans le comité inter-bailleurs, la présence des élus de l'opposition.

En revanche, je m'engage de manière très ferme si vous le souhaitez, même si vous n'y siégez pas personnellement, à ce que la cinquième commission puisse procéder à un examen régulier des décisions prises dans le cadre du comité inter-bailleurs, ce qui répond à votre souci de transparence. En attendant, avis défavorable sur votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 138 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Absentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un état des lieux dans les résidences de logements sociaux (18e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux n^{os} 139 et 139 bis sont relatifs à un état des lieux dans les résidences de logements sociaux.

La parole est de nouveau à M. HONORÉ, pour deux minutes maximum.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, nous vous demandons de procéder à un état des lieux dans les résidences de logements sociaux particulièrement dans le 18e arrondissement ; d'entreprendre dans les plus brefs délais les mesures nécessaires pour assurer les conditions d'hygiène et les travaux d'entretien indispensables, en particulier concernant les ascenseurs ; de procéder à des opérations régulières et systématiques de dératissage ; de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité dans les résidences de logements sociaux et de leur environnement.

Ce vœu fait suite à la réclamation de nombreux habitants, de nombreux locataires de logements sociaux qui se plaignent. Pour les avoir visités, je peux vous confirmer que certains appartements sont dans un état lamentable, les cages d'escalier sont véritablement dégradées par les fuites d'eau, et malgré leurs nombreuses plaintes, lettres et pétitions, rien n'est fait, c'est un véritable scandale.

Je demanderai donc à l'adjoint au Maire de Paris chargé du logement, au lieu de faire des phrases toutes faites et de l'autosatisfaction, d'aller plus souvent dans les logements sociaux, en particulier dans le 18e arrondissement où il est élu, il pourra vérifier que ce que je dis est vrai.

Il pourra aussi se rendre compte que les habitants du 18e arrondissement qui habitent dans les logements sociaux en ont plus qu'assez d'être abandonnés, de se voir refuser les moindres travaux nécessaires pour l'amélioration de leur habitat.

J'en ai fini de cela pour vous dire que vous devriez, Monsieur BROSSAT, vous mettre au travail au lieu de faire de l'autosatisfaction.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HONORÉ, pour cette intervention toute en finesse.

L'adjoint au logement va vous répondre.

M. Ian BROSSAT. - Merci, au moins aussi finement que la question qui m'a été posée, je vois beaucoup les habitants de Paris, les habitants du parc social, ceux du 18e arrondissement en particulier. J'entends aussi ce qu'ils disent, y compris quand ils parlent par leur bulletin de vote, notamment dimanche dernier. Quand je vois les résultats enregistrés par notre majorité municipale dans le 18e arrondissement, particulièrement dans les quartiers les plus dotés en logements sociaux, je n'ai pas franchement l'impression qu'ils soient très en colère contre nous.

Ceci ne veut pas dire pour autant que tout aille bien, qu'il n'y ait rien à faire pour améliorer la situation et nous sommes évidemment déterminés à améliorer l'entretien du parc social. D'ailleurs, vous évoquez un certain nombre d'adresses dans ce vœu, elles ont toutes fait l'objet d'investissements importants, 3,6 millions d'euros en deux ans ont été investis à Emile Blémont pour le ravalement et la réfection des parties communes intérieures par exemple ; 7 millions d'euros en deux ans sur le groupe Poissonniers avec des travaux Plan Climat en cours ; 1 million d'euros en trois ans à Charles Hermite avec le souci de la sécurité et le renforcement des contrôles d'accès.

Quant au droit à la sécurité que vous évoquez, qui je le sais est aussi cher au cœur de notre présidence de séance, croyez bien que nous sommes très déterminés sur la question, ce qui nous conduit à maintenir la subvention au GPIS cette année.

En tout cas, sur l'ensemble de ces sujets, nous sommes totalement mobilisés et nous allons continuer à l'être. C'est le sens du vœu de l'Exécutif que je vous propose de voter.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 139 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 139 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 395).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'information des maires d'arrondissement concernant l'attribution des logements sociaux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 140 est relatif à l'information des maires d'arrondissement concernant l'attribution des logements sociaux.

La parole est à Mme GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu poursuit d'une certaine manière le débat que nous avons eu hier sur le vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris, sur le droit de suite des vœux que nous adoptons au sein de cette Assemblée. La question de la transparence dans l'attribution des logements sociaux constitue une exigence démocratique, aussi bien pour les demandeurs afin qu'ils sachent où en est leur demande, que pour les citoyens et les élus.

En juillet 2014, notre Assemblée adoptait à l'unanimité un vœu de notre groupe prévoyant une présentation détaillée des attributions de logements sociaux, une communication annuelle par réservataire pour l'ensemble des organismes bailleurs et des commissions de désignation.

Ce vœu prévoyait également que les maires d'arrondissement soient systématiquement informés des attributions effectuées sur le territoire de leur arrondissement.

Dès lors, je regrette que cette disposition, votée pourtant à l'unanimité il y a 18 mois, ne soit pas encore entrée en vigueur. C'est d'autant plus incompréhensible que les bailleurs, je pense notamment à Paris Habitat, prévoient d'ores et déjà dans leur procédure cette communication. Ceci signifie que le travail est déjà fait. Dès lors, ce vœu a pour objet que soit rappelé l'engagement pris par notre Assemblée et que la mise en œuvre de la transparence sur laquelle nous sommes collectivement engagés soit de mise.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, la transparence est une priorité absolue de notre action en matière de logement comme dans d'autres domaines. Il est indispensable de tisser une relation de confiance avec les Parisiens sur ce sujet, d'autant plus lorsque les demandeurs de logement sont si nombreux.

Dès 2014, nous avons ainsi mis en place une grille de cotation permettant une procédure d'attribution plus lisible, les arrondissements de la majorité l'ont désormais adoptée. Nous avons aussi introduit l'anonymisation des dossiers et plus récemment encore, nous avons ouvert la commission de la Maire aux Parisiens qui souhaitent y assister.

En matière de transparence des attributions et de diffusion d'information, l'Atelier parisien d'urbanisme publie chaque année un rapport intitulé "Accès au logement social", disponible en ligne et accessible à tous. Il détaille les attributions par réservataire. J'entends votre demande de pouvoir accéder à des détails d'attribution plus fins, avec une déclinaison pour chaque arrondissement. J'ai donc demandé à l'APUR que ces données soient désormais ajoutées aux publications et je suis par conséquent tout à fait favorable à votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 140 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 396).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux salariés de l'entreprise de nettoyage sous-traitante de Paris Habitat.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'arrêt du recours aux entreprises de sous-traitance dans les bailleurs sociaux de la Ville.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux n^{os} 141, 142 et 142 bis sont relatifs aux salariés de l'entreprise de nettoyage sous-traitante de Paris Habitat.

Je vais donner, dans l'ordre, la parole à Mmes Danielle SIMONNET, Raphaëlle PRIMET et M. Jérôme GLEIZES, chacun pour 2 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

J'espère que demain nous aurons une très bonne nouvelle. J'espère, je croise les doigts. Les salariés de l'OMS auront fait une grève de près de 3 mois.

L'OMS, c'est quoi ? C'est une société de nettoyage qui travaille en sous-traitance pour Paris Habitat. Ils nettoient les halls des immeubles des logements sociaux.

Ces salariés étaient extrêmement maltraités par leur employeur, un véritable patron voyou, qui pouvait se permettre à la fois de faire des feuilles de paie sans forcément les bons numéros de sécurité sociale, qui se permettait de donner la paie le 10, 15 ou 20 du mois, une entreprise qui ne donnait même pas le matériel nécessaire à ses salariés pour travailler et, quand ses salariés se mettaient en grève, c'était un mépris, voire même une remise en cause du droit de grève, avec y compris...

Qu'est-ce qu'il se passe ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Soit le problème est lié à Danielle SIMONNET, ce que je ne crois pas, chère Danielle, soit c'est lié à un petit souci en régie.

Que Danielle SIMONNET retrouve sa place.

Je vous confirme que c'est partout.

(Coupure son dans la salle).

On éteint tout. Je vous propose une suspension de séance de 2 minutes, on va essayer de régler cela et on reprendra après.

Je vous propose de continuer avec les micros HF...

Mme Danielle SIMONNET. - Je reprends là où j'en étais, je ne recommence pas.

Donc, ces salariés se sont battus et, quand ils se battaient, l'employeur, à un moment donné, n'a rien trouvé de mieux à laisser entendre que, de toute façon, comme ils ne savaient ni lire ni écrire, leurs revendications n'étaient pas recevables.

Ils se sont battus et ils devraient normalement, nous l'espérons, demain signer enfin un accord et avoir gain de cause sur un bon nombre de revendications, notamment la question de la requalification car il faut savoir que bon nombre de ces salariés n'ont pas eu d'augmentation de salaire et sont toujours payés au même montant que leur première feuille de paie, il y a 10, 15 ou 20 ans.

Sauf que, ce que je veux alerter à travers ce vœu et le deuxième vœu que j'émetts, c'est que le donneur d'ordre Paris Habitat a une part de responsabilité et doit assumer ses responsabilités. Quand un donneur d'ordre fait appel à

une société de sous-traitance, il doit s'assurer que cette société de sous-traitance respecte le Code du travail, respecte la loi, respecte les salariés.

Et ensuite, prendre conscience que, y compris chez les bailleurs sociaux, ce travail pourrait être réinternalisé. Ce serait la meilleure garantie pour que les droits des travailleurs et travailleuses soient respectés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour 2 minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Vous le savez, Madame la Maire, 53 salariés de la société OMS sous-traitant pour le nettoyage sont en grève depuis près de trois mois.

Ces salariés méritent toute notre admiration pour avoir tenu bon face à une société qui a tout essayé pour discréditer leur lutte, attendant d'avoir le couteau sous la gorge pour commencer à négocier.

Ces salariés se battent pour leur dignité au sein d'une entreprise qui les maltraite, tant au niveau des conditions de travail que du respect de leurs droits. Pouvons-nous supporter que dans nos immeubles, chaque jour, travaillent des hommes et des femmes dans des conditions dignes d'un autre temps ? Pouvons-nous nous contenter de choisir pour nos marchés le moins-disant en fermant les yeux sur ce qui conditionne les bas prix obtenus ?

Nous devons absolument imposer des clauses drastiques et veiller au respect de celles-ci tout au long des contrats passés. Ces grévistes ont tenu le coup, principalement grâce à l'aide des habitants et de leur collectif de soutien, ainsi que de l'"Association de locataires des Fougères".

Après de multiples déboires, aujourd'hui nous avons grand espoir que la médiation aboutisse et qu'enfin ils obtiennent ce à quoi ils ont droit et la reconnaissance de la justesse de leur combat.

La Ville ne peut accepter, dans quelque domaine que ce soit, d'avoir des sous-traitants qui se comportent de cette façon. Le vœu proposé par l'Exécutif en réponse à notre vœu, par Ian BROSSAT, va dans le bon sens et nous veillerons à la réalisation de la mission et à ses conclusions.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci bien.

Beaucoup a été dit mais il y a quand même des éléments dans le vœu qui sont très intéressants et complémentaires à cette expérience. On voit qu'on est en phase de résolution du conflit de l'OMS.

D'ailleurs, parmi les choses tout à fait inacceptables, c'est sur le fait qu'on s'est rendu compte que nombre de fiches de salaire versées aux salariés de l'OMS étaient tout à fait illégales, notamment des gens qui étaient inscrits sous le même numéro ou des gens qui avaient des fiches de salaire avec 0 euros par mois. Ce genre de chose est tout à fait inacceptable.

C'est d'autant plus inacceptable que le donneur d'ordre est un bailleur social, Paris Habitat, et que cela doit nous servir de leçon pour que les organismes, les S.E.M. qui sont dépendants de la Ville soient plus vigilants sur les contrats qu'ils font, les contrats d'externalisation. Notamment, dans ces contrats, il y a toujours des clauses de rupture en cas de non-respect du droit social et il faut que ces clauses soient appliquées.

En l'occurrence, dans le cadre de Paris Habitat, si l'OMS a triché, n'a pas respecté le droit social, il faut que les clauses de rupture soient mises en place de façon à trouver d'autres partenaires.

Et parmi ces partenaires, ce qui est aussi dans le vœu, c'est qu'on aille aussi voir du côté de l'économie sociale et solidaire où beaucoup de sociétés d'insertion font du travail tout à fait pertinent et de qualité, qu'il faut aider aussi au lieu d'aider des entreprises qui font des bénéfices sur le dos des habitants de Paris Habitat et de la R.I.V.P.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZE.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT, pour 2 minutes maximum.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Danielle SIMONNET, à Raphaëlle PRIMET, Jérôme GLEIZES d'évoquer la situation des salariés d'OMS, qui est effectivement une situation qui n'est pas acceptable.

Je me suis rendu dans le 20e arrondissement, il y a quelques jours avec Raphaëlle PRIMET et d'autres, pour rencontrer ces salariés qui sont confrontés à des conditions de travail qui les ont conduits à faire légitimement grève, afin de faire valoir leurs droits. Je peux vous dire que la Ville de Paris, tout au long de cette période de conflit social a été aux côtés des salariés, nous avons reçu à deux reprises les représentants des grévistes avec leurs syndicats et les habitants du quartier inquiets d'un conflit qui s'enlisait.

Nous sommes intervenus auprès de la société OMS afin de garantir le respect du Code du travail et du droit de grève et de sortir du conflit. Nous avons soutenu la nomination, début novembre, d'un médiateur pour renouer avec un dialogue social malheureusement rompu par la direction de l'entreprise.

Il semble que la situation évolue positivement et que nous soyons à même, ce jeudi, donc demain, de signer un accord qui permettra aux salariés de sortir la tête haute de cette grève et c'est heureux. Evidemment, il faut que nous soyons capables de tirer un certain nombre d'enseignements de ce conflit social. Je souhaite effectivement que nos bailleurs sociaux soient absolument exemplaires dans les exigences qu'ils portent à l'égard de leurs sous-traitants, car il n'est pas acceptable que des salariés soient traités comme ils l'ont été au sein de cette entreprise-là.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif que je vous propose et dont je vous propose qu'il puisse se substituer aux vœux initialement présentés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous avons, si je comprends bien, Monsieur BROSSAT, en réponse aux vœux n^{os} 141 et 142, un vœu de l'Exécutif n° 142 bis. Est-ce que le vœu n° 141, déposé par Danielle SIMONNET, est retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Puis-je avoir une minute pour présenter très rapidement le vœu n° 142 et expliquer pourquoi je retire mon vœu au profit du vœu de l'Exécutif, puisque je n'ai pas présenté le 142 ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Oui, mais très rapidement.

Mme Danielle SIMONNET. - Je tenais vraiment à féliciter le vœu de l'Exécutif et à remercier Ian BROSSAT, puisque dans le vœu de l'Exécutif il répond notamment à la fois au premier vœu de soutien aux salariés de l'OMS et à la nécessité d'engager une réflexion avec les bailleurs sociaux, mais aussi en partie à mon vœu n° 142, puisque M. Ian BROSSAT propose, dans le vœu n° 142 bis, de vraiment faire en sorte qu'il y ait une mission qui travaille au niveau des bailleurs sociaux pour faire déjà l'état des lieux, puisque l'on sait que, par exemple entre Paris Habitat ou la R.I.V.P., le nettoyage ne se fait pas par les mêmes personnes et dans mêmes circonstances.

Il y a un travail à faire avec l'ensemble des acteurs, mettre cela à plat, et voir comment juridiquement on contraint la sous-traitance à faire respecter le Code du travail et en même temps comment on peut reposer surtout la question : est-il opportun ou pas de conserver cette externalisation du nettoyage ?

Comme tous les éléments sont là pour avancer et travailler, je retire mes vœux au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Les deux vœux sont donc retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 142 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous en remercie. (2015, V. 397).

2015 DDEES 245 - Arc de l'Innovation - Protocole avec la Caisse des dépôts.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEES 245 relatif à l'Arc de l'Innovation - Protocole avec la Caisse des dépôts.

Interviendront successivement Valérie NAHMIAS, Jérôme GLEIZES et Danielle SIMONNET pour cinq minutes maximum. C'est Jean-Louis MISSIKA qui vous répondra.

Puis-je par ailleurs en profiter, avant de vous donner la parole, Madame NAHMIAS, pour demander à nos collègues de bien vouloir faire un peu silence, le niveau de brouhaha étant extrêmement pénible.

Pardon Messieurs, cher Thierry HODENT, cher Jean-Pierre LECOQ, cher Philippe GOUJON, ce qui est bien c'est que je pourrais raconter n'importe quoi, ils ne m'entendent même pas ! Pourrait-on juste continuer nos travaux.

Merci beaucoup.

Madame NAHMIAS, la parole est à vous.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tenais à dire quelques mots sur ce projet de délibération dont l'objectif est de développer dans vingt quartiers, aux portes de Paris, une programmation immobilière innovante d'activité économique et culturelle.

A la veille de l'entrée en vigueur des nouvelles compétences de la Métropole du Grand Paris, je rappelle le soutien des élus du groupe UDI-MODEM à l'implantation d'incubateurs, pépinières, entreprises innovantes dans et à la périphérie du territoire parisien.

C'est en effet en requalifiant et en ré-urbanisant ces territoires périphériques longtemps délaissés par des projets immobiliers à vocation économique, en mettant en place des programmes financiers d'investissements publics et privés, en favorisant des liens structurants et innovants avec les collectivités de la petite couronne que l'on sort Paris de sa ceinture périphérique pour créer une continuité territoriale avec les communes de la petite couronne.

La Z.A.C. des Batignolles reliée à Asnières, Clichy, Saint-Ouen, le quartier Gare des Mines-Fillettes avec Aubervilliers, la Chapelle International reliée à la Plaine Commune de Saint-Denis, et les potentiels sont encore très nombreux. C'est comme cela que l'on donnera vie au Grand Paris.

Passer d'une ceinture périphérique infranchissable à une ceinture attractive et ouverte sur la Métropole constitue un enjeu fondamental et un défi urbanistique majeur pour la construction métropolitaine.

Il sera essentiel en revanche, en plus des projets immobiliers, de développer sur cet arc des projets paysagers, trop rares encore, pour rendre moins agressif la proximité ou le franchissement du boulevard périphérique, pour donner un cadre de vie plus agréable et accueillant à ces espaces qu'il ne l'est aujourd'hui en raison de l'implantation de grands équipements, de la présence d'axes routiers majeurs.

De même, l'attractivité de l'Arc de l'Innovation tiendra aussi à l'accessibilité en transports, complémentaires au tramway circulaire, depuis les communes de la petite couronne. C'est en effet plutôt sur les territoires de Clichy, de Saint-Ouen, d'Aubervilliers, des Lilas, de Bobigny, ou encore d'Ivry que des étudiants et jeunes entrepreneurs ont encore les moyens de se loger.

Il ne faut pas tomber dans un piège d'un Arc de l'Innovation irrigué seulement par Paris, mais que l'implantation des établissements et leur accessibilité soit pensée aussi depuis les communes périphériques.

La desserte par le tramway circulaire est largement insuffisante. C'est le prolongement des lignes de métro de manière radiale qui seront déterminantes.

Enfin, il sera nécessaire de travailler avec tous les acteurs locaux publics, privés, collectivités, associations afin de donner une dimension élargie, une appropriation de ces projets émergents.

L'Arc de l'Innovation est un projet d'urbanisme certes, mais aussi un projet économique essentiel pour tirer la croissance métropolitaine de demain.

Ancrer dans la métropole des incubateurs, des établissements de recherche et d'innovation, c'est ancrer sur notre territoire une économie de l'innovation qui permettra à la Métropole de Paris de relever le défi de l'attractivité économique et sociale dans le cadre d'une concurrence mondiale des métropoles. Et, n'en doutons pas, les incubateurs d'aujourd'hui créent des entreprises à haute valeur ajoutée de demain, mais surtout les emplois d'aujourd'hui et de demain.

Il me semble, en ce sens, que le protocole d'accord de la Caisse des dépôts, pour financer par des prêts ou des investissements les projets économiques développés sur les territoires "politique de la ville" de l'Arc de l'Innovation est une très bonne initiative qui permettra de mobiliser plus de capitaux et faire un effet de levier pour les investissements privés, nécessaire au développement des entreprises et de ces quartiers.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame NAHMIAS.

La parole est maintenant à Jérôme GLEIZES pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Paris souhaite ainsi développer un Arc de l'Innovation qui sera un lieu de mixité des usages, en transformant toute la bordure de Paris, de la porte de Clichy à la porte de Vanves, de Saint-Ouen à Malakoff en passant par les portes de Montreuil et de Vincennes, et surtout en élargissant, au-delà du périphérique, aux villes voisines.

Elle vise essentiellement des quartiers "politique de la ville", ce qui est une bonne chose pour réduire les inégalités territoriales.

Le potentiel foncier existant et la desserte tramway représentent une belle opportunité pour créer une zone économique concertée avec les communes voisines et effacer ainsi la frontière du périphérique.

Nous y souscrivons, mais encore faut-il s'entendre sur ce qu'est l'innovation et surtout sur les projets qui seront sélectionnés.

Ce projet de délibération qui présente un protocole de coopération entre la Ville et la Caisse de dépôts et consignation, afin de financer des projets d'investissement de cet Arc de l'Innovation ne pose pas en soi de problème. Il s'agit d'un protocole de financement relativement classique, mais nous tenions à intervenir afin de rappeler que les groupes politiques doivent être associés, d'une manière ou d'une autre, à l'identification des sites et des projets appelant le premier comité prévu au protocole.

Tout simplement parce qu'il s'agit de promouvoir des projets réellement innovants ne bénéficiant pas d'effet d'aubaine. Néanmoins, il y a un point intéressant dans ce protocole : la possibilité d'un financement sur ses fonds propres, sous forme de participation minoritaire en capital, à condition que cela cible vraiment des P.M.E. ayant des problèmes de capitalisation et non des entreprises qui disposent déjà du soutien de grandes entreprises.

Par ailleurs, dans la mesure où l'association des élus à la constitution de la liste des projets identifiés Arc de l'Innovation n'est pas prévue par ce protocole nous vous demandons une garantie que nous serons associés à ce choix.

Nous pourrions nous féliciter des types d'innovations sélectionnées, l'innovation par l'économie recouvrant les lieux d'économie émergente, l'innovation dans le champ des usages, l'innovation sociale, l'innovation pour investir de nouveaux lieux et développer de nouveaux services, l'innovation dans la manière de fabriquer le projet, l'innovation dans l'architecture.

Cependant, il est important que chaque projet puisse respecter les valeurs que nous défendons collectivement. Par exemple, il ne doit pas privilégier des entreprises qui peuvent par ailleurs bénéficier d'autres financements sans être obligées de passer par la Ville de Paris. Il doit privilégier des projets qui associent les laboratoires publics de notre ville, de nos universités, ce qui privilégie les mécanismes de sciences ouvertes qui mettent le maximum de données "en open data", les projets du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Connaissant les critères de sélectivité de la Caisse des dépôts et consignations, nous sommes inquiets des projets qui seront retenus et c'est pour cela qu'il faut être vigilant sur la partie amont de sélection et de propositions de la Ville de Paris.

Monsieur MISSIKA, voulez-vous nous rassurer, s'il vous plaît ? Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Danielle SIMONNET pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai également des questions similaires à poser à M. MISSIKA concernant cet Arc de l'Innovation. L'innovation en soi, ça ne veut rien dire. On peut innover dans beaucoup de dimensions très diverses : on peut innover contre le climat, on peut innover contre l'égalité des droits, on peut innover dans des projets architecturaux aberrants, donc la question d'un Arc de l'Innovation ne suffit pas. Il faut savoir ce que l'on met derrière le mot "innovation", car l'innovation n'est pas une fin en soi. Tout dépend au service de qui et pourquoi on innove.

Donc je souhaiterais vraiment que la réflexion sur ces 20 quartiers aux portes de Paris, la démarche de la réflexion, déjà, soit aussi innovante, c'est-à-dire qu'il y ait une vraie discussion entre nous, qu'il y ait une vraie discussion avec l'ensemble des partenaires, c'est-à-dire les villes limitrophes concernées, les arrondissements concernés, mais aussi les acteurs économiques, le mouvement associatif et évidemment, l'économie sociale et

solidaire. Parce que s'il y a bien un secteur qui innove et qui réinterroge le mode de développement, en se disant qu'on doit cesser de produire n'importe quoi, n'importe comment et n'importe où, et qu'on doit repenser nos collectifs de travail de manière collaborative, de manière redistributive et penser le développement des activités économiques pour satisfaire des besoins sociaux et environnementaux, c'est-à-dire, répondre à de l'intérêt général... Donc il faut absolument que les acteurs de l'économie sociale et solidaire soient au cœur de l'Arc de l'Innovation.

Nous devons donc, au niveau de ces portes de Paris, établir des critères des projets que l'on soutient en fonction de cet intérêt général, que nous devons préciser entre nous pour vérifier si nous sommes bien d'accord, parce que nous devons d'abord penser à quels besoins nous devons satisfaire, que ce soit en termes d'activités dont nous avons besoin, que ce soit en termes aussi de publics qu'on souhaite remettre dans l'emploi et que ce soit la nature des activités produites, quels intérêts sociaux, quels besoins sociaux elles satisfont et à quelles exigences écologiques elles répondent. Parce que casser la barrière du périphérique est une nécessité absolue, mais attention, on sait très bien que des projets, le long des différentes portes de Paris, qui développeraient de l'activité économique, peuvent être aussi des projets qui développent la spéculation immobilière et tout d'un coup instaurent une autre barrière, qui ne sera pas une barrière physique, je dirais matérielle, mais une autre barrière sociale qui chasse plus loin encore l'ensemble des habitants de ces quartiers populaires.

Donc, je souhaite vraiment qu'il y ait des critères politiquement débattus et définis pour que cet Arc de l'Innovation permette justement de repenser une ville ouverte à tous, et pas une ville qui exclut, parce que de plus en plus, le cœur de la Métropole exclut plus loin encore la population par la spéculation immobilière, et exclut de l'emploi de plus en plus de travailleuses et travailleurs. Et on sait que le développement d'un certain nombre d'activités économiques soi-disant innovantes, notamment dans de nombreux endroits au cœur du 93, ne correspondait pas au niveau de qualification de la population, et ce sont des développements d'activité qui ne répondent pas aux habitants, qui ne permettent pas de lutter de telle manière contre le chômage.

Donc voilà un peu les grandes questions : quelle définition faites-vous de l'innovation ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre sur ce projet important, pour les quartiers populaires, pour les portes de Paris et pour le développement économique et l'emploi des habitants, la parole est à Jean-Louis MISSIKA pour cinq minutes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier Valérie NAHMIAS, Jérôme GLEIZES et Danielle SIMONNET pour leurs interventions, et répondre à leurs interrogations.

Je voudrais rappeler d'abord que ce projet d'Arc de l'Innovation est l'un des éléments essentiels de la feuille de route que m'a confiée la Maire de Paris. Ce projet, sur lequel nous travaillons depuis pas mal de temps déjà, parce qu'il faut mettre autour de la table un très grand nombre de maires des communes voisines, de présidents de Communautés d'agglomération - tout cela n'a l'air de rien, mais c'est énormément d'heures de travail et de collaboration avec nos voisins et partenaires -, sera officiellement présenté justement ce jeudi, demain, par la Maire de Paris, en présence de tous nos partenaires métropolitains.

Il s'agit d'un vrai partenariat, il s'agit d'un vrai projet du Grand Paris et je crois que le Grand Paris des projets est au moins aussi important que le Grand Paris, l'institution politique, notamment parce que c'est à travers le Grand Paris des projets que la Métropole s'incarnera aux yeux de nos concitoyens et des habitants de la Métropole. Et j'ajoute que cette annonce sera faite à Pantin, et non pas à Paris.

Ce qu'il est important d'expliquer, avant que je ne réponde à vos interventions, c'est que l'Arc de l'Innovation répond à un triple défi : celui du développement économique, celui de la transformation urbaine et celui de la création d'emplois dans les quartiers populaires situés de part et d'autre du boulevard périphérique. Les trois sujets sont intimement liés.

Dans un grand Arc de la porte Pouchet à la porte de Vanves, de Saint-Ouen à Malakoff, les collectivités territoriales partenaires font le choix d'accompagner la transformation de ces quartiers en s'engageant dans une stratégie globale d'investissement dans l'innovation urbaine, dans l'innovation économique et dans l'innovation sociale. Il s'agit de rassembler une communauté d'acteurs publics et privés, et notamment les universités et laboratoires publics, investis et mobilisés dans de nouveaux modèles de développement de ces quartiers, et en faire de nouvelles centralités urbaines à l'heure du Grand Paris.

Investir dans l'innovation aujourd'hui signifie parier sur la transformation des modes de vie, sur les usages urbains et sur la transition énergétique, en favorisant le lien social et l'utilisation des technologies au profit du "mieux vivre ensemble" et de la mutualisation des usages.

Chère Danielle SIMONNET, je veux bien qu'à vos yeux, nous soyons des éternels suspects, mais nos actes parlent pour nous. L'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, la création d'emplois pour les jeunes sur place, c'est exactement cela, les objectifs de cet Arc de l'Innovation. En proposant un nouveau modèle de développement économique, mais aussi un nouveau modèle de développement urbain, concerté entre les acteurs du territoire, le projet s'inscrit aussi dans une politique de rééquilibrage Est-Ouest. Sans concurrencer les grands quartiers d'affaires, majoritairement à l'Ouest, il vise à construire une offre à la fois complémentaire, mais surtout nouvelle, anticipant la nouvelle économie, sur des territoires à fort potentiel, et contribue ainsi au rayonnement et à l'attractivité du Grand Paris.

Un mot sur le projet de délibération lui-même : la Caisse des dépôts a souhaité être un partenaire pour accompagner les nouveaux projets en développement. Je veux préciser ici d'ailleurs que la convention que nous votons aujourd'hui s'inscrira dans une convention métropolitaine qui sera proposée au Conseil de Paris en début d'année 2016, cosignée par l'ensemble des partenaires métropolitains, et je crois que ce sera la première fois que la Caisse des dépôts signera une convention métropolitaine. Cette convention aura pour objet d'affirmer une égalité de traitement entre les territoires et la possibilité, pour chaque collectivité, de signer de manière bilatérale une convention équivalente avec la Caisse des dépôts et consignations.

Cette convention sécurise un montant d'investissement en fonds propres et des financements par la C.D.C. sur l'ensemble du territoire parisien de l'Arc de l'Innovation. Les montants d'investissement visés ont été évalués à 600 millions d'euros, ce qui pourra faire l'objet d'une réévaluation au cours de l'avancement du projet. Il pourra s'agir d'investissements d'acteurs privés, d'investissements de bailleurs sociaux, exemple du programme mixte "Soho" de la R.I.V.P. porte de la Chapelle, et la Caisse des dépôts financera 50 % des projets, ce qui permet de faciliter les tours de table et apporter un investisseur ou un financeur long terme dans la structure.

Les projets retenus devront répondre à l'un des six critères d'innovation détaillés dans la convention et avoir un impact local positif sur le territoire, et les critères d'innovation, cher Jérôme GLEIZES, qui sont proposés sont des critères qui vont dans le sens de la transition écologique du territoire.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Un grand merci, Monsieur MISSIKA, pour ce beau projet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 245.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 245).

2015 DU 133 - Vente à "Séquano Aménagement", après déclassement, de volumes dans la Z.A.C. des Docks à Saint-Ouen (93).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 133 et l'amendement technique n° 143. Le DU 133, c'est la vente à "Séquano Aménagement", après déclassement de volumes dans la Z.A.C. des Docks à Saint-Ouen. C'est un amendement technique...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - ... qui vise à exclure du déclassement proposé le volume d'une galerie technique constituée par E.R.D.F., ce qui n'avait pas été spécifié dans le premier document.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 143.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 133 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DU 133).

Vœu déposé par le GEP relatif à la ligne C.D.G. Express.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 144 est relatif à la ligne C.D.G. Express.

Et je donne la parole à Pascal JULIEN pour deux minutes maximum.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Le vœu demande au Préfet d'engager une étude indépendante visant à établir l'impact du projet sur son environnement et notamment le coût de l'éventuel non-enfouissement sur la qualité de la vie des riverains en termes de santé, de pollution sonore, visuelle, etc. Il demande que le coût de l'enfouissement soit également sérieusement évalué et que le coût des solutions alternatives au C.D.G. Express, qui pourraient être proposées dans le cadre de la concertation, soit également évalué. En effet, il faut enfin une concertation sur ce projet, dont les Ecologistes ne veulent pas.

Nous ne voulons pas du C.D.G. pour plusieurs raisons et la principale, c'est que c'est un encouragement à prendre l'avion. Aujourd'hui, l'avion, c'est 5 % des gaz à effet de serre, et pour faire gagner quelques minutes de trajet à quelques cadres, on voudrait pour cela encourager l'avion.

A l'heure de la COP 21, qui a hélas d'ailleurs mis de côté aussi bien les transports aériens que maritimes - c'est un des aspects négatifs de la COP qui vient de se conclure -, ne renforçons pas cet aspect négatif et, au contraire, montrons le bon exemple, renonçons au C.D.G. Express pour cela.

Il y a d'autres choses à faire, notamment améliorer la ligne B du R.E.R. D'ailleurs, le S.T.I.F. a commencé à le faire avec le plan "Welcome" pour presque 1,4 million d'euros. D'autres solutions existent.

Si, par malheur, ce C.D.G. devait exister, alors qu'au moins il soit enfoui car évidemment le non-enfouissement détruirait et empêcherait littéralement tous les projets, qui font l'unanimité de notre Conseil, relatifs au territoire du 18e arrondissement qu'il traverserait.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULIEN.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

Il y a 2 vœux.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je peux répondre aux 2 vœux en même temps ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - C'est tout à fait envisageable si Nicolas BONNET est d'accord. Que la réponse soit groupée entre les vœux n^{os} 144 et 145.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous préférons faire une explication de vote sur le vœu des Verts et après présenter notre vœu et c'est Didier LE RESTE qui va le faire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Très bien. Ce n'est pas incompatible en soi. A Didier LE RESTE de présenter le vœu n° 145, faire une explication de vote du vœu n° 144 et Jean-Louis MISSIKA répondra.

Non, cela ne va pas.

D'accord. On ne change rien, on ne bouge rien.

La parole est donc à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - J'avais préparé une réponse groupée, que je vais essayer de distinguer.

D'abord, je voudrais remercier Pascal JULIEN pour son intervention au sujet du Charles de Gaulle Express, rappeler peut-être à nos collègues que tout cela relève d'une décision du Gouvernement.

C'est au comité interministériel sur le Grand Paris, le 15 octobre dernier, que le Premier Ministre a annoncé vouloir accélérer le mouvement de la ligne du Charles de Gaulle Express pour sa mise effective - s'il vous plaît - pour sa mise en route effective en 2023, et rappelé que cette liaison ferroviaire permettra de relier directement en une vingtaine de minutes l'aéroport Charles de Gaulle et la gare de l'Est, à Paris.

En effet, la Métropole parisienne ne dispose pas d'une liaison ferroviaire directe et dédiée entre son principal aéroport et son centre urbain, contrairement à la plupart des autres grandes métropoles de la planète. Je rappelle qu'à Londres, East road Express et Gatwick Express permettent de relier les aéroports et le centre de Londres en 15 et 30 minutes. Oslo, Stockholm mais aussi Hong Kong, Tokyo, Sydney et un très grand nombre de villes européennes et mondiales - je pense aussi à Amsterdam -, bénéficient d'une liaison ferroviaire rapide et dédiée entre leur centre-ville et leurs aéroports.

C'est un enjeu majeur pour la compétitivité et l'attractivité économique d'une ville que d'investir dans une desserte ferroviaire. Le tourisme, y compris le tourisme d'affaires, est une source d'activité et d'emplois fondamentale pour l'économie parisienne.

J'ajoute que l'image internationale de Paris nécessite ce genre de service, en particulier dans la perspective d'une candidature aux Jeux Olympiques ou à l'Exposition universelle.

Ce projet est aussi un élément de la politique de développement durable car les usagers qui, aujourd'hui, prennent des taxis pourront choisir d'utiliser ce mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement.

Il faut préciser une chose extrêmement importante - excusez-moi, Madame la Maire, je vois que vous vous impatientez mais j'avais prévu une réponse sur 2 vœux -, il est absolument indispensable que la question de l'enfouissement à la porte de la Chapelle soit posée. Elle ne peut être écartée a priori sans étude objective déterminant sa faisabilité et c'est la raison pour laquelle si jamais ils acceptent les petites modifications que je leur ai proposées, l'Exécutif donnera un avis favorable au vœu des Verts.

J'ajoute que la modification proposée consiste à ne pas faire des transports aériens quelque chose qu'il faudrait absolument éviter.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Est-ce que les propositions d'amendement sont acceptées par le groupe Ecologiste de Paris ?

M. Pascal JULIEN. - Elles le sont malgré la caricature, le propos caricatural de Jean-Louis MISSIKA sur la fin. C'est un peu pénible, un peu inutile, il n'y avait pas besoin de cela. Cela dit, je pourrai répondre que le fait que vous soyez d'accord avec Manuel VALLS ne m'étonne pas.

Mais enfin, je suis d'accord pour...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - On va essayer de poursuivre très sereinement sans caricature.

D'accord pour les modifications.

Une explication de vote de Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Nous ne sommes pas convaincus par la réponse de Jean-Louis MISSIKA et nous pensons que le débat, pour l'instant, n'en est pas à enfouissement ou pas enfouissement.

Est-ce qu'on améliore la ligne de R.E.R. B qui dessert l'ensemble des stations de la Seine-Saint-Denis jusqu'aux Halles ? Un Charles de Gaulle Express qui va de l'aéroport au cœur de Paris aura un tarif très excessif et concernera exclusivement les touristes.

Nous nous abstiendrons donc sur ce vœu et nous présenterons notre vœu par la voix de Didier LE RESTE.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 144 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 398).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la ligne CDG Express.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. LE RESTE pour présenter en 2 minutes maximum le vœu n° 145.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Ce dossier que nous évoquons est un dossier à rebondissements divers que je connais bien, Monsieur MISSIKA.

Il est relancé par Manuel VALLS aujourd'hui, il suscite de nouveau des oppositions justifiées de la part d'associations d'usagers, de riverains, de syndicats de salariés, d'élus et vos explications, Monsieur MISSIKA, me confortent dans cette idée que, lorsque vous parlez d'attractivité de la Capitale de la France, du tourisme, il y a derrière le fait de ne pas vouloir mélanger les habitants du 93 avec les touristes qui viennent dans la Capitale.

Si je dis cela, c'est que cette ligne sera réservée aux seules personnes qui se rendent ou viennent de l'aéroport Charles de Gaulle pour un tarif au minimum de 24 euros. Les salariés de la plate-forme aéroportuaire ne pourront même pas prendre cette relation ferroviaire avec leur titre de transport. Elle ne desservira pas les arrondissements de Paris ou les villes de banlieue. Par contre, elle utilisera en grande partie le réseau ferré existant alors qu'il est déjà saturé, tant à la sortie de la gare de l'Est que sur le réseau Nord.

Le coût de ce projet est estimé à 1,9 milliard d'euros, somme supérieure à ce que prévoit le contrat de plan Etat-Région pour la modernisation de l'ensemble des lignes du R.E.R. et du Transilien.

Ce projet fait également abstraction de la desserte de la future ligne 17 du Grand Paris Express qui desservira également l'aéroport Charles de Gaulle.

Nous considérons qu'il y a mieux à faire car il existe des marges de progression en matière d'amélioration de la ligne B, qu'il s'agisse des infrastructures, du matériel roulant et de l'environnement.

Par conséquent, nous demandons l'abandon de ce projet et que les sommes envisagées soient beaucoup plus utilisées à rénover et moderniser le réseau ferré existant et ce, dans l'intérêt de tous les Franciliens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE RESTE.

On considère que vous avez répondu, Monsieur MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Excusez-moi, je dois quand même préciser une chose. Il y a deux sujets de nature différente qui d'ailleurs sont attestés par la différence entre les deux vœux.

Il y a un vœu qui dit que l'enfouissement est ce qui doit être examiné de façon prioritaire, et je suis tout à fait d'accord avec cela. Je pense qu'il faut que nous regardions de façon extrêmement sérieuse le principe de l'enfouissement avant même d'examiner d'autres possibilités.

La seconde prise de position me paraît parfaitement discutable et elle n'est pas du tout en ligne avec la position de la Maire de Paris tout simplement parce que refuser le Charles-de-Gaulle Express, c'est refuser un allègement de la ligne B en termes de fréquentation, c'est favoriser le déplacement en véhicule automobile entre l'aéroport Charles de Gaulle et la Ville de Paris et c'est négliger le fait que la quasi-totalité des transferts entre l'aéroport et la Métropole sont des transferts entre l'aéroport et le cœur d'agglomération.

La position qui est prise par le groupe Communiste - Front de Gauche est une position purement idéologique. J'ajoute que le financement du Charles de Gaulle Express est un financement qui sera pris en charge par le secteur privé et qui, donc, ne peut pas être reporté sur un financement de la ligne B ou sur un financement S.T.I.F. Il s'agit au contraire d'augmenter de façon nette le financement global du transport collectif en Région parisienne. De ce point de vue, cela consiste tout simplement à proposer que plus d'un milliard d'euros soient retirés de l'investissement dans le domaine du transport.

Cela me paraît tout à fait inacceptable. C'est la raison pour laquelle j'émets un avis négatif sur ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Pascal JULIEN, pour une explication de vote.

M. Pascal JULIEN. - La position des écologistes est de dire : premièrement, nous ne voulons pas du CDG Express et nous voterons bien sûr le vœu des communistes. Deuxièmement, si par malheur cela devait exister, au moins qu'il soit enfoui. Je manque de temps pour démonter tous les arguments inexacts qui ont été dits par Jean-Louis MISSIKA. J'en suis vraiment surpris. Qualifier d'idéologique ce qu'a dit Didier LE RESTE, là encore, c'est de la caricature, là encore, c'est de la polémique, là encore, ce n'est pas sérieux.

Aujourd'hui, le temps de liaison qu'il y a est le même que l'on a ailleurs. J'ai tous les chiffres sous le nez. Vous ne pouvez pas dire le contraire là-dessus.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur JULIEN, restons-en à l'explication de vote. Vous trouverez les moyens, j'en suis sûre, de confronter vos positions.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 145 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la communication des avis de la DEVE.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 146 est relatif à la communication des avis de la DEVE.

La parole est à Delphine BÜRKLİ. Elle n'est pas là, donc on passe.

Monsieur LEGARET, un regret ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non, il est maintenu. Il est défendu. Voilà.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 146 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au devenir de "La Main Jaune".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 147 est relatif au devenir de "La Main Jaune".

Mme KUSTER est en effet présente pour présenter ce vœu en deux minutes maximum.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Un vœu qui devrait ici faire l'unanimité sur les bancs de cet hémicycle puisqu'il a été voté à l'unanimité du Conseil du 17e arrondissement. Il s'agit de l'avenir et du devenir de "La Main Jaune". Pour ceux qui sont les plus jeunes d'entre nous, c'est là où avait été tourné "La Boum". J'espère que cela vous rappelle de bons souvenirs.

Ce lieu existe sous le square de l'Amérique Latine dans le 17e arrondissement. C'est un édifice célèbre. Il a également accueilli la discothèque dite "Main Jaune", dont je vous rappelais à l'instant le souvenir

cinématographique. Or, depuis plusieurs années, la mairie du 17^e arrondissement dénonce l'inoccupation de cet espace en raison de la perte d'opportunités regrettables, alors que Paris manque tant de foncier pour des activités.

En dépit de son implantation souterraine, cet espace se révèle être en effet attractif en raison de son caractère atypique et de ses dimensions généreuses.

Monsieur BROSSAT, ne me regardez pas comme cela parce que vous ne ferez pas de logement social à cet endroit-là. Croyez-moi !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mais non, il rêve sur "La Boum", Madame KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je vois votre regard.

Il serait donc souhaitable que ce volume fasse l'objet d'un appel à projets innovants afin de le sortir de son abandon, sachant toutefois que la proximité de riverains impose des dispositions propres à garantir une absence de nuisances, notamment nocturnes, et considérant que le manque à gagner du maintien en friche de ce volume est difficilement justifiable auprès du contribuable parisien, alors que la Ville de Paris - on le sait tous - connaît une situation financière plus que tendue.

Par ailleurs, nous avons eu beaucoup de sollicitations et propositions, que nous avons essayé de vous relayer, pour redonner vie à ce lieu. Malheureusement, toutes ces propositions sont restées à ce jour sans réponse de l'Exécutif. C'est pourquoi il nous a paru intéressant, au niveau de l'arrondissement, de revenir sur ce sujet, de proposer à nouveau à l'Exécutif de s'intéresser à cette ancienne discothèque dite "Main Jaune" pour - et j'espère, Monsieur MISSIKA, que nous aurons une oreille attentive - qu'elle fasse l'objet d'un appel à projets innovants.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame KUSTER, je voudrais vous rassurer tout de suite. Je me suis immédiatement tourné vers mon voisin de gauche pour lui dire : "C'est en sous-sol. On ne peut pas faire de logements sociaux".

Vous soulignez le caractère atypique de l'espace de "La Main Jaune". En effet, ce site, non seulement est connu parce qu'il y a eu le tournage de "La Boum", mais il est connu pour d'autres raisons par beaucoup de gens dans cette Assemblée. Il présente de grandes contraintes en matière d'accessibilité et de sécurité incendie, ce qui veut dire que tout nouveau projet devra prévoir d'importants travaux de remise en état.

Je vous rejoins sur la nécessité d'exploiter ces lieux, parce que ces lieux font partie de ce que l'on pourrait appeler "nos dernières frontières urbaines". Chacun sait que la question des sous-sols est un champ urbain essentiel et que j'y travaille avec les administrations concernées, la Direction de l'Urbanisme et la Direction de la Voirie depuis un certain temps.

Dans cette dynamique, j'émetts un avis favorable à votre vœu. Je demande aux services d'étudier la possibilité de l'intégrer dans un prochain appel à projets urbains innovants en conservant néanmoins la partie bowling, parce qu'il faut se rappeler qu'il y a un bowling qui fonctionne.

Je reviendrai prochainement vers vous avec des précisions sur les modalités de cet appel à projets, mais nous votons aujourd'hui le principe de cet appel à projets.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 399).

Je vous en remercie.

Je ne vous remercie pas, Madame KUSTER. Je vais chanter "Dreams are my reality" toute l'après-midi. C'est la chanson de "La Boum" !

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au 48, rue Ramponeau/37, rue Bisson.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux n^{os} 148 et 148 bis sont relatifs au 46, rue Ramponeau/37, rue Bisson.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce sujet, je pense que tout le monde commence à le connaître. Il s'agit de la parcelle du 48, rue Ramponeau/37, rue Bisson, sur cette parcelle où nous avons à la fois une métallerie - la plus ancienne métallerie de Belleville - un atelier d'artistes, des locaux d'une ancienne miroiterie qui appartiennent à la S.E.M.A.-EST. Celle-ci avait prévu initialement de revendre pour un projet d'hôtellerie, de tourisme. La mobilisation des habitants, la mobilisation des acteurs de cette parcelle et de l'ensemble du quartier a permis de mettre en échec ce projet-là. La S.E.M.A.-EST a dû rétropédaler, a dû renégocier et remettre en cause la promesse de vente. Enfin, nous allons pouvoir repenser le projet de cette parcelle.

L'enjeu de ce vœu, c'est néanmoins de bien prendre conscience que tout n'est pas résolu. Nous souhaitons, et je souhaite en relayant ce vœu, d'abord saluer la mobilisation citoyenne et associative sur cette parcelle, et faire entendre à l'Exécutif qu'il va falloir prendre en compte que la concertation, ce n'est pas : "les services pilotent de A à Z un projet et, une fois qu'il est bouclé, le présentent aux habitants du quartier", et qu'il y a une nécessité, un enjeu de coproduire les projets depuis le début avec les habitants et de faire en sorte que les services soient là pour étudier l'ensemble des difficultés techniques ou des solutions ou, parfois, de l'absence des solutions qui sont proposées.

L'enjeu de ce vœu est également d'exiger que la situation de l'actuel occupant, Mehdi HACHEM, de l'atelier d'artistes soit bien pérennisée et je dirai également - et je finirai, Madame la Maire - que l'entreprise, le patrimoine architectural de l'actuel lieu qui héberge la métallerie Grésillon, que ces locaux-là ne soient pas détruits car il faut garder le patrimoine architectural de ce quartier.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, pour deux minutes maximum.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci.

Chère Danielle SIMONNET, il n'y a pas moins de 19 considérants dans votre vœu. Je les ai lus attentivement et il m'a semblé qu'il manquait le considérant essentiel, celui qui aurait dû être en première position, un considérant signalant que le Conseil de Paris a voté le 30 septembre un vœu qui explicite clairement les bases sur lesquelles un nouveau projet devrait être concerté, vœu que vous avez voté, si mes souvenirs sont bons. Tous les groupes politiques de cette Assemblée ont voté ce vœu. C'est donc sur cette base que nous travaillons. C'est bien de faire une palanquée de considérants, mais peut-être que c'est mieux de respecter le travail du Conseil de Paris.

La première étape de cette feuille de route était que la S.E.M.A.-EST trouve un accord avec le porteur privé de projets hôteliers lui permettant de rompre la promesse de vente. Cette première étape a été franchie, c'est-à-dire que nous respectons exactement la feuille de route qui nous a été donnée par le Conseil de Paris.

Et c'était indispensable parce que, pour pouvoir avancer sur la définition d'un nouveau projet, il fallait clôturer le précédent projet. C'est ce que nous avons fait conformément à ce fameux vœu de septembre 2015, dont vous semblez ignorer l'existence.

Je vous propose, Madame SIMONNET, de continuer le travail conformément au vœu de septembre dernier.

Comme vous proposez un vœu, j'ai fait un vœu de l'Exécutif en remplacement de votre vœu, qui reprend les termes exacts de ce qui avait été dit la dernière fois, à savoir que la mairie du 20e organise une large concertation regroupant élus, associations, entreprises et habitants pour bâtir un projet respectueux de l'histoire et de l'esthétique du quartier, et garantissant le maintien d'une mixité des activités, notamment industrielles et artisanales.

Que cette concertation soit lancée au premier trimestre 2016, qu'un nouveau projet puisse être élaboré sur la base des conclusions de cette concertation et en accord avec les objectifs de la Ville concernant le développement

de projets innovants et relevant de l'économie circulaire et que la situation de l'atelier de Medhi Hachem soit pérennisé, ce que nous avons déjà commencé à engager.

J'ajoute, chère Madame SIMONNET, une dernière conclusion : que la gesticulation politique, c'est aussi de cela que les électeurs ont marre.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Ce sera donc un avis défavorable sur le vœu n° 148.

J'ai été saisie d'une explication de votes de Jérôme GLEIZES, je crois.

M. Jérôme GLEIZES. - J'avoue que la réponse de M. MISSIKA n'était pas des plus habiles. Je vous conseille de regarder les résultats électoraux de ce quartier, vous verrez que c'est quand même le quartier où les Ecologistes et le Front de Gauche ont fait le meilleur score de France.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous vous en félicitons si c'est le cas, mais vous êtes là pour faire une explication de vote et peut-être pas une analyse électorale. Moi-même, je peux vous parler de mon bureau de vote !

M. Jérôme GLEIZES. - Je pense qu'il faut faire attention à pas mépriser les gens dans les réponses. Pascal JULIEN a été victime aussi de cela, je continue par rapport à cela.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Personne ne méprise personne mais allons au but.

M. Pascal JULIEN. - On a le droit à notre temps de parole. Tout à l'heure, j'ai été coupé par vous, à tort !

M. Jérôme GLEIZES. - Je trouve que c'est d'autant plus maladroite que - je vais aller dans le sens de la réponse de M. MISSIKA - qu'il manquait dans les considérants à mon avis le plus important, c'est le projet de délibération de la DDEES sur la prolongation sur la parcelle de Grésillon, sur le fait qu'il y a un avenant qui dit spécifiquement qu'il y aura un projet artisanal concerté.

Pour moi, c'est cela la victoire, parce que je fais la différence entre un vœu et un projet de délibération, et je préfère avoir des projets de délibération modifiés, comme on le verra tout à l'heure avec "La Miroiterie", que des vœux.

Et en l'occurrence, ce projet de délibération répond tout à fait sur la bataille que l'on a menée depuis un certain nombre de mois et sur laquelle on a gagné. Cette bataille s'est faite en concertation, pas uniquement avec la mobilisation militante mais aussi avec le travail des élus dans cette Assemblée et au niveau de l'arrondissement.

C'est pourquoi nous allons voter bien sûr le vœu de l'Exécutif qui répond en partie à ce qui a été fait et qui est dans la continuité de ce qui a été fait avant. Mais il s'est passé des choses quand même, on ne peut pas dire que l'on soit dans la même situation qu'au mois de juin, parce qu'une bataille politique et technique a été menée sur tous les terrains.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 148 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 148 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 400).

2015 DLH 370 - Réalisation Secteur Chapelle International Lot B (18e) d'un programme de logements-étudiants et chercheurs (128 PLUS et 112 P.L.S.) par la R.I.V.P.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 370 et l'amendement technique n° 149 : réalisation Secteur Chapelle International lot B d'un programme de logements étudiants et chercheurs par la R.I.V.P.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Tout à fait, il s'agit d'un amendement technique qui vise à rectifier une erreur matérielle concernant la réalisation dans le secteur Chapelle International d'un programme de logements étudiants et chercheurs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 370 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DLH 370).

Merci beaucoup.

2015 DLH 383 - Réalisation 88, rue Ménilmontant (20e) d'un programme de construction de 45 logements étudiants par "l'Habitation Confortable".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 383 et les amendements n° 150 et n° 150' : réalisation 88, rue Ménilmontant d'un programme de construction de 45 logements étudiants par "l'Habitation Confortable".

La parole sera successivement à M. Jérôme GLEIZES, Mme Danielle SIMONNET, Mme Raphaëlle PRIMET, pour 5 minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est dommage que M. MISSIKA soit parti parce que c'est un peu la suite du débat.

Ce projet de délibération est assez mystérieux. Derrière un titre avenant "DLH 383 : réalisation au 88, rue Ménilmontant d'un programme de construction de 45 logements étudiants par "l'Habitation Confortable"" se cache un projet commercial d'une superficie aussi importante, mais dont les détails nous sont inconnus ou du moins ils ne sont pas publics.

Face à cela, l'Exécutif est obligé de déposer un amendement technique mais qui est en fait une litote. Ce qui n'était pas possible en Conseil d'arrondissement devient possible en Conseil de Paris. Par la magie d'un amendement technique qui est, en fait, une réécriture du projet de délibération qui devient, de fait, un projet de délibération nouveau. C'est pourquoi je préfère faire des projets de délibération que des vœux.

Ce projet de délibération mystérieux cache en fait un lieu mythique de la scène alternative parisienne, "La Miroiterie".

"La Miroiterie" est un des derniers lieux de culture populaire autogéré alternatif à Paris. En sursis depuis 2007, depuis le rachat des murs par un groupe d'investissements, ce lieu a été victime d'un incendie criminel en 2014. C'est en 1999 que s'installe ce "squat" qui est la contraction de squat et art.

Héritière de la culture underground, alternative et punk des années 1980, "La Miroiterie" était entièrement autonome, ne dépendant d'aucun label ou d'une grosse régie de l'industrie artistique, ouverte aux artistes du monde entier, Manu CHAO, la saxophoniste, et David MURRAY y ont joué alors qu'ils n'étaient pas aussi connus qu'aujourd'hui. Elle est devenue par la suite une salle où les meilleurs groupes de free jazz et de jazz contemporain ont joué.

Un marchand de biens, Edmond COIGNET, a essayé de faire une opération spéculative, mais heureusement Paris Habitat a pu racheter toutes les parcelles concernées.

Malheureusement, à la suite de cette vente, une grande opacité s'est installée sur cette parcelle. L'opacité est telle que l'adjointe à l'urbanisme du 20e arrondissement a refusé de présenter ce projet de délibération, sur lequel elle n'a pas été associé, sous le prétexte que tout était lancé depuis l'ancienne mandature.

Pourtant, un incendie criminel, qui a mis fin au squat "La Miroiterie" en accélérant la procédure d'expulsion par la Préfecture de police grâce à un arrêté de péril, a eu lieu le 25 et 26 avril 2014, un mois après l'élection des élus de cette mandature.

Logiquement, nous avons demandé un retrait du projet de délibération pour qu'une concertation soit mise en place sur le devenir de la partie "La Miroiterie", et non sur la partie concernée par la construction de logements étudiants. La maire du 20e arrondissement l'ayant refusé, nous avons été contraints de voter contre ce projet de délibération.

La découverte d'un projet caché lors de ce Conseil d'arrondissement a créé beaucoup d'émoi. Dans ce quartier et bien au-delà, car la renommée de "La Miroiterie" dépasse largement les frontières de Ménilmontant. D'ailleurs je pense que Bruno JULLIARD pourra nous le confirmer.

Je parle de projet caché car la fiche technique comporte très peu d'éléments sur le local d'activité, sauf le prix d'ami de 199 euros le mètre carré, appelé sous une autre litote "local d'activité".

Sa taille est pourtant importante : 1.300 mètres carrés, alors que la partie du logement étudiant des deux parcelles de 880 mètres carrés et 420 mètres carrés est très documentée.

Pourtant, les projets semblent bien avancés sur cette parcelle, à écouter les détails donnés par la Maire, malheureusement qui n'est pas présente, avec des toits végétalisés, des spas, du coworking, le déplacement des sorties de secours, etc.

Une nouvelle fois, la démocratie locale est mise à mal après le 48, rue Ramponeau, et Grésillon dont on vient de parler. Pourquoi ces éléments n'étaient pas dans la fiche technique ? Pourquoi il n'y a pas de concertation ? Le lieu serait-il loué avant d'avoir été construit et le prix négocié par avance ?

J'espère que j'aurai des réponses.

Ce projet de délibération amendé répond heureusement à nos remarques. Comme je l'ai déjà dit, ce qui n'était pas possible en Conseil d'arrondissement est devenu possible en Conseil de Paris. Le local d'activité sera affecté après une concertation. Il n'est plus fait mention du prix de location, est effacée la référence à La Bellevilloise qui semblait, au regard de l'ancien projet de délibération, avoir préempté l'espace cité. Et il est maintenu que le lieu conserve la pratique du site existant de "La Miroiterie", c'est-à-dire au minimum la salle de concerts.

Cependant, il reste un problème et non des moindres : le permis de construire doit être déposé en janvier 2016, dans bientôt un mois. S'il est important de ne pas retarder les travaux sur la partie résidence étudiante, comment faire une réelle concertation sur le local d'activité ?

Il sera question d'un nouveau passage en force. J'espère que l'on aura des réponses assez rapidement pour ne pas avoir la même situation que l'on a eue pour Grésillon, et que dans 3 mois, on soit encore en désaccord avec M. MISSIKA.

Merci d'avance.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous le dis, il va falloir arrêter cette arrogance. Je vous le dis pour M. MISSIKA parce qu'il y en a ras-le-bol !

Il y en a ras-le-bol de se permettre une telle arrogance quand, à un moment donné, la vérité c'est que les dossiers sont traités et on met les citoyens et les élus devant le fait accompli. Et comme le dit Jérôme GLEIZES, ce projet de délibération que nous allons aborder est bien révélateur de la même méthode.

Evidemment, à première vue, un projet en faveur du logement étudiant, on ne peut qu'approuver vu le manque de logements étudiants au loyer accessible sur la Capitale. Je vais voter contre ce projet de délibération, car il n'est pas honnête de déconnecter ce projet de délibération du projet prévu au rez-de-chaussée pour le financer.

Et le rétropédalage sur ce projet de délibération que l'on a à ce Conseil montre bien qu'il y a un problème, et que vous reconnaissez au moins à moitié qu'il y a un souci.

Je voterai contre parce que par cette omission, qui j'en suis persuadée était volontaire de votre part, vous déconnectez le projet prévu au rez-de-chaussée pour le financer, vous méprisez toute une histoire collective et un attachement présent dans ce quartier, celui lié à "La Miroiterie", celui de lieux culturels partagés.

Il existe par ailleurs déjà à 30 mètres des logements étudiants qui sont déjà bien peu intégrés dans le quartier.

Quand on construit du logement étudiant, on doit aussi penser comment on l'intègre dans le quartier.

Et penser comment on l'intègre dans le quartier, c'est construire les projets avec les habitants du quartier.

Ces logements étudiants sont construits donc sur la parcelle où existait auparavant "La Miroiterie", lieu alternatif unique de musique "underground", mais aussi lieu unique où se mêlaient diverses activités d'éducation populaire dans un esprit de liberté, d'engagement sans équivalent dans la Capitale.

Lors du Conseil du 20e arrondissement, nous avons découvert que le financement de ces logements étudiants serait étroitement lié à des activités lucratives au rez-de-chaussée.

On nous a parlé d'un spa, d'espaces de "coworking", nouvelle mode pour désigner au final des espaces de bureaux, une galerie, des boutiques artisanales, l'anticipation d'un mur d'expression pour essayer de garder au moins l'esprit artistique, et une salle de spectacles de 100 places.

Bien sûr, on salue la volonté de la Ville qui a assumé de racheter aux marchands de biens qui en 12 ans avaient acquis 48 lots attenants. La Ville prétend par ce projet défendre l'intérêt général en maintenant la vocation culturelle du lieu, mais pourquoi la défense de cet intérêt général ne peut-elle pas être compatible avec une réelle implication des citoyens, des acteurs du quartier dans leur ensemble, dans l'élaboration du projet ?

Nous, élus, nous avons découvert cela lors de la séance du Conseil d'arrondissement. Pourquoi ? Comment cela se fait-il ?

L'équipe qui faisait vivre "La Miroiterie", sans aide d'ailleurs de la Mairie, a-t-elle été associée à la réflexion des futurs espaces ? Non.

Pourtant, elle s'est constituée en association depuis 2013, à la demande même de la Mairie. Elle a fait deux demandes de locaux dans des locaux de baux de convention d'occupation précaire auprès de la Calas, rien, elle n'a toujours à ce jour aucune proposition.

Les habitants du conseil de quartier, pourtant si attachés à préserver un esprit coopératif d'appropriation sociale des espaces pour des démarches de solidarité, de culture partagée, ont-ils été associés ?

Non, pas le moins du monde, et Monsieur Bruno JULLIARD, cessez de dire que c'est faux, je les ai encore eus au téléphone y compris hier, donc hier, ils n'avaient toujours pas de proposition. Je ne doute pas un seul instant que vous allez nous annoncer que la concertation va commencer.

Mais donnons une date de réunion d'information, parce qu'en passant, sur la question de la rue Ramponeau dont on a parlé tout à l'heure, vous nous dites que, comme on avait voté un vœu en septembre, ce n'était pas la peine de représenter un vœu. Mais quelle concertation y a-t-il eu depuis septembre ? Rien, que dalle !

Et sur ce dossier, c'est la même situation, aucune concertation.

Et sur quoi va porter cette concertation si elle a lieu enfin maintenant ? Sur la couleur des boutons des portes d'entrée ?

Quand accepterez-vous enfin de partir aussi des projets des habitants, de faire travailler les services, quitte à dire : attendez, on ne peut pas faire autrement, on est obligé sur les rez-de-chaussée de garder au moins tant de mètres carrés assez lucratifs parce qu'il faut faire rentrer un loyer. Mais au moins les choses seraient claires, mais dites les choses, assumez le débat, assumez la confrontation, les citoyens peuvent l'entendre. Le pire est quand les choses sont faites derrière le dos, non seulement des citoyens, mais aussi des élus et des associations.

De nombreux collectifs d'artistes ne demandent qu'à trouver des espaces mutualisés, soyons ambitieux, soyons innovants pour reprendre ce mot qui vous est aussi cher, faisons un espace culturel, novateur, multidisciplinaire, un espace au service de la création et de l'appropriation sociale de la culture. Un espace engagé dans des démarches d'éducation populaire avec toutes et tous et pour toutes et tous.

Alors non, je ne voterai pas ce projet de délibération, parce que cela suffit que l'on nous présente les dossiers de cette manière-là. Je vous propose d'ailleurs qu'il soit reporté et que l'on puisse retravailler avec l'ensemble des acteurs sur les projets du rez-de-chaussée, et qu'ensuite ce soit bien l'ensemble du dossier qui fasse l'objet d'un projet de délibération au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Ce projet de délibération concerne une parcelle emblématique du 20e, puisqu'elle a abrité pendant 15 ans "La Miroiterie", squat mais surtout lieu de spectacles, d'expositions, de diffusions musicales atypiques et de pratiques variées et alternatives.

Ce lieu autogéré devenu culte a marqué la vie du quartier Ménilmontant, et sa fermeture suite à l'incendie et l'écroulement d'un mur a marqué la fin d'une époque.

Ce n'est donc pas une parcelle banale, les habitants y sont très attentifs et ce, d'autant plus qu'il y a eu ces derniers mois, plusieurs projets qui ont suscité de l'émotion en ce qu'ils impactaient des lieux culturels et artistiques dans l'arrondissement, comme le 48, rue Ramponeau ou la rue Dénoyez.

Les habitants sont donc extrêmement sensibilisés et mobilisés, ne souhaitant pas voir l'âme du 20e s'envoler ni dans la spéculation immobilière ni dans des projets s'éloignant trop de l'esprit de nos quartiers.

Une partie d'ailleurs se réunit régulièrement à la Bellevilloise autour d'un collectif nommé "Belleville n'est pas à vendre".

D'un autre côté, nous sommes conscients de l'importance de créer de nouveaux logements étudiants dans une ville qui présente encore de grosses carences en matière d'hébergement et nous ne souhaitons donc pas retarder la construction de la résidence.

L'amendement proposé nous va, car il permet de lancer les travaux tout en mettant à l'arrêt le projet artistique et des surfaces dites commerciales allouées à la Bellevilloise, ce qui permettra aux habitants de prendre connaissance de ce projet.

Mais ce vote ne sera pas un blanc-seing, nous serons totalement vigilants et une concertation devra être menée avec les habitants pour répondre à leurs attentes quant à ce qu'ils souhaitent voir s'installer en lieu et place de "La Miroiterie".

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Ian BROSSAT a grand plaisir à répondre à chacun d'entre vous.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je réponds bien volontiers sur ce projet de délibération, bien que n'étant ni adjoint au spa ni au hammam ni au sauna, je vous propose deux amendements de l'Exécutif au projet de délibération DLH 383, dont il a été largement question dans nos débats.

Un premier amendement technique concernait une erreur matérielle portant sur les subventions utilisées. Il était fait mention de subventions de l'Etat remplacées par des subventions de la Ville de Paris, le montant total des subventions reste inchangé.

Et un deuxième amendement de l'Exécutif précise que l'attribution du local en rez-de-chaussée sera déterminée à l'issue d'une concertation, ce qui vise précisément à tenir compte des remarques qui ont été faites au sein du Conseil du 20e arrondissement.

Et je tiens à préciser pour finir que les financements votés dans ce projet de délibération sont forfaitaires et totalement indépendants du financement de la partie culturelle de l'opération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 150.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 150'.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 383 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DLH 383).

Merci beaucoup.

2015 DPA 71 - Construction d'une école élémentaire et d'un multi-accueil 73-75, boulevard Davout (20e) - Autorisation de prendre toute décision sur tous les marchés de l'opération et autorisations administratives.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DPA 71 concernant la construction d'une école élémentaire et d'un multi-accueil au 73-75, boulevard Davout. Nous sommes toujours dans le 20e.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, je suis ravie d'intervenir sur ce projet de délibération, qui acte le projet de construction d'une école et d'une crèche à la porte de Montreuil dans notre 20e arrondissement.

Ce projet de délibération vient couronner de succès une très longue mobilisation portée par les élus du 20e et par de nombreux responsables associatifs et conseillers de quartiers.

Mes collègues Jacques BAUDRIER et Danielle SIMONNET ont en particulier mené cette bataille sous la précédente mandature, au sein du groupe Communiste - Front de Gauche du 20e et avec ténacité.

Je suis également fière d'intervenir car ce projet va permettre d'enclencher une nouvelle phase du grand projet de renouvellement urbain du quartier Saint-Blaise, l'un des quartiers les plus populaires de Paris et aussi les plus denses d'Europe.

Ce réaménagement va considérablement améliorer les conditions d'accueil des enfants dans les écoles de quartier et complètement repenser l'îlot du Clos.

En votant ce projet de délibération, nous ne lançons pas seulement la construction d'une école et d'une crèche, mais un projet urbain majeur.

La construction d'une nouvelle école sur le boulevard Davout va en effet permettre le transfert d'une dizaine de classes de l'école du Clos vers le boulevard, ce qui permettra d'engager des travaux d'envergure sur cette école, et de dégager des espaces en cœur d'îlot, et ce, pour ce grand projet urbain.

Pour le moment, cette école est implantée dans un environnement urbain extrêmement dur. Entourée de bâtiments très denses, sa cour est même recouverte d'un filet qui vise à protéger les enfants en cas de jet d'objets en provenance des étages supérieurs, ce qui a été malheureusement le cas par le passé.

Dans le cadre du budget 2016, nous avons affirmé notre choix de la priorité aux quartiers populaires, avec l'engagement de 2 milliards d'euros d'investissement pendant la mandature.

Le vote de ce projet de délibération illustre parfaitement cette volonté politique que notre groupe soutient entièrement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Et nous vous en remercions.

Pour vous répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER, vigie de l'implication du P.I.M. dans les quartiers populaires.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, Madame la Maire.

C'est un beau symbole que ce soit vous qui me donniez la parole.

Je tiens à remercier, évidemment, Raphaëlle PRIMET pour son intervention, et en profiter aussi pour remercier l'ensemble des acteurs et des habitants qui sont mobilisés depuis déjà 2007 pour l'aboutissement de ce projet essentiel, qui va déclencher un grand projet urbain, tous les habitants, les parents d'élèves très nombreux, l'école du Clos, les conseillers de quartier, toutes les associations et les élus.

Je voudrais avoir un mot pour Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe à l'Urbanisme, déjà dans la mandature 2001-2008 du 20^e arrondissement, pour l'équipe du 20^e arrondissement à la précédente mandature, Frédérique CALANDRA, Danielle SIMONNET qui s'est beaucoup mobilisée sur ce dossier, et je crois que c'est une belle victoire collective d'arriver à engager un grand projet qui rassemble très largement la population de ce quartier, l'un des plus denses d'Europe et qui va concerner l'une des écoles dans la situation la plus délicate et la plus difficile de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Absolument !

C'est donc avec plaisir que je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPA 71).

Je vous en remercie.

2015 DASCO 10 - Activités extra-scolaires et périscolaires - Principe et modalités liés à l'inscription préalable obligatoire aux centres de loisirs - Fixation des tarifs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 10 ainsi que les amendements n^{os} 151, 152, 153, 154 et 155.

Nous sommes passés en 6^e Commission.

Le projet de délibération DASCO 10, ce sont les activités extra-scolaires et périscolaires : principes et modalités liés à l'inscription préalable obligatoire aux centres de loisirs - fixation des tarifs.

La parole sera successivement à Mme LECOUTURIER, Mme BARATTI-ELBAZ, Mme BOUGERET, Mme SOLANS, Mme BECKER, Mme SIMONNET.

Merci, Messieurs, pour votre mobilisation.

Madame LECOUTURIER, la parole est à vous pour cinq minutes maximum.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Les centres de loisirs accueillent nos petits Parisiens durant les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

Implantés dans les 662 écoles parisiennes, ils sont une richesse pour les activités extra et périscolaires, proposant un programme varié d'activités.

La règle qui prévaut est l'inscription préalable des enfants, qu'elle soit régulière ou exceptionnelle.

Or, la pratique démontre que cette obligation de pré-inscription n'est pas respectée et que certains parents laissent leurs enfants dans ces centres de loisirs, de manière improvisée, soit les deux tiers des familles qui n'inscrivent jamais leurs enfants aux centres de loisirs.

A l'inverse, des enfants inscrits de manière régulière ne fréquentent pas de manière assidue ces activités extra-scolaires, ce qui fait que le taux de fréquentation de ces familles n'est que de 60 %.

En réalité, seules 20 % des familles respectent scrupuleusement la règle de préinscription, et cela sans sanction financière pour les contrevenants à la règle de l'inscription préalable aux activités des centres de loisirs.

A la lumière de ces chiffres qui entraînent non seulement une désorganisation des ateliers et une adaptation de dernière minute des animateurs, mais également un gaspillage alimentaire dû à l'absence des enfants inscrits, la Ville de Paris souhaite mettre en place un dispositif qui sanctionne le manque de civisme des parents.

La règle restant bien évidemment l'accueil de tout enfant, même non-inscrit par les parents au préalable. Vous nous proposez, dans ce projet de délibération, d'appliquer une majoration de 40 % sur le tarif de fréquentation aux centres de loisirs pour les familles ne respectant pas ce préalable.

Notre groupe UDI-MODEM soutient tout à fait ce dispositif dans un but de responsabilisation des parents.

Il contribuera d'une part à accroître la qualité des activités, grâce à une prévision réelle des effectifs d'enfants présents, et d'autre part, il sera l'occasion d'une prise de conscience réelle des parents sur la lutte contre le gaspillage alimentaire par une sanction financière suffisamment dissuasive.

Nous voterons donc ce projet de délibération cohérent et civique.

Cependant, dans un esprit de conciliation et d'adaptation à ces nouvelles règles auprès des parents, cette règle de 40 %, appliquée dès le printemps, peut paraître radicale, pour certains parents, dans son application.

Aussi, nous voterons l'amendement de nos collègues du groupe les Républicains qui demandent l'abaissement de la pénalité de 40 à 20 % et, de la même manière, dans le cas de la maladie de l'enfant, nous soutenons un autre amendement également présenté par les Républicains, demandant la suppression de trois jours de maladie consécutifs, afin que les parents puissent être remboursés dès le premier jour de l'absence de l'enfant.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

La parole est à Mme BARATTI-ELBAZ, pour cinq minutes maximum.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Merci. Je veux commencer par souligner l'ampleur et l'importance de l'offre périscolaire et extra-scolaire parisienne.

Dans notre ville, en effet, nous offrons au quotidien une large palette d'activités dont les petits Parisiens ont la chance de pouvoir bénéficier et ils sont nombreux à le faire.

Cette action est essentielle pour accompagner l'épanouissement de tous les enfants et la réussite personnelle de chacun d'entre eux, et en particulier de lutter contre les inégalités sociales. Cette offre périscolaire large est également déterminante pour les familles qui souhaitent être en mesure de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Notre ambition est que cette offre large soit aussi de qualité. Qu'elle soit vraiment utile aux enfants dans leur développement, leur réussite scolaire, leur formation citoyenne.

Les parents attendent de nous un service public de qualité. C'est normal. C'est au service de cet objectif de qualité qu'il nous est proposé aujourd'hui de mettre en place un système un peu plus contraignant d'inscription préalable aux activités péri et extra-scolaires.

C'est une nouvelle étape, importante.

Cette mesure de bonne gestion, nous souhaitons connaître un peu à l'avance les effectifs d'enfants pour prévoir en conséquence les équipes d'animateurs adaptées, est un objectif simple à comprendre au regard des exigences de qualité qui sont les nôtres et que je sais partagées.

Ces équipes que nous avons renforcées, professionnalisées, stabilisées dans les écoles, souhaitent pouvoir bâtir de véritables projets éducatifs avec les enfants.

Elles ont besoin d'effectifs prévisionnels pour le faire, mais aussi de personnels encore plus stables. Là aussi c'est simple à comprendre. Pour avoir des personnels stables et formés, il nous faut prévoir, il nous faut anticiper.

Par ailleurs, il faut progresser dans l'organisation de nos cantines, là aussi, nos objectifs sont ambitieux. Il nous faut lutter contre le gaspillage alimentaire, il nous faut réaliser des économies, améliorer la qualité, et pour cela, une gestion prévisionnelle des effectifs est indispensable.

Là aussi, cela me semble un objectif assez simple à concevoir.

Les enjeux sont donc éducatifs, écologiques et budgétaires. Je suis certaine que les familles sont prêtes à nous accompagner dans ces changements, car elles sont en demande de bonne gestion et de qualité dans l'organisation du périscolaire qu'elles n'assimilent pas à une simple garderie.

Les uns et les autres nous devons faire preuve de bon sens et aussi de cohérence politique. On ne peut pas, d'un côté réclamer une offre éducative de qualité, et de l'autre défendre un modèle d'organisation qui se rapprocherait d'une garderie.

On ne peut pas non plus en appeler à la rigueur budgétaire, et parallèlement, ne jamais soutenir les mesures de bonne gestion qui produisent concrètement des économies et qui renforcent notre service public.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme BOUGERET pour cinq minutes maximum.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais également revenir, au nom de mon groupe, sur ce projet de délibération portant les modifications des modalités d'inscription préalables aux centres de loisirs.

C'est un sujet important qui impacte le quotidien de ces structures d'accueil des petits Parisiens, très prisées, mais pas toujours simples à gérer, notamment pendant les grandes vacances.

Nous partageons donc pleinement votre préoccupation de rationaliser cette gestion au plus près des besoins réels des familles et des capacités de ces structures.

Une gestion aléatoire, liée au nombre d'enfants réellement présents chaque jour, est en effet lourde de conséquences, tant en matière de gestion du personnel, afin qu'évidemment le bon nombre d'animateurs soit déployé pour accompagner les enfants et coordonner les animations, mais aussi de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Aujourd'hui, force est de constater que le cadre d'inscription n'est pas appliqué, que les parents ne prennent pas toujours la peine d'inscrire leurs enfants, ou inversement les inscrivent, mais ne les présentent pas au centre de loisirs.

Certains, il est vrai, utilisent encore cette offre périscolaire un peu trop à la carte.

S'il faut maintenir une certaine souplesse dans le dispositif permettant aux familles de faire face aux aléas inhérents à l'organisation familiale, il faut l'encadrer davantage.

Nos caisses des écoles qui produisent et gèrent la distribution des repas servis dans le cadre des centres de loisirs, et qui militent et agissent quotidiennement contre le gaspillage alimentaire, ont tout intérêt bien sûr à ce que la gestion du nombre d'enfants soit affinée, sinon maîtrisée, préparant ainsi le bon nombre de repas servis.

Lutter contre le gaspillage alimentaire est un objectif que nous partageons tous et sur lequel nous travaillons dans les caisses des écoles, notamment dans celles du 17^e arrondissement.

Le dispositif d'incitation à la préinscription que vous proposez est, en ce sens, une piste intéressante afin que les familles prennent l'habitude d'anticiper et de préinscrire leurs enfants. Notre groupe avait d'ailleurs proposé, en février dernier, à l'initiative du 9^e arrondissement, d'adopter un système de réinscription obligatoire sous forme d'acomptes remboursables sous certaines conditions.

Si nous partageons donc les objectifs de bonne gestion, cela ne saurait être le prétexte à une augmentation inconsidérée de la facture pour les familles.

Aussi, nous proposons que la majoration appliquée aux familles qui ne recourent pas à la préinscription soit de 20 %, au lieu des 40 % que vous proposez. Nous proposons également que les familles qui jouent le jeu de la préinscription bénéficient d'une réduction de 10 %, de quoi donner doublement envie aux familles de préinscrire leurs enfants et de s'y tenir. Nous souhaitons donc que les modalités ne soient pas seulement punitives, mais bien incitatives, préservant le porte-monnaie des familles, tout en encadrant davantage la gestion des centres de loisirs.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BOUGERET.

La parole est à Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ces préinscriptions aux centres de loisirs représentent une vraie nouveauté dans le principe de fonctionnement de la Ville de Paris. Nous passons un cap dans notre organisation du périscolaire. La formule 100 % à la carte, historiquement ancrée à Paris, d'une fréquentation des centres de loisirs prend fin. Cette souplesse a été à la fois un point fort pour les familles, et aussi une entrave à la montée en qualité de l'accueil, je pense, sur le plan "ressources humaines", bien sûr, mais aussi pour toute l'organisation, et finalement donc, sur le plan pédagogique.

Aujourd'hui, avec une fréquentation du périscolaire qui a considérablement et significativement augmenté depuis la réforme des A.R.E., d'une façon générale, il nous faut revoir les fonctionnements. Les exigences de qualité d'accueil sont plus ambitieuses et la préinscription amènera un fonctionnement plus rationnel.

Une baisse du gaspillage alimentaire peut en découler, ce qui est un point fort, une mesure concrète, à l'heure où nous adoptons notre plan de lutte contre le gaspillage alimentaire et à quelques jours de la COP 21.

Cependant, nous devons faire attention aux plus fragiles des familles, pour qui cette démarche administrative pourrait être un frein à la fréquentation de leurs enfants aux centres de loisirs. Or, gardons à l'esprit que c'est un vrai enjeu pour l'accès à la culture, aux loisirs, à un environnement riche et varié du point de vue ludique, social, affectif, et que pour certains enfants, c'est une vraie alternative à jouer seul dans la rue, ou encore à des logements sur-occupés, ou encore logés en hôtel.

Dans la mise en place telle que présentée aujourd'hui, nous pouvons relever deux points délicats : d'abord, concernant l'information et l'accompagnement des familles sur les préinscriptions, et enfin sur la souplesse du dispositif.

Premier point donc : l'information aux familles, qui doit être bien maîtrisée pour ne pas éloigner des familles de ce mode d'accueil. Les directeurs d'école et les enseignants pourraient être impliqués afin que l'information soit donnée à chaque famille, en particulier celles qui ne fréquentent pas régulièrement les centres de loisirs et qui ne sont donc pas connues des équipes d'animation. D'une façon générale, un simple affichage ne suffit pas.

L'utilisation de "Facil'familles", interface Internet avec les familles, doit pouvoir devenir beaucoup plus opérationnelle, pour à la fois le rendre plus simple à toutes les familles connectées, de plus en plus nombreuses, et surtout, faire gagner du temps aux équipes en diminuant au maximum la saisie des informations papier.

Et puis, un accompagnement individualisé pour l'inscription de certaines familles - je pense aux familles en difficulté, ou simplement à des familles non francophones, ou encore à des familles illettrées - est nécessaire.

On peut relever le point positif pour ce travail qu'aujourd'hui, les responsables des centres de loisirs, les R.E.V. et les D.P.A., soient déchargés de l'encadrement des enfants dans chaque établissement depuis cette rentrée, car notons le surcroît de travail pour ces équipes avec cette mesure, si l'on veut que ce soit appliqué avec finesse. Aussi, nous nous félicitons que notre amendement, qui propose que l'utilisation de "Facil'familles" soit facilitée, soit adopté. Les personnels d'animation de la Ville accompagneront les familles dans leur démarche d'inscription.

Pour autant, nous tenons à insister sur la nécessité que cet accompagnement s'inscrive dans un projet d'accueil réfléchi sur la diversité des familles, que nous soyons en capacité d'apporter des outils à nos professionnels du périscolaire pour une approche interculturelle qui ne va pas de soi. Cela peut passer bien sûr par des formations, et aussi par le nécessaire renforcement des temps de travail hors encadrement de ces équipes de terrain, qui doivent bénéficier d'espaces de réflexion et d'analyse de leurs pratiques. La montée en qualité sur le plan pédagogique passe par cette montée en compétence.

Deuxième point sur la souplesse du dispositif : un, il manque une souplesse au principe des préinscriptions pour certaines familles dont la situation professionnelle ne permet pas d'anticiper : intérimaires, intermittents, toutes situations de précarité qui rendent impossible ce mode de fonctionnement. Il faut pouvoir, sans remettre en cause l'objectif, introduire une dose de cas par cas. Pour cela, nous avons bien conscience que des freins importants existent à de telles dispositions, et en conséquence, nous proposons qu'une étude soit menée sur la possibilité d'instaurer un tel principe.

Deux, le principe du forfait bimestriel des mercredis après-midi : il va beaucoup plus loin qu'une préinscription, puisqu'il ne permet pas aux familles de choisir les mercredis qu'elles souhaitent. Nous serons donc vigilants sur ce point à son impact pour les familles.

Et sur ce point, et d'une façon générale, parce que si nous partageons les objectifs de cette réforme, il y a de fait une perte de souplesse qui ne doit pas avoir un impact négatif sur la fréquentation des centres de loisirs, nous proposons deux choses : un, en cas d'absence de l'enfant pour maladie pendant les vacances scolaires, dès le premier jour, pas de facturation aux familles.

Deux, une évaluation de cette réforme, après une année de mise en place, qui fasse l'objet d'une présentation aux élus du Conseil de Paris. Cette évaluation devra aussi fournir des informations concernant la situation économique et sociale des familles ayant recours aux centres de loisirs afin de trouver des pistes pour en permettre l'accès au plus grand nombre, car, plus largement, nous tenons à insister sur ce point : le taux de fréquentation de nos centres de loisirs est bas. Il convient d'y regarder de plus près.

Nous voterons donc cette mise en œuvre des préinscriptions dans nos centres de loisirs. Je tiens à remercier d'ailleurs tout particulièrement Alexandra CORDEBARD et son équipe pour les échanges nombreux sur ce sujet, qui nous ont permis d'avancer ensemble.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Aurélie SOLANS.

Mme Emmanuelle BECKER, pour le groupe Communiste et Front de Gauche.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'instauration d'un système de préinscription pour les activités extra-scolaires et périscolaires va constituer un outil utile pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Il apportera de surcroît un confort supplémentaire pour les agents de la Ville en charge de ces activités. Il permettra de mieux anticiper les effectifs prévus pour ces activités, et ainsi de préparer en fonction le nombre de repas et les équipes d'encadrement adéquats.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est une problématique sérieuse et nous nous réjouissons que l'action publique trouve de nouvelles solutions pour y répondre. Nous approuvons donc bien entendu la démarche générale, comme l'esprit de ce projet de délibération, pour des raisons environnementales en premier lieu, mais aussi pour mieux utiliser les ressources de notre collectivité.

Cependant, nous pensons que ce système ne doit pas être trop abrupt pour les parents, notamment pour les temps du mercredi, dont les préinscriptions se feront par blocs dans les périodes entre deux vacances scolaires. Nous ne devons pas sanctionner trop fortement les parents qui peuvent se libérer dans ces périodes de préinscription. Il ne faut pas que l'avantage, le vrai plus social du périscolaire public à Paris, sanctionne les parents qui, un ou deux mercredis entre deux vacances, peuvent passer du temps avec leurs enfants.

C'est pourquoi nous pensons que la majoration du prix hors préinscription est trop élevée, et qu'il conviendrait de le baisser de 40 à 30 % pour des prestations qui n'entrent pas dans le cadre de la préinscription.

C'est l'objet de l'amendement rattaché à ce projet de délibération que nous soumettons au Conseil aujourd'hui. Nous voterons donc favorablement ce projet de délibération qui va dans le bon sens, à la condition de l'adoption de notre amendement pour intégrer plus de souplesse à ce dispositif, sans pour autant alourdir la charge de travail des agents qui l'organisent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un dossier important et assez compliqué à manier, en fait, parce que d'un point de vue de l'enjeu de lutter contre le gaspillage alimentaire, et aussi pas simplement sur cet aspect-là... Je sais que beaucoup de collègues ont insisté à juste titre, mais il y a aussi tout simplement l'anticipation du travail des animateurs sur le temps périscolaire : ne pas savoir à l'avance combien on accueille d'enfants, cela modifie complètement la façon dont on pense l'activité, et c'est quand même extrêmement compliqué. Donc que ce soit du point de vue de la lutte contre le gaspillage alimentaire, que ce soit du point de vue de l'enjeu de la qualité du travail et de l'anticipation des projets sur le périscolaire, la préinscription répond à l'intérêt général. C'est une nécessité.

Et la grosse difficulté, c'est comment rendre cela compatible aussi avec l'intérêt des familles, mais il faut que les familles comprennent que c'est l'intérêt des enfants qui doit primer, et que si tout le monde s'engage dans cette préinscription, cela améliore aussi les conditions de l'accueil des enfants. Donc, ce qui est vraiment difficile dans cette réforme, c'est de tenir compte de tout cela, et en même temps de se dire : si on n'y arrive pas par la conviction, il faut donc un peu d'obligation avec la contrainte. Et donc, cette contrainte, vous essayez de l'exercer d'un point de vue financier.

Néanmoins, je pense qu'il faut que tout le monde ait bien conscience que les surcoûts qui sont envisagés ne sont pas conséquents, et globalement, vous les accompagnez, si j'ai bien compris, d'une baisse aussi de certains tarifs. Donc, l'un dans l'autre, les familles, si elles s'engagent dans ces préinscriptions, seront gagnantes.

Je voudrais juste attirer néanmoins votre attention sur le fait que, même avec la prise en compte du quotient familial extrêmement important, il faut savoir qu'il y a des familles qui sont en situation de précarité, qui sont souvent des familles monoparentales, qui ont une organisation de vie du fait de cette précarité qui peut varier d'une semaine à l'autre, d'un mois sur l'autre, et que l'on ne peut pas forcément à chaque fois savoir comment va se dérouler le trimestre.

Je pense qu'il faut néanmoins ajouter un peu plus de souplesse. J'ai vu les amendements sur lesquels vous allez finalement atterrir en cette séance. Je pense que c'est déjà une première étape, intéressante. Je préfère retirer les miens et rejoindre ce que vous avez convenu. Mais qu'il y ait quand même une clause de revoyure. J'aurais aimé avoir un peu plus de précisions sur les échanges que vous avez pu avoir avec les associations des parents d'élèves. Je sais qu'au niveau des agents de la Ville, ils accueillent cette réforme plutôt positivement parce que je pense que cela va améliorer l'anticipation de leur travail, en espérant qu'elle se traduise concrètement. Mais cela, nous le saurons dans quelques mois, enfin, dans un an.

Je voudrais savoir aussi quelles clauses de revoyure et quels échanges vous avez eu avec les associations de parents d'élèves. En tous les cas, je retirerai mon amendement au profit des amendements qui ont été retenus.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci infiniment, mes chers collègues, de votre intérêt pour ce dossier et de vos interventions toutes très constructives.

Je note que l'esprit et la volonté sont parfaitement partagés dans cet hémicycle, ce qui, d'ailleurs, au cours des semaines précédentes, nous a permis d'écrire un projet qui convienne globalement à chacun.

Madame SIMONNET - vous l'avez souligné - ce n'était pas si simple que cela, même si tout le monde était d'accord sur le principe.

En permettant à la Ville de mieux anticiper la fréquentation des centres de loisirs et de lutter contre le gaspillage alimentaire - je vous rappelle, au passage, le chiffre de 42 tonnes de nourriture au minimum jetées en 2014 - et en permettant, au bout du compte, de mieux accueillir les enfants, la pré-inscription obligatoire dans les centres de loisirs constitue un élément d'amélioration sensible du service rendu aux dizaines de milliers de petits Parisiens et de petites Parisiennes qui les fréquentent chaque année.

Merci à chacun d'avoir contribué à cette proposition finale. Il y a tout d'abord deux amendements qui proposent de modifier le taux de majoration en cas de non-inscription.

Je vous propose d'adopter l'amendement n° 152 du groupe Communiste - Front de Gauche qui rabaisse de 40 à 30 % le taux de majoration. Cela reste sérieusement incitatif. Par contre, je vais demander au groupe les Républicains de retirer leur vœu car la proposition de majoration qu'il contient est peu incitative mais, surtout, le système de majoration et de minorer des tarifs conclut à ce que personne ne paie le tarif de base, ce qui est peu lisible, vous en conviendrez.

En ce qui concerne la question du nombre de jours d'absence à partir desquels le remboursement peut être demandé pour maladie, pour les vacances, je retiens la proposition du groupe Ecologiste de Paris, donc l'amendement n° 151 qui propose de le ramener à une journée pendant les vacances scolaires.

Je suis également favorable aux propositions du groupe Ecologiste de Paris contenues dans cet amendement concernant l'accompagnement des familles dans leur démarche d'inscription. C'est en effet très important pour que cela fonctionne et pour que nous parvenions à cette pré-inscription effective. Je suis également favorable au lancement d'une étude d'opportunité d'un principe dérogatoire pour certains cas particuliers, même s'il est difficile pour l'instant de voir à quel cas précis cela pourrait se porter, mais nous allons l'étudier ensemble.

Ce qui est important également, c'est que nous fassions un bilan de la réforme au bout d'une année. Sur ce point, je vous rejoins : c'est une modification importante. Il faut pouvoir l'évaluer.

J'ajoute, enfin et pour terminer, que l'Exécutif parisien, compte tenu des événements du mois de novembre et du report du vote de ce projet de délibération, propose un amendement oral repoussant la mise en place de la pré-inscription aux vacances d'été pour permettre de former nos personnels aux nouveaux outils informatiques nécessaires et d'informer l'ensemble des familles de ces évolutions dans de bonnes conditions.

Par conséquent, je vous propose d'adopter les amendements présentés par le groupe Ecologiste de Paris et par le groupe Communiste - Front de Gauche, et demande à la fois au groupe les Républicains et à Danielle SIMONNET, qui l'a déjà accepté - je l'en remercie - de retirer leurs amendements respectifs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame CORDEBARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 151 du groupe Ecologiste de Paris amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 152 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 153 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 154 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est rejeté.

L'amendement n° 155 de Mme SIMONNET est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 10 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DASCO 10).

Vœu déposé par les groupes SOCA, PCF-FG et GEP relatif au renforcement des écoles maternelles du secteur Tanger/Aubervilliers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 156 est relatif au renforcement des écoles maternelles du secteur Tanger/Aubervilliers.

Je donne la parole à M. François DAGNAUD pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Monsieur le Maire du 19e arrondissement, vous avez la parole.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu a pour ambition et pour objet de conforter la démarche engagée à l'initiative de la mairie du 19e arrondissement, notamment avec Nicolas NORDMAN et avec le soutien de la majorité municipale, avec l'engagement d'ailleurs de l'ensemble des partenaires des communautés scolaires du secteur Tanger/Aubervilliers.

Ce secteur, dans un quartier très populaire de l'arrondissement, comporte quatre écoles maternelles qui ont la particularité d'être très proches les unes des autres géographiquement et d'être les unes après les autres confrontées, depuis quelques années, à des effectifs globalement orientés à la baisse, ce qui les amène les unes après les autres à se retrouver dans une posture défensive par rapport à des propositions de cartes scolaires qui peuvent être faites sur la base de l'évolution des effectifs.

Nous souhaitons sortir des impasses d'une vision école par école, au profit d'un projet éducatif territorial assis sur les quatre écoles qui doivent toutes les quatre trouver leur place dans un nouveau maillage éducatif novateur. L'enjeu paraît d'autant plus important que l'on est là en plein cœur du Paris populaire.

C'est donc l'objet de ce vœu, de conforter la démarche engagée, de confirmer le soutien de la Ville et de solliciter l'engagement de l'Education nationale à la démarche engagée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur DAGNAUD.

Madame CORDEBARD, pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Mes chers collègues, Madame la Maire, je partage les considérants de ce vœu, et le vœu lui-même d'ailleurs. Face à la baisse d'effectifs à l'entrée de l'école maternelle, phénomène parisien que nous pouvons constater cette année, particulièrement visible dans les écoles du secteur Tanger/Aubervilliers, il importe en effet de construire un projet local qui renforce l'attractivité des écoles maternelles. Nous pouvons en effet craindre que la baisse de la démographie scolaire dans ce quartier constitue aux yeux des familles un frein à l'inscription de leurs enfants dans leur école de secteur et, aux yeux des équipes pédagogiques, un facteur de démobilité.

Il est donc nécessaire de redessiner la carte des moyens de ce secteur, en y incluant la problématique de l'utilisation des locaux scolaires. L'Exécutif parisien est tout à fait disposé à accompagner les acteurs locaux qui souhaitent, aux côtés des élus du 19^e arrondissement, en particulier aux côtés de François DAGNAUD et de Nicolas NORDMAN, s'engager dans cette voie.

J'émet un avis favorable à ce vœu, vous l'avez compris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame CORDEBARD.

J'ai une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Madame SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Cette problématique des quatre écoles maternelles du quartier Tanger/Aubervilliers avait suscité une vive inquiétude l'année dernière, en particulier pour l'avenir de l'école du 28, rue d'Aubervilliers dont la fermeture a été annulée in extremis. Plus généralement, les effectifs - cela vient d'être dit - de ces quatre écoles sont en baisse, avec fermeture de classes. Tout le secteur est en fragilité.

Aussi, le groupe Ecologiste de Paris s'associe pleinement à ce vœu en faveur d'un projet pédagogique local avec ces quatre écoles concernées, pour avancer dans une logique de coopération face à la tendance à la concurrence entre ces établissements et souhaite insister sur ce point. L'Education nationale doit assurer les moyens nécessaires à la pérennité de ces quatre établissements. Dans le quartier Stalingrad-Riquet, en éducation prioritaire, en politique de la ville, aucune école de ce quartier ne doit fermer. Valorisons pour des projets spécifiques ou le périscolaire les espaces qui se libèrent. Profitons du contexte pour développer des projets innovants et efficaces vers une réelle égalité des chances.

Le groupe Ecologiste de Paris votera donc ce vœu et sera attentif pour la suite à l'avenir de l'école maternelle de la rue d'Aubervilliers et de toutes les écoles de ce quartier.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 156, avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 401).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réforme de la restauration scolaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 157 relatif à la réforme de la restauration scolaire.

Je donne la parole à Mme Alix BOUGERET, pour le groupe les Républicains.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu a trait à la réforme que vous menez en ce moment, tambour battant, sur la restauration scolaire.

Après avoir mandaté le Secrétariat général de la Ville pour réfléchir à l'avenir de la restauration collective, nous avons découvert dans la presse, comme tous les personnels des caisses qui lisent "Le Parisien", le cadre de cette réforme qui vise tout simplement à centraliser la gestion de la restauration sous couvert d'objectifs, somme toute louables, en matière d'alimentation durable et d'égalité de traitement des enfants parisiens.

Sur la forme, la manière dont vous procédez, le dédain envers les maires d'arrondissement, accessoirement présidents des caisses des écoles et des personnels, la négation de l'autonomie même de ces structures est tout simplement inadmissible.

Les maires ont découvert, du moins ceux de l'opposition, après avoir reçu la veille un rapport à charge vers 23 heures, une réforme ficelée et un calendrier bouclé : gestion du personnel, approvisionnements, facturations, tout est préparé pour que la Mairie centrale reprenne pleinement la main sur la restauration scolaire.

Sur le fond, si nous ne nions pas les disparités qui existent entre les caisses, cette centralisation signe pour nous la fin d'une gestion au plus près des besoins, la fin d'un service de proximité, de qualité et réactif face aux aléas quotidiens inhérents à ce type d'activité.

Nous pouvions tout à fait imaginer, en concertation et non en force, les leviers pour aider les caisses en difficulté, les aider à atteindre les 50 % d'alimentation durable ou encore mieux gérer leur personnel. Ce n'est pas tout à fait l'esprit qui anime selon nous cette réforme, réforme que vous imposez contre l'avis de nombreux présidents de caisses des écoles, de droite comme de gauche, semble-t-il.

Compte tenu de l'autonomie des caisses des écoles, de la méthode avec laquelle vous menez ce débat, si débat il y a, et de l'absence totale de concertation, nous vous demandons de renoncer à la réforme de la restauration scolaire telle qu'elle est prévue aujourd'hui et qui va à l'encontre de vos intentions, du moins des déclarations en faveur de la gestion de proximité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme CORDEBARD, pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Madame BOUGERET, pour votre intervention, qui ne me surprend guère, en effet.

Madame la Maire de Paris, vous m'avez confié le soin de porter, avec Célia BLAUDEL, à 50 % minimum la part d'alimentation issue de l'agriculture biologique et durable servie dans les restaurants scolaires.

Le projet de réforme que nous proposons au Conseil de Paris cette année et dont les contours ont été présentés à l'ensemble des maires d'arrondissement le 2 décembre dernier, a précisément cet objectif. Nous avons fait un travail minutieux destiné à identifier les blocages empêchant de mettre en œuvre cette politique ambitieuse et ce, je dois le souligner et je le fais très sincèrement, malgré le travail considérable accompli par les caisses des écoles parisiennes.

Nous nous sommes rencontrés déjà plusieurs fois, y compris avec les directeurs des caisses des écoles et il nous paraît indispensable de travailler dans plusieurs directions.

D'abord, renforcer la qualité de l'assiette et du service rendu aux enfants et à leur famille en mettant l'accent sur les produits issus de l'agriculture biologique et durable, comme je le disais préalablement. Pour cela, il nous faut réformer l'outil d'achat.

Nous voulons également garantir une réelle égalité de traitement entre les usagers. Vous le savez, nous avons constaté de grandes disparités de pratiques entre les caisses des écoles dans les calculs des tarifs applicables ou dans les modes de paiement.

Nous devons également favoriser le développement et la généralisation d'outils pédagogiques de lutte contre le gaspillage alimentaire, autant de sujets sur lesquels nous trouverons un consensus, mes chers collègues.

Il est enfin indispensable d'améliorer les statuts des 3.300 agents des caisses des écoles dont les emplois seront préservés et qui œuvrent chaque jour avec professionnalisme au service des enfants.

Je proposerai au Conseil de Paris, dans le courant de l'année 2016, une nouvelle organisation de la restauration scolaire qui devra répondre à certaines des exigences dont les maires d'arrondissement nous ont fait très justement part. Nous allons vous écouter et travailler avec vous.

Maintenir tout d'abord un échelon de proximité, un dialogue avec les communautés éducatives et les parents d'élèves, aussi bien pour l'inscription des enfants que pour le choix des menus.

S'agissant... Monsieur, je vous entends d'une oreille mais je continue tout de même.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, ce n'est même pas la peine. Continuez, Madame CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - S'agissant d'une réforme ne touchant pas aux modes de production issus de l'histoire de la restauration scolaire dans chaque arrondissement, le nouveau modèle qui vous sera soumis ne prévoira pas un plat unique chaque jour dans tout Paris mais la possibilité pour chaque arrondissement de bénéficier des mêmes produits, de meilleure qualité et à un meilleur prix.

Il me paraît également essentiel à ce stade de préciser devant vous que cette réforme nécessitera de garder ce qui fonctionne le mieux et je pense notamment au 2^e arrondissement.

S'agissant du devenir des caisses des écoles elles-mêmes, nous proposons un travail approfondi sur leurs missions et leur fonctionnement.

Voilà pourquoi je donne un avis défavorable à votre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 157, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous informe que 6 votes à bulletin secret sont ouverts pour la désignation de représentants dans 6 organismes.

Je vous invite donc à vous rendre dans la salle de travail avant 17 heures 30 pour déposer vos bulletins dans les urnes prévues à cet effet.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux dotations de fonctionnement des cités scolaires pour 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au vœu n° 158 G relatif aux dotations de fonctionnement des cités scolaires pour 2016.

Je donne la parole à Mme BERTHOUT, qui n'est pas là. Je ne lui donne donc pas la parole. Non, c'est trop tard.

Je mets aux voix ce vœu... Je donne la parole à Mme CORDEBARD si elle souhaite donner l'avis de l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Avis défavorable.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 158 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la carte scolaire.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés, les vœux n^{os} 159 et 159 bis qui l'accompagnent, relatifs à la carte scolaire.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce vœu a un peu de décalage puisqu'il avait été rédigé pour le Conseil de Paris prévu au mois de novembre.

Très rapidement, évidemment il revient sur l'insuffisance des postes dans l'Education nationale. Vous savez que seulement 4.131 postes ont été créés nationalement à la place des 60.000 annoncés par le Ministre et que nous avons en plus une situation qui s'est aggravée du fait du Gouvernement précédent, qui avait supprimé beaucoup de postes.

Sur Paris, l'attitude du Gouvernement est de dire que finalement il y aurait une baisse démographique, que l'on aurait moins besoin d'enseignants. Or on constate concrètement qu'il y a un véritable manque de postes de remplacement, un manque de poste de R.A.S.E.D., que la situation se dégrade et qu'il faut absolument agir autrement si l'on veut améliorer les conditions de la réussite scolaire de tous les élèves.

J'ai une question que je voudrais poser à l'Exécutif. Pourquoi est-ce que lors du C.D.E.N. du 16 octobre, alors que l'ensemble des représentants des parents d'élèves, enseignants, dénonçaient les nouvelles dégradations des conditions de scolarisation au sein des écoles parisiennes en cette rentrée, et alors que nombre d'élus sont impliqués dans leurs arrondissements en soutien aux mobilisations des parents d'élèves et des enseignants, pourquoi est-ce que les représentants du Conseil de Paris au C.D.E.N. ont voté contre la motion proposée par les parents d'élèves et les enseignants ?

J'aimerais bien comprendre parce que je me retrouve tout à fait dans le vœu de l'Exécutif qui est proposé en réponse à mon vœu mais je trouve que, du coup, il y a un décalage entre ce que l'on vote ici et ce que vous votez au nom de la Ville de Paris au niveau du C.D.E.N.

Voilà, j'aimerais avoir une réponse à ce sujet. Sinon, j'annonce d'ores et déjà que je me retrouve derrière les précisions du vœu de l'Exécutif qui est fait en réponse à mon vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'avais pas compris que le vœu de l'Exécutif était maintenu, mais j'en suis totalement comblée.

Je pensais simplement que Mme SIMONNET retirerait son vœu, compte tenu du fait de l'annonce de l'attribution des postes pour Paris à la rentrée prochaine et que nous savons d'ores et déjà qu'il n'y aura pas de baisse des moyens alors qu'une baisse des effectifs est attendue.

Je remercie donc bien volontiers Mme SIMONNET de retirer son vœu au bénéfice du vœu de l'Exécutif maintenu.

Par ailleurs, pour vous donner une toute petite indication, celle que vous m'avez demandée, Madame SIMONNET, nous n'avons pas voté contre la motion de la F.C.P.E. en réalité. Nous nous en sommes expliqués pendant le C.D.E.N. même et nous nous sommes associés à cette motion.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'ai entre les mains un vœu de l'Exécutif que je vais soumettre aux voix.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Pardon ?

Il y a une explication de vote ?

Pardon, j'ai été troublé par cette histoire de vœu de l'Exécutif.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Déjà lors de la préparation de la rentrée 2015, le groupe Ecologiste de Paris avait porté ses attentes pour les écoles de Paris, et donc nous nous associons pleinement à ce vœu.

Oui, il faut reconstituer et renforcer les brigades de remplacement. C'est une priorité, il y a encore trop de situations dans lesquelles le faible nombre de remplacements est mis en avant. C'est préjudiciable pour toutes et tous.

Quant aux R.A.S.E.D., ils sont d'une importance vitale pour permettre aux petits Parisiens et aux petites Parisiennes d'avoir un accompagnement spécifique et adapté, permettant de garantir une réelle égalité.

Parce qu'ils sont porteurs d'innovations pédagogiques, nous continuerons à défendre le développement des dispositifs, plus de maîtres que de classes, ou encore les très petites sections à la condition bien sûr que les conditions adaptées à des enfants de moins de 3 ans soient réunies.

C'est ainsi la mise en œuvre d'un cadre beaucoup plus favorable à la mise en place de projets éducatifs innovants et inclusifs.

J'en terminerai en rappelant l'importance de préserver et d'améliorer nos écoles souvent fragilisées dans leurs missions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 159 de Mme SIMONNET est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 402).

Merci.

2015 DDEES 218 - Subvention (15.000 euros) et convention avec la Fondation nationale des sciences politiques.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDEES 218 : subvention et convention avec la Fondation nationale des sciences politiques.

La parole est à Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération propose qu'un travail d'enquête collective sur la gestion des inaptitudes au travail dans les services de la Mairie de Paris soit mené, en lien avec le master de recherche de Sciences Po et avec le programme de doctorat du laboratoire Centre de sociologie des organisations.

Ce que l'on appelle les inaptitudes au travail résulte de troubles qui peuvent trouver leur origine dans les tâches physiques qu'assurent les agents, comme dans l'organisation du travail. Il s'agit donc d'un sujet primordial pour la Ville de Paris et sa politique de ressources humaines.

D'ailleurs, en lisant plus en détail la convention rattachée au projet de délibération, nous apprenons que l'étude se concentrera principalement sur deux services et catégories d'agents de la Mairie de Paris : les services de la propreté et de l'eau, en particulier les éboueurs, et les services de la petite enfance, en particulier les auxiliaires de puériculture et les agents techniques de la petite enfance.

Il s'agit d'agents dont la condition physique est mise à rude épreuve pour l'exercice de leur fonction, et ce choix nous semble donc approprié.

La question de l'inaptitude doit être étudiée sur deux plans : celui des individus concernés et celui des services auxquels ils sont rattachés, qui doivent faire évoluer l'organisation du travail à l'intérieur de ces services, voire mettre en place des stratégies de reconversion pour les agents qui ne peuvent plus exécuter certaines tâches.

Cette étude nous permettra d'avoir un panorama global sur cette question, du diagnostic de l'agent, de son suivi jusqu'aux stratégies d'adaptation ou de reconversion que doit mettre en place la Ville de Paris.

C'est pourquoi nous voterons favorablement ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, chère collègue, Madame la Conseillère Sandrine MÉES, merci pour cette intervention sur ce projet de démarche innovante pour la Ville, que je pilote en étroite collaboration avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE.

Avec le master de recherche de Science Po, le programme doctoral du laboratoire Centre de sociologie des organisations, vous l'avez dit, nous proposons de réaliser, durant l'année universitaire 2015-2016, un travail d'enquêtes collectives avec les services de la Ville sur la gestion des inaptitudes au travail dans les services dont vous avez parlé.

L'enquête aboutira en juin 2016. Elle sera conclue par des séances de restitution pour la Mairie de Paris, et notamment auprès des publics concernés par l'enquête.

Cette coopération avec des étudiants de master et des doctorants constitue un grand intérêt pour la Ville. Elle permettra de mettre à profit les outils d'un centre de recherche reconnu pour améliorer le fonctionnement de notre administration et pour nourrir la politique de ressources humaines de la Ville de Paris.

Nous souhaitons, en effet, tout particulièrement dans le domaine des sciences sociales, que la recherche irrigue le plus possible la conception de nos politiques publiques.

Avec la DAE, qui est le nouveau nom de la DDEEES, et le Secrétariat général, nous travaillons d'ailleurs à développer des outils, et notamment les contrats CIFRE qui permettent à une direction d'accueillir un doctorant dans le cadre des travaux de sa thèse pour placer la recherche au cœur de la gouvernance de la Ville.

La récente présentation des travaux des CIFRE à l'Institut d'études avancées de Paris a montré d'ailleurs toute la richesse de cette coopération.

Je vous invite donc à soutenir cette initiative en votant ce projet de délibération qui permettra d'accorder la subvention nécessaire au financement de cette collaboration.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 218.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 218).

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux travaux de la 7e Commission, et je donne la parole, conformément au règlement intérieur, à son président **Sergio TINTI**.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

La séance du 7 décembre a été marquée bien évidemment par les présentations des budgets des trois adjoints de notre Commission.

Des présentations claires et débattues dans une dimension et une ambiance propices à l'échange et la communication.

Un amendement technique, un vœu rattaché et 5 vœux non rattachés à l'ordre du jour.

Deux sujets traités hors projet de délibération.

Le premier est relatif à la présentation de l'Euro par Jean-François MARTINS, très détaillée notamment sur les volets, sécurité et programme d'accompagnement de l'Euro, avec des interventions de Pierre AURIACOMBE et Jean-Didier BERTHAULT.

Le deuxième, présenté par Patrick KLUGMAN, sur la belle réussite du Sommet des élus locaux pour le climat, qui a réuni plus de 500 maires des plus grandes villes du monde.

Sur les projets de délibération présentés par Jean-François MARTINS, je rappellerai celui concernant l'adhésion au groupement d'intérêt économique "Atout France", le projet de délibération DJS 267 relatif à la D.S.P. pour la gestion de l'espace sportif Pailleron dans le 19e arrondissement, et aussi le projet de délibération DJS 387 concernant une subvention de 15.000 euros à la Fédération du sport d'entreprise, dans le but de mener une étude sur l'état actuel de ces pratiques.

Pour Pauline VÉRON, le projet de délibération DDCT 170 sur la subvention à des associations qui accompagnent la mobilisation de bénévoles dans le cadre de l'accueil de réfugiés à Paris, avec des interventions de Marie ATALLAH et Ann-Katrin JÉGO.

Le projet de délibération DJS 282 sur les espaces jeunes et le projet de délibération DJS 310 sur la signature du contrat jeuneuse dans le 15e arrondissement.

Le projet de délibération DJS 311 concernant l'Association régionale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active pour le financement du Bafa citoyen.

Pour Patrick KLUGMAN, je ne mentionnerai que les deux projets de délibération inter-directions.

Le premier, DGRI 83 - DPE pour une subvention et convention avec ENDA-Europe pour une gestion inclusive et sociale des déchets ménagers à Ho Chi Minh Ville.

Le deuxième, DGRI 90 - DPE, subvention et convention avec CARE France pour un programme d'aide d'urgence aux migrants en Serbie.

Pour terminer, des remerciements et une information.

Des remerciements, c'est pour Jean-Yves LANGLAIS de la Cité internationale des arts et c'est au nom des 7e et 2e Commissions. En effet, lors de notre visite à cet établissement, le 9 décembre, M. LANGLAIS a été notre guide pendant 2 heures 30. Nous avons pu apprendre l'histoire de ce lieu plutôt méconnu, son rôle et sa mission vis-à-vis des artistes du monde entier qui ont l'opportunité d'y passer une période de leur vie artistique à Paris, grâce à cette institution. Une très sympathique rencontre avec les nouveaux artistes arrivés à la Cité a été aussi organisée.

Nous avons aussi appris le très prochain changement de direction de l'établissement, si ce n'est pas déjà fait, une nouvelle direction qui sera confrontée à des choix importants concernant la modernisation et de nouveaux projets pour cet établissement.

Concernant l'information, la prochaine visite organisée par la 7e Commission est fixée pour le lundi 11 janvier et nous visiterons l'INSEP, l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance.

Merci, Monsieur le Maire.

2015 DGRI 88 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Défense sans frontière - Avocats solidaires" (14e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 88 : subvention à l'association "Défense sans frontière - Avocats solidaires".

La parole est à M. Buon Huong TAN, pour cinq minutes maximum.

M. Buon Huong TAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris réalise aujourd'hui un geste fort pour que la justice soit rendue au Cambodge en soutenant un projet qui s'inscrit dans la défense des droits de l'Homme. "Défense sans frontière - Avocats solidaires" est une association d'avocats français qui intervient à titre bénévole pour défendre des parties civiles dans leur procès contre les Khmers rouge.

L'association n'a plus aucune ressource depuis 2014 et ses membres, en plus de travailler bénévolement, financent sur leurs propres deniers les frais logistiques. C'est pour que, 40 ans après les faits, les rescapés, les victimes et leurs familles puissent être défendus, que le groupe R.G.C.I. a porté un vœu dans cette Assemblée, en mars dernier.

Je tiens à remercier tout particulièrement Patrick KLUGMAN qui a répondu présent dès que je l'ai saisi sur le sujet. Il a, non seulement porté ce dossier auprès de la francophonie, mais accepté de prendre sur son budget pour cette subvention. La participation de la Ville de Paris, hautement symbolique, permettra de soutenir l'engagement d'avocats français devant les chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en excusant l'absence de Patrick KLUGMAN, qui est retenu pour quelque chose d'un peu particulier, merci de me laisser répondre à sa place.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à remercier M. Buon Huong TAN pour cette intervention, qui me permet de rappeler la grande valeur du travail mené par cette association, engagée depuis 2005 au Cambodge, dans la défense des victimes des Khmers rouges devant la juridiction des chambres spéciales des tribunaux cambodgiens.

Plus de 4.000 parties civiles ont pu se constituer, dont 1.250 par l'intermédiaire des avocats de défense sans frontière. Parallèlement à cette action, "Avocats solidaires" met en œuvre une formation collective à l'intention d'une trentaine d'avocats et de juristes, engagés bénévolement pour les sensibiliser à la cause et aux outils juridiques de défense des droits de l'Homme dans le monde.

Nous pouvons donc nous féliciter pour le soutien que nous accordons à cette association pour cette action de formation et plus généralement à une structure dont la qualité des projets n'est plus à démontrer.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 88.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 88).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au soutien à Atena FARGHADANI, artiste iranienne.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 160 est relatif au soutien à Atena FARGHADANI, artiste iranienne.

La parole est à Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a en effet pour but de vous proposer d'attirer l'attention sur le cas d'Atena FARGHADANI, c'est une jeune femme, artiste iranienne, engagée dans de multiples combats pacifiques et citoyens face à la tyrannie des Mollahs. Ses combats sont multiples, en particulier la défense des minorités opprimées par le pouvoir intégriste qui règne en Iran. Pour cela, elle a déjà été emprisonnée dans des conditions inhumaines auxquelles elle avait répondu par une grève de la faim et contraint ces geôliers à la faire hospitaliser.

Un autre de ses combats est celui du droit des femmes. Elle s'oppose à une loi voulant restreindre l'accès à la contraception, la pénalisant et entravant l'accès des femmes à une activité professionnelle. Vous allez me dire que récemment un candidat à l'élection régionale a proposé la même chose dans notre pays, je vous répondrai que quel que soit le masque dont elles se parent toutes les extrême-droite se ressemblent.

Bref, aujourd'hui les Mollahs relancent leurs accusations : il ne s'agit plus de nuire à la sûreté de l'Etat ou de faire de la propagande contre le régime, il s'agit de relations sexuelles illégitimes, cela pour avoir serré la main de son avocat.

Ce vœu a pour but d'essayer de la protéger quelque peu, en lui apportant le soutien officiel de la Ville de Paris, mais aussi en demandant au Ministère des Affaires étrangères d'intervenir auprès du Gouvernement iranien.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame la Conseillère.

La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO, pour vous répondre.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à remercier Marinette BACHE et Karen TAÏEB et les élus du groupe Socialiste et Apparentés pour ce vœu sur la situation de l'artiste et militante iranienne, Atena FARGHADANI.

Accusée de propagande contre le régime, activité contre la sécurité nationale, de collusion avec des éléments contre-révolutionnaires et d'insultes au guide suprême, Atena est arrêtée une première fois en août 2014 et maintenue en isolement pendant deux semaines alors qu'elle est étudiante en art à l'université Alzahra de Téhéran.

Ces accusations visaient en premier lieu une exposition de peinture d'Atena, critique à l'égard du Gouvernement, notamment sur ses positions extrêmement réactionnaires sur les droits des femmes.

Vous vous rappelez à juste titre l'acharnement dont est victimes cette artiste, emprisonné à plusieurs reprises dans des conditions de détention particulièrement difficiles. En janvier dernier, trois semaines après une nouvelle incarcération, elle commence une grève de la faim et est hospitalisée après avoir subi un arrêt cardiaque. Son procès débute en mai 2015 et s'achève le 28 mai avec une condamnation à 12 ans de prison, peine beaucoup plus lourde que le maximum prévu par la loi pour les faits qui lui sont reprochés.

Cette condamnation est une terrible injustice et une violation des droits, et de ses droits, à la liberté d'expression et d'association.

Vous vous rappelez l'engagement de notre Ville en faveur de la liberté d'expression et notre soutien indéfectible à la défense, au respect et à la promotion des droits des femmes.

C'est parce que je partage grandement l'esprit de votre vœu que je propose, mes chers collègues, d'adopter non seulement avec force, mais aussi conviction. Nul ne doit être emprisonné pour son art et encore moins pour son militantisme pacifique.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 160, avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 403).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au devoir de mémoire lié à l'assassinat de trois militantes kurdes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 161 est relatif au devoir de mémoire lié à l'assassinat de trois militantes kurdes.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour deux minutes.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 2 novembre 2015, le Conseil du 10^e arrondissement a adopté ce vœu pour permettre d'honorer la mémoire de Sakine Cansiz, Fidan Dogan, plus connue sous le nom de Rojbin, et Leyla Saylemez.

En janvier prochain, cela fera trois ans que ces militantes kurdes ont été froidement assassinées dans le 10^e arrondissement de Paris.

Nous avons déjà abordé, dans cet hémicycle, l'importance pour la Ville de Paris d'honorer la mémoire de ces femmes. C'est pourquoi je compte sur votre engagement pour soutenir la démarche.

Lors du Conseil de Paris de septembre 2014, nous nous étions exprimés en faveur de la pose d'une plaque commémorative au 147, rue Lafayette. Face au refus de la copropriété privée qu'une plaque soit apposée sur cet immeuble, il nous a semblé important de pouvoir réfléchir à d'autres modalités pour inscrire les noms et la mémoire de ces femmes dans le patrimoine parisien.

Ces militantes de la paix ont été assassinées sur le sol de la République française, au cœur de la Capitale. Nous nous devons, pour elles, pour leurs familles, pour les personnes qui continuent aujourd'hui à faire vivre leur combat pour la paix et la reconnaissance de la culture kurde, d'honorer leur mémoire de manière solennelle et durable.

Nous vous proposons que soit attribué, à un espace public du 10^e arrondissement de Paris, les noms de ces militantes et qu'une plaque, ou inscription commémorative, puisse être apposée sur l'espace public à proximité du 147, rue Lafayette.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO, pour vous répondre.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier Didier LE RESTE et l'ensemble des élus du groupe Communiste - Front de Gauche pour ce vœu qui permet à notre Conseil de s'exprimer sur l'assassinat de ces trois militantes kurdes.

Vous avez rappelé les faits, Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez ont été assassinées en plein-jour, à Paris, le 9 janvier 2013, dans les locaux du centre d'information du Kurdistan, au 147, rue Lafayette.

Ce triple meurtre, au même titre que tous les assassinats politiques, doit être condamné avec la plus grande fermeté. Je tiens aujourd'hui à exprimer une nouvelle fois, au nom de l'Exécutif parisien, notre compassion à l'égard des proches et des familles des victimes ainsi qu'à l'ensemble de la communauté kurde installée à Paris. Leur douleur et tristesse demeurent immenses.

Même si nous gardons à l'esprit que l'espace parisien est très contraint et qu'il reste peu de réserves d'emplacement, notamment dans le 10^e, nous souscrivons à la première demande que la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux, dont la présidente est - je le rappelle - ma chère collègue Catherine VIEU-CHARIER - soit saisie.

Concernant votre deuxième souhait, mes chers collègues, je tiens à l'affirmer avec force aujourd'hui, notre volonté est qu'une plaque soit apposée au pied de l'immeuble du 147, rue Lafayette, sur la place exactement où s'est déroulé le meurtre, dans le 10^e arrondissement, pour rendre hommage à Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez.

Nous en étudierons la faisabilité et nous ferons tout pour que cela puisse se réaliser.

Mes chers collègues, je vous propose de voter ce vœu qui, en rendant hommage, à ces trois femmes, contribuera à notre nécessaire devoir de mémoire, tout en montrant l'attachement de notre ville aux droits de l'Homme et à la démocratie. Jamais nous ne tolérerons ce type d'acte à Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 161 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 404).

2015 DJS 285 - Euro 2016 - Avenant au contrat de stade avec l'U.E.F.A.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Projet de délibération DJS 285 : Euro 2016, avenant au contrat de stade avec l'Union européenne de football amateur.

Jacques BOUTAULT est inscrit.

Je ne le vois pas, il s'est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 285.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Absentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 285).

2015 DJS 392 - Subvention d'équipement (4.100.000 euros) et protocole d'accord avec la Société anonyme d'économie mixte du Palais Omnisports de Paris Bercy (SAEPOPB) pour les travaux de désamiantage.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DJS 392 et l'amendement n° 181 technique qui l'accompagne concernent une subvention d'équipement et un protocole d'accord avec le Palais omnisports de Paris Bercy pour des travaux de désamiantage.

Jean-François MARTINS, qu'avez-vous à nous dire sur cet amendement technique ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Il est technique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 181.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 392 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Absentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DJS 392).

Vœu déposé par les groupes SOCA et PCF-FG relatif à la dénomination Laurent Schwob à un équipement sportif du 19e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 162 est relatif à la dénomination Laurent Schwob à un équipement sportif du 19e arrondissement.

La parole est à Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai présenté ce vœu avec François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. En effet, nous avons eu tous les deux la chance de rencontrer Laurent, moi dans ma vie professionnelle en tant que collègue d'éducation physique et sportive ; François, pour les relations très constructives qui ont, depuis Laurent, lié le sport scolaire à la mairie du 19e arrondissement.

Très attaché à la démocratisation des pratiques sportives et des moyens mis à disposition pour tous les élèves, il œuvre pour une révolutionnaire mutualisation des installations sportives, des matériels, des moyens et des compétences des enseignants en créant le premier district Villette UNSS.

En 1999, Laurent Schwob est à l'origine du cross scolaire des Buttes-Chaumont, manifestation qui aujourd'hui, avec ses 4.000 élèves participant, est considérée comme l'un des événements majeurs dans le cadre des manifestations sportives scolaires parisiennes.

Professeur d'éducation physique et sportive, responsable du district Villette, directeur du service régional de l'UNSS, il termine sa carrière à la tête du Comité départemental olympique sportif.

Monsieur le Maire, avec ce vœu nous ne voulons pas seulement faire reconnaître sa vie professionnelle exemplaire, son engagement total pour le sport scolaire et plus généralement pour l'éducation physique et sportive comme moyens privilégiés de la formation des futurs citoyens, en proposant ce vœu nous voulons donner à cette Assemblée l'opportunité de faire connaître à travers le souvenir d'un homme, une partie importante de l'histoire du mouvement sportif parisien.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Jean-François MARTINS, pour vous répondre, puis une explication de vote du groupe les Républicains.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Président, merci Monsieur TINTI, de rappeler à travers ce vœu qu'au-delà de la personnalité de Laurent Schwob dont vous avez dressé à juste titre le panégyrique, c'est aussi à travers lui de ne jamais oublier que les milliers de clubs parisiens, les milliers d'enfants dans le sport scolaire sont encadrés, formés, éduqués chaque jour au sport, aux valeurs de l'olympisme grâce à des militants sincères, à des bénévoles engagés comme l'était Laurent Schwob, qui nous permettent de maintenir à travers le sport un modèle social éducatif auquel nous sommes extrêmement attachés.

Vous l'avez rappelé, Laurent a plus que simplement occupé les fonctions, il a incarné le sport à la fois dans sa dimension olympique, elle nous est chère en ce moment, en présidant le fameux CDOS, mais aussi dans son animation de sport scolaire, que nous souhaitons mettre à l'honneur. Par exemple, je me permets de mentionner que ce sont des jeunes issus du sport scolaire en hip-hop qui dansaient en cérémonie d'ouverture du tirage au sort de l'Euro 2016 samedi soir. Je suis très fier que ce soient des lycéens de Paris du 3e arrondissement et de Saint-Denis qui, à travers le sport scolaire ont brillé au moment du lancement du tirage au sport.

Laurent Schwob était militant de toutes ces questions, de ces engagements, il mérite d'être reconnu dans Paris et dans le 19e arrondissement en particulier où il a créé le cross des Buttes-Chaumont, l'une des plus importantes courses d'enfants de Paris, qui se déroule dans les Buttes-Chaumont, réunissant près de 4.000 enfants dans les collèges et lycées du Nord-Est parisien.

Ainsi et toujours, comme vous le savez, Monsieur TINTI, en lien avec sa famille, je vous propose de regarder si justement ce cross, ou un grand événement sportif si fidèle à son engagement, ne pourrait pas porter son nom. Je vous propose d'amender légèrement votre vœu pour dire que nous retenons que le nom d'un équipement ou d'un événement du 19e arrondissement puisse porter le nom de Laurent Schwob. Si vous êtes d'accord, j'émets un avis très favorable sur votre vœu ainsi amendé.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - L'amendement est accepté.

La parole est à Jean-Jacques GIANNESINI pour une explication de vote.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Le groupe les Républicains, même s'il y a eu une petite erreur au Conseil d'arrondissement votera pour ce vœu. Naturellement, Laurent Schwob, je l'ai bien connu, j'ai fait même partie avec lui de l'organisation des cross des Buttes-Chaumont.

Par conséquent, que ce cross récupère son nom et que son nom soit inscrit sur ce grand événement de l'arrondissement, c'est tout à fait normal et mérité puisque Laurent était, comme vous l'avez dit tous d'ailleurs, un militant sportif avant tout et un militant pour les jeunes élèves de l'arrondissement. Si ce cross aujourd'hui a une valeur, c'est que Laurent a pris toute sa part dans cette affaire-là. Nous voterons pour.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 162 ainsi amendé avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2015, V. 405).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la tarification de la piscine Joséphine Baker (13e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 163 est relatif à la tarification de la piscine Joséphine Baker dans le 13e arrondissement.

Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci. C'est toujours un peu le même débat, pourquoi y a-t-il des piscines gérées par des entreprises privées, d'autres qui sont de fait en régie directe, la gestion municipale ? Et là on voit, cela amène des différences tarifaires qui ne sont, selon moi, absolument pas justifiées ni justifiables.

A travers ce vœu, je souhaite vous interpeller sur les tarifs de la piscine Joséphine Baker, pour qu'ils soient de nouveau alignés, hiver comme été, sur ceux des piscines à gestion municipale. Je vous fais grâce du détail de toute la différenciation tarifaire selon l'été, selon l'hiver, elle est dans le vœu, mais je ne vois absolument pas pourquoi les tarifs seraient différents, y compris concernant les abonnements permettant d'y accéder.

Je souhaiterais, à travers ce vœu, et je vous relance de nouveau, sur le fait qu'on puisse enfin mettre à l'étude la municipalisation de la gestion de la piscine Joséphine Baker et la municipalisation de tous les établissements municipaux, qu'il s'agisse de Pontoise, des Halles, qui proposent des tarifs et des abonnements différents de ceux des établissements à gestion municipale.

Franchement, selon le quartier, l'arrondissement où les Parisiennes et Parisiens résident, et la présence de fait des piscines à gestion municipale ou pas, on est de fait face à une inégalité qui selon moi n'est absolument pas acceptable.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Jean-François MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Avis défavorable sur ce vœu, Monsieur le Maire. C'est le même plusieurs fois, économisons-nous.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le débat est en effet connu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 163 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Absentions ?

Le vœu est rejeté.

2015 DGRI 81 - Label Paris Europe 2016.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 81 et l'amendement technique n° 164 qui est rattaché.

Monsieur SANCHES RUIVO, l'amendement technique est ?

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Technique, deux coquilles.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 164.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 81 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DGRI 81).

2015 DDCT 155 - Subventions (13.500 euros) à huit associations au titre de la vie associative et de la démocratie locale œuvrant dans les 2e, 10e, 14e, 17e et 20e arrondissements de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 155 et l'amendement technique n° 165 qui est rattaché.

Madame VÉRON, l'amendement technique est ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - L'amendement technique est technique, mais c'est la suppression d'une subvention à une association, puisque l'association depuis nous a fait part qu'elle n'organisait plus le festival pour lequel elle demandait une subvention. Nous retirons donc cette subvention du projet de délibération. Il s'agit de l'association culturelle et sociale "Eure Maindron Didot".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette précision qui éclaire notre Conseil.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 165.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Absentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 155 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DDCT 155).

2015 DDCT 168 - Convention et subvention (25.000 euros) à l'association "Patronage laïque du 15e arrondissement - maison pour tous".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DDCT 168 et l'amendement technique n° 185 qui y est rattaché concernent la convention et subvention avec l'association "Patronage laïque du 15e arrondissement - maison pour tous".

Madame Pauline VÉRON ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - C'est un amendement technique. C'est une coquille.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 185.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

L'amendement est adopté.

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 168 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DDCT 168).

2015 DJS 282 - Espaces Jeunes - Marché de services (article 30) - Principe et modalités de passation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 282 : espaces jeunes, marché de services, principe et modalités de passation.

Aurélie SOLANS, pour cinq minutes.

Mme Aurélie SOLANS. - Je serai brève. Ce projet de délibération revient sur un projet longtemps évoqué de revenir sur les missions des équipements en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans, ainsi que leur répartition sur le territoire parisien. Plus de 70 équipements jeunesse de différents types : centres d'animation, antennes jeunes, espaces jeunes, lieux d'accueil innovants, pour l'essentiel, qui maillent le territoire. Leur objectif et leurs missions se recoupent pour partie, mais tout cet écosystème manque de visibilité et de lisibilité.

C'est partant de ce constat que nous votons aujourd'hui le principe de faire converger les antennes jeunes, espaces jeunes, lieux d'accueil innovants vers un type d'équipement unique, qui constituera un espace jeunes "nouvelle génération". Pour ces jeunes très impactés par le chômage, ayant des difficultés à acquérir leur autonomie, cette nouvelle stratégie pourra, nous l'espérons, permettre à la Ville de mieux les accompagner.

J'alerte cependant sur un fait : beaucoup d'arrondissements seront directement impactés par ces choix, et peut-être pas toujours positivement. Dans le 19e, à titre d'exemple, nous disposons aujourd'hui d'un seul lieu, qui va donc muter en espace jeunes unique, au Nord de notre arrondissement. Quand, dans certains arrondissements, il y en a plusieurs, mais surtout, quand on en connaît les distances du Nord au Sud de cet arrondissement, et aussi quand on en connaît les besoins dans des quartiers très populaires, la nécessité que cette réforme puisse revenir sur le maillage du territoire nous apparaît évidente.

L'objectif étant de développer un accueil plus efficient des jeunes, la question de créer des postes, mais aussi celle de l'utilisation des espaces doivent être posées et étudiées. Cette réforme offre une opportunité de revenir sur l'implantation de ces lieux et leur finalité. Nous serons donc attentifs à la suite de son déploiement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pauline VÉRON pour répondre à votre attention.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Aurélie SOLANS, depuis un an, effectivement, j'ai mené une large concertation sur l'évolution des équipements dédiés à la jeunesse à Paris, en associant à la fois les associations d'éducation populaire gestionnaires, directeurs généraux, directeurs d'équipement, mais aussi les associations de jeunesse, comme le C.I.D.J., la Mission locale de Paris, le Comité pour le logement autonome des jeunes, mais également les services de la Ville de Paris, au-delà de la sous-direction jeunesse, puisque beaucoup de directions mènent des politiques en direction de la jeunesse, bien sûr, les élus d'arrondissement, mais aussi les jeunes, usagers de nos équipements ou non usagers. Et c'est bien là aussi notre interrogation de savoir pourquoi un certain nombre de jeunes ne viennent pas dans nos équipements, et d'essayer de les y faire venir.

Cette concertation sur l'évolution des équipements dédiés aux jeunes, inédite à une telle échelle, a soulevé l'enthousiasme et l'intérêt des professionnels de la jeunesse, et ce projet de délibération marque le premier acte de la mise en œuvre de cette réforme construite collectivement.

En effet, les éléments issus de cette concertation m'ont conduit à préconiser deux choses principalement : la consolidation de ces équipements en renforçant l'adaptation de leur offre aux besoins des territoires dans lesquels ils sont implantés, et la prise en compte du savoir-faire de chacune des structures actuelles, antennes jeunes, espaces jeunes, lieux d'accueil innovants, pour continuer à mettre en œuvre le meilleur de chacun de ces équipements dans le nouvel espace jeune "nouvelle génération". Ils porteront la dénomination "espaces jeunes", tous, pour une meilleure lisibilité des équipements municipaux dédiés aux jeunes.

Ainsi, ces espaces jeunes de nouvelle génération constitueront à la fois des lieux d'accueil informels, des lieux d'information et d'orientation vers les structures spécialisées environnantes, comme la Mission locale de Paris, par exemple, partenaire majeure, des lieux d'aide aux projets des jeunes et des lieux d'animation et de socialisation. Ils seront en conséquence d'une taille suffisante pour permettre la mise en œuvre de ces missions, et avec un encadrement professionnel renforcé.

Preuve de la priorité qu'elle donne à la jeunesse, la Maire de Paris a non seulement décidé de créer 13 espaces jeunes de nouvelle génération répondant à ses exigences dans les quartiers populaires, mais également de maintenir le volume de l'emploi que l'on trouve dans l'ensemble des structures actuelles, que ce soient les antennes jeunes, espaces jeunes, lieux d'accueil innovants. Ce maintien de l'emploi à 100 % permettra, dès l'été 2016, des redéploiements de postes, à la fois pour renforcer les équipes dans les espaces jeunes les plus fréquentés, mais aussi pour développer l'accueil spécifique des jeunes dans les centres d'animation, ce qui était également un des objectifs recherchés.

Et concernant le 19e arrondissement, effectivement, il y a besoin de redéployer des postes pour renforcer les équipes, notamment dans les centres d'animation qui accueilleront un espace jeunes.

Grâce à cette complémentarité avec les centres d'animation, qui sont, pour leur part, répartis sur l'ensemble du territoire parisien, nous allons pouvoir conserver au maximum les professionnels présents sur un arrondissement afin de ne pas perdre leurs compétences et leur connaissance du territoire au service des réseaux partenariaux locaux, animés par les élus d'arrondissement et la sous-direction de la jeunesse de la Ville de Paris.

Cette réforme répond donc à des objectifs de fond d'amélioration de l'offre à destination des jeunes, notamment dans les quartiers populaires, ainsi qu'à un objectif de lisibilité. Elle n'a pas vocation à engendrer des économies, notamment en termes de personnel. Elle va au bout des réformes déjà entamées par mes collègues Bruno JULLIARD et Isabelle GACHET lors de la mandature précédente, en maintenant les moyens dédiés à la

jeunesse et en rénovant les missions de ces structures. La Ville de Paris souhaite s'appuyer pleinement sur ce nouveau réseau d'équipements pour que sa politique en direction de la jeunesse, notamment le Plan parisien pour l'autonomie des jeunes, soit relayée sur le territoire parisien, notamment dans les quartiers populaires, en lien avec les priorités locales des mairies d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 282.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 282).

2015 DJS 307 - Signature du contrat jeunesse du 11e arrondissement.

2015 DJS 308 - Signature du contrat jeunesse du 13e arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les projets de délibération DJS 307 et 308 portent signature du contrat jeunesse des 11e et 13e arrondissements.

La parole est à Joëlle MOREL pour cinq minutes.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux saluer, comme d'ailleurs l'ont fait les élus du 11e arrondissement, le travail de Delphine TERLIZZI, élue à la jeunesse et à l'éducation citoyenne, qui a élaboré le contrat jeunesse pendant toute l'année. Elle a travaillé avec l'ensemble des structures, mais aussi, bien évidemment, avec les référents jeunesse de territoire. C'est par un maillage précis et sensible que les différentes structures jeunesse acceptent de travailler ensemble, dans la diversité et la complémentarité.

L'objectif était de définir des pistes d'actions concrètes, réalisables très vite, et de sortir des déclarations des grandes intentions qui n'engagent, le plus souvent, personne. Travailler sur le contrat jeunesse, c'est forcément travailler dans la transversalité avec l'ensemble des élus et les services concernés. C'est donc avant tout ce processus de travail qui a été impulsé au niveau du 11e. Conçu comme un processus en cours, il permettra donc de garder de la souplesse et de l'adaptabilité.

Les événements du 13 novembre dans l'arrondissement, qui ont atteint tout particulièrement la jeunesse, ont malheureusement donné l'occasion de prouver cette adaptabilité. Les partenaires jeunesse du 11e ont pu réagir très vite, dans un climat de confiance, car ils avaient pris l'habitude de travailler ensemble, et c'est ainsi qu'une antenne psychologique spécifique pour les jeunes a pu se mettre en place à la M.J.C. Mercoeur, sous la responsabilité de la DASES.

Les terrifiants événements accentuent encore l'urgence de mettre en place des lieux de rencontre, des espaces de parole, pour que l'ensemble des jeunes puissent exprimer leur douleur, leurs craintes, leurs peurs, mais aussi leur volonté d'agir. Le contrat jeunesse doit permettre d'accompagner les jeunes à la fois à un niveau individuel, mais aussi à un niveau collectif, pour les aider à se mettre en mouvement à tous les niveaux.

Dès mars 2015, Delphine avait impulsé des matinées citoyennes avec les collégiens. La première rencontre sur la thématique de la non-violence a rencontré un vif succès, et ces rencontres très participatives et ludiques, par petits groupes, seront renouvelées quatre à cinq fois dans l'année.

Les premiers contacts des adolescents avec la vie professionnelle seront accompagnés. L'embauche d'un service civil volontaire dans le 11e permettra de rechercher des entreprises qui seraient intéressées pour accueillir les stagiaires. Développer les chantiers éducatifs au sein des services de la mairie d'arrondissement permettra aux jeunes de bénéficier d'une expérience professionnelle, tout en réalisant une action d'utilité publique ou pour le bien commun, avec les secteurs allant de l'entretien des espaces verts à la rénovation de terrains de sport, mais aussi des activités administratives et des montages d'événements. Un encadrement technique de qualité assurera une présence sur les chantiers pour accompagner le jeune dans la découverte du métier concerné.

Valoriser le budget participatif auprès des jeunes et avoir un regard bienveillant concernant les propositions qui émanent de collectifs de jeunes, est essentiel. Y apporter une réponse positive est primordial pour s'inscrire dans une réelle démarche d'éducation citoyenne et aider les adolescents et les jeunes à avoir confiance dans les politiques, dans la politique.

Les différentes propositions exprimées par les jeunes ne doivent pas être méprisées. La demande doit être obligatoirement étudiée. Une réponse doit leur être adressée, pas seulement une réponse administrative, mais créer ici l'occasion d'un réel travail avec eux. Nous n'avons pas le droit de les décevoir en cette période particulièrement fragile, où le manque d'engagement des jeunes à la vie locale est souvent déploré. Pour moi, créer des enthousiasmes, des réussites collectives est plus formateur à la citoyenneté que de créer des frustrations.

C'est donc sur les thématiques liées à l'éducation citoyenne au sens large que se construit ce contrat jeunesse dans le 11e arrondissement.

Je terminerai par la carte de vœux des élus du 11e arrondissement. Sa création a été l'objet d'un appel à projets auprès des jeunes depuis septembre dernier. Une superbe carte de vœux réalisée par une jeune étudiante a été choisie. Elle s'adapte tout particulièrement aux événements qui se sont déroulés dans le 11e arrondissement et illustre la diversité de cet arrondissement.

Je crois que notre équipe municipale sera très fière de transmettre cette carte de vœux et j'espère que vous l'apprécierez.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Joëlle MOREL, je me félicite également du travail de qualité qui a été mené dans le 11e arrondissement pour le contrat jeunesse du 11e arrondissement, de toute l'équipe et du maire du 11e arrondissement.

Les contrats jeunesse permettent de formaliser les orientations à mener dans chaque arrondissement, permettent de définir ensemble les priorités de chaque territoire pour les trois prochaines années, en concertation avec les professionnels de la jeunesse et avec les jeunes eux-mêmes.

Je regrette que cette dynamique locale, dont vous avez témoigné concernant le 11e arrondissement, cette dynamique en direction de la jeunesse, soit si disparate sur l'ensemble de Paris. En effet, mis à part le 15e arrondissement avec Philippe GOUJON, dont je salue l'implication, aucun autre maire d'arrondissement d'opposition n'a malheureusement souhaité entamer cette démarche de formalisation d'un contrat jeunesse et d'animation de réseau local au bénéfice des jeunes de son arrondissement.

Si la politique de la Ville de Paris - 200 millions d'euros chaque année en direction des jeunes - est évidemment destinée à l'ensemble des jeunes Parisiens, elle gagnerait à être accompagnée localement par une volonté politique forte. Aussi, j'encourage une nouvelle fois les maires d'arrondissement de l'opposition qui voudraient enfin faire des questions de jeunesse un axe prioritaire de leur mandat, à se rapprocher de moi pour qu'on travaille ensemble sur ces contrats d'arrondissement jeunesse.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Pauline VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 307.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 307).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 308.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 308).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous sommes dans notre troisième journée de Conseil de Paris. L'après-midi avance sérieusement. Je comprends que tout le monde fatigue, mais je vais vous dire : le brouhaha monte et ce n'est pas possible. Ni sonneries de téléphone, ni chants d'anniversaires, ni quoi que ce soit, ne sont de bon aloi dans cette Assemblée, en tout cas pendant les débats, s'il vous plaît. Je comprends que des conseillers de Paris s'en indignent.

2015 DJS 360 - Subvention (6.000 euros) à l'association "Du Rififi aux Batignolles" (17e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je passe au projet de délibération DJS 360. Il s'agit d'une subvention à l'association "Du Rififi aux Batignolles".

La parole est à Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération DJS 360 porte sur l'attribution d'une subvention à l'association "Du Rififi aux Batignolles" pour l'organisation du festival éponyme. Son montant s'élève à 6.000 euros. Comme seule justification, le projet de délibération indique que le festival attire 1.800 jeunes et mobilise 25 bénévoles de moins de 30 ans. Un argument tiré par les cheveux. L'âge du public et des bénévoles ne change en rien la nature du festival qui, comme l'indique l'objet social de l'association, demeure la culture et s'adresse sans exclusive aux habitants des quartiers concernés.

Rien dans la programmation du festival ne démontre d'ailleurs l'existence de projets spécifiquement tournés vers la jeunesse. Rien ne justifie en l'espèce l'attribution d'une subvention sur le budget de la DJS.

D'autre part, le projet de délibération indique que le montant proposé a fait l'objet d'une concertation préalable avec la mairie d'arrondissement. Si une concertation a bel et bien eu lieu, c'est avec le cabinet de Mme VÉRON au mois de février. Elle a conclu à l'impossibilité d'attribuer une subvention au titre de la jeunesse au "Rififi" pour les motifs évoqués tout à l'heure. Une position, à l'époque, partagée par tous.

Non seulement ce projet de délibération n'est pas correctement fléché, mais il comporte de fausses affirmations pour ces motifs.

Conformément au vote du Conseil d'arrondissement, mon groupe votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci de votre concision.

Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, Monsieur BOULARD, il n'est pas dans mes habitudes de couper une subvention accordée depuis de nombreuses années à une association par la Ville, sans rencontres, sans discussions avec elle sur ses actions ou sans échanger sur les orientations de la Ville de Paris en direction de la jeunesse.

Cet automne, lors d'un rendez-vous avec l'association, celle-ci a pu démontrer une réelle envie de développer de nombreux projets tournés vers la jeunesse, comme le projet de rallye citoyen pour les jeunes, qu'il me paraît nécessaire et intéressant d'accompagner. A la lumière de ces projets pour la jeunesse du 17e arrondissement, il serait inopportun de ne pas continuer à soutenir cette association très présente dans les quartiers des Batignolles et des Epinettes.

Même si vous vous absteniez régulièrement sur l'ensemble des subventions allouées à cette association, avant tout, je pense, pour des raisons politiques, vous ne pourrez pas nier que le festival qu'elle porte chaque année est une grande réussite pour le vivre ensemble dans ces deux quartiers. Alors laissons à l'association "Du Rififi aux Batignolles" le temps de développer ses nouveaux projets et soutenons-la ensemble pour le bénéfice de la jeunesse du 17e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 360.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 360).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la marche des dignités.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché n° 166 relatif à la marche des dignités.

Jérôme DUBUS pour deux minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans l'histoire de la France, il y a des événements tragiques qui rassemblent la Nation, comme ceux du 11 janvier ou ceux récents, malheureusement, du 13 novembre. Il y a aussi des événements totalement absurdes qui divisent inutilement la Nation. C'est le cas de cette prétendue marche des dignités qui a eu lieu à Paris au mois d'octobre dernier.

C'est un événement qui divise avec des slogans honteux, des attaques gratuites contre les forces de police, des slogans antisémites. Cette marche a été un événement inacceptable pour la cohésion de la Nation et pour la cohésion de Paris. Ce vœu est donc d'autant plus d'actualité après le 13 novembre dernier. Tout ce qui rassemble doit être encouragé. Tout ce qui stigmatise l'autre - et c'est le cas avec cette marche - doit être évité.

C'est la raison pour laquelle je demande au Conseil de Paris de condamner les messages antirépublicains véhiculés par certaines associations organisatrices de cette prétendue marche des dignités et qui tendent à remplacer une lutte des classes par une lutte des identités.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vois que vous préférez donc la lutte des classes. Cela me réjouit.

Pauline VÉRON a la parole.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la marche des dignités organisée le 31 octobre dernier souhaitait faire écho à la marche organisée il y a plus de 30 ans, entre le 15 octobre et le 3 décembre 1983, dite "Marche des beurs". L'origine de cette marche avait été les affrontements entre policiers et jeunes dans le quartier des Minguettes à Vénissieux et dénonçait la multiplicité d'agressions racistes en France.

A l'initiative du collectif des femmes pour la dignité, la marche des dignités s'est tenue symboliquement 10 ans après la mort de Zayed Benna et Bouna Traoré à Clichy-sous-bois et avait pour objectif de dénoncer les discriminations racistes et xénophobes, en particulier dans les quartiers populaires.

Cette manifestation a été autorisée par la Préfecture de police. Son principe était totalement conforme aux règles d'expression dans l'espace public.

Monsieur DUBUS, vous dénoncez des propos tenus en marge de cette manifestation. Si vous estimez que certains de ces propos sont susceptibles de revêtir une qualification pénale, c'est-à-dire qu'ils seraient injurieux ou faisant l'apologie de crimes ou incitant à la haine raciale, alors je vous invite à les dénoncer et à déposer plainte.

La Ville de Paris n'a pas vocation à poursuivre des propos dont nous ne sommes pas témoins et tenus dans une manifestation autorisée et qui, s'il s'avérait avoir été prononcés, auraient été tenus en marge de celle-ci.

C'est pourquoi je vous demande de retirer votre vœu, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vous maintenez, j'imagine ?

M. Jérôme DUBUS. - Evidemment. Ce n'était pas en marge mais en pleine manifestation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'accord, vous maintenez.

Explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Que M. DUBUS prenne le Conseil de Paris pour un tribunal populaire, cela ne m'étonne plus puisqu'il a l'air de se faire maintenant le chantre de la lutte des classes, très bien, "why not ?"

Mais je ne peux que souscrire, plus sérieusement, à la réponse très argumentée qu'a faite Pauline VÉRON et ne pas vous renvoyer dans les plumes avec certains épisodes de la Manif pour tous, où on a entendu beaucoup de choses. Faut-il rappeler, dans les circonstances de l'époque, des bananes qui étaient affichées, vous savez, en direction de Mme TAUBIRA et je pourrais donner bien d'autres exemples. Personne n'a saisi ici le Conseil de Paris pour lui demander de faire justice.

La séparation des pouvoirs est quand même un des principes de la République. Vous le sauriez si vous étiez vraiment républicain !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 166, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2015 DGRI 73 - DU - Nouvelle dénomination de la place de Fontenoy (7e) qui devient place de Fontenoy - UNESCO.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la concertation et aux visites de l'UNESCO.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 73 - DU et le vœu n° 167 qui est rattaché. Il s'agit de la nouvelle dénomination de la place de Fontenoy, qui devient la place de Fontenoy - UNESCO.

La parole est à Thierry HODENT.

M. Thierry HODENT. - Je vais être rapide, Monsieur le Maire. Merci de me donner la parole sur ce sujet.

En effet, la place aujourd'hui va changer de nom dans le cadre de ce projet de délibération. C'est à la demande du conseil de quartier, qui s'occupe de ces opérations. Cela a été validé évidemment par le Conseil du 7e arrondissement.

La place de Fontenoy est une place connue bien sûr de Paris qui se trouve derrière l'école militaire. Le siège de l'UNESCO se trouve sur cette place. C'est un immeuble en forme de triangle connu du monde entier.

À la demande de l'UNESCO et à la demande du conseil de quartier, nous souhaitons que cette place soit donc baptisée place de Fontenoy - elle garde bien sûr son nom d'origine - UNESCO, pour bien identifier au niveau du monde entier que l'UNESCO se situe derrière l'école militaire, dans le 7e arrondissement de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci bien.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN, pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux saluer le travail des élus et du conseil de quartier du 7e arrondissement qui a, le premier, profité de cette occasion du 70e anniversaire de l'UNESCO, pour renommer la place de Fontenoy en place de Fontenoy-

UNESCO. Une manière de saluer le fait que l'une des premières agences de l'O.N.U., l'une des plus importantes, celle qui œuvre à la culture et au rapprochement entre les peuples ait son siège à Paris et, par là-même, de manifester l'ancrage de cette institution et de l'O.N.U. dans notre ville.

Nous souhaitons évidemment apporter une réponse favorable au vœu sous réserve de quelques amendements nécessaires pour des questions juridiques. Vous nous demandez d'une part, de nous engager dans des aménagements de la place et d'autre part, de favoriser des visites de l'organisation, de ses expositions et des jardins, au bénéfice des habitants et des élèves de l'école.

Ce deuxième point ne pose évidemment aucun problème et, sur le premier, nous souhaitons juste, pour des raisons de forme - mais nous accompagnerons évidemment le mouvement -, nous engager à étudier la possibilité de procéder à un aménagement d'ensemble de la place, en lien avec l'UNESCO, en concertation avec les habitants, les associations et les élus du 7^e arrondissement.

J'espère que cette proposition d'amendement vous agréera et que nous voterons ensemble vœu et projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. HODENT.

M. Thierry HODENT. - Tout à fait, nous sommes d'accord avec la proposition de l'Exécutif et nous soutenons les deux, bien évidemment.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 167 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 406).

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 73 - DU.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 73 - DU).

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons, mes chers collègues, aux travaux de la 1ère Commission et, pour le coup, dernière Commission, et je donne tout de suite la parole à son président, Pierre GABORIAU. Dont on fête l'anniversaire, si j'ai bien compris.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être très court puisqu'évidemment nous avons commencé notre séance du Conseil de Paris sur le débat budgétaire, donc mes propos seront très brefs.

Juste pour vous dire que, comme l'avait évoqué mon collègue Jean-François LEGARET dans son intervention, nous avons accueilli, auditionné, avant la 1ère Commission, Mme Catherine CARELY, présidente de la Chambre des notaires de Paris et Alain JOUBERT, son secrétaire général, pour nous donner une analyse de l'évolution du marché immobilier parisien, analyse permettant d'actualiser les chiffres de ce secteur important pour les recettes de la Ville et de mieux en cerner les prévisions.

Nous avons accueilli et souhaité la bienvenue à notre nouveau directeur des Finances, M. Guillaume ROGER, qui succède à Jean-Baptiste NICOLAS.

Je remercie l'adjoint de nous avoir communiqué ce tableau de bord, qui est un nouveau tableau par rapport au tableau communiqué, sur l'évolution de la dette de la Ville, pour vous dire que le taux d'utilisation d'emprunts pour 2015 atteint 91 %, soit 680,5 millions empruntés, ce qui met la dette en valeur au 30 novembre 2015, à 4,612 milliards. Le dernier emprunt, nous l'avons fait le 18 novembre, de 300 millions, c'est un emprunt obligataire climatique pour 15 ans et demi au taux d'intérêt de 1,08 %.

Je ne reviendrai évidemment pas sur le débat relatif au budget.

Je voudrais juste dire que le rapport du budget primitif qui nous a été remis en Commission, de 77 pages, est un rapport très bien présenté et, à cet effet, je souhaiterais, pour les séances futures, quand nous parlons du budget, comme on remet à l'entrée de la séance un certain nombre de rapports à l'intention des Conseillers de Paris, que l'ensemble des Conseillers, des 163 Conseillers de Paris qui siègent, puissent bénéficier du rapport du budget.

En effet, les finances, on le sait, ce n'est pas toujours très facile à lire pour ceux qui n'ont pas la maîtrise des chiffres. En tout cas, cela permet d'améliorer et de faciliter la lecture pour l'ensemble des Conseillers de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je crois pouvoir vous dire en observant ses haussements de tête que mon collègue Julien BARGETON est tout à fait d'accord avec vous.

2015 DVD 5 - Bâtiment "La Rotonde" place de Stalingrad (19e). Convention de sous occupation du domaine public entre la société "Foncière de Paris" et la SAS "la Belle Rotonde". Contrat d'occupation du domaine public.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons donc tout de suite au projet de délibération DVD 5. Il s'agit du bâtiment de la Rotonde, place de Stalingrad, une convention de sous-occupation du domaine public.

Je donne la parole tout de suite à Fadila MÉHAL, pour 5 minutes. Ensuite, David BELLARD et Fanny GAILLANNE.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaitais intervenir au sujet de ce projet de délibération, bien sûr en tant que groupe UDI-MODEM mais aussi en tant que membre du Comité de pilotage du Conseil de la Nuit.

Si nous attendons avec impatience la mise en application, dès l'an prochain si je pense aux délais, des premières mesures présentées il y a quelques semaines lors de l'assemblée plénière du Conseil de la Nuit, porté d'ailleurs par M. Frédéric HOCQUARD, nous pouvons d'ores et déjà aujourd'hui, par l'intermédiaire de ce projet de délibération et il y en aura d'autres, commencer à mettre en place une politique de la nuit ambitieuse et respectueuse des riverains, en équilibre parfois et toujours très difficile à trouver.

Alors, de quoi s'agit-il ?

Il s'agit, ici, de clarifier et de rendre légal, finalement, une situation qui aujourd'hui prête à beaucoup de polémiques, puisqu'il s'agit de l'occupation des abords du bâtiment de la Rotonde de Stalingrad, par la délégataire gérante de l'établissement.

Bien évidemment, il est toujours problématique en tant qu'élu, d'être confronté à des occupations illégales de l'espace public et si certaines situations doivent donner lieu à une grande fermeté de la part de la Ville, par exemple, l'extension illégale de nombreuses terrasses sur divers trottoirs de la Capitale, d'autres par contre peuvent également être pérennisées lorsqu'elles présentent un intérêt pour la Ville et les Parisiens. D'ailleurs, je rappelle que ce fut le cas des ateliers des Frigos, dont nous avons voté hier l'officialisation administrative d'une occupation très ancienne et aujourd'hui devenue légitime.

La création tout autour de la Rotonde de Stalingrad, et c'est la question que je vous pose, relève-t-elle de l'intérêt général pour les Parisiens ?

C'est une première question à se poser : cette occupation est-elle une perturbation à l'ordre public ? Empêche-t-elle les citoyens de circuler aux abords de la Rotonde, comme certaines terrasses illégales peuvent empêcher les Parisiens de circuler sur les trottoirs ?

Pour nous, groupe UDI-MODEM, la réponse est non.

Il suffit d'ailleurs de se rendre à n'importe quelle heure sur cette place, pour s'apercevoir qu'elle est bien investie par les Parisiens et n'empêche en rien la tenue, par exemple, de manifestations qui peuvent y avoir lieu.

De même, attirer une clientèle différente sur la place de Stalingrad par le biais de cette terrasse, qui reste largement ouverte sur la place, peut également, en effet, permettre l'augmentation de l'écho d'éventuelles manifestations et animations, associatives, qui peuvent avoir lieu sur la place.

La deuxième question est la suivante : a-t-on assisté à une amélioration du cadre de vie de cette place ?

La réponse est oui. Bien entendu, la nouvelle vocation de la Rotonde n'est pas la seule cause de cette amélioration car, nous le savons, la présence de commerces et de lieux de restauration peut être une réponse à l'insécurité du quartier.

Aujourd'hui, la place Stalingrad est plus apaisée. Mais, ne nous voilons pas la face, l'insécurité qui y régnait, la toxicomanie même parfois, n'ont pas disparu. Elles se sont déplacées, et justement, j'allais dire, dans le 18^e arrondissement. Je pense notamment aux jardins d'Eole, parfois même sur les creux de certains métros, mais cela, c'est un autre sujet.

Je voudrais signaler, encore une fois, que les classes populaires sont encore bien présentes sur cette place et n'ont pas été chassées à cause, justement, de la gentrification, comme cela peut-être le cas dans certains quartiers.

Evidemment, il y aurait sûrement plus à faire avec cet établissement en termes d'accueil d'associations, de manifestations artistiques, culturelles. Ce sont des discussions que nous devons ouvrir avec les exploitants, pour que ce lieu n'ait pas uniquement une vocation commerciale.

Mais "La Rotonde", en tant qu'établissement festif, n'aura d'avenir qu'avec une ouverture sur la place Stalingrad et le bassin de la Villette.

Voilà pourquoi il nous paraît important de soutenir l'officialisation de cette occupation et de soutenir l'un des seuls lieux qui soit, j'allais dire, un peu berlinois de Paris.

Donc, nous voterons sans état d'âme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une intervention dans une autre tonalité puisqu'une nouvelle fois le Conseil de Paris est amené à se prononcer sur un contrat d'occupation du domaine public concernant "La Rotonde", place de la bataille de Stalingrad.

Je reprendrai les mots de Dan LERT, élu écologiste du 19^e arrondissement pour vous faire part de notre position et faire partager à notre Conseil notre analyse du contexte.

Loin d'être seuls, "La Rotonde" fait partie d'un ensemble de lieux culturels gérés par Oriza Groupe. Oriza Groupe, pour être tout à fait précis, c'est aujourd'hui La Bellevilloise, Les Trois Baudets, la Petit halle de la Villette et La Rotonde.

Si cette société permet l'ouverture de nombreux lieux culturels à Paris, et nous nous en félicitons, elle n'est pas à plaindre sur le plan financier. Notre groupe avait d'ailleurs voté contre le projet de délibération portant sur un avenant qui proposait la mise en place d'une redevance progressive plus qu'avantageuse pour ce qui concerne le bâtiment de La Rotonde.

Cet allègement exceptionnel ne se justifiait ni par la santé financière du gérant "La Foncière de Paris", au chiffre d'affaires s'élevant à 113 millions d'euros et à l'action en constante croissance, ni par celle de l'exploitant.

Aujourd'hui, il s'agit de légaliser par le présent projet de délibération une terrasse qui avait fait l'objet d'une extension sauvage toujours condamnée par les élus. La Mairie de Paris, dans un souci de régularisation, avait alors exigé une redevance pour l'année écoulée 2014 de 56.000 euros.

A la lecture de l'exposé des motifs et de la convention d'occupation, on pourrait se croire déjà à Noël, tant la taille du cadeau est importante.

Selon le Bulletin officiel de la Ville de Paris en vigueur concernant les droits de terrasse et de voirie, la place Stalingrad, le quai de la Seine et le quai de la Loire, tous classés en catégorie 3, sont soumis à une taxation d'un montant de 78,21 euros du mètre carré annuel pour des terrasses ouvertes sur voie piétonne.

Or, il est proposé dans ce projet de délibération la mise en place d'une redevance annuelle moyenne de 13.471 euros par an, pour une superficie de terrasse globale de 1.820 mètres carrés, soit 7,40 euros du mètre carré. Autrement dit, une ristourne de plus de 90 %.

Et comme si cela ne suffisait pas, cette redevance bénéficiera d'un étalage progressif sur sept ans, allant de 250 euros la première année en 2015, jusqu'à 29.751 euros la dernière année en 2021.

Tout cela, vous l'avez bien compris, mes chers collègues, est très loin des 142.342 euros par an réglementairement exigés par le Bulletin officiel.

Comment notre Municipalité compte-t-elle justifier cette largesse financière auprès des commerces voisins ? Comment expliquer que pour les uns, un dépassement de linéaire de terrasse est passible d'une contravention et que, pour les autres, il est possible d'installer illégalement et en toute impunité une terrasse de 1.800 mètres carrés, avec pour seule réponse une régularisation assortie d'un cadeau financier d'une ampleur sans précédent.

Ces questions ont d'ailleurs été posées et le Conseil du 19e arrondissement y a apporté une réponse, en rejetant le projet de délibération qui nous est proposé de voter ici.

Alors, dans notre lucidité, nous supputons que ce projet de délibération sera sans doute adopté par le Conseil de Paris.

Dans un mouvement de repli et de recherche de justice et d'équité entre tous les acteurs économiques de la zone concernée, nous avons donc déposé un peu en désespoir de cause, j'ai envie de dire, un amendement demandant que les conditions appliquées à "La Rotonde" le soient aussi pour tous les restaurateurs et les bars de la zone concernée.

Dans l'hypothèse où cet amendement ne serait pas voté en l'état, notre groupe demande le retrait de ce projet de délibération ou sera dans l'obligation de voter contre.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, construite avant la révolution par l'architecte Claude-Nicolas Ledoux, cette bâtisse monumentale qu'est "La Rotonde" représente pour les Parisiens un bien bel ensemble architectural, avec cette référence antique des propylées et ce positionnement au carrefour des 19e et 10e arrondissements.

Lieu de passage et d'échange, cette place de la bataille de Stalingrad et sa Rotonde font aujourd'hui l'objet de toute notre attention dans cette convention de sous-occupation du domaine public, entre la société "Foncière de Paris" et la société "La Belle Rotonde SAS".

Réhabilitée et rénovée depuis 2009, ce magnifique bâtiment est devenu un restaurant couplé d'une programmation culturelle, souvent à minima et très peu ouverte sur le quartier, il faut l'avouer.

Après un début d'exploitation difficile de 2009 à 2013, "La Belle Rotonde SAS" a repris en avril 2013 l'exploitation de cet édifice. Dans ce cadre, un premier projet d'aménagement, autour du bâtiment et de la place, devait permettre l'installation d'une terrasse prolongeant le débit de boisson de "La Rotonde" aux abords du monument public occupé.

Ce premier projet fut refusé par la Direction de l'Urbanisme en septembre 2013 car non conforme au règlement des étalages et terrasses.

Les aménagements furent cependant réalisés sans aucune autorisation, alors que l'article 3 de la convention mentionnait que l'occupant devait solliciter l'accord de la Ville de Paris, afin d'occuper de manière temporaire les abords immédiats de l'établissement à usage de terrasses extérieures.

Une nouvelle demande de terrasse ouverte a été déposée le 28 mars 2014, mentionnant cette fois une terrasse en cercle de 900 mètres carrés. La mairie du 19e a émis un avis défavorable, tant que ne fut pas vérifiée la conformité de l'installation au règlement, à savoir le principe d'une terrasse ouverte, sans mobilier ni clôture.

Depuis lors, nous pouvons imaginer que des échanges plus constructifs ont eu lieu entre la Ville et "La Belle Rotonde" puisque cette demande de convention de sous-occupation du domaine public nous est aujourd'hui soumise.

Au-delà des problèmes que je viens de décrire, je voudrais insister sur le fait que cette Rotonde doit être ancrée dans le territoire qu'elle occupe et qu'elle ne paraisse pas comme excluante, ce qu'elle est aujourd'hui vis-à-vis des habitants du quartier.

Afin d'y parvenir, nous serions favorables à la création d'un comité de suivi impliquant les gestionnaires, les élus et les habitants du quartier pour que ce lieu, situé dans un carrefour de vie, soit approprié par toutes et tous.

L'équipe de "La Belle Rotonde" se dit favorable à travailler l'ouverture de sa terrasse, aujourd'hui clôturée, pour la rendre plus accessible mais également à entamer des initiatives citoyennes et des discussions avec les associations du quartier, comme avec le conseil de quartier.

Parce que nous attendons beaucoup de signes de la part de l'exploitant allant dans ce sens, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération mais sommes disponibles pour participer au dialogue entre les différents acteurs concernés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie les orateurs et en particulier Mme MÉHAL qui a bien présenté la réalité de la situation.

Tout d'abord, je tiens à dire que je regrette d'avoir à revenir sur ce sujet. La concession "La Rotonde", sa sous-concession et la terrasse sont un seul et même sujet. Les négociations menées par la Ville ont été globales et l'équilibre des contrats tient compte de l'ensemble des éléments.

Pour une raison juridique, cette négociation globale devait être découpée en deux projets de délibération et ce deuxième projet de délibération arrive plus tard, et croyez bien que j'aurais préféré que tout vous soit présenté d'un coup en septembre.

C'eut été beaucoup plus pertinent puisqu'il n'y a qu'un seul sujet, celui de faire fonctionner un établissement qui, à mon sens, apporte une vie et une occupation de l'espace de façon essentielle dans un quartier difficile, en tenant compte d'investissements colossaux, près de 8 millions d'euros qui ont été nécessaires pour sa remise en fonctionnement et qui reviendront d'ailleurs à la Ville, Mme GAILLANNE a évoqué sa beauté architecturale.

Pour répondre à la proposition d'amendement des Verts, je voudrais essayer de vous convaincre de le retirer, Monsieur BELLARD.

Tout d'abord, il pose un vrai souci juridique. Les redevances d'occupation d'une concession de la Ville ne relèvent pas du même système réglementaire que celui des terrasses en général, dont le cadre est d'ailleurs voté en Conseil de Paris. Cela au moins pour une raison financière, celle que je maîtrise le mieux, qui est que nous touchons des redevances sur les chiffres d'affaires réalisés par nos concessions, contrairement aux autres qui sont des systèmes forfaitaires indépendants du chiffre d'affaires des établissements car nous ne touchons pas des redevances sur les terrasses des établissements privés.

De plus, les autres établissements occupent un domaine privé sans devoir investir pour la collectivité comme a dû le faire "La Rotonde".

D'autre part, la terrasse de "La Rotonde", même si elle n'est constituée d'aucun élément en dur, relève tout de même d'un permis de construire, ce qui n'est pas le cas pour les terrasses. Notre contrôle et nos exigences seront

forts. Cette demande de permis est en cours d'instruction et fait l'objet d'après négociations pour garantir les intérêts de la Ville et prendre en compte les demandes de l'arrondissement. Je souscris à la proposition de Mme GAILLANNE de mettre en place un comité de suivi afin de suivre l'ensemble de l'activité, du fonctionnement de la terrasse et de l'intérieur du lieu.

C'est donc parce que cette concession ne relève pas du règlement des étalages et terrasses qu'elle doit faire l'objet d'un projet de délibération spécifique.

L'amendement propose d'appliquer cette situation particulière à tous les établissements alentours. Or, ces établissements relèvent du règlement des étalages et terrasses, qui assure l'égalité de traitement entre les commerçants et est voté pour tout Paris. C'est donc soit dans tout Paris, soit rien.

Enfin, la terrasse ne mesure pas du tout 1.800 mètres carrés comme vous l'avez dit, mais 640 mètres carrés utiles du fait des servitudes, notamment des servitudes pompiers.

L'amendement propose de généraliser le calcul financier d'une concession de la Ville aux établissements possédant une terrasse et donc de faire payer une redevance assise sur le chiffre d'affaires à environ 15.000 terrasses parisiennes et même 20.000 si l'on considère les étalages. Cela provoquerait un choc fiscal et un choc évidemment anti simplification qui, je crois, n'est pas souhaitable.

Je crois, comme certains orateurs l'ont bien souligné, qu'il faut traiter le cas de la Rotonde dans sa situation particulière, avec son rôle qui est d'animer l'espace public, qui a permis de réhabiliter un bâtiment magnifique et de proposer une programmation culturelle.

Qu'il faille davantage l'insérer dans l'arrondissement et dans le quartier, nous en sommes tous d'accord et prêts, et je pense le concessionnaire également.

Je comprends l'esprit avec lequel vous intervenez, et votre amendement, mais en l'état, il est absolument impossible de l'adopter. Je vous propose donc de retirer cet amendement et demande au Conseil maintenant de voter ce projet de délibération.

Je suis persuadé que nous aurons tous à nous féliciter, une fois que cette terrasse sera conforme aux normes et aux exigences de la mairie d'arrondissement, de la Ville de Paris, du bon fonctionnement de ce lieu qui est utile pour l'arrondissement et au-delà, je crois qu'il séduit beaucoup de Parisiens.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Avant de procéder au vote, je vais demander aux élus et aux collaborateurs du groupe les Républicains de bien vouloir tenir leurs débats à l'extérieur de la salle du Conseil.

Je vous remercie.

L'amendement est-il maintenu ? C'est ce qu'il m'a semblé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 168 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 5).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'implantation d'une antenne-relais sur le toit du 23, rue d'Amsterdam.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 169 est relatif à l'implantation d'une antenne relais sur le toit du 23, rue d'Amsterdam.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour deux minutes.

M. Pascal JULIEN. - Dans le 8e arrondissement, au 23, rue d'Amsterdam, Free veut installer une antenne à moins de cinq mètres des espaces de vie, une terrasse, un balcon.

Le toit qui supportera l'ouvrage est une simple dalle, qui abrite le plafond de la chambre d'un nourrisson. La rangée d'immeubles qui est de l'autre côté de la rue, dans le 9e, sera exposée au rayonnement.

Le maire du 8e a donné un avis favorable, sans utiliser la possibilité que lui offre la charte, de déclencher le passage en CCTM, Commission dite de concertation de la téléphonie mobile.

Sous la pression du collectif de riverains, fort de 400 pétitionnaires, et qui pour l'instant refuse que l'antenne soit installée à cet endroit, une réunion d'information est prévue le 7 janvier.

Notre demande est simple... Je demande aussi si l'on peut avoir un peu de calme, merci. Chaque fois que j'interviens, très souvent, derrière... Vous avez le droit d'être méprisants, mais pas de le manifester tout le temps.

Je demande au président de faire le "boulot" de président de séance.

Mme Claudine BOUYGUES. - Il n'y a pas de quoi.

M. Pascal JULIEN. - Cela arrive souvent, pas que pour moi d'ailleurs !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On est tous fatigués.

M. Pascal JULIEN. - Quand on est fatigué, on se tait !

Je reprends.

Nous demandons à Julien BARGETON d'inscrire ce dossier à l'ordre du jour de la CCTM, et de l'instruire comme la charte lui en donne le droit, puisque l'avis des maires d'arrondissement n'est qu'un avis consultatif, c'est le Maire qui décide.

Peut-être que le maire du 8e n'a pas eu le temps d'examiner ce dossier vraiment, mais pour être allé sur les lieux, sincèrement, on est à moins de cinq mètres, donc quelle que soit la puissance qui sortira de l'antenne, on est dans un cas de figure atypique, comme d'ailleurs l'indiquerait la loi Abeille.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'ai pris connaissance de votre vœu, Monsieur Pascal JULIEN, et nous avons d'ailleurs échangé.

Vous souhaitez donc évidemment que l'on revienne sur un accord d'implantation d'une antenne dans le 8e arrondissement.

Je vous rappelle en préambule que l'esprit de la charte et de la mise en place de la CCTM, approuvée par l'ensemble des groupes de ce Conseil, était et reste que les projets individuels soient examinés par cette commission si la mairie d'arrondissement se prononçait défavorablement, et ne fassent pas l'objet de débats particuliers au Conseil de Paris.

C'est le principe de subsidiarité qui s'applique.

La Commission de concertation de la téléphonie mobile ne statue que sur les dossiers ayant reçu un avis défavorable de la mairie d'arrondissement. Je n'ai donc pas à me prononcer sur le projet, l'opérateur ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires, l'accord de l'AG de la copropriété, l'autorisation de l'Agence nationale des fréquences, celle de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris.

En outre, je tiens à vous signaler que l'opérateur concerné par cette opération a proposé de modifier son projet en supprimant un des azimuts sans que cette proposition ne reçoive l'accord des parties prenantes.

Toutefois, eu égard aux spécificités du site et à la sensibilité, je tiens à vous évoquer les points suivants.

La mairie du 9e arrondissement va organiser le 7 janvier, une réunion d'information réunissant les riverains intéressés par le projet d'implantation de la rue d'Amsterdam, en présence de l'opérateur et de l'Agence d'écologie urbaine.

La mairie du 8e est également conviée, comme vous le souhaitez dans votre vœu, et m'a confirmé sa participation. Mme la Maire du 8e, elle-même, sera présente.

L'objectif de cette réunion sera de présenter l'étude du secteur et les ajustements apportés au projet depuis le dépôt du dossier.

Je suivrai directement les débats de cette réunion en y étant représenté par mon cabinet.

Je préconise que des mesures préalables à l'installation soient réalisées afin de contrôler le niveau d'exposition de la zone et de réaliser des mesures une fois la mise en service effectuée, afin de comparer les résultats.

Bien entendu, si un niveau supérieur au seuil de la charte était relevé, l'antenne serait immédiatement réglée.

Afin de pouvoir rassurer les riverains et trouver une issue au dialogue qu'il convient de maintenir, je vous propose de retirer votre vœu, et qu'une rencontre entre mon cabinet, celui de la maire du 8e, du 9e, l'opérateur de téléphonie mobile concerné, les riverains intéressés par le projet, se tienne comme convenu, afin que l'ensemble des acteurs puisse partager les étapes de ce dossier.

Je propose enfin qu'un suivi attentif soit effectué par mon cabinet dès que les mesures auront été réalisées et que ce dossier particulier, même s'il a reçu un avis favorable de la mairie d'arrondissement, donne lieu à une présentation en CCTM.

Si ce vœu était maintenu, je serais dans l'obligation d'émettre un avis défavorable pour les raisons évoquées.

Je garderai toutefois une vigilance particulière sur les suites données à ce dossier et je considère que nous sommes déjà allés loin par rapport à l'esprit de décentralisation, mais compte tenu de la sensibilité, j'ai fait tous ces pas en votre direction, Monsieur Pascal JULIEN.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur JULIEN ?

M. Pascal JULIEN. - Des pas franchement microscopiques qui n'existent pas, puisque je n'ai pas le temps dans une réponse de démonter un par un vos arguments. On retiendra simplement que Julien BARGETON, comme le maire du 8e, ne voit aucune nécessité de faire passer, d'instruire, de mettre à l'ordre du jour de la CCTM, un dossier qui est celui que je vous ai décrit.

Il faudra en assumer les conséquences.

Bien sûr, je maintiens mon vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 169 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux installations de panneaux publicitaires de grande taille.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 170 est relatif aux installations de panneaux publicitaires de grande taille.

Pour le défendre, je donne la parole à ? Du groupe les Républicains, je crois qu'il concernait celui installé dans le 5e arrondissement.

Il se soutient lui-même.

Et donc, Julien BARGETON ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, les panneaux ayant été déposés depuis ce vœu, j'annonce un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il est maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 170 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2015 DRH 87 - Convention pluriannuelle avec l'A.S.P.P. et versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 - Autorisation de signature et approbation.

2015 DRH 21 G - Convention pluriannuelle avec l'A.S.P.P. et versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 - Autorisation de signature et approbation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 87. Il s'agit de la convention annuelle avec l'A.S.P.P.

La parole est à Annick OLIVIER qui arrive, et ensuite Geoffroy BOULARD.

J'en profite pour préciser que nous présentons conjointement les projets de délibération DRH 87 et DRH 21 G.

Mme Annick OLIVIER. - Je tenais à intervenir en tant que présidente de l'A.S.P.P. pour parler de la convention qui va lier la Ville et l'A.S.P.P. pour une durée de quatre ans.

Cette convention, qui est soumise à notre débat, a été établie par un processus constructif de plusieurs mois d'échanges entre les organisations syndicales, les représentants de la DRH, et je tiens à saluer le rôle de facilitateur de M. MOCH dans ce domaine et l'A.S.P.P.

Ce dialogue a permis de prendre en compte de nombreuses remarques des organisations syndicales.

Ce texte est également le résultat d'un travail avec plusieurs directions de la Ville qui, par leurs compétences techniques, ont contribué à son enrichissement. La DPE pour la gestion des déchets, la DEVE pour l'alimentation durable et le Plan climat, la DAJ, la DRH et la DFA ont bien sûr pris toute leur part dans ces négociations et je voulais saluer également le cabinet d'Emmanuel GRÉGOIRE qui ont participé précieusement pour nous dans ces négociations.

Tout ce travail a porté des fruits, le conseil d'administration de l'A.S.P.P., le 3 novembre dernier, a largement voté le projet de convention puisqu'une seule organisation syndicale a voté contre.

La mission de l'A.S.P.P. est de gérer et de développer, en faveur des personnels des deux collectivités, un service de restauration collective de qualité et à caractère social.

L'A.S.P.P. a - sur la base de principes tels que la solidarité, la cohésion sociale et l'amélioration des conditions de travail de la santé des personnels - à fournir des prestations de qualité dans le respect des règles d'hygiène et équilibre alimentaire.

Comme vous le savez, en 2014 notre association a traversé une période difficile et la Ville a su accompagner l'association en lui versant une subvention exceptionnelle permettant d'apurer un déficit.

Le plan de redressement amorcé en 2014 est quasiment achevé et a permis à l'association de retrouver son équilibre.

Ce redressement était possible grâce à l'aide financière de la Ville, mais aussi, et je tiens à le souligner, grâce au personnel de l'A.S.P.P. La direction, les gérants de restaurant et tout le personnel ont, chacun dans leurs missions, contribué à améliorer les processus de production, de la gestion des commandes à la maintenance des équipements en passant par les cuisines pour vous faire la meilleure qualité en contrôlant l'ensemble de la chaîne des coûts.

Le premier objectif de cette convention est donc de sécuriser le financement de l'A.S.P.P. Le nouveau mode de calcul de la subvention y répond par un socle fixe d'un montant de 10,6 millions d'euros et par un financement distinct pour les repas conventionnés qui compense le coût de la participation de l'A.S.P.P. aux repas conventionnés sur le réalisé constaté l'année N-1.

De plus, afin d'encourager la fréquentation des restaurants conventionnés par les agents n'accédant pas à un restaurant directement de l'A.S.P.P., ce montant pourra être augmenté dans la durée de la convention.

Par ailleurs, la Ville prend en charge le remboursement des loyers des restaurants situés dans le secteur locatif privé ainsi que celui des bons repas gratuits délivrés après évaluation sociale. Le transfert des agents de la DASES vers le C.A.S.-V.P. donne lieu également à un ajustement.

De plus, cette convention s'inscrit dans le cadre du Plan développement durable, voté en Conseil de Paris en juin 2015, et dans le Plan de lutte contre le gaspillage.

Des objectifs sont intégrés dans la convention avec un accompagnement financier de la collectivité parisienne.

Il prévoit notamment un plat végétarien par jour dans chaque restaurant et 40 % d'alimentation durable en fin de convention.

L'A.S.P.P. a d'ailleurs anticipé cette mise en place, mais continuera à travailler cette mesure.

Enfin, la convention prévoit de nombreuses nouveautés pour renforcer la dynamique de la restauration des agents.

L'évolution du droit d'accès pour l'asseoir sur la rémunération globale, pour plus d'équité et de justice sociale entre les agents, la mise en place d'un droit d'accès à taux 0 % pour les agents relevant des emplois avenir, contrats aidés, contrats uniques d'insertion, service civique et civil, stagiaires conventionnés, etc. et les apprentis.

La facilitation de l'accès des enfants des agents et des pupilles au restaurant de l'A.S.P.P. va être étudiée.

Une étude sera également réalisée pour la faisabilité d'une ouverture le samedi d'au moins un restaurant ou d'un croc'pouce.

Nous allons également travailler, à partir de cette convention, sur l'adaptation des horaires d'ouverture des restaurants situés à proximité des services ayant des contraintes horaires ou fonctionnelles particulières.

Cette convention permettra également d'étudier une solution pour pouvoir proposer une offre pour les agents dont les services ont des contraintes fonctionnelles particulières.

Même si la réflexion a déjà commencé, voire est déjà avancée, sur ces pistes d'adaptation de l'offre, cette convention trace le travail de l'A.S.P.P. pour les années à venir.

Cette subvention de fonctionnement, inscrite au budget primitif 2016, de la collectivité parisienne s'élève à 11.463.460 euros, au titre de la Ville de Paris, et à 1.146.346 au titre du Département de Paris, ainsi la Ville montre sa confiance et sa volonté d'être présente aux côtés de l'association.

Je rappelle que cette volonté s'inscrit également dans le plan d'investissement de mandature, le P.I.M. prévoit 7,3 millions d'euros pour la rénovation de cinq restaurants, celle de Schoelcher est en cours, celle de Diderot-Mazas devrait être bientôt effectuée.

Le P.I.M. prévoit également l'ouverture de deux restaurants à Bédier, porte de Choisy, en juin 2017 et rue du Pré, dans le 18e près du métro de la Porte de la Chapelle en septembre 2018.

Enfin, et suite au départ du service du Ministère des Finances, l'A.S.P.P. étudie la possibilité de reprendre un restaurant rue de Pali-Kao dans le 20e.

Ce nouveau cadre contractuel permettra...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Madame OLIVIER...

Mme Annick OLIVIER. - Ah ! oui, d'accord.

Pour conclure, cette convention souligne l'investissement de la Ville aux côtés de l'A.S.P.P., je tiens à le saluer particulièrement.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'en avais compris le sens général.

M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en présentant ce projet de délibération, l'Exécutif montre une nouvelle fois, qu'il n'a pas tenu compte de nos précédentes remarques, et surtout de nos précédentes demandes de comptes financiers 2013-2014, d'un état de la trésorerie et de la composition du conseil d'administration de l'A.S.P.P.

A ce jour, nous n'avons toujours pas ces éléments donc, c'est simple, on va évidemment s'abstenir sur ce projet de délibération.

Cette opacité nous inquiète et nous continuerons à la dénoncer. Je ne comprends pas, Monsieur GRÉGOIRE, qui êtes en séance, pourquoi refusez-vous d'annexer dans les projets de délibération qui sont présentés au Conseil de Paris, les comptes financiers de cette association.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour vous répondre, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, Madame OLIVIER, Madame la Présidente de l'A.S.P.P., merci beaucoup pour votre intervention très complète sur ce qu'a entrepris l'A.S.P.P., ses missions. Je remercie l'ensemble des acteurs de la Ville en collaboration avec l'A.S.P.P. qui œuvrent à construire la restauration collective pour nos agents.

La dernière fois que nous avons parlé de ce sujet, effectivement, l'A.S.P.P. était confrontée à un déficit important budgétairement, ce qui avait fait l'objet d'une délibération spéciale.

Nous sommes heureux, comme l'a dit Mme OLIVIER, que les comptes aujourd'hui soient en nette voie d'amélioration.

Monsieur BOULARD, effectivement, vous avez tout à fait raison et le droit d'avoir accès aux comptes financiers. D'ailleurs j'ai reçu un mail de votre part à 14 heures, aujourd'hui, me les demandant. C'est donc bien volontiers que j'y répondrai favorablement, tout comme le Secrétaire général de la Ville auquel vous avez adressé également cette demande, qui comprendra les comptes financiers 2013-2014 et la composition exacte du conseil d'administration.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 87).

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 21 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 21 G).

2015 IG 1 - Communication sur le rapport annuel de l'Inspection générale 2014-2015.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération 2015, IG 1 porte communication sur le rapport annuel de l'Inspection générale 2014-2015.

Je vais donner successivement la parole à Béatrice LECOUTURIER, Gypsie BLOCH, Alexandre VESPERINI et Danielle SIMONNET.

Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous présentez aujourd'hui le rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris et je rappelle à notre Assemblée que le rôle de l'Inspection générale est d'exercer des missions de contrôle et d'audit sur les administrations parisiennes.

Elles contribuent ainsi à l'efficacité de l'action publique et à la modernisation de l'administration.

Depuis la délibération 2014, IGVP 1001 adoptée au Conseil de Paris en juin 2014, les groupes politiques de notre Assemblée ont la possibilité de participer au programme de travail de l'Inspection générale.

Notre groupe UDI-MODEM a voté favorablement cette délibération comme une avancée démocratique dans les contrôles de la Ville de Paris.

Profitant de cette initiative nouvelle, et compte tenu du climat de tension des personnels municipaux des crèches de la Ville de Paris, nous avons proposé qu'une mission d'étude et d'évaluation de la politique de gestion des ressources humaines, des personnels des établissements de la petite enfance municipaux, soit inscrite dans la liste des missions de l'Inspection générale.

Cette proposition a été validée par notre Assemblée, en juin 2014, et confirmée à notre groupe par votre directeur de Cabinet, Monsieur VICHERAT, nous confirmant que l'audit relatif à ce thème était bien inscrit au programme de l'Inspection générale de la Ville pour l'année 2015.

Or, après avoir bien cherché dans ce rapport qui nous est présenté aujourd'hui, le sujet, pourtant voté et promis, ne figure pas dans ce rapport 2015.

Alors, évidemment, Monsieur le Maire, nous sommes en droit de nous poser quelques questions. Pourquoi cette proposition de mission de notre groupe ne figure-t-elle pas dans le rapport de l'Inspection générale pour l'année 2015 ?

Considérez-vous que le sujet des ressources humaines des personnels de crèche ne soit pas prioritaire, alors qu'il s'invite régulièrement dans l'activité parisienne ? Nous aimerions savoir si le sujet a été purement éludé des sujets à traiter par l'Inspection générale.

Enfin, pouvez-vous nous préciser si les sujets proposés par les autres groupes politiques ont été retenus, et si oui, quels sont-ils ?

Aussi, dans un esprit de transparence et d'information des Conseillers de Paris, nous demandons que soit communiqué chaque année et à l'ensemble du Conseil de Paris le programme de l'Inspection générale tel qu'arrêté par la Mairie de Paris.

A la lecture de ce rapport, se pose également la question du suivi des préconisations émises par l'Inspection générale sur les sujets étudiés. En effet, eu égard aux chiffres communiqués, nous ne pouvons que constater la faible application des recommandations émises par l'Inspection générale. Le taux de prise en compte de ces recommandations oscille entre 32 et 46 %, ce qui paraît bien faible. La question de la bonne exécution des recommandations préconisées se pose, ainsi que la valeur que vous souhaitez leur attribuer. A quoi sert tout ce travail, toute cette mobilisation, ces idées pertinentes si elles ne sont suivies d'aucun effet, ou tout du moins de façon lacunaire ?

Aussi, dans un esprit constructif et d'efficacité, nous vous proposons plusieurs choses : tout d'abord, d'appliquer cette évaluation de la mise en œuvre des préconisations à l'ensemble des missions de réflexion sur notre

système parisien, du type M.I.E., plan ou schéma de ville. Nous avons un devoir de résultats en tant qu'élus à fournir à nos concitoyens, comme à tous les services de la collectivité qui ont élaboré ces plans d'action. Nous demandons que cette évaluation s'applique également aux vœux adoptés par notre Assemblée, l'application de ces vœux qui semblent bien trop souvent hypothétiques.

L'Inspection générale a donc de beaux jours devant elle, sachons reconnaître la qualité de son travail et de toutes les instances qui participent à l'amélioration de nos politiques publiques, en appliquant effectivement les mesures préconisées, tout en évaluant leur efficacité. C'est comme cela que nous éviterons un gâchis de temps et d'énergie, c'est comme cela que nous gagnerons en efficacité, c'est comme cela que nous ferons effectivement de la politique autrement, en faisant, et non pas uniquement en disant.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, en guise d'introduction, tout d'abord saluer la qualité du travail et des rapports que nous avons, qui sont mis en ligne, pour l'écrasante majorité d'entre eux, et pour le travail des 40 auditeurs de l'Inspection générale de la Ville de Paris. Je pense en particulier à trois rapports qui m'ont beaucoup intéressé : le rapport sur l'association "Carrefour pour l'emploi", le rapport sur la sécurité des musées parisiens - et Dieu sait s'il y avait des choses à dire et à contrôler dans la mesure où il a fallu attendre 2010 pour que le premier rapport, très alarmiste sur la sécurité des musées, qui avait été réalisé en 2007, soit connu - et puis, le rapport, enfin, pour terminer, sur la Gaîté lyrique.

Et d'ailleurs, je profite de cette occasion pour signaler à l'Exécutif municipal et à l'administration de la Ville que le fameux rapport sur la Gaîté lyrique, qui, je crois, d'ailleurs, n'est pas particulièrement polémique, puisqu'il proposait une D.S.P. qui a été mise en place, n'est pas en ligne par exemple sur la page qui est consacrée à l'I.G.V.P. aujourd'hui. Cela étant dit, je voudrais quand même insister, non pas sur les personnes, non pas sur le travail qui est mené, mais sur la structure même de l'I.G.V.P. et de sa place dans l'édifice institutionnel parisien, et notamment sur trois valeurs qui semblent cardinales, si j'ai bien compris, sur la page Internet de l'I.G.V.P.

Ces trois valeurs sont les suivantes : l'objectivité, l'indépendance et la discrétion et la confidentialité. Je commencerai par l'objectivité. Je me pose quand même toujours la même question. J'avais déjà eu l'occasion d'intervenir l'année dernière sur le précédent rapport. Il est quand même très difficile de demander à une inspection d'être indépendante vis-à-vis de l'administration qu'elle contrôle, alors même qu'au sein-même de cette Inspection générale, il y a des gens qui sont issus de cette fameuse administration. Vous savez, cela me fait un peu penser au contrôle des comptes de l'Elysée qui est effectué par la Cour des comptes, alors même que le premier président de la Cour des comptes est nommé par le locataire de l'Elysée.

Là, c'est un petit peu la même chose l'I.G.V.P. On a 40 auditeurs, on nous dit dans le rapport, et dans ces auditeurs, on a 10 inspecteurs généraux qui sont eux-mêmes d'anciens cadres dirigeants de la Haute fonction publique municipale. Alors moi, encore une fois, je me pose des questions sur l'objectivité, pas simplement au niveau des inspecteurs généraux, mais aussi, par exemple, au niveau de l'évolution, du turn-over dans cet organisme.

Je constate dans le rapport qu'il y a une magistrate de la C.R.C. qui est passée par l'I.G.V.P. et qui va maintenant aller à la DASCO, et il y a également d'autres va-et-vient dans cette administration. Je ne remets pas en cause la qualité des personnes, je remets en cause le système qui fait qu'aujourd'hui, vous avez des gens qui sont chargés du contrôle d'administrations, de directions stratégiques de la Ville de Paris, qu'ils vont ensuite retrouver, qu'ils vont quitter, etc., etc. Et ce n'est pas un système qui concerne uniquement Paris, c'est un système qui concerne la France entière, notre édifice institutionnel en France, et qui, moi, à titre personnel, me pose problème, et je crois, pose problème à une grande partie des Conseillers de Paris, pas seulement sur les bancs de la droite, j'espère.

Deuxième valeur importante : l'indépendance. Les nominations sont du fait, relèvent du fait de la Maire de Paris, et c'était ce qu'il y avait sous les précédents Maires de Paris, donc là encore, je ne juge pas. Je ne juge pas Mme HIDALGO, je juge les précédents maires de Paris également, et j'espère ne pas avoir à juger les futurs. Mais comment est-il possible d'envisager que cet organisme soit véritablement indépendant alors même que l'on nomme dans cet organisme, à la tête de cet organisme, des gens qui sont issus du cabinet de la Maire de Paris ? Pour moi, cela me pose un vrai problème en termes d'indépendance.

Je pense également aux rapports. Il y a un certain nombre de rapports qui sont rédigés à la demande de la Maire de Paris, donc en gros, si je comprends bien, il y a un risque de voir la Maire de Paris "flinguer" une partie de

son administration quand elle estime que finalement, cela ne lui va pas, en demandant à l'Inspection générale de faire un rapport. Naturellement, je ne dis pas que c'est le cas, je dis qu'en revanche, le citoyen qui s'intéresse aux questions démocratiques, aux questions institutionnelles peut avoir un doute sur les pratiques, sur les choix des thèmes de travail de l'Inspection générale.

Je termine sur la troisième valeur qui est...

Ah oui, alors, sur l'indépendance, je termine quand même sur les droits de l'opposition. Le groupe UDI-MODEM a fait une demande qui visiblement est passée aux oubliettes, et nous avons d'ailleurs fait une demande d'inspection sur les risques d'infraction sexuelle sur des mineurs commis par des agents, ou en tout cas, qui pourraient être commis par les agents de la collectivité parisienne. Ce rapport devait nous être reconnu avant même sa publication, et on découvre que ce rapport, en fait, est déjà dans les tuyaux, est déjà rendu public par l'Inspection générale de la Ville de Paris. Je me fais ici l'écho de ma collègue Gypsie BLOCH, qui avait beaucoup travaillé sur le sujet et qui souhaitait intervenir, et que j'excuse.

Je termine enfin donc sur cette troisième valeur cardinale : la discrétion et la confidentialité. Alors, sur cette valeur-là, ça, il n'y a pas de problème, l'I.G.V.P. est vraiment discrète, sur beaucoup de sujets, etc. Alors, c'est vrai que... Evidemment, soyons objectifs : c'est vrai qu'il y a beaucoup, beaucoup de rapports, l'écrasante majorité des rapports qui sont mis en ligne et qui sont disponibles. Il n'y a pas de problème. En revanche, quand même, c'est un peu lié à l'indépendance : l'I.G.V.P. devrait avoir son propre site Internet, et ne pas dépendre aussi du site de la Ville de Paris.

Je voudrais enfin dire que, sur la discrétion et la confidentialité, à force d'avoir une inspection qui est aussi discrète et confidentielle, eh bien, il y a des désaccords entre ce qui est écrit dans le rapport et ce qui est écrit sur la page du site Internet. Par exemple, on nous dit dans le rapport qu'il y a 53 % de femmes à l'I.G.V.P. et en ligne, c'est seulement 40 %, sur le site. Tout cela pour dire que je crois qu'à un moment donné...

Et pareil : je termine juste sur la discrétion, quand même, de l'I.G.V.P. : pourquoi ne pas rendre public aussi les gens qui y travaillent ? Ce serait dommage... Puisque finalement, le travail qui est fait à l'I.G.V.P. est remarquable et très important, pourquoi ne pas justement valoriser les inspecteurs généraux et les auditeurs qui y travaillent et, à l'occasion, voir leur C.V. ?

J'en ai terminé. Merci de votre patience, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, il y a bien des choses dans ce rapport de l'Inspection générale, et on voit qu'il y a un gros travail, évidemment, que je salue, mais rien qu'en lisant le sommaire, il y a un fait qui saute aux yeux : les grandes absentes de la liste des audits, ce sont les entreprises privées, délégataires ou prestataires, à qui sont confiées des missions de service public. Il est certes important d'assurer une bonne gestion de la part des structures associatives que nous subventionnons, ou des établissements publics de notre collectivité, et que l'Inspection générale fasse son travail auprès de ces structures-là, mais pourquoi ne faire aucun audit sur les entreprises privées, qui, on le sait, réalisent des bénéfices gigantesques, pour certaines.

Je le répète : 40 milliards d'euros par an de bénéfices nets pour Vinci, dans la seule gestion des parkings municipaux. Et on sait aussi que ces entreprises, souvent, n'assurent pas des conditions de travail décentes à leurs salariés. On pourrait parler, par exemple, de JC Decaux pour Vélib', où il y a, de façon récurrente, des gros soucis, notamment dans le non-respect des droits des salariés. On pourrait citer "People and Baby", pour laquelle ce serait assez intéressant. On pourrait aussi s'intéresser aux marchés découverts. Enfin, je ne vois pas pourquoi il n'y a aucun audit concernant ces entreprises. Il faut que nous ayons accès à de telles informations.

Vous passez votre temps à nous faire renouveler ou créer de nouvelles délégations de service public, ou des marchés de prestations de service, sans que nous n'ayons aucune information sur les données salariales, les conditions de travail, ni souvent sur les bénéfices réalisés par le privé dans le cadre de ces contrats. C'est le cas notamment du rapport sur les délégations de service public. Aucun élément là-dessus. Je souhaite vraiment que nous ayons enfin ces éléments-là. Il faut donc faire en sorte que l'Inspection générale réalise bien plus d'audits auprès des entreprises privées avec lesquelles nous avons des contrats.

Par ailleurs, je vois que la droite demande par un vœu un audit pour vérifier quelles économies sont faites avec les opérations de fusions de directions et de réorganisations administratives. C'est toujours la même obsession "austéritaire". En réalité, s'il y a bien un audit à faire et qui serait intéressant au sujet de cette réorganisation, ce serait plutôt de regarder précisément quels sont les effets de ces réorganisations en termes de maintien ou de

dégradation de la qualité du service public rendu aux Parisiennes et aux Parisiens, et quelles sont les conséquences dans la pénibilité au travail ou dans la souffrance au travail pour l'ensemble de nos agents.

J'aimerais bien que l'on regarde aussi ces aspects-là et que l'on ne soit pas simplement dans cette vision comptable, parce que croire que l'on peut réorganiser l'ensemble des services sans que cela impacte à un moment donné le service rendu aux Parisiens et les conditions dans lesquelles il est rendu, c'est une illusion fort peu responsable, selon moi.

Voilà. Je pense que c'est aussi à cela que doit servir l'Inspection générale, à éclairer même a posteriori les décisions politiques qui sont prises ici pour, éventuellement, les rectifier, notamment en ce qui concerne les coups de rabot de réductions budgétaires qui sont mises en place tous azimuts. L'Inspection générale doit nous permettre de prendre conscience des conséquences que cela a.

Je termine puisque, tout à l'heure, je représenterai à nouveau un vœu pour lequel j'aurai deux minutes. Mais je rappelle que, sur les questions d'externalisation, la question du nettoyage devrait faire l'objet d'un audit précis partout où il est cédé à des entreprises privées, c'est-à-dire, à ma connaissance, pour un tiers au niveau de nos bâtiments et différents services. Vu les difficultés que l'on voit sur Paris et les nombreuses grèves et mobilisations qu'il y a dans ce secteur, je trouve qu'un audit de l'Inspection générale sur la question du nettoyage lorsqu'il est délégué par les entreprises privées mais aussi pour sa part régie directe - mais cela a déjà été fait - serait fort nécessaire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de répondre un peu méthodiquement aux questions évoquées, qui se recoupent pour certaines d'entre elles.

Tout d'abord, je voudrais, comme l'ont fait les différents intervenants, associer mes félicitations et mes remerciements à l'ensemble des agents qui travaillent à l'Inspection générale, en saluant la directrice générale ici présente.

Tout d'abord, une petite explication méthodologique, Madame LECOUTURIER, qui, j'espère, répondra à l'ensemble de vos interrogations sur la nature de ce rapport. Il s'agit d'un rapport de juin à juin, donc il ne comprend pas les thèmes de travail et les dossiers et missions qui sont actuellement en cours. On a d'ailleurs évoqué ce sujet en 1ère Commission, de sorte de faire évoluer le calendrier pour que ce soit plus intelligible pour notre Conseil, de débattre sur un rapport qui correspondrait à une année civile et pas à deux années amputées.

C'est l'occasion de vous dire qu'évidemment, le thème que vous aviez proposé sur la gestion des ressources humaines, sur les sujets de petite enfance, non seulement a bien été inscrit à l'année au programme de travail, mais le rapport est en quasi finalisation. J'ai pu moi-même en prendre connaissance dans ces premières analyses. Cela nous a aidés à élaborer un certain nombre de pistes de travail pour le budget primitif emploi. Vous en aurez communication dans les toutes prochaines semaines.

C'est le cas de l'ensemble des propositions qui ont été formulées par les groupes politique, là aussi, en toute transparence, puisque le programme de travail est connu et notamment, puisque le groupe les Républicains avait une question analogue concernant les économies permises par la création de la direction, une étude bilan sur la création de la Direction des Achats. Nous vous transmettons le programme de travail.

Vous avez évoqué un deuxième thème très important. Il s'agit du suivi de la bonne exécution des recommandations préconisations de l'Inspection générale. C'est l'occasion pour moi de rappeler qu'il s'agit de conseils, de recommandations et qu'il appartient, après, à l'Exécutif de les suivre ou non en fonction de ce qu'il juge pertinent au regard des politiques publiques menées. Bien évidemment, pilotées par le Secrétariat général, les recommandations de l'Inspection générale font l'objet d'un suivi extrêmement attentif.

Monsieur VESPERINI, concernant le rapport sur la Gaîté lyrique, j'ignore pourquoi il n'est pas en ligne. Je vais vérifier, ou si la direction générale peut le vérifier, pourquoi il n'y est pas encore ? Est-ce parce qu'il est en cours ? Je vous apporterai une réponse précise sur ce point.

Je vous rappelle que tous les rapports de l'Inspection générale sont mis en ligne, sauf ceux qui relèveraient d'une interdiction de communication à un tiers, selon la loi de juillet 1978.

Je retiens, Monsieur VESPERINI, que vous saluez tous les membres de l'Inspection générale et que vous ne voulez remettre en cause personne, mais que vous doutez de leur objectivité, de leur indépendance et de leur appréciation de la discrétion et de la confidentialité quant aux rapports qu'ils produisent, donc je voudrais, là aussi, vous faire un rappel de nature.

L'Inspection générale n'est pas un corps d'audit externe. C'est un corps d'audit interne à la disposition de la Maire, de l'Exécutif, des membres de notre Assemblée et de l'administration pour faire un certain nombre d'études. Bien évidemment, nous en maîtrisons le programme de travail. Encore une fois, je ne crois pas que cela permette de préjuger de façon défavorable sur l'objectivité et l'indépendance de nos inspecteurs.

Je voudrais aussi vous dire un mot sur la mission "abus sexuels sur mineurs". Elle est en cours d'anonymisation, très précisément. Cette mission est achevée. Actuellement, il est procédé à l'expurgation, si on peut le dire ainsi, de tous les éléments de nature à pouvoir entraîner derrière une décision administrative, ce qui est un cas de non-communication à tiers, là encore prévu par la loi de juillet 1978.

Enfin, Madame SIMONNET, vous nous interrogez pour savoir, mais nous allons en reparler dans un instant, pourquoi l'Inspection générale ne travaille pas plus sur les entreprises et les délégataires. Elle le fait quand nous le jugeons utile et nécessaire. Cela arrive fréquemment que nous le fassions. D'ores et déjà, mais sans anticiper sur la réponse que je formulerai à votre vœu, il est prévu que nous ayons un travail de l'Inspection générale sur le sujet du nettoyage qui est à la fois de faire une étude précise sur les conditions de travail, nos relations contractuelles avec les prestataires, mais également - et je l'ai déjà dit dans cette Assemblée - de repasser au tamis l'opportunité de réintégrer, de reprendre en régie un certain nombre de prestations de nettoyage externalisées, ce qui nous permettra de déprécier un certain nombre de personnels.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Comme il s'agissait d'une communication, ce n'est pas soumis au vote.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à des Assises de la laïcité.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n^{os} 171 et 171 bis sont relatifs aux Assises de la laïcité.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour 2 minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, le vœu que nous proposons relatif à l'organisation des Assises de la laïcité pour 2016, ainsi que l'accompagnement du livret, du guide qui a été fait sur la laïcité, s'appuie sur le souhait de Mme la Maire, je la cite, de n'admettre aucune entorse au principe de laïcité dans les services municipaux de la Ville.

Je vous dis, de façon très ferme, que le groupe UDI-MODEM partage pleinement cette assertion.

D'ailleurs, en tant que membre de l'Observatoire de la laïcité, je voudrais tout d'abord saluer le travail formidable de son président Olivier ROUSSEL et de ses membres, toutes sensibilités confondues, ainsi que les services de la Ville, et notamment la DRH qui a accompli un travail vraiment d'une rare qualité pour la rédaction finale du guide de la laïcité. Je crois qu'il a été distribué le 9 décembre aux 50.000 agents de la Ville.

Compte tenu, j'allais dire, de la nature œcuménique de ce vœu, je pensais naïvement que celui-ci susciterait votre soutien inconditionnel, mais peut-être avec quelques amendements ou même des ajouts toujours possibles. Eh bien, j'ai découvert que vous avez déposé un vœu bis, qui reprend d'ailleurs l'essentiel de nos propositions.

Nous prenons acte de votre démarche. Il me semble que la gravité et l'urgence même de la situation auraient voulu que nous apparaissions peut-être unis et solidaires devant le danger grandissant de la radicalisation religieuse dans l'espace public.

Ainsi je vous le dis tout net, nous maintiendrons notre vœu, qui vous a d'ailleurs beaucoup inspiré. Par ailleurs, quand il s'agit, vous le savez, de l'intérêt supérieur des Parisiens et de nos valeurs, le groupe UDI-MODEM n'a pas l'habitude de s'abaisser à des considérations trop mesquines en nous arc-boutant peut-être sur la paternité de ce vœu. Qu'importe ! C'est pourquoi nous voterons le vœu de l'Exécutif, ce vœu bis, parce qu'il va dans le bon sens et surtout parce qu'il reprend l'intégralité de nos propositions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame MÉHAL, nous avons eu l'occasion d'en discuter, qu'il n'y ait pas d'incompréhension sur le sens du vœu de l'Exécutif. Je vous apporte un soutien totalement inconditionnel à l'esprit du vœu que vous avez rédigé.

Cependant, comme je vous l'ai dit, à la fois au niveau des considérants et au niveau des propositions qui sont formulées par ce vœu, il y avait un certain nombre d'amendements dont le caractère oral n'aurait pu que nuire à la qualité de nos échanges.

Donc j'ai souhaité proposer avec l'Exécutif un vœu qui reprend effectivement un certain nombre des principes que vous avez évoqués. Je veux très librement et honnêtement vous en redonner la paternité, si vous m'autorisez cette expression.

Et peut-être me concentrer dans un deuxième temps sur le sens de ce vœu, qui est d'abord pour moi l'occasion, comme vous l'avez fait, de remercier Oliver ROUSSEL et l'ensemble des membres de l'Observatoire de la laïcité, à la fois les membres de la société civile et les membres de cette Assemblée, vraiment je vous adresse, notamment à vous, Madame MÉHAL, tous mes remerciements pour votre implication dans le travail de préparation de ce vade mecum laïcité qui sera, je le crois, un outil extrêmement précieux pour notre encadrement, pour les accompagner de façon très concrète dans les situations qu'ils rencontreront d'entorses dans l'expression de convictions religieuses dans le cadre du travail.

Et vous avez souhaité compléter, et c'est l'objet du vœu de l'Exécutif que je vous présente de façon un peu différente, c'est accompagner le déploiement de ce guide par un certain nombre de mesures.

C'est tout d'abord que sa diffusion soit complétée d'une communication auprès des usagers du grand public sur le sens de ce guide et son contenu.

D'autre part, que nous organisions - c'est là aussi une proposition que vous aviez formulée - les Assises de la laïcité qui mixeraient un public à la fois d'agents de la Ville mais également d'usagers, que nous puissions mettre à la disposition d'acteurs de la démocratie locale, et là on rentre dans les subtilités pas uniquement les conseils de quartier, et enfin que nous puissions, avec le patronage laïc Jules Vallès, faire la promotion des valeurs laïques et républicaines.

Si vous m'autorisez ces compléments, cela nous permettra, je le crois, de nous rassembler tous.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame MÉHAL ?

Mme Fadila MÉHAL. - Nous maintenons notre vœu mais nous voterons le vœu de l'Exécutif qui reprend et qui élargit en effet avec d'autres propositions.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 171 avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 407).

Et je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 171 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 408).

Ils sont donc tous deux adoptés à l'unanimité, ce qui est bien le moins relevant de la laïcité.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la titularisation des agents de catégorie C.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 172 est relatif à la titularisation des agents de catégorie C.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je reprends le dossier du nettoyage qui me tient à cœur et j'aimerais bien que l'ensemble des élus présents ici s'y intéressent également.

Sachez que, comme je le disais précédemment, le nettoyage des locaux administratifs, techniques et à vocation culturelle de la Ville de Paris est assuré pour deux tiers en régie publique et pour un tiers par des entreprises privées.

On sait que, dans le cadre du plan de déprécarisation, la Ville de Paris en fait est loin, même si les efforts ont été consentis, d'avoir titularisé l'ensemble du personnel de ménage. Cette titularisation des agents précaires à temps incomplet ne peut se faire par ailleurs légalement qu'à temps complet. Il faut absolument que les personnels puissent accéder à un temps complet.

C'est une bataille extrêmement importante, parce que la majorité des agents qui effectuent le nettoyage sont des femmes et de fait des femmes pauvres, qui n'ont pas forcément choisi d'être à temps incomplet, qui généralement n'ont pas choisi du tout et qui sont obligées de cumuler avec d'autres petits boulots, et sont dans des situations extrêmement précaires qui rendent difficile l'accès à un logement social, d'assumer ses choix de vie et de pouvoir se projeter dans l'avenir.

La bataille vraiment pour la titularisation de toutes celles et ceux qui peuvent l'être est essentielle. Par ailleurs, le passage à temps complet, y compris de celles qui ne peuvent pas être titularisées car elles n'ont pas la nationalité française, est aussi nécessaire pour au moins garantir aussi d'autres accès à l'évolution.

Donc, je souhaite que vous nous disiez exactement ce qu'il en est, parce qu'il y aurait plus d'une centaine de personnes à temps incomplet, agents de nettoyage à la DILT qui ne sont pas titulaires, et la Ville de Paris ne proposerait à cette étape que 20 personnes cette année pour le passage à temps complet, ce qui est bien en-deçà de ce qui devrait être.

Donc à travers mon vœu, sachant qu'il y a eu une grève des agents de la DILT lundi, j'espère que je n'ai pas été la seule à être venue les soutenir et les saluer, je souhaite que la Ville soit bien plus conséquente vis-à-vis de la titularisation des agents de la DILT.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace M. Mao PENINO au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous avons l'occasion, Madame SIMONNET, de parler souvent de ce sujet et vous avez raison de me rappeler à ce sujet parce qu'il est important. Peut-être des éléments d'explication et de différenciation parce que les sujets sont d'ordre différent.

Tout d'abord ne pas confondre la question de la titularisation et la question de la durée du temps de travail puisque, vous le savez, nous pouvons avoir des agents à temps plein non titulaires. Le sujet que vous évoquez, je le comprends, c'est celui des temps partiels subis qui est, je le reconnais bien volontiers, une réalité dans un certain nombre de secteurs à la Ville et notamment dans ce secteur du ménage.

Pourquoi ? Parce que cela répond d'abord à des besoins fonctionnels de la Ville, c'est-à-dire en dépit de ses efforts d'organisation, la localisation d'un certain nombre de sites rend très difficile la création de temps pleins.

Par ailleurs, deuxième difficulté, dès lors que nous arrivons par réorganisation à créer un temps plein, la difficulté serait de transformer deux mi-temps en temps plein, vous conviendrez avec moi qu'il est socialement totalement inenvisageable de faire ce genre de chose.

Et c'est bien à l'occasion de la révision des contrats d'externalisation de temps de ménage que nous arriverons à trouver une solution. Tout ce travail a déjà été largement engagé et de façon très efficace, 357 agents ont été intégrés à la DILT dans le corps des ALG, ou à la DASCO dans le corps des adjoints techniques des écoles, et dans les programmes futurs nous continuerons à déprécariser.

Je vous le dis, nous avons une échéance importante pour cela, c'est l'arrivée à expiration d'un certain nombre de marchés d'externalisation de ménage en 2017, et les services ont déjà été mobilisés pour commencer à travailler afin de résorber, si possible en totalité, ces emplois précaires dont je reconnais qu'ils ne sont pas du tout satisfaisants. J'espère vous convaincre de ma mobilisation pour le résoudre.

Je vous demanderai de retirer votre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le retirez-vous ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions de travail dans le nettoyage.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 173 relatif aux conditions de travail dans le nettoyage.

La parole est encore à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un vœu sur l'ensemble des conditions de travail dans le nettoyage, puisque vous savez qu'il y a, on en a parlé aujourd'hui, la grève des salariés de l'OMS, société de sous-traitance de Paris Habitat, mais nous avons eu sur Paris d'autres grèves, que ce soit d'une société de sous-traitance pour le service des impôts, que ce soit pour la bibliothèque François Mitterrand, ou que ce soit à Beaubourg. Egalement, les fonctionnaires de la Ville de Paris étaient en grève ce lundi, c'est bien la preuve que tout n'est pas fait pour résorber l'emploi précaire, loin de là.

Visiblement, c'est un secteur, le nettoyage, où un bon nombre d'entreprises pensent qu'elles peuvent tout se permettre. Je vous rappelle aussi la grève des dames-pipi, qui n'est toujours pas résolue, une bataille en justice continue par rapport à la société "2theloo", qui se permettait de ne pas appliquer la loi et estimait avoir le droit de ne pas reprendre les salariés.

Je demande à travers ce vœu que l'on regarde enfin cette réalité, cette réalité de travailleurs surexploités qui exercent pourtant quelque chose d'essentiel pour nous toutes et tous et essentiel pour l'ensemble des Parisiennes et Parisiens, que ce soient en tant qu'usagers d'un service public ou en tant que salariés.

Je demande donc deux choses à travers ce vœu, quelque chose évidemment en tant que non inscrite que je n'aurai pas, mais au moins je souhaite interpeller les groupes sur ce point, il s'agit d'une Mission d'information et d'évaluation, parce que ce serait fort utile que l'on dispose d'un état des lieux pour proposer des solutions et réfléchir à ce qui pourrait permettre d'améliorer les conditions de travail dans le secteur du nettoyage sur la Capitale.

Nous avons, en tant qu'élus, à nous préoccuper des conditions de travail des salariés sur la Capitale et j'aimerais que l'on s'occupe des plus démunis.

Deuxième chose, où là par contre la Ville peut agir, et j'attends des réponses sur ce point, que la Maire de Paris saisisse l'Inspection générale en vue d'une mission et d'un rapport sur les conditions de travail dans le nettoyage pour tous les contrats relevant de l'ensemble des services centraux et de proximité concernant le nettoyage.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, Madame SIMONNET, la création d'une M.I.E. ne dépend pas de la Maire mais des membres de ce Conseil, article 22 de notre Règlement intérieur. Il vous suffit de convaincre un sixième des membres de notre Assemblée, et vous aurez la M.I.E. que vous souhaitez.

Concernant ce qui relève de notre responsabilité, c'est l'Inspection générale, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, j'ai d'ores et déjà demandé l'inscription au plan de travail 2016 de l'Inspection générale d'une étude sur la fonction nettoyage qui touche notamment les prestataires extérieurs avec lesquels nous sommes en contrat.

En revanche, je vous le dis, nous avons circonscrit le champ d'étude aux services de la Ville et pas aux organismes satellites pour des raisons de capacité de travail et de pouvoir d'intervention.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - J'imagine que le vœu est maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, puisque l'Inspection générale, ce sera sur l'ensemble des services dépendant directement de la Ville. On est bien sur le tiers qui est sous-traité, donc je retire mon vœu puisque j'ai gain de cause.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Excusez-moi, Madame SIMONNET.

Merci beaucoup du retrait de ce vœu.

2015 DDEES 154 G - Approbation du Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Ville de Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDEES 154 G. Approbation du plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Ville.

La parole est à M. Yann WEHRLING.

M. Yann WEHRLING. - Monsieur le Maire, ce projet de délibération nous invite à débattre ensemble du gaspillage alimentaire, sujet qui apparaît nouvellement dans le débat politique, mais qui n'est pas un sujet nouveau. Le gaspillage alimentaire est ancien malheureusement et représente dans les chiffres que vous annoncez, quelque chose d'assez considérable dans la poubelle des Parisiens, puisque 46 kilos par an et par habitant, c'est à peu près si mes calculs sont justes, une dizaine de pour-cent du poids des poubelles des Parisiens, c'est donc considérable.

J'ajouterai en commentaire qui aurait pu être ajouté car c'est effectivement un facteur bien sûr économique et social, mais aussi un facteur environnemental, que globalement, le secteur alimentaire est un facteur d'émission de gaz à effet de serre très puissant. Effectivement, d'après les chiffres que j'ai pu consulter, l'alimentation, de la production jusqu'à l'assiette, toute la filière, peut constituer jusqu'à trois fois plus de contributions de gaz à effet de serre que le secteur automobile et des transports. C'est vous dire à quel point on touche là du doigt quelque chose qui devrait être abordé au moins autant que la question des transports dans notre travail de lutte contre les gaz à effet de serre.

Mais ma question essentielle sur ce sujet porte sur l'objectif que vous affichez de diminuer par 2 le gaspillage alimentaire d'ici 2025. Je l'avais déjà évoqué la dernière fois en commentant le rapport "Développement durable" de la Ville de Paris, il manque dans ce genre d'objectif la question de l'évaluation.

Autant vous dire que c'est bien d'afficher évidemment de tels objectifs, mais encore faudrait-il savoir en termes d'observation d'où nous partons, exactement quel est le niveau aujourd'hui de gaspillage alimentaire réel constaté au niveau de la Ville de Paris. J'enregistre les 46 kilos, mais comment mesurera-t-on, comment évaluera-t-on d'ici 2025, en 2025 on sera peut-être encore là pour certains d'entre nous je l'espère, la baisse de ce gaspillage alimentaire, savoir si l'on aura divisé par 2 le gaspillage alimentaire. La question de l'évaluation me paraît assez essentielle pour se dire que ce que nous décidons aujourd'hui sera suivi d'effet d'ici 2025. Ce n'est pas demain mais tout de même, il faut s'y mettre dès maintenant.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur WEHRLING.

La parole est à Mme JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Votre projet de délibération sur le plan stratégique contre le gaspillage alimentaire va dans le bon sens et rejoint la loi votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale il y a une semaine. Il est incontestable qu'il convient de sensibiliser chaque Parisienne et Parisien à cette question cruciale pour notre avenir, sujet d'autant plus insupportable lorsque l'on sait le combat que mènent les associations caritatives spécialisées dans l'aide alimentaire des plus démunis. Lutter contre le gaspillage alimentaire, c'est agir et la Ville de Paris peut le faire dans

bien des domaines de sa compétence, mais elle doit aussi sensibiliser et éduquer, et là encore Paris possède des outils d'expression et de communication qui doivent être mis au service de cette cause essentielle.

A ce titre, permettez-moi de m'interroger sur les suites données au vœu que j'ai eu l'honneur de présenter lors de notre séance du mois de mai dernier, il s'agissait de mettre en place des outils de communication simples, pédagogiques, et de les distribuer dans chaque foyer parisien pour que les bons gestes de tri soient opérationnels dès la cuisine, qu'ils puissent ainsi être compris et surtout mis en pratique par toute la famille, enfants et adolescents inclus.

Ce vœu ayant été approuvé par la majorité, je m'interroge sur les suites données. Où en est l'élaboration des stickers qui permettraient, en les collant sur les poubelles individuelles d'appartements, de mieux trier ? Si le travail est en cours, pourrait-on m'y associer ?

Au cœur du gaspillage alimentaire se trouvent nos cantines scolaires, vous l'avez souligné et je ne puis que vous demander à nouveau d'étudier ma proposition de mettre en place un menu végétarien alternatif quotidien dans toutes les cantines de Paris, à l'image de ce qui est déjà fait dans d'autres grandes villes de notre pays.

Le retour d'expérience de ces villes montre en effet que ce dispositif, soutenu par près de 150.000 signataires d'une pétition sur Internet, permet aussi de lutter contre le gâchis alimentaire.

Le menu végétarien alternatif évite aux enfants qui ne veulent pas manger de viande de la laisser sur le bord de leur assiette et permet, en tenant compte de la diversité des modes alimentaires, une consommation plus rationnelle des repas servis dans nos cantines.

Je m'étonne que la Ville de Paris, souvent en pointe sur ce genre de sujet, refuse la mise en œuvre de cette option, et ce n'est pas l'expérience d'un seul menu végétarien par semaine menée dans le 2e arrondissement qui répondra de façon opérationnelle à ce formidable gâchis que représente la viande ou le poisson non consommés dans les cantines scolaires parisiennes.

Le gaspillage alimentaire est l'affaire de tous, c'est un combat qui, à l'image de ce qui a été voté à l'Assemblée nationale, doit être consensuel.

J'approuverai votre projet de délibération tout en souhaitant que vous soyez plus ouverts aux suggestions portées par les groupes de l'opposition.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame JÉGO.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, plus de 30 % de la production alimentaire mondiale n'est pas consommée. Le gaspillage alimentaire est l'équivalent du troisième émetteur mondial de gaz à effet de serre. En France, chaque habitant jette en moyenne 20 à 30 kilos de nourriture par an, ce qui représente une somme de 12 à 20 milliards d'euros sur une année.

Ce gâchis, en plus d'être un non-sens économique, est un scandale humain et environnemental.

Mes collègues ont déjà parlé de la proposition de loi qui a été présentée par le député PS Guillaume GAROT et qui est cosignée par plus de 300 députés de tous bords. Cette proposition de loi vient d'être adoptée à l'unanimité et nous espérons que le Sénat l'adoptera également.

Il sera interdit aux grandes surfaces de jeter de la nourriture consommable, de détruire de la nourriture consommable par javellisation notamment. Voir de l'eau de Javel déversée dans les poubelles des grandes surfaces sur des aliments consommables, cela est choquant.

Les grandes surfaces, justement, auront aussi l'obligation de signer un protocole avec une association de solidarité afin de faciliter les dons alimentaires, et les produits sous-marque de distributeurs qui seraient retournés aux fournisseurs pourront être donnés alors qu'ils sont actuellement obligatoirement détruits. La lutte contre le gaspillage alimentaire fera en outre partie de l'éducation à l'alimentation durant le parcours scolaire.

Signataire du pacte national en juillet 2013, Paris s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, enjeu inscrit au cœur des états généraux du Grand Paris de l'économie circulaire coordonnée par notre collègue Antoinette GUHL.

Paris travaille avec l'Agence nouvelle des Solidarités actives pour animer le réseau des acteurs parisiens de lutte contre le gaspillage alimentaire afin de mener plusieurs actions : la généralisation de la collecte et de la redistribution des invendus alimentaires sur les marchés et dans la distribution parisienne, mais aussi dans la restauration collective, notamment scolaire, et la lutte contre le gaspillage domestique.

Il s'agit aussi de sensibiliser les Parisiens par des actions qui restent en partie à expérimenter, notamment dans les écoles. Je reviens sur l'exemple de la mairie du 2^e arrondissement : dans les cantines, les déchets qui restent sur le plateau en fin de repas sont triés par les enfants eux-mêmes, ce qui permet aux enfants de prendre conscience de la quantité de ces déchets et aussi d'essayer de les réduire.

Ce travail de sensibilisation et de récupération, de redistribution doit impérativement s'accompagner de la structuration de filières pour le traitement des déchets alimentaires mais aussi d'un travail afin de réduire la distance croissante qui sépare les lieux de production et les marchés de consommation.

En effet, les pertes et les gaspillages sont un des symboles de l'inefficacité et de l'inéquité des systèmes alimentaires en place. L'impact des supermarchés et de la grande distribution est important et ne se limite pas aux normes et standards esthétiques qu'ils imposent aux producteurs.

Le modèle qui se cache derrière ces acteurs est celui de la globalisation, de la complexification et de l'allongement des filières et, en cela, il est une des causes de nombreuses pertes et de gaspillages alimentaires. Or ce système qui s'auto-entretient grâce au gaspillage risque de finir par tourner court. Le plan stratégique contre le gaspillage contribuera à modifier quelque peu ce modèle absurde.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

Pour répondre à ces trois interventions, la parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, oui, Monsieur WEHRLING, vous avez raison, l'alimentation en général et le gaspillage alimentaire en particulier sont très émetteurs de gaz à effet de serre.

Pour préciser vos chiffres sur le gaspillage alimentaire, puisque vous nous les donniez sur l'alimentation, je vous dirais que si le gaspillage alimentaire était un pays - et Sandrine MÉES le disait -, il serait le troisième pays émetteur de gaz à effet de serre, c'est-à-dire qu'il serait placé derrière la Chine et les Etats-Unis.

Nous sortons juste de l'accord de Paris sur le climat, c'est donc dire que la lutte contre le gaspillage alimentaire est bien à propos dans le contexte que nous connaissons. Mais c'est aussi une aberration éthique. Je me permets juste de rappeler aujourd'hui que 14 % de la population à Paris vit en dessous du seuil de pauvreté. D'un point de vue éthique, j'aimerais qu'on se pose la question de savoir s'il est encore normal de jeter 30 % d'alimentation quand on a 15 % de la population qui vit en dessous de ce seuil de pauvreté.

L'impact économique, vous en avez parlé, Madame MÉES, et l'aberration économique, c'est que tout au long de la filière, que ce soit dans les champs, que ce soient au niveau des transports, que ce soit au niveau de la distribution, que ce soit lors de la distribution ou encore directement dans les déchets, nous avons tout un gaspillage qui s'effectue et sur lequel nous pouvons agir. Ce gaspillage représente également des pertes sèches pour l'ensemble des entreprises des filières.

Nous avons décidé de prendre en main ce plan de lutte contre le gaspillage alimentaire en y mettant un grand nombre d'actions. Pour répondre tout de suite à votre question, Monsieur WEHRLING, la question de l'évaluation est inscrite dans le plan d'action. C'est un des grands problèmes de la lutte contre le gaspillage alimentaire : comme il est très diffus, il est relativement compliqué à mesurer.

Ainsi, la mesure du gaspillage alimentaire, tout autant que la mesure de sa réduction, font partie eux-mêmes du plan d'action et du préalable du plan d'action. La réponse est donc comprise dans ce plan mais je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que c'est un point absolument crucial.

Le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire s'opérera sur 3 fronts :

- Les restaurants et les cantines scolaires. Sandrine MÉES vous avait parlé des cantines scolaires. Effectivement, c'est un sujet important. Alexandra CORDEBARD nous disait que 105.000 repas étaient jetés dans les cantines scolaires faute d'enfants inscrits pour pouvoir y déjeuner pendant les vacances scolaires. C'est un des exemples, il y en a de nombreux autres.

- C'est encore en trouvant des solutions comme les restaurants en vrac, comme les box anti-gaspi qui ont été lancés récemment et qui sont, vous savez, ces petits "doggy bag". Comme le disait, je crois, ce matin "Mon Quotidien", les "doggy bag", cela n'est pas que pour les chiens. Nous les avons lancés la semaine dernière à Paris et 100 restaurants, aujourd'hui, proposent des box anti-gaspi pour pouvoir emmener les restes de ses repas.

- C'est aussi dans la formation des agents, dans la diffusion de la bonne pratique, dans le fait de favoriser la redistribution au profit de celles et ceux qui en ont besoin. Là aussi, c'est tout un système d'associations et de structures de l'économie sociale et solidaire qu'il faut renforcer pour qu'elles puissent opérer dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, que ce soit sur les marchés parisiens, que ce soit en lien avec la grande distribution - d'autant plus avec cette loi qui est passée en première lecture mercredi dernier -, ou encore que ce soit par la sensibilisation à domicile.

Voilà l'ensemble, les actions - cela n'est pas l'ensemble mais une partie des actions - qui composent ce plan de lutte contre le gaspillage alimentaire.

En ce qui concerne les cantines scolaires et les repas végétariens, je crois que cela a déjà fait l'objet d'un débat ici et que cela en fera sans doute encore l'objet. Je m'abstiendrai d'une réponse dans ce cadre- là sur ce sujet et quant aux bons gestes de tri, je sais que nous aurons les outils de communication très prochainement sur le sujet.

Voilà. Je vous invite à faire ce qu'a fait l'Assemblée nationale sur la proposition de loi adoptée à l'unanimité en première lecture et à voter, toutes et tous, quelle que soit notre appartenance politique, ce projet de délibération.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

En effet, je mets aux voix, à main levée, ce beau projet de délibération DDEES 154 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DDEES 154 G).

Félicitations à toute l'Assemblée !

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un soutien à l'économie collaborative et de partage.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 174, relatif à un soutien à l'économie collaborative de partage.

La parole est à M. Yann WEHLING.

M. Yann WEHLING. - Monsieur le Maire, par ce vœu nous souhaitons introduire là aussi un débat émergent, dans la société, au sein de notre Assemblée, qui est cette économie naissante mais extrêmement florissante aujourd'hui qu'est l'économie collaborative et de partage.

Pourquoi l'introduire dans notre Assemblée ? Parce que cette économie revêt un caractère d'intérêt général, en réalité intéressant pour notre collectivité. En effet, à bien y regarder, sur plusieurs aspects et sur notamment l'aspect environnemental, elle contribue indéniablement aux efforts environnementaux que notre collectivité souhaite développer.

Je ne citerai que quelques exemples. Je passe, et le vœu le dit, sur un autre débat sur une partie de l'économie collaborative, qui est sa nécessaire contribution à l'effort de contribution sociale auquel est soumis le reste de l'économie. Tout cela est un débat qui n'est pas de notre ressort mais qui est un vrai sujet.

Mais néanmoins, par ailleurs, l'économie collaborative, quand elle s'occupe de revendre des objets de seconde main, quand elle s'occupe de partager des véhicules entre particuliers, quand elle fait l'objet de solutions tout à fait extraordinaires de location de matériel électroménager entre particuliers, ou même quand certaines sociétés, comme "Seb", mettent en location plutôt qu'en vente des produits que nous pouvons, les uns et les autres, avoir dans nos placards mais que nous n'utilisons que très peu de fois, tout ceci participe évidemment d'un concept qui est de l'économie circulaire, qui va dans le bon sens et qui, globalement, doit nous inviter à être dans le mouvement et dans l'accompagnement de cette démarche.

Trois idées dans ce vœu.

La première, c'est que nous nous prononcions en faveur du développement de l'économie collaborative et de partage. Deuxième idée, c'est que nous en estimions précisément à l'échelle de la Ville l'impact environnemental à l'aide d'une étude, par exemple que l'on pourrait faire sur ce volet-là, et puis que la Ville de Paris prenne l'initiative, avec les acteurs de ce domaine, de faire une concertation, un débat et une conférence sur ce sujet et qu'il en sorte un plan d'action, de développement et de promotion de l'économie collaborative et de partage à l'échelle de notre Ville, de la Métropole, voire de la Région.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur WEHRLING.

Antoinette GUHL, pour vous répondre.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, cher Yann WEHRLING, je suis à nouveau ravie de votre intervention puisque nous partageons grand nombre de vos propos sur l'économie collaborative. C'est effectivement l'un des piliers majeurs du déploiement de l'économie circulaire aux côtés de la trajectoire zéro déchet, dont, d'ailleurs, elle en est un outil. Mais c'est aussi un pilier majeur pour l'écoconception ou encore pour le réemploi, vous l'avez dit. En plus de cela, nous savons quel est un outil puissant, à la fois de lien social, d'innovation et d'attractivité.

L'économie collaborative, c'est une économie qui est plus horizontale que verticale, qui s'appuie plus sur l'usage que la propriété, qui favorise le partage et la coopération. Elle intègre tout aussi bien les modes de vie collaboratifs, comme l'habitat participatif, le co-working, mais aussi la consommation collaborative comme les A.M.A.P., le covoiturage, comme la finance collaborative et participative, dont les monnaies complémentaires qui ont été à l'ordre du jour de ce Conseil, ou encore le "crowdfunding", mais elle l'est également pour la production contributive, comme les fab'lab, les "makerspace" ou les "Incroyables Comestibles" qui consistent à rendre la ville comestible.

Vous l'avez dit, l'économie collaborative peut s'inscrire dans la continuité d'un système capitaliste, avec les exemples d'Uber et Airbnb, et avoir des externalités très négatives dont nous pourrions également parler, mais je crois que cela n'était pas l'objet de votre propos puisqu'il était plus environnemental.

A Paris, nous souhaitons une économie collaborative qui soit engagée, qui soit au service des humains et qui soit au service de l'environnement avec un fort impact social. Cette économie est déjà en route. Bien avant de faire de l'économie circulaire et de parler d'économie circulaire, Paris a fait de l'économie collaborative quasiment sans le savoir. Je vous prends quelques exemples : Vélib' et Autolib', dont les effets sur la réduction d'émission des gaz à effet de serre, appartiennent à cette économie d'usage, à cette économie du partage et donc, à l'économie collaborative.

En cette période de COP 21, nous pouvons souligner ces deux actions.

J'en donnerai d'autres, comme les ressourceries ou encore l'habitat participatif.

Tout cela pour vous dire - et vous l'aurez compris - que je donne un avis tout à fait favorable à l'adoption de ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame GUHL.

C'est donc avec un avis favorable de l'Exécutif que je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 174.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 409).

Merci à vous.

2015 DDEES 230 - Réalisation de 8 kiosques aux abords de la Tour Eiffel (7e). - Principe de passation d'un marché de fournitures et pose.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons dorénavant le projet de délibération DDEES 203 qui concerne les huit kiosques aux abords de la Tour Eiffel.

Monsieur HODENT, voulez-vous toujours la parole ?

Alors, allez-y, vous l'avez.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai rapide. Je pense que c'est important que l'on parle de la Tour Eiffel qui est le symbole de la France et le symbole de Paris.

Vous savez tous qu'elle reçoit aujourd'hui à peu près 7 millions de visiteurs, ce qui est fondamental. Pour faire que cet endroit soit convivial, alors qu'il est en plein courant d'air face au Trocadéro, pour permettre l'accueil de nos touristes - c'est important de le savoir -, on a mis, autour de cette Tour Eiffel, des stands de vente de souvenirs, de glaces, de confiseries et de boissons tout autour de la Tour Eiffel.

L'idée aujourd'hui est d'essayer d'harmoniser ces différents stands qui sont autour de la Tour Eiffel. On a proposé, on a fait une étude auprès de 30 étudiants de Paris pour concevoir un kiosque de forme cubique, de 6 mètres carrés maximum, rappelant la Tour Eiffel, tant dans sa couleur que dans son esprit.

Aujourd'hui, ce projet a été retenu, j'ai à votre disposition les dessins de ces kiosques, si vous le souhaitez. Ils sont aujourd'hui l'objet de ce marché qui va être lancé, pour être construits au pied de la Tour Eiffel.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur HODENT.

Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je n'ai pas grand-chose à rajouter. Je dirai que ce consensus est magnifique et je m'en réjouis. J'espère effectivement que, pour le bien de la Tour Eiffel et de Paris, la Tour Eiffel et ses kiosques pour les touristes continueront à rayonner et à embellir le territoire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 203.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2015, DDEES 203).

2015 DDEES 276 - Kiosques de presse : prolongation de la délégation de service public et de la convention de concession pour la gestion respective des kiosquiers d'une part et des kiosques parisiens d'autre part.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDEES 276 qui concerne les kiosques de presse.

C'est Mme Danielle SIMONNET qui s'exprime.

Mme Danielle SIMONNET. - Et je ne suis pas contente !

Je vais d'ailleurs... Je m'étais dit : je fais une dédicace de mon intervention à SACKO. SACKO, vous ne le connaissez pas, c'est le kiosquier de Télégraphe à qui j'achetais mon journal tous les matins. Je ne le vois plus. Vous ne le verrez plus aussi, parce que le kiosque a fermé. SACKO, cela faisait déjà six mois ou un an qu'il disait que ce n'était plus possible, qu'il ne pouvait plus vivre. Cela ne marchait plus. Et puis, un jour, le kiosque ferme et on ne sait pas ce qu'est devenu SACKO. Je ne sais pas si c'est le cas de votre kiosquier en bas de chez vous, mais très certainement. C'est le cas de beaucoup de kiosquiers.

Oui, quand je lis cela, je ne suis pas contente. Je suis vraiment en colère.

Qu'y a-t-il dans ce projet de délibération ? Dans ce projet de délibération, il n'y a rien de bien méchant, on est juste en train de reconduire de six mois, on prolonge de six mois la délégation de service public et la concession de

l'autre, en sachant que c'est simplement au mois de mai que le marché unique aboutira, puisqu'il y a eu une procédure de référé pré-contractuel qui a annulé la procédure, d'accord.

Dans ce projet de délibération on aimerait avoir des informations sur ce que cela va donner, le marché unique, puisque l'on a la possibilité de repenser l'ensemble.

Petit rappel vite fait : vous savez, pour la gestion des kiosques auxquels nous sommes toutes et tous attachés, parce que c'est la liberté de la presse qui en dépend, et pour qu'il y ait une liberté de la presse, il faut des kiosques qui puissent la vendre, et pour qu'il y ait des kiosques qui puissent la vendre, il faut que les travailleurs indépendants qui vendent les journaux puissent en vivre. Quand vous avez une chute de la vente de la presse papier, il faut repenser le système. Tant mieux, on avait l'occasion rêvée de repenser le système, puisque les marchés arrivaient à terme.

Qu'a-t-on pensé ? Eh ! bien, pas grand-chose. Dans ce projet de délibération, il y a une information qui nous est faite, et je sais qu'elles ont eu lieu, sur les très nombreuses réunions, groupes de travail qui ont été mis en place. Mais cela a abouti à quoi ? On apprend qu'il y aura du nouveau sur le mobilier, très bien. 200 mobiliers qui seront, a minima, renouvelés. C'est important. La question du cadre de travail, je ne la sous-estime pas.

Derrière tout cela, il y a la question du confort du kiosquier. Vous savez qu'il y a un vrai problème où ils subissent des quantités énormes de papiers de la part des messageries qui rendent très difficiles les conditions d'exercice de leur travail.

Ce n'est pas simplement cela le problème des kiosquiers. Le problème des kiosquiers est aussi lié au modèle économique.

Là, sur le modèle économique, j'imagine que vous avez d'autres pistes, mais vous ne nous les donnez pas. Dans ce papier, il n'y a rien. Ce n'est pas l'objet. On est tout de même Conseillers de Paris, cela nous intéresse, cela nous préoccupe. On aimerait savoir ce que cela devient. On sait qu'il y a un système absurde où vous avez "Médiakiosk", par besoin de lever les yeux au ciel, "Médiakiosk", filiale de JC Decaux, se fait beaucoup, beaucoup d'argent grâce à la publicité.

Or, nous savons parallèlement que les kiosquiers, eux, sont dans une situation extrêmement difficile. Il n'y a pas un modèle à repenser pour redistribuer les richesses ? On n'a pas une occasion rêvée de le repenser ? Or, j'apprends - parce que ce n'est pas dans le projet de délibération - que la Ville devrait récupérer. Donc, j'ai des questions à vous poser.

Il est prévu que la Ville récupère, par exemple, la totalité de l'affichage des portes-vitrines des kiosques. Est-ce que c'est juste les portes-vitrines des kiosques ou est-ce que c'est l'ensemble ? Et que la Ville ferait une redistribution de cet argent, puisqu'avant le kiosquier touchait ses 60 euros par mois, elle fera une redistribution notamment pour permettre aux kiosques qui ne sont pas dans des zones touristiques, et donc qui n'arrivent pas à vivre du hors presse de pouvoir un peu mieux survivre.

C'est une piste. Elle me pose un problème. Vous êtes en train d'opposer une division entre les kiosquiers, entre ceux qui sont dans des zones touristiques et qui arrivent à vivre du hors-presses et les kiosquiers qui sont dans des quartiers pas du tout touristiques et qui n'arrivent à vivre de rien.

Or, le problème, c'est que c'est une redistribution des richesses à faire, en prenant l'argent des recettes publicitaires. Pourquoi ne pas avoir organisé un autre système ? Or, ce que je crains, c'est que finalement il y ait un système gagnant-gagnant entre la Ville de Paris et "Médiakiosk", filiale de JC Decaux, où l'on va continuer à garantir à JC Decaux de continuer à s'en mettre plein les poches. La Ville, en termes de concessions, va réussir à récupérer un peu plus d'entrées qu'elle n'en avait peut-être précédemment dans la concession.

Je suis extrêmement préoccupée, parce que j'ai le sentiment que zéro piste permette véritablement de repenser le modèle économique...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... de ce système-là, et je trouve déplorable qu'il y ait une telle opacité sur l'étude de ce dossier.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, et vous convaincre, j'en suis sûr, Madame Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - La convaincre, je ne sais pas si c'est vraiment le sujet. En tout cas, je vais apporter les réponses que je pense être celles qu'il faut pouvoir apporter. La Ville de Paris, pas seulement vous, Madame SIMONNET - je suis contente de voir que vous continuez à porter ce combat - porte un attachement tout particulier à la presse comme vecteur de la liberté d'expression et du débat public et évidemment de la démocratie.

Il y a près d'un an d'ailleurs, le meurtre de journalistes, en plein cœur de notre ville, avait rappelé qu'une telle liberté est fragile et qu'elle doit être défendue avec force.

Le renouvellement des contrats de gestion des kiosques, que vous avez évoqué, permettra tout d'abord le renouvellement d'une grande partie du parc des kiosques, devenus inadaptés, à l'exercice de leur métier. 200 kiosques qui seront a minima renouvelés sur les cinq premières années d'exécution. C'est a minima.

Dans cette optique, une nouvelle gamme de kiosques de design renouvelé, sera proposée et devrait permettre un plus grand confort, non seulement, effectivement en prenant en compte la question des aléas climatiques qui a été un vrai sujet, mais aussi évidemment, la question de l'ergonomie, puisque vous avez évoqué le nombre de journaux qu'ils reçoivent. En l'occurrence, c'est lié à la loi, c'est la loi Bichet, ce n'est pas lié juste aux messageries. Effectivement, ils sont le réceptacle d'un certain nombre de journaux.

L'idée est de repenser l'ergonomie totale pour qu'il puisse y avoir un meilleur confort de travail.

Par ailleurs, on prendra aussi en compte, via le Plan sanisette, la problématique de l'absence de sanitaires, puisque c'était aussi une de leurs préoccupations.

Notre soutien aux kiosquiers se manifestera notamment par la mise en place de nouveaux services innovants, qui sont complémentaires de leur activité principale, et cela fait partie de leurs demandes. Par contre, j'imagine que comme nous, vous ne souhaitez pas la vente, qui est en partie une demande de certains, de plus de souvenirs "made in China", de ventes de "Mars", de "Coca Cola", mais je pense que vous serez à nos côtés dans cette idée-là. Et donc, l'idée, c'est de leur proposer d'avoir d'autres activités que celles de la vente de presse, mais qui demeurera la vente principale.

Il s'agira donc de repenser l'animation et la dynamisation du réseau des kiosques en l'intégrant davantage dans la vie des quartiers parisiens et en l'associant aux grands événements développés au niveau local, afin de dynamiser et de permettre des revenus plus importants à ces travailleurs indépendants. Notre préoccupation principale est la situation économique et sociale des kiosquiers ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail.

Concernant plus précisément - mais ce n'était pas, apparemment, vraiment votre préoccupation - le déroulement de la procédure de consultation, quatre dossiers ont été déposés, parmi lesquels trois candidats ont été admis à présenter une offre dans le cadre de ce marché, comme le prévoyait le règlement de la consultation. Et le candidat non retenu avait engagé une procédure, et suite à une décision du Conseil d'Etat qui était favorable à la Ville de Paris, la procédure a pu reprendre.

Donc maintenant, nous sommes de nouveau dans cette période de procédure qui suit son cours. Je ne peux donc évidemment pas rentrer dans des précisions auprès de vous. Vous comprendrez bien pourquoi. Et la prolongation qui est proposée par ce projet de délibération permettra de compenser la durée des procédures contentieuses engagées.

Il y a eu plusieurs demandes, effectivement, qui ont été formulées par les représentants des kiosquiers. Elles trouvent en partie réponse dans les objectifs du prochain contrat que je vous ai présenté, l'amélioration des conditions de travail et du maillage des kiosques, puisque nous allons demander une étude au futur délégataire pour qu'il puisse regarder, kiosque par kiosque, ce qu'il est possible de faire. En effet, il s'agit de prendre en compte l'environnement en matière d'offres commerciales pour pouvoir proposer des choses pertinentes. Effectivement, effectuer une étude de commercialité : je vous le disais.

Et en ce qui concerne la question qui a été évoquée de l'aide financière, en l'occurrence, pour répondre aux interrogations des kiosquiers quant à la pérennisation d'un système d'aide, nous avons fait le choix de créer un dispositif via une délibération qui a été adoptée par le Conseil régional d'Ile-de-France de permettre de maintenir le montant des aides perçues actuellement par les kiosquiers. Et donc, dès l'entrée en vigueur du nouveau marché, la Ville de Paris assumera la gestion d'une aide d'un montant compris entre 1,7 million et 1,9 million d'euros, ainsi que les modalités d'attribution. Voilà.

Donc, ce dispositif, Madame SIMONNET, qui a déjà été présenté d'ailleurs aux représentants des kiosquiers, ils en ont approuvé la création et il répond ainsi à une de leurs principales préoccupations.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame POLSKI, pour l'ensemble de ces informations.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 276.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2015, DDEES 276).

2015 DDEES 268 - Vital Quartier 1 - Concession publique d'aménagement et de développement économique - Avenant n° 6.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEES 268 concernant Vital Quartier et la parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Cela me permet de revenir sur un sujet dont on a parlé tout à l'heure à travers un vœu sur l'histoire de Grésillon. Je ne vais pas revenir sur l'affaire de Grésillon elle-même, du dossier, c'est par rapport donc à la manière de travailler au Conseil de Paris.

On nous avait dit, lorsque nous avons présenté un vœu, en argument d'autorité, qu'il était impossible de modifier Vital Quartier 1, parce qu'il fallait à tout prix se débarrasser des actifs avant le 31 décembre 2015. Et je vois qu'on a réussi à trouver une solution en faisant un avenant. Il n'y a pas que la parcelle de Grésillon, mais il y a d'autres parcelles qui sont concernées, donc, qui nous permettent de faire un avenant, de prolonger donc cette propriété-là, et donc de prolonger Vital Quartier 1. Donc on voit très bien que parfois, quand on veut, on peut trouver des solutions juridiques, financières à des choses qui étaient totalement impossibles il y a donc trois mois.

Je rappellerai notre dossier, qu'on a évoqué tout à l'heure, j'ai la mémoire qui continue, sur l'histoire de "La Miroiterie". J'espère donc qu'on aura aussi des solutions techniques qui arriveront pour trouver des bonnes solutions, plutôt que de faire des choses et les imposer à la population.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Madame PRIMET, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Moi aussi, je vais reprendre ce sujet, mais je n'ai pas parlé tout à l'heure.

J'interviens sur ce projet de délibération pour dire notre satisfaction de la prise en compte par le dispositif "Vital Quartier" de la mobilisation citoyenne autour de l'avenir de la parcelle du 48, rue Ramponeau, puisqu'elle acte l'abandon du projet hôtelier du promoteur. Je vous le rappelle : c'est sur cette parcelle du quartier de Belleville que se trouve la métallerie Grésillon, l'une des dernières de Paris, et en tout cas, la dernière de Belleville, dans ce quartier qui a longtemps été le cœur ouvrier de Paris.

Rachetée en 2005 par la S.E.M.A.-EST afin de maintenir cette activité économique menacée, la parcelle du 48, rue Ramponeau avait donc fait l'objet d'une promesse de vente à un promoteur privé, qui devait se charger de faire partir l'entreprise "Grésillon" et l'un des artistes de la cour avant de démolir le bâtiment et d'y construire son hôtel "low cost", projet qui avait soulevé l'indignation, comme vous le savez, d'habitants, d'associations et d'élus, dont je fais partie.

Cette vente aurait été le symbole de la disparition des activités de fabrication à l'intérieur de Paris. Ce projet d'hôtel aurait remis en cause le fragile équilibre qui fait de Belleville ce qu'il est, c'est-à-dire un quartier remarquable pour sa mixité, tant d'un point de vue social que fonctionnel. Belleville est un creuset dans lequel les activités économiques de toutes sortes cohabitent avec les résidences, qu'elles soient privées ou sociales.

Nous nous sommes opposés à ce projet d'hôtel, car nous pensons que cette vente serait allée à l'encontre de la mission initiale que la Ville avait confiée à la S.E.M.A.-EST, c'est-à-dire le maintien de ses activités et la lutte contre la mono-activité.

Nous n'avons pas lancé Vital Quartier pour accompagner la gentrification de Paris, bien au contraire, et c'est pourtant ce que s'appropriait à faire la S.E.M.A.-EST. Nous avons vu des quartiers entiers de la Capitale, ainsi que ceux

d'autres grandes villes occidentales, perdre leur identité sous l'effet de cette gentrification, de cette homogénéisation qui fait que peu à peu, artisans et activités sont remplacés par des logements, des lofts, des hôtels. Nous pensons donc que notre travail doit chercher à contrer ces dynamiques, plutôt que de les encourager.

Les délais supplémentaires donnés par l'arrêt de la vente au promoteur doivent maintenant s'accompagner du lancement de la concertation. Les habitants ont beaucoup réfléchi, collectivement, et sont à même de faire des propositions constructives pour l'avenir du lieu. Il faut travailler et avancer sur le contenu du projet avec les acteurs, sans plus tarder, acteurs économiques et associatifs du quartier, et aussi sur la forme, avec plusieurs options urbaines qui doivent par ailleurs respecter l'esthétique du quartier, comme nous l'avions précisé dans le vœu adopté à ce même Conseil.

Ce travail avec les habitants peut parfois paraître long, mais il permet que le projet soit partagé et compris. Cela participe de cette nouvelle façon de faire de la politique que tant attendent, comme nous l'ont montré les résultats des dernières régionales.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Eh bien, écoutez, d'abord, je me félicite que tout le monde puisse se féliciter aussi de ce qui se passe.

Effectivement, là, nous avons un Vital Quartier 1 qui est arrivé à échéance. Nous avons voté aussi le principe d'une concertation, donc un futur Contrat de revitalisation artisanale et commerciale, sur une partie des périmètres concernés par ce Vital Quartier 1, puisqu'en accord avec les maires du 1er, du 2e, du 11e et du 12e, nous avons proposé de continuer le travail qui avait été engagé là où l'opération nécessitait d'être prolongée, et de faire l'objet d'une veille active. Ce sera donc possible via un Contrat de revitalisation artisanale et commerciale, que nous avons déjà évoqué.

Pour cela, il nous fallait abroger, à compter du 1er janvier 2016, la délégation du droit de préemption urbain, qui était consentie par la Ville à la S.E.M.A.-EST. Ce projet de délibération nous permettra de récupérer la libre disposition de cette prérogative et de pouvoir en déléguer l'exercice à un futur opérateur dans le contexte du futur C.R.C. C'était nécessaire.

Et puis, vous l'avez effectivement évoqué, pour permettre à la S.E.M.A.-EST de finaliser les trois dernières cessions, il s'agit d'aménager les conditions de clôture de l'opération, et notamment le calendrier de remboursement des avances remboursables. Cela nous permettra de laisser le temps de l'élaboration d'un projet artisanal de qualité et concerté sur cette parcelle du 37, rue Bisson, 48, rue Ramponeau.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame POLSKI, pour cette concision.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 268.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 268).

2015 DDEEES 271 - Subvention (8.000 euros) au comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fin d'année 2015 (7e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 271 pour les illuminations de fin d'année du comité Saints-Pères Grenelle.

Ah, mais je crois que vous êtes... Monsieur HODENT ? Oui. Allez-y, pardon. Monsieur HODENT, vous avez la parole. Pardon, pardon.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il n'y a pas de souci.

Je profite de ce projet de délibération et du fait que la Ville de Paris subventionne le comité Saints-Pères Grenelle pour élargir un petit peu aux illuminations du 7e et soutenir nos amis commerçants du 7e arrondissement, voire même de tout Paris.

Ils ont tous subi comme nous le drame du 13 novembre, pour eux, c'est encore plus dur que pour nous parce que, entre autres dans le 7e qui est pourtant loin du Bataclan, mais les gens du 7e ont eu peur et ont toujours peur ce soir. Donc forcément, si on n'avait pas les illuminations, nos quartiers seraient un peu tristes et un peu vides.

Grâce aux illuminations des commerçants et grâce à l'activité de tous ces petits commerçants, parce que le 7e a la Tour Eiffel, les Invalides mais s'il n'avait pas ses commerçants, le reste du 7e est très administratif avec les bureaux et les Ministères, et il y aurait donc peu d'animation.

Grâce à la rue Cler, à la rue de Bourgogne, à la rue des Saints-Pères, à la rue de Verneuil, à la rue de Sèvres aussi, que je partage avec nos amis du 6e, nous avons une animation dans les rues et un éclairage assez sympathique, boulevard Saint-Germain compris, qui permet de créer une ambiance un peu festive en cette période de fêtes de fin d'année.

Je tenais à dire à nos commerçants du 7e, à leur passer le message et leur dire que la Ville de Paris et la municipalité globalement du 7e et de Paris les soutiennent et les encouragent à continuer leur activité.

Je vous remercie pour ces quelques minutes, en cette fin d'année à nous aussi, et je vous souhaite à tous de bonnes fêtes !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Thierry.

Et merci surtout pour ce message d'optimisme.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je dirais : "tout à fait Thierry !". Et cela me suffira et je vous souhaite aussi de bonnes fêtes !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il est temps que l'on en termine.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 271.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DDEES 271).

Je vous remercie.

2015 DDEES 288 - Aide exceptionnelle au profit des commerçants et restaurateurs visés par les attentats terroristes du 13 novembre 2015.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEES 288 : aide exceptionnelle au profit des commerçants et restaurateurs visés par les attentats du 13 novembre dernier.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, ma chère Olivia POLSKI, mes chers collègues, je ne m'étais pas exprimé sur le sujet à l'occasion du Conseil précédent, donc j'ai souhaité le faire un mois après que les terribles attentats, qu'évoquait à l'instant Thierry HODENT, ont eu lieu et ont eu lieu dans le 11e arrondissement.

C'est un sujet important et ce serait bien que l'on puisse s'exprimer dans le calme.

Un mois déjà et Paris se relève. Je suis fier d'intervenir sur un projet de délibération qui marque une nouvelle fois la solidarité indéfectible de Paris envers ses commerçants. Je suis fier parce que la Ville de Paris a réagi de manière exemplaire depuis le 13 novembre, qu'il s'agisse des hommages ou des aides matérielles, financières ou

autres apportées aux victimes et aux commerçants, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, les élus, l'ensemble des services et tous les agents mobilisés, sans oublier bien évidemment les Parisiennes et les Parisiens, tous ont été à la hauteur.

Mes chers collègues, nos commerçants ont été les victimes des tragiques événements qui ont eu lieu, il y a maintenant plus d'un mois. Rien ne pourra évidemment réparer les pertes causées. Toutefois, la solidarité immédiate, que nous leur témoignons à travers les différentes mesures proposées par la Maire de Paris, marque notre soutien et notre reconnaissance pour le rôle qu'ils jouent dans la vie de nos quartiers. Eux aussi méritent notre écoute, notre attention, notre accompagnement institutionnel et notre soutien matériel et personnel. La Ville de Paris, bien entendu, répond présente.

Après avoir voté au dernier Conseil une aide exceptionnelle pour les restaurateurs, les commerçants directement visés par les terroristes, la Ville de Paris propose d'apporter une nouvelle aide exceptionnelle pour les commerçants et les restaurateurs du 11e identifiés une fois la levée des barrières effectuée sur le boulevard Voltaire à côté du Bataclan. Eux aussi ont subi des dégâts matériels importants. Je les connais tous très bien pour évidemment être sur le terrain depuis un mois tous les jours.

Je voulais citer les quatre établissements concernés : Kikafaim, Black Bird, T comme Terre, Bistro I qui ont été évidemment directement impactés. Ils jouent tous à leur façon un rôle important dans la vie du quartier et dans le dynamisme de mon arrondissement. C'est pourquoi je vous invite tous, mes chers collègues, à voter cette nouvelle aide de 40.000 euros qui leur permettra de faire face à leurs charges les plus urgentes en attendant que les assurances interviennent.

Cette aide exceptionnelle n'est pas le seul geste que Paris a fait pour ces commerces. La Ville de Paris également a permis une exonération des droits de voirie proposée au titre de l'année 2016 pour une durée de six mois pour les 450 commerçants et artisans situés dans le périmètre de sécurité. Tous ont malheureusement vu leur activité touchée par les attentats. Le moins que l'on puisse faire est bien de les exonérer des droits de voirie, le temps qu'ils se permettent pleinement de faire face à ce traumatisme.

Enfin, la Ville de Paris créera un fonds de soutien et de solidarité avec les organisations professionnelles et les chambres consulaires pour recueillir les dons de tous ceux et celles qui souhaitent exprimer leur solidarité.

Madame la Maire, chère Olivia, en plus des aides qui restent dans les compétences de la Ville, vous avez travaillé avec nous et avec tous les services de l'Etat et les commerçants et les artisans concernés, pour faciliter l'ensemble de leurs démarches, notamment administratives.

En lien avec la Préfecture, la Ville a également mis en place les différentes initiatives d'aides financières d'urgence et de facilités accordées pour le R.S.I. qui a d'ores et déjà annoncé qu'il peut faire bénéficier les entreprises concernées d'un secours ou d'une prise en charge de cotisations.

Dans le 11e arrondissement, nous accompagnons avec François VAUGLIN, tous les commerçants et les artisans dans la constitution de leur dossier de sinistre auprès de leurs assurances. J'étais encore en réunion, il y a une semaine, autour des commerçants de La Belle Equipe. Nous serons en réunion vendredi prochain avec les commerçants situés dans le quartier du Bataclan. C'est un travail minutieux, à la fois par rapport aux aides que nous pouvons apporter, le soutien psychologique et tout cet accompagnement que nous faisons au quotidien dans cet arrondissement qui a été meurtri.

Mes chers collègues, je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération qui illustre à quel point Paris est une ville solidaire et bienveillante. Elle est solidaire parce qu'elle apporte un soutien immédiat à tous ceux qui ont été meurtris par les attentats du 13 novembre. Elle est bienveillante parce qu'elle sollicite tous les acteurs, l'Etat, les organismes professionnels notamment, et parce qu'elle cherche par tous les moyens à réduire tous les obstacles qui empêcheraient les commerçants des 10e et 11e arrondissements de reprendre petit à petit une activité normale.

C'est là, mes chers collègues, une des réponses les plus efficaces que nous pouvions apporter contre la violence et la barbarie.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Philippe DUCLOUX, pour cette intervention.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je n'ai pas grand-chose à rajouter à ces mots d'émotion de Philippe DUCLOUX, à part justement remercier aussi le maire du 11e, Philippe, son adjoint, le maire du 10e arrondissement,

pour leur mobilisation puisqu'ils ont été très tôt là, tout de suite aux côtés non seulement des commerçants, mais évidemment des habitants. Et souligner le fait que nous avons effectivement eu beaucoup de manifestations de solidarité dans ce moment et qu'il s'agit aussi, dans la durée, de continuer à les accompagner. Je sais que les deux mairies sont là à leurs côtés et que bien évidemment nous serons là aussi.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 288.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DDEES 288).

C'est important. Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à un marché découvert dans le secteur Paris Nord-Est.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 175 est relatif à un marché découvert dans le secteur Paris Nord-Est.

La parole est à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD. - Merci.

Effectivement nous connaissons une transformation d'importance dans le secteur Paris Nord-Est, un secteur à cheval sur le 18e et le 19e arrondissement.

Sur le 19e arrondissement, c'est un nouveau quartier qui a émergé et qui s'appuie sur un nouveau développement économique, sur beaucoup de nouveaux logements, sur de nouveaux services, sur de nouveaux équipements et de nouveaux commerces qui sont installés.

Ce quartier en émergence sur ces deux arrondissements voit aussi une nouvelle demande se manifester, en l'occurrence pour un marché découvert. Il existait un marché découvert sur ce site, il y a quelques années, qui a périclité par manque de commercialité. Aujourd'hui, la donne est différente puisque, par rapport à ce qui a été dit sur les nouveaux logements ainsi que les nouveaux équipements et toute une nouvelle dynamique dans ce quartier, il nous paraît opportun de réétudier cette possibilité.

Donc nous émettons, mairie du 18e et mairie du 19e arrondissement, par la voix d'Eric LEJOINDRE, de Roger MADEC et de François DAGNAUD, la possibilité d'une étude d'opportunité et de faisabilité visant à déterminer l'intérêt commercial et le meilleur emplacement surtout pour la création d'un nouveau marché découvert sur le secteur Paris Nord-Est dans la perspective du prochain renouvellement de la D.S.P.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame GABELOTAUD.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Vous nous demandez effectivement, au nom des maires du 18e et du 19e, le lancement d'une étude de faisabilité pour évaluer la commercialité d'un projet de création d'un marché alimentaire dans le secteur de Paris Nord-Est, dans la perspective du prochain renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des marchés découverts, donc dans quatre ans. Elle permettra effectivement de connaître l'opportunité de créer un nouveau marché alimentaire.

J'émet, bien évidemment, un avis favorable à cette demande.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame POLSKI.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Mme Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voulais m'associer à ce vœu que nous avons fait passer en Conseil du 19^e arrondissement, en tant que déléguée du maire du conseil de quartier Rosa Parks/MacDonald. Je peux vous assurer que la création d'un marché dans ce nouveau quartier est un souhait partagé par de nouveaux habitants. Au-delà du marché alimentaire, du marché de proximité, c'est un lieu de rencontre populaire et d'échanges qui est attendu.

Nous sommes tous très contents de ce vœu et nous voterons favorablement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 175 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 410).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux autorisations de voirie données aux fleuristes pour les fêtes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu n° 176 est relatif aux autorisations de voirie données aux fleuristes pour les fêtes.

C'est Mme Valérie MONTANDON qui s'exprime.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est très simple. Il demande que la Maire de Paris prolonge pour les fêtes de fin d'année 2015 la situation précédente, permettant ainsi aux commerçants d'installer leurs sapins grâce à une autorisation gracieuse et temporaire, et qu'elle mette en place une véritable campagne d'information à destination des commerçants pour les fêtes de fin d'année 2016.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - J'ai examiné les considérants de votre vœu. Contrairement à ces considérants, je tiens à vous préciser que la procédure décrite existe déjà. Elle n'a pas, à ma connaissance et à celle des services, été modifiée. Nous comprenons assez peu ce que vous évoquez. En effet, l'utilisation de l'espace public pour la vente de sapins dans le cadre des fêtes de fin d'année est régie par le règlement des étalages et des terrasses de 2011, contrôlée et mise en œuvre par le service du permis de construire et du paysage de la rue de la direction de l'urbanisme.

Dans la pratique, les commerçants doivent déposer leur demande sur le site paris.fr. L'instruction du dossier est faite par la DU. Elle est réduite à une demande d'avis du commissariat de police concerné qui dispose de 15 jours pour nous donner son accord. La Direction de l'Urbanisme délivre les autorisations de façon rapide, à moins de ne pas avoir de retour du commissariat derrière. Le maire de l'arrondissement n'est souvent pas consulté pour ce type de dossier, pour fluidifier le dispositif. Si vous le souhaitez un jour, on peut amener cela en plus.

Au regard du règlement des étalages et des terrasses notamment, les dispositifs concernant les contre-étalages temporaires, les autorisations accordées sont soumises au versement d'une redevance au même titre que les terrasses et les contre-terrasses.

S'agissant d'une activité commerciale sur l'espace public, il ne peut pas être envisagé d'exonération.

Une campagne d'information des commerçants sur ces autorisations spécifiques pourra être mise en œuvre sur paris.fr en 2016. Au regard des éléments évoqués, je vous invite à retirer ce vœu, sans quoi j'appellerai à voter contre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Madame MONTANDON, retirez-vous votre vœu ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au quartier Goutte d'Or/Château Rouge.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu n° 177 est relatif au quartier Goutte d'Or/Château Rouge.

La parole est à M. HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, dans le cadre de l'élaboration du contrat de revitalisation artisanale et commerciale relative au quartier de la Goutte d'Or, nous demandons la mise en œuvre d'une procédure de concertation et d'information régulière entre les élus, les services de la mairie et les habitants.

Dans l'exposé des motifs du contrat de revitalisation commerciale et artisanale, il est indiqué qu'ils visent à favoriser la diversité commerciale et artisanale, en réponse à une surreprésentation d'activités spécialisées. Les habitants, les commerçants et les associations sont les premiers partenaires concernés et intéressés. Ces partenaires doivent pouvoir s'exprimer, exprimer leurs attentes et leurs besoins. Les habitants, commerçants et associations travaillent depuis de très nombreux mois sur la valorisation et la revitalisation du quartier Goutte d'Or/Château Rouge. Leurs réflexions et leur expérience du terrain sont essentielles pour mener à bien la mise en œuvre de ce contrat de revitalisation. Il est essentiel d'organiser la concertation et l'information dans l'élaboration de ce contrat.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mesdames, Messieurs, comme vous le savez, la Maire de Paris a souhaité que le renforcement de la politique de préservation et de diversification du commerce et de l'artisanat de proximité passe par la mise en œuvre d'un dispositif majeur : le contrat de revitalisation artisanale et commerciale. Pour mettre en place ce dispositif dont nous avons déjà parlé, nous avons validé lors du Conseil de Paris de novembre le lancement d'une concertation préalable au lancement du C.R.C. sur l'ensemble des périmètres qui ont été identifiés, dont celui de la Goutte d'Or/Château Rouge.

Sur ce quartier, je suis convaincue que le C.R.C. complétera utilement le travail important déjà mis en œuvre par la Ville de Paris, le maire du 18e arrondissement, Eric LEJOINDRE, et avant lui Daniel VAILLANT, en matière d'aménagement urbain, de redynamisation et de préservation d'un tissu commercial diversifié et de qualité.

Aussi, je m'interroge sur les objectifs associés au dépôt de ce vœu qui propose la mise en œuvre d'une concertation. Peut-être étiez-vous absent lors du dernier Conseil puisque la délibération lançant la concertation en question y a déjà été adoptée ? Je ne comprends pas.

Pour mémoire, je vous rappelle les éléments suivants : la concertation obligatoire est préalable au lancement d'un appel d'offres. La mise en place de ce dernier a lieu entre le 1er décembre et le 29 février prochain. Nous en avons déjà parlé. Il est prévu une réunion publique d'information dans chacun des arrondissements concernés, un forum numérique temporaire sur paris.fr permettant aux internautes de faire part de leurs suggestions et, enfin, une réunion de restitution à l'Hôtel de Ville pour l'ensemble des périmètres retenus.

Sachez d'ailleurs qu'il vous est d'ores et déjà possible de vous exprimer sur ce dispositif dans le cadre de la concertation en ligne sur le site de la Ville, depuis le 1er décembre.

La réunion publique prévue dans le cadre de la concertation se tiendra prochainement dans le 18^e arrondissement. Il s'agira même de la première mairie à ouvrir le bal des réunions de concertation début janvier. Une fois la concertation terminée, un appel d'offres sera lancé en mars afin d'attribuer le C.R.C. à l'opérateur choisi au dernier trimestre 2016. Les demandes formulées ayant déjà été mises en œuvre, et compte tenu des éléments que je viens de vous transmettre, je vous demande le retrait de votre vœu. Sinon, j'appellerai à voter contre.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame POLSKI.

Monsieur HONORÉ, est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Christian HONORÉ. - D'abord, je demanderai à la personne qui vient de me parler d'être un peu plus courtoise, même en fin de Conseil !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Elle est très courtoise !

M. Christian HONORÉ. - Deuxièmement, je n'ai pas de leçon à recevoir de vous. Si j'ai bien compris, les demandes que nous faisons et qui sont demandées par les habitants et les associations sont satisfaites.

Je ne retirerai pas mon vœu.

Je vous demanderai tout de même d'être poli et courtois.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Très bien.

M. Christian HONORÉ. - Si cela ne vous plaît pas, c'est pareil.

Je maintiens mon vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - C'était le cas dans la réponse de Mme POLSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 177 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au réaménagement de la Halle du marché d'Aligre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu n° 178 est relatif au réaménagement de la halle du marché d'Aligre.

Cette fois, c'est à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Les marchés couverts alimentaires parisiens constituent une part importante de notre patrimoine architectural et participent pleinement à la vie économique et sociale de Paris.

Le marché d'Aligre, je le rappelle, est le seul de la Capitale à être ouvert six jours sur sept. Ce marché Beauvau est un lieu d'échange, de rencontre, d'animation de notre quartier, mais c'est aussi un lieu d'attractivité économique et touristique. C'est important de le rappeler. La halle qui constitue le marché Beauvau a été bâtie en 1843. Elle est inscrite au titre des monuments historiques. Elle bénéficie d'une charpente de très grande hauteur. Il nous semble possible de pouvoir aménager un premier étage sans devoir modifier cette charpente. Des villes comme Florence,

Lyon, Marseille, ont su organiser autour de leurs marchés alimentaires couverts des lieux de vie avec une restauration, et des lieux de rencontre et de dégustation.

Lorsque nous avons débattu de ce vœu en Conseil d'arrondissement, la majorité a même évoqué qu'il s'agissait d'une bonne idée. J'espère que, ce soir, le vote sera plus consensuel.

Nous vous demandons ainsi, vu les faits que j'ai exposés, que la Maire de Paris lance un concours d'architectes en partenariat avec les écoles d'architecture et des métiers d'art du 12e arrondissement, sur le réaménagement de la halle du marché Beauvau avec pour objectif la création d'un lieu de convivialité au premier étage.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON.

La parole est à Mme POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mesdames, Messieurs, d'abord, me féliciter du fait que vous allez dans le même sens que ce que l'on a pu voter au dernier Conseil de Paris sur le fait d'améliorer, de continuer le fait que les marchés couverts soient des lieux de vie et de destination.

Je vois que nous souhaitons tous aller dans la même direction.

La halle Beauvau du marché d'Aligre a été malheureusement touchée au début de mois de juillet par un incendie, lequel a obligé sa fermeture pendant les mois d'été. Les services de la Ville se sont très fortement mobilisés pendant tout l'été pour permettre une réouverture la plus rapide possible du marché, une fois ce dernier sécurisé.

J'en profite pour saluer vivement les services qui ont fait un travail exceptionnel sur cette question pour accompagner les professionnels du marché Aligre qui ont été touchés par l'incendie, la Ville de Paris et la mairie du 12e, et je salue la maire du 12e, Catherine BARATTI-ELBAZ, qui ont mis en place un dispositif de suivi en leur proposant une cellule d'aide individualisée dans leurs démarches, notamment dans leurs relations avec les assureurs.

Egalement, un travail a été mené par les services de la Ville pour relocaliser à proximité de la halle les commerçants qui souhaiteraient reprendre leur activité dans des délais très courts, grâce à des camions magasins adaptés.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés a permis la réouverture du marché le 1er octobre dernier.

Si la première phase des travaux a permis de sécuriser les lieux et aux commerçants de reprendre au plus vite leur activité économique, va s'engager une seconde phase de travaux au niveau de la structure principale et de la couverture. Une solution de travaux en deux phases pendant les mois d'été 2016 et 2017 est ainsi mise en œuvre par les services de la Ville de Paris. Cette solution a été choisie à la demande des commerçants et permettra surtout d'éviter des pertes de chiffre d'affaires importantes sur des travaux trop longs, ce qui était évidemment leur demande.

Vous relayez dans votre vœu le projet intéressant de faire évoluer la halle autour de la question de l'usage qui pourrait être fait avec un étage agréé. Comme cela a été souligné par le Conseil du 12e arrondissement, la maire du 12e arrondissement a demandé aux services de la Ville d'expertiser ce projet. Pour l'instant, il est nécessaire de se concentrer sur la réalisation des travaux indispensables de structure et de toiture. Notre priorité, à la demande des commerçants, est de réaliser des travaux au plus vite.

Je vous demande de retirer votre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Retirez-vous votre vœu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Non, au contraire, puisqu'il y a réaménagement suite à un incendie, c'est le moment d'y penser. Le "timing" est parfait, donc je maintiens le vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu, donc je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au travail du dimanche à la Poste.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 179 relatif au travail du dimanche à la Poste.

Il est présenté par M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Dimanche prochain, la Poste a annoncé par voie de presse qu'elle souhaitait expérimenter le travail du dimanche pour livrer des colis. Bien sûr, nous nous sommes retrouvés majoritairement sur une Mission d'information et d'évaluation avec des préconisations très claires, qui ont fait que le Conseil de Paris s'est opposé à la généralisation du travail du dimanche. J'ose espérer que mon vœu sera inspiré de cette M.I.E.

Je voudrais dire à mes collègues que nous avons pris acte que certains services publics étaient nécessaires, je pense notamment aux hôpitaux. On pense à la santé, on pense au nettoyage des rues. Vous allez me dire, et je reprendrai un slogan de la Poste : il faut vraiment être timbré pour travailler le dimanche à la Poste !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez intitulé votre vœu : "vœu relatif au travail du dimanche à la Poste".

Je voudrais préciser que ce à quoi fait référence votre vœu ne concerne pas le travail du dimanche à la Poste, mais une expérimentation de travail du dimanche matin, le 20 décembre à la Poste, ce qui n'est pas tout à fait pareil.

Il s'agit d'un seul dimanche, dimanche prochain, et seulement le matin. Comme vous le savez, les liens entre la Poste et la Ville sont étroits et de confiance, mais la Ville de Paris n'est pas l'instance de tutelle de la Poste. L'ensemble des décisions de gestion ne sont pas soumises à l'approbation de l'Exécutif parisien. Cette année, la Poste a souhaité expérimenter la livraison de colis le dimanche matin qui précède Noël, pour faire face à l'augmentation importante du nombre de colis à livrer dans la période précédant cette fête importante.

Cette expérimentation ne concerne pas tout le territoire francilien, mais seulement certains secteurs de la petite couronne et de Paris. A Paris, sept arrondissements sont concernés, les 9e, 12e, 13e, 15e, 16e, 17e et 19e. La livraison sera assurée par des personnels volontaires uniquement. Le nombre de colis par livreur sera limité à 30 objets en moyenne.

Je m'engage à ce que lors de mon prochain entretien avec le directeur régional de la Poste, un bilan de cette expérimentation soit fait et que l'opportunité de reconduire ce type d'exception soit examinée au regard de ce bilan.

A l'aune de l'ensemble de ces éléments qui montrent la portée limitée de cette expérimentation de travail le dimanche, vous comprendrez que je ne soutienne pas pleinement votre vœu. J'espère que les précisions apportées vous conduiront à le retirer, sinon je serai contrainte d'y émettre un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le retirez-vous, Monsieur BONNET-OULALDJ ?

Il n'est pas retiré.

Explication du groupe Ecologiste de Paris, Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - En cohérence avec notre position contre le travail du dimanche, nous soutenons le vœu du Parti communiste français.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 179 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Absentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

2015 DPE 81 - Convention avec le SYCTOM pour l'aide au développement du compostage de proximité.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au développement du compostage de proximité.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons, dernier projet de délibération, le DPE 81 et le vœu n° 180 : convention avec le SYCTOM.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite présenter le vœu que nous portons à votre approbation sur un sujet qui peut sembler pour certains légèrement anecdotique ou pour d'autres même un peu champêtre, ou encore un peu utopique : mettre en œuvre une politique ambitieuse en faveur du compostage de proximité à Paris.

Nous sommes convaincus que cette pratique est un levier en faveur de notre trajectoire "0 déchet" et en faveur d'une valorisation de nos biodéchets en complémentarité des collectes dont nous saluons les expérimentations ainsi que des projets annoncés lors de nos états généraux de l'économie circulaire.

D'une façon générale, le compostage de proximité est un outil très efficace pour que chacun au quotidien envisage autrement sa production de déchets.

En valorisant nous-mêmes nos biodéchets, finalement nous voilà en train d'appréhender nos épluchures non plus comme déchets, mais comme ressources. Cela est nécessaire pour que chacun s'empare de cette démarche "0 déchet".

Nous voulons insister sur ce point, nous n'atteindrons pas nos objectifs ambitieux en la matière sans l'adhésion du plus grand nombre des habitants de Paris. Rappelons le potentiel de notre ville en termes de production de compost, ressource qui pourrait alimenter des filières bénéfiques à l'essor d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé de tous.

Evidemment, au lendemain de la COP 21, nous souhaitons insister sur l'impact carbone de l'épandage du compost qui transforme ce qui était une source d'émission, les déchets organiques enfouis ou incinérés, en source de réduction des émissions de CO2 avec un bénéfice net de cette pratique en termes d'économie d'émission de gaz à effet de serre, qui est aujourd'hui établie par les recherches.

Le compostage est bénéfique pour le climat, alors allons plus loin. Nous proposons que l'objectif de développement à grande échelle de composteurs de proximité en pied d'immeuble et en particulier dans l'espace public et sur voirie soit clairement affiché par la Ville. Il nous faut développer des partenariats avec les établissements publics, les écoles, les bailleurs sociaux, afin de favoriser des projets innovants. Et, parce qu'il va falloir innover pour lever les freins matériels concrets au compostage par les Parisiens, je pense notamment à l'approvisionnement en matière sèche, nous demandons qu'en privilégiant l'échelle métropolitaine parce qu'elle est pertinente, des projets d'économie circulaire visant à favoriser l'approvisionnement des composteurs en matière sèche soit expérimentés.

Une campagne de sensibilisation des habitants à travers notamment la création et la pérennisation d'une journée proposant des activités spécifiques doit voir le jour au plus vite.

Enfin, nous ne pouvons en tant qu'élus écologistes terminer ce propos sans l'élargir à la problématique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Nous devons, dès le début de l'année 2016, lancer un travail pour que cet axe soit davantage incitatif à une diminution des volumes de déchets ménagers. C'est devenu un levier important dans une dynamique "0 déchet", la tarification incitative entraîne, selon les retours d'expérience, systématiquement

une baisse des ordures et amène les habitants à s'emparer de solutions alternatives comme le compostage de proximité ou même les ressourceries.

En termes de coût sur le long terme, avoir une taxe incitative pourrait entraîner une maîtrise, voire une baisse significative de nos coûts.

Je conclurai mon propos par un point de vigilance. Notre ville s'est engagée dans cette stratégie "0 déchet" pour de bonnes raisons : nos modes de production et de consommation ne sont plus viables. Il est donc plus que temps d'opérer ensemble un changement de paradigme en allant plus loin que la simple intégration du recyclage dans notre gestion des déchets.

Nous portons bien sûr cette stratégie au sein du SYCTOM et notons que le syndicat s'engage à investir sur certains dispositifs qui vont dans le bon sens. C'est le cas de ce projet de délibération.

Néanmoins, cet engagement reste trop marginal encore au regard de la philosophie qu'il nous est donné de voir. Le véritable signal que le SYCTOM nous envoie, tant au niveau de son budget qu'au niveau des investissements qu'il prévoit, reste cette année encore le même que celui envoyé les années précédentes.

L'incinération prime sur une montée en charge du soutien à la collecte sélective ou encore de l'effort nettement plus important qu'il faudrait fournir sur la prise en charge des biodéchets. Il nous revient donc le devoir de poursuivre nos discussions avec le SYCTOM afin que nos choix soient partagés de manière significative.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SOLANS.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Aurélie SOLANS, je voulais vous rassurer, Mao PENINOÙ et moi-même partageons votre passion pour le compost.

Vous avez raison, c'est sans doute un des plus beaux exemples que la nature puisse nous proposer d'économie circulaire. Depuis la nuit des temps, les aliments, se compostent et vont amender les terres.

Il se trouve effectivement que nous avons, depuis à peu près un siècle, trouvé la bonne idée d'incinérer ou plutôt trouvé la mauvaise idée d'incinérer les biodéchets. Mais, rassurez-vous, petit à petit la politique que nous menons vise justement à promouvoir le compost et la revalorisation de ces biodéchets.

Il n'y a pas que Mao PENINOÙ et moi-même qui y sommes attachés, les Parisiens aussi y sont attachés. Ils l'ont prouvé lors du budget participatif, les premiers, en demandant que le tri des déchets à proximité soit un des projets soutenus. Le compost fait partie du budget participatif de cette année-là.

Quatre composteurs collectifs ont été lancés dans le 12e, dans le 13e, dans le 14e et dans le 16e, et 5 sont encore à l'étude. Je note toutefois une petite disparité géographique, si nous avons 349 sites de compostage à Paris, nous nous rendons compte qu'à peu près les trois quarts sont dans les 10e, 11e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements. C'est dire que certains arrondissements de l'Ouest de Paris sont très peu dotés de composteurs.

Oui, je ne peux que répondre positivement à votre invitation. Oui, il nous faut renforcer le dispositif existant et il nous faut aller plus loin. Je vous remercie pour la suggestion concernant la matière sèche. C'est un sujet important en zone urbaine et dense comme à Paris.

Je suis également attentive, ainsi que vous le proposiez, à ce que le compostage constitue un outil pour la végétalisation urbaine et aille ainsi amender cette nouvelle agriculture urbaine dont Pénélope KOMITÈS a parlé hier, car nous pouvons valoriser ces biodéchets.

Je vous annonce que nous lancerons l'an prochain un plan compost d'envergure qui permettra aux Parisiennes et aux Parisiens de composter facilement à proximité.

Quant à la tarification incitative, je tiens à vous dire qu'il y a un groupe de travail inter-directions qui a instruit cette question et que nous reviendrons prochainement vers vous.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame Antoinette GUHL.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 180 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 411).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 81.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 81).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. (Suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Jury appelé à procéder à la sélection du groupement qui sera chargé de la construction d'une piscine, centre sportif Elisabeth 7, avenue Paul-Appell à Paris 14e (R. 43) :

Titulaires :

- Carine PETIT,
- Jacques BAUDRIER,
- Jean-François MARTINS,
- Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,
- Eric AZIÈRE.

Suppléants :

- Hermano SANCHES RUIVO,
- Pascal CHERKI,
- Alexandre VESPERINI,
- Julie BOILLLOT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce le résultat du scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 30

Non participation au vote : 133

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Pour : 30

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la restructuration technique du groupe scolaire 6-8, rue Kuss à Paris 13e (R. 44) :

Titulaires :

- Annick OLIVIER,
- Jérôme COUMET,
- Marie ATALLAH,
- Patrick TRÉMÈGE,
- Jean-Baptiste MENGUY.

Suppléants :

- Marie-Pierre de LA GONTRIE,
- Anne-Christine LANG,
- Yves CONTASSOT,
- Jean-Jacques GIANNESINI,
- Alix BOUGERET.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce le résultat du scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 29

Non participation au vote : 134

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Pour : 29

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé du réaménagement partiel du musée Victor Hugo et de l'annexe du lycée Théophile Gautier 6 et 6 bis, place des Vosges à Paris 4e (R. 45) :

Titulaires :

- Karen TAÏEB,

- Christophe GIRARD,
- Sandrine MÉES,
- Jean-François LEGARET,
- Catherine LECUYER.

Suppléants :

- Catherine BARATTI-ELBAZ,
- Sandrine CHARNOZ,
- Pascal JULIEN,
- Jean-Baptiste MENGUY.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce le résultat du scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 30

Non participation au vote : 133

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Pour : 30

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la démolition et de la reconstruction du centre d'animation Hebert 9, rue Tchaïkovsky à Paris 18e (R. 46) :

Titulaires :

- Daniel VAILLANT,
- Didier GUILLOT,
- Pascal JULIEN,
- Pierre-Yves BOURNAZEL,
- Christian HONORÉ.

Suppléants :

- Claudine BOUYGUES,
- Afaf GABELOTAUD,
- Sandrine MÉES,

- Alix BOUGERET,

- Nathalie FANFANT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce le résultat du scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 29

Non participation au vote : 134

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Pour : 29

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la rénovation partielle du musée d'Art Moderne 11, avenue du Président Wilson à Paris 16e (R. 47) :

Titulaires :

- Thomas LAURET,

- Philippe DUCLOUX,

- Sandrine MÉES,

- Céline BOULAY-ESPERONNIER,

- Pierre GABORIAU.

Suppléants :

- Afaf GABELOTAUD,

- Nathalie MAQUOI,

- Pascal JULIEN,

- Béatrice LECOUTURIER,

- Ann-Katrin JÉGO.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce le résultat du scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 30

Non participation au vote : 133

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Pour : 30

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 43 à R. 47).

Association "Institut d'études avancées de Paris" (IEA de Paris) (conseil d'administration) (R. 48) :

- 1 titulaire, en remplacement de Patrick KLUGMAN, désigné les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

- Christophe GIRARD.

Université "Pierre et Marie Curie" (conseil d'administration) (R. 49) :

Titulaire :

- Didier GUILLOT.

Suppléant :

- Annick OLIVIER.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 48 à R. 49).

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la restructuration du foyer, de la pouponnière et du relogement du SAFD dans le centre Michelet 48-52, rue Boussingault à Paris 13e (R. 26 G) :

Titulaires :

- Anne-Christine LANG,

- Nawel OUMER,

- Jacques BAUDRIER,

- Patrick TRÉMÈGE,

- Anne-Constance ONGHENA.

Suppléants :

- Jérôme COUMET,

- Annick OLIVIER,

- Jean-Baptiste MENGUY,

- Catherine LECUYER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce le résultat du scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 31

Non participation au vote : 132

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

Pour : 31

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 26 G).

Holding "Logement Français" (conseil de surveillance) (R. 27 G) :

- 1 titulaire, en remplacement de Mercedes ZUNIGA, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.
- Nawel OUMER.

Société anonyme d'économie mixte de la Gare Routière de Rungis (SOGARIS) (R. 28 G) :

- 1 délégué aux assemblées générales.
- Jean-Bernard BROS.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 27 G à R. 28 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous propose maintenant, en cette fin de débat du Conseil de Paris, de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Notre séance est terminée. Je vous demanderai de remercier et d'applaudir l'ensemble des personnels de la DDCT qui nous ont permis d'avoir cette très belle séance, y compris les personnels techniques, les huissiers, merci beaucoup. Le Secrétariat général, les collaborateurs des groupes ainsi que les collaborateurs des cabinets d'adjoints et du cabinet de la Maire, merci à tous.

Passez de belles vacances de fin d'année bien méritées et retrouvons-nous pour une belle année 2016.

(La séance est levée le mercredi 16 décembre 2015 à vingt heures).

Votes spécifiques.

Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL et Léa FILOCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEES 57 G.

François DAGNAUD, Fanny GAILLANE, Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 8 G.

Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Yves CONTASSOT, Maud GATEL et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 176.

Bernard JOMIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASES 152 G et DFPE 432.

Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 9 G et DU 155.

Pénélope KOMITÈS, Jean-François LEGARET, Nathalie MAQUOI et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 658.

Florence BERTHOUT, Patrick BLOCHE, François DAGNAUD, Bruno JULLIARD, Eric LEJOINDRE et Karen TAÏEB-ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 602.

Sandrine CHARNOZ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 347, DLH 350 et DU 171.

Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 253.

Catherine BARATTI-ELBAZ, Afaf GABELOTAUD, François HAAB, Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON, Christophe NAJDOVSKI et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 392.

Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Léa FILOCHE, François HAAB, Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, Atanase PÉRIFAN, Danièle PREMEL, Karen TAÏEB-ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération CAS 6, DASES 564 G et DDCT 150.

Karen TAÏEB-ATTIAS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 423.

Marie ATALLAH, Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et Pénélope KOMITÈS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DILT 26, DU 8 G.

Alexandra CORDEBARD et Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDEES 280 et DDEES 159 G.

Jean-Noël AQUA, Catherine BARATTI-ELBAZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Didier GUILLOT, François HAAB, Marie-Laure HAREL, Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON et Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 19 et DEVE 30.

Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 170.

Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPA 99.

Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Danièle PREMEL, Anne SOUYRIS et Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 280, DLH 303, DLH 340, DLH 351, DLH 356, DLH 362, DLH 366, DLH 368 et DLH 411.

Sandrine CHARNOZ, Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 171.

Florence BERTHOUT, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Pauline VÉRON et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 659.

Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 198.

Mercedes ZUNIGA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 255, DLH 359, DLH 372, DLH 378 et DFA 141.

Halima JEMNI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 324, DLH 335, DLH 371, DLH 279, DLH 302 et DLH 383.

Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 343, DLH 349 et DLH 375.

Patrick KLUGMAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 262.

Hélène BIDARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 8 G.

Emmanuelle BECKER et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 294.

Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 117 G.

Michèle ASSOULINE, Geoffroy BOULARD, Agnès EVREN, Léa FILOCHE, Emmanuel GRÉGOIRE, Antoinette GUHL, Didier GUILLOT, Marie-Christine LEMARDELEY, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO et Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDEEES 281 et DDEEES 164 G.

Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 407, DFPE 408, DLH 203, DLH 261, DLH 284, DLH 297, DLH 300, DLH 305, DLH 309, DLH 330, DLH 333, DLH 334, DLH 336, DLH 338, DLH 344, DLH 346, DLH 348, DLH 358, DLH 369, DLH 374, DLH 384, DLH 387, DLH 390, DLH 391, DLH 396, DLH 397, DLH 399, DLH 400, DLH 402, DLH 403, DLH 404, DLH 407, DLH 408, DLH 409, DLH 377, DLH 426, DDEEES 115 G ainsi que sur le vœu n° 141.

Céline BOULAY-ESPERONNIER, François-David CRAVENNE, Afaf GABELOTAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération SG 92 EPPM et DSTI 27.

Afaf GABELOTAUD et Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 154.

Marinette BACHE, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL, Virginie DASPET, Myriam EL KHOMRI, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, Antoinette GUHL, Pénélope KOMITÈS, Nicolas NORDMAN et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 63 G.

Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OUALDJ, Frédérique CALANDRA, Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDEEES 242, DDEEES 285, DLH 225, DLH 277, DLH 285, DLH 287, DLH 308, DLH 312, DLH 317, DLH 331, DLH 339, DLH 341, DLH 342, DLH 345, DLH 352, DLH 353, DLH 355, DLH 357, DLH 360, DLH 363, DLH 364, DLH 373, DLH 380, DLH 381, DLH 389, DLH 392, DLH 412, DLH 413, DLH 414, DLH 415, DLH 416, DLH 419, DLH 420, DLH 422, DLH 424, DLH 425, DLH 427, DLH 430, DLH 433, DLH 434, DLH 435, DLH 436, DLH 439, DLH 440, DLH 382, DLH 393, DLH 421, DLH 428, DLH 429, DLH 431, DLH 432, DLH 438, DLH 370, DDEEES 180 et DDEEES 148-G.

Julie BOILLLOT, Virginie DASPET, Philippe DUCLOUX, Christophe NAJDOVSKI et Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 193.

Ian BROSSAT et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 396 G.

Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jérôme COUMET, Edith GALLOIS, Didier GUILLOT, Annick OLIVIER et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 113 et DU 206.

Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Claudine BOUYGUES, François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN, Anne-Constance ONGHENA et Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 151.

Pierre AIDENBAUM, Jacques BAUDRIER, Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Claude DARGENT, Didier GUILLOT, Catherine LECUYER, Jean-François LEGARET, Véronique LEVIEUX, Etienne MERCIER et Karen TAÏEB-ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 25.

Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Jérôme DUBUS, Rémi FERAUD, Jean-Jacques GIANNESINI, Didier LE RESTE, Véronique LEVIEUX et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 15, DLH 328, DLH 401 et DU 203.

Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Edith GALLOIS, Didier LE RESTE et Eric LEJOINDRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 66 G.

Hermano SANCHES RUIVO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 167 G.

Claudine BOUYGUES, Ian BROSSAT, Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, Jérôme DUBUS, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Véronique LEVIEUX et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 118.

Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Gypsie BLOCH, Julie BOILLOT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jacques BOUTAULT, Colombe BROSSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, Philippe DUCLOUX, Nathalie FANFANT, Léa FILOCHE, Pierre GABORIAU, Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, Eric HÉLARD, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Catherine LECUYER, Jean-François LEGARET, Véronique LEVIEUX, Sandrine MÉES, Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Valérie MONTANDON, Nicolas NORDMAN, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Mao PENINO, Anne SOUYRIS, Karen TAÏEB-ATTIAS, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Alexandre VESPERINI et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPE 77 et DPE 81.

Hervé BÉGUÉ et Eric LEJOINDRE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 254 et DLH 354.

Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 158 G.

Votes spécifiés.

François DAGNAUD s'abstient sur le projet de délibération SG 93.

Maud GATEL s'abstient sur le projet de délibération SG 42.

Ann-Katrin JÉGO vote contre le projet de délibération SG 93.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2015 DAJ 35 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres en ses séances des 24 novembre et 1er décembre 2015.

2015 DFA 65 Groupement de commandes - Reprographie de documents divers et de tirages de plans - Marché de fournitures & services - Modalités de passation.

2015 DFA 34-G Groupement de commandes - Reprographie de documents divers et de tirages de plans - Marché de fournitures & services - Modalité de passations.

2015 DFA 101 Groupement de commandes pour des prestations en intervention d'office dans l'habitat privatif et prestations de service dans les bâtiments municipaux et départementaux - Modalités de passation.

2015 DFA 42-G Groupement de commandes pour des prestations en intervention d'office dans l'habitat privatif et prestations de service dans les bâtiments municipaux et départementaux - Modalités de passation.

2015 DFA 115 Groupement de commandes pour des prestations de maintenance des installations de sureté dans les bâtiments municipaux et départementaux - Marchés de service - Modalités de passation.

2015 DFA 49-G Groupement de commandes pour des prestations de maintenance des installations de sureté dans les bâtiments municipaux et départementaux - Marchés de service - Modalités de passation.

2015 DFA 120 Rapports des mandataires du Conseil Municipal dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2014.

2015 DFA 50-G Rapports des mandataires du Conseil Départemental dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2014.

2015 DFA 124 Mise à disposition de bungalows et sanitaires mobiles.

2015 DFA 140 Fourniture et livraison de consommables, de kits de premiers secours et de matériels de parapharmacie aux établissements et services de la Ville et du Département de Paris - Modalités de passation.

2015 DFA 62-G Fourniture et livraison de consommables, de kits de premiers secours et de matériels de parapharmacie aux établissements et services de la Ville et du Département de Paris - Modalités de passation.

2015 DFA 141 Refinancement d'une partie de la dette de la société d'HLM l'Habitat Social Français (hsf). Maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2015 DFA 145 Recapitalisation Carreau du Temple.

2015 DFA 65-G Recapitalisation Carreau du Temple.

2015 DFA 151 Autorisation donnée à la SEMAVIP d'augmenter sa participation dans la SAS Paris Nord Est.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2015 DPA 103 Attribution et signature de marché de maîtrise d'œuvre.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2015 DU 194 GPRU Saint Blaise (20e) - Avenant de clôture à la convention financière avec l'ANRU.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2015 DDCT 157 Subvention (26.000 euros) à deux associations au titre de la lutte contre les discriminations.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2015 DICOM 33 Convention de parrainage avec la RATP concernant la COP21.

2015 DICOM 34 Convention de partenariat ADEME (Agence l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) concernant la COP 21.

Mme Célia BLAUDEL, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2015 DU 176 Subvention (36.000 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat.

Mme Célia BLAUDEL, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2015 DLH 15 Location d'une emprise communale de La Celle Saint-Cloud (78) à la SIEMP - Avenant à la convention de délégation de gestion Ville de Paris/ La Celle Saint-Cloud, déclassement et bail emphytéotique.

2015 DLH 198 Réalisation 91 avenue de Clichy - 6 rue Jacquemont (17e) d'un programme de création d'une pension de famille de 29 logements PLA-I par France Habitation.

2015 DLH 203 Réalisation groupe "Botha" (20e) d'un programme d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie et de requalification des espaces extérieurs par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 214 Réalisation 186 boulevard de Charonne (20e) d'un programme de création de 14 logements PLA-I par ADOMA.

2015 DLH 225 Réalisation 78, rue Labat et 14, rue Bachelet (18e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 5 logements sociaux PLUS par la RIVP.

2015 DLH 252 Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 35-37, rue Bonaparte (6e).

2015 DLH 253 Réalisation 20 rue de Tourtille (20e) d'un programme de création de 30 logements PLS par Batigère Île-de-France.

2015 DLH 254 Réalisation 15 rue Gassendi (14e) d'un programme de 13 logements sociaux (7 PLA-I et 6 PLUS) par Toit et Joie.

2015 DLH 255 Location de volumes dépendant de l'immeuble 83-87 rue Marcadet/46-48 et 50p, rue Ramey (18e) à l'Habitat Social Français (HSF) - Modification de l'état descriptif de division-avenant à bail emphytéotique.

2015 DLH 261 Réalisation sur le groupe "Duvergier/Quai de Seine" 85, quai de Seine, 4 rue Duvergier (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 277 Réalisation 26, rue Bergère (9e) d'un programme de 2 logements PLA-I par la RIVP.

2015 DLH 280 Réalisation d'un programme de réhabilitation et de construction de 172 logements sociaux 9-11 rue du Chevaleret et 1-3 rue Oudiné (13e) par ELOGIE. Modification du bail emphytéotique.

2015 DLH 284 Réalisation 119 avenue Gambetta (20e) d'un programme de création d'un logement PLA-I par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 285 Réhabilitation Plan Climat 14, rue André Antoine et 17, place des Abbesses (18e) - Prêts garantis par la Ville (837.259 euros) demandés par la RIVP.

2015 DLH 287 Réalisation 357, rue des Pyrénées (20e) d'un programme de 13 PLA-I, 40 PLUS et 77 PLS par la RIVP.

2015 DLH 297 Réalisation, groupe "Croulebarbe-Reculettes" (13e), d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie et de requalification des parties communes et des espaces extérieurs par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 299 254 rue de Charenton (12e) - Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2015 DLH 300 Location de l'immeuble 9, rue de Capri (12e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2015 DLH 303 Réalisation 76 rue Mademoiselle (15e) d'un programme de 13 logements sociaux (9 PLA-I et 4 PLUS) par Élogie.

2015 DLH 305 Réalisation 1, boulevard Morland (4e) d'un programme comportant 21 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 309 Réalisation 116, rue de L'Abbé Groult (15e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 6 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 314 Subvention (15.000 euros) à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie - Union Départementale 75 (15e).

2015 DLH 317 Réalisation 61, rue Doudeauville (18e) d'un programme de 24 logements sociaux (7 PLA-I, 10 PLUS et 7 PLS) par la RIVP.

2015 DLH 324 Location de l'immeuble 2-4, rue Crespin du Gast (11e) à la société l'Habitation Confortable - Bail emphytéotique.

2015 DLH 328 Réalisation 92-116, boulevard Suchet et 118-144, boulevard Suchet (16e) d'un programme de 55 logements sociaux (32 PLA-I et 23 PLUS) par la SIEMP.

2015 DLH 330 Réalisation 8-10 passage de la Bonne Graine (11e) d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 29 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 331 Réalisation 6, villa Vauvenargues (18e) d'un programme de 6 logements sociaux (3 PLA-I et 3 PLUS) par la RIVP.

2015 DLH 333 Réalisation 8 rue des Bois (19e) d'un programme comportant 9 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 334 Réalisation 189-191, rue Lecourbe (15e) d'un programme comportant 11 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 335 Réalisation 37 boulevard de Belleville, 103 rue Jean-Pierre Timbaud (11e) d'une maison relais de 24 logements PLA-I par l'Habitation Confortable.

2015 DLH 336 Réalisation sur le groupe "Molière" (3e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 37 logements par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 340 Réalisation 7 rue Jarry (10e) d'un programme de 8 logements sociaux (5 PLA-I et 3 PLUS) par Élogie.

2015 DLH 341 Réalisation 38, rue de Gergovie et 1, rue Decrès (14e) d'un programme de 10 logements sociaux (5 PLA-I et 5 PLUS) par la RIVP.

2015 DLH 342 Réalisation 9-31, rue du Commandant Mouchotte, 68-82, avenue du Maine et 2-22, rue Vercingétorix (14e) d'un programme de 62 logements sociaux (19 PLA-I, 24 PLUS et 19 PLS) par la RIVP.

2015 DLH 343 Réalisation 33 rue de la Roquette (11e) d'un programme de création de 2 logements sociaux PLA-I par Immobilière 3F.

2015 DLH 344 Réalisation 7 rue d'Odessa (14e) d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 8 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 346 Réalisation 1 cité Jandelle (19e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 12 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 347 Réalisation dans les 10 et 17e arrondissements d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 4 logements PLA-I et 21 logements PLUS par AXIMO.

2015 DLH 349 Location de l'immeuble 16, villa Saint Jacques (14e) à la société Immobilière 3F - Bail emphytéotique.

2015 DLH 350 Réalisation 25 rue Poliveau (5e) d'un programme de construction comportant 10 logements sociaux (6 PLA-I et 4 PLUS) par AXIMO.

2015 DLH 351 Location de lots dans l'ensemble immobilier 22, rue Geoffroy l'Angevin - 35, rue Rambuteau (4e) à ELOGIE - Bail emphytéotique.

2015 DLH 352 Réalisation 27, rue de Picardie (3e) d'un programme de 4 logements PLA-I par la RIVP.

2015 DLH 353 Réalisation 3, rue Collette (17e) d'un programme de 19 logements sociaux (10 PLA-I et 9 PLUS) par la RIVP.

2015 DLH 354 Création 10 allée Gaston Bachelard (14e) d'une résidence sociale jeunes actifs de 79 logements, une pension de famille de 22 logements et une résidence sociale de 6 logements par Toit et Joie.

2015 DLH 356 Réalisation 95 rue Chardon Lagache (16e) d'un programme de 9 logements PLA-I par Élogie.

2015 DLH 357 Réalisation 1bis, rue Cadet (9e) d'un logement PLA-I par la RIVP.

2015 DLH 358 Réalisation, 32 boulevard Montparnasse (15e), d'un programme de création d'un logement PLUS par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 359 Réalisation 328, rue Saint Jacques (5e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2015 DLH 362 Programme de réhabilitation Plan Climat Énergie 105 rue de Rome (17e) - Modification des prêts garantis par la Ville (643.952 euros) demandée par ELOGIE pour 8 logements sociaux.

2015 DLH 364 Réalisation 218, rue du Faubourg Saint-Denis (10e) d'un programme de 14 logements sociaux (8 PLA-I et 6 PLUS) par la RIVP.

2015 DLH 368 Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par ÉLOGIE.

2015 DLH 371 Réalisation, 23 rue de Meaux (19e), d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 54 logements PLA-I par l'Habitation Confortable.

2015 DLH 374 Réalisation 20, rue Simplon (18e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 19 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 375 Réalisation 14 rue Oberkampf (11e) d'un programme de construction de 41 logements sociaux (20 PLA-I, 12 PLUS et 9 PLS) par Immobilière 3F.

2015 DLH 376 Réalisation 39, rue de la Rochefoucauld (9e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Lerichemont.

2015 DLH 378 Programmes 2013 et 2014 de travaux d'amélioration du patrimoine d'hsf - Prêt garanti par la Ville (888.790 euros) demandé par hsf.

2015 DLH 380 Réalisation 123-128 rue de la Réunion (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 381 Réalisation 42, rue Cauchy (15e) d'un programme de 5 logements PLUS par la RIVP.

2015 DLH 386 Mise à disposition du terrain communal 1-7 rue Léon Frapié (20e) au profit de l'Etat - Ministère de la Défense - Convention d'occupation du domaine public.

2015 DLH 387 Réalisation 44 bis, rue Lucien Sampaix (10e) d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 10 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 388 Mise à disposition d'un bâtiment communal situé 1 square Bela Bartók (15e) au profit de la société NC Numéricable - Convention d'occupation du domaine public.

2015 DLH 389 Réalisation 5-7, rue d'Armaillé (17e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 390 Réalisation sur le lot B1 B 1 et 3 de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) d'un programme de construction de 100 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 391 Réalisation 31-33, rue des Vinaigriers (10e) d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 43 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 392 Réalisation 35, rue Piat (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 394 198 rue d'Aubervilliers (19e) - Démolition d'une halle en brique - Autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 395 7 rue Pierre Girard (19e) - Remplacement de menuiseries - Autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 396 Réalisation 23, rue Jean Pierre Timbaud (11e) d'un programme comportant 12 logements PLUS par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 397 Réalisation 21 rue Jean-Pierre Timbaud (11e) d'un programme de 16 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 399 Réalisation groupe "Cité Bonnier" (20e) d'un programme de requalification des espaces extérieurs et amélioration de la qualité de service par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 400 Réalisation 21, rue du Val de Grace (5e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 15 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 401 Réalisation 105, rue Raymond Losserand / 49, rue de Gergovie (14e) d'un programme de 20 logements sociaux (14 PLUS et 6 PLS) par la SIEMP.

2015 DLH 402 Location de l'immeuble 18 passage de l'Industrie (10e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2015 DLH 403 Réalisation groupe "Potain Bois" (19e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie, requalification des espaces extérieurs, et amélioration de la qualité de service par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 404 Réalisation 266 rue Lecourbe (15e) d'un programme comportant 11 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 406 Jardin du carré Baudoin 119 rue Ménilmontant (20e) - Démolition d'un ancien local de remisage - Autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 407 Réalisation 155, rue du Château (14e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 14 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 408 Réalisation, groupe "Château des Rentiers" (13e), d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 410 Square René Binet, 42 rue René Binet (18e) - Démolition d'un ancien local de jardiniers - Autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 411 Réalisation 5 rue Houdart (20e) d'un programme de 4 logements sociaux supplémentaires (4 PLA-I) par Élogie.

2015 DLH 412 Réalisation 138, rue du Chemin vert (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 413 Réalisation 29, avenue Corentin Cariou (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 414 Réalisation 358, rue des Pyrénées (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 415 Réalisation 21, avenue Corentin Cariou (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 416 Réalisation 16, rue Ferdinand Duval (4e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 418 Réalisation 20 Passage Courtois (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 27 logements sociaux par Coopération et Famille.

2015 DLH 419 Réalisation 135, rue de Crimée (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 420 Réalisation 66-68, rue de Tolbiac (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 422 Programmes 2014 de travaux d'amélioration du patrimoine de la RIVP - Prêt garanti par la Ville (537.238 euros) demandé par la RIVP.

2015 DLH 424 Réalisation 1 à 3, place Henri Matisse et 8 à 10, rue Soleillet (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 425 Réalisation 18 à 20 rue de Tlemcen, 1 à 3 passage Duris et 9 à 15 rue Duris (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 427 Réalisation 14bis, rue Guénot (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 430 Réalisation 83-95, rue Jeanne d'Arc et 2-8, rue du Docteur Richet (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie progressif par la RIVP.

2015 DLH 433 Réalisation 149, rue de l'Ourcq (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 434 Réalisation 9, rue de Domrémy (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 435 Réalisation 48, avenue Jean Jaurès (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 436 Réalisation 13, place Emile Goudeau et 6, rue Garreau (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 439 Réalisation 17, passage Saint Bernard (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 440 Réalisation 12-14, passage de Ménilmontant (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 4-G Mise à disposition de locaux départementaux situés 1 bd du Palais (4e) au profit de la société anonyme La Poste - Convention d'occupation du domaine public.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2015 DLH 377 Réalisation groupe "Meaux Armand Carrel" (19e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie, requalification des espaces extérieurs, et amélioration de la qualité de service par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 382 Réalisation 1 à 3, 5, 11, 15, 16 et 17 passage du Petit Cerf et 19, 21, 23, 25 et 27, rue Boulay (17e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 393 Réalisation 12-16, rue Haxo (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 421 Réalisation 11-21, rue de Fontarabie et 74, rue de Bagnolet (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 426 Réalisation groupe "Roquette Ranvier" (11e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie, requalification des espaces extérieurs et amélioration de la qualité de service par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 428 Réalisation 1, rue Dampierre et 13-15, rue Rouvet (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 429 Réalisation 10, rue Georgette Agutte (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 431 Réalisation 39-53 rue des Frères Flavien et 7-13 avenue du Docteur Gley (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 432 Réalisation 6, rue Cantagrel (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 438 Réalisation 4bis, rue Clavel et 1-9bis, rue Melingue (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

M. Ian BROSSAT, **Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.

2015 DLH 279 Réalisation 80 rue de la Tombe d'Issoire (14e) d'un programme comportant 29 logements étudiants PLUS par L'Habitation Confortable.

2015 DLH 302 Réalisation 28 rue du Colonel Avia (15e) d'un programme comportant 141 logements étudiants PLUS par L'Habitation Confortable.

M. Ian BROSSAT, **Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteurs.

2015 DU 203 Cession à la SIEMP de lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (2e, 9e, 11e et 12e) et d'un lot de copropriété (cave) dans l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï à Paris (16e).

M. Ian BROSSAT et **M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2015 DLH 6-G Avenant à l'accord collectif départemental de Paris 2012-2015.

M. Ian BROSSAT, **Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2015 DDCT 7-G Approbation des projets de territoire des quartiers populaires des 10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements et autorisation de les annexer au Contrat de Ville parisien 2015-2020.

2015 DDCT 165 Subventions (10.000 euros) à deux associations porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers Politique de la Ville parisiens.

2015 DPP 4 Fixation des redevances annuelles (100 euros) dues par l'association Protection civile de Paris pour l'occupation temporaire de locaux situés 85, rue de Vaugirard (6e).

2015 DPP 15 Subvention (1.801 euros) avec l'association dite Régie de quartier Fontaine au Roi dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

2015 DPP 22 Subventions (3.500 euros) à 4 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2015.

2015 DPP 23 Subvention (5.000 euros) à l'association Revivre (94) pour sa contribution à l'accueil et l'accompagnement de réfugiés syriens à Paris.

2015 PP 58 Modification de la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 fixant la liste des emplois permanents sur contrat de droit public rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police.

2015 PP 59 Fourniture et livraison de gaz industriels et de laboratoire, location et mise à disposition des conditionnements pour les services de la Préfecture de police.

2015 PP 60 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la préfecture de police relatif à la gestion des déchets.

2015 PP 61 Fourniture d'enveloppes et de pochettes destinées aux services relevant de la Préfecture de police.

2015 PP 62 Avenant n° 1 au lot 1 acquisition et mise en œuvre d'un système d'information comptable et financier (SICF) du budget spécial.

2015 PP 63 Convention de groupement de commandes avec les services Etat, maintenance, développement du Système d'Information Géographique (SIG) et renouvellement de licences ESRI - Autorisation - Signature.

2015 PP 64 Location de salles et fourniture de prestations pour l'organisation des recrutements des personnels de statut administrations parisiennes de la Préfecture de police - Autorisation - Signature.

2015 PP 65 BSPP - Approbation d'un projet de règlement amiable d'une affaire mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2015 PP 66 Demande de décharge de responsabilité présentée par un régisseur.

2015 PP 67 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2015 PP 69 Admission en non-valeur et remises gracieuses d'anciennes créances présentées au titre de l'année 2015.

2015 DASES 486-G Participations (40.000 euros) et avenant à la convention triennale avec l'association de quartier Relais d'Entraide de la Porte d'Ivry 2000 (REPI 2000).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2015 DASES 493-G Avenants aux conventions avec l'association Football Club des Gobelins et Espoir 18 pour leurs lieux d'accueil innovant.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VÉRON, rapporteures.

2015 DASCO 16 Locaux scolaires municipaux - Avenant n° 3 à convention de location avec l'Académie de Paris.

2015 DASCO 122 Organisation de classes à Paris pour les enfants des écoles élémentaires publiques parisiennes - Marché de services (art.30) - Principe et modalités de passation.

2015 DASCO 123 Plan Paris Lecture - Convention entre la Ville de Paris et l'Académie de Paris.

2015 DASCO 172 Subventions (5.331 euros) aux lycées municipaux Maximilien Vox (6e) et Théophile Gautier (12e).

2015 DPA 96 Groupe scolaire Dupleix/Cardinal Amette (15e) - Création de 4 classes, d'un centre cuiseur par démolition - Reconstruction et restructuration partielle.

2015 DPA 97 Remplacement des façades du groupe scolaire 47 avenue d'Ivry (13e) - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre.

2015 DASCO 105-G Collèges publics - Subventions d'investissement (dernière tranche : 52.760 euros) et dotations complémentaires de fonctionnement (dernière tranche : 60.314 euros).

2015 DASCO 106-G Ensembles immobiliers scolaires parisiens du second degré - Versement du solde de la participation régionale au titre du programme de travaux 2007.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2015 DAJ 36 Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.

2015 DICOM 30 Marché d'Assistance à la Maîtrise d'œuvre pour les développements Web du département Paris Numérique (AMO).

2015 DILT 26 Convention d'occupation de locaux avec l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris pour les locaux sis 7, rue Agrippa d'Aubigné (4e) - Convention - Autorisation.

2015 DILT 32 Prestations de réparation de carrosserie et de peinture pour les véhicules légers de la ville de Paris - Marché de services - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2015 DILT 33 Fourniture et pose d'aménagements intérieurs métalliques destinés aux véhicules utilitaires du parc des services municipaux - Marché de fourniture - Modalité de passation - Autorisation - Signature.

2015 DRH 84 Marché à bons de commande pour la réalisation de bilans de compétences et de bilans professionnels en faveur des agents (2 lots) - Marché de services - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2015 DRH 85 Remises de dettes dues envers la Ville par des agents de la Ville.

2015 DRH 20-G Remises de dettes dues envers le Département par des agents du Département.

2015 DRH 88 Barème des allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2016.

2015 DRH 22-G Barème des allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2016.

2015 DSTI 17 Maintenance du progiciel One2Team - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2015 DSTI 19 Maintenance des progiciels pour l'administration du droit des sols - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2015 DSTI 20 Maintenance du système de gestion des bibliothèques de la Ville de Paris - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2015 DSTI 21 Maintenance du Portail des bibliothèques de la Ville de Paris - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2015 DSTI 27 Convention de services entre la Ville de Paris (DSTI) et l'Etablissement Public "Paris Musées" - Autorisation - Signature.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2015 DICOM 35 Aménagement et suivi de la maquette, mise en page et réalisation du magazine municipal d'information "à Paris" et de ses hors-séries thématiques.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2015 DDEES 156-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Unis Cité (18e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2015 DASES 36 Avenant n° 2 à convention relative aux enquêtes environnementales en matière de saturnisme infantile à Paris avec l'Etat représenté par le Préfet de la région d'Île-de-France.

2015 DPA 83 Etablissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public municipaux parisiens - Agendas d'accessibilité programmée - Validation des dossiers d'Ad'AP.

2015 DPA 15-G Etablissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public départementaux parisiens - Agendas d'accessibilité - Validation des dossiers d'Ad'AP.

2015 DASES 60-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Maghreb-Afrique Comité des Familles pour survivre au sida (20e).

2015 DASES 117-G Subventions (31.000 euros) à 4 associations, dont une avec convention, agissant dans le domaine de l'inclusion : Paroles voyageuses (19e), Service plus à la personne (7e), UNISDA (11e) Championnet (18e).

2015 DASES 152-G Subvention (382.660 euros) et convention avec l'AP-HP (4e) pour le fonctionnement du SAMU 75.

2015 DASES 155-G Subvention (91.500 euros) et avenant n° 1 avec l'ARCAT (11e).

2015 DASES 157-G Subvention (9.000 euros) et convention avec le Pôle de Santé des Envierges (20e).

2015 DASES 171-G Subvention (84.943 euros) et convention avec l'association Résolux (6e) pour l'acquisition de matériel et équipement d'un foyer d'hébergement.

2015 DASES 199-G Subvention (27.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association Aurore (15e) pour son service MIJAOS (13e).

2015 DASES 230-G Subvention (2.500 euros) avec l'Association pour la Reconstruction du Sein par DIEP (11e).

2015 DASES 455-G Subventions (12.000 euros) à des associations : ANECAMSP (12e), Ebisol (18e), Dingdingdong (19e) et Iris (55) qui agissent dans le domaine de l'information et du soutien.

2015 DASES 471-G Subvention (10.000 euros) avec l'association Lien Popi Périnatalité Orientation Psychanalytique et Institution (6e).

2015 DASES 489-G Subvention (77.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (4e).

2015 DASES 490-G Subvention (93.980 euros) et avenant n° 1 avec l'association Sida Info Service (20e).

2015 DASES 508-G Caisses des écoles (10e, 15e, 18e, 19e, 20e) - Subventions (214.125 euros), conventions et avenants pour la poursuite du programme Paris Santé Nutrition.

2015 DASES 531-G Modification des conventions d'aide sociale entre le Département de Paris et les associations gestionnaires des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

2015 DASES 538-G Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association pour le développement du pôle de santé Paris 13 pour la création de la maison de santé pluri-professionnelle (MSP) Maryse Bastié (13e).

2015 DASES 540-G Subvention (176.000 euros) et convention avec l'association Croix-Rouge Française pour la rénovation du centre de santé situé 89 bis rue Haxo (20e).

2015 DASES 548-G Subvention complémentaire (15.000 euros) et convention avec l'association Jaccede.com (11e).

2015 DASES 549-G Subvention (8.200 euros) et convention avec l'association Olga Spitzer (10e).

2015 DASES 551-G Adhésion du Département de Paris à l'Accord national destiné à organiser les relations entre les centres de santé et les caisses d'assurance maladie.

2015 DASES 553-G Subvention (188.000 euros) et convention pour le matériel et équipement pour le foyer d'hébergement géré par la fondation Santé des étudiants à Paris (5e).

2015 DASES 554-G Subvention (4.000 euros) à la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne (FSGL) (3e).

2015 DASES 559-G Participation complémentaire (1.000 euros) et convention avec l'association Compagnie les rêves fous (20e), pour le fonctionnement du Mois Extraordinaire 2015.

2015 DASES 561-G Subvention (12.000 euros) pour les associations suivantes : Animation insertion et culture vélo (19e), Fédération Française du Sport Adapté (15e), Trott' autrement (94).

2015 DASES 563-G Signature de l'avenant à la convention portant délégation de compétence en matière de lutte contre les infections sexuellement transmissibles.

2015 DASES 567-G Subvention exceptionnelle (20.000 euros) et avenants avec l'association TRACES Réseau Clinique International (10e) et l'association ParADOxes (10e) au titre du soutien aux victimes.

2015 DASES 568-G Subvention complémentaire (20.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec le Comede (94 Le Kremlin Bicêtre).

2015 DASES 569-G Subventions complémentaires (8.000 euros) et avenants aux conventions avec l'association WECF France (74 Annemasse) et l'association Générations Cobayes (3e).

2015 DASES 571-G Subvention de fonctionnement à l'association "Le Papotin".

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2015 DASES 566-G Subvention exceptionnelle (70.000 euros) à l'association Croix-Rouge Française (14e) au titre de l'aide aux victimes.

M. Bernard JOMIER, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2015 DASES 374-G Participation (20.000 euros) et avenant avec l'association Intervalle CAP (13e).

2015 DASES 523-G Participation (15.000 euros) et convention avec l'association L'Interloque (18e).

M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2015 DAC 177 Subvention (16.500 euros) à l'association Art Azoi (20e).

2015 DAC 382 Actualisation des tarifs des redevances de tournages dans la capitale pour l'exercice 2016 et suivants.

2015 DAC 429 Subvention (4.000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12e).

2015 DAC 520 Subventions (10.000 euros) aux associations Le Palais Royal, Compagnie Opéra du Jour, Seizièm'art et Comité des Fêtes et des œuvres sociales du 16e.

2015 DAC 608 Subventions (46.500 euros) aux associations Superprisme, Fanatikart, Génération Freedom Ride, Faidos Sonores, 22,48 m², 3CA, Images Humaines, la Maudite et Hyam-Hydra.

2015 DAC 623 Avenant au marché pour la gestion de l'action culturelle (animations gratuites) dans les bibliothèques de prêt de la Ville de Paris.

2015 DAC 644 Bibliothèques patrimoniales, résiliation d'un marché relatif aux prestations de numérisation.

2015 DAC 646 Fixation du montant du loyer de l'association Ktha Compagnie pour l'occupation de locaux situés 38, rue des Amandiers (20e).

2015 DAC 647 Avenant à la convention d'occupation du pavillon des Ambassadeurs sis 1, avenue Gabriel (8e), du 16 février 2012 liant la Ville de Paris et l'EURL Espace Pierre Cardin.

2015 DAC 648 Subvention (5.000 euros) à l'association M.U. (18e).

2015 DAC 658 Convention d'occupation du domaine public avec l'association La Place - Centre culturel Hip Hop.

2015 DAC 659 Convention relative à l'occupation du domaine public par l'établissement public local Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1er).

2015 DAC 675 Indemnisations à la suite d'incidents survenus dans des conservatoires municipaux.

2015 DASCO 170 Dotation (3.260 euros) à l'ESAA Duperré (3e).

2015 DASCO 171 Subvention (1.866 euros) à l'ESAA Boule (12e).

2015 DDEES 145 Subvention (3.000 euros) à l'association En Route Mauvaise Troupe (11e).

2015 DDEES 259 Subvention (6.500 euros) à l'association Ars Longa.

2015 DDEES 285 Ancienne gare Saint Ouen (18e) - Subvention (500.000 euros) à la RIVP.

2015 DICOM 28 Convention de prêt d'œuvres pour l'exposition "Coluche".

2015 DICOM 36 Spectacle pyrotechnique et assurance annulation du spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2016 de la Ville de Paris - Marchés de service - Modalités de passation.

2015 DICOM 37 Convention de co-organisation (Exposition Empreinte, un tour du monde des initiatives écologiques réussies).

2015 DPA 95 Fontaine, place Saint Georges (9e) - Indemnisation de la Ville de Paris par un motocycliste ayant endommagé la fontaine.

2015 DPA 99 Ecole supérieure Estienne (13e) - Mise en sécurité des bâtiments E1 et E2. Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre.

2015 DU 154 Subvention (2.417.746 euros) et avenants à la convention avec le Pavillon de l'Arsenal.

2015 DU 9-G Subvention (759.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.

2015 DU 155 Subvention (5.687.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.

2015 SG 92 - EPPM Modalités de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et Paris Musées.

2015 DAC 8-G Conventions avec les établissements publics de coopération culturelle 104 CENTQUATRE et La Maison des Métallos pour l'attribution d'acomptes de contribution au titre 2016.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2015 DAC 598 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Habitat et Soins (12e).

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DAC 603 Avenants ou conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2016.

M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs.

2015 DEVE 86 Dénomination "Pelouse Jean Seberg" de la pelouse située entre les numéros 73 et 77 de l'avenue Foch (16e).

2015 DEVE 87 Dénomination "Pelouse Nina Berberova" de la pelouse située entre les numéros 61 et 71 de l'avenue Foch (16e).

2015 DEVE 88 Dénomination "Pelouse Isabelle Eberhardt" de la pelouse située entre les numéros 46 et 50 de l'avenue Foch (16e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2015 DGRI 69 Subvention (5.000 euros) à l'association Un cœur pour la paix (16e).

2015 DGRI 80 Subvention (9.700 euros) à l'association Forum international pour la paix et la réconciliation au Moyen-Orient - FIPRMO (12e).

2015 DGRI 85 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "Centre Dédié à la Médecine Chinoise Shennong & Avicenne" (14e) pour une aide d'urgence dans la province de Dohuk (Irak).

2015 DGRI 87 Subvention (8.500 euros) et convention avec l'association Fédération internationale des droits de l'homme - FIDH (11e).

2015 DGRI 91 Subvention (1.000 euros) à l'association Destination Est.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2015 DGRI 90 - DPE Subvention (50.000 euros) et convention avec CARE France (19e) pour un programme d'aide d'urgence aux migrants en Serbie.

M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2015 DGRI 53 Subvention (80.000 euros) et avenant à convention avec l'association Médecins sans Frontières (11e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Kenya).

2015 DGRI 82 Avenant à la convention pluriannuelle conclue avec l'association SOLTHIS (13e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Guinée et Sierra Leone).

2015 DGRI 89 Subvention (3.000 euros) à l'association 4 tomorrow (18e) pour le projet d'exposition de 100 affiches sur l'accès universel à la santé.

M. Patrick KLUGMAN, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DGRI 83 - DPE Subvention (90.000 euros) et convention avec l'association ENDA-Europe pour une gestion inclusive et sociale des déchets ménagers à Ho Chi Minh Ville (Vietnam).

2015 DGRI 84 - DPE Subvention (75.000 euros) et convention avec l'Association GEVALOR pour un projet de développement d'une unité de tri-compostage à Lomé (Togo).

2015 DGRI 86 - DPE Coopération sur la Ville durable entre Paris et Kinshasa (République démocratique du Congo).

M. Patrick KLUGMAN, M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2015 DEVE 19 Ecole Du Breuil - Marché de service sans mise en concurrence pour la fourniture de repas aux élèves.

2015 DEVE 30 Mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé dans les jardins de l'Ecole du Breuil, Route de la Ferme (12e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'Association Le P'tit Lopin.

2015 DEVE 7-G Autorisation donnée à la Présidente de prendre toute décision relative à la réalisation du programme "100 hectares : végétalisation du bâti et développement de l'agriculture urbaine".

2015 DEVE 140 Installation d'une serre dans le Square Emmanuel Fleury (20e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'Association Pépins production.

2015 DEVE 145 Autorisation donnée à Mme la Maire de Paris de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau et de la Région Ile-de-France pour les actions engagées en 2016 en faveur de la biodiversité.

2015 DEVE 163 Modalités d'application à la RATP du tarif d'intérêt général défini par les délibérations 2013 DEVE 1 et 2014 DEVE 1106.

2015 DEVE 169 Subvention (2.200 euros) à l'association Dardard pour son activité apicole et pédagogique dans le 18e arrondissement.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2015 DDEEES 128 Subventions de fonctionnement (4.648.050 euros) et d'investissement (320.000 euros) à la régie EIVP au titre de l'exercice 2016.

2015 DDEEES 174 Campus Condorcet (18e) - Subvention (23.000.000 euros) à l'EPCS Campus Condorcet pour la réalisation du site porte de la Chapelle.

2015 DDEEES 180 Réfectoire des Cordeliers (6e) - Modalités de participation financière (3.985.000 euros) à la concession de travaux avec la RIVP.

2015 DDEEES 210 Association Nationale de la Recherche et de la Technologie - Conventions industrielles de formation par la recherche et contrats de collaboration avec des laboratoires de recherche.

2015 DDEEES 211 Subvention (69.960 euros) et convention avec Mines ParisTech dans le cadre du budget participatif 2014 pour le projet Coworking (espaces de travail collaboratif) étudiants - entrepreneurs.

2015 DDEEES 256 Subventions de fonctionnement (13.600.000 euros) et d'investissement (2.000.000 euros) à la régie ESPCI au titre de l'exercice 2016.

2015 DDEEES 262 Subvention (900.000 euros) et convention avec l'association Institut d'Études Avancées de Paris.

2015 DDEEES 266 Avenants à convention avec des organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets Émergences.

2015 DDEEES 280 Subvention (21.000 euros) et convention avec le CROUS de Paris.

2015 DDEEES 159-G Subvention (1.025.000 euros) et convention avec le CROUS de Paris.

2015 DDEEES 283 Subvention (54.000 euros) et convention avec l'association Musiques et cultures digitales pour la mise en place d'une formation en ligne ouverte à tous ou MOOC.

2015 DDEEES 148-G Institut de la Vision (12e) - Modification de la garantie d'emprunt au profit de la RIVP et convention.

2015 DDEEES 158-G Extension de l'Institut Henri Poincaré (5e) : subvention (8.000.000 euros) et convention corrélative avec l'Université Pierre et Marie Curie.

2015 DDEEES 163-G 15 rue Jean-Antoine de Baïf (13e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Les Amis de l'ESS'PACE.

2015 DDEEES 167-G Communauté d'Universités et Établissements Université Sorbonne Paris Cité - Avenant à la convention.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2015 DDEEES 253 Adhésion (6.672 euros) au GIE Atout France.

2015 DDEEES 284 Subvention (2.000 euros) à l'Université Paris 8 (Saint-Denis 93200) pour un colloque sur le tourisme.

2015 DDEEES 155-G Subvention (4.000 euros) à l'association Parisien d'Un Jour, Parisien Toujours.

2015 DDEEES 165-G Subvention (40.000 euros) à l'association Vacances et Familles Ile de France.

2015 DJS 108 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Paris Jean Bouin CASG (16e) au titre de la saison 2015-2016.

2015 DJS 115 Subvention (50.000 euros) et convention avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation du DecaNation 2015 à Paris.

2015 DJS 267 Espace sportif Pailleron (19e) - DSP pour la gestion de l'équipement - Approbation du choix du délégataire et du contrat.

2015 DJS 317 Subventions (6.400 euros) à 2 associations sportives locales (19e).

2015 DJS 370 Mâts d'éclairage - Maintenance corrective et visites régulières d'entretien - Marchés de services - Modalités de passation.

2015 DJS 373 Robots de nettoyage des établissements balnéaires en régie directe de la Ville de Paris - Marché de location maintenance - Modalités de passation.

2015 DJS 377 Entretien des pelouses des stades Sébastien Charléty (13e), Jean Bouin (16e) et du Saut du Loup (16e) - Marché de services - Modalités de passation.

2015 DJS 384 Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française de Badminton à l'occasion de l'organisation des Yonex Internationaux de France 2015 à Paris.

2015 DJS 387 Subvention (15.000 euros) à la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

2015 DJS 388 Trophées Femmes en Sport - Subventions (14.500 euros) à 3 associations sportives parisiennes.

2015 DJS 389 Subvention (15.000 euros) à la Fédération Française d'Escrime pour l'organisation du CIP et du Monal 2016.

2015 DJS 390 Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées à l'occasion de l'organisation de l'Open International de Paris de Karaté 2016.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2015 DU 205 Mise en œuvre d'une procédure de DUP sur les parcelles situées 133 et 133 bis rue Belliard (18e).

M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2015 DDCT 160 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'Association Internationale du Développement Urbain (INTA).

2015 DDEEES 52 Cotisation (4.560 euros) à l'association AFNOR.

2015 DDEEES 281 Subventions (2.850.000 euros en fonctionnement 400.000 euros en investissement) et convention à l'association Paris et Compagnie.

2015 DDEEES 164-G Subvention (40.000 euros) et convention à l'association Paris & Compagnie.

2015 DDEEES 161-G Subvention (5.000 euros) à l'association Scienticlub.

2015 DU 25 ZAC Beaujon (8e) - Convention de clôture - Reddition des comptes et quitus à la SEMPARISEINE.

2015 DU 190 Vente de terrains à Triel-sur-Seine (78) au profit de la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine.

2015 DU 8-G Subvention (250.000 euros) et convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2015 DU 206 Convention avec GrDF et la SEMAPA relative à l'expérimentation de solutions énergétiques performantes au gaz dans la ZAC Paul Bourget (13e).

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Célia BLAUDEL, rapporteurs.

2015 DU 113 ZAC PRG (13e) - Acquisition des alvéoles de la rue Watt (13e) auprès de la SEMAPA.

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2015 DU 138 Palais de Chaillot (16e) - Régularisations foncières et constitution de servitudes avec l'Etat.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2015 DU 165 Vente de volumes immobiliers d'un bâtiment 16 avenue d'Eylau (16e).

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2015 DU 89 Vente à SEQUANO Aménagement, après déclassement, d'une emprise de la propriété 34-44, avenue Gaston Roussel à Romainville (93).

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2015 DVD 39 Partie garage du parc de stationnement Saint Germain des Prés (6e). Avenant n° 1 à la convention de concession et lancement de la DSP pour son exploitation.

2015 DVD 59 Secteur Mac Donald Eole Evangile. Marché de travaux. Contrat de transaction avec Eiffage TP/Eiffage Construction Métallique/Eiffage Travaux Publics IDF.

2015 DVD 136 Porte de la Chapelle (18e). Contrat d'occupation du domaine public avec la société EFR pour l'exploitation d'une station-service.

2015 DVD 193 Garage du parc de stationnement Rond-Point des Champs-Élysées (8e). Avenant n° 1 au contrat d'affermage du 24 décembre 2010 et contrat d'affermage avec la SAEMES pour l'exploitation.

2015 DVD 195 Avenue de la Porte de Châtillon - Contrat d'occupation du domaine public pour l'exploitation de locaux à usage de distribution de carburants et de station-service et d'activités liées à l'automobile.

2015 DVD 225 Indemnisation amiable (30.865,64 euros) de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2015 DVD 235 Fourniture de produits routiers pour l'entretien des voiries et des espaces publics. Modalités de passation des marchés.

2015 DVD 241 Ligne de métro n° 10. Adhésion de la Ville de Paris en tant que membre fondateur à l'association pour promouvoir son prolongement.

2015 DVD 245 Parc de stationnement Patriarches (5e) - Avenant n° 1 à la convention de concession.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2015 DVD 160 - DDCT Subventions à neuf associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville (25.000 euros).

M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2015 DVD 242 Modification des horaires de travail des agents de la cellule cartes de stationnement et de la régie à la section du stationnement sur la voie publique.

M. Christophe NAJDOVSKI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.

2015 DVD 239 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage unique en phase travaux - Passerelle du Cambodge (14e).

M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2015 DFPE 194 Subvention (109.543 euros) et avenant n° 4 avec l'association Crèche Parentale Farandole (20e) pour la crèche parentale (20e).

2015 DFPE 407 Crèche et logement de fonction situés 151 bis à 155 bis, rue Cardinet (17e) - Convention de gestion avec Paris Habitat OPH.

2015 DFPE 408 Crèche située 131-133, rue Falguière (15e) - Convention de gestion avec Paris Habitat OPH.

2015 DFPE 426 Convention avec les ministères économiques et financiers, relative à la gestion des crèches situées dans les locaux des ministères, 8 place Bataillon du Pacifique (12e).

2015 DFPE 433 Attribution d'un marché de mise à disposition de places d'accueil de petite enfance au sein de la crèche hospitalière de l'hôpital des Quinze-Vingt (12e).

2015 DFPE 437 Subvention et avenant n° 3 (90.891 euros) avec l'association Les Petits Loups (19e) pour la crèche parentale Les Petits Loups (19e).

2015 DPA 78 Crèche 21/29, rue Justice (20e) - Construction - Approbation du principe de l'opération - Marché de maîtrise d'œuvre, modalités de passation, autorisations administratives.

2015 DPA 79 Crèche 34 rue Petit (19e) - Restructuration - Approbation du principe de l'opération - Marché de maîtrise d'œuvre - Modalités de passation et autorisations administratives.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2015 DPE 77 Prestations intellectuelles avec le Syctom pour la réalisation d'un garage à bennes quai de Seine à Saint-Ouen (93) - Convention de groupement de commandes - Principe et modalités de passation.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2015 DDEEES 254 Subvention (10.000 euros) à la Chambre Professionnelle des Artisans Boulangers-Pâtisseries de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne (CPABP) au titre de la Fête du Pain 2016.

2015 DDEEES 255 Subvention (5.000 euros) à l'association Société des Meilleurs Ouvriers de France.

2015 DDEEES 260 Halles et marchés - Fixation du délai minimal, pour le titulaire d'une autorisation d'occupation du domaine public, de présentation d'un successeur.

2015 DDEEES 274 Marché aux puces de la Porte de Montreuil (20e) - Augmentation des droits de place applicables aux commerçants et exonération partielle pour le stationnement de camions sur des places de vente.

2015 DDEEES 275 Marché aux puces de Montreuil (20e) - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public.

2015 DDEEES 287 Exonération des droits de place dus par les commerçants abonnés des marchés parisiens affectés par les attentats du 13 novembre 2015.

2015 DDEEES 115-G Subvention (150.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour la rénovation de locaux commerciaux Porte de Vanves.

2015 DU 207 Exonération des droits de voiries 2016 des commerces affectés par les attentats du 13 novembre 2015.

2015 SG 86 Réaménagement du quartier des Halles (1er). Communication au Conseil de Paris du rapport d'activité de la Commission de règlement amiable des Halles.

2015 DDEEES 74 Subvention (5.000 euros) à l'association Au fil de l'eau pour les illuminations de fin d'année 2014 (4e).

2015 DDEEES 75 Subvention (14.700 euros) à l'association des commerçants Cinq sur Cinq pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (5e).

2015 DDEEES 76 Subvention (4.700 euros) au Comité Soufflot pour les illuminations de fin d'année 2014 (5e).

2015 DDEEES 80 Subvention (9.700 euros) à l'association Saint-Placide Cherche-Midi pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (6e).

2015 DDEEES 86 Subvention (11.600 euros) au Comité Sèvres Croix-Rouge 6e/7e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (7e).

2015 DDEEES 93 Subvention (2.200 euros) à l'association les lucioles de Maubeuge Rochechouart pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (9e).

2015 DDEEES 123 Subvention (6.200 euros) à l'association des commerçants Bellevillois pour les illuminations de fin d'année 2014 (20e).

2015 DDEEES 237 Subvention (3.300 euros) au Comité Francs Bourgeois pour les illuminations de fin d'année 2014 (3e).

2015 DDEEES 238 Subvention (13.900 euros) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (18e).

2015 DDEES 239 Subvention (11.900 euros) à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fin d'année 2014 (18e).

2015 DDEES 240 Subvention (5.100 euros) à l'association la Colline du XXe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (20e).

2015 DDEES 264 Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants et des artisans de l'avenue du Général Leclerc - ACAGL14 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015.

2015 DDEES 265 Subvention (2.100 euros) à l'association des commerçants de la rue du Temple pour les illuminations de fin d'année 2014 (4e).

2015 DDEES 269 Subvention (4.500 euros) et convention avec l'association Viaduc des Arts Paris pour les illuminations de fin d'année 2015 (12e).

2015 DDEES 270 Subvention (11.300 euros) et convention avec l'association les Ternes Paris XVII pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (17e).

2015 DDEES 278 Subvention (8.200 euros) à l'association artisanale et commerciale de Paris-Bercy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (12e).

2015 DDEES 282 Subvention (20.700 euros) et convention avec le Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (8e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2015 DDCT 129 Subventions (26.473 euros) fonds du maire à 6 associations du 3e arrondissement.

2015 DDCT 131 Subventions (22.182 euros) fonds du maire à 4 associations du 6e arrondissement.

2015 DDCT 132 Subvention (5.093 euros) fonds du maire au Comité des Fêtes et de Solidarité du 8e arrondissement.

2015 DDCT 133 Subventions (11.630 euros) fonds du maire à 12 associations du 7e arrondissement.

2015 DDCT 135 Subventions (6.680 euros) fonds du maire en faveur de 8 associations du 12e arrondissement.

2015 DDCT 150 Subventions (23.400 euros) fonds du maire à 6 associations et au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP 19e).

2015 DDCT 154 Subventions (26.500 euros) à quatre associations au titre de la vie associative et de la démocratie locale.

2015 DDCT 156 Subventions (73.000 euros) fonds du maire en faveur de 7 associations du 16e arrondissement.

2015 DDCT 158 Subventions (3.000 euros) fonds du maire à 2 associations du 14e arrondissement.

2015 DDCT 159 Subvention (7.000 euros) fonds du maire à l'association "Groupement Jeunes Créateurs Parisiens" (20e).

2015 DDCT 161 Subventions (27.886 euros) fonds du maire en faveur de 6 associations du 4e arrondissement.

2015 DDCT 162 Subventions (2.035 euros) fonds du maire à 2 associations du 9e arrondissement.

2015 DDCT 163 Subvention (24.000 euros) fonds du maire à une association du 10e arrondissement.

2015 DDCT 164 Subventions (10.300 euros) fonds du maire en faveur de 4 associations du 15e arrondissement.

2015 DDCT 169 Subvention (5.000 euros) à l'association "Institut de recherches et d'études de la libre pensée" IRELP.

2015 DJS 226 Subvention (7.600 euros) et convention avec l'association Pulsart - Montreuil (93).

2015 DJS 254 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Ere de Jeu-Montreuil (93).

2015 DJS 309 Signature du contrat jeunesse du 14e arrondissement.

2015 DJS 310 Signature du contrat jeunesse du 15e arrondissement.

2015 DJS 313 Signature du contrat jeunesse du 12e arrondissement.

2015 DJS 318 Signature du contrat jeunesse des 2e, 3e et 4e arrondissements.

2015 DJS 319 Signature du contrat jeunesse du 10e arrondissement.

2015 DJS 320 Signature du contrat jeunesse du 18e arrondissement.

2015 DJS 321 Signature du contrat jeunesse du 19e arrondissement.

2015 DJS 311 Subvention (38.000 euros) et convention avec l'Association Régionale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA) Aubervilliers (93).

2015 DJS 323 Subvention (10.000 euros) et convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13e).

2015 DJS 378 Subvention (5.100 euros) à l'association Esprit d'Ebène (18e).

2015 DJS 382 Subvention (2.000 euros) à l'association Conseil Parisien du Mouvement de la Paix (4e).

2015 DJS 386 Subvention (1.500 euros) à l'association Sirius Productions (18e).

2015 DJS 391 Centre d'animation Binet (18e) - Contrat de transaction avec l'association CJP 18N.

2015 DDEEES 201 Bourse du Travail Paris 10e - 7 Unions Départementales syndicales - Subvention 2016 (1.218.250 euros) - Acomptes et avenant n° 6.

2015 DDEEES 206 Bourse du Travail Paris 10e - Subvention 2016 à la Commission Administrative (303.500 euros) et avenant à la convention trisannuelle du 19/12/2013.

2015 DDEEES 50-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Mozaïk RH (10e).

2015 DDEEES 56-G Subvention (310.000 euros) et convention avec l'association Carrefours pour l'Emploi, Armées/Collectivité/Entreprise (7e).

2015 DDEEES 57-G Subvention (500.000 euros) avenant à la convention pluriannuelle 2013 et convention pluriannuelle 2016-2018 avec l'association École de la 2e chance de Paris (18e).

2015 DDEEES 136-G Subvention (23.700 euros) et convention avec l'association Réseau Cité des Métiers (19e).

2015 DDEEES 153-G Subvention (75.000 euros) et convention avec la Fondation Agissons pour l'emploi sous l'égide de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (Saint Denis 93200).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2015 DDEEES 12-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association des Professionnels de la Mode et du Design de la Goutte d'Or (18e).

2015 DJS 295 - DDCT Subvention (13.000 euros) et avenant à convention avec l'association Espoir 18 (18e).

2015 DJS 363 - DDCT Subvention (3.000 euros) à l'association 13 Pour Tous (13e).

2015 DJS 364 - DDCT Subvention (1.500 euros) à l'association Culture Prioritaire Courbevoie (92).

Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2015 DDEEES 63-G Subvention (1.250.000 euros) et convention avec l'association PLIE de Paris Nord-Est (18e).

Mme Pauline VÉRON et Mme Antoinette GUHL, rapporteures.

2015 DDCT 170 Subventions (30.000 euros) à deux associations qui accompagnent la mobilisation des bénévoles dans le cadre de l'accueil des réfugiés à Paris.

2015 DDEES 117-G Subvention (3.270.000 euros) et contribution financière (250.000 euros) concernant le décrochage des jeunes, convention pluriannuelle avec la Mission Locale de Paris.

Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, rapporteuses.

2015 DASES 33 Subvention (24834 euros) au Secours catholique (7e) pour son centre d'accueil de demandeurs d'asile occupant des locaux communaux situés 23,boulevard de la Commanderie (19e). Convention annuelle.

2015 DASES 546-G Subvention (28 870 euros) et convention à la Fondation de l'Armée du Salut (20e). Distribution de repas auprès des réfugiés installés dans l'enceinte de l'ancien lycée Jean Quarré (19e).

2015 DFPE 424 Subvention (12.100 euros) à l'association UNICEF France (6e) pour la réalisation d'un dépliant présentant les droits de l'enfant.

2015 DFPE 438 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 (19e) pour son action de soutien à la parentalité Une place pour tous.

2015 DFPE 439 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (6.000 euros) et avenant à la convention avec l'association "Florimont - Le Château Ouvrier" (14e) pour le projet "VIDEADO".

2015 DASES 158-G Subvention (7.000 euros) avec la Fondation PremUp (6e).

2015 DASES 260-G EHPAD Alice PRIN, 5 à 17 rue Maria Helena Vieira Silva (14e) - Convention d'habilitation pour l'accueil de bénéficiaires de l'aide sociale.

2015 DASES 450-G Subvention (60.000 euros) et convention pluriannuelle signée avec l'association du Parc Georges Brassens (15e).

2015 DASES 487-G Subvention (5.000 euros) et avenant à convention avec l'association Epicerie Solidaire-Entraide Notre Dame de Grâce de Passy gérant une épicerie sociale.

2015 DASES 496-G Marchés à bons de commande relatifs à la réalisation de prestations régulières et occasionnelles d'accompagnement physique de jeunes confiés au service de l'aide sociale à l'enfance du département.

2015 DASES 524-G Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association Une Chorba pour Tous pour ses activités de médiation sociale et d'aide à l'accès aux droits et pour son action de distribution alimentaire.

2015 DASES 534-G Participation (21 000 euros) et convention avec l'association Le Refuge pour le fonctionnement de son accueil de jour à Pantin (Seine Saint Denis).

2015 DASES 535-G Participation (160 000 euros) et subvention (18 000 euros) relatives au fonctionnement d'actions de distribution alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris

2015 DASES 552-G Trois participations (73.184 euros) et une subvention (10.000 euros) relatives au fonctionnement de quatre bagageries parisiennes (1er, 5e, 15e, 20e arrondissements).

2015 DASES 558-G Participation (15.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Connect pour son programme "Connexions solidaires".

2015 DASES 562-G Subvention (15.000 euros) à l'association Un ballon pour l'insertion (92700 Colombes) pour l'organisation de séjours de remobilisation pour des personnes très précaires, en parcours d'insertion.

2015 DDEES 85-G Subvention (360.000 euros) et convention avec l'association Aurore (15e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2015 DASES 541-G Fonds de Solidarité pour le Logement - Convention de financement transitoire pour 2016 relative aux activités d'intermédiation locative.

2015 DASES 564-G Subvention (124.432 euros) à un nouveau Centre d'hébergement de 45 places pour femmes sans abri et primo-arrivantes enceintes ou avec enfants en bas âgés à Bourg-la-Reine (92) géré par le CASVP.

Mme Dominique VERSINI, M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

2015 DAC 626 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Génériques (12e).

2015 DAC 657 Subvention (500 euros) à l'association Aide aux anciens militaires et anciens combattants A.A.M.A.C. (15e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2015 DLH 208 Communication relative au rapport d'activité du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris (année 2014).

M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2015 DFA 138 Communication sur les rapports des délégataires de service public remis au titre de l'exercice 2014.

2015 DFA 139 Communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris pour l'exercice 2014.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 8 décembre 2015

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Antoinette GUHL, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL et Pauline VÉRON.

MM. David BELLARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jérôme COUMET, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ETIENNE et Daniel VAILLANT.

Absent-e-s :

Mmes Rachida DATI, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Danielle SIMONNET.

MM. Jean-Bernard BROS, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, Jean-François LAMOUR et François VAUGLIN.

Excusé :

M. Julien BARGETON.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

A 9 heures, les membres de la Commission ont auditionné Mme Catherine CARELY, Présidente de la Chambre des Notaires de Paris, et M. Alain JOUBERT, Secrétaire général. Mme CARELY a donné à la Commission une analyse de l'évolution du marché immobilier parisien, analyse permettant d'actualiser les chiffres de ce secteur important pour les recettes de la Ville et de mieux en cerner les prévisions.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (article 19 du Règlement intérieur).

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 111 à son ordre du jour (dont 28 au Conseil départemental) :

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats - M. BARGETON, rapporteur

Examen du tableau DF relatif à la dette.

DFA 133 et 58G Budgets primitifs de la Ville et du Département pour 2016 : Le rapport budgétaire est distribué aux membres de la Commission. Interventions de MM. SAINT-ETIENNE, de FROMENT, LEGARET, BONNET et GLEIZES.

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration - M. GREGOIRE, rapporteur

DFA 54 - DRH G et DFA 129 - DRH G Budgets primitifs emplois 2016 pour les services départementaux et municipaux : intervention de M. SAINT-ETIENNE.

IG 1 Communication sur le rapport annuel de l'Inspection générale 2014-2015 : intervention de M. de FROMENT.

Vœux et amendements :

41 vœux et 42 amendements ont été déposés.

Séance levée à 11 heures 15.

Prochaine Commission le mardi 9 février 2016.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 7 décembre 2015

Présent-e-s :

Mmes Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Caroline MECARY, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Anne SOUYRIS, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

Excusé-e-s :

Mmes Catherine DUMAS, Afaf GABELOTAUD et Marielle de SARNEZ.

Absent-e-s :

Mmes Yamina BENGUIGUI, Cécile BOULAY-ESPERONNIER, Danièle GIAZZI, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK, François-David CRAVENNE et Bernard JOMIER.

Mme Fadila MEHAL ouvre la séance à 12 heures 01.

- Distribution du programme des spectacles et événements culturels qui se dérouleront à Paris du 8 décembre au 10 février 2016.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

- Mémoire, anciens combattants, correspondant défense :

Présentation par Mme VIEU-CHARIER qui précise que le Comité d'histoire lui est désormais rattaché avec un budget de 134 042 euros.

Intervention de M. GAUDILLERE.

- Culture, patrimoine , métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles :

Présentation par M. JULLIARD qui souligne l'augmentation de la ligne création et animation culturelle et indique qu'il fera début 2016 une présentation détaillée de la répartition des subventions .

Interventions de Mme MEHAL, MM. GIRARD, GAUDILLERE, HODENT.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 51 à l'ordre du jour (dont 2 au Conseil départemental) :

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense-Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

2015 DAC 626 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Génériques (12e) :

Intervention de Mme MÉHAL.

Culture, patrimoine , métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles-M. JULLIARD,rapporteur :

2015 DAC 664 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Le Théâtre Paris-Villette pour le Grand Parquet (18e arrondissement) :

Intervention de Mme MÉHAL sur le reclassement des employés de l'ancienne structure.

Amendements et vœux :

3 amendements (dont 1 technique) 2 vœux rattachés et 9 vœux non rattachés ont été déposés.

M. HODENT a présenté l'amendement au projet 2015 DAC 649 et le vœu du groupe les Républicains, relatif à un meilleur contrôle des versements des subventions aux associations du 12e arrondissement.

Questions diverses

M. DUCLOUX intervient pour remercier M. JULLIARD et les services de la DAC pour le travail accompli dans le 11e arrondissement touché par les attentats de novembre.

M. HODENT souhaite connaître la fréquentation du Théâtre Paris-Villette-Réponse de JULLIARD qui propose de faire, lors de la prochaine Commission un bilan.

Séance levée à 13 heures 05.

Prochaine séance le lundi 8 février à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 7 décembre 2015

Présent-e-s :

Mmes Julie BOILLOT, Colombe BROSEL, Jeanne d'HAUTESERRE, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, Déborah PAWLIK, MM. Claude DARGENT, Didier LE RESTE, Franck LEFÈVRE, Christophe NAJDOVSKI, Mao PÉNINO et Dominique TIBERI.

Excusé-e-s :

Mme Célia BLAUDEL, MM. Pascal JULIEN et Frédéric PÉCHENARD.

Absent-e-s :

Mmes Virginie DASPET, Fanny GAILLANNE, Edith GALLOIS, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, Brigitte KUSTER, Anne-Constance ONGHENA, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Philippe GOUJON, Eric HÉLARD, Thomas LAURET, Patrick TRÉMÈGE et Yann WEHRLING.

Séance ouverte à 10 heures 34.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Transports, voirie, déplacements, espace public

Présentation par M. NAJDOVSKI.

Intervention de Mme BOILLOT au sujet du support de présentation.

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris

Présentation par M. PÉNINOU.

Environnement, développement durable, eau, Plan climat

Présentation par M. NAJDOVSKI, pour Mme BLAUDEL, excusée.

Sécurité, politique de la ville / Préfecture de police

Présentation par Mme BROUSSE.

Interventions de Mmes BOILLOT et M. LEFÈVRE au sujet du support de présentation - Réponse de Mme BROUSSE et M. PÉNINOU.

Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité

Présentation par Mme KOMITÈS.

Aucun projet de délibération parmi les 90 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil départemental) n'a fait l'objet d'une discussion.

Vœux et amendements :

7 amendements (dont 2 techniques), 14 vœux rattachés et 20 vœux non rattachés ont été déposés.

La plupart avaient été déposés pour la séance du Conseil de Paris de novembre puis reportés sur celle de ce mois-ci.

M. DARGENT a cité pour mémoire les amendements techniques aux projets de délibération 2015 DVD 129 et 2015 SG 42, et les 4 amendements du groupe les Républicains au projet de délibération 2015 DDCT 171 (et 10-G).

Vœux rattachés au projet de délibération 2015 SG 42 :

M. LE RESTE a de nouveau présenté les vœux du groupe PC-FG relatifs :

- à la pollution liée à l'utilisation de la Seine ;
- à la politique tarifaire des commerces sur les berges de Seine.

Le vœu du groupe les Républicains, relatif à une étude sur une promenade de Bercy au Port de l'Arsenal, et les vœux du groupe UDI-MODEM, relatif à l'organisation d'un débat en Conseil de Paris sur l'enjeu de la logistique urbaine de marchandises et relatif à un report de calendrier du projet, ont été cités pour mémoire, non présentés.

Outre certains vœux déjà déposés en novembre, ont été cités pour mémoire :

- le vœu du groupe RG-CI rattaché au projet de délibération 2015 DVD 224, relatif à la mise en place d'ateliers de réparations de vélos ;
- le vœu du groupe RG-CI rattaché au projet de délibération 2015 DVD 238, en faveur d'un plan piéton parisien ;
- le vœu du groupe les Républicains rattaché au projet de délibération 2015 DVD 216, relatif à l'indemnisation des entreprises et commerçants dans le cadre du prolongement du tramway T3b nord ;
- le vœu du groupe SOCA relatif à l'extension des zones 30 sur l'ensemble du 19e.

M. DARGENT a présenté le vœu du groupe SOCA relatif au réaménagement de la place des Fêtes.

Mme MOREL a présenté le vœu du GEP relatif au suivi des vœux adoptés en Conseil de Paris - Réponse de M. PÉNINOU.

Séance levée à 11 heures 43.

Prochaine Commission le lundi 8 février 2016 à 10 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 7 décembre 2015

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL, Sylvie CEYRAC, Léa FILOCHE, Nawel OUMER et Dominique VERSINI.

MM. Hervé BÉGUÉ et Bernard JOMIER.

Excusé-e-s :

Mmes Florence BERTHOUT et Hélène BIDARD.

Absent-e-s :

Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI, Fatoumata KONÉ, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB et Mercedes ZUNIGA.

MM. Bernard DEBRÉ, François HAAB, Christian HONORÉ et Atanase PÉRIFAN.

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 15.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (article 19 du Règlement intérieur).

Intervention de Mme CEYRAC sur les budgets relatifs à l'intégration et la prévention spécialisée (Mme BROSSEL, rapporteure).

Intervention de Mmes ATALLAH et CEYRAC sur les budgets relatifs à la solidarité, aux familles, à la petite enfance, à la protection de l'enfance, à lutte contre les exclusions et aux personnes âgées (Mmes VERSINI et OUMER, rapporteures).

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 95 à son ordre du jour (dont 63 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Santé, handicap, relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - M. JOMIER, rapporteur :

DPA 15G et 83 Validation des dossiers d'agendas d'accessibilité : intervention de Mme CEYRAC.

DASES 508G Subventions, conventions et avenant pour la poursuite du programme Paris Santé Nutrition : intervention de Mme CEYRAC.

Vœux et amendements :

8 vœux et 5 amendements ont été déposés.

Mme ATALLAH présente un vœu du groupe GEP relatif à la formation citoyenne au secourisme.

M. BÉGUÉ présente un vœu et un amendement du groupe Communiste - Front de Gauche rattachés au projet de délibération DASES 37 Adoption du Plan Parisien de santé environnementale.

Séance levée à 10 heures 20.

Prochaine Commission le lundi 8 février 2016 à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 7 décembre 2015

Présent-e-s :

Mmes Frédérique CALANDRA, Annick LEPETIT, MM. Eric AZIÈRE, Patrick BLOCHE, Ian BROSSAT, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huong TAN et Alexandre VESPERINI.

Excusé-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIAS, MM. Jacques BAUDRIER et Daniel-Georges COURTOIS.

Absent-e-s :

Mmes Michèle ASSOULINE, Delphine BÜRKLI, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Yves CONTASSOT, Jean-Marie LE GUEN, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC et Christophe NAJDOVSKI.

Séance ouverte à 14 heures 10.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Logement, hébergement d'urgence

Présentation par M. BROSSAT.

Intervention de M. DUBUS.

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité

Présentation par M. MISSIKA.

Présentation :

Chiffres du financement de l'innovation et des structures soutenues par la Ville de Paris - M. MISSIKA.

Interventions de MM. VESPERINI, MISSIKA, TAN et GUILLOT.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 163 à l'ordre du jour (dont 9 au Conseil départemental) :

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

Intervention de M. DUBUS globale sur les projets de délibération de la DLH portant création de logements.
Réponse de M. MISSIKA en l'absence de M. BROSSAT. Intervention de Mme LEPETIT.

Vœux et amendements :

6 amendements (dont 4 techniques), 2 vœux rattachés et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

M. Pierre SOUVENT, Chef du service d'études et de prospection à la Sous-Direction de l'action foncière de la Direction de l'Urbanisme, a présenté l'amendement technique au projet de délibération 2015 DU 133 déposé par l'Exécutif.

Séance levée à 15 heures 03.

Prochaine Commission le lundi 8 février 2016 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 7 décembre 2015

Présent-e-s :

Mmes Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, Aurélie SOLANS et M. Jean-Pierre LECOQ.

Excusée :

Mme Béatrice LECOUTURIER.

Absent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Catherine LECUYER, Sandrine MÉES, MM. Jean-Noël AQUA, Pascal CHERKI, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER et Nicolas NORDMAN.

Mme OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 35.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

- Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs :

Présentation par Mme CORDEBARD.

Intervention de M. LECOQ.

- Université, vie étudiante, recherche :

Présentation par Mme LEMARDELEY.

Pas d'intervention des membres de la Commission

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 31 à l'ordre du jour (dont 7 au Conseil départemental) :

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - Mme CORDEBARD , rapporteure :

2015 DASCO 16 Locaux scolaires municipaux-Avenant n° 3 à convention de location avec l'Académie de Paris.

Intervention de M. LECOQ.

2015 DASCO 122 : Organisation de classes à Paris pour les enfants des écoles élémentaires publiques parisiennes - Marché de services (art.30) - Principe et modalités de passation.

Intervention de M. LECOQ.

2015 DASCO 123 Plan Paris Lecture - Convention entre la Ville de Paris et l'Académie de Paris.

Intervention de Mme SOLANS

2015 DPA 71 - École élémentaire et multi-accueil 73, bd Davout (20e) - Construction - Approbation du principe de l'opération, autorisation de prendre toute décision sur les marchés et autorisations administratives.

Intervention de M. LECOQ.

2015 DPA 97 : Remplacement des façades et modernisation des réseaux de génie climatique - Groupe scolaire 47, avenue d'Ivry (13e). Avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

Intervention de Mme OLIVIER.

Université, vie étudiante, recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Aucun projet de délibération n'a fait l'objet d'une discussion, parmi les 20 inscrites à l'ordre du jour.

Amendements et vœux :

5 amendements rattachés au projet de délibération 2015 DASCO 10 et 4 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme SOLANS a présenté l'amendement du Groupe écologiste de Paris au projet de délibération 2015 DASCO 10 et le vœu relatif au renforcement des écoles maternelles du secteur Tanger/Aubervilliers.

M. LECOQ a présenté les 2 vœux du groupe Les Républicains relatifs :

- aux dotations de fonctionnement des cités scolaires pour 2016.
- à la création d'un nouvel ensemble scolaire dans le 8e arrondissement.

Séance levée à 16 heures 45.

Prochaine Commission le 8 février 2016.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 7 décembre 2015

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Ann-Katrin JÉGO, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS et Sergio TINTI.

Excusé-e-s :

Mme Véronique LEVIEUX et M. Hermano SANCHES RUIVO.

Absent-e-s :

Mmes Célia BLAUDEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sandrine CHARNOZ, MM. Jacques BOUTAULT et Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 17 heures 06.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Sports et tourisme

Présentation par M. MARTINS.

Interventions de M. AURIACOMBE et M. BERTHAULT.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse

Présentation par Mme VÉRON.

Relations internationales, francophonie, Europe

Présentation par M. KLUGMAN.

Présentation :

Point sur l'avancement de l'organisation de l'Euro 2016 - M. MARTINS.

Intervention de M. AURIACOMBE. Le support de la présentation sera transmis aux membres de la Commission.

Projet de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 77 à l'ordre du jour (dont 3 au Conseil départemental) :

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure :

2015 DDCT 170 Subventions (30.000 euros) à deux associations qui accompagnent la mobilisation des bénévoles dans le cadre de l'accueil des réfugiés à Paris :

Intervention de Mme ATALLAH - Réponse de Mme VÉRON. Intervention de Mme JÉGO.

Vœux et amendements :

1 amendement technique, 1 vœu rattaché et 5 vœux non rattachés ont été déposés.

M. MARTINS a évoqué le vœu des groupes SOCA et PC-FG relatif à l'attribution de la dénomination Laurent SCHWOB à un équipement sportif du 19e.

Mme VÉRON a présenté l'amendement technique de l'Exécutif au projet de délibération 2015 DDCT 155.

M. TINTI a cité pour mémoire le vœu du groupe les Républicains, relatif à la marche des dignités, et le vœu du même groupe, rattaché au projet de délibération 2015 DGSR 73, relatif à l'aménagement de la place de Fontenoy et à l'organisation par l'UNESCO de visites des scolaires de l'arrondissement.

Questions diverses :

M. TINTI a rappelé qu'une visite de la Cité Internationale des Arts était organisée le mercredi 9 décembre 2015 à 10 heures 30 et qu'une visite du site de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) était en cours de préparation.

M. KLUGMAN est revenu sur le Sommet des élus pour le Climat qui s'est tenu le vendredi 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville.

Séance levée à 18 heures13.

Prochaine Commission le lundi 8 février 2016 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Lundi 14 décembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance

ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du règlement :

Mme Hélène BIDARD, M. Philippe DUCLOUX, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Myriam EL KHOMRI, M. Patrick KLUGMAN.

Lundi 14 décembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusée au sens du règlement :

Mme Hélène BIDARD.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, M. Patrick KLUGMAN, M. Yann WEHRLING.

Mardi 15 décembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François LAMOUR.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Patrick KLUGMAN.

Mardi 15 décembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla

DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Hélène BIDARD, M. François-David CRAVENNE, M. Jean-François LAMOUR.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Edith GALLOIS.

Mercredi 16 décembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao

PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Hélène BIDARD, Mme Antoinette GUHL, M. Jean-François LAMOUR.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI.

Mercredi 16 décembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BEGUE, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Hélène BIDARD, Mme Frédérique CALANDRA, M. Jean-François LAMOUR.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Yves POZZO di BORGO.

Annexe n° 1 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2016.**RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2016)	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	44 072,75	
02000	Secrétariat général	7 672 215,39	6 185 668,00
03000	Inspection générale	16 568,41	
05000	Systèmes et technologies de l'information	4 544 345,12	120 000,00
06000	Information et communication	457 973,21	
08000	Prévention et protection	815 027,46	
09000	Affaires juridiques	231 915,46	40 970,00
10000	Ressources humaines	1 499 181,87	
12000	Finances et achats	45 414 000,00	
13000	Immobilier, logistique et transports	56 997 376,88	
14000	Démocratie, citoyens et territoires	21 307 810,99	
15000	Politique de la ville et de l'intégration	36 202,39	
21000	Patrimoine et architecture	933 351 105,93	576 155 168,14
23000	Espaces verts et environnement	199 092 147,00	7 079 373,04
30000	Familles et petite enfance	288 896 957,11	4 345 445,67
34000	Action sociale, enfance et santé	1 859 985,48	
40000	Affaires culturelles	335 719 397,26	42 697 345,05
50000	Finances (services financiers communs)	60 235 000,00	328 235 000,00
51000	Finances	3 041 854,46	3 041 854,46
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	413 290 352,12	5 000 000,00
60000	Urbanisme	241 201 409,08	112 605 241,01
61000	Voirie et déplacements	931 643 222,05	108 492 156,70
64000	Propreté et eau	206 894 808,62	5 167 222,19
65000	Logement et habitat	21 490 636,09	167 870,93
80000	Affaires scolaires	436 862 651,06	29 553,00
88000	Jeunesse et sports	431 880 672,54	23 573 403,51
MISSIONS ORGANIQUES		4 644 496 888,73	1 222 936 271,70
90000	Dons et legs	3 499 390,81	4 570 522,00
90001	Etudes	17 306 833,31	2 018 812,28
90002	Grands projets de rénovation urbaine	102 676 198,18	35 360 968,99
90003	Action en faveur des personnes handicapées	21 911 520,23	1 294 200,00
90004	Opérations sous mandat	93 864 663,10	27 258 939,87
90005	Schéma directeur informatique	95 805 672,27	
90006	Compte foncier	1 467 464 285,40	769 219 529,79
90007	Avances de trésorerie	54 620 000,00	48 118 411,43
90010	Subventions d'équipement	2 095 842 105,10	179 339 178,10
90011	Avances sur marchés	33 948 722,98	33 656 002,30
90012	Budget participatif parisien	48 500 000,00	
90013	Budget participatif d'arrondissements	32 481 500,00	
MISSIONS TRANSVERSALES		4 067 920 891,38	1 100 836 564,76
TOTAL GENERAL		8 712 417 780,11	2 323 772 836,46

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	23 423 100,00		19 160 755,00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	322 165 000,00		348 836 919,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	273 408 340,00		294 462 244,00		
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	606 736 335,00		738 144 666,00		
	Total des dépenses d'équipement	1 225 732 775,00		1 400 604 584,00		
10	DOTATIONS, FOND DIVERS ET RESERVES	220 000,00		220 000,00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	770 000,00		280 000,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	309 636 257,00		262 065 160,00		
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	22 000 000,00		3 500 000,00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31 085 000,00		45 184 000,00		
020	DEPENSES IMPREVUES	1 500 000,00		1 500 000,00		
	Total des dépenses financières	364 711 257,00		312 749 160,00		
45...1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	7 507 300,00		11 817 887,00		
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 597 951 332,00		1 725 171 631,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	3 460 000,00		356 253 000,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	304 498 008,00		233 574 500,00		
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	307 958 008,00		589 827 500,00		
	TOTAL	1 905 909 340,00		2 314 999 131,00		
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)						+
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	62 738 600,00		52 927 758,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	772 684 099,00		1 138 162 312,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 100 000,00		20 000 000,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000 000,00				
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			1 188 330,00		
	Total des recettes d'équipement	843 522 699,00		1 212 278 400,00		
10	DOTATIONS, FOND DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	145 810 000,00		125 810 000,00		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	50 000,00		40 000,00		
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	68 615 753,00		40 650 710,00		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	188 325 000,00		245 960 000,00		
	Total des recettes financières	402 800 753,00		412 460 710,00		
45...2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	3 370 000,00		18 913 112,00		
	Total des recettes réelles d'investissement	1 249 693 453,00		1 643 652 222,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	21 544 277,00		174 336 418,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	330 173 403,00		323 435 991,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	304 498 008,00		233 574 500,00		
	Total des recettes d'ordre d'investissement	656 215 688,00		671 346 909,00		
	TOTAL	1 905 909 340,00		2 314 999 131,00		
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						+
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 + RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 + DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généralistes des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	656 029 500,00	360 888 140,00	6 278 200,00	114 609 982,00	67 708 229,00	58 677 167,00
	Dépenses réelles	285 676 500,00	218 888 140,00	6 278 200,00	111 609 982,00	67 308 229,00	57 252 667,00
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
020	DEPENSES IMPREVUES	1 500 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	210 000,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	210 000,00					
18	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	235 510 500,00	54 000,00		1 596 634,00	8 064 026,00	
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000 000,00	6 153 335,00		1 700 000,00	2 300 000,00	1 228 087,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		37 754 000,00	3 290 000,00	16 966 440,00	11 310 000,00	64 544,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 815 400,00	9 268 200,00	420 000,00	6 578 608,00	5 121 000,00	1 369 036,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	35 930 600,00	165 493 132,00	630 000,00	84 624 300,00	37 250 091,00	54 591 000,00
28	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	3 500 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000 000,00	84 000,00				
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers		81 473,00	1 938 200,00	144 000,00	3 263 112,00	
	Dépenses d'ordre	370 353 000,00	142 000 000,00	0,00	3 000 000,00	400 000,00	1 424 500,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	356 251 000,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	14 100 000,00	142 000 000,00		3 000 000,00	400 000,00	1 424 500,00
	Restes à réaliser - reports dépenses						
RECETTES							
	Total recettes d'investissement	#####	142 000 000,00	450 000,00	3 000 000,00	5 166 442,00	6 475 033,00
	Recettes réelles	946 722 022,00	0,00	450 000,00	0,00	4 766 442,00	5 050 533,00
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	32 960 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	120 000 000,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 000 000,00				315 000,00	5 050 533,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	783 759 312,00					
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					1 188 330,00	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 710,00					
45	Opérations pour compte de tiers			450 000,00		3 263 112,00	
	Recettes d'ordre	451 872 409,00	142 000 000,00	0,00	3 000 000,00	400 000,00	1 424 500,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	114 336 418,00					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	323 435 991,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	14 100 000,00	142 000 000,00		3 000 000,00	400 000,00	1 424 500,00
	Restes à réaliser - reports recettes						

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
7 161 500,00	56 785 746,00	228 652 000,00	730 872 667,00	27 336 000,00	2 314 999 131,00	
7 161 500,00	53 785 746,00	228 652 000,00	661 222 667,00	27 336 000,00	1 725 171 631,00	
					0,00	010
					1 500 000,00	020
			10 000,00		220 000,00	10
			70 000,00		280 000,00	13
		40 000,00	5 300 000,00	11 500 000,00	262 065 160,00	16
					0,00	18
50 000,00	83 333,00		4 600 000,00	46 000,00	19 160 755,00	20
	7 651 935,00	225 902 000,00	39 858 000,00	6 040 000,00	348 836 919,00	204
150 000,00	1 750 000,00	10 000,00	265 155 000,00	825 000,00	294 462 244,00	21
					0,00	22
6 937 500,00	44 088 790,00	2 700 000,00	300 224 253,00	5 675 000,00	738 144 666,00	23
					3 500 000,00	28
			39 850 000,00	3 250 000,00	45 184 000,00	27
					0,00	
					0,00	
24 000,00	211 688,00		6 155 414,00		11 817 887,00	45
0,00	3 000 000,00	0,00	69 650 000,00	0,00	589 827 500,00	
					356 253 000,00	040
	3 000 000,00		69 650 000,00		233 574 500,00	041
RECETTES						
80 000,00	5 526 300,00	354 743 000,00	398 963 925,00	0,00	2 314 999 131,00	
80 000,00	2 526 300,00	354 743 000,00	329 313 925,00	0,00	1 643 652 222,00	
					0,00	010
			213 000 000,00		245 960 000,00	024
			5 810 000,00		125 810 000,00	10
	2 526 300,00		35 035 925,00		52 927 758,00	13
		354 443 000,00			1 138 202 312,00	16
					0,00	18
					0,00	20
			20 000 000,00		20 000 000,00	204
					0,00	21
					0,00	22
					1 188 330,00	23
					0,00	26
		300 000,00	40 348 000,00		40 650 710,00	27
80 000,00			15 120 000,00		18 913 112,00	45
0,00	3 000 000,00	0,00	69 650 000,00	0,00	671 346 909,00	
					114 336 418,00	021
					323 435 991,00	040
	3 000 000,00		69 650 000,00		233 574 500,00	041
-7 081 500,00	-51 259 446,00	126 091 000,00	-331 908 742,00	-27 336 000,00	0,00	

Annexe n° 2 - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	701 899 454,00		700 434 058,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 042 195 268,00		2 070 155 830,00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	451 071 498,00		485 408 669,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 635 950 248,00		1 623 118 285,00		
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 397 410,00		3 397 410,00		
	Total des dépenses de gestion courante	4 834 513 878,00		4 882 514 252,00		
66	CHARGES FINANCIERES	148 198 154,00		139 800 861,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 810 250,00		30 929 398,00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	3 408 000,00		3 400 000,00		
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 020 930 282,00		5 056 644 511,00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	21 544 277,00		114 336 418,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	330 173 603,00		323 435 991,00		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	351 717 880,00		437 772 409,00		
	TOTAL	5 372 648 162,00		5 494 416 920,00		
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	11 730 000,00		6 730 000,00		
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	303 521 729,00		314 307 492,00		
73	IMPOTS ET TAXES	3 314 934 834,00		3 820 868 182,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 190 971 511,00		516 291 354,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	517 591 998,00		456 269 452,00		
	Total des recettes de gestion courante	5 338 750 072,00		5 114 466 480,00		
76	PRODUITS FINANCIERS	19 925 090,00		19 445 440,00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 513 000,00		4 252 000,00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 369 188 162,00		5 138 163 920,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	3 460 000,00		356 253 000,00		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	3 460 000,00		356 253 000,00		
	TOTAL	5 372 648 162,00		5 494 416 920,00		
						+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	935 603 204,00	1 136 444 973,00	68 188 042,00	612 495 418,00	305 156 709,00	203 993 426,00
	Dépenses réelles	497 830 795,00	1 136 444 973,00	68 188 042,00	612 495 418,00	305 156 709,00	203 993 426,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 700 000,00	214 505 841,00	11 275 042,00	39 819 533,00	22 876 018,00	63 575 117,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		410 815 946,00	49 583 000,00	436 928 194,00	123 411 700,00	124 846 100,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	344 577 385,00	140 831 284,00				
022	DEPENSES IMPREVUES	3 400 000,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 001 000,00	344 149 802,00	7 330 000,00	133 448 230,00	158 853 793,00	13 551 709,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 397 410,00					
66	CHARGES FINANCIERES	121 500 000,00	17 000 000,00		1 300 861,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 235 000,00	9 142 100,00		998 600,00	15 198,00	2 020 500,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Dépenses d'ordre	437 772 409,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	114 336 418,00					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	323 435 991,00					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - reports dépenses						
RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	3 446 719 220,00	191 002 123,00	1 377 500,00	16 979 012,00	14 713 642,00	107 128 956,00
	Recettes réelles	3 444 869 220,00	191 002 123,00	1 377 500,00	16 979 012,00	14 713 642,00	107 128 956,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		6 730 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		15 387 991,00	810 000,00	14 022 284,00	12 880 883,00	35 425 056,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 113 250 433,00	262 000,00		80 000,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	317 568 787,00	3 527 369,00	237 500,00	2 189 418,00	469 799,00	46 830 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		161 989 263,00	330 000,00	639 310,00	1 004 460,00	24 843 900,00
76	PRODUITS FINANCIERS	13 000 000,00	944 000,00				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 050 000,00	2 161 500,00		48 000,00	358 500,00	30 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Recettes d'ordre	1 850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 850 000,00					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	2 511 116 016,00	-945 442 850,00	-66 810 542,00	-595 516 406,00	-290 443 067,00	-96 864 470,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
788 581 027,00	419 604 585,00	29 262 923,00	964 687 431,00	30 399 182,00	5 494 416 920,00	
788 581 027,00	419 604 585,00	29 262 923,00	964 687 431,00	30 399 182,00	5 056 644 511,00	
1 653 314,00	34 142 207,00	7 013 123,00	294 649 481,00	5 224 382,00	700 434 058,00	011
47 860 700,00	326 149 490,00	18 253 300,00	521 265 800,00	11 041 600,00	2 070 155 830,00	012
					485 408 669,00	014
					3 400 000,00	022
739 067 013,00	59 312 888,00	3 996 500,00	144 472 150,00	13 935 200,00	1 623 118 285,00	65
					3 397 410,00	658
					139 800 861,00	68
			4 300 000,00	198 000,00	30 929 398,00	87
					0,00	88
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 772 409,00	
					114 336 418,00	023
					323 435 991,00	042
					0,00	043
RECETTES						
3 589 963,00	221 015 230,00	446 032 000,00	1 022 975 134,00	22 884 140,00	5 494 416 920,00	
3 589 963,00	221 015 230,00	91 629 000,00	1 022 975 134,00	22 884 140,00	5 138 163 920,00	
					6 730 000,00	613
	84 187 470,00	1 000 000,00	138 921 708,00	11 672 100,00	314 307 492,00	70
			707 061 329,00	214 420,00	3 820 868 182,00	73
3 489 963,00	136 827 760,00	997 000,00	3 740 758,00	413 000,00	516 291 354,00	74
100 000,00		86 532 000,00	170 464 899,00	10 365 620,00	456 269 452,00	75
		3 000 000,00	2 501 440,00		19 445 440,00	76
		100 000,00	285 000,00	219 000,00	4 252 000,00	77
					0,00	78
0,00	0,00	354 403 000,00	0,00	0,00	356 253 000,00	
		354 403 000,00			356 253 000,00	042
					0,00	043
-784 991 064,00	-198 589 355,00	416 769 077,00	58 287 703,00	-7 515 042,00	0,00	

Annexe n° 3 - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2016.**RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2016)	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire		
02000	Secrétariat général		
03000	Inspection générale		
05000	Systèmes et technologies de l'information		
06000	Information et communication	194 829,50	
08000	Prévention et protection		
09000	Affaires juridiques		
10000	Ressources humaines	114 420,43	
12000	Finances et achats	60 000,00	
13300	Immobilier, logistique et transports	848 625,22	
14000	Démocratie, citoyens et territoires		
21000	Patrimoine et architecture	2 788 456,49	
23000	Espaces verts et environnement		
30000	Familles et petite enfance	8 592 825,35	211 647,15
34000	Action sociale, enfance et santé	45 851 152,46	8 990 058,65
40000	Affaires culturelles	1 493 069,51	200 000,00
50000	Finances (services financiers communs)	6 715 000,00	20 000 000,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	5 447 127,14	239 119,00
60000	Urbanisme		
61000	Voirie et déplacements		
64000	Propreté et eau		
65000	Logement et habitat	1 543 517,81	
80000	Affaires scolaires	133 911 077,45	19 238 213,72
88000	Jeunesse et sports	38 803,15	
MISSIONS ORGANIQUES		207 598 904,51	48 879 038,52
90000	Dons et legs	3 017 042,03	35 080,83
90001	Etudes	1 368 014,95	0,00
90002	Grands projets de rénovation urbaine	67 529 241,75	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	2 467 722,52	0,00
90004	Opérations sous mandat	4 226 961,61	1 323 734,00
90005	Schéma directeur informatique	7 232 150,15	5 000 000,00
90006	Compte foncier	3 945 136,19	0,00
90007	Avances de trésorerie	3 483 438,00	4 180 000,00
90010	Subventions d'équipement	1 252 802 351,05	791 101 647,21
90011	Avances sur marchés	9 000 000,00	7 500 000,00
90012	Budget participatif parisien	4 400 000,00	0,00
MISSIONS TRANSVERSALES		1 359 472 058,25	809 140 462,04
TOTAL GENERAL		1 567 070 962,76	858 019 500,56

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL		BUDGET PRIMITIF		
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II	
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT					A2.1	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	920 000,00		810 000,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (Y COMPRIS PROGRAMMES)(8)	2 537 000,00		1 461 000,00		
204	Subventions d'équipement versées (8)	144 610 622,00		162 864 333,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	5 001 020,00		3 421 500,00		
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4) (8)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	35 052 043,00		38 884 091,00		
Total des dépenses d'équipement		188 120 685,00		207 440 924,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (8)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA, REGIE) (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	500 000,00		250 000,00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (8)	3 979 050,00		250 000,00		
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00		1 000 000,00		
Total des dépenses financières		5 479 050,00		1 500 000,00		
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	2 943 957,00		3 808 370,00		
Total des dépenses réelles d'investissement		196 543 692,00		212 749 294,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)	86 500 000,00		88 800 000,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	10 500 000,00		5 500 000,00		
Total des dépenses d'ordre d'investissement		97 000 000,00		94 300 000,00		
TOTAL		293 543 692,00		307 049 294,00		
					+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
					=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en II-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS			BUDGET PRINCIPAL		BUDGET PRIMITIF	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II	
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT					A2.2	
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138) (11)	107 283 771,00		105 449 506,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)	71 238 809,00				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (11)					
204	Subventions d'équipement versées (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)					
Total des recettes d'équipement		178 522 580,00		105 449 506,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (SAUF 1068)	10 000 000,00		10 000 000,00		
1068	EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFÉRABLES (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA, REGIE) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)	4 388 612,00		208 612,00		
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					
Total des recettes financières		14 388 612,00		10 208 612,00		
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	5 032 500,00				
Total des recettes réelles d'investissement		197 943 692,00		115 658 118,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)			91 891 176,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	85 100 000,00		94 000 000,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	10 500 000,00		5 500 000,00		
Total des recettes d'ordre d'investissement		95 600 000,00		191 391 176,00		
TOTAL		293 543 692,00		307 049 294,00		
					+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						
					=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						
Pour information :						
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.				AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)		

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

**VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généralx (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico- sociale
	TOTAL DEPENSES	101 860 000,00	3 212 000,00	150 000,00	38 412 546,00	2 849 333,00	5 833 995,00
	DEPENSES REELLES	9 580 000,00	2 712 000,00	150 000,00	37 912 546,00	2 849 333,00	5 833 995,00
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)				3 804 940,00		3 430,00
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00					
266	Autres formes de participation	250 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	250 000,00					
	Equipements départementaux	6 275 000,00	2 712 000,00	150 000,00	26 016 406,00	676 000,00	3 848 815,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	1 000 000,00	150 000,00		156 000,00		
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		5 000,00				
218	Autres immobilisations corporelles	1 000 000,00	800 000,00		547 500,00	40 000,00	685 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 275 000,00	687 000,00	150 000,00	25 312 506,00	621 000,00	3 163 815,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		1 070 000,00				
216	Collections et œuvres d'art					15 000,00	
211	Terrains						
	Equipements non départementaux (compte 204)	1 805 000,00			8 091 200,00	2 173 333,00	1 981 750,00
204	Subventions d'équipement versées	1 805 000,00			8 091 200,00	2 173 333,00	1 981 750,00
	DEPENSES D'ORDRE	92 308 000,00	500 000,00		500 000,00		
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	88 800 000,00					
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	88 700 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	100 000,00					
	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 500 000,00	500 000,00		500 000,00		
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles		500 000,00				
231	Immobilisations corporelles en cours	3 000 000,00			500 000,00		
216	Collections et œuvres d'art	500 000,00					
	TOTAL RECETTES	199 391 176,00	500 000,00		6 272 506,00	100 000,00	
	RECETTES REELLES	10 000 000,00			5 772 506,00	100 000,00	
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				5 772 506,00		
132	Subventions d'équipement non transférables					100 000,00	
274	Prêts						
131	Subventions d'équipement transférables						
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	10 000 000,00					
	RECETTES D'ORDRE	189 391 176,00	500 000,00		500 000,00		
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	91 891 176,00					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	91 891 176,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	94 000 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	76 040 000,00					
281	Amortissement des immobilisations corporelles	17 960 000,00					
	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 500 000,00	500 000,00		500 000,00		
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	3 000 000,00	500 000,00		500 000,00		
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	500 000,00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active (RSA)	Réseaux et infrastructures	Aménage- ment et environne- ment	Transports	Développement économique		
14 594 070,00			810 000,00		101 025 000,00	24 693 350,00	13 589 000,00	307 049 294,00	
13 594 070,00			810 000,00		101 025 000,00	24 693 350,00	13 589 000,00	212 749 294,00	
								3 808 370,00	458
								1 000 000,00	020
								250 000,00	266
								250 000,00	272
3 389 370,00			810 000,00		625 000,00		74 000,00	44 576 591,00	
150 000,00								1 456 000,00	203
								5 000,00	205
200 000,00			25 000,00				24 000,00	3 321 500,00	218
3 039 370,00			785 000,00		515 000,00		50 000,00	38 599 091,00	231
								1 070 000,00	232
								15 000,00	216
					110 000,00			110 000,00	211
10 204 700,00					100 400 000,00	24 693 350,00	13 515 000,00	162 864 333,00	
10 204 700,00					100 400 000,00	24 693 350,00	13 515 000,00	162 864 333,00	204
1 000 000,00								94 300 000,00	
								88 800 000,00	
								88 700 000,00	139
								100 000,00	280
1 000 000,00								5 500 000,00	
								500 000,00	238
1 000 000,00								4 500 000,00	231
								500 000,00	216
1 585 612,00					99 200 000,00			307 049 294,00	
585 612,00					99 200 000,00			115 658 118,00	
								5 772 506,00	133
377 000,00								477 000,00	132
208 612,00								208 612,00	274
					99 200 000,00			99 200 000,00	131
								10 000 000,00	102
1 000 000,00								191 391 176,00	
								91 891 176,00	
								91 891 176,00	021
								94 000 000,00	
								76 040 000,00	280
								17 960 000,00	281
1 000 000,00								5 500 000,00	
1 000 000,00								5 000 000,00	238
								500 000,00	102

Annexe n° 4 - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2016.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	101 727 940,00		86 107 699,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	220 407 232,00		198 033 647,00		
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 035 443 470,00		1 054 618 622,00		
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	800 000,00		800 000,00		
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	145 900 000,00		151 650 000,00		
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	419 143 811,00		424 100 000,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SAUF 6586) (5)	1 201 924 863,00		1 202 691 594,00		
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 390 500,00		1 390 500,00		
Total des dépenses de gestion courante		3 126 737 816,00		3 119 392 062,00		
66	CHARGES FINANCIERES	100 000,00		100 000,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	3 247 600,00		3 289 300,00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (5)					
022	Dépenses Imprévues	2 320 000,00		2 300 000,00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 132 405 416,00		3 125 081 362,00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)			91 891 176,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	85 100 000,00		94 000 000,00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		85 100 000,00		185 891 176,00		
TOTAL		3 217 505 416,00		3 310 972 538,00		
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
013	ATTENUATION DE CHARGES (6)	495 000,00		495 000,00		
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	2 800 000,00		1 000 000,00		
016	ALLOCATION PERSONNALISEE	14 300 000,00		14 100 000,00		
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	261 230 585,00		264 450 233,00		
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	565 695,00		565 965,00		
73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	946 913 000,00		1 073 975 165,00		
731	Impositions directes	1 293 980 185,00		1 301 634 594,00		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (6)	507 917 751,00		448 111 826,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (6)	101 489 500,00		116 019 500,00		
Total des recettes de gestion courante		3 129 691 716,00		3 220 352 283,00		
76	PRODUITS FINANCIERS	1 161 700,00		1 390 255,00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (6)	152 000,00		430 000,00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (6)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 131 005 416,00		3 222 172 538,00		

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	86 500 000,00		88 800 000,00		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		86 500 000,00		88 800 000,00		

TOTAL	3 217 505 416,00		3 310 972 538,00			

+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						

=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)		Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL			BUDGET PRIMITIF		
IV - ANNEXES							IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION							A1
VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT							
Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	TOTAL DEPENSES	1 246 012 798,00	61 739 455,00	4 470 650,00	100 294 298,00	14 595 587,00	56 450 521,00
	DEPENSES REELLES	1 060 121 622,00	61 739 455,00	4 470 650,00	100 294 298,00	14 595 587,00	56 450 521,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 388 455,00		142 171,00	111 600,00	3 142 044,00
611	Contrats de prestations de services		653 000,00			48 000,00	645 000,00
613	Locations		6 562 141,00		86 384,00	45 000,00	829 722,00
614	Charges locatives et de copropriété		968 200,00		5 906,00		146 500,00
615	Entretien et réparations		1 845 123,00		2 283 577,00	135 000,00	628 456,00
616	Primes d'assurances		481 167,00		97 000,00		900,00
617	Etudes et recherches	500 000,00	4 650,00		61 000,00		52 620,00
618	Divers		3 364 491,00			15 000,00	44 124,00
621	Personnel extérieur au service		2 433 200,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		196 000,00		37 000,00		3 053 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques		25 000,00		57 000,00	19 000,00	28 950,00
625	Déplacements et missions		23 578,00		71 287,00		81 366,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		410 766,00				
628	Divers		702 923,00	629 650,00	50 000,00	5 700,00	486 340,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		259 100,00	85 300,00	963 100,00	82 000,00	649 100,00
6411	Personnel titulaire		5 809 327,00	474 500,00	27 506 600,00	100,00	18 356 000,00
6413	Personnel non titulaire		13 900,00		1 207 800,00		1 825 600,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		29 300,00		628 600,00		2 006 700,00
6416	Emplois aidés		5 913 720,00	2 897 600,00	4 288 000,00	3 681 200,00	
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		2 691 000,00	355 900,00	13 634 800,00	130 600,00	9 099 400,00
647	Autres charges sociales		9 132 300,00	19 000,00	431 400,00	23 500,00	139 800,00
648	Autres charges de personnel		157 800,00	8 700,00	413 000,00	12 800,00	258 900,00
651	Aides à la personne		50 000,00				
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		7 430 000,00				
655	Contributions obligatoires		3 742 000,00		40 175 711,00		
657	Subventions		4 264 014,00		5 640 000,00	4 500 000,00	5 219 860,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 390 500,00		2 294 000,00		240 000,00
668	Autres charges financières		100 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		77 800,00				
678	Autres charges exceptionnelles		1 620 000,00				
624	Transports de biens et transports collectifs				34 000,00		
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				5 962,00	11 000,00	27 499,00
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation				180 000,00	367 400,00	
656	Participations					5 407 687,00	9 488 640,00
6412	Assistantes maternelles						
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00					
022	Dépenses imprévues	2 300 000,00					
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 200 000,00					
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500 000,00					
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	1 054 618 622,00					
	DEPENSES D'ORDRE		185 891 176,00				
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		91 891 176,00				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		91 891 176,00				
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		94 000 000,00				
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	94 000 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

DEPARTEMENT DE PARIS				BUDGET PRINCIPAL			BUDGET PRIMITIF		
IV - ANNEXES									IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION									A1
VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT									
5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
823 712 485,00	800 000,00	153 764 262,00	424 100 000,00	7 602 100,00	4 031 300,00	399 417 082,00	13 982 000,00	3 310 972 538,00	
823 712 485,00	800 000,00	153 764 262,00	424 100 000,00	7 602 100,00	4 031 300,00	399 417 082,00	13 982 000,00	3 325 081 362,00	
752 130,00			197 300,00		35 300,00			5 769 000,00	606
22 975 485,00			14 278 000,00			18 100 900,00	290 000,00	56 990 385,00	611
458 040,00			1 030 112,00					9 011 399,00	613
55 500,00			190 000,00		10 000,00			1 376 106,00	614
643 720,00			79 500,00		23 600,00			5 638 976,00	615
								579 067,00	616
202 844,00			50 000,00		175 000,00			1 046 114,00	617
299 630,00			2 540 787,00				2 800 000,00	9 064 032,00	618
								2 433 200,00	621
1 462 000,00		1 540 000,00	20 000,00					6 308 000,00	622
305 296,00			122 000,00					557 246,00	623
1 635 907,00		10 862,00	10 000,00					1 833 000,00	625
333 100,00			148 000,00					891 866,00	626
2 446 533,00		400 000,00	685 000,00				90 000,00	5 496 146,00	628
946 800,00		40 400,00	93 000,00	44 600,00	60 000,00	23 100,00	31 800,00	3 278 300,00	633
16 640 100,00		1 432 800,00	3 654 000,00					73 873 427,00	6411
338 000,00			50 000,00					3 435 300,00	6413
314 900,00			10 000,00					2 989 500,00	6414
5 193 800,00				2 287 800,00	2 566 200,00	994 600,00	1 220 300,00	29 043 220,00	6416
16 318 700,00		596 500,00	1 396 000,00	71 200,00	95 300,00	36 700,00	50 000,00	44 476 100,00	645
609 700,00		13 400,00	1 480,00	13 400,00	18 400,00	9 000,00	8 300,00	10 419 680,00	647
247 000,00		20 300,00	50 000,00	5 100,00	8 400,00	4 500,00	10 600,00	1 197 100,00	648
102 866 000,00		149 710 000,00	373 250 000,00				1 000 000,00	626 876 000,00	651
								7 430 000,00	653
24 241 600,00						377 757 282,00		445 916 593,00	655
12 823 700,00	800 000,00		3 278 700,00		1 009 000,00	2 090 000,00	7 378 000,00	47 003 274,00	657
20 000,00								3 944 500,00	658
								100 000,00	668
25 000,00								102 800,00	671
60 500,00						6 000,00		1 686 500,00	678
2 572 100,00								2 606 100,00	624
137 400,00			15 000,00		26 100,00			222 961,00	635
544 562 700,00								545 110 100,00	652
32 082 000,00			22 951 121,00	5 180 000,00	4 000,00	375 000,00	1 103 000,00	76 591 448,00	656
32 142 300,00								32 142 300,00	6412
						20 000,00		23 000,00	627
								2 300 000,00	022
								1 200 000,00	654
								1 500 000,00	673
								1 054 618 622,00	739
								185 891 176,00	
								91 891 176,00	
								91 891 176,00	023
								94 000 000,00	
								94 000 000,00	681

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL			BUDGET PRIMITIF		
IV - ANNEXES							IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION							A1
Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	TOTAL RECETTES	136 205 479,00	2 999 173 589,00	2 200 000,00	4 721 970,00	36 000,00	12 912 000,00
	RECETTES REELLES	47 405 479,00	2 999 173 589,00	2 200 000,00	4 721 970,00	36 000,00	12 912 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		50 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		445 000,00				
708	Autres produits		525 965,00			36 000,00	
731	Impositions directes		1 301 634 594,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		970 000 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		57 000 000,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles	23 300 000,00	261 590 009,00				
736	Impôts et taxes spécifiques liés aux activités de services		8 675 165,00				
747	Participations	11 860 224,00	394 921 492,00		1 800 000,00		8 307 000,00
748	Compensations, attributions et autres participations		3 926 364,00		2 921 970,00		
752	Revenus des immeubles		400 000,00	2 200 000,00			
778	Autres produits exceptionnels		5 000,00				
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						4 445 000,00
758	Produits divers de gestion courante	11 000 000,00					160 000,00
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 000,00					
761	Produits de participations	772 255,00					
768	Autres produits financiers	318 000,00					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	150 000,00					
	RECETTES D'ORDRE	88 800 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	88 800 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	88 700 000,00					
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	100 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS				BUDGET PRINCIPAL			BUDGET PRIMITIF		
IV - ANNEXES									IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION									A1
5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
109 084 300,00	1 000 000,00	14 100 000,00	6 000 000,00		150 000,00	10 750 000,00	14 639 000,00	3 310 972 538,00	
109 084 300,00	1 000 000,00	14 100 000,00	6 000 000,00		150 000,00	10 750 000,00	14 639 000,00	3 222 172 538,00	
								50 000,00	6419
								445 000,00	645
4 000,00								565 965,00	708
								1 301 634 594,00	731
								970 000 000,00	732
								57 000 000,00	734
								284 890 009,00	735
								8 675 165,00	736
14 506 000,00		10 000 000,00	2 000 000,00		150 000,00	8 440 000,00	13 139 000,00	465 123 716,00	747
								6 848 334,00	748
179 500,00								2 779 500,00	752
		3 500 000,00						3 505 000,00	778
88 225 000,00								92 670 000,00	751
3 870 000,00						2 040 000,00	1 500 000,00	18 570 000,00	758
2 000 000,00	1 000 000,00	600 000,00	4 000 000,00					7 600 000,00	753
300 000,00								300 000,00	764
						270 000,00		275 000,00	771
								772 255,00	761
								318 000,00	768
								150 000,00	773
								88 800 000,00	
								88 800 000,00	
								88 700 000,00	777
								100 000,00	781

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1	1		SOCA	FÉRAUD	A	2015 DFA 133	relatif à l'éclairage de la place de la République.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	2		SOCA	BARATTI-ELBAZ	A	2015 DFA 58-G, 2015 DFA 133	relatif à l'équipement des salles de sciences dans les collèges.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	3		GEP	BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DFA 133	relatif aux moyens de l'Agence Parisienne du Climat.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	4		GEP	SOUYRIS, BELLIARD	A	2015 DFA 133	relatif à une indemnité kilométrique vélo.	GREGOIRE	Retiré	14-déc.-15
1	1	5		GEP	BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DFA 133	relatif à l'abandonnement du budget de l'économie circulaire.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	6		GEP	MOREL, SOLANS	A	2015 DFA 129, 2015 DFA 133	relatif au financement de l'entretien des nouveaux espaces de végétalisation.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	7		GEP	BELLIARD	A	2015 DFA 133	relatif à une mission de préfiguration pour un centre d'archive LGBT.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	8		GEP	SOUYRIS, BELLIARD	A	2015 DFA 133	relatif aux Traverses Charonne - Bièvre - Montsouris - Ney Flandres.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	9		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA	A	2015 DFA 133	relatif à l'appel à projet "citoyenneté, laïcité et valeurs de la République".	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	10		PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE, AQUA	A	2015 DFA 133	relatif au stationnement résidentiel.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	11		PCF-FG	BONNET-OUALDI	A	2015 DFA 58-G, 2015 DFA 133	relatif à la taxe de publicité foncière.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	12		PCF-FG	BONNET-OUALDI	A	2015 DFA 133	relatif à la création d'un plan parisien "tout-e-s secouristes".	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	13		PCF-FG	BONNET-OUALDI, BECKER	A	2015 DFA 133	relatif au dispositif "actions collégiens".	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	14		PCF-FG	BONNET-OUALDI	A	2015 DFA 133	relatif au soutien des travaux de recherches sur les discriminations.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	15		PCF-FG	BONNET-OUALDI, BECKER	A	2015 DFA 133	relatif aux transports dans les sorties scolaires.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	16		LR	KUSTER, GOASGUEN	A	2015 DFA 58-G, 2015 DFA 133	relatif au projet EOLE.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15
1	1	17		LR	KOSCIUSKO-MORIZET	A	2015 DFA 133	relatif aux droits de voirie.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15
1	1	18		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, BERTHAULT	A	2015 DFA 133	relatif à la propreté des rues.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15
1	1	19		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON	A	2015 DFA 133	relatif à la sécurité des crèches.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15
1	1	20		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON	A	2015 DFA 133	relatif à la sécurité des écoles.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1	21		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON	A	2015 DFA 133	relatif à la sécurité des salles de spectacles.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15
1	1	22		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON	A	2015 DFA 133	relatif à la vidéoprotection.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15
1	1	23		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON	A	2015 DFA 133	relatif à la future police municipale armée.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15
1	1	24		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, AZIERE	A	2015 DFA 133	relatif aux dispositifs "plan 1000 immeubles" et "Multioc".	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15
4	1	25		GEP	JULIEN	V	2015 DFA 133	relatif à la formation citoyenne au secourisme.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
	1	25bis	349	Exécutif		VNR		relatif à la mise en place d'une journée "Un samedi qui sauve" et d'un plan "Toutes et tous secouristes !"	BARGETON	Adopté	14-déc.-15
1	1	26	350	GEP	BELLIARD, GLEIZES	V	2015 DFA 133	relatif aux cérémonies de vœux.	BARGETON	Adopté	14-déc.-15
1	1	27		GEP	MOREL, MEES, KONE	V	2015 DFA 133	relatif à l'évolution du budget participatif en 2016.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	28	351	GEP	GLEIZES, BELLIARD	V	2015 DFA 133	relatif à une monnaie complémentaire parisienne.	BARGETON	Adopté	14-déc.-15
1	1	29	352	GEP	ATALLAH, BELLIARD	V	2015 DFA 133	relatif au Fonds d'aides aux jeunes parisiens.	BARGETON	Adopté	14-déc.-15
1	1	30	353	GEP	SOLANS, CONTASSOT	V	2015 DFA 133	relatif aux autorisations d'occupation temporaire par les entreprises et les associations.	BARGETON	Adopté (amendé)	14-déc.-15
1	1	31	354	GEP	CONTASSOT, MOREL	V	2015 DFA 133	relatif aux subventions aux associations de l'éducation populaire, de la culture et de la cohésion sociale dans les quartiers populaires.	BARGETON	Adopté	14-déc.-15
1	1	32	355	PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE	V	2015 DFA 133	relatif à l'écotaxe.	BARGETON	Adopté	14-déc.-15
1	1	33	356	PCF-FG	AQUA, BONNET-OUALDI	V	2015 DFA 133	relatif aux relations avec les partenaires financiers et bancaires.	BARGETON	Adopté (amendé)	14-déc.-15
1	1	34	357	PCF-FG	BONNET-OUALDI	V	2015 DFA 133	relatif aux mesures alternatives aux peines de prison.	BARGETON	Adopté	14-déc.-15
1	1	35		PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE, AQUA	V	2015 DFA 133	relatif à la taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
	1	35bis	358	Exécutif		VNR		relatif à la recherche de nouvelles recettes en faveur du logement et de la transition écologique.	BARGETON	Adopté	14-déc.-15
1	1	36	359	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DFA 133	relatif aux zones touristiques internationales.	BARGETON	Adopté	14-déc.-15
1	1	37	360	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DFA 133	relatif aux tarifs d'entrée des monuments parisiens.	BARGETON	Adopté	14-déc.-15
5	1	38		LR	ASSOULINE, BOURNAZEL	V	2015 DFA 133	relatif au logement intermédiaire et PLS.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15
6	1	39		LR	LECUYER	V	2015 DFA 133	relatif à la création d'un nouvel ensemble scolaire dans le 8e.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1	40		LR	BERTHOUT	V	2015 DFA 133	relatif aux visiophones pour les établissements scolaires du 5e.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15
1	1	41		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, AZIERE	V	2015 DFA 58-G, 2015 DFA 133	relatif à la politique de ressources humaines.	GREGOIRE	Rejeté	14-déc.-15
1	1	42		NI	SIMONNET	V	2015 DFA 133	relatif à une votation citoyenne et vote du budget en déséquilibre.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15
				Exécutif		LR 1a	2015 DFA 133, 2015 DFA 134	Lettre rectificative n°1 au Budget Primitif 2016 de la Ville de Paris	BARGETON	Adopté	14-déc.-15
1	1	43-G		PCF-FG	PREMEL, BONNET- OULALDJ	A	2015 DFA 58-G	relatif au soutien aux centres socio-culturels.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	44-G		PCF-FG	GAILLANNE, BONNET-OULALDJ	A	2015 DFA 58-G	relatif aux jeunes migrants.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	45-G		PCF-FG	PREMEL, BONNET- OULALDJ	A	2015 DFA 58-G	relatif à la formation professionnelle des demandeurs d'emplois.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	46-G		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE, AQUA	A	2015 DFA 58-G	relatif au pass Navigo-Emeraude-Améthyste.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	47-G		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2015 DFA 58-G	relatif aux subventions aux pôles de compétitivité.	BARGETON	Retiré	14-déc.-15
1	1	48-G		LR	KOSCIUSKO- MORIZET	A	2015 DFA 58 G	relatif à la dotation exceptionnelle à l'APHP.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15
1	1	49-G		UDI - MODEM	DIRI, AZIERE, de SARNEZ	A	2015 DFA 58-G	relatif aux volontaires du service civique.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15
1	1	50-G		NI	SIMONNET	A	2015 DFA 58-G	relatif au financement du dispositif Navigo Émeraude Améthyste.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15
1	1	51-G		NI	SIMONNET	A	2015 DFA 58-G	relatif à la prise en charge des jeunes isolés étrangers.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15
1	1	52-G	35-G	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	V	2015 DFA 58-G	relatif à la création d'un "Espace tête à tête".	BARGETON	Adopté (amendé)	14-déc.-15
				Exécutif		LR45 a-G	2015 DFA 58-G, 2015 DFA 59-G	Lettre rectificative n°1 au Budget Primitif 2016 du Département de Paris.	BARGETON	Adopté	14-déc.-15
1	1	53		LR	BERTHOUT	V	2015 DFA 146	relatif à l'abandonnement de l'état spécial du 5e arrondissement.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-15
1	1	54		PCF-FG	PRIMET, BONNET- OULALDJ	A	2015 DFA 129	relatif à la création de postes à la DPE.	GREGOIRE	Retiré	14-déc.-15
1	1	55		PCF-FG	PRIMET, BONNET- OULALDJ	A	2015 DFA 129	relatif à la création de postes à la DFPE.	GREGOIRE	Retiré	14-déc.-15
1	1	56		UDI - MODEM	HÉLARD, AZIERE	V	2015 DFA 129	relatif au budget participatif.	GREGOIRE	Rejeté	14-déc.-15
	1	56bis	361	Exécutif		VNR		relatif au budget participatif.	GREGOIRE	Adopté	14-déc.-15
				Exécutif		LR54 a	2015 DFA -DRH 129	relatif au Budget Primitif de la Ville de Paris.	GREGOIRE	Adopté	14-déc.-15
1	3, 1	57		SOCA	FÉRAUD	A	2015 PP 68	relatif au renouvellement de matériel de la BSPP.	BROSSEL	Adopté	14-déc.-15
1	3, 1	58		LR	GOUJON	V	2015 PP 68	relatif au dispositif de citoyens vigilants.	BROSSEL	Rejeté	14-déc.-15
1	3, 1	59		LR	KOSCIUSKO- MORIZET, GOUJON	V	2015 PP 68	relatif à la présence policière.	BROSSEL	Rejeté	14-déc.-15

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	2	60		LR	LEGARET	A	2015 DAC 649	relatif à une erreur d'orthographe.	JULLIARD	Adopté	14-déc.-15
2	2	61		GEP, PCF-FG	CONTASSOT, BECKER	A	2015 DDEEES 177	relatif au tarif dit "entreprise".	JULLIARD	Adopté	15-déc.-15
2	2	62	362	GEP, PCF-FG	CONTASSOT, BECKER	V	2015 DDEEES 177	relatif aux conditions d'occupation et de réalisation de travaux.	JULLIARD	Adopté	15-déc.-15
1	2	63		UDI - MODEM	GALLOIS, MEHAL	V	2015 DDEEES 177	relatif à l'occupation des espaces.	JULLIARD	Rejeté	15-déc.-15
2	2	64		Exécutif		A	2015 DDEEES 242	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	15-déc.-15
2	2	65	363	GEP	GLEIZES	VNR		relatif aux événements annulés dans le cadre de l'état d'urgence.	JULLIARD	Adopté	15-déc.-15
2	2	66	364	GEP	SOLANS, CONTASSOT	VNR		relatif au soutien au cirque.	JULLIARD	Adopté	15-déc.-15
2	2	67		NI	SIMONNET	VNR		relatif au cirque tzigane Romanes.	JULLIARD	Retiré	15-déc.-15
2	2	67bis	365	Exécutif		V		relatif au cirque tzigane Romanes.	JULLIARD	Adopté	15-déc.-15
2	2	68		LR	MONTANDON	VNR		relatif aux subventions aux associations du 12e.	JULLIARD	Rejeté	15-déc.-15
1	2	69		LR	KUSTER	VNR		relatif à la rémunération des agents de bureau de vote.	JULLIARD	Rejeté	15-déc.-15
2	2	69bis	366	Exécutif		VNR		relatif à la rémunération des agents de bureau de vote.	JULLIARD	Adopté	15-déc.-15
1	2	70		UDI - MODEM	JEGO, MEHAL, HÉLARD	VNR		relatif au vote par machine à enregistrement électronique.	JULLIARD	Rejeté	15-déc.-15
2	2	71		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Vingtième Théâtre.	JULLIARD	Rejeté	15-déc.-15
	2	71bis	367	Exécutif		V		relatif au lieu de culture et de création partagée Amandiers 20e.	JULLIARD	Adopté	15-déc.-15
2	2	72		SOCA	CALANDRA, VAUGLIN	VNR		relatif à la nouvelle dénomination de la station de métro "Belleville - Commune de Paris 1871".	VIEU-CHARIER	Retiré	15-déc.-15
2	2	73		GEP	BOUTAULT, BELLARD	VNR		relatif à la dénomination d'une station de métro "Commune de Paris 1871".	VIEU-CHARIER	Retiré	15-déc.-15
2	2	74		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la nouvelle dénomination de la station de métro "Belleville - Commune de Paris 1871".	VIEU-CHARIER	Retiré	15-déc.-15
	2	74bis	368	Exécutif		VNR		relatif à la nouvelle dénomination de la station de métro "Belleville - Commune de Paris 1871".	VIEU-CHARIER	Adopté	15-déc.-15
2	2, 4, 7	75	369	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DAC 640	relatif à un label "Equivalent conservatoire".	JULLIARD	Adopté	15-déc.-15
3	3	76	370	GEP	BOUTAULT, BELLARD	VNR		relatif au contrôle et à la traçabilité de l'abattage d'animaux.	BLAUUEL	Adopté (amendé)	15-déc.-15
1	3	77	371	UDI - MODEM	WEHRLING, LECOUTURIER	VNR		relatif à une Conférence régionale sur le climat.	BLAUUEL	Adopté (amendé)	15-déc.-15
1	3	78		Exécutif		A	2015 DDCT 148	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	15-déc.-15
3	3	79		PCF-FG	LE RESTE, BONNET- OULALDJ	V	2015 DDCT 152	relatif aux engagements financiers de l'Etat.	BROSSEL	Retiré	15-déc.-15

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
	3	79bis	372	Exécutif		V	2015 DDCT 152		BROSSEL	Adopté	15-déc.-15
3	3	80	373	GEP	BOUTAULT, MEES, JULIEN	VNR		relatif aux différents corps des agents verbalisateurs de Paris.	BROSSEL	Adopté (amendé)	15-déc.-15
3	3	81		UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO, HÉLARD	VNR		relatif à une police municipale parisienne.	BROSSEL	Rejeté	15-déc.-15
1	3	82		PCF-FG	BONNET-OUALDI	VNR		relatif à l'état d'urgence.	BROSSEL	Rejeté	15-déc.-15
7	3	83		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la modification de la constitution.	BROSSEL	Retiré	15-déc.-15
	3	83bis	374	Exécutif		VNR		relatif aux conséquences de vote de l'état d'urgence.	BROSSEL	Adopté	15-déc.-15
3	3	84	375	NI	SIMONNET	V	2015 DEVE 137	relatif à une co-élaboration des cahiers des charges au terme d'une large concertation.	KOMITES	Adopté	15-déc.-15
3	3	85		GEP	MOREL, SOUYRIS	VNR		relatif à la végétalisation éphémère de la place de la République.	KOMITES	Retiré	15-déc.-15
	3	85bis	376	Exécutif		VNR			KOMITES	Adopté	15-déc.-15
1	3	86		Exécutif		A	2015 DVD 129	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	15-déc.-15
3	3	87		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	A	2015 DVD 129	relatif à l'information des riverains.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-déc.-15
	3	87bis		Exécutif		A	2015 DVD 129		NAJDOVSKI	Adopté	15-déc.-15
3	3	88		LR	KUSTER, BOURNAZEL	V	2015 DVD 216	relatif à l'indemnisation des entreprises et commerçants.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-déc.-15
3	3	89	377	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DVD 224	relatif à la mise en place d'ateliers de réparations de vélos.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	15-déc.-15
3	3	90		LR	BURKLI, BLOCH	V	2015 DVD 224	relatif à l'ouverture d'une station Véligo.	NAJDOVSKI	Retiré	15-déc.-15
	3	90bis	378	Exécutif		V		relatif à l'ouverture d'une station Véligo.	NAJDOVSKI	Adopté	15-déc.-15
3	3	91	379	GEP	MOREL, BELLARD	V	2015 DVD 238	relatif à la place des piétons sur l'espace public.	NAJDOVSKI	Adopté	15-déc.-15
3	3	92	380	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DVD 238	relatif à l'élaboration d'un plan piéton.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	15-déc.-15
1	3	93		Exécutif		A	2015 DVD 244	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	15-déc.-15
3	3	94	381	SOCA, GEP	DAGNAUD, SOLANS	VNR		relatif au réaménagement de la place des Fêtes.	NAJDOVSKI	Adopté	15-déc.-15
3	3	95	382	SOCA, GEP	DAGNAUD, JEMNI, KONE	VNR		relatif à l'extension des zones 30 dans le 19e.	NAJDOVSKI	Adopté	15-déc.-15
3	3	96	383	GEP	BOUTAULT, SOUYRIS	VNR		relatif à un réaménagement du quartier Opéra Garnier.	NAJDOVSKI, MISSIKA	Adopté (amendé)	15-déc.-15
3	3	97	384	LR	BERTHOUT	VNR		relatif au stationnement de cars de tourisme rue Lagrange et ses abords.	NAJDOVSKI	Adopté	15-déc.-15
3	3	98		LR	KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à la sécurité des piétons aux abords des établissements scolaires à proximité de la Porte d'Asnières.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-déc.-15
	3	98bis	385	Exécutif		VNR		relatif à la sécurité des piétons aux abords des établissements scolaires à proximité de la Porte d'Asnières.	NAJDOVSKI	Adopté	15-déc.-15
3	3	99		LR	KUSTER, BOULARD	VNR		relatif à la Traverse Batignolles Bichat.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-déc.-15

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	100		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la circulation des usagers du métro Château Rouge.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-déc.-15
3	3	101		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	A	2015 DDCT 171	relatif à un droit de réplique aux questions d'actualité.	PENINOU	Rejeté	15-déc.-15
3	3	102		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	A	2015 DDCT 171	relatif à l'âge minimum du droit d'interpellation des parisiens.	PENINOU	Rejeté	15-déc.-15
3	3	103		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	A	2015 DDCT 171	relatif à la modification des vœux déposés en commission.	PENINOU	Rejeté	15-déc.-15
3	3	104		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	A	2015 DDCT 171	relatif au mécanisme de retenue sur indemnité des absences en commission.	PENINOU	Rejeté	15-déc.-15
3	3	105	386	GEP	SOUYRIS, BELLARD	VNR		relatif au suivi des vœux adoptés.	PENINOU	Adopté	15-déc.-15
3	3	106	387	PCF-FG	BONNET-OUALDI	VNR		relatif à la pollution de la Seine.	PENINOU	Adopté (amendé)	15-déc.-15
3	3	107		LR	PAWLIK	VNR		relatif à la propreté Faubourg Saint-Denis/Château d'Eau.	PENINOU	Rejeté	15-déc.-15
3	3	108		LR	KUSTER	VNR		relatif à l'interdiction de dépôt de prospectus sur les parcs-brises.	PENINOU	Rejeté	15-déc.-15
3	3	109		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	VNR		relatif à la déconcentration des missions de propreté.	PENINOU	Rejeté	15-déc.-15
3	3, 5	110		Exécutif		A	2015 SG 42	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	15-déc.-15
3	3, 5	111	388	PCF-FG	BONNET-OUALDI	V	2015 SG 42	relatif à la politique tarifaire des commerces.	NAJDOVSKI	Adopté	15-déc.-15
3	3, 5	112		LR	MONTANDON	V	2015 SG 42	relatif à une étude sur une promenade de Bercy au port de l'Arsenal.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-déc.-15
3	3, 5	113		UDI - MODEM	GALLOIS, AZIERE	V	2015 SG 42	relatif à un débat sur l'enjeu de la logistique urbaine de marchandises.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-déc.-15
3	3, 5	114		UDI - MODEM	GALLOIS, AZIERE	V	2015 SG 42	relatif à un report de calendrier.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-déc.-15
3	3, 1, 5	115		LR	KUSTER	V	2015 DVD 223	relatif à la desserte du 17e par un réseau d'énergie frigorifique.	BLAUDEL	Retiré	15-déc.-15
	3, 1, 5	115bis	389	Exécutif		V	2015 DFA 223		BLAUDEL	Adopté	15-déc.-15
3	4	116-G	36-G	PCF-FG	BONNET-OUALDI	V	2015 DASES 501-G	relatif au conventionnement des associations de prévention spécialisée.	BROSSEL	Adopté	15-déc.-15
4	4	117-G		LR	BURKLI, de FROMENT	V	2015 DASES 501-G	relatif au renforcement des moyens alloués à la protection de l'enfance.	BROSSEL	Rejeté	15-déc.-15
4	4	118-G		LR	KUSTER, PECHENARD	V	2015 DASES 501-G	relatif à l'évaluation de l'action des associations chargées de la prévention spécialisée.	BROSSEL	Rejeté	15-déc.-15
4	4	119	390	SOCA	COUMET, OLIVIER	VNR		relatif à l'accessibilité des commerces et des locaux professionnels.	JOMIER	Adopté	16-déc.-15
4	4	120		Exécutif		A	2015 DFPE 431	Amendement technique.	OUMER	Adopté	16-déc.-15

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	4	121		Exécutif		A	2015 DFPE 436	Amendement technique.	OUMER	Adopté	16-déc.-15
4	4	122-G		Exécutif		A	2015 DFPE 19-G	Amendement technique.	OUMER	Adopté	16-déc.-15
4	4	123-G		Exécutif		A	2015 DFPE 20-G	Amendement technique.	OUMER	Adopté	16-déc.-15
1	4	124	391	SOCA, GEP, PCF-FG	DAGNAUD, SOLANS, TINTI	V	2015 DASES 44	relatif à la transformation de l'ancien lycée Jean-Quarré.	VERSINI	Adopté	16-déc.-15
4	4	125	392	SOCA	FÉRAUD	VNR		relatif à la situation de la place Raoul Follereau.	VERSINI	Adopté	16-déc.-15
3	4	126		GEP	SOUYRIS, MEES	VNR		relatif à la création de nouveaux carrés des biffins.	VERSINI	Retiré	16-déc.-15
3	4	127		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif aux campements dans le 18e.	VERSINI	Rejeté	16-déc.-15
4	4	128		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux solutions d'accueil des réfugiés.	VERSINI	Retiré (non présenté)	16-déc.-15
M	4, 3	129		PCF-FG	AQUA, BEGUE	A	2015 DASES 37	relatif aux équipements publics parisiens.	JOMIER	Retiré	16-déc.-15
4	4, 3	130		PCF-FG	AQUA, BEGUE	V	2015 DASES 37	relatif au bureau de la santé environnementale et de l'hygiène.	JOMIER	Rejeté	16-déc.-15
4	4, 5	131		LR, UDI - MODEM	GOASGUEN, GABORIAU, CAPLIEZ, JEGO	V	2015 DVD 234	relatif à la suspension de l'opération.	VERSINI, BROSSAT	Rejeté	16-déc.-15
5	5	132		LR	KUSTER	A	2015 DLH 366	relatif à la production de PLS et PLI.	BROSSAT	Rejeté	16-déc.-15
5	5	133		Exécutif		A	2015 DLH 409	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-15
5	5	134		LR	MONTANDON	A	2015 DLH 409	relatif à l'accès sociale à la propriété.	BROSSAT	Rejeté	16-déc.-15
5	5	135	393	GEP	KONE, ATALLAH	V	2015 DLH 423	relatif à l'information des résidents des Foyers de travailleurs migrants.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-15
5	5	136		GEP	BRIDIER, SOLANS	VNR		relatif aux expulsions locatives.	BROSSAT	Retiré	16-déc.-15
5	5	137		PCF-FG	LE RESTE, BONNET- OULALDJ	VNR		relatif aux expulsions locatives.	BROSSAT	Retiré	16-déc.-15
	5	137bis	394	Exécutif		VNR		relatif aux expulsions locatives.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-15
5	5	138		LR	HONORE	VNR		relatif au fonctionnement du Comité Inter-bailleurs.	BROSSAT	Rejeté	16-déc.-15
5	5	139		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à un état des lieux dans les résidences de logements sociaux (18e).	BROSSAT	Rejeté	16-déc.-15
	5	139bis	395	Exécutif		VNR		relatif à un état des lieux dans les résidences de logements sociaux (18e).	BROSSAT	Adopté	16-déc.-15
5	5	140	396	UDI - MODEM	GATEL, AZIERE	VNR		relatif à l'information des maires d'arrondissement concernant l'attribution des logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-15
1	5	141		NI, PCF-FG, GEP	SIMONNET, PRIMET, GLEIZES	VNR		relatif aux salariés de l'entreprise de nettoyage sous-traitante de Paris Habitat.	BROSSAT	Retiré	16-déc.-15
1	5	142		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'arrêt du recours aux entreprises de sous-traitance dans les bailleurs sociaux de la ville.	BROSSAT	Retiré	16-déc.-15
	5	142bis	397	Exécutif		VNR		relatif à l'arrêt du recours aux entreprises de sous-traitance dans les bailleurs sociaux de la ville.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-15
5	5	143		Exécutif		A	2015 DU 133	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	16-déc.-15
3	5	144	398	GEP	JULIEN, BRIDIER	VNR		relatif à la ligne CDG Express.	MISSIKA	Adopté (amendé)	16-déc.-15

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	5	145		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	VNR		relatif à la ligne CDG Express.	MISSIKA	Rejeté	16-déc.-15
5	5	146		LR	BURKLI, de FROMENT	VNR		relatif à la communication des avis de la DEVE.	MISSIKA	Rejeté	16-déc.-15
5	5	147	399	LR	KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif au devenir de "La Main Jaune".	MISSIKA	Adopté	16-déc.-15
1	5	148		NI	SIMONNET	VNR		relatif au 48 rue Ramponeau/37 rue Bisson (20e).	MISSIKA	Rejeté	16-déc.-15
	5	148bis	400	Exécutif		VNR		relatif au 48 rue Ramponeau/37 rue Bisson (20e).	MISSIKA	Adopté	16-déc.-15
5	5, 6	149		Exécutif		A	2015 DLH 370	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-15
5	5, 6	150		Exécutif		A	2015 DLH 383	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-15
	5, 6	150'		Exécutif		A	2015 DLH 383	relatif à la réalisation de 88 rue Ménilmontant (20) d'un programme de construction de 45 logements étudiants par l'Habitation Confortable.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-15
6	6	151		GEP	SOLANS, SOUYRIS, MEES	A	2015 DASCO 10	relatif aux dispositions de préinscriptions.	CORDEBARD	Adopté (amendé)	16-déc.-15
6	6	152		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BECKER	A	2015 DASCO 10	relatif aux préinscriptions du mercredi après-midi.	CORDEBARD	Adopté	16-déc.-15
6	6	153		LR	KOSCIUSKO- MORIZET, LEGARET	A	2015 DASCO 10	relatif aux modalités de remboursement.	CORDEBARD	Rejeté	16-déc.-15
6	6	154		LR	KOSCIUSKO- MORIZET, LEGARET	A	2015 DASCO 10	relatif aux tarifs de préinscription.	CORDEBARD	Rejeté	16-déc.-15
6	6	155		NI	SIMONNET	A	2015 DASCO 10	relatif aux tarifs de préinscription.	CORDEBARD	Retiré	16-déc.-15
6	6	156	401	SOCA, PCF- FG, GEP	DAGNAUD, GAILLANNE, SOLANS	VNR		relatif au renforcement des écoles maternelles du secteur Tanger/Aubervilliers.	CORDEBARD	Adopté	16-déc.-15
1	6	157		LR	KOSCIUSKO- MORIZET, LEGARET	VNR		relatif à la réforme de la restauration scolaire.	CORDEBARD	Rejeté	16-déc.-15
6	6	158-G		LR	BERTHOUT, LEGARET	VNR		relatif aux dotations de fonctionnement des cités scolaires pour 2016.	CORDEBARD	Rejeté	16-déc.-15
6	6	159		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la carte scolaire.	CORDEBARD	Retiré	16-déc.-15
	6	159bis	402	Exécutif		V		relatif à la carte scolaire.	CORDEBARD	Adopté	16-déc.-15
7	7	160	403	SOCA	BACHE	VNR		relatif au soutien à Atena Farghadani, artiste iranienne.	KLUGMAN	Adopté	16-déc.-15
2	7	161	404	PCF-FG	LE RESTE, PRIMET	VNR		relatif au devoir de mémoire lié à l'assassinat de trois militantes kurdes.	KLUGMAN	Adopté	16-déc.-15
7	7	162	405	SOCA, PCF- FG	DAGNAUD, TINTI	VNR		relatif à la dénomination Laurent Schwob à un équipement sportif du 19e.	MARTINS	Adopté (amendé)	16-déc.-15
7	7	163		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la tarification de la piscine Joséphine Baker (13e).	MARTINS	Rejeté	16-déc.-15
1	7	164		Exécutif		A	2015 DGRI 81	Amendement technique.	SANCHES RUIVO	Adopté	16-déc.-15
7	7	165		Exécutif		A	2015 DDCT 155	Amendement technique.	VERON	Adopté	16-déc.-15

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	7	166		LR	DUBUS	VNR		relatif à la marche des dignités.	VERON	Rejeté	16-déc.-15
7	7, 2	167	406	LR	HODENT	V	2015 DGRI 73	relatif à la concertation et aux visites de l'UNESCO.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	16-déc.-15
1	1	168		GEP	SOUYRIS, BELLIARD, SOLANS	A	2015 DVD 5	relatif au montant de la redevance des terrasses de la place Stalingrad (19).	BARGETON	Rejeté	16-déc.-15
1	1	169		GEP	JULIEN, MOREL, MEES	VNR		relatif à l'implantation d'une antenne-relais sur le toit du 23 rue d'Amsterdam.	BARGETON	Rejeté	16-déc.-15
1	1	170		LR	BERTHOUT	VNR		relatif aux installations de panneaux publicitaires de grande taille.	BARGETON	Rejeté	16-déc.-15
1	1	171	407	UDI - MODEM	MEHAL, POZZO DI BORGIO	VNR		relatif à des assises de la laïcité.	GREGOIRE	Adopté	16-déc.-15
1	1	171bis	408	Exécutif		VNR		relatif à des assises de la laïcité.	GREGOIRE	Adopté	16-déc.-15
1	1	172		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la titularisation des agents de catégorie C.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc.-15
1	1	173		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux conditions de travail dans le nettoyage.	GREGOIRE	Retiré	16-déc.-15
3	1	174	409	UDI - MODEM	WEHRING, GATEL	VNR		relatif à un soutien à l'économie collaborative et de partage.	GUHL	Adopté	16-déc.-15
1	1	175	410	SOCA	LEJOINDRE, GARET, OTAUD	VNR		relatif à un marché découvert dans le secteur Paris Nord Est.	POLSKI	Adopté	16-déc.-15
1	1	176		LR	BURKLI, de FROMENT	VNR		relatif aux autorisations de voirie données aux fleuristes pour les fêtes.	POLSKI	Rejeté	16-déc.-15
1	1	177		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif au quartier Goutte d'Or/Château Rouge.	POLSKI	Rejeté	16-déc.-15
1	1	178		LR	MONTANDON	VNR		relatif au réaménagement de la Halle du marché d'Aligre.	POLSKI	Rejeté	16-déc.-15
1	1	179		PCF-FG	BONNET-OUALALDI	VNR		relatif au travail du dimanche à la Poste.	VERON	Rejeté	16-déc.-15
1	1, 3	180	411	GEP	MOREL, SOUYRIS	V	2015 DPE 81	relatif au développement du compostage de proximité.	GUHL	Adopté	16-déc.-15
7		181		Exécutif		A	2015 DJS 392	Amendement technique.	MARTINS	Adopté	16-déc.-15
4	182-G			Exécutif		A	2015 DASES 491-G	Amendement technique.	JOMIER	Adopté	16-déc.-15
3		183		Exécutif		A	2015 DEVE 175	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	15-déc.-15
	3	184		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESSE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	A	2015 DVD 129	relatif à l'approbation du nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-déc.-15
7		185		Exécutif		A	2015 DDCT 168	Amendement technique.	VERON	Adopté	15-déc.-15

Tableau des votes des groupes politiques.

Cant. ODJ	N°	N° Adopté	Elus	A. V. Vire, L.R.	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Approuvés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE
										CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1	1		FERAUD	A	2015 DFA 133	relatif à l'élaboration de la phase de la République	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	2		BARATTI-ELBAZ	A	2015 DFA 58-G	relatif à l'équipement des salles de secours dans les collèges	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	3		BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DFA 133	relatif aux moyens de l'Agence Parisienne du Climat	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	4		SOUYRIS, BELLIARD	A	2015 DFA 133	relatif à une endosmote kilométrique vélo	GREGOIRE	Retire	14-déc-15													
1	5		BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DFA 133	relatif à l'abandonnement du budget de l'économie circulaire	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	6		MOREL, SOLANS	A	2015 DFA 129, 2015 DFA 132	relatif au financement de l'entretien des nouveaux espaces de végétalisation	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	7		BELLIARD	A	2015 DFA 133	relatif à une mesure de pédagogie pour un centre d'archéologie LGBT	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	8		SOUYRIS, BELLIARD	A	2015 DFA 133	relatif aux Traversées Charentaises - Brieux - Montmoreau - Noy Flaudes	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	9		BONNET-OULALDI, AQUA	A	2015 DFA 133	relatif à l'appel à projet "cités connectées, laïcité et valeurs de la République"	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	10		BONNET-OULALDI, LE RESTE, AQUA	A	2015 DFA 133	relatif au stationnement résidentiel	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	11		BONNET-OULALDI	A	2015 DFA 58-G, 2015 DFA 133	relatif à la taxe de publicité foncière	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	12		BONNET-OULALDI	A	2015 DFA 133	relatif à la création d'un plan parcellaire "low-carbon sécuritaire"	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	13		BONNET-OULALDI, BECKER	A	2015 DFA 133	relatif au dispositif "actions collégiales"	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	14		BONNET-OULALDI	A	2015 DFA 133	relatif au soutien des travaux de recherche sur les discriminations	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	15		BONNET-OULALDI, BECKER	A	2015 DFA 133	relatif aux transports dans les sorties scolaires	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	16		KUSTER, GOSGUGUEN	A	2015 DFA 58-G, 2015 DFA 133	relatif au projet RODEE	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X						
1	17		KOSCIUSKO- MORIZET	A	2015 DFA 133	relatif aux droits de vote	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X						
1	18		KOSCIUSKO- MORIZET, BERTHAULT	A	2015 DFA 133	relatif à la propriété des nœuds	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X						
1	19		KOSCIUSKO- MORIZET, GOUJON	A	2015 DFA 133	relatif à la sécurité des crochets	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X						
1	20		KOSCIUSKO- MORIZET, GOUJON	A	2015 DFA 133	relatif à la sécurité des crochets	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X						
1	21		KOSCIUSKO- MORIZET, GOUJON	A	2015 DFA 133	relatif à la sécurité des salles de spectacles	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X						
1	22		KOSCIUSKO- MORIZET, GOUJON	A	2015 DFA 133	relatif à la vidéoprotection	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X						
1	23		KOSCIUSKO- MORIZET, GOUJON	A	2015 DFA 133	relatif à la femme police municipale armée	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X						
1	24		POZZO DI BORGIO, AZIERE	A	2015 DFA 133	relatif aux dispositifs "plans 1000 immobilités" et "renouveau"	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X						
1	25		JULIEN	V	2015 DFA 133	relatif à la formation citoyenne au secourisme	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	25bis	349		VNR		relatif à la mise en place d'une journée "Un samedi qui sauve" et du plan "Tous et tous secouristes 1"	BARGETON	Adopté	14-déc-15													
1	26	350	BELLIARD, GLEIZES	V	2015 DFA 133	relatif aux économies de vases	BARGETON	Adopté	14-déc-15													
1	27		MORIT, MEES, KORNE	V	2015 DFA 133	relatif à l'évaluation du budget participatif en 2016	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	28	351	GLEIZES, BELLARD	V	2015 DFA 133	relatif aux économies complémentaires parisiennes	BARGETON	Adopté	14-déc-15									X		X		
1	29	352	ATALLAH, BELLARD, SOLANS, CONTASSOT	V	2015 DFA 133	relatif au Fonds d'aide aux jeunes parisiens	BARGETON	Adopté	14-déc-15									X		X		
1	30	353	CONTASSOT, MOREL	V	2015 DFA 133	relatif aux autorisations d'occupation temporaire par les entreprises et les associations	BARGETON	Adopté (amendé)	14-déc-15												X	
1	31	354	BONNET-OULALDI, LE RESTE	V	2015 DFA 133	relatif aux subventions aux associations de l'éducation populaire, de la culture et de la cohésion sociale dans les quartiers populaires	BARGETON	Adopté	14-déc-15									X		X		
1	32	355	BONNET-OULALDI, LE RESTE	V	2015 DFA 133	relatif à l'économie	BARGETON	Adopté	14-déc-15													

										Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Approuvés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE
Cant. ODJ	N°	N° Adopté	Elus	A. V. Vire, L.R.	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1	33	356	AQUA, BONNET- OULALDI	V	2015 DFA 133	relatif aux relations avec les partenaires financiers et bancaires	BARGETON	Adopté (amendé)	14-déc-15									X		X		
1	34	357	BONNET-OULALDI	V	2015 DFA 133	relatif aux mesures alternatives aux peines de prison	BARGETON	Adopté	14-déc-15										X			X
1	35		BONNET-OULALDI, LE RESTE, AQUA	V	2015 DFA 133	relatif à la taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	35bis	358		VNR		relatif à la recherche de nouvelles recettes en faveur du logement et de la transition écologique	BARGETON	Adopté	14-déc-15									X		X		
1	36	359	BROS, TAN	V	2015 DFA 133	relatif aux zones touristiques intercommunales	BARGETON	Adopté	14-déc-15									X		X		
1	37	360	BROS, TAN	V	2015 DFA 133	relatif aux tarifs d'entrée des monuments parisiens	BARGETON	Adopté	14-déc-15									X		X		
1	38		ASSOLINE, BOURNAZEL	V	2015 DFA 133	relatif au logement automobile et PLU	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X						
1	39		LECUYER	V	2015 DFA 133	relatif à la création d'un nouvel ensemble scolaire dans le 14e	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X						
1	40		BERTHOUT	V	2015 DFA 133	relatif aux visiothèques pour les établissements scolaires du 14e	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X						
1	41		POZZO DI BORGIO, AZIERE	V	2015 DFA 58-G, 2015 DFA 133	relatif à la politique de ressources humaines	GREGOIRE	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X						
1	42		SIMONNET	V	2015 DFA 133	relatif à une votation citoyenne et vote du budget en assemblée	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X		X		X		
1				LR	2015 DFA 133, 2015 DFA 134	Lettre rectificative n°1 au Budget Prévisionnel 2016 de la Ville de Paris	BARGETON	Adopté	14-déc-15										X		X	
1					2015 DFA 133-1		BARGETON	Adopté	14-déc-15										X		X	
1					2015 DFA 133-2		BARGETON	Adopté	14-déc-15										X		X	
1					2015 DFA 133-3		BARGETON	Adopté	14-déc-15										X		X	
1					2015 DFA 134		BARGETON	Adopté	14-déc-15										X		X	
1	43-G		PREMIER, BONNET- OULALDI	A	2015 DFA 58-G	relatif au soutien aux centres socio-culturels	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	44-G		GAILLARDIE, BONNET-OULALDI	A	2015 DFA 58-G	relatif aux jeunes migrants	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	45-G		PREMIER, BONNET- OULALDI	A	2015 DFA 58-G	relatif à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	46-G		BONNET-OULALDI, LE RESTE, AQUA	A	2015 DFA 58-G	relatif au pass Navigo-Emeraudes-Améthyste	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	47-G		BONNET-OULALDI, AQUA	A	2015 DFA 58-G	relatif aux subventions aux pédiatres de complémentarité	BARGETON	Retire	14-déc-15													
1	48-G		KOSCIUSKO- MORIZET	A	2015 DFA 58-G	relatif à la dotation exceptionnelle à l'APPAP	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X						
1	49-G		DRI, AZIERE, de SARREZ	A	2015 DFA 58-G	relatif aux volontaires du service civique	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X						
1	50-G		SIMONNET	A	2015 DFA 58-G	relatif au financement du dispositif Navigo Emeraudes Améthyste	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X		X				
1	51-G		SIMONNET	A	2015 DFA 58-G	relatif à la prise en charge des jeunes nœuds étrangers	BARGETON	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X		X		X		
1	52-G	35-G	BONNET-OULALDI	V	2015 DFA 58-G	relatif à la création d'un "Espace site à site"	BARGETON	Adopté (amendé)	14-déc-15													X
1				LR45 a-G	2015 DFA 58-G, 2015 DFA 59-G	Lettre rectificative n°1 au Budget Prévisionnel 2016 du Département de Paris	BARGETON	Adopté	14-déc-15										X		X	
1					2015 DFA 58-G 1-2		BARGETON	Adopté	14-déc-15										X		X	
1					2015 DFA 59-G		BARGETON	Adopté	14-déc-15										X		X	
1	53		BERTHOUT	V	2015 DFA 146	relatif à l'abandonnement de l'état spécial de 5e arrondissement	BARGETON	Révisé	14-déc-15			X										
1					2015 DFA 146		BARGETON	Adopté	14-déc-15										X			X
1	54		PRIMET, BONNET- OULALDI	A	2015 DFA 129	relatif à la création de pontons à la DPE	GREGOIRE	Retire	14-déc-15													
1	55		PRIMET, BONNET- OULALDI	A	2015 DFA 129	relatif à la création de pontons à la DPE	GREGOIRE	Retire	14-déc-15													
1	56		HELARD, AZIERE	V	2015 DFA 129	relatif au budget participatif	GREGOIRE	Révisé	14-déc-15	X		X		X		X						
1	56bis	361		VNR		relatif au budget participatif	GREGOIRE	Adopté	14-déc-15										X			
1				LR45 a	2015 DFA -DRH 129	relatif au Budget Prévisionnel de la Ville de Paris	GREGOIRE	Adopté	14-déc-15										X		X	
1					2015 DFA 129		Adopté	14-déc-15											X		X	
1					2015 DFA 54-G		Adopté	14-déc-15											X		X	
1					2015 DILT 29		Adopté	14-déc-15											X		X	
1					2015 DPE 46		Adopté	14-déc-15											X		X	
1					2015 DPE 49		Adopté	14-déc-15											X		X	
1					2015 DPE 50		Adopté	14-déc-15											X		X	

Com ⁿ ODJ	N°	N° Adopté	Els	A, V, Vot, LR	N° déb	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE
										CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1					2015 DPE 47			Adopté	14-déc-15									X		X		
1					2015 DPE 48			Adopté	14-déc-15									X		X		
1					2015 DEVE 164			Adopté	14-déc-15									X		X		
1					2015 CAS 6	PAS DE VOTE			Adopté	14-déc-15												
1					2015 DASES 311-G			Adopté	14-déc-15													
1					2015 DASES 316-G			Adopté	14-déc-15													
1					2015 DFA 100			Adopté	14-déc-15									X		X		
1					2015 DFA 51-G			Adopté	14-déc-15									X		X		
1					2015 DRH1 77			Adopté	14-déc-15									X		X		
1					2015 DRH1 17-G			Adopté	14-déc-15									X		X		
1					2015 DRH1 86			Adopté	14-déc-15									X		X		
1					2015 CAS 7			Adopté	14-déc-15									X		X		
3, 1	57		FÉRAUD	A	2015 PP 68	relatif au renouvellement du matériel de la BSPP	BROSSEL	Adopté	14-déc-15													
3, 1	58		GOUDON	V	2015 PP 68	relatif au dispositif de sécurité incendie	BROSSEL	Rejeté	14-déc-15	X		X		X		X						
3, 1	59		KOSCIUSKO- MORIZET, GOUDON	V	2015 PP 68	relatif à la présence policiers	BROSSEL	Rejeté	14-déc-15	X		X		X		X						X
3, 1					2015 PP 57			Adopté	14-déc-15													
3, 1					2015 PP 68			Adopté	14-déc-15													
2					2015 DAC 402			Adopté	14-déc-15										X		X	
2					2015 DAC 409			Adopté	14-déc-15									X		X		
2	60		LEGARET	A	2015 DAC 649	relatif à une erreur d'orthographe	JULLIARD	Adopté	14-déc-15													
2					2015 DAC 649			Adopté	14-déc-15													
2					2015 DAC 684			Adopté	14-déc-15		X		X									
2	61		CONTASSOT, BECKER	A	2015 DDEES 177	relatif au tarif de "entrepreneur"	JULLIARD	Adopté	15-déc-15									X		X		
2	62	362	CONTASSOT, BECKER	V	2015 DDEES 177	relatif aux conditions d'occupation et de réalisation de projets	JULLIARD	Adopté	15-déc-15													
2	63		GALLOIS, MEHAL	V	2015 DDEES 177	relatif à l'occupation des espaces	JULLIARD	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
2					2015 DDEES 177			Adopté	15-déc-15										X			
2	64			A	2015 DDEES 242	Amendement technique	JULLIARD	Adopté	15-déc-15													
2					2015 DDEES 242			Adopté	15-déc-15													
2					2015 DICOM 11			Rejeté	15-déc-15	X		X					X		X			
2					2015 DICOM 11	relatif aux événements annuels dans le cadre du fest d'urgence	JULLIARD	Adopté	15-déc-15													X
2	65	363	GLEIZES	VNR				Adopté	15-déc-15										X			X
2	66	364	SOLANS, CONTASSOT	VNR				Adopté	15-déc-15										X			X
2	67		SIMONNET	VNR				Adopté	15-déc-15													
2	67bis	365		VNR				Adopté	15-déc-15									X				X
2	68		MONTANDON	VNR				Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
2	69		KUSTER	VNR				Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
2	69bis	366		VNR				Adopté	15-déc-15													
2	70		JEGO, MEHAL, HELARD	VNR				Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
2	71		SIMONNET	VNR				Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X		X		X		
2	71bis	367		V				Adopté	15-déc-15													
2					2015 DAC 656			Adopté	15-déc-15													
2					2015 DU 159			Adopté	15-déc-15													
2	72		CALANDRA, VAUSLON	VNR				Rejeté	15-déc-15													
2	73		BOUTAULT, BELLARD	VNR				Rejeté	15-déc-15													
2	74		BONNET-OLAUD	VNR				Rejeté	15-déc-15													
2	74bis	368		VNR				Adopté	15-déc-15										X			X
2, 4, 7	75	369	BROS, TAN	V	2015 DAC 640	relatif à un label "Equivalent conservatoire"	JULLIARD	Adopté	15-déc-15													

										Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appointés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE
Com ⁿ ODJ	N°	N° Adopté	Els	A, V, Vot, LR	N° déb	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
					2015 DAC 640	relatif au contrôle et à la traçabilité de l'habillage d'anneaux	JULLIARD	Adopté	15-déc-15													
3	76	370	BOUTAULT, BELLARD	VNR			BLAUDEL	Adopté (amendé)	15-déc-15												X	
3	77	371	WEHRLING, LECOULTURIER	VNR		relatif à une Conférence régionale sur le climat	BLAUDEL	Adopté (amendé)	15-déc-15													
3	78			A	2015 DDCT 148	Amendement technique	BROSSEL	Adopté	15-déc-15												X	
3				A	2015 DDCT 148		BROSSEL	Adopté														
3	79		LE RESTE, BONNET- OLAUD	V	2015 DDCT 152	relatif aux engagements financiers de l'État	BROSSEL	Retire	15-déc-15													
3	79bis	372		V	2015 DDCT 152		BROSSEL	Adopté (amendé)	15-déc-15													
3	80	373	BOUTAULT, MEES, JULIEN	VNR	2015 DDCT 152	relatif aux différents corps des agents verbalisateurs de Paris	BROSSEL	Adopté (amendé)	15-déc-15										X			X
3	81		POZZO DI BORGIO, HELARD	VNR		relatif à une police municipale parisiennaise	BROSSEL	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
3	82		BONNET-OLAUD	VNR		relatif à l'état d'urgence	BROSSEL	Rejeté	15-déc-15					X		X		X		X		
3	83		SIMONNET	VNR		relatif à la modification de la constitution	BROSSEL	Retire	15-déc-15													
3	83bis	374		VNR		relatif aux conséquences de vote de l'état d'urgence	BROSSEL	Adopté	15-déc-15									X		X		
3	84	375	SIMONNET	V	2015 DEVE 137	relatif à une co-collaboration des valeurs des citoyens au terme d'une large concertation	KOMITES	Adopté	15-déc-15												X	
3					2015 DEVE 137		KOMITES	Adopté	15-déc-15			X										
3	85		MOREL, SOUYRIS	VNR		relatif à la végétalisation éphémère de la place de la République	KOMITES	Retire	15-déc-15													
3	85bis	376		VNR			KOMITES	Adopté	15-déc-15													
3	86			A	2015 DVD 129	Amendement technique	NAIDOVSKI	Adopté	15-déc-15									X				X
3	87		KOSCIUSKO- MORIZET, LEGARET	A	2015 DVD 129	relatif à l'information des riverains	NAIDOVSKI	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
3	87bis			A	2015 DVD 129		NAIDOVSKI	Adopté	15-déc-15													
3	88		KUSTER, BOURNAZEL	V	2015 DVD 216	relatif à l'indemnisation des entreprises et commerçants	NAIDOVSKI	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
3	89	377	BROS, TAN	V	2015 DVD 224	relatif à la mise en place d'ateliers de réparateurs de vélos	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	15-déc-15													
3	90		BURKLI, BLOCH	V	2015 DVD 224	relatif à l'ouverture d'une station Vélo	NAIDOVSKI	Retire	15-déc-15													
3	90bis	378		V		relatif à l'ouverture d'une station Vélo	NAIDOVSKI	Adopté	15-déc-15													
3					2015 DVD 224		NAIDOVSKI	Adopté	15-déc-15													
3	91	379	MOREL, BELLARD	V	2015 DVD 238	relatif à la place des piétons sur l'espace public	NAIDOVSKI	Adopté	15-déc-15													
3	92	380	BROS, TAN	V	2015 DVD 238	relatif à l'élaboration d'un plan piétons	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	15-déc-15													X
3					2015 DVD 238		NAIDOVSKI	Adopté	15-déc-15													
3	93			A	2015 DVD 244	Amendement technique	NAIDOVSKI	Adopté	15-déc-15											X		X
3					2015 DVD 244-SG		NAIDOVSKI	Adopté	15-déc-15											X		X
3	94	381	DAGNAUD, SOLANS	VNR		relatif au réaménagement de la place des Fêtes	NAIDOVSKI	Adopté	15-déc-15													
3	95	382	DAGNAUD, JENNI, KONE	VNR		relatif à l'extension des zones 30 dans le 19e	NAIDOVSKI	Adopté	15-déc-15									X				X
3	96	383	BOUTAULT, SOUYRIS	VNR		relatif à un réaménagement du quartier Opéra Garnier	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	15-déc-15													
3	97	384	BERTHOUD	VNR		relatif au stationnement de cars de tourisme rue Lagrange et ses abords	NAIDOVSKI	Adopté	15-déc-15													
3	98		KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à la sécurité des routes aux abords des établissements scolaires à proximité de la Porte d'Amsterdam	NAIDOVSKI	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
3	98bis	385		VNR		relatif à la sécurité des routes aux abords des établissements scolaires à proximité de la Porte d'Amsterdam	NAIDOVSKI	Adopté	15-déc-15													
3	99		KUSTER, BOULARD	VNR		relatif à la Traversée Bataillonelle Richelieu	NAIDOVSKI	Retire	15-déc-15	X		X		X		X				X		X
3	100		HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la circulation des véhicules du métro Château Rouge	NAIDOVSKI	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
3	101		KOSCIUSKO- MORIZET, LEGARET	A	2015 DDCT 171	relatif à un droit de réplique aux questions d'actualité	PENINOU	Rejeté	15-déc-15							X		X				
3	102		KOSCIUSKO- MORIZET, LEGARET	A	2015 DDCT 171	relatif à l'âge minimum du droit d'inscription des parents	PENINOU	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
3	103		KOSCIUSKO- MORIZET, LEGARET	A	2015 DDCT 171	relatif à la modification des vœux déposés en commission	PENINOU	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						

Com ⁿ ODJ	N°	N° Adopté	Etes	A, V, Voté, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE
										CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
3	104		KOSCUSKO-MORIZET, LEGARET	A	2015 DDCT 171	relatif au mécanisme de retenue sur indemnité des absences en commission	PENINOU	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
3					2015 DDCT 171		PENINOU	Adopté	15-déc-15												X	
3					2015 DDCT 10-G		PENINOU	Adopté	15-déc-15												X	
3	105	386	SOUVRIS, BELLARD	VNR		relatif au statut des vocux adoptés	PENINOU	Adopté	15-déc-15													X
3	106	387	BONNET-OUALADI	VNR		relatif à la pollution de la Seine	PENINOU	Adopté (remendu)	15-déc-15												X	
3	107		PAWLK	VNR		relatif à la perspective Faubourg Saint-Denis/Château d'Eau	PENINOU	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
3	108		KUSTER	VNR		relatif à l'interdiction de dépôt de prospectus sur les parcs-terres	PENINOU	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
3	109		KOSCUSKO-MORIZET, LEGARET	VNR		relatif à la désenclavement des missions de prospect	PENINOU	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
3					2015 DEVE 171- DFA		KOMITES	Adopté	15-déc-15			contre art.1							X		X	
3					2015 DVD 17-G		NAIDOVSKI	Adopté	15-déc-15													X
3,5	110			A	2015 SG 42	Amendement technique	NAIDOVSKI	Adopté	15-déc-15										X	X		
3,5	111	388	BONNET-OUALADI	V	2015 SG 42	relatif à la politique tarifaire des commerces	NAIDOVSKI	Adopté	15-déc-15										X	X		
3,5	112		MONTANDON	V	2015 SG 42	relatif à une étude sur une promenade de fleurs au port de l'Arneval	NAIDOVSKI	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
3,5	113		GALLOIS, AZIERE	V	2015 SG 42	relatif à un débat sur l'impact de la logistique urbaine de marchandises	NAIDOVSKI	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
3,5	114		GALLOIS, AZIERE	V	2015 SG 42	relatif à un report de calendrier	NAIDOVSKI	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
3,5					2015 SG 42		NAIDOVSKI	Adopté	15-déc-15									X		X		
3,5	115		KUSTER	V	2015 DVD 223	relatif à la desserte du 17e par un réseau d'énergie éolienne	BLAUDEL	Retiré	15-déc-15													
3,5					2015 DVD 223		BLAUDEL	Adopté	15-déc-15													X
3,5	115bis	389		V	2015 DFA 223		BLAUDEL	Adopté	15-déc-15													X
4	116-G	36-G	BONNET-OUALADI	V	2015 DASES 501-G	relatif au conventionnement des associations de prévention spécialisée	BROSSEL	Adopté	15-déc-15										X			
4	117-G		BURKLI, de FROMENT	V	2015 DASES 501-G	relatif au renforcement des moyens alloués à la protection de l'enfance	BROSSEL	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
4	118-G		KUSTER, PECHENARD	V	2015 DASES 501-G	relatif à l'évaluation de l'impact des associations chargées de la prévention spécialisée	BROSSEL	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
4					2015 DASES 501-G		BROSSEL	Adopté	15-déc-15										X		X	
4					2015 DASES 48-G		JOMIER	Adopté	15-déc-15													
4					2015 DASES 416-G		JOMIER	Adopté	15-déc-15										X	X		
4					2015 DASES 396-G		JOMIER	Adopté	15-déc-15													X
4	119	390	COUMET, OLIVIER	VNR		relatif à l'accessibilité des commerces et des lieux professionnels	JOMIER	Adopté	16-déc-15												X	
4	120			A	2015 DFPE 431	Amendement technique	OUIMER	Adopté	16-déc-15													
4					2015 DFPE 431		OUIMER	Adopté	16-déc-15													
4					2015 DFPE 432		OUIMER	Adopté	16-déc-15		X											
4					2015 DFPE 434		OUIMER	Adopté	16-déc-15			X										
4	121			A	2015 DFPE 436	Amendement technique	OUIMER	Adopté	16-déc-15													
4					2015 DFPE 436		OUIMER	Adopté	16-déc-15													
4	122-G			A	2015 DFPE 15-G	Amendement technique	OUIMER	Adopté	16-déc-15													
4					2015 DFPE 15-G		OUIMER	Adopté	16-déc-15													
4	123-G			A	2015 DFPE 20-G	Amendement technique	OUIMER	Adopté	16-déc-15													
4					2015 DFPE 20-G		OUIMER	Adopté	16-déc-15													
4	124	391	DAGNAUD, SOLANS, TINTI	V	2015 DASES 44	relatif à la transformation de l'ancien lycée Jean-Quarré	VERSINI	Adopté	16-déc-15												X	
4					2015 DASES 44		VERSINI	Adopté	16-déc-15													
4					2015 DASES 529-G		VERSINI	Adopté	16-déc-15													
4					2015 DASES 560-G		VERSINI	Adopté	16-déc-15													
4	125	392	FERAUD	VNR		relatif à la situation de la place Raulot l'abbaye	VERSINI	Adopté	16-déc-15													
4	126		SOUVRIS, MEES	VNR		relatif à la création de nouveaux espaces de loisirs	VERSINI	Retiré	16-déc-15													
4	127		HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif aux campagnes dans le 18e	VERSINI	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X						

										Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ
Com ⁿ ODJ	N°	N° Adopté	Etes	A, V, Voté, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
4	128		SIMONNET	VNR		relatif aux solutions d'accueil des réfugiés	VERSINI	Retiré (non présenté)	16-déc-15													
4					2015 SG 93		JOMIER	Adopté	16-déc-15													
4,3	129		AQUA, BEGUE	A	2015 DASES 37	relatif aux équipements publics parisiens	JOMIER	Retiré	16-déc-15													
4,3	130		AQUA, BEGUE	V	2015 DASES 37	relatif au budget de la santé environnementale et de l'énergie	JOMIER	Rejeté	16-déc-15			X		X		X		X		X		
4,3					2015 DASES 37		JOMIER	Adopté	16-déc-15													X
4,5	131		GOASGUEN, GARDONIAU, CAPLIEZ, JEGO	V	2015 DVD 234	relatif à la suspension de l'expansion	VERSINI, BROSSAT	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X						
4,5					2015 DVD 234		VERSINI, BROSSAT	Adopté	16-déc-15									X		X		
5					2015 DLH 118		BROSSAT	Adopté	16-déc-15													
5					2015 DLH 294		BROSSAT	Adopté	16-déc-15									X		X		
5					2015 DLH 308		BROSSAT	Adopté	16-déc-15									X		X		
5					2015 DLH 312		BROSSAT	Adopté	16-déc-15									X		X		
5					2015 DLH 338		BROSSAT	Adopté	16-déc-15									X		X		
5					2015 DLH 339		BROSSAT	Adopté	16-déc-15									X		X		
5					2015 DLH 345		BROSSAT	Adopté	16-déc-15									X		X		
5					2015 DLH 348		BROSSAT	Adopté	16-déc-15									X		X		
5					2015 DLH 353		BROSSAT	Adopté	16-déc-15									X		X		
5					2015 DLH 355		BROSSAT	Adopté	16-déc-15									X		X		
5					2015 DLH 360		BROSSAT	Adopté	16-déc-15									X		X		
5					2015 DLH 363		BROSSAT	Adopté	16-déc-15									X		X		
5	132		KUSTER	A	2015 DLH 366	relatif à la production de PLS et PLI	BROSSAT	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X						
5					2015 DLH 366		BROSSAT	Adopté	16-déc-15									X		X		
5					2015 DLH 369		BROSSAT	Adopté	16-déc-15									X		X		
5					2015 DLH 372		BROSSAT	Adopté	16-déc-15			X										
5					2015 DLH 373		BROSSAT	Adopté	16-déc-15									X		X		
5					2015 DLH 384		BROSSAT	Adopté	16-déc-15									X		X		
5	133			A	2015 DLH 409	Amendement technique	BROSSAT	Adopté	16-déc-15													
5	134		MONTANDON	A	2015 DLH 409	relatif à l'accès social à la propriété	BROSSAT	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X						
5					2015 DLH 409		BROSSAT	Adopté	16-déc-15											X		
5	135	393	KONE, ATALLAH	V	2015 DLH 423	relatif à l'information des résidents des Foyers de travailleurs migrants	BROSSAT	Adopté	16-déc-15												X	
5					2015 DLH 423		BROSSAT	Adopté	16-déc-15													
5					2015 DLH 5-G		BROSSAT	Adopté	16-déc-15													X
5	136		BRIDIER, SOLANS	VNR		relatif aux expulsions locatives	BROSSAT	Retiré	16-déc-15													
5	137		LE RESTE, BONNET- OUALADI	VNR		relatif aux expulsions locatives	BROSSAT	Retiré	16-déc-15													
5	137bis	394		VNR		relatif aux expulsions locatives	BROSSAT	Adopté	16-déc-15												X	
5	138		HONORE	VNR		relatif au fonctionnement de Comité Inter-Quartiers	BROSSAT	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X						
5	139		HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à un état des lieux dans les résidences de logements sociaux (LRS)	BROSSAT	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X						
5	139bis	395		VNR		relatif à un état des lieux dans les résidences de logements sociaux (LRS)	BROSSAT	Adopté	16-déc-15													
5	140	396	GATEL, AZIERE	VNR		relatif à l'information des résidents d'aménagement économique d'habitat social	BROSSAT	Adopté	16-déc-15													
5	141		SIMONNET, PRIMET, GLEIZES	VNR		relatif aux résidents de l'entreprise de nettoyage inter-traitants du Paris Habitat	BROSSAT	Retiré	16-déc-15													
5	142		SIMONNET	VNR		relatif à l'arrêt des résidents aux entreprises de sous-traitance dans les quartiers sociaux de la ville	BROSSAT	Retiré	16-déc-15													
5	142bis	397		VNR		relatif à l'arrêt des résidents aux entreprises de sous-traitance dans les quartiers sociaux de la ville	BROSSAT	Adopté	16-déc-15													X
5	143			A	2015 DOREES 245		MISSIKA	Adopté	16-déc-15													X
5	143			A	2015 DU 133	Amendement technique	MISSIKA	Adopté	16-déc-15													X
5					2015 DU 133		MISSIKA	Adopté	16-déc-15													X
5	144	398	JULIEN, BRIDIER	VNR		relatif à la ligne CDO Express	MISSIKA	Adopté (remarque)	16-déc-15			X						X		X		
5	145		BONNET-OUALADI PREHEL	VNR		relatif à la ligne CDO Express	MISSIKA	Rejeté	16-déc-15					X		X		X		X		
5	146		BURILLI, DE FROMENT	VNR		relatif à la communication des avis de la DEVE	MISSIKA	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X						
5	147	399	KUSTER, BERTRAND T	VNR		relatif au dossier de "La Main Jeune"	MISSIKA	Adopté	16-déc-15													

										Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE
Com ⁿ ODJ	N°	N° Adopté	Els	A, V, Vot. LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
5	148		SIMONNET	VNR		relatif au 48 rue Ramponneau/77 rue Bisson (20e)	MISSKA	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X			X	X		
5	148bis	400		VNR		relatif au 48 rue Ramponneau/77 rue Bisson (20e)	MISSKA	Adopté	16-déc-15											X	X	
5					2015 DU 171		BROSSAT	Adopté	16-déc-15													
5.6	149			A	2015 DLH 370	Amendement technique	BROSSAT	Adopté	16-déc-15										X		X	
5.6					2015 DLH 370		BROSSAT	Adopté	16-déc-15													
5.6	150			A	2015 DLH 383	Amendement technique	BROSSAT	Adopté	16-déc-15													X
5.6	150'			A	2015 DLH 383	relatif à la réalisation de 88 rue Michelmontant (20) d'un programme de construction de 45 logements étudiants par l'Habitation Confidentielle	BROSSAT	Adopté	16-déc-15													X
5.6					2015 DLH 383		BROSSAT	Adopté	16-déc-15													X
5.6					2015 DPA 71		BAUDRIER	Adopté	16-déc-15													X
6	151		SOLANS, SOUYRIS, MIES	A	2015 DASCO 10	relatif aux dispositions de préscriptions	CORDEBARD	Adopté (amendé)	16-déc-15										X			X
6	152		BONNET-OLALDI, BECKER	A	2015 DASCO 10	relatif aux prescriptions du mercredi après-midi	CORDEBARD	Adopté	16-déc-15													X
6	153		KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	A	2015 DASCO 10	relatif aux modalités de remboursement	CORDEBARD	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X						
6	154		KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	A	2015 DASCO 10	relatif aux tarifs de préscriptions	CORDEBARD	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X						
6	155		SIMONNET	A	2015 DASCO 10	relatif aux tarifs de préscriptions	CORDEBARD	Retiré	16-déc-15													
6					2015 DASCO 10		CORDEBARD	Adopté	16-déc-15													X
6	156	401	DAGNAUD, GAILLANNE, SOLANS	VNR		relatif au renforcement des écoles maternelles du secteur Tangey/Aubervilliers	CORDEBARD	Adopté	16-déc-15													X
6	157		KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	VNR		relatif à la réforme de la restauration scolaire	CORDEBARD	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X						X
6	158-G		BERTHOULT, LEGARET	VNR		relatif aux dotations de fonctionnement des écoles scolaires pour 2016	CORDEBARD	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X						
6	159		SIMONNET	VNR		relatif à la carte scolaire	CORDEBARD	Adopté	16-déc-15													
6	159bis	402		VNR		relatif à la carte scolaire	LEMARDELEY	Adopté	16-déc-15													
6					2015 DDEES 218		KLUGMAN	Adopté	16-déc-15													
6					2015 DGRI 88		KLUGMAN	Adopté	16-déc-15													
7	160	403	BACHE	VNR		relatif au sonnet à Arno Farhangian, artiste iranienne	KLUGMAN	Adopté	16-déc-15													
7	161	404	LE RESTE, PRIMET	VNR		relatif au devoir de mémoire lié à l'assassinat de trois militaires français	KLUGMAN	Adopté	16-déc-15													
7	162	405	DAGNAUD, TINTI	VNR		relatif à la dissolution Laurent Schovh à un équipement sportif du 19e	MARTINS	Adopté (amendé)	16-déc-15													X
7	163		SIMONNET	VNR		relatif à la tarification de la piscine Josephine Baker (13e)	MARTINS	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X		X	X	X		
7	164			A	2015 DGRI 81	Amendement technique	SANCHES RUVO	Adopté	16-déc-15													X
7					2015 DGRI 181		SANCHES RUVO	Adopté	16-déc-15													
7	165			A	2015 DDCT 155	Amendement technique	VERON	Adopté	16-déc-15													
7					2015 DDCT 155		VERON	Adopté	16-déc-15													
7					2015 DIS 282		VERON	Adopté	16-déc-15													
7					2015 DIS 307		VERON	Adopté	16-déc-15													
7					2015 DIS 308		VERON	Adopté	16-déc-15													
7					2015 DIS 360		VERON	Adopté	16-déc-15											X	X	
7	166		DUBUS	VNR		relatif à la marche des dignités	VERON	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X						
7.2	167	406	HODENT	V	2015 DGRI 73-DU	relatif à la concertation et aux visites de l'UNESCO	KLUGMAN	Adopté (amendé)	16-déc-15													
7.2					2015 DGRI 73-DU		KLUGMAN	Adopté	16-déc-15											X		X
7.2					2015 DFA 66-G		BARGETON	Adopté	16-déc-15													
1	168		SOUYRIS, BELLARD, SOLANS	A	2015 DVD 3	relatif au montant de la redevance des terrasses de la place Stalingrad (19e)	BARGETON	Rejeté	16-déc-15		X			X		X		X				
1					2015 DVD 3		BARGETON	Adopté	16-déc-15			X	X									X
1	169		JULIEN, MOREL, MIES	VNR		relatif à l'implantation d'une antenne-relais sur le toit du 23 rue d'Amsterdam	BARGETON	Rejeté	16-déc-15	X				X		X			X			X
1	170		BERTHOULT	VNR		relatif aux modalités de passivité publicitaire de grande taille	BARGETON	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X						
1					2015 DRH 87		GREGOIRE	Adopté	16-déc-15											X		X
1					2015 DRH 21-G		GREGOIRE	Adopté	16-déc-15											X		X

Com ⁿ ODJ	N°	N° Adopté	Els	A, V, Vot. LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE
										CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1					2015 IG 1	PAS DE VOTE	GREGOIRE	Adopté	16-déc-15													
1	171	407	MEIAL, FOZZO DI BORGIO	VNR		relatif à des assises de la laïcité	GREGOIRE	Adopté	16-déc-15													
1	171bis	408		VNR		relatif à des assises de la laïcité	GREGOIRE	Adopté	16-déc-15													
1	172		SIMONNET	VNR		relatif à la titularisation des agents de catégorie C	GREGOIRE	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X		X				
1	173		SIMONNET	VNR		relatif aux conditions de travail dans le nettoyage	GREGOIRE	Retiré	16-déc-15													
1					2015 DDEES 154-G		GUHL	Adopté	16-déc-15													X
1	174	409	WFIH INF, GATFI	VNR		relatif à un soutien à l'économie collaborative et de partage	GUHL	Adopté	16-déc-15													X
1					2015 DDEES 230		POLSKI	Adopté	16-déc-15													X
1					2015 DDEES 276		POLSKI	Adopté	16-déc-15													
1					2015 DDEES 288		POLSKI	Adopté	16-déc-15													X
1					2015 DDEES 271		POLSKI	Adopté	16-déc-15													X
1	175	410	LEJONDRÉ, GABILLIOTAUD	VNR		relatif à un marché découvert dans le secteur Paris Nord Est	POLSKI	Adopté	16-déc-15													X
1	176		BURKEL de FROMENT	VNR		relatif aux autorisations de vente de produits aux fleuristes pour les fêtes	POLSKI	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X						
1	177		BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif au quartier Goutte d'Or/Château Rouge	POLSKI	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X						
1	178		MONTANDON	VNR		relatif au réaménagement de la Halle du marché d'Aligre	POLSKI	Rejeté	16-déc-15	X		X		X		X						
1	179		BONNET-OLALDI	VNR		relatif au travail de détachement à la Poste	VERON	Rejeté	16-déc-15					X				X		X		
1.3	180	411	MOREL, SOUYRIS	V	2015 DPE 81	relatif au développement du compostage de proximité	GUHL	Adopté	16-déc-15													X
7	181			A	2015 DIS 392	Amendement technique	MARTINS	Adopté	16-déc-15													
7					2015 DIS 392		MARTINS	Adopté	16-déc-15													
4	182-G			A	2015 DASES 491-G	Amendement technique	JOMIER	Adopté	16-déc-15													
4					2015 DASES 491-G		JOMIER	Adopté	16-déc-15													
3	183			A	2015 DEVE 175	Amendement technique	KOMITES	Adopté	15-déc-15													
3					2015 DEVE 175		KOMITES	Adopté	15-déc-15													
3	184		KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOULT, LECOQ d'HAUTESERRE, BURELL, GORDON, GOASGUEN, KUSTER	A	2015 DVD 129	relatif à l'appropriation du nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris	NAJDOVSKI	Rejeté	15-déc-15	X		X		X		X						
3					2015 DVD 129		NAJDOVSKI	Adopté	15-déc-15										X		X	
7	185			A	2015 DDCT 168	Amendement technique	VERON	Adopté	15-déc-15													
7					2015 DDCT 168		VERON	Adopté	15-déc-15													